

GALERIE
DE
L'ANCIENNE COUR

OU
MÉMOIRES ANECDOTES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE DES REGNES
DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

TOME PREMIER.



M. DCC, LXXXVI.



P R É F A C E.

LES faits que présente l'Histoire ne sont vraiment dignes des regards du Philosophe , qu'autant qu'ils servent à développer les replis du cœur humain ; & pour intéresser , même le commun des Lecteurs , ces faits doivent peindre l'homme sans flatterie , sans méprises , sans exagération. La plupart de nos histoires ne manquent de cet attrait qui prévient les dégoûts & l'ennui , que parce qu'on n'y retrouve point l'homme tel qu'il est , qu'on ne se reconnoît point soi-même dans les personnages qu'elles font agir sous

a iij .

nos yeux. Pour l'ordinaire, ce sont des êtres fantastiques, des figures colossales sans proportions & sans ensemble, dont l'imagination du Peintre a créé les formes démesurées. Leurs vertus gigantesques ne peuvent être un objet d'émulation ; on est ébloui de leur faux éclat ; on désespère de s'élever à tant de hauteur ; ces vertus imaginaires humilient, & n'encouragent point. Leurs vices, non moins exagérés, n'inspirent point cette terreur salutaire, l'un des grands fruits de l'Histoire, quand les forfaits qu'elle dénonce à la postérité sont l'image des crimes, dont nos Sociétés offrent chaque jour d'effrayantes répétitions : les atrocités qu'on prête aux siècles passés nous rassurent sur les désordres réels du siècle présent ; & peu s'en faut qu'on ne se croie vertueux, parce qu'on ne réalise pas des monstres,

P R É F A C E. vij

enfans de l'enthousiasme, de l'ignorance ou de la mauvaise foi.

Les facultés de l'homme sont bornées, tant pour le vice que pour la vertu ; & l'Historien, dont la fausse éloquence ne reconnoît pas ces limites, est non-seulement un Moraliste dangereux, mais un mauvais Ecrivain.

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

Cet axiome de goût est surtout applicable à la question présente. Des erreurs de dates, des faits supposés, des anachronismes décréditent une histoire dans l'esprit des Savans, sans en rendre la lecture ennuyeuse & pénible. Avec ces défauts, elle peut du moins conserver l'intérêt d'un Roman bien conçu, bien exécuté, bien vraisemblable, & , comme l'Histoire la plus véridique, surpren-

a iv

dre la confiance des personnes peu instruites. Mais le gigantesque & le merveilleux dans le tableau des mœurs & des actions qui peignent le cœur humain, n'ont pas même l'avantage de tromper les ignorans. Tout homme bien organisé a, pour ainsi dire, dans sa raison, & sur-tout dans son cœur, la mesure des passions & de leurs effets; & il n'est pas au pouvoir du Charlatan le plus adroit de nous égarer en ce genre au-delà des possibles: la nature répugne à cette sorte de séduction, & l'ennui nous sauve, en pareil cas, des pièges d'une éloquence mensongère. Le défaut d'intérêt qu'on reproche à tant d'Histoires bien écrites d'ailleurs, est un secret pour l'homme ordinaire, qui en éprouve les effets sans en soupçonner la cause. Le Philosophe instruit & réfléchi la découvre ou la suppose avec fondement, dans

cette exagération qui , en matiere de mœurs & de passions , de crimes & de vertus , de lâchetés & d'héroïsme ; ne produit que des *charges* souvent ridicules , & toujours fastidieuses.

Cette exagération , source féconde d'erreurs , de fatigue & d'ennui , peut naître quelquefois d'une simple omission , d'une supposition mal-adroite , du mauvais choix des circonstances où l'on place le fait exagéré. Telle action héroïque seroit vraie ou pourroit l'être dans telle hypothese ; mais l'Historien qui transmet cette action , prête à son auteur des motifs , des intérêts , un caractère qui n'ont jamais enfanté l'héroïsme ; & dès-lors le fait en question devient plus que suspect d'altération & d'enflure. Que de monstruosités dont l'Histoire a souillé ses tableaux , & qui présentent au Philosophe

x P R É F A C E.

habile à saisir les rapports des passions & de leurs effets, un contraste révoltant avec les vertus, & quelquefois avec les vices des coupables, dont elle prétend faire justice ! En général, que d'in vraisemblances dans plusieurs traits que l'Histoire Romaine a consacrés, & qu'on révoqueroit en doute, si l'on avoit autant de connoissance du cœur humain, que de vénération pour les Historiens de Rome, ou plutôt, si l'on écou- toit davantage le désaveu de sa raison & le témoignage de son propre cœur ! S'il faut en croire ces Historiens, *Horatius Cocles* défendit seul un pont contre une armée courageuse ; l'Empereur *Caligula* fit son cheval Consul ; *Néron*, pour se désennuyer, ordonna l'incendie d'un quartier de Rome, où quarante mille habitans périrent dans les flammes. Je suis

bien éloigné de ranger ces faits dans la classe des mensonges imprimés ; mais ce brave *Cocles* qui résiste à tant d'autres braves , a plus l'air d'un *Roland* que d'un Chevalier Romain ; mais le trait de *Caligula* , s'il ne fut pas une plaisanterie , fut un acte de démence incompatible même avec l'exercice du pouvoir despotique ; mais le feu de joie de *Néron* est d'une atrocité absurde , dont les conséquences ne pouvoient échapper à la prévoyance de ce tyran plus cruel qu'imbécille. Ou ces faits & plusieurs autres que je pourrois citer , nous sont parvenus dépouillés des accessoires qui les rendoient vraisemblables ; ou la prévention & le fanatisme des Historiens leur ont fait négliger , dans ces détails , le seul moyen décisif de gagner la confiance du lecteur , cette fidélité qui consiste à donner aux actions

a vj

des hommes un objet & des motifs que la nature avoue.

Je ne puis trop le redire , cette véracité dans le tableau des passions qui animent l'Histoire , est la principale source de ce grand intérêt , dont elle est susceptible ; & cela est vrai sur-tout des Histoires anciennes & étrangères , dont les événemens diversément éloignés , ne peuvent guere avoir sur notre destinée qu'une influence indirecte & peu sensible. Il n'en est pas ainsi de l'Histoire moderne & nationale : en suivant la chaîne des événemens qu'elle retrace , on peut aisément remonter aux sources de notre bonheur ou de nos infortunes. Les prospérités de la Nation dont nous faisons partie , sa gloire ou ses calamités que nous partageons , sont les effets des révolutions que décrit cette Histoire ; notre existence indivi-

duelle peut être un de leurs résultats. Il est donc vrai de dire qu'indépendamment de l'instruction morale & de la science du cœur humain, qui est le but des études historiques en général, & qui en doit être le fruit le plus précieux, l'Histoire nationale, & surtout la moderne, offre encore l'intérêt des faits; & que plus elle est moderne, plus cet intérêt est vif & pressant.

Il suit de cette observation, que pour des François nos contemporains, une Histoire des siècles de Louis XIV & de Louis XV seroit en même-temps la plus instructive & la plus intéressante, puisqu'à l'avantage commun à toutes les Histories, de mettre la morale en action, de sonder les profondeurs du cœur humain, d'en faire jouer les différens ressorts, elle joindroit le mérite d'attacher par

les faits, en montrant dans leur succession un acheminement, & quelquefois un obstacle au bonheur de la génération présente. Mais nous n'avons que des essais plus ou moins heureux sur le siècle de Louis XIV, & des ébauches trop imparfaites du siècle de Louis XV. Il nous faut une histoire de ces deux regnes ; & tout bon François la désire avec impatience. En attendant qu'un citoyen homme de génie fasse ce beau présent à la Nation, j'ai cru bien mériter d'elle, en recueillant avec exactitude un grand nombre de traits destinés à figurer dans cette histoire. Ce ne sont pas les matériaux de ce grand Ouvrage que je présente au Public ; mais de simples textes qui, bien développés, en feront la partie morale & philosophique, y porteront l'intérêt qui résulte de la vérité dans le tableau des mœurs

& des passions des hommes. Et quant aux faits que j'ai cru pouvoir effleurer, s'ils n'ont pas toujours ce caractère de grandeur qui impose, ou de singularité qui pique & réveille le Lecteur, ils ont ordinairement des résultats importans qui, sans être énoncés dans ces volumes, n'en seront pas moins aperçus par des yeux exercés à voir de grands effets dans de petites causes. Ce mérite justifie bien le choix qu'on a fait de quelques anecdotes peu saillantes au premier coup d'œil, & qui, mieux examinées, indiquent souvent le germe d'une révolution dans la Morale, la Politique, la Littérature ou les Arts. On a cru devoir les préférer à certains faits plus décisifs en apparence, & qui, dans la réalité, ne produisent rien. J'ai eu le plus grand soin d'écarter tous ceux qui n'offrant qu'un intérêt

de vaine curiosité, n'ont point trait au caractère du siècle qu'on prétend esquisser.

Mais, en cherchant à faire penser l'homme attentif & réfléchi, on n'a pas perdu de vue une autre classe de Lecteurs; c'est pour me conformer à leur légèreté, que j'ai pris le parti d'isoler chaque anecdote, & de supprimer les transitions qui pouvoient donner à cet Ouvrage un air d'importance & de gravité, & par-là même effrayer les amateurs d'historiettes. Avec un peu de réflexion & de logique, des Lecteurs plus instruits rétabliront aisément ces liaisons que j'ai sacrifiées au goût des *frivolités*. Pour leur faciliter ce travail, il m'a fallu quelquefois renoncer à l'ordre chronologique, & dans l'arrangement de certains faits, avoir moins égard à leurs dates, qu'à leur analogie. Il faut

P R É F A C E. xvj

s'attendre qu'au premier coup d'œil on appercevra de l'incôhérence & quelques disparates entre plusieurs traits ainsi rapprochés ; mais encore une fois , on se repose sur la sagacité des Lecteurs du soin de les faire disparoître. Pour peu qu'ils réfléchissent sur les inconféquences des passions , ils n'auront pas de peine à concilier les prétendues contradictions qui semblent déparer ce Recueil. Aureste , on ne craint pas de le répéter , ces contradictions, apparentes ou réelles, ne sont point dans cet Ouvrage , mais dans le cœur humain , dont il présente une esquisse fidelle & non flattée.

Le grand objet & le premier mérite de toute production relative à l'Histoire , est de peindre l'homme tel qu'il est , & non tel qu'on voudroit qu'il fût. Pour arriver plus sûrement à ce but moral

xviii *P R É F A C E.*

& philosophique, je me suis interdit les portraits qui nous ont été transmis par des Contemporains, dont l'impartialité, la philosophie, & l'esprit d'observation ne sont pas suffisamment constatés. Le petit nombre de ceux qu'on a cru pouvoir adopter, se montrent toujours empreints de cette fidélité qui distingue un tableau tracé d'après nature. Dans la crainte d'en altérer quelques traits, on ne s'est pas même permis de retoucher les originaux les plus foiblement colorés. Je me suis imposé la même réserve à l'égard de quelques anecdotes, dont la naïveté fait le caractère. En les rajeunissant, on eût couru le risque d'en affoiblir l'intérêt, & j'ai pris sur moi d'en respecter jusqu'aux incorrections.

Quoiqu'en général ce soit par des faits qu'on a esquisé les deux

siècles de Louis XIV & de Louis XV, on n'a pas toujours écarté ces traits, appelés *bons mots* dans les autres Recueils d'Anecdotes, & qui, j'ose le dire, sont ordinairement, dans celui-ci, ou des faillies de génie, ou les élans d'une grande ame, ou l'explosion d'un sentiment profond & sublime. Quand ce ne sont que des traits délicats ou ingénieux, ils ont du moins le mérite d'assigner avec précision la trempe d'esprit de ceux qu'on n'a pu faire connoître sous d'autres rapports, & dont le caractère n'offre d'ailleurs aucune prise à l'observation.

Parmi les hommes célèbres qui ont illustré ces deux siècles, il en est quelques-uns, dont l'Histoire ne fournit pas une seule anecdote à notre usage, & plusieurs qui n'en fournissent que deux ou trois. Et si l'on y prend garde, ces der-

xx *P R É F A C E.*

niers sont quelquefois les mieux représentés dans cet Ouvrage. On s'est donc restreint à ce petit nombre de faits, toutes les fois qu'ils ont paru suffire à notre objet, qui, pour me servir de ce terme, est de faire jaillir les caractères par des traits faillans & bien prononcés. Mais il n'est pas toujours possible d'y réussir à si peu de frais, & l'on est bien forcé de s'étendre davantage, lorsque, pour bien caractériser un grand homme, il faut l'opposer à lui-même, & le considérer tour-à-tour dans sa vie publique & dans sa vie privée, dans ses écrits & dans sa conduite, dans ses principes & dans ses actions, sous les rapports de la morale & des passions, de la religion & de l'humanité. Vu dans tous ces aspects, l'homme présente mille contrastes qu'on prend souvent pour des contradictions, qui en sont peut-être

dans l'homme , mais qui n'en font point dans mes tableaux.

Je ne m'étendrai pas sur la forme que j'ai cru la plus convenable à ce Choix d'Anecdotes. Il est aisé de juger , au premier coup d'œil , qu'en général j'y suis l'ordre chronologique ; mais que je ne m'y astreins pas tellement , que je n'y déroge quelquefois , pour les raisons énoncées plus haut. Un assez long article sur Louis XIV ouvre le premier volume. C'est-là qu'on a rassemblé les traits caractéristiques de ce Prince , & qui appartiennent essentiellement à l'homme plutôt qu'au Monarque. Les articles suivans présentent sous la même forme , une suite de tableaux , où les grands personnages qui ont eu quelque part à la célébrité de son regne , sont placés suivant l'ordre de leur naissance , de leurs dignités , de leurs

xxij *P R É F A C E.*

talens & de leurs services. Un long article à part termine cette vaste Galerie ; il est consacré aux hommes célèbres du même siècle , dont l'Histoire n'a pu fournir pour chacun, la matière d'un article séparé : on a pris soin d'y recueillir aussi les traits généraux qui , sans caractériser personne en particulier , n'en sont pas moins faits pour concourir à la perfection du tableau général. Ce même ordre est observé scrupuleusement dans la distribution & l'arrangement des articles qui composent le siècle de Louis XV.

Du parallèle de ces deux siècles, il résulte un grand intérêt pour des observateurs philosophes , celui qui naît du contraste des mœurs, des principes & des talens. Mais encore une fois , pour bien saisir ce contraste , il faut porter dans cette lecture, si frivole

P R É F A C E. xxiiij

en apparence, un peu d'instruction préliminaire, & quelque habitude de réfléchir & de comparer. Les personnes tout-à-fait ignorantes n'y trouveront que de l'amusement, & le petit avantage de meubler leur mémoire d'une foule de traits curieux & piquans, mais dont le véritable prix est dans les rapports secrets qui les lient entre eux, & qui, d'un Ouvrage découfu au premier coup d'œil, forment un bel ensemble dont toutes les parties se correspondent & s'enchaînent. Je le répète, le commun des Lecteurs ne cherche que la dissipation dans un Livre; & pour masquer à leurs yeux, la morale & la philosophie de celui-ci, il a bien fallu les revêtir des livrées de la frivolité. J'ose donc répondre à ceux qui veulent se borner à l'amusement, qu'ils trouveront dans ce Recueil d'Anec-

xxiv *P R É F A C E.*

dotés tout l'intérêt d'un Ouvrage
purement agréable, & que, s'ils
doivent en tirer quelque autre
fruit, on s'est arrangé, pour que
ce ne soit point aux dépens de
leur plaisir.



MÉMOIRES



MÉMOIRES ANECDOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES REGNES DE LOUIS XIV.
ET DE LOUIS XV.

LOUIS XIV. *

MADemoiselle de la Fayette, lassée de la Cour & du vain titre de Favorite auprès de Louis XIII, s'étoit retirée au Couvent des Filles de Sainte-Marie près la porte Saint-Antoine. Le Roi qui l'aimoit toujours, s'étant dérobé pour l'aller voir, vint secrètement de Grosbois à Paris & eut une conversation de quatre heures avec elle. *Vittorio Siri* prétend que lorsque ces deux amans se séparèrent

* Né en 1638, mort en 1715.

Tome I.

A

rent, le temps se trouva si mauvais, que le Roi ne pouvant retourner à Grosbois, alla coucher au Louvre où il partagea le lit de la Reine, & que cette nuit heureuse fut l'époque de la conception de Louis XIV qui naquit neuf mois après, jour pour jour. Il est naturel de supposer que ce long entretien de Louis XIII & de Mademoiselle de la Fayette avoit été concerté entre Anne d'Autriche & cette Demoiselle, & que la réunion momentanée des deux augustes Epoux fut l'heureux fruit des conseils de cette belle Pénitente. Je pense donc qu'on peut regarder, sans hasarder de conjecture trop hardie, Mademoiselle de la Fayette comme la principale cause du voyage de Louis XIII à Paris, & par une juste conséquence, de la naissance de Louis XIV.

Environ trois semaines avant que de mourir, Louis XIII fit baptiser le Dauphin dans sa Chapelle, par l'Evêque de Meaux son premier Aumônier. Le jeune Prince eut pour parrain le Cardinal *Mazarin*, & pour marraine la Princesse de Condé; il fut nommé *Louis*. Au sortir de la Chapelle on le mena dans la chambre du Roi, qui lui demanda quel nom il avoit

de Louis XIV & de Louis XV. 3

reçu. Il répondit: *Louis XIV.* Sur quoi le Roi répliqua : *Pas encore , pas encore.*

La première éducation de Louis XIV fut tellement abandonnée, que personne n'osoit l'approcher dans son enfance. Souvent il parloit de ces temps avec amertume. La solitude où on le laissoit vivre étoit telle, qu'il racontoit qu'on le trouva un soir tombé dans le bassin du jardin du Palais-Royal où la Cour demeuroit alors. A peine lui apprit-on à lire & à écrire, & il demeura tellement ignorant, que les événemens les plus simples de l'Histoire lui furent toujours inconnus. Il tomba par ce défaut, & quelquefois en public, dans les absurdités les plus grossières. M. de la Feuillade plaignoit un jour devant lui le Marquis de *Resnel*, de ce qu'il n'avoit pas été fait Chevalier de l'Ordre en 1661 : le Roi lui dit d'un air mécontent, qu'il falloit aussi se rendre justice. Le Marquis de *Resnel* étoit *Clermont, Galle-rande* ou *d'Amboise* ; & le Roi qui n'étoit rien moins qu'instruit là-dessus, le croyoit un homme de fortune.

Il y eut une occasion, où ceux qui savent

A ij

juger de loin , prévirent ce que Louis XIV devoit être : ce fut lorsqu'en 1655, après l'extinction des guerres civiles, après la première campagne & le Sacre du Roi, le Parlement voulut encore s'assembler au sujet de quelques Edits. Ce Prince, qui n'avoit pas dix-sept ans, partit de Vincennes en habit de chasse, suivi de toute sa Cour, entra au Parlement en grosses bottes & le fouet à la main, & prononça ces propres mots :
 » On fait les malheurs qu'ont produit vos
 » assemblées ; j'ordonne qu'on cesse
 » celles qui sont commencées sur mes
 » Edits. Monsieur le Premier Président,
 » je vous défends de souffrir des assem-
 » blées, & à pas un de vous de les de-
 » mander, «

Pendant le siège de *Condé*, le Comte de *Buffi-Rabutin*, fut commandé pour aller au fourrage avec huit escadrons. S'étant avancé dans la plaine, il vit sur une hauteur trois escadrons Espagnols ; il marcha droit à eux pour les combattre : ces trois escadrons se retirèrent en escarmouchant. Buffi les poursuivit quelque temps ; mais en ayant aperçu quatorze autres qui s'avançoient, il com-

manda la retraite. Les trois escadrons qui fuyoient, se voyant soutenus, tournerent bride & chargerent les huit qui se retiroient. Le Comte de Buffi se disposoit à les bien recevoir ; mais la frayeur s'étoit emparée de ses soldats ; & nos huit escadrons furent battus par les trois ennemis. Le Régiment du Roi, Cavalerie, perdit dans cette affaire beaucoup de ses étendards dont on fit un grand trophée dans le camp des Espagnols. Le Prince de Condé qui les commandoit, se ressouvint à la vue de ces étendards semés de fleurs de lis, qu'il étoit Prince du Sang de France ; il se les fit tous apporter, & les renvoya à *Montpesat*, Mestre-de-camp du Régiment du Roi à qui il écrivit de les présenter à Sa Majesté. Montpesat montra la lettre au Roi, qui lui ordonna de renvoyer les étendards au Prince de Condé, & de lui mander que c'étoit une chose si rare de voir les Espagnols battre les François, qu'il ne falloit pas leur envier le plaisir d'en garder ces foibles marques.

Sur la fin de cette année (1656) mourut à Paris la dame *Mancini*, sœur du Cardinal Mazarin. A l'occasion de

A ij

cette mort, le Roi alla voir le second fils de cette Dame qui étoit en pension au College des Jésuites. Cette démarche surprit toute la Cour, & l'on en fit un crime au Cardinal qu'on accusoit de l'avoir conseillée. Elle augmenta la haine qu'on avoit contre lui.

Louis XIV avoit senti les premières impressions de l'amour pour *Catherine-Henriette Bellier*, femme de *Pierre de Beauvais*, Seigneur de Gentilly, & première femme-de-chambre de la Reine-mere. Le jeune Monarque n'avoit alors que quinze ans, & la dame de Beauvais en avoit au moins quarante-cinq. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que cette liaison fut durable. En 1661, le Roi jetoit encore quelques regards sur l'autel où il avoit fait ses premiers sacrifices. Voyez *Mémoires de Choisy*.

Mademoiselle d'*Argencour*, fille d'honneur de la Reine-mere, voulut plaire à Louis XIV, & y réussit; mais seulement quelques semaines, parce qu'elle plut en même temps à *Chamarante*, premier valet-de-chambre. Ce *Chamarante* étoit un des plus beaux hommes de la Cour. Mademoiselle d'*Argen-*

cour, flattée de voir son Maître à ses pieds, affermissoit son empire par ses rigueurs. Elle permettoit des soupirs, & exigeoit des respects. Elle gaignoit l'amitié de la Reine-mere par sa conduite extérieure: en secret, elle se dédommageoit d'une vertu si pénible, avec son amant. Louis XIV se douta de quelque passion cachée, mais sans s'imaginer que Mademoiselle d'Argencour se plût à réunir les deux extrêmes par des contrastes si injurieux. Il fit éclairer les pas de sa maîtresse, & découvrit qu'elle lui étoit infidelle. Au sortir de la messe, la nourrice du Roi trouva dans la grand-salle de Fontainebleau, une lettre qu'elle porta à la Reine-mere. Le Roi la lut; c'étoit un billet fort tendre, & il n'étoit pas pour lui. Il ne connoissoit pas encore son rival; la Reine-mere lui envia cette consolation. Qu'il fut surpris & humilié, quand elle lui prouva que ce rival heureux étoit un de ses valets! Mademoiselle d'Argencour fut oubliée; Chamaranthe ne fut puni que d'un coup d'œil. *Mémoires de Saint-Simon.*

Louis XIV avoit été amoureux de Marie de *Mancini* niece de Mazarin, &

P'auroit épousée, si le Cardinal avoit osé faire ce mariage. Il eut ensuite beaucoup d'inclination pour Mademoiselle de la *Mothe Houdancourt*, l'une des Filles de la Reine. Elle fut trahie par *Chamarante* son confident & émissaire du Cardinal, qui, sachant tout ce que le Roi disoit à cette Demoiselle, le lui répétoit un moment après, en lui faisant comprendre qu'il falloit qu'elle eût un autre amant. Voyant que le Roi s'éloignoit d'elle, Mademoiselle de la *Mothe Houdancourt*, se prit d'une violente passion pour le Marquis de *Richelieu*, & cette passion la conduisit enfin dans le Couvent des Filles de *Sainte-Marie de Chaillot*, où elle a passé sa vie sans être Religieuse. Le Roi eut ensuite un grand commerce avec *Olympe de Mancini*, Comtesse de *Soissons*, qu'il alloit voir tous les jours, même depuis qu'il fut amoureux de Mademoiselle de la *Valière*. Ce commerce ne cessa que lorsque la Comtesse de *Soissons* fut chassée de la Cour pour ses intrigues.

Le Roi dansa dans les ballets jusqu'en 1670; il avoit alors trente-deux ans. On joua devant lui à *Saint-Germain*,

de Louis XIV & de Louis XV. 9
la Tragédie de *Britannicus* : il fut frappé
de ces vers :

Pour mérite premier, pour vertu singuliere ;
Il excelle à trainer un char dans la carriere,
A disputer des prix indignes de ses mains,
A se donner lui-même en spectacle aux Romains.

Dès-lors il ne dansa plus en public, & le
Poëte réforma le Monarque.

Un Prédicateur moins discret que le
Poëte, désigna un jour Louis XIV dans
un de ses Sermons. Le Roi se contenta
de lui dire : » Mon Pere, j'aime bien
» à prendre ma part d'un Sermon ; mais
» je n'aime pas qu'on me la fasse «.

Le Duc de Mazarin que sa dévotion
avoit rendu visionnaire, vint un jour
trouver le Roi, pour l'informer que
l'Ange Gabriel lui étoit apparu, & l'a-
voit chargé de dire à Sa Majesté de ren-
voyer Madame de *la Valliere*. Il m'a
aussi apparu, répondit ce Prince, & m'a
assuré que vous étiez un fou.

Louis XIV assistoit à un *Motet* où le
Musicien faisoit répéter plusieurs fois le
mot *nycticorax*, oiseau de nuit. Il de-

▲ V

manda au Prélat qui étoit le plus voisin de lui, ce que c'étoit que ce *nycticorax*. Le Prélat qui l'ignoroit aussi-bien que le Roi, ne voulut pas demeurer court, & lui répondit : *Sire, c'étoit un des Officier de la Cour de David.*

Louis mettoit entre sa femme & ses maîtresses une différence, dont il eût rougi le premier, si la passion n'eût aveuglé le Prince le plus fidelle aux bien-séances. La Reine perdit un jour mille écus. » Calculons combien c'est par an, » lui dit le Roi «. Il ne calculoit point avec Madame de Montespan.

Les Espagnols qui cherchoient une occasion de rompre avec la France, envoyèrent ordre au Baron de Vatteville leur Ambassadeur en Angleterre d'y précéder le nôtre, de quelque maniere que ce pût être, désirant même que cela se fit avec éclat. L'entrée d'un Ambassadeur à Londres leur fournit bientôt l'occasion qu'ils cherchoient. Comme c'est la coutume que les Ministres envoient leurs carrosses à ces sortes de cérémonies, le Baron de Vatteville gagna plus de deux mille Anglois, pour

intéresser la Nation dans sa querelle. Ils se joignirent à tous les gens qui étoient bien armés. Quand le carrosse du Comte d'Estades, Ambassadeur de France, arriva, les Espagnols & les Anglois se jeterent sur les chevaux, couperent leurs guides, pour les empêcher d'avancer, & donner le temps à celui du Baron de Vatteville de précéder les gens du Comte, qui ne s'attendant point à cette attaque indécente, n'eurent dans le moment d'autre ressource pour repousser la violence de ces furieux, que d'essayer, à leur tour, de rompre les rênes des chevaux du carrosse de l'Ambassadeur d'Espagne. Mais leurs adversaires mieux préparés, avoient imaginé le stratagème singulier de faire fabriquer des rênes d'un fer délié couvert de cuir, qui résista sans peine à tous les efforts. On se porta des coups de part & d'autre ; mais comme les Anglois étoient supérieurs en nombre, les gens de l'Ambassadeur de France furent fort maltraités, & il en resta plusieurs sur la place. Louis XIV instruit de cet attentat, commença par envoyer un courrier à l'Archevêque d'Embrun, son Ambassadeur à Madrid, avec ordre de faire

promptement si Sa Majesté Catholique vouloit désavouer le Baron de Vatteville. Le Roi d'Espagne fit long-temps attendre sa réponse ; enfin après bien des lenteurs , il répondit en termes généraux , que n'aimant point les violences , il désapprouvoit celles du Baron de Vatteville , & le révoqueroit incessamment. Cette réponse ne satisfit point l'Ambassadeur , qui la trouva captieuse , s'en plaignit , & menaça de se retirer. La Reine-mere se chargea de tirer du Roi son frere , une explication plus précise ; & lui manda par un courrier exprès , que le Roi son fils exigeoit une autre satisfaction , ou qu'il étoit résolu à recommencer la guerre. Il fut décidé dans le Conseil d'Espagne que Sa Majesté Catholique s'expliqueroit encore d'une maniere équivoque ; & répondroit à la Reine sa sœur , qu'Elle alloit envoyer en France le Marquis de *las Fouentes* , en qualité d'Ambassadeur extraordinaire , & lui donneroit ordre de terminer cette affaire au gré de Sa Majesté Très-Chrétienne. Le Roi trouva cette réponse aussi captieuse que la précédente , & se détermina à rappeler son Ambassadeur de Madrid , & à reprendre les armes.

Il y étoit d'autant plus porté, qu'il n'ignoroit aucune des trames que les Espagnols ourdissoient contre lui dans les différentes Cours de l'Europe ; mais comme il savoit en même temps leur peu de succès, il ne put refuser aux instantes prières que lui firent la Reine sa mere & la jeune Reine qui venoit de lui donner Monseigneur le Dauphin, d'attendre l'arrivée du Marquis de *las Fuentes*, dont le départ fut différé par une indisposition simulée. Enfin le Roi d'Espagne ayant eu avis, que celui d'Angleterre qui aimoit personnellement Louis XIV, ne vouloit entendre à aucune rupture avec la France, & que les autres Puissances étoient disposées à lui laisser vider sa querelle tout seul, il eut recours à la médiation du Pape, pour rendre les conditions de son accommodement le moins dures qu'il seroit possible. La négociation n'eut pas un prompt succès ; car le Roi naturellement fier & jaloux de sa gloire, vouloit que le Roi d'Espagne renonçât formellement & par écrit à la préséance : mais il se relâcha d'une partie de ses prétentions, & l'Ambassadeur Espagnol fut admis à une audience publique à laquelle les

Princes du Sang, les Officiers de la Couronne, & les quatre Secrétaires d'Etat eurent ordre de se trouver. Les Ministres étrangers furent aussi priés de s'y rendre : les Princes du Sang se placèrent à la droite du Trône, où étoit le Roi; les Ministres étrangers à la gauche; les quatre Secrétaires d'Etat avoient chacun devant eux un bureau, pour dresser un procès-verbal de la déclaration de l'Ambassadeur; déclaration concertée auparavant mot pour mot, & conçue en ces termes: » Que le Roi son » maître avoit eu bien du déplaisir, en » apprenant l'attentat commis à Londres » par le Baron de Vatteville son Ambaf- » sadeur; qu'il ne souhaitoit rien tant » que d'entretenir la bonne intelligence » entre les deux Couronnes; que comme » cette action y étoit formellement oppo- » sée, il avoit non-seulement révoqué » son Ambassadeur, mais lui avoit même » donné ordre de retourner à Madrid, » pour y rendre compte de sa conduite; » que cependant il avoit commandé à » tous ses autres Ambassadeurs dans » quelques Cours qu'ils pussent être, » de ne point se trouver dans les céré- » monies où l'Ambassadeur de France

» assisteroit, de crainte qu'il ne survînt
» de nouveaux débats sur le rang ». Toutes ces paroles signifioient beaucoup, à les prendre dans le sens où elles étoient entendues. On crut en France la préférence cédée par Sa Majesté Catholique, qui cependant, ne l'accordant pas en termes formels, n'imagina point que cette condescendance pût compromettre sa gloire.

Le Pape, qui s'étoit entremis dans cette affaire, eut à son tour besoin d'un médiateur pour l'insulte faite à Rome au Duc de *Créqui*, Ambassadeur de France. *Alexandre VII* étoit alors assis sur la Chaire de Saint-Pierre. C'étoit une ancienne coutume à Rome que les Ambassadeurs des Têtes couronnées rendissent la première visite aux parens du Pape & à son premier Ministre : le Duc de *Créqui*, dont la fierté naturelle étoit encore augmentée par la qualité d'Ambassadeur d'un grand Monarque, loin de suivre cet usage, l'avoit hautement condamné, ajoutant qu'il ne convenoit point à un homme comme lui. Cette déclaration déplut au Pape & à ses parens, qui en marquèrent leur ressentiment de

la manière la plus violente. Le Duc de Créqui logé au Palais Farnese, soutenoit avec éclat sa dignité, sans se départir d'aucune de ses prérogatives. Comme les franchises en étoient une, il avoit recommandé à ses gens d'empêcher que les Sbires ne missent les pieds dans son quartier. Un jour qu'il étoit sorti, ainsi que l'Ambassadrice son épouse, un débiteur, véritable ou supposé, s'en fut du côté du Palais Farnese, criant de toutes ses forces & appelant du secours. Les gens du Duc extrêmement alertes sur pareilles aventures, n'en eurent pas plutôt connoissance, qu'ils firent une vive sortie sur les Sbires qui étoient accourus. Ceux-ci furent soutenus par quelques Corfes de la Garde du Pape, qui se trouverent là si à propos, qu'on eut lieu de croire que la rencontre étoit préméditée. Les gens de l'Ambassadeur furent bientôt forcés de se retirer vers les écuries d'où ils étoient sortis. Le Duc de Créqui qui rentroit alors dans son Palais, n'eut que le temps de s'y enfermer. Les Corfes l'investirent de toute part. Il voulut se montrer sur un balcon, d'où il menaça ces séditieux de les faire pendre &

ils firent une décharge sur lui, & ce fut par une espece de miracle qu'ils ne le tuerent point. Un moment après, la Duchesse sa femme arriva ; on tira sur elle dans son carrosse plusieurs coups de mousquet, dont un de ses pages & un de ses valets de pied furent tués sur le champ. Tous les François qui se trouverent alors dans les rues coururent le même danger. Ce fut un désordre affreux dans toute la ville.

Les parens du Pape ayant ainsi assouvi leur vengeance, firent dissiper le tumulte, & feignirent de n'y avoir aucune part. L'Ambassadeur en demanda justice au Pape & au Gouverneur de Rome, qui ne balancerent pas à la lui promettre ; mais l'évasion des Sbires leur épargna le soin d'acquitter leur parole. Le Duc de Créqui en étant informé, ne sortit plus de chez lui que bien accompagné, avec tous ses gens armés, & une garde considérable à pied & à cheval autour de son carrosse. Ce cortège déplut au Gouverneur & aux parens du Pape, qui s'imaginèrent que le Duc les vouloit braver ; en sorte que pour lui rendre bravade pour bravade, ils envoyèrent toute la Garde du Pape autour

de son Palais, & lui firent dire, que par ces précautions, ils vouloient pourvoir à sa sureté, s'étant rendu si odieux au peuple de Rome, que, s'il fortoit, ils ne lui répondoient pas de sa vie. La prédiction ne tarda pas à s'accomplir ; car il fut assiégé une seconde fois, sans savoir que penser des suites de ce nouveau blocus. Le Roi averti de ce qui se passoit à Rome, ordonna au Duc de Créqui d'en sortir incessamment, & de se retirer dans les Etats du Grand-Duc. Il fit dire au Nonce de quitter Paris en deux fois vingt-quatre heures. Cette retraite indiquoit assez ce qui devoit arriver dans la suite. En effet le Roi s'empara d'*Avignon*, & envoya du côté de l'Italie sous le commandement du Marquis de *Bellefonds*, un corps de troupes qui devoit être suivi d'une armée plus considérable sous les ordres du Maréchal *du Plessis*. Le Pape, de son côté, chercha à se précautionner contre l'orage qui le menaçoit. Il voulut faire une ligue avec les Princes d'Italie, l'Espagne, l'Angleterre & la Hollande ; mais tout ce projet s'évanouit, & Alexandre VII proposa un accommodement par l'entremise des Vénitiens. Le Roi eut d'abord quelque

peine à s'y résoudre ; mais à la fin il consentit qu'on s'assemblât à Pise, où l'on convint que le Cardinal *Chigi* viendrait incessamment en France en qualité de Légat à *latere*, & y protesteroit à Sa Majesté, que ni lui ni aucun de sa Maison n'avoient eu part à l'attentat commis contre le Duc de Créqui ; que Dom Augustin *Chigi*, frere du Pape & Gouverneur de Rome, feroit la même protestation par écrit, & cependant sortiroit de la ville, jusqu'à ce que le Légat eût eu audience du Roi, & qu'il eût obtenu son pardon ; que le Cardinal *Impériali* viendrait aussi en personne se justifier & se mettre entre les mains du Roi, pour être puni s'il étoit jugé coupable ; enfin que, par un Décret solennel du Pape, toute la nation Corse seroit déclarée à jamais incapable de servir dans l'Etat de l'Eglise, & que pour conserver la mémoire de la réparation faite à Sa Majesté, on élèveroit à Rome une pyramide vis-à-vis de leur corps-de-garde, sur laquelle ce Décret seroit gravé. Tous ces articles furent ponctuellement exécutés. Quand le Légat & le Cardinal *Impériali* arriverent, le Roi les reçut en Prince qui n'a de ressen-

timent qu'autant que sa gloire l'y oblige : Les troupes revinrent ; Avignon fut rendu au Pape , & toute cette affaire fut assoupie.

Quoique le Roi eût pardonné les fautes du Grand Condé , il ne les avoit pas oubliées. A une campagne de Flandres , il ne put s'empêcher de dire au Prince : » Sans vous tout ce pays seroit » à moi «. Ah ! Sire , répondit le Grand Condé , vous m'aviez promis de ne m'en jamais parler !

Le Roi s'étoit flatté de marier la Princesse de *Conti* au Prince *d'Orange* : il la lui fit proposer dans un temps où ses prospérités lui persuadoient que cette offre seroit reçue comme le plus grand honneur. Il se trompa : le Prince *d'Orange* étoit fils d'une fille du Roi d'Angleterre *Charles I.^{er}* , & sa grand'mere étoit fille de l'Electeur de Brandebourg. Il s'en souvint avec tant de hauteur , qu'il répondit nettement que les Princes *d'Orange* étoient accoutumés à épouser des filles légitimes de grands Rois , & non pas leurs bâtardes. Ce mot entra si profondément dans le cœur du Roi

qu'il ne l'oublia jamais. Il prit à tâche, & souvent contre son intérêt, de montrer combien l'indignation qu'il en avoit conçue étoit active & durable. Il n'y eut rien d'omis de la part du Prince d'Orange pour l'effacer. Répects, soumissions, offices, patience dans les injures & les traverses personnelles, redoublement d'efforts ; tout fut rejeté avec mépris. Les Ministres du Roi en Hollande, eurent toujours un ordre exprès de traverser ce Prince, non-seulement dans les affaires d'Etat, mais dans ses affaires particulières ; de soulever contre lui le plus de gens qu'il seroit possible ; de répandre de l'argent pour faire élire aux magistratures les personnes qui lui étoient le plus opposées ; de protéger ouvertement ceux qui étoient déclarés contre lui ; de ne le point voir ; en un mot, de lui faire tout le mal & toutes les mal-honnêtetés dont ils pourroient s'aviser. Jusqu'à la guerre, jamais le Prince ne cessa de vouloir appaiser le ressentiment de Louis ; & jamais le Roi ne se relâcha de sa colère : enfin désespérant de rentrer dans les bonnes grâces du Monarque, il dit tout haut qu'il avoit inutilement essayé toute

sa vie d'obtenir les bontés du Roi ; mais qu'il espéroit d'être plus heureux à mériter son estime. Il s'occupoit alors de sa prochaine invasion en Angleterre , & de l'effet de cette formidable ligue qu'il avoit formée contre la France. On peut juger quel triomphe ce fut pour lui de forcer le Monarque à le reconnoître Roi d'Angleterre , & tout ce que cette reconnoissance dut coûter au Roi.

A la mort de la Princesse d'Orange ; le Roi Jacques d'Angleterre pria Louis XIV , qu'on n'en prit pas le deuil ; & on le défendit à MM. de *Bouillon* & de *Duras* & à tous ceux qui étoient parens du Prince d'Orange. On obéit , & on se tut ; mais on trouva cette sorte de vengeance petite & indigne d'un Roi de France.

Félix, premier Chirurgien, fut chargé de faire au Roi l'opération de la fistule ; mais au moment de porter les mains sur Louis XIV, il se représenta si vivement les divers accidens qui pouvoient arriver, & il se fit en lui une telle révolution d'humeurs, qu'il fut saisi d'un tremblement, qui ne le quitta plus le reste de ses

jours : le lendemain qu'il eût sauvé la vie au Roi, il estropia dans une saignée son meilleur ami, le sieur *de Niert*, premier valet-de-chambre.

Un jour le Roi parla si durement à M. de *Louvois*, que le Ministre jetant sur la table quelques papiers, dit : » L'on ne sauroit vous servir «. Louis se leva, & prit les pincettes, dont il eût frappé son Ministre, s'il n'eût été retenu par Madame de *Maintenon*. *Louvois* irrita encore son Maître, & le contredit un jour si brusquement, que le Roi quittant son bureau, s'avança vers la cheminée & prit sa canne. *Louvois* se retire, la sérénité sur le front, & la rage dans le cœur. Arrivé chez lui, il s'écrie : *Je suis perdu*, & décharge le sentiment de ses peines sur quelques malheureux à qui il envoie des lettres de cachet. Madame de *Maintenon* lui écrit qu'il pouvoit revenir au Conseil, & que l'orage étoit passé. Il revit le Roi, & le revit prévenu sans retour. Au sortir du Conseil il entre dans son appartement, & boit un verre d'eau avec précipitation ; le chagrin l'avoit déjà consumé : il se jette dans un fauteuil, dit quelques

mots mal articulés, & expire. *Mémoires de Saint-Simon.*

Le Roi, peu avant le jugement de M. Fouquet, avoit dit à la Reine, dans son oratoire, qu'il vouloit qu'elle lui promît que, si Fouquet étoit condamné, elle ne demanderoit point sa grace. Le jour de l'arrêt, il dit chez Madame de la Valliere : *S'il eût été condamné à mort, je l'aurois laissé mourir.*

Pendant la campagne du Maréchal de Villeroy contre le Prince de Vaudemont, le Roi avoit soin de se faire lire toutes les gazettes de Hollande. Dans la première qui parut, il lut que M. le Duc du Maine avoit été emporté sur un brancard, & que ses blessures avoient arrêté le succès & sauvé M. de Vaudemont. Cette raillerie piqua le Roi ; mais il le fut bien davantage de la gazette suivante qui se rétractant, ajouta que le Duc du Maine n'avoit pas même été blessé. Tout cela joint au silence qui régnoit depuis cette journée, & au compte succinct que le Maréchal de Villeroy lui en avoit rendu, lui donna des soupçons qui l'agiterent.

La

La Vienne, Baigneur à Paris, fort à la mode, étoit devenu celui du Roi, & ce chemin l'avoit conduit à une des quatre premières charges de Valet-de-chambre. C'étoit un fort honnête homme, mais rustre, brutal, & quelquefois trop franc. Cette franchise avoit accoutumé le Roi à lui demander ce qu'il n'espéroit pas tirer d'ailleurs, quand c'étoient des choses qui ne passioient pas sa portée. Le Roi questionna donc *La Vienne*, & celui-ci montra son embarras, parce que, dans sa surprise, il n'eut pas la présence d'esprit de le cacher. Cet embarras redoubla la curiosité du Roi, & *La Vienne* n'osa pousser plus loin la résistance. Il apprit au Roi ce qu'il eût voulu ignorer toute sa vie, & ce qui le mit au désespoir. Il sentit pour ce cher fils tout le poids du spectacle de son armée, & des railleries qu'en faisoient les étrangers. Son dépit en fut inconcevable. Ce Prince, si maître de ses mouvemens, ne put se contenir en cette occasion : sortant de table à Marly avec toutes les Dames, & en présence de tous les Courtisans, il apperçut un valet du Serdeau qui, en desservant les fruits, mit un biscuit dans sa poche. A l'instant même

il oublie toute sa dignité, & la canne à la main, court sur ce valet qui ne s'attendoit à rien, l'injurie, le frappe, & lui casse la canne sur le corps. De là, le tronçon à la main & avec l'air d'un homme qui ne se possède plus, il passe chez Madame de Maintenon où il reste une heure, comme il faisoit ordinairement. En sortant, il rencontre le Pere de la Chaise. Dès qu'il l'apperçoit parmi les Courtisans : » Mon Pere, lui dit-il, » j'ai bien battu un coquin, & lui ai cassé » ma canne sur le dos ; mais je ne crois » pas avoir offensé Dieu «. Tous ceux qui étoient là trembloient encore de ce qu'ils avoient vu ou entendu. Les plus familiers bourdonnerent contre ce valet, & le pauvre Pere fit semblant d'approuver entre ses dents. Tout le monde ignoroit la cause d'un tel emportement ; mais on se doutoit que celle qui avoit paru ne pouvoit être la véritable. Enfin tout se découvrit ; & l'on fut que *La Vienne* forcé par le Roi, avoit donné lieu à une aventure si singuliere & si indécente. *Mém. de Saint-Simon.*

Le Roi avoit accordé à ses enfans naturels une prérogative que n'avoient

pas les Princes du Sang, celle de faire entrer dans les carrosses leurs principaux Officiers, de les mener à Marly, de les faire manger à table, &c. M. le Duc, quoique gendre du Roi, n'avoit pu obtenir ce droit pour les siens. Il arriva, depuis son mariage, que Monseigneur revenant de courir le loup qui l'avoit mené fort loin, manqua son carrosse, & s'en revenoit avec *Sainte-Maure & Dursé*; en chemin il trouva un carrosse de M. le Duc dans lequel étoit *Saintrailles*, qui étoit à lui, & le Chevalier de *Sillery*, qui étoit à M. le Prince de Conty. Ils s'étoient mis dans la voiture qu'ils avoient rencontrée, & y attendoient si M. le Duc ou M. le Prince de Conty ne viendroit point. Monseigneur monta dans le carrosse, pour achever la traite qui étoit encore longue jusqu'à Versailles, fit monter avec lui *Sainte-Maure & Dursé*, laissa *Saintrailles & Sillery* à terre, quoiqu'il y eût place de reste pour eux, & ne leur offrit point de monter. Cela ne laissa pas de lui faire quelque peine; & le soir, pour sonder ce que le Roi penseroit, il lui conta son aventure, & ajouta qu'il n'avoit osé faire monter ces Messieurs avec lui. » Je

» le crois bien, répondit le Roi d'un ton
» élevé, un carrosse où vous êtes de-
» vient le vôtre ; & ce n'est pas à des
» domestiques de Princes du Sang à y
» entrer ». Madame de Langeron en fut
un exemple singulier. Elle avoit-été
d'abord à Madame la Princesse, & tant
qu'elle y fut, elle n'entra point dans les
carrosses, & ne mangea point à table.
Elle passa à Madame de Guise, petite-fille
de France ; & dès ce moment, elle man-
gea avec le Roi, Madame la Dauphine
& Madame, & entra dans les carrosses
sans difficulté. La même Dame de Lange-
ron quitta Madame de Guise, & rentra à
Madame la Princesse ; & dès-lors il ne
fut plus question pour elle de manger
avec le Roi, & de monter dans les car-
rosses. Cette exclusion dura le reste de
sa longue vie ; car elle mourut chez
Madame la Princesse.

Une vieille décrépète se présenta un
jour au dîner du Roi : elle faisoit peur.
Monsieur la repoussa en lui demandant ce
qu'elle vouloit : Hélas ! Monsieur, lui dit-
elle, c'est que je voudrois bien prier le Roi
de me faire parler à M. de Louvois. Le Roi
lui dit : Tenez, voilà M. de Rheims qui y a

de Louis XIV & de Louis XV. 29
plus de pouvoir que moi. Cela réjouit
fort tout le monde.

Lorsque La Fontaine donna *les Amours de Psyché & de Cupidon*, ses amis lui firent remarquer un endroit qui pouvoit regarder le Roi, & dont ce Prince auroit pu être offensé, si quelqu'un se fût avisé de le lui rapporter. L'auteur s'adressa au Duc de *Saint-Aignan*, qui étoit alors dans la confiance étroite du monarque. » Il est vrai, lui dit le Duc, » l'endroit est délicat; mais voulez-vous » que je vous donne un moyen d'em- » pêcher qu'on n'en parle? Le Roi ne » lit point, présentez-lui votre ouvrage » au-plutôt. Je vous introduirai; les » courtisans vous verront: soyez sûr, » après cela, que personne n'osera en » dire du mal «.

Après les troubles de la *Fronde*, où de *Fargues*, avoit joué un rôle contre la Cour, il s'étoit retiré dans sa terre de *Courson*, où il vivoit tranquille, aimé & estimé de tous ses voisins. Le Comte de *Guiche*, le Marquis, depuis Duc du *Lude*, *Vardes* & *Lauzun*, s'étant égarés la nuit à un retour de chasse, & cher-

B iij

chant un asile, aperçurent de loin une faible lumière vers laquelle ils dirigèrent leurs pas ; elle partoit du château de *Courson*, où ils demanderent retraite jusqu'au lendemain matin. *De Fargues* les reçut avec joie, leur fit servir un bon souper, & les combla de politesses. Rendus à la Cour, ils conterent au Roi leur aventure, & se louerent beaucoup de *de Fargues*. A ce nom qui réveilla dans le cœur de Louis le ressentiment de la Fronde : » Comment, dit-il, ce coupable-là est dans le royaume, & si près de moi?... « Il manda le Premier Président *de Lamoignon*, & lui ordonna de faire des recherches sur la vie de *de Fargues*. Malheureusement il se trouva coupable d'un meurtre, & le Procureur-général eut ordre de poursuivre l'accusé, qui fut arrêté, condamné, & décapité malgré l'amnistie qui sembloit avoir effacé tout ce qui étoit arrivé auparavant.

D'Ablancourt * avoit d'abord été choisi par Colbert pour écrire l'histoire du Roi ; il obtint en conséquence une

* Né en 1606, mort en 1664.

pension de mille écus : mais Louis XIV ayant appris que d'Ablancourt étoit Protestant, tout fut rompu. » Je ne veux » point, dit ce monarque, d'un Historien » qui soit d'une autre Religion que moi. » Quant à sa pension, puisque cet Ecri- » vain a du mérite d'ailleurs, j'entends » qu'elle lui soit payée. «

On vit en 1692 paroître à Versailles un maréchal de la petite ville de *Salon* en Provence, qui s'adressa à M. de Brissac Major des Gardes-du-corps, pour être conduit au Roi à qui il vouloit parler en particulier. Il ne se déconcerta point des rebuffades qu'il eut à essuyer, & fit tant que le Roi en fut informé, & lui fit dire qu'il ne parloit point ainsi à tout le monde. Le maréchal insista, en protestant que s'il voyoit le Roi, il lui diroit des choses si secrètes, que Sa Majesté ne douteroit pas qu'il n'eût mission pour lui parler ; en attendant, il demandoit à être renvoyé à un des Ministres d'Etat. Là-dessus le Roi lui fit dire d'aller trouver *Barbezieux* à qui il avoit donné ordre de l'entendre. Ce qui surprit beaucoup, c'est que le maréchal qui n'étoit jamais sorti de son

B iv

pays ne voulut point de Barbezieux , & répondit tout de suite qu'il avoit demandé à être envoyé à un Ministre d'Etat ; que M. de Barbezieux ne l'étoit point , & qu'il ne parleroit qu'à un Ministre. Sur cela , le Roi nomma *Pomponne* , & le maréchal l'alla trouver sans difficulté. Voici ce qu'on fut de son histoire.

Cet homme se rendant un soir à sa maison , se trouva investi d'une grande lumière auprès d'un arbre assez voisin de Salon. Une personne vêtue de blanc & à la royale , belle , blonde & fort éclatante , l'appela par son nom , lui dit de la bien écouter , lui parla plus d'une demi-heure , lui apprit qu'elle étoit la Reine qui avoit été l'épouse du Roi , lui ordonna de l'aller trouver , & de lui dire les choses qu'elle lui avoit communiquées ; que Dieu l'aideroit dans son voyage , & qu'à une chose secrète qu'il diroit au Roi , & qui ne pouvoit être sue que de lui , il reconnoitroit la vérité de tout ce qu'il avoit à lui apprendre ; que si d'abord il ne pouvoit parler à Sa Majesté , il demandât à parler à un de ses Ministres , & que sur-tout il ne confiât à personne ce qui ne

devoit être su que du Roi ; qu'il partît promptement , qu'il exécutât ce qui lui étoit ordonné , sans réserve & sans crainte ; mais qu'il se persuadât bien qu'il seroit puni de mort , s'il négligeoit de s'acquitter de cette commission. Le maréchal promit tout , & aussi-tôt la Reine disparut. Il se trouva dans l'obscurité au pied de son arbre ; il s'y coucha , ne sachant s'il rêvoit , ou s'il étoit éveillé ; enfin il se retira bien persuadé que c'étoit une illusion & une folie , dont il ne se vanta à personne. A deux jours de là , passant au même endroit , il eut encore la même vision , & les mêmes propos lui furent adressés ; il y eut de plus des reproches sur son doute , & des menaces réitérées. Pour cette fois , le maréchal demeura convaincu ; mais flottant entre la crainte des menaces & les difficultés de l'exécution , il ne fut à quoi se résoudre. Il demeura huit jours dans cette perplexité , & sans doute qu'il auroit fini par ne point entreprendre ce voyage , si , repassant dans le même endroit , il n'eût vu & entendu la même chose , & des menaces si effrayantes qu'il ne songea plus qu'à partir. Il alla trouver à Aix l'Intendant de

B v.

la Province, qui l'exhorta à suivre son voyage, & lui donna de quoi le faire dans une voiture publique. Arrivé à Versailles, il entretint trois fois M. de Pomponne, & fut chaque fois plus de deux heures avec lui. Ce Ministre rendit compte au Roi de sa conversation avec le maréchal; & l'on délibéra, dans un Conseil d'Etat, sur ce qu'il y avoit à faire dans cette conjoncture. Le résultat fut que Sa Majesté entretiendroit le maréchal. Le Roi le vit en effet dans ses cabinets où il monta par le petit escalier qui est sur la cour de marbre; il le revit quelques jours après, & fut à chaque fois plus d'une heure avec lui. M. de Duras qui étoit sur le pied de dire tout ce qui lui passoit par la tête, s'avisa de parler avec mépris de ce maréchal, & de lui appliquer ce mauvais proverbe : *Si cet homme n'est pas fou, le Roi n'est pas noble.* » Je ne suis donc » pas noble, lui répondit le Roi, car je » l'ai entretenu long-temps, & je vous » assure qu'il s'en faut bien qu'il soit » fou ». Ces derniers mots furent prononcés avec une gravité appuyée qui surprit fort les assistans. Le Roi ajouta que cet homme lui avoit dit une chose

qui lui étoit arrivée il y avoit plus de vingt ans, & que lui seul favoit ; il s'expliqua en plusieurs autres occasions, on ne peut plus favorablement, sur le compte du maréchal, à qui il fit donner de l'argent, & qu'il recommanda à l'Intendant de Provence, avec ordre de le protéger, & de veiller à ce qu'il ne manquât de rien jusqu'à la fin de ses jours. Ce qu'il y a eu de plus marqué, c'est qu'aucun des Ministres d'alors n'a jamais voulu parler là-dessus : leurs amis les plus intimes les ont questionnés à diverses reprises sans pouvoir en arracher un seul mot. Le maréchal ne fut pas moins discret. De retour à *Salon* il y reprit son métier, & vécut à son ordinaire, sans laisser échapper la moindre parole de jactance sur sa mission qui parut surnaturelle aux moins crédules.

Louis XIV étoit le plus discret des hommes ; & lorsqu'on lui avoit confié un secret, il n'y avoit maître, ministre ni favori qui pût y donner atteinte, quand bien même ce secret les auroit regardés. Il avoit si bien cette réputation, qu'une femme de nom

B vj

éloignée de son mari depuis un an, & qui se trouvant grosse étoit sur le point de le voir arriver de l'armée, fit demander au Roi une audience secrète pour l'affaire du monde la plus importante. Elle se confia à Louis XIV, & lui dit que c'étoit comme au plus honnête homme de son royaume. Le Roi lui conseilla de profiter d'une si grande perplexité, en vivant plus sagement à l'avenir, & lui promit de retenir son mari sur la frontière, sous prétexte de son service, tant & si long-temps qu'il ne pût avoir aucun soupçon. En effet, il en donna le jour même l'ordre à Louvois, & lui défendit non-seulement tout congé pour cet Officier, mais de souffrir qu'il s'absentât un seul jour du poste qu'il lui assignoit pour tout l'hiver. L'Officier & Louvois lui-même furent extrêmement surpris de cet ordre, qu'il fallut exécuter. Le Roi n'en fit l'histoire que bien des années après, & lorsqu'il fut sûr qu'on ne pouvoit plus soupçonner les personnes que cela regardoit.

Parmi les différentes harangues que Louis XIV fut obligé d'entendre dans

ses voyages, on distingua celle d'un Maire de Rheims, qui lui ayant présenté des bouteilles de vin & des poires de *rouffelet*, lui dit : » Sire, nous apportons à Votre Majesté notre vin, nos poires & nos cœurs; c'est tout ce que nous avons de meilleur dans notre ville ». Le Roi lui frappa sur l'épaule, en lui disant : *Voilà comme j'aime les harangues.*

Un bon mot qui n'est que piquant dans la bouche d'un particulier, est souvent mortel dans la bouche d'un Souverain. Louis XIV s'observoit à cet égard avec le plus grand scrupule : on en jugera par ce trait. Il contoit une historiette à quelques-uns de ses courtisans ; il avoit promis qu'elle seroit plaisante : elle ne le fut point, & on ne rit pas, quoique le conte fût du Roi. Le Prince d'Armagnac, qu'on appelloit *M. le Grand*, à cause de sa charge de Grand Ecuyer de France, sortit alors de la chambre, & le Roi dit à ceux qui restoient : » Vous avez trouvé mon conte » fort insipide, & vous avez eu raison ; » mais je me suis aperçu qu'il y avoit » un trait qui regarde indirectement

» M. le Grand, & qui auroit pu l'em-
 » barrasser; j'ai mieux aimé le suppri-
 » mer que de chagriner quelqu'un : à
 » présent que M. le Grand est parti,
 » voici mon conte ». Il l'acheva, &
 l'on rit.

Par la conquête de la *Franche-Comté*,
 le Grand Condé avoit regagné tout-à-
 fait les bonnes grâces de Louis XIV.
 Un jour le Roi parlant au Duc d'Anguien,
 lui dit qu'*il avoit toujours estimé son pere
 sans l'aimer ; mais que présentement il
 l'estimoit & l'aimoit avec confiance.*

Lorsqu'en 1684, *Damfreville*, Capi-
 taine de vaisseau, vint délivrer dans Alger
 tous les esclaves Chrétiens au nom du
 Roi de France : il se trouva parmi eux
 beaucoup d'Anglois qui, étant déjà à
 bord, soutinrent à Damfreville que c'é-
 toit en considération du Roi d'Angle-
 terre, qu'ils étoient mis en liberté. Alors
 le Capitaine François fit appeler les
 Algériens ; & remettant les Anglois à
 terre : » Ces gens-ci, dit-il, préten-
 » dent n'être délivrés qu'au nom de leur
 » Roi ; le mien ne prend pas la liberté
 » de leur offrir sa protection ; je vous

» les remets ; c'est à vous à montrer
» ce que vous devez au Roi d'Angle-
» terre «. Tous les Anglois furent remis
aux fers. La fierté Angloise, la foiblesse
du gouvernement de Charles II, & le
respect des nations pour Louis XIV,
se font connoître par ce trait.

Le Roi, en 1685, ayant exigé que le
Doge de Gênes & quatre principaux Sé-
nateurs vinssent implorer sa clémence
dans son palais de Versailles, il voulut
que ce *Doge* fût continué dans sa Prin-
cipauté, malgré la loi perpétuelle de
Gênes, qui ôte cette dignité à tout
Doge absent un moment de la ville.
Celui-ci étoit un homme de beaucoup
d'esprit ; & comme le Roi le reçut avec
autant de bonté que de faste, & qu'au
contraire les Ministres *Louvois*, *Croiffé*
& *Seignelai* ne lui firent sentir que beau-
coup de fierté, il disoit : » Le Roi ôte à
» nos cœurs la liberté, par la maniere
» dont il nous reçoit ; mais ses Minis-
» tres nous la rendent «. Tout le monde
sait que le Marquis de *Seignelai* lui ayant
demandé ce qu'il trouvoit de plus sin-
gulier à Versailles, le *Doge* répondit ;
» C'est de m'y voir «.

Les Missionnaires Jésuites François s'étoient procuré un établissement dans le Royaume de Siam, par le secours du sieur *Constance*, Grec d'origine & de religion, & qui, par des moyens qu'on a toujours ignorés, étoit devenu premier Ministre de cet Empire. Dans leurs entretiens avec le Roi de Siam, qu'ils avoient la permission de venir voir quelquefois, ils avoient soin de lui apprendre toutes les grandes actions de leur maître ; de lui vanter sa piété, sa puissance, & combien il étoit révérend dans toute l'Europe. Quand ils crurent avoir fait toute l'impression qu'ils souhaitoient, ils se flatterent que le Roi de Siam & toute sa Cour se détermineroient à se convertir, si l'on pouvoit engager le Roi de France à lui envoyer un Ambassadeur avec une lettre par laquelle il inviteroit ce Prince à embrasser la Religion Catholique. Ainsi, après avoir mûrement délibéré, ils firent partir le Pere *Tachard*, qui, étant arrivé en France, expliqua au Roi sa mission, par l'entremise du Pere la Chaise. La chose fut représentée comme étant d'une exécution si facile, que le Roi se détermina à faire partir le Chevalier de

Chaumont, avec le titre de son Ambassadeur. Il fut reçu à la Cour de Siam avec de grands honneurs, & après y avoir demeuré cinq à six mois sans pouvoir gagner le Roi de Siam à la Religion Catholique, il revint en France en 1685, accompagné de plusieurs Ambassadeurs qui avoient ordre d'achever avec nos Ministres un Traité de commerce que le Chevalier de *Chaumont* avoit ébauché. Louis XIV les reçut assis sur un trône d'argent, élevé sur une grande estrade, dressée exprès au fond de la grande galerie. Les Princes du Sang étoient sur cette estrade à droite & à gauche du trône, les grands Seigneurs & les Ministres au bas de l'estrade, & tous les Courtisans en haie le long de la galerie & des appartemens. Le Roi parut sous des habits tout couverts de pierreries. Cette magnifique décoration jointe à la majesté de sa personne & à la pompe de cette cérémonie, offroit le spectacle le plus beau & le plus riche qu'il fût possible de voir. Les Ambassadeurs furent conduits dans les appartemens au milieu de la haie des Courtisans ; & quand ils arriverent à l'entrée de la galerie, d'où ils étoient à

portée de voir le Roi, ils firent de profondes inclinations, qu'ils recommencèrent étant au milieu, & en abordant le pied de l'estrade. Le premier d'entre eux présenta la lettre de son Maître au bout d'une épée à lame d'or, & fit à Sa Majesté un compliment qui ne se ressentoit en rien de la barbarie du pays de celui qui l'adressoit. Le Roi y répondit d'une manière fort honnête. Les Ambassadeurs se retirèrent à reculons, jusqu'à ce qu'ils fussent au bout de la galerie, & qu'ils eussent perdu le Roi de vue. Ils avoient apporté à Sa Majesté, de la part de leur Maître & du sieur Constance, des présens de tout ce que leur nation peut offrir de plus rare. Ils en distribuèrent aussi aux Princes & Princesses du Sang. Les Ministres acheverent avec eux le traité commencé à Siam par le Chevalier de Chaumont : il portoit que la Religion Catholique seroit publiquement enseignée & protégée dans tout le Royaume de Siam ; que les François, à l'exclusion des autres Européens, y feroient tout le commerce, & y seroient maintenus & protégés par la puissance royale ; & enfin, qu'on leur remettroit quatre Places, où ils

feroient leurs établissemens , & qui seroient gardées par des troupes que le Roi y enverroit. Le traité ainsi conclu, les Ambassadeurs allerent visiter les conquêtes du Roi , & furent reçus par-tout avec la distinction qui leur étoit due : ils partirent peu de temps après leur retour de Flandres. Le Roi fit embarquer avec eux trois mille hommes, sous les ordres de M. *de Farges*, qu'il nomma Maréchal de camp. Quand il fut à Siam, on lui livra ponctuellement les quatre Places , dont on étoit convenu. Mais environ un an après, il survint une révolution dans ce Royaume, dont le sieur *Constance* fut la premiere victime : le Roi de Siam étant venu à mourir, celui qui lui succéda fit périr tous les François. On ignore s'il en échappa quelqu'un ; ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'il n'en revint aucun en France, pas même M. *de Farges* ; & on perdit ce nouvel établissement.

Il n'y eut sous l'administration de Louis XIV, qu'une seule conjuration en 1674, imaginée par *Truaumont*, gentilhomme Normand, perdu de débauches & de dettes, & embrassée

par un Prince de la Maison de Rohan ; réduit par la même conduite à la même indigence. Il n'entra dans ce complot qu'un Chevalier de *Préaux*, neveu de la Truamont, qui séduit par son oncle, séduisit sa maîtresse, Madame de *Villiers*. Leur but & leurs espérances n'étoient pas & ne pouvoient être de se faire un parti dans le Royaume. Ils prétendoient seulement vendre & livrer *Quillebeuf* aux Hollandois, & introduire les ennemis en Normandie. Ce fut plutôt une lâche trahison mal-ourdie, qu'une conspiration. Le supplice de tous les coupables fut le seul événement que produisit ce crime insensé, dont à peine on se souvient aujourd'hui. Le Roi envoya Briffac, Major de ses Gardes, à Rouen pour se saisir de la Truamont. Celui-ci, sans s'émouvoir, dit à Briffac son ancien ami : » Je m'en vais te suivre, laisse-
» moi seulement entrer dans mon ca-
» binet pour quelque nécessité «. Briffac le laissa faire, & fut bien étonné de l'en voir sortir avec deux pistolets. La Truamont en déchargea un sur le Major ; mais il le manqua, & la balle alla blesser un Garde-du-corps qui n'étoit

pas éloigné. Le Major, dans le temps qu'on le miroit, cria, *tire*, pour faire voir qu'il n'avoit pas peur. A ce mot, un des Gardes, croyant que son Officier lui donnoit ordre de tirer, lâcha son mousqueton dans le corps de la Truau mont, qui mourut le lendemain, avant que le Premier Président eût pu lui faire donner la question, & par conséquent sans rien avouer. Cet incident auroit pu dans la suite sauver la vie au Chevalier de Rohan, si après avoir tout nié à ses autres Juges, il n'avoit pas tout avoué à M. de Bessons, Conseiller d'Etat, qui lui arracha son secret en lui promettant sa grace. Il fut condamné à avoir la tête tranchée, & montra beaucoup de résignation dans ses derniers momens. Il s'étoit flatté d'être exécuté secrètement à la Bastille; & après la lecture de son arrêt, il demanda si l'on n'y avoit pas dressé un échafaud. Le Pere Bourdaloue qui l'assistoit à la mort, lui ayant dit qu'il falloit se résoudre à mourir publiquement dans la rue, il répondit: *Tant mieux, nous en aurons plus d'humiliation.* Le bourreau étant entré dans sa chambre, l'aborda en lui disant: *Monseigneur, vous plaît-il que je fasse*

ma charge, & le Chevalier lui ayant répondu que oui, il lui mit la corde au cou, & lui demanda s'il vouloit qu'on lui liât les mains avec un ruban de soie. Le Chevalier répliqua que *Notre-Seigneur n'ayant été lié qu'avec des cordes, il ne méritoit pas de porter d'autres liens.* Il demanda pardon à tous ceux qu'il avoit offensés, & marcha courageusement au supplice.

On lit, dans les Mémoires du Marquis de la Farre, que personne ne demandant à Louis XIV la grace du Chevalier de Rohan, ce monarque fut tenté de lui-même de l'accorder. Le Marquis de la Farre pouvoit ajouter, que ce fut au sortir d'une représentation de *Cinna*, où la clémence d'Auguste est si bien représentée, que le Roi se sentit disposé à tout pardonner à ce Seigneur qui s'étoit rendu coupable d'un crime d'Etat. Ce trait est un bel éloge de la Tragédie de *Corneille*.

Malgré ces mers de réservoirs qui avoient coûté tant de millions, l'eau manquoit à Versailles. On étoit en paix, & Louvois imagina d'employer les troupes à détourner la rivière d'Eure

entre Chartres & Maintenon, & de la faire venir toute entière à Versailles. On ne sauroit dire l'or & les hommes que cette tentative coûta pendant plusieurs années. Dans le camp qu'on y avoit établi & qu'on y tint fort long-temps, il fut défendu sous les plus grandes peines d'y parler des malades, & sur-tout des morts que le travail, & plus encore les exhalaisons des terres remuées, enlevoient tous les jours; cependant, non-seulement les Officiers particuliers, mais les Colonels, les Brigadiers & ce qu'on y employa d'Officiers-généraux, n'avoient pas la liberté de s'absenter un quart-d'heure. Enfin la guerre interrompit ces travaux en 1688, sans qu'ils aient été repris dans la suite. Il n'en est resté que d'informes monumens qui éterniseront cette folie.

Le Roi lassé de la magnificence des grands édifices, se persuada qu'il lui falloit une solitude agréable par sa simplicité. Il chercha autour de Versailles de quoi satisfaire ce nouveau goût. Il visita plusieurs endroits; il parcourut les côteaux qui découvrent Saint-Ger-

main , & cette vaste plaine où la Seine serpente en quittant Paris. On le pressa de s'arrêter à Lucienne , dont la vue est enchantée ; mais il répondit que cette heureuse situation le ruinerait , & qu'il en vouloit une qui ne lui permit pas de songer à rien de considérable. Il trouva derrière Lucienne un vallon étroit & profond , inaccessible par ses marécages , sans aucune vue , enfermé de collines , avec un méchant village appelé *Marly*. Cette clôture sans vue , & sans moyen d'en avoir , fit tout son mérite. Ce fut un grand travail que de dessécher ce cloaque , & d'y transporter des terres. Enfin l'hermitage se trouva fait , & ce n'étoit d'abord que pour y coucher deux ou trois fois l'année avec une douzaine au plus de courtisans. Peu-à-peu on y fit des augmentations , & d'accroissemens en accroissemens , on en vint à couper des collines , à les aplanir pour se ménager une échappée de vue. Enfin , en bâtimens , en jardins , en eaux , en aqueducs , en machines hydrauliques , en parcs , en forêts , en statues , en peintures , en meubles précieux , *Marly* est devenu ce qu'on le voit encore , tout dépouillé
qu'il

qu'il est depuis la mort de Louis XIV. C'est peu de dire que Versailles n'a pas coûté Marly. Telle fut la fortune d'un repaire de serpens & de crapauds, choisi dans l'unique vue de n'y pouvoir dépenser ; tel fut le mauvais goût de Louis XIV, & ce plaisir superbe de forcer la nature, que ni la guerre la plus ruineuse, ni la dévotion la plus sincère ne purent éteindre. *Mém. de Saint-Simon.*

Quand on remit à Louis XIV l'état des sommes que le château & les jardins de Versailles avoient coûtées ; après avoir vu le définitif du compte, il le jeta au feu. L'article du plomb pour le château & les conduites d'eau, étoit de trente-deux millions.

Après la retraite des Impériaux & des Alliés en 1675, M. de *Turenne* vint à Saint-Germain, où il reçut une espèce de triomphe. Pour l'accueillir avec plus d'honneur, le Roi avoit envoyé au-devant de lui la plus grande partie de sa Cour. Lorsqu'il fut près de Sa Majesté, elle le reçut elle-même avec les plus grands témoignages d'estime & d'affection. Elle fit jouer pour lui un nouvel *Opéra*, en

Tome I. C

lui disant qu'après en avoir fait lui-même de si considérables en Allemagne pour le soutien de la Couronne, il étoit bien juste que, pour le délasser de tant de fatigues & de périls, on lui en fît voir un de pur divertissement en France, où il ne couroit aucun danger. Le lendemain, pour combler ce Général de marques d'honneur, & pour lui prouver encore mieux sa bienveillance, Sa Majesté lui envoya à son lever cent mille écus en louis d'or. C'est être vraiment Roi, que de savoir ainsi récompenser le mérite.

Après le mariage de Monsieur le Duc avec Mademoiselle de *Nantes*, le Roi étala une magnificence singulière, dont le Cardinal Mazarin avoit donné la première idée en 1656. On établit dans le salon de Marly, quatre boutiques, remplies de ce que l'industrie des ouvriers de Paris avoit produit de plus riche & de plus recherché. Ces quatre boutiques étoient autant de décorations superbes, qui représentoient les quatre saisons de l'année. Madame de Montespan en tenoit une avec Monseigneur. Madame de Maintenon en tenoit une

autre avec le Duc du Maine. Les deux nouveaux mariés avoient chacun la leur : Monsieur le Duc avec Madame de Thiange ; & Madame la Duchesse à qui la bienséance ne permettoit pas d'en tenir une avec un homme à cause de sa grande jeunesse, étoit avec la Duchesse de Chevreuse. Les dames & les hommes nommés du voyage tiroient au sort les bijoux dont ces boutiques étoient garnies. Ainsi le Roi fit des présens à toute la Cour d'une manière digne de lui. Ces loteries avoient été mises en usage autrefois par les Empereurs Romains ; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Le Maréchal *de Bellefond* ayant fait demander au Roi la permission de vendre sa charge de premier Maître-d'hôtel, Sa Majesté le fit appeler dans son cabinet, & lui dit : *Monsieur le Maréchal, je veux savoir pourquoi vous me voulez quitter. Est-ce dévotion ? est-ce envie de vous retirer ? est-ce l'accablement de vos dettes ? Si c'est le dernier, j'y veux donner ordre, & entrer dans le détail de vos affaires.* Le Maréchal fut sensiblement touché de cette bonté : *Sire, dit-il,*

C ij

ce sont mes dettes ; je ne puis voir souffrir quelques - uns de mes amis qui m'ont assisté , & que je ne puis satisfaire. Hé bien , dit le Roi , il faut assurer leur dette , je vous donne cent mille francs de votre maison de Versailles , & un brevet de retenue de quatre cents mille francs , qui servira d'assurance , si vous veniez à mourir. Vous payerez les arrérages avec les cent mille francs ; cela étant , vous demeurerez à mon service. Le Maréchal ne put résister à tant de bonté. Il fut remis à sa place , & comblé de nouveaux bienfaits.

Le Roi se préparant à cette campagne si fameuse par le passage du Rhin , fit venir le Maréchal de Bellefond , & lui dit qu'il vouloit qu'il obéît à M. de Turenne , sans tirer à conséquence. Le Maréchal répondit qu'il ne seroit pas digne de l'honneur que lui avoit fait Sa Majesté , s'il se déshonoroit par une obéissance sans exemple. Le Roi le pria avec bonté de songer à ce qu'il disoit ; qu'il souhaitoit cette preuve de son amitié , qu'il y alloit de sa disgrâce. Le Maréchal lui répondit qu'il voyoit bien qu'il perdoit les bonnes grâces de Sa Majesté ; mais qu'il s'y résolvoit plutôt

que de perdre son estime ; qu'il ne pouvoit obéir à M. de Turenne sans dégrader sa dignité. Le Roi lui dit : *Monsieur le Maréchal, il faut donc se séparer.* Le Maréchal lui fit une profonde révérence, & partit. Louvois qui ne l'aimoit pas, lui expédia aussi-tôt un ordre d'aller à Tours. Il fut rayé de dessus l'état de la Maison du Roi. Il se retira avec cinquante mille écus de dettes au-delà de son bien. Il étoit abîmé, & l'on ne doutoit pas qu'il n'allât à la Trappe. Le Maréchal de Créquy étoit alors absent ; il vint en poste, & eut avec le Roi une conversation d'une heure. Il étoit désespéré. Il conjura Sa Majesté de lui ôter le bâton, & de le laisser servir cette campagne comme simple *Marquis de Créquy.* » Peut-être, ajouta-t-il, que je mériterais de le reprendre à la fin de la » guerre «. Le Roi fut touché de l'état où il le voyoit ; mais il tint bon, & ce Maréchal fut exilé dans une de ses terres. Le Maréchal d'Humieres qui avoit fait le même refus d'obéir à Turenne, fut puni comme les deux autres, & reçut ordre de se retirer à Angers.

Le Maréchal *Dupleffis*, qui n'avoit

pu faire la campagne de 1672 à cause de son grand âge, sembloit porter envie à ses enfans qui avoient le bonheur de servir Sa Majesté. » Pour moi, ajoutoit-il devant Louis XIV, je ne suis plus propre à rien ». *Monsieur le Maréchal*, lui répondit le Roi en l'embrassant, *on ne travaille que pour approcher de la réputation que vous avez acquise. Il est agréable de se reposer après tant de victoires.*

Lorsque l'Abbé de *Pomponne* eut perdu son pere, *Simon Arnaud*, Secrétaire d'Etat & Ministre des affaires étrangères, le Roi lui dit pour le consoler : » Vous pleurez un pere que vous retrouverez en moi, & je perds un ami » que je ne retrôuverai plus. «

Le Duc d'Antin, Surintendant des bâtimens, avoit obtenu la permission de placer dans sa galerie quelques tableaux du Louvre. Le Duc leur fit faire des bordures magnifiques. Un jour qu'il répétoit au Roi que ces bordures ne coûtoient rien à Sa Majesté, & que c'étoit lui qui en avoit fait la dépense : *D'Antin* lui répondit Louis en souriant, *il n'y a*

que vous & moi qui croirons ce que vous me dites-là.

Un des Musiciens de la Cour avoit tenu des propos déplacés contre un Prélat qui étoit alors Maître de la Chapelle. Le Prélat offensé, se trouvant un jour dans la tribune du Roi, voulut, après que ce Musicien eut chanté, faire observer à Sa Majesté qu'il perdoit sa voix, & ne chantoit plus aussi-bien qu'il faisoit. Le Roi, prévenu des motifs qui indisposoient le Prélat, répondit : *Dites qu'il chante bien, mais qu'il parle mal.*

M. de Lauzun enivré de sa faveur, se plaignoit hautement des défenses que le Roi lui avoit faites d'épouser Mademoiselle de Montpensier. Un jour qu'il osoit reprocher à Louis XIV de ne pas tenir sa parole, le Roi s'approche d'une fenêtre, y jette sa canne, & dit : *A Dieu ne plaise que je m'en serve pour frapper un gentilhomme !* Cette modération a quelque chose de sublime.

Le Régiment du Marquis de Nangis n'étoit pas complet; le Roi lui en fit des

reproches : » Sire , répondit ce Colonel, on n'en viendra jamais à bout , si » l'on ne casse la tête aux déserteurs. « Le Roi répliqua : *Eh ! Nangis , ce sont des hommes !*

Le Marquis , depuis Maréchal *d'Uxelles*, venoit de rendre au Prince Charles de Lorraine , la ville de Mayence qu'il avoit défendue pendant cinquante jours de tranchée ouverte. Il alla rendre compte de sa conduite au Roi , dont il craignoit les reproches , & se jeta à ses pieds : » Relevez-vous , Monsieur le » Marquis , lui dit ce Prince , vous avez » défendu votre place en homme de » cœur , & vous avez capitulé en homme d'esprit « . »

Un grand Seigneur dont la jeunesse avoit été fort irrégulière , fit au siège de Mons tout ce qu'il fallut pour regagner l'estime du Roi , & y réussit. » Monsieur , lui dit Louis XIV , vous » n'étiez pas content de moi ; je n'étois » pas content de vous : oublions le » passé , & dorénavant , *datons de Mons* « .

Le Duc *d'Estrées* , qui , en 1687 , étoit

Ambassadeur du Roi à Rome , venoit de mourir. A peine eut-il rendu les derniers soupirs , que le Pape Innocent XI envoya des Officiers de Justice & des Sbires prendre un criminel qui s'y étoit réfugié , sans avoir égard que le Cardinal d'Estrées , frere du feu Ambassadeur , logeoit dans le même Palais ; & que , même du vivant de son frere , il étoit chargé des principales affaires. Le Cardinal se plaignit de cet attentat contre la Majesté de son Maître & la possession immémoriale des franchises. Le Pape répondit qu'étant le maître dans Rome , il jugeoit à propos de les supprimer. Le Cardinal d'Estrées sortit de Rome , & dépêcha un courrier à la Cour de France , pour l'informer de ce qui se passoit. On prit cette affaire à Versailles avec la hauteur ordinaire , & l'on signifia au Cardinal *Rannucci* qui étoit Nonce en France , qu'on alloit envoyer un nouvel Ambassadeur à Rome , qui seroit si bien accompagné , qu'il rentreroit sans peine en possession de ces franchises. Sa Majesté choisit pour son Ambassadeur le Marquis de *Lavardin* , homme riche & fastueux. Quand le Pape sut que ce Seigneur approchoit de

Rome à main armée, il l'excommunia dans toutes les formes, ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre son chemin. Il fit son entrée avec un pompeux équipage & quatre ou cinq cents hommes armés : ce nouveau spectacle avoit plus l'air d'un triomphe que d'une entrée d'Ambassadeur. M. de Lavardin jeta, en passant, quelques pieces d'argent au peuple pour se le concilier. On cria beaucoup : *Vive le Roi de France, & son Ambassadeur Lavardin.* L'Ambassadeur, au milieu de ces acclamations, arriva au palais Farneze où il devoit loger : son escorte se mit en bataille sur la place, où il tint toujours une garde tant qu'il fut à Rome. Cinq ou six jours s'étant écoulés, M. de Lavardin fit demander une audience au Pape. Sa Sainteté répondit qu'elle ignoroit qu'il y eût un Ambassadeur de France à Rome ; qu'à la vérité, elle avoit appris qu'il y étoit arrivé un certain François suivi de beaucoup de gens de guerre, qui se nommoit le Marquis de Lavardin, & qu'il l'avoit excommunié. Après ce refus, M. de Lavardin se promena dans la ville avec un cortège magnifique ; cent gardes à cheval le suivoient l'épée nue ; le

reste de ses troupes se tenoit en bataille sur la place du palais Farneze. Malgré les défenses du Pape, quelques Seigneurs Romains affectionnés à la France, ne laisserent pas de rendre visite à M. de Lavardin; & les Ministres étrangers, qui témoignoient être fâchés de la suppression des franchises, en firent autant. Quoique excommunié, le Marquis de Lavardin affectoit d'aller tous les jours à la messe. Il entendit celle de minuit le jour de Noël, & fit ses dévotions dans l'Eglise de Saint-Louis, où l'Abbé *d'Hervault*, Auditeur de Rotte, le reçut à la tête de son Clergé, & le conduisit sous le dais qu'on lui avoit préparé. Il communia pendant la messe; & le Pape en ayant été averti, interdit cette Eglise le lendemain, & donna ordre, dans toutes les autres Eglises de Rome, de cesser le service divin, dès que M. de Lavardin y paroîtroit. Le Roi, instruit de ce qui se passoit, voulut que l'Ambassadeur fît afficher à la porte du Vatican, & dans tous les quartiers de Rome, une protestation solennelle, qui fut dressée à Paris, contre la Bulle d'excommunication & l'interdit de l'Eglise de Saint-

Louis. Sa Majesté fit aussi assembler les Chambres du Parlement, où l'Avocat-général *Talon*, en plaidant sur cette matiere, attaqua personnellement le Pape; protesta contre tout ce qu'il pouvoit faire, & en interjeta appel au futur Concile. La Cour donna un arrêt conforme aux conclusions de l'Avocat-général. Le Roi croyant en avoir assez fait, & fâché peut-être, que les choses eussent été portées si loin, écrivit au Pape pour le radoucir, & l'engager à quelque accommodement. Le Saint Pere leva l'interdit de l'Eglise de Saint-Louis; mais il refusa absolument de voir le Marquis de Lavardin, que le Roi rappela quelque temps après, résolu d'attendre un autre Pontificat, sous lequel cette affaire fut accommodée.

Le grand *Condé*, en 1674, étoit allé saluer le Roi après la bataille de *Senef*, qu'il avoit gagnée contre le Prince d'*Orange*. Louis XIV se trouva sur le haut du grand escalier, lorsque ce Prince qui avoit de la peine à monter à cause de sa goutte, s'écria : » Sire, je de-
» mande pardon à Votre Majesté, si
» je la fais attendre. Mon cousin, lui

» répondit le Roi, ne vous pressez pas ;
» on ne fauroit marcher bien vite quand
» on est aussi chargé de lauriers que
» vous l'êtes «.

Lorsque *Louvois* fut la levée du
siegé de *Coni*, il alla chez le Roi, pleu-
rant & désespéré, lui porter cette nou-
velle, dont il ne pouvoit se consoler.
Le Roi lui dit : *Vous êtes abattu pour peu
de chose ; on voit bien que vous êtes trop
accoutumé à de bons succès. Pour moi qui
me souviens d'avoir vu les troupes Espa-
gnoles dans Paris, je ne m'abats pas si
aisément.*

Le Comte de *Marivaux*, Lieutenant-
général, homme brusque dont le caractere
ne s'étoit point adouci, même à la
Cour de Louis XIV, avoit perdu un
bras dans une action. Il se plaignoit du
Roi, qui l'avoit cependant récompensé.
» Je voudrois, lui dit-il, avoir perdu
» l'autre, & ne plus servir Votre Ma-
» jesté «. *J'en serois bien fâché pour vous
& pour moi*, lui répondit Louis XIV ;
& ces paroles furent suivies d'une nou-
velle grace qu'il lui accorda.

M. *Talon* avoit obtenu , comme Avocat-général , une pension de six mille livres : M. de Lamoignon sollicita au même titre une égale faveur ; le Roi la lui promit. Six mois se passèrent pendant lesquels ce Magistrat parut devant Sa Majesté, sans qu'il fût question de rien. Le Roi lui dit un jour : » Monsieur » de Lamoignon, vous ne me parlez plus » de votre pension «. *Sire*, lui répondit l'Avocat-général, *j'attends que je l'aie méritée.* » Si vous le prenez de ce côté-là, » lui dit le Roi, je vous dois des arrê- » rages «. Et en effet, ils furent payés à dater du jour où M. de Lamoignon avoit fait la demande.

La Cour étant à Marly , on y vit *Desmarets* avec le fameux *Samuel Bernard*, qu'il avoit mandé pour dîner & travailler avec lui. C'étoit le plus riche Banquier de l'Europe, & celui qui faisoit le plus gros & le plus sûr commerce d'argent. Les Contrôleurs-généraux qui avoient bien plus souvent besoin de lui qu'il n'avoit besoin d'eux , le traitoient avec distinction. Le Roi dit à *Desmarets* qu'il étoit bien aise de le voir avec *Bernard*. Puis s'adressant

à ce dernier : » Vous feriez bien homme, » lui dit-il, à n'avoir jamais vu Marly ; » venez le voir à ma promenade ». Bernard suivit ; & tant qu'elle dura, le Roi ne parla qu'à lui, le mena par-tout, & lui montra ce qu'il y avoit de plus curieux, avec ces graces qu'il savoit si bien employer quand il avoit dessein de plaire à quelqu'un. On s'étonna d'abord de cette espece de prostitution de la dignité royale : on fut moins surpris quand on en fut la cause. Desmarets ne savoit plus où prendre de l'argent ; on avoit tant de fois manqué à ses engagements, que toutes les bourses s'étoient fermées. Bernard comme les autres, ne vouloit rien avancer. En vain Desmarets lui représenta les besoins de l'Etat, & les gains énormes qu'il avoit faits avec le Roi : Bernard demeurait inébranlable. Cependant il n'y avoit que lui qui pût tirer le Ministre d'embarras ; mais il n'y avoit qu'un moyen de vaincre son opiniâtre résistance. Bernard étoit fou de vanité & capable d'ouvrir sa bourse, si le Roi daignoit le flatter. Desmarets proposa cet expédient, auquel le Roi voulut bien s'abaisser. Bernard en fut la dupe ; il revint

de la promenade, tellement enchanté qu'il dit au Ministre, qu'il aimoit mieux risquer sa ruine que de laisser dans l'embarras un Prince qui venoit de le combler. Desmarets ne laissa pas refroidir cet enthousiasme, & obtint sur le champ beaucoup plus qu'il ne s'étoit proposé de demander.

Le Duc *du Maine* désiroit d'obtenir pour ses enfans, les honneurs dont il jouissoit. Quand cette grace fut résolue entre le Roi, Madame de Maintenon & lui, il fut question de la déclarer; & cette déclaration produisit la scene la plus singuliere de tout ce long regne, pour ceux qui connoissoient le Roi & l'ivresse de sa toute-puissance. Un soir qu'il étoit dans son cabinet avec Madame de Maintenon & une partie de sa famille, il s'avança gravement dans le second cabinet, se tint debout à côté de son fauteuil, porta lentement les yeux sur toute la compagnie, & dit, sans adresser la parole à personne, qu'il donnoit aux enfans de M. le Duc du Maine le même rang & les mêmes honneurs qu'à leur pere; & s'enfonçant aussi-tôt dans le cabinet le plus éloigné,

il appela Monseigneur & M. le Duc de Bourgogne. Là, pour la première fois de sa vie, ce Monarque si fier, ce père si sévère & si absolu, s'humilia devant son fils & son petit-fils. Il leur dit que devant régner tous deux successivement après lui, il les prioit d'agréer le rang qu'il donnoit aux enfans du Duc du Maine ; que vieux comme il étoit, & considérant que sa mort n'étoit pas éloignée, il les leur recommandoit instamment, & qu'il espéroit qu'après lui, ils voudroient bien les protéger par amitié pour sa mémoire. Il prolongea ce discours touchant, pendant lequel, les deux Princes attendris, mais immobiles d'étonnement, ne préférèrent pas une seule parole. Le Roi qui sans doute vouloit les y forcer, appela M. le Duc du Maine, le prit par les épaules & s'appuyant dessus pour le faire courber devant les deux Princes, le leur présenta en répétant en sa présence, que c'étoit d'eux qu'il attendoit pour lui toute protection après sa mort, & qu'il espéroit cette grâce de leur bon naturel. Il finit par leur dire qu'il en demandoit leur parole. En cet endroit les deux Princes se regarderent

l'un l'autre, sans presque savoir si ce qui se passoit étoit un songe ou une réalité. Enfin pressés par le Roi, ils balbutierent je ne fais quoi qui ne disoit rien de précis. M. le Duc du Maine embarrassé de leur gêne, se mit en posture de leur embrasser les genoux. En ce moment, le Roi, les yeux mouillés de larmes, les pria de le vouloir bien embrasser en sa présence, & les força une seconde fois de balbutier quelques paroles qui n'étoient pourtant point une promesse. Le Roi, sans montrer aucun mécontentement, retourna vers son fauteuil, & le cabinet reprit sa forme accoutumée. Le sombre qui y régnoit étoit frappant ; le Roi fit semblant de ne pas s'en appercevoir, dit encore un mot sur le rang des enfans du Duc du Maine, & ajouta qu'il seroit bien aisé que chacun lui en montrât sa satisfaction. Ce Prince en reçut aussitôt des complimens, & même de la part du Comte de Toulouse son frere que le même honneur regardoit à son tour, mais qui n'en fut pas moins étonné que les autres. Cette nouvelle éclata le lendemain ; & l'on fut que tout ce qu'il y en auroit d'écrit, se réduisoit à

cette simple note sur le registre du Maître des cérémonies en l'absence du Grand-Maître qui servoit cet hiver sur la frontière :

» Le Roi étant à Versailles a réglé
» que dorénavant les enfans de M. le
» Duc du Maine auront , comme petits-
» fils de Sa Majesté , le même rang , les
» mêmes honneurs & les mêmes traite-
» mens , dont a joui jusqu'à présent
» mondit Seigneur le Duc du Maine ;
» & Sa Majesté m'a ordonné d'en faire la
» présente mention sur mon registre «.

Dès qu'on fut que le Roi avoit invité ses courtisans à féliciter M. le Duc du Maine , il n'y eut personne qui osât s'en dispenser. On courut en foule chez lui , mais avec un visage morne & une contenance qui sentoit plus l'amende honorable que le compliment. On ne tarda pas à savoir les sentimens de Monseigneur & de M. le Duc de Bourgogne ; il échappa même à Madame la Duchesse sa femme , de dire que ce rang ne tiendroit pas sous Monseigneur , & moins encore sous eux quand ils seroient les maîtres. La Cour suffoquée du silence qu'elle avoit gardé d'abord , se lâcha enfin en murmures. Tout le

monde fut coupable avec les deux héritiers de la Couronne. Le Roi fut bientôt instruit de ce mécontentement général, & peu s'en fallut qu'il ne se repentît de ce qu'il avoit fait, & qu'il ne le rétractât. M. le Duc du Maine en trembla, & Madame de Maintenon avec lui ; mais ils firent si bien par leurs discours & leurs artifices, que le Roi ne fut bientôt plus à quoi s'en tenir sur l'opinion publique ; & à la faveur de ce nuage, les enfans du Duc du Maine parurent en possession d'une grace que leur pere avoit comme extorquée. *Mémoires de Saint-Simon.*

Un Officier, dont je n'ai pu découvrir le nom, ayant fait une action distinguée, on lui donna pour récompense une pension de huit cents livres. Il vint à la Cour, & dit au Ministre qu'il n'avoit pas versé son sang pour de l'argent, & que Sa Majesté avoit des récompenses plus honorables pour un Gentilhomme. » Quelles récompenses, dit le Ministre ? La croix de Saint-Louis, répondit l'Officier «. M. de Chamillart rendit compte au Roi de la noblesse des sentimens de ce militaire, qui auroit préféré

la croix de Saint-Louis à huit cents livres de pension. *Je le crois bien*, dit Louis XIV.

Ce Prince s'exprimoit toujours avec beaucoup de noblesse, de précision & de simplicité. Lorsque le Duc d'Anjou partit pour aller régner en Espagne, il lui dit, pour marquer l'union qui alloit désormais joindre les deux Nations : *Il n'y a plus de Pyrénées*. Son caractère de grandeur se faisoit sur-tout remarquer dans son goût pour les arts. Mais sa délicatesse étoit poussée trop loin quelquefois ; les peintures Flamandes trouvoient rarement grace devant ses yeux. *Otez-moi ces magots-là*, dit-il un jour qu'on avoit mis un tableau de *Teniers* dans un de ses appartemens.

Madame la Duchesse de Bourgogne étoit grosse & fort incommodée. Le Roi avoit déclaré qu'il iroit à Fontainebleau, contre sa coutume, dès le commencement de la belle saison. En attendant, il vouloit ses voyages de Marly. Sa petite-fille l'amusoit fort, & il ne pouvoit se passer d'elle ; mais tant de mouvement ne s'accordoit pas avec son

état. Madame de Maintenon en étoit inquiète ; Fagon en glissoit doucement son avis. Cela importunoit le Roi , accoutumé à ne se contraindre en rien. Les représentations sur les voyages de Marly l'impatienterent sans le vaincre ; il différa seulement, à deux reprises, celui du lendemain de la *Quasimodo* , & n'y alla que le Mercredi de la semaine suivante , malgré tout ce qu'on put lui dire pour l'empêcher , ou pour obtenir que la Princesse demeurât à Versailles.

Le Samedi suivant, le Roi se promenant après la messe devant le bassin des *carpes* , entre le château & la perspective, vit venir à lui la Duchesse du Lude, Dame d'honneur de la Princesse. Il comprit qu'elle avoit quelque chose de pressé à lui dire ; il alla au-devant d'elle, & ses courtisans s'arrêtèrent à quelque distance. Ce tête-à-tête ne fut pas long, & le Roi revint à eux sans rien dire. Chacun vit bien de quoi il étoit question ; mais personne n'osoit parler. A la fin, le Roi rompit le silence, & dit d'un air de dépit ces seules paroles : » La Duchesse de Bourgogne s'est blessée « ; & M. de la Rochefoucault de s'écrier, que c'étoit le plus grand malheur

du monde , & que s'étant déjà blessée d'autres fois , il étoit à craindre que la Princeffe n'eût plus d'enfans. » Eh !
» quand cela seroit , interrompit le Roi ,
» qu'est-ce que cela me seroit ? Est-ce
» qu'elle n'a pas déjà un fils ? & quand
» il mourroit , est-ce que le Duc de
» Berry n'est pas en âge de se marier , &
» d'en avoir ? Et que m'importe qui me
» succede des uns ou des autres ? ne
» sont-ce pas également mes petits-
» enfans ? Dieu merci , elle s'est blessée
» parce qu'elle avoit à l'être , & je ne
» ferai plus contrarié dans mes voyages
» & dans tout ce que j'ai envie de faire ,
» par les représentations des Médecins
» & des Matrones ; j'irai & viendrai à
» ma fantaisie , & on me laissera en
» repos ». Un silence à entendre une
fourmi marcher , succéda à cette espece
de sortie ; on baissoit les yeux ; à peine
osoit-on respirer ; chacun demeura stu-
péfait. Ce silence dura plus d'un quart-
d'heure. Le Roi le rompit appuyé sur
la balustrade , pour parler d'une carpe ;
personne ne répondit. Il adressa la pa-
role à des gens du bâtiment , qui ne sou-
tinrent pas la conversation à l'ordinaire.
Enfin le Roi s'en alla , & tout ce qui

se trouvoit là de gens, furent pour ce moment les confidens les uns des autres. On s'étonna, on s'affligea, on haussa les épaules. Cet étrange propos retentit bientôt au-delà de Marly, & confirma tout le monde dans la fausse opinion où l'on étoit, que le Roi n'aimoit que lui, & comptoit tout le reste pour rien.

On avoit tellement accoutumé ce Prince à la flatterie qu'il ne la reconnoissoit pas même dans les Prologues des Opera de *Quinault*. Sans avoir ni voix ni musique, il chantoit lui-même dans son particulier les endroits de ces Prologues les plus à sa louange ; & quelquefois au grand couvert où il y avoit des violons, il fredonnoit entre ses dents les mêmes éloges, quand on jouoit les airs qui étoient faits dessus.

Tout le monde fait que M. de la *Feuillade* alla en Espagne présenter le combat à *Saint-Aunai*, qui avoit parlé du Roi peu respectueusement. *Saint-Aunai*, goutteux & cassé, nia le fait & se moqua de lui ; mais cette aventure de *Dom Quichotte* plut beaucoup au Roi ; & par cette folie, la *Feuillade* parvint

parvint à son but, qui étoit de flatter son Maître sans courir de grands risques.

Louis XIV aimoit les louanges ; cependant il ne les recevoit pas toujours quand elles étoit trop fortes. Lorsque l'Académie Française, qui lui rendoit toujours compte des sujets qu'elle proposoit pour ses prix, lui fit voir celui-ci : *Quelle est de toutes les vertus du Roi celle qui mérite la préférence ?* le Roi rougit, & ne voulut pas qu'un tel sujet fût traité.

Si *Corneille* avoit dit dans la chambre du Cardinal de Richelieu à quelqu'un des courtisans : *Dites à Monsieur le Cardinal que je me connois mieux envers que lui ;* jamais ce Ministre ne lui eût pardonné. C'est pourtant ce que Despréaux dit tout haut du Roi dans une dispute qui s'éleva sur quelques vers que le Roi trouvoit bons, & que Despréaux condamnoit. *Il a raison*, dit le Roi, *il s'y connoît mieux que moi.*

Le Duc de Vendôme avoit auprès de lui *Villiers*, un de ces hommes de

plaisir qui se font un mérite d'une liberté cynique. Il le logeoit à Versailles dans son appartement. Cet homme condamnoit hautement tous les goûts de Louis XIV, en musique, en peinture, en architecture, en jardins. Le Roi plantoit-il un bosquet, meubloit-il un appartement, construisoit-il une fontaine : *Villiers* trouvoit tout mal-entendu, & s'exprimoit en termes peu mesurés. » Il est étrange, dit le Roi, que » *Villiers* ait choisi ma maison pour » venir s'y moquer de tout ce que je » fais «. L'ayant rencontré un jour dans les jardins : » Hé bien, lui dit-il en lui montrant un de ses nouveaux ouvrages, » cela n'a donc pas le bonheur » de vous plaire « ? *Non*, répondit *Villiers*. » Cependant, reprit le Roi, il y » a bien des gens qui n'en sont pas si » mécontents «. *Cela peut être*, repartit *Villiers* ; *chacun à son avis*. Le Roi, en riant, répondit : » On ne peut pas » plaire à tout le monde «.

Un jour Louis XIV jouant au tric-trac, il y eut un coup douteux. On disputoit ; les courtisans demeuroient dans le silence. Le Comte de Grammont

arrive. » *Jugez-nous*, lui dît le Roi.
» Sire, c'est vous qui avez tort, dit le
» Comte. — Eh, comment pouvez-vous
» me donner le tort, avant de savoir ce
» dont il s'agit ? — Eh ! Sire, ne voyez-
» vous pas que, pour peu que la chose
» eût été seulement douteuse, tous ces
» Messieurs vous auroient donné gain
» de cause « ?

Messieurs *de Saint-Agnan & Dangeau*,
avoient mis dans la tête du Roi qu'il
pouvoit faire des vers tout aussi-bien
qu'un autre. Il s'effaya, & fit un ma-
drigal que lui-même ne trouva pas fort
bon. Un matin, il dit au Maréchal de
Grammont : » Lisez, je vous prie, ce
» petit madrigal, & dites-moi si vous
» en avez jamais vu un si impertinent :
» parce qu'on fait que depuis peu j'aime
» les vers, on m'en apporte de toutes
» les façons «. Le Maréchal, après avoir
lu, dit au Roi : » Votre Majesté juge
» divinement bien de toutes choses ; il
» est vrai que voilà le plus sot & le plus
» ridicule madrigal que j'aie jamais lu «.
Le Roi se mit à rire, & lui dit : » N'est-il
» pas vrai que celui qui l'a fait est bien
» fat ? — Sire, il n'y a pas moyen de lui

D ij

» donner d'autre nom. Oh bien, dit le
» Roi, je suis ravi que vous m'en ayez
» parlé si franchement : c'est moi qui l'ai
» fait. — Ah ! Sire, quelle trahison ! que
» Votre Majesté me le rende, je l'ai lubrif-
» quement. — Non, Monsieur le Maréchal,
» les premiers sentimens sont toujours
» les plus naturels ». Tout le monde
rit beaucoup de l'embarras du Maré-
chal, & on trouva que c'étoit le plus
cruel petit tour que l'on pût jouer à un
vieux courtisan.

Vers la fin de l'année 1699, le Duc
de Lorraine vint trouver le Roi pour
lui faire hommage de son Duché de Bar.
Il arriva à Paris sous le nom de Marquis
de *Pont-à-Mousson*, & logea au palais
royal, chez *Monsieur*, frere du Roi, son
beau-pere, qui le mena le lendemain à
Versailles. Sa Majesté le reçut dans son
cabinet. Cette premiere entrevue étant
finie, le Duc alla dîner à Saint-Cloud,
chez *Monsieur*, & revint coucher au
palais royal. Trois jours après, il re-
tourna à Versailles dans les carrosses de
Monsieur, pour rendre foi & hommage.
Il y arriva sur les trois heures après midi,
& alla descendre dans l'appartement de
M. le Comte d'Armagnac, Prince de sa

maison & Grand-Ecuyer de France. Peu après, M. d'Effiat, premier Ecuyer de Monsieur, vint le chercher de sa part ; & aussi-tôt Son Altesse, suivie des Seigneurs de sa Cour, qui l'avoient accompagnée dans son voyage, alla chez le Roi & quitta l'*incognito* à l'entrée de la chambre de Sa Majesté, dont les deux battans furent ouverts par les huissiers. L'ayant traversée, le Duc se rendit dans le grand cabinet, où il trouva le Roi assis dans un fauteuil, ayant à ses côtés Messieurs les Ducs de Bourgogne, d'Anjou & de Berry, Monsieur, Monsieur le Duc de Chartres, Messieurs les Princes de Condé & de Conti, les Ducs de Bourbon & du Maine, M. le Comte de Toulouse, découverts. Son Altesse s'étant approchée, remit son chapeau, ses gants & son épée entre les mains du Duc de Gêvres, premier Gentilhomme de la chambre, qui fit en cette occasion l'office de grand Chambellan pour le Duc de Bouillon, qui ne s'y trouva pas. S'étant mis à genoux sur un carreau aux pieds du Roi, M. le Chancelier, qui étoit derrière le fauteuil, & auprès de lui, MM. de Torci & de Pontchartrain, Secrétaires d'Etat, lurent l'acte

de foi & hommage , dont la substance étoit : « Que M. le Duc de Lorraine » juroit & promettoit au Roi le service » & l'obéissance qu'il lui devoit & étoit » tenu de lui rendre , à cause du Duché » de Bar ; comme aussi de le servir » envers & contre tous , sans aucune » exception , & qu'il ne permettroit » jamais qu'il fût fait dans ses terres » aucunes choses au préjudice de Sa »-Majesté & de son Etat ». Le Duc confirma ce serment par ces paroles qu'il adressa au Roi : *Oui , Sire , je promets de le garder.* Sa Majesté lui dit alors : *Levez-vous, Monsieur le Duc de Lorraine ;* & s'étant levé en même temps , se découvrit , lui fit une révérence , puis se recouvrit , & fit couvrir le Duc. Les Princes du Sang se couvrirent aussi , & Sa Majesté ayant donné à Son Altesse des témoignages publics de sa bienveillance , & de la satisfaction qu'elle avoit de le voir , le conduisit dans son cabinet , où ils furent seuls assez long-temps. Le Duc en étant sorti , revint à l'appartement de M. le Grand-Ecuyer , où *Monsieur* le vint reprendre , & le ramena dans ses carrosses au palais royal.

Bontems, premier valet-de-chambre, demandoit quelque grace pour un de ses amis. *Quand cesserez-vous*, lui dit Louis XIV, *de demander ?* Bontems fut étourdi du reproche. Mais il ne le fut pas long-temps, le Roi ayant ajouté en souriant, *de demander pour les autres, & jamais pour vous ? La grace dont il s'agit pour un de vos amis, je l'accorde pour votre fils.*

Après la mort du Roi *Jacques*, un sentiment de générosité porta Louis XIV à reconnoître le Prince de *Galles* pour Roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande ; mais tout le Conseil fut d'une opinion contraire ; le Duc de *Beauvilliers* surtout fit voir avec une éloquence forte tous les fléaux de la guerre, qui devoient être le fruit de cette magnanimité dangereuse. Louis se rendit enfin ; & il fut résolu que le fils de *Jacques* n'auroit point le titre de Roi. Le jour même, *Marie de Modene*, veuve du Roi *Jacques*, vint parler à Louis XIV dans l'appartement de Madame de *Maintenon*. Elle le conjure en larmes de ne point faire à son fils, à elle, à la mémoire du Roi qu'il a protégé, l'outrage

D iv

de refuser à son fils, un titre, seul reste de tant de grandeurs. » On a toujours rendu à ce Prince les honneurs d'un Prince de Galles : on le doit donc traiter en Roi après la mort de son pere : le Roi *Guillaume* ne peut s'en plaindre, pourvu qu'on le laisse jouir de son usurpation ». Elle fortifie ces raisons par l'intérêt de la gloire de Louis XIV. » Qu'il reconnoisse ou non le fils de Jacques II, les Anglois ne prendront pas moins parti contre la France, & il aura seulement la douleur d'avoir sacrifié la grandeur de ses sentimens à des ménagemens inutiles ». Ces représentations & ces larmes furent appuyées par Madame de Maintenon. Le Roi revint à son premier sentiment, & à la gloire de soutenir autant qu'il pouvoit des Rois opprimés. Enfin Jacques III fut reconnu le même jour qu'il avoit été arrêté dans le Conseil qu'on ne le reconnoîtroit pas. Peut-être que, sans cette démarche, le Parlement d'Angleterre n'eût point pris de parti entre les Maisons de Bourbon & d'Autriche. Quoi qu'il en soit, il n'est pas honorable à la mémoire de Louis XIV que deux femmes lui aient fait changer une résolution prise dans son Conseil.

Le Roi se nettoyant les pieds , un valet-de-chambre qui tenoit la bougie , lui laissa tomber sur le pied droit de la cire fondue toute brûlante. Il dit froidement : *Tu aurois aussi-bien fait de la laisser tomber à terre.* A un autre valet-de-chambre , qui en hiver apporta sa chemise toute froide , il dit encore , sans gronder : *Tu me la donneras brûlante à la canicule.* Un portier du Parc , qui avoit été averti que le Roi devoit sortir par telle porte , ne s'y trouva pas , & se fit long-temps chercher. Comme il venoit tout en courant , c'étoit à qui lui diroit des injures ; le Roi dit : *Pourquoi le grondez-vous ? Croyez-vous qu'il ne soit pas assez affligé de m'avoir fait attendre ?*

Un Evêque , revenant de son Séminaire où il avoit passé dix jours , parloit devant le Roi , avec exagération , du désintéressement de tous ses Ecclésiastiques , qui ne faisoient aucun cas , disoit-il , ni de bénéfices , ni de richesses , & qui même s'en moquoient. *Vous vous moquez donc bien d'eux ?* lui dit le Roi.

M. de Vendôme , en 1703 , s'avançoit

D v

vers le Trentin pour joindre l'Electeur de Baviere, lorsque la défection du Duc de Savoie l'obligea de revenir sur ses pas. Il reçut l'ordre de faire défarmer les troupes de ce Prince qui étoient mêlées avec les siennes, & de les faire prisonnières de guerre. Le Duc de Savoie n'osant encore avouer sa perfidie, bien que le Traité qu'il avoit fait avec l'Empereur fût connu de toute l'Europe, Louis XIV lui fit remettre la lettre suivante : » Monsieur, puisque la religion, » l'honneur, l'intérêt, les alliances & » votre propre signature ne font rien » entre nous, j'envoie mon cousin le » Duc de Vendôme à la tête de mes » armées pour vous expliquer mes intentions : il ne vous donnera que » vingt-quatre heures pour vous déterminer «. Le Duc de Savoie ne fit point de réponse par écrit ; mais il dit verbalement à l'Officier qui lui rendit cette lettre, que le mauvais traitement qu'on venoit de faire à ses troupes, & la manière dont on en avoit usé avec lui, l'avoient déterminé à prendre ses précautions.

Pendant le cruel hiver de 1709, le Roi ordonna que sa table fût diminuée,

que sa vaisselle fût portée à la Monnoie, & que l'on engageât les pierreries de la Couronne. » Il ne me coûtera
» jamais rien, ajouta ce Prince, de me
» dépouiller pour des peuples qui ont
» tant fait pour moi «. Il dit un jour publiquement, que tous ceux de ses sujets aisés qui voudroient lui donner une preuve non-équivoque de leur affection, le feroient en se dépouillant de leur superflu, pour venir au secours de ses peuples. L'invitation du Monarque & son exemple, furent des ordres pour tous les Seigneurs de la Cour : il fut honteux alors d'avoir de la vaisselle d'argent ; & ceux qui n'avoient pas le cœur assez généreux pour en faire le sacrifice, étoient obligés de la cacher. Madame de Maintenon, après avoir vendu sa vaisselle, vendit ses meubles & engagea sa terre : on servoit du pain d'avoine à sa table, & tout le monde n'avoit pas le moyen de s'en procurer de pareil. L'extrémité de la misère ouvrit les cœurs les plus durs à la compassion : on allumoit tous les jours des feux dans les carrefours & sur les places publiques où les riches faisoient porter du bois. Mais ces libéralités d'éclat

n'étoient point comparables aux dons secrets qu'obtenoit la Religion. Outre les aumônes qui étoient adressées aux Curés, pour être répandues dans les Paroisses, on distribuoit à tous les pauvres, dans chaque quartier, une es-
pece de bouillie grossiere, qui du moins les empêchoit de mourir de faim. Ce froid rigoureux fut suivi d'un dégel subit & de neiges abondantes, ce qui occasionna un débordement de toutes les rivieres, & les plus tristes ravages dans les pays qui les avoifinent. On entroit en batelet dans le Louvre ; les rues formoient des rivieres ; & les Bourgeois, en certains quartiers, avoient trois pieds d'eau dans leur foyer. Cependant, dès qu'on n'eut plus à combattre que la disette, on parut respirer : il se présenta plus de soldats qu'on n'en vouloit. Les jeunes gens espéroient trouver au service du Roi le pain dont ils manquoient dans leur famille. En effet on distribua régulièrement la ration aux troupes ; mais on ne pouvoit ni leur donner leur paye, ni les habiller. Le Maréchal de *Berwick*, manquant de tout dans son armée, s'empara d'une voiture d'argent que l'on conduisoit au

Trésor royal. Le Contrôleur-général lui écrivit, pour se plaindre d'une conduite si irrégulière. Berwick répondit qu'il seroit bien plus irrégulier de laisser périr de misere des hommes qui garantissoient les frontieres de l'Etat ; & le Roi ne s'offensa ni de l'action ni de la réponse.

Desmarets ayant imaginé d'établir, en sus des autres impôts, cette dixme Royale que le Maréchal de Vauban avoit autrefois proposée comme une taxe unique, le Roi fut effrayé de la rigueur de l'Edit qui fut dressé à ce sujet. Depuis long-temps, il n'entendoit parler que de la misere des peuples, & ce terrible impôt l'attrista d'une maniere sensible. *Maréchal*, son premier Chirurgien, osa lui demander d'où pouvoit naître cette tristesse, qui l'inquiétoit pour la santé de son Maître. Le Roi lui avoua qu'il ressentoit des peines infinies, & les rejeta vaguement sur la situation des affaires. Huit à dix jours après, le Roi ayant repris son calme ordinaire, fit appeler *Maréchal*, lui dit qu'il se sentoit soulagé, & qu'il vouloit bien lui apprendre ce

qui l'avoit si vivement affecté. Il lui confia que le mauvais état des affaires l'ayant déjà forcé d'imposer ses Sujets à des taxes exorbitantes, il étoit dans la nécessité de les augmenter considérablement ; que son humanité avoit eu beaucoup à souffrir de ce surcroît d'impositions ; qu'enfin il s'en étoit ouvert à un Casuiste, qui lui ayant demandé quelques jours pour y penser, étoit revenu avec une consultation des plus habiles Docteurs, qui décidoient nettement qu'un Roi étoit le propriétaire du bien de ses Sujets, & qu'en disposant à son gré de leur fortune, il ne faisoit rien contre la justice. Il ajouta que cette décision l'avoit mis fort à l'aise, en dissipant ses scrupules, & lui avoit rendu sa première tranquillité. Maréchal fut si étourdi de ce récit, qu'il ne put proférer une seule parole. Heureusement pour lui, que le Roi n'exigea pas de réponse, & qu'une affaire qui lui survint dans ce moment, tira Maréchal de l'embarras de s'expliquer sur une pareille décision. *Mémoires de Saint-Simon.*

Un des Ministres de Louis XIV eut

la hardiesse de lui proposer un jour la démolition de la Place de Vendôme, à peine achevée, pour en construire une autre d'un goût différent : » En vérité, » dit le Roi fort en colère, a-t-on » jamais rien proposé de si impertinent ! » ces Messieurs les Ministres veulent » tous faire parler d'eux pendant leur » ministère ; & ils sont parvenus à me » faire passer, dans toute l'Europe, » pour un Prince qui donne aveuglé- » ment dans le faste des bâtimens. Qu'on » prenne garde de me proposer jamais » rien de pareil ! Je serai toujours assez » bien en bâtimens quand mon peuple » sera bien nourri «.

Le Maréchal *de Villars* avoit prié Madame de Maintenon de remonter au Roi combien peu il reconnoissoit les services qu'il avoit rendus à l'Etat. Louis XIV lui dit un jour avec bonté : *Monsieur le Maréchal, vous êtes peiné : donnez-moi du temps, & vous serez content.* » Sire, lui » répondit Villars, je suis peiné de voir » que je n'ai ici d'autre occupation que » de faire une partie de piquet «. *Monsieur le Maréchal, vous êtes peiné, & je le suis aussi. Encore une fois, donnez-*

moi du temps & vous serez content. Le Maréchal lui répliqua qu'il ne fouhaiteroit pas qu'il se trouvât des occasions aussi périlleuses que celles où il s'étoit trouvé, & il sortit. Le Roi suivit, atteignit, & embrassa Villars qui ne put retenir ses larmes. Par ce trait de bonté singulière, Louis XIV n'est-il pas comparable à Henri IV embrassant Sully, & lui pardonnant ?

Le Pere *Soanen* |de l'Oratoire, qui fut depuis Evêque de Senez, remplissoit une seconde station à la Cour, lorsque son Sermon contre les Spectacles mit l'alarme chez les courtisans. Un d'eux en parla au Roi, comme d'un Sermon outré ; mais Louis XIV qui jugeoit toujours bien quand c'étoit d'après ses propres lumieres, fit taire le courtisan en lui disant : *Monsieur, le Prédicateur a fait son devoir, tâchons de faire le nôtre.*

Quelque temps avant l'affaire de *Denain* qui sauva la France, le Roi avoit mandé le Maréchal de Villars, & lui avoit dit : » Vous voyez où nous » en sommes : Vaincre ou périr ; il faut » finir par un coup d'éclat. Cherchez

l'ennemi, & livrez-lui bataille. Mais,
» Sire, lui dit Villars, c'est votre der-
» nière armée. N'importe, reprend le
» Roi. Je n'exige pas que vous battiez
» l'ennemi; mais je veux que vous l'at-
» taquiez. Si la bataille est perdue, vous
» me l'écrirez, & à moi seul. Je mon-
» terai à cheval, ajouta le Roi, je tra-
» verserai Paris, votre lettre à la main;
» je connois les François; je vous me-
» nerai quatre cents mille hommes, &
» je m'enfoulerai avec eux sous les dé-
» bris de la Monarchie ». Ces paroles où
se peignoit toute l'ame de Louis, péné-
trèrent d'admiration le Maréchal de Vil-
lars, qui se plaisoit à les répéter, & qui
les rappela dans son discours de récep-
tion à l'Académie Française. La bataille
de Malplaquet justifia l'opinion que
Louis XIV avoit du zèle & de l'hé-
roïsme de ses Sujets.

Mademoiselle *de Chausseraye* avoit plu
autrefois à Louis XIV; le Roi & elle
s'écrivoient souvent, & il la faisoit
venir à Versailles sans que personne
s'en doutât, ni qu'on fût ce qu'elle y
faisoit. Le prétexte étoit de venir voir
la Duchesse de Ventadour. *Bloin* étoit

celui par qui passaient les lettres & les messages , & qui l'introduisoit secrètement chez le Roi qui se plaisoit fort avec elle , parce qu'elle étoit amusante quand elle vouloit l'être , qu'elle avoit l'art de lui cacher son esprit , qu'elle jouoit bien l'ingénue & l'indifférente , & qu'elle paroissoit ne prendre parti pour personne. Par cet artifice , elle avoit accoutumé le Roi à ne se point défier d'elle , à se mettre à son aise , à lui parler de tout avec confiance , à goûter même ses conseils. Les ordres qu'il donna souvent en sa faveur aux Contrôleurs-généraux & qui l'enrichirent extrêmement , donnerent bien à penser quelque chose dans l'intérieur du Ministère , mais non pas de toute l'étendue de sa faveur , qui dura autant que la vie du Roi. Elle étoit amie du Cardinal de Noailles , & les persécutions qu'on lui suscitoit la révoltoient en secret. Elle avoit la force d'y paroître indifférente , afin de les pouvoir mieux détourner. Le Prince de Rohan & le Cardinal son frere ne bougeoient pas de chez la Duchesse de Ventadour ; & comme on ne pouvoit avoir moins de sens & d'esprit qu'elle en avoit , &

que tout se réduisoit en elle à l'air, à l'habitude, au langage & aux manieres du grand monde & de la Cour, dont elle étoit esclave, elle entra dans tous leurs projets sur les affaires de la Constitution, qui étoit alors la suprême affaire. Les Rohan accoutumés à l'intimité qui régnoit entre Madame de Ventadour & Mademoiselle de Chaufferaye, & qui recevoient d'elle toutes sortes de flatteries, ne s'en défoient pas le moins du monde. Ils eurent l'imprudence de s'ouvrir devant elle du projet de faire enlever le Cardinal de Noailles par ordre du Roi, & de l'envoyer à Rome où le Pape n'attendoit que cela pour le déposer de son Siege & le priver de la Pourpre ; mais qui autrement n'osoit entreprendre ni l'un ni l'autre, quelque chose qu'on pût faire pour l'y déterminer. Mademoiselle de Chaufferaye vit le Roi le lendemain. Il étoit triste & rêveur. Elle affecta de lui trouver mauvais visage & de lui montrer de l'inquiétude sur sa fanté. Le Roi, sans lui parler de l'enlèvement proposé du Cardinal de Noailles, lui dit qu'il se trouvoit extrêmement tracassé des affaires de la Constitution ;

qu'on lui propoſoit des choſes auxquelles il avoit peine à ſe réſoudre ; qu'il avoit diſputé tout le matin là-deſſus, & qu'on ne lui laiſſoit pas un moment de repos. L'adroite Chauſſeraye faiſit le moment, répondit au Roi qu'il étoit bien bon de ſe laiſſer tourmenter de la ſorte ; que ces Meſſieurs ne ſe ſoucioient que de leurs affaires, & point du tout de ſa ſanté, aux dépens de laquelle ils vouloient l'amener à tout ce qu'ils deſiroient ; qu'à ſa place, content de ce qu'il avoit fait, elle ne ſongeroit qu'à vivre en repos, les laiſſeroit battre tant que bon leur ſembleroit, ſans s'en mêler davantage ; que pour elle, elle n'entendoit rien à toutes ces queſtions d'Ecole, qu'elle ne ſe ſoucioit pas plus d'un parti que de l'autre ; mais qu'elle étoit touchée de l'altération qui ſe voyoit ſur le viſage du Roi, & qu'il étoit à craindre que ſa ſanté ne ſuccombât enfin à toutes ces tracafferries. Elle en dit tant, & d'un air ſi ſimple & ſi naïf, qu'elle perſuada Louis XIV. Il lui promit de ſuivre ſon conſeil & de défendre à ces Meſſieurs de lui parler davantage d'un point ſur lequel ils revenoient ſans ceſſe, & qu'il étoit réſolu de ne pas

leur accorder. Mademoiselle de Chausferaye qui entendoit mieux de quoi il étoit question que le Roi ne pouvoit se l'imaginer, lui fit donner une parole positive d'exécuter le lendemain ce qu'il venoit de projeter. Elle avoit averti le Cardinal de Noailles du danger qu'il couroit, & lui avoit recommandé de ne point sortir de Paris où il étoit adoré, & où on n'auroit osé tenter de l'enlever. Elle ne lui avoit pas caché qu'elle étoit instruite de la bouche même du Cardinal de Rohan & de la Duchesse de Ventadour. Au sortir de chez le Roi, elle alla passer la soirée chez cette Duchesse; elle y trouva la joie peinte sur son visage, & sur celui de Messieurs de Rohan: elle soupa, joua, & se retira le plutôt qu'elle put. Le lendemain elle monta en chaise à quatre heures du matin, descendit à quelque distance de l'Eglise de Notre-Dame, gagna la cour de l'Archevêché, y fit descendre le Cardinal de Noailles par un escalier dérobé; & s'étant retirés l'un & l'autre dans un recoin où ils ne pouvoient être vus, elle lui conta sa conversation de la veille, & l'assura qu'il n'avoit plus de violence à craindre. Elle ne

fut guere plus d'un quart-d'heure avec lui, regagna sa chaise de poste & Versailles, d'où il ne parut pas qu'elle fût sortie. Elle alla dîner chez la Duchesse de Ventadour, & y resta jusqu'au soir pour tâcher de découvrir si le Roi lui avoit tenu parole : elle n'eut satisfaction que fort tard. Le Prince de Rohan reparut avec un air triste & déconcerté qu'il communiqua à sa belle-mere, en l'instruisant de tout ce qui s'étoit passé. Il ne joua point, & resta seul à rêver dans un coin de la chambre. Chaufferaye qui jouoit & qui remarquoit tout avec sa lorgnette, quitta le jeu, alla trouver le Prince, & s'assit auprès de lui, en disant qu'elle venoit lui tenir compagnie. Peu-à-peu elle conduisit la conversation sur sa santé, les vapeurs, & les tristesses involontaires, afin de pouvoir lui parler de celle où elle le trouvoit. Il lui répondit que ce n'étoit pas sans sujet qu'il étoit triste ; & ensuite, de déclamer contre la foiblesse du Roi, qui, au moment de consentir à l'enlèvement du Cardinal de Noailles, venoit de signifier au Cardinal de Rohan, que non-seulement il ne consentoit pas à cet enlèvement, mais qu'il lui défen-

doit d'y plus songer, & sur-tout de lui en parler jamais. Chaufferaye fit l'étonnée, & n'oublia rien pour tirer du Prince de Rohan, les expédiens qu'ils alloient tenter pour ramener le Roi à ses premières dispositions ; mais elle comprit qu'effrayés du ton absolu qu'il avoit pris, ils étoient enfin découragés ; & ce ne fut pas sans un plaisir extrême qu'elle jouit de ce triomphe.

Le Cardinal *d'Estrées*, devenu très-infirmes, & cherchant un adoucissement à son état dans l'affiduité aux assemblées de l'Académie, demanda qu'il lui fût permis de faire apporter un siege plus commode que les chaises qui étoient alors en usage ; car il n'y avoit qu'un fauteuil pour le Directeur. On en rendit compte au Roi, qui, prévoyant les conséquences d'une pareille distinction, ordonna à l'Intendant du *garde-meuble*, de faire porter quarante fauteuils à l'Académie ; & par-là, confirma pour toujours l'égalité académique.

Le Dixieme fut établi pour la première fois en 1710, c'est-à-dire après dix ans d'une guerre désastreuse, où

Louis XIV avoit lutté contre l'Europe entière, & après le cruel hiver de 1709, fléau dont l'histoire de la Monarchie n'offre pas d'exemple. Ce Monarque si absolu, indigné lui-même de ce terrible subside, s'écria, lorsqu'on lui en fit la proposition : *Je n'ai pas ce droit !*

Le Chancelier *Voisin* ayant appris qu'un scélérat avoit eu assez de protection pour obtenir des lettres de grace, vint trouver Louis XIV dans son cabinet. » Sire, lui dit-il en parlant du » coupable, Votre Majesté ne peut pas » accorder des lettres de grace dans » un cas pareil. Je les ai promises, dit » le Roi qui n'aimoit pas à être » credit : allez me chercher les sceaux. » *Mais Sire... Faites ce que je veux* ». Le Chancelier apporte les sceaux. Le Roi scelle les lettres de grace, & rend les sceaux au Chancelier. *Ils sont pollués*, dit celui-ci en les repoussant sur la table, *je ne les reprends plus*. Le Roi s'écrie : » Quel homme ! & jette les lettres de grace au feu. *Je reprends les sceaux*, dit alors le Chancelier, *le feu purifie tout*.

Lorsque

Lorsque *Massillon* * eut prêché son premier Avent à Versailles, Louis XIV lui dit ces paroles remarquables : » Mon » Pere, j'ai entendu plusieurs grands » Orateurs dans ma Chapelle : j'en ai été » fort content. Pour vous, toutes les » fois que je vous ai entendu, j'ai été » très-mécontent de moi-même«. Eloge délicat & sublime qui honore autant le Monarque que le Prédicateur.

Les jambes de Louis XIV s'enflèrent considérablement dans la dernière année de sa vie ; cependant comme il aima la représentation jusqu'au dernier moment, il continua de manger en public ; mais pour cacher son état aux spectateurs, il avoit la précaution de ne laisser entrer personne qu'il ne se fût mis à table, & de ne se lever qu'après que tout le monde étoit parti. Le Comte *de Stairs*, Ambassadeur d'Angleterre, qui avoit parié que le Roi ne passeroit pas le mois de Septembre ; & qui, peut-être, avoit des ordres de sa Cour de l'informer de la situation actuelle de Sa

* Né en 1663, mort en 1743.

Majesté, osa, pour s'en assurer, lever un des coins de la nappe & mettre ainsi les jambes de Louis XIV à découvert ; ce qu'il ne fit pas si adroitement que le Roi ne s'en aperçût. Il fut si piqué de la curiosité de l'Ambassadeur que, sur le champ, il fit donner ordre à tout le monde de se retirer ; & *oncques* depuis, personne ne fut admis à le voir dîner.

Personne n'ignore avec quelle grandeur d'ame Louis XIV vit approcher la mort. Il dit à Madame de Maintenon dans ces derniers momens : *J'avois cru qu'il étoit plus difficile de mourir ; & à ses domestiques : Pourquoi pleurez-vous ? m'avez-vous cru immortel ?* Il donna tranquillement ses ordres sur beaucoup de choses, & même sur sa pompe funèbre. Le courage avec lequel il vit approcher sa fin, fut dépouillé de cette ostentation répandue sur toute sa vie ; ce courage alla jusques à avouer ses fautes. Son successeur a toujours conservé, écrites au chevet de son lit, les paroles remarquables que ce Monarque lui dit, en le tenant entre ses bras. Les voici fidèlement copiées ; » Vous allez être

» bientôt Roi d'un grand Royaume.
» Ce que je vous recommande plus
» fortement, est de n'oublier jamais les
» obligations que vous avez à Dieu.
» Souvenez-vous que vous lui devez
» tout ce que vous êtes. Tâchez de
» conserver la paix avec vos voisins,
» j'ai trop aimé la guerre : ne m'imites
» pas en cela, non plus que dans les
» trop grandes dépenses que j'ai faites.
» Prenez conseil en toutes choses, &
» cherchez à connoître le meilleur, pour
» le suivre toujours. Soulagez vos Peu-
» ples le plutôt que vous le pourrez,
» & faites ce que j'ai eu le malheur de
» ne pouvoir faire moi-même «.

Peu de temps avant la mort de ce Prince, *Prior*, Envoyé d'Angleterre à la Cour de France, lui présenta un écrit de la part de son Maître pour la démolition du canal de Mardick. Louis XIV indigné répondit à ce Ministre : » J'ai toujours été maître chez moi, quelquefois chez les autres ; ne m'en faites pas souvenir «.

A la mort de Louis XIV, on fut fort étonné de voir draper le Premier Pré-

sident de *Mesmes*. On avoit déjà trouvé ridicule que trois ou quatre Magistrats du Conseil eussent porté des *pleureuses* à la mort de *Monseigneur*.

Après la mort de Louis XIV, les François, toujours amis des nouveautés, se prévalurent du peu de respect que le Gouvernement témoigna dès-lors pour les volontés, les principes & la mémoire du Roi défunt. On insulta ses statues par de sanglantes affiches; on se permit publiquement les satires les plus violentes, & son convoi retentit moins des Prières des Prêtres, que des chansons grossières d'une populace effrénée. C'étoit le triomphe de la Nation plutôt que la pompe funébre du Monarque.

En 1768, il parut un Recueil d'opuscules littéraires, dont le premier article est un discours de Louis XIV à Monseigneur le Dauphin Duc de *Bourgogne*. Ce discours dont le manuscrit est déposé à la Bibliothèque du Roi, offre plusieurs traits curieux, & entre autres celui-ci, qu'on a jugé à propos d'omettre dans l'imprimé. » Il me semble, mon fils, que ceux » qui vouloient employer des remèdes

» extrêmes & violens, ne connoissoient
» pas la nature de ce mal (le Protestan-
» tisme) causé en partie par la chaleur
» des esprits, qu'il faut laisser passer &
» s'éteindre insensiblement, plutôt que
» de le rallumer de nouveau par une
» forte contradiction ; sur-tout quand
» la corruption n'est pas bornée à un
» petit nombre connu, mais répandue
» dans toutes les parties de l'Etat... Le
» meilleur moyen pour réduire peu-à-
» peu les *Huguenots* de mon Royaume,
» étoit de ne les point presser du tout
» par aucune rigueur nouvelle contre
» eux ». Ce passage qu'il falloit conser-
ver dans le discours imprimé, prouve
suffisamment que Louis XIV finit par
désapprouver les violences exercées
contre les *Protestans*.



ANNE D'AUTRICHE *.

DANS les premiers jours de sa Régence, *Anne d'Autriche*, se trouvant à Ruel, & regardant un portrait du Cardinal de Richelieu, dit à ceux qui étoient auprès d'elle : » Si cet homme eût vécu » jusqu'à cette heure, il auroit été plus » puissant que jamais «. Ce discours suppose que, malgré ses démêlés avec le Cardinal, elle se sentoit le courage de sacrifier ses ressentimens au bien de l'Etat.

Après la chute de *Concini* & de sa femme, la jeune Reine laissa échapper un trait de caractère qui fit mal augurer de son cœur. Ces infortunés laissoient un fils, dont la figure aimable & les manières honnêtes annonçoient les plus heureuses inclinations : *Je suis né pour porter la peine de l'orgueil de mon pere*, disoit ce pauvre enfant à ceux qui l'exhortoient à souffrir patiemment

* Née en 1601, morte en 1666.

son affreux état. Accablé de désespoir, il ne vouloit ni boire ni manger. Le Comte de Fiesque en eut pitié, & le conduisit dans son appartement. La jeune Reine ayant appris qu'il étoit au Louvre, lui envoya des confitures, & ordonna qu'on le lui amenât. On lui avoit dit que le petit *Concini* dansoit avec beaucoup de grace : elle exigea qu'il dansât en sa présence ; ce qu'il fit en pleurant. Le sang de son pere couloit encore, & l'on allumoit, pour ainsi dire, le bûcher qui devoit consumer sa mere. Il y a dans cette action de la Reine Anne d'Autriche un oubli de l'humanité qu'on ne sauroit excuser.

Peu de jours avant la mort de Louis XIII, M. de *Chavigny* vint le trouver de la part de la Reine pour lui demander pardon de tout ce qui lui avoit déplu dans sa conduite, le suppliant particulièrement de ne point croire qu'elle eût eu aucune part dans l'affaire de *Chalais*, ni qu'elle eût formé le dessein d'épouser *Monsieur*, après que *Chalais* auroit fait mourir le Roi. Il répondit sur cela à M. de *Chavigny*, sans s'émouvoir. *En l'état où je suis, je dois*

E iv

lui pardonner ; mais je ne la dois pas croire.

Après la mort de Louis XIII, M. l'Evêque de Beauvais, (1) prit quelques momens la figure de Premier Ministre ; & il demanda dès le premier jour aux Hollandois qu'ils se convertissent à la Religion Catholique, s'ils vouloient demeurer dans l'alliance de la France. La Reine eut honte de cette momerie du Ministre, & ce fut la principale cause de sa disgrâce. Elle se mit entre les mains du Cardinal *Mazarin* qui étoit meilleur politique.

Le Marquis *de Jerzay*, le même qui eut la charge de Capitaine des Gardes-du-Corps à la place du Comte de *Charost*, s'étoit mis dans la tête qu'il n'étoit pas mal avec la Reine ; que s'il vouloit lui faire une cour assidue, il en seroit bien reçu, & qu'il se rendroit si considérable, qu'étant appuyé du Prince de *Condé*, il pourroit supplanter le Cardinal *Mazarin*. Dans cette vision, il af-

(1) *Augustin Potier*, oncle de *René Potier*, sieur de *Blancneuil*, Président au Parlement.

feñta de ne paroître devant elle qu'avec des habits fort galans, & n'oublia rien pour mettre dans ses intérêts Madame de Beauvais sa premiere femme-de-chambre, à qui il fit confidence de son dessein. Cette Dame goûta sa proposition; & comme elle n'étoit pas novice dans ces sortes d'intrigues, elle consentit à lui prêter son ministère. Cependant Jerzay n'osoit se déclarer à la Reine; il s'avisa donc, un jour qu'il étoit allé passer quelque temps à *Armanvillers* chez *Beringen* premier Ecuyer du Roi, d'écrire à sa confidente, que, quoi qu'il fût dans un très-beau lieu & dans la meilleure compagnie, il s'ennuyoit pourtant beaucoup, parce qu'il étoit éloigné de ce qu'il aimoit. Il conjuroit cette Dame de lui rendre de bons offices auprès de la Reine qu'il désignoit à ne pouvoir s'y tromper. Madame de Beauvais montra la lettre à Sa Majesté, & lui dit tout ce qu'il falloit pour servir son ami selon son inclination. La Reine reçut ce compliment avec beaucoup de froideur; mais quand Jerzay fut de retour, & qu'il se présenta devant elle au sortir de la messe, elle lui dit devant tout le monde, qu'elle l'avoit

E v

toujours regardé comme une mauvaise tête, mais qu'elle ne l'avoit pas cru fou à lier ; qu'elle voyoit bien qu'il tenoit de son grand-pere le Maréchal *de Lavardin* qui avoit été chassé de la Cour pour avoir voulu faire le galant auprès de la Reine *Marie* sa belle-mere. Elle ajouta qu'elle le trouvoit bien insolent de se présenter devant elle, après l'audace qu'il avoit eue ; qu'il étoit un bel homme, pour oser la regarder en face ! qu'il eût à sortir du Palais royal, où elle lui défendoit de remettre le pied. *Jerzay* sortit tout confus, & alla trouver le Prince de Condé, à qui il conta l'affront qu'il venoit de recevoir. Ce Prince lui promit de le rétablir à la barbe de *Mazarin*. En effet il l'entreprit hautement ; mais le Cardinal dit qu'il ne pouvoit se mêler d'une affaire de cette nature. La Reine tint ferme jusqu'au bout, & *Madame de Beauvais* partagea la disgrâce de *Jerzay*. Elle eut ordre de se retirer en sa maison de *Gentilli*, d'où après une année d'exil, elle fut rappelée auprès de Sa Majesté. Voyez article du *Grand Condé*, pag. 139.

Madame de Carignan disoit un jour

• devant la Reine que le Cardinal de Retz étoit fort laid ; & c'étoit peut-être l'unique fois de sa vie qu'elle n'eût point menti. La Reine lui répondit : » Il a les » dents fort belles, & un homme n'est » jamais laid avec cela «. Madame de Chevreuse ayant su ce discours par Madame de Lesdiguières , se ressouvint de ce qu'elle avoit oui dire à la Reine, en beaucoup d'occasions , que les dents étoient la seule beauté des hommes, parce que c'étoit l'unique qui fût utile. » Essayons (dit-elle au Coadjuteur, un soir qu'ils se promenoient ensemble dans le jardin de l'hôtel de Chevreuse) : » Si vous voulez bien jouer » votre personnage , je ne désespere de » rien ; faites seulement le rêveur quand » vous serez auprès de la Reine. Regardez ses mains ; pestez contre le Cardinal Mazarin , & laissez-moi faire le reste «. Le Coadjuteur demanda trois ou quatre audiences de suite à la Reine : il n'y fournit à la conversation que ce qui étoit bon pour l'obliger à chercher le sujet pour lequel il les lui avoit demandées. Il suivit de point en point les avis de Madame de Chevreuse ; il poussa l'inquiétude & l'emportement

E vj

contre le Cardinal Mazarin jusqu'à l'extravagance. La Reine qui étoit naturellement très-coquette, entendit ces airs; elle en parla à Madame de Chevreuse, qui fit l'étonnée, mais qui ne la fit qu'autant qu'il fallut pour mieux jouer son jeu. Elle fit semblant de revenir de loin, & de faire à ce sujet des réflexions auxquelles elle n'auroit jamais pensé sans cela. » Il est vrai, Madame, dit-elle » à la Reine : Votre Majesté me fait res- » souvenir de certaines circonstances » qui se rapportent à ce que vous dites. » Le Coadjuteur me parloit des jour- » nées entières de la vie passée de Votre » Majesté avec une curiosité qui me » surprenoit, parce qu'il entroit dans le » détail de mille choses qui n'avoient » aucun rapport au temps présent. Ces » conversations étoient les plus douces » du monde, tant qu'il ne s'agissoit que » de vous. Il n'étoit plus le même homme, » s'il arrivoit, par hasard, que l'on nom- » mât M. le Cardinal. Ce qui m'a tout- » jours empêchée de réfléchir sur mille » choses de cette nature qui me frap- » pent les yeux aujourd'hui, c'est l'atta- » chement qu'il a pour ma fille. Ce n'est » pas que cet attachement soit aussi

» grand qu'on le croit ; je voudrois que
» la pauvre créature n'en eût pas plus
» pour lui qu'il en a pour elle. D'un
» autre côté , je ne puis m'imaginer
» que le Coadjuteur soit assez fou pour
» se mettre cette vision dans la fan-
» taisie «.

Voilà une des conversations de Madame de Chevreuse avec la Reine. Il y en eut trente de cette nature, dans lesquelles il se trouva à la fin que la Reine fut la première à déclarer que le Coadjuteur étoit amoureux d'elle. Madame de Chevreuse lui persuada qu'il l'étoit beaucoup plus qu'elle ne pouvoit le croire. Le Coadjuteur ne s'oublia pas de son côté ; il joua bien son rôle, & passa dans ses conversations avec la Reine de la rêverie à l'égarement ; il n'en sortoit que par des réflexions où, sans manquer au respect dû à Sa Majesté, il exhaloit son chagrin & son indignation contre le Cardinal. On ne fait pas jusqu'où eût pu aller cette espèce d'intrigue, si Mademoiselle de Chevreuse, à qui sa mere eut l'indiscrétion d'en faire part, ne se fût mis en tête de la rompre ; ce à quoi elle réussit par la plus signalée de toutes les imprudences.

L'amour du Roi pour *Marie Mancini* en étoit venu au point que la Reine-mere craignit qu'il ne l'épousât. Elle consulta le vieux Comte *de Brienne* sur les expédiens qu'il y avoit à prendre pour parer ce coup. *Brienne* dit à la Reine : » Qu'ayant été si long-temps » Régente, il ne pensoit pas que le Roi, » avant l'âge de vingt-cinq ans, pût se » marier sans son consentement ; qu'en » tout cas, il lui conseilloit de faire une » protestation en bonne forme, & que » ce seroit un titre pour faire casser le » mariage, quand le Roi seroit revenu » de son aveuglement ». La protestation fut dressée & toute prête à être signifiée, si les choses eussent été plus loin. Le Roi ouvrit enfin les yeux, & l'on peut dire à sa louange, que ce furent des considérations d'Etat, qui le rendirent capable de remporter sur lui-même cette pénible victoire. *Histoire de Louis XIV, de Reboulet.*

La Reine-mere avoit prié la Reine d'Angleterre de venir voir danser le Roi dans un bal particulier, où elle n'appela que ses Filles d'honneur, & quel-

ques jeunes Duchesses, femmes des Officiers de la Couronne. Le principal objet de cette assemblée étoit d'amuser la Princesse d'Angleterre, qui commençoit à sortir de l'enfance, & à montrer qu'elle alloit devenir aimable. Le Roi, trop accoutumé à rendre tous les honneurs aux nieces du Cardinal Mazarin, quand il fallut ouvrir le bal, alla prendre Madame de *Mercoeur*. La Reine s'en étant apperçue, se leva brusquement, vint lui arracher Madame de *Mercoeur*, & lui dit tout bas d'aller prendre la Princesse d'Angleterre. La Reine sa mere demanda en grace qu'on ne gênât point le Roi, & dit que sa fille avoit mal au pied & qu'elle ne pouvoit danser. Anne d'Autriche insista; & pour ne point troubler la fête, la Reine d'Angleterre laissa danser la jeune Princesse; mais dans son ame, elle n'en fut pas moins piquée de la distraction du jeune Prince. Quand tout le monde fut retiré, la Reine-mere ne manqua pas de rappeler au Roi la faute qu'il avoit faite; il lui répondit qu'il n'aimoit point les petites filles. La Princesse d'Angleterre avoit alors onze ans, & le Roi n'en avoit guere plus de seize; de sorte qu'il n'y avoit

point entre eux une grande disproportion d'âge. Devant le monde, la Reine vivoit avec son fils d'une manière tendre & respectueuse; mais quand il faisoit quelque faute, elle en usoit en mere dans le particulier.

Anne d'Autriche n'avoit jamais été fort intelligente dans les matieres du Gouvernement; & depuis 1650, elle n'y eut qu'une part très-indirecte. Elle en abandonnoit sans humeur le soin aux Ministres en qui le Roi son fils avoit mis sa confiance. Cependant, n'ayant point été admise au premier Conseil que le Roi tint après la mort de Mazarin, & qui dura trois jours, elle en parut outrée de dépit, & dit assez haut: *Je me doutois bien qu'il seroit ingrat & voudroit faire le capable*; mais sur les remontrances de Madame de Beauvais sa premiere femme-de-chambre, & convaincue par la conduite du Roi que les plaintes seroient inutiles, elle prit le parti de vivre tranquillement sous le regne de son fils, sans prétendre partager son autorité.

La veille de sa mort, après avoir

reçu le viatique , cette Princeſſe fit appeler le Roi & la Reine , & les entretenoit chacun en particulier , puis tous les deux enſemble. Elle parla auſſi au Duc d'Orléans , & leur donna à tous des conſeils propres à maintenir la paix dans la Maifon Royale. Après leur avoir donné ſa bénédiction , elle s'adreſſa au Roi , & lui dit d'un ton ferme : *Faites ce que je vous ai dit ; je vous le répète , le Saint-Sacrement ſur mes levres.* Que lui avoit-elle dit ? C'eſt ce qu'on n'a jamais bien pu ſavoir. Sans doute qu'il s'agiſſoit d'un projet important ; & , eu égard aux circonſtances , ce projet pouvoit regarder la Religion. On a conjecturé qu'il concernoit la révocation de l'Edit de Nantes , auquel le Clergé , la Cour de Rome & tous les zélés aſpiroient depuis long-temps.

Anne d'Autriche ſe piquoit d'un grand amour pour la vérité. Un Libraire de Paris avoit deſſein de publier un Recueil de pieces , & de les joindre à l'hiſtoire du Cardinal de Richelieu par *Aubri* ; mais il craignoit que quelques-unes de ces pieces ne donnaſſent lieu à des mécontentemens , & à la vengeance de

quelques particuliers qu'elles démasquoient. Il s'adressa à cette Princesse, pour être autorisé à l'impression de ce Recueil. *Faites imprimer*, lui dit-elle, & ne craignez rien. *Je protégerai toujours la vérité. Faites tant de honte au vice, qu'il ne reste que de la vertu en France.*

La Reine-mere étoit sensible aux beautés de la Poésie, & croyoit devoir encourager ceux qui s'y distinguoient. On prétend qu'elle fit donner dix mille écus au Poète *Mayret* pour un Sonnet sur la Paix des Pyrénées, qu'il avoit eu l'honneur de lui présenter.

Une observation singuliere qu'on a faite sur le goût de cette Princesse, c'est qu'elle avoit tant d'antipathie pour les roses, qu'elle ne pouvoit en supporter la vue, même en peinture, quoiqu'elle aimât passionnément toutes les autres fleurs. On a dit la même chose du Chevalier de Guise. Par une antipathie bien plus singuliere, *Jean II*, Czar de Moscovie, s'évanouissoit à la vue d'une femme.

MARIE-THÉRESE D'AUTRICHE *,
REINE DE FRANCE.

CETTE Princesse avoit autant d'innocence dans les mœurs, que de hauteur dans les sentimens ; & rien ne le prouve mieux que la réponse qu'elle fit à une Carmélite qu'elle avoit prié de l'aider à son examen de conscience pour une Confession générale qu'elle avoit dessein de faire. Cette Religieuse lui demanda si en Espagne, dans sa jeunesse, avant d'être mariée, elle n'avoit point eu envie de plaire à quelques-uns des jeunes gens de la Cour du Roi son pere : » Oh non, ma Mere, dit-elle, il n'y » avoit point de Roi « !

Quelques jours avant le mariage du Roi avec l'Infante *Marie-Thérèse*, le Roi d'Espagne se rendit à Saint-Sébastien avec la Princesse sa fille ; & sur les quatre heures du Jeudi 27 Mai 1660,

* Née en 1638, morte en 1683.

jour de la Fête - Dieu, M*** apporta une lettre de Louis XIV à l'Infante ; elle lui fit beaucoup de complimens pour la Reine-mere ; & comme M*** lui demanda si elle n'avoit rien à lui dire pour le Roi , la Princesse lui répondit : *Hé , mon Dieu ! vous avez grand tort ! ne vous ai - je pas dit trois fois que vous disiez à la Reine ma tante , que je meurs d'envie de la voir ? Allez , dites cela seulement.* Toute la Cour trouva ce compliment si spirituel & si fin , qu'on eût soupçonné (quelque esprit qu'eût l'Infante) tout autre que M*** de lui avoir prêté cette réponse. » Mais pour M*** , » ajoute l'Auteur qui rapporte cette » anecdote , on fait qu'il est trop homme » d'honneur ; on le connoît , & il n'est » point capable d'avoir inventé ce com- » pliment «.

Le 30 Mai 1660 le Roi d'Espagne vint à Fontarabie avec l'Infante. Le Jeudi , troisieme Juin , étoit marqué pour la cérémonie du mariage , qui fut célébré par le Patriarche des Indes , grand Aumônier d'Espagne. *Dom Louis de Haro* épousa l'Infante pour le Roi de France , comme fondé de sa procura-

tion. On remarque qu'il avança sa main vers celle de l'Infante, qui avança aussi la sienne vers celle de Dom Louis, mais que leurs mains ne se touchèrent point ; & que d'un même mouvement elle mit sa main dans celle du Roi d'Espagne son pere. Cela fait, le Roi ôta son chapeau à l'Infante, & lui fit une révérence, non plus comme à sa fille, mais comme à la Reine de France. Le vendredi, 4 Juin, il envoya son présent à la Reine. C'étoit une cassette remplie de diamans & de pierreries. Elle fut présentée par le Duc de Créquy. La Reine n'ouvrit point la cassette ; elle la donna à sa Dame d'honneur, & en mit les deux clefs dans sa poche. A deux heures après midi du même jour, la Reine-mere arriva à l'Isle de la Conférence avec *Monsieur*, frere du Roi. Le Roi d'Espagne & la jeune Reine y arriverent un peu après. Philippe IV pencha la tête vers les chevaux de la Reine-mere sa sœur. Quoiqu'ils ne se fussent pas vus depuis vingt-cinq ans, ils ne s'embrasserent point, parce que la coutume d'Espagne s'y oppose. La jeune Reine se jeta aux pieds de la Reine sa tante, qui l'embrassa deux ou trois fois. *Monsieur* salua l'Infante, & ne

l'embrassa point durant toute la conférence qui fut d'une heure & demie. Comme elle étoit prête à finir, on vit arriver le Roi de France, qui étoit venu au galop lui vingtième. Il avoit ôté son Ordre, de peur d'être connu du Roi d'Espagne. Il demeura à la porte de la Conférence ; & passant sa tête entre les épaules de Dom Louis de Haro & du Cardinal Mazarin, il regarda l'Infante un bon quart d'heure. Le Dimanche 6 Juin, fut le jour de l'entrevue des deux Rois. Philippe arriva une demi-heure avant Louis XIV. Le Roi de France salua le Roi d'Espagne & l'Infante ; mais il ne l'embrassa point, quoiqu'elle fût déjà sa femme. Après quelques complimens, ils jurèrent la paix, & la signerent. Le Lundi 7 Juin, toute la Cour de France alla querir l'Infante à la Conférence. Philippe s'y étoit rendu avec elle. Après deux heures de conversation, il fallut se dire adieu. L'Infante se jeta aux pieds du Roi son pere, & répandit beaucoup de larmes. Le Roi de France s'excusant au Roi d'Espagne de la peine que ce mariage lui avoit donnée, en le faisant venir de Madrid ; le Roi d'Espagne lui fit cette

réponse : *Je serois venu à pied, s'il eût été nécessaire.* Toute la Cour retourna à Saint-Jean-de-Luz. L'entrée qu'y firent Leurs Majestés fut magnifique ; le seul carrosse du Roi coûtoit soixante & quinze mille livres. Enfin le Mercredi 9 Juin, le Roi & l'Infante furent épousés en personne à Saint-Jean-de-Luz. Ils n'eurent dans l'Eglise qu'une même estrade & qu'un même carreau, & la Reine-mere en eut un pour elle seule. Pendant toute la cérémonie, la Reine eut une couronne d'or sur la tête : elle fut soutenue, à cause de sa pesanteur, par Madame de Noailles, sa Dame d'atour. L'Evêque de Bayonne, en habits pontificaux, reçut Leurs Majestés à la porte de l'Eglise, & après avoir dit la messe, il bénit de nouveau le mariage. Le Roi ne voulut ni comédie ni bal, & alla se coucher dans le lit de la Reine, qui s'étoit retirée un peu auparavant dans une chambre qui joignoit celle du Roi. Il ordonna, pour le retour de Saint-Jean-de-Luz à Vincennes, où la Cour alla d'abord, qu'on le logeât toujours en même logis avec la Reine, *quelque étroit que pût être ce logis, fût-ce dans un village.* Il partit le Lundi 14

Juin , & la Cour resta à Vincennes jusqu'au 26 Août , pour donner aux Parisiens le temps de signaler leur zèle à l'entrée du Roi & de la jeune Reine.

L'amour de Louis XIV pour Madame de Montespan inquiéta presque également trois personnes : la Reine , dont le cœur étoit extrêmement sensible, & qui y avoit un intérêt légitime ; la Valliere, qui n'y étoit pas moins intéressée que la Reine, quoiqu'elle n'eût aucun autre droit que celui que la foiblesse du Roi lui avoit donné ; & le Marquis de Montespan , dont l'honneur étoit publiquement offensé. La Valliere céda à son heureuse rivale ; le Marquis fut contraint d'abandonner Versailles ; & la Reine fut réduite à la triste nécessité de s'interdire jusqu'aux plaintes. On chercha d'abord à lui en imposer sur le commerce du Roi avec Madame de Montespan. Mais ce mystere laissa enfin Louis XIV ; il fit venir à la Cour *Mademoiselle de Blois*, & *le Comte de Toulouse*, les deux derniers enfans qu'il avoit eus de cette Dame. La Reine à qui ils furent présentés , dit en les caressant & le cœur pénétré de douleur : *Madame de Richelieu me disoit toujours*

toujours qu'elle répondoit de tout ce qui se passoit. Voilà les fruits de ce cautionnement !

La Reine avoit trente-neuf ans, & portoit encore des rubans de couleur, parce que les Dames en portent toute leur vie en Espagne. Le Roi lui dit que, sans se faire moquer d'elles, les femmes en France n'en portoient plus quand elles avoient trente-cinq ans passés. » Je » croyois, lui dit-elle, que j'en pou- » vois porter encore cinq ou six ans. » Et moi, Madame, lui répondit-il, je » croyois, qu'il y a cinq ou six ans que » vous deviez les avoir quittés ». La Reine ne porta plus de rubans de couleur depuis ce jour-là, & même ne se mit plus de rouge.

La Reine succomba au poids de ses chagrins, & à l'effort qu'elle fit toute sa vie pour les dissimuler. Après une maladie qui ne dura que trois jours, elle mourut dans sa quarante-cinquième année. Le Roi fut témoin de sa mort, & ne put être insensible à une tendresse si mal récompensée. Quelques marques d'amitié qu'il lui donna, en lui

parlant Espagnol dans ses derniers momens, parurent la rappeler à la vie. *Je meurs sans regret*, dit-elle au Roi, *s'il est vrai que vous m'aimiez encore.*

On a dit que la Reine, en mourant, mit sa bague au doigt de Madame de Maintenon. C'étoit indiquer au Roi le choix qu'il devoit faire : ce choix étoit déjà fait dans le cœur du Monarque.



LE GRAND DAUPHIN*.

AU lieu de maîtresses en titre, *Monseigneur* n'eut guere que des fantaisies du moment, dont les principaux Ministres furent un certain *Dumont*, & *Françinnes* gendre de Lulli, qui eurent long-temps ensemble l'Opéra. Je n'ai puis m'empêcher de rapporter un traie qui prouve de quelle délicatesse il se piquoit dans un commerce qui semble n'en admettre aucune. *Monseigneur* avoit pris du goût pour une de ces jolies créatures, dont le métier est de vendre leurs charmes en détail au premier venu. A jour nommé, elle fut introduite à Versailles dans un premier cabinet avec une autre fille très-laide qui l'accompagnoit. Le Dauphin averti qu'elles étoient-là, ouvre la porte, & prenant celle qui se trouve sous sa main, l'attire avec lui dans son appartement. C'étoit la laide qui, voyant bien que *Monseigneur* se méprenoit, voulut

* Né en 1661, mort en 1711.

d'abord se défendre ; lui au contraire , croyant qu'elle faisoit des façons , la poussa dedans & ferma la porte. Cependant l'autre rioit de la méprise , s'attendoit à être appelée , & jouissoit peut-être de l'affront qu'alloit avoir sa compagnie. Peu de temps après , Dumont entre dans le cabinet , & fort étonné d'y trouver encore la jolie courtisane , lui demande ce qu'elle fait là , & ce qu'est devenue son amie ? Elle lui conte l'aventure : & Dumont , de frapper à la porte , & de crier : « Ce n'est pas celle-là ; » vous vous méprenez Monseigneur « . Point de réponse. Dumont redouble encore sans succès. Enfin Monseigneur ouvre sa porte , & renvoie cette créature. Dumont s'y présente avec l'autre , & Monseigneur la repousse en disant qu'il étoit fort content de la première , & qu'il verroit sa compagnie une autre fois. Son dépit fut contenu , dit-on , par la crainte de mortifier une fille que le sentiment & la honte de sa laideur punissoient assez de cette méprise. Il est fâcheux pour la mémoire du Grand Dauphin , qu'on soit obligé de recourir à de pareilles aventures , pour déterrer des exemples de sa délicatesse. *Mémoires de Saint-Simon.*

Au mois de Janvier 1685, on chassa une femme-de-chambre de Madame la Dauphine, parce qu'elle étoit grosse du fait de Monseigneur. Il fut très-chagrin de la disgrâce de ses amours, & fort peu sensible aux reproches & aux larmes de Madame la Dauphine. Le Roi lui fit à ce sujet les réprimandes les plus touchantes; mais Monseigneur cherchoit de tout côté deux mille pistoles pour la femme-de-chambre; & l'unique chose qui parut l'affecter, ce fut de ne les trouver pas.

M. le Dauphin revint enfin de ses égaremens : une passion violente l'avoit arraché à toutes ses autres passions; Mademoiselle *de Choin* se l'étoit soumis, & ne le savoit pas. C'étoit une des Filles d'honneur de Madame la Princesse de Conti, qui, disoit-on, l'avoit choisie à cause de sa laideur, & par dépit contre la beauté, qui, dans quelques-unes de ses Filles d'honneur, lui avoit enlevé quelques-uns de ses amans. C'étoit une taille démesurée, un embonpoint excessif, un teint fort brun, une démarche singulière; mais de fort beaux yeux, de la dignité dans l'ame, une belle main, de la

douceur, des agrémens infinis dans la conversation ; en un mot, tout ce qui choque, tout ce qui fait aimer. On s'accoutumoit difficilement à sa physionomie ; mais malheur à quiconque s'y accoutumoit une fois ! elle ne plaisoit pas , elle charmoit. Les assiduités de M. le Dauphin chez sa sœur le firent soupçonner d'en être amoureux ; elle supplia Monseigneur de la dispenser de recevoir ses visites du matin. Le Prince, qui ne peut voir Mademoiselle de Choin qu'à sa toilette, & à qui le plaisir de la voir suffit encore, continue de se rendre à midi chez sa sœur. Là, sans ouvrir la bouche, sans détourner les yeux, sans distraction & sans ennui, il contemple celle qu'il aime, Cet hommage muet n'est entendu ni de la Princesse ni de la Fille d'honneur, Enfin un billet instruit Mademoiselle de Choin, qui le refuse avec respect. D'autres billets furtivement donnés sont rejetés avec la même rigueur.

La Princesse de Conti, fatiguée des soins de son frere, confie à Mademoiselle de Choin ses soupçons sur un penchant incestueux. Celle-ci lui répond que M. le Dauphin n'en est point capable, & que ses assiduités ont un

autre objet. De questions en questions, d'aveux en aveux, elle lui dit tout & s'accuse elle-même. La Princesse s'emporte violemment contre Mademoiselle de Choin, & l'accable de reproches sur son orgueilleuse crédulité. La Fille d'honneur proteste qu'elle n'a pas même lu les billets, ne persuade point la Princesse de Conti, & la prie de lui permettre de se retirer. On lui défend de sortir du palais, de se plaindre, d'aimer, d'être aimée, & de plaire. Mademoiselle de Choin accourt chez Madame d'Epinoy qui la protégeoit, & qui l'avoit admise à ses exercices de piété. Elle lui dit les affreux soupçons de sa Maîtresse, son imprudence à les dissiper par respect pour M. le Dauphin, son indifférence pour lui, son projet de quitter la Cour, par honneur, par ressentiment, par vertu. Madame d'Epinoy la détourne de ce projet, & lui conseille de s'attacher uniquement au service de Madame la Princesse de Conti. M. le Dauphin qui ne fait pas cet incident, se rend à l'heure accoutumée chez la Princesse, ne voit plus Mademoiselle de Choin, n'ose demander où elle est, craint d'avoir été pénétré, & n'en

doute plus après trois ou quatre jours d'absence. Il se venge des cruelles précautions de sa sœur, en l'excluant de ses parties de plaisir. La Princesse, que Versailles ennuie & que Meudon amuse, est désolée de perdre l'empire qu'elle a dans la cour de son frere. Elle devine bientôt la cause de ses froideurs ; & prévoyant qu'après avoir résisté, elle finira par se rendre, elle feint d'accorder librement au mérite de Mademoiselle de Choin, ce que tôt ou tard elle accordera forcément à la dignité de Monseigneur.

Cependant, Mademoiselle de Choin conjure la Princesse de lui donner son congé, & se retire aux Hospitalieres. Madame de Conti proteste qu'elle ne le lui a point accordé, & la prie de revenir. Elle est refusée. M. le Dauphin joint ses instances à celles de la Princesse. Raison de plus, de ne rien écouter. Madame d'Epinoüy lui est envoyée, & Mademoiselle de Choin se soumet enfin, surprise & peut-être charmée de trouver tant de complaisance dans une femme si sainte. Compagne assidue de la Princesse, elle reçoit tous les jours les hommages de M. le Dauphin, sans

s'y prêter , mais aussi sans s'y dérober. Contente de ce qu'elle étoit , elle annonçoit son indifférence pour ce qu'elle pouvoit devenir , & la suite prouva que ces sentimens n'étoient pas feints.

Malgré toute la prudence de Monseigneur & les rigueurs de sa maîtresse , leurs amours furent bientôt divulgués. Les courtisans ajoutèrent au peu qu'ils avoient vu , tout ce qu'ils imaginoient , & même ce qu'ils ne croyoient pas. Ils n'épargnoient pas Madame la Princesse de Conti. » Elle ne dégénere point, di-
» soient-ils ; & il est naturel que la
» fille de la Valliere donne des maîtresses au fils du Roi «. Outrée de ces bruits , la Princesse veut les détruire en renvoyant Mademoiselle de Choin , qui se retire chez Madame d'Epinoÿ. Là , M. le Dauphin la vit avec moins de gêne , & avec aussi peu de succès. Il ne put en arracher ni un soupir , ni une parole : il la trouvoit toujours attentive & muette , toujours complaisante & insensible. L'amour agissoit sans doute en elle : car peut-on être si tendrement aimée sans aimer ? Mais cet amour étoit si foible , & si soumis à la gloire , qu'il

E y

laissoit à son ame tout l'empire que l'indifférence a sur la passion.

Madame d'Epinoÿ craignit que les visites fréquentes de Monseigneur ne ternissent sa réputation, & n'irritassent le Roi. Ne pouvant s'en affranchir, elle sacrifia sa protégée à sa tranquillité, & lui défendit avec toute l'honnêteté possible de rentrer dans son hôtel. Mademoiselle de Choin alla à Paris, loua un petit appartement, changea de nom, & crut être à l'abri des recherches du pere & des importunités du fils. M. le Dauphin ne doute point qu'un ordre du Roi ne l'ait enfermée dans un Couvent. Il n'oublie rien pour découvrir sa retraite; ses perquisitions furent long-temps inutiles. Enfin il apprit qu'elle logeoit au Faubourg Saint-Jacques. Monseigneur l'alla voir dans un déguisement qui ne trompa point ses espions. Mademoiselle de Choin ouvrant la porte, le reconnut & la ferma sur le champ. Le Prince attendit une partie de la nuit avec le Marquis d'Antin son favori, qui, en le consolant, maudissoit tout bas, & son maître & la maîtresse, & la pruderie & l'amour. Mademoiselle de Choin changea de retraite; on la suivit

pas à pas : elle fut toujours inaccessible. M. le Dauphin devenoit plus ardent, à mesure qu'elle étoit plus inexorable. Le Roi qui sembloit prévoir les suites de cette passion, résolut de rompre par autorité un engagement qu'il se reprochoit de n'avoir pas combattu dès sa naissance. Il délibéra s'il relégueroit Mademoiselle de Choin dans un Couvent de Province. Il alloit donner cet ordre injuste & cruel, lorsqu'on lui représenta que Mademoiselle de Choin n'avoit d'autre crime que d'être aimable, aimée & vertueuse ; que si elle avoit cédé, elle auroit été sous la protection de Monseigneur ; qu'ayant résisté, elle devoit être sous la sienne ; qu'il falloit tout attendre de l'inflexibilité d'une fille, qui n'avoit aucun des goûts qui portent les femmes à se rendre aux passions des Princes, & à feindre d'en avoir pour eux. Le Roi revint à cet avis, & laissa Monseigneur poursuivre sa maîtresse dans toutes ses *refuites*, & se désoler de n'en pouvoir obtenir un moment d'entretien. Mademoiselle de Choin recevoit tous ses billets, & n'en ouvroit pas un. Enfin, la curiosité l'emporta sur cette rigide délicatesse. Elle y vit les

sentimens les plus tendres ; elle fut affligée de tant de tourmens si bien décrits : son cœur se donna par pitié. Cependant elle n'osoit le voir, c'eût été lui permettre d'espérer ; & l'espérance donne le droit d'entreprendre.

M. le Dauphin perce enfin jusque dans son cabinet, par la trahison d'une de ses femmes. Il se jette à ses pieds ; il la conjure de l'écouter un moment. Mademoiselle de Choin voyant l'héritier du Trône à ses genoux, sans être pénétrée de honte pour lui, ni d'une joie immodérée pour elle-même, ne lui dit que ces paroles ! » Monseigneur, s'il » est vrai que vous m'aimiez, vous » n'avez qu'un mot à me dire, & je n'en » ai qu'un à entendre : mais ce mot, je ne » puis l'entendre, vous ne pouvez le » dire, que nous n'en ayons l'un & l'autre la permission du Roi ». Puis elle le pria de sortir, du ton dont elle le lui auroit ordonné. Le Prince crut que la vertu n'avoit pas d'autre langage ; & plus il pensoit à cette réponse, moins il étoit surpris qu'elle aspirât à ce qu'il eût déjà fait, s'il avoit été libre, & à ce qu'il alloit lui proposer, quoiqu'il ne le fût pas. Mais comment obtenir le

consentement du Roi, si nettement exigé ? Le demander, c'étoit une imprudence ; ne le pas demander, c'étoit un crime. Il dit à Mademoiselle de Choin, qu'il lui avoit été accordé. Tout fut aplani ; elle le crut, ou feignit de le croire. On la blâma depuis de ne s'en être pas assurée ; mais la certitude d'être protégée contre tous les événemens par Monseigneur, justifioit sa crédulité ou sa dissimulation.

Le mariage fut béni, selon les uns, à *Mendon*, selon les autres, à *Livry*. Madame d'Epinoÿ le fut, & offrit sa maison à Mademoiselle de Choin, qui parut une héroïne tant qu'elle ne fut pas unie à Monseigneur, & une femme ordinaire depuis qu'elle le fut. M. le Dauphin devint bienfaisant, frugal & dévot jusqu'au scrupule. Le Roi bénissoit le Ciel de ce changement inespéré, l'attribuoit à Mademoiselle de Choin, & ne pouvoit croire la liaison de son fils avec elle, ni criminelle ni légitime. Après que les deux époux l'eurent disposé à tolérer leur union, ils résolurent de se délivrer des inquiétudes qui troubloient leurs plaisirs, en lui disant ce qu'ils pouvoient lui avouer sans honte, & ce

qu'ils ne pouvoient lui taire sans danger. Cependant Monseigneur n'osa lui faire une confiance entière. Par prudence ou par timidité, il aima mieux lui demander son consentement à une affaire qui n'étoit pas encore faite, que le pardon de l'avoir faite sans son aveu. » Mon fils, lui dit le Roi, pensez-y bien, » & ne m'en parlez plus «. Paroles pleines d'indulgence & de sagesse, qui ne l'empêchoient pas de casser ce mariage, si le bien de l'Etat ou l'honneur de la Famille Royale le demandoit, & qui sans commettre son autorité permettoient à Monseigneur de conclure, en lui ôtant toute espérance de rendre ce mariage public.

M. le Dauphin passoit ses journées chez Madame d'Epinoy ; & Mademoiselle de Choin, les mois entiers à Meudon. Le Roi y alla toutes les années, & Madame de Maintenon y eut un appartement ; Mademoiselle de Choin ne paroissoit pas, mais préparoit toutes les fêtes & tous les plaisirs. Elle étoit insensible aux honneurs ; elle ne désiroit pas d'avoir un rang, sa propre estime lui suffisoit. On l'a vue dans sa vieillesse sans biens fonds, avec un mobilier

modique, être la victime de l'économie qu'elle avoit inspirée à Monseigneur ; employer en œuvres de charité une pension de douze mille livres, & ne conserver de sa faveur, que ses amis, & cette fierté de caractère, qui ne veut rien devoir, même à l'amitié.

Monseigneur, sur le point d'aller commander l'armée de Flandres, dans la campagne d'après celle de Lille, où pourtant il n'alla pas, fit un testament, & dans ce testament un legs considérable à Mademoiselle de Choin ; il le lui dit, & lui montra une lettre cachetée qui en faisoit mention, & qui devoit lui être rendue, en cas d'événement. Elle fut extrêmement sensible à cette marque d'une prévoyance si affectueuse ; mais elle n'eut point de repos qu'elle n'eût fait jeter au feu le testament & la lettre. Elle protesta que si elle avoit le malheur de lui survivre, mille écus de rente qu'elle avoit amassés, seroient encore trop pour elle.

Mademoiselle de Choin avoit une chienne dont elle étoit folle, à qui le Maréchal d'*Huxelles* envoyoit tous les jours des têtes de lapins rôties. Le lendemain de la mort de Monseigneur,

l'envoi des têtes de lapins cessa , & depuis Mademoiselle de Choin ne le vit plus , & n'en entendit plus parler. Lorsqu'elle fut revenue à elle-même , elle s'apperçut de la négligence du Maréchal , & s'en plaignit comme d'un homme sur lequel elle avoit eu droit de compter , & qu'elle avoit fort avancé dans l'estime & la confiance de Monseigneur. Le Maréchal d'Huxelles le fut & n'y fut point sensible. Il répondit froidement qu'il ne savoit ce qu'elle vouloit dire , qu'il ne la connoissoit que foiblement , & qu'il avoit eu peu de rapports avec Monseigneur. Ce Maréchal n'aimoit pas à se charger d'une reconnoissance inutile. Néanmoins cela fut su dans le monde , & ne lui fit pas honneur.

On disoit un jour à M. le Dauphin , qu'il y avoit un homme à Paris qui avoit fait pour chef-d'œuvre un petit chariot qui étoit traîné par des puces. Il dit à M. le Prince de Conti : *Mon cousin , qui est-ce qui a fait les harnois ?* Quelque araignée du voisinage , répondit le Prince.



LE GRAND CONDÉ *.

CE Prince fut d'abord lié au parti *des Importans* ; mais une malice imprudente de la Duchesse *de Montbazon* , dont il étoit amoureux , le refroidit , & le jeta dans le parti opposé. Il arriva un jour qu'on trouva sur les pas de la Duchesse *de Longueville* , sœur du Duc d'Enguien , des lettres galantes qui furent commentées d'une manière très-désagréable pour l'absente. On soupçonnoit qu'elle entretenoit un commerce secret avec *Coligni* , depuis Duc de *Châtillon* ; & Madame de Montbazon prononça , sans hésiter , que ces lettres étoit d'elle & de lui. En moins d'un jour , cette aventure , malicieusement répandue , devint le sujet des conversations de la Cour & de la ville. La Princesse de Condé , indignée de l'imputation , & encore plus de la publicité qu'on lui avoit donnée , en demanda justice à la Reine , comme d'un affront fait à la Famille

* Né en 1621 , mort en 1686.

Royale. Cette tracasserie qu'on auroit dû mépriser, devint une affaire sérieuse. Le Duc de Beaufort se déclara le champion de Madame de Montbazon, pour laquelle il étoit passionné. Le Duc d'Enguien eut bientôt oublié ses amours, & se mit à défier dédaigneusement les détracteurs de sa sœur. Les courtisans, selon leurs inclinations ou leurs intérêts, vinrent offrir leur épée aux rivaux, & on se vit à la veille d'un combat sanglant. La Régente, après avoir employé inutilement la persuasion, prit le ton d'autorité, & condamna la Duchesse de Montbazon à faire une réparation. Mazarin en régla la forme, le lieu, le cérémonial : il y rencontra autant de difficultés, que s'il avoit été question d'un Traité qui auroit décidé du sort de deux Empires. Pour l'exécution, la Princesse de Condé convoqua chez elle une grande assemblée : la Duchesse de Montbazon y comparut ; elle lut, d'un air moqueur, quelques lignes d'excuses & de complimens, qui avoient été concertées. La Princesse y répondit par quelques mots doux, prononcés d'un ton aigre ; & elles se séparèrent aussi brouillées qu'auparavant. Telle fut ce que M. de

La Châtre appelle l'amende honorable de Madame de Montbazon.

Dans une assemblée que le Duc d'Orléans donnoit au Luxembourg, le Duc d'Enguien, se sentant pressé par un Exempt des Gardes de Son Altesse Royale qui ne le voyoit pas dans la foule, lui sauta au collet, lui arracha le bâton de commandement qu'il avoit entre les mains, le cassa en deux, & jeta les morceaux, en disant qu'ils ne lui feroient jamais de mal. Ceux qui commandoient les Gardes de *Monsieur*, furent tentés de châtier sur l'heure cette hardiesse; mais le respect les retint. La Reine, & le Prince de Condé pere du jeune Prince, appaisèrent Son Altesse Royale, qui se contenta de quelques excuses que lui fit le Duc d'Enguien.

Ce Prince (a) croyant avoir rendu le Cardinal Mazarin tout-à-fait méprisable, voulut aussi rendre la Reine ridicule; & pour y réussir, il persuada au Mar-

(a) Cette anecdote déjà rapportée à la page 106, se retrouve ici avec des circonstances qui justifient cette espece de répétition.

quis de Jerzay qu'elle avoit de la bonne volonté pour lui, & qu'il devoit pousser sa bonne fortune. Il lui en dit tant, qu'il l'engagea à parler d'amour à cette Princesse dans une lettre que, de concert avec Madame de Beauvais, il fit mettre sur la toilette de la Reine. On ne peut concevoir comment un homme d'esprit & de mérite, tel que Jerzay, put se porter à cette témérité; mais il avoit un foible extrême pour les volontés de M. le Prince, dont il se fit gratuitement la victime, & dont il ne soupçonna jamais l'artifice. La Reine, en recevant la lettre de Jerzay, crut que cette extravagance ne venoit que de lui, & jugea qu'il falloit l'éloigner, sans bruit, sous un autre prétexte: mais lorsqu'elle fut que cela venoit de M. le Prince, & qu'il en faisoit des plaisanteries, dont il égayoit ses compagnons de plaisirs, elle fut si peu maîtresse d'elle-même, qu'elle fit défendre publiquement à Jerzay de se présenter jamais devant elle. M. le Prince, dont la hauteur ne savoit rien rabattre avec qui que ce fût, vint trouver le Cardinal, & lui dit qu'il vouloit que la Reine vît Jerzay le jour même. Le Cardinal eut beau lui repré-

ſenter qu'après une telle impudence du Marquis, il n'y avoit point de femme qu'on pût obliger à le voir. Il ne répondit autre choſe, ſinon qu'il le falloit bien, puisqu'il le vouloit ainſi. La Reine ſe trouva donc forcée de voir Jérzay; mais l'audace du Prince ne ſervit qu'à hâter l'inſtant de ſa détention; la Cour en ayant été plus irritée que de tout ce qu'il avoit oſé faire juſques-là.

Rocroi étoit aſſiégé, & il n'y avoit qu'une action générale qui pût faire lever ce ſiege; mais l'armée Françoisé étoit inférieure à celle des Eſpagnols; d'ailleurs un revers expoſoit l'Etat au fort le plus funeſte. Tous les Officiers généraux ne ceſſoient de le répéter au jeune Duc d'Enguien. Après qu'on eût épuisé toutes les objections pour le détourner de haſarder cette action générale, l'intrepide & vaillant *Gaſſion* lui dit: » Mais ſi nous perdons la bataille, » que deviendrons-nous « ? *Je ne m'en mets point en peine*, répondit Son Alteſſe, *parce que je ſerai mort auparavant.*

Cependant, lors de cette affaire, le Duc d'Enguien, jeune & ſans expérience, ſe laiſſa guider par M. de Gaſſion, à qui il dut

le gain de la bataille, & qu'il récompensa, en lui faisant avoir le bâton de Maréchal de France. Les deux campagnes suivantes, ils servirent séparément, & ne se retrouvèrent ensemble qu'en 1646. Les victoires que ce jeune Prince avoit remportées en Allemagne, avoient considérablement augmenté sa confiance & sa réputation ; & lorsqu'il vint commander en Flandres, il ne vit plus dans Gassion que son Lieutenant & sa créature. Le Maréchal se croyoit toujours son maître dans l'art de faire la guerre. Un jour que le Prince lui envoya un ordre, celui-ci se permit d'y changer quelque chose. Le Duc d'Enguien piqué au vif le gourmanda rudement à la tête des troupes ; & sur ce que le Maréchal vouloit s'excuser, il l'interrompit, en lui disant que son devoir étoit d'obéir aveuglément aux ordres de son Général qui en savoit plus que lui, & qui lui apprendroit l'obéissance comme au dernier goujat de l'armée. Le Maréchal ne put endurer patiemment cette apostrophe si dure ; il osa répondre que dans son malheur il avoit la consolation de croire que personne ne lui contestoit la gloire du gain de la bataille de Rocroi.

Le Duc d'Enguien avoit donné tant de preuves d'une valeur intrépide, qu'on ne pouvoit le soupçonner d'aucune foiblesse à cet égard. Cependant un jour qu'il avoit fait appeler à une attaque le Maréchal de Gassion, dont il vouloit prendre les avis, ce Maréchal le quitta brusquement au milieu de la conversation, & monta au haut de la tranchée, sous prétexte de quelque nouvelle observation ; mais en effet pour faire ostentation de son courage, & pour éprouver celui du Prince. Le Duc d'Enguien pénétra son intention : » Monsieur » de Gassion, (lui dit-il, en le rappelant d'un ton sévère, mais tranquille ;) » vous croyez sans doute avoir fait une » action d'une grande valeur : croyez-vous que, dans l'occasion & le besoin, » j'osasse moins que vous « ? Gassion, honteux & déconcerté, eut recours aux excuses. Il répondit qu'il n'avoit jamais songé à tenter le courage d'un Prince qui avoit rempli l'univers de la gloire de son nom. Mais il n'en étoit pas moins vrai qu'il avoit voulu se venger des hauteurs d'un maître qu'il regardoit toujours comme son élève.

On fait que lors des troubles de la Fronde, le Grand *Condé* favorisa d'abord *Mazarin*. Un des motifs qui l'avoient déterminé à se déclarer contre le Parlement, fut qu'un jour ayant été aux Chambres assemblées pour appaiser les troubles naissans, & ayant accompagné son discours d'un de ces gestes d'un Général victorieux qu'on pouvoit prendre pour une menace, le Conseiller *Quatre-sous* lui dit que c'étoit un fort vilain geste, dont il devoit se défaire. Les murmures de l'assemblée, que le Cardinal de *Retz* appelle souvent la cohue des Enquêtes, exciterent la colere du Prince. Il fallut que ses amis l'excusassent auprès de *Quatre-sous*; mais à ce mouvement de colere s'étoit joint un motif plus noble, celui de secourir l'enfance du Roi opprimée, & la Reine Régente outragée. *Mémoires de la Duchesse de Nemours.*

M. le Prince, M. le Prince de Conti son frere & M. le Duc de Longueville furent menés au château de Vincennes avec une escorte de cinquante chevaux, tant Gendarmes que Gardes de la Reine, commandés

commandés, par le sieur de *Comminges* & M. de *Mioffens*, depuis Maréchal d'*Albret*. Ils arriverent fort tard à Vincennes, le carrosse s'étant rompu en chemin : ce qui donna occasion à M. le Prince de proposer à *Mioffens* de le sauver. Celui-ci répondit à Son Altesse, que la fidélité qu'il devoit au Roi ne le lui permettoit pas ; & le sieur de *Comminges* ayant entendu la proposition, & remarqué que Son Altesse jetoit les yeux de toutes parts pour voir s'il ne lui venoit pas de secours, lui dit qu'il étoit son très-humble serviteur ; mais que lorsqu'il étoit question du service du Roi, il n'écoutoit que son devoir, & que s'il venoit du monde pour le sauver, il les poignarderoit plutôt que de les laisser sortir d'entre ses mains.

Leur translation au Havre déconcerta le projet formé depuis long-temps pour les sauver. Le Comte d'*Harcourt* qui fut chargé de les conduire, s'attira le blâme de tous les honnêtes gens, qui trouverent cette action indigne de lui & de la belle réputation qu'il s'étoit faite dans le monde ; ce qui donna lieu

à cette chanson que M. le Prince fit dans son carrosse pendant qu'on le transféroit.

Cet homme gros & court ,
Si connu dans l'Histoire ,
Ce grand Comte d'Harcourt
Tout couronné de gloire ,
Qui secourut Casal & qui reprit Turin ,
Est maintenant , est maintenant
Recors de Jules Mazarin.

Quand M. le Prince fut transféré au Havre , plusieurs personnes eurent la curiosité de voir le donjon que ce héros avoit habité au château de Vincennes.

Mademoiselle de Scudery fut du nombre des curieux , & ce fut alors qu'elle grava ces vers sur une pierre où M. le Prince avoit fait planter des œillets qu'il arrosoit tous les jours.

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
Arrosa d'une main qui gagna des batailles ,
Souviens-toi qu'Apollon bâtissoit des murailles ,
Et ne t'étonne pas de voir Mars Jardinier.

M. le Prince ayant su que le Prince de Conti son frere vouloit épouser ,

sans sa participation, Mademoiselle de Chevreuse à qui l'on donnoit pour amans le Coadjuteur & Messieurs de Noirmouffier & de Caumartin, vint le trouver, & lui dit, pour le détourner de ce mariage, tout ce qui peut dégoûter un amant ou un mari. Il ajouta assez plaisamment, *qu'étant d'aussi belle taille qu'il étoit, il avoit raison de chercher encore de nouveaux agrémens, & que son mariage alloit orner sa tête de mîtres, d'épées & de bonnets à cornes, & mettre dans son parti l'Eglise, la Noblesse, & le tiers-Etat.*

Quand on ôta les sceaux à *Chateaufort* pour les donner au Président *Molé*, le Coadjuteur, ennemi particulier de ce Magistrat, vint apprendre cette nouvelle à M. le Duc d'Orléans & à M. le Prince qui étoient ensemble au Luxembourg: on tint, sur le champ, un Conseil, où se trouverent plusieurs personnes de qualité, pour délibérer si l'on iroit à l'instant même au Palais arracher les sceaux au Premier Président, & si l'on exciteroit le peuple à soutenir cette violence. M. le Prince fut

G ij

d'un avis tout-à-fait contraire ; il y mêla même quelques railleries, disant qu'il n'étoit pas assez brave, pour s'exposer à une guerre qui se feroit à coups de pierres & de pots de chambre. Les *Frondeurs* furent piqués de cette réponse, & ne la pardonnerent pas au Prince de Condé.

Le peuple avoit demandé à l'Hôtel-de-ville que la châsse de Sainte-Genevieve fût descendue, & portée en Procession, pour obtenir du Ciel qu'il délivrât le Royaume, du Cardinal Mazarin. Pendant cette pieuse cérémonie, M. le Prince qui avoit quitté le parti de la Cour, affecta de se tenir confondu parmi la foule ; & quand la châsse vint à passer, après s'être mis à genoux dans la rue, il courut se jeter entre les Prêtres, baïsa cent fois cette sainte châsse, y fit toucher son chapelet, & se retira avec l'applaudissement de toute la populace. On entendoit crier de tous côtés : *Ah ! le bon Prince ! & qu'il est dévot !* M. le Prince avoit associé le Duc de Beaufort à cette feinte dévotion, dont il fut aisé de pénétrer le motif. Ils

reçurent l'un & l'autre de grandes bénédictions.

Un homme qui avoit été à Madame la Princesse, en qualité de valet-de-pied, & auquel elle faisoit une pension qu'elle ne payoit pas exactement, la lui demanda insolemment devant un jeune homme de qualité du nom de *Bussy*, qui avoit été Page de M. le Prince. Celui-ci trouva le procédé du valet-de-pied fort mauvais, & le lui témoigna. L'autre lui répondit à ce sujet une impertinence, & ils mirent l'épée à la main. Madame la Princesse voulant les séparer, fut blessée en deux endroits; & là-dessus on voulut que ces deux hommes fussent bien avec elle, & que ce fût-là le sujet de leur querelle. On tourna la chose on ne peut plus désavantageusement pour Madame la Princesse, & M. le Prince la fit partir pour Château-Roux. M. le Duc fit vainement tout ce qu'il put pour rompre ce voyage. Ce qui irrita le Prince de Condé plus que tout le reste, c'est que Mademoiselle qui le haïssoit à cause de l'affaire du Duc de Lauzun, en fit de cruelles railleries avec le Roi. La colere

de M. le Prince étoit si grande , que sans M. le Duc , Madame la Princesse s'en alloit sans équipage. Personne ne la vit à son départ , qu'un petit nombre de ses proches.

Le Cardinal de Richelieu avoit chargé l'Abbé d'Aubignac , Auteur de la Pratique du Théâtre , de l'éducation du Duc de Fronfac. Le Précepteur fut si bien gagner les bonnes graces de son élève , que , dès qu'il fut majeur , il lui fit une pension viagere de quatre mille livres à prendre sur tous ses biens. Après la mort prématurée de ce jeune Seigneur , l'Abbé d'Aubignac fut obligé , pour être payé de sa pension , de plaider contre le Prince de Condé , seul héritier du Duc , qui refusoit de la lui continuer. Ce procès fut terminé par une savante requête que l'Abbé d'Aubignac adressa à M. le Prince , & par laquelle il le faisoit juge de leur contestation. Cette action excita la générosité du Prince qui , après avoir lu la requête , ordonna que le procès demeureroit fini , & se condamna lui-même à payer la pension.

Jamais piece n'ennuya plus métho-

diquement que la *Zénobie* de l'Abbé d'Aubignac. Cependant, comme il se van-
toit d'avoir seul, entre tous nos Auteurs,
exactement suivi les regles d'Aristote :
» Je fais bon gré à l'Abbé d'Aubignac ,
» disoit le Grand Condé, d'avoir suivi
» les regles ; mais je ne pardonne pas
» aux regles , d'avoir fait faire à cet
» Abbé une aussi mauvaise Tragédie «.

Huit jours après que la Comédie du
Tartuffe eût été défendue, on repré-
senta à la Cour une Piece intitulée *Scar-*
ramouche Hermite, farce très-licencieuse.
Le Roi, en sortant, dit au Grand Condé :
» Je voudrois bien savoir pourquoi les
» gens qui se scandalisent si fort de la
» Comédie de Moliere, ne disent rien
» de celle de Scaramouche «. *Les Comé-*
diens Italiens, répondit le Prince de
Condé, *n'ont offensé que Dieu ; mais les*
François ont offensé les dévots.

Tout grand qu'étoit ce Prince, il
avoit la foiblesse de plaisanter sur le ri-
dicule des autres, & n'en étoit lui-
même que plus sensible à la raillerie.
Un jour que *Saint-Evremont* & le Comte
de Mioffens sortoient d'une conversation

où il s'étoit un peu trop livré à son humeur caustique , il échappa à Saint-Evremont de demander au Comte , s'il croyoit que Son Altesse qui aimoit si fort à découvrir les ridicules des autres , n'eût pas elle-même le sien. Ils avouèrent que cette manie lui en donnoit un d'une espece assez nouvelle ; & ils ne purent résister à la tentation de s'en divertir avec leurs amis. Le Prince en fut informé , & leur donna bientôt des marques de son ressentiment. Il éloigna le Comte de Mioffens , & ôta à Saint-Evremont la Lieutenance de ses Gardes.

Le Cardinal de Retz , tantôt l'ami & tantôt l'ennemi du Prince de Condé , avoit publié un écrit intitulé ; *Le vrai & le faux du Prince de Condé, & du Cardinal de Retz*. Ce livre où l'Auteur n'avoit point assez ménagé ses expressions , étoit fait pour piquer M. le Prince ; cependant il le lut sans aucune émotion. Un de ses courtisans s'apercevant un jour qu'il lisoit avec une attention extraordinaire , prit la liberté de lui dire , sans savoir que c'étoit l'écrit du Coadjuteur , qu'il falloit que ce fût un bon

ouvrage, puisqu'il y prenoit tant de plaisir : » Il est vrai, lui répondit le Prince, » que cette lecture m'intéresse infiniment, car elle me fait connoître mes » fautes que personne n'ose me dire «.

— Ce Prince avoit l'ame assez grande pour prendre en main la défense d'un rival malheureux. Le Comte d'Harcourt avoit été défait devant Lérída en 1647 ; c'étoit peut-être le seul désastre qu'il eût effuyé depuis qu'il commandoit les armées : cependant chacun s'élevoit contre lui. Le Prince de Condé qui n'avoit pas lieu de se louer de la conduite du Comte à son égard, fût néanmoins le seul qui lui accorda sa protection dans cette circonstance : il répéta plusieurs fois en plein Conseil, *que quelque grand & heureux que fût un Général, on ne devoit pas s'attendre à le voir invincible.*

M. le Prince étoit fort sujet à se mettre en colere ; mais il ne tarδοit pas à s'en repentir. Un jour qu'il s'étoit emporté contre le Comte de Palluau qui fut depuis le Maréchal de Clerembault, il faisit à l'instant même l'occasion

G v

de réparer son tort ; & comme il étoit près de monter à cheval, & qu'on venoit de lui apporter son manteau, il s'approcha de cet Officier, & lui dit : » Je te » prie de me boutonner ma casaque «. M. de Palluau lui répondit : » Je vois bien » que vous avez envie de vous rac- » commodier avec moi ; j'y consens , » soyons bons amis «. M. le Prince se mit à rire, & témoigna la plus grande satisfaction de ce que le Comte avoit si bien pris la chose.

Le Pere *Bourdaloue* prêchoit le Carême à Saint-Sulpice : un jour qu'il se fit attendre, tout le monde se mit à causer dans l'Eglise ; & comme l'assemblée étoit fort nombreuse, le bruit étoit aussi fort grand. Dès que le Prince de Condé qui étoit du nombre des auditeurs, aperçut le Pere Bourdaloue, il s'écria : *Silence, Messieurs, voici l'ennemi.*

Le Duc de Candale qui aspirait au titre de Prince à cause de sa mere qui étoit fille naturelle de Henri IV, parlant un jour de ses parens, devant le Grand Condé, disoit : *Monseigneur mon pere, Madame ma mere, &c. M. le Prince, que*

ce ridicule ennuyoit, se mit à crier aussitôt : *Monseigneur mon Ecuyer, allez dire à Monseigneur mon Cocher qu'il mette Messieurs mes chevaux à mon carrosse.*

Le parquet est l'espace compris entre l'enceinte qu'occupent les opinans au Parlement dans un Lit de Justice. Il est toujours vide ; & personne, pour aller à sa place, ne pouvoit autrefois le traverser diagonalement, il falloit faire le tour. Le Grand Condé ayant peine à marcher à cause de sa goutte, pour abrégé, dérogea à l'usage. Les autres Princes du Sang l'imiterent bientôt, & c'est passé en droit à leur égard seulement.

Notre armée passa l'Escaut le 14 d'Août 1655, malgré les efforts du Prince de Condé qui servoit alors pour l'Espagne, & qui vouloit disputer ce passage. Les Espagnols furent obligés de se retirer, & le Maréchal de Turenne n'eut rien de plus pressé que d'écrire au Cardinal Mazarin tout le détail de cette action, & de celles qui l'avoient précédée. Mais le cavalier qui fut chargé de ses lettres étant tombé dans un parti ennemi, le paquet fut saisi & remis au

G vj

Prince de Condé qui l'ouvrit sur le champ. Il y vit que le Maréchal contoit cette action fort à son avantage, & se vantoit de l'avoir poussé si vivement, qu'il l'avoit contraint de se retirer au galop & dans le plus grand désordre. Piqué de cette jactance, le Prince envoya un Trompette dans l'armée Françoisise avec trois lettres, dont deux étoient adressées aux Maréchaux de *Turenne & de la Ferté*, & la troisieme au *Marquis de Castelnau*. La premiere étoit fort piquante ; il mandoit à *Turenne* qu'on voyoit bien par sa relation au Cardinal Mazarin, qu'il n'étoit pas à la tête de l'avant-garde qui l'avoit repoussé, lors du passage de l'Escaut, parce qu'il se seroit apperçu qu'il n'avoit pas fui ; qu'il n'en parloit que d'après son imagination, n'étant point accoutumé à juger par ses yeux de pareils évènements, tant il prenoit soin de la conservation de sa personne. Dans sa lettre au Maréchal de la Ferté, il s'en rapportoit à lui, qui prenant moins de précautions pour ne pas s'exposer, avoit été plus à portée de bien apprécier la retraite des Espagnols. Il écrivoit au *Marquis de Castelnau*, qu'il le croyoit

trop homme d'honneur pour ne pas convenir que s'il avoit été bien attaqué, il s'étoit bien défendu, & ne s'étoit retiré qu'au trot, sans désordre & sans aucune perte ; qu'il l'en croiroit d'autant plus volontiers qu'il avoit toujours été à la tête des troupes Françaises ; bien différent en ce point de M. de Turenne qui ne s'étoit montré nulle part. Ce dernier ne fit point de réponse au Prince de Condé. Les deux autres lui répondirent qu'ils ne pouvoient trop louer sa belle retraite ; mais ils mêlèrent à son éloge celui du Maréchal de Turenne.

Le Grand Condé passant par *Sens* qui étoit de son Gouvernement de Bourgogne, fut complimenté par les différentes Compagnies de la Ville. L'Abbé *Boileau*, alors Doyen de la Cathédrale, fut chargé de porter la parole à la tête du Chapitre. Le Grand Condé qui se plaisoit à voir les Orateurs déconcertés en sa présence, affecta de regarder le Doyen en face, & d'avancer la tête de son côté, comme pour le mieux entendre, mais en effet dans l'intention de le troubler. L'Abbé *Boileau* qui comprit le

dessein du Prince, feignit d'être étonné & interdit, & commença ainsi son compliment avec une crainte affectée :
 » Monseigneur, Votre Altesse ne doit
 » pas être surprise de me voir trem-
 » bler en paroissant devant Elle à la tête
 » d'une Compagnie d'Ecclésiastiques ;
 » car si j'étois à la tête d'une armée de
 » trente mille hommes, je tremblerois
 » bien davantage ». M. le Prince charmé
 de ce début embrassa l'orateur, sans le
 laisser achever. Il demanda son nom,
 & quand on lui dit que c'étoit le frere
 de Despréaux, il redoubla ses caresses
 & le retint à dîner.

Le Maréchal de *Créquy* venoit de perdre la bataille de *Consarbrück* ; on disoit de lui auparavant, qu'il ne lui manquoit, pour être un Général du premier ordre, que d'avoir été batt. Quoique le Prince de Condé ne l'aimât point, il avoit si bien adopté ce sentiment, qu'après l'affaire de *Consarbrück*, il dit à Louis XIV : » Sire, Votre Majesté
 » vient d'acquérir le plus grand homme
 » de guerre qu'elle ait eu «.

Il y avoit cinq ans que le Roi n'étoit

allé à Chantilly ; il y vint enfin, & M. le Prince lui donna une fête qui coûta cinquante mille écus. Sa Majesté arriva un Jeudi au soir. Après la promenade, on servit une magnifique collation dans des bosquets tapissés de jonquilles ; mais au souper, il y eut quelques tables où le rôl manqua, à cause de plusieurs dîners auxquels on ne s'étoit point attendu. Cela mortifia tellement *Vatel*, ancien Maître-d'hôtel de *Fouquet* & qui l'étoit alors de M. le Prince, qu'il dit à *Gourville* : » Je suis perdu d'honneur ; » voici un affront que je ne supporterai » pas. La tête me tourne, ajouta-t-il, » il y a douze nuits que je n'ai dormi «. *Gourville* le soulagea de son mieux ; mais ce rôl qui avoit manqué à plusieurs tables, lui revenoit sans cesse à l'esprit. M. le Prince, instruit du trouble de son Maître-d'hôtel, va le trouver dans sa chambre, & lui dit : » *Vatel*, » tout va bien, & rien n'étoit plus beau » que le souper du Roi. Il répond : Mon- » seigneur, votre bonté m'acheve, je » fais que le rôl a manqué à deux tables. » Point du tout, lui dit M. le Prince, » ne vous troublez pas, tout va bien «. La nuit vint, le feu d'artifice ne réussit

pas, il fut couvert d'un nuage ; il coûtoit pourtant seize mille francs. A quatre heures du matin, Vatel se leve, sans avoir pu fermer l'œil ; il trouve tout endormi : il rencontre un petit Pourvoyeur qui lui apportoit seulement deux charges de marée. Il lui demande, si c'est-là tout ? Celui-ci répond que oui ; il ne savoit pas que Vatel avoit envoyé à tous les Ports de mer. Vatel attend quelque temps ; les autres Pourvoyeurs ne vinrent point. Sa tête s'échauffoit, il crut qu'il n'auroit point d'autre marée. Il trouva Gourville, il lui dit : » Monsieur, je ne survivrai pas à cet » affront «. Gourville se moque de lui. Vatel monte à sa chambre, met son épée contre la porte, & se la passe au travers du corps ; mais ce ne fut qu'au troisieme coup, car il s'en donna deux qui n'étoient point mortels. Cependant la marée arrive de tous côtés ; on cherche Vatel pour la distribuer ; on va à sa chambre, on heurte, on enfonce sa porte, on le trouve noyé dans son sang : on court à M. le Prince qui fut au désespoir. Il conta tout au Roi fort tristement. On dit que Vatel s'étoit tué, parce qu'il avoit beaucoup d'honneur.

à sa maniere : on loua & l'on blâma son courage. Le Roi dit qu'il n'avoit tant différé à venir à Chantilly , que parce qu'il comprenoit l'excès de cet embarras. Il dit à M. le Prince qu'il ne devoit avoir que deux tables, & ne point se charger de tout ; il jura qu'il ne souffriroit plus qu'il en usât ainsi ; mais c'étoit trop tard pour le pauvre Vatel. Cependant on dîna très-bien ; on fit collation, on soupa, on se promena, on joua, on fut à la chasse, tout étoit parsemé de jonquilles, tout étoit enchanté. Le Samedi au soir le Roi alla à Liancourt, où il passa toute la journée du lendemain.

Quand Turenne fut tué, M. le Prince alla prendre le commandement de l'armée. C'é fut alors qu'il dit cette belle parole qui marque si bien la noblesse de son caractère. » Que ne puis-je con-
» verser un quart-d'heure avec l'Ombre
» de M. de Turenne « !

Ce grand Prince passa les dernières années de sa vie dans sa belle retraite de Chantilly. Il y rassembloit souvent les gens de Lettres, & se plaisoit à s'en-

tretenir avec eux de leurs ouvrages , dont il étoit bon juge. Lorsque dans ces conversations littéraires il soutenoit une bonne cause , il parloit avec beaucoup de grace & de douceur ; mais quand il en soutenoit une mauvaise , il ne falloit pas le contredire ; il s'emportoit alors , & rien n'étoit plus dangereux que de lui disputer la victoire. Dans une conversation de cette nature , le feu de ses yeux effraya tellement *Boileau* , qu'il céda par prudence , & dit tout bas à son voisin : » Dorénavant , » je ferai toujours de l'avis de Monsieur » le Prince , quand il aura tort «.

Lorsque le fils du Grand Condé voulut faire peindre l'histoire de son pere dans la galerie de Chantilly , il se trouva une difficulté dans l'exécution , à cause des exploits éclatans du héros contre son Roi & sa patrie. Pour n'être point forcé de taire ces événemens , le Prince *Jules* fit dessiner la Muse de l'Histoire tenant un livre , sur le dos duquel étoit écrit : *Vie du Prince de Condé*. Cette Muse arrachoit des feuillets du livre , qu'elle jetoit par terre , & on lisoit sur ces feuillets : *Secours de Cambrai ; secours*

de Valenciennes ; retraite de devant Arras ; enfin toutes les belles actions de Condé durant son séjour dans les Pays-Bas ; actions dont tout étoit louable, si le héros qui les exécuta, eût porté une autre écharpe.

LE DUC DE BEAUFORT *.

C E fut par le moyen du nommé *Vaugrimaut*, l'un de ses Gardes, que ce Prince se sauva du château de Vincennes, dont le sieur *de la Ramée* étoit alors Gouverneur. Cette évafion avoit été prédite au Cardinal Mazarin par l'Abbé *de Marivaux*, & par l'Avocat *Goiset*, qui se mêloient d'Aftrologie. La chose fut traitée de bagatelle ; cependant l'Abbé *de Mariyaux* étoit si perfuadé de la certitude de fa prédiction, qu'il l'avoit publiée avec toutes fes circonstances. Quelques-uns de fes amis l'ayant rencontré au Cours le jour qu'elle eut fon effet, & lui ayant dit tout haut que M. de Beaufort

* Né en 1616 , mort en 1669.

étoit encore à Vincennes , il leur répondit froidement qu'il n'étoit pas encore quatre heures , & qu'il falloit qu'elles fussent passées avant qu'on eût le droit de le plaisanter. Enfin les avis réitérés qui furent donnés au Cardinal , firent impression sur son esprit , & il dépêcha un exprès au sieur de la Ramée pour l'avertir de surveiller son prisonnier ; mais la Ramée n'avoit garde de soupçonner Vaugrimaut , qui étoit son homme de confiance.

Messieurs de Candale, de Bouteville, de Souvré, de Saint-Mesgrin, de Jerzai & autres partisans du Cardinal Mazarin, s'étoient vantés à Saint-Germain, que les Frondeurs ne leur faisoient point quitter le haut du pavé dans les Tuilleries ; & en effet ils affectoient depuis quelque temps de faire de grands soupers sur la terrasse du jardin (a) de Renard, d'y

(a) Ce Renard avoit été laquais de l'Evêque de Beauvais , & ensuite son valet-de-chambre. Comme il entroit au Louvre par le moyen de son maître, il avoit coutume de présenter tous les matins un bouquet à la Reine, qui aimoit les fleurs. Ces petits présens étant bien reçus, Renard obtint de Sa Majesté quelques récompenses, & entre autres,

mener des Violons , & de boire publiquement à la santé de Son Eminence. Cette forfanterie déplut beaucoup au Duc de Beaufort qui résolut de troubler la première orgie de ces Messieurs. Il s'y rendit accompagné d'un grand nombre de ses amis ; & s'adressant au Duc de Candale, il lui dit qu'il venoit se réjouir familièrement avec lui , & profiter de la liberté qui régnoit sur le pavé de Paris. La raillerie ne plut pas ; on y répondit avec aigreur , & le Duc de Beaufort qui n'attendoit que cela , prit un bout de la nappe & renversa tout ce qui étoit sur la table. On cassa d'un potage M. de Vineville qui se trouvoit là par hasard. Le Commandeur de Jars eut le même sort. On cassa les instrumens sur la tête des Violons. Ménil qui étoit avec M. de Beaufort , donna

la jouissance d'une partie du jardin des Tuilleries, Il y bâtit une maison , & l'embellit si bien , que ce lieu devint un rédnit pour les personnes de la plus haute qualité. On s'y divertissoit , on y jouoit , & souvent même on y tenoit des conférences sur les affaires du temps. Renard s'étoit fait peindre en jeune garçon qui présentoit des fleurs à la Fortune , pour tirer quelques présens de la Déesse. La Fortune tendoit la main pour recevoir le bouquet , & faisoit , en souriant , tomber une pluie d'or dans le sein du jeune garçon.

trois ou quatre coups d'épée à *Jerzai*. Le Duc voulut mettre l'épée à la main ; mais il en fut empêché par ses amis, qui virent bien que la partie n'étoit pas égale ; il sortit de Paris le lendemain matin dans le dessein de faire appeler le Duc de Beaufort. La Cour empêcha que les choses n'allassent plus loin.

Le Duc de Beaufort alloit tous les soirs chez Madame de Montbazon, d'où il ne sortoit ordinairement qu'à deux ou trois heures après minuit. Un soir qu'il ne la trouva pas, il dit tout haut au Portier, qu'il s'en alloit à l'hôtel de Vendôme, & qu'il reviendrait à onze heures. On prétend que deux inconnus qui s'étoient avancés auprès du carrosse l'entendirent. Quoi qu'il en soit, il fut à peine à la Croix du Trahoir, qu'il changea d'avis, & préféra d'aller souper à l'hôtel de Nemours. Il renvoya sa voiture à l'hôtel de Vendôme, avec ordre à son Ecuyer de la lui ramener sur les onze heures chez Madame de Montbazon. Comme il n'alloit jamais sans être accompagné de gens bien armés, deux Gentilshommes & deux Valets-de-chambre s'étoient mis dans le

carrosse qui revint le chercher. Chacun d'eux avoit un mousqueton & des pistolets. Ils étoient à la Croix du Trahoir, lorsque vingt hommes à cheval environnerent le carrosse & ordonnerent au cocher d'arrêter. Un des deux Gentilshommes tira son mousqueton & blessa un des voleurs. Au même instant un de ceux qui attaquoient s'élança dans la voiture, & donna un coup de poignard à l'autre Gentilhomme, & ce coup de poignard fut suivi de plusieurs coups de pistolets, dont un acheva de tuer le Gentilhomme déjà blessé. Cela fait, les voleurs se retirèrent & emporterent leur compagnon blessé. Le carrosse arriva à l'hôtel de Montbazou, & l'on tira le corps du malheureux Gentilhomme, qui fut exposé aux yeux du peuple jusqu'au lendemain après midi. M. de Beaufort fit passer la chose pour un assassinat ; & les Frondeurs publierent que c'étoit le Cardinal Mazarin qui l'avoit fait commettre. D'autres prétendirent que c'étoient les amis de M. le Prince. Quoi qu'il en soit, on pendit, la nuit suivante, un portrait du Cardinal à un poteau qui étoit auprès du Pont-Neuf, avec un arrêt écrit

au-dessous qui le qualifioit d'assassin du Duc de Beaufort ; mais le jour parut à peine, que le Lieutenant Criminel en personne vint faire dépendre le tableau & informer contre les auteurs de cette exécution. A quelques jours de là, trois des voleurs qui avoient tué le Gentilhomme de M. le Duc de Beaufort furent rompus, & persisterent sur la roue à déclarer qu'ils n'avoient jamais eu d'autre dessein que de voler, & que sans la résistance de ceux qui étoient dans le carrosse, il n'y auroit eu personne de tué. Ce prétendu assassinat ne fut donc pas prouvé ; ce qui fâcha beaucoup les Frondeurs, & en particulier le Duc de Beaufort.

Ce fut à l'endroit où commence la rue d'Antin, du côté de la rue Neuve des Petits-Champs, derriere les murs du jardin de l'hôtel de Vendôme, que les Ducs de Beaufort & de Nemours se battirent en duel, cinq contre cinq, le 30 Juillet 1652, vers les sept heures du soir. M. de Beaufort avoit pour seconds, *Buri, de Ris, Brillet & d'Héricourt*. Le Marquis de Villars, pere du Maréchal, le Chevalier de la Chaise,
Campan

Compan & d'Uzerches, étoient les seconds du Duc de Nemours, qui avoit lui-même chargé les pistolets, & les avoit apportés avec des épées. Lorsqu'ils furent en présence : *Eh ! beau-frere, quelle honte ! oublions le passé & soyons bons amis*, lui dit M. de Beaufort. *Ah ! coquin, il faut que je te tue ou que tu me tues*, répondit M. de Nemours. Il tira le premier, apparemment comme l'offensé, & voulut ensuite fonder l'épée à la main sur M. de Beaufort, qu'il avoit manqué, & qui le tua roide de trois balles dans l'estomac. D'Héricourt fut tué par le Marquis de Villars, & de Ris par d'Uzerches ; les autres ne se blessèrent pas dangereusement. L'Archevêque de Paris défendit qu'on fît pour le Duc de Nemours des Prieres à Saint-André-des-Arcs, sa Paroisse, où on l'avoit porté ; & cet Archevêque étoit le fameux Cardinal de Retz, qui portoit ordinairement un poignard dans sa poche, au lieu de Bréviaire.



 HENRIETTE D'ANGLETERRE *.

LE Cardinal *de Retz* rapporte dans ses Mémoires, qu'étant allé voir au Louvre la Reine d'Angleterre, il la trouva dans la chambre de sa fille, & qu'elle lui dit : *Vous voyez, je viens tenir compagnie à Henriette ; la pauvre enfant n'a pu se lever aujourd'hui faute de feu.*
 » Il est très-vrai, ajoute-t-il, qu'il y
 » avoit six mois que le Cardinal Maza-
 » rin ne la faisoit point payer de sa pen-
 » sion ; les Marchands ne vouloient plus
 » lui rien fournir, & il n'y avoit pas
 » un morceau de bois chez elle : le
 » Parlement lui envoya quarante mille
 » francs «.

Mademoiselle *de la Valiere* étoit Fille d'honneur de *Madame*, & cette Princesse ambitieuse & coquette avoit cru d'abord que c'étoit pour elle-même que le Roi lui faisoit de fréquentes

 * Née en 1644, morte en 1670.

visites. Quand elle s'aperçut qu'elle serroit, pour ainsi dire, de prétexte à la Valiere, elle conçut le plus grand dépit; & pour se consoler, elle écouta favorablement le Comte de *Guiche*, fils aîné du Maréchal Comte de Grammont, jeune homme très-bien fait, qui à beaucoup d'esprit & de courage joignoit encore plus d'audace. Dans le même temps, la Comtesse de *Soissons* se rendit à l'amour du Marquis de *Vardes*, qui n'étoit plus dans sa première jeunesse; mais qui avoit encore une très-belle figure, & dont l'esprit & les manières lui gagnoient tous les cœurs. On a cru que ce fut par ordre du Roi qu'il s'attacha à la Comtesse, & que Louis XIV fut son confident. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'ambition entra pour beaucoup dans ce commerce, & qu'il ne vit pas sans chagrin la Valiere souveraine maîtresse du cœur de Sa Majesté. Quoi qu'il en soit, *Madame*, le Comte de *Guiche*, la Comtesse de *Soissons* & de *Vardes* se liguerent pour perdre la favorite. Il s'imaginèrent que, si, par quelque moyen, la jeune Reine pouvoit savoir le commerce du Roi avec la Valiere, elle éclateroit & feroit

éclater la Reine-mere. Ils écrivirent donc une lettre, comme de la part du Roi d'Espagne à sa fille, qui l'avertissoit des amours du Roi. Cette lettre composée par le Marquis de Vardes, & traduite en Espagnol par le Comte de Guiche, arriva à bon port, & sans que personne se doutât d'où elle venoit. La jeune Reine qui aimoit son mari passionnément, fut pénétrée de douleur. La Reine-mere prit son parti ; & cela donna beaucoup de chagrin & d'inquiétude au Roi, mais ne lui fit pas quitter sa maîtresse. Loin de se douter d'où partoît ce coup, il appela de Vardes pour qui il avoit une inclination singuliere, & consulta avec lui, qui ce pouvoit être qui avoit osé l'offenser. Vardes détourna méchamment le soupçon sur Madame de Navailles, Dame d'honneur de la Reine, dont l'humeur austere avoit déplu au Roi, lorsqu'elle avoit fait griller les avenues qui conduisoient chez Mademoiselle de la Mothe-Houdancourt pour qui il avoit eu quelque fantaisie. Madame de Navailles & son mari furent chassés, sans qu'on dît pourquoi, & Madame de Montausier fut faite Dame d'honneur, Il se

passa quelques mois sans que le Roi pût découvrir d'où étoient venus à la Reine les avis qu'on lui avoit donnés. Pendant ce temps-là, Vardes étoit toujours l'homme de la Cour le mieux venu du Roi, & celui dont il cherchoit le plus l'approbation. Il arriva, pour son malheur, que le Comte de Guiche ayant été chassé à cause de *Madame*, cette Princesse forma quelque dessein sur Vardes, & voulut lui faire abandonner la Comtesse de Soissons. Celle-ci fut retenir son amant; & fiere de ce succès, se permit, à un Ballet, des discours qui outrerent *Madame*. Cette querelle s'étant échauffée, Vardes, pour plaire à la Comtesse, fit une imprudence impardonnable dans un homme de son âge. Ayant trouvé le Chevalier de Lorraine favori de *Monsieur*, auprès de Mademoiselle de *Fiennes*, Fille d'honneur de *Madame*, il lui dit d'un ton railleur : *Comment, Monsieur, un Prince fait comme vous s'amuse-t-il aux Soubrettes ? Les Maîtresses ne sont pas trop bonnes pour vous.* Ce discours que le Chevalier de Lorraine rendit à son ami le Marquis de Villeroy, parvint bientôt jusqu'à *Madame*. Elle s'en plaignit au Roi, & Vardes fut

H iij

envoyé à la Bastille. On crut que ce seroit pour quelques jours ; mais ses ennemis ayant aigri l'esprit de *Madame*, elle découvrit le secret de la lettre Espagnole qu'ils avoient concertée ensemble. Le Roi fut d'autant plus irrité, qu'il se voyoit trahi par ceux qu'il avoit le plus aimés, la Comtesse de Soissons & le Marquis de Vardes. Il fit enfermer celui-ci dans la Citadelle de Montpellier, & exila la Comtesse dans le Gouvernement de Champagne qu'avoit son mari.

Il y avoit eu entre *Madame* & le Comte de Guiche un commerce de galanterie qui, sans être criminel, les avoit portés l'un & l'autre à de grandes imprudences. *Montalais*, une des Filles d'honneur de *Madame*, étoit la confidente du Comte. Ils se mirent dans la tête qu'il falloit qu'il vît la Princesse en particulier. *Madame* qui avoit de la timidité, pour parler sérieusement, n'en avoit point pour ces sortes de choses. Elle n'en voyoit pas les conséquences ; elle y trouvoit de la plaisanterie de roman. *Montalais* fournissoit des moyens qui ne pouvoient être imaginés par une autre. Le Comte de Guiche qui étoit jeune

& hardi, mettoit de la gloire à tout hasarder ; & *Madame* & lui , fans avoir de véritable passion l'un pour l'autre , s'exposoient au plus grand danger où l'on se soit jamais exposé. *Madame* étoit malade & entourée de toutes ses Femmes, sans se fier à pas une. Elle faisoit entrer le Comte de Guiche , quelquefois en plein jour , déguisé en femme qui dit la bonne aventure ; il la disoit même aux Femmes de la Princesse , qui le voyoient tous les jours , & qui ne le reconnoissoient pas ; d'autres fois , par d'autres inventions. Il bravoit le même danger , sans en tirer d'autre fruit que des entrevues qui se passoient ordinairement à se moquer de *Monsieur* , & à faire des plaisanteries fort éloignées de la violente passion qui sembloit les faire entreprendre.

Le 30 Juin 1670 , *Madame* étant à Saint-Cloud en parfaite santé , but un verre d'eau de chicorée. Elle sentit aussitôt des douleurs aiguës dans l'estomac ; les convulsions suivirent , & six heures après elle étoit morte. Il eût été difficile de ne pas soupçonner de poison une mort si prompte & si caractérisée.

Le Roi frappée de cette mort , & des

H iv

circonstances qui l'avoient précédée , fit
 venir devant lui *Morel*, Contrôleur de
 la bouche de *Madame*. Il fut introduit
 secrètement, la nuit même qui suivit la
 mort de cette Princesse, dans le cabinet
 du Roi, qui n'avoit avec lui que deux
 domestiques de confiance, & l'Officier
 des Gardes-du-corps qui amenoit *Mo-*
rel. » Regardez-moi, lui dit Louis XIV,
 » & songez à ce que vous allez dire !...
 » Soyez sûr de la vie si c'est la vérité...
 » Mais si vous osez me mentir, votre
 » supplice est prêt... Je fais que *Madame*
 » est morte empoisonnée ; mais je veux
 » savoir les circonstances du crime. —
 » Sire, répondit *Morel*, sans se déconcer-
 » ter, Votre Majesté me regarde avec
 » justice comme un scélérat : mais après
 » sa parole sacrée, je serois un imbé-
 » cille si j'osois lui mentir. *Madame* a été
 » empoisonnée. Le Chevalier de L***
 » a envoyé de Rome le poison au Mar-
 » quis d'E***, & nous l'avons mis dans
 » l'eau que *Madame* a bue. *Mon frere*,
 » reprit le Roi, le savoit-il ? — *Monsieur* !
 » dit *Morel*, nous le connoissons trop
 » pour lui avoir confié notre secret « !
 Alors le Roi respirant : *Me voilà sou-*
lagé, s'écria-t-il, ... *Sortez*.

Manuscrits de Colbert.

LE DUC DE BOURGOGNE PERE DE LOUIS XV. *

LA joie fut extrême à la naissance de M. le Duc de Bourgogne ; chacun se donnoit la liberté d'embrasser le Roi. La foule le porta depuis la Surintendance où Madame la Dauphine étoit accouchée , jusqu'à ses appartemens. Il se laissoit embrasser par qui vouloit. Le bas peuple paroissoit hors de sens. On faisoit des feux de joie dans les cours du château ; on y jeta les lambris & les parquets destinés pour la grande galerie de Versailles. *Bontems* fort en colere, vint le dire au Roi, qui se mit à rire, & dit : » Qu'on les laisse se réjouir , » nous aurons d'autres parquets «. La joie parut aussi vive à Paris , & fut de bien plus longue durée. Les boutiques furent fermées pendant trois jours.

* Né en 1662, mort en 1712.

Toutes les rues étoient pleines de tables ; les passans étoient invités à boire sans payer ; & tel artisan mangea , en moins de trois jours, cent écus qu'il ne gaignoit pas dans une année. Ce fut à cette occasion , que Louis XIV fit ouvrir au Public ses appartemens à certains jours de la semaine. On y donnoit à jouer , on y servoit des rafraichissemens de toute espèce ; & le Monarque venoit goûter dans ces assemblées le plaisir d'être aimé de ses Sujets : elles furent interrompues à la mort de la Reine , & les abus qui s'y étoient introduits empêcherent qu'on n'en rétablît l'usage.

Dans une occasion où *Fénélon* lui parloit avec fermeté : » Non , non , » Monsieur, lui répondit le Duc de Bourgogne , je ne me laisse point commander ; je fais ce que je fais & ce que vous êtes ». Le sage Maître n'insista pas pour le moment , & crut devoir préparer par le silence , & l'air de tristesse , l'effet de la leçon qu'il vouloit faire à son élève. » Je ne fais , Monsieur, lui dit-il le lendemain , si vous » vous rappelez ce que vous avez dit

» hier : que vous saviez ce que vous
» êtes & ce que je suis ? Il est de mon
» devoir de vous apprendre que vous
» ignorez l'un & l'autre. Vous vous
» imaginez donc , Monsieur , être plus
» que moi : quelques valets sans doute
» vous l'auront dit ; & moi , je ne crains
» pas de vous dire , puisque vous m'y
» forcez , que je suis plus que vous.
» Vous comprenez assez qu'il n'est point
» ici question de la naissance ; vous re-
» garderiez comme un insensé , celui qui
» prétendrait se faire un mérite de ce
» que la pluie du ciel a fertilisé sa mois-
» son sans arroser celle de son voisin :
» vous ne seriez pas plus sage , si vous
» tiriez vanité de votre naissance , qui
» n'ajoute rien à votre mérite person-
» nel. Vous ne sauriez douter que je
» ne sois au-dessus de vous par les lu-
» mières & les connoissances : vous ne
» savez que ce que je vous ai appris ,
» & ce que je vous ai appris n'est rien ,
» comparé à ce qui me resteroit à vous
» apprendre. Quant à l'autorité , vous
» n'en avez aucune sur moi , & je l'ai
» moi - même , au contraire , pleine &
» entière sur vous : le Roi & Monsei-
» gneur vous l'ont dit assez souvent.

H vj

» Vous croyez peut-être que je m'es-
» time fort heureux d'être pourvu de
» l'emploi que j'exerce auprès de vous ;
» défabusez-vous encore, Monsieur, je
» ne m'en suis chargé que pour obéir
» au Roi, & faire plaisir à Monseigneur,
» & nullement pour le pénible avantage
» d'être votre Précepteur ; & afin que
» vous n'en doutiez pas, je vais vous
» conduire chez Sa Majesté, pour la
» supplier de vous en nommer un au-
» tre, dont je souhaite que les soins
» soient plus heureux que les miens.
» Ah ! Monsieur, reprit le jeune Prince,
» vous pourriez me rappeler bien d'au-
» tres torts que j'ai eus à votre égard :
» il est vrai que ce qui s'est passé hier
» y a mis le comble ; mais j'en suis dé-
» sespéré. Si vous parlez au Roi, vous
» me ferez perdre son amitié ; & si vous
» abandonnez mon éducation, qu'est-
» ce qu'on pensera de moi dans le pu-
» blic ? Au nom de Dieu, ayez pitié de
» moi : je vous promets de vous satis-
» faire à l'avenir ». C'étoit le point où
Fénélon vouloit amener son élève ; mais,
pour tirer de la circonstance tout l'a-
vantage qu'il pouvoit s'en promettre, il
le laissa un jour entier dans l'inquiétude,

& ne parut céder qu'à la sincérité de son repentir, & aux instances de Madame de Maintenon.

Ce Prince n'avoit guere que sept ans, quand, à l'occasion d'une Table Généalogique des Rois de France, M. le Duc de Montausier lui demandant lequel il choisiroit de tous les titres de ces Rois ? il répondit : *Celui de Pere du peuple.*

En 1689, le Duc de Bourgogne fut fait Mousquetaire, en prit l'habit, se trouva aux revues, & apprit à faire l'exercice. Le Roi lui avoit demandé s'il vouloit être Mousquetaire noir ou gris ? Il répondit qu'il vouloit être tous les deux, & que pour cela, Sa Majesté n'avoit qu'à lui donner un de ses chevaux pies.

Le défaut capital du Duc de Bourgogne étoit la colère : il s'y livroit quelquefois jusqu'à l'empyement. Ce fut la religion qui l'en corrigea ; mais on peut dire que la douceur insinuante de *Fénélon*, ses soins assidus, & les innocens artifices qu'il employa, préparèrent merveilleusement le triomphe de la religion. Un jour que le jeune Prince

s'arrêtoit à considérer les outils d'un Menuisier qui travailloit dans son appartement, l'ouvrier, à qui Fénélon avoit fait sa leçon, lui dit du ton le plus absolu, de passer son chemin. Le Prince peu accoutumé à de pareilles brusqueries, se fâcha ; mais l'ouvrier haussant encore le ton, & comme hors de lui-même, lui cria : » Retirez-vous, mon » Prince, car quand je suis en fureur, » je casse bras & jambes à tous ceux » qui se rencontrent sur mes pas «. Le Duc de Bourgogne courut tout effrayé avertir son Précepteur qui étoit dans la chambre voisine, qu'on avoit introduit chez lui le plus méchant homme de la terre. » C'est un bien bon ouvrier, lui dit » Fénélon ; son unique défaut est de se » livrer aux emportemens de la colere «. Le Prince néanmoins opina qu'il falloit le renvoyer au-plutôt. » Pour moi, » Monsieur, reprit Fénélon, je le crois » bien plus digne de pitié que de châ- » timens. Vous l'appellez le plus mé- » chant des hommes parce qu'il a fait » une menace, lorsqu'on le distrayoit » de son travail : quel nom donneriez- » vous donc à un Prince qui battoit » son valet-de-chambre dans le temps

» même que celui-ci lui rendroit des
» services « ?

Dans une autre occasion, où le Duc de Bourgogne s'étoit livré à son humeur, tous ses Officiers & ses domestiques eurent ordre de lui demander, en l'abordant, s'il n'étoit pas malade ? Il se persuada qu'il l'étoit. Le Médecin *Fagon* fut appelé, lui tâta le pouls, fit semblant de réfléchir sur la nature & les causes de sa maladie, & finit par lui dire : » Avouez-moi la vérité, Mon-
» seigneur, ne vous feriez-vous pas
» livré à quelque emportement ? Vous
» l'avez deviné, s'écria le Duc de Bour-
» gogne ; est-ce donc que cela peut
» rendre malade « ? Le Docteur alors fit une longue énumération des tragi-ques effets de la colère, qui alloient quelquefois jusqu'à la mort subite. Il lui prescrivit un régime pour quelques jours, & il lui conseilla pour préser-
vatif, dans les occasions où il ressentiroit les premières émotions de la co-
lere, de rester tranquille, sans parler, sans gesticuler, & de détourner sa pen-
sée de l'objet qui l'auroit ému. L'avis fit impression sur le jeune Prince, qui

avoit d'ailleurs un désir sincere de se corriger de ses défauts.

On lui avoit souvent dit , qu'il falloit qu'un Prince s'accoutumât à souffrir avec constance & sans se plaindre : que pleurer sur-tout étoit une marque de foiblesse qui ne convenoit qu'à l'enfance : il forma la résolution de ne plus pleurer. Un jour qu'on lui lisoit une oraison funebre de la Dauphine sa mere , il se laissa tomber sous sa table : on crut qu'il badinoit , on le releva : la violence qu'il s'étoit faite pour étouffer sa douleur , le suffoquoit : il versa un torrent de larmes quand on lui dit que celles qu'il s'efforçoit de contenir , loin d'avoir rien d'humiliant , faisoient l'éloge de son bon cœur.

Un de ses Gentilshommes de la Manche s'étant apperçu qu'il avoit de l'éloignement pour un jeune Seigneur de son âge qu'il étoit dans le cas de voir habituellement , lui en demanda la raison. Le Duc de Bourgogne avoua qu'il n'en avoit aucune ; mais que toute la personne de ce jeune homme lui déplaisoit sans savoir pourquoi. Il ne fut pas

difficile de lui faire sentir l'injustice de ces antipathies, & les conséquences qu'elles peuvent avoir pour un grand Prince. La leçon lui fit faire des efforts de vertu. Le jeune Seigneur dans la suite fut toujours accueilli avec distinction ; & ce qui sembloit devoir l'éloigner de la source des graces, devint le principe de sa fortune : le Duc de Bourgogne le combla de bienfaits.

La confiance de ce Prince pour *Fénelon* n'avoit point de bornes : on en jugera par cet aveu qui devoit humilier son amour-propre. » J'ai bien honte » de mon cœur, lui disoit-il un jour ; » il m'étoit venu en pensée de ne plus » rien apprendre, afin que le Roi vous » regardât comme un mauvais Maître «.

On a dit que le Duc de Bourgogne étoit né avec un naturel extrêmement fougueux : en effet il étoit emporté, jusqu'à vouloir briser ses pendules lorsqu'elles sonnoient l'heure qui l'appelloit où il ne vouloit pas aller, & jusqu'à vouloir s'indigner contre la pluie, quand elle faisoit obstacle à ses promenades. La résistance le mettoit en

furéur. D'ailleurs un goût ardent lui faisoit trouver de l'attrait dans tout ce qui étoit défendu. Sa raillerie étoit d'autant plus cruelle, qu'elle étoit ingénieuse, & qu'il faisoit les ridicules avec la plus grande justesse. Tout cela étoit accompagné d'une vivacité de corps & d'esprit qui alloit jusqu'à l'impétuosité, & qui ne lui permit jamais de rien apprendre, sans faire deux choses à la fois. Tout ce qui étoit plaisir, il l'aimoit avec passion. Dangereux dans son discernement même, il se plaisoit à montrer le foible du raisonnement de ses Maîtres, & triomphoit avec ostentation des avantages que lui donnoit sur eux la profondeur de sa logique naturelle. Tel étoit ce Prince avant que la dévotion en eût fait un prodige de modération, de sagesse, de bonté & de modestie. Sa piété fut extrême, & le rendit quelquefois trop austère. Elle lui donnoit un air de censeur qui par fois dépitait jusqu'au Roi lui-même. J'en citerai un trait qui révolta toute la Cour. Un jour *des Rois* qu'il y avoit Bal à Marly, le Duc de Bourgogne non-seulement n'y voulut point paroître, mais osa condamner

un plaisir que le Roi partageoit avec ses courtisans. Cette franchise respectable, quoique indiscrete, lui attira d'abord quelques plaisanteries de la part du Roi, & ensuite des réprimandes. Madame la Duchesse de Bourgogne & le pieux Beauvilliers lui-même, essayèrent en vain de l'attirer à ce Bal, dont il ne pouvoit s'absenter avec tant d'affectation, sans faire la censure de son grand-pere. Leurs représentations ne purent le vaincre : il se renferma à dire que le Roi étoit le maître, qu'il ne prenoit pas la liberté de blâmer sa conduite ; mais que l'Épiphanie étoit une trop grande fête, pour qu'il osât la profaner, en assistant à un spectacle tout au plus supportable un jour ordinaire. On eut beau lui représenter qu'ayant donné la matinée & l'après-dinée aux Offices de l'Eglise, & d'autres heures encore à la Priere dans son cabinet, il en pouvoit & devoit donner la soirée au respect & à la complaisance de sujet & de fils. Toutes les instances furent inutiles, & hors le temps du souper, il fut renfermé tout le soir dans son appartement.

Ce jeune Prince étoit passionnément amoureux de Madame la Duchesse de Bourgogne ; cependant il s'imposoit avec elle de fréquentes privations , & ne se livroit à son amour qu'en époux chaste & respectueux. La sévérité de ses mœurs n'avoit pourtant point détruit en lui la gaieté , & on le voyoit souvent folâtrer de bonne grace avec les jeunes Dames qui composoient la Cour de Madame la Duchesse de Bourgogne.

Ce fut le 4 Décembre 1700 que le Duc d'Anjou, nouveau Roi d'Espagne, partit de Versailles pour aller prendre possession de sa Couronne. Le Roi, Monseigneur, & toute la Cour l'accompagnèrent jusqu'à Seaux, d'où il partit après dîner avec le Duc de Bourgogne. A peine ces deux Princes furent-ils en route, qu'il s'éleva entre eux une contestation sur la préséance. Le Duc de Bourgogne dit à son frere que, puisqu'il étoit Roi, il convenoit qu'il tint la premiere place tant dans la voiture que lorsqu'ils paroïtroient en public. Le jeune Roi protesta qu'il n'en feroit rien, donnant pour raison que, s'il devoit être plus que le Duc de Bour-

gogne en Espagne , il étoit moins que lui en France, & que d'ailleurs il étoit son cadet. Le Duc de *Beauvilliers* étoit dans la même voiture. » Je fus obligé, » écrivoit-il, de m'établir l'arbitre de » ce différent, qui me touchoit jus- » qu'aux larmes ; & j'ai jugé en faveur » du Roi d'Espagne «.

Au combat d'*Echbet*, où le Duc de Bourgogne avoiten tête le fameux *Malborough*, les deux armées se canonnerent long-temps, sans jamais s'approcher. La soif & la faim avoient obligé le Prince de descendre de cheval ; ses Officiers se dispoisoient à lui servir un repas. » Non, dit le Duc de Bourgogne, » ce n'est pas ici ni le temps, ni le lieu » de tenir table «. Et se contentant d'un léger rafraîchissement, il reprit ses armes. Au même instant un boulet de canon renversa la table qu'il quittoit, brisa son siege, emporte la tête d'un valet-de-chambre ; & ce premier coup est suivi d'un second qui tue un de ses Gardes à ses côtés.

Le Maréchal de *Turenne* avouoit qu'il avoit souvent rencontré de vieux Sol-

« dats qui pénétoient ses desseins les plus
« secrets , & qui lui traçoient un plan
« de campagne raisonné, peu différent de
« celui qu'il se proposoit de suivre. » Je
« me rappellerai toujours, dit à ce sujet
« M. le Duc de Bourgogne, que sur un
« rapport avantageux que me fit M. de
« Vendôme, j'ordonnai qu'on gratifiât
« de dix louis un Sergent de Navarre.
« Cet homme ne voulut en recevoir
« qu'un seul, en disant : *Je le conserve-*
« *rai toute ma vie , & me souviendrai que*
« *je le tiens de mon Général.* Deux mois
« après, le même Soldat fit de nouveau
« parler de lui. Je fis alors faire des infor-
« mations sur sa conduite, qui avoit été
« constamment la même pendant trente-
« deux ans qu'il avoit servi. De Ser-
« gent qu'il étoit, je le fis Capitaine.
« Il eut encore la délicatesse de deman-
« der à remplir ce grade dans un autre
« Régiment ; parce que , disoit-il, il au-
« roit honte de se voir l'égal de ceux
« qu'il avoit respectés jusqu'alors comme
« ses supérieurs. Mais tous les Officiers
« de son Régiment voulurent qu'il res-
« tât parmi eux, & il y resta. On ne
« sauroit imaginer, ajoute M. le Duc de
« Bourgogne, le bon effet que cela pro-

» duisit dans le Régiment , & même dans
» toute l'armée «.

Les maximes du Duc de Bourgogne étoient : Que les Rois sont faits pour les peuples , & non les peuples pour les Rois : qu'ils doivent punir avec justice , parce qu'ils sont les gardiens & les *manutenteurs* des lois ; donner des récompenses , parce que ce sont des dettes ; jamais de pensions , parce que n'ayant rien à eux , ce ne peut être qu'aux dépens des peuples. Et il avoit le courage de débiter ces maximes au milieu du fallon de *Marly*.

Lorsqu'on découvrit la statue équestre de *Louis-le-Grand* , sur la place de Vendôme , le Roi ne put s'empêcher de blâmer les dépenses excessives que la ville faisoit à l'occasion de cette cérémonie , dans un temps où le peuple étoit dans la misère. Le Duc de Bourgogne entrant dans ces sentimens , refusa d'assister à la fête ; & il répondit à son épouse , qui le pressoit de l'y conduire : » Je suis affecté à cet égard ,
» comme le Roi : comment se réjouir
» quand le peuple souffre « ?

Un jour qu'on présentoit au Roi trois plans différens pour la reconstruction du château de Madrid ; après que les courtisans eurent donné leur avis , sans qu'aucun se fût souvenu du peuple :
» Voici , dit M. le Duc de Bourgogne
» en désignant le plus magnifique de ces
» trois plans , celui dont l'exécution me
» plairoit davantage , si notre armée
» n'avoit pas besoin d'argent. Messieurs,
» répondit le Roi en se tournant vers
» ses courtisans , cela s'appelle dire son
» avis bien sensément «.

Comme on parloit, en présence du même Prince, des richesses immenses qu'avoit laissées le Cardinal *Mazarin* , le Duc de Beauvilliers dit qu'il avoit trouvé le secret de calmer ses inquiétudes au lit de la mort, en disposant le Roi à lui en faire une donation générale. » Il eût encore fallu, dit M. le Duc
» de Bourgogne , qu'il eût fait ratifier
» cette donation par le pauvre peuple
» qui réclamoit sa dépouille «.

Les gens de Lettres qui étoient dans le besoin pouvoient s'adresser au Prince, sûrs de trouver en lui un protecteur généreux,

généreux , pourvu qu'ils joignissent la vertu au mérite littéraire. *La Fontaine* , qui ne savoit mettre aucun' ordre dans ses affaires , avoit toujours vécu aux dépens de ses amis , & ses ouvrages licencieux lui en avoient fait un grand nombre. Il les perdit par l'éclat de sa conversion ; ce fut alors que le Dauphin vint à son secours. Informé que le Poëte étoit malade & dans le besoin , il le fit visiter par un de ses Gentilshommes qui lui porta cinquante louis , avec un brevet de pension sur la cassette du Prince.

Fénélon avoit appris de bonne heure à son élève à garder un secret. Ce Prince étoit d'une discrétion à l'épreuve de la curiosité la plus artificieuse. Le premier secret important que le Roi lui confia , fut celui du projet de son mariage avec la Princesse de Savoie , & il le garda si bien que , lorsque la nouvelle s'en répandit à la Cour , il parut l'apprendre avec les autres. Admis depuis dans tous les Conseils , jamais il ne lui échappa le moindre mot qui pût laisser soupçonner son secret. Il avoit sur-tout à se défendre , à cet égard , des

caresses insinuant de la Duchesse son épouse, qu'il aimoit assez pour ne pas vouloir la contrister, mais qu'il connoissoit aussi trop bien pour confier à sa légèreté le secret de l'Etat. Dans une occasion où elle redoubloit ses instances pour le pénétrer, il répondit à sa curiosité, en lui chantant ces vers :

Jamais mon cœur n'est qu'à ma femme ;
Parce qu'il est toujours à moi ;
Elle a le secret de mon ame ,
Quand il n'est pas secret du Roi.

Le Duc de Bourgogne, pendant la campagne de 1709, devoit commander une armée sur le Rhin. Ses équipages étoient préparés ; mais au moment de son départ le Contrôleur-général représenta dans le Conseil qu'il n'avoit point d'argent à lui donner, & qu'il prévoyoit que son armée manqueroit souvent du nécessaire dans le courant de cette campagne. Le Duc de Bourgogne combattit ces raisons, & soutint que c'étoit dans ces circonstances fâcheuses qu'il falloit se roidir contre les obstacles, par la fermeté & la constance. » Puisque l'argent nous manque,

» ajouta-t-il, j'irai sans suite ; je vivrai
» en simple Officier : je mangerai , s'il
» le faut, le pain du Soldat ; & per-
» sonne ne se plaindra de manquer des
» commodités de la vie, quand on verra
» que j'aurai à peine le nécessaire ». Le
Duc de Beauvilliers, qui connoissoit en
son élève assez de caractère pour soutenir
ce qu'il promettoit, appuya son sen-
timent ; mais le Roi, qui ne s'étoit jamais
trouvé en pareille extrémité, ne put
consentir à ce que son petit-fils s'ex-
posât à en éprouver les rigueurs. Le
Comte, depuis Maréchal *du Bourg*, prit
le commandement de l'armée destinée
au Duc de Bourgogne.

Il avoit pour principe de ne condam-
ner personne sans avoir approfondi les
torts qu'on lui imputoit ; & cette sage
précaution ne lui paroissoit nulle part
aussi nécessaire qu'à la Cour. Les en-
vieux du Maréchal *de Villars*, pour le
perdre dans l'esprit de ce Prince alors
Dauphin, avoient persuadé à la Dau-
phine que ce Seigneur avoit appelé
le Duc de Savoie en duel. La Prin-
cesse demanda justice à son mari de l'in-
sulte faite à son pere. Le Dauphin lui

promit qu'il examineroit l'affaire ; & le fait éclairci par Madame de Maintenon, se réduisit à une calomnie qui, à la vérité, n'étoit pas destituée de vraisemblance. Le Duc de Savoie qui commandoit ses troupes en personne, étoit monté sur une éminence pour reconnoître l'armée Françoisé ; & le Maréchal de Villars, sur une autre assez voisine, pour observer l'armée du Duc. Villars ayant fait signe à un de ses Officiers qui le précédoient de ne pas avancer plus loin, le Duc de Savoie crut que ce geste s'adressoit à lui ; & se tournant vers les Officiers de sa suite : » Je ne comprends rien, leur dit-il, » aux gestes que fait le Maréchal de » Villars : feroit-il assez fou pour vouloir se battre avec moi « ? Ces paroles revinrent quelques jours après au Maréchal, qui répondit : » Je fais » trop le respect que je dois à M. le » Duc de Savoie, pour lui faire une » pareille proposition ; mais s'il me la » faisoit, je ne suis pas homme à m'y » refuser «. Villars, au retour de la campagne, étant venu faire sa cour au Dauphin : » Monsieur le Maréchal, lui dit » ce Prince, vous avez su qu'on avoit

» voulu nous brouiller ; mais comptez
» que , de ma part , vous ne ferez jamais
» brouillé qu'avec nos ennemis «.

Le Dauphin n'étoit pas insensible aux plaisirs ; mais il n'en vouloit que d'innocens. Il se permettoit ceux d'un jeu modéré , de la chasse , de la promenade , & même de la table. Lorsqu'il étoit encore Duc de Bourgogne , il faisoit quelquefois l'honneur à certains Seigneurs de la Cour de manger chez eux. Et, dans ces occasions, il étoit toujours le premier à égayer les convives ; mais le respect qu'inspiroit sa personne , ne permettoit jamais d'abuser de la permission qu'il donnoit d'oublier son rang. Un jour qu'il mangeoit chez le *Marechal de Boufflers* , ce Seigneur , pressé d'une douleur de goutte , s'absenta dès le premier service , & ne reparut qu'à la fin du repas. Comme il commençoit à accuser sa goutte , quelqu'un l'interrompit , pour lui demander de quelle goutte il s'agissoit ? Et le Prince saisissant la plaisanterie , dit que cela s'entendoit assez , & que c'étoit une délicatesse mal-entendue , d'avoir voulu cacher les effets de son mal à ceux qui

avoient été les témoins & les compli-
ces de la cause. Et pour appuyer ce
qu'il disoit, il lui chanta cet in-promptu :

Dans le Temple du Dieu Ripaille,
N'est-on pas tous de même taille ?
Que chez Louis, chez le Dauphin,
L'on craigne les vapeurs du vin ;
Mais près d'un Dieu de la Bourgogne,
Profane qui n'est point ivrogne.

Connoisseur en Poésie comme en
Musique, il se sentoit le plus grand
goût pour les Spectacles, & il lui en
coûta beaucoup pour y renoncer ; il
y renonça cependant, & par raison
& par principes de conscience. » Le
» Spectacle d'un Dauphin, disoit-il,
» c'est l'état des Provinces ». Louis XIV
lui reprochoit un jour qu'il avoit paru
s'ennuyer à la Comédie : » Sire, lui ré-
» pondit le Prince, j'y ai eu le plaisir
» d'être auprès de Votre Majesté ». Le
Roi lui dit qu'il lui laissoit la plus en-
tiere liberté à cet égard. Le Dauphin
l'en remercia, & jamais, depuis ce jour,
il ne parut au Spectacle.

Dans sa dernière maladie, le Dau-
phin témoigna un grand désir de voir

le Duc de Bretagne son fils aîné ; mais faisant réflexion que cette maladie étoit du nombre de celles qui se communiquent : » Il faut, dit-il, le laisser à Meudon : *je le reverrai bientôt* ». Un valet-de-chambre, sur ce propos, courut plein de joie annoncer à Madame de Maintenon que le malade concevoit enfin l'espérance de sa guérison, & il lui raconta ce qu'il avoit entendu. » Vous ne voyez pas, lui répondit cette Dame, que c'est dans l'éternité qu'il compte revoir son fils ? Il dit *bientôt*, parce qu'aux yeux de sa foi, la plus longue vie n'est qu'un songe ». En effet, s'étant rendue auprès du malade, elle reconnut par elle-même qu'elle avoit pénétré sa pensée, lorsqu'il lui dit ; qu'il n'avoit aucune inquiétude sur ses enfans, parce qu'il savoit assez que le Roi & elle ne négligeroient rien pour leur assurer la meilleure éducation. L'on rappela comme une prédiction ce qu'avoit dit le Dauphin, lorsque, quinze jours après sa mort, le Duc de Bretagne le suivit dans le tombeau.

L'espece de maladie du Dauphin, ce qu'il en avoit cru lui-même, le soin

qu'il eut de faire recommander au Roi les précautions pour la conservation de sa personne, enfin la promptitude & la singularité de sa mort comblèrent la désolation, & firent ordonner l'ouverture de son corps. Elle fut faite dans l'appartement du Dauphin à Versailles, & tout le monde en fut épouvanté. Ses parties nobles se trouverent en bouillie; son cœur présenté au Duc d'Aumont pour le mettre dans le vase, n'avoit plus de consistance; son sang étoit absolument dissous; une odeur intolérable se répandit dans tout ce vaste appartement. Le Roi & Madame de Maintenon attendoient le rapport de cette ouverture avec impatience: il leur fut fait le soir même & sans aucun déguisement. *Fagon*, *Boudin* & plusieurs autres y déclarerent l'effet d'un poison très-violent & très-subtil, qui comme un feu dévorant avoit consumé tout l'intérieur du corps. *Maréchal* qui avoit fait l'ouverture, s'opiniâtra contre *Fagon* & les autres: il soutint qu'il n'y avoit aucune marque précise de poison; qu'il avoit vu des corps ouverts à-peu-près dans le même état, & qui n'avoient jamais donné lieu au soupçon. *Fagon* & *Boudin*

répliquèrent avec aigreur ; Maréchal s'échauffa à son tour , & maintint fortement son avis. Il le conclut par dire au Roi & à Madame de Maintenon , que c'étoit la vérité comme il l'avoit vue & connue , & comme il la pensoit ; que parler autrement , c'étoit vouloir deviner , & plonger le Roi dans un abyme de douleur & de méfiance , l'empoisonner effectivement. Il finit par s'emporter contre les Médecins qui , disoit-il , s'efforçoient d'inspirer à Sa Majesté les plus fausses & les plus terribles idées. Il étoit moins décisif dans le particulier. Il disoit alors que cette mort pouvoit être naturelle ; mais qu'il en doutoit , & qu'il n'avoit tant insisté , que par la compassion que lui inspiroit la situation de cœur & d'esprit où les idées de poison alloient jeter le Roi , & par indignation contre une cabale qu'il voyoit se former pour accabler M. le Duc d'Orléans. On ne fut pas long-temps à apprendre d'ailleurs ce qui commençoit à percer contre ce Prince. Ce bruit sourd n'en demeura pas long-temps dans ces termes. Il remplit bientôt , comme tout le monde fait , la Cour , Paris , les Provinces , les solitudes les

moins accessibles, & jusqu'aux pays étrangers. Mais tous ces soupçons odieux n'avoient de fondement que dans la haine & la calomnie.

Rien ne fut comparable aux brillantes fêtes de Versailles lors du mariage de M. le Duc de Bourgogne. Jamais on n'avoit déployé tant de magnificence dans le palais de Louis XIV. : les précieux habits des Princes & des Seigneurs étoient effacés par les habits plus précieux encore des Dames de la Cour. La Duchesse de Bourgogne portoit un petit tablier du prix de mille pistoles. La galerie du château fut éclairée de quatre mille bougies, pour un Bal où les Dames parurent toutes en velours noir, étincelantes de pierreries. Les hommes étoient également chargés de diamans. Le Bal fut suivi d'une collation aussi somptueuse qu'élégante. Elle offroit en plein hiver, tous les agrémens du printemps réunis aux richesses de l'automne. Une infinité de tables ambulantes présentoient à l'assemblée des parterres verdoyans, émaillés de fleurs. On y voyoit différens arbrisseaux, & des orangers sur-tout

couverts des plus beaux fruits. Ce premier service étonna tous les convives : le Roi & les jeunes époux en firent les honneurs. Suivoient quatre cents corbeilles de confitures, des eaux de toutes les couleurs, des glaces & des pâtes de toute espece. Des filous trouverent le moyen de se glisser parmi cette riche assemblée : ils y volerent beaucoup de pierreries, ils allerent jusqu'à couper un morceau de la robe de la Duchesse de Bourgogne, pour enlever une agrafe de diamans. Le Chevalier de Sully surprit sur le fait un de ces voleurs : c'étoit un homme de la premiere qualité. On jugea qu'il avoit voulu se procurer de quoi payer son habit, & le Roi lui fit grace.



LE DUC DE BERRY*.

M. le Duc de Berry étoit d'une hauteur assez ordinaire , assez gros , d'un beau blond ; son visage toujours frais annonçoit une brillante santé. Il étoit fait pour la société & pour les plaisirs , qu'il aimoit beaucoup. C'étoit le meilleur homme du monde , le plus doux , le plus compatissant , le plus accessible. Il avoit de la dignité sans orgueil ; son esprit étoit médiocre , ses vues bornées , son imagination nulle ; mais il avoit le sens droit & capable d'écouter & de prendre toujours le bon parti. Il aimoit la vérité , la justice , la raison ; tout ce qui étoit contraire à la Religion le peinoit à l'excès. Il n'étoit pas sans fermeté , & haïssoit la contrainte : ce qui fit craindre qu'il ne fût pas assez souple pour un troisième fils de France , qui ne pouvoit se persuader , dans sa première jeunesse , qu'il y eût quelque différence entre son aîné & lui ,

* Né en 1686 mort en 1714.

& dont les querelles d'enfans avoient souvent donné de l'inquiétude. C'étoit le plus beau & le plus affable des trois freres, & par cette raison le plus aimé. Il étoit naturellement ouvert, libre, gai ; on ne parloit dans sa jeunesse que de ses reparties heureuses. Il se moquoit des Précepteurs & des Maîtres, souvent des punitions ; aussi ne fut-il jamais que lire & écrire, & n'apprit-il rien depuis qu'il fut délivré de la nécessité d'apprendre. Son éducation laborieuse ne servit qu'à lui émouffer l'esprit, à lui abattre le courage, à le rendre timide & contraint dès qu'il falloit parler & se montrer devant les personnes qu'il ne connoissoit pas. Cette extrême défiance de lui-même lui nuisoit infiniment : il s'en appercevoit, & se plaignoit souvent de ses premiers Maîtres. Il craignoit tellement le Roi qu'il n'osoit en approcher, & ne soutenoit qu'en tremblant la présence d'une telle Majesté. Il avoit commencé avec Madame la Duchesse de Berry, comme tous ceux qu'on marie fort jeunes ; il l'avoit aimée éperdument, & elle ne tarda pas à abuser de sa douceur & de sa complaisance. Il s'en aperçut bien.

tôt ; mais l'amour fut plus fort que lui. Il trouva une femme altière, emportée, qui le méprisoit, & le lui faisoit sentir. Elle se piquoit de n'avoir pas de Religion, & railloit beaucoup M. le Duc de Berry de ce qu'il en avoit. Tant de défauts lui devinrent enfin insupportables ; & ses tentatives pour le brouiller avec M. le Duc de Bourgogne acheverent de l'outrer. Ses galanteries le révolterent à la fin ; il y eut entre eux des scènes violentes & redoublées. La dernière qui se passa à Rambouillet, attira un coup de pied à Madame la Duchesse de Berry & la menace de l'enfermer dans un Couvent pour le reste de sa vie. Il prit sur lui de se plaindre au Roi, & lui demanda, en tournant son chapeau comme un enfant, de le délivrer de Madame la Duchesse de Berry. Les détails sur les déportemens de cette Princesse seroient dégoûtans & scandaleux. Il suffira de savoir qu'elle mit tout en œuvre pour se faire enlever au milieu de la Cour, par *la Haye*, Ecuyer de M. le Duc de Berry, qu'elle avoit fait son Chambellan. On surprit des lettres passionnées où ce beau projet étoit détaillé. On peut juger de la tête qui

Pavoit enfanté, & qui ne cessoit d'en presser l'exécution.

Le Duc d'Anjou disoit, en s'entretenant avec ses deux freres, avant son départ pour ses Etats : » Me voilà Roi » d'Espagne ; mon frere de Bourgogne » fera Roi de France : il n'y a que toi, » mon pauvre Berry, qui ne feras rien. » — Je suis content de mon sort, répon- » dit ce Prince, j'aurai moins d'embar- » ras, & plus de plaisirs que vous. J'aurai » droit de chasse en France & en Espa- » gne ; je courrai le loup depuis Ver- » failles jusqu'à Madrid «.

La bienfaisance de ce Prince se signala dès ses plus tendres années. Il n'avoit pas encore quatorze ans, lorsque se promenant dans le parc de Versailles, il rencontra un Officier réformé, dont tout l'extérieur annonçoit une grande misère. Il apprit de lui l'extrême détresse dans laquelle il languissoit. Attendri sur le sort de cet infortuné, le jeune Prince lui témoigna le regret qu'il avoit de ne pouvoir l'assister pour le moment ; mais il le remit au lendemain, jour auquel il devoit toucher son mois, & lui dit

de venir le trouver à la chasse. L'Officier n'y manqua pas, & le Duc de Berry lui fit présent d'une bourse de trente louis qui étoit tout ce qu'il avoit reçu. Le soir les Princes firent une partie de lansquenet. Le Duc de Berry refusa de jouer, alléguant plusieurs raisons, dont on ne se paya pas. Il fut obligé de dire la véritable. On lui demanda ce qu'il avoit fait de son argent; & il avoua qu'il l'avoit donné à un pauvre Officier ruiné par la Paix, & qu'il avoit mieux aimé se priver de ses plaisirs, que de laisser mourir de faim un homme qui avoit bien servi le Roi.

M. L E P R I N C E ,

F I L S D U G R A N D C O N D É *.

IL avoit été autrefois amoureux de plusieurs femmes de la Cour; alors rien ne lui coûtoit : c'étoit les graces, la magnificence, la galanterie même, un Jupiter métamorphosé en pluie d'or.

* Né en 1743, mort en 1709.

Tantôt il se transformoit en laquais, & tantôt en revendeuse à la toilette; c'étoit l'homme du monde le plus ingénieux. Une fois il donna une fête magnifique au Roi, uniquement pour retarder le voyage en Italie d'une Dame qu'il aimoit, & dont il amusa le mari à faire des vers. Il perça tout un côté de rue par les maisons qu'il loua toutes, & qu'il meubla pour mieux cacher ses rendez-vous. Cruellement jaloux de ses maîtresses, il eut entr'autres Madame la Maréchale de Richelieu, dont il étoit éperdument amoureux. Il dépensoit des millions pour elle, & pour s'instruire de ses infidélités. Il fut que le Comte de Roucy partageoit ses faveurs, & c'est elle à qui cet ingénieux Seigneur conseilloit bien sérieusement, de faire mettre du fumier à sa porte, pour la garantir du bruit des cloches, dont elle se plaignoit. M. le Prince reprocha M. le Comte de Roucy à la Maréchale, qui s'en défendit de son mieux. Cela dura quelque temps; enfin outré d'amour & de dépit, il redoubla ses reproches, & les prouva si bien, qu'elle n'eut rien à répondre; mais la crainte de perdre un amant si riche & si prodigue, lui fournit sur le

champ un excellent moyen de lui mettre l'esprit en repos ; elle lui proposa de donner au Comte de Roucy un rendez-vous chez elle , où M. le Prince auroit des gens apostés pour s'en défaire. Au lieu du succès qu'elle se promettoit d'une proposition si inhumaine , M. le Prince en fut tellement indigné , qu'il avertit le Comte de Roucy , & ne revit plus la Maréchale.

Ce qu'on ne peut concevoir , c'est qu'avec beaucoup d'esprit , d'activité , de valeur & d'envie d'imiter le Grand Condé , jamais M. le Prince ne put comprendre les premiers élémens de la Guerre. Il en fit long-temps son étude principale , même à la tête des armées où Monsieur son pere lui expliquoit tous les secrets de ce grand Art. Cette maniere de l'instruire ne réussit pas mieux que les autres ; & le Grand Condé désespéra d'un fils doué des plus grands talens , mais à qui la nature avoit refusé le seul que son pere eût ambitionné pour lui.

Madame la Princesse eut beaucoup à souffrir avec son mari ; il en étoit jaloux

jusqu'à la fureur, quoiqu'elle fût très-vertueuse, très-laide & même un peu bossue. Sa piété, sa douceur & sa soumission ne purent la garantir ni des injures, ni même des voies de fait les plus indignes d'un Prince. Il la faisoit partir à l'instant que la fantaisie lui en prenoit, pour aller d'un lieu à un autre. Souvent, montée en carrosse, il la faisoit descendre, & revenir du bout de la rue, puis recommençoit l'après-dînée ou le lendemain. Une fois cela dura quinze jours de suite pour un voyage de Fontainebleau ; d'autres fois il l'envoyoit chercher à l'Eglise, & lui faisoit quitter la Grand'Messe ; il n'étoit pas rare qu'il la mandât au moment qu'elle alloit communier ; il falloit revenir à l'instant, & remettre sa communion à un autre jour. Ce n'étoit pas qu'il eût besoin d'elle, ni qu'elle osât faire la moindre démarche, pas même celle-là, sans sa permission ; mais ses fantaisies étoient continuelles, & l'indécision & le caprice étoient le fond de son caractère. Il changeoit vingt fois d'avis sur les moindres choses, & n'étoit jamais sûr du lieu où il devoit prendre son dîner. De là vient qu'il en avoit tou-

jours quatre tout prêts, un à *Paris* ; un à *Ecouen*, un à *Chantilly*, & un où la Cour étoit ; mais la dépense n'en étoit pas considérable : c'étoit un potage , & la moitié d'une poule rôtie sur une croûte de pain , dont l'autre moitié servoit pour le lendemain.

Pendant son séjour à *Utrecht* où les ressources de société sont presque nulles , ce Prince à qui il falloit de l'amusement , fit connoissance , pour se désennuyer , avec une jeune bourgeoise fort jolie , fort honnête , mais on ne peut plus simple. Comme il prenoit avec elle des familiarités un peu trop grandes , elle lui dit : *Pour dieu, Monseigneur, Votre Altesse a la bonté d'être trop insolente.*

Dans les quinze ou vingt dernières années de sa vie , M. le Prince fut sujet à des égaremens qui ne se renfermoient pas toujours dans l'intérieur de sa maison. En entrant un matin chez la Maréchale de *Noailles*, comme on faisoit son lit , & qu'il n'y avoit plus que la courteline à y mettre , il s'arrêta un moment à la porte , en s'écriant avec trans-

port : *Ah ! le bon lit ! le bon lit !* prit la course , fauta , se roula dessus sept ou huit tours , én tous les sens , puis descendit & fit des excuses à la Maréchale , en lui disant que son lit étoit si propre & si bien fait , qu'il n'avoit pu s'empêcher de le défaire. Ses gens demeurèrent stupéfaits , & la Maréchale bien autant qu'eux ; elle ne savoit comment prendre la chose , elle sortit adroitement d'embarras par un éclat de rire.

On disoit tout bas , qu'il y avoit des temps où il se croyoit chien ou quelque autre bête , dont il imitoit les manieres ; on prétendoit l'avoir vu au coucher du Roi , pendant la priere , jeter plusieurs fois la tête en l'air , & ouvrir la bouche comme un chien qui aboie , mais sans faire de bruit. Ce qu'il y a de certain , c'est qu'on étoit des temps considérables sans le voir , même ses plus familiers domestiques , hors un seul vieux valet-de-chambre qui avoit pris de l'empire sur lui. Dans les dernières années de sa vie , il n'entra ni ne sortit rien de son corps qu'il ne le vît peser lui-même , d'où il résulroit des dissertations qui désoloient ses Médecins. La

fièvre & la goutte l'attaquèrent à diverses reprises ; il augmenta son mal par un régime trop austère , par une solitude où il ne vouloit voir personne , par une inquiétude qui le jetoit dans des transports de fureur. *Finot*, son Médecin, ne savoit que devenir avec lui. Ce qui l'embarrassa le plus, fut que M. le Prince ne voulut plus rien prendre, disant qu'il étoit mort, & que les morts ne mangeoient pas. Jamais on ne put lui persuader qu'il vivoit, & que par conséquent il falloit qu'il mangeât. *Finot*, & un autre Médecin qui le voyoit ordinairement avec lui, s'aviserent enfin de convenir qu'il étoit mort, mais de lui soutenir qu'il y avoit des morts qui mangeoient ; ils offrirent de lui en produire ; & en effet ils lui amenerent quelques gens sûrs & bien dressés, qui firent les morts tout comme lui, & qui mangeoient. Cette adresse le détermina ; mais il ne vouloit manger qu'avec eux, & avec *Finot* qui mouroit de rire lorsqu'il racontoit les propos de l'autre monde qui se tenoient à ces repas. Cette fantaisie de M. le Prince dura presque jusqu'à sa mort.

LE CARDINAL MAZARIN*.

LA première action qui fit connoître *Mazarin* en France, dut lui donner du relief dans l'esprit des François. Le Pape l'avoit envoyé négocier la paix en Italie, entre eux & les Espagnols. Les efforts du *Gentilhomme Romain*, (ainsi l'appelle l'Historien *le Vassor*), furent long-temps inutiles. Les armées avançaient toujours l'une contre l'autre ; enfin elles se rencontrèrent sous les murs de Casal, que les Espagnols assiégeoient : déjà le canon tiroit, les deux armées étoient prêtes à se mêler. *Mazarin* sort des retranchemens Espagnols, & court à bride abattue vers les François, faisant voltiger un papier blanc. En vain les Soldats François s'écrient : *Point de paix, point de Mazarin*. Il effuie une décharge, parvient aux Généraux, les abouche avec les Espagnols entre les deux armées, & arrache à ceux-ci les condi-

* Né en 1602, mort en 1661.

tions les plus avantageuses à la France. Quelques jours après un Général Espagnol reproche au médiateur ce Traité, comme une surprise faite à la bonne foi. Mazarin met l'épée à la main contre lui, & en obtient une réparation authentique. Il conserva toujours de son ancien état l'air aisé & galant ; & le Lord *Montaignu* semble l'avoir bien dépeint, lorsqu'aux différentes questions de la Reine, sur le caractère de l'Italien, il lui répondit : *C'est tout l'opposé du Cardinal de Richelieu.*

Lors des troubles de la *Fronde*, la ville de Paris fit distribuer des jetons qui, d'un côté, représentoient la hache & les verges armoriales du Cardinal, avec cette légende autour : *QUOD FUIT HONOS, CRIMINIS EST VINDEX* ; c'est-à-dire : *Ce qui a été autrefois une marque d'honneur & de puissance, est maintenant un instrument de vengeance contre les crimes de Mazarin ; & au revers, un licou, avec cet hémistiche : SUNT CERTA HÆC FATA TYRANNIS* : *Telle est la destinée des tyrans.*

On prétend qu'en parlant du Roi,
dont

dont la timidité & les inclinations ne paroïssent pas annoncer un grand Monarque, Mazarin avoit dit qu'il tromperoit bien du monde, & qu'il y avoit dans Louis XIV de quoi faire quatre Rois & un honnête homme. Dans la crainte que la capacité du Monarque ne se développât, le Ministre ambitieux avoit écarté loin de lui toute occasion de s'instruire. Louis XIV ne favoit que danser, tirer des armes, & monter à cheval. Il haïssoit la lecture, & à peine favoit-il écrire. Il y a des lettres écrites de sa main, toutes très-courtes, mal orthographiées, & d'un caractère de femme, on ne peut plus mal formé.

On jouoit fort gros jeu chez le Cardinal : le Chevalier de Rohan, celui qui eut la tête tranchée, après avoir beaucoup perdu, se trouva devoir au Roi une somme très-considérable. On étoit convenu qu'on ne payeroit qu'en louis d'or, & après en avoir compté au Roi sept ou huit cents, il lui compta deux cents pistoles d'Espagne ou environ. Le Roi ne voulut pas les recevoir, & dit qu'il lui falloit des louis. Alors le Chevalier de Rohan prit brusquement les

deux cents pistoles d'Espagne, & les jeta par la fenêtre, en disant : » Puisque » Votre Majesté ne les veut pas, elles » ne sont bonnes à rien «. Le Roi piqué se plaignit au Cardinal de cette insolence; & le Cardinal, comme son Gouverneur, lui dit : *Sire, le Chevalier de Rohan a joué en Roi, & vous en Chevalier de Rohan.*

Fontrailles, qui avoit été exilé du temps du feu Roi, étoit revenu à la Cour par le crédit de *Chavigni*, dont il étoit fort protégé. Depuis son retour, il avoit déplu au Cardinal, en répondant à une réprimande qu'il lui fit un jour sur certaines débauches, *que s'il avoit failli, c'étoit au Parlement à lui faire son procès.* Le Ministre vit une menace dans cette réponse, & *Fontrailles* fut exilé de nouveau. Comme il étoit spirituel, aimable & généreux, il avoit beaucoup d'amis à la Cour. De ce nombre étoit le *Duc de Mortemar*, qui vint trouver le Cardinal, pour demander le rappel de *Fontrailles*. Le Ministre répondit qu'il le vouloit bien, mais que *Monsieur* ne le désiroit pas. Le *Duc de Mortemar* se transporte sur le champ au Luxembourg, & fait à *Monsieur*

quelque reproche de ce qu'il s'oppose au retour de cet aimable exilé. Le Duc d'Orléans qui, en effet, ne vouloit aucun mal à Fontrailles, protesta qu'il ne demanderoit pas mieux que de le revoir à la Cour; mais que le Cardinal n'étoit pas de cet avis. Le Duc de Mortemar, sans en parler davantage au Ministre, mande Fontrailles & le lui présente avec confiance. Le Cardinal étonné d'un retour si brusque, en demande le *pourquoi*, & le Duc lui répond froidement, que Son Eminence l'ayant assuré qu'elle vouloit bien que Fontrailles revînt, pourvu que *Monsieur* le voulût, & *Monsieur* y ayant consenti, il l'avoit mandé. Quoique dans l'ame le Cardinal fut très-piqué, il n'en fit pas semblant; mais, à la première occasion, il n'oublia pas Fontrailles, qui, lorsque Chavigni fut mis au donjon de Vincennes, n'évita le sort de son protecteur, qu'en faisant mettre dans son lit un de ses gens, dont la bonne contenance amusa les Gardes qui avoient ordre d'emmener son Maître. En se procurant ainsi la liberté, il se mit en état de travailler à quelque autre intrigue pour s'y maintenir.

Quand le Cardinal avoit mis un impôt, il demandoit à ses créatures ce qu'on disoit de lui dans Paris. On répand, lui répondoit-on, des couplets atroces contre Votre Eminence. *Tant mieux*, reprenoit le Cardinal; *s'ils can- tent la cansonnette, ils pagaront.*

Les Grands cherchoient à se conso- ler de la profonde soumission où le Cardinal les tenoit, par les sarcasmes qu'ils lançoient contre lui. Le Cardinal de *Retz* étoit à Rome lorsque le pere de Mazarin y mourut; il fit mettre dans la Gazette de Rome: *Nous apprenons par les avis venus de Paris que le Seigneur PIETRE Mazarin est mort en cette ville.*

Messieurs de Mortemar & de Lian- court ne rendoient aucune sorte de de- voirs au Cardinal, dont ils étoient fort mé- contens. Cependant à la mort de *PIETRE Mazarin*, M. de Liancourt proposa à M. de Mortemar d'aller rendre une visite au Premier Ministre. *Il est fort affligé de la mort de son pere*, lui disoit- il: » Il a raison, reprit Mortemar; c'est » peut-être le seul homme qui pouvoit » mourir sans qu'il en héritât «.

Dans son Poëme intitulé *CALLIPEDIA* ou *l'Art de faire de beaux Enfans*, l'Abbé Quillet avoit lancé plusieurs traits contre le Cardinal Mazarin, & pour échapper à sa vengeance s'étoit déguisé sous le nom de *Calvidius Lætus*. Le Ministre offensé découvrit enfin le véritable Auteur de cet Ouvrage. Il manda Quillet, qui, se croyant à l'abri de tout soupçon, n'hésita pas à se présenter. Le Cardinal lui fit d'abord des compliments sur la beauté de son Poëme, qu'il avoit lu. Il se plaignit ensuite avec douceur de ce qu'il l'avoit si cruellement déchiré. » Vous savez, ajouta-t-il, » qu'il y a long-temps que je vous estime. » Si je ne vous ai point encore fait de bien, » c'est que des importuns m'obsèdent & » m'arrachent les graces ». Le Poëte confus de tant de bontés, se jeta à ses genoux. L'adroit Ministre le releva, & demanda à *Ondedei*, Evêque de Fréjus, qui avoit la Feuille des Bénéfices, s'il n'y avoit pas quelque Abbaye vacante. Le Prélat ayant répondu qu'il y en avoit une de quatre mille livres : » Je vous » la donne, Monsieur Quillet, dit le Cardinal ; apprenez à ménager davantage

» vos amis ». Cet Abbé plein de reconnoissance, se hâta de défavouer la première édition de son Poëme, de le corriger, & de substituer l'éloge à la satire. Il supplia même le Ministre de vouloir bien permettre qu'il lui en fit la Dédicace ; ce qui lui fut accordé.

L'Abbé *Fouquet* étoit l'espion en titre de Mazarin. Il fit mettre beaucoup de monde à la Bastille. Un homme qu'en y amenoit un jour, y vit un gros chien : *Qu'a fait, dit-il, cet animal, pour être enfermé ?* Un prisonnier goguenard, que l'Abbé *Fouquet* y avoit fait mettre, répondit : *C'est pour avoir mordu le chien de l'Abbé Fouquet.*

Le Roi étoit si éperdument amoureux de Marie *Mancini*, que la Reine-mere craignit qu'il ne voulût l'épouser, & que le Cardinal Mazarin aveuglé par sa grandeur n'eût l'insolence de favoriser cette intrigue. Elle lui en dit son sentiment, & ne lui dissimula pas qu'il étoit perdu sans ressources, si une telle indignité se consommoit. Le Cardinal lui promit de s'y opposer ; & un matin, il fit partir toutes ses nieces pour la

Rochelle, dont il avoit le Gouvernement. Il ne les fit revenir que pour marier celle qu'aimoit le Roi au Connétable *Colonne*. Quand elle fut au moment de partir pour aller à Rome trouver son mari, Sa Majesté lui fit les plus tendres adieux, & lui témoigna tout le regret qu'il avoit de se séparer d'elle. Marie Mancini, non moins affligée de quitter la France, ne put s'empêcher de faire sentir au Roi qu'il ne connoissoit pas ses forces, & lui dit en pleurant : *Vous êtes fâché de mon départ, & moi de même ; vous êtes Roi, & cependant je pars.*

Au commencement du regne de Louis XIV, ceux qui auroient dû s'opposer aux progrès du jeu en favorisoient tous les excès. Le Cardinal Ministre, qui en infecta la Cour & la Ville, étoit joueur plus que suspect. Il ne se gênoit point, & on le laissoit faire : il est vrai qu'on pouvoit le tromper impunément, pourvu que ce fût avec adresse. Entre plusieurs tours que lui joua le Comte de G*** il se plaisoit à raconter celui-ci : » Le » Comte & moi nous promenant tous » deux en voiture, nous pariâmes l'un

K iv

» pour sa droite, l'autre pour sa gau-
 » che, à chaque troupeau que nous
 » rencontrerions dans la campagne. Je
 » perdis en allant & en revenant : mon
 » homme avoit pris ses précautions,
 » pour avoir toujours les troupeaux
 » de son côté «.

Lors de la maladie du Roi en 1658, le Cardinal qui n'osoit rien espérer de *Monsieur*, fit enlever ses trésors & les meubles de sa maison de Paris, pour les faire porter au bois de Vincennes. Il prit d'ailleurs ses mesures le mieux qu'il put, avec le Maréchal du Plessis, Gouverneur de *Monsieur* : il lui fit de grandes promesses, & alla visiter tous ceux qui étoient dans les bonnes grâces de ce jeune Prince, & particulièrement le Comte de *Guiche*, à qui il fit des avances qui toutes avoient un grand caractère de bassesse & de pusillanimité.

La raison pour laquelle le Cardinal Mazarin différoit tant à accorder les grâces qu'il avoit promises, c'est qu'il étoit persuadé que l'espérance est bien plus capable de retenir les hommes dans le devoir que la reconnoissance. *Vittorio*

Siri dit que les secrets de ce Cardinal étoient souvent trahis & révélés aux ennemis par des domestiques infidèles & intéressés. Il fermoit les yeux pour ne pas voir leur friponnerie, & c'étoit là sa maniere de récompenser leurs services; comme il punissoit leurs infidélités en ne leur payant point leurs gages. Il ne donna rien au Courrier qui lui apporta la nouvelle de la Paix de Munster, & ne lui fit pas même payer son voyage; au lieu que l'Empereur donna un riche présent, & mille écus de pension à celui qui la lui apporta. *Siri* dit que ce Cardinal étoit maître de toutes ses passions, excepté de l'avarice; & il ajoute qu'il avoit l'artifice de trouver toujours quelques défauts aux plus belles actions des Généraux d'armée, non pas tant pour les rendre plus vigilans à l'avenir, que pour diminuer leurs services, & délivrer le Roi de la nécessité de les récompenser.

Après que *Cromwel* se fut affermi dans son usurpation, la Reine d'Angleterre voulant tirer quelque avantage de ses propres malheurs, pria le Cardinal Mazarin d'écrire de la part du Roi à

K v

Cromwel , qu'on appelloit *Milord Protecteur* , pour lui demander la jouissance de son douaire. Quoiqu'elle fût assez bien payée de ce que le Roi lui donnoit, elle regardoit cet état comme une dépendance fâcheuse, dont elle auroit bien voulu pouvoir s'affranchir. Le Cardinal écrivit, moins pour lui plaire, que pour soulager les coffres du Roi de cette dépense ; car sa grande économie faisoit qu'il étoit toujours fâché d'en voir sortir de l'argent pour d'autre que pour lui. Au bout de quelque temps, le Cardinal venant voir la Reine d'Angleterre, lui apporta la réponse de Cromwel, & lui dit que le Lord Protecteur lui avoit mandé insolemment qu'il ne lui donneroit point ce qu'elle demandoit, parce qu'elle n'avoit jamais été reconnue comme Reine en Angleterre. Cette inique & monstrueuse réponse causa d'abord une extrême douleur à la Reine ; mais elle se remit bientôt après, & dit au Ministre que ce n'étoit point à elle à s'offenser de cet outrage, mais au Roi, qui ne devoit pas souffrir qu'une Fille de France fût traitée de concubine ; & que l'affront qu'elle recevoit étoit moins injurieux pour elle que pour la France.

Le Cardinal Mazarin s'étoit rendu dans l'Isle des *Faisans*, pour y conclure la Paix avec l'Espagne, sur l'assurance qui lui avoit été donnée que le Prince de Condé ne seroit point compris dans le Traité. Cependant, à l'ouverture des Conférences, Dom Louis de *Haro* ne laissa pas d'insister sur l'entier rétablissement de ce Prince. Le Cardinal s'obstina de son côté à le refuser ; mais Dom Louis ayant déclaré que dans ce cas le Roi son Maître donneroit au Prince, pour le récompenser de ses services, deux ou trois villes frontieres des Pays-Bays ; Mazarin à qui ce parti convenoit encore moins, aima mieux consentir que le Prince fût rétabli.

Après la conclusion de cette Paix ; le Parlement fit une députation au Cardinal pour le remercier des services importans qu'il venoit de rendre à la nation. Cette démarche étoit presque sans exemple. Pour qu'elle ne tirât point à conséquence, le Président *de Lamignon* représenta qu'il falloit avoir l'agrément du Roi, comme un témoignage indubitable qu'en accordant cet hon-

neur au Premier Ministre , la Compagnie n'avoit pas cru se conformer à l'usage.

Le Cardinal avoit fait venir en France deux de ses sœurs , Madame *Martinozzi* & Madame *Mancini*. La première retourna en Italie après le mariage de ses deux filles , les Princesses *de Conti* & *de Modene*. Madame Mancini resta auprès de la Reine-mere qui l'estimoit beaucoup , pour sa douceur & sa vertu. Cette Dame étoit encore jeune lorsqu'elle mourut le 19 Décembre 1656. En mourant elle recommanda son fils & ses filles au Cardinal , & lui dit de mettre en religion *Marie Mancini* , parce que son mari , qui étoit un grand astrologue , lui avoit dit que , si elle restoit dans le monde , elle y causeroit de grands maux. Il avoit aussi prédit sa propre mort , celle de son fils tué à la journée de Saint-Denys , & enfin celle de sa femme dans la quarante-deuxième année de son âge. Trois jours avant que de tomber malade , elle dit à ses femmes , qu'elle commençoit à espérer qu'elle ne mourroit point , parce qu'elle se portoit bien , & que dans peu de

jours elle auroit passé le terme qui la menaçoit. Aussi-tôt qu'elle fut morte , le Cardinal dit qu'il falloit faire comme David, qui pria & pleura pendant la maladie de son fils, & qui joua de la harpe après sa mort, louant Dieu des arrêts de sa Providence. Il parut ensuite aussi tranquille, que s'il n'eût point eu d'affliction, & travailla tout le jour à faire ses dépêches. La mort de Madame de Mercœur qu'il perdit peu de temps après, lui causa une douleur plus durable ; il en parut long-temps accablé. On prétendit que son abattement venoit des Prophéties qu'on avoit faites contre lui, & l'on débitoit de tous côtés que Madame sa sœur lui avoit annoncé, en mourant, des arrêts funestes contre sa propre vie, & qu'ils avoient été prononcés par son mari, à qui on faisoit dire tout ce qu'on vouloit.

Peu de jours avant la mort du Cardinal, la charge de Premier Président de Bretagne vint à vaquer : la Reine-mere la demanda pour *d'Argouges*, Intendant de sa maison ; & le Cardinal la lui promit. *D'Argouges* étant allé chez lui pour le remercier, Son Eminence

lui dit qu'il étoit vrai qu'il avoit promis cette Charge ; mais qu'il ne pouvoit la lui donner , s'il ne lui comptoit cent mille écus. Le protégé de la Reine répondit qu'il n'étoit pas en état ; & on lui répliqua qu'il n'auroit donc pas la Charge. D'Argouges alla rendre compte à Sa Majesté de ce qui venoit de se passer ; elle ne put s'empêcher de s'écrier : *Ne se lassera-t-il jamais de cette sordide avarice ? sera-t-il toujours insatiable ? & ne sera-t-il jamais soulé d'or & d'argent ?* Ce discours fut rendu sur le champ au Cardinal par des gens de chez la Reine , qui lui étoient affidés ; & Sa Majesté étant bientôt après montée dans sa chambre pour le voir , il la reçut en lui disant : « De quoi vous avisez-vous , Madame , de venir voir un insatiable , un homme entiché d'une avarice sordide & qui ne fera jamais soulé d'or & d'argent » ? La Reine se trouva fort embarrassée , & s'excusa le mieux qu'elle put. Le Cardinal n'en parut pas plus honteux ; il finit par déclarer à Sa Majesté , que son homme n'auroit point la Charge , s'il ne lui donnoit les cent mille écus. D'Argouges n'en voulut point à ce prix ; mais le Car-

dinal étant mort la semaine d'après, il eut la Charge fans rien donner.

Le Cardinal étoit du sentiment de ceux qui pensent qu'à la Cour les absens & les malades ont toujours tort. Pour mieux en imposer sur sa situation, il fit bonne contenance jusqu'à son dernier moment ; il donnoit audience à tout le monde. On prétend même que, la veille de sa mort, il se fit mettre un peu de rouge sur le visage, afin de persuader qu'il alloit beaucoup mieux. Le Comte de Fuensaldagne, Ambassadeur d'Espagne, l'ayant vu dans cet état, se tourna vers M. le Prince, & lui dit d'un air grave : *Voilà un portrait qui ressemble assez à M. le Cardinal.*

Le Cardinal Mazarin dit à M. de Villeroy, quatre jours avant sa mort : *On fait bien des choses en cet état, qu'on ne fait pas se portant bien.* Le lendemain, il vit M. le Prince, lui parla long-temps, & fort affectueusement : M. le Prince reconnut après, qu'il ne lui avoit pas dit un mot de vérité.

Les richesses que le Cardinal Mazarin

avoit amassées alloient à plus de cent millions. Il eût de grands scrupules à ce sujet ; & il couroit risque de mourir sans absolution, si Sa Majesté ne lui eût fait don de tout ce qu'il lui avoit volé. En effet Louis XIV lui fit expédier, le 6 du mois de Mars 1661, un brevet par lequel il lui donnoit tout ce qu'il avoit acquis pendant son ministere. Mais à bien peser les choses, on trouvera que le scrupule du Cardinal regardoit le temps plutôt que l'éternité. Il pensoit moins au compte qu'il avoit à rendre à Dieu, qu'à celui que le Roi pourroit demander à sa famille, lorsqu'il seroit mort. L'exemple de ce qui étoit arrivé à la mort du Maréchal d'Ancre l'alarmoit sans doute : le Maréchal d'Ancre étoit mort infiniment moins riche que le Cardinal Mazarin.

En reconnoissance de ce que le Roi lui avoit laissé l'entiere disposition de ses grands biens, le Cardinal donna par testament dix-huit gros diamans à la Couronne. On les nomme *les dix-huit Mazarins*. La Reine-mere eut le gros diamant appelé *la Rose d'Angleterre*, un diamant brut pesant quatorze

carats, & le rubis *cabochon*. Il légua à la Reine, femme de Louis XIV, un bouquet de cinquante diamans, & trente-une émeraudes à M. le Duc d'Anjou.

Lorsque sa maladie fut déclarée incurable, il fit venir à Vincennes M. Joly, Curé de Saint-Nicolas-des-Champs. Après s'être confessé, il lui dit qu'il voudroit bien sentir une contrition plus forte que celle qu'il ressentoit. *Je suis, ajouta-t-il, un grand criminel, je n'ai espérance qu'en la miséricorde Divine.* Le lendemain, on lui administra l'Extrême-Onction. Le Cardinal pria M. Joly de vouloir bien lui marquer les effets de ce dernier Sacrement, & les dispositions qu'il falloit avoir pour le bien recevoir. Il le pria en même-temps de lui parler de Dieu jusqu'à la fin, l'interrompant de moment à autre pour faire connoître aux assistans à quoi se réduisoient enfin les prospérités & les grandeurs humaines. Il récita plusieurs fois le *Miserere*, la tête nue & les bras étendus. Son Confesseur exigea de lui qu'il fit amende-honorable pour les scandales qu'il avoit donnés. Il s'y soumit volontiers, & fit cette satisfaction

tête nue & un cierge à la main. Sur le soir du même jour, étant près d'entrer en agonie, il envoya un Gentilhomme au Premier Président de Lamoignon, pour l'assurer qu'il mouroit le très-humble serviteur du Parlement. Se sentant fort près de sa fin, il s'écria : *Je vais bientôt mourir ; mon jugement se trouble ; j'espere en Jesus - Christ.* Il rendit le dernier soupir, quelques momens après.

Le Cardinal Mazarin avoit eu des flatteurs pendant sa vie, il en fut entouré même à son dernier moment. Ils crurent qu'il falloit honorer son agonie d'un prodige, & ils lui dirent qu'il paroissoit une grande Comete qui leur faisoit peur. Il eut la force de se moquer d'eux, & leur répondit, *que la Comete lui faisoit trop d'honneur.*



JEAN-FRANÇOIS-PAUL DE GONDI
CARDINAL DE RETZ *.

UN jour de Pâques que l'Archevêque étoit absent, M. le Duc d'Orléans oncle du Roi vint à Vêpres à Notre-Dame ; & un Officier de ses Gardes ayant trouvé, avant qu'il y fût arrivé, le drap de pied du Coadjuteur à sa place ordinaire, qui étoit immédiatement au-dessous de la chaire de M. l'Archevêque, l'ôta, & y mit celui de *Monsieur*. Le Coadjuteur en fut aussi-tôt averti ; mais comme la moindre ombre de compétence avec un Fils de France a un grand air de ridicule, il répondit assez aigrement à ceux du Chapitre qui voulurent lui faire des observations à ce sujet. Le Théologal qui étoit homme de doctrine & de sens, le tira à part ; & lui fit voir la conséquence qu'il y avoit à séparer, pour quelque cause que ce pût être, le Coadjuteur de l'Arche-

* Né en 1613, mort en 1679.

vêque. Il lui fit sentir la nécessité d'attendre M. le Duc d'Orléans à la porte de l'Eglise, & de lui représenter ce qu'il venoit d'apprendre. *Monsieur* le reçut fort bien : il fit ôter son drap de pied, & consentit à ne recevoir l'encens qu'après le Coadjuteur, qui lui dit, lorsque les Vêpres furent finies : *Je serois honteux, Monsieur, de ce qui vient de se passer, si l'on ne m'avoit assuré que le dernier Frere des Carmes qui adora avant-hier la Croix avant Votre Altesse Royale, le fit sans aucune peine.* Il savoit que *Monsieur* avoit été aux Carmes à l'Office du Vendredi-Saint, & il n'ignoroit pas que tous ceux du Clergé vont à l'Adoration les premiers. Le mot plut à *Monsieur*, & il le redit le soir comme une politesse du Prélat. Il alla le lendemain à Petit-Bourg, où l'Abbé de la Riviere qui avoit un grand empire sur son esprit, lui persuada que le Coadjuteur lui avoit fait un outrage public ; de sorte que le jour même qu'il en revint, il demanda tout haut à M. le Maréchal d'Etrées, qui avoit passé les Fêtes à *Cœuvres*, si son Curé lui avoit disputé la préséance. Les courtisans commencerent par le ridicule, & *Monsieur* finit par un serment d'obliger

le Coadjuteur d'aller à Notre-Dame prendre sa place, & recevoir l'encens après lui. M. de Rohan-Chabot qui se trouvoit à ce discours, alla le rendre au Prélat ; & une demi-heure après, un Aumônier de la Reine vint lui commander de sa part de l'aller trouver. Elle lui dit d'abord que *Monsieur* étoit dans une colere terrible, qu'elle en étoit très-fâchée, mais qu'enfin c'étoit *Monsieur*, & qu'elle ne pouvoit se dispenser d'entrer dans ses sentimens ; qu'elle vouloit absolument qu'il eût satisfaction, & que le Dimanche suivant le Coadjuteur lui fit une réparation dans Notre-Dame. Sur sa réponse elle le renvoya à M. le Cardinal, qui témoigna d'abord qu'il prenoit une part très-sensible à la peine dans laquelle il le voyoit, qui blâma l'Abbé de la Riviere ; & qui, par cette voie douce & obligante en apparence, n'oublia rien pour amener le Coadjuteur à la soumission. Mais comme il vit qu'il ne donnoit pas dans le panneau, il voulut l'y pousser, & prit un ton d'autorité. Il lui dit qu'il avoit d'abord parlé comme ami, mais qu'on le forçoit de parler en Ministre. Il mêla des menaces indirectes

dans ses réflexions ; & la conversation s'échauffant , il ajouta que lorsqu'on affectoit de faire des actions de Saint Ambroise , il en falloit faire la vie.
» J'essayerai, Monsieur, lui répondit le
» Coadjuteur , de profiter de l'avis que
» Votre Eminence me donne ; mais je
» vous dirai qu'en attendant , je fais
» état d'imiter Saint Ambroise dans l'oc-
» casion dont il s'agit , afin qu'il obtienne
» pour moi la grace de le pouvoir imi-
» ter dans toutes les autres «.

Cependant le Coadjuteur craignant que *Monsieur* n'en vînt aux voies de fait, & n'employât la violence pour le faire mettre au-dessous de lui à Notre-Dame, se tint assez ridiculement sur la défensive ; & cette conduite qu'on ne sauroit justifier en aucun sens contre un Fils de France , ne laissa pas de lui réussir. Son audace plut à M. le Duc d'Anguien (le Grand Condé) de qui il avoit l'honneur d'être parent, & qui haïssoit l'Abbé de la Riviere , parce que cet Abbé avoit eu l'insolence de trouver mauvais qu'on lui eût préféré M. le Prince de Conti pour la nomination au Cardinalat. Il dit à Mazarin que le Coadjuteur étoit son parent &

son serviteur , qu'il ne souffriroit point qu'on usât de violence à son égard , & qu'il ne partiroit pour l'armée , que lorsqu'il auroit vu cette affaire finie. La Cour ne craignoit rien tant qu'une rupture entre *Monsieur* & M. le Duc d'Anguien : M. le Prince l'appréhendoit encore davantage. Il vint tout courant chez le Coadjuteur , & y trouva soixante ou quatre-vingts Gentilshommes : il crut qu'il y avoit une partie liée avec lui & M. le Duc. Il jura , il menaça , il pria. Le Coadjuteur l'assura qu'il se soumettroit à tout , plutôt que de souffrir que la Maison Royale se brouillât à son occasion. M. le Prince qui l'avoit trouvé jusques-là inébranlable , fut si touché de voir qu'il se radoucissoit à la considération de M. son fils , qu'il changea aussi de son côté ; & au lieu qu'il ne trouvoit point d'abord de satisfaction assez grande pour *Monsieur* , il décida nettement en faveur de celle que le Coadjuteur avoit toujours offerte , qui étoit d'aller lui dire en présence de toute la Cour , qu'il n'avoit jamais prétendu manquer au respect qu'il lui devoit , & que l'ordre de l'Eglise étoit le vrai motif de la conduite qu'il avoit

tenue à Notre-Dame. La chose fut ainsi exécutée, quoique M. le Cardinal & l'Abbé de la Riviere en enrageassent de tout leur cœur. Mais M. le Prince lui fit une telle frayeur de M. le Duc, qu'il fallut plier. Toute la Cour s'étoit rendue par curiosité chez *Monsieur*, qui trouva les raisons du Coadjuteur admirables, & le mena voir ses Médailles. Ainsi finit cette histoire, dont le fond étoit très-bon, mais qu'il ne tint pas au Coadjuteur de gâter par ses manieres.

M. le Prince (le Grand Condé) & le Coadjuteur s'étant brouillés, comme tout le monde fait, ne paroissoient au Parlement qu'accompagnés d'un grand nombre de leurs amis, qui tous armés rendoient ces assemblées on ne peut plus tumultueuses. Un jour que le Coadjuteur montoit en carrosse pour se rendre au Palais, vint s'offrir à lui ce *Marquis de Rouillac* si fameux par son extravagance, qui étoit accompagnée de beaucoup de valeur. Dans le même moment arriva le *Marquis de Canillac* homme de même caractère. Celui-ci appercevant *Rouillac*, fait au Coadjuteur

teur une grande révérence ; & lui dit en reculant : » Je venois , Monsieur , » pour vous offrir mes services ; mais » il n'est pas juste que les deux plus » grands fous du Royaume soient du » même parti : je m'en vais à l'hôtel de » Condé «. Et il est bon de remarquer qu'il y alla.

Gourville , étant venu à Paris vers la fin du mois d'Octobre , y assembla quarante ou cinquante personnes de la dépendance de M. le Prince , avec quelques Officiers & Cavaliers de la Garnison de Damvilliers , que le Major , nommé *Roche-Corbon* , avoit amenés avec lui. Une partie de ces gens furent postés un soir dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre , & l'autre sous l'arcade d'un petit pont qui étoit sur le bord de la rivière , au bout de la rue des Poulies , à dessein d'attaquer le Coadjuteur dans son carrosse au retour de l'hôtel de Chevreuse , d'où il revenoit ordinairement tous les soirs par le quai des Galeries du Louvre. L'entreprise étoit fort bien concertée , & il étoit difficile qu'elle manquât , le carrosse devant être attaqué dans un lieu éloigné de tout secours ; mais il

arriva que , ce même soir , il survint une grosse pluie , qui ayant empêché les gens de Madame de *Rhodes* , de la venir prendre avec son carrosse qui étoit drapé , elle pria le Coadjuteur de la ramener chez elle : ce qu'il fit , prenant ainsi , contre son ordinaire , le chemin de la rue Saint - Honoré , pour remettre cette Dame à l'hôtel de Brissac où elle-demeuroit , au coin de la rue d'Orléans ; ce qui fut très-heureux pour le Coadjuteur. Mais un coup plus surprenant encore le sauva le lendemain. Un des Cavaliers , ayant ouï dire à quelques-uns de la troupe , qu'on en vouloit au Coadjuteur , & s'étant imaginé que ce Prélat pouvoit être un des amis de *M. Talon* , Intendant des Places frontieres , avec lequel il avoit quelques habitudes , il alla le trouver pour lui dévoiler ce complot , & les noms de ceux qui conduisoient l'entreprise. *M. Talon* , qui croyoit le Coadjuteur fort bien à la Cour , à cause de sa nomination toute récente au Cardinalat , vint lui donner avis de ce qui se tramoit contre lui. Comme il ne sortit point ce jour-là , parce qu'il avoit pris médecine , il eut le temps de s'informer sous

main des circonstances qui lui avoient été rapportées par le sieur Talon ; ce qui ne l'empêcha pas le lendemain d'aller chez Madame la Présidente *de Pommerueil*, son ancienne amie. Il est vrai qu'avant de sortir, il promit à *Joly* de revenir avant la nuit ; mais son plaisir l'ayant fait rester plus qu'il ne devoit, peu s'en fallut qu'il ne fût rencontré ce soir-là par les gens de *Gourville* & de la *Roche-Corbon*. Le Cavalier qui avoit donné le premier avis, dit qu'on les avoit fait monter à cheval ce même jour, pour aller dans la vieille rue du Temple, où ils n'avoient manqué leur coup que d'un petit quart d'heure. Cette nouvelle circonstance frappa le Coadjuteur, & le soin qu'on avoit d'observer toutes ses démarches, l'obligea de penser un peu plus à sa conservation : c'est pourquoi il se fit bien accompagner toutes les nuits en allant à l'hôtel de *Chevreuse*, d'où il ne retournoit chez lui que par la rue *Saint-Honoré*. Ce changement fit juger à *Gourville* qu'ils étoient découverts. Le Cavalier donna encore avis de tout ce détail, & dit qu'ils avoient ordre de retourner à leur garnison. *Gourville* avoit déjà pris le chemin de *Bordeaux*, & la *Roche-Corbon*

se dispoſoit à partir inceſſamment. Le Coadjuteur ſe hâta donc de demander un ordre au Premier Préſident, pour faire arrêter Gourville & la Roche-Corbon, comme gens de M. le Prince qui étoient à Paris pour lever des troupes malgré la défenſe du Parlement. Il écrivit auſſi à M. de Chateaufneuf, pour le prier de faire arrêter Gourville à Poitiers par où il devoit paſſer en retournant à Bordeaux. On mit auſſi des Eſpions autour du logis de la Roche-Corbon, par le moyen deſquels on apprit qu'il étoit parti à la pointe du jour, & qu'il avoit pris le chemin du Bourg-la-Reine. Sur cet avis, *La Forêt*, Lieutenant du Prévôt de l'Iſle, monta auſſi-tôt à cheval, & l'atteignit à Chartres où il avoit couché, d'où il fut ramené à la Baſtille avec deux de ſes gens. Il fut auſſi-tôt interrogé par le Lieutenant-Criminel, auquel il nia tout d'abord; mais un de ſes valets ayant parlé autrement, & lui ayant été confronté, il avoua que Gourville l'avoit engagé d'enlever le Coadjuteur, pour tenir lieu de repréſailles, & aſſurer la perſonne de l'Abbé de Sillery, que la Cour avoit fait arrêter à Lyon. Peu de jours après, Gourville fut auſſi arrêté

à Poitiers par les soins de M. de Château-neuf, qui en avertit aussi-tôt le Coadjuteur; mais il lui fit savoir en même temps que la Reine l'avoit fait élargir sur le champ. A l'égard de la Roche-Corbon, quoiqu'il y eût des preuves suffisantes contre lui, il en fut quitte pour cinq à six mois de prison, d'où il trouva le moyen de se sauver.

Un jour que le Prince de Condé & le Coadjuteur s'étoient rendus au Parlement, chacun accompagné d'une nombreuse troupe de gens de leur parti, on vint avertir le Premier Président, que la grand'salle du Palais étoit remplie de gens armés, & qu'il arriveroit quelque malheur, si l'on n'y apportoit un prompt remede. Alors le Premier Président dit à Monsieur le Prince que la Compagnie lui seroit obligée, s'il lui plaisoit de faire retirer ceux qui l'avoient suivi; qu'on étoit assemblé pour remédier aux désordres de l'Etat, & non pour les augmenter; & que personne ne croiroit que la liberté d'opiner fût aussi entiere qu'elle devoit l'être, tant qu'on verroit le Palais servir de place d'armes à tout ce qui étoit capable

d'exciter le tumulte & la sédition. M. le Prince offrit, sans hésiter, de faire retirer ses amis, & pria le Duc de la Rochefoucault de les faire sortir sans désordre. Le Coadjuteur se leva, & dit qu'il alloit aussi renvoyer les siens, & en effet il sortit de la Grand'Chambre, pour leur aller parler. A la vue du Prélat, tous ceux de son parti mirent l'épée à la main, & les amis de M. le Prince firent la même chose, sans pourtant en venir aux voies de fait. Voyant que sa présence ne faisoit qu'irriter les uns & les autres, le Coadjuteur crut devoir se retirer, & voulut rentrer dans la Grand'Chambre; mais en arrivant à la porte qui va de la salle au parquet des Huissiers, il trouva que le Duc de la Rochefoucault s'en étoit rendu maître. Il essaya de l'ouvrir avec effort; mais le Duc la referma dans le temps que le Coadjuteur rentroit & qu'il avoit la tête passée du côté du parquet & le corps dans la salle. Vu l'inimitié qui régnoit entre eux, cette occasion pouvoit tenter le Duc de la Rochefoucault, & les gens de M. le Prince qui se trouvoient là. L'un craignit de faire une action trop cruelle, & les

autres ignoroient jusqu'à quel point un pareil crime pouvoit tourner au profit de leur Maître; ils donnerent donc le temps à M. de *Champlatreux*, fils du Premier Président, d'arriver avec ordre de dégager le Coadjuteur & de le tirer du plus grand péril où il se soit jamais trouvé. Il se plaignit beaucoup de la violence du Duc de la Rochefoucault, qu'il accusa d'avoir voulu l'assassiner. Le Duc répondit qu'ayant eu assez longtemps sa vie entre ses mains, il n'avoit pas eu dessein de le tuer, puisqu'il ne l'avoit pas fait.

On reprochoit un jour au Coadjuteur qu'il faisoit trop de dépense; ce qui n'étoit que trop vrai, car il la faisoit excessive. Il répondit étourdiment: *J'ai bien supputé; César, à mon âge, devoit six fois plus que moi.* Ces paroles, très-imprudentes en tous sens, furent rapportées au Cardinal Mazarin qui s'en moqua, & il avoit raison; mais il les remarqua, & il n'avoit pas tort.

Le Coadjuteur avoit levé à ses frais un Régiment, qu'on nomma *le Régi-*

ment de Corinthe , parce que ce Prélat étoit Archevêque titulaire de Corinthe. Ce Régiment ayant été battu par un petit détachement de l'armée Royale , on appela cet échec , *la premiere aux Corinthiens.*

Un jour qu'il vint prendre séance au Parlement avec un poignard dans sa poche , quelqu'un en apperçut la poignée , & s'écria : *Voilà le bréviaire de notre Archevêque.*

Le Maréchal de la Meilleraie étoit venu annoncer à une troupe de factieux que le Conseiller *Broussel* leur seroit rendu. Il eut l'imprudence de mettre l'épée à la main , & ce geste fit crier aux armes à toute cette cohue. Ce Maréchal alloit être accablé , lorsque le Coadjuteur , qui avoit tout pouvoir sur l'esprit du peuple , vint pour arrêter le tumulte. Les têtes étoient si échauffées qu'on ne le reconnut pas d'abord. Un de ses Pages fut blessé , & lui-même fut renversé d'un coup de pierre. Il ne fut pas plutôt relevé , qu'un Bourgeois lui appuya un mousqueton sur la tête. Le Coadjuteur , avec une présence d'esprit admirable ,

s'écrie aussi-tôt, comme s'il connoissoit ce Bourgeois : *Ah ! malheureux , si ton pere te voyoit !* Cét homme croyant que c'est véritablement un ami de son pere, suspend le coup, & revenu à lui-même, commence à regarder plus attentivement celui qu'il a voulu tuer. L'habit du Prélat le frappe ; il lui demande s'il est le Coadjuteur. Tout le monde fait le même cri ; on court au Prélat, on l'entoure, on l'écoute, & le Maréchal de la Meilleraie se retire avec liberté. Ce Maréchal a souvent avoué qu'il devoit la vie au Coadjuteur.

Le Cardinal de Retz faisoit presque tous les jours des parties de promenade aux environs de Paris, où il n'étoit ordinairement suivi que de deux domestiques. L'Abbé *Fouquet* qui s'étoit chargé de le faire prendre mort ou vif, ayant été informé de ces parties, concerta des mesures pour l'exécution de son dessein. Ce dessein alloit à le faire périr secrètement par un assassinat ; mais il en fut détourné par deux raisons. La première fut un reste de répugnance dans l'esprit de la Reine pour une action si étrange. Sa Majesté questionnant cet Abbé pour

L v.

favoir comment il s'y prendroit pour dérober au public la connoissance de ce crime, il lui répondit, qu'Elle s'en reposât sur lui, qu'il feroit expédier le Cardinal de maniere que rien ne feroit découvert, & qu'après cela il feroit saler son cadavre. La seconde raison qui empêcha la Reine de presser l'exécution de cette entreprise, vint des négociations de *Servien*, qui donnerent lieu d'espérer que le Cardinal se laisseroit persuader d'aller au Louvre où il feroit aisé de s'affurer de sa personne, sans en venir à ces fâcheuses extrémités. On réussit enfin à l'y déterminer. Le Jeudi 18 Décembre 1652, sur les neuf heures du matin, il se rendit au Louvre accompagné de quelques amis. Ils monterent d'abord à l'appartement du Maréchal de Villeroy, d'où l'on envoya savoir ce que le Roi faisoit, & comme on rapporta que Sa Majesté sortoit de sa chambre pour aller chez la Reine, le Cardinal se mit en devoir de l'y suivre, & chemin faisant, le rencontra au bas de l'escalier. Le Roi lui dit : *Ah ! vous voilà donc, Monsieur le Cardinal, je vous souhaite le bon jour.* Il entra ensuite dans la chambre de la Reine, qui voyant paroître le

Cardinal de Retz , lui dit brusquement : *Monfieur le Cardinal, on m'a dit que vous aviez été malade; mais on voit à votre visage que le mal n'a pas été grand.* La conversation finit là , fans que Sa Majesté lui dît un feul mot. Cet air d'indifférence l'obligea de fortir un peu plutôt qu'il n'avoit deffein de faire ; mais à peine étoit-il hors de la porté , qu'il fut joint par M. de *Villequier* , qui l'ayant tiré vers une fenêtre de l'autre chambre , lui dit qu'il l'arrêtoit de la part du Roi ; & marchant à son côté , il lui fit prendre le chemin de fa chambre. Etant près d'y entrer , le Cardinal se tourna vers ceux qui l'avoient suivi , & leur dit qu'ils n'avoient qu'à se retirer , & qu'il étoit arrêté. Cela se passa sur les onze heures du matin , & il fut conduit au Château de Vincennes sur les trois heures après midi. Cette nouvelle s'étant répandue dans le Louvre , la Reine dit : *Qu'elle louoit Dieu de ce qu'il n'y avoit point eu de sang répandu.*

Peu de gens s'intéresserent à la prison du Cardinal de Retz , & il y en eut beaucoup qui s'en réjouirent , même parmi les Frondeurs. On disoit haute-

L vj

ment : Il n'a que ce qu'il mérite, pour avoir abandonné M. le Prince, & s'être employé, comme il a fait, au retour du Roi. La Présidente de Pommereuil ne fut pas de ce nombre ; cette Dame en usa même si généreusement en cette rencontre, qu'elle engagea ses bijoux & ses pierrieres pour le service du Cardinal, tandis que ses parens refusoient de faire le moindre sacrifice pour lui procurer quelque soulagement. La Duchesse de Lesdiguières fit aussi, à bonne intention, une chose qui pouvoit lui être utile, mais qui faillit le perdre. Elle s'étoit imaginée qu'il pourroit avoir besoin de contre-poison, & elle en donna deux petites boîtes au Marquis de Villequier, pour les lui faire tenir. Mais le Marquis les ayant aussi-tôt remises entre les mains de la Reine, Sa Majesté proposa la chose au Conseil, où *Servien* fut d'avis d'en ôter le contre-poison, & d'y mettre du poison véritable. Mais le sieur le Tellier opina au contraire, & dit qu'il n'y avoit qu'à jeter les boîtes & n'en plus parler. La Reine suivit cet avis, fort irritée contre la Duchesse, de ce qu'elle l'avoit prise pour une empoisonneuse.

Tandis que le Coadjuteur, devenu Archevêque de Paris par la mort de son oncle, erroit en Espagne, en Flandres, à Rome, en Allemagne, un Curé de la Magdelaine, nommé *Chassebras*, qu'il avoit fait son Grand-Vicaire, soutenoit ses intérêts, avec une intrépidité & une intelligence singuliere. Il donnoit des Mandemens au nom du Cardinal, interdisoit les Grands-Vicaires nommés par le Chapitre, lançoit des Monitoires contre les persécuteurs de son Archevêque, & les menaçoit d'excommunication. Malgré la vigilance des Espions, ces pieces parvenoient toujours entre les mains de ceux dont elles devoient être connues, & se trouvoient affichées par-tout où il étoit besoin, sans que les recherches & les menaces du Ministère intimidassent le Grand-Vicaire & ses Coopérateurs qui se cachotent, mais qui agissoient toujours. Comme ces ouvrages étoient bien écrits, ils faisoient impression; le Clergé redemandoit son Archevêque, le peuple murmuroit, & si *Gondi* eût secondé le zele de ses partisans, peut-être auroit-il forcé la Cour à lui laisser son Archevê-

ché ; mais il se lassa de souffrir. D'ailleurs il avoit contracté dans ses voyages le goût d'une vie libre , exempte de devoirs , d'affujettissement , & même de bienfiance ; vie qu'il désira de pouvoir continuer.

S'il faut en croire *Joly* , confident du Cardinal de Retz , & qui lui reprochoit quelquefois sa vie licencieuse , voici dans quels termes le Prélat coupoit court à ses remontrances. » Mon pauvre ami , » tu perds ton temps à me prêcher. Je » fais bien que je ne suis qu'un coquin ; » mais , malgré toi & tout le monde , je » le veux être , parce que j'y trouve » du plaisir. Je fais que vous êtes trois » ou quatre qui me connoissez & me » méprisez dans le cœur ; mais je m'en » console par la satisfaction que j'ai d'en » imposer à tout le reste du monde. » Par votre moyen même , on y est si » bien trompé , & ma réputation si bien » établie , que quand vous voudriez » désabuser les gens , vous n'en seriez » pas crus ; ce qui me suffit , pour être » content de vivre à ma mode.

Ce ne fut qu'après la mort du Cardi

nal Mazarin que le Cardinal de Retz obtint la liberté de rentrer dans le Royaume, encore fallut-il qu'il donnât la démission de son Archevêché. Cette grace lui ayant été accordée, il vint se jeter aux pieds de Louis XIV : » Monsieur » le Cardinal, lui dit le Roi en le relevant, vous avez bien des cheveux » blancs«. *Sire*, lui répondit le Cardinal de Retz, *on blanchit aisément lorsqu'on a le malheur d'être dans la disgrâce de Votre Majesté.*

Dans les dernières années de sa vie, il parut si dégoûté du monde & de ses vanités, qu'il voulut remettre au Pape son chapeau de Cardinal. Sa Sainteté le refusa. On ne fait pas les raisons de ce refus.

Un des premiers soins du Cardinal fut de se réconcilier avec le Grand Condé qui vivoit retiré à Chantilly. Ce Prince avoit accordé, dans un coin de son parc, un petit hermitage à un bon Moine appelé *Dom Lopin*. La principale occupation de ce Religieux étoit de cultiver de très-belles fleurs qui faisoient les délices de sa retraite. Un jour que le

Cardinal de Retz étoit allé à Chantilly ; M. le Prince le conduisit vers l'habitation de Dom Lopin ; & pour éprouver la patience de ce bon homme , ils marcherent , comme par distraction , sur les fleurs de l'hermitage. Dom Lopin étoit inconsolable de voir fouler aux pieds des fleurs qu'il avoit cultivées avec tant de soin. Il fut plusieurs fois tenté de s'en plaindre ; mais le respect le retenoit toujours. A la fin la patience lui échappa. » Eh ! Messieurs , s'écria t-il , est-ce le » moment d'être d'accord entre vous , » quand il s'agit de faire de la peine à » un pauvre Moine ? Il falloit l'être au- » trefois pour le bien de la France & » pour le vôtre «. Cette leçon du bon Religieux fit faire de profondes réflexions au Prince & au Cardinal , qui se rappellerent avec amertume le souvenir des troubles passés.

Ce fut dans sa retraite de *Commercy* que le Cardinal de Retz composa ses Mémoires. Il avoit eu la foiblesse ou l'indiscrétion d'y parler de ses aventures galantes. Quelques Religieuses à qui il confia son Manuscrit retrancherent , en le copiant , tous les traits qui déshono-

roient les mœurs de ce Cardinal, & c'est sur une de ces copies que fut faite la première édition des Mémoires, où l'on trouve en effet plusieurs lacunes.

Jamais homme ne fit tant de dépenses, n'emprunta tant, & ne rendit si bien que le Cardinal de Retz. Peu de jours avant son dernier voyage de Rome, il fit assembler ses créanciers, examina leurs comptes, & leur témoigna le regret qu'il avoit de ne pouvoir s'acquitter entièrement avec eux. Tous se récrièrent là-dessus, & lui dirent qu'ils ne venoient point pour lui demander de l'argent, & qu'ils en avoient encore à son service. Une Dame entr'autres se leva en lui offrant cinquante mille écus qu'elle le prioit d'accepter pour les besoins de son voyage. Le Cardinal confus de tant de générosité, en témoigna de son mieux sa reconnoissance; & se tournant vers un Marchand qui étoit-là: *Il y a, dit-il, ce pauvre Chapelier à qui je dois beaucoup; je rougis de ne pouvoir le satisfaire comme je le voudrois & comme il le mérite.* » Moi, » Monseigneur, répondit le Chapelier; » il est vrai que je suis pauvre, mais

» je n'ai pas moins de cœur que les
» autres, ni moins d'attachement pour
» votre personne, je ne vous demande
» rien, & voilà encore trois chapeaux
» rouges que je prie Votre Eminence
» d'emporter avec elle«. Tout le monde
fut surpris d'une bonté d'ame si singu-
liere dans un Artisan, & le Cardinal ne
put retenir ses larmes: il remercia Dieu
qui tournoit si favorablement pour lui
les cœurs de tant de personnes diffé-
rentes.

Le Cardinal vint à bout, par son éco-
nomie, de payer toutes ses dettes. Il
passa les dernières années de sa vie à
Paris, dans un petit cercle d'amis choisis,
dont sa conversation faisoit l'agrément.
C'étoit un autre homme: tranquille, mo-
déré, exact à son devoir, il fut regretté
de ses amis, de ses domestiques & des
pauvres.

Le Cardinal de Retz & les Frondeurs,
cherchant à exciter une nouvelle sédi-
tion dans Paris, imaginerent qu'il falloit
persuader que la Cour avoit voulu
faire assassiner *Joly*, un des Syndics
pour les rentes sur la Ville, Conseiller

au Châtelet, & homme fort accrédité
» parmi le peuple. » On plaça son pour-
» point & son manteau sur un mor-
» ceau de bois dans une certaine atti-
» tude. *D'Estainville* tira un coup de
» pistolet avec tant de justesse sur une
» des manches qu'on avoit remplies de
» foin, qu'il la perça précisément où
» il falloit; après quoi il fut arrêté
» entre lui & *Joly*, que le véritable
» coup seroit tiré le lendemain matin
» sur les sept heures & demie dans la rue
» des Bernardins.... La chose fut faite
» comme on l'avoit projetée: *d'Estain-*
» *ville* s'approcha du carrosse, *Joly* se
» baissa, le coup passa par-dessus la
» tête, & fut si bien ajusté qu'il se rap-
» portoit parfaitement à la situation où
» il devoit être dans le carrosse. *Joly*
» fut conduit chez un Chirurgien, vis-
» à-vis Saint-Nicolas-du-Chardonnet,
» où ayant été déshabillé, on lui trouva
» au bras gauche, à l'endroit où les
» balles devoient avoir passé, une
» espece de plaie qu'il s'étoit faite lui-
» même la nuit avec des pierres à fusil;
» de sorte que le Chirurgien ne douta
» pas que ce ne fût l'effet du coup, &
» y mit un appareil dans les formes,

» tandis que *d'Argenteuil* disoit & fai-
 » soit tout ce qu'il pouvoit pour infi-
 » nuer que cette entreprise n'avoit pu
 » venir que de la part de la Cour , qui
 » vouloit se défaire de celui des Syn-
 » dics qui paroissoit le plus ferme &
 » le plus affectonné au bien public «.

LE MARÉCHAL DE TURENNE*.

HENRI DE LA TOUR, Vicomte de *Turenne*, étoit un homme entre deux tailles, large d'épaules, & qu'il haussait de temps en temps : il avoit les fourcils gros & assemblés ; ce qui, avec le reste de ses traits lui donnoit une physionomie malheureuse : il n'avoit point l'air grand, quoiqu'il eût l'ame grande. A l'entendre parler dans un Conseil, il paroissoit l'homme du monde le plus irrésolu ; cependant lorsqu'il lui falloit prendre un parti, personne ne le prenoit ni mieux ni plus vite. Son véritable talent à la guerre, étoit de bien soutenir une affaire en mauvais

* Né en 1611, mort en 1675.

état. Quand il étoit le plus foible en présence de l'ennemi, il n'y avoit point de terrain, d'où par un ruisseau, par un ravin, par un bois, ou par une éminence, il ne fût tirer quelque avantage. Jusqu'aux huit dernières années de sa vie, il avoit été plus sage qu'entrepreneur : mais voyant que la témérité étoit à la mode, il ne se ménagea plus tant ; cependant, comme il prenoit encore mieux ses mesures que les autres, il gagna autant de combats qu'il en donna. Sa prudence venoit de son tempérament, & sa hardiesse de son expérience. Il avoit une grande étendue d'esprit ; il étoit capable de gouverner un Etat aussi bien qu'une Armée. Il n'étoit pas ignorant des Belles-Lettres ; il savoit quelque chose des Poètes Latins, & mille beaux endroits des Poètes François ; il aimoit les bons mots, & s'y connoissoit. Il étoit modeste en habits, & le paroïssoit même en expressions ; mais quand on y prenoit garde, on y démêloit un grand fonds d'amour-propre. Quand il vouloit parler de lui, il commençoit ordinairement par ces paroles : *Je ne fais si j'oserois vous dire ;* & il continuoit par en dire des mer-

veilles ; & pour ôter à cette jactance ce qu'elle avoit de trop direct , il se traitoit ordinairement à la troisieme personne , & disoit , par exemple : » Je » vous assure que lorsqu'on étoit jeune , » on faisoit fort bien telle & telle chose « . Au reste il parloit peu & écrivoit mal. Une de ses grandes qualités étoit le mépris de la fortune. Il avoit commandé l'armée de France en Allemagne trois ou quatre ans ; il auroit pu y amasser des millions , & il ne l'avoit pas fait. Ce désintéressement lui donna le plus grand crédit chez les Allemands. Il aimoit les femmes sans attachement , & les plaisirs de la table sans débauche. Il avoit naturellement de la gaieté ; mais il en monroit peu , dans la crainte que ceux avec qui il étoit , ne se rendissent trop familiers. Il ne donnoit guere d'ordres qu'ils ne fussent obscurs ; & bien des gens croyoient que c'étoit pour cacher ses desseins à ceux même dont il se servoit pour les faire réussir , ou pour se ménager le droit d'expliquer son ordre à sa fantaisie , & , en cas de mauvais succès , pour se décharger du blâme sur l'Officier commandé. Une grande partie de sa vie , il avoit été

envieux , non-seulement de ses égaux , mais encore de tous ceux qui commençoient à s'élever ; mais sa gloire le mit enfin si fort au-dessus de tout le monde , que celle des autres ne lui fit plus d'ombrage ; & dès-lors il devint honnête & bienfaisant , & fut en même temps l'amour & l'admiration de toute l'Europe. Bien des gens ont cru qu'il n'avoit aucune Religion. Il fit long-temps profession de celle de Calvin , dans la pensée , dit-on , que ce Parti n'ayant point de Chef en France , il pourroit un jour le devenir. On ajoute que voyant le Roi maître absolu de son Etat , les Huguenots désunis , abattus , sans argent & sans places , il n'attendit plus que l'occasion de pouvoir tirer quelque mérite de son changement. Enfin au retour de la campagne de Flandres en 1667 , se voyant tout-à-fait tombé à la Cour par les mauvais offices des Courtisans , soit conviction ou politique , M. de Turenne changea de Religion , & la promotion de son neveu *d'Albret* au Cardinalat fut une des conditions secretes de son changement. On a du plaisir à croire que l'abjuration de ce grand homme fut sincere ;

il n'étoit pas capable d'une lâche dissimulation dans cet acte le plus important de son illustre vie.

Turenne montra, dès son enfance, un penchant décidé pour la guerre ; cependant la foiblesse de son tempérament sembloit s'opposer à ce qu'il embrassât ce parti, & on ne s'en cachoit pas en sa présence. Pour faire cesser ce discours, le jeune Turenne, à peine âgé de dix ans, prit une résolution assez étrange : il s'échappa le soir pendant une saison rigoureuse, & courut sur le rempart de *Sedan*, dans le dessein d'y passer la nuit. On s'apperçut bientôt de son absence, & on le chercha dans les principales maisons de la Ville ; mais ce fut inutilement. Son Gouverneur désespérant de le rencontrer, s'en retourne par le rempart, & passe à travers les batteries. Quelle fut sa surprise d'y trouver le Vicomte couché sur l'affût d'un canon, & profondément endormi ! Ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'on le détermina à venir au château ; il vouloit absolument passer la nuit sur cet affût. La crainte qu'on eut qu'il ne se livrât à quelques autres tentatives imprudentes,

de Louis XIV & de Louis XV. 265
imprudentes, fit qu'on ne lui parla plus de la délicatesse de sa complexion.

Le Cardinal *de Richelieu* qui se connoissoit en hommes, & qui prévoyoit ce que seroit un jour le Vicomte de Turenne, lui offrit en mariage une de ses plus proches parentes; mais le Vicomte appréhendant que la différence de religion ne fût un obstacle à la bonne intelligence qui doit régner entre deux époux, s'en expliqua de bonne foi avec le Cardinal, qui goûta ses raisons. Il trouva même dans ce procédé, un caractère d'honnête-homme qui le prévint en faveur de Turenne; & bien loin de s'offenser de son refus, il l'en estima davantage, & continua à lui marquer sa confiance, en l'employant aux affaires les plus difficiles.

Louis XIV voulant récompenser Turenne des services qu'il lui avoit rendus dans la guerre d'Espagne & dans celle de la Fronde, lui donna la charge de Maréchal-général de ses Camps & armées; le Cardinal Mazarin lui fit même entendre qu'il ne tenoit qu'à lui d'être élevé à une plus haute dignité, & que le Roi n'étoit pas éloigné de

rétablir, en sa faveur, la charge de Con-
nétable, si lui-même n'y mettoit ob-
stacle par la religion qu'il professoit ;
mais le Vicomte de Turenne n'étoit pas
d'un caractère à se laisser tenter par
l'attrait des honneurs, quand il s'agis-
soit de religion. L'offre de la première
Charge de la Couronne ne fut point
capable de lui faire quitter la religion
Calviniste, tant qu'il la crut la meil-
leure ; comme nulle considération ne
put l'y retenir, quand il fut persuadé
du contraire.

Un des gens du Vicomte de Turenne
étant allé demander de sa part, quoi-
qu'à son insçu, un emploi à M. Colbert ;
ce Ministre, ravi de trouver une occa-
sion d'obliger ce grand homme, alla
sur le champ lui porter la Commission.
Le Vicomte de Turenne, qui ne savoit
rien de la chose, fut assez surpris du
compliment de Colbert ; cependant il
le remercia comme si cette Commission
lui eût été demandée par son ordre, &
en même-temps il fit appeler le domes-
tique en faveur duquel elle étoit ex-
pédiée. Cet homme ayant su ce qui
venoit de se passer, se crut perdu, &

se jeta aux pieds de son Maître, en lui demandant miséricorde; mais le Vicomte de Turenne le faisant relever aussitôt, & lui remettant la Commission entre les mains : *Si vous m'eussiez parlé de cette affaire, lui dit-il, je vous y aurois servi, comme vous l'aurez pu souhaiter; & tout ce qui me fâche en cela, c'est que vous ne me disiez point ce qui vous oblige à me quitter.* Le domestique, confus & néanmoins rassuré, lui ayant dit qu'il n'avoit recherché cet emploi, que parce qu'il avoit beaucoup d'enfans, le Vicomte lui fit payer ce qu'il lui devoit de ses gages, & lui donna encore une somme considérable pour l'aider à faire subsister sa famille.

Depuis la mort de Madame la Dauphine, Monseigneur avoit usé de toute la liberté du veuvage. Il étoit éperdument amoureux de Madame du Roure, qui, disoit-on, avoit autant de desirs qu'elle voyoit d'hommes, & autant d'amans qu'elle avoit de desirs. A un de ces soupers de Meudon, où d'abord l'étiquette gênante fut chassée par la liberté; ensuite la liberté honnête par la volupté; enfin, la volupté par la

débauche effrénée, il prit au Prince de Turenne un éclat de rire extravagant. Monseigneur lui en demande le sujet.

» C'est , dit M. de Turenne , après
» s'être défendu long-temps , c'est que
» je trouve fort plaisant que , de neuf
» que nous sommes ici , *du Roure* soit
» le seul qui n'ait pas couché avec
» Madame «.

Le Roi fit, pour convertir M. de Turenne , des efforts qui engagerent celui-ci à écouter des disputes. Il fut convaincu long-temps avant que d'abjurer ; il craignoit qu'on ne l'accusât de trop de complaisance pour le Roi. Il fut témoin du miracle qui arriva au Louvre. Le feu avoit pris dans la galerie , & un vent impétueux menaçoit du plus cruel incendie ; on apporta le Saint-Sacrement, le feu & le vent cesserent. M. de Turenne ne put s'empêcher de dire : *Je l'ai vu , & je n'en puis douter.* Il fut pourtant encore quelque temps sans se déclarer.

En 1648, lors des brouilleries de Paris, quatre ou cinq Maisons de Gentilshommes crurent ce temps propre à

faire valoir leurs prétentions à la Principauté ; celle de la Tour en fut une : mais leurs visions n'ayant pas été suivies pour lors d'un heureux succès, celle du Maréchal de Turenne se réveilla en 1651. Le Duc de Bouillon son frere, étroitement uni dans le Conseil avec le Cardinal Mazarin, & le Maréchal à la tête de la principale armée, se trouverent en état d'obtenir un brevet de Prince. Ce fut alors que le bâton de Maréchal, que *Henri de la Tour* avoit autrefois souhaité comme le terme de son ambition, lui parut au-dessous de sa naissance ; il en témoigna un si grand mépris, qu'on l'appeloit M. le Maréchal, quand on lui vouloit dire une injure. Le fondement de ses prétentions étoit que ses ancêtres avoient été Souverains de Boulogne & Comtes d'Auvergne, & que la Principauté de Sedan appartenoit à sa mere... Cependant le rang qu'il avoit obtenu n'étoit pas établi de maniere qu'il en jouît sans contrainte. Comme il n'osoit pas voir sortir de sa chambre, sans les reconduire, la plupart des gens de qualité qui lui rendoient visite, il leur extorquoit cette civilité, en prétextant quel-

que affaire dans son cabinet un peu avant qu'ils s'en allassent, & il n'en sortoit que lorsqu'ils étoient partis. Jamais on ne poussa plus loin l'esclavage de sa grandeur.

L'Electeur Palatin fut si outré des excès que les troupes Françoises commettoient dans son pays, que son premier mouvement fut de s'en prendre à M. de Turenne, & de lui envoyer par un Trompette, un cartel de défi : il lui reprochoit son changement de religion, & l'asile que le feu Electeur avoit donné dans ses Etats au Duc de Bouillon son pere ; il s'élevoit contre la monstrueuse ingratitude du fils armé pour être le destructeur & l'incendiaire de ces mêmes Etats ; il finissoit en lui en demandant satisfaction dans un combat particulier, & le laissoit le maître de déterminer, si ce seroit à pied ou à cheval. M. de Turenne ne répondit point aux deux premiers articles ; à l'égard du troisieme, il s'efforça de persuader à l'Electeur, que ses propres Sujets s'étoient attirés ce malheur, par les cruautés inouïes qu'ils avoient exercées contre les troupes du Roi ; qu'il

ne falloit pas être surpris que de pareils traitemens euffent rempli les foldats de cette fureur , dont il déplorait lui-même les excès : qu'à l'égard du combat particulier qu'il lui propofoit , il ne lui étoit pas libre de l'accepter , n'étant pas en pouvoir de difpofer de fa perfonne ; mais qu'il fe préfenteroit à la tête de l'armée qu'il commandoit , contre celle qu'il voudroit lui oppofer.

Turenne fe promenant au quartier général , entendit deux Soldats parler de lui dans une tente où ils buvoient. L'un difoit que le Vicomte eût été un parfait Général , s'il avoit autant de bravoure que de prudence. Turenne fit observer le Soldat , & fe l'étant fait montrer , il attendit l'occafion de le punir de fon indifcrétion. Un jour qu'il falloit reconnoître une Place , il le fit appeler ; & fans lui dire autre chofe , finon qu'il eût à l'accompagner , il le mena jufqu'au bord du foffé de la Place affiégée. Le Soldat avoit la peur peinte fur le vifage ; & le Vicomte , en le congédiant , lui dit : *Retourne boire avec tes camarades ; mais n'y parle pas mal d'un homme auffi brave que toi.*

M iv

M. de Turenne retira son armée du Palatinat, repassa le Rhin à Philipsbourg, & alla camper près de Neustadt. A son arrivée, il reçut un courrier de la Cour, qui faillit à déconcerter ses mesures. Ses ordres portoient de quitter l'Alsace, & d'entrer en Lorraine, pour être à portée d'arrêter une irruption qu'on appréhendoit sur les frontières de Champagne. Ce Général qui prévoyoit en maître les événemens, ne put se résoudre à souscrire à cet ordre qui lui parut suspect, lui venant par le canal de M. de Louvois, dont il avoit à se plaindre depuis quelque temps. Il prit le parti d'exposer dans une lettre adressée immédiatement au Roi, les raisons pour lesquelles il ne croyoit pas qu'il fût du bien du service de Sa Majesté d'obéir en cette occasion; il ajoutoit qu'après qu'Elle auroit eu la bonté d'examiner ce qu'il avoit l'honneur de lui représenter, il obéiroit sans réplique; mais qu'il la supplioit très-humblement de lui intimer ses ordres par M. le Cardinal de Bouillon son neveu, pour des raisons qu'il espéroit un jour expliquer & faire approuver à Sa Majesté: qu'Elle

consentît qu'il se servit du même moyen pour lui rendre compte de ses actions & de tout ce qui se passeroit en Allemagne. Cette lettre choqua tellement M. de Louvois ; qu'il ne tint pas à lui que le Roi ne fît arrêter M. de Turenne comme coupable de désobéissance ; mais Sa Majesté pénétrant les intentions du Ministre, & sachant que le Général ne proposoit rien qui ne tendît au bien de son service, lui permit de faire tout ce qu'il jugeroit à propos ; s'en reposant entièrement sur sa prudence.

Les Courtisans, dans le dessein de plaire au Ministre, blâmoient souvent M. de Turenne, & il en fut si piqué qu'ayant trouvé M. le Prince assez mécontent de la conduite de Louvois, ils résolurent tous deux d'attaquer ce Ministre, & de dire au Roi ce qu'ils pensoient véritablement de lui ; c'est-à-dire, qu'il étoit capable par son application & son activité de servir à l'exécution des desseins de Sa Majesté, mais non pas de gouverner les armées de loin, comme il le prétendoit faire : qu'il n'avoit ni assez de vues, ni assez d'expérience pour

M v.

cela, & qu'il étoit d'une férocité, d'un orgueil, d'une témérité capables de tout gêner. M. de Turenne poursuivit son dessein, & parla effectivement au Roi sur le chapitre de son Ministre, de la manière que je viens de dire : il fit plus, il dit à Louvois lui-même tout ce qu'il venoit de dire au Roi, & le traita comme un écolier indigne de son poste. Pour M. le Prince, il n'eut pas la force de féconder le Maréchal de Turenne ; ce qui fut cause que cette remontrance n'eut point d'effet. L'ostentation même avec laquelle M. de Turenne, amateur de la faveur populaire, instruisit le public de la conversation qu'il avoit eue avec le Roi, & du peu de ménagement qu'il avoit pour son Ministre, déplurent à Sa Majesté, à qui le vieux le Tellier, pendant qu'il faisoit des soumissions à M. de Turenne, ne manqua pas de faire observer tout ce qu'il y avoit de reprehensible dans ce procédé.

Le Prince de Turenne avoit su se conserver dans l'Alsace malgré Louvois : il y vint à bout de contraindre les ennemis, non-seulement à abandonner cette Province, mais encore à repasser

le Rhin, quoique leur armée de soixante & dix mille hommes fût quatre fois plus forte que celle des François. Cinq Princes Souverains des plus considérables de l'Empire, commandoient cette multitude d'Allemands ; ce qui fit dire plaisamment au Duc de Lorraine, *que cinq Princes par la grace de Dieu, avoient fûi devant un Prince par la grace du Roi.*

Des Députés d'une Ville d'Allemagne vinrent trouver ce grand Capitaine & lui offrirent une somme de cent mille écus, pour l'engager seulement à ne pas faire passer son armée sur leurs terres. *Si les intérêts de mon Prince,* leur dit-il, *m'obligeoient à prendre ce chemin, je ne me laisserois pas corrompre par la somme que vous m'offrez ; mais je la refuse en ce moment, parce que je ne puis l'accepter en conscience, n'ayant point dessein de prendre cette route.*

Lors de la Campagne de 1673, un Officier-général lui proposa, dans le Comté de *la Mark*, un gain de quatre cents mille livres, l'assurant que la Cour ne pouvoit en être instruite : » Je vous suis fort obligé, lui répondit Turenne ;

M vj

» mais comme j'ai souvent trouvé de ces
 » occasions fans en profiter , je ne crois
 » pas devoir changer de conduite à
 » mon âge «.

— Les succès glorieux de cette Campagne procurerent au Général un accueil des plus flatteurs à Versailles. Louis XIV lui prodigua les louanges , & lui dit que le Marquis de Saint-Abre ne serviroit plus sous lui , parce que dans une lettre au Ministre , il avoit blâmé quelques-unes de ses opérations. » Pour-
 » quoi ne m'a-t-il point parlé ? répon-
 » dit le Vicomte de Turenne ; je l'au-
 » rois écouté avec plaisir , & j'aurois
 » profité de ses conseils «. Il excusa ensuite Saint-Abre , en fit l'éloge , lui obtint des récompenses , & se fit promettre qu'on ne le priveroit point d'un Officier de ce mérite.

Les fatigues de 1674 avoient causé de grandes maladies dans l'armée Française. On vit par-tout le Général tenir aux Soldats des discours paternels , & toujours la bourse à la main. Lorsque son argent étoit épuisé , il empruntoit du premier Officier qu'il rencontroit ,

& le renvoyoit à son Intendant pour être payé. Celui-ci, soupçonnant qu'on exigeoit quelquefois plus qu'on n'avoit prêté à son Maître, lui insinua de donner à l'avenir des billets de ce qu'il empruntoit. » Non, non, dit Turenne, » donnez tout ce qu'on vous demandera ; il n'est pas possible qu'un Officier aille vous redemander une somme qu'il n'a point prêtée, à moins qu'il ne soit dans un extrême besoin ; & dans ce cas il est juste de l'assister «.

On a beaucoup loué la continence de Scipion l'Africain ; Turenne n'ayant que vingt-six ans donna le même exemple de vertu à son armée, mais avec une modestie qui relevoit encore la générosité de cette action. Après la prise du Fort de *Solré* dans le Hainaut, les premiers Soldats qui entrèrent dans la Place, y ayant trouvé une très-belle personne, la lui amenerent comme la plus précieuse portion du butin. Turenne feignant de croire qu'ils n'avoient cherché qu'à la dérober à la brutalité de leurs compagnons, les loua beaucoup d'une conduite si honnête. Il fit ensuite chercher le mari de cette belle personne,

& lui dit publiquement : *Vous devez à la retenue de mes Soldats l'honneur de votre femme.*

Turenne avoit la réputation de probité la mieux établie, même chez les Nations étrangères. Une armée Française s'étoit approchée du Lac de Constance, sous prétexte de mettre à contribution quelques terres de la Maison d'Autriche ; les Suisses, auxquels l'ambition de Louis XIV étoit suspecte, craignirent une invasion rapide & imprévue. Ils envoyèrent à l'instant des Députés à Turenne, pour lui dire, qu'avec d'autres ils croiroient n'avoir jamais pris assez de précautions pour leur sûreté ; mais qu'avec lui il leur suffisoit de sa parole qu'il n'entreprendroit rien contre eux.

L'armée de France faisoit une pénible retraite, pendant laquelle Turenne étoit jour & nuit en action pour mettre les troupes à couvert des insultes des Impériaux. Dans cette marche le Vicomte étant retourné sur ses pas, pour voir si tout étoit en ordre, aperçut un Soldat qui, n'ayant plus la

force de se soutenir, s'étoit jeté au pied d'un arbre pour y attendre la fin de ses maux. Turenne aussi-tôt descend de cheval, aide à ce Soldat à se relever, lui donne sa monture, & l'accompagne à pied jusqu'aux chariots, où il le fait placer. Ce sont de pareils traits qui ont mérité à ce Général, le titre glorieux de *Pere des Soldats*.

Un jour qu'il visitoit son camp, quelques Officiers, qui le précédoient, demanderent à des Soldats, dont l'embaras les avoit frappés, ce qu'ils faisoient-là? » Nous cachons, répondirent-ils, » jusqu'à ce que le Général soit passé, » des vaches que nous avons dérobées ». Turenne qui étoit assez près pour les entendre, ajouta tout de suite: » Il pourra » passer bientôt; mais une autre fois, » pour n'être pas pendus, je vous conseille de vous mieux cacher ».

Il s'aperçut un jour, en se retournant, que des boulets qui venoient d'une éminence faisoient baisser la tête à plusieurs Cavaliers, qui se redresserent aussi-tôt dans la crainte d'être réprimandés. *Non, non*, leur dit-il, *il n'y a*

pas de mal ; cela mérite bien une révérence.

Un jour qu'épuisé de veilles & de fatigues, Turenne s'étoit couché derrière un buisson, des Fantassins qui voyoient, en passant, que la neige tomboit sur lui, couperent des branches d'arbre pour lui faire une hutte. Des Cavaliers arriverent qui la couvrirent de leurs manteaux. Le Général s'éveille dans cet instant, & demande à quoi on s'amuse, au lieu de marcher. » Nous » voulons, répondirent les Soldats, con- » server notre pere ; si nous venions à » le perdre, qui nous rameneroit dans » notre pays « ?

Dans la Campagne de 1674, on traça un camp assez près de Strasbourg. Toute l'armée convaincue qu'on y attendoit les Allemands, travailloit avec beaucoup d'ardeur. Un seul Fantassin se reposoit. Turenne lui demanda pourquoi il ne travailloit pas comme les autres ? *C'est, mon Général, lui répondit le Soldat en souriant, que vous ne demeurerez pas long-temps ici.* Turenne charmé de l'intelligence de cet homme, lui donna

de l'argent, lui recommanda le secret, & le fit Lieutenant.

Un Militaire, fort modeste, avouoit franchement à tout le monde qu'il avoit peur quand il alloit au feu ; mais il ajoutoit que ce mouvement machinal ne l'empêchoit pas de faire son devoir. Cet homme vrai fut commandé pour attaquer un poste, & laissa entrevoir dans le chemin quelque inquiétude : un fanfaron qu'on lui avoit donné pour camarade, vint trouver le Maréchal de Turenne, & le pria de lui donner un compagnon qui pût le seconder dans le coup de main qu'il s'agissoit d'exécuter. *Celui qui est envoyé avec moi, disoit-il, est homme à lâcher le pied dans l'action, & même il avoue ingénument son peu de courage.* » Eh ! Monsieur « , répond aussitôt Turenne qui connoissoit l'Officier pour un homme d'honneur, » si vous n'aviez » pas plus peur que lui, vous ne seriez » pas ici. Retournez promptement où » je vous ai envoyé ; vous courez risque de ne pas vous y trouver à temps. » Votre poltron pourroit bien vous » ôter la gloire de l'action « . Ce qui se trouva vrai.

Madame fut du voyage de Flandres, & comme on fait, chargée seule de l'union des deux Rois Louis XIV, & Charles II, Roi d'Angleterre. Elle s'embarqua à Dunkerque à l'insçu de *Monsieur*, alla voir son frere à Cantorberi, & revint avec la gloire du succès. Elle en jouissoit, lorsqu'une mort subite & douloureuse l'enleva à l'âge de vingt-six ans, le 30 Juin 1670. Cette Princesse s'étoit crue empoisonnée, & on prétendit que le Chevalier de Lorraine, favori de *Monsieur*, pour se venger d'un exil & d'une prison que sa conduite coupable auprès de *Madame* lui avoit attirés, s'étoit porté à cette horrible vengeance. On ne fait pas attention que le Chevalier de Lorraine étoit alors à Rome, & qu'il est bien difficile à un Chevalier de Malte de vingt ans, qui est à Rome, d'acheter à Paris la mort d'une grande Princesse. Il n'est que trop vrai, qu'une foiblesse & une indiscretion du Vicomte de Turenne avoient été la premiere cause de toutes ces rumeurs odieuses, qu'on se plaît encore à réveiller. Il étoit à soixante ans l'amant de *Madame de Coatquen* & sa dupe,

comme il l'avoit été de Madame de Longueville. Il révéla à cette Dame le secret de l'Etat, qu'on cachoit au Frere du Roi. Madame de Coatquen, qui aimoit le Chevalier de Lorraine, Je dit à son amant : celui-ci en avertit *Monsieur*. L'intérieur de la Maison de ce Prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amer les reproches & les jalousies. Ces troubles éclaterent avec le voyage de *Madame*. L'amertume redoubla à son retour. Les emportemens de *Monsieur*, les querelles de ses favoris avec les amis de *Madame*, remplirent la maison de confusion & de douleur. *Madame*, quelque temps avant sa mort, reprochoit avec des plaintes douces & attendrissantes à la Marquise de Coatquen, les malheurs dont elle étoit cause. Cette Dame, à genoux auprès de son lit & arrosant ses mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de Venceslas :

— J'allois... J'étois... L'amour a fur moi tant d'empire ;

Je m'égare, Madame, & ne puis que vous dire...

Le Chevalier de Lorraine, auteur de ces dissensions, fut d'abord envoyé par

le Roi à-Pierre-en-Cise : le Comte de Marfan de la Maison de Lorraine, & le Marquis depuis Maréchal de Villeroy, furent exilés. Enfin on regarda comme la suite coupable de ces démêlés, la mort naturelle de cette malheureuse Princeſſe.

La confuſion de M. de Turenne fut extrême, lorsque le Roi lui reprocha la foibleſſe qu'il avoit eue pour Madame de Coatquen ; & il en fut ſi honteux tout le reſte de ſa vie, que le Chevalier de Lorraine avec qui il s'étoit raccommodé, ayant voulu lui parler de cette aventure, M. de Turenne lui répondit fort plaiſamment : *Nous en parlerons, quand il vous plaira, Monsieur, pourvu que nous éteignons les bougies.*

Le Traité des Pyrénées ayant mis fin à la guerre ſanglante qui duroit depuis ſi long-temps entre la France & l'Espagne, les deux Rois de ces grandes Monarchies ſe virent dans l'Isle des Faifans, & ſe préſenterent mutuellement les Seigneurs les plus recommandables de leur Cour. Comme Turenne ne ſe montrait pas, & qu'il étoit confondu dans la foule, Philippe demanda à le voir.

Il le regarda avec attention ; & se tournant vers Anne d'Autriche , sa sœur : *Voilà* , lui dit - il , *un homme qui m'a fait passer bien de mauvaises nuits.*

Les traits suivans font le plus grand honneur à la modération de ce héros. Son carrosse se trouvoit arrêté dans les rues de Paris : un jeune étourdi qui ne le connoissoit pas , & dont la voiture étoit derriere la sienne , descend tout bouillant de colere , & vient la canne haute pour faire avancer le Cocher du Maréchal de Turenne. Il jure , il tempête. Le Maréchal regardoit tranquillement cette scène , lorsqu'un Marchand sort de sa boutique , & se met à crier : *Comment ! on maltraite ainsi les gens de M. de Turenne.* A ce nom , le jeune homme se croit perdu , & vient à la portiere du carrosse de M. de Turenne lui demander pardon. Il le croyoit fort en colere ; mais le Maréchal s'étant mis à sourire : » Effectivement, Monsieur, lui » dit-il, vous entendez fort bien à châ- » tier mes gens : quand ils feront des sot- » tises , ce qui leur arrive souvent , je » vous les enverrai «.

Un jour d'été qu'il faisoit fort chaud, le Vicomte de Turenne, en petite veste blanche & en bonnet, se tenoit à la fenêtre de son antichambre. Un de ses gens survient, & trompé par l'habillement, le prend pour l'Aide de cuisine. Il s'approche doucement, & d'une main qui n'étoit pas légère, lui applique un grand coup sur les fesses. L'homme frappé se retourne à l'instant. Le valet reconnoît en frémissant le visage de son Maître ; il se jette à genoux, & s'écrie : *Ah ! Monseigneur, j'ai cru que c'étoit Georges.* » Quand c'eût été Georges, » lui répond Turenne, il ne falloit pas » frapper si fort. «

Un jour qu'il étoit venu au Spectacle, & qu'il s'étoit placé sur le devant d'une premiere loge, deux jeunes gens du prétendu bon ton y entrèrent un moment après lui ; & s'imaginant que la figure du Vicomte ne pouvoit que déparer le Spectacle, ils lui proposerent de leur céder le premier banc. Turenne ne jugeant pas à propos de pousser la complaisance aussi loin, resta tranquillement à sa place. L'un d'eux, pour se

venger de ce refus, eut l'insolence de jeter sur le théâtre le chapeau & les gants que Turenne avoit posés sur le bord de la loge. Cette impertinence excita dans le parterre des clameurs d'indignation, auxquelles ces jeunes étourdis ne comprirent rien d'abord; mais un jeune homme de qualité qui étoit sur le théâtre, ayant ramassé le chapeau & les gants, les remit à Turenne de l'air le plus respectueux. Confus alors de leur sottise, nos étourdis voulurent se sauver; mais le Vicomte les retint, & leur dit avec beaucoup de douceur: *Restez, restez; en nous arrangeant, il y aura assez de place pour nous tous.*

Une autre fois se promenant seul sur les boulevarts de Paris, sans aucune marque de distinction, il passa près d'une compagnie d'Artisans qui s'amusoient à jouer à la boule. Une contestation s'étant élevée entre eux au sujet d'un coup douteux, ils prièrent M. de Turenne de le décider. Le Vicomte, que ces sortes de méprises divertissoient, n'eut garde de se faire connoître: il prit sa canne, mesura les distances, & prononça en faveur de l'un d'eux. Celui

qu'il avoit condamné se fâcha, & lui dit même quelques injures. Turenne, sans faire paroître la moindre émotion, & craignant de s'être trompé, se mettoit bonnement en devoir de mesurer une seconde fois, lorsqu'il fut abordé par quelques Officiers qui le cherchoient. Le titre de *Monseigneur* qu'ils lui donnerent, ouvrit les yeux aux joueurs; l'Artisan qui l'avoit injurié, se jeta à ses genoux pour lui demander pardon. Turenne se contenta de lui dire : *Mon ami, vous avez eu tort de croire que je voulusse vous tromper.*

M. de Turenne voulant obliger un Officier d'une naissance distinguée, mais pauvre & l'un des plus mal montés de son armée, l'invita à dîner, & après le repas, lui dit : » J'ai, Monsieur, une » priere à vous faire : vous la trouverez peut-être un peu hardie; mais j'espère que vous ne voudrez pas refuser » votre Général. Je suis vieux, continua-t-il, & même un peu incommodé; les chevaux vifs me fatiguent, » & je vous en ai vu un sur lequel je » crois que je ferois fort à mon aise. Si » je ne craignois de vous demander un
trop

» trop grand sacrifice, je vous propose-
» ferois de me l'échanger ». L'Officier
ne répond que par une profonde révé-
rence, & va dans l'instant prendre son
cheval qu'il mene lui-même dans l'é-
curie de M. de Turenne qui, le lende-
main, lui en envoie un des plus beaux
& des meilleurs de l'armée.

Un homme indiscret & borné, rappé-
lant à Turenne la journée de *Rhetel* où
il s'étoit laissé battre par le Maréchal
du Pleffis-Praslin, lui demandoit com-
ment il avoit perdu cette bataille ; Tu-
renne lui répondit simplement : *Je l'ai
perdue par ma faute.*

Turenne & Montecuculi étoient près
d'en venir aux mains, & de commet-
tre leur réputation au fort d'une ba-
taille auprès du village de Saltzbach,
lorsque Turenne, en allant choisir une
place pour dresser une batterie, fut tué
d'un coup de canon. Il n'y a personne
qui ne sache les circonstances de cette
mort ; mais on ne peut trop redire que
le même boulet qui le tua, ayant em-
porté le bras de Saint-Hilaire Lieute-
nant-général de l'Artillerie, son fils se

jetant en larmes auprès de lui : *Ce n'est pas moi*, lui dit Saint-Hilaire, *c'est ce grand homme qu'il faut pleurer* : paroles comparables à tout ce que l'histoire a consacré de plus héroïque, & le plus digne éloge de Turenne.

Montecuculi apprenant que le Général François vient d'être emporté par un boulet de canon, s'écrie en répandant des larmes : » Je regrette, & ne » saurois trop regretter un homme au- » dessus de l'homme, un homme qui » faisoit honneur à la nature humaine «.

Par le même courrier qui apporta la nouvelle de la mort de M. de Turenne, le Roi en reçut une lettre qu'il lui avoit écrite quatre heures avant que d'être tué, par laquelle il lui mandoit qu'il alloit attaquer les ennemis, quoiqu'ils fussent plus forts que lui ; mais qu'il espéroit de les battre, & qu'il avoit fait exposer le Saint-Sacrement, & ordonné les Prières de Quarante-heures dans une ville du voisinage.

Après la mort de M. de Turenne, le Roi, pour réparer cette perte, fit sept Maréchaux de France ; savoir, le

Duc de Navailles, le Comte de Schomberg, le Duc de Duras, le Duc de Vivonne, le Duc de la Feuillade, le Duc de Luxembourg, & le Marquis de Rochefort. Madame Cornuel, femme d'esprit, âgée de quatre-vingts ans, & qui avoit toujours été en possession de dire de bons mots, dit à ce sujet : *Le Roi vient de changer son louis d'or en louis de cinq sous.*

Ce triste événement répandit la terreur dans toute la France, & particulièrement en Champagne. Le Premier Président de la Cour des Aides avoit une terre dans cette Province ; son Fermier vint lui signifier de la rabaisser considérablement, ou de rompre le bail qui avoit été fait depuis deux ans. On lui demanda, pourquoi ? en lui faisant observer que ce n'étoit point la coutume. Il répondit que du temps de M. de Turenne, on pouvoit recueillir avec sûreté, & compter sur les terres de ce pays-là ; mais que depuis sa mort, tout le monde quittoit, croyant que les ennemis y alloient entrer. Ce trait fait autant d'honneur à la mémoire de Turenne que les Oraisons funebres de Mascaron & de Fléchier.

C O L B E R T *.

COLBERT s'étoit d'abord attaché au Cardinal Mazarin, dont il mérita toute la confiance. Lorsque le Cardinal sentit sa fin s'approcher, il le recommanda à Louis XIV, & termina son éloge en disant : » Je vous dois tout, Sire ; mais » je crois m'acquitter en quelque sorte » avec Votre Majesté, en vous donnant » M. Colbert «.

Le Poète *Henault* venoit de faire un *sonnet* satirique contre Colbert. Les flatteurs de ce Ministre le pressoient de tirer vengeance de cette insulte. Colbert ne voulut même pas lire le sonnet, & se contenta de demander si la personne du Roi y étoit attaquée. Dès qu'on l'eut assuré que non, il répondit tranquillement : *Hé bien, laissez l'Auteur en repos.*

Colbert, persuadé que le Roi étoit maître absolu de la vie & de tous les

* Né en 1619, mort en 1683.

biens de ses Sujets, le fit aller un jour au Parlement pour se déclarer le premier créancier de tous ceux qui lui devoient. Le Parlement n'eut pas la liberté d'examiner les Edits. Il fut dit que désormais il commenceroit par vérifier ceux que le Roi lui enverroit, & qu'après il pourroit faire ses remontrances; ce qui dans la suite lui fut encore retranché.

Colbert mouroit d'envie d'être Chancelier; mais comme il n'avoit point fait d'études, & que son ignorance étoit un obstacle au succès de son ambition, malgré l'importance & la multiplicité de ses affaires, il se mit à étudier le Latin, fit son Droit & vint se faire recevoir Avocat à Orléans.

Il avoit supprimé quelques rentes sur l'hôtel-de-ville, acquises à vil prix depuis 1656. Les Rentiers, plus sensibles à leur intérêt particulier, qu'à l'utilité de tous les établissemens qu'il procuroit à la France, cherchoient à décrier son Ministère. Ils osèrent même le menacer; & soit qu'il entrât ou qu'il sortît, le Ministre étoit assiégé à toute heure par

ces gens qu'il dépouilloit. Un jour que Colbert se trouvoit chez le Chancelier Séguier, plusieurs d'entre eux se présentèrent à lui ; & après les plaintes, quelques-uns osèrent en venir aux menaces. Le Ministre les écouta avec un grand sang-froid, & beaucoup de tranquillité ; il parut même entrer dans leur peine. Ensuite il leur demanda leurs noms qu'ils eurent l'indiscrétion de lui dire, se flattant de l'avoir touché. Colbert ne les oublia pas : il rendit compte au Roi de leur conduite ; & ce Prince, qui vouloit être d'autant plus obéi, que, malgré les cris des intéressés, il étoit persuadé de la justice de cette suppression, fit arrêter les plus coupables, que l'on mit en prison. Cet exemple, loin d'effrayer les esprits, acheva de les irriter. Les rentiers crièrent si haut, que les Commis de Colbert moins intrépides que leur maître, & craignant que l'orage ne crevât enfin sur leur tête, le pressèrent, pour la sûreté de sa personne, d'abandonner une entreprise si dangereuse. Mais ni les instances de ces Commis, ni les clameurs des Rentiers, n'eurent point capables de le faire changer de résolution ; ce qui mit tous

ses amis & toute sa maison en alarmes. *Picon*, son premier Commis, homme habile dans les affaires, mais livré au vin, s'étant couché demi-ivre, & ayant dans la tête les menaces des Rentiers, s'éveilla en sursaut, s'imaginant que ces gens-là le tenoient à la gorge. Il fit un bruit épouvantable, & réveilla toute la maison. *Colbert* se leva comme les autres, sans témoigner aucune crainte; informé de la cause de ce grand bruit, il se retira, & le lendemain *Picon* fut renvoyé.

Un Savant Suédois ayant donné au public un Ouvrage qui fit du bruit en France, *Colbert* s'informa de son nom, & l'ayant appris, obtint pour lui une pension de mille écus. Le Roi fit donner ordre en même-temps à son Ambassadeur d'avertir le Savant du bienfait que Sa Majesté lui accordoit à la recommandation de *Colbert*. L'Ambassadeur le chercha d'abord à Stockholm; on n'y connoissoit pas même son nom. Les ordres du Roi étoient précis, & l'Ambassadeur continua ses recherches; il déterra enfin ce Savant dans une petite ville de Suede, où il étoit presque

ignoré de ses concitoyens. Il étoit mal accommodé des biens de la fortune, & ne s'attendoit guere qu'elle accourût, pour le favoriser, d'un climat aussi éloigné que la France. On lui vint annoncer un Gentilhomme de la part de notre Ambassadeur, & celui-ci ne se fit connoître qu'en lui remettant la moitié de sa pension, échue pendant le temps qu'on s'étoit occupé à le chercher.

Après la Paix de Nimegue en 1678, les frais de la dernière guerre avoient non-seulement épuisé le Trésor-royal, mais avoient encore tari la source des Finances de l'Etat. Cependant les Courtisans de Louis XIV, qui connoissoient le goût de ce Prince pour l'éclat & la magnificence, lui persuaderent de donner une fête superbe. Ils disoient que cette dépense feroit croire aux Etrangers que les ressources de la France étoient inépuisables, & ne feroit qu'ajouter à l'idée qu'on avoit déjà de la puissance du Monarque. Ils firent en même-temps une espece de plan de cette fête. Sa Majesté saisit d'abord ce projet, & en désira l'exécution. Mais comment

parler à Colbert d'une fête aussi dispendieuse, dans le temps qu'il se plaignoit plus que jamais de l'épuisement des finances ? Les ennemis de ce Ministre se flattoient déjà que, manquant des fonds nécessaires, il se verroit obligé ou de faire crier le peuple, ou de mécontenter le Roi, en s'opposant au Carrousel projeté ; mais Colbert bien informé de tout, & feignant de ne rien savoir, prenoit secrètement ses mesures pour satisfaire le Roi au-delà même de ses espérances. Les jaloux de sa gloire interpréterent défavantageusement son silence ; ils triomphoient, & attendoient avec une joie maligne qu'il ouvrît la bouche pour avouer son impuissance. Colbert les laissoit jouir du plaisir qu'il se promettoit de leur ravir bientôt ; loin d'éprouver la moindre inquiétude, il trouvoit que ses ennemis le servoient suivant ses idées, qui, dans cette circonstance, étoient de n'épargner aucune dépense, bien persuadé que le Roi ne pouvoit qu'y gagner. Enfin, Sa Majesté voyant que le Ministre s'obstinoit à se taire, elle s'ouvrit elle-même sur son dessein, mais avec des restrictions, & comme si elle eût été disposée à sacri-

N v

fier son projet au moindre inconvénient. Colbert soutint à merveille le rôle d'homme surpris. Au seul mot de dépense, il fronça le sourcil, & donna une nuance de plus à son air naturellement froid & sévère. Le Roi se trouva lui-même dans une espèce d'embaras. Il prévint de son mieux toutes les objections du Ministre : il dit que son dessein n'étoit point de s'engager dans une grande dépense ; qu'il vouloit au contraire choisir de tous les plans qu'on lui avoit présentés à ce sujet, celui qui pourroit être rempli à moins de frais. Toutes ces paroles étoient une sorte d'excuse à Colbert ; Sa Majesté sembloit vouloir se justifier d'avoir accepté trop légèrement un projet aussi coûteux. Mais le Monarque fut bien étonné, lorsque Colbert, après lui avoir représenté que ses finances étoient fort dérangées, lui dit que, puisqu'il étoit question de donner une fête, il falloit la rendre digne du plus grand Roi du monde, & ne rien oublier de ce qui pouvoit en augmenter la magnificence. Il prit en même-temps les plans que l'on avoit donnés à Sa Majesté pour le Carrousel, & quitta le Roi sous prétexte de les examiner en

particulier. Arrivé chez lui, Colbert, qui avoit déjà formé tous ses arrangements, fit venir les Fermiers-généraux : il leur dit que l'intention du Roi étoit de compter avec eux de cleric à maître ; & que pour les dédommager de la perte que ce dérangement leur causeroit, Sa Majesté leur accordoit un million de gratification. On étoit fort attentif à la Cour sur toutes les démarches de Colbert ; & les plus pénétrants ne pouvoient en prévoir la fin. Le Roi n'étoit pas moins impatient que les autres, & il désiroit de savoir au plutôt la réponse de son Ministre : elle fut que la dépense du Carroufel monteroit à dix-huit cents mille francs. Sa Majesté se récria : & quel moyen en effet de trouver cette somme prodigieuse dans un Royaume épuisé par des guerres, & de la prodiguer à des amusemens frivoles ! Le Roi un peu chagrin dit qu'il n'y auroit point de fête ; son intention n'étant pas de ruiner son peuple pour divertir les Courtisans. S'il y eût eu des témoins de cette conversation de Colbert avec son Maître, ils se seroient imaginés sans doute que le Ministre, en faisant monter si haut la dépense du Carroufel, cherchoit

N vj

à se tirer du mauvais pas où ses ennemis l'avoient engagé : peut-être le Roi eut-il un instant cette idée ; mais Colbert la lui ôta bientôt, en insistant sur l'exécution de la fête. Il représenta à Sa Majesté que l'ayant annoncée à toute sa Cour, son honneur étoit engagé à la donner ; que dans cette occasion il falloit enchérir sur cette magnificence qui lui étoit naturelle ; que les Etrangers s'y attendoient, & que rien ne seroit plus capable de faire connoître la mauvaise situation des finances, que de laisser sans exécution un projet répandu par toute l'Europe. Enfin Colbert promit au Roi de rassembler les fonds nécessaires, & il se retira. Aussi-tôt ce Ministre fit mettre dans tous les papiers publics, que le Roi étoit dans l'intention de donner à sa Cour un Carrousel qui surpasseroit en magnificence tous ceux qu'on avoit vus jusque-là ; & en même-temps il fit travailler aux préparatifs. Cette nouvelle circula dans toute l'Europe ; & la Paix étant générale dans cette partie du monde, on vit accourir de tous côtés une multitude d'Etrangers à Paris. Pour faire honneur à leur Nation, ils affectoient le plus grand faste ; & leur

nombre augmentant chaque jour, il se fit dans la Capitale & dans les environs une consommation prodigieuse. Colbert avoit exprès indiqué la fête à quelques mois de là ; les Ouvriers arrivant en foule des Provinces & des pays voisins, étoient aussi-tôt employés ; leur concours & le genre de leur travail étoient d'avance un assez beau spectacle. La Noblesse du Royaume, qui d'ordinaire paroïssoit le moins à la Cour, quitta cette fois ses retraites, & crut devoir prodiguer en cette occasion les fruits de son économie. A peine la foule innombrable des Marchands, des Ouvriers & des Artisans de toute espece purent-ils suffire aux différens besoins des Citoyens & des Etrangers, qui tous vouloient paroître avec éclat, suivant leur condition. Les préparatifs s'avançoient ; & le jour indiqué pour la fête alloit arriver. Colbert fut alors trouver le Roi, & lui dit d'un air mécontent, que les Ouvriers n'avoient pu achever leur ouvrage, & qu'il falloit absolument reculer la fête de quinze jours. Le Roi montra d'abord quelque dépit, & demanda à Colbert comment on feroit pour satisfaire cette foule d'Etrangers

qui attendoient avec impatience le jour où ils pourroient s'en retourner chez eux. Le Ministre propofa de donner un Bal aux Tuileries, ce qui fut du goût du Roi; mais il craignoit de multiplier la dépense, & il étoit déjà fort inquiet fur celle du Carroufel; enfin croyant que ce que Colbert propofoit par politique, étoit une néceffité, il y consentit par ce même principe qui fait vouloir tout ce qui flatte, & qui nous aveugle toujours fur les inconvéniens. Le Bal fut donné; les Courtifans & les Etrangers y parurent avec les habits fuperbes qu'ils avoient fait faire pour le Carroufel. Il en fallut ordonner de nouveaux; & par ce moyen, Colbert augmenta la dépense, & donna un mouvement plus rapide à la circulation de l'argent; enfin le Carroufel s'exécuta. Jamais on n'avoit vu de Spectacle ni fi brillant ni fi bien ordonné. Les Etrangers ne pouvoient concevoir comment le Roi & fa Cour avoient pu rassembler tant de richesses. Tout le monde se récria fur la beauté de la fête; & comme ce qui paffe une certaine valeur est toujours estimé bien au-delà de fon prix, on faisoit monter les dépenses à des fommés

exorbitantes. Le Roi, après avoir loué hautement la beauté de la fête, ressentit cette inquiétude qui suit ordinairement l'exécution des projets téméraires. Il étoit en peine du compte que Colbert alloit lui rendre des frais du Carrousel; & lorsque ce Ministre se présenta à Sa Majesté, elle voulut prévenir les détails de ce compte, en demandant avec empressement le total. Quel fut son étonnement & sa joie, lorsque Colbert lui montra que tous les frais se bornoient à douze cents mille francs, & que le produit des Fermes avoit augmenté de plus de deux millions; en sorte que tout payé, il en restoit un dans les coffres du Roi.

Le Marquis *de Seignelay* ayant acheté un filet de perles que le Roi marchandoit, Sa Majesté demanda à Colbert ce qu'il devoit faire à un de ses Sujets qui alloit sur son marché. Le Ministre répondit ce qu'on peut imaginer; mais il fut prêt à se trouver mal, quand le Roi lui eut nommé son fils, & ce ne fut pas sans raison, car le Roi avoit bien l'air de vouloir donner des suites à cette affaire.

Le Roi ayant appris la maladie de Colbert, voulut donner, en cette occasion, une marque signalée de son estime & de son amitié pour ce Ministre ; Sa Majesté lui fit l'honneur de l'aller voir en son hôtel. Le Monarque étoit parti de Versailles avec un cortège nombreux ; mais dans la crainte d'incommoder le malade, il ne voulut point que ses Courtisans & ses Gardes l'accompagnassent dans les appartemens. Il traversa seul & sans suite la cour de l'hôtel Colbert. L'Abbé *Gallois* qui ne quittoit jamais le Ministre, fut le premier qui s'offrit à Sa Majesté. La surprise de cet Abbé ne lui permit pas d'abord de répondre aux questions du Roi sur l'état présent du malade. Celui-ci fut attendri jusqu'aux larmes, lorsqu'il entendit son Maître lui répéter plusieurs fois qu'il le prioit de se conserver, & qu'il avoit plus besoin que jamais de ses services. Il n'avoit jamais senti si vivement sa maladie, que dans cet instant, où il ne pouvoit répondre aux besoins pressans du Roi, dont la démarche le pénétoit de reconnoissance. Enfin Sa Majesté se retira, & laissa

à Colbert la liberté de s'occuper uniquement du soin de son salut.

La femme de Colbert lui parlant d'affaires jusqu'au dernier moment, il répondit : » On ne me laissera donc pas même le temps de mourir « ! Le Roi lui écrivit une lettre, telle que le méritoient ses longs services. Le mourant la mit sous son chevet sans l'ouvrir, & dit qu'on étoit peu sensible à ces attentions, quand on étoit près de rendre compte au Roi des Rois : sentiment qui prouve que les occupations du Ministère n'avoient pas éteint en lui les lumières de la foi. Le Curé de Saint-Eustache étoit venu lui dire qu'il avertiroit ses Paroissiens de prier Dieu pour sa santé : *Non pas cela*, dit Colbert ; *qu'ils prient Dieu de me faire miséricorde.*

Ce fut le 6 Septembre 1683, que ce Contrôleur, ou plutôt ce maître absolu des Finances, mourut, âgé de soixante-trois ans. Il n'avoit été que huit jours malade d'une colique néphrétique. On lui trouva sept pierres dans les reins, qui, à ce qu'on disoit, ne surprirent pas tant que de ne lui en point trouver

dans le cœur. Le lendemain M. *Pelletier*, Conseiller d'Etat, fut mis à sa place ; & le même jour le Roi obligea *Ormoy*, second fils de Colbert, de se défaire entre les mains de Louvois de la Charge de Surintendant des Bâtimens, pour le prix de cinq cents mille livres. Sa Majesté se trouva plus pressée de l'incapacité d'*Ormoy*, que de l'amitié pour la mémoire de son pere.

L O U V O I S *

CE Ministre pensoit qu'il falloit faire bonne guerre, si l'on vouloit éviter les représailles ; mais que le seul moyen de faire cesser les incendies & les cruautés, étoit d'encherir sur celui qui commençoit. Aussi écrivoit-il au Maréchal de Boufflers : » Si l'ennemi brûle un » village de votre Gouvernement, brû- » lez-en dix du sien «.

Le Marquis de *Saint-André* sollicitoit un petit Gouvernement : Louvois, qui

* Né en 1641, mort en 1691.

avoit reçu quelques plaintes contre lui, le lui refusa : » Si je recommençois à » servir, je fais bien ce que je ferois « repartit cet Officier. *Et que feriez-vous ?* lui demanda le Ministre d'un ton brusque. » Je réglerois si bien ma conduite, » répliqua Saint-André, que vous n'y » trouveriez rien à redire «. Louvois fut si agréablement surpris de cette faillie, à laquelle il ne s'attendoit pas, qu'il accorda ce que le Marquis lui demandoit.

Le Marquis de Louvois étoit connu de tous les Seigneurs de la Cour pour un Ministre impénétrable. Au moment de partir pour un grand voyage, il feignit de dire qu'il alloit en tel endroit. » Monsieur, lui dit le Comte de Grammont, ne nous dites point où vous » allez, aussi-bien ne vous en croirions- » nous pas «.

Avant Louvois, les Secrétaires d'Etat étoient dans l'usage d'écrire *Monseigneur* aux Ducs & aux Grands Officiers de la Couronne. Il fut le premier qui supprima ce Protocole. Il fit plus : il exigea le *Monseigneur* pour

lui, de tous ceux à qui il ne le donnoit pas précédemment. Le Marquis *d'Ambre*, Lieutenant-général, se vit forcé de renoncer au service, pour n'avoir pas voulu se soumettre à cette nouvelle loi.

A la mort de Colbert, Louvois avoit eu la Surintendance des Bâtimens. Le petit Trianon de porcelaine, fait autrefois pour Madame de Montespan, ennuyoit le Roi, qui vouloit par-tout des Palais. Le nouveau château ne faisoit que sortir de terre, lorsque le Roi s'aperçut d'un défaut à une croisée qu'on achevoit de former dans la longueur du rez-de-chauffée. Louvois qui étoit gâté jusqu'à souffrir impatiemment d'être repris par son Maître, disputa fort & ferme, & soutint que la croisée étoit bien. Le Roi tourna le dos, & s'alla promener dans le bâtiment. Le lendemain il trouva *Lenotre* & lui demanda s'il avoit été à Trianon ? Celui-ci répondit qu'il n'y étoit point allé depuis quelques jours. Le Roi lui expliqua ce qui l'avoit choqué, & lui dit d'y aller. Le lendemain, même question, & même réponse ; le jour d'après, ce fut la même chose. Le

Roi vit bien que Lenotre n'osoit s'exposer à prononcer entre lui & le Ministre. Louis XIV se fâcha, & lui ordonna de se trouver le lendemain à Trianon où il iroit, & où il feroit aller Louvois. Il n'y eut plus moyen de reculer. Le Roi les trouva tous deux à Trianon : il y fut d'abord question de la fenêtre. Louvois disputa. Lenotre ne disoit mot. Enfin le Roi lui ordonna d'aligner, de mesurer, & de dire après ce qu'il auroit observé. Tandis qu'il y travailloit, Louvois furieux de cette vérification, grondoit tout haut, & soutenoit avec aigreur que cette fenêtre étoit, en tout, pareille aux autres. Le Roi se taisoit & attendoit ; quand tout fut bien examiné, il demanda à Lenotre ce qui en étoit, & Lenotre à balbutier. Le Roi se mit en colere, & lui ordonna de parler net. Alors Lenotre avoua que Sa Majesté avoit raison, & qu'il y avoit un défaut à la fenêtre. Aussi-tôt le Roi se tournant vers Louvois, lui dit qu'on ne pouvoit tenir à ses opiniâtres, que sans la sienne à lui on auroit bâti tout de travers, & qu'il auroit fallu tout abattre ; en un mot, il lui lava fortement la tête. Louvois outré de la sortie,

& de ce que, courtifans, ouvriers, & valets en avoient été témoins, arrive chez lui furieux. Il y trouva le Chevalier de *Nogent*, les deux *Tilladets* & quelques autres amis, qui furent alarmés de le voir en cet état. » C'en est fait, leur » dit-il; je vois, à la maniere dont il » vient de me traiter pour une fenêtré, » que je suis perdu dans l'esprit du Roi. » Je n'ai de ressources que dans une » guerre qui le détourne de ses bâti- » mens, & qui me rende nécessaire; & » par.... il l'aura, j'en répons ». En effet, quelques mois après, il tint parole; & telle fut l'étrange origine de la guerre de 1688, qui ruina la France au-dedans, qui ne l'étendit point au-dehors, malgré la prospérité de nos armes, & qui produisit des événemens honteux pour Louis XIV. L'Europe entière fut embrasée, parce qu'une fenêtré s'étoit trouvée trop large ou trop étroite.

La guerre que Louvois avoit allumée pour se rendre nécessaire ne lui suffit pas, il la voulut contre toute l'Europe. L'Espagne inséparable de l'Empereur, & même des Hollandois à cause de la Flandre Espagnole, s'étoit déclarée.

Ce fut un prétexte pour des projets sur la Lombardie, & ces projets servirent à faire déclarer le Duc de Savoie. Ce Prince ne déſiroit que la neutralité, & , comme le plus foible, conſentoit à laiffer paſſer, ſi on eût voulu, une armée par ſon pays, pourvu toutefois que ce fût en payant, à petites troupes, & avec ordre & meſure. Rien n'étoit plus raifonnable. Auſſi Catinat, déjà ſur la frontière avec les troupes deſtinées à ce paſſage, eut-il ordre d'entrer en négociation ; mais à meſure qu'elle avançoit, Louvois demandoit davantage, & envoyoit, d'un courrier à l'autre, des ordres ſi contradictoires, que le Duc de Savoie, & même M. de Catinat, n'y comprenoient rien. Le Duc de Savoie prit le parti d'écrire au Roi pour lui demander ſes volontés & pour ſ'y conformer. Ce n'étoit pas le compte de Louvois qui vouloit forcer ce Prince à la guerre. Il oſa ſupprimer la lettre, & faire à l'inſçu du Roi des demandes ſi exorbitantes, que les accorder, & livrer tous ſes Etats à la diſcrétion de la France, étoit la même choſe. Le Duc de Savoie ſe récria : Louvois en prit occaſion de le traiter avec inſolence,

& de le forcer par mille affronts à plus que de simples plaintes. Là-dessus il fit agir hostilement Catinat qui ne comprenoit rien au procédé du Ministre. Ce Prince se ligua donc par force & de dépit avec l'Empereur, le Prince d'Orange & les Hollandois, & devint par sa situation l'ennemi le plus redoutable de la France.

Louis XIV avoit ordonné de grands travaux à Maintenon; Louvois, en sa qualité de Surintendant des Bâtimens, y employa une armée entiere. La maladie se mit parmi les troupes, & emportoit des milliers de Soldats. Ce spectacle ne fit nulle impression sur le Ministre : » Qu'ils meurent, disoit-il, » en remuant la terre devant une place » ennemie, ou en la remuant dans les » plaines de Beauffe, qu'importe ! c'est » toujours pour le service du Roi « ?

Heinsius, qui fut depuis grand Pensionnaire de Hollande, avoit été envoyé en France par le Roi *Guillaume*, pour discuter ses droits sur la Principauté d'Orange. Il s'étoit adressé à Louvois, Secrétaire d'Etat ayant le département
du

du Dauphiné où cette Principauté étoit située. Le Ministre de Guillaume parla avec zele, non-seulement pour son Maître, mais encore pour les Protestans d'Orange. Croiroit-on que Louvois lui répondit, *qu'il le feroit mettre à la Bastille ?*

La Princesse *Marie Casimir de la Grange*, femme de *Sobieski*, Roi de Pologne, avoit formé le projet de venir faire quelque séjour en France ; mais avant que de se déterminer à cette démarche, elle voulut savoir quels honneurs on lui accorderoit, & demanda si on ne lui feroit pas le même traitement qu'à la Reine douairiere d'Angleterre. Le Marquis de Louvois répondit avec dureté, qu'il y avoit bien de la différence entre une Reine héréditaire, & une Reine élective.

Louvois eut tellement la confiance du Roi, qu'il fut dans le secret de son mariage avec *Madame de Maintenon*, & assista à la célébration de ce mariage. On doit dire, à sa louange, qu'il avoit eu le courage, & l'adresse de tirer du Roi sa parole qu'il ne le déclareroit en aucun

temps de sa vie ; & de faire donner en sa présence la même parole à M. de Harlay, Archevêque de Paris. Plusieurs années après, Louvois fut instruit des maneges de Madame de Maintenon pour se faire déclarer ; il fut que le Roi avoit eu la foiblesse de le lui promettre , & que la chose alloit éclater. Il mande à Versailles l'Archevêque de Paris, & au sortir de dîner , prend des papiers, & s'en va chez le Roi. Louis XIV, voyant Louvois à l'heure qu'il ne l'attendoit pas, lui demande ce qui l'amene. » Quel-
» que chose d'important « , lui répond Louvois d'un air triste. Le Roi fort surpris lui dit de commander à tout ce qui étoit là de valets intérieurs de sortir. Ce Monarque dissimuloit souvent ; surpris d'être découvert, il s'entortilla d'abord de foibles détours ; & pressé par son Ministre, se mit à marcher pour gagner un cabinet où il y avoit du monde : mais Louvois qui pénétra son dessein de lui échapper, se jette à ses genoux & l'arrête, tire de son côté une petite épée, en présente la garde au Roi, & le prie de le tuer sur le champ s'il veut persister à déclarer son mariage, lui manquer de parole, & se couvrir de honte aux

yeux de toute l'Europe. Le Roi trépigne, petille, & dit à Louvois de le laisser. Louvois le serre de plus en plus, dans la crainte qu'il ne lui échappe, lui représente le contraste de sa gloire actuelle, avec l'ignominie qui le fera mourir un jour de regret & de confusion; en un mot, il fait tant qu'il tire une seconde fois parole du Roi qu'il ne déclarera jamais ce mariage. L'Archevêque de Paris arrive le soir même, & Louvois lui conte ce qu'il a fait. Le Prélat courtisan n'en auroit pas été capable; mais comme il n'avoit qu'à confirmer le Roi dans la résolution de tenir une parole qui venoit d'être réitérée à ce Ministre, il n'osa lui refuser une démarche si honorable. Il parla donc le lendemain au Roi, & il en tira aisément le renouvellement de cette parole. Celle du Roi à Madame de Maintenon n'avoit point de délai. Elle s'attendoit à tout moment à être déclarée. Au bout de quelques jours, inquiète de ce que le Roi ne lui parloit de rien, elle se hasarda de lui en toucher quelque chose. L'embarras où elle le mit, la troubla; elle voulut en savoir davantage, & le Roi finit par la prier de ne plus songer à être déclarée.

Après le premier faififfement que lui caufa la perte d'une telle efpérance, fon premier foïn fut de rechercher à qui elle étoit redevable de ce mauvais office. Elle apprit tout ce qui s'étoit paffé, & dès ce moment elle jura la perte de Louvois. Mais le temps n'y étoit pas propre : il falloit laiffer vieillir l'affaire avec un Roi auffi foupçonueux que Louis XIV, & fe donner le loifir des conjonctures, pour ruiner peu-à-peu un ennemi qui avoit toute la confiance de fon Maître, & que la guerre rendoit alors fi néceffaire. Mais elle ne manqua aucune occafion de préparer les voies, pour s'en délivrer. Les incendies du Palatinat lui furent pour cela d'un merveilleux ufage. Elle n'oublia pas d'en peindre au Roi toute la cruauté. Elle s'aïda de la haine qui en retomboit fur le Roi bien plus què fur le Miniftre, & des dangereux effets qu'elle pouvoit produire. Enfin elle vint à bout de l'a-liéner contre Louvois. Celui-ci non-content des terribles exécutions du Palatinat, voulut encore brûler Treves. La difpute s'échauffa là-deffus fans que le Roi pût ou voulût être perfuadé. A quelques jours de là, Louvois qui avoit

le défaut de l'opiniâtreté, vint à son ordinaire travailler avec le Roi chez Madame de Maintenon. A la fin du travail, il lui dit qu'il avoit bien senti que le scrupule étoit la seule raison qui l'empêchoit de consentir à l'incendie de Treves, & que pour cette raison, il avoit tout pris sur lui, & dépêché à l'inſçu de Sa Majesté un courrier avec ordre de brûler cette ville à son arrivée. Le Roi fut, à l'inſtant & contre son naturel, transporté d'une telle colere qu'il se jeta sur les pincettes de la cheminée, & alloit charger Louvois, si Madame de Maintenon ne se fût mise entre eux d'eux, en s'écriant : » Ah ! » Sire, qu'allez-vous faire « ? Louvois gagna la porte, & le Roi lui cria de dépêcher à l'inſtant un courrier avec un contre-ordre : » Qu'il arrive à temps » ajouta-t-il, & sachez que votre tête » en répond «. Louvois s'étoit bien gardé de laisser partir le premier courrier. Il lui avoit donné ses dépêches, & lui avoit ordonné de l'attendre tout botté ; il n'eut que la peine de les reprendre : mais le Roi crut toujours qu'un second courrier étoit arrivé assez à temps pour empêcher l'exécution. Après une aussi

étrange aventure, Madame de Maintenon eut beau jeu contre le Ministre. Un autre événement acheva de perdre Louvois dans l'esprit du Roi. Au siege de Mons, que Louis XIV fit en personne, Louvois s'avisa de déplacer une garde de Cavalerie que le Roi avoit placée de telle maniere ; & comme il se piquoit d'être mieux instruit que personne dans les moindres détails de la guerre, il ne pardonna jamais la présumption de son Ministre ; & long-temps après la mort de Louvois, il la rappeloit à M. de Pomponne. Au retour de Mons, l'éloignement du Roi ne fit qu'augmenter, & à tel point, que le Ministre commença à tout appréhender. La Maréchale de Rochefort, qui étoit allée le voir à Meudon dans ces circonstances avec Madame de Blanzac sa fille, a souvent raconté, qu'étant à la promenade avec lui dans une petite caleche qu'il menoit, elles l'entendirent se parler à lui-même & se dire à diverses reprises : *Le feroit-il ? le lui feroit-on faire ? Non... cependant... il n'oseroit.* Pendant ce monologue, il alloit toujours, & la mere & la fille se taisoient, quand tout-à-coup la Maréchale vit les chevaux

sur le dernier rebord d'une piece d'eau, & n'eut que le temps de se jeter sur les rênes en criant qu'il alloit les noyer. A ce cri, Louvois se réveilla comme d'un profond sommeil, recula quelques pas, & convint qu'il rêvoit & ne pensoit pas à la voiture. Dans cette perplexité, il se mit à prendre des eaux à Trianon. Peu de jours après, on fut qu'il s'étoit trouvé mal chez Madame de Maintenon, que le Roi l'avoit forcé de s'en aller, que le mal avoit augmenté subitement, qu'on s'étoit hâté de lui donner un lavement qu'il avoit rendu aussi-tôt, & qu'il étoit mort en le rendant. On peut juger de la surprise de toute la Cour. Tout le monde observa la contenance du Roi : elle parut leste & plus aisée que de coutume ; on remarqua que ce jour-là même, il se promena long-temps sous la balustrade de l'Orangerie, d'où il voyoit le logement de la Surintendance où Louvois venoit de mourir ; qu'il ne dit pas un mot de cette mort si soudaine ; qu'un Officier du Roi d'Angleterre étant venu de Saint-Germain lui faire un compliment sur cette perte, il lui répondit d'un ton fort dégagé : *Faites mes remerciemens au Roi & à la Reine d'An-*

gleterre, & dites-leur de ma part que leurs affaires & les miennes n'en iront pas moins bien. L'Officier fit une révérence, & se retira l'étonnement peint sur le visage. Quand Louvois mourut, il étoit perdu au point qu'il devoit être arrêté le lendemain, & conduit à la Bastille. Le fait de cette résolution prise & arrêtée par le Roi est certain. Louis XIV l'avoua à Chamillart, qui en convenoit avec ses amis intimes.

La mort de Louvois fit tenir bien des discours, sur-tout quand, après l'ouverture de son corps, on crut qu'il étoit mort empoisonné. Il étoit grand buveur d'eau, & en avoit toujours sur la cheminée de son cabinet. On fut qu'entre sa sortie de dîner & son entrée dans ce cabinet pour prendre les papiers qu'il vouloit porter à son travail avec le Roi, un Frotteur y étoit entré seul, & y étoit resté quelques momens. On arrêta ce Frotteur, & on le mit en prison; mais la procédure à peine commencée, il fut élargi par ordre supérieur. La famille de Louvois arrêta tous ces bruits de manière à ne laisser aucun doute qu'un ordre précis n'en eût été donné. Ce fut avec le même soin qu'on

essaya d'étouffer une autre histoire, dont le premier cri ne put s'effacer. Elle est trop singulière pour ne pas trouver place ici. *Seron*, Médecin domestique de ce Ministre & qui l'étoit demeuré de *M. de Barbefieux*, s'avisa de se barricader dans sa chambre quatre ou cinq mois après la mort de Louvois. Aux cris qu'il faisoit on étoit accouru à sa porte, qu'il ne voulut jamais ouvrir. Ces cris durèrent presque toute une journée, sans qu'il fût possible de lui porter aucun secours temporel ni spirituel. Sur la fin, on l'entendit s'écrier qu'il étoit un misérable indigne de pitié, & qu'il n'avoit que ce qu'il méritoit, après ce qu'il avoit fait à son maître. Il mourut de la sorte en désespéré au bout de huit à dix heures, sans avoir prononcé le nom de qui que ce soit. Qui fit faire le coup ? c'est ce qui est demeuré dans les plus épaisses ténèbres. Les amis de Louvois ont cru l'honorer en soupçonnant des Puissances étrangères; mais elles auroient attendu bien tard à s'en défaire. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Roi en étoit incapable, & qu'il n'est entré dans l'esprit de personne de l'en soupçonner. *Mémoires de Saint-Simon.*

O Y

LE SURINTENDANT FOUQUET *.

LE Surintendant avoit fait fortifier la ville de Belle-Isle, terre de son domaine, pour lui servir de retraite, si jamais il se voyoit contraint de quitter la Cour : il y tenoit un Gouverneur & une garnison qui dépendoient de lui. Ainsi on pouvoit craindre, que, s'il avoit connoissance qu'on songeât à s'assurer de sa personne, il ne se retirât dans cette ville, & n'appelât les Anglois à son secours. Pareil soupçon pouvoit également tomber sur le Gouverneur, si Fouquet étoit arrêté avant que le Roi pût se rendre maître de la place. Ce Prince avoit soin de redoubler ses attentions, pour écarter tout soupçon de l'esprit du Surintendant, qui se flattoit de devenir Premier Ministre ; présomption qui s'augmenta par la condescendance qu'eut le Roi d'aller à sa maison de Vaux, dont Fouquet étoit si jaloux d'étaler la magnificence :

* Né en 1615, mort en 1680.

elle brilla sur-tout dans la fête somptueuse qu'il osa donner à son Maître. Ce fut là que le Roi déclara qu'il vouloit visiter la Bretagne, & y faire travailler à un nouveau Port de mer, dont on lui avoit effectivement envoyé le projet. Quelques troupes filerent en cette Province, sous prétexte d'aller commencer les travaux, & Sa Majesté partit pour s'y rendre. Arrivé à Nantes, Fouquet fut arrêté en sortant du Conseil, & conduit sous bonne garde au Château d'Angers, d'où peu de temps après il fut transféré à Vincennes. Le Roi s'assura de Belle-Isle, changea le Gouverneur & la garnison, revint à Paris, après avoir fait mettre Fouquet à la Bastille.

Lorsque le Surintendant Fouquet donna à Louis XIV cette fête si superbe dans le château de Vaux, il porta l'attention jusqu'à faire mettre dans la chambre de chaque Courtisan de la suite du Roi, une bourse remplie d'or, pour fournir au jeu de ceux qui pouvoient être sans argent, ou n'en avoir pas assez. Aucun ne s'en trouva offensé, & tous admirèrent la magnificence de ce procédé.

O VI

Ils tâcherent peut-être de se persuader que c'étoit au nom du Roi, ou du moins à ses dépens, & ils ne se trompoient pas sur ce dernier article.... Le Surintendant de Bullion avoit déjà donné un exemple de ce magnifique scandale. Ayant fait frapper en 1640 les premiers louis qui aient paru en France, il imagina de donner un dîner à cinq Seigneurs de ses courtisans, fit servir au dessert trois bassins pleins des nouvelles especes, & leur dit d'en prendre autant qu'ils voudroient. Chacun se jeta avidement sur ce fruit nouveau, en remplit ses poches, & s'enfuit avec sa proie sans attendre son carrosse; de sorte que le Surintendant rioit beaucoup de la peine qu'ils avoient à marcher. Le paiement de quelques dettes de l'Etat eût également pu donner cours à ces premières especes; mais ce moyen n'eût pas été si noble, au jugement de Bullion & de ses convives.

La perte de Fouquet avoit, dit-on, été résolue par le Cardinal Mazarin qui voyant que le Surintendant se faisoit des créatures par son argent qu'il répandoit avec profusion, en avoit conçu

de l'ombrage , & songeoit à le perdre , lorsqu'il mourut. Fouquet , dans l'appréhension qu'il avoit eue du Cardinal , s'étoit voulu mettre en état de lui résister , en se faisant des amis ; & comme il étoit naturellement visionnaire , il crut en avoir un bien plus grand nombre qu'il n'en avoit réellement. Il en fit une liste , & la moitié de la Cour se trouva sur ses papiers. On fait qu'il fut lâchement abandonné de presque toutes ses créatures dans le temps de sa disgrâce.

Le procès de Fouquet commença par les accusations de péculat & de crime d'Etat. On ne produisit pas un troisieme grief , qui sans doute tenoit plus au cœur du Roi que les deux premiers : c'étoit d'avoir voulu débaucher *la Valiere*. Cette favorite , enorgueillie de la conquête du Monarque qu'elle aimoit d'ailleurs de bonne foi , se plaignit d'un sujet assez insolent pour avoir voulu chasser sur les plaisirs de son Maître , & le Maître jaloux n'en pardonna jamais le désir.

Lorsqu'on eut arrêté Fouquet , la nouvelle de sa détention fut aussitôt

portée de toutes parts à sa famille ; un valet-de-chambre fut chargé de l'annoncer à sa mere. Cette Dame d'une piété exemplaire aimoit son fils avec tendresse : on craignoit de lui porter le coup mortel ; mais ayant entendu le discours du domestique , elle se jeta à genoux , & s'écria : *C'est maintenant , ô mon Dieu , que j'espere du salut de mon fils !*

De tous les amis du Surintendant , *Gourville* s'étoit montré le plus généreux dans le temps de sa disgrâce. Non-content d'avoir prêté à *Madame Fouquet* plus de cent mille livres pour sa subsistance , il fit don de cette somme à *M. de Vaux* son fils. Cette grace lui avoit été demandée par *Fouquet* lui-même , qui venoit de recouvrer sa liberté. Le Président de *Maupeou* son parent , fut le porteur de la lettre où cet infortuné descendoit à cette humiliante priere.



MADAME DE LA VALLIERE *.

ELLE portoit dans son sein des preuves de sa premiere foiblesse. Heureusement son terme vint à minuit. Le lendemain le bruit se répand à la Cour que *la Valliere* est accouchée. Aimant mieux mourir que de laisser soupçonner sa fragilité, elle se leve, s'habille & reçoit la Reine qui, pour aller à la messe, étoit obligée de passer par son appartement. Ce secret étoit son unique consolation. Madame de Soissons la lui ravit. Elle avoit chez elle la fille d'un Avocat, jeune & jolie, dont elle faisoit ses délices, & qu'elle destinoit au Roi. Mademoiselle de la Valliere ayant un jour passé devant cette fille, sans la saluer, la Comtesse dit assez haut à Madame de Ventadour : » Je savois » bien que la Valliere étoit boîteuse ; » mais je ne savois pas qu'elle fût aveu- » gle «. La Valliere s'en plaignit au Roi, qui défendit le Louvre à Madame de Soissons. Pour s'en venger, celle-ci

* Morte en 1710.

écrivit, de concert avec le Marquis de *Vardes* son amant, & le Comte de *Guiche*, amant de *Madame*, une lettre supposée, par laquelle le Roi d'Espagne instruisoit sa fille de ce qu'elle devoit toujours ignorer. On la glissa dans le lit de la Reine. La *Molina*, une de ses femmes, la trouva & la remit au Roi. Cette lettre troubla la paix de la Famille Royale (a).

Avant sa faveur, Mademoiselle de la Valliere avoit été aimée éperdument d'un Lieutenant aux Gardes Françaises. A son retour de l'armée, cet Officier va chez *Madame*, court à l'appartement de sa maîtresse, voit des visages importants & nouveaux, est refusé positivement, sort, la rage dans le cœur. Un ami lui apprend qu'elle aime le Roi, lui fait le détail de cette affreuse nouvelle, & l'enivre du poison de la jalousie avec toute la franchise d'une indiscrete amitié. Ce malheureux amant s'écrie : » Tout » est perdu pour moi « ! & se perce de son épée. Mademoiselle de la Valliere donna des larmes à cet infortuné.

(a) Voyez l'article 2 *Henriette d'Angleterre.*

Environ six mois après la naissance de Mademoiselle de Blois (a), le Roi devenu plus galant & plus amoureux fit ériger les Terres de Vaujour & de Saint-Christophe en Duché-Pairie, sous le nom de *la Valliere*, en faveur de la mere & de la fille qui fut légitimée par les mêmes Lettres. Elles furent données à Saint-Germain-en-Laie, au mois de Mai 1667, & registrées au Parlement le 13

(a) Cette Princesse mariée le 16 Janvier 1680 à *Louis-Armand de Bourbon*, Prince de Conti, fut très-célebre par son esprit & sa beauté. On a publié que *Mulley Ismaël*, Roi de Maroc, devint amoureux d'elle sur son portrait ; ce qui donna lieu à ces vers de Rousseau :

 Votre beauté, grande Princesse,
 Porte les traits dont elle blesse
 Jusques aux plus sauvages lieux.
 L'Afrique avec vous capitule,
 Et les conquêtes de vos yeux
 Vont plus loin que celles d'Hercule.

Ce même portrait, trouvé dans les Indes au bras d'un Armateur François, par Dom *Joseph Valcío Castillan*, fils de Dom Alphonse, mort Viceroy de Lima, lui inspira une passion violente, & qui a longtemps divertie la Cour & Paris. Il existe un petit Livre imprimé en 1698, sous le titre de *la Déesse Menas*, ou Histoire du Portrait de Madame la Princesse de Conti.

du même mois. Louis XIV y parle en
amant & en Roi, fans que ces deux
qualités s'entre-choquent dans ce mo-
nument digne de la plume de Peliffon.
» Les bienfaits que les Rois exercent dans
» leurs Etats «, est-il dit dans le préam-
bule de ces Lettres-Patente, » étant la
» marque extérieure du mérite de ceux
» qui les reçoivent, & le plus glorieux
» éloge des Sujets qui en font honorés,
» Nous avons cru ne pouvoir mieux
» exprimer dans le public l'estime toute
» particulière que nous faisons de la
» personne de *notre très-chère, bien-aimée*
» & *très-féale* Louise-Françoise de la
» Valliere, qu'en lui conférant les plus
» hauts titres d'honneur, *qu'une affec-*
» *tion très-singulière, excitée dans notre*
» *cœur par une infinité de rares perfections,*
» *nous a inspirée depuis quelques années en*
» *sa faveur*; & quoique sa modestie se
» soit souvent opposée au désir que nous
» avons de l'élever plutôt dans un rang
» proportionné à notre estime, & à ses
» bonnes qualités; néanmoins l'affection
» que nous avons pour elle, & la jus-
» tice ne nous permettant plus de dif-
» férencier les témoignages de notre recon-
» noissance pour un mérite qui nous est

» si connu , ni de refuser plus long-
» temps à la nature les effets de notre
» tendresse pour *Marie-Anne* , notre
» fille naturelle , en la personne de sa
» mere , Nous lui avons fait acquérir de
» nos deniers , la Terre de Vaujour
» située en Touraine , & la Baronnie de
» Saint-Christophe en Anjou , qui sont
» deux Terres également considérables
» par leur revenu & par le nombre de
» leurs mouvances. Mais faisant réflexion qu'il manqueroit quelque chose
» à notre grace , si nous ne réhaussions
» les valeurs de ces Terres par un titre
» qui satisfasse tout ensemble à l'estime
» qui provoque notre libéralité , & au mé-
» rite du sujet qui la reçoit ; mettant
» d'ailleurs en considération que notre
» chere & bien-amée Louise-Françoise
» de la Valliere est issue d'une Maison très-
» noble & très-ancienne , & dont les
» ancêtres ont donné en diverses occa-
» sions importantes des marques signa-
» lées de leur zele au bien & avantage
» de cet Etat , & de leur valeur &
» expérience dans le commandement des
» armées : A CES CAUSES , &c.

On attribue à Madame de la Valliere
un Sonnet sur l'inconstance du Roi son

amant ; il est probable que *Pelisson* ; ou quelque autre bel esprit , en fut le véritable Auteur. Quoi qu'il en soit , voici ce Sonnet qui méritoit bien de trouver place dans le Recueil de *la Baumelle*.

Tout se détruit , tout passe ; & le cœur le plus
tendre

Ne peut d'un même objet se contenter toujours.
Le passé n'a point vu d'éternelles amours ,
Et les siècles futurs n'en doivent point attendre.

La constance a des lois qu'on ne veut point
entendre ;

Des désirs d'un grand Roi , rien n'arrête le cours ;
Ce qui plaît aujourd'hui , déplaît en peu de jours :
Cette inégalité ne sauroit se comprendre.

Louis , tous ces défauts font tort à vos vertus.
Vous m'aimiez autrefois... Et vous ne m'aimez plus !
Mes sentimens , hélas ! différent bien des vôtres !

Amour , à qui je dois & mon mal & mon bien ,
Que ne lui donnez-vous un cœur comme le mien !
Ou que n'avez-vous fait le mien comme les autres !

Dans sa retraite des Carmélites, Madame de la Valliere ne se bornoit pas aux pénitences de la Regle ; elle étoit insatiable de souffrances , & s'en imposoit quelquefois de très-indiscrettes.

Pour expier le plaisir qu'elle avoit pris autrefois à boire des liqueurs, elle se condamna à passer trois semaines sans boire une goutte d'eau, & trois ans entiers à n'en boire par jour que la valeur d'un demi-verre. Cette affreuse pénitence ayant été découverte, une Religieuse lui demanda si elle avoit cru la pouvoir faire sans permission & de son propre mouvement : » J'ai agi sans réflexion , » lui répondit-elle, je n'ai été occupée » que du désir de satisfaire à la justice de » Dieu «.

. Une érysipelle à la jambe l'ayant fait beaucoup souffrir, sans qu'elle en voulût rien dire, le mal devint si considérable qu'on s'en aperçut, & qu'on l'obligea d'aller à l'infirmerie. On lui fit quelques reproches de porter si loin la ferveur. *Je ne savois ce que c'étoit, répondit-elle, je n'y avois pas regardé.*

Quand on annonça à Sœur *Louise de la Miséricorde*, la mort du Duc de Vermandois qu'elle avoit eu du Roi, elle dit : *Je dois pleurer sa naissance encore plus que sa mort.*

A la naissance des amours de Louis XIV & de la Valliere , cette Demoiselle avoit eu recours à la Muse de Benferade , & l'avoit prié de passer chez elle , sans le prévenir de son dessein. Ce Poëte étoit aimable & avantageux ; en se rendant chez la nouvelle favorite , il croit aller à un rendez - vous. Pénétré de son bonheur, il se jette en entrant à ses genoux ; ce bonheur est si grand qu'il a peine à le croire. *Hé non , ce n'est pas cela ,* lui dit Mademoiselle de la Valliere en le relevant, *il s'agit d'une réponse ;* & elle lui montra la lettre du Roi qu'elle venoit de recevoir.



MADAME DE MONTESPAN*.

LOIN d'être née sans pudeur, Madame de Montespan étoit naturellement éloignée de la galanterie ; & si elle devint maîtresse du Roi, ce fut la faute de son mari plutôt que la sienne ; elle ne lui laissa pas ignorer qu'elle étoit aimée ; elle l'assura qu'une fête que le Roi donnoit, étoit pour elle ; elle le pressa, le conjura avec les plus fortes instances de l'emmener dans ses Terres de Guienne, & de l'y laisser jusqu'à ce que le Roi l'eût oubliée. Rien n'y put déterminer Montespan, qui ne fut pas long-temps à s'en repentir. Le projet de sa femme avoit été d'abord de gouverner le Roi, par l'ascendant de son esprit. Elle croyoit qu'elle lui feroit toujours désirer ce qu'elle avoit résolu de ne lui accorder jamais. A sa première grossesse, elle se désespéra ; elle devint maigre, jaune & si changée, qu'on ne la reconnoissoit pas.

* Née en 1641, morte en 1707.

Mais à la seconde grossesse , elle se consola , & porta dans les autres l'imprudence aussi loin qu'elle pouvoit aller.

Ces deux amans , pressés par leur conscience , se séparèrent de bonne foi , pour faire leur Jubilé. Madame de Montespan vint à Paris , visita les Eglises , jeûna , pria , & pleura ses péchés. Le Roi , de son côté , fit tout ce qu'un bon Chrétien doit faire en pareille circonstance. Le Jubilé fini , il fut question de savoir si Madame de Montespan reviendrait à la Cour. Elle devoit y être par sa naissance & par sa Charge , & il ne parut pas impossible d'y vivre chrétiennement. Mais pour éviter les inconvéniens de la surprise , si les deux amans venoient à se rencontrer sans y être préparés , il fut conclu que le Roi se rendroit chez Madame de Montespan , & que les Dames les plus respectables de la Cour seroient présentes à cette entrevue ; mais insensiblement ils s'écartèrent de la compagnie , se parlèrent à voix basse dans une embrasure , pleurèrent , & se dirent ce qu'on a coutume de dire en pareil cas ; ils firent
ensuite

ensuite une profonde révérence à ces vénérables matrones , & passerent dans une autre chambre.

Un jour que le carrosse de Madame de Montespan passa sur le corps d'un pauvre homme, Mesdames *de Montausier, de Richelieu, de Maintenon* & quelques autres qui étoient avec elle, en furent effrayées & saisies, comme on l'est d'ordinaire en de pareilles occasions ; la seule Madame de Montespan ne s'en émut pas, & elle reprocha même à ces Dames leur foiblesse. » Si c'étoit, » leur disoit-elle, une véritable com- » passion, vous éprouveriez le même » sentiment en apprenant que cette » aventure est arrivée loin de vous «.

Le Marquis de Montespan frémit à la nouvelle d'une intrigue, dont il avoit toujours rejeté le soupçon. Il reprocha à sa femme son ingratitude, ses perfidies, tant d'amour pour elle, tant de riches partis sacrifiés à cet amour. Madame de Montespan, forte de l'appui du Roi, répond aux reproches par des insultes & des mépris, soutient que son commerce avec le Roi a toute l'in-

nocence de l'amitié, & le menace de se délivrer de ses importunités par son exil. Montespan indigné réplique que, dans sa maison, il ne connoît de maître que lui-même, & leve la main sur celle qui en réclame un autre. » Il m'aime, lui » dit la Marquise, frappez, si vous » l'osez ». L'emportement du mari n'est point calmé par cet aveu : il outrage sa femme, & de la main & de la voix. Madame de Montespan pousse de grands cris : on accourt, on la trouve noyée dans ses pleurs. La Reine, Mademoiselle, toute la Cour crient contre un époux si féroce. Le Roi irrité qu'on traite si mal une Dame de laquelle il n'a eu encore que des espérances, ordonne à Montespan de la respecter désormais, & lui défend de l'emmener en Province.

Quand le Roi fut devenu amoureux de Mademoiselle de *Fontanges*, Madame de Montespan en pensa crever de dépit, &, semblable à Médée, elle menaça le Monarque de déchirer ses enfans à ses yeux. Et comme le Pere de la Chaise lui fit moins de scrupule de l'amour de Mademoiselle de *Fontanges*, que du

'double adultere, cette Dame disoit fort plaisamment, que ce Pere de la Chaise étoit une *chaise de commodité*.

Madame de Montespan retirée à la Communauté de Saint-Joseph qu'elle avoit rétablie, fut long-temps à s'y accoutumer : elle promena son loisir & ses inquiétudes à Bourbon, à Fontevrault, aux Terres d'Aubin, & fut des années sans pouvoir se rendre à elle-même. A la fin Dieu la toucha, son péché n'avoit jamais été accompagné de l'oubli de la Religion ; elle quittoit souvent le Roi pour aller prier Dieu dans un cabinet ; rien n'eût été capable de lui faire rompre un jeûne d'Eglise ; elle fit tous les Carêmes, & même avec austerité ; elle étoit fort aumônier, & dans le temps même de ses plus grands désordres, elle ne laissa jamais rien échapper qui approchât du doute & de l'impiété : mais elle étoit impérieuse, altière, dominante, moqueuse, & tout ce qu'est ordinairement une femme, quand elle joint la beauté à la toute-puissance. Résolue de mettre enfin à profit la retraite forcée qui l'éloignoit de la Cour, elle chercha quelqu'un de

P ij

sage & d'éclairé, & se mit entre les mains du Pere de la Tour, ce Général de l'Oratoire si connu par ses talens pour la direction. Sa conversion ne se démentit point jusqu'à sa mort. Il fallut d'abord renoncer à l'attachement secret qui lui étoit demeuré pour la Cour, & aux espérances, qui, toutes chimériques qu'elles étoient, la flatterent jusqu'au tombeau. Le Pere de la Tour obtint d'elle la plus rude pénitence qu'il pût lui imposer; ce fut de demander pardon à son mari, & de se remettre entre ses mains. Elle lui écrivit dans les termes les plus soumis, & lui offrit de retourner avec lui s'il daignoit la recevoir. M. de Montespan lui fit dire qu'il ne vouloit ni la recevoir, ni en entendre parler de sa vie; à sa mort elle en prit le deuil, comme une veuve ordinaire. Peu-à-peu elle en vint à donner tout ce qu'elle avoit aux pauvres; elle travailloit pour eux, & plusieurs heures par jour, aux ouvrages les plus grossiers, & y faisoit travailler tout ce qui l'environnoit. Sa table qu'elle avoit aimée à l'excès, devint plus que frugale, ses jeûnes se multiplierent, & à toutes les heures du jour elle quittoit tout pour aller

prier dans son oratoire. Ses macérations étoient continuelles : ses chemises & ses draps étoient de toile jaune la plus dure & la plus grossiere , mais cachés sous des draps & des chemises ordinaires. Elle portoit toujours des brassellets, des jarretieres & une ceinture armées de pointes de fer qui la bleffoient quelquefois jusqu'au sang. Elle avoit une telle frayeur de la mort , que pour se rassurer , elle payoit plusieurs femmes , dont l'emploi unique étoit de la veiller pendant la nuit. Elle couchoit, ses rideaux ouverts, avec beaucoup de bougies dans sa chambre ; elle vouloit trouver ses Veilleuses causant & jouant entre elles , toutes les fois qu'elle se réveilloit. Malgré tout cela , elle ne put jamais dépouiller l'extérieur de Reine qu'elle avoit usurpé dans le temps de sa faveur , & qui l'avoit suivie dans sa retraite. On y étoit si bien accoutumé , qu'elle en conserva l'habitude sans faire murmurer personne. Il n'y avoit qu'un fauteuil dans son appartement , & ce fauteuil n'étoit que pour elle , pas même pour ses enfans naturels. *Monsieur* & la grande *Mademoiselle* l'avoient toujours aimée , & l'alloient voir assez souvent.

là on apportoit des fauteuils ainsi qu'à Madame la Princesse ; mais dans ce cas-là même , jamais elle ne quittoit le sien. *Madame* n'y alloit que rarement, & ne pouvoit approuver cette conduite. Mais toutes les Dames de la Cour se faisoient un devoir de la visiter, quoiqu'elle ne rendît jamais les visites, pas même au palais d'Orléans & à l'hôtel de Condé. Elle fut belle jusqu'au dernier moment de sa vie, sans être malade & croyant toujours l'être. Cette inquiétude l'entretenoit dans le goût de voyager ; & dans ses voyages, elle menoit toujours sept à huit personnes de compagnie dont elle étoit les délices, tant ses graces, qui faisoient passer ses hauteurs, leur étoient bien adaptées. Il n'étoit pas possible d'avoir plus d'esprit & de fine politesse. Des expressions singulieres, une justesse naturelle, un tour d'éloquence particulier à sa famille lui faisoient comme un langage à part, & donnoient à sa conversation un intérêt qui faisoit passer sur tous les inconvéniens de son commerce. On la recherchoit par besoin, même sans en excepter les femmes.

La dévotion de Madame de Montespan étoit de marier les pauvres filles, & c'étoient souvent la faim & la soif qu'elle affocioit. Depuis sa sortie de la Cour, jamais elle ne s'abassa à rien demander pour elle ni pour les autres. La dernière fois qu'elle alla à Bourbon, & sans besoin comme à l'ordinaire, elle paya deux ans d'avance de toutes les pensions qu'elle faisoit à de pauvres Noblesse, &, quoiqu'en pleine santé, elle doubla aussi ses autres aumônes. Elle disoit que ne devant point revenir de ce voyage, ces pauvres gens auroient avec ces avances le temps de chercher ailleurs des moyens de subsister. Elle avoit toujours la mort présente, elle en parloit continuellement; & avec toutes ses frayeurs, ses Veilleuses, & une préparation soutenue, elle n'avoit jamais de Médecin. Comment concilier cette conduite avec les idées éloignées de pouvoir succéder à Madame de Maintenon, quand le Roi, par sa mort, seroit libre de disposer de lui? Madame de Montespan est un des phénomènes du siècle de Louis XIV.

On avoit formé sur la mort de Mademoiselle de Fontanges de grands soupçons de poison , qu'on fit retomber sur Madame de Montespan , quoiqu'avec peu de justice. Cette Dame étoit vive, emportée , mais incapable de la dissimulation que suppose une telle vengeance. On lui avoit entendu dire à Madame de Maintenon , qu'elle devoit redouter autant & plus que Mademoiselle de Fontanges : *Montons ensemble en carrosse, nous y causerons, & nous ne nous en aimerons pas mieux.* Avec tant de sincérité, on n'est pas capable d'une noirceur réfléchie.

Madame de Montespan alloit toutes les années aux bains de Bourbon : elle y cherchoit la santé , & y trouva la mort. S'étant fait saigner mal-à-propos, elle fut attaquée d'un transport au cerveau, qui joint à d'autres accidens , ôta toute espérance aux Médecins. Sur le champ on dépêche un courrier au Marquis d'Antin. Il arrive en poste ; & sans descendre de sa chaise, sans s'informer comment sa mere se porte, il demande sa cassette. On lui dit que Madame de

Montespan n'en confie la clef à personne, & la porte toujours sur elle. Il monte dans son appartement, cherche la clef dans le sein de sa mere agonisante, vide la cassette, la referme, & part sans donner aucun ordre, sans témoigner ni curiosité, ni surprise, ni regret, ni pitié. Quelques heures après, Madame de Montespan expira.

MADAME DE MAINTENON *.

FRANÇOISE *d'Aubigné*, si connue depuis sous le nom de la Marquise de *Maintenon*, naquit dans les prisons de la Conciergerie de Niort. Madame de *Villette*, sœur de M. d'Aubigné, vint rendre visite à l'accouchée. Elle vit toutes les horreurs de l'indigence ; son frere aliéné par son désespoir, exténué par le manque d'alimens ; un enfant couvert de haillons, déjà sensible à la misere ; un autre encore au berceau ; une fille de deux jours, dont les vagissemens

* Née en 1635, morte en 1719.

sembloient appeler la mort ; une mere éplorée qui présentoit son sein tantôt à son mari, tantôt à sa fille, sans espoir de sauver ni l'un ni l'autre. La misere & la faim lui avoient fait perdre son lait, & elle n'avoit pu payer une nourrice. Madame de Villette fut attendrie. Elle emmena ces trois enfans au château de Murçan, & en prit soin pendant quelque temps. La tendresse maternelle ne permit pas à Madame d'Aubigné de laisser long-temps sa fille en des mains étrangères. Elle l'emmena au château Trompette, où d'Aubigné fut reconduit sur ces entrefaites. Là fut élevée cette enfant, qui, après avoir éprouvé toutes les rigueurs de la fortune, devoit en goûter toutes les faveurs.

Dans son premier voyage d'Amérique, François d'Aubigné encore au berceau, fut à une telle extrémité, qu'elle ne donnoit plus aucun signe de vie. Sa mere la prend entre ses bras, pleure, gémit, & la réchauffe dans son sein. Fatigué de ces cris, le Baron d'Aubigné veut lui arracher l'enfant, dont la mort & la présence causent, & irritent son désespoir. Un Matelot va la jeter dans la

mer , le canon est prêt à tirer. Madame d'Aubigné demande qu'un dernier baiser lui soit du moins permis , porte la main sur le cœur de sa fille , & soutient qu'elle n'est point morte. Depuis , Madame de Maintenon racontant ce trait à Marly , l'Evêque de Metz , qui étoit présent , lui dit : » Madame , on ne revient pas de si » loin pour peu de chose « .

Madame d'Aubigné contoit à sa fille les exploits de son grand-pere (Agrippa d'Aubigné) , & la faveur où il avoit été auprès de Henri IV. » Et moi , dit l'enfant , ne serai-je rien « ? *Et que veux-tu être* , reprit la mere ? » Reine de Navarre « , répliqua la petite fille.

Lorsque la Reine Christine vint à Paris , elle désira de voir Scarron ; Menage le lui présenta : » Je vous permets , » lui dit cette Princesse , d'être amoureux » de moi ; la Reine de France vous a fait » son malade , moi je vous crée mon » Roland « . *Vous faites bien , Madame* , lui dit le Poète , *de me donner ce titre , puisqu'autrement je l'aurois pris*. Christine , en voyant Madame Scarron , dont la beauté étoit alors dans tout son éclat ,

P. vj

dit à une des Dames qui l'accompagnoient : » Ne le favois-je pas, qu'il » ne falloit pas moins qu'une Reine de » Suede pour rendre un homme infidelle » à cette femme-là « ! Elle ordonna au mari de lui écrire, & lui dit qu'elle n'étoit pas surprise qu'avec la plus aimable femme de Paris, il fut, malgré ses maux, l'homme de Paris le plus gai.

Quand on dressa le contrat de mariage avec Mademoiselle d'Aubigné, il dit qu'il reconnoissoit à l'accordée, quatre louis de rente, deux grands yeux fort mutins, un très-beau corsage, une paire de belles mains, & beaucoup d'esprit. Le Notaire demanda quel douaire il lui affuroit ? » L'immortalité, répondit » Scarron. Le nom des femmes des Rois » meurt avec elles. Celui de la femme » de Scarron vivra éternellement «.

L'esprit & l'enjouement de Scarron attiroient chez lui tout ce qu'il y avoit d'aimables voluptueux à Paris. On y faisoit des especes de pique-nique où chacun fournissoit son plat, & ses bons mots. Le ton en étoit extrêmement libre. Madame Scarron y ramena la

décence. On vouloit lui plaire, & c'étoit une raison de l'imiter. Cependant elle ne se refusoit point à la douce joie de la conversation. Elle contoit, & tout le monde prenoit le plus grand plaisir à l'entendre. Un jour, un de ses domestiques s'approchant de son oreille, lorsqu'on étoit à table, lui dit : « Ma-
» dame, une histoire à ces Messieurs,
» car le rôl nous manque aujourd'hui «.

Après la mort de son mari, elle fit long-temps solliciter auprès du Roi une pension de quinze cents livres, dont Scarron avoit joui. La multitude de placets que l'on présenta à cet effet, fit dire au Roi d'un ton d'humeur : *Entendrai-je toujours parler de la veuve Scarron ?* Et ces mots introduisirent à la Cour cette maniere de parler proverbiale : *Il est aussi importun que la veuve Scarron.*

Un Maçon, nommé *Barbé*, se mêloit d'Astrologie : il avoit été souvent chez Scarron. Frappé de la physionomie & de la taille noble de sa femme, il dit un jour : « C'est la femme d'un estropié ;
» mais je m'y connois bien : elle est née

» pour être Reine ». Il le répéta si souvent qu'il crut lire dans les astres tout ce qu'une imagination prévenue lui inspiroit. Travaillant à l'hôtel d'Albret, il entra dans l'appartement que Madame Scarron y avoit accepté, & lui dit d'un air & d'un ton d'oracle : » Après » bien des chagrins & des peines, enfin » vous monterez où vous ne croirez » pas monter : un Roi vous aimera, & » vous régnerez ; mais vous n'aurez » jamais grand bien ». A cette prophétie, il ajouta des détails singuliers qui la divertirent & l'étonnerent. Toute sa raison, & la connoissance qu'elle avoit des travers de l'Astrologue, ne purent la défendre d'un peu d'émotion qui fut remarquée par ses amies qui l'en raille-
rent beaucoup : » Eh ! Mesdames, dit » le Maçon, vous feriez bien mieux de » lui baiser la robe, que de vous moquer » d'elle ». Dès que cette prédiction fut accomplie, elle fit chercher Barbé. Il étoit mort, elle fit du bien à ses enfans.

La prédiction de sa haute fortune fut répétée à Madame Scarron, dans une autre circonstance. Madame de Mon-

tespan , dont l'esprit crédule faisoit tous les moyens qu'on lui indiquoit d'interroger l'avenir , se rendit un jour chez la plus fameuse sorciere de Paris , avec Madame *d'Audicourt* & Madame Scarron , habillées en femmes-de-chambre. Après les grimaces accoutumées , la devinereffe reculant de surprise & d'effroi : » Que vois-je , dit-elle en » montrant Madame Scarron ? Encore » un peu de temps , & votre femme- » de-chambre sera plus grande Dame » que vous «. Madame de Montespan fut vivement frappée de ces paroles , & ne put plus envisager Madame Scarron sans remarquer qu'en effet elle avoit dans les yeux quelque chose qui annonçoit qu'elle seroit un jour au-dessus d'elle.

Le Duc du Maine venoit de naître , c'étoit un secret. On chercha une personne capable de le garder , & qui pût répondre aux soins qu'exigeoit cette éducation. On se ressouvint de Madame Scarron ; elle répondit constamment : » Si l'enfant est au Roi , je le veux bien ; » car je ne me chargerois pas sans scrupule de ceux de Madame de Montef-

» pan : ainsi il faut que le Roi me l'or-
 » donne. Voilà mon dernier mot «.

Le Duc du Maine étoit né avec un pied difforme. Le premier Médecin d'Aquin, qui étoit dans la confiance, jugea qu'il falloit envoyer l'enfant aux eaux de Barege. On chercha une personne de confiance qui pût se charger de ce dépôt. Le Roi se souvint de Madame Scarron. M. de Louvois alla secrètement lui proposer ce voyage. Elle eut soin depuis ce temps-là de l'éducation du Duc du Maine; nommée à cet emploi par le Roi, & non point par Madame de Montespan, comme on l'a dit. Elle écrivoit directement au Roi : ses lettres plurent beaucoup. Voilà l'origine de sa fortune : son mérite fit tout le reste.

Le Roi jouant un jour avec le Duc du Maine, dont Madame de Maintenon étoit Gouvernante, & content de la manière dont ce jeune Prince répon-
 doit à ses questions, lui dit qu'il étoit bien raisonnable : « Il faut bien que je le
 » sois, répondit l'enfant ; j'ai une Dame
 » auprès de moi qui est la raison même,

» Allez lui dire, reprit le Roi, que vous
» lui donnerez ce soir cent mille francs
» pour vos dragées ». L'enfant le lui
dit, & tint parole.

La gorge de Madame de Maintenon étoit si belle, ou si soupçonnée de l'être, qu'une troupe de masques passant en même-temps qu'elle par une porte, un d'eux ne put s'empêcher de permettre à ses mains des témérités : » Ah ! s'écria-t-elle, c'est *Monseigneur* : lui seul en France est assez hardi pour cela « : & c'étoit lui (a).

Il parut un jour dans son antichambre un homme qui fendit la foule, & qui l'abordant avec une respectueuse hardiesse, lui dit : » Il y a quarante ans, Madame, que je vous ai vue, & vous ne sauriez me reconnoître ; mais vous ne pouvez m'avoir entièrement oublié. Vous souvient-il qu'à votre retour des Isles, vous vous rendiez tous les jeudis à la porte des Jésuites de la

(a) La sagesse de Madame de Maintenon étoit si bien établie, qu'un Courtisan disoit : » Je ferois plutôt une proposition impertinente à la Reine qu'à cette femme-là «.

» Rochelle, où, suivant l'usage de la
» plupart des Communautés, les jeunes
» Peres distribuoient de la soupe aux
» pauvres? Employé à mon tour à cette
» distribution, je vous distinguai dans
» la foule des mendiants. Je vous rap-
» pelle sans crainte un fait que vous
» écoutez sans rougir. Je fus frappé de
» la noblesse de votre physionomie; vous
» ne me parûtes point faite pour un état
» si vil : j'observai votre embarras à
» vous présenter pour avoir part à l'au-
» môné, & j'en eus pitié. — C'est donc
» vous, Monsieur, lui dit Madame de
» Maintenon, qui, pour m'épargner la
» honte d'être confondue avec ces mi-
» sérables, fîtes apporter la soupe chez
» moi, en me témoignant mille regrets
» d'être borné à un si médiocre secours!
» Vous me sauvâtes doublement la vie,
» & en me donnant cette nourriture,
» & en compatissant à tout ce que je
» souffrois d'être obligée de mendier
» publiquement ». Elle lui demanda ce
qu'elle pourroit faire pour lui, & le
pria d'entrer dans son cabinet, comme
pour lui épargner à son tour l'humilia-
tion d'exposer tout haut ses besoins.
Là, le vieillard lui dit, que, quel-

ques années après, il avoit quitté les Jésuites ; qu'il étoit actuellement Maître d'école dans un village ; qu'il bornoit toute son ambition à une Cure, & qu'après tout ce que la renommée lui avoit dit d'elle, il espéroit l'obtenir par sa protection, & peut-être de sa reconnaissance. Madame de Maintenon le remercia d'une confiance si flatteuse pour elle, & lui dit qu'elle ne se mêloit point de la nomination des Bénéfices ; qu'elle ne savoit s'il étoit propre à être Curé, mais qu'elle savoit bien qu'il étoit charitable : qu'elle le prioit donc de se contenter pour le présent, d'une bourse de cent pistoles, qu'elle lui donna, en lui promettant de la remplir, toutes les années, de cette somme modique.

Madame de Richelieu, Dame d'honneur de la Dauphine, étant venue à mourir, toutes les Dames de la Cour briguerent cette Charge. Louis XIV s'en remit à la décision de Madame la Dauphine, & lui dit qu'il ne vouloit point la gêner. La Princesse lui répondit qu'elle n'avoit d'autre goût que le sien. » Si cela est, lui dit le Monarque, » votre choix sera bientôt fait ». Et sur

le champ la Dauphine nomma Madame de Maintenon. Le Roi charmé de mettre, pour ainsi dire, à la tête de la Cour la femme qui régnoit dans son cœur, voulut être le premier témoin des transports de joie que lui causeroit cette nouvelle. Elle la reçut avec la plus respectueuse indifférence ; elle représenta au Roi que cette Charge ne feroit qu'exciter l'envie, qu'il falloit défarmer par la modération. » Quant à l'honneur, ajouta-t-elle, que me feroit cette place, ne le trouvé-je pas tout entier dans l'offre que me fait Votre Majesté ? Louis insista, Madame de Maintenon persévéra dans son refus. » Puisque vous ne voulez pas, lui dit enfin le Roi, jouir de mes graces, il faut du moins, Madame, que vous jouissiez de vos refus ». Elle le supplia de garder le silence ; mais le Roi ne put s'empêcher de raconter ce rare exemple de modération du moins apparente.

Après l'éclipse totale de Madame de Montespan, Madame de Maintenon victorieuse inspira à Louis XIV tant de tendresse & de scrupule, que le Roi, par le

conseil du Pere de la Chaise, l'épousa secrètement en 1686, dans une petite Chapelle qui étoit au bout de l'appartement occupé depuis par le Duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune stipulation. L'Archevêque de Paris, *Harlai de Chamvalon*, leur donna la bénédiction : le Confesseur y assista ; *Montchevreuil*, & *Bontems*, premier valet-de-chambre, y furent comme témoins. Louis XIV étoit alors dans sa quarante-huitième année, & la personne qu'il épousoit, dans sa cinquante-deuxième. Ce Prince comblé de gloire vouloit mêler aux fatigues du gouvernement, les douceurs innocentes d'une vie privée. Ce mariage ne l'engageoit à rien d'indigne de son rang. Il fut toujours problématique à la Cour, si Madame de Maintenon étoit mariée. On respectoit en elle le choix du Roi, sans la traiter en Reine.

Madame de Maintenon, qui pourtant n'avoit d'autre chagrin que l'uniformité de sa vie auprès d'un grand Roi, disoit un jour au Comte d'Aubigné son frere : » Je n'y peux plus tenir ; je voudrois être morte «. On fait quelle

réponse il lui fit : *Vous avez donc parole d'épouser Dieu le Pere.*

Madame de Maintenon ayant demandé un Bénéfice pour un Abbé qu'elle protégeoit, le Pere de la Chaise lui promit de le nommer à propos au Roi. Il le mit à la tête de la liste. Le Roi l'effaça. Le Confesseur, d'un ton chagrin affecté ou réel, dit que cet Ecclésiastique lui avoit été recommandé par Madame de Maintenon. » C'est justement
 „ à cause de cela que je l'efface : je ne
 „ veux pas qu'elle s'en mêle. — Mais,
 „ Sire, dit le Jésuite, ses dispositions pour
 „ moi en deviendront moins favorables ;
 „ & j'ai cru que le suffrage d'une Dame
 „ aussi pieuse devoit être compté. — Ah !
 „ répondit le Roi, c'est une raison : mais
 „ si elle est bonne pour vous, elle n'est
 „ rien pour moi ». On voit, par ce trait, quelle habileté il falloit à Madame de Maintenon pour gouverner un Prince du caractère de Louis XIV. Quoi qu'il en soit, elle fut offensée de l'affectation du Pere de la Chaise à mettre le nom de son protégé à la tête de la feuille. Elle regarda cette marque apparente de considération, comme un artifice, pour

engager le Roi à lui défendre de gêner désormais le Confesseur par ses recommandations ; & cette bagatelle fut, dit-on, l'origine de la méfintelligence qui régna depuis entre Madame de Maintenon & le Pere de la Chaise.

Elle instruisoit à ses heures perdues un petit Negre, que le Marquis de Villette lui avoit donné. Elle se plaisoit à étudier dans cet enfant naïf, la nature altérée en nous par nos préjugés. Un jour qu'elle l'exhortoit à divertir la Reine d'Angleterre : » Je ne puis, répondit-il, toutes ces Reines-là m'ennuient «. Trouvant un jour Madame de Maintenon fort triste, il s'élança sur ses genoux, & lui dit à l'oreille : » Tu ne fais donc pas combien il est facile d'amuser un Roi « ? Elle fut si frappée de ce mot, qu'elle se leva brusquement, & le répéta à M. Joly de Fleury, qui étoit présent.

La Princesse de S... ayant écrit à Madame de Maintenon, & signé *avec respect* ; la Marquise termina sa réponse par cette phrase : *A l'égard du respect, qu'il n'en soit point question entre nous ;*

vous n'en pourriez devoir qu'à mon âge, & je vous crois trop polie pour me le reprocher,

En se rappelant les diverses particularités de sa jeunesse, de ce temps pénible où elle n'avoit que des tapisseries d'emprunt, où elle alloit porter chez l'Imprimeur les épreuves des Ouvrages de Scarron, Madame de Maintenon se ressouvint qu'un jour qu'elle devoit recevoir chez elle des femmes de qualité, une Blanchisseuse lui avoit loué quelques meubles, & avoit refusé le paiement du loyer ; honteuse de s'en souvenir si tard, elle ordonna à ses gens de chercher cette femme. Après bien des perquisitions, on la trouva dans un galeas, accablée de vieillesse & d'infirmités, prête à vendre sa dernière chaise pour avoir encore un morceau de pain. Madame de Maintenon va la voir, lui rappelle le prêt des meubles, & lui assure, pour le reste de ses jours, une petite pension, dont elle lui paye le premier quartier.

Madame la Marquise de *** n'étoit point aimée de Madame de Maintenon, en étoit sûre, & vouloit pourtant passer

passer pour sa favorite. Elle avoit projeté le mariage d'une de ses filles avec le Duc de *** ; mais point de dot ; & le Duc insistoit sur ce point. Il falloit donc l'éblouir par l'espérance d'une faveur qui en tiendrait lieu. Mais comment approcher Madame de Maintenon , aussi sourde pour l'importunité , qu'accessible à l'indigence ? Depuis long-temps elle souhaitoit d'être admise à sa table ; distinction extrêmement rare. Elle brigue encore cet honneur : ses empressements sont inutiles. Puisqu'elle ne peut dîner avec elle , il faut paroître du moins y avoir dîné. Elle va la voir immédiatement après le repas , au hasard d'être froidement reçue. L'appartement de Madame de Maintenon à Versailles , avoit un balcon qui donnoit sur la cour de marbre : Madame de *** aperçoit de loin l'équipage du Duc ; elle feint de se trouver mal , demande de l'eau , une serviette , se lave les mains , la bouche , fait toutes les grimaces de propreté qu'on fait en sortant de table. Le soir même le mariage est conclu ; le Duc de *** se croit trop heureux de prendre sans bien une fille , dont la mere a dîné avec Madame de Maintenon.

Dans ce prodige incroyable d'élévation, Madame de Maintenon ne laissoit pas d'avoir ses peines, & les incartades continuelles de son frere n'étoient pas une des moindres. Il n'avoit jamais été que Capitaine d'Infanterie, & parloit toujours de ses vieilles guerres, comme un homme qui méritoit tout, & à qui on faisoit le plus grand tort du monde de ne l'avoir pas fait Maréchal de France. Quelquefois il disoit assez plaisamment qu'il avoit pris son bâton en argent. Il couroit les petites filles aux Tuileries & ailleurs; en entretenoit toujours quelques-unes, & vivoit le plus souvent avec elles & leur famille. C'étoit un fou à lier, mais plaisant, avec de l'esprit & des faillies. Malgré tout, bon homme, honnête homme, poli, & sans rien de ce que la vanité de la situation de sa sœur auroit pu donner d'impertinence. Quelquefois il se donnoit carrière sur les temps antérieurs, & c'étoit un plaisir de l'entendre causer de Scarron & de l'hôtel d'Albret. Sur-tout il ne se pouvoit contenir sur les aventures de sa sœur, & en faisoit le parallèle avec sa dévotion actuelle. II

n'étoit pas trop prudent de provoquer ces propos qu'on n'arrêtoit pas quand on vouloit, & qu'il ne tenoit pas devant deux ou trois amis ; mais à table , devant tout le monde ; sur un banc des Tuileries, & quelquefois dans la gallerie de Versailles où il ne se contraignoit pas plus qu'ailleurs, de prendre un ton goguenard, & dire *le beau frere*, lorsqu'il vouloit parler du Roi. Enfin Madame de Maintenon ne sachant que faire d'un frere si extravagant, mit tout Saint-Sulpice en mouvement pour lui inspirer des sentimens de dévotion, avec promesse que s'il renonçoit à ses débauches, il ne manqueroit plus d'argent ; qu'on fourniroit abondamment à sa dépense, & qu'il auroit toujours de quoi satisfaire ses fantaisies, pourvu toutefois qu'elles fussent honnêtes. Pour cela, il fallut que M. d'Aubigné se retirât dans une Communauté qu'un M. d'Orsen avoit établie pour des Gentilshommes qui vivoient dans une espece de retraite, sous la direction de quelques Prêtres de Saint-Sulpice. Pour avoir la paix, Madame d'Aubigné s'étoit confinée dans un Couvent, & disoit tout bas à ses commeres, que cela étoit bien dur.

Q ij

Pour d'Aubigné, il ne laissoit ignorer à personne que sa sœur se moquoit de lui de vouloir lui persuader qu'il étoit dévot. Il ne tint pas long-temps sans revenir aux filles, aux Tuileries & à ses anciennes parties de plaisir. Mais on le rattrapa, & on lui donna pour gardien un des Prêtres de Saint-Sulpice qui le suivoit par-tout, & qui dut rembourser bien des sottises. Il étoit payé pour cela, & l'on doit convenir qu'avec un pareil pupille il gagnoit bien son argent.

Racine étoit sujet à de grandes distractions. Il arriva qu'un soir Madame de Maintenon l'ayant envoyé chercher pour amuser le Roi, la conversation tomba sur les Théâtres de Paris, Après avoir épuisé l'Opéra, on parla de la Comédie. Le Roi s'informa des Pièces & des Acteurs, & demanda à *Racine* pourquoi la Comédie étoit moins suivie qu'autrefois. *Racine* lui en donna plusieurs raisons, & conclut par celle qui, à son avis, y avoit le plus de part, qui étoit que, faute d'Acteurs & de bonnes Pièces nouvelles, les Comédiens n'en donnoient que d'anciennes ; entre autres, des Pièces de *Scarron* qui ne valoient

rien, & qui rebutoient tout le monde. A ce mot, la pauvre veuve rougit, non pas de la réputation du cul-de-jatte attaquée, mais d'entendre prononcer son nom devant son successeur. Le Roi s'embarassa; le silence qui se fit tout d'un coup réveilla le malheureux Racine qui sentit dans quel abyme sa funeste distraction venoit de le plonger. Il demeura le plus confondu des trois, sans plus oser lever les yeux, ni ouvrir la bouche. Ce silence ne laissa pas de durer quelques momens. Le résultat fut que le Roi renvoya Racine, en disant qu'il alloit travailler. Il sortit tout éperdu, & ce fut la véritable époque de sa disgrâce. De long-temps le Roi & Madame de Maintenon ne daignerent plus lui parler ni le regarder. Il en conçut un chagrin si profond, qu'il tomba dans une espece de langueur qui ne le quitta plus.

Dans une autre occasion, Madame de Maintenon ne fut pas plus courageuse pour protéger Racine contre un léger ressentiment du Roi. Touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avoit parlé de la misere du peuple en 1698,

elle engagea son ami à faire un Mémoire qui montrât le mal & le remede. Le Roi lut ce Mémoire, & en ayant montré du chagrin, elle eut la foiblesse d'en nommer l'Auteur, & celle de ne le pas défendre. Racine, plus foible encore, fut pénétré d'une douleur qui acheva de le conduire au tombeau. *Voyez l'article RACINE.*

Malgré sa piété, Madame de Maintenon ne pardonna jamais à Louvois tout ce qu'il avoit fait pour empêcher d'abord son mariage secret avec Louis XIV, & dans la suite la déclaration de ce mariage. Le Roi ayant fait un jour confidence à son Ministre des vues qu'il avoit sur Madame de Maintenon, mais comme d'une chose qui n'étoit point encore résolue, & sur laquelle il lui demandoit son avis; Louvois, qui n'en avoit jamais eu la moindre idée, s'écria : *Ah ! Sire, Votre Majesté songe-t-elle bien à ce qu'elle me dit ? Le plus grand Roi du monde couvert de gloire, épouser la veuve Scarron ! Voulez-vous vous déshonorer ?* Il se jeta aussi-tôt aux pieds du Roi, fondant en larmes : *Pardonnez-moi, Sire, la liberté que je prends ; ôtez-moi toutes mes*

Charges ; mettez - moi dans une prison ,
& je ne verrai point une pareille indignité.
Le Roi lui dit : *Levez - vous ; êtes - vous
sou ?* Il se leva , & sortit du cabinet sans
savoir si ses remontrances avoient opéré.
Mais le lendemain , il crut voir à l'air
embarrassé & cérémonieux de Madame
de Maintenon , que le Roi avoit eu la
foiblesse de lui conter tout. Ce trait est
un de ceux qui font le plus d'honneur à
la mémoire de Louvois. *Voyez l'article
LOUVOIS.*

Le Maréchal de *Villeroy* languissoit
à Paris , & souvent à *Villeroy* , dans la
plus profonde disgrâce. Depuis son der-
nier retour de Flandres , il ne paroif-
soit que de loin à loin à Versailles , tou-
jours sans y coucher ; à Fontainebleau
il couchoit une fois ou deux tout au
plus. Il n'étoit plus question pour lui
de Marly. La sécheresse , le silence &
l'air ennuyé du Roi en le voyant étoient
toujours les mêmes ; mais il tenoit
toujours à Madame de Maintenon. Sa
haine pour Chamillart qui leur étoit
communé , avoit ranimé leur ancienne
familiarité. La compassion l'engageoit à
le voir toutes les fois qu'il alloit à

Q iv

Versailles ou à Fontainebleau ; ils s'écrivoient souvent , & elle ne faisoit rien qu'elle ne lui communiquât. Ces mysteres étoient pour la foule , & n'échappoient point aux plus attentifs ; le Roi ne les ignoroit pas. Madame de Maintenon n'auroit osé lui cacher une conduite d'habitude qu'il auroit pu découvrir. Elle espéra trouver des occasions de rapprocher le Maréchal , & de temps en temps elle montrait de ses Mémoires qu'elle faisoit appuyer par *Voisin*. Jusqu'alors rien n'avoit pourtant réussi. La triste conjoncture de la mort de M. le Duc & de Madame la Duchesse de Bourgogne fit redoubler d'efforts à Madame de Maintenon. Louis XIV étoit difficile à amuser ; elle étoit si touchée , si abattue qu'elle ne trouvoit aucune ressource en elle-même. Celle du travail des Ministres chez elle y laissoit de grands intervalles par la longueur des soirées d'hiver , & des journées entières quand il faisoit trop mauvais pour sortir. Le Roi paroissoit alors chez elle toujours avant trois heures , & n'en sortoit qu'à dix pour souper. Elle multiplioit bien le plus qu'elle pouvoit les voyages à Marly & à Trianon pour

la commodité de la promenade ; mais elle ne trouvoit point dans les premiers Gentilshommes de la Chambre , & dans les autres grands Officiers qui pouvoient suivre , de quoi amuser le Roi. Le Duc de Noailles n'étoit plus en cette situation depuis son rappel d'Espagne. Le Maréchal de Villeroy lui parut le seul homme sur qui elle pût jeter les yeux. Il avoit été élevé auprès de Louis XIV ; il n'avoit quitté la Cour que pour aller à l'armée ; il avoit été galant de profession , & le vouloit être encore. Toujours dans la familiarité du Roi , il savoit cent contes de leur jeunesse , dont le Monarque s'amusoit beaucoup. D'ailleurs le Maréchal étoit passionné pour la Musique ; il parloit chasse & chevaux ; toutes les anciennes intrigues de la Cour & de la Ville lui étoient présentes. Ce qui lui plaisoit sur-tout , c'est qu'elle n'avoit rien à craindre de lui. Quelque crédit qu'il pût prendre , elle étoit bien sûre qu'il ne feroit jamais que ce qu'elle voudroit. Ces considérations la déterminèrent à tout tenter pour le raccommoder. Elle commença donc par vanter au Roi les serviteurs de jeunesse & de toute la vie ; ensuite l'attachement

Q v

de toute celle du Maréchal de Villeroy pour lui, sa douleur de lui avoir déplu, la longueur de sa pénitence, sa désolation de ne pouvoir être auprès du Roi dans ces momens de tristesse, la douceur de se réunir à ceux avec qui on avoit toujours vécu, & dont on étoit sûr que le cœur n'avoit point de part aux fautes; en un mot, elle fut si bien dire & presser, que tout ce qui étoit à Marly pensa tomber d'étonnement d'y voir paroître le Maréchal de Villeroy, & de l'y voir accueilli avec toutes les démonstrations d'amitié que la situation du Roi put lui permettre. De ce moment, il ne quitta plus la Cour, & fut traité mieux que jamais. Il redevint le plus intime ami du Roi, & le premier favori de Madame de Maintenon.

On fait que les Tragédies d'*Esther* & d'*Athalie* furent composées à la priere de l'illustre Fondatrice de Saint-Cyr, qui les fit jouer avec l'applaudissement de toute la Cour. M. *Hébert*, célèbre Curé de Versailles, traversa autant qu'il fut en lui ces plaisirs innocens. A une assemblée des Dames de charité, où Madame de Maintenon assistoit très-régulièrement,

Le discours avant la conférence, tomba sur la Tragédie d'*Esther*. La flatterie renchérissoit sur tous les éloges qu'accordoit la vérité. Le Curé attendoit, en gémissant, le moment de parler. Madame de Maintenon rapporta d'un air satisfait, les noms de tous les Religieux qui avoient été spectateurs, ou qui demandoient à l'être. » Il n'y a plus que
» vous, Monsieur, dit-elle au Curé, qui
» n'avez pas vu cette Piece; ne vous y
» verrons-nous pas bientôt « ? M. Hébert répondit par une profonde révérence. » Je voudrois bien, ajouta-
» t-elle, en le regardant, y aller aujourd'hui en aussi bonne compagnie. — Je
» vous supplie de m'en dispenser«, répartit le Curé, en commençant son exhortation. Dès qu'elle fut achevée, Mesdames de *Chevreuse* & de *Beauvilliers*, gronderent le Curé de ce refus public.
» Vous avez, lui dirent-elles, mortifié
» Madame de Maintenon. Voir *Esther*,
» est une faveur sollicitée; elle vous y
» invite, & vous refusez du ton le plus
» désapprobateur. On n'aura plus la
» même confiance en vous; on vous
» croira outré sur la morale; vous
» ferez redouté comme le censeur des

„ Evêques ; vous perdrez un crédit utile
 „ à votre zele. — Mes raisons, inter-
 „ rompit M. Hébert, ne sont pas de
 „ vains scrupules ; je vous en rendrai
 „ compte, & j'en ferai juge Madame
 „ de Maintenon elle-même. Si elle me
 „ condamne, je me rendrai volontiers ».

L'ayant vue le soir même, il lui dit :
 „ Vous connoissez, Madame, mon res-
 „ pect pour vous ; mais vous savez aussi
 „ combien je déclame en chaire contre
 „ les Spectacles. *Esther* n'est point com-
 „ prise dans cette proscription. — Pour-
 „ quoi donc, interrompit-elle, refusez-
 „ vous de l'entendre ? — Le peuple,
 „ reprit le Curé, ne fait pas la diffé-
 „ rence qu'il y a entre cette Tragédie
 „ & une autre. J'irai ; il croira plutôt à
 „ mes actions qu'à mes paroles. La ré-
 „ putation d'un Ministre de l'Évangile
 „ est trop délicate pour la sacrifier à la
 „ complaisance ou à la curiosité. Eh !
 „ pensez-vous qu'il soit décent à des
 „ Prêtres d'assister à des jeux exécutés
 „ par de jeunes filles bien faites, aim-
 „ ables, fixées pendant deux heures en-
 „ tieres ? C'est s'exposer à des tenta-
 „ tions. Des courtisans m'ont avoué que
 „ leurs passions étoient plus vivement

excitées par la vue de ces enfans, que
par celle des Comédiennes : l'innocence des vierges est un attrait plus dangereux, que le libertinage des prostituées. Le vice profane tout. — Mais du moins, lui dit Madame de Maintenon, vous ne condamnez pas ces divertissemens si utiles à la jeunesse ? — Je crois, répondit-il, qu'ils doivent être proscrits de toute bonne éducation. Votre grand objet, Madame, est de porter vos élèves à une grande pureté de mœurs. N'est-ce pas détruire cette pureté, que de les exposer sur un Théâtre aux regards avides de toute la Cour ? C'est leur ôter cette honte modeste, qui les retient dans le devoir. Une fille redoutera-t-elle un tête-à-tête avec un homme, après avoir paru hardiment devant plusieurs ? Les applaudissemens que les spectateurs prodiguent à la beauté, aux talens de ces jeunes personnes, leur inspirent de l'orgueil. Je ne puis, en exerçant un Ministère qui combat toutes les passions, me défendre de la vaine gloire de prêcher devant mon Souverain ; comment des enfans se préserveroient-ils d'une vanité si

„ naturelle ? — Cependant , dit Madame
„ de Maintenon, ces exercices sont au-
„ torisés, de touttemps, dans les Colle-
„ ges. — On ne peut, répliqua le Curé,
„ en rien conclure pour les Colleges
„ de filles. Les garçons sont destinés
„ à des emplois qui les obligent de par-
„ ler en public. Un homme de Robe,
„ un homme d'Eglise, un homme d'E-
„ pée, ont également besoin de l'exer-
„ cice de la déclamation. Les filles sont
„ destinées à la retraite, & leur vertu
„ est d'être timides, leur gloire d'être
„ modestes. Je ne parle point du temps
„ qu'emportent les rôles qu'il faut ap-
„ prendre ; des distractions que donne
„ le charme des vers ; de l'orgueil
„ de celles qui jouent ; de la jalousie
„ de celles qui ne jouent pas ; des airs
„ de hauteur qu'on prend au Théâtre,
„ & qu'on ne quitte pas dans la so-
„ ciété ; de mille choses contraires à
„ votre établissement. Je ne dis plus
„ qu'un mot : tous les Couvens ont les
„ yeux attachés sur Saint-Cyr ; par-
„ tout on suivra l'exemple que Saint-
„ Cyr aura donné. On se lassera des
„ Pièces de piété, on en jouera de pro-
„ fanes. On invitera des Laïques à ces

» Spectacles. Dans toutes les Maisons
» Religieuses, au lieu de former des
» Novices, on formera des Comédiennes. — J'entre dans tout cela, dit
» Madame de Maintenon ; mais Saint
» François de Sales est moins rigide que
» vous, il permet à ses filles de représenter des Pièces de dévotion. —
» Il est vrai, reprit M. Hébert ; mais ce
» grand Evêque ne le permet qu'entre
» elles, rarement, & dans l'intérieur du
» Monastere. A la Visitation, c'est un
» amusement privé ; à Saint-Cyr, c'est
» un spectacle public «.

Le Pere de Neuville, Jésuite, l'ayant priée, sans la connoître, de lui obtenir une audience de Madame de Maintenon. » Et que lui voulez-vous, lui dit-elle ? — J'en veux, répondit le Jésuite, un emploi pour un de mes freres. — Vous vous adressez mal ; elle demande quelquefois au Roi des aumônes, mais jamais des graces. — Elle a tant de crédit, répliqua le Pere. — Pas tant que vous croyez. — Ah ! dit le Pere de Neuville, c'est à Madame de Maintenon que j'ai l'honneur de parler ; elle seule peut se défier de son crédit «.

Pendant la vie du Roi, la seule distinction publique qui faisoit sentir l'élevation secrète de Madame de Maintenon, étoit, qu'à la Messe, elle occupoit une des petites tribunes ou lanternes dorées qui ne sont faites que pour le Roi ou la Reine. On a aussi rapporté que *Mignard* peignant Madame de Maintenon en *Sainte Françoise Romaine*, demanda au Roi, en soufiant, si, pour orner le portrait, il ne pourroit pas l'habiller d'un manteau d'hermine. *Oui*, dit le Roi, *Sainte Françoise le mérite bien*. Ce portrait passe pour le plus beau qu'on ait de cette Dame.

Cet Empereur Moscovite, qui cherchoit par-tout des hommes, & qui étoit lui-même un grand homme, le Czar Pierre voulut voir la femme que Louis XIV avoit aimée. Madame de Maintenon lui fit demander la permission de le recevoir sur son lit. La Communauté, en habit de cérémonie, le reçut à la porte de clôture. Il alla droit à l'appartement de Madame de Maintenon, suivi de quelques Seigneurs François, & de sa petite Cour. Il lui adressa la parole. L'interprete en dit moins que n'en disoit

le visage du Prince. Il tira lui-même le rideau du lit, & fit signe qu'on l'ouvrit au pied. Il la considéra attentivement: elle rougit, & les Dames de Saint-Cyr qui la virent en ce moment, assurèrent qu'elle lui parut encore belle. Le Czar dit quelques mots d'étonnement, avec une action encore plus énergique. De là il alla dans toutes les Classes, parut surpris de trouver si peu de beauté parmi tant de filles rassemblées, s'amusa de tous leurs jeux, & fit tirer le plan de la Maison de Saint-Cyr.

Fin du premier Volume,



T A B L E

De ce qui est contenu dans ce
premier Volume.

P R É F A C E ,	pag. v
LOUIS XIV,	I
<i>Anne d'Autriche,</i>	102
<i>Marie-Thérèse d'Autriche, Reine de France,</i>	115
<i>Le Grand Dauphin,</i>	123
<i>Le Grand Condé,</i>	137
<i>Le Duc de Beaufort,</i>	163
<i>Henriette d'Angleterre,</i>	170
<i>Le Duc de Bourgogne, pere de Louis XV,</i>	177
<i>Le Duc de Berry,</i>	204
<i>M. le Prince, fils du Grand Condé,</i>	208
<i>Le Cardinal Mazarin,</i>	215
<i>Jean-François-Paul de Gondi, Car- dinal de Retz,</i>	235

T A B L E	379
<i>Le Maréchal de Turenne,</i>	260
<i>Colbert,</i>	292
<i>Louvois,</i>	306
<i>Le Surintendant Fouquet,</i>	322
<i>Madame de la Valliere,</i>	327
<i>Madame de Montespan,</i>	335
<i>Madame de Maintenon,</i>	345

Fin de la Table du premier Volume.

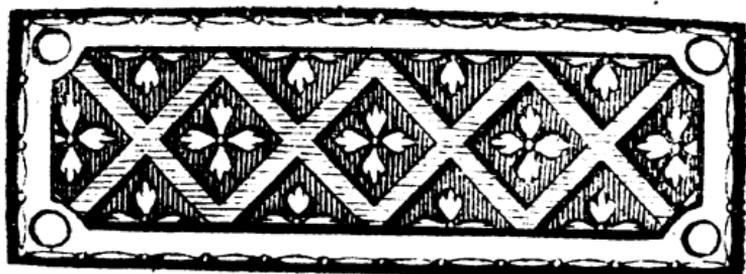
GALERIE
DE
L'ANCIENNÈ COUR
OU

MÉMOIRES ANECDOTES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE DES REGNES
DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

TOME SECONDE.



M. DCC. LXXXVI



MÉMOIRES ANECDOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES REGNES DE LOUIS XIV.
ET DE LOUIS XV.

MONTAUSIER*.

ON ne doit pas dissimuler que , dans sa jeunesse , le Duc de Montausier n'ait eu le plus grand foible pour les femmes. N'étant que Marquis de Salles & simple Cornette dans la Compagnie des Cheval-Legers du Comte de Brissac , alors Gouverneur de la Lorraine, il s'attacha à une Dame de cette Province, dont

* Né en 1610, mort en 1690.

la beauté, & plus encore les sentimens qu'elle avoit pour lui, firent naître dans son cœur la passion la plus forte. Ils s'aimèrent & firent paroître assez librement leur amour pendant une année entiere : mais un accident vint troubler leur repos ; &, par un revers fâcheux , cette Dame devint prisonniere. Le Marquis fit usage de tout son crédit auprès du Gouverneur , pour adoucir les rigueurs de la prison à une personne si chere. Il fut sollicité de faire quelque chose de plus , & la Dame prisonniere ne lui offroit pas moins qu'elle-même pour prix de la liberté qu'elle le presoit de lui procurer ; mais il fut inaccessible à une tentation si délicate : il fit violence à son cœur, & sacrifia, sans délibérer, l'amour, la beauté, l'éclat d'une grande alliance à la fidélité qu'il devoit à son Roi. Sa modestie auroit laissé dans l'oubli cette action héroïque, si la personne même qui en avoit été l'occasion, ne l'eût publiée dans la suite, & ne se fût fait un devoir de rendre justice à un homme, dont la fermeté admirable justifioit les sentimens qu'elle avoit eus pour lui.

Un attachement plus solide succéda bientôt à celui, dont on vient de rapporter des circonstances si glorieuses pour le Marquis de Salles. Ce fut vers ce temps-là, qu'il vit, pour la première fois, celle qui devoit régner constamment sur son cœur, & lui être unie par des liens que la mort seule pouvoit dissoudre. Jusqu'alors il n'avoit appris que de la renommée, les grandes qualités de l'illustre *Julie d'Angennes*, Marquise de *Rambouillet* ; mais une action comparable à celle qu'il venoit de faire en Lorraine, quoique dans un genre différent, lui fit naître la curiosité de voir par lui-même, ce qu'il ne savoit encore que par le rapport des autres. De deux freres qu'avoit Mademoiselle de *Rambouillet*, le cadet, dans un âge encore tendre, fut frappé de la peste, qui désoloit la Capitale du Royaume, & qui, après s'être répandue sur le peuple, porta ses ravages jusque dans les palais des Grands. Ce fut en cette occasion, que cette héroïne, alarmée du danger de son frere, & de celui auquel son illustre mere vouloit s'exposer en assistant le malade, donna un exemple

A ij

mémorable de sa fermeté & de sa tendresse. Elle ne put détourner d'abord Madame de Rambouillet de la résolution qu'elle avoit prise ; mais elle obtint au moins de partager le péril avec elle. Sa jeunesse, sa beauté, la délicatesse de son tempérament, le soin de conserver une vie que tout conspiroit à rendre heureuse, tout cela ne put l'empêcher de faire un sacrifice, que la religion & la nature même n'exigent point. Elle se renferma dans la chambre du malade, où elle fit consentir Madame de Rambouillet à ne point entrer ; & seule, au milieu d'un air empesté, elle assista avec une présence d'esprit & une tranquillité toujours égale, non-seulement son frere, mais encore plusieurs domestiques qui furent attaqués du mal contagieux. Sa tendre charité ne put sauver celui qui en étoit le principal objet. Ce frere, dont la vie lui étoit plus chere que la sienne propre, succomba à la violence du mal, & expira le neuvieme jour, entre les bras de son incomparable soeur. Il n'est pas étonnant que ce trait héroïque ait fait naître d'autres sentimens que ceux de l'admiration, dans une ame de la trempe de celle de Montausier,

Quelqu'un félicitoit un jour le Marquis de Salles de ce qu'il dépendoit de lui d'être l'ami d'un grand Ministre. *Je le voudrois bien*, répondit le Marquis, *s'il vouloit des amis ; mais je ne le veux pas, parce qu'il ne veut que des esclaves.*

A la mort du Président de Périgny, qui avoit d'abord été Précepteur du Dauphin, le Duc de Montausier demanda qu'il fût remplacé par Bossuet ; Louis XIV, dont l'intention étoit de laisser au premier toute l'autorité de cette éducation, redouta pour le Gouverneur l'ascendant d'un homme tel que l'Evêque de Meaux : » Sire, lui dit à ce » sujet le Duc de Montausier, ce n'est » pas à moi, mais au Prince qu'il est » important que le Précepteur con- » vienne : d'ailleurs il ne m'arrivera » jamais de rien exiger de contraire à la » dignité d'un Evêque «.

Louis XIV avoit écrit ce billet pour M. le Duc de la Rochefoucault : » Je me » réjouis comme votre ami, de la Charge » de Grand-Maître de ma garde-robe » que je vous ai donnée comme votre » Roi «. Il montra ce billet à M. de

Montausier ; & ce Courtisan véridique eut le courage de lui faire observer que c'étoit de l'esprit mal employé. Louis supprima ce billet.

En 1662, le Roi fut malade de la rougeole, jusqu'à faire trembler pour une vie si précieuse. Le Marquis de Salles en fut plus alarmé que personne ; & le Roi instruit de la crainte & de l'affliction de ce fidelle serviteur, l'ayant fait appeler : *Vous avez eu raison*, lui dit-il avec bonté, *de craindre de me perdre ; vous auriez perdu votre meilleur ami ; je connois votre mérite mieux qu'aucun autre, & je veux le mettre à sa place* : les effets suivirent de près les paroles.

M. de Montausier ayant été choisi pour succéder au Duc de Longueville dans le Gouvernement de Normandie, le Parlement de cette Province voulut d'abord lui disputer quelques-uns des droits attachés à la place qu'il occupoit. On prétendit le traiter différemment de son prédécesseur, sous prétexte qu'on devoit à un Prince du Sang beaucoup plus qu'à un homme qui ne l'étoit pas. M. de Montausier remontra paisible-

ment aux Députés du Parlement, que le prétexte allégué étoit frivole ; que les honneurs qu'on avoit rendus à M. le Duc de Longueville étant des prérogatives incontestablement attachées à la qualité de Gouverneur, quiconque étoit revêtu du même caractère, devoit prétendre aux mêmes droits ; qu'enfin la regle en ces occurrences est d'honorer l'homme du Roi, non à raison de sa qualité personnelle, mais à raison du Prince qu'il représente. Toutes ces raisons ne touchèrent point le Parlement, qui persista dans sa résolution, & engagea même plusieurs personnes de qualité à chicaner mal-à-propos M. de Montausier. Il comprit que, pour terminer tous les procès qu'on lui suscitoit, il falloit un arrêt suprême, qui ne laissât aucune ressource à la chicane, & qui appuyât fortement la justice de sa cause ; elle étoit trop bonne pour n'être pas écoutée. La Cour ordonna que non-seulement on traitât M. de Montausier comme on avoit fait M. le Duc de Longueville, mais qu'on lui rendit encore certains honneurs que le Prince même n'avoit pas eus. Ces ordres n'auroient servi qu'à aliéner les esprits

A iv.

au lieu de les ramener , si Montausier n'en avoit tempéré la rigueur par sa modération & sa modestie ; mais content de ce qu'il jugea nécessaire au service du Roi , il se relâcha sur bien des choses qu'il étoit en droit d'exiger.

Après la conquête de la Franche-Comté en 1668 , le Roi vint goûter à Saint-Germain le fruit de ses travaux. Il étoit accompagné des plus illustres guerriers qui avoient partagé la gloire de cette expédition. Montausier brilloit parmi ces héros ; & toute la Cour , soit par une véritable estime , soit uniquement pour parler le langage du Maître , s'empressoit à célébrer les louanges du Duc. Mais loin de s'en laisser éblouir , il ne songea qu'à en mériter de nouvelles ; & il en mérita bientôt en effet , en s'exposant à un nouveau genre de périls qui ne demandent pas moins d'intrépidité & de grandeur d'ame , que ceux qui se trouvent dans les sieges & dans les batailles. On apprit que la peste faisoit sentir à Rouen ce qu'elle a de plus terrible , & que tous les quartiers de cette grande Ville en étoient infectés. Le Duc de Montausier , plus attentif

que personne aux intérêts d'une Province qui lui étoit confiée, fut des premiers averti du danger dont elle étoit menacée, & ne différa pas d'un moment à voler à son secours. On lui représentoit qu'il étoit contre la sagesse de s'exposer de sang-froid à un péril certain ; mais il répondoit à ces conseils timides : *Que pour lui, il croyoit les Gouverneurs obligés à la résidence comme les Evêques ; & que si l'obligation n'en étoit pas si étroite en toutes circonstances, elle étoit du moins égale dans les calamités publiques.* La Duchesse son épouse fut effrayée de sa résolution, & , sans oser l'attaquer ouvertement, elle ne lui fit connoître que ce que son cœur ne pouvoit cacher, les cruelles alarmes où elle alloit être réduite pendant son absence. Mais le Duc surmonta généreusement cet obstacle ; & plus touché de l'exemple héroïque de la Duchesse dans une pareille rencontre, que des larmes qu'il lui voyoit répandre, il aim mieux l'imiter que de céder à sa tendresse. Il partit pour Rouen ; & s'étant enfermé dans cette Ville infortunée, il s'appliqua tout entier au soulagement de ceux que la peste avoit déjà attaqués, & à préserver

A V

ceux qu'elle avoit épargnés jusqu'alors. La fureur du mal se ralentit peu-à-peu ; plusieurs malades furent sauvés ; le cours de la contagion fut arrêté dans l'espace de deux mois ; l'air fut parfaitement purifié, & tout un grand peuple reconnut devoir son salut au zèle & à l'intrépidité de son Gouverneur. Depuis cette époque, le Duc de Montausier fut regardé par les habitans de Rouen, comme le pere de la patrie ; & le souvenir de ses bienfaits vivra aussi longtemps dans cette Ville, qu'on y conservera la mémoire du terrible fléau, qui en fut l'occasion.

Mon fils, dit Louis XIV, en présentant M. le Duc de Montausier au Dauphin : » Voilà l'homme que j'ai choisi
» pour avoir soin de votre éducation.
» Je n'ai pas cru pouvoir rien faire
» de mieux pour vous, & pour mon
» Royaume. Si vous suivez ses instruc-
» tions & ses exemples, vous ferez tel
» que je vous désire. Si vous n'en pro-
» fitez pas, vous ferez moins excusable
» que la plupart des Princes, dont on
» néglige ordinairement les premières
» années ; & moi je serai quitte envers

» tout le monde ; le choix que j'ai fait me
» met à couvert de tout reproche «. A
ces mots, Montausier tombe aux genoux
de l'enfant auguste qui lui est confié ; &
lui baisant avec respect une main qu'il
couvre de ses larmes : » Recevez, lui
» dit-il, Monseigneur, cette marque
» de soumission & de respect ; c'est la
» seule que, de plusieurs années, puisse
» vous donner sans crime un homme
» qui va devenir votre pere & votre
» maître «.

Les Courtisans accusoient Montausier de fatiguer le Dauphin. » Pourquoi
» tant d'exercices, s'écrioient-ils ? Pour-
» quoi tant de veilles, tant d'études ?
» la santé du Prince est menacée ; a-t-il
» besoin de tant de lumieres « ? La
Reine trompée, joint sa voix à celle
des accusateurs. Le Gouverneur reste
inébranlable. Il attend que Louis XIV
parle. » Je n'ai qu'un fils, dit le Roi au
» milieu de sa Cour qui attendoit la
» condamnation de Montausier ; mais
» j'aimerois mieux qu'il mourût, que
» de le voir sans lumieres & sans vertu,
» & de présager qu'il sera un jour funeste
» à mes Sujets «.

A vj

La première fois que M. le Dauphin monta à cheval , étant sorti du parc de Versailles, il demanda ce que c'étoit que des chaumines qui se présentoient à ses yeux : on lui répondit que c'étoient des maisons de payfans ; & comme il témoignoit avoir peine à le croire , M. de Montausier son Gouverneur le fit descendre de cheval ; & l'ayant fait entrer dans la première cabane qui se rencontra : *Voyez* , dit-il , *Monseigneur ; c'est sous ce chaume, & dans cette misérable retraite que logent le pere , la mere & les enfans qui travaillent sans cesse pour payer l'or dont vos palais sont ornés , & qui meurent de faim pour subvenir aux frais de votre table.*

Les Médecins du jeune Prince étant plus attachés aux maximes de leur art qu'aux lois de la Religion & de l'Eglise , décidèrent qu'il devoit être dispensé du Carême pendant sa jeunesse. Mais le Gouverneur s'opposa à l'ordonnance , & dit que le Dauphin étoit d'un âge assez avancé , & d'une santé assez forte pour observer l'abstinence prescrite. En vain , pour le gagner , on alléguait la

qualité d'Héritier présomptif de la Couronne ; le Duc inébranlable sur son principe, répliqua que les enfans des Rois, & les Rois eux-mêmes étoient assujettis aux lois de l'Eglise, & qu'ils devoient y être encore plus soumis que les autres, par l'obligation que leur impose leur rang de donner l'exemple aux peuples. Pour terminer le différent, on proposa de s'en rapporter au jugement d'un Prélat : *Je le veux bien*, répondit le Gouverneur ; *mais s'il décide contre moi, on ne trouvera pas mauvais que je m'en tienne à la parole de l'Evangile, qui dit que, si un aveugle mene un autre aveugle, ils tomberont tous deux dans le précipice.* On crut l'ébranler, en lui remontrant que si le Prince tomboit malade, on ne manqueroit pas de s'en prendre à lui ; mais il représenta à son tour, qu'on auroit tort de le rendre responsable des accidens qu'il ne lui étoit pas possible de prévoir ; & qu'une crainte fondée sur un avenir incertain ne l'engageroit jamais à parler contre la justice, & contre sa conscience. Il fallut céder & abandonner l'affaire à la discrétion du zélé Gouverneur, & l'on n'eut pas sujet de s'en repentir. Sous

sa conduite, le Dauphin observa toutes les abstinences de l'Eglise, & sa santé n'en fut pas moins bonne ; il étoit plus robuste à quinze ans, qu'on ne l'est communément à vingt-cinq.

Dès que les articles du mariage de Monseigneur avec la Princesse de Bavière furent arrêtés, le Duc de Montausier cessa d'avoir le titre de Gouverneur ; & s'il ne perdit rien de son autorité sur le Dauphin, auprès duquel le Roi voulut qu'il restât encore quelque temps avec les droits de Gouverneur, dont il convenoit de supprimer le nom, ce changement ne laissa pas de lui procurer plus de liberté qu'auparavant. Son assiduité auprès du jeune Prince ne l'empêcha plus de se rendre à la société des gens de Lettres, dont le commerce faisoit sa passion chérie, & qu'il avoit été forcé de négliger pendant long-temps. Ce fut à cette époque, qu'il se lia d'amitié avec le célèbre *Despréaux*. Les circonstances de ce rapprochement de Montausier & de Boileau méritent d'être rapportées. Le Duc avoit pris ce fameux Poète en aversion, à cause du mépris qu'il paroïssoit faire, dans ses Satires,

des vers de Chappelain , dont M. de Montausier étoit le protecteur déclaré , depuis l'étroite amitié qu'il avoit contractée avec lui dès sa première jeunesse à l'hôtel de Rambouillet. Il faisoit éclater dans toutes les occasions ses sentimens sur le compte d'un homme qu'il croyoit injuste à l'égard de son ami ; & ayant su que le Roi avoit accordé une pension à Despréaux, il s'en expliqua tout-à-fait au désavantage du Satirique. Le Poète n'ignoroit pas les dispositions du Duc à son égard , & il en étoit désolé. Pour ramener un homme , dont l'estime & le suffrage étoient d'un si grand poids , il témoigna, dans son Epître à Racine , la peine qu'il ressentoit de n'avoir pu les mériter jusque-là. Après avoir cité plusieurs Seigneurs de la Cour , dont sa Muse préféroit l'approbation aux applaudissemens du vulgaire , le Poète s'écrie dans cette Epître :

Et plût au Ciel encor, pour couronner l'ouvrage ;
Que Montausier daignât y joindre son suffrage !

Un trait si obligeant fit sur le cœur de Montausier tout l'effet que Despréaux s'en étoit promis ; le Duc com-

mença dès-lors à revenir de ses anciennes préventions ; & peu de temps après, le sieur de Puimorin , frere de l'Auteur des Satires , homme fort connu & fort aimé à la Cour , étant venu à mourir , le Duc de Montausier rencontra Despréaux dans la galerie de Versailles , & lui marqua , en passant , le regret qu'il avoit de la mort de son frere. *Je sais* , lui répondit Despréaux , *que mon frere faisoit grand cas de l'amitié dont vous l'avez honoré ; mais il en faisoit encore plus de votre vertu ; & il m'a toujours dit que les graces dont le Roi m'a comblé , & les bons traitemens que je reçois ici , ne peuvent réparer le malheur que j'ai eu de ne pouvoir mériter jusqu'à présent les bonnes graces du plus vertueux & du plus respectable Seigneur qui soit à la Cour. — Oublions le passé* , lui repartit M. de Montausier en l'embrassant , *je veux être de vos amis comme je l'étois de votre frere ; & pour faire connoissance , venez , je vous en prie , dîner aujourd'hui avec moi.* Depuis ce moment , Despréaux trouva toujours dans le Duc un ami généreux qui lui demeura fidèlement attaché jusqu'au dernier jour de sa vie , & qui fut constamment le sincere admirateur , & le Censeur sévere

des nouveaux Ouvrages de cet illustre Poëte.

Le Duc de Montausier avoit demandé à Sa Majesté, une petite Abbaye pour un de ses amis : il fut refusé , & sortit furieux de chez le Roi, en disant : *Il n'y a que les Ministres & les Maitresses qui aient du pouvoir en ce pays.* Ces paroles n'étoient pas trop bien choisies, le Roi les fut : il fit appeler Montausier, lui reprocha avec douceur son emportement, le fit ressouvenir du peu de sujet qu'il avoit de se plaindre de lui, & le lendemain il fit Madame de Crussol Dame du Palais. Cette conduite digne de Titus est une vengeance bien cruelle.

Le Duc de Montausier devant aller prendre les eaux, demanda à M. de Caumartin un homme de Lettres qui pût l'amuser pendant son voyage. On lui donna l'Abbé Fléchier, & ils partirent. Le premier jour, l'Abbé applaudissoit à tout ce qu'avançoit M. de Montausier, qui disoit tout bas & d'un air fâché : *Voilà nos flatteurs.* Le lendemain, l'Abbé qui avoit pénétré le caractère de ce Seigneur, ne cessa de le contredire; &

ce fut alors que M. de Montausier prit du goût pour lui, & se chargea de sa fortune.

Les ennemis de *Moliere* voulurent persuader au Duc de Montausier, que c'étoit lui que le Poëte avoit en vue dans la Comédie du *Misanthrope*. Le Duc de Montausier alla voir la piece, & dit en sortant : « Je voudrois bien ressembler au *Misanthrope* de *Moliere* ».

En 1682, Mademoiselle *le Fevre* ayant dédié un Livre à Louis XIV., il ne se trouva personne à la Cour qui osât l'introduire auprès de Sa Majesté, parce que cette Demoiselle, connue depuis sous le nom de Madame *Dacier*, étoit alors Protestante. Le Duc de Montausier instruit de son embarras, offrit de lui rendre ce service. Il la fit monter dans son carrosse, & la présenta elle & son livre à Louis XIV., qui dit fort séchement au Duc de Montausier qu'il avoit tort d'appuyer des gens de cette religion; que pour lui il feroit défendre que son nom parût à la tête des Livres des Huguenots; & qu'il donneroit ordre qu'on feroit tous les exemplaires du

livre de Mademoiselle le Fevre. Le Duc de Montausier répondit à Sa Majesté, avec cette liberté que seul il osoit se permettre : » Sire, est-ce ainsi que » vous favorisez les Lettres ? Je vous le » dis hautement, un Roi ne doit pas » être bigot «. Il ajouta ensuite qu'il remerciéroit la Demoiselle au nom du Roi ; qu'il lui feroit présent de cent pistoles, & qu'il dépendroit de Sa Majesté de les lui rendre, ou de ne les lui rendre pas.

M. le Dauphin venoit de prendre Philipsbourg ; le Duc de Montausier lui écrivit : » Monseigneur, je ne vous fais » pas de compliment sur la prise de Phi- » lipsbourg, vous aviez une bonne ar- » mée, des bombes, du canon & *Vauban*. » Je ne vous en fais point aussi sur ce » que vous êtes brave ; c'est une vertu » héréditaire dans votre Maison : mais je » me réjouis avec vous de ce que vous » êtes libéral, généreux, humain, faisant » valoir les services d'autrui, & oubliant » les vôtres ; c'est sur quoi je vous fais » mon compliment «.



 LA PRINCESSE DES URSINS *.

CHALAIS fut dépêché de Madrid par la Princesse des Ursins, pour un voyage si mystérieux, que l'obscurité n'en a jamais été éclaircie. Il fut dix-huit jours en chemin, inconnu, cachant son nom, & passa à deux lieues de Chalais où étoient son pere & sa mere, sans leur donner signe de vie, quoique fort bien avec eux. Il rôda secrètement en Poitou, & enfin y arrêta un Cordelier de moyen âge dans le Couvent de Bressuire, qui, dès qu'il se vit arrêté, s'écria : *Je suis perdu*. Chalais le conduisit dans les prisons de Poitiers, d'où il dépêcha à Madrid un Officier de Dragons qui connoissoit ce Cordelier, dont on n'a jamais su le nom. Chalais poussa jusqu'à Paris; vint à Marly, un mercredi que le Roi avoit pris médecine. Torci le mena l'après-dînée, dans le cabinet du Roi avec qui il fut une demi-

 * Morte en 1722.

heure. Chalais s'en alla le soir même à Paris. Ce ne fut bientôt après que bruits affreux contre M. le Duc d'Orléans, qui, disoit-on, par le moyen de ce Moine avoit empoisonné nos Princes, & prétendoit en empoisonner bien d'autres. En un instant, Paris retentit de ces horreurs; la Cour y applaudit, les Provinces en furent inondées, ainsi que les Pays Etrangers. On fit venir le Cordelier pieds & poings liés à la Bastille, où il fut livré uniquement à M. d'Argenson. Le Lieutenant de Police rendoit compte au Roi directement de beaucoup de choses, au grand dépit de *Pont-Chartrain*, qui, ayant Paris & la Cour dans son département, voyoit dans son inférieur une espece de Ministre plus considéré que lui, & qui se conduisoit toujours de maniere à se faire beaucoup d'amis, sur-tout parmi les Grands. M. le Duc d'Orléans laissa tomber cette pluie, faute de pouvoir l'arrêter. Elle ne put augmenter la désertion devenue générale. Il s'accoutumoit à sa solitude, & comme il n'avoit jamais ouï parler de ce Moine, il n'eut pas la plus légère inquiétude à ce sujet. Mais d'Argenson qui l'interrogea plusieurs fois,

vit, en habile homme, la folie d'un déchaînement destitué de toute vraisemblance, & dont l'emportement ne pouvoit empêcher M. le Duc d'Orléans de jouer le plus grand rôle pendant une minorité que la vieillesse du Roi laissoit voir d'assez près. Il profita de son ministère pour entrer de plus en plus dans ses bonnes grâces; & cette conduite lui valut une grande fortune. Le Cordelier demeura près de trois mois à la Bastille, sans parler à personne qu'à M. d'Argenson; après quoi Chalais, Prévôt de Madame des Ursins, le ramena lui-même de Paris à Ségovie, où il fut enfermé dans une tour du Château. Il y étoit encore plein de santé dix ans après. Il y vomissoit des horreurs contre la Maison d'Autriche & les Ministres de la Cour de Vienne qui le laissoient pourrir dans cette prison; il ne lisoit que des Romains, & se conduisoit avec autant de scandale que quatre murailles le peuvent permettre à un scélérat. On prétendit qu'il avoit fait son marché pour empoisonner le Roi d'Espagne & les enfans: ses fureurs contre Vienne sembloient favoriser cette opinion; elle prévalut dans les esprits les plus sages

au-delà & en deçà les Pyrénées. Mais ce mystere étant demeuré mystere , on se gardera bien de rien prononcer à ce sujet. Ce malheureux mourut dans sa prison de Ségovie.

Tout le monde fait que *Jules Albéroni* s'éleva au plus haut degré de la faveur auprès de Philippe V, Roi d'Espagne ; mais beaucoup de gens ignorent que le Poëte *Campistron* fut le premier instrument de sa fortune. Albéroni étoit né sujet des Ducs de Parme. Il embrassa l'état Ecclésiastique , & obtint une Cure qui suffit quelque temps à son ambition. Un hasard lui fit faire connoissance avec *Campistron* , & ce hasard fut la source de sa grandeur. Ce Poëte voyageoit en Italie ; il fut volé , & laissé presque nu dans le voisinage du Presbytere d'Albéroni , qui lui prêta les habits de son frere , & quelque argent pour se rendre à Rome. Dans la fuite , *Campistron* suivit le Duc de Vendôme dans les guerres d'Italie. L'armée se trouva aux environs de la demeure de son ami. Le Duc de Vendôme souhaitoit d'avoir quelqu'un qui pût lui découvrir où les habitans des campagnes cachaient leurs

vivres. Campiftron lui parla d'Albéroni comme d'un homme intelligent, dont les services pourroient être utiles à ce Général. On le fit venir, & il soutint parfaitement l'idée que Campiftron avoit donnée de lui. Il s'attacha au Duc de Vendôme, qui fit quelques démarches pour lui procurer un Bénéfice qui valût mieux que sa Cure. Il lui offrit celle d'Anet, qui étoit à sa nomination. L'Abbé Albéroni ne voulut pas quitter son protecteur, & il le suivit en Espagne. Le grand crédit de Madame des Ursins mit le Duc de Vendôme dans la nécessité d'avoir avec elle de grands rapports; il choisit Albéroni pour entretenir leur correspondance, tandis qu'il seroit à la tête des armées. Madame des Ursins goûta fort cet Abbé, qui, de son côté, n'oublia rien pour s'attirer sa puissante protection. A la mort du Duc de Vendôme, il se dévoua tout entier au service de cette Dame, & eut la plus grande part à sa confiance.

Madame des Ursins qui s'étoit flattée d'épouser le Roi d'Espagne, se voyant déçue de l'espérance de régner par elle-même, voulut du moins régner
sous

sous une autre. Pour cet effet, elle consulta l'Abbé Albéroni sur le choix de la nouvelle Reine. Albéroni le fixa sur la Princesse de Parme, qu'il peignit comme un esprit de poupée, avide de plaisirs, incapable d'ambition. Philippe V est bientôt déterminé, & l'Abbé part pour négocier ce mariage. Mais, ayant appris que la Princesse est d'un caractère tout différent du portrait que lui en a fait Albéroni, Madame des Ursins obtient du Roi un ordre à son Ministre de surseoir la négociation. Le courrier arrive justement la veille du jour pris pour la terminer. Albéroni est frappé de ce coup, mais n'est point abattu. Il demande au courrier s'il veut vivre ou mourir, & lui ordonne de n'arriver que le lendemain. Le mariage se conclut; & Albéroni écrit en Espagne que le courrier est arrivé trop tard. La nouvelle Reine arrive à Madrid; & son premier soin est de hâter la fortune d'Albéroni, & la disgrâce de la Princesse des Ursins.



LE DUC DE LAUZUN *.

M. *DE LAUZUN* entra dans le monde en 1655 avec une Compagnie de Cheval-Légers, & la cape & l'épée. Il gagna les bonnes graces du Cardinal Mazarin, & puis celles du Roi par des rapports & de petits services. On le fit Mestre-de-Camp d'un Régiment de Dragons avec de grands appointemens. Quelque temps après, Sa Majesté le voulant envoyer à sa garnison, il se figura que c'étoit pour l'éloigner de sa maîtresse, dont il crut le Roi amoureux ; la jalousie le fit parler insolemment à Sa Majesté, qui le fit mettre à la Bastille en 1665. Trois mois après, le Roi l'envoya querir pour le voir avec une barbe de Capucin qu'il avoit laissé croître dans sa prison, & toute la Cour en rit beaucoup. Lauzun rentra si bien dans les bonnes graces de Sa Majesté, qu'elle créa en sa faveur une Charge de Colonel.

* Né en 1634, mort en 1723.

général des Dragons de France, qu'il eut la permission de vendre peu de temps après. Il acheta presque aussitôt celle de Capitaine des Gardes-du-Corps en 1669. Il commanda l'armée Royale en Flandres. *Mademoiselle* qui avoit refusé tant de Souverains, après avoir eu l'espérance d'épouser Louis XIV, voulut faire à quarante-trois ans la fortune d'un Gentilhomme. Elle obtint du Roi la permission d'épouser le Comte de Lauzun. Elle lui donnoit tous ses biens estimés vingt millions, quatre Duchés, la Souveraineté de *Dombes*, le Comté d'*Eu*, le Palais d'*Orléans* qu'on nomme le Luxembourg. Elle ne se réservoit rien, abandonnée toute entière à l'idée flatteuse de faire à ce qu'elle aimoit une plus grande fortune, qu'aucun Roi n'en a fait à aucun Sujet. Le contrat étoit dressé: Lauzun fut un jour Duc de Montpensier. Il ne manquoit plus que la signature. Tout étoit prêt, lorsque le Roi, assailli par les représentations des Princes, des Ministres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira sa parole & défendit cette alliance. Il avoit écrit aux Cours Etrangères pour annoncer ce mariage: il écrivit la rupture. Cependant

Lauzun n'en fut pas plus mal auprès du Roi. Au contraire Sa Majesté le dédommagea en mille manières de cette fortune manquée. Mais Lauzun crut pouvoir épouser en secret la Princesse, qu'on lui avoit permis, quelques mois auparavant, d'épouser en public; & le Monarque indigné le fit arrêter & conduire à *Pignerol* par deux cents Mousquetaires. Lauzun y fut renfermé dix années entières; il en sortit enfin en 1680; & ce ne fut qu'après que Madame de Montespan eût engagé *Mademoiselle* à donner la Souveraineté de Dombes & de Comté d'Eu au Duc du Maine encore enfant, qui les posséda après la mort de cette Princesse. Elle ne fit cette donation, que dans l'espérance que M. de Lauzun seroit reconnu pour son époux; elle se trompa: le Roi lui permit seulement de donner à ce mari secret & infortuné, les Terres de *Saint-Fargeau* & de *Thiers*, avec d'autres revenus considérables que Lauzun ne trouva pas suffisans. Elle fut réduite à être secrètement sa femme, & à n'en être pas bien traitée en public. Elle mourut en 1693. Pour le Comte de Lauzun, il passa en Angleterre, en 1688. Toujours

destiné aux aventures extraordinaires, il conduisit en France la Reine épouse de Jacques II, & son fils au berceau. Il fut fait Duc ; il commanda en Irlande avec peu de succès, & revint avec plus de réputation attachée à ses aventures, que de considération personnelle. On l'a vu mourir fort âgé, & oublié, comme il arrive à tous ceux qui n'ont eu que de grands événemens, sans avoir fait de grandes choses.

Le Duc de Mazarin déjà retiré de la Cour en 1669, voulut se défaire de sa Charge de Grand-Maître de l'Artillerie. Lauzun plus connu alors sous le nom de *Paiguilhem*, en eut vent des premiers ; il la demanda au Roi qui la lui promit, mais sous le secret. Le jour venu, où le Roi devoit le déclarer, Paiguilhem qui avoit les entrées des Gentilshommes de la Chambre qu'on nomme aussi les grandes entrées, alla attendre la sortie du Roi du Conseil des Finances, dans une piece où personne n'entroit pendant ce Conseil. Il y trouva *Nyert*, premier Valet-de-chambre en quartier, qui lui demanda par quel hasard il y venoit. Paiguilhem sûr de son affaire, crut se

dévouer ce premier Valet-de-chambre, en lui faisant confiance de ce qui alloit se déclarer en sa faveur. Nyert lui en témoigna de la joie, puis tira sa montre, & vit qu'il avoit encore le temps d'aller exécuter, disoit-il, quelque chose de pressé que le Roi lui avoit ordonné. Il monte quatre à quatre un petit escalier au haut duquel étoit le Bureau où Louvois travailloit toute la journée, quand la Cour étoit à Saint-Germain. Nyert entre dans ce Bureau, & avertit Louvois qu'au sortir du Conseil des Finances Paiguilhem alloit être déclaré Grand-Maitre de l'Artillerie. Ce Ministre haïsoit Paiguilhem, ami de Colbert son émulé, & il en craignoit la faveur & les hauteurs dans une Charge qui avoit tant de rapports avec son département, & de laquelle il envahissoit les fonctions & l'autorité tant qu'il pouvoit; ce qu'il sentoit bien que Paiguilhem ne souffriroit pas. Il embrasse Nyert, le remercie, le renvoie au plus vite, prend quelques papiers pour lui servir d'introduction, descend & trouve Paiguilhem & Nyert dans la piece qui menoit au Conseil. Nyert fait le surpris de voir arriver Louvois, & lui dit que le Conseil

n'est pas levé. » N'importe, répond Louvois, je veux entrer, j'ai quelque chose de pressé à dire au Roi ; & il entre tout de suite. Le Roi surpris de le voir lui demande ce qui l'amène. Louvois le tire dans l'embrasure d'une fenêtre, lui dit qu'il fait qu'il va déclarer Paiguilhem Grand-Maître de l'Artillerie ; que Sa Majesté est bien maîtresse de ses choix & de ses graces, mais qu'il a cru de son service de lui représenter l'incompatibilité qui est entre Paiguilhem & lui ; qu'il voudra tout changer dans l'Artillerie ; qu'il est impossible que le service s'y fasse, vu la méfintelligence qui regne entre le Grand Maître & le Secrétaire d'Etat ; que le moindre inconvénient fera d'importuner Sa Majesté de leurs querelles & de leurs prétentions, dont il faudra qu'elle soit juge à tout moment. Le Roi piqué de voir son secret connu précisément de celui à qui il avoit à cœur de le cacher, répond à Louvois d'un air fort sérieux, que cela n'est pas fait encore, le congédie, & va se rasseoir au Conseil. Un moment après, Sa Majesté sort pour aller à la messe, voit Paiguilhem, & passe sans lui rien dire. Paiguilhem fort étonné attend le reste de la journée ; & voyant

que la Déclaration promise ne venoit point, en parle au Roi à son petit coucher. Le Roi lui répond qu'il verra. L'ambiguité de cette réponse alarme Paiguilhem. Il va trouver Madame de Montespan, à qui il fait part de son inquiétude, & la conjure de la faire cesser. Elle lui promet merveille & l'amuse ainsi plusieurs jours. Las de tout ce manège, il prend une résolution incroyable, si elle n'eût été attestée de toute la Cour. Il étoit fort bien avec une femme-de-chambre favorite de Madame de Montespan; & ce fut par son moyen qu'il vint à bout de la plus hardieuse entreprise, dont on ait entendu parler. Malgré la violence de ses amours, le Roi ne découcha jamais d'avec la Reine; mais il se mettoit souvent les après-dînées entre deux draps chez ses maîtresses. Paiguilhem se fit cacher par cette femme-de-chambre sous le lit dans lequel le Roi s'alloit mettre avec Madame de Montespan; & par leur conversation, il apprit l'obstacle que Louvois avoit mis à sa Charge, la colere du Roi de ce que son secret avoit été éventé, & sa résolution de ne point la lui donner. Il entendit tous

les propos qui se tinrent sur son compte entre le Roi & sa maîtresse, & que celle-ci qui lui avoit tant promis de bons offices, lui en rendoit d'aussi mauvais qu'elle pouvoit. Le plus léger hazard pouvoit déceler ce téméraire ; & alors que seroit-il devenu ? Il fut plus heureux que sage. Le Roi & sa maîtresse se tirent du lit : le Roi s'habille & s'en va ; Madame de Montespan se met à sa toilette, pour aller à la répétition d'un Ballet où le Roi, la Reine & toute la Cour devoient se trouver. La femme de-chambre tire Paiguilhem de dessous le lit, & il va se rajuster chez lui. De là il revint se coller à la porte de la chambre de Madame de Montespan ; & lorsqu'elle en sortit pour se rendre à la répétition, il lui présenta la main, & lui demanda d'un air respectueux, s'il pouvoit se flatter qu'elle eût daigné se souvenir de lui auprès de Sa Majesté. Elle l'assura que oui, & lui fit une longue fiction de tous les services qu'elle venoit de lui rendre. Afin de la mieux enferrer, il la poussa de nouvelles questions ; puis s'approchant de son oreille, il lui dit qu'elle étoit une *menteuse, une coquine, une...* & lui répéta

B v

mot pour mot toute sa conversation avec le Roi. Madame de Montespan en fut si troublée qu'elle n'eut pas la force de répondre une seule parole, & à peine fut-elle arrivée au lieu où devoit se faire la répétition du Ballet, qu'elle s'évanouit; toute la Cour y étoit déjà. Le Roi fort effrayé vint à elle, & ce ne fut pas sans peine qu'on la fit revenir. Elle conta le soir au Roi ce qui lui étoit arrivé, & ne douta point que ce ne fût le diable qui eût si vite informé Paiguilhem de tout ce qu'ils avoient dit sur son compte. Le Roi fut extrêmement irrité de toutes les injures que Madame de Montespan avoit essuyées. Paiguilhem, de son côté, étoit furieux de manquer l'Artillerie; de sorte qu'ils se trouvoient l'un & l'autre dans une étrange contrainte, lorsqu'ils étoient ensemble. Cela ne put durer que quelques jours. Paiguilhem avec ses grandes entrées épia un tête-à-tête avec le Roi, lui parla de l'Artillerie, & le somma avec audace de tenir sa parole. Le Roi lui répondit qu'il n'en étoit plus temps, puisqu'il ne la lui avoit donnée que sous le secret, & qu'il y avoit manqué. Paiguilhem, éloigné du Roi de quelques pas, tourne

le dos, tire son épée, en casse la lame avec le pied, & s'écrie en fureur, qu'il ne servira plus un Prince qui lui manque si vilainement de parole. Le lendemain matin Paiguilhem qui n'avoit osé se montrer, fut arrêté dans sa chambre & conduit à la Bastille.

En 1670, le Roi, sous prétexte d'aller visiter ses Places de Flandres, voulut faire un voyage triomphant avec les Dames ; il s'y fit accompagner d'un corps de troupes considérable, dont il donna le commandement au Comte de Lauzun avec la patente de Général d'armée. Lauzun en fit les fonctions avec beaucoup de magnificence & de galanterie. Cet éclat donna de la jalousie à Louvois. Le Ministre se joignit, pour perdre Lauzun, à Madame de Montespan qui n'avoit point oublié les injures atroces qu'il lui avoit dites. Ils firent si bien l'un & l'autre, qu'ils réveillèrent dans l'esprit du Roi, le souvenir de l'épée brisée, & les prétentions de Lauzun à la main de *Mademoiselle* ; ils le peignirent d'ailleurs comme un homme dangereux qui, par sa magnificence & ses prodigalités, s'étoit mis dans la tête

B vj

de se dévouer les troupes, & de s'en faire adorer. Ils lui firent un crime de ses liaisons avec la Comtesse de Soissons chassée de la Cour & soupçonnée de poison. Ces menées durèrent toute l'année 1671, sans que Lauzun pût s'apercevoir de rien au visage du Roi, ni à celui de Madame de Montespan qui le traitoit avec la distinction & la familiarité ordinaires. Lauzun se connoissoit parfaitement en pierreries, & ce mérite le mettoit souvent dans le cas d'obliger Madame de Montespan : un soir du mois de Novembre 1671, qu'il étoit allé à Paris faire un achat de diamans pour cette Dame, le Maréchal de Rochefort, Capitaine des Gardes en quartier, l'arrêta, comme il ne faisoit que de mettre pied à terre & entrer dans sa chambre. Lauzun fort surpris voulut savoir le pourquoi de cette violence, demanda à voir le Roi ou Madame de Montespan, ou du moins à leur écrire. Tout lui fut également refusé. On le conduisit à la Bastille, & peu après à Pignerol, où il fut enfermé sous une basse voûte. Sa Charge de Capitaine des Gardes-du-Corps fut donnée à M. de Luxembourg, & le Gouvernement de

Berry au Duc de *la Rochefoucault*, qui fut ensuite Grand-Maître de la garde-robe. Quelle dut être la situation du Comte de Lauzun précipité en un clin-d'œil, du faite de la grandeur, dans un cachot du Château de Pignerol ! Il eut le courage de la soutenir assez longtemps ; mais à la fin, il devint si malade, qu'il fallut songer à se confesser. On lui a entendu dire qu'il craignoit qu'on ne lui envoyât un Prêtre supposé, & que ce fut la raison qui lui fit demander un Capucin. Dès qu'il le vit, il lui sauta à la barbe & la tira de tous côtés, pour s'assurer qu'elle n'étoit point postiche. Il fut quatre ou cinq ans dans ce cachot. Il y avoit des prisonniers à côté, & au-dessus de lui ; ils trouverent le moyen de lui parler. Ce commerce les conduisit à pratiquer une ouverture cachée pour s'entendre plus aisément, puis de l'accroître de manière à pouvoir se visiter. Le Surintendant *Fouquet* étoit renfermé dans leur voisinage, depuis 1664 qu'il y avoit été conduit de la Bastille. Il fut par ses voisins, que Lauzun étoit sous eux. *Fouquet* qui ne recevoit aucune nouvelle, en espéra de lui, & voulut le voir,

Il l'avoit laissé jeune homme , & protégé du Maréchal de Grammont, & bien reçu chez la Comtesse de Soissons de chez qui le Roi ne bougeoit. Les prisonniers qui avoient lié connoissance avec lui, firent tant qu'ils le persuaderent de se laisser hisser par leur trou pour voir Fouquet chez eux. Les voilà donc ensemble ; & Lauzun de raconter sa fortune & ses malheurs. Le Surintendant ouvrit les oreilles , quand il entendit dire au cadet de Gascogne qu'il avoit été Général des Dragons, Capitaine des Gardes-du-Corps, & qu'il avoit eu la patente & la fonction de Général d'armée ; mais Fouquet le crut fou, lorsqu'il lui expliqua comment il avoit manqué l'Artillerie, & ce qui s'étoit passé à ce sujet. Il crut la folie arrivée à son comble, & craignit même de se trouver seul avec Lauzun, quand celui-ci raconta comment son mariage avec *Mademoiselle* avoit été rompu, quoique le Roi y eût donné son consentement. Cela refroidit beaucoup leur commerce du côté de Fouquet, qui lui croyant la cervelle totalement renversée, ne prenoit que pour des contes en l'air, toutes les nouvelles que Lauzun lui disoit. La

prison du malheureux Surintendant fut un peu adoucie avant celle de Lauzun. Sa femme & quelques Officiers du Château de Pignerol eurent la permission de le voir, & de lui apprendre des nouvelles. Une des premières choses qu'il leur dit, fut de plaindre ce pauvre Paiguilhem à qui la tête avoit tourné, mais dont on cachoit la folie dans cette même prison. Quel fut son étonnement, quand tous lui confirmèrent ce qu'il avoit su de Lauzun ! Il n'en revenoit pas, & fut tenté de leur croire à tous la cervelle dérangée ; il fallut du temps pour le persuader. A son tour, Lauzun fut tiré du cachot, eut une chambre, & bientôt après la même liberté qu'on avoit donnée à Fouquet ; enfin ils purent se voir tous deux tant qu'ils voulurent. On n'a jamais su comment Fouquet avoit déplu à Lauzun ; mais ce dernier sortit de Pignerol son ennemi, & tant qu'il vécut il ne cessa de rendre de mauvais offices à la famille du Surintendant.

Le Duc de Lauzun ne se consola jamais de n'être plus Capitaine des Gardes-du-Corps, & cette folie le dominoit si

puiffamment , qu'il prenoit souvent un habit bleu à galons d'argent qui , fans être tout-à-fait semblable à l'uniforme de Capitaine des Gardes aux jours de revue , en approchoit beaucoup. A l'âge de quatre-vingts ans , il avoit encore cette manie , qui l'auroit rendu ridicule , fi , à force de singularités , il ne se fût rendu supérieur au ridicule même.

Quand la peste de Marfeille fut tout-à-fait paffée , M. de Lauzun demanda une Abbaye pour l'Evêque de cette Ville. Peu après il y eut un travail où ce Prélat fut oublié. Lauzun fit semblant de l'ignorer , & demanda à M. le Duc d'Orléans s'il avoit eu la bonté de fe souvenir de l'Evêque de Marfeille. Le Régent fut embarrassé. Le Duc de Lauzun , comme pour lever l'embarras , lui dit d'un ton doux & respectueux : » Monfeigneur , il fera mieux une autre » fois «. Ce sarcasme rendit le Régent muet , & le Duc de Lauzun s'en alla en fouriant. A quelque temps de là , M. le Duc d'Orléans répara son oubli , & donna une groffe Abbaye à l'Evêque de Marfeille qui venoit de refuser l'Evêché

de Laon, en disant qu'il ne vouloit point changer d'épouse.

- Ce même Duc de Lauzun empêcha une promotion de Maréchaux de France, par le ridicule qu'il jeta sur les Candidats qui la pressoient. Il dit au Régent, qu'au cas qu'il fît, comme on le disoit, des Maréchaux de France inutiles, il le supplioit de se souvenir qu'il étoit le plus ancien Lieutenant-Général du Royaume, & qu'il avoit eu l'honneur de commander des armées avec la patente de Général.

Trois ou quatre ans avant sa mort, M. de Lauzun eut une maladie qui le mit à l'extrémité ; il ne vouloit voir personne : cependant M. & Madame *de Biron* se hasardèrent d'entrer dans sa chambre sur la pointe du pied, & se tinrent derrière ses rideaux hors de sa vue ; mais il les apperçut dans la glace de sa cheminée. Il fut choqué de cette entrée subreptice, & il comprit qu'impatiente de son héritage, Madame de Biron venoit pour tâcher de s'affurer par elle-même, s'il mourroit bientôt. Il voulut l'en faire repentir. Le voilà donc à demander

pardon à Dieu de sa vie passée, & à déclarer à voix haute, que dans l'impuissance où il est de faire pénitence, il veut du moins employer tous les biens que Dieu lui a donnés, à racheter ses péchés, & les léguer sans réserve aux Hôpitaux. Il exhala cette résolution d'un ton si déterminé, que Biron & sa femme ne douterent pas un instant qu'il n'exécutât ce dessein, & qu'ils ne fussent privés de toute sa succession. Ils n'eurent pas envie de l'épier davantage, & vinrent sur le champ conter à la Duchesse de Lauzun l'arrêt qu'ils venoient d'entendre, & la conjurer d'y porter remède. Ensuite le malade envoie chercher les Notaires, les fait attendre quelques momens, puis les fait entrer, & leur dicte son testament qui fut un coup de mort pour Madame de Biron. Cependant il differe de le signer, son intention n'étant pas d'en venir à cette extrémité. Quand il fut rétabli, il rit beaucoup avec ses amis de cette espièglerie.

Le goût de la galanterie dura fort long-temps à M. de Lauzun. *Mademoiselle* en fut jalouse, & cela les brouilla,

à plusieurs reprises. Etant à *Eu* l'un & l'autre, Lauzun ne put se contenir sur cet article. *Mademoiselle* le fut, s'emporta, l'égratigna & le chassa de sa présence. La Comtesse de *Fiesque* fit le raccommodement. *Mademoiselle* parut au bout d'une galerie; il étoit à l'autre bout, & il en fit toute la longueur sur ses genoux jusqu'aux pieds de *Mademoiselle*. Ces scènes, plus ou moins fortes, recommencerent souvent. A la fin, il se laissa d'être battu, & à son tour battit *Mademoiselle*. Cela arriva plusieurs fois, tant qu'à la fin lassés de bonne foi l'un de l'autre, ils se brouillerent pour ne plus se raccommoder. *Mademoiselle* le chassa de sa maison, & ne voulut plus le revoir même à l'article de la mort.

M. de Lauzun s'étoit chargé d'amener en France la Reine d'Angleterre, femme de Jacques II, & le Prince de Galles leur fils. Il mit tant d'adresse, de zele & de courage dans cette opération, que tout réussit au gré de ses souhaits. La Reine & le jeune Prince arriverent sans accident à Calais. Louis XIV informé de l'heureuse manœuvre de Lauzun, crut devoir lui en témoigner quelque

reconnoissance ; il lui écrivit de sa main ; & lui manda qu'il pouvoit revenir à la Cour, & lui envoya en même-temps un Lieutenant des Gardes, un Exempt, quarante Gardes, & M. le Premier avec des carrosses, des maîtres-d'hôtel, & tout ce qui étoit nécessaire à la Reine fugitive. Le Roi dit ensuite, qu'il venoit d'écrire à un homme qui avoit beaucoup vu de son écriture, & qui seroit bien aisé d'en revoir encore. Sa Majesté envoya M. de Seignelay à *Mademoiselle*, pour lui dire, qu'après les services que M. de Lauzun venoit de lui rendre, il ne pouvoit s'empêcher de le voir. *Mademoiselle* s'emporta, & dit : » C'est donc là la reconnoissance de ce » que j'ai fait pour les enfans du Roi « ? Enfin elle entra dans une rage épouvantable qu'elle ne put cacher. Un des amis de Lauzun fut chargé de lui présenter une lettre de sa part. Elle la prit & la jeta dans le feu en sa présence ; mais cet ami la retira, & représenta à *Mademoiselle*, que du moins elle la devoit lire. *Mademoiselle* alla s'enfermer un moment, & reparut, en disant qu'elle l'avoit brûlée sans l'ouvrir.

Deux jours avant la revue d'un des Camps de Compiègne, M. de Lauzun demanda au Comte de Tessé s'il avoit bien songé à tout ce qu'il lui falloit pour saluer le Roi à la tête des Dragons, dont il étoit Colonel-général. Et là-dessus ils parlerent du cheval, de l'habit, & de l'équipage : » C'est fort bien, lui » dit Lauzun ; mais le chapeau ! je ne » vous en entends point parler. — Mais ; » non, répondit Tessé, je compte avoir » un bonnet. — Un bonnet, répartit Lauzun, y pensez-vous ? un bonnet ! Le » Colonel-général, un bonnet ! Monsieur » le Comte, vous n'y pensez pas. — Comment donc, lui dit Tessé, & d'où peut » venir votre étonnement « ? Lauzun se fit prier long-temps avant que de parler. Enfin vaincu par ses instances, il lui dit qu'une distinction de cette Charge étoit de ne paroître devant le Roi qu'avec un chapeau gris. Tessé surpris avoue son ignorance, & dans l'effroi de la sottise où il seroit tombé sans cet avis, se répand en remerciemens, & court dépêcher un de ses gens à Paris pour lui en rapporter un chapeau de cette couleur. Le jour de la

Revue, Tessé se trouve au lever du Roi qui, fort étonné de lui voir un chapeau gris, lui demande où il a pris cette coiffure. L'autre se pavanant, lui répond qu'il l'a fait venir de Paris. » Et pour-
 » quoi faire, dit le Roi ? — Sire, reprend
 » Tessé, c'est que Votre Majesté nous
 » fait l'honneur de nous voir aujour-
 » d'hui. — Hé bien, ajouta le Roi encore
 » plus surpris, qu'a cela de commun
 » avec un chapeau gris ? — Sire, dit Tessé
 » qui commençoit à être embarrassé,
 » c'est que le privilege du Colonel-gé-
 » néral est d'avoir ce jour-là un chapeau
 » gris. — Un chapeau gris ! reprit le Roi,
 » où diable avez-vous pris cela ? — C'est
 » M. de Lauzun, Sire, pour qui vous avez
 » créé cette Charge, qui me l'a dit «. Et
 aussi-tôt le Duc de Lauzun d'étouffer
 de rire & de s'éclipser. » Lauzun s'est
 » moqué de vous, répondit le Roi un
 » peu vivement. Croyez-moi, en-
 » voyez tout-à-l'heure ce chapeau au
 » Général des Prémontrés «. Quoique
 la plaisanterie de Lauzun fût un peu
 forte, Tessé n'osa s'en fâcher, & la
 chose en demeura là.

M. de Lauzun étoit le seul François
 considérable qui eût eu part à l'affaire

d'Angleterre. Sa Majesté Britannique crut lui avoir des obligations infinies, & le laissa, en partant pour l'Irlande, dans la confiance intime de la Reine son épouse. A proprement parler, Lauzun étoit le Ministre d'Angleterre en France. Il n'avoit jamais été aimé de M. de Louvois, mais il n'oublioit rien pour gagner les bonnes grâces de Madame de Maintenon. Il n'ignoroit pas que cette Dame regardoit comme sa créature M. de Seignelay avec qui elle étoit liée par ses sœurs, Madame de Beauvilliers & Madame de Chevreuse. Lauzun crut donc qu'il feroit un grand coup pour lui, & qui plairoit fort à Madame de Maintenon, de tirer l'affaire d'Irlande des mains de M. de Louvois, pour la mettre dans celles de M. de Seignelay. Il persuada si bien la Reine d'Angleterre, que cela fut fait, & peut-être au grand contentement de M. de Louvois, qui ne pouvoit être chargé de tout, & qui n'auguroit pas favorablement de cette tentative.



LE PREMIER PRÉSIDENT DE HARLAY *.

C'EST dommage qu'on n'ait pas fait un *harléana* de tous les dits de ce Magistrat très-fécond en reparties souvent ingénieuses, & presque toujours malignes. En voici quelques-uns qui donneront une idée de son caractère.

M. *Montalairé*, qui fut Chevalier de l'Ordre en 1724, avoit épousé en secondes noces une fille du Comte de *Buffy-Rabutin*. Le mari & la femme étoient grands parleurs & grands chicaneurs. Un jour qu'ils étoient à l'audience du Premier Président, le mari voulut prendre la parole; la femme la lui coupa, & se mit à expliquer son affaire. M. de *Harlay* écouta quelques minutes; puis l'interrompant: *Monsieur*, dit-il au mari, *est-ce-là Madame votre femme?*

* Né en 1639, mort en 1712.

femme? » Oui, Monsieur « , répondit Montalaire fort étonné de la question. *Que je vous plains, Monsieur*, répliqua le Premier Président en haussant les épaules d'un air de compassion. Et là-dessus il leur tourna le dos. Ils se retirèrent outrés, confondus & sans avoir pu tirer de lui autre chose que cette insulte.

Les Jésuites & les Peres de l'Oratoire étoient sur le point de plaider ensemble ; le Premier Président les manda, & les voulut accommoder. Il travailla un peu avec eux ; puis les conduisant : *Mes Peres*, dit-il aux Jésuites, *c'est un plaisir de vivre avec vous ; & se tournant tout court vers les Peres de l'Oratoire, & un bonheur, mes Peres, de mourir avec vous.*

Le Duc de Rohan, sortant mécontent de son audience, l'avoit prié de ne le point conduire ; & après quelques complimens, il crut avoir vaincu sa résistance. Dans cette persuasion, il descend l'escalier en disant rage de lui à son Intendant qui l'avoit accompagné. Chemin faisant, l'Intendant tourne la tête & voit M. de Harlay sur ses talons ;

il s'écrie pour avertir son Maître. Le Duc de Rohan se retourne, & se met à complimenter pour faire remonter le Premier Président : » Oh ! Monsieur, lui répond » le Magistrat, vous dites de si belles » choses, qu'il n'y a pas moyen de vous » quitter «. Et en effet il ne le quitta pas qu'il ne l'eût vu monter en carrosse.

La Duchesse de la Ferté alla lui demander audience, &, comme tout le monde, essuya son humeur. En s'en allant, elle s'en plaignit à son homme d'affaire, & traita le Premier Président de vieux singe. Il la conduisoit sans qu'elle s'en doutât; à la fin, elle s'en aperçut; mais elle se flatta qu'il ne l'avoit pas entendue, & il la remit dans son carrosse, comme si de rien n'étoit. A peu de temps de là, sa cause fut appelée & gagnée; elle accourt chez le Premier Président, & lui rend mille actions de grâces. Il y répond par des révérences; puis la regardant entre deux yeux » Madame «, lui dit-il devant tout le monde, » je suis bien aise qu'un vieux » singe ait fait quelque plaisir à une vieille » guenon «. Et puis il la reconduisit très-respectueusement jusqu'à son carrosse.

La fureur de la Duchesse se peignoit sur son visage, & le Premier Président la bravoit par de fréquens saluts & de profondes inclinations de tête.

Les deux freres *Doublet*, tous deux Conseillers, & dont l'aîné avoit du mérite & de la capacité, avoient acheté les Terres de *Persan* & de *Croy*, dont ils prirent les noms. Ils allèrent à l'audience du Premier Président, qui faisant semblant de ne les pas connoître, demanda comment ils s'appeloient. Ayant entendu leurs nouveaux noms: *Masques*, leur dit-il, *je vous reconnois*.

Au reste il ne traitoit pas mieux sa famille que les étrangers. Son fils étoit sur-tout l'objet de ses plus injurieux sarcasmes. Lorsqu'ils étoient le mieux ensemble, ils ne se parloient que de la pluie & du beau temps, & toujours sur un ton de cérémonie. S'ils avoient quelques affaires domestiques à traiter, ils s'écrivoient, & les billets cachetés couroient d'une chambre à l'autre; ceux du pere étoient souvent très-durs, & ceux du fils quelquefois très-piquans. Jamais il n'alloit chez son pere, qu'il ne

lui envoyât demander s'il ne l'incommo-
deroit point. Le pere répondoit, comme
il eût fait à un étranger. Dès que le fils
paroissoit, le pere se levoit, le chapeau à
la main, disoit qu'on approchât un siege
à *Monsieur*, & ne se rasseyoit qu'en
même-temps que lui : au départ il se
levoit & faisoit une profonde révé-
rence. Le fils avoit tout le mauvais du
pere, autant de malice & plus de ri-
dicule ; mais il n'avoit ni ses talens ni
ses lumieres.

L'Académie Françoisé, lorsqu'elle alla
complimenter Louis XIV sur la mort
de Madame la Dauphine, n'ayant pas
été reçue selon l'usage, & avec tous les
honneurs rendus aux Cours Souverai-
nes, M. de Harlay qui étoit membre de
cette Compagnie, s'en plaignit directe-
ment au Roi ; & pour rendre plus sen-
sible la faute qu'on avoit faite, il dit à Sa
Majesté : » que François I, lorsqu'on
» lui présentoit, pour la premiere fois,
» un homme de Lettres, faisoit trois pas
» au-devant de lui «.

Un Monsieur *Dumont*, Avocat, étoit
dans ce préjugé que celui qui défend

une Cause , ne doit négliger aucune es-
pece de moyens , parce que chaque
Juge a ses principes bons ou mauvais ,
suivant lesquels il se décide. Il plaidoit
un jour une fameuse Cause à la Grand'-
Chambre du Parlement de Paris , & mê-
loit à des moyens victorieux , d'autres
moyens captieux ou peu décisifs. Après
l'audience , le Premier Président de
Harlay lui en fit des reproches. » Mon-
» seigneur , lui répondit - il , un tel
» moyen est pour Monsieur un tel ; cet
» autre pour Monsieur un tel , &c « .
Après quelques séances , l'affaire fut
jugée , & Dumont gagna sa Cause. L'au-
dience finie , le Premier Président le fit
appeler , & lui dit : » Maître Dumont ,
» vos paquets ont été rendus à leur
» adresse « .

Les Comédiens du Roi vinrent en
corps lui demander une grâce ; l'Acteur
qui porta la parole , lui dit qu'il parloit
au nom de sa *Compagnie*. M. de Harlay
voulant lui faire sentir l'impropriété de
cette expression , répondit vivement :
» Je veux délibérer avec ma *Troupe*, pour
» savoir si je dois accorder à votre *Com-*
» *pagnie* la grace qu'elle me demande « .

Un Fermier des Postes étoit venu le solliciter, & lui racontoit son affaire avec beaucoup de volubilité : » Un moment, dit M. de Harlay, ce n'est point » ici qu'il faut courir la poste «.

Un Procureur vouloit se justifier auprès de lui de quelques tours de son métier. Le Premier Président, sans vouloir l'écouter, lui dit en présence de plusieurs personnes qui se trouvoient-là : » Maître un tel, vous êtes un fripon «. *Monseigneur a toujours le mot pour rire,* répondit le Procureur, sans se déconcerter.

LE DUC DE CHAROST.

M. *l'Escalopier*, Président à Mortier, avoit une fille très-riche, dont M. de Sully avoit fait le mariage avec M. le Comte de Charost qui se trouva un homme de mérite, qui se distingua dans toutes les guerres de son temps, & qui eut toujours des emplois considérables. Il s'attacha au Cardinal de Richelieu, &

cette protection lui valut dans la suite la Charge de Capitaine des Gardes-du-Corps. Le Cardinal Mazarin qui se piqua d'aimer & d'avancer tous ceux qui avoient été particulièrement attachés au Cardinal de Richelieu, qu'il appeloit toujours son maître, maria le fils du Comte de Charost à la fille unique du premier lit du Surintendant *Fouquet* qui étoit alors dans l'apogée de la faveur. La mort du Cardinal suivit de près le mariage du jeune Charost, & fut suivie de plus près encore de la disgrâce de *Fouquet*. Colbert s'éleva bientôt sur les ruines du Surintendant; & pour assurer sa perte, il se joignit à *le Tellier*, dont il étoit pourtant l'ennemi. Ils voyoient l'un & l'autre, avec inquiétude, combien le vieux Charost & son fils étoient sensibles aux malheurs de *Fouquet*, & quels mouvemens ils se donnoient en sa faveur. Le fils étoit Capitaine des Gardes en survivance de son pere, & le Roi leur conservoit toujours la même amitié. Cependant il eût souhaité de voir passer leur Charge en d'autres mains; mais trop sûr de leur fidélité & trop accoutumé à une sorte de déférence pour le pere, il ne pouvoit se résoudre à l'en

dépouiller. Ce fut donc aux deux Ministres à recourir à la voie de la négociation, & ils eurent la permission de leur faire un pont-d'or. Charost, vieux routier de Cour, sentit qu'à la longue il ne leur résisteroit pas, & consentit à se démettre ; mais aux conditions les plus avantageuses. Le Traité fut donc que M. de Duras lui rendroit le prix de sa Charge, & qu'il en seroit pourvu : que M. de Charost auroit pour rien la Lieutenance générale de la Picardie, du Boulonois & des Pays reconquis, avec le Commandement en chef de la Province ; que son fils auroit la survivance de ladite Lieutenance & celle du Gouvernement de Calais, & que l'un & l'autre seroient faits Ducs à brevet. Ce ne fut pas tout : le pere obtint deux autres choses ; l'une fut un billet entièrement écrit & signé de la main du Roi, portant parole & promesse expresse de ne point faire de Pair de France, sans accorder d'abord cette grace à Charost pere & fils. L'autre chose fut un Brevet d'affaires à l'un & à l'autre, c'est-à-dire, de moindres entrées que celles des premiers Gentilshommes de la Chambre, & de beaucoup plus grandes que toutes les autres. Cette voie si rare

& si précieuse d'un accès continuel, n'étoit pas le compte des deux Ministres ; mais Charost brusqua ce dernier point, du Roi à lui, comme le vin du marché, sans lequel il ne pouvoit le conclure de bon cœur. Le billet fut, de la part du Roi, un effort extrême de considération. C'est l'unique promesse d'aucune grace que Louis XIV ait jamais donnée par écrit. On verra bientôt de quelle importance furent les entrées & la promesse, & combien ce trait fut celui d'un habile homme. Charost le pere mourut en 1681, âgé de soixantedix-sept ans, & toujours en grande considération. Son fils servit avec distinction & se maintint dans la familiarité du Roi. Cependant il avoit vu faire en divers temps plusieurs Ducs vérifiés, tels que MM. *de la Feuillade, de Chevreuse, de la Roche-Guion, de Duras, & le Maréchal d'Humieres.* Il s'en étoit plaint ; & le Roi qui ne les faisoit point Pairs, lui répondoit toujours froidement qu'il avoit tort de se plaindre. Charost n'avoit plus rien à répliquer ; mais il voyoit bien que le Roi se moquoit de lui. A la fin la faveur de M. *de Harlay, Archevêque de Paris,* prévalut.

Il étoit Duc à brevet depuis le mois d'Août 1674, & il déſiroit ardemment d'attacher la Pairie à ſon Siege. Le Roi ne le déſiroit pas moins que lui ; mais comme il ne vouloit point faire Charoſt Pair de France, il recommanda le plus grand ſecret à l'Archevêque ; quitte après, à ſe défaire, comme il pourroit, des clameurs de Charoſt. Celui-ci eut vent de ce qui ſe paſſoit ; il en parla au Roi, qui biaifa & ſe défit de lui ſous prétexte de quelque affaire. Charoſt ne ſe rebuta point. Il attaqua le Roi à la fin du petit coucher, & ſon billet à la main, le ſomma de ſa parole, comme le plus honnête-homme qui fût dans le Royaume. Le Roi ne put diſconvenir de l'engagement ; mais il ſe retrancha à exagérer les ſervices de l'Archevêque qui méritoient une exception en ſa faveur. Charoſt trouva ces raiſons fort bonnes ; mais il ajouta qu'elles ne concluoiſent en aucune maniere pour ſon excluſion, & qu'elles ne pouvoient forcer le Roi à manquer, pour l'unique fois de ſa vie, à une promeſſe ſolennelle qu'il lui reſentoit écrite de ſa propre main. Le Roi prétendit que, pour cette fois, l'Archevêque devoit paſſer ſeul, &

assura Charost qu'il ne feroit plus aucun Pair sans tenir la parole qu'il avoit donnée. Charost insista, & ne put rien gagner dans cette premiere séance. Il se retira après une demi-heure de vaines tentatives. Il revint à la charge, à plusieurs reprises, & toujours à la même heure. Enfin il emporta le prix de sa persévérance. Le Roi lui dit qu'il auroit mieux fait de lui rendre sa parole; mais que puisqu'il insistoit, il falloit bien la tenir, & qu'il pouvoit avertir, de sa part, le Premier Président & le Procureur-général. On juge bien qu'il ne perdit pas de temps; mais l'Archevêque qui avoit compté sur la distinction d'être reçu seul, voulut au moins être le premier en date, & prit toutes ses mesures pour cela. Charost en fut instruit & vint retrouver le Roi, toujours au petit coucher, toujours son billet à la main. Le principal étoit accordé, l'accessoire ne tint pas long-temps. Le Roi avoit bien consenti tacitement à la surprise que l'Archevêque vouloit faire; mais une fois éventée, il ne pouvoit plus l'autoriser. Il promit à Charost d'arrêter le Prélat, qui en effet ne fut enrégistré & reçu au Parlement que huit jours après

lui. L'Archevêque piqué de n'avoir pu réussir à faire passer sa Pairie la première, eut la petiteffe de vouloir éviter la préséance actuelle de Charost, & pour cela, il voulut être reçu à la dérobée & sans l'assistance d'aucun Pair. Il fut encore découvert & forcé dans ce dernier retranchement. En moins de vingt-quatre heures, Charost s'assura d'un assez grand nombre de Pairs qui, arrivés sur les sept heures du matin à la Grand'Chambre, y trouverent l'Archevêque à qui ils firent leur compliment. Sa surprise & son dépit ne purent se cacher. Ces Pairs prirent aussitôt leurs places, & l'Archevêque fut obligé de prendre la sienne au-dessous du Duc de Charost. Cette aventure fut très-ridicule pour l'Archevêque; & Charost eut une satisfaction complète. Il avoit été Duc à brevet avec son pere en 1672, & il fut Pair avec l'Archevêque de Paris en 1690.

Dans la Campagne de Lille en 1667, le Roi commanda lui-même ses troupes. Il avoit sous lui, le Maréchal de Turenne. On fit le siege de Lille; & un jour que Louis se tenoit à la tranchée

dans un lieu où le feu étoit très-vif, un Soldat le prit rudement par le bras, en lui disant : *Otez-vous, est-ce là votre place ?* Les Courtisans appuyant sur ce mot, vouloient lui persuader de se retirer. Il étoit prêt à céder à ces conseils timides, lorsque le vieux Duc de Charost s'approchant de son oreille, lui dit à voix basse : *Sire, il est tiré, il faut le boire.* Le Roi le crut, demeura dans la tranchée, & lui fut si bon gré de cette fermeté, que le même jour, il rappela le Marquis de Charost son fils qui étoit alors exilé.

M. DE CHAMILLART *.

M. DE CHAMILLART étoit un grand homme qui marchoit en *dandinant*, & dont la physionomie ouverte n'annonçoit que de la douceur & de la bonté, & tenoit parole. Son pere, Maître des Requêtes, mourut en 1675 Intendant à Caën, où il avoit été près de dix ans.

* Né en 1651, mort en 1721.

L'année suivante, le fils fut Conseiller au Parlement. Il étoit sage, appliqué, peu éclairé, de bon commerce & fort honnête-homme. Il jouoit bien tous les jeux, & cela l'initia un peu hors de sa robe; mais sa fortune fut d'exceller au Billard. Le Roi qui s'amusoit fort de ce jeu, dont le goût lui dura long-temps, y faisoit presque tous les soirs d'hiver des parties avec M. de Vendôme, M. le Grand, M. de Grammont & le Maréchal de Villeroy. Ils furent que Chamillart y jouoit fort bien; ils voulurent en essayer à Paris. Ils en furent si contents, qu'ils en parlerent au Roi, & le vanterent tant, qu'il dit à M. le Grand de l'amener la première fois qu'il iroit à Paris. Il vint donc, & le Roi trouva qu'on ne lui en avoit rien dit de trop. M. de Vendôme & M. le Grand l'avoient pris en amitié & sous leur protection encore plus que MM. de Villeroy & de Grammont: ils firent si bien, qu'il fut admis une fois pour toutes dans la partie du Roi où il étoit le plus fort. Il s'y comporta de manière à plaire au Roi & aux Courtisans. Louis XIV le goûta de plus en plus, & il en parla tant à Madame de Maintenon, qu'elle

voulut le voir. Il se tira si bien de sa premiere conversation avec elle, qu'elle lui dit de la venir voir quelquefois, & à la fin elle le goûta au moins autant que le Roi. Malgré ses fréquens voyages à Versailles, il fut assidu les matins au Palais, & continua d'y rapporter. Cela lui acquit l'affection de ses Confreres, qui lui furent gré de faire son métier comme l'un d'eux; & la Cour & le Roi lui firent un mérite de cette conduite. Peu-à-peu il se fit des amis, & le Roi voulut qu'il fût Maître des Requêtes, pour être plus libre & plus en état d'être avancé. Alors il lui donna un logement au Château; & trois ans après, Chamillart fut fait Intendant de Rouen; il avoit prié le Roi de ne le pas éloigner de lui, & il obtint la permission de venir passer de temps en temps six semaines à Versailles. Le Roi le mena à Marly, & le mit de son jeu au Brelan. Il prit des Croupiers, parce que le jeu étoit trop gros pour lui; il y fut heureux. Au bout de trois ans d'Intendance, où il ne se méconnut pas, il vaqua une Charge d'Intendant des Finances que le Roi lui donna de son propre mouvement en 1689, & où il demeura dix

ans. Il cultiva si bien Madame de Maintenon, depuis qu'il fut devenu sédentaire à Paris & à la Cour, qu'elle le choisit pour administrer les revenus & toutes les affaires temporelles de Saint-Cyr ; ce qui établit des rapports continuels entre eux. Avec la protection de cette Dame & tant d'autres véhicules, Chamillart parvint au Contrôle-général, & le Roi s'applaudit publiquement de son choix. Il porta dans cet emploi une douceur, une patience, une affabilité qui y étoient inconnues, & qui lui gagnèrent tous ceux qui avoient affaire à lui. Il ne se rebutoit point des propositions les plus absurdes & les plus réitérées. Son tempérament y contribuoit, par un flegme qui ne se démentoit point, mais qui n'avoit rien de repoussant. Toute la Cour l'aima, pour la facilité de son accès, pour sa politesse, & pour une infinité de services qu'il rendoit sans les faire acheter par des soumissions. Le Roi lui montra constamment de l'affection & de l'estime. Chamillart eut le malheur de ne trouver dans sa famille personne dont le mérite étayât sa faveur. Sa femme, ses freres & ses autres parens étoient tous fort bornés, & ses propres

talens ne suppléaient pas aux appuis domestiques. Avec de tels entours & son peu de capacité, il lui falloit toute l'amitié du Roi & de Madame de Maintenon, pour se soutenir dans ses places.

Dreux & Chamillart étoient Conseillers en la même Chambre & intimes amis. *Dreux* étoit fort riche, & *Chamillart* fort peu accommodé des biens de la fortune. Leurs femmes accouchèrent en même-temps d'un fils & d'une fille : *Dreux*, par amitié, demanda à *Chamillart* d'en faire le mariage. *Chamillart* représenta à son ami qu'avant que ces enfans fussent grands & en état de se marier, il trouveroit des partis bien plus considérables que sa fille. *Dreux*, homme droit, franc, & qui aimoit *Chamillart*, persévéra si bien qu'ils se donnerent réciproquement parole. Avec les années, la chance avoit tourné; *Dreux* étoit demeuré Conseiller au Parlement, & *Chamillart* parvint à tout ce que nous venons de voir; mais ils furent toujours amis intimes. Sept ou huit mois avant que *Chamillart* devînt Contrôleur-général, il alla trouver *Dreux*, & lui dit que leurs enfans

étoient en âge de se marier, & de les acquitter de leur parole. Dreux touché d'une proposition si généreuse, fit tout ce qu'un homme d'honneur peut faire pour rendre à son ami une parole qu'il ne pouvoit plus tenir sans exposer sa famille à de grands embarras. Chamillart le somma de tenir la sienne, & ce combat de générosité dura plusieurs jours de part & d'autre. A la fin Chamillart bien résolu de partager sa fortune avec son ami, l'emporta, & le mariage se fit. Il obtint pour son gendre l'agrément du Régiment de Bourgogne, & bientôt après, la Charge de Grand-Maître des Cérémonies que *Blainville* lui vendit. Le Roi prit prétexte de cette Charge, pour faire entrer Madame Dreux dans les carrosses, & la faire manger avec Madame la Duchesse de Bourgogne. C'est le premier exemple de deux noms bourgeois décorés d'eux-mêmes, & sans prétexte de Terres, du titre de Marquis & de Comte. Car tout aussi-tôt M. Dreux devint le Marquis de Dreux, & Chamillart le frere, M. le Comte de Chamillart.

On ne passera pas sous silence une autre action de M. Chamillart qui lui

fait beaucoup d'honneur. Dans le temps qu'il étoit Conseiller au Parlement, & qu'il jouoit au Billard avec le Roi trois fois la semaine sans coucher à Versailles, ces voyages lui emportoient beaucoup de temps sans le rendre moins assidu au Palais. Il rapporta d'abord tout autant de Procès, mais peut-être avec un peu plus de négligence. Un Plaideur indigné d'en avoir perdu un qui étoit à son rapport, vint lui crier miséricorde, & dans les plaintes qu'il exhaloit, il insista sur une pièce qui, disoit-il, faisoit le gain de son procès, & avec laquelle il ne comptoit pas encore qu'il l'eût perdu. Il rebattit tant cette pièce, que Chamillart se ressouvint qu'il ne l'avoit pas vue, & il dit au Plaideur qu'elle n'avoit pas été produite. Celui-ci se mit à crier plus fort, & soutint qu'elle l'avoit été. Chamillart prit les sacs, qui se trouverent là, parce que l'arrêt ne faisoit que d'être signé ; ils les visiterent, & la pièce s'y trouva. Voilà l'homme à se désoler, & pendant ce temps, Chamillart à lire la pièce, & à le prier de lui donner un peu de patience. Quand il l'eut bien lue & relue : » Vous avez » raison, lui dit-il, elle m'étoit inconnue,

» & je ne comprends pas comment elle
» a pu m'échapper ; elle décide en votre
» faveur. Vous demandez vingt mille
» livres, vous en êtes débouté par ma
» faute, c'est à moi à vous les payer.
» Revenez après-demain ». Cet homme
fut si surpris, qu'il fallut lui répéter ce
qu'il venoit d'entendre. Il revint le
lendemain, & Chamillart qui avoit
battu monnoie de tout ce qu'il avoit,
& emprunté le reste, lui compta les
vingt mille livres, lui demanda le secret,
& le congédia ; mais il comprit que le
rapport des procès & l'examen des pièces
ne pouvoient se concilier avec
Billard de trois fois la semaine. Il n'en
fut pas moins assidu au Palais, ni moins
attentif à bien juger ; mais il ne voulut
plus être Rapporteur d'aucune affaire,
& remit au Greffe celles dont il étoit
chargé. Cela s'appelle une belle &
grande action dans un Juge, & plus en-
core dans un Juge aussi mal-aisé que
l'étoit alors M. de Chamillart.



LE MARÉCHAL DE VILLARS *.

APRÈS la victoire de *Fridlingue* en 1702, comme Villars marchoit à la tête de son Infanterie à travers un bois, une voix cria : *Nous sommes coupés*. A ce mot tous les Régimens se dispersent. Villars court à eux, & leur crie : *Allons, mes amis, la victoire est à nous, vive le Roi*. Les Soldats répondent en tremblant, *Vive le Roi*, & recommencent à fuir. La plus grande peine qu'eut le Général, fut de rallier les vainqueurs qu'une pareille terreur livroit à la merci des ennemis. Il paroît bien extraordinaire, que les mêmes hommes qui viennent de combattre avec tant d'ardeur & de succès, soient subitement saisis d'une terreur panique, & qu'ils perdent le jugement au point de ne pouvoir pas revenir du trouble de leurs sens : toutefois l'Histoire fournit un grand nombre de pareils exemples. Les François remis

* Née en 1652, mort en 1734.

de leur frayeur , proclamerent Villars Maréchal de France sur le champ de bataille ; & quinze jours après , Louis XIV confirma ce que la voix des Soldats lui avoit accordé.

En 1703 , ce Maréchal étant parti d'Alsace pour joindre l'Electeur de Baviere¹ , s'approcha de *Kenzingen* , dont il vouloit se rendre maître. Quelques Religieux lui apportèrent des contributions. Il les renvoya , avec ordre de dire à la Garnison de mettre bas les armes , sous peine d'être passée au fil de l'épée , & que , si elle tiroit un seul coup , tout seroit mis à feu & à sang dans la Ville. Le Commandant intimidé par ces menaces , se rendit sans coup férir. On trouva dans la Ville , qui étoit assez bien fortifiée , outre une nombreuse artillerie , beaucoup de munitions de guerre & de bouche. Villars charmé de faire remarquer ce tour d'adresse aux Officiers-généraux , leur dit :
 » Avouez , Messieurs , que si cette place
 » ne se fût pas rendue , il nous eût été
 » impossible de la prendre , n'ayant pas
 » une piece de canon. Il faut quelque-
 » fois que la hardiesse supplée à la force.

» Des menaces faites à propos à un en-
» nemi supérieur, ne peuvent que le
» surprendre, & lui donner des alarmes
» qui l'obligent à accorder des choses
» qu'on ne sauroit obtenir autrement «.

Lors de la journée de *Malplaquet* en 1709, le Maréchal de Villars se trouva assez grièvement blessé pour se faire administrer les Sacremens. On proposa de faire cette cérémonie en secret. » Non, » dit le Maréchal, puisque l'armée n'a » pu voir mourir Villars en brave, il » est bon qu'elle le voie mourir en » Chrétien «.

Villars survécut à ses blessures, & fut choisi pour rétablir en Flandres les affaires de la France. On prétend que la Duchesse de Villars voulut dissuader son mari de se charger d'un fardeau aussi dangereux; mais que le Maréchal rejeta ce conseil timide. » Si j'ai, disoit-il, le » malheur d'être battu, j'aurai cela de » commun avec les Généraux qui ont » commandé en Flandres avant moi: si » je reviens vainqueur, ce sera une » gloire que je ne partagerai avec per- » sonne «. Villars eut bientôt cette

gloire. Le 24 Juillet 1712, il tomba sur un Camp de dix-sept Bataillons retranchés à Dénain sur l'Escaut. Quoique l'entreprise fût difficile, le Général ne désespéra pas de la victoire. » Messieurs, dit-il aux Officiers qui l'entouroient, » les ennemis sont plus forts que nous ; » ils sont même retranchés ; mais nous » sommes François : il y va de l'honneur de la Nation : il faut aujourd'hui vaincre ou mourir, & je vais vous donner l'exemple «. Il se met aussi-tôt à la tête des troupes qui, encouragées par sa présence, font des prodiges de valeur, & battent les Alliés commandés par le Prince *Eugene*. Selon quelques Auteurs du temps, il s'en faut bien que le Maréchal de Villars ait eu tout le mérite de cette expédition. Ils en font honneur au Maréchal de *Montesquiou*, & prétendent que Villars ne l'approuva qu'après l'exécution. Quoi qu'il en soit, voici comme ce fait est présenté dans les Mémoires de Saint-Simon.

Le Prince *Eugene* assiégea Landrecie : Le Roi piqué des avantages qu'il ne laissoit pas de prendre, quoique destitué
du

du secours des Anglois, vouloit en profiter, & trouvoit fort mauvais que Villars-laisât assiéger & prendre les places de la dernière frontiere, sans donner bataille pour l'empêcher. Villars en avoit des ordres réitérés ; mais il *tâtonnoit* & reculoit toujours, & manqua plusieurs occasions de battre le Prince Eugene, dont quelques-unes furent si visibles que l'armée en murmura publiquement. Il cherchoit, disoit-il, les moyens de faire lever le siege de Landrecie ; & le Roi attendoit tous les jours des courriers de Flandres avec la plus grande impatience. Montesquiou vit jour à donner un combat avec avantage. Il étoit fort connu du Roi, à qui il dépêcha secrètement un courrier avec un plan de son dessein. La réponse fut prompte ; il eut ordre de suivre & d'exécuter son projet, même malgré Villars, mais de se conduire, par rapport à lui, avec adresse & prudence. Le Prince Eugene s'étoit éloigné de *Marchiennes*, & même de *Denain*, où étoient ses principaux magasins, & qu'il avoit retranchés, en y laissant dix-huit Bataillons & quelque Cavalerie. A cette nouvelle, le Maréchal de Montesquiou

pressa Villars de s'y porter. Dans la marche, Montesquiou s'avança avec une tête, quatre Lieutenans-généraux & quatre Maréchaux-de-Camp ; arriva devant Denain, fit promptement ses dispositions, & attaqua les retranchemens. Villars marchoit doucement avec le gros de l'armée, déjà fâché d'en voir une partie en avant avec Montesquiou. Il le fut bien davantage, quand il entendit le bruit du feu qui commençoit. Il dépêcha ordre sur ordre d'arrêter, de ne point attaquer, de l'attendre, & toujours sans se hâter le moins du monde, parce qu'il ne vouloit point de combat. Montesquiou lui manda que le vin étoit tiré & qu'il falloit le boire, & poussa si bien les attaques, qu'il emporta les retranchemens, entra dans Denain, s'y rendit maître de toute l'artillerie & des magasins, tua beaucoup de monde & se mit en posture de s'y maintenir, s'il étoit attaqué par le Prince Eugene qui arrivoit avec son armée de l'autre côté de la riviere, qui fut témoin de l'expédition, qui recueillit les fuyards, & qui s'arrêta, parce qu'il ne crut pas devoir attaquer Denain. Villars arrivant avec le reste de l'armée,

comme tout étoit fait , enfonça son chapeau , & s'applaudit de ce triomphe qui n'étoit pas le sien , mais dont il reçut les complimens , comme tout le monde fait.

Le Dauphiné fut en 1708 , le théâtre des exploits de Villars ; il y fit échouer tous les desseins du Duc de Savoye. » Il faut , dit un jour ce Prince , que le » Maréchal de Villars soit forcier , pour » savoir tout ce que je dois faire ; jamais » homme ne m'a donné plus de peine , » ni plus de chagrin «.

On le pressoit en 1677 de prendre une cuirasse pour une action qui devoit être vive & meurtrière. » Je ne crois » pas « , répondit-il tout haut en présence de son Régiment , » ma vie plus » précieuse que celle de ces braves » gens-là «.

La première fois que le Maréchal de Villars , étant de retour à Paris après la Campagne de Denain , fut à l'Opéra , la Demoiselle *Antier* faisant le rôle de *la Gloire* dans le Prologue d'*Armide* , lui présenta une couronne de laurier. La

D ij

même chose est arrivée de nos jours au Maréchal de Saxe après la bataille de Fontenoy ; il fut couronné par une niece de celle qui avoit couronné Villars.

En 1734, Louis XV ayant déclaré la guerre à la Maison d'Autriche, le Maréchal de Villars, quoique âgé de quatre-vingt-deux ans, fut choisi pour commander en Italie les troupes réunies de France, d'Espagne & de Sardaigne. Un Officier considérable lui représentant au siege de *Pizzigitone* qu'il s'exposoit trop : » Vous auriez raison si j'étois à votre âge, répondit le Maréchal ; mais à l'âge où je suis, j'ai si peu de jours à vivre, que je ne dois pas les ménager, ni négliger les occasions de me procurer une mort glorieuse «.

L'affoiblissement de ses forces ne lui permit de faire qu'une Campagne : il partit pour s'en retourner en France ; mais une maladie mortelle l'arrêta à Turin. » Dieu vous fait de grandes graces, lui dit son Confesseur. Vous avez mené une vie où vous vous occupiez plus de votre gloire que de

» votre salut ; Dieu pouvoit vous en-
» lever au milieu des dangers où vous
» vous êtes tant de fois exposé ; il vous
» a conservé jusqu'à présent pour vous
» donner le temps de vous reconnoître ;
» & c'est une faveur qu'il n'accorde pas
» à tout le monde. Le Maréchal de
» Berwick n'a pas eu le même bonheur
» que vous ; il vient d'être tué au siege
» de *Philipsbourg* d'un coup de canon en
» visitant les travaux de la tranchée «.
Quoi, répond Villars, *le Maréchal de*
Berwick est mort de cette maniere ? Je l'avois
toujours dit, qu'il étoit plus heureux que
moi. Il expira un moment après.

Cet illustre guerrier s'étoit distingué fort jeune dans la profession des armes. Louis XIV, charmé de son ardeur naissante, disoit de lui : » Il me semble que,
» dès que l'on tire en quelque endroit,
» ce petit garçon forte de terre pour s'y
» trouver «.

Villars avoit mis à prix la tête du Chef des Camisards, qui s'étoient révoltés dans les Cévennes. Ce rebelle, témoin du supplice de ses compagnons, & reconnoissant que tôt ou tard il lui faudroit

subir le même sort, prit un parti qui lui réussit. Il connoissoit la générosité & la clémence du Maréchal. S'étant présenté devant lui, il lui demanda s'il étoit vrai qu'il eût promis mille écus à celui qui le livreroit mort ou vif? Le Maréchal ayant répondu que oui : — » Cette » récompense me seroit due, continua » le Camifard, si mes crimes ne m'en » avoient rendu indigne ; mais j'ai tant » de confiance dans la clémence du Roi » & dans votre générosité, que je ne » crains point de vous apporter moi- » même cette tête criminelle, dont vous » pouvez disposer ». Il étoit à genoux, en disant ces mots ; le Maréchal l'ayant fait relever, lui fit compter sur le champ les mille écus, & expédia une amnistie générale pour lui & pour quatre-vingts personnes de sa suite.

Le sieur *Thierry*, Avocat aux Con-
seils, avoit sa maison située près de
l'hôtel où se tenoient les assemblées
pour le Conseil de la Guerre ; il fut ré-
solu de joindre le cabinet de cet Avocat
à l'un des Bureaux du Conseil. *Thierry*
qui n'aimoit pas à se déranger pour
accommoder les Commis du Bureau,

prit la résolution de présenter au Régent un placet qui mérite de trouver place ici, tant par sa singularité que par l'heureux succès dont il fut suivi.

» MONSEIGNEUR,

» Thierry, Avocat aux Conseils du Roi,
» remontre très-humblement à Votre
» Altesse Royale, que M. le Maréchal
» de Villars n'ayant plus d'ennemis à
» combattre, ni de Traités à faire, a mis
» le siege devant le cabinet d'un pauvre
» Avocat. Il s'imagine que la place se
» rendra à la première sommation; mais
» le suppliant a résolu d'attendre le gros
» canon. Ce gros canon, Monseigneur,
» est l'ordre précis de Votre Altesse
» Royale. *Signé THIERRY.* 1718 «.

Ce placet ayant été renvoyé à M. de Villars, Président du Conseil de la Guerre, le Maréchal le trouva si bien fait, qu'il déclara au Duc Régent :
» qu'il se faisoit un plaisir de lever ce
» siege, le premier qu'il eût levé de sa
» vie «.

Le Roi vouloit faire passer le Maréchal de Villars en Italie, pour qu'il hâtât le siege de Turin qui, par sa lon-

D iv

gueur , commençoit à devenir ridicule. Villars refusa , sous prétexte qu'il craignoit de ne pas réussir de ce côté-là : il alléguait d'ailleurs des douleurs de goutte. On lui envoya un second courrier , & il fit la même réponse. Le Roi étonné de sa résistance , lui écrit , & après avoir combattu ses raisons , il ajoute : » Afin qu'il n'y ait point de nouvelles répliques , je vous ordonne de » partir en poste le lendemain de l'arrivée de mon courrier , de passer par le » chemin le plus court , pour vous rendre en Lombardie , afin que le Duc » d'Orléans mon neveu puisse renvoyer » le Duc de Vendôme incontinent après » son arrivée ». Un pareil ordre ne donna pas lieu à la délibération. Villars se préparoit à partir dès le soir du même jour , lorsqu'il reçut un contre-ordre de la propre main du Roi. Ce contre-ordre étoit accompagné d'une lettre du Ministre qui expliquoit le motif du changement. » Le Roi auroit été bien » aisé que vous vous fussiez mis en chemin pour l'Italie , suivant les ordres » que Sa Majesté vous en avoit donnés ; » mais faisant réflexion qu'elle vous y » envoyoit malgré vous , & que cela

» pouvoit être fujet à des inconvéniens
» contraires au bien du fervice , elle a
» jugé plus à propos d'y envoyer M. le
» Maréchal *de Marfin* «. La vraie raifon
qu'avoit M. de Villars pour refufer d'aller
en Italie, n'étoit ni la crainte de ne point
réuffir , ni fes douleurs de goutte. Il la
confia fecretément au Miniftre lui-même.
» J'aurois , dit-il dans fa réponfe à M.
» de Chamillart, trouvé M. le Duc d'Or-
» léans indisposé contre moi par les
» mauvais fervices que n'auroient pas
» manqué de me rendre M. & Madame
» *de Nancre* tout-puiffans auprès de ce
» Prince , à caufe de la Terre de *Sablé*
» que j'ai eu , comme vous favez , inten-
» tion d'acheter , &c. «. Quelle eft sou-
vent la caufe des plus grands malheurs
pour une Nation ! Villars n'auroit point
commis les fautes de *Marfin*.

Le Maréchal de Villars aimoit à répé-
ter qu'il n'avoit eu que deux plaifirs
bien vifs en fa vie , celui de remporter
un prix au Collège , & celui de gagner
une bataille.

Ce Général témoignoit , dans toutes
les occafions , le plus grand mépris pour

D v

les Agréables de Cour. Cette conduite lui suscita des ennemis, & il ne l'ignoroit pas. Un jour qu'il prenoit congé du Roi pour aller commander l'armée :
» Sire, lui dit-il, je vais combattre les
» ennemis de Votre Majesté, & je vous
» laisse au milieu des miens «.

Villars avoit acquis ses richesses par des contributions dans le Pays ennemi. Des Courtisans du Duc d'Orléans, Régent du Royaume, devenus riches par ce bouleversement de l'Etat appelé *Système*, sembloient se glorifier de leurs richesses : *Pour moi*, leur dit Villars, *je n'ai jamais rien gagné que sur les ennemis.*



NINON DE LENCLOS *.

DE tous les amans de *Ninon*, le Marquis de *Villarceaux* fut le plus aimé. Madame de *Villarceaux*, épouse du Marquis, en étoit furieuse, & rien ne le prouve mieux que l'anecdote qu'on va rapporter. Cette Dame avoit un jour beaucoup de monde chez elle : on désira de voir son fils ; il parut accompagné de son Précepteur : on le fit parler, & on ne manqua pas de louer son esprit. La mere, pour mieux justifier les éloges, pria le Précepteur d'interroger son élève sur les dernières choses qu'il avoit apprises. » Allons, Monsieur le Marquis, dit le grave pédagogue : *Quem habuit Successorem Belus, Rex Assyriorum ? NINUM*, répondit le jeune élève. Madame de *Villarceaux*, frappée de la ressemblance de ce nom avec celui de *Ninon*, ne put se contenir. » Voilà, dit-elle, de belles » instructions à donner à mon fils, que

* Née en 1615, morte en 1706.

» de l'entretenir des folies de son pere « !
Le Précepteur eut beau s'excuser , &
donner les explications les plus satisfaisantes , rien ne put faire entendre raison à cette femme jalouse. Le ridicule de cette scene se répandit dans toute la Ville , & Moliere en tira un parti fort ingénieux dans sa petite Comédie de *la Comtesse d'Escarbagnas*.

Le Comte de *Choiseul* , qui fut depuis Maréchal de France , étoit un des amans malheureux de Mademoiselle de *Lenclos*. Il avoit pourtant d'excellentes qualités ; mais il n'entendoit rien à faire l'amour. Ninon , fatiguée de ses poursuites , ne put s'empêcher de lui appliquer un jour ce vers de *Corneille* :

Ah ! Ciel , que de vertus vous me faites haïr !

Ce qui mit le comble à la honte de ce Seigneur , c'est qu'il se vit préférer un rival , dont il ne se feroit jamais défié. C'étoit *Pécourt* , célèbre Danseur de ce temps-là. Il rendoit de fréquentes visites à Ninon. Le Comte de *Choiseul* le rencontra un jour chez elle , avec un habit assez ressemblant à un uniforme. Après quelques autres propos ironiques ,

le Comte lui demanda dans quel Corps il servoit. *Monseigneur*, lui répondit Pécourt sur le même ton, *je commande un Corps où vous servez depuis long-temps.*

Une querelle qui s'éleva entre deux amans de Ninon, fut portée devant la Reine Régente, & fit que cette Princesse songea quelque temps à faire mettre Mademoiselle de Lenclos dans un Couvent, en lui laissant le choix de sa retraite. Ninon, à qui l'on vint faire cette proposition; répondit du ton le plus respectueux en apparence, qu'elle choisissoit le Couvent des grands Cordeliers.

Le Marquis *de la Châtre* aimoit Mademoiselle de Lenclos, & en étoit aimé, lorsqu'il reçut un ordre d'aller joindre l'armée. Il étoit inconsolable, moins encore de la nécessité, que des suites de son éloignement. Pour se tranquilliser, il s'avisa d'un expédient assez singulier; ce fut d'exiger de Ninon un billet par lequel elle s'engageât à lui rester fidelle. Elle eut beau représenter que ce qu'il demandoit étoit extravagant; il fallut faire le billet & le signer. Le Marquis

le baisa mille fois, le ferra précieusement, & partit avec la plus grande confiance. Deux jours après, l'inconstante Ninon se trouva dans les bras d'un nouvel amant. La folie de ce billet lui revint alors à l'esprit, & elle s'écria deux ou trois fois : *Ah ! le bon billet qu'a la Châtre !* faillie plaisante, qui depuis a fait proverbe.

L'attachement de *Gourville* au parti du Grand Condé l'obligeant de quitter le Royaume, il vint trouver Mademoiselle de Lenclos, dont il étoit alors l'amant favorisé, & lui apporta vingt mille écus en or, qu'il la pria de lui garder jusqu'à son retour ; il alla déposer une pareille somme entre les mains d'un Ecclésiastique qui avoit une grande réputation de sainteté. Au bout de deux mois, Ninon, suivant sa coutume, prit un nouvel amant. Le pauvre *Gourville* errant dans les Pays Etrangers apprit cette nouvelle, & crut ses vingt mille écus perdus. De retour à Paris, au lieu d'aller descendre chez Mademoiselle de Lenclos, son premier soin fut d'aller retirer des mains de l'Ecclésiastique les vingt mille écus déposés. Celui-ci nia

le dépôt. Gourville n'imaginant pas qu'il fût plus heureux auprès de Ninon, craignit même de l'aller voir, pour n'être pas forcé de haïr & de mépriser une femme qu'il avoit tant aimée. Ce ne fut qu'à la dernière extrémité qu'il se rendit chez elle ; & lorsqu'elle lui eut témoigné le plus grand étonnement de ne point recevoir sa visite : *Monsieur*, lui dit-elle, *il m'est arrivé un grand malheur en votre absence ; j'ai perdu....* (à ces mots, Gourville ne douta pas qu'il n'eût bien conjecturé,) *j'ai perdu le goût que j'avois pour vous ; mais je n'ai pas perdu la-mémoire, & voici les soixante mille francs que vous m'avez confiés. Ils sont encore dans la même cassette où vous les avez serrés. Rempportez-les, mais ne vous obstinez point à me demander un cœur dont je ne puis plus disposer en votre faveur. Il ne me reste pour vous que l'amitié la plus sincère.* Gourville ne put s'empêcher de soupirer encore ; mais il prit sur lui de chercher son bonheur dans un commerce moins délicieux, mais plus durable que celui de l'amour.

L'aventure de l'Abbé Gédoyne fait foi que, jusqu'à la vieillesse la plus avancée,

Ninon conserva le don d'aimer & de plaire. Cet Abbé lui fut présenté en 1696. Il avoit alors vingt-neuf ans, & Ninon approchoit de quatre-vingts. Cependant il en devint si éperdument amoureux, & la sollicita si vivement, qu'elle consentit à l'écouter. Mais elle ne voulut le rendre heureux qu'au bout d'un certain temps qu'elle lui fixa. Le terme arrivé, il la conjura au nom de l'amour de tenir la parole qu'elle lui avoit donnée. Elle n'avoit plus de raisons de différer, & l'Abbé plus amoureux que jamais, lui demanda pourquoi elle l'avoit fait languir si long-temps. » Hélas ! mon cher Abbé, répondit-elle, » ma tendresse en a souffert autant que » la vôtre ; mais c'est l'effet d'un petit » grain de vanité que j'avois encore dans » la tête. J'ai voulu attendre que j'eusse » quatre-vingts ans accomplis, & je ne » les ai que d'hier au soir «. Cette dernière liaison dura environ un an, & ce fut Mademoiselle de Lenclos qui rompit la première. L'Abbé Gédoyen en fut sensiblement touché. Il continua toujours de la voir, de l'aimer & de l'estimer.

Ninon, dans le cours de ses galanteries, donna le jour à deux enfans. Le

premier occasionna une singuliere dispute entre le Comte *d'Estrées* & l'Abbé *d'Effiat*, qui tous deux prétendoient aux honneurs de la paternité. Soit que cette contestation amusât Ninon, soit qu'en effet elle ne se crût point assez sûre de sa décision pour la risquer, elle ne voulut point prononcer dans cette affaire. Après bien des démêlés, les deux rivaux prirent un cornet dans un tric-trac, & jouerent aux dez à qui appartiendroit l'enfant. Le sort le donna au Comte *d'Estrées* qui, dans la suite devenu Maréchal de France & Vice-Amiral, plaça ce jeune homme dans la Marine, & prit soin de sa fortune. Ce premier fils de Ninon est mort Capitaine de vaisseau en 1732, à l'âge de soixante & quinze ans.

Le pere du second fils de Ninon ne fut point équivoque; c'étoit le Marquis *de Gersey* qui l'avoit fait élever sous le nom du Chevalier *de Villiers*; on lui avoit toujours caché le secret de sa naissance. Cependant Ninon le faisoit quelquefois venir chez elle pour lui procurer un peu d'amusement & de liberté. Il y passoit ordinairement plusieurs

jours de fuite, & elle le traitoit comme un parent éloigné & peu riche, auquel elle s'intéressoit par pure générosité. Mais bientôt ce jeune homme, né avec un tempérament ardent & une ame sensible, ne put se défendre des charmes de Ninon. En effet, quoiqu'elle eût alors cinquante-six ans, elle étoit encore dans tout l'éclat de sa beauté. Elle s'aperçut de l'amour du Chevalier, sans en être alarmée. Elle crut que ce ne seroit qu'un feu de jeunesse qui s'éteindroit de lui-même; elle ne connoissoit pas le caractère violent de son malheureux fils. Il se jeta un jour à ses pieds, & lui baissant la main, il lui déclara son amour dans les termes les plus tendres & les plus passionnés. Ninon, sans paroître émue, le fit relever sur le champ, & lui répondit froidement qu'il étoit trop jeune pour lui parler d'amour, & elle trop âgée pour l'écouter. Il insista, en lui protestant qu'il l'adoroit, & qu'il mourroit de douleur si elle le voyoit avec indifférence. Ninon prit alors un ton sévère; elle le menaça de toute sa haine, s'il osoit encore l'entretenir de ses feux. Le Chevalier de Villiers s'abandonna au plus affreux désespoir. Elle crut devoir

avertir le Marquis de Gersey , qui lui conseilla de découvrir un secret qu'elle ne pouvoit plus garder. Ninon écrivit un jour à son fils qu'elle avoit à lui parler dans sa petite maison du Faubourg Saint-Antoine à Picpus. Il y vola. Elle se promenoit dans son jardin. Il se jeta à ses genoux , & prenant une de ses mains , la baigna de ses larmes. Aveuglé par son ivresse , il alloit se porter aux dernières entreprises : » Arrêtez , » malheureux , s'écria sa mere. Il faut » arracher le bandeau qui vous couvre » les yeux. Apprenez que vous êtes mon » fils , & frémissiez d'horreur «. A ces mots , le jeune homme reste frappé comme d'un coup de foudre ; son visage se couvre d'une pâleur mortelle ; il leve les yeux sur sa mere , il les baisse ; puis la quittant précipitamment , il se jette dans un petit bois qui étoit au bout du jardin , & se passe son épée au travers du corps. Ninon ne songe pas d'abord à suivre son fils. A la fin ne le voyant point reparoître , l'inquiétude la fait entrer dans le petit bois. A peine a-t-elle fait trente pas , qu'elle apperçoit le corps sanglant de cet infortuné jeune homme. Ses yeux presque éteints se

tourment sur elle ; il sembloit vouloir lui parler. Il veut exhiler quelques paroles , & cet effort hâte son dernier soupir. Les cris de Ninon appellent tous les domestiques : ils l'arrachent à cet horrible spectacle ; & ses amis prennent toutes les précautions nécessaires pour dérober au public la connoissance de cette tragique aventure.

Tous les beaux esprits briguoient le suffrage de Mademoiselle de Lenclos. Elle ne l'accordoit qu'aux plus aimables. Les autres s'en vengeoient par des fatires qu'elle ne lisoit point. Ils ne lui pardonnerent pas d'avoir bâillé un jour à l'Académie Française , où l'on prononçoit un discours de réception. Un Académicien fit sur le champ l'Épigramme suivante :

Dans un discours Académique
Rempli de Grec & de Latin ,

Le moyen que Ninon trouve rien qui la pique ?
Les figures de Rhétorique
Sont bien fades après celles de l'Arétin.

Le Poète Scarron , dont Mademoiselle de Lenclos étoit l'amie , ayant quitté le petit-collet en 1651 , pour

épouser Mademoiselle *d'Aubigné*, qui logeoit chez lui depuis un an qu'elle étoit de retour de la Martinique, Mademoiselle de Lenclos fit bientôt connoissance avec cette jeune Dame, dont elle goûta l'esprit & les graces. Elle ne tarda pas à se lier intimement avec elle, & souvent même elle lui prêta de l'argent dans ses besoins les plus pressans. Ces bons offices n'empêcherent pas Madame Scarron qui avoit dix-neuf ans moins qu'elle, de lui enlever le cœur du Marquis de Villarceaux son amant & l'un des hommes les plus aimables de son temps. Mademoiselle de Lenclos en fut long-temps piquée au vif, & se repentit d'avoir pris pour confidente une femme plus jeune qu'elle. Mais, comme elle savoit qu'il n'est point d'éternelles amours, elle pardonna dans la suite à Madame Scarron, & depuis elle fut toujours sa meilleure amie.

De tous les amans de Ninon, le Marquis de Villarceaux fut le seul qui se retira le premier. Comme il avoit beaucoup d'esprit, qu'il étoit beau, bien fait & fort galant, ses conquêtes amoureuses lui coûtoient peu, & il n'est pas

étonnant qu'il les ait multipliées. Du reste jugeant du cœur de toutes les femmes par le sien, il portoit la jalousie jusqu'à l'extravagance. Il étoit quelquefois si jaloux de Mademoiselle de Lenclos, qu'il faisoit cacher sous son lit de petits garçons pour savoir si, pendant son absence, quelque rival ne venoit point passer les nuits avec elle.

Le Marquis de Sévigné s'étoit partagé assez long-temps entre Mademoiselle de Lenclos, & la Champmélé, qu'il quitta enfin pour se fixer à Ninon. Non contente de ce sacrifice, Mademoiselle de Lenclos exigea qu'il lui livrât les lettres de cette Actrice. Son dessein étoit de les faire servir à sa vengeance, & de les envoyer par un inconnu, à l'amant en titre de la Champmélé. Heureusement que Madame de Sévigné fut instruite de ce projet. Elle fit venir son fils; le blâma beaucoup d'avoir eu l'imprudence de sacrifier ces lettres à Ninon; lui fit sentir la nécessité de les ravoir, & lui ordonna d'aller sur le champ les redemander à Mademoiselle de Lenclos. A l'instant même, M. de Sévigné se rendit chez elle, & lui parla avec tant

d'amour , d'éloquence & d'adresse , qu'elle consentit à lui rendre les lettres. Si-tôt qu'il les eut entre les mains , il courut les porter à sa mere , qui les fit brûler en sa présence.

Un jour , Mignard , le célèbre Peintre , étoit chez Mademoiselle de Lenclos , & se plaignoit que sa fille , qui fut depuis la Comtesse de Feuquieres , manquoit absolument de mémoire : *Vous êtes trop heureux , Monsieur ,* lui dit Ninon , *elle ne citera pas.*

Mademoiselle de Lenclos répétoit souvent , que *la beauté sans graces est un hameçon sans appât. Qu'une femme sensée ne doit jamais prendre d'amant sans l'aveu de son cœur , ni de mari sans le consentement de sa raison. Qu'on ne doit faire provision que de vivres , & jamais de plaisirs ; qu'il faut toujours les prendre au jour la journée. Que les rides auroient été beaucoup mieux placées sous le talon que sur le visage. Qu'elle rendoit graces à Dieu tous les soirs de son esprit , & qu'elle le prioit tous les matins de la préserver des sottises de son cœur.*

Il est inutile d'avertir que l'histoire du *Noctambule*, ou du petit homme noir, qui vint trouver Mademoiselle de l'Enclos à l'âge de dix-huit ans, pour lui offrir une beauté éternelle, est une fable dénuée de vraisemblance & de réalité. Cependant comme elle eut un cours prodigieux, je vais la rapporter telle qu'elle fut débitée dans le temps.

» Mademoiselle de l'Enclos à l'âge de
 » dix-huit ans, étant un jour seule dans
 » sa chambre on vint lui annoncer un
 » inconnu, qui demandoit à lui parler,
 » & qui ne vouloit point dire son nom.
 » D'abord elle lui fit répondre qu'elle
 » étoit en compagnie, & qu'elle ne
 » pouvoit pas le voir. Je fais, dit-il au
 » domestique, que Mademoiselle est seule,
 » & c'est ce qui m'a fait choisir ce mo-
 » ment pour lui rendre visite. Retour-
 » nez lui dire que j'ai des choses de la
 » dernière importance à lui communi-
 » quer, & qu'il faut absolument que je
 » lui parle. Cette réponse singulière
 » donna une sorte de curiosité à Made-
 » moiselle de l'Enclos ; elle ordonna
 » qu'on fît entrer l'inconnu. C'étoit un
 » petit homme, âgé, vêtu de noir, sans
 » épée,

» épée, & d'assez mauvaise mine ; il avoit
» une calotte & des cheveux blancs, une
» petite canne fort légère à la main, &
» une grande mouche sur le front. Ses
» yeux étoient pleins de feu, & sa phy-
» sionomie assez spirituelle. — Mademoi-
» selle, lui dit-il en entrant, ayez la
» bonté de renvoyer votre femme-de-
» chambre, car personne ne doit enten-
» dre ce que j'ai à vous révéler. A ce
» début, Mademoiselle de Lenclos ne
» put se défendre d'un petit mouvement
» de frayeur ; mais faisant réflexion
» qu'elle n'avoit devant elle qu'un petit
» vieillard décrépît, elle se rassura, &
» fit sortir sa femme-de-chambre. — Que
» ma visite, lui dit-il, ne vous effraie
» point, Mademoiselle : il est vrai
» que je n'ai pas coutume de faire cet
» honneur à tout le monde ; mais vous
» n'avez rien à craindre. Soyez tran-
» quille, & écoutez-moi avec attention.
» Vous voyez devant vous, un homme
» à qui toute la terre obéit, & qui pos-
» sède tous les biens de la nature. J'ai
» présidé à votre naissance. Je dispose à
» mon gré du sort de tous les hu-
» mains ; & je viens savoir de vous, de
» quelle manière vous souhaitez que je

» dispose du vôtre. Vos beaux jours ne
» sont encore qu'à leur aurore ; vous
» entrez dans l'âge où les portes du
» monde vont s'ouvrir devant vous ;
» & il ne dépend que de vous d'être la
» personne de votre siècle la plus illustre
» & la plus heureuse. Je vous apporte
» la grandeur suprême , des richesses
» immenses , & une beauté éternelle.
» Choisissez de ces trois choses celle qui
» vous touche le plus , & soyez con-
» vaincue qu'il n'est point de mortel sur
» la terre qui soit en état de vous en
» offrir autant. — Vraiment , Monsieur ,
» lui répondit - elle en éclatant de rire ,
» j'en suis bien persuadée , & la magni-
» ficence de vos dons est si grande... —
» Mademoiselle , vous avez trop d'es-
» prit , lui dit-il en l'interrompant ,
» pour vous moquer d'un homme que
» vous ne connoissez pas. Choisissez ,
» vous dis-je , ce que vous aimez le
» mieux , des grandeurs , des richesses ,
» ou de la beauté éternelle ; mais dé-
» terminez-vous promptement ; je ne
» vous accorde qu'un instant pour vous
» décider. — Ah ! Monsieur , lui dit-elle ,
» il n'y a pas à balancer sur ce que vous
» avez la bonté de m'offrir ; & puisque

» vous m'en laissez le choix, je choisis la
» beauté éternelle. Mais, dites-moi,
» que faut-il faire pour obtenir une
» chose aussi précieuse? — Mademoiselle,
» lui dit-il, il faut écrire votre nom
» sur mes tablettes, & me jurer un
» secret inviolable; je ne vous demande
» rien de plus. Mademoiselle de Len-
» clos lui promit tout ce qu'il voulut,
» & écrivit son nom sur de vieilles ta-
» blettes noires à feuillets rouges, qu'il
» lui présenta, en lui donnant un petit
» coup de sa baguette sur l'épaule gau-
» che. — C'en est assez, dit-il, comptez
» sur une beauté éternelle, & sur la
» conquête de tous les cœurs. Je vous
» donne le pouvoir de tout charmer.
» C'est le plus beau privilège, dont une
» créature humaine puisse jouir ici-bas.
» Depuis six mille ans que je parcours
» l'univers d'un bout à l'autre, je n'ai
» encore trouvé sur la terre que quatre
» mortelles qui en aient été dignes,
» *Sémiramis, Hélène, Cléopâtre & Diane*
» *de Pqitiers*; vous êtes la cinquième, &
» la dernière à qui j'ai résolu d'en faire
» don. Vous paroîtrez toujours jeune &
» toujours fraîche. Vous serez toujours
» charmante & toujours adorée. Aucun

» homme ne pourra vous voir, fans deve-
» nir amoureux de vous; vous serez aimée
» de tous ceux que vous aimerez. Vous
» jouirez d'une santé inaltérable, vous
» vivrez long-temps, & ne vieillirez
» jamais. Il y a des femmes qui semblent
» être nées pour le plaisir des yeux; il y
» en a d'autres qui semblent n'être faites
» que pour le charme des cœurs : vous
» réunirez en vous ces deux qualités si
» rares. Vous ferez des passions dans un
» âge où les autres femmes ne sont envi-
» ronnées que des horreurs de la décré-
» pitude. On parlera de vous tant que
» le monde subsistera. Tout ce que je
» viens de vous dire, Mademoiselle,
» doit vous paroître un enchantement.
» Mais ne me faites point de questions,
« je n'ai rien à vous répondre. Vous ne
» me verrez plus qu'une seule fois dans
» toute votre vie, & ce sera dans moins
» de quatre-vingts ans. Tremblez alors;
» quand vous me reverrez, vous n'au-
» rez plus que trois jours à vivre. Sou-
» venez-vous seulement que je m'ap-
» pelle *Noctambule*. Il disparut à ces mots,
» & laissa Mademoiselle de Lenclos dans
» une frayeur mortelle «.

Les Auteurs de ce conte le terminent
en faisant revenir le petit homme noir

chez Mademoiselle de Lenclos, trois jours avant sa mort. Malgré ses domestiques, il pénètre jusque dans sa chambre, s'approche du pied de son lit, en ouvre les rideaux. Mademoiselle de Lenclos le reconnoit, pâlit, & jette un grand cri. Le petit homme, après lui avoir annoncé qu'elle n'a plus que trois jours à vivre, lui montre sa signature, & disparoît, en prononçant ces mots d'une voix terrible: *Tremble, c'en est fait, tu vas tomber en la puissance de Lucifer.*

Cette Histoire, réchauffée pour Mademoiselle de Lenclos, fut imaginée plus d'un siècle avant sa mort, à l'occasion de Louise de Budes, seconde femme de Henri I.^{er}, Connétable de Montmorency, laquelle mourut soupçonnée de poison en 1599. Cette Dame qui avoit été extrêmement belle, devint, un moment après sa mort, si noire & si hideuse qu'on ne la pouvoit regarder qu'avec horreur, ce qui donna lieu à divers jugemens sur la cause de sa mort, & fit conclure que le Diable, avec qui l'on suppose qu'elle avoit fait un pacte dans sa jeunesse, étoit entré dans sa chambre, sous la figure d'un petit vieillard habillé de noir, & l'avoit étranglée dans son lit.

M O L I E R E *.

LORSQU'EN 1659 *Moliere* donna sa Comédie des *Précieuses Ridicules*, un vieillard qui assistoit à cette représentation, charmé d'y trouver un ridicule si bien saisi, se mit à crier du milieu du parterre: *Courage, Moliere, voilà la bonne Comédie.*

Tout l'Hôtel de Rambouillet se trouva à la première représentation de cette pièce, qui fut jouée avec un applaudissement universel. Au sortir de la Comédie, *Ménage* prenant *Chapelain* son ami par la main: » Mon-
» sieur, lui dit-il, nous approuvions
» vous & moi toutes les sottises qui
» viennent d'être critiquées si fine-
» ment; mais, croyez-moi, il nous
» faudra désormais, brûler ce que nous
» avons adoré, & adorer ce que nous
» avons brûlé «.

* Né en 1620, mort en 1673.

La Comédie des *Fâcheux* plut beaucoup à Louis XIV. Un jour que ce Prince sortoit d'une représentation de cette piece, il dit à Moliere, en voyant passer le Comte de Soyecourt, insupportable chasseur : » Voilà un grand original que tu n'as pas encore copié «. C'en fut assez. La scene du *Fâcheux Chasseur* fut faite & apprise en moins de vingt-quatre heures ; & comme Moliere n'entendoit rien au jargon de la chasse, il avoit prié le Comte de Soyecourt lui-même de lui indiquer les termes dont il devoit se servir.

Aux représentations de *l'Ecole des Femmes*, on put remarquer l'espece d'enchantement que produit dans un Acteur la perfection du talent. La Demoiselle de Brie qui avoit joué d'original le rôle d'*Agnès* dans cette Comédie, crut devoir le céder, à près de soixante-ans, à une Actrice plus jeune. Lorsque celle-ci parut, le parterre demanda si hautement la Demoiselle de Brie, qu'elle fut obligée de reprendre ce même rôle, & elle le garda jusqu'à soixante-cinq ans.

L'Amour Médecin, petite Comédie en prose, fut faite & apprise en cinq jours de temps; c'est la première pièce dans laquelle Molière ait joué les Médecins. Pour rendre cette plaisanterie plus agréable au Roi, il choisit les premiers Médecins de la Cour, auxquels il donna des masques faits pour eux. Ces Médecins étoient Messieurs de *Fougerais*, *Esprit*, *Guenaut* & *d'Aquin*. Comme Molière vouloit déguiser leurs noms, il pria *Boileau* de leur en faire de convenables. Il en composa qui étoient tirés du Grec, & qui désignoient le caractère de ces Messieurs. Il donna à M. de *Fougerais* le nom de *Desfonandrès*, qui signifie *tueur d'hommes*; à M. *Esprit* qui brédouilloit, celui de *Balsis*, qui signifie *jappant*, *aboyant*. *Macroton* fut le nom qu'il donna à M. *Guenaut*, parce qu'il parloit fort lentement. Et enfin celui de *Tomès*, qui signifie *saigneur*, fut donné à M. *d'Aquin* qui ordonnoit souvent la saignée.

Après avoir ridiculisé les Médecins en particulier, Molière les joua en Corps dans sa Comédie du *Malade imaginaire*.

Il les poursuivoit même hors du théâtre. Étant au dîner du Roi, ce Prince lui dit : *Vous avez un Médecin ; que vous fait-il ?* » Sire, répondit Moliere, nous » causons ensemble, il m'ordonne des » remedes ; je ne les fais point, & je » guéris «.

Moliere se préparoit à donner son *Georges-Dandin*, lorsqu'on vint lui dire qu'il y avoit dans le monde un *Dandin* qui pourroit se reconnoître dans sa piece, & qui avoit assez d'intrigue pour le desservir. » Laissez-moi faire, dit » Moliere, je viendrai à bout de l'em- » pêcher de remuer, & j'espere même » l'intéresser pour moi «. Comme le *Dandin* en question étoit assidu au théâtre & censé connoisseur, Moliere vint le trouver un jour, & lui demanda une heure pour lui faire une lecture. Notre homme fut si flatté de ce compliment, que, toutes affaires cessantes, il donna parole pour le lendemain, & courut le soir même annoncer à toutes ses connoissances que Moliere devoit venir lui lire une de ses pieces. Lorsque Moliere vint au rendez-vous, il trouva une nombreuse assemblée, & son homme

E v

qui présidoit. La piece fut trouvée excellente, & lorsqu'elle fut jouée, personne ne la fit mieux valoir, que celui qui auroit dû s'en fâcher, puisque les événemens mis en scene, étoient en partie son histoire.

Lorsque *le Bourgeois Gentilhomme* fut joué pour la premiere fois devant Louis XIV, le Prince ne s'expliqua point sur cette piece, & Moliere pensoit qu'elle n'avoit pas réussi. Quelques Seigneurs même publioient qu'elle étoit détestable. Mais après une seconde représentation, le Roi dit à Moliere :
 » Je ne vous ai point parlé de votre
 » piece à la premiere représentation,
 » parce que j'ai craint d'être séduit par
 » le jeu des Acteurs ; mais en vérité,
 » Moliere, vous n'avez encore rien fait
 » qui m'ait autant diverti, & votre piece
 » est excellente ». Aussi-tôt l'Auteur fut accablé de louanges, & les Courtisans, sans excepter ceux qui l'avoient le plus critiqué, répétoient tout le bien que le Roi avoit dit de la nouvelle Comédie.

On fait que Moliere inféra dans les *Fourberies de Scapin* deux scenes entieres du *Pédant joué*, mauvaise Comédie de

Cirano de Bergerac. Quand on lui reprochoit cette espece de plagiat , il répondoit : » Ces deux scenes sont assez bonnes ; elles m'appartenoient de droit : il » est permis de reprendre son bien où » on le trouve «.

Dans la petite piece du *Médecin malgré lui* , il y a une Chanson que chante *Sganarelle* , & qui commence par ces mots : *Qu'ils sont doux ! bouteille ma mie* , &c. Le Président *Rose* , de l'Académie Françoise , & Secrétaire du Cabinet , fit des paroles latines sur cet air , d'abord pour s'amuser , & ensuite pour jouer une petite piece à Moliere. Il lui reprocha d'être plagiaire , en présence du Duc de Montausier ; ce qui donna lieu à une contestation un peu vive. M. Rose soutint toujours , en chantant les paroles latines , que Moliere les avoit traduites en françois d'une Epigramme latine imitée de *l'Antologie*. Il n'avoua ce qui en étoit , que quelques momens après. Voici ces paroles :

Quam dulces !
Amphora amœna ,
Quam dulces
Sunt tuæ voces !

E vj

Dum fundis merum in calices ,
 Utinam semper esses plena !
 Ah ! ah ! cara mea lagena ,
 Vacua cur jaces ?

La Comédie du *Tartuffe*, attira beaucoup de tracasseries à notre Auteur. Les faux dévots crièrent au scandale. Cependant une seconde représentation étoit annoncée pour le lendemain ; l'assemblée étoit des plus nombreuses, & les Acteurs alloient commencer, lorsqu'il survint un ordre du Premier Président du Parlement, portant défense de jouer la piece. On rapporte que Moliere dit à l'assemblée : *Messieurs, nous allons vous donner le Tartuffe ; mais M. le Premier Président ne veut pas qu'on le joue.*

Pour peu qu'on soit au fait de l'Histoire Littéraire du dix-septieme siecle, on fait que la cinquieme scene du troisieme Acte des *Femmes Savantes* est copiée d'après nature. Ménage y est joué sous le nom de *Vadius*, & l'Abbé Cotin sous celui de *Trissotin*. Cet Abbé étoit vraiment l'Auteur du Sonnet à la Princesse *Uranie*. Il l'avoit composé pour Madame de Nemours, & il étoit allé

le montrer à *Mademoiselle* qui s'amusoit de ces petits Ouvrages, & qui d'ailleurs confidéroit l'Abbé Cotin, qu'elle honoroit du nom de son ami. Comme il achevoit de lire ses vers, Ménage entra chez la Princesse ; elle les lui montra, sans en nommer l'Auteur. Celui-ci les trouva ce qu'ils étoient, détestables ; & nos deux Poëtes se dirent, à ce sujet, toutes les douceurs que Moliere a rimées si agréablement. *Trissotin* étoit appelé *Tricotin* aux premières représentations. L'Acteur avoit affecté de rendre le ton & les gestes de l'original. L'Abbé Cotin s'étoit avisé d'écrire contre Boileau & contre Moliere. Les Satires du premier l'avoient déjà couvert de ridicule ; mais la scène des *Femmes Savantes* le rendit l'objet de la risée publique. On prétend même qu'il fut si accablé de ce dernier coup, qu'il tomba dans une mélancolie qui le conduisit au tombeau.

Moliere avoit formé le projet de traduire en vers françois le Poëme de Lucrece. Mais désespérant de rendre dans un langage mesuré les endroits philosophiques de ce Poëte, il mit en vers les morceaux poétiques, & traduisit en

prose tout ce qui est, dans Lucrece, plutôt dissertation que poésie. Sa traduction étoit presque achevée, lorsque son domestique s'avisa un jour de prendre le premier cahier pour en faire des papillotes. Moliere de dépit jeta le reste au feu.

Notre Auteur étoit fort lié avec le célèbre Avocat *Forcroi*, homme redoutable dans la dispute, par la capacité & la grande étendue de ses poumons. Ils eurent un jour à table une conversation fort échauffée en présence de Despréaux. Moliere se tournant du côté du Satirique, lui dit : *Qu'est-ce que la raison avec un filet de voix, contre une gueule comme celle-là ?*

Cet illustre Comique avoit coutume de dire, que le mépris étoit une pillule qu'on pouvoit bien avaler, mais qu'on ne pouvoit guere la mâcher sans faire la grimace. Ceux qui ne voyoient en lui que le Comédien, lui en faisoient mâcher quelques-unes. Il s'étoit présenté un jour, en sa qualité de Valet-de-chambre, pour faire le lit du Roi. Un autre Valet-de-chambre qui devoit l'aider dans cette fonction, se retira

brusquement, en disant qu'il ne feroit point le lit avec un Comédien. *Bellocq*, autre Valet-de-chambre, homme d'esprit & qui faisoit de très-jolis vers, se présenta dans le moment, & dit : » Monsieur de Moliere, voulez-vous bien » que j'aie l'honneur de faire le lit du » Roi avec vous « ? Cette aventure étant venue aux oreilles du Roi, Sa Majesté fut très piquée qu'on eût témoigné du mépris à Moliere.

Cet inimitable Auteur étoit sujet à de fréquentes distractions. On rapporte de lui ce trait que je n'ose garantir. Un jour qu'il étoit pressé par l'heure du Spectacle, il prit une brouete, mais cette voiture n'alloit pas assez vite à son gré. Il en sort, & se met à la pousser par derriere. Il ne s'apperçut de son étourderie que par le ris inextinguible du Brouéteur, & parce qu'il se vit tout crotté en arrivant.

Le mauvais état de la fanté de Moliere, qui le réduisoit souvent au lait, lui rendoit aussi l'air de la campagne nécessaire. C'étoit pour en jouir à son aise, qu'il louoit dans le village d'*Auteuil* une petite maison, dont *Chapelle* dispoit,

ainsi que de la table de son ami, qui ne pouvoit plus en faire les honneurs. L'aventure qu'on va rapporter, fut la suite d'un souper fait dans cette maison. Les convives étoient *Chapelle*, *Despréaux*, &c. tous hommes de plaisir, & le Comédien *Baron*, qu'ils avoient forcé Moliere de leur laisser, quoique son extrême jeunesse le rendit peu propre à leur tenir tête. Moliere, après avoir pris son lait devant eux, s'étant allé coucher, ils se mirent à table. Une partie du repas fut telle qu'elle devoit être entre des gens d'esprit, & de bonne humeur. Quand le vin leur eut une fois échauffé la tête, ils tomberent insensiblement sur la Morale. Les miseres de la vie fixerent long-temps leurs réflexions; & quelqu'un ayant cité la maxime des Anciens, que le *premier bonheur est de ne point naître*, & le *second de mourir promptement*; ils la prirent tous pour un conseil salutaire, & sur le champ ils résolurent de s'aller noyer. La riviere étoit proche, ils y courent. Baron effrayé crie au secours, & va réveiller Moliere. On vole après eux, on les retire de l'eau. Ce service excite leur colere; ils poursuivent leurs bienfaiteurs l'épée à la

main. Moliere se présente, questionne ses amis, feint de leur applaudir, & renvoie d'un ton de colere ceux qui s'étoient mêlés de leur sauver la vie. Il se plaint ensuite de leur manque d'amitié.

„ Que leur avoit-il fait, pour qu'ils
„ voulussent se noyer sans lui « ? L'in-

justice étoit criante, Chapelle en convint ; & tous ensemble inviterent Moliere à venir sur le champ se noyer avec eux. » Non pas tout-à-l'heure, répli-

„ qua-t-il, une si belle action doit-elle
„ s'ensévelir dans les ténèbres de la

„ nuit ? La prendroit-on jamais pour
„ un effort de raison ? ne lui donne-

„ roit-on pas pour motif le désespoir
„ ou l'ivresse ? Demain, au grand jour,

„ bien à jeun, parfaitement de sang-

„ froid, nous irons, en présence de tout
„ le monde, nous jeter dans l'eau la tête

„ la premiere « . L'héroïsme du nouveau projet enleva tous les suffrages , & Chapelle prononça gravement :

„ Oui, Messieurs, ne nous noyons que
„ demain matin. En attendant, allons

„ achever le vin qui nous reste « . Le lendemain, ils ne penserent plus aux miseres de la vie, & ne songerent qu'à

se divertir sur nouveaux frais.

Moliere avoit beaucoup cultivé les connoissances philosophiques ; elles faisoient souvent le sujet de ses entretiens avec Chapelle. Ils en parloient un jour dans un bateau qui les ramenoit d'*Auteuil* à *Paris*, & n'avoient pour auditeur qu'un *Minime*, qui paroissoit leur prêter une oreille très-attentive. Quoique disciple de *GASSENDI*, Moliere s'accommodoit assez des principes de *Descartes*. Il voulut ce jour-là forcer Chapelle d'avouer que le *Système physique* de ce dernier, étoit mille fois mieux imaginé que celui d'*Epicure* rajeuni par leur maître. Le *Minime* pris à témoin de cette vérité, parut en convenir par un signe approbatif : Chapelle, toujours fidelle à *Gassendi*, fait une exposition ingénieuse de son système. Autre signe approbatif de la part du *Minime*. On s'échauffe, on dispute ; on objecte, on répond, & sur chaque chose que l'un ou l'autre dit, le *Minime*, sans proférer un mot, applaudit de la mine & du geste. Enfin on arrive devant les *Bons-hommes* ; le *Minime* se fait mettre à terre, & prend congé de nos Philosophes, en louant la profondeur de leur

science. Une besace , dont il chargea son bras en sortant , leur apprit que l'arbitre de leur dispute n'étoit qu'un Frere Quêteur.

Moliere revenant d'Auteuil avec le fameux Musicien *Charpentier* , donna l'aumône à un pauvre , qui , un instant après , fit arrêter le carrosse , & lui dit : *Monsieur , vous n'avez pas eu dessein de me donner une piece d'or ; la voici. — Où la vertu va-t-elle se nicher , s'écria Moliere ? Tiens , mon ami , en voilà une autre.*

La premiere place vacante à l'Académie Françoise devoit être accordée à Moliere. La Compagnie s'étoit arrangée au sujet de sa profession. Moliere n'auroit plus joué que dans les rôles du haut comique ; mais sa mort précipitée déranger les projets de l'Académie , & la priva d'un sujet si digne d'elle.

Il y avoit déjà quelque temps que Moliere crachoit le sang , lorsqu'il donna son *Malade imaginaire*. A la troisieme représentation de cette piece , il se sentit plus incommodé qu'auparavant , & on lui conseilla de ne point jouer ; mais il

voulut faire un effort , & cet effort abrégé ses jours. Il lui prit une convulsion en prononçant *juró* dans le divertissement de la réception du *Malade imaginaire*. On le transporta chez lui , & il mourut quelques momens après. Les Supérieurs Ecclésiastiques lui refuserent d'abord la sépulture en terre sainte. *Quoi ! s'écria sa veuve , on refuse un tombeau à un homme à qui la Grece auroit dressé des autels !* Le Roi fit parler à l'Archevêque de Paris , qui révoqua sa défense , à condition que l'enterrement seroit fait sans bruit & sans éclat. Deux Prêtres accompagnèrent le corps sans chanter ; & on l'enterra dans le cimetière qui est derrière la Chapelle de Saint-Joseph dans la rue Montmartre.

Il y avoit à Paris une Courtisane appelée *la Tourelle* , qui ressembloit si parfaitement à Mademoiselle Moliere , femme du célèbre Comique de ce nom , qu'il étoit mal-aisé de ne s'y pas méprendre ; elle faisoit même métier de galanterie , mais avec moins de bonheur ; ce qui lui fit naître la pensée de se faire passer pour cette Actrice auprès de ceux qui n'avoient pas grand commerce avec

elle ; elle crut que c'étoit un moyen d'augmenter ses finances ; & la chose lui réussit si bien pendant quelques mois , que tout le monde y étoit trompé.

Un Président de Grenoble , nommé L*** , qui étoit devenu amoureux de Mademoiselle Moliere , en la voyant sur le théâtre , cherchoit par tout Paris quelqu'un qui pût lui en donner la connoissance : il alloit souvent chez une femme appelée la *Ledoux* , dont la profession étoit de s'entremettre dans ces sortes d'intrigues ; il lui témoigna qu'il fouhaitoit connoître la Demoiselle Moliere , & qu'il ne tiendroit pas à la dépense , pourvu qu'elle pût le satisfaire. La chose n'eût pas été difficile , pour peu que la *Ledoux* eût eu d'habitude avec cette Actrice ; mais par malheur elle ne la connoissoit point ; cependant elle imagina que , sans se donner beaucoup de peine , elle pouvoit employer la *Tourelle* dans cette affaire , & que la ressemblance de ces deux créatures mettroit celle-ci à même de jouer le personnage de la Comédienne. Elle déclara donc au Président , qu'elle ne connoissoit point Mademoiselle Moliere , mais qu'elle avoit une amie qui la

gouvernoit absolument ; qu'elle la feroit pressentir sur ce chapitre , & que , dans quelques jours, elle lui en diroit des nouvelles. Le Président la conjura de ne rien négliger pour le rendre heureux , l'assurant qu'elle pouvoit compter sur sa reconnoissance. Il ne fut pas plutôt sorti, qu'elle envoya chercher la Tourelle , à qui elle dit qu'elle venoit de trouver une bonne dupe , dont on pouvoit tirer grand parti ; qu'elle se tint prête pour le jour qu'elle lui indiqua , & sur-tout qu'elle s'étudiât à bien contrefaire Mademoiselle Moliere. Dès le lendemain, le Président vint pour savoir le succès de la négociation. La Ledoux, qui vouloit faire valoir ses peines, lui répondit que les choses n'alloient pas si vite qu'il l'imaginait ; qu'on lui avoit promis de parler à Mademoiselle Moliere, & qu'il falloit se donner un peu de patience. Le Président la conjura de prendre à cœur cette affaire, & de ne rien épargner de ce qui pouvoit la faire réussir. Chaque jour, il venoit savoir où en étoient les choses, & s'il y avoit lieu d'espérer. Enfin quand la Ledoux eût pris le temps qu'il falloit pour exagérer les difficultés de sa commission,

elle alla trouver le Président, & lui dit avec transport, qu'elle venoit de surmonter tous les obstacles qui s'opposoient à son bonheur, & qu'elle avoit parole de la Demoiselle Moliere pour se trouver chez elle le lendemain. L'amoureux Président promit de n'oublier jamais le service qu'elle lui rendoit. On prit l'heure du rendez-vous, & il s'y trouva long-temps avant la Demoiselle, qui s'y rendit sous un habit fort négligé, comme si elle eût appréhendé d'être reconnue. Elle affecta l'éternelle toux de la Moliere, ses mines, son air important; ne parla que de vapeurs, & joua si bien son rôle, qu'un homme plus connoisseur y eût été trompé: elle fit beaucoup valoir l'obligation qu'on lui avoit de sa complaisance à paroître dans un lieu, dont le nom seul lui faisoit horreur. Le Président lui répondit qu'elle n'avoit qu'à prescrire la reconnoissance qu'elle vouloit qu'il en eût, & que tout ce qu'il avoit au monde étoit à sa disposition. La Tourelle fit fort l'opulente, & après s'être long-temps défendue, elle lui dit qu'elle consentoit à recevoir un présent de lui, pourvu que ce présent fût de peu de valeur. Qu'enfin elle

n'accepteroit qu'un collier pour sa fille qui étoit alors au Couvent. Notre galant Magistrat la mena presque aussi-tôt sur le Quai des Orfevres, où il la pria de le choisir tel qu'il lui plairoit. Elle persista à ne le vouloir que d'un prix modique ; ce désintéressement étoit un nouveau charme pour M. L***. Il continua plusieurs jours de la voir, toujours au même endroit, où elle le pria en grace de ne jamais lui parler au théâtre, parce que ses camarades avoient une extrême jalousie contre elle, & qu'elles feroient charmées de trouver une occasion de la perdre. Il lui obéissoit, & se contentoit d'aller voir jouer Mademoiselle Moliere, qu'on admiroit alors avec raison dans le rôle de *Circé*, dont elle s'acquittoit parfaitement.

Un jour que la Tourellé avoit manqué au rendez-vous, où son amant l'attendit plusieurs heures inutilement ; celui-ci, après s'être long-temps impatienté, prit le parti d'aller à la Comédie, malgré toutes les raisons de la Ledoux, qui n'oublia rien pour l'en détourner. Il fut donc à l'Hôtel de Guénégaud, & la Moliere fut la première personne qu'il apperçut sur le théâtre. Croyant qu'un

qu'un petit emportement de passion ne déplairoit pas dans la circonstance, il y monta, contre les défenses qu'elle lui en avoit faites ; il étoit bien résolu de lui marquer le chagrin qu'il avoit de ne l'avoir point vue l'après-dinée. Il ne put d'abord lui parler à cause de la foule des jeunes gens qui l'entouroient alors. Il se contentoit de sourire, toutes les fois qu'elle tournoit la tête de son côté, & de lui dire, quand elle passoit dans une loge où il s'étoit mis exprès : » Vous „ n'avez jamais été si belle, & si je n'é- „ tois pas amoureux, je le deviendrois „ aujourd'hui «.

Mademoiselle Moliere accoutumée à ces sortes de complimens, ne faisoit aucune attention à ce qu'il lui disoit ; elle ne voyoit dans M. L*** qu'un homme qui la trouvoit à son gré, & qui étoit bien aise de le lui faire connoître. Pour le Président, il étoit hors de lui-même de voir avec quelle indifférence elle recevoit ses douceurs. La piece lui paroissoit d'une longueur insupportable ; impatient d'apprendre sa destinée, il fut à la porte de la loge où elle se déshabilloit, & il y entra avec elle, dès que la Comédie fut finie.

Cette Actrice étoit fort impérieuse ; & la liberté de M. L*** lui parut insultante. Ce n'est pas qu'il ne soit permis d'entrer dans les loges des Comédiennes ; mais il faut du moins que ce soient gens qu'elles connoissent. Mademoiselle Moliere qui , jusqu'à ce jour , n'avoit pas même apperçu cet homme , fut on ne peut plus surprise de sa hardiesse , & pour l'en punir , elle résolut de ne rien répondre à tout ce qu'il lui diroit. Il crut d'abord qu'elle n'osoit parler en présence de la femme-de-chambre qui la déshabilloit. Cette fille étoit un nouvel obstacle pour le Président ; & comme il ne vouloit pas témoigner son inquiétude devant elle , il faisoit signe à sa maîtresse de la renvoyer , & qu'il avoit quelque chose à lui dire. Mademoiselle Moliere n'avoit garde de répondre à des signes qu'elle n'entendoit pas ; mais notre amant qui croyoit être assez d'intelligence avec elle , pour qu'elle dût comprendre cette façon de s'exprimer , prenoit son silence pour des marques de colere ou d'infidélité ; & l'envie qu'il avoit d'apprendre ce qui causoit cette froideur , l'obligea de s'approcher & de lui demander ce qui l'avoit empêchée

de se trouver au rendez-vous de l'après-dînée. La Demoiselle lui répondit, d'un ton très-haut, qu'elle n'entendoit rien à ce qu'il vouloit lui dire. Il demanda, en baissant encore plus la voix, si l'on pouvoit parler devant cette fille. L'Actrice étonnée de ce discours, lui répliqua, d'un ton encore plus élevé : » Je ne crois pas avoir » rien d'assez mystérieux avec vous, pour » devoir prendre ces fortes de précautions, & vous pourriez vous expliquer » avec moi devant toute la terre «.

L'aigreur avec laquelle elle acheva ces mots, fit entièrement perdre patience au Président, qui lui dit : » J'approuverois » votre procédé, Mademoiselle, si depuis que je vous connois, j'avois fait » quelque action qui dût vous déplaire ; » mais je n'ai rien à me reprocher, & » quand vous manquez au rendez-vous » que vous m'avez donné, & que je » viens tout inquiet dans la crainte qu'il » ne vous soit arrivé quelque accident, » vous me traitez comme le plus coupable de tous les hommes «.

Il seroit impossible de bien représenter l'étonnement de Mademoiselle Molière. Plus elle considéroit le Président, moins elle se souvenoit de lui avoir

jamais parlé ; & comme il avoit tout l'extérieur d'un honnête-homme , l'é-motion avec laquelle il continuoit ses reproches lui marquant d'ailleurs que ce ne pouvoit être une simple plaisanterie , sa surprise augmenta si fort , qu'elle ne savoit que croire de tout ce qu'elle voyoit. Le Président, de son côté, ne pouvoit comprendre d'où venoit le silence de cette Actrice. » Enfin , lui » dit-il, donnez-moi une bonne ou mauvaise raison qui vous paroisse justifier » un procédé pareil au vôtre «.

Il cessa de parler pour entendre la réponse de Mademoiselle Moliere ; mais elle n'étoit pas encore revenue de son étonnement , & la consternation du Président ne cessoit d'augmenter. C'étoit une chose plaisante de les voir se regarder tous deux sans se rien dire ; ils s'examinoint avec une attention, qui, s'ils eussent eu des spectateurs , n'eût pas manqué de les divertir beaucoup. Enfin la Demoiselle Moliere résolue de s'éclaircir sur une aventure qui lui paroissoit extraordinaire , demanda au Président, avec un grand sérieux , ce qui pouvoit l'obliger à lui dire qu'il la connoissoit ; qu'elle avoit pu croire au

commencement , que c'étoit une plaisanterie ; mais qu'il la pouffoit si loin , qu'elle ne la pouvoit plus supporter. Elle insista particulièrement sur le rendez - vous , qu'il prétendoit lui avoir donné , ce qui étoit une énigme à laquelle elle ne comprenoit rien : » Ah ! Dieu ! » s'écria le Président , peut - on avoir » l'audace de dire à un homme , qu'on ne » l'a jamais vu , après ce qui s'est passé » entre vous & moi ! je suis fâché que » vous m'obligiez d'éclater & de manquer aux égards qu'un homme doit à » toutes les femmes ; mais vous ne méritez pas qu'on se tienne dans les » moindres bornes avec vous , après » m'être venue trouver vingt fois dans » un lieu comme celui où nous nous » sommes vus ; pour demander si je » vous connois , il faut que vous foyez » la dernière des créatures «.

On juge bien que Mademoiselle Molière , de l'humeur dont elle étoit , ne fut pas insensible à ces duretés. Croyant que c'étoit une insulte que le Président lui vouloit faire , elle dit à sa femme-de-chambre d'appeler ses camarades. » Vous me faites plaisir , lui dit cet amant » furieux , & je souhaiterois que tout

» Paris fût ici, pour rendre votre honte
» publique. Insolent, j'aurai bientôt
» raison de votre extravagance, lui ré-
» pliqua l'Actrice «.

Dans ce moment, une partie des Comédiens entrèrent dans sa loge, où ils trouverent le Président dans une fureur inconcevable, & la Demoiselle si fort en colere, qu'elle pouvoit à peine articuler deux mots de suite. Elle expliqua pòurtant le mieux qu'elle put à ses camarades, ce qui l'avoit obligée de les envoyer chercher. De son côté, le Président leur conta les raisons qu'il avoit d'en user ainsi avec la Demoiselle Moliere ; leur protestant avec mille sermens, qu'il la connoissoit pour l'avoir vue dans un lieu de débauche, & que le collier qu'elle portoit au cou, étoit un présent qu'il lui avoit fait. La Demoiselle, que ces paroles rendirent encore plus furieuse, voulut lui donner un soufflet ; mais il la prévint, & lui arracha son collier, croyant avec la plus grande certitude que c'étoit le même qu'il avoit acheté sur le quai des Ortevres. A cet affront, que la Comédienne ne crut pas devoir supporter, elle fit monter tous les gardes du Spec;

tacle. On ferma la porte, & l'on envoya chercher un Commissaire, qui fit conduire le Magistrat en prison, où il resta jusqu'au lendemain, qu'il en sortit sous caution, soutenant toujours qu'il prouveroit ce qui l'avoit forcé de maltraiter Mademoiselle Moliere ; car il ne pouvoit se persuader que ce ne fût pas elle qu'il avoit vue chez la Ledoux.

La Comédienne, qui demandoit de grandes réparations contre le Président, fit informer de cette affaire ; elle fut confrontée devant l'Orfevre, croyant que cette seule preuve détruiroit l'erreux du Président ; mais elle fut bien autrement désolée, quand l'Orfevre assura que c'étoit la même à qui il avoit vendu un collier. Elle étoit inconsolable de ne pouvoir justifier son innocence ; elle faisoit faire des perquisitions par tout Paris de la Ledoux qui s'étoit cachée à la premiere nouvelle de cette aventure. On eut beaucoup de peine à la trouver ; enfin on en vint à bout, & elle avoua que c'étoit par son moyen que le Président avoit vu une fille, qui, par la ressemblance qui étoit entre elle & la Demoiselle Moliere, avoit déjà trompé un grand nombre

F iv

de personnes ; & que c'étoit de cette ressemblance que provenoit l'erreur de ce pauvre amant. La Tourelle fut prise à son tour , & Mademoiselle Moliere en eut une joie inexprimable ; car elle espéroit par - là faire tomber tous les bruits qui avoient couru dans le monde à son désavantage. Elle faisoit travailler avec soin au procès de sa rivale ; & comme elle étoit riche , & que la Tourelle n'avoit de ressource que ses bonnes fortunes journalieres , l'affaire se termina à sa satisfaction. Malgré l'injustice qu'il y avoit à punir ces femmes d'une faute , dont cette Actrice eût pu leur donner des leçons , la Ledoux & la Tourelle furent exposées devant l'hôtel de Guénégaud , où logeoit la Demoiselle Moliere , qui , fatisfaite d'avoir obtenu une pleine vengeance , crut s'être parfaitement rétablie dans l'opinion publique.



L U L L I *.

Q U O I Q U E né en Italie , *Lulli* est mis au rang de nos plus célèbres Artistes , parce qu'il n'avoit que quatorze ans lorsqu'il fut transporté en France, dont il créa la Musique, & qu'il lui consacra jusqu'à sa mort, ses travaux & son génie. Il avoit d'abord été Page chez *Mademoiselle de Montpensier* qu'il amusoit par ses saillies, & par le charme de son talent à jouer du violon. Elle aimoit en lui jusqu'à ses espiégleries, & le jeune *Lulli* abusoit souvent de la trop grande facilité de cette Princesse. Elle se promenoit un jour dans les jardins de Versailles, & disoit à d'autres Dames : » Voilà un piédestal sur lequel on auroit dû mettre une statue «. La Princesse ayant continué sa promenade, on rapporte que *Lulli* se mit tout nu, cacha ses habits derriere le piédestal, se plaça dessus, & se tint dans l'attitude d'une statue en attendant que *Mademoiselle*

* Né en 1633, mort en 1687.

renasât. Elle revint en effet quelque temps après, & ayant apperçu de loin une figure sur ce piédestal, elle en témoigna sa surprise. » Est-ce un enchantement, s'écria-t-elle « ! s'étant approchée davantage, elle reconnut enfin la vérité de cette aventure. Les Dames & les Seigneurs qui accompagnoient *Mademoiselle*, vouloient qu'on punit sévèrement la prétendue statue ; mais la Princesse lui pardonna en faveur de la nouveauté de cette faille qui la divertit beaucoup.

Les ennemis de Lulli l'accusoient de devoir le succès de sa Musique à Quinault ; ses amis même lui disoient quelquefois, en plaisantant, qu'il n'étoit pas fort difficile de mettre en chant des vers foibles, & qu'il éprouveroit bien d'autres difficultés si on lui fournissoit des vers énergiques. Lulli animé par cette plaisanterie, court à son clavecin, & après avoir cherché un moment ses accords, chante ces quatre vers d'Iphigénie :

Un Prêtre environné d'une foule cruelle,
Portera sur ma fille une main criminelle,
Déchirera son sein, & d'un œil curieux,
Dans son cœur palpitant consultera les Dieux !

Un des Auditeurs a raconté qu'ils se crurent tous présens à cet affreux spectacle, & que les sons, dont Lulli animoit ces paroles, leur faisoient dresser les cheveux sur la tête.

Un jeune homme, fort content d'un Prologue d'Opéra, qu'il avoit composé, étoit venu le montrer à Lulli, & le prioit de lui en dire son sentiment. Mais Lulli qui n'avoit jamais rien vu de si mauvais, dit avec naïveté au jeune homme qu'il n'y avoit qu'une lettre à retrancher au bas du Prologue, & se chargea lui-même de la correction; de sorte qu'au lieu de *Fin du Prologue* qu'on lisoit auparavant, on ne lisoit plus que *Fi du Prologue*.

Lulli ayant fait jouer pour lui seul un de ses Opéra que le Public n'avoit pas goûté, cette singularité fut rapportée à Louis XIV, qui jugea que, puisque Lulli trouvoit son Opéra bon, il devoit l'être. Il le fit exécuter devant lui. La Cour & la Ville changèrent de sentiment : cet Opéra étoit *Armide*.

Il y avoit long-temps que Louis XIV avoit accordé des lettres de noblesse

à Lulli. Quelqu'un vint lui dire qu'il étoit bienheureux que le Roi l'eût ainsi exempté de suivre la route commune, qui est d'acheter une Charge de Secrétaire du Roi ; que s'il avoit eu à passer par cette porte, elle lui auroit été fermée, & qu'on ne l'auroit pas reçu. Un homme de cette Compagnie s'étoit même vanté qu'on refuseroit le Musicien s'il osoit se présenter. Pour avoir le plaisir de narguer ses ennemis, Lulli garda ses lettres de noblesse, sans les faire enregistrer, & ne fit semblant de rien. En 1681, on joua à Saint-Germain la Comédie & le Ballet du *Bourgeois Gentilhomme*, dont il avoit composé la musique. Il exécuta lui-même le rôle du *Mufti*, & quoiqu'il n'eût qu'un filet de voix, il vint à bout de le remplir au gré de tout le monde. Le Roi lui en fit des complimens. Lulli saisit cette occasion. » Sire, dit-il, j'avois dessein d'être Secrétaire du Roi ; mais ces Messieurs ne voudront plus me recevoir. — Ils ne voudront plus vous recevoir, » repartit le Monarque : ce fera bien » de l'honneur pour eux ; allez, voyez » M. le Chancelier. « Lulli alla du même pas chez M. le Tellier, & le bruit se

répandit qu'il alloit être Secrétaire du Roi. Cette Compagnie ne manqua pas d'en murmurer. » Voyez, disoit-elle, » le moment que prend ce Farceur encore essoufflé des gambades qu'il vient » de faire sur le théâtre. Prétendre à » une Charge, à un titre honorable, » vouloir entrer au Sceau » ! M. de Louvois sollicité par MM. de la Chancellerie, & qui étoit de leur Corps, parce que tous les Secrétaires d'Etat doivent être Secrétaires du Roi, reprocha à Lulli sa témérité, & lui dit qu'elle ne convenoit pas à un homme comme lui, dont le grand mérite étoit de faire rire. » *Eh ! tête-bleu*, répondit Lulli, » vous en feriez autant si vous le pou- » viez ». Enfin, le Roi parla à M. le Tellier. Les Secrétaires du Roi étant venus faire des remontrances à ce Ministre, sur ce que Lulli avoit traité d'une Charge parmi eux, & sur l'intérêt qu'ils avoient qu'on le refusât, pour l'honneur du Corps, M. le Tellier leur répondit en termes encore plus humilians que ceux dont le Roi s'étoit servi. Quand il fut question des Provisions, elles furent expédiées sans difficulté. Le jour de sa réception, Lulli donna un magni-

fique repas aux Anciens de sa Compagnie, & le soir un plat de son métier, l'Opéra où l'on jouoit le Triomphe de l'Amour. Il y assista vingt ou trente de ces Messieurs, qui, comme de raison, occupoient ce jour-là les meilleures places, & qui écouterent avec un sérieux admirable les menuets & les gavottes de leur Confrere le Musicien. Tout l'Opéra apprit avec joie que son Seigneur s'étant voulu donner un nouveau titre, n'en avoit pas eu le démenti. M. de Louvois même ne crut pas devoir garder sa mauvaise humeur. Ayant rencontré Lulli à Versailles: *Bon jour, mon Confrere*, lui dit-il en passant; ce qui s'appela un bon mot de M. de Louvois.

Lulli mourut d'une blessure qu'il s'étoit faite au petit doigt du pied en battant la mesure avec sa canne. Cette blessure qu'on négligea d'abord, devint si considérable que son Chirurgien voulut lui couper le doigt. Malheureusement on retarda l'opération, & le mal gagna insensiblement la jambe. Son Confesseur qui le vit en danger, lui dit qu'à moins de jeter au feu ce qu'il avoit noté de son Opéra nouveau, intitulé *Achille*

& Polixene, il n'y avoit pas d'absolution à espérer : il brûla son Ouvrage. Quelques jours après le malade se trouva mieux, on le crut même hors de danger. Un des jeunes Princes de Vendôme étant venu le voir, lui dit : » Eh quoi, » *Baptiste*, tu as jeté ton Opéra au feu ? » Morbleu, tu es bien fou d'avoir brûlé » une si belle Musique ». *Paix, paix, Monseigneur*, lui répondit Lulli à l'oreille, *je savois bien ce que je faisois, j'en ai gardé une copie.* Par malheur cette plaisanterie fut suivie d'une rechute qui l'emporta.

Le Chevalier de Lorraine étoit aussi venu le voir lorsqu'il étoit à l'extrémité, & lui marquoit la tendre amitié qu'il avoit pour lui. *Madame Lulli* qui étoit présente, l'interrompit en lui disant : » Oui vraiment, Monsieur, vous êtes » fort de ses amis ; c'est vous qui le der- » nier l'avez enivré, & qui êtes cause » de sa mort ». *Tais-toi, ma chere femme*, lui dit Lulli, *tais-toi, M. le Chevalier m'a enivré le dernier, & si j'en réchappe, j'espere bien qu'il m'enivrera le premier.*



JEAN DE LA FONTAINE *..

LA FONTAINE vécut dans une sorte d'apathie qui le rendoit indifférent à tout ce qui fait l'objet de la cupidité des autres hommes. Un tel caractère sembloit devoir l'éloigner du mariage ; cependant par complaisance pour sa famille, il épousa Marie *Héricard*, fille du Lieutenant-général de la Ferté-Milon. Cette femme avoit de l'esprit & de la beauté ; mais elle étoit d'un commerce difficile. La Fontaine ne tarda pas à s'en lasser ; il crut devoir s'en éloigner, & vint à Paris, pour y vivre à sa fantaisie. Il avoit peut-être totalement oublié sa femme, lorsqu'on lui persuada de retourner à la Ferté-Milon & de se réconcilier avec elle. Il part à ce dessein par la voiture publique, arrive chez lui & demande son épouse. Le domestique lui répond que Madame est *au Salut*. La Fontaine va chez un de ses

* Né en 1621, mort en 1695.

amis qui lui donne à coucher & le régale pendant deux jours. Ce terme expiré, il reprend sa place dans la même voiture, & revient à Paris sans avoir vu sa femme. Il répond à ceux qui lui demandent des nouvelles de son raccommodement. *J'ai été pour la voir ; mais je ne l'ai pas trouvée, elle étoit au Salut.*

Notre Poëte fit un second voyage à la Ferté-Milon, & voici quel en fut le sujet. Un vieux Capitaine de Dragons, nommé *Poignan*, fréquentoit assidument dans la maison de Madame la Fontaine qui, comme on l'a dit, avoit de la beauté sans en être moins spirituelle : *Poignan* n'étoit ni d'âge, ni d'humeur à troubler le repos d'un mari. Cependant on fit de mauvaises plaisanteries à la Fontaine, en lui disant qu'il étoit déshonoré, s'il ne se battoit avec le Capitaine. Frappé de cette idée, il part le lendemain, arrive chez son homme, l'éveille, lui dit de s'habiller & de le suivre. *Poignan* qui ne fait ce que tout cela signifie, sort avec lui. Ils arrivent dans un lieu écarté. *Je veux me battre avec vous*, lui dit la Fontaine, *on me l'a conseillé ; & sans attendre la réponse,*

il met l'épée à la main. Poignan la lui fait sauter du premier coup. La Fontaine satisfait le fuit dans sa maison, où ils s'expliquent & se réconcilient en déjeûnant.

En lisant les Fables de ce Poëte inimitable, on y remarque un génie si facile, qu'on diroit qu'elles sont tombées de sa plume ; c'est ce qui le faisoit appeler un *Fablier* par Madame de la Sablière. Cette Dame avoit recueilli la Fontaine dans sa maison. Elle dit, un jour, après avoir congédié tous ses domestiques : « Je n'ai gardé avec moi » que mes trois bêtes, mon chien, mon » chat, & la Fontaine «.

Le bon la Fontaine avoit grande envie de se procurer en moules de terre les plus grands Philosophes de l'antiquité. Un jour qu'il y faisoit travailler, il entra chez Madame de la Sablière avec l'air le plus affligé : « Ah ! » quel malheur, Madame, quel malheur « ! Il se désole ; on l'interroge ; il est longtemps sans pouvoir répondre. Enfin questionné, pressé : « Vous savez, Madame, lui dit-il, que nos Philosophes

» étoient au four, tout alloit bien ; mais,
» hélas ! *Socrate a coulé*, tout est perdu «.

Un Fermier-général l'avoit invité à dîner, dans la persuasion qu'un Auteur, dont tout le monde admiroit les contes, ne pouvoit manquer de faire les amusemens de la société. La Fontaine mangea, ne parla point, & se leva de fort bonne heure, sous prétexte de se rendre à l'Académie : on lui représenta qu'il n'étoit pas encore temps : *Je le fais bien*, répondit-il, *aussi prendrai-je le chemin le plus long.*

La Fontaine eut un fils qu'il garda fort peu de temps auprès de lui. Il le mit à l'âge de quatorze ans entre les mains de M. de Harlay, qui fut depuis Premier Président, & lui recommanda son éducation & sa fortune. Se trouvant un jour dans une maison où étoit ce jeune homme, qu'il n'avoit pas vu depuis long-temps, il ne le reconnut point, & témoigna cependant à la compagnie qu'il lui trouvoit de l'esprit & de l'amabilité. Quand on lui eut dit que c'étoit son fils, il répondit froidement : *Ah ! j'en suis bien aise.*

Rabelais fut toujours l'idole de la Fontaine ; c'étoit le seul Auteur qu'il admirât sans restriction. Un jour qu'il étoit chez Despréaux avec Racine , Boileau le Docteur , & plusieurs autres personnes d'un mérite distingué , on y parla beaucoup de Saint Augustin & de ses Ouvrages. La Fontaine ne prenoit aucune part à la conversation , & gardoit le silence le plus morne & le plus stupide en apparence. Enfin il se réveilla comme d'un profond sommeil , & demanda d'un ton fort sérieux à l'Abbé Boileau , s'il croyoit que Saint Augustin eût plus d'esprit que Rabelais ? Le Docteur l'ayant regardé depuis les pieds jusqu'à la tête , lui dit pour toute réponse : *Prenez garde , M. de la Fontaine , vous avez mis un de vos bas à l'envers ; & c'étoit vrai.*

Un jour Racine le conduisit à Ténèbres , & s'apercevant que l'Office lui paroïssoit long , il lui donna , pour l'occuper , un volume de la Bible qui contenoit les petits Prophetes. Il tomba sur la priere des Juifs dans *Baruch* , & ne pouvant se lasser de l'admirer , il disoit

à Racine » C'étoit un beau génie que ce
» Baruch : qui étoit-il « ? Pendant plu-
sieurs jours , lorsqu'il rencontroit dans
la rue quelque personne de sa connois-
sance , après les complimens ordinaires ,
il élevoit la voix pour leur demander :
» Avez-vous lu Baruch ? c'étoit un beau
» génie « !

Un des amis de ce Poëte , lui avoit
prêté les Epîtres de Saint Paul : il les lut
avec avidité ; mais blessé de la dureté
apparente des écrits de l'Apôtre , il ferma
le livre, le rapporta à son ami, & lui dit :
*Je vous rends votre livre : ce Saint Paul-là
n'est pas mon homme.*

Racine & Despréaux l'appeloient *le
bon-homme*, & n'en rendoient pas moins
justice à son rare talent. Dans un sou-
per chez Moliere, où se trouvoit *Des-
côteaux* célèbre Joueur de flûte, le *bon-
homme* parut plus rêveur qu'à l'ordi-
naire : Despréaux & Racine tenterent
en vain de le réveiller par des traits vifs
& piquans. Ils poufferent même la rail-
lerie si loin, que Moliere trouva que
c'étoit aller au-delà des bornes. Au sor-
tir de table, il tira à part *Descôteaux*

dans l'embrasure d'une fenêtre, & lui parlant de l'abondance du cœur : » Nos » beaux esprits, dit-il, ont beau se tré- » mouffer, ils n'effaceront pas le bon- » homme «.

A son extrême naïveté, la Fontaine joignoit le plus grand désintéressement. Un jour qu'il arrivoit à l'Académie Françoise plus tard qu'à l'ordinaire, la barre se trouva tirée au bas des noms, & suivant l'usage, il ne devoit pas avoir part aux jetons de cette séance. Les Académiciens qui l'aimoient tous, convinrent d'une commune voix que pour cette fois, il falloit faire en sa faveur une exception à la regle. » Non, Messieurs, leur dit-il, cela ne seroit pas » juste; je suis venu trop tard, c'est ma » faute «. Ce qui fut d'autant plus remarqué, qu'un moment auparavant un Académicien extrêmement riche, & qui, logé au Louvre, n'avoit que la peine de descendre de son appartement pour se trouver tout rendu, avoit entr'ouvert la porte de l'Académie, & ayant vu qu'il arrivoit trop tard, l'avoit refermée & étoit remonté chez lui.

Le Confesseur de la Fontaine le voyant attaqué d'une maladie dangereuse, l'exhortoit à réparer le scandale de sa vie par des aumônes. » Je n'en puis faire, répondit le Poète, je ne possède rien; mais on fait une édition de mes Contes, dont il me revient cent exemplaires: je vous les donne; vous les ferez vendre pour les pauvres «.

La garde qui étoit auprès de lui pendant sa dernière maladie, voyant avec quel zèle le Pere Ponjet de l'Oratoire l'exhortoit à bien mourir; *Eh! mon Pere, ne le tourmentez pas tant, lui dit-elle, il est plus bête que méchant. Dieu n'aura jamais le courage de le damner.*

Après sa mort, Madame de la Fontaine ayant été inquiétée pour le paiement de quelques charges publiques, M. d'Armenonville, alors Intendant de Soissons, écrivit à son Subdélégué, que la famille de cet homme illustre devoit être exempte à l'avenir de toute imposition. Depuis cette époque, tous les Intendants de Soissons ont cru qu'il étoit de leur honneur de faire confirmer cette grâce;

BOSSUET (JACQUES-BÉNIGNE) *.

BOSSUET n'étoit encore que Chanoine à Metz, suivant les uns, Soudiacre, suivant les autres, simple Tonsuré, lorsqu'il épousa secrètement Mademoiselle *Desvieux de Mauléon*, d'une bonne famille de robe, de beaucoup d'esprit, d'une éminente vertu. Ses talens l'amenèrent à Paris : sa femme l'y suivit ; quelques-uns disent qu'elle l'y avoit attiré. Mademoiselle Desvieux étoit sans biens : Bossuet qui en acquit insensiblement dans l'Eglise, pourvut d'abord à ses besoins ; ensuite lui donna un état convenable à sa naissance. La vertu de l'un & de l'autre écartoit tout soupçon de galanterie. Parmi leurs domestiques les uns furent admis au mystère, les autres le découvrirent, & tous ne se turent pas : ce bruit parvint jusqu'au *Pere de la Chaise*, qui dit un jour à Bossuet ; » Vous êtes, Monseigneur, plus
» *Mauléoniste*

* Né en 1627, mort en 1704.

« *Mauléoniste* que *Moliniste* ». Dès que le secret fut éventé, on rassembla plusieurs circonstances, telles que les visites fréquentes du Prélat, ses longs séjours à Paris, malgré sa régularité; les voyages de Mademoiselle Desvieux à *Germiny*, maison de campagne des Evêques de Meaux; l'accroissement de sa fortune & de son train, & mille autres choses qui accréditerent le témoignage des domestiques. Ceux qui furent le mariage, le cachèrent par égard pour la Religion. Après la mort du Prélat, ses créanciers poursuivirent Bossuet son neveu, Maître des Requêtes, pour le paiement d'une maison achetée à Paris en 1684; & celui-ci ne s'étant porté héritier que par bénéfice d'inventaire, ils recoururent par voie de saisie à Mademoiselle Desvieux, qui occupoit la maison depuis l'achat. Celle-ci produisit deux actes: par le premier, Bossuet s'étoit engagé de faire cette acquisition: par le second, il lui en avoit fait une donation pure & simple. Les créanciers s'obstinant, elle communique son contrat de mariage à son Avocat, qui lui répond du succès de son affaire. Le Roi, sur le rapport qui lui en fut fait

donna ordre à l'Abbé Bossuet de l'affoupir. Un accommodement réduisit les créanciers au silence. *Thémiseuil de Saint-Hyacinthe* souhaitoit fort qu'on le crût issu de ce mariage. Quelques-uns ont cru que le Pere de la Chaise s'étoit servi de cette anecdote, pour exclure Bossuet du Cardinalat & de l'Archevêché de Paris.

Bossuet, encore enfant, donna d'heureux présages de ce qu'il seroit un jour. Dès l'âge de sept à huit ans, il apprenoit par cœur des Sermons, qu'il prononçoit de fort bonne grace. La Marquise de Rambouillet en ayant ouï parler, souhaita de l'entendre, & fit naître le même désir aux personnes qui tous les soirs s'assembloient chez elle. Le jeune Bossuet y fut conduit entre onze heures & minuit, & prêcha avec beaucoup d'agrément & d'assurance. Toute l'assemblée en parut très-satisfaite. Voiture qui, dans la conversation comme dans ses lettres, couroit toujours après l'esprit, dit, au sujet de l'âge du Prédicateur & de l'heure de la prédication: *En vérité, je n'ai jamais entendu prêcher si tôt ni si tard.*

Louis XIV fut si content, la première fois qu'il entendit prêcher Bossuet, qu'il fit écrire en son nom au pere du jeune Orateur, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

Un jour le Roi rencontra par hasard le Saint-Sacrement que l'on portoit à Versailles à un de ses Officiers; il l'accompagna, pour l'exemple, jusque chez le mourant; & ce spectacle le toucha si fort, qu'à son retour, il ne put s'empêcher de faire part à sa maîtresse du trouble de sa conscience. Madame de Montespan dit qu'elle étoit aussi touchée de repentir, & ils résolurent de se séparer. L'Evêque de Meaux fut appelé pour les aider dans ce dessein. La Dame partit pour Paris; & l'Evêque, après avoir eu plusieurs conférences avec le Roi, & après avoir fait pendant huit jours plusieurs voyages à Paris, dans lesquels il porta, sans le savoir, des lettres qui ne parloient rien moins que de dévotion, fut bien étonné, quand il la vit de retour à Versailles, & plus encore quand de ce raccommodement il vit naître M. le Comte de Toulouse,

le dernier des enfans que Madame de Montespan ait eu de Louis XIV.

Dans ses controverses, Bossuet n'apportoit point assez d'art pour cacher aux autres le sentiment de sa supériorité. On fait le reproche indirect que lui en fit un jour l'Archevêque de Rheims *le Tellier*. Bossuet présentant à Louis XIV le célèbre *Mabillon* : *Sire*, dit ce Prélat, *j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le plus savant homme de son Royaume*. Le Tellier ajouta : & *le plus humble*.

L'Oraison funebre de *Madame* enlevée à la fleur de son âge, eut le plus rare succès, celui de faire verser des larmes à la Cour. Bossuet fut obligé de s'arrêter après ces paroles : « O nuit désastreuse ! nuit effroyable ! où retentit tout-à-coup comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : *Madame se meurt, Madame est morte* ». L'auditoire éclata en sanglots, & la voix de l'Orateur fut interrompue par les soupirs & par les pleurs.

Lorsque Bossuet alla prêter serment de fidélité entre les mains de Madame la

Duchesse de Bourgogne, pour la Charge de son premier Aumônier, cette Princesse ne put s'empêcher de dire dans une de ses faillies ordinaires : *Ah ! la bonne tête que j'ai là à mes pieds.*

Bossuet donnoit à l'étude tout le temps qu'il n'employoit point aux fonctions de son ministère ; rarement se permettoit-il la promenade : c'est ce que son Jardinier lui représenta un jour assez naïvement. Ce Prélat l'ayant trouvé sur son chemin, lui demanda comment alloient les arbres fruitiers : » Hé, Monseigneur, » vous vous souciez bien de vos arbres ; » si je plantois dans votre jardin des » Saint Augustin & des Saint Chrysofome, vous les viendriez voir ; mais » pour vos arbres, vous ne vous en mettez guere en peine «.

Toutes les fois que Bossuet avoit une Oraison funebre à composer, il lisoit Homere en grec. Cette lecture élevoit son style à la hauteur de son sujet : » J'allume, disoit ce grand » homme, mon flambeau aux rayons » du soleil «.

La Princesse *des Ursins* étoit à Rome en 1698, lorsqu'on y porta l'affaire de M. de Fénelon concernant le Quiétisme. Voici ce qu'on lit dans une des lettres de cette Dame au Maréchal de Noailles :

» J'ai su que M. de Cambrai a envoyé
 » ici à ses Partisans un *theme* donné au-
 » trefois à *Monseigneur* par M. de Meaux,
 » dans lequel il établissoit par des auto-
 » rités qu'on ne m'a pas citées, qu'il
 » seroit à souhaiter qu'il n'y eût ni Enfer,
 » ni Paradis, afin d'ôter de l'amour que
 » l'on doit avoir pour Dieu, l'espérance &
 » la crainte, qui en gâtent la pureté. Où
 » cet homme-là, continue la Princesse,
 » va-t-il chercher de pareilles choses « ?
 Supposé que Bossuet eût donné au Dau-
 phin un *theme* sur cette matiere, il
 paroît évident que la tournure & le sens
 n'en étoient pas tels qu'on les voit ici.
 Madame des Ursins répétoit un récit
 qui sans doute étoit peu exact.

Bossuet avoit pris pour devise ces deux mots, qu'il répétoit à chaque page dans ses écrits contre Fénelon, *apertè, apertè*. Il combattoit son rival avec autant de politesse que de zèle. *Qu'aurez-*

de Louis XIV & de Louis XV. 151

vous fait, lui dit un jour Louis XIV, si j'avois soutenu M. de Cambray? — Sire, lui répondit Bossuet avec une intrépidité vraiment épiscopale, j'aurois crié vingt fois plus haut.

Un jour le Roi voyant entrer Bossuet, lui dit : » Nous parlions des Spectacles, qu'en pensez-vous? — Sire, il y a de grands exemples pour, répondit le Prélat; mais il y a des raisonnemens invincibles contre «.

BOILEAU-DESPRÉAUX *.

CEUX qui connurent Boileau dans son enfance, ne prévirent point ce qu'il seroit un jour. Son pere même avoit coutume de dire, en le comparant à ses autres enfans : *Pour Colin, ce sera un bon garçon, qui ne dira du mal de personne.*

On a rapporté que le petit Boileau jouant dans une cour, fit une chute,

* Né en 1636, mort en 1711.

& que sa jaquette s'étant retrouvée ; un dindon lui donna plusieurs coups de bec sur une partie très-délicate. Boileau en fut incommodé toute sa vie : » & » de là peut-être, ajoute un Auteur moderne, cette sévérité de mœurs, cette disette de sentimens qu'on remarque dans ses Ouvrages ; de là sa Satire contre les Femmes, contre Lulli, Quinaut, & contre les Poésies galantes «. Il faut peut-être attribuer à la même cause sa mauvaise humeur contre les Jésuites qui, les premiers, ont transplanté les coqs-d'Inde en Europe.

Il fut d'abord destiné au Barreau, & plaida même une Cause, dont il se tira fort mal. Comme il étoit près de commencer son plaidoyer, le Procureur s'approcha de lui, & lui dit : » N'oubliez pas de demander que la Partie soit interrogée sur faits & articles. — Et pourquoi, lui répondit Boileau ? la chose n'est-elle pas déjà faite ? Si tout n'est pas prêt, il est inutile que je plaide «. Le Procureur fit un éclat de rire, & dit à ses Confreres : » Voilà un jeune Avocat qui ira loin ; il a de grandes dispositions «.

Lorsqu'il publia son premier Ouvrage, on vint lui dire que les Critiques le déchiroient. *Tant mieux*, répondit-il, *les mauvais Ouvrages sont ceux dont on ne dit ni bien ni mal.*

Dans une de ses Satires, Boileau avoit appelé le Traiteur *Mignot*, un empoisonneur ; celui-ci porta ses plaintes au Magistrat, qui le renvoya, en lui disant que l'injure dont il se plaignoit, n'étoit qu'une plaisanterie, & qu'il devoit en rire le premier. Mignot, peu satisfait de cette réponse, prit la résolution de se faire justice lui-même, & s'avisa, pour cet effet, d'un expédient tout nouveau. Ce Pâtissier-Traiteur avoit la réputation de faire d'excellens biscuits, & tout Paris en envoyoit chercher à sa boutique. Il fut que l'Abbé Cottin avoit composé une Satire contre Despréaux leur ennemi commun ; & comme aucun Libraire n'osoit se charger de cette Satire, il la fit imprimer à ses frais ; & quand on venoit chercher des biscuits, il les enveloppoit dans la feuille qui contenoit la Satire imprimée, afin de la répandre de tous côtés. Lorsque Boileau vouloit se réjouir avec ses

G Y

amis, il envoyoit chercher des biscuits chez Mignot pour avoir la Satire de Cottin. Par la fuite, Mignot, voyant que les vers de Despréaux, loin de le décrier, n'avoient servi qu'à le mettre plus en vogue, chanta les louanges du Poëte, & lui avoua plus d'une fois qu'il lui devoit sa fortune.

Patru avoit la réputation d'être fort rigide sur la langue françoise; c'étoit un Censeur éclairé; mais un peu trop sévère. Quand Racine faisoit à Despréaux des observations sur ses Ouvrages, le Satirique, au lieu de lui citer le proverbe latin, *Ne sis Patruus mihi*, N'ayez pas pour moi la sévérité d'un oncle, lui disoit, *Ne sis Patru mihi*, N'ayez pas pour moi la sévérité de *Patru*.

Despréaux étoit un excellent Pantomime, & ce talent le faisoit rechercher de plusieurs sociétés. Il contrefaisoit ceux qu'il voyoit, jusqu'à rendre parfaitement leur démarche, leurs gestes, & même leur son de voix. Il amusa un jour le Roi en contrefaisant devant ce Prince tous les Comédiens. Le Roi voulut qu'il contrefît aussi Moliere qui

étoit présent, & lui demanda ensuite s'il s'étoit reconnu. » Nous ne pouvons, » répondit Moliere, juger de notre ressemblance ; mais la mienne est parfaite, s'il m'a aussi-bien imité que mes camarades «.

Le Libraire *Barbin* avoit une maison de campagne très-petite, mais dont il faisoit ses délices ; il voulut y donner à dîner à *Boileau*. Au sortir de table, il le mena dans son jardin qui étoit d'une étendue proportionnée à la maison. Après en avoir fait deux ou trois fois le tour, *Despréaux* appela son cocher, & lui dit de mettre les chevaux au carrosse. » Eh ! » pourquoi donc, lui dit *Barbin*, voulez-vous vous en retourner si promptement « ? *C'est*, répondit *Boileau*, *pour aller prendre l'air à Paris.*

Dans un dîner chez le Président *de Lamoignon*, dont les acteurs étoient les maîtres du logis, les Evêques de *Troyes* & de *Toulon*, le Pere *Bourdoulou*, son compagnon, *Despréaux* & *Corbinelli*, on parla beaucoup des Ouvrages des Anciens & des Modernes. *Despréaux* soutint les Anciens, à la réserve d'un

seul Moderne qui surpassoit, à son goût ; & les vieux & les nouveaux. Le compagnon de Bourdaloue demanda quel étoit donc ce livre si distingué ? Despréaux ne voulut pas le nommer. Corbinelli lui dit : » Monsieur, je vous » conjure de me le nommer, afin que » je passe toute la nuit à le lire «. Despréaux lui répondit, en riant : » Ah ! » Monsieur, vous l'avez lu plus d'une » fois, j'en suis assuré «. Le Jésuite reprend, & presse Despréaux de nommer cet Auteur si merveilleux. Despréaux lui dit : » Mon Pere, ne me pressez point «. Le Pere continue : Despréaux le prend par le bras ; & le serrant bien fort, lui dit : » Mon Pere, vous le voulez ; hé bien, » c'est *Pascal*. — Morbleu, Pascal ! dit le » Pere fort étonné ; Pascal est beau, au- » tant que le faux le peut être. — Le faux, » dit Despréaux, le faux ! Sachez qu'il est » aussi vrai qu'il est inimitable. On vient » de le traduire en trois langues «. Le Pere répond : » Il n'en est pas plus vrai pour » cela «. Despréaux s'échauffe, & criant comme un fou, entame une autre dispute. Le Pere s'emporte de son côté ; & après quelques discours fort vifs de part & d'autre, Despréaux prend Cor-

binelli par le bras, s'enfuit au bout de la chambre ; puis revenant & courant comme un forcené, il ne voulut jamais se rapprocher du Pere, & s'en alla rejoindre la compagnie qui étoit demeurée dans la salle à manger.

On prétend que *Malherbe* répondoit à ceux qui se plaignoient qu'on ne récompensoit point assez les Poètes, que » c'étoit agir prudemment, & que le » meilleur Poète n'étoit pas plus utile à » l'Etat qu'un bon joueur de quilles ». On rapporte aussi que *Boileau* dit un jour : » Avouez que j'ai deux talens » aussi précieux l'un que l'autre ; l'un » de bien jouer aux quilles, & l'autre de » bien faire des vers ». Si ces anecdotes sont vraies, elles supposent que *Malherbe* & *Boileau* confondoient le Poète & le Versificateur. Un Poète vraiment digne de ce nom, est le chantre par excellence des talens & de la vertu. La Grece dut autant ses succès & sa gloire, à ses Poètes, qu'à ses héros.

Dans une compagnie où se trouvoit *Despréaux*, une Demoiselle fut priée de danser, de chanter & de toucher du

clavecin ; on vouloit faire briller ses talens, qui étoient médiocres. Chacun s'emprefsa de lui faire des complimens ; ils étoient dictés par la politesse. Boileau qui ne vouloit ni flatter, ni déplaire, ajouta, d'un ton moitié brusque & moitié galant : » On vous a tout appris, » Mademoiselle, hormis à plaire ; c'est » pourtant ce que vous savez le mieux «.

Un jeune Abbé qui avoit du talent pour la chaire, demandoit des conseils à Boileau pour se perfectionner dans l'art de la Prédication. Pour toute réponse, Despréaux lui dit d'aller entendre le Pere Bourdaloue & l'Abbé Cottin. Le jeune Abbé surpris du parallele, s'écria : » Mais, Monsieur, comment » l'entendez-vous, & quel fruit puis-je » retirer des Sermons de l'Abbé Cottin « ? *Il faut pourtant que vous les entendiez tous deux*, répliqua Boileau. *Le Pere Bourdaloue vous apprendra ce qu'il faut faire ; & l'Abbé Cottin, ce qu'il faut éviter.*

Le Pere Bouhours se plaignoit un jour à Despréaux de quelques critiques imprimées contre sa Traduction du Nouveau Testament, & lui disoit : » Je fais

» d'où elles partent : je connois mes en-
» nemis : je saurai me venger d'eux. —
» Gardez-vous-en bien, mon Pere, lui
» dit Despréaux ; ce seroit alors qu'ils
» auroient raison de dire que vous n'avez
» pas entendu le sens de votre original,
» qui ne prêche par-tout que le pardon
» des injures «.

Il y a dans la Comédie du *Misanthrope*
un trait que Moliere, habile à saisir le
ridicule par-tout où il le trouvoit, copia
d'après nature, & ce fut Boileau qui le
fournit. Moliere lui reprochoit un jour
son acharnement contre *Chapelain*, &
lui représentoit que ce Poëte, l'objet
éternel de ses Satires, étoit particulié-
rement aimé de M. Colbert, & que ces
railleries outrées, lui attireroient à la
fin la disgrâce du Ministre, & peut-être
du Roi lui-même. Ces réflexions ayant
mis le Poëte Satirique de mauvaise hu-
meur : » Oh ! le Roi & M. Colbert feront
» ce qu'il leur plaira, dit-il brusque-
» ment ; mais à moins que le Roi ne
» m'ordonne expressément de trouver
» bons les vers de Chapelain, je sou-
» tiendrai toujours qu'un homme qui a
» fait la *Pucelle*, mérite d'être pendu «,

Moliere se mit à rire de cette faille ; & l'employa ensuite fort à propos dans la dernière scene du second acte de son *Misanthrope*.

Racine n'ignoroit pas combien le sujet de *Bérénice* étoit mal choisi ; mais il n'osa se refuser au désir de la Princesse Henriette d'Angleterre qui voulut qu'il traitât ce sujet en concurrence avec le Grand Corneille. Despréaux qui étoit moins courtisan que *Racine*, & qui s'intéressoit véritablement à la gloire de son ami, disoit, en blâmant sa complaisance : *Si je m'y étois trouvé , je l'aurois bien empêché de donner sa parole.*

L'armée du Grand Condé étoit toute composée de jeunes gens. Despréaux l'alla voir, & Son Altesse lui ayant demandé ce qu'il en pensoit. *Monseigneur*, répondit Despréaux, *elle sera fort bonne quand elle sera majeure.* C'est que le plus âgé des Soldats n'avoit pas vingt-quatre ans.

Sans affecter un extérieur dévot ; Boileau fut toujours exact à remplir les principaux devoirs de la Religion. Se

trouvant aux Fêtes de Pâques dans la Terre d'un ami, il alla à confesse au Curé, qui ne le connoissoit pas & qui étoit un homme fort simple. Avant que d'entendre sa confession, il lui demanda quelles étoient ses occupations ordinaires? De faire des vers, répondit Boileau.— Tant pis, dit le Curé; & quels vers? — Des Satires, ajouta le pénitent. — Encore pis, reprit le Confesseur; & contre qui? — Contre ceux, dit Boileau, qui font mal des vers; contre les vices du temps; contre les Ouvrages pernicious, contre les Romans, contre les Opéra... — Ah! s'écria le Curé, il n'y a donc pas de mal, & je n'ai plus rien à vous dire.

Despréaux avoit joui quelque temps d'un Bénéfice Ecclésiastique, sans être fort scrupuleux sur les devoirs qu'impose le titre de Bénéficiaire. Comme on lui représenta qu'il ne pouvoit le garder en sûreté de conscience, il en fit sa démission entre les mains de l'Evêque de Beauvais; & supputant que ce qu'il en avoit retiré pouvoit se monter à deux mille écus, il employa cette somme à des œuvres de charité.

Le célèbre *Patru* étoit au moment de vendre ses livres , le seul bien qui lui restoit , pour satisfaire à des créanciers impitoyables. *Despréaux* ayant appris l'extrémité où il se trouvoit , & sachant qu'il étoit sur le point de les donner pour une somme assez modique , vint lui en offrir un tiers de plus. Mais après lui en avoir compté la somme convenue , il mit dans le marché une condition qui surprit agréablement *Patru* ; ce fut qu'il garderoit ses livres comme auparavant , & que lui *Boileau* ne seroit que son survivancier dans la jouissance & la propriété de la bibliothèque.

Louis XIV ayant demandé à *Boileau* l'âge qu'il avoit , le Poète lui répondit :
 » Je suis venu au monde un an avant
 » Votre Majesté , pour annoncer les mer-
 » veilles de son regne «.

Dans la Campagne de 1677, Louis XIV n'eut , pour ainsi dire , qu'à se montrer , pour voir tomber sous sa puissance toutes les Places qu'il assiégeoit. *Racine* & *Despréaux* , ses Historiographes , ne

suivirent pas le Roi dans ses expéditions. A son retour, il leur témoigna sa surprise sur le peu de curiosité qu'ils avoient montrée. *Comment*, leur dit-il, *n'avez-vous pas eü envie de voir un siege ? Le voyage n'étoit pas long.* — *Sire*, lui répondirent-ils, *nos Tailleurs furent trop lents. Nous leur avons commandé des habits de campagne ; lorsqu'ils nous les apportèrent, les Villes que Votre Majesté assiégeoit étoient prises.* Cette réponse ingénieuse fit rire le Roi, qui leur recommanda de se disposer à le suivre à la Campagne suivante; ce fut celle de *Gand*.

Dans cette Campagne, le Roi s'exposa beaucoup; Boileau lui représenta qu'il ne s'en étoit fallu que de sept pas que Sa Majesté n'eût été atteinte d'un boulet de canon; il la prioit de ne pas l'obliger à finir si-tôt son histoire. *A combien de pas étiez-vous du canon ?* dit le Roi à Despréaux. *A cent pas*, répondit l'Historiographe. *Mais n'avez-vous pas peur*, répliqua le Roi. *Oui, Sire, je tremblois beaucoup pour Votre Majesté, & encore plus pour moi.*

Après la prise de *Gand*, Racine & Despréaux n'épargnerent point au Roi

les flatteries les plus ridicules. Dans l'étonnement des fatigues qu'ils avoient vu Sa Majesté partager avec les troupes, ils lui dirent que les Soldats avoient raison de chercher à se faire tuer pour finir une vie si épouvantable. Ils disoient aussi qu'encore que le Roi craignît les fenteurs, ce *Gand* d'Espagne ne lui feroit point mal à la tête ; & Madame de Sévigné, à qui ces flagorneries faisoient pitié, ajoutoit par dérision, qu'un autre moins sage que Sa Majesté en pourroit bien être entêté sans avoir des vapeurs.

Malgré ces traits & quelques autres qu'on pourroit rapporter, Boileau n'étoit pas un fin Courtisan. Il témoignoit publiquement son attachement pour Messieurs de Port-Royal, qu'on avoit peints à la Cour comme une société de novateurs & d'esprits turbulens ; & quelqu'un lui ayant annoncé que le Roi se proposoit de traiter fort durement les Religieuses de cette Abbaye, il répondit : *Et comment fera-t-il pour les traiter plus durement qu'elles ne se traitent elles-mêmes ?* Il lui échappoit, en d'autres occasions, des faillies encore plus indiscrettes. Un jour qu'on parloit devant

Louis XIV de la mort du Comédien *Poiffon* : » C'est une perte, dit le Roi ; il » étoit bon Comédien «. *Oui*, reprit Boileau, *pour faire un Dom Japhet : il ne brilloit que dans ces misérables pieces de Scarron*. Racine, qui dans l'occasion n'étoit guere moins imprudent, lui fit signe de se taire, & lui dit en particulier : » Si vous êtes toujours aussi indiscret, » je ne puis plus paroître avec vous à » la Cour «. *J'en suis honteux*, lui répondit Boileau : *mais quel est l'homme à qui il n'échappe pas une sottise ?*

Quoi qu'on ait pu dire, Despréaux faisoit le plus grand cas du mérite de *Corneille*. En voici une preuve qui fait honneur à l'un & à l'autre. Après la mort de Colbert, la pension que le Roi donnoit à *Corneille* fut supprimée. Despréaux qui étoit avec la Cour à Fontainebleau, courut chez Madame de Montespan pour la prier d'engager le Roi à rétablir cette pension. Il en parla lui-même au Roi, & lui dit qu'il ne pouvoit, sans honte & sans une espece d'injustice, recevoir une pension de Sa Majesté, tandis qu'un homme comme M. *Corneille* en étoit privé. Despréaux

parla avec tant de chaleur, & son procédé parut si grand & si généreux, que sur le champ le Roi ordonna que l'on portât deux cents louis d'or à Corneille. Ce fut M. de la Chapelle, parent de Despréaux, qui les lui porta de la part du Roi.

Lorsque le Marquis de Saint-Aulaire se mit sur les rangs pour entrer à l'Académie Française, Boileau n'oublia rien pour l'écartier, & répondoit à ceux qui lui représentoient qu'il falloit avoir des égards pour un homme de cette condition : *Je ne lui dispute pas ses titres de noblesse ; mais je lui dispute ses titres du Parnasse.* Un Académicien ayant répliqué que Saint-Aulaire avoit aussi ses titres du Parnasse, puisqu'il avoit composé de jolis vers : *Hé bien, Monsieur,* lui dit Boileau, *puisque vous estimez ses vers, faites-moi l'honneur de mépriser les miens.*

Il arrivoit rarement que dans les disputes Littéraires qui s'élevoient à l'Académie, Boileau eût le grand nombre de son côté, parce que la plupart de ses Confreres étoient peu disposés à favo-

rifer son opinion. Un jour cependant il fut victorieux ; & quand il parloit de ce triomphe , il ajoutoit , en élevant la voix : » Tout le monde fut de mon avis , » ce qui m'étonna ; car j'avois raison , & » c'étoit moi «.

On disoit à Despréaux que le Roi faisoit chercher le Docteur *Arnauld* , & qu'il avoit donné ordre de l'arrêter. *Le Roi* , répondit-il , *est trop heureux , pour le trouver.*

M. de Seignelay , Secrétaire d'Etat , conféroit avec *Boileau* sur un point de Littérature , & cherchoit à l'embarraffer. Après l'avoir harcelé par des raisons qui n'étoient pas fort bonnes , il le crut battu , & lui dit avec un sourire amer & dédaigneux : *Répondez , répondez à cela.* Comme *Boileau* vit que ce Ministre mettoit de la hauteur dans la dispute , il eut le courage de dire : » Mon- » sieur , j'ai toujours fait ma principale » étude de la Littérature : tout le monde » convient même que j'en ai écrit avec » quelque succès ; si vous voulez que je » réponde , il faut vous soumettre à recevoir mes instructions au moins trois

» jours de suite «. Il finit par lui citer quelques préceptes des plus importans d'Aristote. Le Ministre se sentit battu, & toute la Compagnie applaudit intérieurement à la fermeté du Poète. Racine, en sortant, dit à Boileau : » O le » brave homme ! Achille en personne » n'auroit pas mieux combattu «.

Monchefnay, Auteur du *Bolæana*, avoit publié quelques Satires que Despréaux ne goûtoit point du tout, ce qui avoit jeté beaucoup de froid entre eux deux. » Il me vient voir rarement, disoit Boileau, parce que, lorsqu'il est avec moi, » il est toujours embarrassé de son mérite & du mien «.

Le Duc d'Orléans avoit invité Despréaux à dîner ; c'étoit un jour maigre, & l'on ne servit que du gras. On s'aperçut que le Poète refusoit de tous les plats. » Il faut bien, lui dit le Prince, » que vous mangiez gras comme les autres, on a oublié le maigre. — Vous » n'avez qu'à frapper du pied, Monseigneur, lui répondit Boileau, & les » poissons sortiront de terre «. Cette allusion au mot de Pompée, fit plaisir à

à la Compagnie ; & sa constance à ne vouloir point toucher au gras, fit honneur à sa religion.

Louis Racine, étant écolier de Philosophie au College de Beauvais, avoit fait une piece de vers françois pour déplorer la destinée d'un chien qui avoit servi de victime à des leçons d'Anatomie. Madame Racine, qui avoit souvent entendu parler du danger de la passion des vers, & qui la craignoit pour son fils, lui ordonna d'aller trouver Boileau qu'elle avoit prévenu, & à qui elle avoit représenté ce qu'il devoit à la mémoire de son ami dans cette circonstance. Le jeune homme obéit, & ce ne fut pas sans trembler, qu'il se présenta devant ce rigide Censeur des talens médiocres. En effet Despréaux prit un air sévère ; & après avoir dit à Louis Racine que la piece qu'on lui avoit montrée étoit trop peu de chose pour lui faire connoître s'il avoit quelque génie : » Il » faut, ajouta-t-il, que vous soyez bien » hardi, pour oser faire des vers avec » le nom que vous portez. Ce n'est pas » que je regarde comme impossible que » vous deveniez un jour capable d'en

» faire de bons ; mais je me méfie de
 » tout ce qui est sans exemple : & depuis
 » que le monde est monde , on n'a point
 » vu de grand Poëte fils d'un grand
 » Poëte. Le cadet de Corneille n'étoit
 » point tout-à-fait sans génie ; cepen-
 » dant il ne fera jamais que le très-petit
 » Corneille : prenez bien garde qu'il ne
 » vous en arrive autant. Pourrez-vous
 » d'ailleurs vous dispenser de vous at-
 » tacher à quelque occupation lucra-
 » tive ; & croyez-vous que celle des
 » Lettres en soit une ? Vous êtes le fils
 » d'un homme qui a été le plus grand
 » Poëte de son siècle , & d'un siècle où
 » le Prince & les Ministres alloient au-
 » devant du mérite , pour le récompen-
 » ser : vous devez savoir mieux qu'un
 » autre à quelle fortune conduisent les
 » vers ». Louis Racine disoit avec mo-
 » destie , qu'il s'étoit souvent rappelé ce
 » sermon , dont il avoit si mal profité.

Despréaux regardoit le *Virgile travesti*
 comme l'ouvrage d'un bouffon. » Votre
 » pere , dit-il un jour à Louis Racine,
 » avoit la foiblesse de lire quelquefois
 » le *Virgile travesti* ; mais il se cachoit
 » de moi , pour rire ».

Boileau conserva jusqu'à la fin de ses jours son humeur caustique & sévère. L'Abbé *le Verrier*, cherchant à le distraire agréablement dans sa dernière maladie, lui lisoit une Tragédie qui faisoit alors beaucoup de bruit. La lecture finie, il dit à cet Abbé: » Eh! mon » ami, ne mourrai-je pas assez vite? » Les Pradons que nous avons basoués » dans notre jeunesse, étoient des soleils » auprès de ces gens-ci (1) «.

Lorsqu'on lui demandoit comment il se trouvoit, il répondoit par ces vers de Malherbe :

Je suis vaincu du temps, je cede à ses outrages.

Un moment avant que de mourir, il vit entrer un de ses amis, & lui dit, en lui serrant la main : *Bon jour & adieu : l'adieu sera bien long.*

Il se trouva une nombreuse assemblée à son convoi ; ce qui surprit tellement une femme du peuple, qu'elle ne put s'empêcher de dire : *Il avoit bien des amis : on assure pourtant qu'il disoit du mal de tout le monde.*

(1) Malheureusement pour Boileau, c'étoit de *Rhadamiste* qu'il parloit ainsi,

C H A P E L L E *.

M. le Prince étant à *Fontainebleau*, retint *Chapelle*, deux jours à l'avance, pour un souper. Le jour venu, *Chapelle* alla se promener l'après-dinée; & sa promenade le conduisit vers le Mail. Des Officiers de quelques Seigneurs y jouoient à la boule. Il prit plaisir à les regarder. Un coup douteux, qu'on le pria de juger, augmenta son attention. Le jeu fini, les acteurs l'inviterent à venir dans un cabaret prendre sa part d'un repas, aux frais duquel la perte avoit été destinée. Il accepta l'offre sans balancer; tint table sept ou huit heures; but amplement, à son ordinaire, & s'amusa beaucoup avec des convives, qui ne se lassoient point de l'entendre. Le lendemain, *M. le Prince* lui fit des reproches obligeans sur son manque de parole. Il ne s'excusa que par un récit ingénieux de son aventure, & le termina

* Né en 1621, mort en 1686.

par dire très-sérieusement : *En vérité, Monseigneur, c'étoient de bonnes gens & bien aisés à vivre, que ceux qui m'ont donné ce souper.* M. le Prince lui pardonna sans doute ; mais il ne continua pas de l'admettre aussi familièrement à sa Cour. Chapelle ne fut plus du nombre des Beaux-Esprits que le Grand Condé appeloit souvent dans sa retraite de Chantilli.

Naturellement gai, Chapelle ne se livroit guere au sérieux qu'il ne fût ivre. Dans un souper qu'il fit tête-à-tête avec un Maréchal de France, le vin leur rappela par degrés diverses idées philosophiques & morales, & réveilla chez eux des sentimens de Christianisme. Ils réfléchirent profondément sur les malheurs attachés à la condition humaine, & sur l'incertitude des suites de cette vie. Ils convinrent que rien n'est plus dangereux que d'être sans religion ; mais ils trouverent comme impossible de vivre pendant un grand nombre d'années dans le monde en bon Chrétien. Ils finirent par envier le bonheur des Martyrs. *Quelques momens de souffrance, disoient-ils, leur ont valu le Ciel. Hé bien, dit*

Chapelle, *allons en Turquie prêcher la Foi ; nous serons conduits devant un Bacha : je lui répondrai comme il convient, vous répondrez comme moi, Monsieur le Maréchal : On m'empalera, vous serez empalé ; nous voilà Saints. — Comment, s'écrie le Maréchal en colere ! Est-ce à vous, petit compagnon, à me donner l'exemple ? C'est moi qui parlerai le premier au Bacha, qui serai martyrisé le premier ; moi, Maréchal de France, & Duc & Pair. — Quand il s'agit de la Foi, réplique Chapelle en bégayant, je me moque du Maréchal de France, & du Duc & Pair. Le Maréchal lui jette son assiette à la tête ; Chapelle se précipite sur le Maréchal : ils renversent table, buffet, sieges. On accourt au bruit. Ils exposent leur différent ; & ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'on vint à bout de les calmer l'un & l'autre.*

Chapelle étoit véritablement ami d'une Demoiselle *Chouars*, fille de condition, qui avoit de l'esprit & des connoissances. Comme on servoit à sa table de très-bon vin, il alloit de temps en temps souper tête-à-tête avec elle. Un soir qu'ils avoient tenu table assez longtemps, la femme de chambre survint,

& fut bien étonnée de voir sa maîtresse en pleurs, & Chapelle accablé de tristesse. A ses questions sur la cause de ce qu'elle voyoit, Chapelle répondit en soupirant, qu'ils pleuroient la mort du Poète *Pindare*, malheureuse victime de l'ignorance des Médecins, qui l'avoient tué par des remedes contraires à sa maladie. Là-dessus, ample éloge du Poète, détail immense de ses belles qualités, & de ses talens poétiques, sans oublier la vigueur de son tempérament, que les remedes avoient détruit. La bonne femme de chambre pénétrée jusqu'au fond du cœur, joignit ses larmes à celles de sa maîtresse; & tous trois continuèrent à regretter avec sanglots, qu'un si grand homme eût péri si malheureusement.

Le Duc de *Brissac*, résolu d'aller en *Anjou* passer quelque temps dans ses Terres, voulut y mener une compagnie agréable. Il fit tant, par ses propres sollicitations & par celles des amis de Chapelle, qu'il l'engagea d'être du voyage. Ils partirent de Paris fort contents l'un de l'autre; leur quatrième dînée fut à *Angers*. Comme ils devoient y

coucher, Chapelle fit trouver bon au Duc, qu'il allât dîner chez un Chanoine de la Cathédrale, son ancienne connoissance. Il y fut reçu comme chez un Chanoine, & trouva le vin si bon, qu'il tint table jusqu'au soir assez tard, & ne revint à l'hôtellerie que pour se coucher. Le lendemain matin quand il fallut partir, il dit au Duc qu'il ne pouvoit pas avoir l'honneur de l'accompagner plus loin; qu'il avoit trouvé sur la table de son ami le Chanoine, un vieux *PLUTARQUE*, dans lequel, à l'ouverture du livre, il avoit lu : *Qui suit les Grands, serf devient.* Le Duc eut beau lui dire qu'il le regardoit comme son ami; qu'il seroit chez lui le maître; qu'il y vivroit en toute liberté; qu'il n'éprouveroit absolument aucune sorte de contrainte, il n'en put rien tirer que ces paroles : *PLUTARQUE l'a dit; cela ne vient pas de moi : ce n'est pas ma faute; mais Plutarque a raison.* Le Duc partit seul, & Chapelle revint à Paris.

Les écarts que le vin causoit fréquemment à Chapelle, affigeoient ses véritables amis; ils étoient même en quelque

forte indignés de ce qu'il prostituoit si souvent les agrémens de sa conversation à des gens peu faits pour en jouir, & qui n'avoient pour lui d'autre mérite que de bien boire. Moliere avoit en vain épuisé toutes les ressources de l'éloquence & de l'amitié, pour le retirer de cette espece de crapule; d'autres avoient échoué de même. Despréaux se flatta d'être plus heureux. Quelques jours après une aventure d'éclat, il rencontra Chapelle dans la rue; &, lui voyant l'air un peu confus, il crut le moment de sa conversion enfin arrivé. La franchise la plus cordiale, mise en œuvre par l'estime & l'amitié, dicta sur le champ à Despréaux tout ce qui pouvoit faire rentrer Chapelle en lui-même. Celui-ci, touché jusqu'aux larmes, s'écrie que » c'en est fait, & qu'il veut tout de bon » se corriger«. Despréaux l'embrasse avec joie. *Je sens, continua Chapelle, combien vous avez raison. Achevez, mon cher ami, de me persuader; mais entrons ici, vous parlerez plus à votre aise.* Il l'entraîne dans un cabaret voisin. On apporte une bouteille, ils boivent chacun un coup. Despréaux parle, Chapelle applaudit. La bouteille se vide;

H v.

elle est suivie de quelques autres. Enfin ; Despréaux représentant avec force à son ami le tort qu'il se faisoit par sa honteuse passion pour le vin ; Chapelles le remerciant & protestant sans cesse de ne plus boire ; mais tous deux buvant toujours d'autant , ils s'enivrèrent si bien , qu'il fallut les reporter chez eux. Après ce coup d'essai , Despréaux jura solennellement de ne plus travailler à la conversion de Chapelles , qui mourut sans que son amour pour le vin eût souffert aucune diminution.

Un jour Moliere défia Chapelles de faire quelque chose que l'on pût risquer sur le Théâtre. Chapelles accepte le défi , demande un sujet & s'engage à le traiter. Moliere lui propose le *Tartuffe* , auquel il travailloit alors ; lui communique son plan , & l'exhorte à le remplir. Chapelles y mit le temps qu'il voulut ; & l'ouvrage fait , il se hâta de le porter à Moliere. Ce n'étoit rien moins qu'une Comédie : toutes les scènes étoient comme autant de petits ouvrages séparés , où l'esprit étoit prodigué , mais où presque rien ne tendoit à l'action de la Piece.

C'étoit , à le bien prendre , des recueils d'épigrammes & de bons mots assez ingénieusement confus ; & Chapellet fut forcé de convenir lui-même qu'il n'avoit aucun talent pour le Théâtre. Il auroit pu s'en douter , sur l'essai qu'il en avoit déjà fait. Lorsque Moliere travailloit à la Comédie des *Fâcheux* , les ordres du Roi le pressant de finir , il engagea Chapellet à lui faire la scene de *Caritidès*. Chapellet ne fit rien que de très-froid , & l'on n'y trouva pas même un mot plaisant qui méritât d'être conservé. Le bruit cependant couroit dans le public que Chapellet aidoit beaucoup Moliere dans la composition de ses Pièces , & Chapellet ne laissoit pas d'en tirer vanité. Moliere , justement piqué , lui fit dire par Despréaux , qu'il eût à faire cesser de pareils bruits ; si non , qu'il le forceroit de montrer à tout le monde la misérable scene de *Caritidès*.

Chapellet se trouvoit à dîner chez un de ses amis à côté d'un petit Marquis , assez ressemblant à ceux que Moliere a si bien joués dans ses Comédies. C

H vj

Marquis , qui soupçonnoit Chapelle de l'avoir chansonné , s'étoit mis exprès à côté de lui , pour avoir occasion de l'incommoder. Il fit tomber la conversation sur les vers fatiriques contre les gens de qualité ; il dit que s'il connoissoit quelques-uns des Auteurs , *il les roueroit de coups de bâton* : il revint plusieurs fois à la charge , haussant le ton , gesticulant beaucoup , remuant sans cesse , & gênant de plus en plus Chapelle , l'homme du monde qui aimoit le plus ses aises. Ennuyé des propos , fatigué de l'importunité du Marquis , Chapelle n'y pouvant plus tenir , se leve avec précipitation , & lui dit , en présentant le dos : *Frappe , & va-t-en*. Le Marquis confondu par cette faillie , baisse la voix , éloigne son siege , & comble Chapelle de politesses.



J E A N R A C I N E *.

AU milieu des études sérieuses, dont on occupoit l'enfance de *Racine* à Port-Royal-des-Champs, le Roman grec des *Amours de Théagene & de Cariclée*, lui tomba par hasard entre les mains. Il le dévoroit, lorsque le Sacristain, *Claude Lancelot*, qui le surprit dans cette lecture, lui arracha le livre & le jeta au feu. Le jeune *Racine* trouva le moyen d'en avoir un autre exemplaire, qui eut le même sort. Enfin, il s'en procura un troisième; & pour n'en plus craindre la privation, il l'apprit par cœur, & le porta ensuite au Sacristain, en disant : *Vous pouvez encore brûler celui-ci comme les autres.*

La Tragédie d'*Alexandre* fut représentée, le 15 Décembre 1665, sur le Théâtre de *Moliere*; elle n'y eut aucun succès. *Racine*, mécontent du jeu de cette

* Né en 1639, mort en 1699.

Troupe , lui attribua la chute de sa piece ; il la retira pour la donner aux Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne. Ce parti que prit Racine , fut cause que Mademoiselle *Duparc*, la meilleure Actrice du Théâtre de *Monsieur* , le quitta pour passer sur le Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne ; ce qui mortifia Moliere, & fut , entre lui & Racine , la source d'un refroidissement , qui dura toujours , quoiqu'ils se rendissent mutuellement justice sur leurs Ouvrages.

La passion de Racine pour Mademoiselle de *Champmélé* se soutint assez long-temps ; on a dit cependant qu'elle écoutoit toujours les galanteries des différens Seigneurs qu'elle séduisoit par ses talens. Sans doute que les infidélités de cette Actrice ne furent point d'abord connues de Racine ; comme elle revenoit toujours à lui , lorsqu'elle n'avoit plus occasion de lui manquer , il se crut peut-être plus aimé qu'il ne l'étoit réellement. Cette illusion cessa. Le Comte de *Clermont-Tonnerre* réussit à la détacher entièrement de Racine ; ce qui fit dire qu'un tonnerre l'avoit déracinée. On prétend qu'il fut tellement affligé de cette

féparation, qu'elle contribua en partie à le dégoûter du Théâtre.

Subligny, Auteur qui n'est connu aujourd'hui que par les critiques qu'il fit contre Racine, mit au jour une Comédie, qui n'étoit qu'une satire d'*Andromaque*. Cette mauvaise Comédie fut jouée avec quelque succès par la Troupe du Roi; elle fut, en France, l'origine de ce genre malheureux, qu'on appelle *Parodie*. Ce *Subligny* eut une fille, qui fut la première Danseuse de l'Opéra; car auparavant, c'étoient des hommes déguisés, qui, en dansant, représentoient les femmes.

La Comédie des *Plaideurs* eut un grand succès à la Cour: Louis XIV y fit de grands éclats de rire. On fait que le début de cette Piece avoit été moins heureux à Paris. A leur retour de Saint-Germain, les Comédiens vinrent annoncer à l'Auteur ce succès inespéré. Racine logeoit à l'hôtel des Ursins; il étoit minuit alors. Trois carrosses à cette heure, dans une rue où l'on n'en avoit jamais tant vus, réveillèrent tous les voisins: on se mit aux fenêtres; &

comme on vit que ces carrosses étoient arrêtés à la porte de Racine, on ne douta point qu'on ne vînt l'enlever pour avoir mal parlé des Magistrats dans sa Comédie. Le lendemain tout Paris le crut à la Conciergerie.

Pendant que tous les amis de Racine vantaient l'art avec lequel il avoit traité un sujet aussi simple que celui de Bérénice, *Chapelle* gardoit le silence. Racine lui dit : *Avouez-moi, en ami, votre sentiment; que pensez-vous de Bérénice? — Ce que j'en pense*, répondit *Chapelle? Marion pleure, Marion crie, Marion veut qu'on la marie.* Cette plaisanterie affligea beaucoup Racine; & rien ne prouve mieux qu'il portoit la sensibilité jusqu'à la foiblesse.

On venoit de donner pour petite Piece, à la suite d'Andromaque, la Comédie des *Plaideurs* : Un vieux Financier qui croyoit que ces deux Pieces n'en faisoient qu'une, voulut témoigner à Racine le plaisir qu'il avoit eu à leur représentation : *Je suis, Monsieur*, lui disoit-il, *on ne peut pas plus content de votre Andromaque; c'est une jolie Piece; je suis seulement étonné qu'elle finisse si gaiement. J'avois d'abord eu envie de pleu-*

de Louis XIV & de Louis XV. 185
rer, mais la vue des petits chiens m'a fait
beaucoup rire.

La *Phedre* de Racine fut représentée, pour la première fois, sur le Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, le premier Janvier 1677; celle de *Pradon*, le troisième du même mois, sur le Théâtre de la rue Guénégaud. La Tragédie de Racine n'eut qu'un succès fort équivoque, & la Pièce de *Pradon* fut portée jusqu'aux nues. Ce fut l'effet des précautions que prirent les personnes attachées au parti de Madame la Duchesse de Bouillon. Elles firent retenir toutes les premières loges des deux Théâtres, pour cette représentation & les cinq suivantes; & afin d'empêcher les partisans de Racine de prévaloir contre la cabale qui lui étoit opposée, elles laisserent vides toutes les premières loges du Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne. Cette ruse leur coûta plus de quinze mille livres; mais elle produisit l'effet qu'elles s'en étoient promis, celui d'assurer à *Pradon* le plus grand concours.

Madame *Deshoulières* qui avoit assisté à la première représentation de la *Phedre* de Racine, publia un Sonnet dans lequel

elle essaya de ridiculiser les beautés les plus remarquables de cette Tragédie. Ce Sonnet fut, dit-on, composé dans un souper qu'elle donna, au sortir de cette Piece, à Pradon & à quelques personnes qui lui étoient affectionnées. Voici le Sonnet.

Dans un fauteuil doré, *Phedre*, tremblante & blême,

Dit des Vers où d'abord personne n'entend rien.
Sa Nourrice lui fait un sermon fort Chrétien,
Contre l'affreux dessein d'attenter sur soi-même.

Hippolyte la hait presque autant qu'elle l'aime.
Rien ne change son cœur, ni son chaste maintien.
La Nourrice l'accuse; elle s'en punit bien.
Théjée a pour son fils une rigueur extrême.

Une grosse Aricie, au teint rouge, aux crins blonds *,
N'est là que pour montrer deux énormes tetons;
Que, malgré sa froideur, *Hippolyte* idolâtre.

Il meurt enfin, traîné par ses courriers ingrats;
Et *Phedre*, après avoir pris de la mort-aux-rats,
Vient, en se confessant, mourir sur le Théâtre.

Cette critique fut bientôt répandue dans Paris. Le lendemain au matin l'Abbé de Tallemant l'aîné en apporta une copie

* C'étoit Mademoiselle d'Ennebaut, qui étoit blonde & grasse, mais très-jolie,

à Madame Deshoulïeres ; elle la reçut comme une nouveauté , & publia partout qu'elle la tenoit de cet Académicien. Un pareil trait ne fait pas l'éloge de cette Dame. Les amis de Racine soupçonnerent M. le Duc de Nevers d'être l'auteur du Sonnet, & lui répondirent ainsi :

Dans un palais doré , Damon , jaloux & blême ,
Fait des Vers où jamais personne n'entend rien.
Il n'est ni Courtisan , ni Guerrier , ni Chrétien ,
Et souvent pour rimer , il s'enferme lui-même.

La Muse , par malheur , le hait autant qu'il l'aime.
Il a d'un franc Poète & l'air & le maintien.
Il veut juger de tout , & n'en juge pas bien.
Il a pour le phébus une tendresse extrême.

Une Sœur vagabonde * , aux crins plus noirs
que blonds ,
Va par tout l'Univers promener deux tetons ,
Dont , malgré son pays , Damon est idolâtre.
Il se tue à rimer pour des Lecteurs ingrats.
L'Énéïde , à son goût , est de la mort-aux-rats ;
Et , selon lui , Pradon est le Roi du Théâtre.

Le Duc de Nevers fut outré des personnalités renfermées dans cette Piece. Il l'attribuoit à Racine & à Despréaux, & il les fit menacer de toute son indignation.

* Hortence Mancini , épouse d'Armand - Charles de la Porte , Duc de la Meilleraye.

Il n'en falloit pas tant pour effrayer les deux Poëtes ; auffi s'emprefserent-ils de déclarer qu'ils n'avoient aucune part au Sonnet. C'étoit en effet le Chevalier de *Nantouillet*, le Comte de *Fiefque*, les Marquis de *Manicamp* & d'*Effiat*, & M. de *Guilleragues*, qui l'avoient composé en commun. Cependant pour rassurer Despréaux & Racine, M. le Duc *Henri-Jules* les invita à venir se réfugier auprès du Grand Condé, son pere. *Si vous n'avez pas fait le Sonnet, venez*, leur disoit-il, *à l'hôtel de Condé, où M. le Prince saura bien vous garantir de ces menaces... Si vous l'avez fait, venez aussi à l'hôtel de Condé, & M. le Prince vous prendra de même sous sa protection, parce que le Sonnet est très-plaisant.* Ces menaces n'eurent point de fuite, parce que M. le Prince réconcilia nos deux Poëtes avec le Duc de Nevers.

La Tragédie de *Phedre* est la seule Piece de Racine où la passion de l'amour soit peinte avec toutes les fureurs tragiques dont elle est susceptible ; encore y est-elle défigurée par la froide intrigue d'*Hippolyte* & d'*Aricie*. Quand *Arnauld* reprocha cet épisode à l'Auteur, en lui

disant : *Pourquoi cet Hippolyte amoureux ?*
Racine qui sentoit ce défaut aussi bien
que lui, se contenta de répondre : *Eh !*
Monsieur , sans cela qu'auroient dit les
Petits-Mâtres ?

Dès que Racine eut renoncé au
Théâtre , il songea sérieusement à se
réconcilier avec Messieurs de Port-
Royal. M. *Nicole* étoit celui qui avoit
plus de raison de se plaindre , il fut aussi
le plus aisé à ramener. M. *Arnauld* ne
lui pardonna jamais bien sincèrement les
plaisanteries dont *Angélique Arnauld* ,
sa sœur , avoit été l'objet.

Racine eut à peine recouvré l'amitié
de ses anciens Mâtres , qu'il se brouilla
avec *Corneille* ; & voici à quelle occa-
sion. Ce dernier avoit osé dire en pleine
Académie , qu'il ne manquoit au *Germa-
nicus* de Boursault que le nom de Racine,
pour être une Piece achevée. Celui-ci
s'offensa avec raison de ce discours :
mais il eut bientôt autant de tort que
Corneille , en ce qu'il repoussa ce trait
de satire détournée , par des paroles
injurieuses & piquantes qui n'auroient
pas dû lui échapper. Depuis ce temps

il y eut entre eux un refroidissement qui n'a fini qu'avec la vie.

L'extrême sensibilité de Racine s'étendoit à tout. On représentoit *Esther* à Saint-Cyr : l'Actrice qui faisoit le Rôle d'*Elise* fut trompée par sa mémoire : *Ah, Mademoiselle ! s'écria Racine, quel tort vous faites à ma Piece !* Les larmes qu'arracha à cette jeune personne une réprimande aussi prompte, ne permirent pas à Racine d'être insensible à ces pleurs ; mais il n'en parut pas moins qu'il pardonnoit difficilement tout ce qui pouvoit servir à humilier son amour-propre.

Un jeune Régent du Collège de Louis le Grand se proposa d'examiner, dans un Discours qu'il prononça à la rentrée des Classes, si Racine étoit Poète ou Chrétien : *Racinius an Christianus an Poëta ?* Et il décida que cet illustre Tragique n'étoit ni l'un ni l'autre, *Nec Christianus nec Poëta*. C'étoit une sottise qui ne méritoit pas la moindre attention ; mais l'empressement des Jésuites à désavouer leur Confrere, prouve incontestablement qu'ils étoient tous persuadés

qu'il n'étoit pas homme à souffrir patiemment un pareil outrage.

Louis XIV aimoit beaucoup à l'entendre lire, parce qu'il lui trouvoit un talent singulier pour faire sentir les beautés d'un Ouvrage. Il dit à Racine de lui chercher quelque Livre propre à l'amuser pendant une indisposition qui l'obligeoit à se tenir au lit. Racine lui proposa les Vies de Plutarque. *C'est du gaulois*, dit le Roi. Racine substitua si habilement les mots en usage à ceux qui étoient vieillis, que Louis XIV prit le plus grand plaisir à cette lecture. Dans une autre occasion, il lut à Auteuil, devant Boileau, M. Nicole & quelques autres de ses amis, l'*Œdipe* de Sophocle qu'il traduisoit sur le champ. *J'ai vu*, dit M. de Valincourt, *nos meilleures Picces représentées par nos meilleurs Acteurs; rien n'a jamais approché du trouble où me jeta dans cette occasion le récit du Poète.*

C'étoit en se promenant que Racine mettoit ses Tragédies en vers. Le même M. de Valincourt prétend qu'il les récitoit à haute voix, & que l'enthousiasme avec lequel il les prononçoit, rassembla un jour autour de lui les

Ouvriers qui travailloient aux Tuileries ; & qui s'imaginèrent , aux gestes qu'il faisoit , & aux mouvemens qu'il se donnoit , que c'étoit un homme au désespoir , qui alloit se jeter dans le bassin.

Dès que Racine eut renoncé au Théâtre, il n'alla plus aux Spectacles ; il ne parloit jamais dans sa famille, ni de Tragédie , ni de Comédie ; & une remarque bien singulière , c'est que Madame Racine ne connoissoit les chef-d'œuvres de son mari, ni par la représentation ni par la lecture. L'indifférence de cette Dame pour les graces qu'il recevoit de Louis XIV est tout aussi inconcevable. Racine revenoit de Versailles : *Félicitez-moi*, dit-il à sa femme en l'abordant , *voici une bourse de mille louis que le Roi m'a donnée.* Elle étoit alors mécontente d'un de ses enfans , qui n'avoit pas voulu étudier depuis deux jours ; au lieu de témoigner à Racine la part qu'elle prenoit à son contentement, elle le pressa de faire une réprimande à son fils. *Une autre fois*, dit Racine , *nous en parlerons ; livrons-nous aujourd'hui à notre joie.* Elle insista. *Quelle insensibilité !* disoit Boileau.

Un

Un jour que Racine revenoit de Versailles pour dîner avec sa famille, un Ecuyer de M. le Duc vint l'avertir que ce Prince l'attendoit à l'hôtel de Condé: *Je n'aurai pas l'honneur d'y aller*, répondit-il; *il y a plus de huit jours que je n'ai vu ma femme & mes enfans; ils se font une fête de manger avec moi une très-belle carpe, je ne puis me dispenser de dîner avec eux.* L'Ecuyer lui représenta que M. le Duc seroit mortifié de ce refus, parce qu'il avoit chez lui une très-brillante compagnie. Racine fit alors apporter la carpe, qui étoit effectivement superbe: *Jugez vous-même*, lui dit-il, *si je puis me dispenser de dîner avec mes pauvres enfans, qui ont voulu me régaler aujourd'hui, & qui n'auroient plus de plaisir s'ils mangeoient ce plat sans moi. Je vous prie de faire valoir cette raison auprès de Son Altesse Sérénissime.*

Le plus grand défaut de Racine étoit un penchant invincible à la raillerie, & même à la raillerie la plus amère. Aussi Despréaux répondoit-il à ceux qui le trouvoient trop malin: *Racine l'est bien plus que moi.* Leurs amis communs, tels

que Moliere, Chapelles, &c., se défoient plus du premier que du second, qu'ils trouvoient seulement trop vif & trop emporté.

Que!qu'un s'étonnoit un jour devant Racine, de ce que la *Judith* de Boyer n'avoit pas été sifflée lors de la première représentation : *Les sifflets*, dit Racine, étoient à Versailles aux Sermons de l'Abbé Boileau.

Despréaux lui-même ne trouvoit pas grace auprès de son ami, quand il lui échappoit quelque chose qui donnoit prise au sarcasme. Un jour qu'il avoit avancé à l'Académie des Inscriptions une proposition ou fausse ou ridicule, Racine ne s'en tint pas à une simple plaisanterie ; il revint à la charge si souvent, que Despréaux perdit patience, & s'écria : *Hé bien, oui, j'ai tort ; mais j'aime mieux avoir tort que d'avoir orgueilleusement raison.*

Ce grand Poète avoit la foiblesse de vouloir passer pour courtisan, mais cette petite science lui étoit inconnue, & il n'y entendoit rien. Louis XIV le

voyant un jour à la promenade avec M. de Cavoye : » Voilà, dit-il, deux » hommes que je vois souvent ensemble ; j'en devine la raison : Cavoye avec » Racine se croit bel esprit : Racine avec » Cavoye se croit courtifan «.

Racine jouissoit auprès de Madame de Maintenon de la plus grande considération. Il avoit souvent l'honneur de s'entretenir avec elle, & c'étoit dans ces entretiens qu'il lui lisoit l'Histoire de Louis XIV, à proportion qu'il l'avançoit. Des exploits du Roi on en vint un jour à l'examen de son administration. L'Etat épuisé par les guerres ne présentoit par-tout qu'une surface stérile où régnoient la désolation, la misère & le découragement. Racine en traça un tableau fort animé. Madame de Maintenon ne put se défendre d'y paroître sensible : il crut que c'étoit le momene de hasarder les vues de réforme qu'il avoit imaginées. Il se laissa persuader de les mettre par écrit. Plein de confiance en ses idées, il porte à Madame de Maintenon le Mémoire qu'elle lui avoit fait faire. Elle commençoit à peine à lire ce Mémoire que le Roi entra. Le

secret étoit difficile à garder dans cette occasion : Madame de Maintenon ne put se défendre d'avouer la part que Racine avoit à cet Ouvrage. Quelque louable que fût le zele qui le lui avoit fait entreprendre, Louis XIV le désapprouva. *Parce qu'il fait faire parfaitement des vers, croit-il tout savoir ? Et parce qu'il est grand Poëte, veut-il être Ministre ?* On rapporta à Racine ce que le Roi avoit dit à la vue de son Mémoire. La crainte qu'il eut d'avoir déplu à Louis XIV lui causa un si grand chagrin, qu'il en tomba malade. Madame de Maintenon le prévint en même temps de ne plus venir la voir qu'elle ne le fît avertir. Dès ce moment, sa disgrâce lui parut sans remede.

Dans cette circonstance, les Charges de Secrétaires du Roi furent toutes sou-mises à une augmentation de finance ; Racine qui s'étoit mis fort à l'étroit pour achever le paiement de la sienne, ne se trouva pas en état de payer cette nouvelle contribution. Il voulut recourir aux bontés du Roi qui, en 1685, lui avoit fait restituer une somme de quatre mille livres de taxe nouvelle, qu'il

avoit payée pour la Charge de Trésorier de France au Bureau des Finances de Moulins. Le Mémoire qu'il adressa au Roi, lui fut présenté par quelques amis qui étoient en faveur. Le Roi répondit : » Cela ne se peut ; s'il se trouve » dans la suite quelque occasion de le » dédommager , j'en ferai fort aise «.

L'extrême sensibilité de Racine avoit tout gâté ; son impatience aggrava son infortune. Madame de Maintenon avoit la plus grande envie de lui parler ; mais comme elle ne pouvoit pas le recevoir chez elle, elle avoit été obligée d'attendre que le temps amenât l'occasion de l'entretenir. Elle trouva un jour Racine dans le Parc de Versailles : *Que craignez-vous, lui dit-elle ? c'est moi qui suis la cause de votre malheur : il est de mon intérêt & de mon honneur de réparer ce que j'ai fait : votre fortune devient la mienne : laissez passer ce nuage, je ramènerai le beau temps.* — *Non, non, Madame, lui répondit Racine, vous ne le ramènerez jamais pour moi...* — *Et pourquoi, reprit-elle, avez-vous une pareille pensée ? Doutez-vous de mon cœur & de mon crédit ?* — *Je sais, Madame, lui répondit-il, quel est votre crédit,*

Et je sais quelles bontés vous avez pour moi ; mais j'ai une tante qui m'aime d'une façon bien différente que vous : cette sainte fille demande tous les jours à Dieu pour moi des disgrâces , des humiliations , des sujets de pénitence ; elle aura plus de crédit que vous. Dans le moment le bruit d'une caleche les interrompit. C'est le Roi ! s'écria Madame de Maintenon ; cachez-vous. Racine se sauva dans un bosquet.

Racine conserva toujours une amitié tendre pour Boileau. Dans sa dernière maladie , il lui dit en l'embrassant : « Je regarde comme un bonheur pour moi de mourir avant vous ».

Il fut enterré à Port-Royal-des-Champs , ainsi qu'il l'avoit demandé par son testament ; mais comme il avoit toujours cherché à se rendre agréable à Louis XIV qui ne regardoit pas d'un œil favorable l'Abbaye de Port-Royal, quelques personnes de la Cour s'entretenant du lieu où Racine avoit voulu être enterré , un Seigneur connu par ses bons mots, dit à ce sujet : *Racine n'eût pas osé le faire de son vivant.*

Après la mort de Racine, Louis XIV se ressouvint de la promesse qu'il avoit faite de le dédommager d'une grace qu'il n'avoit pu lui accorder. Dès que ce Monarque se vit dans l'impossibilité de lui tenir parole, il crut ne pouvoir mieux s'acquitter qu'en accordant à sa veuve une pension de deux mille livres reversible sur le dernier de ses enfans. Ainsi le plus grand des Rois s'empressa toujours d'honorer par ses bienfaits la mémoire d'un Poëte qui sera dans tous les siècles la gloire & l'ornement de la Nation Françoisé.

Ségrais a prétendu que cette maxime de la Rochefoucault, *C'est une grande pauvreté de n'avoir qu'une sorte d'esprit*, fut écrite pour Despréaux & Racine, dont toutes les conversations rouloient sur la Littérature, & sur la Poésie en particulier. Ceci peut être vrai de Boileau, qui aimoit à parler de ses Ouvrages; mais Racine jaloux de plaire dans la société, savoit que le grand secret d'y réussir est de faire en sorte que les autres soient encore plus contens d'eux-mêmes que de nous. C'est ce qui lui faisoit dire à ses enfans: » Ne croyez

» pas que ce soient mes Pièces qui
 » m'attirent les carettes des Grands.
 » Corneille fait des Vers cent fois plus
 » beaux que les miens, & cependant
 » beaucoup de gens le négligent ; on
 » ne l'aime que dans la bouche de ses
 » Acteurs : au lieu que sans fatiguer les
 » gens du monde du récit de mes Ou-
 » vrages, dont je ne leur parle jamais ,
 » je les entretiens de choses qui leur
 » plaisent. Mon talent avec eux n'est
 » pas de leur faire sentir que j'ai de
 » l'esprit, mais de leur apprendre qu'ils
 » en ont «.

S A N T E U I L *.

AVANT de chanter les Myfteres du
 Christianisme, *Santeuil* avoit célébré la
 gloire de quelques Grands Hommes, &
 enrichi la Ville de Paris d'un grand
 nombre d'Inscriptions. Ce fut Bossuet
 qui engagea le Poëte Victorin à quitter
 les Muses profanes pour se consacrer

* Né en 1630, mort en 1697.

aux chants de l'Eglise : cependant il fit encore un Poëme où les Dieux du Paganisme jouoient le principal rôle. Bossuet, à qui il avoit promis de ne plus nommer dans ses Vers les Divinités de la Fable, le traita de parjure. Santeuil, sensible à ce reproche, s'en excusa dans une Piece, à la tête de laquelle il fit mettre une vignette où il étoit représenté à genoux, la corde au cou & une torche à la main, faisant amende honorable à la porte de l'Eglise de Meaux. Bossuet se contenta de cette satisfaction.

Les Jésuites ne furent pas si faciles à calmer ; ils ne lui pardonnoient pas l'Epitaphe qu'il avoit composée pour M. *Arnaud*. En vain adressa-t-il au Pere Jouvenci une Lettre, dans laquelle il prodiguoit les plus grands éloges à la Société. Comme il ne rétractoit pas ceux qu'il avoit donnés à leur plus grand ennemi, cette démarche ne servit qu'à faire connoître la légéreté du Poëte. Le Pere *Commire* donna son *Linguarium* ; un ennemi des Jésuites ne l'épargna pas davantage dans son *Santolius pœnitens* ; & le Poëte de Saint-Victor servit de preuve à cette vérité, qu'en voulant se

ménager deux partis opposés, il arrive qu'on déplaît à tous les deux.

Santeuil ne fut jamais que sous-Diacre : cela ne l'empêcha pas de vouloir prêcher dans une occasion où l'on manquoit de tout autre Prédicateur ; mais à peine fut-il monté en chaire, qu'il perdit son sujet de vue : il fut obligé de descendre. En se retirant, il apostropha ainsi son Auditoire : » J'avois » encore bien des choses à vous dire ; » mais il est inutile de vous prêcher » davantage, vous n'en deviendriez pas » meilleurs «.

Santeuil fit un jour des Vers pour un écolier. L'enfant lui demanda à qui il avoit cette obligation, le Victorin répondit : » Si on te le demande, tu » n'as qu'à dire que c'est le Diable «. Voici le sujet sur lequel devoit travailler l'écolier. » Un jeune enfant prend dans » sa colere un couteau & égorge son » frere cadet : la mere furieuse, le jette » dans une chaudiere d'eau bouillante ; » elle se pend ensuite ; & le pere faisi » d'horreur, meurt de désespoir «. II

de Louis XIV & de Louis XV. 203
s'agissoit de rendre tout cela en peu de
Vers. Santeuil fit ce distique :

*Alter cum puero , mater conjuncta marito ;
Cutello , limphâ , fune , dolore cadunt.*

Un Confrere de Santeuil lui montra
des Vers où se trouvoit le mot *Quoniam*.
Ce mot parut à Santeuil tout-à-fait pro-
faique ; & pour le faire mieux sentir ,
il se mit à réciter le Pseaume *Confitemini
Domino , QUONIAM bonus , &c.* Le Re-
ligieux piqué , lui oppose sur le champ
ce passage de Virgile :

Insanire libet quoniam tibi.

Un Moine prêchoit à Saint-Merry
& endormoit son Auditoire ; Santeuil
qui étoit présent , dit : » Il fit mieux
» l'année passée «. Quelqu'un lui répon-
dit : *Il ne prêcha pas.* » Et c'est en cela
» qu'il fit mieux , répliqua Santeuil «.

En général , il se plaisoit à lancer des
traits contre les Moines. Il répétoit
souvent , qu'il falloit sur-tout se défier
de quatre choses , du visage d'une fem-
me , du derriere d'une mule , du côté
d'une charrette , & d'un Moine de tous
les côtés.

Santeuil se retiroit quelquefois plus tard qu'il ne convenoit à un homme de son état. Un soir qu'il voulut rentrer à Saint-Victor après onze heures, le Portier refusa de lui ouvrir, parce que, disoit-il, on le lui avoit défendu. Après bien des prières & bien des refus, notre Poète glissa un demi-louis sous la porte, & les verroux tomberent aussi-tôt. A peine fut-il entré, qu'il feignit d'avoir oublié un livre sur une borne où il s'étoit assis pendant qu'on le faisoit attendre. L'officieux Portier sortit pour aller chercher le livre, & Santeuil de fermer aussi-tôt la porte sur lui. *Maître Pierre* qui étoit à demi-nu, se met à frapper à la porte : notre Poète lui répond qu'il n'ouvrira pas, parce que M. le Prieur l'a défendu. » Eh ! Monsieur de » Santeuil, je vous ai ouvert de si bonne » grace « ! *Je t'ouvrirai au même prix*, dit Santeuil. Le Portier rend le demi-louis, & la porte lui est ouverte.

Santeuil rêvant une nuit dans son lit à quelques Vers, se leve tout à coup, ouvre la porte de sa chambre, & court en chemise dans le dortoir, en criant

de toutes ses forces : *Je l'ai trouvé ! je l'ai trouvé !* Ses Confreres éveillés par ce bruit, lui demandent ce qu'il a trouvé : *Les plus beaux Vers que Dieu ait faits*, répond Santeuil tout ému. Les Religieux rentrent dans leur cellule en riant de cette extravagance.

Un jour qu'il s'étoit enfoncé dans un confessionnal, ou pour dire ses Vêpres, ou pour rêver à quelque ouvrage, une femme croyant que c'étoit un Confesseur, se mit à genoux, & lui dit toutes ses fredaines. Quand le Poëte marmottoit quelques mots, la bonne pénitente ne doutant pas que ce ne fût des reproches, se hâtoit d'achever sa confession. Lorsqu'elle eut tout dit, fort étonnée du silence qu'il gardoit, elle prit le parti de lui demander l'absolution : « Est-ce » que je suis Prêtre, lui dit Santeuil ? » — Comment, reprit la Dame ; & pour- » quoi donc m'avez-vous entendue ? — » Et pourquoi m'as-tu parlé, reprit Santeuil ? — Je vais de ce pas me plaindre » à ton Prieur, ajouta la femme. — Et » moi tout conter à ton mari, riposta » le Poëte «.

Santeuil ne recevoit pas toujours les avis de Bossuet avec la docilité dont on cite un exemple au commencement de cet article. Le Prélat lui ayant fait un jour quelques reproches, finit par lui dire : » Votre vie est peu édifiante , & si » j'étois votre Supérieur, je vous enver- » rois dans une petite Cure dire votre » Bréviaire « . *Et moi* , reprit Santeuil , *si j'étois Roi de France , je vous ferois sortir de votre Germigni , & vous enverrois dans l'Isle de Pathmos faire une nouvelle Apocalypse.*

Santeuil avoit composé une Ode latine à la louange de Louis le Grand , protecteur de la Religion. *La Monnoye* la traduisit en Vers françois. Le célèbre Victorin le sut , & pressa vivement son Traducteur de publier sa version. Celui-ci lui répondit : » Tout couvert que je » suis des armes d'Achille , je crains le » fort de Patrocle « .

Santeuil étoit plein de feu , d'esprit , & un excellent convive , aimant le vin & la bonne chère , mais sans débauche , & dans le fond un aussi bon Religieux qu'on peut l'être avec un esprit tel que le sien : M. le Prince l'avoit presque toujours à Chantilli : M. le Duc le met-

toit de presque toutes ses parties: en un mot, Princes, Princesses, c'étoit de toute la Maison de Condé à qui l'aime-roit le mieux. M. le Duc voulut l'em-mener à Dijon, où il alla tenir les Etats à la place de M. le Prince. Santeuil s'en excusa d'abord sur d'assez bonnes raisons; mais il fallut céder, & le voilà chez M. le Duc pour le temps des Etats. C'étoit, tous les soirs, des soupers que le Prince donnoit ou recevoit, & toujours San-teuil à sa suite, qui faisoit tout le plaisir de la table. Un soir que M. le Duc soupoit chez lui, il se divertit à pousser Santeuil de vin de Champagne; & de gaieté en gaieté, il trouva plaisant de verser sa tabatiere pleine de tabac d'Es-pagne dans un grand verre de vin, & de le faire boire à Santeuil, pour voir ce qui en arriveroit; il ne fut pas long-temps à en être éclairci. Les vomisse-mens & la fièvre le prirent; en deux fois vingt-quatre heures, ce malheureux mourut dans des douleurs de damné, mais dans les sentimens d'une grande pénitence. Il reçut les Sacremens & édifia les témoins de sa mort, qui tous détestèrent la cruelle expérience qui leur enlevoit Santeuil.

 F É N E L O N *.

LORSQUE l'Abbé de *Fénelon* fut nommé à l'Archevêché de Cambrai, il remit son Abbaye de Saint-Vallery, pour se conformer, dit-il, à l'ancienne loi de l'Eglise, qui bornoit ses Ministres à un seul Bénéfice. L'Archevêque de Reims (le Tellier) que cette loi n'effrayoit pas autant, mais que cet exemple scandalisa beaucoup, dit à Fénelon : » Vous » allez nous perdre « !

Le nouveau Prélat, en remerciant le Roi, lui représenta qu'il ne pouvoit recevoir, à titre de récompense, une grace qui l'éloignoit de M. le Duc de Bourgogne. » Je ne prétends pas, lui » dit Sa Majesté, vous obliger à rési- » dence : je fais trop combien vous » êtes utile à mes petits-fils « . *L'éducation des Princes*, répliqua Fénelon, & *l'Archevêché de Cambrai*, sont deux emplois incompatibles. *Le Concile de Trente ne permet que trois mois d'absence, encore faut-il que ce soit pour les affaires du*

 * Né en 1651, mort en 1615.

Diocèse. » Le Concile de Trente, reprit
» Louis XIV, n'a pas prévu combien
» vous êtes nécessaire à l'Etat & à
» l'Eglise. On peut concilier les intérêts
» de mon Royaume avec les devoirs de
» votre conscience. Vous résiderez dans
» votre Diocèse, & vous nous donnerez
» les deux ou trois mois que les Canons
» vous permettent toutes les années
» pour vos affaires particulières «.

Fénelon fut exilé dans son Diocèse au mois de Juillet 1697. Lorsqu'on vint lui apporter l'ordre du Roi, il le reçut sans se troubler & sans se plaindre. Dans le même moment, un Abbé de sa connoissance se présente à lui d'un air triste & abattu, & lui demande s'il a reçu des lettres de Flandres. *Oui*, lui répond l'Archevêque. » Vous mande-t-on, reprend l'Abbé, ce qui est arrivé dans votre palais « ? *Oui*, on me l'a écrit. » Mais vous dit-on que votre bibliothèque & tous vos meubles ont été consumés par le feu « ? *Oui*, mon cher Abbé, je fais tout cela, & je m'en console.

On agitoit devant la Reine de Pologne, épouse du Roi *Stanislas*, qui

de *Bossuet* ou de *Fénelon*, avoit rendu de plus grands services à la Religion : *L'un la prouve*, dit cette Princesse ; *mais l'autre la fait aimer.*

Pendant la dispute entre ces deux Prélats, *Madame de Grignan* dit un jour à *Bossuet* : » Mais est-il donc vrai que » l'Archevêque de Cambrai ait tant d'esprit « ? *Ah ! Madame*, répondit l'Evêque de Meaux, *il en a à faire trembler.*

Le Roi lut le *Télémaque* ; & soit qu'il fût guidé par la prévention ou accusé par sa conscience, il s'y vit à chaque page. Un jour il dit au petit-coucher, en présence de *Fagon* & de *Félix* : » Je » favois bien par le livre des *Maximes*, » que M. l'Archeveque de Cambrai » étoit un mauvais esprit ; mais je ne » favois pas qu'il fût un mauvais cœur : » je viens de l'apprendre en lisant *Télé-* » *maque*. On ne peut pousser l'ingrati- » tude plus loin. Il a entrepris de décrier » éternellement mon regne «. *Fagon* & *Félix* lui représenterent que la malignité n'étoit pas dans le livre, mais dans les lecteurs. Cette vérité courageuse couvrit de gloire le premier Médecin & le premier Chirurgien ; mais ils ne persuaderent pas le Roi.

Le Pape ayant condamné par un Bref qui fut publié & affiché dans Rome, trente-sept propositions extraites du livre des *Maximes*, l'Archevêque de Cambrai se soumit sans restriction & sans réserve. Il monta lui-même en chaire à Cambrai, pour condamner son propre livre. Il empêcha ses amis de le défendre, & cet exemple unique de la docilité d'un Savant qui pouvoit se faire un grand parti par la persécution même, cette candeur & cette simplicité lui gagnèrent tous les cœurs. Il vécut toujours depuis dans son Diocèse en digne Archevêque, & en homme de Lettres. La douceur de ses mœurs lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. La persécution & son *Télémaque* lui attirèrent la vénération de l'Europe. Les Anglois sur-tout, qui firent la guerre dans son Diocèse, s'empressoient à lui témoigner leur respect. Le Duc de *Marleborough* prenoit soin qu'on épargnât ses Terres.

Le Maréchal de *Maubourg* étant à Cambrai, pendant la guerre de 1700, mangeoit souvent chez l'Archevêque. Un jour à souper il fut question de

Prédicateurs. Le Maréchal louoit beaucoup le Pere Maffillon. Fénelon dit qu'il avoit trop de fleurs , trop d'esprit , & s'étendit sur l'éloge de la simplicité. » A » ce compte-là , dit le Maréchal , vous » préféreriez donc le Pere *Séraphin* ? » — Oui, sans doute, répondit le Prélat « ; & à ce propos, il conta que ce Capucin l'avoit apostrophé en chaire à Versailles, en présence du Roi & de toute la Cour. L'Abbé de Fénelon dormoit. Le Prédicateur s'interrompant , dit : *Qu'on réveille cet Abbé, qui n'est peut-être au Sermon que pour faire sa cour au Roi.* C'étoit manquer à Louis XIV, qui n'en parut point offensé & ne fit que sourire.

Après la condamnation du livre des *Maximes des Saints*, Fénelon voulant donner à son Diocèse un monument de son repentir, fit faire, pour l'exposition du Saint Sacrement, un soleil porté par deux Anges, qui fouloient aux pieds divers livres hérétiques, sur l'un desquels étoit le titre du sien.

Le Pape Innocent XII qui estimoit infiniment l'Archevêque de Cambrai, fut moins scandalisé de son Ouvrage,

que de la chaleur de quelques Prélats qui en poursuivoient la condamnation. Il leur écrivit : *Peccavit excessu amoris Dei ; sed vos peccastis defectu amoris proximi.* Fénelon a péché par excès d'amour divin ; & vous autres par défaut d'amour pour le prochain.

Un des Curés du Diocèse de Cambrai se félicitoit devant Fénelon d'avoir aboli la danse des payfans les jours de Fêtes ;
» Monsieur le Curé , lui dit ce vertueux
» Archevêque , ne dansons point , mais
» permettons à ces pauvres gens de
» danser. Pourquoi les empêcher d'ou-
» blier un moment qu'ils sont mal-
» heureux « ?

Lorsqu'après une guerre malheureuse , la France acheva d'être désolée par le funeste hiver de 1709 , l'Archevêque de Cambrai avoit dans ses greniers pour cent mille francs de grains : il les distribua aux soldats , qui souvent manquoient de pain , & refusa d'en recevoir le prix :
» Le Roi , dit-il , ne me doit rien ; &
» dans les malheurs qui accablent le
» peuple , je dois , comme Citoyen &
» comme Evêque , rendre à l'État ce
» que j'en ai reçu « ,

Fénelon mourut d'une inflammation de poitrine, à Cambrai, le 7 Janvier 1715, huit mois avant Louis XIV. On assure que ce Prélat venant de faire sa visite dans un Village, s'étoit mis en route à l'entrée de la nuit. Tandis que son carrosse traversoit un pont, une vache qui païssoit dans un ravin effraya ses chevaux : la voiture versa & fut fracassée. Fénelon reçut un coup très-violent, qui fut la cause de sa mort.

ROUSSEAU (JEAN-BAPTISTE) *.

DE tous les reproches faits à ce grand Poëte; le plus odieux sans doute, & malheureusement le mieux fondé, est d'avoir porté l'ingratitude envers son pere qui étoit Cordonnier, jusqu'à le défavouer publiquement. On prétend qu'à la premiere représentation du *Flatteur* de Rousseau, ce bon homme trop sensible aux applaudissemens qu'on donnoit à son fils, ne put contenir sa joie,

* Né en 1669, mort en 1741.

& fit connoître à ceux qui l'environnoient qu'il étoit pere de l'Auteur. La Piece finie, le vieillard tout ému chercha son fils pour l'embrasser. Il l'arrêta au sortir du Théâtre, & lui fit un discours touchant, qu'il finissoit par ces mots : *Enfin je suis votre pere.* — *Vous mon pere,* s'écria Rousseau, & dans le même moment il s'enfuit, & laissa ce pauvre homme pénétré de douleur & fondant en larmes.

Il n'est pas prouvé que Rousseau soit l'Auteur des fameux couplets qui parurent en 1710. *Boindin* a pris soin de venger sa mémoire, de cette imputation odieuse, & de l'Arrêt flétrissant qui le bannit à perpétuité du Royaume. *Voltaire* a pris en main la cause de *la Mothe*, de *Saurin*, de *Malafaire*, & de quelques autres qui se trouvent inculpés dans le Mémoire de *Boindin* ; mais si ce dernier fut toujours reconnu pour un honnête-homme, il ne fut pas impartial. Il en vouloit sur-tout à *la Mothe* qui n'avoit pas voulu solliciter pour lui une place à l'Académie Française. Quant à *Voltaire*, personne n'ignore qu'il étoit l'ennemi personnel de Rousseau ; & quel-

que fortes que soient les raisons qu'il fait valoir contre son adversaire, il faut convenir qu'elles n'ont pas ce caractère d'évidence qui se fait remarquer dans l'écrit de Boindin. Il est fâcheux que deux hommes suspects de partialité aient seuls entrepris de débrouiller cette affaire ténébreuse. Quel parti faut-il donc prendre entre Rousseau & ses accusateurs ? Suspendre son jugement, & suivre le conseil que le sage *Rollin* donnoit à Rousseau lui-même. On fait que ce grand Poète, dont la vie fut toujours édifiante depuis son bannissement, nia constamment qu'il fût l'Auteur de ces monstrueux couplets. Dans un voyage qu'il fit secrètement à Paris, il vit M. *Rollin* presque tous les jours, & ne voulut point repartir sans lui avoir fait la lecture de son testament. Il y désavouoit, dans les termes les plus forts, ces mêmes couplets, & continuoit de les attribuer à *Saurin*. *Rollin* l'arrêta tout court en cet endroit de sa lecture, & lui représenta vivement que le témoignage de sa conscience suffisoit pour le disculper à ses propres yeux ; mais que ne pouvant avoir une preuve équivalente contre *Saurin*, il s'exposoit à

se

se rendre coupable d'un jugement téméraire, & peut-être d'une affreuse calomnie. Rousseau n'eut rien à répondre, & M. Rollin se fut très-bon gré de lui avoir fait effacer cet article.

Les apologistes de Rousseau prétendoient que, sans être Poètes, la Mothe, Saurin & Malafaire avoient pu composer les couplets; & pour prouver que leur imagination échauffée par la vengeance étoit capable de s'élever au ton poétique de leur ennemi, ils citoient l'essai que fit en Angleterre le Médecin *Procope*. Il étoit à Londres peu de temps après la querelle des couplets en question. Il avança que sans être Poète, il en feroit d'aussi mordans; il tint parole. Procope dirigea ses traits contre le Dentiste *Carmeline*, son beau pere. Ses couplets avoient précisément le même caractère que ceux qu'on attribuoit à Rousseau. Ils n'étoient ni moins sanglans ni moins poétiques.

Dans son exil, Rousseau s'étoit attaché au Prince *Eugene*, qui le goûta au point de l'emmener à Vienne. Notre Poète ne conserva que trois ans les

Bonnes graces de ce Prince. Il les perdit pour avoir eu part à quelques chansons du Comte de *Bonneval*, sur une des maîtresses du Prince Eugene. Rousseau nia d'abord le fait ; il finit par avouer qu'il avoit corrigé quelques expressions. Le Prince se contenta de le renvoyer à Bruxelles, où il lui promit une Commission, qu'il n'eut jamais.

Le Duc d'*Aremberg*, qui faisoit son séjour ordinaire à Bruxelles, accorda une pension de quinze cents livres à Rousseau. Le Poète croyant dans la suite avoir à se plaindre de son bienfaiteur, refusa cette pension. » Je l'acceptois avec plaisir, dit-il à l'Intendant de ce Seigneur, quand je me flattois d'être l'ami de M. le Duc. » Présentement que je fais à quoi m'en tenir, je ne dois plus la recevoir «.

Le Baron de *Breteuil* & le Grand-Prieur étoient les plus ardens protecteurs de Rousseau. En 1716, ils avoient sollicité pour lui des lettres de rappel ; mais il les refusa constamment. Il exigeoit, avant toutes choses, qu'on lui accordât de nouveaux Juges qui procédassent à la

révision de son procès. » Qu'on accorde,
» disoit-il, des lettres de grace à ceux
» qui en ont besoin ; pour moi, c'est la
» justice que je demande «.

Dans une lettre écrite à M. de Séguy en 1743, Voltaire lui-même rend ce témoignage à la mémoire de l'Horace François.

» J'ai reçu, Monsieur, la lettre que
» m'avez fait l'honneur de m'écrire ,
» avec votre projet de souscription pour
» les Œuvres du célèbre Poète, dont
» vous étiez l'ami. Je me mets très-
» volontiers au nombre des Souscrip-
» teurs, quoique j'aie été malheureuse-
» ment au nombre de ses ennemis les plus
» déclarés. Je vous avouerai même que
» cette inimitié pesoit beaucoup à mon
» cœur... Il sembloit que la destinée
» en me conduisant dans la Ville où
» l'illustre & malheureux Rousseau a fini
» ses jours , me ménageât une récon-
» ciliation avec lui. L'espece de mala-
» die dont-il étoit accablé m'a privé de
» cette consolation que nous avions tous
» deux également souhaitée. L'amour
» de la paix l'eût emporté sur tous les
» sujets d'aigreur qu'on avoit semés

» entre nous. Ses talens, ses malheurs &
» ce que j'ai ouï dire ici de son caractere,
» ont banni de mon cœur tout sentiment,
» & n'ont laissé mes yeux ouverts qu'à son mérite «. On regrette que Voltaire ait rétracté depuis, un désaveu également glorieux pour la mémoire de ces deux grands Poètes.

Rousseau, en mourant, témoigna de grands sentimens de Religion, & n'en renouvela pas moins les protestations de son innocence. Ceux qui l'ont cru capable d'en imposer dans ces derniers momens où la vérité a tant d'empire sur l'homme, ont dû le regarder comme un monstre d'hypocrisie ; mais l'hypocrisie se décele à la longue, & depuis plus de vingt ans, Rousseau ménoit une vie édifiante & chrétienne,



LA MOTHE *.

IL étoit d'usage autrefois, à la Comédie Françoise, de jouer les Pièces nouvelles sans y joindre de petites Pièces avant la huitième ou dixième représentation. *La Mothe* dérogea le premier à cet usage, & fit jouer une petite Pièce dès la première représentation de son *Romulus*. Les Auteurs Dramatiques, lui en furent gré, & suivirent tous un exemple qu'ils n'auroient osé donner.

M. *le Fevre*, neveu de la Mothe, examinant les papiers de son oncle, en trouva un sur lequel il étoit écrit : » Je » viens de lire une Tragédie Angloise » où deux petits enfans excitent le » plus vif intérêt. *J'inventerai* cela quel- » que jour au Théâtre François ». Et la Mothe fit depuis *Inès de Castro*.

On fait que la Mothe soutenoit que la prose peut s'élever aux expressions

* Né en 1672, mort en 1731.

& aux idées poétiques. Pour le prouver, il fit une Ode & une Tragédie en prose que personne ne put lire. Il disoit un jour à Voltaire, à propos de son *Œdipe* qui est un chef-d'œuvre de versification: *C'est le plus beau sujet du monde: il faut que je le mette en prose.* — *Faites cela,* répondit Voltaire, *& je mettrai votre Inès en vers.*

L'Abbé de Pons étoit un des grands admirateurs de la Mothe; il regardoit sur-tout ses *Fables* comme autant de chef-d'œuvres; mais, sans le vouloir, il en fit un jour la critique la plus sanglante. Il vint au Café très en colere contre un de ses petits-neveux, auquel il avoit donné, pour apprendre par cœur, deux Fables, l'une de la Fontaine, & l'autre de la Mothe. L'enfant qui n'avoit pas plus de six ans, apprit sans peine celle de la Fontaine, & ne put retenir un mot de celle de la Mothe. Cette expérience ne convertit point l'Abbé de Pons, & ne fit que l'indigner contre le mauvais goût futur de son neveu.

Un jour *Voltaire*, alors fort jeune, lut à la Mothe une Tragédie qu'il avoit composée. Ce dernier étoit doué d'une mémoire prodigieuse. Après avoir écouté la Piece du jeune Poëte avec toute l'attention possible : » Votre Tragédie est belle, lui dit-il, & j'ose » vous répondre du succès. Une seule » chose me fait peine, c'est que vous » donnez dans le *Plagiarisme* ; je puis » vous citer en preuve la seconde scene » du quatrieme Acte «. *Voltaire* fit de son mieux pour se justifier d'une pareille accusation : » Je n'avance rien, dit la » Mothe, qu'en connoissance de cause ; » & pour vous le prouver, je vais réciter cette même scene, que je me suis fait un plaisir d'apprendre par cœur, & dont il ne m'est pas échappé un seul vers«. En effet, il la récita toute entiere sans hésiter, & d'un ton aussi animé que si lui-même l'eût faite. Tous ceux qui avoient été présens à la lecture de la Piece, se regardoient les uns les autres, & ne savoient ce qu'ils devoient penser ; l'Auteur sur-tout étoit absolument déconcerté. Quand la Mothe eut un peu joui de son embarras : » Remet-

K iv

»tez-vous, Monsieur, lui dit-il, la
»scene en question est de vous, sans
»doute, ainsi que tout le reste ; mais
»elle m'a paru si belle & si touchante,
»que je n'ai pu m'empêcher de la re-
»tenir «.





T R A I T S

GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS
DU SIECLE DE LOUIS XIV,

Qui n'ont pu fournir des Articles séparés.



ON disoit au Duc de Longueville, que les Gentilshommes voisins de ses Terres y chassoient continuellement, & qu'il ne devoit pas le souffrir : *J'aime mieux*, répondit-il, *avoir des amis que des lievres.*

A la bataille de Rocroi, le Baron de Sirot commandoit le corps de réserve ; & comme l'aile droite des ennemis avoit enfoncé & mis en désordre notre aile gauche pendant que le Duc d'Enghien pouffoit tout ce qui étoit devant lui, un Officier Major qui croyoit la bataille perdue, vint porter l'ordre à Sirot de se retirer avec son monde. Le Baron, qu'une longue expérience avoit rendu

K v

plus clair-voyant dans les combats, lui répondit, sans s'émouvoir : » Je vois » bien, Monsieur, que vous ne savez » pas comment on gagne des batailles ; » pour moi, je veux gagner celle-ci ». Et marchant en même temps contre les ennemis, non-seulement il les arrêta, mais il les obligea de fuir à leur tour, & donna le loisir au Duc d'Enghien de rallier nos Troupes étonnées, de les remener au combat & de se frayer le chemin à la victoire. Cet Officier qui eut une si bonne part à la gloire de cette fameuse journée, se vançoit de s'être trouvé dans trois batailles rangées, & d'y avoir combattu main à main contre trois Rois, savoir, les Rois de Pologne, de Suede, & de Danemarck, & d'avoir enlevé à l'un son bonnet, à l'autre son écharpe, & au troisieme un de ses pistolets.

Descartes * quitta la Hollande en 1648, pour faire quelque séjour en France. Le Roi, ou plutôt Anne d'Autriche, lui avoit accordé une pension, dont le

* Né en 1596, mort en 1650.

brevet fut expédié. De nouveaux troubles survenus dans le Royaume, empêcherent qu'il ne jouît de cette pension, dont cependant il avoit payé l'expédition en parchemin; ce qui lui fit dire assez plaisamment, que *jamais il n'avoit acheté de parchemin si cher*. Ceux qui l'avoient appelé furent curieux de le voir, non pour l'entendre & profiter de ses lumieres; mais pour connoître sa figure. » Je m'apperçus, dit-il dans » une de ses lettres, qu'on vouloit » m'avoir en France, à peu près comme » les grands Seigneurs veulent avoir » dans leur ménagerie un éléphant, un » lion, ou quelques autres animaux » rares. Ce que je pus penser de mieux » sur leur compte, ce fut de les regarder » comme des gens qui auroient été bien » aises de m'avoir à dîner chez eux; » mais en arrivant, je trouvai leur » cuisine en désordre, & leur marmite » renversée «.

Seize ans après la mort de Descartes, son corps fut transporté de Stockholm à Paris, & déposé dans l'Eglise de Sainte-Genevieve. Le 24 Juin 1667, on lui fit un Service où se trouva un grand concours de tous les Ordres. Le Chan-

celier de l'Université devoit prononcer l'Oraison funebre ; mais les disputes qui régnoient alors au sujet de la Philosophie d'Aristote & de celle de Descartes , porterent le Gouvernement à faire supprimer cette Oraison funebre.

Ce fut en 1647 qu'arriverent les troubles de Naples , qui finirent par la prison de M. de Guise. Peu de temps avant ces troubles , les Napolitains avoient songé de se choisir un Roi parmi les François ; leur choix étoit tombé sur M. le Prince , & ils en firent la proposition à notre Ambassadeur à Rome. Une des grandes taches du ministère de Mazarin , est d'avoir sacrifié en cette occasion les intérêts de la France & du Prince de Condé , à la folle ambition du Cardinal de *Sainte-Cécile* son frere , qui s'étoit mis dans la tête d'être Vice-Roi du Royaume de Naples. Tout le monde sait quel pouvoir le frere cadet avoit sur l'esprit de son aîné , qui le connoissant violent & emporté , se prêtoit à toutes ses fantaisies , dans la crainte des éclats extravagans qu'eût occasionné le moindre refus. Cette prudence poussée trop loin , étoit regardée

comme une foiblesse , même par le Cardinal de Sainte-Cécile ; témoin le propos qu'il tint à des Officiers de l'Armée de Catalogne , lorsqu'il y étoit Intendant. Ceux-ci se plaignant un jour du mauvais traitement des Troupes , il leur dit : *Signori , fate rumore , perche mio fratello è un coglione. MESSIEURS , FAILES BIEN DU BRUIT , VOUS INTIMIDEREZ MON POLTRON DE FRERE.* Cet homme donc si indigne de l'emploi auquel il prétendoit , mit obstacle à la juste récompense que la fortune sembloit offrir aux grands services du Prince de Condé , & fut la cause éloignée des malheurs dont la France fut affligée quelques années après , par les funestes dissensions qui causerent la guerre civile.

Avant que les choses s'échauffassent à Naples , & se traitassent secrètement à Rome en faveur du Prince de Condé , M. de Guise y étoit arrivé en Décembre 1646. Il aimoit si éperdument Mademoiselle de Pons , une des Filles d'honneur de la Reine-Mere , que dans le dessein de l'épouser , il étoit venu solliciter lui-même la cassation de son mariage avec

la Comtesse de *Bossu*, qu'il avoit épousée en Flandres. Il arriva dans le même temps à Rome un nommé *Maison-Blanche*, qui avoit été Secrétaire de *M. de la Haye*, notre Ambassadeur à la Porte. C'étoit un extravagant, dont le ridicule éclatoit jusque dans ses habits, qui l'annonçoient par-tout comme un charlatan. Sa vanité étoit extrême; il avoit sur-tout les plus grandes prétentions, en fait de galanterie. Il se mit dans la tête d'être le rival de *M. de Guise* qui, malgré son amour pour Mademoiselle de Pons, voyoit alors *Nina Barcarola*, une des plus fameuses Courtisanes de Rome, mais qui étoit aussi honnête qu'on le peut être en ce métier. Notre galant entreprit de lui plaire, & fit mille folies pour y réussir. *Nina* s'en divertissoit avec *M. de Guise*, qui enfin voulut en avoir le plaisir tout entier. Il lui fit donner une assignation par cette femme, mais avec toutes les cérémonies d'une bonne fortune; elle lui marquoit les difficultés qu'elle auroit à cacher cette intrigue à *M. de Guise*; elle finissoit par lui dire de se trouver en un certain lieu; qu'elle lui enverroit une de ses femmes pour le conduire.

mais qu'elle le conjuroit d'arriver fans lumiere , afin de mieux tromper les *Argus*. Le soir venu , toutes choses s'exécutent comme elles avoient été projetées. Maison-Blanche se couche auprès de sa Belle ; mais à peine y étoit-il , que M. de Guise entre dans la chambre avec Nina , qui étoit fort parée ; deux Pages marchent devant eux avec des flambeaux. Ils tirent les rideaux du lit , & l'on voit le spectacle le plus ridicule du monde , Maison-Blanche entre les bras d'une des plus hideuses vieilles qu'on eût pu trouver dans Rome , qui abonde en ces fortes de créatures. Si les ris furent grands d'un côté , la confusion le fut encore plus de l'autre. Enfin , cet Adonis s'étant débarrassé avec peine des embrassemens de sa déesse , s'enfuit tout nu de cette maison , comme s'il eût eu le Diable à ses trousses. Ce Maison-Blanche est le même que celui à qui Voiture adresse quelques-unes de ses lettres. *Mémoires de l'Abbé Arnauld, Partie II, page 86.*

Dénoyers avoit été disgracié dans les derniers mois de la vie de Louis XIII. Après la mort du Roi , il revint à la

Cour, dans l'espérance de rentrer dans sa Charge de Secrétaire d'Etat, dont il n'avoit point donné la démission. Mais le Tellier exerçoit cette Charge par commission ; & comme il étoit appuyé de tout le crédit du Cardinal Mazarin , il osa proposer à Dénoyer de traiter avec lui moyennant une somme de cent mille écus. Celui-ci vit bien qu'il ne gagneroit rien à résister , & il parut consentir à cet arrangement. Pour hâter la conclusion de cette affaire, la Reine fit présent de cent mille livres à le Tellier, qui n'eut pas de peine à compléter d'ailleurs la totalité de la somme ; mais quand il fallut signer, Dénoyers qui étoit dévot , & qui se proposoit d'entrer dans l'Eglise , s'opiniâtra à ne point achever, qu'on ne lui eût donné parole d'un Archevêché ; on la lui refusa , & il retourna chez lui sans avoir donné sa démission. Peu de jours après, Dénoyers fut attaqué de la maladie dont il mourut ; & le Tellier eut non-seulement la Charge *gratis*, mais il garda les cent mille francs que la Reine lui avoit donnés, & qu'elle ne lui redemanda jamais.

Le jour de la Notre-Dame d'Août 1648, le Roi étant à Vêpres aux Feuillans, le Marquis de Gêvres, Capitaine des Gardes, donna ordre qu'on fit sortir du cloître les Archers du Grand-Prévôt qui n'avoient pas dû y entrer. Ces Archers refuserent d'obéir & se mirent en défense; ce qui causa un grand désordre & beaucoup de bruit. Le Cardinal Mazarin qui étoit avec le Roi dans l'Eglise, ayant appris qu'il y avoit des épées tirées, fut tellement effrayé qu'il changea de couleur; tout le monde s'en apperçut: il en eut honte & se vengea sur le Marquis de Gêvres qui, quoiqu'innocent, fut interdit de sa Charge & relégué dans sa maison. *Chandener* fut mandé sur le champ pour prendre le bâton à sa place; ce qu'il refusa, en disant que son Confrere n'avoit point failli. Sur ce refus, il fut cassé, & sa Charge donnée à M. de Noailles. Ensuite le Comte de Charost étant mandé pour prendre le bâton, il s'y refusa également, & fut puni de la même maniere. Le Marquis de Gerzay fut fait Capitaine des Gardes à sa place & acheva le quartier. Une telle violence exercée contre des

personnes de cette qualité & pour un si petit sujet, étonna tout le monde. Le Marquis de Gêvres avoit beaucoup de parens dans le Parlement ; ils s'unirent tous contre le Cardinal Mazarin ; & telle fut peut-être la véritable origine des troubles de la Fronde.

Au siege de Gravelines, les Maréchaux de Gassion & de la Meilleraie s'étant brouillés, leur démêlé divisa l'Armée. Les deux partis alloient se charger, lorsque le Marquis de Lambert, beau-pere de la célèbre Marquise de ce nom, & qui n'étoit alors que Maréchal-de-Camp, ordonna aux troupes, de la part du Roi, de s'arrêter. Il leur défendit de reconnoître ces Généraux pour leurs Chefs. L'Armée obéit, & les Maréchaux de Gassion & de la Meilleraie furent obligés de se retirer. Louis XIV instruit de cette action, en parla plus d'une fois avec éloge.

Une troupe de jeunes gens étoit dans l'habitude de se rendre tous les jours dans les fossés de la Ville pour s'y battre à coups de frondes ; il en étoit resté plusieurs sur la place ; le Parlement se vit

donc forcé de donner un Arrêt pour défendre cet exercice. Un jour qu'on opinoit dans la Grand'Chambre & qu'un Président venoit d'ouvrir un avis tout-à-fait conforme aux vues de la Cour ; son fils , Conseiller des Enquêtes , dit à voix haute : » Quand ce sera mon tour » de parler , je *fronderai* bien l'opinion » de mon pere «. Ce terme fit rire ceux qui étoient auprès de lui ; & depuis , on appela *Frondeurs* ceux qui étoient du parti contraire à celui de la Cour.

Sur la fin d'Avril 1648 , on arrêta prisonnier un Gentilhomme nommé *Saujeon* qui étoit à *Mademoiselle* , & dont la sœur étoit Fille d'honneur de *Madame*. Les vrais motifs de sa détention furent d'abord un secret entre la Reine-Mere , le Cardinal Mazarin , *Monsieur* , & l'Abbé de *la Riviere* son favori. On apprit enfin que le crime de *Saujeon* étoit d'avoir voulu marier *Mademoiselle* à l'Archiduc , avec qui on étoit alors en guerre. Il avoit eu des intelligences avec un bourgeois de *Furnes* , & ce bourgeois en avoit eu avec une personne de qualité qui étoit à la Cour de ce Prince ; mais , soit du consentement de son maître ,

soit comme espion payé pour le trahir ; cette personne avertit le Cardinal de la négociation. La Reine trouva que *Mademoiselle* étoit coupable , & en parla à *Monsieur* avec tant de ressentiment , qu'il n'osa pas excuser la Princesse sa fille. *Mademoiselle* fut appelée au Conseil, où la Reine lui reprocha d'avoir des intelligences avec les ennemis de l'Etat , & d'avoir manqué au respect qu'elle lui devoit , ainsi qu'à M. le Duc d'Orléans , en songeant à se marier sans leur permission. *Monsieur* se montra encore plus courroucé. *Mademoiselle* soutint hardiment qu'elle n'avoit rien su de cette négociation , & prit de là occasion de reprocher à *Monsieur* son pere de n'avoir pas voulu la marier à l'Empereur , & de l'abandonner dans une circonstance où sa gloire étoit injustement attaquée. Elle sortit du cabinet de la Reine avec des yeux où il y avoit plus de colere que de repentir. Le lendemain l'Abbé de la Riviere l'alla trouver de la part de son maître , pour lui défendre de voir qui que ce fût avant d'avoir fait l'aveu de tout ce qu'elle favoit de cette affaire. *Mademoiselle* demeura ferme dans la négative , & ce

ne fut pas sans éprouver un déplaisir bien sensible, de ce qu'on lui enlevait celle de ses femmes qu'elle aimait le mieux, & qu'on soupçonnoit de lui avoir ménagé de longues conversations avec Saujeon. Enfin *Mademoiselle* se lassa de cette espèce de captivité, &, sans rien avouer de ses intrigues avec ce Gentilhomme, elle fit prier le Cardinal de travailler à la remettre bien dans l'esprit de la Reine; on pressa *Monsieur* de lui pardonner, & l'Abbé de la Rivière vint lui porter quelques paroles de douceur, qu'il accompagna de respectueuses réprimandes sur sa conduite. Le même jour cette Princesse vint voir la Reine, qui la reçut assez froidement. Elle finit par lui dire qu'elle devoit croire sa faute très-grave, puisqu'elle la voyoit désapprouvée par un aussi bon père que le sien, & par elle, qui l'avoit toujours traitée comme sa propre fille. Enfin la paix se fit entièrement, par une visite que *Mademoiselle* eut la permission de rendre à Monsieur le Duc d'Orléans, qui l'aimoit tendrement & qui attendoit avec impatience le moment de le lui témoigner. Saujeon en fut quitte pour quelques semaines de prison à Pierre-

en Cise , d'où il fortit le 11 Mai de cette même année.

Lorsque *Gaston*, Duc d'Orléans *, ap-
prit la nouvelle de la détention des
Princes de Condé, de Conti & du Duc
de Longueville, *Voilà*, dit Son Altesse
Royale, *un beau coup de filet ; on vient de
prendre un lion, un singe & un renard.*

Gaston avoit l'esprit vif, & nous
avons de ses reparties & de ses bons
mots qui valent ceux de Henri IV.
Soubise étant allé à la Rochelle faire
une visite à la Dame de Rohan sa mere,
le jour du combat entre les François &
les Anglois à leur descente dans l'Isle
de Ré, *Monsieur* dit : *Soubise observe
le Commandement de Dieu, HONORA
PATREM ET MATREM ; il vivra long-
temps.*

On rapporte que *Monsieur* ayant ren-
contré la Reine (Anne d'Autriche) qui
venoit de faire une neuvaine pour avoir
des enfans, il lui dit en raillant : *Ma-
dame, vous venez de solliciter vos Juges
contre moi : je consens que vous gagniez votre
procès, si le Roi a assez de crédit pour cela.*

* Né en 1608, mort en 1660.

François *de Gondi*, Archevêque de Paris, mourut en 1654. Selon un ancien usage, le lit du mort appartenoit de droit à l'Hôtel-Dieu. Il y eut procès à ce sujet, entre l'Hôpital & les créanciers du Prélat. Le Parlement débouta ceux-ci de leurs oppositions, & adjugea le lit avec tous ses accompagnemens à l'Hôtel-Dieu. *Ce fut*, dit Saint-Foix, *le lit de noces de la fille d'un Économe.*

Le Duc *d'Epéron* se prévalant de l'envie que le Cardinal Mazarin avoit de faire épouser sa niece au Duc *de Candale* son fils, demanda de tenir le rang de Prince à la Cour, comme les Bâtards de France, & les Maisons de Savoie & de Lorraine. Quoique cette prétention fût déraisonnable, & qu'il ne fût pas au pouvoir du Roi de lui accorder cette distinction, parce que les Princes ne le sont que par la seule naissance; cependant le Cardinal, qui ne connoissoit point les regles du Royaume, écouta cette proposition, & le Prince de Condé en ayant oui parler, demanda que le même avantage fût accordé à la Maison de

Bouillon. Le Prince de Conti sollicita la même grace pour le Prince de *Marsillac* & la Maison de *la Rochefoucault*. Ceux de la Maison de *Rohan* qui avoient déjà commencé d'en jouir, se mirent aussi sur les rangs, & le Duc de *la Tremouille* la demanda avec le plus grand empressement. Quand ce bruit se fut répandu à la Cour, tous les gens de qualité en furent offensés, prétendant que cette distinction injurieuse étoit contre l'ancien usage du Royaume. Pour empêcher que cela ne s'exécût, *Manicamp*, *Saint-Luc*, *Saint-Maigrin* & le Marquis de *Cœuvres*, s'assemblerent avec le consentement de la Reine, & résolurent d'engager tous leurs amis à se joindre à eux. En effet, ils se réunirent le lendemain au nombre de trente chez le Marquis de *Montglat*, Maître de la Garde-robe; on y signa une association pour s'opposer à cette nouveauté. Par le même écrit toute la Noblesse du Royaume fut invitée à prendre part à une cause si juste. Des Gentilshommes de toutes les Provinces du Royaume se rendirent à Paris pour signer cette union. Le nombre en fut si grand que la salle du Marquis de *Montglat* n'étant pas assez spacieuse pour
contenir

contenir tant de monde, il fut résolu qu'on s'assembleroit désormais dans la maison du Marquis de Sourdis. Il y fut arrêté qu'on députeroit aux Princes Bâtards de France, & à ceux de Lorraine & de Savoie, pour les supplier de se joindre à la Noblesse, puisqu'il étoit de leur intérêt que des particuliers ne s'élevassent point à leur niveau. Les Princes se trouverent chez le Duc de Vendôme pour recevoir la députation; & le lendemain ce Duc vint à l'hôtel de Sourdis assurer la Noblesse, de la part des Princes, de leur jonction avec elle. On députa aussi chez les Ducs & Pairs, qui promirent de s'opposer à l'entreprise qu'aucun de leur Corps voudroit faire pour s'élever au-dessus des autres. Le Duc de Schomberg en vint donner parole aux Gentilshommes assemblés. Le Clergé fut supplié de s'assembler extraordinairement, & les Députés de la Noblesse allerent le prier de ne pas l'abandonner dans cette occasion. Le lendemain l'Archevêque d'Embrun, de la Feuillade, vint offrir à la Noblesse union & service, avec assurance que le Clergé suivroit son ancienne coutume, qui étoit de ne se point

séparer d'intérêts d'avec elle. Cependant la Reine ayant appris que, dans cette assemblée composée de plusieurs sortes d'esprits, il y en avoit qui parloient de la réformation de l'Etat ; elle résolut, ne se sentant point assez forte pour la rompre, d'y envoyer les Maréchaux de France pour y présider & empêcher qu'il ne s'y traitât d'aucune affaire contre son autorité. Les Maréchaux *d'Esstrées, de Schomberg, de l'Hôpital & de Villeroy* s'y rendirent à ce dessein ; & après avoir assuré la Noblesse de la protection de leurs Majestés, ils dirent qu'ils étoient venus de leur part pour conférer avec l'assemblée, & chercher les moyens de la satisfaire. Comme l'affluence étoit si grande, qu'on ne pouvoit plus tenir dans cette salle, le Maréchal de l'Hôpital offrit la sienne qui étoit beaucoup plus vaste ; & le lendemain on s'y assembla. Les Maréchaux assurèrent la Compagnie, que la Reine n'accorderoit rang de Prince, qu'à ceux qui le tiendroient de leur naissance, & qu'elle en donnoit sa parole. Pour l'exécution & la sûreté de cette promesse, Sa Majesté offroit un Brevet ; mais l'assemblée insista d'abord sur une Déclaration vérifiée au

Parlement. La Reine n'y voulut point consentir, disant que ce n'étoit pas à cette Compagnie à régler les honneurs du Louvre qui dépendoient uniquement de la volonté du Roi. Quoique les Frondeurs, dont l'assemblée étoit composée en grande partie, opinassent toujours à la Déclaration, cependant les deux tiers des voix furent à se contenter du Brevet : ainsi l'assemblée fut rompue, & l'on nomma des Députés pour aller remercier leurs Majestés & Son Altesse Royale M. le Duc d'Orléans. Le Cardinal auroit fort souhaité, dans cette circonstance, les honneurs d'un pareil remerciement ; mais cela n'avoit point été résolu dans l'assemblée, où l'on n'auroit osé le proposer à cause des Frondeurs ; cependant, quand tout le monde fut séparé, le Maréchal de Villeroy prit sur lui, avec quatre de ses amis, d'aller remercier Son Eminence au nom de la Noblesse, qui n'étant plus assemblée, ne pouvoit pas le défavouer. Le Cardinal les reçut dans son audience, & affecta de les reconduire en grande cérémonie, comme s'ils eussent été les vrais Députés de la Noblesse.

L'Abbé de la Riviere *, depuis Evêque de Langres, légua, en mourant, cent écus à celui qui feroit son Epitaphe. En voici deux des moins mauvaises.

Monfieur de Langres eft mort Teftateur Olographe,

Et vous me promettez, fi j'en fais l'Epitaphe,
Les cent écus par lui légués à cet effet.

Parbleu, l'argent eft bon dans le fiede où nous
fommes ;

Comptez toujours : Ci git le plus méchant des
hommes.

Payez : le voilà fait,



Ci git un très grand personnage ;

Qui fut d'un illustre lignage,

Qui pofféda mille vertus,

Qui ne trompa jamais, qui fut toujours fort
fage :

Je n'en dirai pas davantage,

C'est trop mentir pour cent écus,

Scarron ** fut d'abord Abbé & Chanoine du Mans. Dans cette Ville, comme dans plusieurs autres, le Carnaval finit par une Foire & par des mascarades

* Mort en 1670.

** Né en 1610, mort en 1660.

publiques. L'Abbé Scarron voulut en être ; & pour sauver la décence de son état , il imagine de se déguiser en Sauvage : en conséquence , il s'enduit de miel toutes les parties du corps , ouvre un lit de plumes , & s'y roule jusqu'à ce que le Sauvage soit bien *empenné*. Trois de ses amis en font autant , & l'accompagnent à la Foire dans ce grotesque équipage. Bientôt ces nouveaux masques attirent l'attention de la foule ; on les entoure , on les déplume , & Scarron finit par avoir plutôt l'air d'un Chanoine que d'un Américain. A ce spectacle , le peuple est indigné , & crie au scandale. Les quatre masques se dégagent enfin de la foule , & poursuivis , dégouttans de miel & d'eau , par-tout relancés , ils trouvent un pont , le sautent héroïquement , & vont se cacher dans les roseaux de la Sarthe. Bientôt leurs feux s'amortissent. Un froid glaçant pénètre leurs veines ; une lympe âcre se jette sur leurs nerfs , & se joue de toute la science des Médecins. Les trois camarades du jeune Abbé périssent des suites de cette aventure. Scarron ne leur survit que pour être un abrégé de toutes les misères humaines.

Scarron étant encore Abbé, fut présenté à la Reine Anne d'Autriche, & lui demanda la permission d'être son malade en titre d'Office. La Reine sourit, & ce souris fut un Brevet ; en conséquence, il obtint une pension de cinq cents écus ; mais comme cette pension n'étoit pas exactement payée, Scarron sollicitoit une Abbaye : on lui répondit qu'il étoit hors d'état de faire aucun service. » Hé bien, dit-il, qu'on » me donne un Bénéfice simple, mais si » simple, qu'il ne faille que croire en » Dieu pour le desservir «.

Un bon Religieux persuadé que les souffrances sont des faveurs du Ciel, dit un jour à Scarron : » Je me réjouis » avec vous, Monsieur, de ce que le » bon Dieu vous visite plus souvent » qu'un autre «. *Eh ! mon Pere*, répondit Scarron, *le bon Dieu me fait trop d'honneur.*

Scarron près d'expirer, voyant ses parens & ses domestiques fondre en larmes autour de son lit : *Mes enfans*, leur dit-il, *je ne vous ferai jamais autant pleurer que je vous ai fait rire ; & un moment après il ajouta : Plus d'insomnie, plus de goutte : je vais enfin me bien porter.*

Un jeune homme , à qui *Pierre Corneille* * avoit accordé sa fille , & quel'état de ses affaires mettoit dans la nécessité de rompre ce mariage , se présente un matin chez ce grand Poète , perce jusqu'à son cabinet , & lui dit : » Je viens , » Monsieur , retirer ma parole , & vous » exposer le motif de ma conduite.... » Eh ! Monsieur , lui répliqua Corneille , ne pourriez-vous pas , sans » m'interrompre , parler de tout cela » à ma femme ? Montez chez elle , » je n'entends rien à toutes ces affaires-là «.

M. de Turenne s'étant trouvé à une représentation de *Sertorius* , s'écria à deux ou trois endroits de la Piece : » Où donc Corneille a-t-il appris l'art » de la guerre « ?

Le Maréchal de Grammont disoit à l'occasion d'*Othon* , » que les Œuvres de » Corneille devoient être le bréviaire » des Rois ; & Louvois , » qu'il faudroit » un parterre composé de Ministres » d'Etat pour juger cette Piece «.

* Né en 1606 , mort en 1684.

Au combat de la porte Saint-Antoine ; le Duc de la Rochefoucault * reçut un coup de mousquet qui lui fit perdre la vue pour quelque temps. Il fit graver à ce sujet, un portrait de Madame la Duchesse de Longueville , dont il étoit amoureux, avec ces deux Vers au bas :

Faisant la guerre au Roi , j'ai perdu les deux yeux ;
Mais pour un tel objet , je l'eusse fait aux Dieux.

L'illustre Auteur des *Maximes* ne fut point de l'Académie Française. L'obligation de haranguer publiquement un nombreux Auditoire, fut le seul obstacle qui l'éloigna de cette Compagnie. Avec tout le courage qu'il avoit montré en tant d'occasions, & malgré la supériorité que sa naissance & son esprit lui donnoient sur des hommes ordinaires, le Duc de la Rochefoucault ne se sentoît pas capable de prononcer quatre lignes en public, sans éprouver une sorte de défaillance.

De Lestang, Auteur des *Regles de bien traduire*, avoit pris tous ses exemples de

* Né en 1613, mort en 1689.

bonnes traductions dans les Livres de d'Ablancourt, ou de Port-Royal, & ceux des mauvaises dans les Ouvrages de l'Abbé de Marolles. Celui-ci en fut très-piqué, & s'en plaignit à tout le monde. De Lestang ayant jugé à propos de l'appaiser, choisit pour cela le jour où l'Abbé de Marolles alloit faire ses Pâques, & se présentant devant lui comme il se mettoit à genoux pour communier : » Monsieur, lui dit-il ; » vous êtes en colere contre moi : je » crois que vous avez raison ; mais, » Monsieur, ajouta-t-il, voici un temps » de miséricorde, je vous demande » pardon «. *De la maniere dont vous vous y prenez*, lui répondit l'Abbé de Marolles, *il n'y a pas moyen de s'en défendre : allez, Monsieur, je vous pardonne.* Quelques jours après, cet Abbé rencontrant de Lestang, lui dit : *Croyez-vous en être quitte ? Vous m'avez extorqué un pardon que je n'avois pas envie de vous accorder.* » Monsieur, Monsieur, lui répliqua de » Lestang, ne faites pas tant le difficile ; » on peut bien, quand on a besoin d'un » pardon général, en accorder un particulier «.

L'intrépidité avec laquelle le Premier Président *Molé* * affronta les plus grands dangers lors des troubles de la Fronde, faisoit dire au Cardinal de Retz : » Si ce » n'étoit pas un blasphème d'avancer » que quelqu'un a été plus brave que le » Grand Condé, je dirois que c'est » Matthieu Molé «.

Des mutins s'étoient attroupés à la porte de ce Magistrat ; il voulut y aller. L'Abbé de *Chanvalon*, qui étoit alors avec lui, essayoit de l'en détourner : » Apprends, jeune homme, lui dit le » Président Molé, qu'il y a loin du poi- » gnard d'un scélérat au cœur d'un » homme de bien «. Un d'entre eux l'ayant un jour insulté au milieu d'une place publique, jusqu'à lui prendre la barbe qu'il portoit fort longue, il le menaça de le faire pendre. Cette menace auroit pu lui devenir funeste ; mais il répondit à ceux qui lui en faisoient la réflexion, » que six pieds de terre » feroient toujours raison au plus grand » homme du monde «.

* Né en 1584, mort en 1656.

Le Maréchal de Gassion * étoit mort dans le Calvinisme. Un Professeur du College de Lizieux , nommé *Marcel* , composa l'Eloge funebre de ce Maréchal , & l'annonça par une affiche publique. L'Université , qui ne jugea pas convenable qu'un homme de son Corps fit le panégyrique d'un Calviniste , lui fit défendre de le prononcer. L'Orateur en appela au Chancelier Séguier , qui ordonna qu'on s'en tiendroit à la délibération de l'Université. Différentes circonstances motiverent sans doute cette défense. Quoi qu'il en soit , on a vu , un siecle après , l'Académie Françoisé proposer pour sujet de son prix d'Eloquence , l'éloge du Maréchal de Saxe , mort en France dans la Religion Luthérienne.

Madame de Venelle, Gouvernante des nieces du Cardinal Mazarin , faisoit si bien sa charge de surveillante , qu'elle se levoit , même en dormant , pour venir voir ce que faisoient ses pupilles. Marie Mancini , celle qui depuis épousa le

* Né en 1602 , mort en 1657.

Connétable Colonne, avoit l'habitude de dormir la bouche ouverte. Une nuit entre autres, la Dame somnambule lui mit, en tâtonnant, le doigt si avant dans la bouche, que cette jeune personne s'éveillant en sursaut, la mordit jusqu'au sang. On peut juger quel fut leur étonnement de se trouver toutes deux en cet état. On en fit le conte au Roi le lendemain, & toute la Cour s'en amusa pendant plusieurs jours.

Sur la fin de 1661, Louis XIV voulut honorer du collier de son Ordre le Maréchal *Fabert* *, qui se fit un point d'honneur de le refuser, parce qu'il n'étoit pas Gentilhomme. Le Monarque répondit de sa main à la lettre de remerciement du Maréchal : » Ceux à qui je vais distribuer le collier, ne peuvent jamais en recevoir plus de lustre dans le monde, que le refus que vous en faites par un principe si généreux vous en donne auprès de moi «.

Le Cardinal Mazarin avoit proposé à Fabert de lui servir d'espion dans l'armée : cet Officier lui répondit : » Un

* Né en 1599, mort en 1662.

» grand Ministre comme vous doit avoir
» toutes sortes de gens à son service ;
» les uns doivent le servir par leurs
» bras , les autres par les rapports qu'ils
» lui font : trouvez bon que je sois dans
» la classe des premiers «.

Le siege de Dunkerque avoit été entrepris par les François en 1658, avec la convention très-formelle que la place seroit livrée à l'Angleterre. *Cromwel*, averti que *Turenne* étoit chargé d'y mettre un Gouverneur de sa Nation, communiqua ses soupçons à l'Ambassadeur de France qui nia la chose. Le Protecteur irrité de cette mauvaise foi, tira de sa poche l'ordre que Mazarin lui avoit donné: » Je prétends, lui dit-il, » que vous dépêchiez un courrier au » Cardinal, pour lui faire savoir que je » ne suis pas homme à être trompé ; & » que si une heure après la prise de » Dunkerque, on n'en délivre pas les » clefs au Général Anglois, j'irai en personne demander les clefs des portes » de Paris «.

Madame la Duchesse de *Bouillon* étoit la plus jeune des nieces du Car.

dinal Mazarin, & n'en étoit pas la moins aimée. Son Eminence s'amusoit beaucoup à lui faire des plaisanteries qu'elle ne prenoit pas toujours bien, sur-tout dans sa plus tendre enfance. Elle n'avoit encore que six ans, lorsque son oncle imagina de lui faire croire qu'elle étoit enceinte. Le ressentiment qu'elle en témoigna, le divertit si fort, qu'il résolut de pousser encore plus loin cette plaisanterie. Il fit étrécir ses habits, & on tâchoit de lui persuader que c'étoit elle qui avoit grossi. Cela dura autant qu'il fallut pour lui faire paroître la chose vraisemblable; cependant elle s'en défendoit toujours avec beaucoup de vivacité, jusqu'à ce que le temps de l'accouchement étant arrivé, elle trouva un matin entre ses draps un enfant qui venoit de naître. Il seroit difficile d'exprimer quel fut son étonnement & sa désolation à cette vue. *Il n'y a donc, disoit-elle, que la Vierge & moi à qui cela soit arrivé, car je n'ai pas senti le moindre mal.* La Reine la vint consoler, & voulut être marraine; plusieurs autres personnes vinrent complimenter l'accouchée; & ce qui avoit été d'abord un passe-temps domestique, devint à

la fin un divertissement public pour toute la Cour. On la pressa à diverses reprises de déclarer le pere de l'enfant; mais tout ce que l'on en put tirer, fut, *que ce ne pouvoit être que le Roi ou le Comte de Guiche, parce qu'il n'y avoit que ces deux hommes-là qui l'eussent embrassée.*

Madame de Bouillon qui, en 1680, avoit été assignée pour répondre par-devant les Commissaires de la Chambre des Poisons, s'y rendit accompagnée de neuf carrosses de Princes ou Ducs; M. de Vendôme la menoit. M. de Bezons lui demanda d'abord, si elle n'étoit pas venue pour répondre aux interrogats qu'on lui feroit, elle dit que oui; mais qu'avant d'entrer en matiere, elle lui déclaroit que tout ce qu'elle alloit dire ne pourroit préjudicier au rang qu'elle tenoit, ni à tous ses privileges, & ne voulut rien dire ni écouter davantage, que le Greffier n'eût écrit cette déclaration préliminaire. M. de Bezons la questionna sur ce qu'elle avoit demandé à *la Voisin*. Elle répondit qu'elle l'avoit priée de lui faire voir les Sibylles; & après huit ou dix autres questions d'aussi peu d'importance, sur

lesquelles elle répondit toujours en se moquant, M. de Bezons lui dit qu'elle pouvoit s'en aller ; & M. de Vendôme lui donnant la main, sur le seuil de la porte de cette chambre, elle s'écria qu'elle n'avoit jamais oui dire tant de sottises d'un ton si grave.

La proposition de marier l'*Infante* avec Louis XIV, avoit été faite à l'Espagne dès l'année 1658. Philippe étoit retenu par certaines considérations. Pour achever de le déterminer, Mazarin imagina un moyen digne de sa politique. Il mit sur le tapis le mariage du Roi avec *Marguerite*, Princesse de Savoie. Le Duc, & Madame Royale son épouse, vinrent à Lyon. Le Roi y vit la Princesse & en paroïsoit satisfait, lorsque le Comte de *Pimentel* arriva de son côté à Lyon *incognito*, avec ordre d'offrir la Paix & l'*Infante Marie-Thérèse*. L'alliance avec la Savoie fut rompue ; & le Duc de Savoie joué par Mazarin partit de Lyon après un séjour de deux fois vingt-quatre heures. On prétend qu'étant sur la frontière, il se retourna du côté de la France, & dit : *Adieu, France, pour jamais ; je te quitte sans regret,*

Mazarin se tira d'affaire avec Madame Royale, en lui donnant un écrit signé du Roi, *que si Sa Majesté n'épousoit pas l'Infante, il épouseroit la Princesse Marguerite.* Cette jeune Princesse dissimula de son mieux ; cependant elle ne put s'empêcher de laisser échapper quelques larmes.

Le mariage de Marie Mancini avec le Connétable Colonne, proposé du vivant du Cardinal, fut célébré à la Cour le 11 Avril 1661, environ un mois après sa mort. Le Roi la combla de présens. Il fut aussi généreux que s'il l'eût encore aimée ; mais il ne l'aimoit plus, & malgré toutes les agaceries qu'elle employa pour faire revivre une passion, dont elle vouloit persuader qu'elle n'étoit pas guérie, elle partit, & suivit son mari en Italie. Ce mari qui ne croyoit pas qu'il pût y avoir de l'innocence dans les amours des Rois, fut si ravi de trouver le contraire, qu'il compta pour rien de n'avoir pas été le premier maître du cœur de sa femme. Il en perdit la mauvaise opinion qu'il avoit, comme tous les Italiens, de la liberté que les Dames ont en France,

& il voulut qu'elle jouît de cette même liberté à Rome, puisqu'elle en savoit si bien user. Il est pourtant vrai qu'elle en usa fort mal dans la suite. Comme la Duchesse Mazarin sa sœur, elle abandonna son mari, dont elle prétendoit avoir de grands sujets de plainte. *Hortense* étoit alors à Rome ; elle devint la confidente du projet de Madame la Connétable, & voulut partager avec elle le danger de sa fuite, les craintes, les inquiétudes, & les embarras qui suivent de pareilles résolutions. La Connétable, suivie de sa sœur, partit le premier Mai 1670, ayant saisi l'occasion de l'absence de son mari qui étoit allé à une de ses Terres à quinze milles de Rome. La fortune qui peut beaucoup dans nos entreprises, & plus encore dans nos aventures, fit errer Madame la Connétable de Royaume en Royaume, & la jeta enfin dans un Couvent de Madrid. *Hortense* étoit passée de France en Italie ; Marie passa d'Italie en France. Le Chevalier de Rohan avoit, pour ainsi dire, présidé au projet de l'évasion de la Duchesse Mazarin, & peut-être en avoit-il été cause : le Chevalier de Lorraine brouilla la Connétable avec

les plus honnêtes gens de Rome & avec son mari, & quitta Rome où il étoit exilé, pour revenir en France avec elle. Ces deux Seigneurs dont le mérite ne consistoit pas à imiter la fidélité des héros de Roman, quitterent l'un & l'autre les héroïnes dont ils s'étoient chargés, & les livrerent à tout ce que la malignité des conjectures peut imaginer de plus injurieux. Le Connétable plus sage que le Duc de Mazarin, qui appuyoit sur tous ces bruits, & qui les a immortalisés dans les plaidoyers d'Erard son Avocat, obtint du Pape une *excommunication majeure*, & *IPSO FACTO*, contre ceux qui parleroient mal de Madame sa femme. Aux foudres du Vatican qui ne pouvoient tout au plus que pallier le mal, le mari joignit quatorze courriers par autant de différens chemins, & un homme à lui, qui joignit l'épouse fugitive à Marseille; il n'en remporta qu'une très-belle lettre pour son maître, de la part de la Connétable. Elle s'étoit munie d'un passe-port, & elle arriva enfin à Paris, ayant quitté sa sœur à Lyon, d'où celle-ci prit le chemin de Chambéry. Nous ne suivrons point la Connétable Colonne dans ses

voyages, où elle eut le temps de se repentir de ce caractère vif & peu réfléchi qui la rendit le jouet de la fortune & la fable de l'Europe, jusqu'à ce qu'elle en fût tout-à-fait oubliée. Elle mourut à Madrid, au mois de Mai 1715, âgée de près de soixante & dix ans, & dans l'obscurité d'un Cloître, elle qui avoit aspiré à l'éclat d'une Couronne. La belle Hortense sa sœur, étoit morte à Chelsey, en Angleterre, le 2 Juillet 1699.

Etant jeune, le Chancelier *Ségurier* * étoit entré chez les Chartreux : il y prit l'habit. Comme il étoit tourmenté de tentations, que la solitude n'amortissoit pas, le Supérieur lui permit, lorsqu'il se sentiroit pressé, de tinter la cloche du chœur, afin d'avertir ses Confreres de se mettre en prieres pour lui obtenir la victoire sur l'Esprit immonde. Mais le jeune Moine recourut si souvent à cet expédient, que le voisinage fatigué s'en plaignit : & on fut obligé de lui interdire cet exercice.

* Né en 1588, mort en 1672.

Christine *, Reine de Suede, vint à Paris en 1657. On admira en elle une jeune Reine qui, à vingt-sept ans, avoit renoncé à la souveraineté, dont elle étoit digne, pour vivre libre & tranquille. Elle plut beaucoup à la Cour de France, quoiqu'il ne s'y trouvât pas une femme dont le génie pût atteindre au sien. Le Roi la vit & lui fit de grands honneurs ; mais il lui parla à peine : élevé dans l'ignorance, le bon sens avec lequel il étoit né, le rendoit timide. La plupart des femmes & des courtisans n'observerent autre chose dans cette Reine Philosophe, sinon qu'elle n'étoit pas coiffée à la françoise, & qu'elle dançoit mal. Les sages ne condamnerent dans elle que le meurtre de *Monaldeschi* son Ecuyer, qu'elle fit assassiner à Fontainebleau dans un second voyage. De quelque faute qu'il fût coupable envers elle, ayant renoncé à la Royauté, elle devoit demander justice, & non se la faire. Elle eût été punie en Angleterre ; mais la France ferma les yeux sur cet

* Née en 1662, morte en 1689.

attentat contre l'autorité du Roi, contre le droit des Nations, & contre l'humanité.

Christine voulut assister à une des séances de l'Académie Française; on n'eut rien de meilleur à lui donner qu'une traduction faite par *Cottin* de quelques vers de *Lucrece* contre la Providence, auxquels il opposa une vingtaine de vers pour la soutenir. Il n'est pas inutile de remarquer que, dans la même assemblée, on lut devant Christine quelques articles du Dictionnaire auquel l'Académie Française travailloit dès-lors; on tomba sur le mot *JEU*, dans lequel se trouverent ces mots: *JEUX de PRINCES, qui ne plaisent qu'à ceux qui les font.*

La Reine *Christine* de Suède étoit toujours en justaucorps & en perruque d'homme. Lorsqu'elle vint à Fontainebleau, plusieurs Dames de la Cour s'avancerent pour l'embrasser. Tant de caresses l'importunerent, & elle ne put s'empêcher de dire: » Quelle » fureur ont ces Dames de me baiser? » Est-ce à cause que je ressemble à un » homme « ?

On a déjà vu que cette Reine avoit fait un second voyage en France, Com-

me elle n'y étoit ni attendue ni désirée, elle n'y fut pas aussi bien reçue que la première fois. Elle fut contrainte de s'arrêter à Fontainebleau, où elle s'en-nuya beaucoup. Peu de personnes la furent visiter, & ce voyage eut la destinée des actions imprudentes, qui pour l'ordinaire occasionnent du chagrin & des regrets. Elle y montra que ses vices balançoient au moins ses vertus. On a déjà parlé du meurtre de Monaldeschi; ce fut à Fontainebleau qu'elle commit cette abominable action. Voici comment on la raconte. » Christine envoya
» chercher le Pere Mathurin de la Cha-
» pelle, & lui donna un paquet à ferrer;
» puis ayant donné ses ordres, elle fit
» appeler un nommé *Monaldeschi*,
» Gentilhomme qui étoit à elle; &
» l'ayant mené dans la galerie des
» Cerfs, elle lui dit qu'il l'avoit trahie,
» & qu'il falloit qu'il en fût puni. Sur
» ce qu'il nia la chose, elle fit venir le
» Pere Mathurin; & lui ayant demandé
» ses lettres, elle les montra à cet
» homme, qui demeura stupéfait. Alors
» il se jeta à ses pieds, & lui demanda
» pardon. Elle lui dit qu'il étoit un
» traître, & qu'il ne méritoit pas de

» grâce. Ayant dit au Pere de le con-
» fesser, elle les laissa tous deux pour
» rentrer dans son appartement, d'où
» elle envoya dans la galerie *Sentinelli* ;
» son Capitaine des Gardes, qui avoit
» ordre de faire l'exécution. Il étoit
» frere d'un *Sentinelli*, favori de cette
» Princesse ; & *Monaldeschi*, à ce qu'on
» disoit, par jalousie l'avoit accusé
» fausement de beaucoup de crimes ;
» mais personne n'a été bien instruit de
» la vérité de cette histoire ; c'est pour-
» quoi je ne parle que de l'action, & point
» de la cause. *Monaldeschi* refusa long-
» temps de se confesser, demanda par-
» don à son bourreau *Sentinelli*, & le
» conjura d'aller de sa part implorer la
» miséricorde de la Reine leur maîtresse ;
» ce qu'il fit, mais il ne put rien obtenir,
» que la confirmation du premier arrêt.
» *Christine* se moqua du criminel, de
» ce qu'il avoit peur de la mort, l'ap-
» pela poltron, & dit à son Capitaine
» des Gardes : *Allez, il faut qu'il meure ;*
» *& afin de l'obliger à se confesser, blessez-*
» *le.* *Sentinelli* revint annoncer à ce misé-
» rable l'arrêt définitif de sa mort, & en
» même temps lui voulut donner quel-
» ques coups d'épée ; mais il se trouva
» plastronné ;

» plastronné ; si bien qu'il ne fut blessé
» qu'au bras. Il reçut un second coup à
» la tête ; & comme il se vit baigné dans
» son sang, il se confessa au Pere Ma-
» thurin , qui étoit aussi effrayé que son
» pénitent. Après l'avoir confessé, le bon
» Pere alla se jeter aux pieds de cette
» Princesse impitoyable , qui le refusa
» tout de nouveau. Enfin , Sentinelli lui
» passa son épée au travers de la gorge ,
» & la lui coupa. Quand Monaldeschi fut
» expiré , on prit son corps qu'on alla
» enterrer sans bruit. Après cette bar-
» bare action , Christine demeura dans
» sa chambre , à rire & à causer , aussi
» tranquillement que si elle eût fait une
» chose indifférente «. Cet acte de
cruauté indigna la Reine-Mere ; le Roi
& Monsieur le blâmerent publiquement,
& le Cardinal qui n'étoit pas cruel, en
fut très-offensé. Toute la Cour eut hor-
reur de cette atrocité , & rétracta les
louanges qu'elle avoit d'abord données
à la Reine de Suede. On laissa cette Reine
s'ennuyer long-temps à Fontainebleau,
pour lui montrer le mépris qu'on avoit
pour elle ; mais enfin elle supplia tant de
fois le Ministre de la laisser venir à Paris,
qu'il fut impossible de la refuser. Il est

à croire qu'elle auroit souhaité de pouvoir s'établir en France ; mais on lui fit entendre qu'elle ne pouvoit y demeurer que peu de jours. On affecta de la loger au Louvre dans l'appartement du Cardinal Mazarin , pour lui montrer qu'il falloit qu'elle le quittât promptement. Elle partit enfin , après avoir reçu quelque argent du Roi , & s'en retourna à Rome , où l'action qu'elle s'étoit permise en France ne la fit pas estimer.

Philibert-Emmanuel *de Lavardin*, Evêque du Mans, déclara en mourant , qu'il n'avoit jamais eu l'intention d'administrer les Sacremens de l'Eglise. Plusieurs Prêtres & quelques Evêques qui avoient reçu les Ordres de lui , se firent réordonner sous condition. De ce nombre fut *Mascaron*, qui venoit d'être nommé à l'Evêché de Tulle , & qui est mort Evêque d'Agen en 1703. L'avis de *M. Pavillon*, Evêque d'Alet, avoit été qu'on assemblât un Concile provincial , où l'on procéderoit contre la mémoire de Lavardin. Mais comme cela eût fait trop d'éclat , & qu'il y avoit des personnes d'un grand mérite qui appartiennent à la Maison de cet Evêque , affaire n'eut pas de suite.

On a prétendu que *Pascal* * étoit né Mathématicien; & pour le prouver, on a dit que sans aucun secours & par la seule pénétration de son esprit, étant à peine âgé de douze ans, il avoit poussé si loin ses recherches, qu'il en étoit venu jusqu'à la trente-deuxième proposition d'*Euclide*. Un Jésuite se trouvant un jour dans une assemblée où quelqu'un rapportoit ces circonstances, peut-être exagérées, dit froidement » que les
» amis de Pascal ne rendoient point
» assez de justice à ce grand homme «. Et comme on le pressa de s'expliquer, il ajouta » qu'il lui sembloit que cette hyperbole, quelque outrée qu'elle parût,
» étoit trop peu de chose pour reconnoître l'obligation que les amis de
» Pascal lui avoient pour les *Provinciales*, dans lesquelles il avoit fait
» bien d'autres hyperboles en leur faveur «.

Un jour du mois d'Octobre 1654, Pascal étant allé se promener, suivant sa coutume, au Pont de Neuilli, dans un

* Né en 1623, mort en 1662.

carrosse à quatre chevaux, les deux premiers prirent le mors aux dents vis-à-vis un endroit où il n'y avoit point de garde-fou, & se précipiterent dans la Seine. Heureusement la premiere secousse de leur poids rompit les traits qui les attachoient au train de derriere, & le carrosse demeura sur le bord du précipice. Mais on se représente sans peine la commotion que dut recevoir la machine frêle & languissante de Pascal. Il eut beaucoup de peine à revenir d'un long évanouissement; son cerveau fut tellement ébranlé, que dans la suite, au milieu de ses insomnies & de ses exténuations, il croyoit voir de temps en temps, à côté de son lit, un abyme prêt à l'engloutir. On attribue à la même cause une espece de vision ou d'extase qu'il eut peu de temps après, & dont il conserva la mémoire dans un papier qu'il porta toujours sur lui entre l'étoffe & la doublure de son habit.

Les Jésuites avoient eu assez de crédit pour faire supprimer les éloges de Pascal & d'Arnaud dans le livre des Hommes Illustres de Perrault. Sur quoi on cite ce passage de Tacite : *Præfulgebant Cassius & Brutus eo ipso quod eorum effigies*

de Louis XIV & de Louis XV. 269
non visebantur. Ces éloges ont été réta-
blis depuis.

Saint-Evremont * avoit été renfermé trois mois à la Bastille, pour quelques plaisanteries faites à table contre le Cardinal Mazarin. Pour se venger du Cardinal, il fit, dans une lettre écrite au Maréchal de Créqui, la satire du Traité de Paix des Pyrénées. Le Roi ayant eu communication de cette lettre, ordonna qu'on arrêtât l'Auteur. Saint-Evremont effrayé de cet ordre, se retira en Angleterre, où il employa presque toute sa vie à solliciter vainement son rappel.

Après la mort de *Valentin Conrart* ; qu'on pouvoit regarder comme le fondateur de l'Académie Française (¶), un grand Seigneur ignorant se présenta pour le remplacer ; *Patru* †, détourna la Compagnie de ce choix par cet apologue : » Un ancien Grec avoit une

* Né en 1613, mort en 1703.

(¶) Ce fut dans la maison de *Valentin Conrart* que cette illustre Compagnie se forma en 1629, & s'assembla jusqu'à l'an 1634.

† Né en 1604, mort en 1681.

» lyre admirable ; il s'y rompit une
 » corde : au lieu d'en remettre une de
 » boyau , il en voulut une d'argent ;
 » & la lyre , avec sa corde d'argent ,
 » perdit son harmonie «.

Patru avoit professé toute sa vie
 une espece de scepticisme. Le Grand
 Bossuet alla le voir lorsqu'il étoit mou-
 rant, & lui dit : » On vous a regardé
 » jusqu'ici, Monsieur, comme un esprit
 » fort : songez à détromper le public
 » par des discours sinceres & religieux.
 » — Il est plus à propos que je me taise,
 » répondit Patru : on ne parle dans ces
 » derniers momens que par foiblesse ou
 » par vanité «.

Quelques mois après la mort du Car-
 dinal Mazarin , il arriva (en 1662) un
 événement qui n'a point d'exemple ; &
 ce qui est non moins étrange , c'est que
 tous les Historiens l'ont ignoré. On en-
 voya, dans le plus grand secret , au châ-
 teau de l'Isle Sainte-Marguerite dans la
 Mer de Provence, un prisonnier inconnu,
 d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune
 & de la figure la plus belle & la plus noble.
 Ce prisonnier dans la route portoit un
 masque, dont la mentonniere avoit des
 ressorts d'acier , qui lui laissoient la li-

berté de manger avec le masque sur le visage. On avoit ordre de le tuer s'il se decouvroit. Il resta dans l'Isle jusqu'à ce qu'un Officier de confiance, nommé *Saint-Mars*, Gouverneur de Pignérol, ayant été fait Gouverneur de la Bastille l'an 1690, l'alla prendre à l'Isle de Sainte-Marguerite, & le conduisit à la Bastille toujours masqué. Le Marquis de Louvois alla le voir dans cette Isle avant la translation, & lui parla debout & avec une considération qui tenoit du respect. Cet inconnu fut mené à la Bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refusoit rien de ce qu'il demandoit. Son plus grand goût étoit pour le linge d'une finesse extraordinaire, & pour les dentelles; il jouoit de la guitarre. On lui faisoit la plus grande chere, & le Gouverneur s'asséyoit rarement devant lui. Un vieux Médecin de la Bastille, qui avoit souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avoit jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue & le reste de son corps. Il étoit admirablement bien fait, disoit ce Médecin : sa peau étoit un peu brune : il intéressoit par le seul son de sa voix, ne se

plaignant jamais de son état, & ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvoit être. Cet inconnu mourut en 1704, & fut enterré la nuit à la Paroisse Saint-Paul. Ce qui redoubla l'étonnement, c'est que quand on l'envoya aux Isles Sainte-Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. Ce prisonnier l'étoit sans doute; car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il étoit dans l'Isle. Le Gouverneur mettoit lui-même les plats sur la table; & ensuite se retiroit après l'avoir enfermé. Un jour le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent, & jeta l'assiette par la fenêtre, vers un bateau qui étoit au rivage presque au pied de la tour. Un Pêcheur, à qui ce bateau appartenoit, ramassa l'assiette & la rapporta au Gouverneur. Celui-ci étonné, demanda au Pêcheur : » Avez-vous lu
» ce qui est écrit sur cette assiette, &
» quelqu'un l'a-t-il vue entre vos
» mains? Je ne fais pas lire, répondit
» le Pêcheur; je viens de la trouver,
» personne ne l'a vue «. Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le Gouverneur fût bien informé qu'il n'avoit jamais lu, & que l'assiette n'avoit été vue de per-

bonne. » Allez, lui dit-il, vous êtes bien-
» heureux de ne savoir pas lire «. M. de
Chamillart fut le dernier Ministre qui
eut cet étrange secret. Le second Maré-
chal de la Feuillade son gendre, le con-
jura, à genoux, de lui apprendre ce que
c'étoit que cet homme qu'on ne connut
jamais que sous le nom de l'*Homme au
masque de fer*. Chamillart lui répondit
que c'étoit le secret de l'Etat, & qu'il
avoit fait serment de ne le révéler
jamais.

Il n'y a point d'exemple dans l'Histoire
d'un secret d'Etat aussi bien gardé que
celui-ci. Suivant M. de Saint-Foix,
l'homme au masque de fer seroit un cer-
tain Duc de *Montmouth*, fils de Charles
II, Roi d'Angleterre. Mais la majesté de
la taille de cet inconnu, les égards respec-
tueux avec lesquels on le servoit à la
Bastille, des traits de ressemblance frap-
pans, ont fait naître d'autres conjectures.
Voici dans quels termes elles se trou-
vent énoncées dans un Ouvrage très-
connu.

Louis XIV avoit eu de Madame *de la
Valliere* un fils connu sous le nom du
Duc de *Vermandois*. Ce jeune Prince fut
élevé avec tout le soin possible : il étoit

M v.

beau, bien fait, plein d'esprit ; mais fier ; emporté, & ne pouvoit prendre sur lui de rendre au Dauphin le respect qu'il lui devoit comme à l'Héritier de la Couronne. Ces deux jeunes Princes à-peu-près de même âge, étoient de caractères très-opposés. *Monseigneur* aussi-bien partagé que le Duc de Vermandois du côté des agrémens, l'emportoit infiniment par sa douceur, par son affabilité, & par la bonté de son cœur. C'étoient ces mêmes qualités qui rendoient le Dauphin l'objet des mépris du Duc de Vermandois. Celui-ci répétoit sans cesse qu'il plaignoit les François de ce qu'ils étoient destinés à obéir un jour à un Prince sans esprit, & si peu digne de commander. Louis XIV à qui on rendoit compte de la conduite du Duc de Vermandois, en sentoit bien toute l'irrégularité ; mais l'autorité cédoit à l'amour paternel, & ce Monarque si absolu n'avoit pas la force d'en imposer à un fils qui abusoit de sa tendresse. Enfin le Duc de Vermandois s'oublia un jour au point de donner un soufflet à *Monseigneur*. Le Roi en est aussi-tôt informé, il tremble pour le coupable ; mais quelque envie qu'il ait de feindre

d'ignorer cet attentat, ce qu'il se doit à lui-même & à sa Couronne, & l'éclat que cette action avoit fait à la Cour, ne lui permettoit pas d'écouter sa tendresse. Il assemble, non sans se faire violence, ses confidens les plus intimes; il leur laisse voir toute sa douleur, & leur demande conseil. Attendu la grandeur du crime, & conformément aux lois de l'Etat, tous opinent à la mort. Quel coup pour un pere trop tendre ! Cependant un des Ministres, plus sensible que les autres à l'affliction de Louis XIV, lui dit qu'il y avoit un moyen de punir le Duc de Vermandois sans lui ôter la vie; qu'il falloit l'envoyer au-plutôt à l'armée, qui pour lors étoit sur les frontieres du côté de la Flandre; que peu après son arrivée on semeroit le bruit qu'il étoit attaqué de la peste, afin d'effrayer & d'écarter tous ceux qui auroient envie de le voir; qu'au bout de quelques jours de cette maladie feinte, on le feroit passer pour mort; & que, tandis qu'aux yeux de toute l'armée on lui feroit des obseques dignes de sa naissance, on le transféreroit de nuit avec un grand secret, au Château de l'Isle

Mvj

Sainte-Marguerite, pour y finir ses jours. Cet avis fut généralement approuvé, & sur-tout par l'affligé Monarque. On choisit des gens fidelles & discrets pour la conduite de cette affaire. Le Duc de Vermandois part pour l'armée avec un équipage magnifique. Tout s'exécute ainsi qu'on l'a projeté, & tandis qu'on pleure au camp la mort de cet infortuné Prince, on le conduit par des chemins détournés à l'Isle Sainte-Marguerite, & on le remet entre les mains du Commandant, qui avoit reçu d'avance ordre de Louis XIV de ne laisser voir son prisonnier à qui que ce fût. Un seul domestique qui étoit du secret fut transféré avec le Prince ; mais étant mort en chemin, les Chefs de l'escorte lui défigurèrent le visage à coups de poignard, afin d'empêcher qu'il ne fût reconnu, le laisserent étendu dans le chemin après l'avoir fait dépouiller pour plus de précaution, & continuèrent leur route. Le Commandant du Château traitoit son prisonnier avec le plus profond respect ; il le servoit lui-même, & prenoit les plats à la porte de l'appartement des mains des Cuisiniers, dont aucun n'a jamais vu le visage du

Duc de Vermandois. Ce Prince s'avisa un jour de grayer son nom sur le dos d'une assiette avec la pointe d'un couteau. Un Pêcheur entre les mains de qui tomba cette assiette, crut faire sa cour en la portant au Commandant, & se flatta d'en être récompensé : mais ce malheureux fut trompé, & on s'en défit sur le champ, afin d'ensevelir avec cet homme un secret d'une si grande importance. Précaution déplacée ! puisqu'il est plus que vraisemblable par les faits qu'on vient de rapporter, & par ceux qu'on va lire, que le secret a été mal gardé : accident très-ordinaire, sur-tout dans les affaires des Grands. Le Duc de Vermandois resta plusieurs années à l'Isle Sainte-Marguerite ; on ne la lui fit quitter, que pour le transférer à la Bastille. Ce Prince portoit toujours un masque, lorsque, pour cause de maladie, ou pour quelque autre sujet, on étoit obligé de le montrer à quelqu'un. Des personnes dignes de foi ont affirmé avoir vu ce prisonnier masqué, & ont rapporté qu'il tutoyoit le Gouverneur qui lui rendoit de grands respects.

Scuderi * avoit tous les défauts des mauvais Poëtes, un orgueil intraitable, de fréquentes distractions, & la manie d'entretenir de ses Ouvrages tous ceux qu'il rencontroit : mais il joignoit à ces travers d'excellentes qualités, & entre autres beaucoup de générosité & de grandeur d'ame. Le trait qu'on va lire en fait foi.

La Reine *Christine* avoit promis à *Scuderi*, pour la Dédicace de son Poëme d'*Alaric*, une chaîne d'or de mille pistoles. Le Comte de *la Gardie*, dont il est parlé fort avantageusement dans ce Poëme, venoit d'encourir la disgrâce de cette Princesse; elle souhaitoit en conséquence que le nom du Comte fût ôté de cet Ouvrage. On en fit la proposition à *Scuderi*, qui répondit, » que la chaîne », d'or, fût-elle aussi grosse & aussi pesante que celle dont il est fait mention », dans l'Histoire des Incas, il ne détruiroit jamais l'autel où il avoit sacrifié ». Cette fierté noble déphut à *Christine* qui retint la chaîne; & le Comte de *la Gardie* qui auroit dû reconnoître

* Né en 1610, mort en 1667.

la générosité de Scuderi, ne lui en fit pas même un remerciement.

Le Roi étoit à la Foire Saint-Germain, lorsque le Duc de Guise vint lui apporter le Traité par lequel le Duc Charles IV qui n'avoit point d'enfans légitimes, le faisoit héritier des Duchés de Lorraine & de Bar. Après l'avoir lu, Sa Majesté dit qu'il n'y avoit point de bijou à la Foire qui valût celui qu'Elle venoit de gagner. Un des articles du Contrat étoit que *Louis XIV*, en reconnaissance de cette donation, agrégeroit à sa Couronne tous les Princes de la Maison de Lorraine, & qu'ils seroient dorénavant considérés en France comme Princes du Sang Royal; que la création qu'il en feroit, seroit homologuée dans toutes ses Cours de Parlement, & reconnue par tous les Etats du Royaume; en sorte que lesdits Princes, selon leur droit d'aînesse, seroient capables d'y succéder, en cas que la ligne de Bourbon vînt à manquer.

Ce Traité ainsi conclu jeta la confirmation dans l'esprit du Duc François, frere du Duc Charles, du Prince de Vaudemont, & de la Duchesse d'Orléans. Pour les Princes de la Maison de Lor-

raine qui étoient sujets du Roi, à cause des biens qu'ils possédoient en France, l'espérance de devenir Princes du Sang, & d'être dorénavant considérés en cette qualité, les consolait de l'extinction de leur propre Maison. Ils ne considéroient pas que leur Chef étant éteint, le Roi lui-même n'auroit pas le pouvoir de maintenir l'agrégation dont ils se flattoient, & que leur postérité tomberoit dans la simple condition de Gentilshommes, parce que les cadets d'une Maison Souveraine ne sont Princes, qu'à cause de la souveraineté de leur Chef.

Tandis que la Maison du Duc *Charles* s'intriguoit pour faire casser ce Contrat, il vivoit à Paris en homme privé, & s'amusoit à faire l'amour à une certaine *Mariane*, fille d'un nommé *Pajot*, Apothicaire de Mademoiselle de Montpensier. Son goût pour cette fille s'accrut en fort peu de temps, au point de lui faire prendre la résolution de l'épouser. Pour écarter les obstacles que les Princes Lorrains tâcheroient d'opposer à l'accomplissement de ses vœux, il intéressa dans cette affaire le Duc *François* son frere, à qui il promit de reconnoître, par un acte authentique & public, le Prince

de Lorraine son frere , pour l'héritier légitime de sa Couronne , même à l'exclusion des enfans males qui pourroient naître de ce mariage. Il ajouta que son intention étoit de faire annuler le Traité qu'il venoit de passer avec le Roi de France , & immédiatement après , de se dépouiller de la Souveraineté en faveur du jeune Prince son neveu. Le Duc François se laissa éblouir par ces belles promesses ; en conséquence il donna les mains à ce mariage & en signa même les articles ; mais la Duchesse d'Orléans ayant appris la résolution de son frere , vint se jeter aux genoux du Roi , & le conjura de prévenir le déshonneur de sa Maison. Louis XIV n'eut pas de peine à consentir à l'enlèvement de Marie-Anne Pajot , qu'il fit transporter dans un Couvent de Religieuses , d'où le Duc de Lorraine ne put l'arracher.

Cet affront ne fut point capable de corriger le Duc Charles. Comme il ne pouvoit vivre sans quelque intrigue amoureuse , il ne tarda pas à s'enflammer pour une Demoiselle *Saint-Remi* , fille du premier Maître-d'Hôtel de la Duchesse d'Orléans. Il lui promit de l'épouser , & fit la même déclaration à

son pere, qui, malgré l'aventure toute récente de Mariane, fut assez simple pour se prêter aux vœux du Prince. La Duchesse d'Orléans fut bientôt instruite de cette nouvelle intrigue. Elle apprit que le Duc son frere voyoit Mademoiselle Saint-Remi chez une de ses femmes appelée *la Haie*, qui étoit l'entremetteuse ordinaire des amours du Prince. Elle fit renfermer ces deux femmes dans une chambre de son Palais; & pour ôter au Duc tout moyen de leur parler ou de les faire évader, elle mit si bonne garde à toutes les portes, & les fit si bien renforcer, qu'un jour que le Prince faisoit effort pour vaincre tant d'obstacles, un Suisse trop fidelle à sa consigne, lui porta un coup de hallebarde, dont il fut légèrement blessé. Enfin, voyant que le Roi appuyoit la Duchesse sa soeur dans l'opposition qu'elle mettoit à son mariage, le Duc de Lorraine se détermina à quitter Paris, où sa conduite avoit donné matiere à bien des propos.

Le trait qu'on va rapporter, prouve mieux encore à quel point le Duc de Lorraine fut soumis à l'empire de l'amour. Ce Prince étoit devenu éperdument amoureux de la fille d'un Bourg-mestre

de Bruxelles ; mais la mere, femme d'honneur , la veilloit de si près , que le Duc Charles ne put jamais trouver l'occasion de lui parler. Enfin , la mere , la fille & l'amant se rencontrèrent un jour dans un festin avec plusieurs personnes de distinction. Comme la passion du Duc étoit connue de tout le monde , on prit prétexte de parler de la Demoiselle , & Charles pria ceux qui étoient présens , d'engager la Dame à lui permettre de dire deux mots à la jeune personne en présence de tous les convives. La mere refusa. Le Prince offrit de ne lui parler qu'autant de temps qu'il pourroit tenir un charbon ardent dans la main. Cette condition parut si forte , qu'on y souscrivit. Le Duc se retira donc à l'écart avec la Demoiselle , prit un charbon ardent , & entama la conversation. Elle dura si long-temps , que la mere jugea à propos de l'interrompre. Le charbon étoit éteint. Qu'on juge de la douleur que dut éprouver le Duc de Lorraine !

Mademoiselle *de Rohan* , fille du Duc de ce nom , qui s'étoit signalée durant la guerre des Huguenots , étoit héritiere de sa Maison , & avoit toujours vécu

dans une telle réputation de vertu & de sagesse , qu'il sembloit qu'elle ne dût jamais rencontrer personne digne d'elle pour la naissance & pour le mérite. Elle s'étoit flattée d'épouser M. le Comte de Soissons , & avoit été accordée avec Robert , second fils de l'Electeur Palatin, & qui mourut Roi de Bohême. Elle avoit refusé M. de Némours , aîné de la Maison de Savoie en France. Rien n'égaloit sa fierté; cependant elle se prit d'inclination pour M. de Chabot , premier Maréchal-des-logis de Gaston Duc d'Orléans. Il étoit fort pauvre , & son équipage consistoit en un misérable carrosse presque sans suite , qui le traînoit chez Mademoiselle de Rohan. Il relevoit , à la vérité , ce médiocre état par beaucoup de bonnes qualités , qui le faisoient considérer de tout le monde. Sans être beau , il avoit fort bonne mine , étoit bien fait de sa personne , & dançoit parfaitement bien ; on a même cru que c'étoient là les charmes qui avoient séduit Mademoiselle de Rohan. Quoiqu'il eût de l'esprit & de la valeur , il ne s'étoit jamais acquis de la réputation dans la guerre ; il avoit été élevé jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans pour être d'Eglise , & n'avoit fait

que quelques Campagnes en qualité de Volontaire. Ses amours avec Mademoiselle de Rohan durèrent quelques années , & donnerent lieu à une infinité d'intrigues ; beaucoup de personnes prirent soin d'y servir Chabot , & entre autres la Marquise *de Piennes* sa cousine-germaine , qui fut depuis la Comtesse de Fiesque. Chabot devint tout d'un coup magnifique ; on vit augmenter son train , ce qui donna lieu à divers propos ; il ne s'arrêtoit à rien de ce qu'on pouvoit dire , pourvu qu'il vînt à bout de son affaire. Il pensa qu'il étoit nécessaire de s'appuyer d'une puissante protection , & s'attacha à M. le Duc d'Enghien , qui employa tout son crédit pour faire réussir ce mariage ; il fut le premier qui en parla à Mademoiselle de Rohan , & ce fut avec succès : il en parla aussi au Cardinal Mazarin & à la Reine , & demanda pour Chabot un Brevet de Duc , afin que Mademoiselle de Rohan ne perdît point son rang lorsqu'elle l'épouserait. Il obtint tout ce qu'il demanda , & les obstacles écartés , il fallut passer à la conclusion. M. le Duc *de Sully* , cousin-germain de Mademoiselle de Rohan , y servit encore de tout son pouvoir ; il l'alla trouver &

lui dit que tout étoit découvert ; que Madame sa mere vouloit la faire enlever, & qu'il n'y avoit de sureté pour elle que dans le mariage qu'elle différoit. Elle se rendit sur l'heure à l'Hôtel de Sully, où étoit le Duc d'Enghien, qui lui fit prendre sa dernière résolution. Mademoiselle de Rohan avoit alors vingt-sept ou vingt-huit ans ; cependant elle n'eût pu trouver à Paris un Prêtre qui osât la marier ; il fallut donc aller secrètement à Sully avec Chabot. Un Prêtre qui passoit sur la riviere de Loire, & qui venoit de Rome avec des pouvoirs, la maria à l'insçu de Madame sa mere. Quand Madame de Rohan le sut, elle ne pensa plus qu'aux moyens de s'en venger ; ce qu'elle fit depuis, en toutes les occasions.

Le Marquis de Racan * s'étoit lié étroitement avec Mademoiselle de Gournai. Cette savante fille le consultoit sur ses Ouvrages ; mais elle rencontroit quelquefois dans ce Poète un censeur qui mortifioit son amour-propre. Il n'approuva point des Epigrammes que

* Né en 1580, mort en 1670.

Mademoiselle de Gournai avoit composées. Cette Demoiselle lui ayant demandé comment il les trouvoit ? *Sans sel & sans pointe*, répondit Racan. *Qu'importe !* reprit-elle, *ce sont des Epigrammes à la Grecque.* Deux jours après, ils se trouverent à dîner ensemble : on servit un mauvais potage. Mademoiselle de Gournai se tournant du côté de Racan, lui dit : » Voilà une » méchante soupe «. Mademoiselle, repartit aussitôt Racan, *c'est une soupe à la Grecque.* Ce bon mot courut la Ville, & devint proverbe. Pour exprimer qu'un Cuisinier étoit mauvais, on disoit : *Il fait de la soupe à la Grecque.*

Ce Poète racontoit fort agréablement des historiettes de son invention, dont la finesse n'étoit pas sentie de tout le monde. Il fit un jour, dans une nombreuse compagnie, un conte fort plaisant, dont personne ne rit. S'en étant aperçu, il dit à *Ménage*, qui étoit à côté de lui : *Je vois bien que ces Messieurs ne m'ont pas entendu ; traduisez-moi, s'il vous plaît, en langue vulgaire.*

Le Baron de ***, celui qui fut Introdacteur des Ambassadeurs, étoit fort

ignorant, & faisoit le capable. Un jour qu'il étoit à dîner chez M. de Pontchartrain où il y avoit beaucoup de monde, il se mit à parler de ce qu'il savoit le moins, & à trancher sur les questions qui étoient le moins de sa compétence. Madame de Pontchartrain qui se plaisoit à l'humilier, lui défia de lui nommer l'Auteur du *Pater*. Le Baron rit & plaisante d'un pareil défi ; & Madame de Pontchartrain pousse sa pointe, & le ramene au fait qu'il veut éluder. Il se défend en retraite jusqu'à la fin du dîné. M. de Caumartin qui avoit joui de son embarras, le suit au sortir de table, & lui souffle à l'oreille, *Moyse*. Au café, le Baron qui se croit bien fort, remet le *Pater* sur le tapis, & Madame de Pontchartrain n'eut pas de peine à le pousser à bout, & il prononça magistralement que c'étoit Moyse qui avoit fait le *Pater*. L'éclat de rire fut universel. Chacun lui dit son mot sur sa rare suffisance ; il se brouilla avec Caumartin, & ce *Pater* devint l'histoire du jour.

Son ami le Marquis de Gévres n'étoit pas moins ignorant que le Baron, & se compromettoit souvent avec une égale confiance,

confiance. Caufant un jour dans les cabinets du Roi; & admirant, en connoiffeur, plusieurs tableaux, entre autres, des crucifiemens de différens Maîtres, il décida que le même en avoit fait un grand nombre & tous ceux qui fe trouvoient là. On fe moqua de lui, & on lui nomma les Peintres, dont on reconnoiffoit la maniere. » Point du tout, » s'écria le Marquis, ce Peintre s'appeloit » I. N. R. I. Ne voyez-vous pas fon nom » fur tous ces tableaux « ? Cette balourdife prêta beaucoup à rire.

Les relations des pays éloignés faifoient le plus grand amufement de *la Mothe le Vayer* *. Quelques heures avant fa mort, fon ami *Bernier* vint le voir. Dès qu'il l'eut reconnu : *Quelles nouvelles avez-vous du Grand-Mogol*, lui demanda-t-il ? Ce furent fes dernières paroles.

Louis-Victor de *Rochechouart* †, Duc de Mortemar & de Vivonne, d'abord

* Né en 1588, mort en 1672.

† Né en 1636, mort en 1688.

Général des Galeres, & ensuite Maréchal de France, étoit un homme de beaucoup d'esprit, & fertile en bons mots. Au passage du Rhin, il montoit un cheval blanc qui passa des premiers ; & comme le fleuve étoit rapide, le Duc de Vivonne adressa ces paroles à son cheval qu'il appeloit *Jean* : « Jean le Blanc, ne souffre pas qu'un Général de Mer soit noyé dans l'eau douce ». Un jour le Roi le railloit sur sa grosseur extraordinaire en présence du Duc d'Aumont qui n'étoit pas moins gros : *Vous grossissez à vue d'œil*, lui dit ce Prince, *vous ne faites point d'exercice*. — *Ah ! Sire, c'est une médifance*, répliqua M. de Vivonne ; *il n'y a point de jour que je ne fasse au moins trois fois le tour de mon cousin d'Aumont*. Le même Prince lui demandant ce que la lecture faisoit à l'esprit. *Ce que vos perdrix font à mes joues*, répondit-il. Il avoit les couleurs extrêmement vives,

. Mademoiselle *Scuderi* * fit un voyage en Provence avec son frere. Ils couchèrent au Pont-Saint-Esprit ; & on les

* Née en 1607, morte en 1701.

plâça dans une chambre à deux lits. Avant de s'endormir, Scuderi parla du *Cyrus*, & demanda à sa sœur ce qu'ils feroient du Prince *Masard*, un des héros de ce Roman. Mademoiselle Scuderi étoit d'avis de l'empoisonner ; mais après quelques contestations , il fut arrêté qu'on le feroit assassiner. Des Marchands logés dans une chambre voisine , ayant entendu la conversation , crurent que ces deux Etrangers complotoient la mort de quelque grand Prince , dont ils déguisoient le nom sous celui de *Masard*. On avertit la Justice du lieu. Le frere & la sœur furent arrêtés & mis en prison. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'ils réussirent à se justifier & à obtenir leur élargissement.

La Marquise de *Sévigné* * assistoit à l'Office à Saint-Paul sa Paroisse. Le *Credo* y fut chanté en mauvaise musique. » Ah ! que cela est faux ! s'écria » Madame de *Sévigné* «. Puis se tournant vers ceux qui l'écoutoient : » Ne » croyez pas que je renonce à la Foi :

* Née en 1626, morte en 1696.

» je n'en veux pas à la lettre, ce n'est
» qu'au chant «.

La Connétable *Colonne* & la Duchesse
de Mazarin sa sœur passant à Arles, cha-
cune avec un petit coffre rempli de
pierreries, Madame de Sévigné qu'elles
allèrent voir chez M. de Grignan, s'ap-
perçut qu'elles étoient en linge sale.
Elle leur envoya, le soir, une douzaine
de chemises avec un billet qui commen-
çoit ainsi: » Vous voyagez en héroïnes
» de Roman : force pierreries, & point
» de linge blanc «.

Après la disgrâce de *Lauzun*, le Roi
envoya chercher M. de *Marillac* fils du
célèbre Duc de *la Rochefoucault*, Au-
teur des *Maximes*, & lui dit : » Je
» vous donne le Gouvernement de
» Berry qu'avoit Lauzun «. Marillac
répondit : » Sire, que Votre Ma-
» jesté, qui fait mieux les regles de
» l'honneur que personne du monde,
» se souvienne, s'il lui plaît, que je n'é-
» tois pas ami de Lauzun ; qu'elle ait la
» bonté de se mettre un moment à ma
» place, & qu'elle juge si je dois ac-
» cepter la grace qu'elle me fait. — Vous
» êtes, dit le Roi, trop scrupuleux ; j'en

» fais autant qu'un autre là-dessus ; mais
» vous n'en devez faire aucune difficulté.
» — Sire , puisque Votre Majesté l'ap-
» prouve , je me jette à ses pieds pour la
» remercier. — Mais, dit le Roi, je vous ai
» donné une pension de 12,000 francs,
» en attendant que vous ayez quelque
» chose de mieux. — Oui, Sire, je la remets
» entre vos mains. — Et moi, dit le Roi,
» je vous la redonne encore une fois ,
» & je m'en vais vous faire honneur de
» vos beaux sentimens ». En disant cela,
il se tourna vers ses Ministres , leur
conta les scrupules de M. de Marillac,
& dit : » J'admire la différence ; jamais
» Lauzun n'avoit daigné me remercier
» du Gouvernement de Berry : il n'en
» avoit pas pris les provisions, & voilà
» un homme pénétré de reconnois-
» sance ».

Louis XIV tenoit son Lit de Justice :
Saintot, Maître des Cérémonies, après
avoir salué le Monarque, salua les Prin-
ces du Sang, ensuite les Prélats, & puis
le Parlement. Le Premier Président
Lamoignon, qui prétendoit que le Par-
lement devoit être salué immédiate-
ment après les Princes du Sang, dit :

N ij

» Saintot, la Cour ne reçoit point vos
 » civilités ». Le Roi dit alors à ce Magi-
 strat : Je l'appelle *Monsieur Saintot*.
 Le Premier Président répondit au Roi :
 » Sire, votre bonté vous dispense quel-
 » quefois de parler en Maître ; mais
 » votre Cour de Parlement doit tou-
 » jours vous faire parler en Roi ».

Après la mort d'*Erlach*, qui étoit
 Gouverneur de Brisach, un nommé
*Charlevoi** s'en trouva le maître absolu,
 par le grand crédit qu'il avoit dans la
 Garnison. On craignoit qu'il ne traitât
 avec l'Empereur, & cette crainte n'étoit
 pas sans fondement. Pour prévenir ce
 malheur, la Maréchale de *Guébriant*, qui
 le connoissoit beaucoup & qui favoit de
 quoi il étoit capable, se chargea d'aller
 négocier avec cet homme. Voici comme
 elle s'y prit pour réussir. Connoissant le
 grand foible de *Charlevoi* pour les fem-
 mes, elle emmena avec elle une Demoi-
 selle des mieux faites & de la plus facile
 composition, à qui elle prescrivit la
 maniere dont elle devoit se conduire.

* Né en 1595, mort en 1650.

Arrivées à Brisach, elles allèrent voir les raretés de cette Ville ; Charlevoi les accompagna, & eut occasion d'entretenir cette jeune personne. Comme elle étoit belle & coquette, elle n'eut pas de peine à lui donner dans la vue. Il s'attacha à lui faire la cour, & la regarda comme une bonne fortune. Elle, de son côté, dont le métier n'étoit pas d'être cruelle, ne le parut à Charlevoi, qu'autant qu'elle le crut nécessaire pour le succès des desseins de la Maréchale. Celle-ci voyant leur intelligence aussi bien établie qu'il le falloit, sortit de Brisach pour aller dans une maison située à quelques lieues de la Ville. Afin d'avoir un prétexte de ne point retourner à Brisach, elle feignit d'être malade, & fit donner dans cette maison un rendez-vous à Charlevoi, qu'on ne pouvoit tirer de Brisach sans quelque artifice de cette nature. Il fut arrêté, & conduit prisonnier à Philipsbourg. Quelque temps auparavant, le Comte d'Harcourt avoit été fait Gouverneur de Brisach, en récompense de ce qu'il avoit conduit les Princes du Château de Vincennes au Havre. Ayant Charlevoi en son pouvoir, & la Garnison de Brisach n'ayant

point été changée, il fit proposer à son prisonnier de le délivrer, pourvu qu'il le rendît maître de cette Place ; ce que Charlevoix exécuta.

Le Nôtre * avoit été chargé de dessiner les jardins de Versailles. Lorsqu'il eut tracé ses idées sur ce terrain ingrat, il engagea Louis XIV à venir sur les lieux, pour juger de la distribution des principales parties. Il commença par les deux pièces d'eau qui sont sur la terrasse, au pied du Château ; ensuite il expliqua son dessein pour la double rampe, &c. Le Roi, à chaque grande pièce, dont *Le Nôtre* lui marquoit la position & décrivoit les beautés, l'interrompoit en lui disant : *Le Nôtre, je vous donne vingt mille francs.* A la quatrième interruption, cet Artiste aussi désintéressé que Louis XIV se monroit libéral, dit au Roi d'un ton assez brusque : *Sire, Votre Majesté n'en saura pas davantage ; je la ruinerois.*

En 1678, *Le Nôtre* fit un voyage en Italie. Le Pape Innocent XI instruit de son séjour à Rome, désira de le voir.

* Né en 1613, mort en 1700.

Après les genuflexions d'usage, Sa Sainteté le fit lever, & demanda à voir les plans de Versailles, dont Elle avoit beaucoup entendu parler. Elle ne put concevoir comment on avoit pu sans riviere, fournir à tant de canaux, de fontaines, de cascades & de jets d'eau. *Cela doit coûter des sommes prodigieuses*, dit le Pape ? — *Saint Pere, cela ne passe pas encore deux cents millions*, répondit Le Nôtre. La conversation ayant changé d'objet : *Je ne crains plus de mourir*, dit cet Artiste, *puisque j'ai vu les deux plus Grands Hommes du monde, Votre Sainteté & le Roi mon maître.* — *Il y a grande différence*, dit le Pape : *le Roi est un grand Prince victorieux : je suis un pauvre Prêtre, serviteur des serviteurs de Dieu ; il est jeune, & je suis vieux.* Le Nôtre charmé de cette réponse, qui témoignoit l'estime que le Pontife faisoit de Louis XIV, saute au coup de Sa Sainteté, l'embrasse, & lui dit : *Mon Révérend Pere, vous vous portez bien, & vous enterrez tout le Sacré Collège.* De retour chez lui, Le Nôtre écrivit à Bontems, premier Valet de chambre du Roi, & lui fit un détail exact de cette conversation. La lettre fut lue au Roi à son lever.

Le Duc de Créqui qui étoit présent ; dit qu'il gageroit mille louis contre un , que la témérité de Le Nôtre n'avoit point été jusqu'aux embrassemens. » Ne pariez » pas, lui répondit le Roi ; quand je » reviens de la campagne , Le Nôtre » m'embrasse ; il a pu embrasser le » Pape «.

Cet homme illustre conserva dans sa plus haute fortune des sentimens humbles & modestes. Le Roi lui ayant accordé en 1675 des Lettres de Noblesse & le Cordon de Saint-Michel , voulut lui donner des Armes : il répondit qu'il avoit les siennes , qui étoient trois limaçons , couronnés d'une pomme de chou. » Sire, ajouta-t-il, pourrois-je oublier » ma bêche ? Combien doit-elle m'être » chere ! N'est-ce pas à elle que je dois » les bontés dont Votre Majesté m'honore « ?

En 1669 , la Province de Languedoc fournit un exemple effrayant des funestes effets de l'amour. Le Marquis de la Douze fut accusé & convaincu d'avoir empoisonné sa femme , pour épouser la fille du Prédident *Pichon* de Bordeaux. Celle-ci fut soupçonnée d'avoir eu part

au meurtre de la Marquise, à qui elle succéda. Cette Dame voyant son mari arrêté, se déguisa en homme pour venir lui donner des conseils, & pour concerter avec lui des moyens de défense. Le malheur voulut qu'elle fût découverte & arrêtée. Ils furent jugés l'un & l'autre; mais il n'y eut point de preuves décisives contre la Marquise; le Marquis fut seul condamné. C'étoit un homme de trente-six ans, beau & d'une physionomie on ne peut plus noble. Tout ce qu'il fit & dit depuis la lecture de son Arrêt, jusqu'au coup qui lui trancha la tête, fut digne d'un homme innocent & vertueux. Après avoir écouté son Arrêt sans s'émouvoir, il s'approcha de l'Autel, & levant les mains au Ciel, il dit : *Vous le voulez, Seigneur, & je le veux bien aussi.* Puis se retournant vers le Commissaire : *Je vous remercie, Monsieur, lui dit-il, d'avoir opiné pour moi; je sais de quel avis vous avez été, & Dieu m'est témoin que si je pouvois, je vous donnerois des marques de ma reconnoissance : cependant j'atteste ce même Dieu, que je meurs innocent.* Puis il demanda une écritoire pour écrire à sa femme; ce fut en ces termes :

N vj

» Ma très-chère & très-aimable En-
 » fant, je m'en vais mourir très-satisfait,
 » puisque Dieu le veut. Le seul déplaisir
 » qui me reste, est de n'avoir point vu
 » mon fils. Je vous le recommande,
 » & je vous prie de le faire élever dans
 » la crainte de Dieu. Je suis un bel
 » exemple. *Signé* LA DOUZE.

Un certain homme de ses amis étoit présent, assis & pleurant; la Douze qui se promenoit sans pleurer, se tourna tout à coup, & lui dit : *Ah ! Monsieur, je vous demande pardon, si je me promene sans vous entretenir ; l'état où je suis est un peu violent, & l'action me soulage.* Vers le soir on le mit dans un tombeau, avec deux Cordeliers & le bourreau. Il fut conduit par la Ville, pour être mené à l'échafaud. Ayant vu à une fenêtre une Dame qu'il avoit beaucoup aimée, il la salua deux fois avec un profond respect. Il étoit nu-tête & les pieds liés ; & par grace, on lui avoit laissé son pourpoint. Il monta courageusement sur l'échafaud avec le Confesseur ; on chanta le *Salve* ; on le dépouilla, il noua lui-même son mouchoir, il s'assit sur le poteau, puis il se releva pour dire encore un mot à son Confesseur, Le bourreau

lui dit : *Monsieur, j'ai un grand déplaisir d'avoir à commencer le métier par vous.* — *Hélas ! mon ami*, lui répondit la Douze, *je te remercie, tu es ici le seul qui me regrette ; je te prie de me laisser dire quelque Priere quand j'aurai le cou sur le poteau.* Il dit trois fois, *JESUS*, & cria ensuite : *Frappe quand tu voudras.* Le coup l'empêcha d'en dire davantage.

Lorsqu'en 1671 le Roi nomma, pour la seconde fois, M. de Pomponne * à l'Ambassade de Suede, il lui promit de l'en retirer bientôt, & lui tint parole. Mais ce qui hâta son retour, fut la haute opinion que Sa Majesté conçut de lui, même avant son départ. Cette circonstance mérite d'être rapportée. Cet Ambassadeur étoit allé chez M. de Lionne, pour recevoir son instruction. On fait que ce Ministre aimoit un peu ses plaisirs, & qu'il leur donnoit tout le temps qu'il pouvoit dérober aux affaires, sans préjudicier au service de l'Etat. Ainsi, croyant pouvoir se décharger sur M. de Pomponne du soin de dresser cette instruction, après l'avoir

* Mort en 1699.

entretenu du sujet de son voyage & de ce qu'il auroit à négocier, il lui dit de la faire lui-même ; ce que l'Ambassadeur exécuta, après s'en être excusé autant qu'il put. Le trait qu'on va lire, est un des plus beaux de la vie de M. de Lionne. Il porta au Roi cette instruction, sans y rien changer. Sa Majesté la goûta, & dit au Ministre que cette fois il s'étoit surpassé lui-même. Dans une ame moins noble que celle de M. de Lionne, ce discours eût mortifié l'amour-propre, & fait naître la jalousie. Il n'excita dans la sienne, d'autre sentiment que celui de la justice. » Sire, dit-il au » Roi, il ne faut point imposer à Votre » Majesté ; c'est M. de Pomponne qui » a fait l'instruction. — Je suis bien » cise, dit le Roi, que vous me l'avez » fait connoître ; c'est un homme dont » on pourra se servir dans l'occasion ». En effet, M. de Lionne étant mort quelques mois après, & le Marquis de Berni, son fils, qui avoit la survivance de sa Charge, ayant supplié Sa Majesté de recevoir sa démission, cet événement acheva l'établissement de M. de Pomponne. Il fut appelé sans brigue & sans autre appui que ses talens, à la place de

Secrétaire d'Etat au Département des affaires étrangères ; & comme sa fortune n'étoit point suffisante pour acquitter cette Charge, Louvois proposa l'expédient de lui donner à vendre la Charge de Premier Ecuyer de la grande écurie , qui étoit alors vacante , avec un brevet de retenue de quatre cents mille livres ; ce qui fut ainsi exécuté.

M. *d'Andilly*, pere de M. de Pomponne, étant venu faire ses remerciemens au Roi, Sa Majesté lui fit beaucoup de caresses, loua ses talens & sa vertu, & lui dit d'un air agréable : » Je crois » pourtant que vous avez un péché sur » votre conscience, dont vous ne vous » êtes pas repenti. C'est, ajouta le Roi, » d'avoir mis dans votre belle Préface » sur Joseph, que vous avez fait cet » Ouvrage à quatre-vingts ans ; car il est » bien difficile que vous n'ayez pas eu » une grande complaisance pour vous-même, de vous voir encore à cet âge capable d'un ouvrage si beau & si » estimé ». Cette raillerie fine & obligeante, fut reçue avec tous les respects qu'elle méritoit. Le Roi alla ensuite se promener, & recommanda à M. Bontems de prendre soin de M.

d'Andilly, & de lui faire voir toutes les beautés de Versailles.

Rien n'est plus fameux dans l'Histoire de la Marine, que le Combat du Texel contre les Hollandois (en 1673). On lit dans la Relation de ce Combat, une action bien hardie de *Guillot*, Capitaine de brûlot. Le Comte d'Estrées lui avoit commandé de s'attacher au navire de *Banker* & de le brûler. Ce Capitaine essuya le feu de trois vaisseaux, en évita deux autres, jeta ses grappins au vaisseau désigné, & mit le feu à la mèche; mais voyant que cette mèche ne faisoit point effet, il retourna à son brûlot, y mit le feu une seconde fois, & se retira. Les deux Armées admirèrent cette audace. Vingt hommes qui avoient eu le courage de rester sur ce même navire, eurent le temps d'en séparer le brûlot. Tout le reste de l'équipage s'étoit jeté à la mer, épouvanté de l'intrépide courage du Capitaine Guillotin.

En 1676, on représenta sur le Théâtre de l'Hôtel de Guénégaud, une Comédie de *Thomas Corneille*, en cinq Actes, intitulée *Le Triomphe des Dames*, qui n'a point été imprimée, & dont le

Ballet du jeu de *Piquet* étoit un des intermedes. Les quatre Valets parurent d'abord, avec leurs hallebardes, pour faire faire place; ensuite les Rois arriverent successivement, donnant la main aux Dames, dont la queue étoit portée par quatre Esclaves: le premier de ces Esclaves représentoit la *Paume*, le second le *Billard*, le troisieme les *Dez*, le quatrieme le *Trictrac*. Les Rois, les Dames & les Valets après avoir formé, par leurs danses, des tierces & des quatorzes; après s'être rangés, tous les noirs d'un côté & les rouges de l'autre, finirent par une contre-danse, où toutes les couleurs étoient mêlées confusément & sans suite. Cet intermede n'étoit pas nouveau, & ne fut que l'esquisse d'un grand Ballet exécuté à la Cour de Charles VII, & sur lequel on eut l'idée du jeu de *Piquet*, qui certainement ne fut imaginé que vers la fin du regne de ce Prince.

Après la conquête de la Lorraine, un Ingénieur ayant proposé, pour une somme assez modique, de transporter de Nanci à Paris un cheval de bronze, plus gros & plus massif que celui du Pont-Neuf, le Roi saisit ce nouveau

moyen d'humilier le Duc Charles. Il ne fallut qu'un mois pour charier cette lourde masse, qui devoit être placée solennellement sous l'arc de triomphe érigé au faubourg Saint - Antoine lors du mariage du Roi, & pour signaler l'entrée de la Reine à Paris ; mais cet énorme cheval se trouva trop petit, à cause de l'élévation du portique, & l'on se vit forcé de renoncer à ce projet, si humiliant pour le Duc de Lorraine.

La Comtesse *de la Suze* *, que ses Poésies ont rendue si célèbre, plaidoit au Parlement de Paris contre la Duchesse *de Châtillon*. Ces deux Dames se rencontrèrent face à face dans la grande-salle du Palais ; & le Duc de la Feuillade, qui donnoit la main à la Duchesse, dit à Madame de la Suze, qui étoit accompagnée de Bensérade & de quelques autres Poètes : » Madame, si vous avez » la rime de votre côté, nous avons » la raison du nôtre «. La Comtesse lui repartit aussi-tôt : *Ce n'est donc pas, Monsieur, sans rime ni raison que nous plaidons.*

* Née en 1618, morte en 1673.

Cette Dame eut beaucoup à souffrir de la jalousie de son mari, qui, pour la soustraire au monde qu'elle aimoit, avoit résolu de la confiner dans une de ses Terres. La Comtesse effrayée de ce projet, prit aussi-tôt le parti d'abjurer le Calvinisme qu'elle professoit ainsi que son mari, & de demander la cassation de son mariage : ce qui fit dire à Christine, Reine de Suede, *que la Comtesse avoit changé de Religion, pour ne se trouver avec son mari ni dans ce monde ni dans l'autre.*

Madame de la Suze, libre de tout engagement, se livra uniquement à la poésie, & négligea souvent ses propres affaires. Un Exempt, accompagné de ses Archers, vint un jour chez elle, sur les huit heures du matin, pour saisir ses meubles ; elle ordonna qu'on le fit entrer, quoiqu'elle fût encore dans son lit, & le pria, avec instance, de vouloir bien la laisser reposer encore deux heures, parce qu'elle n'avoit point dormi de la nuit ; ce qui lui fut accordé. A dix heures elle se leva, s'habilla pour aller dîner en ville, & passant dans son anti-chambre, elle fit de grands remerciemens à l'Exempt, & lui dit tranquillement : *Monsieur, je vous laisse le maître.*

M. le Duc de Vendôme devoit cinquante pistoles d'un pari qu'il avoit perdu contre un frere de *Dupleffis*, nomme *la Vallée*, sur une course de chevaux. M. le Grand pressant un peu M. de Vendôme de le payer, le Duc de Grammont lui dit : » Hé morbleu, payez » puisque vous avez perdu, & n'ayez » jamais à faire à ces gens-là « ! M. le Grand ne trouva pas que ce conseil fût donné en bons termes, il en chercha qui déplussent autant au Duc de Grammont, & afin qu'il les entendit mieux, il lui fit tomber sa perruque ; ce qui ne se fit pas si délicatement, que la tête ne s'en sentit. M. de Grammont avoit un fouet à la main, dont il essaya de riposter ; ils n'avoient ni épées ni pistolets. M. le Chevalier de Lorraine qui en avoit une, voulut aller à eux, & en fut empêché par l'Ecuyer du Duc de Grammont qui vint à lui l'épée à la main. Il tira la sienne ; l'Ecuyer s'enfuit : le Chevalier de Lorraine le suivit & le piqua un peu aux reins : l'Ecuyer tourna, & poussa deux coups au Chevalier, qui lui ôta son épée sans être blessé ; il ne voulut pas le tuer, & se contenta de

lui couper le visage. Les autres furent séparés par un Sous-Brigadier des Gardes-du-Corps. Le Roi qui n'étoit qu'à deux cents pas de là, dit à *Monsieur de* les amener, & de les accommoder sans entrer dans aucun détail ; & leur fit dire d'aller à la Bastille, où ils passerent un jour. Le Roi détendit qu'on parlât de cette affaire.

Les applaudissemens qu'on donnoit aux Ouvrages d'*Arnauld* *, ne l'aveugloient point sur leur imperfection ; il étoit même le premier à les critiquer. Il avoit pris la voiture publique pour aller voir son frere l'Evêque d'Angers ; ses compagnons de voyage qui ne le connoissoient pas, firent tomber la conversation sur le Livre de *la perpétuité de la Foi* : on le vantoit beaucoup. Le Docteur Arnauld fut le seul qui le déprécia. » Il vous appartient bien, lui dit » quelqu'un, de vous ériger en Censeur » du grand Arnauld ! Et que trouvez- » vous donc à b'âmer dans son Livre ? — » Beaucoup de choses, répondit Ar- » nauld ; on a manqué tel & tel endroit :

* Né en 1612, mort en 1694.

» on eût dû mettre plus d'ordre, pour-
» ser davantage le raisonnement ». Il
parla de tout en Maître, & cependant
personne ne fut défabusé. Le carrosse
de l'Evêque étant venu le prendre à
quelques lieues d'Angers, on reconnut que
le Censeur d'Arnauld étoit Arnauld lui-
même, & chacun se répandit en excuses.

Après son exclusion de la Société de
Sorbonne, le Docteur Arnauld fut obligé
de se tenir caché pour se soustraire à de
nouvelles persécutions. La Duchesse de
Longueville lui offrit une retraite dans
son hôtel, & l'on convint qu'il y pa-
roitroit en habit séculier, avec une
grande perruque sur la tête & l'épée
au côté. Il y fut attaqué de la fièvre,
& la Duchesse ayant fait venir le Mé-
decin *Brayer*, lui dit que c'étoit pour
un Gentilhomme qu'elle protégeoit, &
à qui elle avoit donné depuis peu une
chambre dans son hôtel. *Brayer* monte
chez le malade, qui après l'avoir en-
tretenu de sa fièvre, lui demande des
nouvelles. » On parle, lui dit le Méde-
» cin, d'un Livre nouveau qu'on attri-
» bue au Docteur Arnauld ou à M. de
» *Saci*; mais je ne le crois pas de ce der-
» nier, il n'écrit pas si bien ». A ce mot,

Arnauld oubliant son habit gris & sa perruque, lui répond vivement : *Que voulez-vous dire ? mon neveu écrit mieux que moi.* Brayer qui étoit homme d'esprit, envisage son malade, se met à rire, descend chez Madame de Longueville, & lui dit : » La maladie de votre Gentilhomme n'est pas considérable ; je » vous conseille cependant de faire en » sorte qu'il ne voie personne ; il ne » faut pas le laisser parler «.

On jugera, par le trait suivant, de l'intérêt qu'Arnauld mettoit à l'affaire du Jansénisme. Un jour *Nicole*, son ami & son compagnon d'armes pour la même cause, mais né d'ailleurs avec un caractère doux & accommodant, lui représentoit qu'il étoit las de cette guerre, & qu'il vouloit se reposer. *Vous reposer !* répond Arnauld : *Eh ! n'aurez-vous pas pour vous reposer l'Eternité toute entière ?*

M. *Feuillet* * regardoit Monsieur faire collation en Carême. Monsieur en sortant de table, lui montra un petit biscuit qu'il prit encore sur la table, en disant : *Cela n'est pas rompre le jeûne, n'est-il pas vrai ?*

* Né en 1622, mort en 1693.

Feuillet lui répondit : *Mangez un veau, & soyez Chrétien.* Ce M. Feuillet étoit Chanoine de Saint-Cloud & l'un des plus zélés Missionnaires de son siècle.

Dans la Campagne de Flandres, en 1677, *Monsieur* * battit le Prince d'Orange à Cassel, & cette victoire facilita la prise de Cambrai, que le Roi assiégeoit en personne. Louis XIV montra en cette occasion quelque jalousie contre son frere. On remarqua qu'il fut peu question de cette bataille dans ses conversations ; qu'il n'eut pas la curiosité d'aller voir le lieu du combat ; & qu'il ne fut pas trop content de ce que les peuples sur son chemin criaient : » Vive » le Roi & *Monsieur* qui a gagné la bataille «. Les gens sensés prévirent dès ce moment que *Monsieur* ne se retrouveroit de sa vie à la tête d'une armée. Cependant il étoit naturellement intrépide, affable sans bassesse, aimoit l'ordre, étoit capable de suivre un bon conseil. Il avoit assez de défauts, pour qu'on doive rendre justice à ses bonnes qualités.

* Né en 1640, mort en 1701.

L'amour avoit égaré l'Abbé *de Rancé* *, l'amour occasionna sa conversion. Cet Abbé , au retour d'un vöyage , allant voir la belle Duchesse *de Montbazon* qu'il aimoit , & dont il ignoroit la mort , monta par un escalier dérobé , & étant entré dans l'appartement ; il trouva sa tête dans un plat. On l'avoit séparée du corps , parce que le cercueil de plomb qu'on avoit fait faire s'étoit trouvé beaucoup trop court. Ce spectacle inattendu fit une telle impression sur l'Abbé de Rancé , qu'il lui inspira la plus grande aversion pour tout ce qu'il avoit aimé jusqu'alors ; & dès ce moment ; il forma le projet de réformer la Trappe.

Le 18 Février 1677 , le Parlement de Paris abolit le congrès , qui , depuis cent vingt ans , étoit en usage sans loi qui l'eût établi. L'abolition s'en fit à l'occasion du mariage de *Cordouan* , Marquis de *Langei* , avec une *Saint-Simon Courtaumer*. Après trois ans d'habitation le mariage fut déclaré nul , pour cause d'impuissance , par Arrêt du 8 Février

* Né en 1625 , mort en 1700.

1659. La femme époufa ensuite le Marquis de Boesle-Caumont ; & Langei époufa Diane de Montault de Noailles , dont il eut sept enfans. Il avoit protesté devant Notaires contre l'Arrêt.

Après la prise de *Namur* on trouva chez les Jésuites de cette Ville , douze cents soixante bombes toutes chargées , avec leurs amorces. Les bons Peres gardoient précieusement ce dépôt , sans en rien dire , espérant de les rendre aux Espagnols , au cas qu'on nous eût fait lever le siege. Le Roi se contenta d'envoyer le Pere Recteur à Dole. Mais le Pere de la Chaise dit que le Roi étoit trop bon , & que les Supérieurs de leur Compagnie seroient plus séveres que lui,

Un pauvre Passementier du Faubourg Saint-Marceau , étoit taxé à dix écus pour un impôt sur sa maîtrise. Il ne les avoit pas ; on le presse : il demande du temps ; on le lui refuse : on prend son pauvre lit & sa pauvre écuelle. Quand il se vit en cet état , la rage s'empara de son cœur ; il coupa la gorge à trois de ses enfans qui étoient dans sa chambre ; sa femme sauva le

quatrième & s'enfuit. Le pauvre homme fut mis au Châtelet, & on le pendit le lendemain : il dit que tout son chagrin étoit de n'avoir pas tué sa femme & son quatrième enfant. Depuis le siège de Jérusalem, il ne s'est point vu une telle fureur.

Le Comte de Chamilly étoit Gouverneur de *Grave*, Place démantelée & assiégée en 1674 par le Prince d'Orange, qui pouffoit le siège très-vigoureusement. Le Roi ordonna deux fois au Comte de capituler : ce brave Général n'y voulut entendre qu'à la dernière extrémité ; & quoiqu'il n'eût plus de quoi faire la moindre résistance, il sortit de la Place avec tous les honneurs de la guerre, & reçut un accueil très-honorable du vainqueur. De retour à Versailles, le Roi, après l'avoir beaucoup loué de la belle défense qu'il avoit faite, & sur-tout d'avoir soutenu dans une mauvaise Place un siège de quarante-trois jours, & affoibli considérablement l'armée ennemie par de vigoureuses sorties, lui permit de lui demander une grâce. *Sire*, lui répondit Chamilly, *je vous prie de m'accorder celle de mort Colonel qui est à la Bastille.* — *Et qui peut,*

être votre Colonel ? lui repartit le Roi avec surprise. — C'est M. de Briquemault : j'ai eu autrefois une Compagnie dans son Régiment, & je ne pourrois, sans être ingrat, ne pas reconnoître les soins qu'il a pris de m'instruire & de me former dans ma jeunesse, afin que mes services pussent être un jour agréables à Votre Majesté. Le Roi & tous ceux qui étoient présens admirèrent la grandeur d'ame de M. de Chamilly, qui sans doute eût obtenu pour lui-même quelque grace considérable, s'il eût voulu profiter de la disposition où se trouvoit Louis XIV. M. de Briquemault sortit de la Bastille, où peut-être il seroit mort, pour avoir eu le malheur de déplaire à un Ministre.

Dans une des parties de chasse du Roi, Mademoiselle *Fontanges* * parut en amazone, avec un habit en broderie dont l'élégance étoit assortie à celle de sa taille. Une coiffure de caprice, composée de quelques plumes, relevoit l'éclat de son teint & la délicatesse de ses traits. Le vent s'étant élevé vers le

* Née en 1661, morte en 1681.

soir, elle se fit attacher cette coiffure avec un ruban, dont les nœuds retomboient sur son front. Cet ajustement, où le hasard avoit autant & plus de part que la coquetterie, plut extrêmement au Roi, qui pria Mademoiselle Fontanges de ne pas se coiffer autrement de tout le reste de la journée. Toutes les Dames parurent le lendemain avec une pareille coiffure, & ce goût de hasard devint le goût dominant : de la Cour il passa à la Ville, se répandit dans les Provinces, & pénétra bientôt, sous le nom de *Fontanges*, jusque chez l'Etranger.

Madame de Maintenon n'oublia aucun des moyens qu'elle put employer, sans se compromettre, pour rompre le commerce du Roi & de Mademoiselle *Fontanges*. Elle attaqua sur-tout la jeune favorite avec les armes de la morale, qu'elle savoit mettre en jeu avec tant d'art & de délicatesse. Mais tout ce qu'elle put obtenir, un jour après un sermon de deux heures, fut cette réponse, ou plutôt cette réflexion de Mademoiselle de Fontanges : *A vous entendre, ne diroit-on pas qu'il est aussi aisé de quitter un Roi, que de quitter sa chemise ?*

La *Voisin*, célèbre empoisonneuse, fut son Arrêt, chose assez extraordinaire, quatre jours avant son supplice. Cela ne l'empêcha pas de boire, de manger & de faire la débauche. Le lundi à minuit, elle demanda du vin, & se mit à chanter des chansons fort indécentes. Le mardi elle eut la question ordinaire & extraordinaire; elle avoit bien dîné, & dormi huit heures. Elle soupa le soir, & recommença, toute brisée qu'elle étoit, à faire la débauche avec ses gardes. On lui en fit honte, & on lui dit qu'elle feroit bien mieux de penser à Dieu, & de chanter un *Ave, Maris Stella*, ou un *Salve*. Elle chanta l'un & l'autre en plaisantant, & dormit ensuite. Le mercredi se passa de même en débauche & en chansons: elle refusa de voir le Confesseur. Enfin, le jeudi on ne voulut lui donner qu'un bouillon; elle en gronda, disant qu'elle n'auroit pas la force de parler à ces *Messieurs*. Elle vint en carrosse de Vincennes à Paris. On la voulut faire confesser, & il n'y eut pas moyen de l'y déterminer. A cinq heures on la lia, & avec une torche à la main elle parut dans le tom-

berneau , habillée de blanc. On voyoit qu'elle repouffoit le Confesseur & le Crucifix avec violence. A Notre-Dame elle ne voulut jamais prononcer l'amende honorable ; & à la Greve elle se défendit autant qu'elle put de sortir du tombeau ; on l'en tira de force , on la mit sur le bûcher , affifé & liée avec du fer , on la couvrit de paille ; elle jura beaucoup , elle repouffa la paille cinq ou six fois ; mais enfin , le feu s'augmenta , & on la perdit de vue.

La Marquise de Brinvilliers , fille du Lieutenant Civil d'Aubrai , étoit une petite femme qui avoit été jolie & galante , mais qui depuis un certain temps visitoit les Hôpitaux & faisoit la dévote. En 1679 , elle étoit dans un commerce étroit avec un nommé *Sainte-Croix* , Gascon qui vivoit d'industrie , & qui avoit été à la Bastille , où il avoit appris la composition des poisons d'un prisonnier Italien ; il se piquoit aussi de Chimie. Cet homme en travaillant un poison violent & prompt , laissa tomber son masque de verre qui le garantissoit de la malignité du venin , & en mourut

subitement. Lorsqu'on leva son scellé ; on trouva une cassette, que Madame de Brinvilliers réclama avec empressement. La Justice en ordonna l'ouverture, & les poisons s'y trouvèrent étiquetés, avec l'effet qu'ils devoient produire ; mais dès que la Dame en eut avis, elle s'enfuit en Angleterre. On fit l'essai de ses poisons sur plusieurs animaux : ainsi son crime fut avéré, & l'Exempt *Desgrais* mis en campagne pour la chercher. Elle ne fut pas long-temps en Angleterre, & ce fut à Liege qu'on la prit. Amenée à Paris, elle eut la tête tranchée. Ce supplice étoit trop doux pour une telle femme ; mais comme sa famille étoit une des plus puissantes de la Robe, elle fut épargnée par ses Juges, quoique convaincue d'avoir empoisonné non-seulement son pere & son frere, mais plusieurs pauvres des Hôpitaux & plusieurs payfans à la campagne, dans l'unique vue de faire l'essai de ses poisons. Elle mourut comme elle avoit vécu, c'est-à-dire, résolument. Entrée dans la chambre où l'on devoit lui donner la question, elle dit, en voyant trois seaux d'eau : *C'est assurément pour me*

noyer ; car de la taille dont je suis , on ne prétend pas que je boive tout cela. Elle écouta son Arrêt dès le matin , sans frayeur & sans foiblesse ; & sur la fin elle fit recommencer , disant que ce tombereau l'avoit frappée d'abord , & qu'elle en avoit perdu l'attention pour le reste. En allant au supplice , elle dit à son Confesseur de faire mettre le bourreau devant elle , afin de ne point voir , disoit-elle , ce coquin de Desgrais qui m'a prise. Il étoit à cheval devant le tombereau. Son Confesseur la reprit de ce sentiment ; elle dit : *Ah ! mon Dieu , je vous demande pardon : qu'on me laisse donc cette étrange vue.* Elle monta seule , & nu-pieds , à l'échelle & à l'échafaud. Il se passa plus d'un quart-d'heure avant son exécution ; ce qui occasionna un grand murmure parmi le peuple. Le lendemain on cherchoit ses os , parce qu'on disoit qu'elle étoit sainte. Elle avoit , disoit-elle , deux Confesseurs ; l'un prétendoit qu'il falloit tout déclarer , & l'autre non ; elle rioit de cette diversité. Elle ajoutoit : *Je puis faire en conscience tout ce qui me plaira.* Il lui plut de ne dire rien du tout.

Isaac de Benferade * n'avoit que huit ans, lorsque l'Evêque qui lui donnoit la Confirmation, lui demanda s'il ne vouloit pas changer son nom Juif d'*Isaac* pour celui d'un Chrétien. *De tout mon cœur*, répondit cet enfant, *pourvu qu'on me donne du retour*. Le Prélat charmé de cette saillie, dit : » Il faut lui laisser son nom, il le rendra illustre «.

On fait que c'étoit une loi dans l'Académie Française, que le Directeur fit les frais d'un Service pour ceux qui mouroient sous son directorat. Il y eut une contestation de générosité entre *Racine* & l'Abbé de *Lavau*, à qui seroit le Service de *Pierre Corneille*, parce qu'il paroïssoit incertain sous le directorat duquel il étoit mort. La chose ayant été remise au jugement de la Compagnie, l'Abbé de *Lavau* l'emporta, & *Benferade* dit à *Racine* : » Si quelqu'un pouvoit prétendre à enterrer *M. Corneille*, c'étoit vous ; vous ne l'avez pas fait «.

A la naissance du Duc de Bourgogne, *Benferade* dit qu'il seroit un jour un des plus braves hommes du monde, puis-

* Né en 1612, mort en 1691.

qu'à son âge il avoit déjà fait reculer Monsieur le Prince.

Dix mille bombes avoient abattu l'orgueil des Algériens. Ces brigands n'eurent de long-temps l'audace de reparoître en mer pour courir sur les François; & pendant la guerre de la succession, lorsque les Alliés alloient d'un bout du monde à l'autre susciter des ennemis à la France, le Dey d'Alger demandoit aux Envoyés des Anglois & des Hollandois, qui le pressoient de recommencer les pirateries; il leur demandoit, dis-je, pour toute réponse : *Le vieux Roi est-il mort ?* Ainsi l'Afrique partagea l'étonnement & la terreur que l'énorme puissance de Louis XIV avoit inspirés à toute l'Europe.

Le Pere de la Rue*, Jésuite, fit sur M. de Harlay, Archevêque de Paris, une devise assez heureuse : elle avoit pour Corps, un bouton de rose vert, éclairé par un soleil; & pour Ame, ces paroles : *Le soleil le fera rougir.* Effectivement, Louis XIV désigné dans ses

* Né en 1643, mort en 1725.

devifés par un foleil, definoit un chapeau de Cardinal à l'Archevêque de Paris, & ce Prélat étoit fur le point de le recevoir, lorsqu'il mourut fubitement d'une attaque d'apoplexie. » Il s'agit » maintenant, dit alors Madame de » Sévigné, de trouver quelqu'un qui » fe charge de l'Oraifon funebre: on » prétend qu'il n'y a que deux petites » bagatelles qui rendent cet ouvrage » difficile: la vie & la mort *.

Ce fut en 1687, que le Maréchal de la Feuillade * fit ériger, à fes frais, la Statue pédeftre du Roi dans la Place qu'il avoit fait bâtir à l'endroit où étoit auparavant le bel Hôtel de la Ferté: on l'appelle aujourd'hui la Place des victoires. Les Critiques du temps faifoient entrer dans cette action beaucoup de vanité & de politique. On prétendoit que la Feuillade s'étant brouillé avec Louvois, fous lequel il n'avoit jamais voulu plier, il ne falloit pas moins que ce trait, pour le mettre à l'abri de fes perfécutions; & que fes grandes dépenses pour cette Statue, excufoient fes exactions fur le Régiment des Gardes, dont il étoit Colonel. Ce qu'il y a de sûr, c'eft que cet

* Mort en 1691.

encens fut bien reçu, & ne tarda pas à être payé par le Gouvernement de Dauphiné, vacant par la mort du Duc de Lesdiguières. Le Roi le donna ensuite au jeune la Feuillade après la mort de son pere. La cérémonie de la dédicace ou érection de la Statue, fut des plus brillantes. Les Princes & Princesses de la Maison Royale, & les principaux Seigneurs y furent invités. On les plaça sur des balcons faits exprès sur la façade de l'Hôtel de la Feuillade, & vis-à-vis de la Statue; les autres côtés de la Place étoient garnis d'échafauds remplis de gens de qualité. La marche fut ouverte par le Régiment des Gardes, le Maréchal à la tête; ensuite venoient les Officiers & les Archers de la Maréchaussée. Le Duc de Gêvres, Gouverneur de Paris, étoit précédé des Archers de la Ville, & suivi du Prévôt des Marchands & de tout le Corps de Ville. Ce cortège étant étant arrivé à la Place, on découvrit la Statue, & il en fit trois fois le tour. Le Maréchal & le Duc de Gêvres la saluant de l'épée, les Officiers des Gardes de l'esponton, la Maréchaussée de l'épée, & le Corps de Ville par de profondes inclinations. Les trompettes, les haut-

bois, les tambours, & un concert de musique se joignirent au bruit de trois décharges de mousqueterie & de boîtes, & aux applaudissemens du peuple, qui crioit *Vive le Roi*. Le Maréchal jeta de l'argent, & ce fut le dernier point de la cérémonie, après lequel les Princes & Princesses allerent à une grande collation qui avoit été préparée à l'Hôtel de Ville, & qui fut suivie d'un bal & d'un beau feu qui termina la fête.

Madame *Cornuel*, grande diseuse de bons mots, étoit un jour chez M. ***, dont elle étoit maltraitée. Elle attendoit à lui parler dans une antichambre qui étoit pleine de laquais: il vint une espece d'honnête homme qui lui dit qu'elle étoit mal dans ce lieu-là. *Hélas ! dit-elle, j'y suis fort bien ; je ne les crains point tant qu'ils sont laquais.*

Le mari de Madame *Deshoulières* * fut d'abord attaché au Prince de Condé, qui lui fit avoir, en 1653, la Majorité de Rocroi, que les Espagnols venoient d'enlever à la France. Cette Place exi-

* Née en 1638, morte en 1694.

geoit de grandes dépenses ; mais les biens du Major étoient saisis en France, & ses appointemens retenus à Bruxelles. Madame Deshoulières présenta des requêtes , auxquelles on ne fit point de réponses. Elle se plaignit , & on lui fit un crime de ses plaintes. Elle fut enfermée dans le Château de *Vilvorden* , à deux lieues de Bruxelles. Son mari se rendit dans cette dernière Ville , pour y solliciter la liberté de sa femme ; mais voyant qu'on ne l'écoutoit point, il se transporte à *Vilvorden* avec quelques soldats , s'introduit dans la forteresse , délivre sa femme , & prend avec elle la route de France. Louis XIV offroit alors une amnistie ; Monsieur & Madame Deshoulières en profitèrent.

On raconte de cette Dame une historiette qui peut divertir un moment. Etant allée voir une de ses amies à la campagne , on lui dit qu'un fantôme se promenoit toutes les nuits dans l'un des appartemens du Château , & que depuis bien du temps personne n'osoit l'occuper. Comme elle n'étoit ni superstitieuse ni crédule , elle eut la curiosité de s'assurer du prodige par elle-même , & voulut absolument coucher dans cet

appartement. En effet, au milieu de la nuit, elle entendit ouvrir sa porte : elle perçut, mais le spectre ne lui répondit rien ; cependant il marcha pesamment vers elle. Une table qui étoit au pied du lit fut renversée, & ses rideaux s'entr'ouvrirent avec bruit. La Dame peu troublée, alongeoit les deux mains, pour sentir si le spectre avoit une forme palpable. En tâtonnant, elle lui saisit les deux oreilles, qui étoient longues & velues ; ce qui lui donnoit beaucoup à penser. Elle n'osoit retirer une de ses mains pour toucher le reste du corps, de peur qu'il ne lui échappât ; & pour ne point perdre le fruit de sa peine, elle se tint dans cette attitude jusqu'à l'aurore. Enfin, au point du jour, elle reconnut dans l'auteur de tant d'alarmes, un gros chien assez pacifique, qui n'aimant point à coucher dehors, avoit coutume de venir chercher de l'abri dans cette chambre, dont la serrure ne fermoit pas.

Au commencement de 1674, le Roi fit demander au Corps des Merciers, un secours d'argent. On leur proposa, en récompense, le premier rang parmi

les six Corps , le droit de donner tous les ans plusieurs sujets au Consulat, & l'affranchissement d'une espece de servitude ; à laquelle leur commerce étoit assujetti depuis quelques années. Le Corps de la Mercerie fit offrir au Roi, par les Gardes en charge, 50,000 livres, & accepta l'affranchissement de la servitude du commerce ; mais il déclara que satisfait du rang qu'il tenoit parmi les six Corps & de l'usage établi pour le Consulat, il prioit qu'il n'y fut rien changé. Peu de temps après, Colbert annonça aux Gardes en charge, que le Roi content du zele que les Merciers avoient témoigné pour son service, leur rendoit les 50,000 livres, & leur donnoit deux mille écus pour faire prier Dieu pour Sa Majesté, décorer leur Chapelle, & boire à sa santé. En conséquence les Gardes firent célébrer avec la plus grande solennité, dans l'Eglise du Sépulcre, les Prieres des Quarante heures, pour la prospérité des armes de Sa Majesté. Tous les jours il y eut au Bureau une table de vingt couverts, à laquelle dînerent les Prélats qui avoient officié & les Prêtres de leur suite. On manda toutes les pauvres familles des

Marchands, auxquelles on distribua des aumônes. Enfin, pour remplir entièrement les vues de Louis XIV, ils firent placer dans la Chapelle des Marchands Merciers, un tableau du célèbre le Brun, qui se voit au retable du maître-autel du Sépulcre. Le dernier jour des Quarante heures, on apprit que la Citadelle de Besançon s'étoit rendue le 22 Mai. Dans les réjouissances publiques pour cet événement, on fit un grand feu de joie devant la porte du Bureau & de chacun des Gardes en charge, chez lesquels il y eut table ouverte jusqu'à deux heures après minuit. Au-dehors, on distribua des bouteilles de vin à tous ceux qui en voulurent; on ne laissoit passer personne sans le faire boire à la santé du Roi. Ces fêtes furent répétées pour la prise de Dole, rendue le 6 Juin. Il y eut de plus au Bureau une grande collation, à laquelle M. le Lieutenant général de Police, M. le Procureur du Roi & les anciens Gardes furent invités. Pour transmettre les témoignages publics de leurs sentimens pour Sa Majesté, les Marchands Merciers prièrent Santeuil de faire sur ce sujet un Poëme latin, que Pierre Corneille voulut bien leur traduire en françois. Le Poëme

& la traduction ont été réimprimés en 1770, avec une magnificence typographique digne du sujet, sous le titre de *Poëme à la louange de Louis XIV, présenté par les Gardes des Marchands Merciers de la Ville de Paris.*

Le Marquis de *Chandenier*, l'aîné de la Maison de *Rochechouart*, si célèbre par sa disgrâce, & par la magnanimité avec laquelle il la soutint plus de quarante ans, étoit premier Capitaine des Gardes-du-Corps, & singulièrement considéré par sa valeur, son esprit, & son extrême probité. Il perdit sa Charge avec les autres Capitaines des Gardes, à l'affaire des *Feuillans*, & fut le seul des quatre à qui elle ne fut pas rendue. M. de *Noailles* fut nommé à sa place; pourvu & mis en fonction, quoique *Chandenier* eut refusé de se démettre, quelque instance qu'on put lui faire. *Chandenier* étoit pauvre, on espéra que le besoin vaincroit son opiniâtreté; elle laissa la Cour, qui pour l'en punir l'envoya prisonnier au Château de *Loches*, où il fut au pain du Roi comme un criminel. Pour le forcer à recevoir l'argent de M. de *Noailles*, & à donner sa démis-

sion, on avoit arrêté son petit revenu ; mais on ne put le vaincre, & il aimoit mieux vivre du pain du Roi, & de ce qu'à tour de rôle les Bourgeois de Loches lui envoyoient à dîner & à souper dans une petite écuelle qui faisoit le tour de la Ville. Jamais il ne se plaignit, jamais il ne demanda ni son bien ni sa liberté. Près de deux ans se passerent ainsi. A la fin la Cour honteuse d'une violence si peu méritée, relâcha ses revenus, & changea sa prison en un exil, qui dura bien des années. Il en arriva comme de la prison ; la honte fit révoquer son exil. Il revint à Paris, où il ne voulut voir que peu d'amis ; & mourut à Sainte-Genevieve dans la plus simple, mais la plus jolie retraite qu'on puisse imaginer. C'étoit un homme de beaucoup de goût, qui avoit beaucoup vu & beaucoup lu. Il fut long-temps avant sa mort, dans une grande piété. On s'en servit, dans la dernière année de sa vie, pour l'engager à donner sa démission, & quand on l'eut enfin vaincu sur cet article, les mêmes gens de bien entreprirent de lui faire voir M. de Noailles. L'effort de la religion le soumit encore à recevoir cette visite, qui, de sa

part, se passa froidement, mais honnêtement.

La capitulation de Treves où commandoit le Maréchal de Créqui en 1775, est une des plus insignes trahisons qui se soit commise dans le dix-septieme siecle. Deux Officiers ayant charge de toute la Garnison, s'en allerent au camp des Ennemis à l'insçu du Maréchal, & traiterent avec le Duc de *Holstein* & les autres Chefs des Confédérés; puis ayant apporté à leur Général ce Traité pour le signer; sur son refus, ils le menaceront l'épée à la main, & lui reprocherent sa déroute de *Consarbruck*, ajoutant qu'il vouloit périr en désespéré; mais qu'ils le tueroient s'il ne signoit. Après de vaines représentations, le Maréchal se vit obligé de céder à ces mutins. Cette infame capitulation empêcha la plus belle défense qui se fût jamais faite dans une Place aussi foible, & qui ne sembloit pas devoir soutenir un siege de huit jours. Sans cette trahison, les Ennemis étoient au moment de se retirer. Leur Armée n'étoit déjà plus composée que de sept mille hommes, qui rebutés de la vigoureuse résistance du Maréchal de Créqui,

refusoient de monter la tranchée, & sembloient même en être détournés par leurs propres Officiers. Un Gentilhomme nommé *Bois-Jourdain*, Capitaine de Cavalerie, fut un des principaux auteurs de la sédition de Treves. Il avoit pris un passe-~~port~~ sous un nom supposé, pour venir terminer quelques affaires en France, & retourner ensuite chez l'Ennemi y prendre de l'emploi ; mais il tomba entre les mains de M. de *Bourlemont*, & fut envoyé à Mets avec bonne escorte. Il y fut jugé par un Conseil de guerre, & condamné à mort tout d'une voix. Mais il y eut diversité d'avis sur le genre de supplice qu'on lui feroit subir. La plupart opinoient à la corde, & d'autres à la roue. Quelqu'un remontra qu'il importoit de donner un exemple qui fît connoître que le criminel étoit homme de naissance ; il fut d'avis qu'on lui coupât la tête, & tout le monde revint à cet avis. Bois-Jourdain fut aussi condamné à faire amende honorable tête nue & pieds nus, la corde au cou, la torche au poing, à genoux devant le grand portail de l'Eglise Cathédrale. Il fut exécuté sur les quatre heures du soir, en présence des troupes

qui étoient sous les armes, au nombre de six mille hommes. Le même jour on jugea le sieur de *Renépont*, Capitaine & Major du Régiment de Cavalerie de *Fontaine*. Il courut risque de la vie, aussi bien que l'Aide-Major du même Régiment ; mais on les condamna seulement à accompagner Bois-Jourdain au supplice, à être dégradés de *milice* en présence des troupes, à être bannis du Royaume pour neuf ans, & à garder prison jusqu'à ce qu'ils eussent payé une amende de quatre mille livres chacun, & tous les frais de la procédure. On en jugea plusieurs autres, dont les uns furent pendus, les autres bannis, & le plus petit nombre absous. *Lettres de Bussy-Rabutin.*

Sur la plainte que le Maréchal d'*Albret* fit au Roi que le Marquis d'*Ambre* en lui écrivant ne le traitoit pas de Monseigneur, Sa Majesté ordonna à ce Marquis de le faire ; & sur cela il écrivit cette lettre au Maréchal d'*Albret* :

» Monseigneur, Votre Maître & le mien,
» m'a commandé d'user avec vous du terme
» de *Monseigneur* ; j'obéis à l'ordre que je
» viens de recevoir, avec la même exacti-

» tude que j'obéirai toujours à tout ce qui
 » viendra de votre part, persuadé que vous
 » savez à quel point je suis, Monseigneur, votre
 » très-humble & très-obéissant serviteur.

Signé **AMBRE.**

**Le Maréchal d'Albret fit cette réponse
 au Marquis d'Ambre.**

» Monsieur, Mon Maître & le vôtre étant
 » le Prince du monde le plus juste & le plus
 » éclairé, vous a ordonné de me traiter de
 » *Monseigneur*, parce que vous le devez ;
 » & comme je m'explique nettement & sans
 » équivoque, je vous assure que je serai à
 » l'avenir, selon que votre conduite m'y obli-
 » gera, Monsieur, votre très-humble & très-
 » affectionné serviteur.

Signé **LE MARÉCHAL D'ALBRET.**

Le Pere Desmarès *, de l'Oratoire, s'annonça comme un des plus grands Orateurs du siècle de Louis XIV. C'est de lui que Boileau a dit :

Desmarès dans Saint-Roch n'auroit pas mieux prêché.

Mais des querelles théologiques dans lesquelles il eut l'imprudence d'entrer, lui susciterent de puissans ennemis, & il fut

* Né en 1599, mort en 1687.

fut obligé de passer la plus grande partie de sa vie dans la retraite. Le Duc de Liancourt lui avoit donné un asile dans une de ses Terres au Diocèse de Beauvais. Un jour que Louis XIV passoit par-là, le Duc prit la liberté de lui présenter le Pere Desmarès, alors âgé de quatre-vingts ans. Le bon vieillard dit au Monarque, avec un ton de liberté & de candeur qui lui étoit propre : *Sire, je vous demande une grace. — Demandez, répondit Louis XIV, & je vous l'accorderai. — Sire, reprit gaiement le Pere Desmarès, permettez-moi de prendre mes lunettes, afin que je contemple le visage de mon Roi.* Louis se mit à rire, & finit par avouer à tous ceux qui étoient autour de lui, qu'il n'avoit point entendu de compliment qui lui fût plus agréable.

M. le Pelletier, successeur de Colbert, étoit un honnête homme, mais un homme médiocre. Il ne plaisoit ni à M. de Louvois ni à M. de Seignelay. Ces deux Ministres ne laissoient échapper aucune occasion de lui susciter des embarras. On lit dans les Mémoires de Noailles, que M. de Louvois proposa au Roi une dépense de trente millions : qu'il en fit

confiance à M. de Seignelay , qui de son côté lui dit en avoir proposé la veille une de vingt millions ; & cela , pour voir comment M. le Pelletier pourroit s'en tirer.

En 1685, *Saint-Geni*, vieux Officier, Lieutenant de Roi de Hombourg, ayant été cassé sur des plaintes que l'Intendant avoit faites contre lui à la Cour, s'enferma dans sa chambre, & se donna trois coups de couteau, dont un le perça de part en part, & lui fit faire un si grand cri, qu'on courut à sa chambre, dont on enfonça la porte. On le trouva baigné dans son sang. Il fut transporté au Châtelet, & on alloit le condamner à être pendu, lorsque le Roi lui envoya sa grace, avec cent pistoles & six cents livres de pension, en lui mandant qu'il ne vouloit jamais le voir, ni se servir d'un fou tel que lui. *Lettres de Bussy-Rabutin.*

M. de Roquelaure * raccommodant sa perruque devant un miroir dans la chambre de Madame la Dauphine, le Duc

* Né en 1625, mort en 1683.

de la Ferté lui fit les cornes par-derriere. Roquelaure s'en étant apperçu, alla trouver aussi-tôt Madame la Duchesse d'*Arpajou*, Dame d'honneur, & lui dit que le Duc de la Ferté avoit eu l'insolence de montrer dans la chambre de Madame la Dauphine, devant les filles, tout ce qu'il portoit. La Duchesse fort en colere, alla favoir des filles comment cela s'étoit passé; elles lui dirent la chose comme elle étoit, & Madame d'*Arpajou* ne fit qu'en rire.

Madame *de Thianges*, sœur de Madame *de Montespan*, donna pour étrennes à M. le Duc du *Maine* une chambre grande comme une table, & toute dorée. Au-dessus de la porte, il y avoit écrit en grosses lettres : *CHAMBRE SUBLIME*. En dedans étoient un lit & un balustre avec un grand fauteuil dans lequel étoit assis M. le Duc du *Maine* fait en cire & fort ressemblant. Auprès de lui étoit M. *de la Rochefoucault*, auquel il donnoit des Vers à examiner. Derriere le fauteuil, on voyoit M. *Scarron*, M. *de Marillac*, & M. *de Condom*; & à l'autre bout de l'alcove, Madame *de Thianges* & Madame *de la Fayette* lisant des Vers

ensemble. Au dehors du balustre, paroïssoit *Despréaux* qui, armé d'une fourche, empêchoit sept ou huit méchans Poëtes d'approcher. *Racine* étoit auprès de *Despréaux*, & un peu plus loin *la Fontaine*, auquel il faisoit signe de la main d'avancer. Toutes ces figures étoient faites en cire, & chacun de ceux qu'elles représentoient avoit donné la sienne. On les appeloit *la Cabale sublime*.

Le Duc de *Mazarin* * mourut dans ses Terres, où il s'étoit retiré depuis plus de trente ans. Il en avoit plus de quatre-vingts, & ce ne fut une perte pour personne; tant le travers d'esprit porté à un certain degré, pervertit les plus excellentes qualités. On ne pouvoit avoir plus d'esprit ni plus agréable. Il étoit de la meilleure compagnie, magnifique, fort instruit; il vivoit dans l'intime familiarité du Roi, qui n'a jamais pu cesser de l'aimer & de lui en donner des marques, quelque chose qu'il eût fait pour être oublié. Il étoit fils du Maréchal de *la Meilleraye*, à qui il succéda dans les Gouvernemens

* Né en 1633, mort en 1713.

de Bretagne, de Nantes, de Brest, du Fort-Louis, de Saint-Malo. Son pere s'opposa tant qu'il put à la volonté du Cardinal Mazarin son ami intime, qui choisit son fils, comme le plus riche parti qu'il connût, pour en faire son héritier en lui donnant son nom & sa niece. Le Maréchal qui avoit de la vertu, disoit que tant de biens lui faisoient peur & que leur immensité accableroit un jour sa famille. A la mort de sa femme, il fut prouvé en pleine Grand'Chambre, qu'elle lui avoit apporté vingt-huit millions. Il eut en outre le Gouvernement d'Alsace, de Brisach & de Befort, & le Grand-Bailliage de Haguenau, qui seul étoit de trente mille livres de rente. Le Roi le mit dans tous ses Conseils, lui donna les entrées des premiers Gentilshommes de la Chambre, & le distingua dans toutes les occasions. Il fut fait Lieutenant-général dès 1654, & avoit beau jeu à devenir Maréchal de France & Général d'armée. La piété, toujours si propre à faire valoir les talens, empoisonna, par les travers de son esprit, tous ceux qu'il tenoit de la nature & de la fortune. Il fit courir le monde à sa femme avec le dernier scandale; il

devint ridicule au monde, & insupportable au Roi par les visions qu'il prétendoit avoir sur la vie que le Monarque menoit avec ses Maîtresses. Enfin il se retira dans ses Terres, où il devint la proie des Moines, qui profiterent de ses foiblesses, & puiserent dans ses millions. Il mutila les plus belles statues, barbouilla des chef-d'œuvres de Peinture, fit des loteries de son domestique, en sorte que le Cuisinier devint son Intendant, & le Frotteur son Secrétaire. Selon lui, le sort marquoit infailliblement les volontés du Ciel. Le feu prit un jour au Château de Mazarin, chacun accourut pour l'éteindre; & lui de chasser ces coquins, qui, disoit-il, vouloient s'opposer au bon plaisir de Dieu. Il aimoit qu'on lui fit des procès, parce qu'en perdant un bien qui ne lui appartenoit pas, s'il gagnoit, il conservoit en sureté de conscience celui que la Justice lui laissoit; il défendit dans toutes ses Terres aux filles & femmes de traire les vaches, pour éloigner d'elles les mauvaises pensées que cela pouvoit leur donner. Il voulut faire arracher les dents de devant à ses filles, parce qu'elles étoient belles, & qu'il crai-

gnoit que leur beauté ne les enorgueillît. Pendant quelques années, il promena de Terres en Terres le corps de Madame Mazarin qu'il avoit fait apporter d'Angleterre. C'est ainsi qu'il vint à bout de la majeure partie de ses richesses. Il ne conserva que le Gouvernement d'Alsace, & deux ou trois Gouvernemens particuliers. Depuis sa retraite, il ne fit plus que deux ou trois apparitions à Paris & à la Cour, où le Roi le recevoit toujours avec amitié & distinction.

Le Contrôleur-général *Desmarets* avoit un frere Evêque qui passoit sa vie à Paris en hôtel garni & en robe de chambre, sans voir personne, ni lire aucune lettre. Il les ramassoit toutes sans les ouvrir. A la fin le Roi se lassa, & dit à *Desmarets* de le renvoyer à son Eglise. L'embarras du Prélat fut d'autant plus grand qu'il vivoit depuis longtemps d'emprunts, & qu'il falloit payer avant que de partir. Son Secrétaire s'avisa d'un expédient, qui fut d'attaquer cette montagne de lettres, pour voir s'il ne s'y trouveroit point quelques lettres de change. L'Evêque y

P iv.

consentit faute d'autre ressource. Le Secrétaire se mit donc en besogne, & trouva pour quinze cents mille livres de lettres de change à toutes sortes de dates. L'Evêque partit, & ne fut plus en peine de payer sa dépense.

Charles-Maurice *le Tellier*, Archevêque de Rheims, revenoit fort vite de Saint-Germain; c'étoit comme un tourbillon. En passant au travers de Nanterre, il rencontre un homme à cheval; ce pauvre homme veut se ranger, son cheval ne le veut pas; le carrosse & les six chevaux renversent cul par-dessus tête l'homme & le cheval & passent par-dessus, & si bien par-dessus, que le carrosse en fut versé. En même temps, l'homme & le cheval, au lieu de s'amuser à être roués, se relevent miraculeusement, remontent l'un sur l'autre, s'enfuient & courent encore. Les Laquais, le Cocher, & l'Archevêque lui-même se mettent à crier : *Arrête, arrête ce coquin, qu'on lui donne cent coups.* L'Archevêque, en racontant cette aventure, disoit : *Si j'avois tenu ce maraud-là, je lui aurois rompu les bras, & coupé les oreilles.*

Quand la capitulation de Philipsbourg fut signée (en 1688) *Monseigneur* dépêcha à Fontainebleau un courrier qui arriva comme on disoit le Sermon. M. de Louvois qui savoit l'impatience où étoit le Roi d'apprendre des nouvelles, lui alla porter celle-là à la Chapelle. Le Roi fit taire le Prédicateur, dit que Philipsbourg étoit pris, & lut à voix haute la lettre que le Dauphin lui écrivoit. Le Prédicateur, qui étoit le Pere Gaillard, Jésuite, bien loin d'être troublé par l'interruption, n'en parla que mieux, & fit au Roi sur cet heureux événement un compliment qui attira l'applaudissement de l'assemblée.

Le lendemain de la prise de Philipsbourg, des Bataillons François montoient encore la tranchée & étoient occupés à la raser. Un Officier du Régiment du Roi, qui étoit de tranchée ce jour-là, prit un fusil de Soldat pour tirer des becassines; *Monseigneur* arriva dans le moment, & tous les Officiers qui étoient assis se leverent pour le voir passer. L'Officier du Régiment du Roi qui ne prenoit pas garde à ce mouvement, vit en même temps partir une

P v.

becassine ; il tira & donna d'une balle qui étoit dans le fusil avec du menu plomb, au travers du corps du Chevalier de *Longueville*, qui étoit bâtard du Duc de ce nom. La mort de ce jeune Seigneur enlevé à l'âge de vingt ans par un accident aussi funeste, excita les regrets & la pitié de toute la France.

Sa Majesté déclara dans ce temps-là (en 1688), au moment que l'on s'y attendoit le moins, qu'elle avoit résolu de faire des *Cordons-Bleus*. La promotion fut de soixante & treize. Les gens de guerre y eurent beaucoup de part, parce qu'on voyoit bien qu'on alloit avoir besoin d'eux, & que les autres récompenses eussent été plus chères que celles-là. Il parut que M. de *Louvois* avoit décidé de ceux qui seroient faits *Cordons-Bleus*. Madame de *Maintenon* eut pour sa part son frere & M. de *Monchevreuil*, & contribua peut-être à faire *Vilarsceau* Chevalier de l'Ordre. Il y eut trois Officiers de la Maison du Roi, qui ne le furent pas : le Grand Prévôt, le premier Maître-d'Hôtel : & *Cavois*, Grand Maréchal des Logis. Le premier avoit par-dessus sa Charge, sa naissance & son pere qui l'avoit été ; mais les deux au-

tres n'avoient que leurs Charges: A la vérité, on en fit quelques-uns Chevaliers, dont la naissance, aussi-bien que la leur, faisoit grand tort à l'Ordre; mais c'est où paroît le plus la grandeur des Rois, d'égaliser les gens de peu aux grands Seigneurs d'un Royaume. Des Ducs, il y en eut trois qui ne furent pas faits Cordons-Bleus; Messieurs *de Rohan, de Vendour & de Brissac*. Ces trois-là étoient rarement à la Cour, & n'alloient point à la guerre. *M. de Soubise* & le Comte *d'Auvergne* refuserent l'Ordre, parce qu'on leur proposa de passer parmi les Gentilshommes, puisqu'ils n'avoient pas de Duché. Les Princes Lorrains avoient consenti de passer après *M. de Vendôme*; mais ils précéderent tous les Ducs. Le Comte *de Soissons*, que le Roi avoit nommé pour remplir une place, lui fit demander permission de ne la pas accepter, parce que son pere n'avoit pas voulu passer après feu *M. de Vendôme*, & qu'étant mal avec la Princesse *de Carignan* sa grand'mere, & avec *M. de Savoie*, il craignoit de les aigrir encore davantage. Le Roi eut la bonté d'entrer dans ces raisons; mais il fut piqué contre le Comte *d'Auvergne* &

contre M. de Soubise. La gloire des *Bouillon*, à qui il avoit donné le rang de Prince, quoiqu'ils ne fussent que des Gentilshommes de très-bonne Maison d'Auvergne, avoit été la cause de leur malheur. Le Roi fit mettre dans les archives, que le Comte d'Auvergne avoit refusé le Cordon bleu, dans la crainte de passer après les Ducs, quoique ses grands-pères n'eussent été qu'au rang des Gentilshommes, & que M. de Soubise avoit aussi refusé cet honneur, quoiqu'un homme de sa Maison, appelé le Comte de *Rochefort*, n'eût fait aucune difficulté de l'accepter aux conditions proposées. Pour M. de *Monaco* qui avoit le même rang, il le reçut avec toute la soumission que l'on doit, quand on reçoit des graces de son Maître; & il dit qu'il se contentoit de marcher au rang de son Duché... M. de *la Trémouille* fut très-favorisé, car il s'en falloit d'un an tout entier qu'il n'eût l'âge. Il y en eut beaucoup qui ne vinrent pas à la Cérémonie, parce qu'ils étoient employés pour le service du Roi dans les Provinces. *Mémoires de la Cour de France, par Madame de la Fayette.*

Le Marquis d'*Huxelles* * étoit un des absens. Quand il reçut le Cordon, il dit au courrier de remercier de sa part M. de *Louvois* , & de lui dire en même temps, que si l'Ordre l'empêchoit d'aller au cabaret ou en tel autre lieu, il renverroit cette décoration. *Ibid.*

Lorsque le Roi & la Reine d'Angleterre parurent à la Cour de France, il y eut d'abord de grandes contestations sur le cérémonial qui s'observeroit avec ces Majestés. Louis XIV voulut que le Roi d'Angleterre traitât *Monseigneur* d'égal, & le Roi d'Angleterre y consentit, pourvu que le Roi de France traitât de même le Prince de *Galles*. Enfin il fut décidé que le Dauphin n'auroit qu'un siége pliant devant le Roi de la Grande-Bretagne, mais qu'il auroit un fauteuil devant la Reine. Les Princes du Sang avoient aussi leurs prétentions ; ils disoient que n'étant pas Sujets du Roi d'Angleterre, ils devoient avoir aussi d'autres traitemens. Tout se passa fort bien avec eux ; mais quand il fut question des femmes, cela ne fut pas si aisé.

* Mort en 1730.

Les Princesses du Sang furent trois ou quatre jours sans aller chez la Reine d'Angleterre, & quand elles y furent, les Duchesses ne les suivirent pas. Celles-ci prétendoient aux deux traitemens; celui de France, qui est de s'asseoir devant leur Souveraine, & celui d'Angleterre, qui est de la baiser. Quoique naturellement haute, la Reine d'Angleterre se montra fort raisonnable dans cette circonstance; elle dit au Roi qu'il n'avoit qu'à ordonner, & qu'elle le prioit de choisir lui-même le cérémonial qu'elle devoit observer. Il fut décidé que les Duchesses s'en tiendroient à celui de France.

Pendant l'absence du Roi d'Angleterre qui étoit allé faire de vaines tentatives en Irlande, la Reine son épouse vivoit dans un abattement inexprimable à Saint-Germain; ses larmes ne tarissoient pas. Louis XIV étoit touché des malheurs de cette Princesse, & les adoucissoit autant qu'il lui étoit possible. Il avoit pour elle toutes les complaisances qu'elle méritoit; il la faisoit venir à Trianon & à Marly, lorsqu'il y donnoit des fêtes; en un mot, il lui montrait tant d'empressement & d'intérêt,

que tout le monde jugea qu'il en étoit devenu amoureux. La chose paroissoit assez probable, & les personnes qui ne voyoient pas cela de fort près, assuroient que Madame de Maintenon regardoit les manieres du Roi pour la Reine d'Angleterre, avec une furieuse inquiétude. Cependant le bruit de cet amour n'eut d'autre fondement que les attentions innocentes que le Roi ne pouvoit s'empêcher d'avoir pour une Princesse, dont le mérite étoit avoué de tout le monde, & qu'il eût fallu reconnoître, quand bien même elle n'eût été qu'une simple Particuliere.

Vers la fin du Carnaval, en 1689, on apprit la mort de la Reine d'Espagne, fille de *Monsieur*; toute la Cour en fut affligée, & les plaisirs furent suspendus. La nouvelle en vint le soir assez tard. M. de Louvois qui étoit mieux informé de tout que M. de Croissy, quoique ce dernier eût les affaires Étrangères, vint l'apprendre au Roi une demi-heure avant que celui-ci eût reçu son courrier. Le Roi n'en voulut rien dire à *Monsieur* le soir, & n'en parla à personne; mais le lendemain à son lever,

il le dit tout haut , & quand il fut habillé , il se transporta à l'appartement de *Monsieur* , le fit éveiller , & lui apprit cette fâcheuse nouvelle. *Monsieur* en fut affligé autant qu'il étoit capable de l'être. Dans le premier mouvement ce furent des transports , & quatre ou cinq jours après tout fut calme. Il y a grande apparence que cette Princesse mourut empoisonnée. Elle en avoit toujours eu du soupçon , & le mandoit presque tous les ordinaires à *Monsieur*. Enfin *Monsieur* lui avoit envoyé du contre-poison , qui arriva le lendemain de sa mort. Le Roi d'Espagne aimoit passionnément la Reine ; mais elle monroit pour sa Patrie un amour trop violent pour une femme d'esprit. On prétendit que la Reine avoit été empoisonnée dans une tasse de chocolat. Quand on vint dire à notre Ambassadeur qu'elle étoit malade , il se transporta au Palais ; mais on lui dit que ce n'étoit pas la coutume que les Ambassadeurs vissent les Reines au lit. Il fallut qu'il se retirât , & le lendemain on l'envoya chercher dans le temps qu'elle commençoit à n'en pouvoir plus. La Reine pria l'Ambassadeur d'assurer *Monsieur* , qu'elle ne songeoit qu'à lui

en mourant, & lui redit une infinité de fois qu'elle mouroit de sa mort naturelle. Cette précaution qu'elle prenoit augmenta les soupçons au lieu de les diminuer Elle mourut plus âgée de six mois que feu *Madame* dont elle étoit fille, & qui étoit morte avec les mêmes accidens. Cette Princesse laissa par son testament au Roi son mari tout ce qu'elle put lui laisser. Elle donna à la Duchesse de Savoie sa sœur ce qu'elle avoit de pierreries, avec une garniture entiere de toutes pieces. Elle laissa à M. le Duc de Chartres & à *Mademoiselle* ce qu'elle avoit apporté de France. *Mémoires de la Cour de France, par Madame de la Fayette.*

En 1689, *Hautefort de Saint-Chamand*, l'un des Exempts des Gardes-du-Corps, avoit chez Madame la Princesse de Conti, une sœur qui, quoique fort laide, se fit pourtant aimer du Comte de Brionne. Cette passion dura fort long-temps, & comme cela arrive toujours, les deux amans se brouillerent & se raccommoderent plus d'une fois. Enfin la Demoiselle que l'exemple de la Comtesse de Soissons avoit gâtée comme tant d'autres qui croyoient qu'on ne les aimoit

que pour les épouser, voulut parler de mariage au Comte de Brionne qui finit par se moquer d'elle. Le frere en sortant du coucher de *Monseigneur* attaqua le Comte, de propos. Ils allerent sur le bord de l'étang auprès de l'hôtel de Soissons, qui étoit un chemin peu fréquenté, sur-tout à l'heure qu'il étoit, & ils se battirent. Hautefort fut blessé d'abord; mais il porta un coup d'épée dans la cuisse du Comte. Ils se séparèrent, & le coup qu'avoit reçu Saint-Chamand ne l'empêcha pas de paroître le même soir. Tout se fut le lendemain: le Grand Prévôt fit des informations. Hautefort s'écarta & fut cassé; on fit si bien que cela ne passa pas pour un duel: Cependant le Parlement prit connoissance de cette affaire, & les deux champions furent mis en prison; le Comte de Brionne à la Bastille, & Saint-Chamand à la Conciergerie. La Demoiselle fut trois semaines ou un mois sans paroître; ensuite elle revint, & voulut faire comme auparavant. On lui dit de se retirer, & elle alla se renfermer à Port-Royal.

Ce fut environ ce temps-là, que mourut Madame la Dauphine; il y avoit

déjà long-temps qu'elle étoit malade. On avoit refusé de croire à son mal ; cependant elle étoit enflée , & maigrissoit fort. Les Médecins ne lui ordonnoient aucun remede ; à la fin de l'hiver elle s'étoit mise entre les mains d'une femme qui lui avoit donné quelque soulagement , & qui l'avoit fait désenfler ; mais l'enflure étoit revenue. Elle se remit encore une fois entre les mains des Médecins. Enfin ils avouerent leur ignorance. Madame la Dauphine voulut tâter des Empiriques ; on en consulta beaucoup. Elle demanda au Roi la permission de se mettre entre les mains d'un Prêtre Normand , dont le premier métier avoit été de siffler des linottes. Dans le commencement elle se trouva bien de ses remedes ; mais elle retomba bientôt dans le même état. En général cette Princesse n'étoit point aimée , parce qu'elle ne contribuoit en rien aux plaisirs de la Cour. Depuis long-temps M. de la Trémouille faisoit semblant d'en être amoureux. C'étoit un bel homme , à ne considérer que sa taille , mais on ne pouvoit avoir une plus laide figure. On l'accusoit d'avoir l'esprit à l'avenant. On n'a jamais su s'il avoit

pris la liberté de découvrir sa passion à Madame la Dauphine ; mais cette Princesse finit par lui faire dire de ne plus se présenter devant elle. M. de la Trémouille choqué de ce compliment, s'avisa d'en aller porter ses plaintes au Roi, qui lui répondit : » Madame la Dauphine s'est conduite sagement, en vous » faisant cette défense, elle a sans doute » eu ses raisons ; son unique tort est de » ne l'avoir pas faite plutôt «.

Mézerai * demanda un jour au Pere Pétiau que l'on consultoit comme un oracle sur tous les points d'érudition, ce qu'il pensoit en général de sa nouvelle Histoire de France : ce Savant lui répondit durement qu'il y avoit découvert mille fautes grossières. Mézerai, sans se déconcerter, répliqua d'un ton ironique : » J'ai été plus sévère observateur que vous, car j'en ai trouvé » deux mille «.

Cet Historien qui étoit de l'Académie Françoisé donnoit toujours une boule noire dans le scrutin à tous ceux qui aspireroient aux places vacantes dans cette

* Né en 1610, mort en 1683.

Compagnie. On fut long-temps à deviner qui pouvoit persister si constamment dans une telle résolution de nuire. A la fin le caractère de Mézerai fit soupçonner que c'étoit lui, & la conjecture se trouva vraie. On lui demanda la raison d'une conduite si bizarre : il répondit que c'étoit pour laisser à la postérité un monument de la liberté de l'Académie dans les élections.

Une autre bizarrerie de Mézerai, c'est qu'il ne travailloit qu'à la chandelle, même en plein jour & dans le cœur de l'été; & comme s'il se fût persuadé que le soleil n'éclaireroit plus, il ne manquoit pas de reconduire jusqu'à la porte de la rue, le flambeau à la main, les personnes qui lui rendoient visite.

Cet Historien étoit un fanfaron de pyrrhonisme. Etant malade de la maladie dont il mourut, il assembla tous ses amis, & fit en leur présence une amende honorable pour les prier d'oublier ses propos pyrrhoniens; ajoutant que Mézerai mourant, étoit plus croyable sur cet article que Mézerai en santé. Après sa mort, on trouva plusieurs choses extravagantes dans son inventaire, entre autres, ce billet dans un sac

de mille francs : *C'est ici le dernier argent que j'ai reçu du Roi ; depuis ce temps-là je n'ai jamais dit de bien de lui (¶).* Dans un autre sac, il y avoit un écu d'or enveloppé dans un papier, où étoit écrit : *Cet écu d'or est du bon Roi Louis XII, & je l'ai gardé pour louer une place d'où je puisse voir pendre le plus fameux Financier de notre siècle.* On lui trouva plus de cinquante mille francs en argent derrière des livres & de tous côtés. Il fit un Cabaretier de la Chapelle son légataire universel.

L'Architecte *Mansard* * ufoit avec Louis XIV de la flatterie la plus adroite. Il lui présentoit quelquefois des plans où il laissoit des choses si absurdes, que le Roi les voyoit du premier coup d'œil ; & Mansard de jouer l'admiration, & de s'écrier : *Que le Roi n'ignoroit rien, & en savoit en architecture plus que les maîtres mêmes !*

: Le Duc d'*Antin*, Surintendant des

(¶) On lui avoit ôté sa pension de 4000 livres, pour avoir inséré dans son Histoire, des réflexions trop libres sur l'origine des impôts.

* Né en 1639, mort en 1708.

Bâtimens , pouſſoit encore plus loin cette eſpece de flatterie. Il faisoit mettre des calles entre les statues & les socles , afin que le Roi venant à passer , s'apperçût de ce défaut. M. d'Antin contes-toit un peu , se rendoit ensuite , & faisoit redresser la statue , en avouant , avec une surprise affectée , que le Roi se connoissoit à tout.

C'est ce même Seigneur qui , dans une seule nuit , fit abattre à Petit-Bourg , où le Roi étoit allé coucher , une longue avenue de vieux arbres , dont l'effet avoit paru désagréable à Sa Majesté. Le Roi , à son reveil , ayant demandé ce qu'étoit devenue l'allée , le Duc d'Antin lui répondit : *Comment eût-elle osé reparoitre devant vous ? Elle vous avoit déplu.* Dans une autre occasion , Louis XIV avoit témoigné qu'il désiroit qu'on abattît un bois entier qui lui ôtoit un peu de vue , M. d'Antin en fit scier tous les arbres près de la racine , de façon qu'ils ne tenoient presque plus : des cordes étoient attachées au pied de chaque arbre , & plus de douze cents hommes se tenoient prêts au moindre signal. Le Duc d'Antin savoit le jour que le Roi devoit se pro-

mener de ce côté avec toute sa Cour. Sa Majesté ne manqua pas de répéter que ce bois lui déplaisoit beaucoup ; & le Duc affecta de répondre qu'Elle n'avoit qu'à vouloir, & qu'il seroit abattu. » Vraiment, dit le Roi, s'il ne » tenoit qu'à cela, je voudrois que ce » fût tout à l'heure «. Au même instant M. d'Antin donne un coup de sifflet, & l'on voit tomber la forêt. *Ah ! mes Dames, s'écria la Duchesse de Bourgogne, si le Roi avoit demandé nos têtes, M. d'Antin les feroit tomber de même.*

Un homme de qualité maltraitoit un valet de pied de Louis XIV : ce Prince entendant des cris derrière son carrosse, demanda ce que c'étoit : *Ce n'est rien, Sire ; ce sont deux de vos gens qui se battent*, répondit cet homme de qualité. Quelle basse, quelle indigne réponse ! *Ce vil Courtisan, dit Saint-Foix, méritoit que Louis XIV le dégradât de noblesse.*

On fait que pour rendre infructueuse la protection que Louis XIV accordoit au Roi Jacques, Guillaume III avoit été (en 1687) le moteur de la fameuse Ligue d'Ausbourg.

d'Ausbourg. La trame étoit si bien ourdie, & le secret si bien gardé, qu'un hasard singulier put seul le faire découvrir. Voici comme le fait se trouve raconté dans les Mémoires manuscrits de Charpentier, ancien Commis du Marquis de Louvois. » Ce Ministre, suivant sa coutume, tenoit à Bruxelles un Officier François, qui, sous prétexte d'une affaire d'honneur qui lui étoit arrivée en France, s'y étoit réfugié & mis sous la protection du Gouverneur général Espagnol, à qui il faisoit assidument sa cour. Il s'étoit rendu agréable aux Grands par ses manieres polies. M. le Prince de Vaudemont s'estimant heureux, s'il pouvoit s'attacher un sujet qui lui paroissoit si rempli de mérite, l'obligea, par beaucoup de prévenances, à prendre un logement dans son Palais. D'Aubigny, c'étoit le nom de l'Officier, eût bien voulu s'en dispenser, pour n'être point gêné dans son emploi, mais un refus pouvoit le faire découvrir; il l'accepta. Il n'y avoit que peu de temps qu'il y étoit logé, lorsque passant seul dans l'appartement du Prince, il aperçut un papier sur un bureau; il le prit, &

» s'étant retiré dans sa chambre, il vit
» que c'étoit un Traité de la grande
» Ligue, faite entre plusieurs Potentats
» à Ausbourg contre la France. Il l'en-
» voya aussi-tôt au Marquis de Louvois,
» qui étoit déjà dans quelque inquié-
» tude, depuis qu'il avoit été informé
» de ce qui s'étoit passé au Carnaval de
» Venise entre quelques Princes, pour
» disposer les choses au Traité général.
» La Cour de France fut extrêmement
» surprise de ce Traité; cet ouvrage,
» conduit par le Prince d'Orange, pa-
» roissoit cimenté de toutes parts avec
» tant de mesures & un si grand concert
» entre ceux qui y étoient compris,
» que l'on voyoit bien qu'il étoit fait
» de bonne main & qu'il seroit durable.
» Le Prince de Vaudemont, à qui
» cette copie avoit été soustraite, étoit
» fort en peine & la chercha long-temps.
» D'Aubigny se conduisit en cette
» occasion avec tant d'adresse & un
» air si naturel, que nul soupçon ne
» tomba sur lui; au contraire, lui étant
» survenu une affaire, dans laquelle
» attaqué par un homme de la Ville il
» eut le malheur de le tuer, le Prince
» le prit sous sa protection. Mais cette

» action, quoique légitime & d'un hom-
» me de cœur, ayant attiré à d'Aubigny
» d'autres ennemis qui poursuivoient
» la vengeance du mort, le Prince lui
» conseilla de s'éloigner, & lui donna
» même des lettres de recommandation
» auprès de M. le Duc de Zell; qu'il
» feignit d'aller servir.

» S'étant arrêté à Aix-la-Chapelle ;
» où se tenoient les conférences des
» Députés des Princes ligués, il crut
» qu'il pourroit y découvrir leurs réso-
» lutions, & qu'il y étoit plus utile au
» service du Roi, ou du moins autant
» qu'à Bruxelles.

» Un Commis du Marquis de Lou-
» vois, au lieu d'user de l'adresse qu'on
» avoit coutume de mettre sur les let-
» tres qu'on lui écrivoit, lui en adressa
» une par mégarde sous le nom d'*Au-*
» *bigny, Officier François, & contre-*
» *signée de Louvois.* Elle fut d'abord
» portée au Gouverneur de la Place,
» qui l'ayant ouverte, reconnut qu'il
» y avoit dans la Ville un homme sus-
» pect ; il en fit des recherches ; &
» d'Aubigny, sur les indices, fut arrêté
» sous le faux nom qu'il portoit ; il
» défavoua inutilement la lettre, son

Q ij

» procès lui fut fait comme espion :
» pendant la procédure, on écrivit au
» Prince qui le protégeoit à Bruxelles.
» Le Prince faisant alors réflexion à la
» perte de son Traité de Ligue, écrivit
» qu'il falloit le punir comme espion.
» Le Conseil de guerre le condamna à
» une mort infame, quoiqu'il protestât
» de son innocence. Le soir avant l'exé-
» cution, un jeune Officier étant venu
» avec vingt soldats pour le garder à
» vue, pendant la nuit, dans la tour
» où il étoit prisonnier, après quelques
» tristes complimens sur son état, l'on
» proposa de boire pour éloigner les
» funestes idées. D'Aubigny donna de
» l'argent à un soldat pour aller acheter
» de quoi leur faire collation ; il ap-
» porta ce qu'il avoit acheté, & tous
» entrèrent dans la chambre pour en
» prendre leur part. Pendant que cha-
» cun s'occupoit à rôtir des harengs
» autour d'un grand feu, d'Aubigny
» s'élança vers la porte qui étoit assez
» proche & qu'ils avoient laissée impru-
» demment ouverte, & la poussant sur
» lui il les enferma & sortit du Château
» sans obstacle. Après de très-grands
» périls, malgré les recherches du

» Gouverneur & de sa Garnison , il
» trouva le moyen de sortir de la Place
» & de se rendre à Dinant, où il apprit
» les inquiétudes que sa détention avoit
» causées au Marquis de Louvois, qui
» avoit inutilement tout tenté pour le
» sauver : mais il est remarquable, &
» cela n'est pas nouveau, que la nuit
» même que d'Aubigny s'échappa de sa
» prison, ses cheveux & sa barbe de-
» vinrent tout blancs, de noirs qu'ils
» étoient.

» Ce fut donc par d'Aubigny, que
» l'on vit en France le projet d'une
» très-longue & très-sanglante guerre,
» & les préparatifs que tant de Puif-
» sances liguées faisoient pour oppri-
» mer le Royaume «.

La petite vérole avoit tellement défi-
guré *Peliffon* *, que Madame de Sévigné
disoit de lui, qu'il abusoit de la permission
que les hommes ont d'être laids. Une
Dame le prit un jour par la main, & le
conduisit chez un Peintre, en disant à
celui-ci: *Tout comme cela, trait pour trait,*
& sortit brusquement. Le Peintre le

* Né en 1624, mort en 1693.

fixa, & le pria de se tenir en place. Peliffon demanda l'explication de l'aventure. *Monsieur*, répondit le Peintre, *j'ai entrepris de représenter, pour cette Dame, la Tentation de Jesus-Christ dans le désert; nous contestons depuis une heure sur la forme qu'il faut donner au Diable, elle vous fait l'honneur de vous prendre pour modele.* La beauté de son ame le dédommageoit bien de sa figure. Il étoit sur le point d'abjurer le Protestantisme, lorsque M. de Montausier dit à Mademoiselle Scudéri, que si cela arrivoit, il seroit Précepteur du Dauphin, & Préfident à Mortier. Peliffon en étant informé, différa son abjuration, afin de ne point paroître embrasser la Religion Catholique par des motifs humains. Il faisoit tous les ans la fête de sa réunion à l'Eglise, & célébroit chaque année sa sortie de la Bastille, en délivrant quelques prisonniers.

Peliffon, privé de livres, d'encre & de papier, n'eut long-temps dans sa prison d'autre ressource contre l'ennui, qu'une araignée qu'il avoit apprivoisée. Le Gouverneur de la Bastille vint un jour voir son prisonnier, & lui demanda, avec un souris insultant, à quoi il s'occu-

poit : Peliffon, d'un air ferein, lui dit qu'il avoit fu fe faire un amufement, & donnant auffi-tôt fon fignal, il fit venir l'araignée apprivoifée fur fa main. Le Gouverneur ne l'eut pas plutô vue, qu'il la fit tomber à terre, & l'écrasa avec fon pied. *Ah ! Monsieur, s'écria Peliffon, j'aurois mieux aimé que vous m'euffiez cassé le bras.* L'action de ce Gouverneur étoit cruelle & ne pouvoit venir que d'une ame atroce.

Peliffon avoit écrit l'histoire de l'Académie Françoise. Cette Compagnie ayant entendu en pleine assemblée la lecture de cette histoire, qui n'étoit que manuscrite, il fut arrêté, quelques jours après, que la premiere place vacante seroit destinée à l'Auteur, & qu'en attendant il auroit droit d'assister aux assemblées, & d'y opiner comme Académicien, avec cette clause que *la même grace ne pourroit être faite à personne, pour quelque considération que ce fût.*

Jean Barth & le Chevalier de Forbin; tous deux Lieutenans de vaisseau, escortoient, en 1689, vingt navires : ils avoient deux frégates; le premier, une de vingt-quatre canons; le second, une

Q iv.

de seize. Ils rencontrèrent par le travers de l'Isle de *Vight* deux gros vaisseaux de guerre Anglois , de cinquante & de soixante canons. La partie n'étoit assurément pas égale ; mais entre ces deux hommes , le conseil de prendre la fuite ne pouvoit être proposé par personne. Ils se sacrifièrent pour sauver le convoi. Le combat s'engagea : il fut long & sanglant de part & d'autre ; mais il fallut enfin céder à la force. Le convoi s'étoit sauvé pendant le combat ; nos deux intrépides Marins furent-menus à *Plimouth*. On les mit dans une prison pour les punir de leur téméraire bravoure. Jean Barth passoit tranquillement son temps à fumer & à boire : il étoit dans sa prison comme dans son vaisseau. Forbin , agité par une imagination ardente , rêvoit aux moyens de s'évader. Il en imagina un qu'il fit goûter à Jean Barth, & qui réussit. Les deux prisonniers s'échappèrent pendant la nuit , se jetèrent dans une barque de Pêcheur , & arrivèrent à Brest à travers mille périls. Louis XIV les récompensa l'un & l'autre , en les faisant Capitaines de vaisseau.

La France qui étoit dans une disette extrême de toutes sortes de grains, en 1694,

en faisoit venir des pays du Nord. On attendoit avec impatience une flotte de cent voiles , chargée de bled , sous l'escorte de deux vaisseaux Danois. Jean Barth fut envoyé au devant de ce convoi avec six vaisseaux. Les Hollandois s'en étoient déjà emparés. Jean Barth qui les rencontra peu de temps avant qu'ils entraissent dans leurs Ports , les attaqua, quoiqu'ils eussent deux vaisseaux & cent treize pieces de canons plus que lui. *Point de canon , point de fusil* , dit-il aux siens : *à l'abordage , le sabre à la main*. Les Hollandois ne s'y refuserent pas. Trois de leurs vaisseaux furent enlevés, la flotte fut reprise & conduite dans nos Ports.

Forbin * dans une de ses expéditions avoit eu son vaisseau frappé par un coup de vent , qui le remplit d'eau. L'équipage effrayé se lamentoit , & faisoit des vœux à tous les Saints. Mais Forbin persuadé que c'étoit le moment d'agir : » Courage, » mes enfans , cria-t-il aux Matelots , » tous ces vœux sont bons ; mais » sainte pompe , sainte pompe ! c'est à » elle qu'il faut s'adresser ; n'en doutez

* Né en 1656 , mort en 1733.

» pas, elle vous sauvera «. Il donna l'exemple, & l'équipage fut sauvé.

Jean Barth * amené à Versailles par le Chevalier de Forbin, fumoit sa pipe dans l'embrasure d'une fenêtre ouverte. Louis XIV l'ayant fait appeler, lui dit :
 » Jean Barth, je viens de vous nommer
 » Chef d'Escadre. — Vous avez bien
 » fait, Sire, répondit le Marin en re-
 » tournant sa pipe «. Cette réponse ayant excité un grand éclat de rire parmi les Courtisans, qui la trouvoient aussi absurde que brutale : » Vous vous trom-
 » pez, Messieurs, leur dit gravement
 » Louis XIV ; cette réponse est celle
 » d'un homme qui sent ce qu'il vaut,
 » & qui compte m'en donner bientôt
 » de nouvelles preuves «.

Louvois, passionné pour la gloire du Roi & le succès de ses armes, avoit depuis long-temps compris la nécessité de soutenir le zele des Officiers par de nouvelles récompenses. L'Ordre de Saint-Lazare lui offrit des ressources. Il avoit pour ainsi dire forcé M. de

* Né en 1651, mort en 1702.

Nérestan à lui en céder la Grande-Maîtrise ; & comme il traitoit toutes les affaires militairement , il distribua les Commanderies de cet Ordre aux Officiers , qui , par de belles & heureuses actions , avoient mérité les bienfaits & les récompenses du Souverain. Mais cette ressource n'exista pas long-temps. Après la mort de ce Ministre , Louis XIV. voulut porter son attention sur tout ce qui a rapport à cet Ordre , purement hospitalier dans son origine. Il trouva que les fonds en étoient appliqués à des objets absolument étrangers à sa fondation. Ce Prince, dont la conscience étoit naturellement délicate , choisit ce qu'il y avoit de plus sages & de plus éclairés dans le Conseil , pour examiner rigoureusement le passé , & pourvoir encore plus utilement à l'avenir , en donnant une forme à un Ordre qui n'en avoit presque plus que le nom , & fut-tout en réglant l'usage qu'on feroit des biens dont il étoit en possession. M. d'Aguesseau fut un des Commissaires nommés par le Roi dans cette affaire , & il en devint bientôt le maître par la déférence que ses Confreres eurent pour lui. Il pensa qu'il étoit de la justice

& de la piété du Roi de s'approcher ; autant qu'il étoit possible, de l'intention des Fondateurs, en se conformant du moins à l'objet général de leur charité ; & il crut que si la maladie de la lepre, pour laquelle avoient été instituées les maladreries de cet Ordre, avoit disparu, leurs fonds devoient rester destinés au soulagement des pauvres. Son sentiment fut donc qu'il falloit réunir les maladreries de l'Ordre de Saint-Lazare, aux Hôtels-Dieu les plus proches, & aux Hôpitaux des lieux où il n'y avoit point d'Hôtel-Dieu. Il restoit un obstacle à vaincre : c'étoit l'inconvénient de priver les Officiers Militaires du secours de quelques Commanderies de l'Ordre de Saint-Lazare. M. d'Aguesseau étoit bien éloigné d'envier aux gens de guerre des récompenses qu'ils achètent au prix de leur sang ; mais il lui paroissoit injuste de les prendre sur le patrimoine des pauvres ; & entre deux objets qui méritoient également la protection du Roi, le seul parti qu'il trouvoit convenable à la Majesté Royale, étoit de concilier ces deux vues, au lieu de les faire combattre l'une contre l'autre. Ainsi, pendant qu'il étoit occupé à faire rendre aux pauvres

la justice qui leur étoit due, suivant l'esprit de la fondation, il vouloit d'un autre côté faire éclater la magnificence du Roi à l'égard de ceux qui le servent dans ses Troupes, par l'institution d'un Ordre Militaire, qu'il seroit aisé d'établir en faisant des retranchemens insensibles sur les dépenses de la guerre, & dont la Croix seroit une distinction honorable, & les Commanderies une récompense utile pour les Officiers que le Roi voudroit en favoriser. Tous les Commissaires entrèrent dans des vues dont la noblesse égaloit la justice. M. d'Aguesseau fut chargé, lorsque le Roi eut approuvé son avis, de dresser les Edits & les Arrêts qu'il falloit donner pour consommer ce projet. Il eut l'honneur de les présenter au Roi, qui se les fit lire avec plaisir, trouvant sa conscience aussi soulagée, par l'usage auquel on destinoit les biens de l'Ordre de Saint-Lazare, que son amour pour la gloire flatté, par l'institution de l'Ordre Militaire de Saint-Louis. La Noblesse Françoisse doit donc la naissance d'un Ordre qui a si fort contribué à relever sa gloire, à M. d'Aguesseau, pere du Chancelier de ce nom.

Dans le Couvent des Cordeliers de Mantoue, les Religieux étant au réfectoire, un grand nombre prirent querelle (en 1690) au sujet de Louis XIV & du Prince d'Orange; les uns criant, *vive France*; les autres, *vive Orange*. La dispute alla si loin, qu'ils se firent des armes de tout ce qui se rencontra sur le lieu, & donnerent un petit combat, où cinq de ces bons Peres demeurèrent sur la place, & plusieurs furent dange-reusement blessés.

Le Maréchal de *Luxembourg* * avoit remporté sur le Prince d'Orange les batailles de *Fleurus*, de *Leuze*, de *Steinkerque*, de *Nerwinde*. Ce Prince fulminant contre l'ascendant que le Maréchal avoit sur lui, s'avisa de dire un jour : » Il est donc décidé que je ne battrai » jamais ce bossu-là «. M. de *Luxembourg*, informé de ce propos, répondit : » Comment fait-il que je suis bossu ? » il ne m'a jamais vu par-derriere «.

Lorsqu'on chanta le *Te Deum* à Notre-Dame pour la victoire de la

* Né en 1628, mort en 1695.

Marseille, il y avoit dans cette Eglise un grand nombre de drapeaux que le Maréchal de Luxembourg avoit enlevés aux ennemis. Le Prince de Conti se rendit à cette Cérémonie, accompagné du Maréchal qu'il tenoit par la main : *Messieurs*, dit-il en écartant la foule qui embarrassoit la porte, *laissez passer le Tapisserieur de Notre-Dame.*

On lit dans l'Histoire de ce Héros, que le regret d'avoir mieux servi le Roi que Dieu, lui fit dire au lit de la mort :
» qu'il auroit préféré à l'éclat de tant
» de victoires qu'il lui devenoient inutiles
» au Tribunal du Juge des Rois & des
» Héros, le mérite d'un verre d'eau
» donné aux pauvres pour l'amour de
» l'Être suprême «.

Après avoir fait toute la guerre de Hollande sous M. le Prince & M. de Turenne, le Marquis de Crenant obtint le Gouvernement de *Casal*, où il fit sa résidence jusqu'à la démolition des fortifications de cette Place. Les ennemis ne le laisserent point tranquille dans son Gouvernement. Il eut d'abord à se défendre d'une conspiration formée par le Comte de *Fassaty*, Gouverneur de la Ville

pour le Duc de Mantoue, qui vouloit la livrer aux Impériaux. Il falloit toute la prudence & toute la sagacité de M. de Crenant, pour ne pas se laisser tromper au manège adroit de cet Italien. Le projet du Comte de Fassaty étoit d'ouvrir une porte aux ennemis, & de faire égorger tout ce qui se trouveroit de François dans la Ville. M. de Crenant s'étant bien assuré du dessein de ce Gouverneur, l'invita à dîner avec toute sa famille, & au moment où l'on se leva de table, il le fit arrêter & enfermer dans la Citadelle. Il pria le Sénat de s'assembler, parce qu'il avoit des affaires de la plus grande importance à lui communiquer. En attendant, il se montra dans la place & dans les rues, instruisant les Habitans du danger qu'ils avoient couru d'être égorgés. Quand le Sénat fut assemblé, il y rendit compte de sa conduite, & assura les Corps qui le composoient de la protection du Roi. Il fit désarmer un Régiment que le Duc de Mantoue entretenoit, craignant que ce Prince ne fût l'auteur secret de la conspiration; & en même temps, il commanda un détachement pour aller attaquer les Impériaux, qui s'étoient avan-

cés jusqu'à *Moncale*, pour profiter du moment où on les avertiroit que les portes de *Casal* étoient ouvertes.

Une jeune Dame étoit allée visiter le Château de Versailles pendant l'absence du Roi. » N'est-ce pas, lui dit-on, » un palais enchanté « ? *Oui*, répondit-elle, *mais il faut que l'enchanteur y soit.*

Madame de Rambure étoit une femme qui, avec de la jeunesse, de la beauté, de l'esprit & de la fortune avoit des goûts forts bizarres. Elle avoit aimé des Musiciens, des Histrions, des Danseurs de corde, ou pour mieux dire, en favorisant tous ces gens-là, elle n'avoit aimé personne. Enfin un Gentilhomme nommé *Caderouffe*, fut lui inspirer une véritable passion. C'étoit un joueur qui, ayant perdu tout son argent, vint un jour se désespérer chez elle. Elle le consola par l'espérance de lui en fournir assez pour regagner ce qu'il avoit perdu; & en effet elle lui envoya quinze cents louis d'or qu'elle avoit empruntés sur ses pierres. *Caderouffe* étant allé le soir même dans la maison où il avoit perdu la veille, & quelqu'un lui ayant demandé ce qu'il

y venoit faire fans argent : » Les gens
 » comme moi , répondit -il , ne man-
 » quent jamais de reffources , graces
 » aux bagues & aux joyaux de la bonne
 » femme *Rambure* ». Il ne se doutoit
 pas que cétte Dame fût dans l'alcove
 de cette chambre avec la maîtresse du
 logis. On imagine bien ce que doit pen-
 ser une femme passionnée qui se voit
 traiter de la sorte. Elle tomba en dé-
 faillance , & dès qu'elle fut revenue on
 la porta dans son carrosse , & de là dans
 son lit , où elle mourut quatre jours
 après. Cette action infame de Cade-
 rousse le décria par-tout , mais ne fut
 point assez punie par le déshonneur.

Le vrai talent de *Quinault* * étoit
 pour la Poésie lyrique ; mais il se méprit
 d'abord , & fit des Tragédies & des Co-
 médies. Il n'avoit que dix-huit ans lors-
 qu'il compôsa sa premiere Piece intitu-
 lée *les Rivaies*. Les Comédiens étoient
 alors dans l'usage d'acheter les Pieces
 de Théâtre ; au moyen de quoi le profit
 de la recette ne se partageoit point avec

* Né en 1635 , mort en 1688.

les Auteurs. Cet usage avoit son incon-
vénient, car il arrivoit assez souvent
que la Piece étoit mal accueillie du Pu-
blic. Aussi les Comédiens mettoient-ils
un prix très-modique à leurs emplet-
tes. Quelquefois la réputation de l'Au-
teur faisoit hauffer le prix de l'Ouvrage.
Tristan l'Hermite, pour rendre service
à Quinault son élevé, se chargea de lire
aux Comédiens la Piece *des Rivaies*. Elle
fut acceptée avec de grand éloges, &
ils convinrent d'en donner cent écus.
Alors Tristan leur apprit que cette Co-
médie n'étoit point de lui, mais d'un
jeune homme appelé Quinault qui avoit
beaucoup de talent. Cet aveu fit rétrac-
ter les Comédiens. Ils dirent à Tristan,
que la Comédie, dont il avoit fait la
lecture, n'étant point de sa composition,
ils ne pouvoient hasarder que cinquante
écus. Tristan insista vainement pour les
faire revenir à leur première proposi-
tion ; enfin il s'avisa d'un expédient ;
ce fut de leur proposer d'accorder à
Quinault le neuvième de la recette de
chaque représentation tant qu'on jou-
eroit cette Piece dans sa nouveauté. Cette
condition fut acceptée de part & d'au-
tre, & a fait loi depuis.

Louis XIV ayant goûté l'Opéra qui ne faisoit que de naître en France, engagea Quinault dans cette carrière à laquelle il étoit destiné ; pour l'encourager, il lui accorda une pension de deux mille livres. Ce Poëte reconnoissant chanta les louanges du Roi son bienfaicteur dans les Prologues de ses Opéra. On pourroit peut-être lui reprocher d'avoir porté un peu trop loin ces sortes de louanges. Après la bataille d'Hochstet, un Prince d'Allemagne dit malignement à un prisonnier François : » Monsieur, » fait - on encore des Prologues en » France « ?

Le Comte de *Flamarens* fut obligé de sortir du Royaume à l'occasion de son fameux duel avec MM. de *Chalais*, *Noirmoutier* & d'*Antin*, contre les deux *la Frette*, MM. de *Saint-Aignan* & d'*Argenlieu*, & n'eut jamais la liberté d'y rentrer. Après avoir voyagé dans plusieurs Cours de l'Europe, dont il s'attira l'estime & la bienveillance, il alla se fixer à Vienne. L'Empereur lui donna un Régiment, qu'il remit lorsque les Maisons de France & d'Autriche se brouillerent, renonçant aux brillantes espérances que

la faveur de ce Prince pouvoit lui faire concevoir. Il conserva toujours un cœur François, qui ne lui permit jamais de servir contre son pays. Il passa dans les Cours du Nord d'où il revint quelques années après à celles du Midi, qu'il avoit déjà vues. Il vécut à celle de Turin jusqu'à la guerre de la succession d'Espagne. Il offrit son épée & sa vie à *Philippe V.* Ce Prince agréa ses offres de service, lui fit une grosse pension, l'honora de la Clef d'or, & voulut qu'il l'accompagnât dans son voyage de Naples & de Milan. Il mourut à Burgos, peu de temps après son retour en Espagne, fort regretté de toute la Cour, & sur-tout de la jeune Reine qui l'avoit pris en grande affection pour les qualités aimables de son cœur & de son esprit. Cette Princesse lui envoya durant sa maladie ses Médecins & ses Chirurgiens, pour qu'ils lui donnassent tous les secours qui dépendoient de leur art. Tous leurs soins n'ayant pu le garantir de la mort, elle ordonna qu'il fût enterré d'une manière convenable à sa qualité. On lui fit de pompeuses funérailles qui signalèrent l'estime singulière que la Reine d'Espagne faisoit de cet

illustre Etranger. Ainsi finit le Comte de Flamarens, qu'un exil rigoureux & constant ne put rendre infidelle à sa Patrie.

Le Baron de Beauvais, Capitaine du Bois de Boulogne & de la Plaine de Saint-Denys, & Francine, Gouverneur de l'Opéra, étoient convenus que l'un chasseroit, & que l'autre iroit à l'Opéra, quand ils voudroient, sans payer. Quelque temps après leur convention, Francine est arrêté dans la Plaine de Saint-Denys par un Garde qui lui dit, que M. le Baron lui abandonnoit telle & telle plaine, & s'en réservoit telle & telle autre; sur cela Francine se retire. Le lendemain le Baron étant à l'Opéra; & voulant monter sur le Théâtre, trouva un homme avec une pertuisane, qui lui dit, que M. Francine lui a bien abandonné la plaine du Parterre, mais que pour celle du Théâtre, il se l'est réservée. Leurs amis communs se mêlerent de cette affaire, & l'un & l'autre alla par-tout où il voulut.

Louis XIV créa la Charge de Lieutenant de Roi de la Bastille en faveur

de M. du Joncas, Exempt des Gardes-du-Corps dans la Compagnie de Duras. Dès qu'il se vit installé dans cette place, le premier soin de cet Officier fut d'examiner les raisons que plusieurs prisonniers détenus depuis long-temps à la Bastille pouvoient avoir de demander leur liberté ; après qu'il en eut reconnu la justice, il s'employa avec ardeur pour la leur procurer. Des ames atroces lui représentèrent qu'il alloit se priver d'un revenu considérable en faisant ouvrir les prisons. » Je n'ai que de l'argent à » perdre, leur répondit-il ; & ces malheureux ne jouissent pas d'un bien qu'ils » estiment plus que la vie ». Cette noble & généreuse sensibilité fut très-applaudie, même à la Cour.

La Requête des Dictionnaires, Piece remplie de traits satiriques contre l'Académie Françoise, empêcha *Ménage* d'être reçu de cette Académie. Sur quoi le Professeur *Montmaur* disoit assez plaisamment, » que c'étoit à cause de cette » Piece qu'il falloit le condamner à » en être, comme on condamne un » homme qui a déshonoré une fille, à » l'épouser «.

On montrait à Ménage un Tableau de *le Sueur*, où Saint Bruno, le pieux Fondateur des Chartreux, étoit représenté avec une vérité d'expression frappante. On lui demanda ce qu'il en pensoit ; il répondit : *Sans sa regle, il parleroit.*

Le premier jour que *Namur* fut investi (en 1692), les Dames les plus considérables de la Ville firent une députation au Roi pour lui demander un passe-port : on le leur refusa, disant que ce n'étoit pas l'usage. Elles envoyèrent faire une seconde fois la même demande ; on la leur refusa encore. *Hé bien*, répondirent-elles, *allez dire au Roi que nous serons très-glorieuses de nous rendre ses prisonnières de guerre ; & sur le champ elles se préparèrent à sortir de Namur avec leurs enfans & leurs femmes. Louis XIV nomma un des Seigneurs de sa Cour les plus polis pour aller leur faire des civilités, & les mener en sûreté jusqu'à des tentes qu'on avoit fait dresser pour les recevoir, & où elles trouverent des rafraîchissemens. Les carrosses du Roi allèrent les prendre l'après-midi, & les conduisirent dans une Abbaye voisine,*

voisine, où elles restèrent jusqu'à la fin du siege. Les Soldats se piquerent aussi de galanterie : ils accoururent au-devant de ces Dames, pour aider leurs gens à porter les paquets ; & prenant les petits enfans dans leurs bras, ils les porterent à la suite de leurs meres, sans commettre aucun désordre, ni la moindre action contraire à l'humanité ou à la décence.

Lors du siege de cette Ville en 1695 ; il y avoit dans le Régiment du Colonel *Hamilton*, un bas Officier qui s'appeloit *Union*, & un Soldat nommé *Valentin*. Ces deux hommes devinrent rivaux ; & les querelles particulieres que l'amour avoit fait naître entre eux, les rendirent ennemis irréconciliables. *Union*, que son grade d'Officier élevoit au-dessus de *Valentin*, faisoit toutes les occasions possibles de tourmenter celui-ci, & de lui faire éprouver son ressentiment. Le Soldat qui connoissoit les devoirs de la discipline Militaire, souffroit patiemment la mauvaise humeur de son Officier, & obéissoit sans résistance : ils furent commandés l'un & l'autre pour l'attaque du Château. Les François firent une sortie, où l'Officier *Union* reçut

un coup de feu dans la cuisse : il tomba ; & , comme les François pressoient de toutes parts les troupes alliées , il étoit sur le point d'être foulé aux pieds. Dans ce désastre il apperçut *Valentin* son ennemi , & lui cria : *Ah ! Valentin ! peux-tu m'abandonner ?*

Valentin courut aussi-tôt à lui , & au milieu du feu des François , il ne craignit point de l'enlever & de le mettre sur son dos. Il le transporta ainsi jusqu'à la hauteur de l'Abbaye de *Salsine*. Dans cet endroit un boulet de canon tua *Valentin* , sans toucher l'Officier : *Valentin* tomba sous le corps de son ennemi qu'il venoit de sauver. Celui-ci oubliant alors sa blessure , se releva en s'arrachant les cheveux ; & , se rejetant aussi-tôt sur le cadavre de son bienfaiteur , il s'écrioit : *Ah ! Valentin ! Valentin ! est-ce pour moi que tu meurs , pour moi qui te traitois avec tant de barbarie ? Je ne pourrai jamais te survivre . . . Je ne le veux pas . . . Non.* Il fut impossible de séparer *Union* du cadavre sanglant de *Valentin*. On l'enleva tenant toujours embrassé le corps de son bienfaiteur ; & , pendant qu'on portoit ainsi l'un & l'autre , leurs camarades ,

qui connoissoient leur inimitié , pleuroient à la fois de douleur & d'admiration. Lorsque *Union* fut ramené dans la tente , on pansa malgré lui la blessure qu'il avoit reçue : mais le jour suivant ce malheureux Officier , appelant toujours *Valentin* , expira accablé de regrets.

Lorsque la Princesse *Adélaïde de Savoie* vint en France pour épouser M. le Duc de *Bourgogne* , elle n'étoit point encore nubile. Son mariage ne fut célébré que l'année suivante 1697 , & consommé deux ans après. *Victor-Amédée* eût souhaité qu'on appelât sa Fille la *Princesse de Savoie* : Louis XIV ne trouvoit pas d'inconvénient à ce qu'elle fût appelée dès-lors *Duchesse de Bourgogne*. Cependant il fut arrêté dans le Conseil qu'on ne l'appelleroit point *Duchesse de Bourgogne* , puisqu'elle ne l'étoit pas encore ; ni *Princesse de Savoie* , parce qu'en cette qualité elle ne devoit pas avoir la préséance sur les Princesses du Sang Royal ; mais qu'on l'appelleroit simplement la *Princesse*. Le peuple , dans la joie de voir finir la guerre par cette alliance , l'appela la *Princesse de la Paix*.

Le Roi avoit fait le siege de *Mors* en personne (en 1691) : il étoit accompagné des Princes du Sang & des principaux Seigneurs de sa Cour. Jamais siege ne fut poussé plus vigoureuſement. On y vit un ſingulier ſpectacle. Sur les onze heures du matin , l'Artillerie ſe tut tout-à-coup ; & au fracas épouvantable des bombes , ſuccéda un Concert de hautbois que les Officiers du Régiment du Roi donnerent aux Dames de la Ville. Les Muſiciens s'étoient placés ſur un ouvrage encore tout fumant de carnage , dont nos troupes venoient de s'emparer. Les Dames de la Ville accoururent ſur le rempart pour l'écouter , & ne s'en retournerent qu'après qu'il eut ceſſé. Mélange de galanterie & de fureur guerrière qui peint bien les François !

Le 12 Octobre 1691 , la Cour étant à Fontainebleau , le Prince de *Courtenay* & le Marquis de la *Vauguyon* tirerent l'épée dans le vestibule qui étoit entre la Chapelle & l'appartement du Roi d'Angleterre ; les témoins dirent que la *Vauguyon* étoit l'agreſſeur. Auffi-tôt qu'on les eut ſéparés , celui-ci courut

à l'appartement du Roi, & se jeta à ses pieds, en lui disant, qu'il lui apportoit sa tête. Le Roi lui ordonna de se retirer, en ajoutant que le Grand-Prévôt lui rendroit compte de la chose. Sa Majesté envoya faire le même commandement au Prince de Courtenay. C'est un crime capital que de tirer l'épée dans le Louvre; cependant, comme la Vauguyon étoit allé sur le champ trouver le Roi, Sa Majesté voulut bien lui faire grace. Il en fut quitte pour quelques mois de Bastille, & le Prince de Courtenay subit la même peine. Quoiqu'il y eût autant de distance entre leur faute, qu'entre leur naissance, on ne mit point de différence dans leur punition. Ce fut un grand sujet d'étonnement pour toute la Cour. *Lettres de Buffy-Rabutin.*

Au commencement du regne de Philippe V, il arriva à Cadix une flottille richement chargée. Il s'y trouva huit grandes caisses adressées au Révérend Pere Général de la Compagnie de Jesus. Ces caisses penserent rompre les reins à ceux qui les déchargèrent. Leur extrême pesanteur donna la curiosité de

R ij

savoir ce qu'elles contenoient ; on en ouvrit une où l'on trouva de grosses billes de chocolat , dont le poids fit soupçonner quelque chose. La première qu'on essaya de rompre , renfermoit un lingot d'or , & il en étoit de même de toutes les autres. Cette découverte fit beaucoup de bruit , & les Jésuites n'osèrent réclamer les huit caisses qui , faute de trouver maîtres , furent adjugées au Roi d'Espagne.

Lorsque Messieurs de Sorbonne acceptèrent le College des Quatre Nations, ils demandèrent, pour première condition , qu'on délogeât la Comédie de la rue Guénégaud. Les Comédiens marchanderent des places dans cinq ou six endroits ; mais par-tout où ils alloient , c'étoit merveille d'entendre comme les Curés crioient. Le Curé de Saint-Germain-l'Auxerrois obtint qu'ils ne feroient point à l'Hôtel de Sourdis , parce que de leur Théâtre on auroit entendu les orgues , & de l'Eglise on auroit parfaitement bien entendu les violons. Le Curé de Saint-André-des-Arcs ayant su qu'ils songeoient à s'établir dans la rue de Savoie , vint trouver le Roi , & lui

représenta qu'il n'y avoit bientôt plus dans sa Paroisse que des Aubergistes & des Coquetiers, & que si les Comédiens y venoient, son Eglise seroit déserte. Les Grands Augustins présentèrent aussi leur requête; mais on prétend que les Comédiens dirent à Sa Majesté que ces mêmes Augustins, qui ne vouloient point de leur voisinage, étoient fort assidus spectateurs de la Comédie, & qu'ils avoient offert de vendre à la Troupe des maisons qui leur appartenoient dans la rue d'Anjou, pour y bâtir un Théâtre, & que le marché se seroit conclu, si le lieu eût été plus commode. L'alarme fut grande dans tout le quartier, & les Comédiens eurent défense de bâtir dans la rue de Savoie. Despréaux écrivoit à Racine à ce sujet: » S'il y » a quelque malheur dont on puisse » se réjouir, c'est, à mon avis, celui des » Comédiens: si on continue à les traiter comme on fait, il faudra qu'ils » aillent s'établir entre la Vilette & la » Porte Saint-Martin: encore ne fais-je » s'ils n'auront point sur les bras le » Curé de Saint-Laurent «; & Racine lui répondit: » Ce seroit un digne Théâtre pour les Œuvres de M. Pradon «.

R iv.

Préchantré *, mauvais Poëte Touloufain, avoit fait le plan d'une Tragédie intitulée , *la Mort de Néron*. Il travailloit dans un Hôtel garni à Paris. Il oublia un jour dans sa chambre , un papier où il avoit tracé la disposition de ses scènes. On y lisoit ces mots , au-dessous de quelques chiffres : *Ici le-Roi sera tué*. L'Aubergiste déjà frappé de la physionomie effarée du Poëte , crut devoir porter cet écrit au Commissaire du quartier. *Préchantré* s'étant rendu le soir à son Auberge , fut bien étonné de se voir entouré de gens armés qui venoient pour le saisir ; mais ayant apperçu son papier entre les mains du Commissaire , il s'écria plein de joie : *Ah ! le voilà ; c'est la scene où j'ai dessein de placer la mort de Néron*. On ne fut pas long-temps à reconnoître l'innocencé du Poëte.

La Tragédie d'*Ariane* étoit le triomphe de la célèbre Actrice Mademoiselle *Duclos*. Un jour que le Parterre redemanda cette Piece, *Dancourt*, Orateur de la Troupe, qui s'étoit avancé pour

* Né en 1683, mort en 1708.

en annoncer une autre, se trouva embarrassé, parce qu'un certain fardeau que Mademoiselle Duclos n'avoit pas reçu des mains de l'hymen l'empêchoit de jouer. Comment annoncer cet état au Parterre sans blesser la délicatesse de l'Actrice ? Lorsque le tumulte des cris est tombé, Dancourt s'avance, se repand en complimens & en excuses, cite une maladie de Mademoiselle Duclos, qui étoit présente, & par un geste adroit désigne le siege du mal. A l'instant cette Actrice, qui l'observoit, sort précipitamment des coulisses, s'élance au bord du théâtre, applique un soufflet sur la joue de l'Orateur, & se tournant vers le Parterre, dit : *Messieurs, nous aurons l'honneur de vous donner demain Ariane.*

Le Marquis de Visé, qui se fit distinguer par sa valeur militaire sous le regne de Louis XIV, avoit d'abord servi dans *la Fare*. Quand ce Régiment fut réformé, le Roi voulut que la Compagnie de ce brave Officier fût conservée : on l'incorpora dans le Régiment de *Toiras*. Une distinction plus flatteuse encore, lui fut accordée par la décision d'un Conseil de guerre,

R v

tenu sous l'autorité du Duc de Joyeuse, Colonel général de la Cavalerie-légère. Ce Conseil, pour perpétuer à jamais les actions de valeur de M. de Visé, lui accorda, pour sa personne & pour celle de ses enfans, de porter des timbales en guerre. Louis XIV qui, comme on fait, mit tous ses soins à composer sa Maison militaire de ce qu'il y avoit de plus braves Officiers dans ses armées, choisit M. de Visé pour remplir une place d'Enseigne dans ses Gardes. Le Roi joignit un billet écrit de sa main, à la lettre par laquelle M. de Louvois lui annonçoit cette nouvelle. Ces témoignages de la satisfaction du Monarque, ne firent qu'enflammer davantage le zele & le courage du Marquis de Visé. A l'attaque du Château de Fauconnier, le premier assaut que firent nos troupes n'ayant point réuffi, il obtint de faire une tentative à la tête des Gardes-du-Corps. Il forma le dessein de s'emparer de ce Château, en traversant vis-à-vis de la brèche un fossé plein d'une eau vive & courante. Il choisit tous ceux de sa troupe qui savoient nager; les valets de bonne volonté furent de la partie : il se trouva deux cents nageurs, à la tête desquels M. de Visé

traversa le fossé à la nage, l'épée entre les dents, & gagna la brèche. On croit voir revivre les Paladins de l'Arioste. Cet Officier reçut trois coups de mousquet au moment qu'il abordoit ; un lui perça l'épaule, l'autre lui entra dans le corps, & le troisieme lui cassa la mâchoire, perça sa langue, & lui brisa quatre dents : son courage n'en fut point abattu : il donnoit ses ordres de la main, quand il ne le pouvoit pas de la voix. On imagine bien que cette Place se rendit. Le Roi dit, en apprenant la maniere dont le Château de Fauconnier avoit été emporté : *Il n'y a que Visé capable d'une telle action.*

Après que le Poëte *Lainex* eut reçu ses Sacremens dans sa dernière maladie, le Prêtre à qui il s'étoit confessé fit emporter pendant la nuit une cassette pleine de Vers licencieux. Le moribond s'étant réveillé, cria *au voleur*, fit venir un Commissaire, dressa sa plainte, fit rapporter la cassette par le Prêtre même, & sur le champ se fit transporter de la Paroisse de Saint-Sulpice sur celle de Saint-Roch, où il mourut. Il avoit demandé que ce fût dans la plaine de

R vj

Mont-Martre , *afin* , disoit-il , *de voir lever le soleil encore une fois avant que de mourir.*

Le Chevalier, depuis Comte de Grammont * , dont nous avons des Mémoires écrits par Hamilton, étoit devenu éperdument amoureux d'une sœur de cet aimable Ecrivain. La Demoiselle Hamilton s'étoit trop fiée à la passion de son amant, & aux promesses réitérées qu'il lui avoit faites de l'épouser. Soit inconstance, soit qu'il voulût remettre son mariage à un autre temps, le Chevalier de Grammont partit de Londres sans remplir ses engagements. Hamilton sensible à cet affront, court après le Chevalier dans le dessein de se couper la gorge avec lui, s'il persiste à vouloir déshonorer sa sœur. Il l'atteint à quelques milles de Londres. Après les compliments ordinaires, il lui demande froidement s'il n'a rien oublié dans cette Capitale? Le Chevalier qui voit où tend cette question, & qui peut-être n'étoit pas d'humeur de se battre, répond au

* Mort au commencement de ce siècle.

Comte Hamilton : *Oui, Monsieur, j'ai oublié d'épouser Mademoiselle votre sœur ; & il retourne à Londres pour faire ce mariage.*

Le Marquis d'Humieres venoit d'être fait Maréchal de France, à la sollicitation du Vicomte de Turenne, qui ne put résister aux charmes & à l'esprit de la Marquise son épouse. Le jour même Louis XIV rencontrant le Comte de Grammont, lui dit : » Savez-vous qui je viens de faire Maréchal « ? *Oui, Sire, lui répondit-il, c'est Madame d'Humieres.*

Le Marquis de ***, qui tout récemment venoit d'obtenir ce titre malgré l'obscurité de sa naissance, abordant un jour le Comte de Grammont, qui étoit alors fort âgé, lui dit d'un air assez libre : » Bon jour, vieux Comte «. *Bon jour, jeune Marquis, lui répondit ce Seigneur.*

Le Comte de Grammont trouvant un jour deux de ses valets qui se battoient l'épée à la main, voulut si absolument en savoir la cause, que l'un d'eux lui avoua qu'ils lui avoient volé cinq louis d'or, & que la querelle venoit de ce que son camarade vouloit

en avoir trois. » Tenez, dit-il en tirant
» vingt-quatre livres de sa poche ; vous
» êtes de grands marauds de vous égor-
» ger ainsi pour un louis «.

Le Comte de Grammont parloit au Roi d'un fait qui s'étoit passé du temps de la Fronde. Le Roi lui demanda : *Quand cela arriva-t-il ?* M. de Grammont lui répondit : » Sire, c'est du temps que » nous servions Votre Majesté contre » le Cardinal Mazarin «.

M. le Comte de Grammont tomba dangereusement malade en 1696. Le Roi qui savoit que ce Seigneur n'étoit pas fort dévot, lui envoya le Marquis de Dangeau pour le voir de sa part, & lui dire qu'il falloit songer à Dieu. M. de Grammont se tourna alors du côté de Madame la Comtesse sa femme, qui avoit toujours été très-dévoté, & lui dit : *Comtesse, si vous n'y prenez garde, Dangeau vous escamotera ma conversion.* C'est au sujet de ce bon mot, qui courut dans toute l'Europe, que Saint-Evremond écrivit à Mademoiselle de l'Enclos : » Vous vivez dans un pays où l'on » a de merveilleux avantages pour se » sauver : le vice n'y est guere moins » opposé à la mode qu'à la vertu ; pé-

» cher, c'est ne savoir pas vivre, &
» choquer la bienfiance autant que la
» religion. Il ne falloit autrefois qu'être
» méchant, il faut être de plus mal-
» honnête homme, pour se damner en
» France présentement. Ceux qui n'ont
» pas assez de considération pour l'au-
» tre vie, sont conduits au salut par
» les égards & les devoirs de celle-
» ci «.

Le Savant *Nicole** s'étant présenté pour le Sous-Diaconat, les Examineurs lui demanderent combien il y avoit de Prières renfermées dans le *Pater*. Il parut interdit à cette question, & sa timidité l'empêcha de répondre comme il convenoit. Il ne fut point admis à ce premier Ordre. Ces Messieurs, instruits que celui qu'ils avoient refusé n'étoit rien moins qu'ignorant, vinrent lui faire des excuses, & l'exhorterent à recevoir la Prêtrise ; mais il regarda toujours leur refus comme celui de Dieu même, & il ne fut toute sa vie que simple Tonsuré.

* Né en 1625, mort en 1695.

Nicole avoit travaillé , de concert avec le célèbre Arnauld , au Livre de *la perpétuité de la Foi* ; il eut même la plus grande part à cet ouvrage , qui devoit paroître sous son nom ; mais ayant essuyé quelques dégoûts de la part du Censeur , il vint trouver M. Arnauld , & lui dit qu'il falloit qu'il consentît à passer pour l'Auteur de cet Ouvrage. » Monsieur, ajouta-t-il , ce n'est pas la » vérité qui persuade les hommes, ce » sont ceux qui la disent «.

Avant que de se retirer à Port-Royal , cet Ecrivain célèbre avoit choisi sa retraite au faubourg Saint-Marceau , & quand on lui en demandoit la raison : » C'est , répondoit-il , que les Ennemis » qui ravagent la Flandre , & qui menacent Paris , entreront par la porte » Saint-Martin , & auront toute la » Ville à traverser avant que d'arriver » jusqu'à moi «.

Quoique l'un des plus illustres Solitaires de Port-Royal-des-Champs , il évitoit toujours de prendre parti dans les querelles qui les divisoient quelquefois. *Je n'aime point* , disoit-il , *les guerres civiles*. Aussi n'avoit-il que peu d'ascendant dans cette Société. Madame de

Longueville étoit presque la seule personne de Port-Royal qui déferât aux sentimens de Nicole ; ce qui lui fit dire , quand elle mourut , qu'*il avoit perdu tout son crédit*. Et comme elle étoit la seule qui l'appelât *M. l'Abbé* , il ajoutoit assez plaisamment : *J'ai même perdu mon Abbaye*.

Un Soldat envoyé par M. de Vauban pour examiner un poste , y reçut une balle dans le corps. Il vint rendre compte de ce qu'il avoit observé , & le fit avec toute la tranquillité possible , quoique le sang coulât en abondance de sa blessure. M. de Vauban voulut récompenser sa bravoure , & le service qu'il venoit de rendre ; il lui présenta de l'argent : *Non, Monseigneur* , lui dit le Soldat en le refusant , *cela gêteroit mon action*.

Barbesieux * mourut presque subitement : l'Archevêque de Reims , son oncle , reçut son dernier soupir , lui parla beaucoup de testament , & peu de sa conscience. Le voyant expiré , il entra

* Né en 1668 , mort en 1701.

dans son cabinet, remplit ses poches de bijoux, parcourut tous les papiers, en prit un; & rentrant dans la chambre où son neveu venoit de mourir: » Parbleu, » dit-il, voilà une plaisante chose écrite » de la main de Barbesieux : *J'aurai à » ma trente-troisième année une grande ma- » ladie, de laquelle je ne réchapperai pas* ». Ce Ministre héritier de la crédulité de son pere pour l'astrologie, consultoit souvent le Pere *Alexis*, Cordelier, qui, d'après la connoissance de ses débauches, avoit hasardé cette prédiction.

Lors de la révocation de l'Edit de Nantes, le Comte de *Roye* & sa femme s'étoient retirés en Danemarck. Comme il étoit Lieutenant-Général en France, il fut fait Chevalier de l'Eléphant, Grand Maréchal, & commanda les Troupes. Il jouissoit lui & sa femme de la plus grande considération. Le Comte & la Comtesse, ainsi que Mademoiselle leur fille, avoient souvent l'honneur de manger à la table du Roi. Il arriva, à un dîner, que la Comtesse de *Roye*, frappée de l'étrange figure de la Reine de Danemarck, se tourna vers sa fille, & lui demanda si elle ne trouvoit pas que la

Reine ressembloit à Madame *Panache* comme deux gouttes d'eau. Quoiqu'elle eût parlé françois, elle fut entendue de la Reine, qui voulut savoir ce que c'étoit que cette Dame *Panache*. La Comtesse lui dit que c'étoit une Dame fort aimable de la Cour de France; mais elle dit cela d'un air assez embarrassé. La Reine qui avoit vu sa surprise, n'en fit pas semblant; mais inquiète de la comparaison, elle écrivit à *Magereron*, Envoyé de Danemarck à Paris, de lui mander ce que c'étoit que Madame *Panache*, sa figure, son âge, sa condition, & sur quel pied elle étoit à la Cour de France. *Magereron* fort étonné, répondit à la Reine qu'il ne comprenoit pas comment le nom de Madame *Panache* étoit parvenu jusqu'à elle; que cette femme étoit une petite & vieille créature, avec des lippes & des yeux éraillés qui faisoient mal au cœur; une espèce de mendiante qui s'étoit introduite à la Cour à la faveur de sa folie; qui étoit tantôt au souper du Roi, tantôt au dîner de Monseigneur & de Madame la Dauphine, ou à celui de Monsieur, tant à Versailles qu'à Paris, où chacun se divertissoit à la mettre en colere; qui

chantoit pouille à tout le monde pour faire rire, & quelquefois très-sérieusement, & avec des injures qui embarrassoient, & qui divertissoient encore plus les Princes & Princesses qui lui emplissoient les poches de viandes & de ragoûts, dont la sauce découloit le long de ses jupes : que les uns lui donnoient de l'argent, & les autres des chique-naudes ou des croquignoles qui la mettoient en fureur, parce que, avec ses yeux pleins de chassie, elle ne voyoit pas au bout de son nez, & ne pouvoit deviner qui l'avoit frappée. A cette réponse, la Reine de Danemarck se sentit si piquée, qu'elle ne put plus souffrir la Comtesse de Roye; elle en demanda justice au Roi son mari. Ce Prince trouva mauvais que des étrangers qu'il avoit comblés d'honneurs & de richesses se moquassent de sa femme d'une manière si outrageante. Il remercia le Comte de Roye, & lui fit dire de se retirer. Rien ne put conjurer cet orage; il fallut partir & s'en aller à Hambourg, d'où il passa en Angleterre avec toute sa famille; il y vécut dix-huit ans sans charge & sans service, & mourut aux eaux de *Bath* en 1690.

Au Siege d'*Ostalic* (en 1694), petite ville d'Espagne dans la Catalogne, un Suiffe & deux Grenadiers du Régiment de Noailles s'avancerent jusqu'au premier retranchement, dont le revêtement étoit de dix pieds, & qui de plus avoit trois pieds de palissades. Ils se mettent en tête d'y entrer, montent sur les épaules l'un de l'autre, & viennent à bout de leur entreprise. Ils appellent leurs camarades; ceux-ci accourent & montent de même. Le nombre grossissant, les Officiers marchent pour soutenir les Soldats. On chasse, de retranchement en retranchement, l'Ennemi troublé par cette audace; on entre avec lui dans le Château. Ceux qui gardoient le chemin couvert du côté de la campagne, l'abandonnent saisis de terreur, & se sauvent dans un bois, où les Dragons campés près de là, les tuent ou les font prisonniers. Nous n'eûmes que trente hommes tués ou blessés. Le Comte d'Ayen, fils du premier Maréchal de Noailles, fut présent à cette action. Il racontoit que les deux Grenadiers avoient un peu de vin dans la tête; qu'arrivés au pied du premier

retranchement, l'un dit à l'autre : *Je gage que tu n'oserois monter-là ;* que la gageure faite, ils monterent tous deux, crièrent en haut, *Vive le Roi*, & appellerent la Troupe. C'est ainsi que le hasard & la témérité conduisent quelquefois à des succès qui confondent la raison.

A l'affaire de la *Boine* (en 1690), le Prince *d'Orange* eut avant le combat les épaules effleurées d'un coup de canon, qui le mit tout en sang. Il ne laissa pas de ranger ses Troupes en bataille & de se trouver au combat ; mais sa blessure étoit si considérable, qu'il se vit enfin obligé de s'absenter de son Armée. Cela fit courir le bruit qu'il étoit mort. On en avoit tant d'envie en France, que les peuples en firent d'eux-mêmes des feux de joie, qui ne furent pas assez tôt arrêtés par la Cour, où les principaux Ministres, & sur-tout Louvois, entretenoient l'erreur commune par leurs discours. Le jour que ce bruit se répandit dans Paris, on vit de tous côtés des Princes d'Orange de paille qu'on jetoit dans le feu en buvant à la santé du Roi, & en y faisant boire les Passans, qu'on arrêtoit malgré eux. Cette fête générale déplut

fort aux gens sensés; & je ne fais si le Prince d'Orange a jamais reçu un plus grand éloge, ni qui marquât mieux la crainte que ses Ennemis avoient de lui. Ce qu'il y a d'incroyable, c'est qu'on fut un mois entier sans savoir s'il étoit en vie ou non, tant la Cour étoit bien informée.

Le Prince d'Orange n'étant encore que Stathouder, se trouva à la représentation d'un Opéra, dont le prologue étoit à sa louange. Après avoir entendu le début de l'Auteur: » Qu'on me chasse » ce coquin, dit-il; me prend-il pour » le Roi de France « ?

Un jeune Seigneur Anglois, à son retour, ayant dit à ce Prince, alors Roi d'Angleterre, que ce qui lui avoit paru de plus plaisant à la Cour de France, étoit que le Roi eût une vieille maîtresse & un jeune Ministre (*Barbesieux*). » Cela doit vous apprendre, jeune » homme, lui dit Guillaume, qu'il » ne fait usage ni de l'une ni de » l'autre «.

A la mort de Louvois, Louis XIV envoya chercher *Chamlay*, & lui offrit la place de Secrétaire d'Etat de la guerre, quoique *Barbesieux* en eût la survivance.

Il remercia le Roi, & lui dit : » Si Votre
» Majesté ne veut pas donner absolu-
» ment la place au fils, je la supplie de
» nommer tout autre que moi, qui ne
» peux me revêtir de la dépouille du
» pere, mon ami & mon bienfaic-
» teur «.

Rivaroles, Gentilhomme *Piémontois*,
devenu Lieutenant-Général & Grand-
Croix de Saint-Louis, au service de
France, avoit eu une jambe emportée
d'un coup de canon. Il se trouva depuis
à la Bataille de Nerwinde, où sa jambe
de bois fut emportée d'un pareil coup :
» Au diable les fots, s'écria-t-il, qui ne
» savent pas que j'en ai d'autres dans
» mon équipage «.

Madame la Duchesse de Bourgogne
disoit un jour à Madame *de Maintenon*,
devant le Roi : » Savez-vous, ma tante,
» pourquoi les Reines d'Angleterre gou-
» vernent mieux que les Rois ? C'est
» que les hommes gouvernent sous le
» regne des femmes, & les femmes
» sous celui des hommes «.

Catinat

Catinat * commandoit l'Armée en Piémont, lorsqu'il reçut (en 1692) le Bâton de Maréchal de France. Le Gentilhomme qui devoit le lui porter étant tombé malade en chemin, on chargea de cette commission un courrier à qui *Catinat*, quoique peu riche, fit donner un billet de mille écus. Celui qui étoit chargé de payer ce billet à Paris, écrivit au nouveau Maréchal, que le Gentilhomme prétendoit que c'étoit à lui que devoit revenir cette gratification. *Qu'on donne mille écus à chacun d'eux*, répondit aussi-tôt *Catinat*.

Ce Général se rendit à la Cour pour concerter avec le Roi & les Ministres le plan de la Campagne suivante. Après qu'il eut épuisé tout ce qu'il y avoit à dire sur les opérations militaires, Louis XIV lui dit : » C'est assez parler de mes » affaires ; comment vont les vôtres ? » — Fort bien, Sire, graces aux bontés » de Votre Majesté, répondit le Maréchal ». *Voilà*, dit le Roi en se tournant vers ses Courtisans, *le seul homme de mon Royaume qui m'ait tenu ce langage.*

* Né en 1637, mort en 1712.

Le Marquis de Dangeau * étoit un Gentilhomme de Beauce. Il ne manquoit pas d'un certain esprit, il avoit beaucoup d'honneur & de probité : le jeu le mit dans les meilleures compagnies ; il y gagna tout son bien, & eut le bonheur de n'être jamais soupçonné. Il prêta obligeamment, se fit des amis ; & la sûreté de son commerce lui en acquit d'utiles & de véritables. Il fit sa cour aux Maîtresses du Roi ; le jeu le mit de leurs parties ; elles le traiterent avec familiarité, & lui procurerent celles du Roi : il faisoit des vers, étoit bien fait, de bonne mine, & galant. Le voilà en assez bonne posture à la Cour, mais toujours subalterne. On avoit sollicité pour lui un logement à Versailles ; & voici comment il l'obtint. Le Roi jouant un jour avec lui, le plaifanta sur sa facilité à faire des vers, qui à la vérité étoient rarement bons, & tout d'un coup lui proposa des rimes fort sauvages, & lui promit le logement s'il les remplissoit sur le champ. Dangeau accepta, n'y pensa qu'un moment, les remplit toutes,

* Né en 1638, mort en 1720.

& fut ainsi logé au Château. Il acheta ensuite une Charge de Lecteur du Roi, qui n'avoit point de fonctions, mais qui donnoit les entrées du petit coucher, &c. Son assiduité lui mérita le Régiment du Roi Infanterie, qu'il ne garda pas long-temps; puis il fut envoyé en Angleterre où il demeura peu; & à son retour, il acheta le Gouvernement de Touraine. Son bonheur voulut que le Duc de Richelieu fit de si grosses pertes au jeu, qu'il en vendit sa Charge de Chevalier d'honneur de Madame la Dauphine, au mariage de laquelle il l'avoit eue pour rien. M. Dangeau ne manqua pas une si bonne affaire. Il en donna cinq cents mille livres, & fut revêtu d'une Charge qui faisoit de lui une espèce de Seigneur, & qui lui assura l'Ordre, qu'il eut bientôt après en 1688. Il perdit sa Charge à la mort de Madame la Dauphine; mais il avoit eu une place de Menin de *Monseigneur*. Madame la Dauphine avoit une Fille d'honneur d'un Chapitre d'Allemagne, jolie & faite comme une nymphe, avec toutes les graces de l'esprit & du corps; sa vertu étoit sans reproche: elle étoit fille d'un Comte de *Lorestin*, & d'une sœur du

Cardinal de *Furstemberg* qui a tant fait de bruit dans le monde, & qui étoit dans la plus haute considération à la Cour. Ces *Lorestin* étoient de la Maison Palatine, mais d'une branche métallée par un de ces mariages qu'on appelle de la main gauche, & qui n'en font pas moins légitimes. L'inégalité de la mere fait que ceux qui en sortent n'héritent point; mais ils ont un gros partage, & tombent du rang de Prince à celui de Comte. Le Cardinal de *Furstemberg* qui aimoit beaucoup cette niece cherchoit à la marier. Elle plaisoit fort au Roi & à Madame de *Maintenon*; mais elle n'avoit rien, comme toutes les Allemandes. *Dangeau*, veuf depuis long-temps d'une sœur de la Maréchale d'Étrées, se présenta pour une si grande alliance. Mademoiselle *Lorestin* dit avec toute la hauteur de son pays, qu'elle n'en vouloit point. Le Roi s'en mêla, & le Cardinal son oncle la fit consentir. Le Maréchal & la Maréchale de *Villeroy* en firent la noce, & *Dangeau* se crut Electeur Palatin. C'étoit le meilleur homme du monde, mais à qui la tête avoit tourné d'être grand Seigneur; cela l'avoit *chamarré* de ridicules. Madame de

Montespan avoit dit de lui assez plaisamment, qu'on ne pouvoit s'empêcher de l'aimer & de s'en moquer. Sa fadeur naturelle, entée sur la bassesse du Courtisan, en fit un composé fort plaisant. La Grande-Maîtrise de l'Ordre de Saint-Lazare l'acheva. Le Roi lui donna cette Charge, dont il tira tout le parti qu'il put. Il se fit le singe du Roi dans les promotions de cet Ordre, où toute la Cour se rendoit pour rire, tandis qu'il s'en croyoit admiré. Il fut de l'Académie Françoisé, & Conseiller d'Etat d'épée, & sa femme première Dame du Palais comme femme du Chevalier d'honneur.

M. de Vaudrey, qui fut depuis Lieutenant-Général, avoit d'abord été Novice chez les Religieux de Saint-Claude. Il les quitta pour être Capitaine des Grenadiers du Régiment de *Mérode*, lors de sa levée. Il commandoit sa Compagnie au siège de *Coni* (en 1694). Dans une sortie que firent les ennemis, il les repoussa jusqu'au-delà du pont-levis : il y fut fait prisonnier, après avoir reçu trente-trois blessures ; il s'étoit défendu courageusement jusqu'à la dernière qui l'atterra. Les ennemis rentrèrent dans la Ville,

& le laisserent pour mort. Une bonne femme vint à passer quelque temps après, & vit M. de Vaudrey noyé dans son sang. Son cœur fut ému de ce spectacle, & par pitié elle se saisit d'une pierre dans le dessein de l'achever en lui écrasant la tête, & de l'empêcher ainsi de souffrir plus long-temps. Un Officier Major de la Place qui arriva à l'instant où cette femme alloit assommer ce malheureux Officier, lui cria d'arrêter. M. de Vaudrey fut emporté dans la Ville, mis entre les mains des Chirurgiens qui lui donnerent les secours de leur art & le guérèrent. Quand il commença à pouvoir dire quelques mots, le Gouverneur de Coni lui vint faire visite : il se trouva qu'ils étoient parens, même assez proches. Les soins furent multipliés par la tendresse que le Commandant de la Place conçut pour un prisonnier son parent, que les circonstances rendoient intéressant pour tout le monde. M. de Vaudrey recouvra sa liberté en même temps que la vie. Cette aventure lui donna une grande célébrité. On ne parloit à la Cour que de sa bravoure, & de la compassion de la bonne femme. Le Roi fut curieux de

voir un homme qui avoit échappé à tant de périls. Quand M. de Vaudrey passa à Paris pour aller joindre le Régiment de *Brague* qu'on lui avoit donné après le siege de Coni, il reçut ordre de se rendre à Versailles. Il représenta qu'étant obligé de porter une calotte d'argent pour couvrir son crâne qui étoit ouvert, & un casque pour la soutenir, il ne pouvoit pas se présenter devant Sa Majesté. On lui dit que le Roi vouloit le voir. Il fut présenté à toute la Famille Royale, qui se fit raconter son aventure dans toutes ses circonstances. Sa modestie fut encore plus admirée que son courage. Depuis qu'il eut paru à la Cour, on ne l'appela plus que *l'Officier de Coni*. Il fut rapidement avancé dans les grades. A sa douzieme année de service, on le fit Maréchal de Camp, & deux après Lieutenant-Général. Il soutint dans toutes les actions où il se trouva, la réputation de *brave Officier de Coni*.

Au combat de *Kinsal*, le feu prit au vaisseau de M. de *Coetlogon* par un coup de canon qui donna dans des grenades, & dans un baril de poudre. La dunette

S iv.

fut enlevée avec ceux qui étoient de-
fais. Cet intrépide Officier qui mérita
depuis le Bâton de Maréchal de France,
éteignit le feu & revint prendre son
poste. Le Chevalier *d'Illieres* fut un des
sept Gardes de la Marine enlevés lors-
que la dunette sauta. Ayant été jeté à
cinquante pas dans la mer sans être
blessé, il nagea quelque temps, & eut
le bonheur de rencontrer une planche,
par le moyen de laquelle il se soutint
deux heures sur l'eau. Il passa entre
les deux lignes, & effuya pendant ce
temps tout le feu de nos vaisseaux & de
ceux de l'ennemi. Il fit la revue de tous,
sans qu'il y en eût aucun qui voulût le
secourir ; au contraire, s'étant appro-
ché d'une chaloupe, & ayant prié des
Matelots de le recevoir, ils le charge-
rent à coups d'aviron, & l'un d'eux lui
enfonça presque l'estomac. On le croyoit
Anglois, parce qu'il avoit les cheveux
blonds. Enfin, après que plusieurs cha-
loupes lui eurent passé sur le corps,
lorsque l'excès de la lassitude le laissoit
sans espérance, il fut reçu comme An-
glois dans le vaisseau du Chevalier *de*
Rosmadee, sans y être reconnu d'aucun
Officier ni d'aucun Garde-Marine. On
lui parla Anglois qu'il n'entendoit pas ;

& comme il demeura trois heures sans rien dire, parce qu'il avoit perdu connoissance, les Matelots prétendirent que c'étoit un Huguenot qui ne vouloit pas répondre de peur d'être obligé de se convertir. Peu s'en fallut qu'on ne le jetât à la mer.

Au combat de *Carpy*, un Cavalier ennemi, dans le fort de la mêlée, vint la bride entre les dents, décharger ses deux pistolets sur le Comte depuis *Maréchal de Tefé*; une balle donna dans sa perruque. Le Comte ne daigna pas se servir de son épée ni de ses pistolets; il fondit sur cet Officier, & le reconduisit à coups de canne dans son Escadron.

M. de Longueval, Capitaine de Cavalerie au Régiment de la Feuillade, ayant été détaché avec cinquante Maîtres, je ne fais pour quelle expédition, prit un guide qui connoissoit si mal les lieux, que s'étant égarés, ils se trouverent au milieu du camp des ennemis à trente pas de la tente du Prince *de Nassau*. *M. de Longueval*, après avoir adroitement découvert qu'il n'y étoit pas, entra dans la tente, le demanda & dit qu'il

S v.

venoit lui rendre compte d'une commission dont il l'avoit chargé. Il ajouta qu'il avoit eu beaucoup de fatigues, & pria qu'on lui fît donner quelques rafraîchissemens. On lui apporta des eaux glacées de toute espece; & pendant le repas qu'il feignit de prendre, il examina tous ceux qui étoient dans la tente, & les ayant jugés incapables de lui résister, il s'en saisit, fit enlever tout ce qu'il trouva de meilleur, & traversa le camp ennemi avec son butin & ses prisonniers. Il est rare de trouver plus de sang-froid & de courage qu'il y en a dans cette action.

M. Galland*, Traducteur des *Mille & une nuit*, débutoit par ces mots dans presque tous ses contes : *Ma chere sœur, si vous ne dormez pas, faites-nous un de ces beaux contes que vous savez.* Cette uniformité déplut, & l'Auteur en effuya plusieurs railleries, entre autres celle-ci : Quelques jeunes gens qui venoient de souper en Ville, passant par la rue Dauphine où M. Galland demouroit, l'appelerent de toute leur force. Eveillé

* Né en 1646, mort en 1715.

par leurs cris, il se jette hors de son lit ; & court tout nu à sa fenêtre. Il faisoit le plus grand froid. Après différentes questions, les jeunes gens finissent par lui dire : *M. Galland, si vous ne dormez pas, faites-nous quelque'un de ces beaux contes que vous savez.*

M. de *Laubanie* étoit Gouverneur de Landau, lorsque le Roi des Romains vint former le siege de cette Place. Après un mois de tranchée ouverte, ce Prince lui fit sommer de se rendre. » Il est si » glorieux, répondit M. de Laubanie, » de résister à un Prince qui a tant de » valeur & de capacité, que je désire » d'avoir encore quelque temps cette » gloire ». Sur quoi le Roi des Romains s'écria : » Il y a vraiment de la gloire à » vaincre de pareils ennemis ». Le siege ayant encore duré un mois, & un Trompette étant venu faire la même sommation, avec ordre de demander au Commandant s'il vouloit donc s'ensevelir sous les ruines de la Place ; celui-ci répondit que le *Mausolée étoit trop beau pour ne point l'ambitionner ; mais qu'il tâcheroit de reculer l'honneur de la sépulture.* Les Romains étoient aussi braves,

mais n'avoient pas cette gaieté Militaire :

Une bombe ayant éclaté auprès de M. de Laubanie , à la défense de la lunette de la porte de France, il fut blessé au-dessous de l'estomac , & rendu aveugle par la terre & les pierres qui lui couvrirent le visage. Les Officiers de la Garnison jugeant qu'il n'étoit pas possible de faire une plus longue défense , lui proposerent de se rendre. Il ne leur répondit pas ; ce ne fut qu'à la dernière extrémité qu'il fit battre la chamade. Il obtint une capitulation fort honorable, après soixante-neuf jours de tranchée ouverte.

Le Duc de Bourgogne avoit la plus tendre estime pour M. de Laubanie. On raconte qu'un jour il le présenta à Louis XIV , en lui disant : *Sire, voilà un pauvre aveugle qui auroit besoin d'un bâton.* Le Roi ne répondit rien. M. de Laubanie fut si frappé de ce silence , qu'il tomba malade , & mourut peu de temps après.

Palaprat, l'associé de *Brueys* dans la composition du *Grondeur*, finit par s'attacher à M. de Vendôme qui le plaça auprès de son frere, en qualité de Secré-

taire des Commandemens. Il disoit au Grand-Prieur des vérités fort dures. Un jour le Maréchal de Catinat lui dit : *Vous me faites trembler. — Rassurez-vous,* lui répondit Palaprat, *ce sont mes gages.*

L'Abbe de la Bourlie, homme de mauvaises mœurs, & que le désordre de ses affaires avoit contraint de sortir de France, s'étoit retiré en Angleterre, où il devint fanatique par humeur & par ambition. Il étoit bien fait de sa personne, avoit quelque naissance & quelque esprit, & étoit d'ailleurs hardi menteur : ne sachant plus que devenir, il avoit entrepris de tout risquer pour se procurer quelque établissement. Afin de colorer sa désertion, il répandit à la Cour d'Angleterre que, quoique né Catholique, il n'avoit pas laissé de prendre de grands préjugés contre sa Religion ; & que dans ces sentimens, il avoit toujours entretenu un commerce avec les Protestans, & conservé avec ceux qui étoient restés en France des liaisons intimes, & notamment avec ceux de Languedoc. Il assura qu'on en verroit bientôt des effets pour la cause commune des Alliés, & pour la Religion Pro-

testante, pour peu qu'on voulût l'aider, & lui en donner les moyens. Il fut si bien se faire écouter, qu'on lui donna un Régiment de Dragons, & de l'argent en abondance. Il se lia avec le nommé *Ravenel*, & d'autres de son parti, qui avoient accepté la dernière amnistie, & étoient sortis du Languedoc sous la foi des passe-ports, & sous promesse de n'y plus revenir. Il arrêta avec eux, qu'ils se couleroient insensiblement à Montpellier & à Nîmes, avec ce qu'ils pourroient ramasser de leurs gens, auxquels on feroit trouver des armes; qu'ils gagneroient dans ce pays tout autant de gens qu'ils pourroient, & que quand tout seroit prêt, à un certain jour dont on seroit convenu, on égorgeroit les Commandans, l'Intendant & autres Officiers du Roi; ensuite ils devoient crier: *Liberté de conscience, & point d'impôts*. Ils se flattoient par ce moyen de composer un petit Corps d'armée des habitans du pays, avec lequel ils marcheroient vers les Côtes, & y joindroient quatre mille hommes tant Anglois que Hollandois, qui y devoient débarquer avec des armes, des munitions de guerre, de l'argent, & l'Abbé de la Bourlie devenu

Colonel. Cette pratique ne fut pas découverte d'abord, on eut seulement avis que les assemblées recommençoient ; & sur cela, Sa Majesté envoya le Duc de *Berwick*, suivi de quelques troupes, en Languedoc, à la fin de Mars 1705. Il y découvrit qu'il y avoit des Camifards cachés dans Montpellier. La garde des portes de cette Ville fut redoublée ; on lui donna ordre de ne laisser sortir personne, & d'en permettre l'entrée à tout le monde. Sur l'avis que reçut M. de *Berwick*, que trois hommes se tenoient cachés chez un certain habitant, il envoya le Prévôt avec ses Archers pour s'en saisir. Il y en eut un de tué ; les deux autres furent pris : on leur trouva des papiers qui firent découvrir un grand nombre de complices. L'un de ces deux hommes promit que si on lui donnoit la vie, il nommeroit la maison où *Ravenel* & les autres Chefs se tenoient cachés dans Nîmes. On l'y conduisit aussi-tôt ; & le Duc de *Berwick* partit avec l'Intendant pour s'y rendre. Tous ces Chefs y furent trouvés & pris avec leurs complices : on leur fit leur procès, & ils furent brûlés ou rompus. On en compta jusqu'à trois cents cinquante

qui furent exécutés. Leur projet ayant manqué, le commerce & la tranquillité du Languedoc se rétablirent.

Jamais Savant n'a poussé plus loin que le Pere *Hardouin* * l'extravagance de l'érudition & de la critique. Il soutenoit, entre autres rêveries, que si l'on excepte les Œuvres de Cicéron, l'Histoire Naturelle de Pline, les Géorgiques de Virgile, les Satires & les Epîtres d'Horace, & quelques autres Ouvrages de ce genre, tous les autres écrits des Anciens avoient été fabriqués dans le treizieme siecle par des fripons de Moines qui s'étoient donné le mot pour s'appeler Homere, Platon, Aristote, Plutarque, Tertulien, Origene, Basile, Augustin, &c. Suivant ce Pere, aucune Médaille ancienne n'est authentique, ou du moins il y en a très-peu; encore faut-il, en expliquant celles-ci, prendre chaque lettre pour un mot entier. Par ce moyen, disoit-il, on découvre un nouvel ordre de choses dans l'Histoire. Un Savant Antiquaire crut qu'on ne pouvoit réfuter cette bizarre façon d'in-

* Né en 1646, mort en 1729.

interpréter les Médailles, que par une plaisanterie. » Non, mon Pere, lui dit-il
» un jour, il n'y a pas une seule Médaille
» d'ancienne qui n'ait été frappée
» par les Bénédictins: Je le prouve; ces
» lettres *CON. OB.* qui se trouvent sur
» plusieurs Médailles, & que les Antiquaires
» ont la simplicité d'expliquer
» par *CONSTANTINOPOLI OBSIGNATUM*,
» signifient évidemment: *Cufi omnes nummi officinâ Benediâtinâ*. Cette
interprétation ironique fit sourire le
Pere Hardouin, mais ne lui fit pas changer
de sentiment.

Un Jésuite, son Confrere & son ami,
lui représentant un jour que le Public
étoit fort choqué de tous ses paradoxes,
le Pere Hardouin lui répondit brusquement:
» Croyez-vous donc que je me
» ferai levé toute ma vie à quatre heures
» du matin, pour ne dire que ce que
» d'autres avoient dit avant moi? Mais,
lui répliqua son ami, *il arrive quelquefois
qu'en se levant si matin, on compose sans
être bien éveillé, & qu'on débite les rêveries
d'une mauvaise nuit pour des vérités dé-
montrées.*

Quelque temps après que ce Pere eut
publié son Systême de la supposition

des Auteurs, il fut chargé par le Clergé de France de travailler à une édition des Conciles. Le Pere *le Brun* de l'Oratoire, alla le voir dans le temps qu'il étoit occupé de cette importante Collection, & lui dit : » Si ce que vous » avez avancé est vrai, vous travaillez » bien infructueusement, & vous allez » publier un Recueil de fauffetés, de » fourberies & d'impostures qui ont été » fabriquées pour détruire la Religion ». Le Jésuite garda un moment le silence ; & puis il s'écria dans une espece d'enthousiasme : *Il n'y a que Dieu & moi qui sachions la force de l'objection que vous me faites ici.*

Les Supérieurs du Pere *Hardouin* l'obligèrent de donner une rétractation de ses rêveries ; il la donna, & n'y fut pas moins attaché. Quoique les sentimens de ce docte visionnaire menent à un pyrrhonisme universel, il n'en fut pas moins toute sa vie un modele de régularité, de piété & de religion. Peu de jours avant sa mort, il s'écria dans l'effusion de son cœur : » O mon Dieu ! on » a beau dire que je ne crois rien : je » vous aime de toute mon âme, & vous » remercie de m'avoir ôté la foi hu- » maine, pour me laisser la foi divine ».

Trop de facilité dans le nouveau Roi d'Espagne (Philippe V) l'exposoit souvent à de fausses démarches. Il avoit consenti (en 1701) que sa Nourrice le suivît à Madrid, & cette femme ne tarda pas à abuser des bontés du Prince. Elle avoit une Cour ; elle ne rendoit pas les visites aux femmes de condition ; elle voulut faire ouvrir une porte sur un escalier dérobé, par où elle seroit descendue dans l'appartement du Roi. L'Ambassadeur de France l'empêcha. De petites choses peuvent avoir de grandes suites, & Louis XIV y donna toute son attention. Torci marqua plus d'une fois au Duc d'Harcourt, qu'il ne convenoit point que la Nourrice, quoique bonne femme, fit aucune figure. *Il est facile (Ce sont ses termes) que la tête tourne aux François, & principalement aux Françoises, en Pays étranger.* Cette femme avoit obtenu du Roi, pendant qu'il jouoit au Billard, l'entretien d'un attelage de huit chevaux sans la participation de notre Ambassadeur ; & l'on remarquera que, pour soulager les finances d'Espagne, on venoit de réduire à six les Gentilshommes de la Chambre,

qui étoient au nombre de quarante-deux. De quel œil, des Grands, privés de leurs Charges par économie, devoient-ils voir le faste de cette Etrangere ? La Nourrice fut rappelée en France.

Lorsque le Duc de Vendôme commandoit l'Armée des deux Couronnes en Lombardie, la désertion étoit considérable parmi les Italiens. En vain la peine de mort étoit exécutée contre les déserteurs, rien ne pouvoit fixer le Soldat sous ses drapeaux. A la fin, le Général qui connoissoit la foiblesse des Italiens, fit publier que tous ceux qui déserteroient, seroient pendus à l'instant, & sans l'assistance d'aucun Prêtre. Cette punition, comme on l'avoit prévu, fit sur eux plus d'impression que la mort même. Ils auroient bien risqué d'être pendus ; mais ils n'osèrent pas courir le risque d'être pendus sans confession.

En 1710, le Duc de Vendôme fut envoyé au secours de Philippe V, Roi d'Espagne. Ce Général n'eut pas plutôt passé les Pyrénées, qu'il vit les Grands délibérer sur le rang qu'il tiendrait parmi eux. » Tout rang m'est bon, leur dit-il ; je ne viens point vous dis-

» puter le pas , je viens sauver votre
» Roi «.

Ce Monarque disoit un jour au Duc de Vendôme : » Il est surprenant qu'étant
» le fils d'un pere dont le génie étoit
» borné, vous excelliez dans la science
» militaire «. *Mon esprit*, répon-dit Ven-dôme, *vient de plus loin*. Il vouloit faire entendre qu'il ressembloit à Henri IV, dont il étoit arriere-petit-fils.

On vit se former & s'exécuter , en 1703 , une entreprise odieuse , que ne peut excuser l'amour de la liberté qui la suggéra. Le Comte de la Barre , Officier de la Garnison de Montauban , un nommé *La Place*, Trésorier des Bailliages de Ternier & de Gaillard , & un autre Genti-homme avoient été renfermés pour différens sujets au Château de Pierre-en-Cise à Lyon. Il n'y avoit pas d'apparence qu'ils dussent être si-tôt é'argis. C'est ce qui les fit résoudre à périr ou à se sauver , préférant le danger de la mort , aux tourmens d'une longue & dure captivité. Le Comte de la Barre n'étoit , à proprement parler , qu'un prisonnier de guerre qu'on avoit surpris dans Chambéry , où il s'étoit introduit

pour le Service du Duc de Savoie. Il avoit la permission d'écrire à ses amis, & l'on ne décachetoit point les lettres qu'il en recevoit. Son projet étant formé, il profita de la liberté qu'on lui laissoit, & de la négligence du Gouverneur, pour mander à ses amis qu'on lui tint des chevaux prêts pour un certain jour, qui étoit le 22 de Mai. Après avoir bien disposé les compagnons de sa captivité, il alla trouver *Manneville*, Gouverneur du Château, & lui dit qu'ayant appris que sa femme étoit accouchée d'un fils, il souhaitoit se réjouir de cette heureuse nouvelle avec plusieurs autres prisonniers ; qu'il alloit donner un repas à ce sujet, & qu'il le prioit d'être de la partie. Le Gouverneur y consentit, & se rendit dans la chambre du Comte, avec son Major & plusieurs personnes du dehors. Après le repas, le Major sortit pour reconduire les convives étrangers. *Manneville* le suivit & se rendit dans sa chambre, où il se mit dans un fauteuil, un livre à la main. Les Conjurés demeurés seuls, délibérèrent sur le parti qu'il y avoit à prendre. Effrayés de l'horrible attentat qu'ils alloient commettre, quelques-uns

proposerent de différer ; mais le Comte leur ayant fait voir le danger d'un retardement , la crainte d'être découverts les déterminâ à cette exécution. Ils sortirent au nombre de cinq ; deux restèrent dans la cour , & les trois autres monterent à la chambre du Gouverneur, qui ne se défiant point du danger qui le menaçoit , les reçut à son ordinaire. Ils se jeterent sur lui , & lui mirent un bâillon pour l'empêcher de crier. Leur intention étoit peut-être d'en rester-là ; mais le Gouverneur ayant voulu faire de la résistance , il fut poignardé à l'instant. Les cris qu'il poussa attirerent une servante , qui voulut sonner la cloche pour donner l'alarme ; mais elle eut le même sort que son maître. Après lui avoir donné un coup de poignard , ils lui lierent les pieds & les mains , & la laisserent expirante à côté de lui. Les deux autres prisonniers restés exprès dans la cour , envoioient les gardes l'un après l'autre dans la chambre , & à mesure qu'ils entroient on les massacroit. Un jardinier & un cuisinier furent aussi poignardés. Ensuite, le Comte de la Barre fit ouvrir tous les cachots, en criant : *Sauve qui peut, le Gouverneur est tué avec toute sa garde.*

Plusieurs prisonniers qui n'étoient-là que pour cause de Religion, refuserent d'accepter la liberté qu'on leur offroit de cette maniere. Ils aimerent mieux la devoir à leur innocence, ou à la clémence du Roi. Le Comte de la Barre fortit, lui cinquieme, par une porte de derriere. Ils monterent sur des chevaux qu'on avoit eu soin de tenir prêts, & se rendirent en diligence à Geneve. La Maréchaussée avertie trop tard, courut inutilement après eux. M. de Chamillard écrivit à l'Ambassadeur du Roi en Suisse, & au Résident à Geneve; mais ils firent de vains efforts pour qu'on leur remit les coupables.

M. de Seignier, Lieutenant-Colonel du Régiment de Provence Infanterie, fit des actions de valeur fort éclatantes au Siege de Namur, à Sténkerque & à Nerwinde; mais ce qui le distingua surtout, ce fut l'indignation qu'il montra lors de la Bataille d'Hochstet, quand on vint lui proposer de signer la capitulation de *Plinthem*. On se souvient que vingt-sept Bataillons étoient enfermés dans le Village de ce nom, & qu'ils se rendirent sans avoir tiré l'épée. M. de
Seignier

Seignier commandoit la Brigade de Navarre. On vint lui dire que tous les Officiers supérieurs avoient signé la capitulation par laquelle ils se rendoient prisonniers de guerre, & qu'il ne restoit plus qu'à prendre sa signature. Il eut horreur de cette proposition : il foula son épée aux pieds ; & ses Soldats, excités à l'honneur par son exemple, brisèrent leurs armes & enterrèrent leurs drapeaux. Le Roi créa M. de Seignier, Maréchal de Camp.

Louis XIV craignit quelque temps un attentat contre la personne même de son petit-fils, le Roi d'Espagne ; & sur des avis reçus de toutes parts (en 1702), il supposa le Prince *Eugene* capable d'un crime si noir. Il avoit déjà envoyé six Gentilshommes François, qui ne devoient point quitter Philippe à l'armée, sans que l'on fût les motifs de cette précaution. Le Duc de Vendôme étoit averti de veiller spécialement à la conservation du Prince. On en fit un devoir particulier à l'Ambassadeur ; Torci en écrivit même à *Louville* par ordre du Roi, & lui marqua : *Le Prince Eugene ne croit pas avoir d'autres ressources pour sortir.*

avantageusement de l'embarras où il se trouve. On ne sauroit croire que de tels soupçons eussent un fondement solide. Un Nouvelliste de l'Armée ayant écrit que la crainte de quelque attentat des Ennemis contre la personne du Roi, avoit fait renforcer sa garde ordinaire, & la lettre ayant été interceptée, Eugene la renvoya au Duc de Vendôme avec un manifeste de sa main, conçu en ces termes : » Cette lettre a été prise par » un de nos partis. L'on fait savoir à » M. le Duc de Vendôme & à toute » l'Armée, que le Prince Eugene n'a » jamais été un assassin, & qu'il n'y a » aucune raison qui pût l'obliger à une » aussi infame action : il est même connu » dans le monde sur le pied de ne servir » que pour l'honneur & la gloire ; outre » qu'il sert un Maître qui n'a jamais » employé de pareils moyens, & qui » est incapable de les commander. Ainsi, » s'il n'y a d'autres raisons que cela qui » ait fait redoubler les gardes, on les » peut, sur ma parole, laisser dans le pre- » mier état ». Quelle apparence en effet qu'Eugene eût médité ce crime affreux ? Mais les avis qu'avoit reçus la Cour de France, ne devoient pas être négligés : ils

auroient dû seulement demeurer secrets.

Le Prince *Eugene*, après la Bataille d'*Hochstet*, invita les prisonniers François à un Opéra ; & au lieu d'une Piece suivie, il fit chanter cinq Prologues de *Quinault* à la louange de Louis XIV :
» Vous voyez, dit-il, Messieurs, que
» j'aime à entendre les louanges de
» votre Maître «.

Le Prince *de Courtenay*, l'Abbé son frere, & le fils unique du premier, auxquels cette branche se trouvoit réduite, présentèrent au Régent une protestation respectueuse, mais forte & bien écrite, pour la conservation de leur état, comme ils l'ont toujours fait, aux occasions qui s'en sont présentées, & à chaque renouvellement de regne. Elle fut reçue poliment, & n'eut pas plus de succès que toutes les précédentes. L'injustice constante, faite à cette branche de la Maison Royale issue du Roi Louis le Gros, a dû surprendre d'autant plus, que dans aucun temps personne n'a contesté à cette Maison son extraction vraiment Royale, & que Louis XIV lui-même la reconnoissoit telle. Ce Prince de *Courtenay* étoit un homme dont la

figure annonçoit bien ce qu'il étoit. Le Cardinal Mazarin eut envie de voir s'il en pourroit faire quelque chose ; son dessein étoit de lui donner une de ses nieces. Afin de l'éprouver à loisir , il le mena dans son carrosse , de Paris à *Saint-Jean-de-Lus*, pour les Conférences des Pyrénées. Ce voyage ne se fit pas sans plusieurs séjours. Le Prince de Courtenay étoit né en 1640 ; il avoit donc alors près de vingt ans. Il n'eut ni l'esprit , ni le sens de profiter d'une si bonne fortune. Il passa tout ce voyage avec les Pages du Cardinal, qui ne le vit jamais qu'en carrosse, & qui désespéra d'en pouvoir faire quelque chose. Aussi l'abandonna-t-il en arrivant à la frontière, d'où il revint comme il put. Il ne laissa pas de servir, & même avec valeur, dans plusieurs Campagnes de Louis XIV. Le Cardinal du Bois se piqua de le tirer de l'espece de misere où il vivoit, & lui fit donner de quoi payer ses dettes & faire quelque figure. Il mourut en 1723. Son fils aîné, simple Mousquetaire, fut tué au siege de Mons que le Roi faisoit en personne. A l'occasion de cette perte, Louis XIV alla voir le père, & cela fut remarqué, parce que depuis

long-temps il ne faisoit plus cet honneur à personne, & que M. de Courtenay ne jouissoit auprès de lui d'aucune distinction. Son autre fils servit peu, & fut un très-pauvre homme. Il épousa une sœur de M. de Vertus, revenue de Lisbonne, & veuve de *Gonzalès-Joseph-Carvalho* Palatin, Surintendant des bâtimens du Roi de Portugal. C'étoit une femme de mérite, qui n'eut point d'enfans de ses deux maris. M. de Courtenay vécut très-bien avec elle; il étoit riche, se portoit bien, & sa tête faisoit plus craindre l'imbécillité que la folie. Cependant un matin que sa femme étoit à la Messe aux petits Jacobins, on entendit sur les neuf heures deux coups de pistolet tirés sans intervalle; & ses gens étant montés dans sa chambre, le trouverent mort dans son lit, quoiqu'il n'eût aucun sujet de chagrin, & qu'il eût paru fort gai tout le jour de la veille. On étouffa ce malheur, qui éteignit enfin la malheureuse branche de Courtenay; car il ne resta plus que le frere de son pere, qui étoit un Prêtre de sainte vie. Il avoit l'Abbaye de Saint-Pierre d'Auxerre & le Prieuré de Choisi en Brie. Il mourut dans une grande vieillesse, le dernier

mâle de la Maison de Courtenay. Il laissa une niece, fille de son frere & mariée au Marquis de Bauffremont.

En 1706, le Duc de la Feuillade avoit été chargé du siege de Turin. Comme cette opération étoit importante & difficile, Vauban offrit de servir comme Volontaire dans l'Armée, & uniquement pour donner ses conseils à la Feuillade. Celui-ci le refusa, & dit audacieusement: *J'espere prendre Turin à la Coëhorn*; c'étoit le nom du Directeur général des fortifications des Provinces-Unies, & le rival de Vauban. Cependant la Feuillade s'y prenoit si mal, qu'après deux mois il ne fut pas plus avancé que le premier jour. Louis XIV consulta sur ce siege Vauban, qui offrit encore d'aller conduire les travaux. *Mais, Monsieur le Maréchal*, lui dit le Roi, *songez-vous que cet emploi est au-dessous de votre dignité?* » Sire, répondit Vauban, ma » dignité est de servir l'Etat. Je laisserai » le bâton de Maréchal de France à la » porte, & j'aiderai peut-être le Duc » de la Feuillade à prendre la Ville ». Ce vertueux Citoyen fut refusé, parce que l'on craignit de mortifier Chamillart,

Ministre de la guerre, & beau-pere du Général. Tout le monde fait qu'on fut obligé de lever le siege de Turin.

Le Cardinal *de Noailles* alloit souvent visiter les pauvres, les prisonniers & les malades de Bicêtre. Dans une de ses visites, il demanda à voir le quartier des personnes détenues pour cause de folie. Un homme d'environ quarante ans se présente à Son Eminence, & la supplie de lui procurer son élargissement.

» Je mérite, Monseigneur, lui dit-il,
» que vous vous intéressiez en ma
» faveur. Je jouissois d'une fortune
» honnête; & mes parens, pour avoir
» mon bien, m'ont accusé de folie, &
» ont eu assez de crédit pour me faire
» enfermer dans cette maison. Je con-
» jure Votre Eminence de me ques-
» tionner sur toutes sortes de sujets;
» elle reconnoitra par elle-même l'in-
» justice de ma détention ». En effet,
le Cardinal, après une demi-heure d'en-
retien, le trouva de très-bon sens;
& ne douta pas que le prisonnier ne
fût la victime de l'avidité de ses parens.

» Je plains votre sort, lui dit-il, & je
» vous promets de travailler à vous

» procurer incessamment votre liberté.
 » Je reviendrai la semaine prochaine,
 » & j'espère apporter avec moi, l'ordre
 » de votre délivrance. — J'ai encore
 » une grace à vous demander, Mon-
 » seigneur, lui dit le prisonnier; ne
 » venez pas un Samedi, parce que je
 » reçois ce jour-là la visite des âmes
 » du Purgatoire. — Vous faites bien de
 » m'en avertir, lui dit le Prélat en se
 » retirant ».

L'Abbé de *Saint-Pierre* * eut pour con-
 disciple, au College de Caen, *Varignon*,
 qui depuis s'est rendu célèbre comme
 Mathématicien. Ce dernier étoit peu
 favorisé des biens de la fortune, & ne
 pouvoit continuer ses études. L'Abbé de
 Saint-Pierre, frappé des talens de ce
 jeune homme pour les Mathématiques,
 le logea avec lui, &, toujours plus tou-
 ché de son mérite, résolut de lui faire
 un sort qui le mît en état de cultiver
 son génie. Cet Abbé, cadet de Nor-
 mandie, n'avoit que dix-huit cents livres
 de rente; il en détacha trois cents qu'il
 donna par contrat à *Varignon*. Ce peu,

* Né en 1653, mort en 1743.

qui étoit beaucoup par rapport au bien du donateur , étoit beaucoup aussi relativement aux besoins du donataire : l'un se trouva riche , & l'autre heureux d'avoir enrichi son ami.

L'Abbé de Saint-Pierre étoit persuadé que les choses importantes ne peuvent être remises trop souvent sous les yeux du lecteur. *Il y a d'excellentes choses dans vos Ouvrages* , lui disoit-on quelquefois ; *mais elles y sont trop répétées.* Il demandoit qu'on lui en citât quelques-unes ; & on n'étoit pas embarrassé. « Vous les » avez donc retenues , ajoutoit-il ? » Voilà justement ce que je me propose en les répétant ; sans cela vous ne vous en souviendriez plus aujourd'hui ».

Ce bon Abbé s'étoit déclaré , par ses maximes & par sa conduite , contre le célibat des Prêtres ; mais il respecta toujours le lit conjugal. Il se choisissoit de jolies servantes , & lorsqu'elles lui donnoient des enfans , il avoit soin de leur faire apprendre quelque métier. Il les destinoit de préférence à celui de Perruquier ; *parce que les têtes à perruque* , disoit-il , *ne manqueront jamais.*

T V

L'Abbé de Saint-Pierre étoit Aumônier de *Mademoiselle*, & ce titre lui fit tort dans la fuite. Il faisoit valoir dans un de ses livres, l'avantage de la pluralité des Conseils; les ennemis de la Régence firent semblant d'y voir une satire du Gouvernement de Louis XIV, & tâcherent de mortifier le *Régent* dans un Officier de sa Maison. Mais ne pouvant rien faire de juridique contre l'Abbé, ils cabalèrent dans l'Académie, dont il étoit membre, pour l'en faire exclure. Il n'en resta pas moins l'ami des Académiciens lettrés, qui obtinrent que sa place ne seroit remplie qu'à sa mort.

La Comtesse de *Soissons* mourut à Bruxelles dans le plus grand abandon, pauvre & méprisée de tout le monde, fort peu considérée du Prince Eugene son illustre fils. Ce fut en sa faveur que le Cardinal Mazarin son oncle, créa, au mariage du Roi, la Charge de Surintendante. Elle fut la maîtresse de la Cour, l'arbitre des graces & des fêtes, jusqu'à ce que la crainte de partager son empire avec les autres favorites, la jeta dans une folie qui la fit chasser, ainsi que *Vardes* & le Comte

de Guiche. Elle fit sa paix & obtint son retour par la démission de sa Charge, qui fut donnée à Madame de Montespan, dont le mari ne voulut recevoir aucune grace du Roi, qui ne pouvant la faire Duchesse & ne sachant comment la faire asseoir, supposa que la Charge de Surintendante emportoit le Tabouret. A son retour, la Comtesse de Soissons se vit dans un état bien différent de celui d'où elle étoit tombée. Elle se trouva tellement impliquée dans l'affaire de *la Voisin*, brûlée en Greve pour ses poisons & ses maléfices, qu'elle prit le parti de se réfugier en Flandres. Elle passa de Flandres en Espagne, où les Princes étrangers n'ont ni rang ni distinction. La Reine, fille de *Monseigneur*, n'avoit point d'enfans, & avoit tellement gagné l'estime & le cœur du Roi son mari, que la Cour de Vienne craignoit tout de son crédit, pour détacher l'Espagne de la grande alliance faite contre la France. Le Comte de *Mansfeld* étoit Ambassadeur de l'Empire à Madrid; dès son arrivée, la Comtesse de Soissons lia un commerce intime avec lui. La Reine qui ne respiroit que France, eut un grand désir de voir la Comtesse;

mais le Roi d'Espagne qui avoit ouï parler d'elle, & à qui il venoit des avis qu'on vouloit empoisonner la Reine, eut toutes les peines du monde à y consentir. Il permit à la fin qu'elles se vissent quelquefois les après-dînées, & presque toujours en sa présence. Les visites redoublèrent, & toujours avec répugnance de la part du Roi. Il avoit demandé en grace à la Reine de ne jamais goûter vin qu'il n'en eût bu le premier, parce qu'il savoit bien qu'on ne le vouloit pas empoisonner. Le lait est très-rare à Madrid; un jour qu'il faisoit grand chaud, la Reine en désira, & la Comtesse qui peu à peu avoit usurpé des momens de tête à tête avec elle, lui en vanta d'excellent, qu'elle promit de lui apporter à la glace. On prétend qu'il fut préparé chez le Comte de Mansfeld. La Comtesse de Soissons l'apporta à la Reine, qui le but & qui mourut peu de temps après, comme Madame sa mere. La Comtesse qui avoit donné ordre à sa fuite, ne s'amusa point au Palais; elle vint chez elle où ses paquets étoient faits, & s'enfuit en Allemagne, n'osant pas plus demeurer en Flandres qu'en Espagne. Dès que la Reine se trouva

mal, on fut ce qu'elle avoit pris, & de quelle main. Le Roi d'Espagne envoya chez la Comtesse de Soissons, qui ne se trouva plus. Il fit courir après de tous côtés; mais elle avoit si bien pris ses mesures, qu'elle échappa. Elle vécut quelques années obscurément en Allemagne, d'où elle retourna en Flandres, pour y vivre dans un délaissement presque absolu. *Mémoires de Saint-Simon.*

Pradon * ayant fait une Piece de Théâtre, s'en alla, le nez dans son manteau, se mêler dans la foule du Parterre, afin de se dérober à la flatterie, & d'apprendre, sans être connu, ce que le public penseroit de son Ouvrage. Dès le premier acte la Piece fut sifflée. Pradon qui s'étoit attendu à de grands applaudissemens, perdit d'abord contenance. Un de ses amis qui l'avoit accompagné, s'appercevant de son trouble, le prit par le bras, & lui dit : » Monsieur, tenez » bon contre ce revers; & si vous m'en » croyez, faites comme les autres, si » vous ne voulez pas qu'on vous soup- » çonne d'être l'Auteur de la Piece «.

* Mort en 1698.

Pradon revenu à lui-même, goûta ce conseil, & se mit à siffler de toutes ses forces. Un Mousquetaire l'ayant poussé rudement, lui demanda pourquoi il sifflait, ajoutant que la Piece étoit bonne & que son Auteur méritoit d'être encouragé. Pradon repoussa le Mousquetaire, & jura qu'il siffleroit jusqu'au bout. Le Mousquetaire, irrité de cette réponse, prend le chapeau & la perruque du Poète & les jette sur le Théâtre. Pradon sensible à cet affront, donne un soufflet au Mousquetaire; & celui-ci mettant l'épée à la main, veut tuer son adversaire, & lui fait deux croix sur le visage. Enfin, Pradon, sifflé, battu & content, gagne la porte, & va se faire panser.

Jamais Poète ne fut plus ignorant que Pradon. Dans quelques-unes de ses Pieces, il transportoit en Asie des Villes d'Europe. Un Prince lui en ayant fait des reproches: « Oh ! lui répondit Pradon, » Votre Altesse m'excusera, c'est que » je ne fais pas la *Chronologie* ».

M. le Grand-Prieur s'étant offensé de quelques paroles peu offensantes que le Prince de Conti avoit dites, l'aborda

dans la cour de Meudon , le chapeau sur la tête & enfoncé jusqu'aux yeux , comme s'il vouloit tirer raison de lui. Le Prince de Conti le fit souvenir du respect qu'il lui devoit. Le Grand-Prieur lui répondit qu'il ne lui en devoit point. Le Prince de Conti lui parla avec toute la hauteur , & en même temps avec toute la sagesse dont il étoit capable. Comme il y avoit du monde , cela n'eut point d'autre suite : mais *Monseigneur* qui fut la chose un moment après , & qui se sentit irrité contre le Grand-Prieur , envoya le Marquis de Gêvres pour en donner avis au Roi ; & sur le champ , Sa Majesté fit venir M. de Pontchartrain , à qui il donna ses ordres pour envoyer M. le Grand-Prieur à la Bastille. Tout le monde loua M. le Prince de Conti.

Le Pays * étoit un Poète médiocre ; dont la gaieté faisoit le principal mérite. Un jour qu'il voyageoit en Languedoc , le Prince de Conti qui passoit sa vie dans cette Province , s'écarta de son équipage de chasse , vint à une Hôtel-lerie où étoit le Poète , & demanda à

* Né en 1636 , mort en 1690.

l'Hôte s'il n'y avoit personne chez lui : On lui répondit qu'il y avoit un galant homme, qui faisoit cuire une poularde dans sa chambre pour son dîner. Le Prince qui aimoit à s'amuser y monta, & trouva *Le Pays* appliqué à parcourir des papiers. Il s'approcha de la cheminée, en disant : « La poularde est cuite, il faut » la manger ». Le Pays qui ne connoissoit pas le Prince ne se leva point, & lui répondit : « La poularde n'est pas cuite, » & elle n'est que pour moi ». Le Prince s'opiniâtra à dire qu'elle étoit cuite, & *Le Pays* soutint qu'elle ne l'étoit pas. La dispute s'échauffoit, lorsqu'une partie de la Cour du Prince arriva. *Le Pays* l'ayant reconnu, quitta ses papiers, & courut se jeter aux genoux du Prince, en lui criant : *Monseigneur, elle est cuite, elle est cuite.* Le Prince de Conti se divertit beaucoup de cette aventure, & dit au Poëte, avec cet air de bonté qui lui étoit naturelle : *Puisqu'elle est cuite, il faut la manger ensemble.*

Ce Prince n'avoit jamais pu regagner la confiance & l'amitié du Roi. Il étoit né ambitieux, & jamais il ne put atteindre à quoi que ce fût. Seul, de tous les Princes, il n'avoit ni Gouvernement,

ni Charge, ni même de Régiment ; tandis que les autres, & sur-tout les Bâtards, en étoient accablés. Désespéré de cette haine implacable du Roi, il chercha à noyer ses déplaisirs dans le vin, & dans d'autres amusemens qui n'étoient plus de son âge, & auxquels son corps affoibli par les excès de sa jeunesse, ne put suffire long-temps. Bientôt la goutte l'accabla ; il se vit en proie à tous les chagrins, sans pouvoir faire usage des seuls remèdes qu'il eut adoptés pour s'en distraire. Pour comble d'amertume, il ne vit un retour glorieux & certain que pour le regretter. Chamillart dont les lumieres étoient bornées, mais qui avoit le cœur droit & François, sentoit le désordre des affaires & les besoins pressans de la Flandre ; il osa montrer au Roi & à Madame de Maintenon, le Prince de Conti, dont la naissance même le cédoit à la réputation, comme notre unique ressource dans le fâcheux état de cette frontiere & de l'Armée qui la défendoit. La nécessité força Louis XIV à se relâcher de sa haine ; & Chamillart eut la permission d'annoncer au Prince qu'il étoit choisi pour commander l'Armée de Flandres. Conti tressaillit de joie,

& se livra sans réserve aux plus flatteuses espérances : mais il n'étoit plus temps de les réaliser ; il étoit mourant , & ce retour tardif ne servit qu'à lui faire regretter la vie. Il périt lentement , avec la douleur d'être conduit à la mort par les disgrâces , & de ne pouvoir retourner à la vie par l'ouverture d'une carrière plus brillante qu'il ne l'avoit espéré.

Ce Prince, contre l'ordinaire de ceux de son rang , avoit été extrêmement bien élevé. Il étoit fort instruit , & les désordres de sa vie n'avoient fait qu'offusquer ses connoissances , sans les éteindre. Comme le Satirique François ne se montra d'abord que simple spectateur dans la fameuse querelle sur les Anciens & les Modernes , le Prince de Conti dit un jour à Racine : « Si Boileau continue » encore à garder le silence , vous » pouvez l'affurer que j'irai à l'Académie » écrire sur son fauteuil : *Tu dors, Brutus* ». Boileau se réveilla , & donna contre Perrault les *Réflexions sur Longin*.

Duguay-Trouin * , qui pouffoit l'amour de la discipline militaire jusqu'à la sévé-

* Né en 1673 , mort en 1736.

rité la plus inflexible, étoit pourtant le meilleur ami de ceux qui servoient sous lui. Ayant obtenu, en 1707, une pension de Louis XIV pour une action d'éclat, il écrivit au Ministre pour le prier de faire tomber cette pension à son Capitaine en second, qui avoit eu une cuisse emportée dans l'action. *Je suis trop récompensé*, ajouta-t-il, *si j'obtiens l'avancement de mes Officiers.*

La prise de Rio-Janeiro en 1711 ; est la plus importante & la plus connue des expéditions de Duguay-Trouin. Elle fit le plus grand bruit en Europe, tant par la hardiesse de l'entreprise, que par la vigueur de l'exécution. Lorsque cet Officier revint en France, chacun s'empressoit de le voir ; & le long des routes le peuple s'attroupoit autour de lui. Un jour qu'une grande foule étoit ainsi assemblée, une Dame de distinction vint à passer ; elle demanda ce qu'on regardoit : on lui dit que c'étoit Duguay-Trouin ; alors elle s'approcha, & perça la foule pour mieux voir. Duguay-Trouin parut étonné. *Monsieur*, lui dit-elle, *ne soyez pas surpris ; je suis bien aise de voir un Héros en vie.*

Louis XIV se plaisoit à l'entendre ra-

conter ses exploits ; ce qu'il faisoit toujours avec autant de vivacité que de modestie. Un jour que cet Officier faisoit au Monarque le récit d'un combat où se trouvoit un vaisseau nommé *la Gloire* :
 » J'ordonnai, dit-il, à *la Gloire* de me
 » suivre «. *Elle vous fut fidelle*, reprit Louis XIV.

M. de Briffac, Major des Gardes-du-Corps, étoit un homme droit & qui ne pouvoit souffrir les gens faux. Il voyoit avec impatience toutes les Tribunes bordées de Dames au Salut des Jeudis & des Dimanches, où le Roi ne manquoit guere d'assister, & que presque aucune ne s'y trouvoit quand on faisoit de bonne heure qu'il n'y viendroit pas. Sous prétexte de lire dans leurs heures, elles avoient toutes de petites bougies devant elles pour les faire remarquer. Un soir que le Roi devoit aller au Salut & qu'on faisoit la Priere qui le précédoit, tous les Gardes étant postés & toutes les Dames placées, arrive le Major, qui paroissant à la Tribune du Roi, leve son bâton, & dit très-haut :
 » Gardes du Roi, rentrez dans vos
 » salles, le Roi ne viendra pas «. Aussi-

tôt les Gardes obéissent, les petites bougies s'éteignent, & toutes les femmes se retirent, excepté la Duchesse de Guiche, Madame de Dangeau & une ou deux autres, qui demeurèrent. Briffac avoit posté des Grenadiers aux débouchés de la Chapelle, pour arrêter les Gardes, qui reprirent leurs postes dès que les Dames furent assez loin pour ne s'en pas douter. Là-dessus arrive le Roi, qui, bien étonné de ne point voir de Dames remplir les Tribunes, demanda par quelle aventure il n'y avoit personne. Au sortir du Salut, Briffac lui conta ce qu'il avoit fait, non sans plaisanter sur la piété des Dames de la Cour. Le Roi en rit beaucoup, ainsi que tous ceux qui l'accompagnoient. L'histoire s'en répandit immédiatement après, & toutes ces femmes auroient de bon cœur étranglé M. de Briffac.

Le Cardinal *d'Etrées* *, savant & aimable, ne pouvoit entendre parler de ses affaires domestiques. Pressé par son Intendant & son Maître-d'hôtel, de voir

* Né en 1628, mort en 1714.

ses comptes qu'il n'avoit pas vus depuis grand nombre d'années, il leur donna un jour. Ils exigèrent qu'il fermât sa porte, pour n'être pas interrompus; il y consentit avec peine; puis se ravissant, il leur dit, que pour le Cardinal *Bonzi* son ami & son Confrere, il ne pouvoit s'empêcher de le voir, mais que ce seroit merveille si le seul homme qu'il ne pouvoit refuser venoit précisément ce jour-là. Sur le champ il envoya un domestique affidé au Cardinal *Bonzi* le prier avec instance de venir chez lui un tel jour entre trois & quatre heures, le conjurant de n'y pas manquer, mais, sur toutes choses, qu'il parût venir de lui-même. Il fit monter son Suisse dès le matin du jour donné, & lui défendit de laisser entrer personne de toute l'après-dînée, excepté le Cardinal *Bonzi* qui sûrement ne viendrait pas; mais s'il s'en avisoit, de ne pas le renvoyer. Ses gens ravis de pouvoir l'entretenir de ses affaires, sans être interrompus, arrivent sur les trois heures; le Cardinal laisse sa famille & le peu de gens qui, ce jour-là, avoient diné chez lui, passe dans un cabinet où ses gens d'affaires avoient étalé leurs papiers. Il leur disoit

mille choses ineptes sur sa dépense où ils n'entendoient rien, & regardoit sans cesse vers la fenêtre, sans en faire semblant, soupirant en secret après une prompte délivrance. Un peu avant quatre heures arrive enfin un carrosse. Ses gens d'affaires s'emportent contre le Suisse, & crient qu'il n'y aura donc pas moyen de travailler. Le Cardinal ravi s'excuse sur les ordres qu'il a donnés. » Vous verrez, ajouta-t-il, que ce » sera le Cardinal Bonzi, le seul homme » que j'ai excepté ». Tout aussi-tôt on le lui annonce; & lui de hauffer les épaules, mais de faire ôter les papiers & la table: les gens d'affaires s'en vont en pestant. Dès qu'il fut seul avec le Cardinal, il lui conta pourquoi il lui avoit demandé cette visite, & tous deux en rirent beaucoup. *Oncques* depuis ses gens d'affaires ne l'y rattraperent, & de sa vie n'en voulut entendre parler.

Le Cardinal *d'Etrées* étoit au dîner du Roi; Louis XIV lui adressant la parole, se plaignit de l'incommodité de n'avoir plus de dents. *Des dents, Sire*, reprit le Cardinal; & qui est-ce qui en a? Le rare de cette réponse est qu'à son âge, il les avoit encore blanches & fort belles, &

que sa bouche grande , mais agréable , étoit faite de maniere qu'il les montrait beaucoup en parlant. Aussi le Roi se mit-il à rire de cette réponse , ainsi que toute l'assemblée , & le Cardinal lui-même qui n'en fut pas plus décontenancé.

L'Abbé de *Vatteville* * frere du Baron , Ambassadeur à Londres , fut d'abord Colonel du Régiment de Bourgogne pour le Roi d'Espagne , & se distingua par plusieurs actions d'éclat. Mécontent d'un passe-droit , il quitta le service & se fit Chartreux. Après avoir fait ses vœux , s'ennuyant de la solitude , il se procura quelque argent de sa famille , & sans laisser transpirer son dessein , fit acheter un habit de Cavalier , des pistolets & une épée , se travestit une nuit dans sa cellule , & prit le chemin du jardin. Soit hasard , ou soupçon de la part du Prieur , ils se rencontrèrent. *Vatteville* le poignarde , escalade la muraille de l'enclos , saute sur un cheval qui l'attendoit-là , s'éloigne promptement , & ne s'arrête qu'après une course

* Né en 1620 , mort en 1719.

de huit ou dix heures. Ce fut dans un lieu écarté, où il n'y avoit pour toute habitation qu'une Auberge : il fit mettre à la broche un gigot & une autre piece de viande, qui étoit tout ce qui s'y trouvoit alors. A peine commençoit-il à manger, qu'un voyageur entre dans l'Auberge ; n'y trouvant plus rien, il ne doute pas que le premier arrivé ne veuille bien partager un dîner qui semble suffisant pour deux : mais Vatteville prétend qu'il n'y en a pas trop pour lui. La querelle devient vive, & le nouveau venu s'empare de l'un des deux plats. Vatteville furieux, tire un de ses pistolets, lui en casse la tête, met l'autre sur la table, & menace l'hôtesse & un valet qui étoient accourus au bruit, de les traiter de même s'ils ne se retirent, & ne le laissent dîner en paix. Il s'éloigne ensuite au plus vite, essuie des fortunes diverses dans ses voyages, & finit par se retirer dans les Etats du *Grand-Seigneur*, où il prend le *Turban*, obtient du service, & se distingue assez pour devenir Bacha & avoir le Gouvernement de quelques Places dans la Morée, au temps où les *Vénitiens* & les *Turcs* y étoient en guerre. Cette circonstance lui

fit naître l'idée de chercher à rentrer avec fureté dans sa Patrie. Il négocia secrètement avec les *Vénitiens*, qui obtinrent pour lui, à Rome, l'absolution de son apostasie, sa sécularisation, & un Bénéfice considérable en *Franche-Comté*: au moyen de quoi, il leur livra les Places dont il étoit le maître. De retour dans sa Province au moment où Louis XIV. y portoit la guerre, il servit assez utilement la France, pour en obtenir des graces marquées. L'Archevêché de *Besançon* étant venu à vaquer, le Roi l'y nomma; mais le Pape trouvant du scandale à faire Archevêque un apostat, un renégat & un meurtrier, refusa constamment les Bulles: Vatteville fut obligé de se contenter, en échange, de deux bonnes Abbayes, & du haut Doyenné de *Besançon*. Il y vécut en grand Seigneur, avec un équipage de chasse, une table somptueuse, craint, respecté, du moins à l'extérieur; allant de temps en temps aux Chartreux, voir ceux de son temps qui y vivoient encore.

Le Comte, depuis Maréchal *de Rozen* *, homme de tête & d'une bravoure con-

* Mort en 1715.

nue , étant à Metz reçut ordre de faire changer de Garnison au Régiment de son nom ; il ordonna à son Lieutenant-Colonel de partir. Les Officiers refusèrent d'obéir, sous prétexte qu'il leur étoit dû quelque contribution de Corps. Le Lieutenant-Colonel en avertit le Comte de Rozen ; il arrive , voit le Régiment en bataille , ordonne au premier Capitaine de partir , & sur son refus lui casse la tête ; il donne le même ordre au second, qui lui obéit sur le champ , & tous les autres Officiers suivent son exemple.

En 1705 , le Général *Thungen* investit *Haguenau* où commandoit M. de *Pery* alors Brigadier. Trente-trois piéces de canon eurent bientôt fait deux grandes brèches au corps de cette mauvaise Place. M. de *Pery* avoit à craindre qu'elle ne fût emportée d'assaut. Son chemin couvert avoit trop d'étendue pour être défendu par les troupes de la Garnison. Il envoya , sur les six heures du soir , M. de la *Chau* proposer à M. de *Thungen* de se rendre dans trois jours, s'il n'étoit point secouru avant ce temps-là , à condition qu'il sortiroit lui & sa

- Garnison avec tous les honneurs dus à de braves gens. Le Comte de Thungen répondit qu'il n'y auroit point d'autre traitement à attendre que celui d'être prisonniers de guerre. M. de la Chau, après avoir vainement insisté, dit à M. de Thungen : *Hé bien, Monsieur, nous sommes encore en état de nous défendre, & nous voulons périr sur la brèche, plutôt que de nous rendre de cette manière.* M. de Pery ayant su la réponse du Général ennemi, fit assembler les principaux Officiers de sa Garnison, & leur déclara secrètement qu'il avoit pris le parti de sortir de la Place la nuit suivante avec toutes ses troupes. Ils lui représentèrent en vain le danger d'une telle résolution. » Mon parti est pris, dit-il, & » je prends la chose sur moi ». Afin que les Bourgeois ne soupçonnassent point son dessein, & n'en donnassent pas avis aux ennemis, il fit des dispositions comme s'il eût voulu faire une sortie ; & sous ce prétexte, il défendit, sous peine de la vie, qu'aucun Bourgeois ne sortît de sa maison, & n'y renfermât aucun Soldat. Dès les huit heures du soir, il fit mettre la Garnison sous les armes, & la mena dans le chemin couvert. Il prit à

part M. de Harlin, Colonel d'Infanterie, & lui dit : *Je vous laisse ici avec quatre cents hommes pour faire un feu continuel sur les ennemis, afin que par-là vous couvriez ma marche.* Après quoi il sortit avec sa Garnison par la porte de Saverne, sachant que la Place n'étoit point investie de ce côté-là, & qu'il n'y avoit que deux Gardes de Cavalerie. Il attaqua la plus foible qu'il tailla en pieces; l'autre prit la fuite. M. de Pery fit une si grande diligence, qu'il entra dans Saverne huit heures après être sorti d'Haguenau. Le Comte de Mercy, qui le poursuivoit avec mille chevaux, ne put l'atteindre. M. de Harlin ne sortit d'Haguenau qu'une heure après, n'y laissant que cent hommes malades ou blessés, parmi lesquels il y en avoit trente qui avoient la force de tirer des coups de fusil pour amuser les assiégeans. M. de Harlin trouva le chemin libre, & alla rejoindre M. de Pery sans avoir rencontré d'obstacle. M. de Pery fut fait Lieutenant-général pour récompense d'une action si hardie & si bien concertée, & M. de Harlin Brigadier, pour l'avoir secondé avec tant d'intelligence.

Après la défaite de nos troupes à *Ramillies*, dont le désastre jeta la consternation dans tout le Royaume, M. de *Quadt*, qui fut depuis Lieutenant-général & qui servoit alors (en 1706), comme Brigadier dans l'armée de *Villars* en Allemagne, écrivit cette lettre au Ministre.

» Il y a déjà plusieurs années que le
» Roi m'a accordé une pension de mille
» livres ; & c'est vous, Monseigneur,
» qui m'avez procuré cette grace dans
» un temps où j'en avois un extrême
» besoin. Quoique je sois fort pauvre,
» néanmoins vos bontés me mettent en
» état de m'en passer. Je vous envoie
» l'ordonnance de l'année dernière, &
» n'en demande plus tant que la guerre
» durera. C'est un petit secours pour le
» Roi. Néanmoins, Monseigneur, si l'on
» vouloit s'exécuter dans la circonstance
» présente, je suis persuadé que cela
» feroit des sommes assez considérables
» pour remédier au malheur qui vient
» d'arriver. Je voudrois que ma mi-
» sere me permît d'en faire davantage.
» Si je viens à être tué au service du
» Roi, je vous prie de vous souvenir

» de ma femme & de mes enfans ». On devine bien quelle fut la réponse du Ministre ; mais il n'en est pas moins beau à M. de Quadt d'avoir donné un pareil exemple de zele & de défintéressement.

L'Abbé de *Chaulieu* * à l'âge de quatre-vingts-ans s'étoit déclaré l'amant de Mademoiselle de Launay, dont nous avons des Mémoires sous le nom de *Madame de Staal*. Comme il étoit devenu aveugle, il prêtoit à sa maîtresse beaucoup de charmes qu'elle n'avoit pas ; & ne comptant plus sur les siens, il tâchoit de se rendre aimable, à force de soins & de complaisances. Il proposoit quelquefois d'ajouter les présens à l'encens qu'il offroit. Mademoiselle de Launay, importunée un jour des vives instances avec lesquelles il la prioit d'accepter mille pistoles, lui dit : » Je vous con-
» seille, en reconnoissance de vos offres
» généreuses, de n'en pas faire de pa-
» reilles à bien des femmes ; vous en
» trouveriez quelqu'une qui vous pren-
» droit au mot ». *Oh !* répondit-il

* Né en 1639, mort en 1720.

assez naïvement , je fais bien à qui je m'adresse.

Le Comédien *Dancourt* * avoit été chargé d'aller présenter aux Administrateurs de l'Hôtel-Dieu les rétributions que la Comédie est obligée de donner à cet Hôpital. En s'acquittant de cette commission, il fit un beau discours, pour prouver que les Comédiens méritoient, par le secours qu'ils procuroient aux pauvres, d'être à l'abri de l'excommunication ; mais son éloquence ne fut pas assez persuasive. L'Archevêque de Paris, qui étoit à la tête du Bureau de l'Administration, ne répondit rien ; & M. de Harlay, Premier Président du Parlement, & l'un des Administrateurs, lui dit :
» Dancourt, nous avons des oreilles pour
» vous entendre, des mains pour recevoir les aumônes que vous faites aux
» pauvres ; mais nous n'avons point de
» langue pour vous répondre «.

On ne sait à quel motif attribuer l'audacieuse témérité d'un aventurier, qui s'étoit mis en tête d'enlever *Monseigneur*

* Né en 1661, mort en 1726.

ou M. le Duc de Bourgogne qui avoit alors (en 1708) le commandement de l'armée de Flandres. Le trait est assez singulier pour mériter de trouver ici sa place. Le nommé *Quintem*, François de Nation, après avoir été Valet-de-pied du Prince de Conti, avoit quitté la France pour entrer dans la Musique de l'Electeur de Baviere. Il s'étoit ensuite engagé au service de l'Empereur ; & il étoit parvenu au grade de Colonel. *Quintem* partit d'Ath, avec trente hommes qui avoient obtenu des passe-ports, sous divers prétextes. Ils entrèrent en France par trois routes différentes, & se rendirent pour l'exécution de leur dessein, dix dans la forêt de *Chantilly*, dix à *Saint-Ouen*, & dix à *Seves*. Le 24 de Mars, entre huit & neuf heures du soir, un des dix qui occupoient le chemin de Versailles ayant reconnu un carrosse du Roi tira un coup de pistolet, suivant le signal convenu, & courut à toute bride pour rejoindre les neuf autres, qui étoient en embuscade en-deçà du Pont de *Seves* du côté de Paris. Les Commis du Pont, qui avoient entendu le coup de pistolet, avoient fermé la barriere : ils arrêterent le Cavalier qu

se présentoit pour la passer ; & s'apercevant de son embarras , ils le remirent entre les mains d'un Brigadier de la Prévôté. Bientôt après , le carrosse arriva au lieu de l'embuscade : Quintem qui étoit de cette troupe , fit arrêter un Palefrenier qui portoit un flambeau , mit la tête à la portiere , & dit , d'un ton d'affurance & d'honnêteté , au Marquis de Beringhen , premier Ecuyer du Roi , qui se trouvoit seul dans le carrosse , qu'il l'arrêtoit par ordre exprès de Sa Majesté ; & , le prenant par le bras , il le fit monter sur le cheval d'un second Palefrenier qui suivoit la voiture. Il congédia le Cocher , en lui disant , qu'il ne s'inquiétât de rien , que tout se faisoit par ordre du Roi. Il prit ensuite la route du Bois de Boulogne , il le traversa , & se rendit à toute bride à Saint-Ouen , où une chaise de poste l'attendoit. Il y monta avec son prisonnier , & donna ordre à sa troupe de se séparer , & de gagner la route de Flandres , qu'il prit lui-même. Louis XIV informé du fait , à dix heures du soir , fit sur le champ , expédier des ordres pour qu'on gardât les passages sur les routes de Normandie , d'Allemagne , & de Flandres.

Quintem étoit à peine forti de la forêt de Senlis, qu'il entendit sonner le tocsin dans plusieurs villages. Cependant, sur ce que le Marquis de Beringhen lui représenta, qu'il se trouvoit extraordinairement fatigué, il eut la complaisance de s'arrêter pendant trois heures, près de Compiègne, pour lui laisser prendre un peu de repos. Il continua ensuite sa route jusqu'à la petite Ville de Ham en Picardie. Mais à peine en étoit-il sorti que, sur les ordres de la Cour, le Marquis *de Canisy*, qui commandoit dans la Place, le fit poursuivre par un détachement du Régiment de Livry, qui l'atteignit à une demi-lieue de la Ville. Quintem, prisonnier à son tour, fut conduit à Versailles; & le Roi remit son sort à la discrétion de son Ecuyer, qui fut lui-même assez généreux pour lui pardonner.

Lors du siège de Lille dont la belle défense fit tant d'honneur au Maréchal de *Boufflers* *, un partisan François disoit assez publiquement que le Prince Eugene passoit tous les jours à la portée de son fusil, & qu'il pouvoit le tuer

* Né en 1644, mort en 1711.

aisément. Ce discours parvint jusqu'au Maréchal, qui fit appeler ce partisan :
» Votre fortune est faite, lui dit-il, si
» vous pouvez m'amener ce grand Gé-
» néral prisonnier ; mais je vous déclare
» que vous serez puni avec la dernière
» rigueur si vous attendez à ses jours.
» Si je soupçonnois, ajouta-t-il, que
» vous en eussiez eu seulement la pen-
» sée, je vous ferois enfermer pour
» le reste de vos jours «.

Après la défense de Lille qui ne capitula qu'à la dernière extrémité & devant laquelle les ennemis avoient perdu vingt-cinq mille hommes, le Prince de Nassau & le Prince Eugene allèrent faire visite au Maréchal de Boufflers qui commandoit dans la Place. C'étoit le soir, il leur proposa de partager son souper : les Princes acceptèrent l'offre ; mais, comme ils virent qu'on les servoit splendidement, ils se récrièrent sur ce qu'il ne leur donnoit pas son souper, & dirent qu'il falloit au moins qu'il le leur montrât. Boufflers commanda qu'on servît ce qu'on lui préparoit : on apporta deux morceaux de cheval. Les convives en goûtèrent, & jugèrent qu'on pouvoit en manger.

Mylord *Stair*, Ambassadeur d'Angleterre, s'étant un jour échappé, devant M. de Torci, en propos sur Louis XIV, Torci lui dit froidement : » Monsieur » l'Ambassadeur, tant que vos insolences » n'ont regardé que moi, je les ai passées, pour le bien de la paix ; mais si » jamais, en me parlant, vous vous écartez du respect qui est dû au Roi, je » vous ferai jeter par la fenêtre «.

Le fameux Acteur *Baron* * étoit si fat, qu'un jour il osa dire au Marquis de *Biron* dont les gens avoient battu son Cocher & son Laquais : *Monsieur le Marquis, vos gens ont battu les miens, je vous demande justice.* Le Marquis choqué du parallele, lui répondit : *Mon pauvre Baron, que diable veux-tu que je te dise ? pourquoi as-tu des gens ?*

Il y avoit une grande Dame qui étoit dans l'habitude de le recevoir la nuit ; il s'avisa d'y aller le jour, comme compagnie : *Monsieur Baron*, lui dit-elle froidement, *que venez-vous chercher ?* — *Mon bonnet de nuit*, répondit-il.

* Né en 1652, mort en 1729.

Lorsqu'on soutenoit au Pere Mallebranche * que les animaux étoient sensibles à la douleur, il répondoit, en plaisantant : *qu'apparemment ils avoient mangé du foin défendu.*

Un jour que Fontenelle étoit allé voir le Pere Mallebranche aux Peres de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, une grosse chienne de la maison, qui étoit pleine, entra dans la salle où ils se promenoient, vint caresser le Pere Mallebranche & se rouler à ses pieds. Après quelques mouvemens inutiles pour la chasser, le Philosophe lui donna un grand coup de pied, qui fit jeter à la chienne un cri de douleur, & à Fontenelle un cri de compassion. » Eh quoi ! lui dit froidement le Pere Mallebranche, ne savez-vous pas que cela ne sent rien « ?

Louis XIV aimoit beaucoup *Dufrény*, & n'avoit jamais pu le tirer de l'indigence. Il étoit réduit à se faire servir par une Fruitiere qui étoit vis-à-vis de ses fenêtres. Cette femme avoit deux filles, l'une de treize ans, & l'autre de

* Né en 1638, mort en 1715.

quatorze. La dernière vint un jour chez Dufrény, prit ses plumes & les rompit, après avoir jeté beaucoup de pâtés sur le papier. Dufrény, impatienté, lui donna le fouet ; la petite fille en rendit compte à sa mere, qui envoya la cadette chez Dufrény pour y faire la même espiéglerie ; elle reçut le même traitement. La mere très-contente, assigna Dufrény pour cause de viol. L'affaire alloit devenir sérieuse ; enfin on l'arrêta avec six cents livres que Dufrény emprunta pour calmer la Fruitiere. Il finit par épouser sa Blanchisseuse. Cela le mit bien en linge blanc. Un jour qu'il reprochoit à l'Abbé Pellegrin que le sien étoit sale : *Tout le monde, lui répliqua l'Abbé, n'est pas assez heureux pour pouvoir épouser sa Blanchisseuse.*

Sire, disoit un jour Dufrény à Louis XIV qui s'amusoit de ses plaisanteries, *je ne regarde jamais le nouveau Louvre, sans m'écrier : Superbe monument de la magnificence d'un des plus grands Roi qui de son nom ait rempli la terre, Palais digne de nos Monarques, vous seriez achevé, si l'on vous eût donné à l'un des quatre Ordres Mendians, pour tenir ses Chapitres & loger son Général.*

Quoique Louis XIV eût, comme on l'a dit plus haut, beaucoup d'amitié pour Dufrény, il le menaça de lui faire percer la langue d'un fer rouge, s'il continuoit de blasphémer au jeu. Dufrény promet au Monarque irrité, de se contenir désormais : il se le promet à lui-même, & n'en retourne pas moins où sa manie le rappeloit : il perd ; la menace du fer rouge l'empêche d'éclater. Jurant entre ses dents, n'y pouvant plus tenir, il quitte la partie avec quelques *louis* qui lui restoient. Il marchoit au hasard, en se pressant les levres, lorsqu'il apperçut un malheureux qui se désoloit à l'écart. Qu'avez-vous, lui dit-il ? — Je suis ruiné, répond l'autre. — Tant mieux ! tenez voilà dix *louis*, allez vite, allez jurer pour moi, car le Roi me l'a défendu.

Vers la fin du regne de Louis XIV ; on vendoit sous le manteau une Satire sanglante du Gouvernement, intitulée, *Almanach du Diable*. Tout le monde désiroit de l'avoir, quoiqu'elle se vendît fort cher, & l'on parvenoit très-difficilement à se la procurer. Un filou forma son plan là-dessus. Il alla dans

Un même jour au Parterre des trois Spectacles, & se glissant dans la foule, il demandoit tous bas, si l'on vouloit pour six francs un *Almanach du Diable*. On acceptoit son offre avec empressement, & il recommandoit bien de ne lire l'Ouvrage que lorsqu'on seroit chez soi, vu les risques qu'il y avoit à le montrer en public. Mais on n'étoit pas plutôt en lieu sûr, qu'au lieu de l'*Almanach du Diable*, qu'on croyoit avoir acheté, on ne trouvoit dans sa poche qu'un *Calendrier de la Cour*.

Un Maître des Postes de Verdun avoit imaginé le projet d'une nouvelle taxe. Ce projet fut communiqué à Bourvailais un des Traitans les plus accrédités; il ne le trouva pas mauvais, & s'obligea, au cas qu'il pût le faire passer au Conseil, de payer dix ou douze mille francs pour le droit d'avis; il en fit son billet en bonne forme. Quelque temps après, le projet fut exécuté; le Maître de Poste accourut à Paris, pour recevoir la somme qui lui avoit été promise; on le reçut froidement; on lui fit quelques difficultés, & on le remit à deux ou trois jours; lorsqu'il revint, on lui

demanda le billet en question ; ce malheureux ne l'avoit plus , il lui avoit été enlevé. Bourvalais le traita fort mal, le chassa de chez lui, & lui fit défense d'y remettre le pied. Le Maître de Poste avoit un frere dans le service, qui se chargea d'arracher du Traitant la somme qu'il avoit promise. Il se rendit chez Bourvalais, & l'ayant trouvé seul dans son cabinet, il le força, le pistolet à la main, de lui payer en or la somme convenue ; on fit ce qu'il exigeoit ; on le reconduisit même. Mais quand il fut assez éloigné, & qu'il eut rejoint son frere le Maître de Poste, qui l'attendoit à quelques pas de là, on cria de toute sa force *au voleur*. L'Officier eut le bonheur de se sauver : son frere fut pris ; & sur l'accusation de Bourvalais & sur son propre aveu, il fut pendu, sans que Louis XIV voulût accorder sa grace à *Madame*, qui avoit à son service une sœur ou une niece de cet infortuné.

Fin du second Volume.



T A B L E

De ce qui est contenu dans le
second Volume.

MONTAÜSSIER,	pag. 1
<i>La Princesse des Ursins,</i>	20
<i>Le Duc de Lauzun,</i>	26
<i>Le Premier Président de Harlay;</i>	48
<i>Le Duc de Charost,</i>	54
<i>M. de Chamillart,</i>	61
<i>Le Maréchal de Villars;</i>	69
<i>Ninon de l'Enclos,</i>	83
<i>Moliere,</i>	102
<i>Lulli,</i>	129
<i>Jean la Fontaine;</i>	136
<i>Bossuet (Jacques-Bénigne);</i>	144
<i>Boileau-Despréaux,</i>	151
<i>Chapelle,</i>	172
<i>Jean Racine,</i>	181

<i>Santeuil ,</i>	200
<i>Fénelon ,</i>	208
<i>Rousseau (Jean-Baptiste) ,</i>	214
<i>La Mothe ,</i>	221
<i>Traits généraux & particuliers du Siccle de Louis XIV , qui n'ont pu fournir des articles séparés.</i>	225

Fin de la Table du second Volume,

GALERIE

~~DE 280 L-4~~

L'ANCIENNE COUR

OU

MÉMOIRES ANECDOTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES REGNES

DE HENRI IV ET DE LOUIS XIII.

TOME TROISIEME.



M. DCC. XCI.



MÉMOIRES ANECDOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES REGNES DE HENRI IV.
ET DE LOUIS XIII.

LOUIS XIII,

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LE Jeudi 27 Septembre, fête de S. Cosme & S. Damien, à dix heures & demie du soir, neuf mois quatorze jours après la consommation du mariage de Henri IV. & de Marie de Médicis, & après vingt-deux heures & demie de douleur d'enfantement, la Reine étant à Fontainebleau a donné un Dauphin à la France, qui régna
Tome III. A

après la mort de son pere sous le nom de LOUIS XIII. Nous avons vu à l'article de Henri IV, que Louis étoit né d'une complexion fort délicate. Au moment qu'il vit le jour, le Roi son pere le prenant entre ses bras lui donna sa bénédiction, & lui mettant son épée à la main, lui dit : « La puisses-tu, mon fils, employer à la gloire de Dieu, à la défense de la Couronne & du Peuple ! »

Louis XIII succéda au Trône de Henri le Grand son pere, sous la régence de Marie de Médicis sa mere, régence qui fut, comme on le fait, très-orageuse. La funeste opiniâreté de Marie fut cause de presque tous les désordres & des brouilleries qui se succéderent sans interruption jusqu'à l'entrée de Richelieu dans la place de premier Ministre. Le Duc d'Epéron qui lui seul fit déclarer la Reine Régente, en forçant en quelque façon le Parlement à lui donner ce titre, fut d'abord tout-puissant sous Marie. Le Comte de Soissons en conséquence rechercha l'amitié de ce Duc, & bien des raisons l'engagerent à faire les premières avances. Il vouloit se fortifier contre le Prince de Condé

ere sous le nom
avons vu à l'ar-
e Louis étoit né
délicate. Au mo-
le Roi son pere
ras lui donna sa
tant son épée à
puisses-tu, mon
ire de Dieu, à
onne & du Peu-

au Trône de
re, sous la ré-
licis sa mere,
ne on le fait,
te opiniâreté
esqu'e tous les
ries qui se suc-
n jusqu'à l'en-
place de pre-
Epernon qui
Régente, en
Parlement à
abord tout-
nte de Soif-
cha l'amitié
'engagerent
s. Il vouloit
de Condé

qu'on pressoit de venir reprendre son
rang à la Cour. La Princesse de Mont-
pensier étoit fille d'une nièce d'Eper-
non. Le Comte songeoit à faire pas-
ser dans sa famille les biens de cette
riche Maison, en mariant son fils à
Phéritiere. La chose ne se pouvoit
pas conclure sans le consentement de
l'oncle : enfin Soissons haïssoit mortelle-
ment Sully. Il espéroit que d'Epernon,
également irrité contre ce Ministre qui
avoit rendu à l'un & à l'autre de fort
mauvais services auprès du feu Roi,
se joindroit à lui volontiers pour se
défaire de leur ennemi commun. Le
Duc ne refusa point l'amitié d'un
Prince du Sang, mais il ne s'engagea
pas à le servir dans tous ses projets.
Le Comte ne se rebute point; il propose
à son nouvel ami de faire poignarder
Sully dans le Louvre. Lâcheté indigne,
je ne dis pas d'un Prince, mais du der-
nier des hommes! Elle fit horreur au
Duc d'Epernon, qui répondit le plus
civilement qu'il put, que son emploi
ne lui permettoit pas de souffrir une telle
violence dans la maison du Roi. Le
Comte trouva le refus fort déplacé;
cependant l'envie qu'il avoit de s'é-

lever au-dessus du Prince de Condé, qui occupoit un rang que Soissons croyoit lui appartenir, l'engagea à dissimuler son chagrin. D'Epéron devoit-il après ce'a se soucier de l'amitié d'un Prince qui lui découvroit un si méchant cœur ? Cette anecdote ne serviroit-elle pas encore à justifier le Duc de la complicité dans le meurtre du feu Roi ? Un homme assez scélerat pour n'avoir pas craint de faire assassiner son Prince, eût-il appréhendé de faire poignarder un Ministre qu'il détestoit ? C'est un problème que nous laissons à nos Lecteurs le soin de résoudre.

Au commencement de l'année 1611 le Comte de Soissons eut deux démêlés éclatans, l'un avec le Prince de Conti son frere, & l'autre avec le Duc de Guise. Comme ces deux traits peuvent servir à l'histoire des mœurs du temps, nous allons les rapporter suivant leur date.

Trois jours après les noces du Duc de Guise avec la douairiere de Montpensier, le Prince de Conti allant sur le soir au Louvre dans son carrosse, rencontre près de la Croix du Trahoir

de Henri IV & de Louis XIII. §

le Comte de Soissons qui étoit pareillement dans le sien. La rue se trouvoit embarrassée, & il falloit que l'un des deux carrosses reculât pour faire place à l'autre. Etourdiment & sans prendre garde aux livrées, l'Ecuyer du Comte se mit à faire des menaces & à commander au Cocher du Prince de reculer au-plutôt. Les gens de Conti ne veulent pas céder, & disent à leur Cocher d'avancer sans rien craindre. Le Comte de Soissons reconnoît alors le carrosse de son frere aîné, & au même instant il lui envoie faire des excuses de l'indiscrétion de son Ecuyer: on proteste au Prince de la part du Comte que la chose étoit arrivée par mégarde & sans aucun dessein prémédité. Conti ne crut pas devoir se contenter de la déférence que lui rendoit Soissons. Quand un homme se sent peu de mérite, il soupçonne aisément qu'on le méprise. *A demain, pourpoint bas,* cria le Prince en passant devant le carrosse de son frere. Etouffer pour un léger point d'honneur tous les sentimens de la nature, n'étoit pas le moyen de se rendre plus considérable aux yeux

des honnêtes gens. La Régente avertie de ce qui étoit arrivé , fit prier le Prince de Condé de s'entremettre pour accommoder ses oncles. Elle envoie dire au Duc de Guise , dont Conti avoit épousé la sœur, de disposer son beau-frere à recevoir les excuses de Soissons. Condé & Guise vont le même jour à l'Abbaye Saint-Germain-des-Près où logeoit le Prince de Conti. Soit que le Duc voulût faire paroître aux Princes du Sang & à sa nouvelle épouse, que la Maison de Guise n'étoit guere moins considérée que sous les regnes précédens, soit que ce fût sans intention, il sortit de l'Hôtel de Montpensier où il avoit couché, accompagné d'un nombre extraordinaire de Gentilshommes à cheval, dans le dessein d'aller voir le Prince de Conti. Il ne fut pas même fâché de passer en si grande pompe près de l'Hôtel de Soissons.

En revenant de l'Abbaye Saint-Germain, Guise trouve le Prince de Condé qui s'y en alloit, suivi seulement de quatre à cinq Cavaliers. Ils se saluent l'un l'autre. Le Duc dit à Condé que le Prince de Conti étoit dans de bonnes

Régente avertie
 é, fit prier le
 ntremettre pour
 es. Elle envoi
 e, dont Conti
 de disposer son
 les excuses de
 e vont le même
 t-Germain-des-
 ince de Conti
 it faire paroître
 z à sa nouvelle
 de Guise n'étoit
 a que sous les
 que ce fut sans
 Hôtel de Mont-
 é, accompagné
 naire de Gen-
 dans le dessein
 e Conti. Il ne
 e passer en fit
 Hôtel de Soiff-

ve Saint-Ger-
 ce de Condé
 eulement de
 ils se saluent
 Condé que le
 s de bonnes

dispositions, & qu'il avoit promis que
 les choses n'iroient pas plus loin. « Si
 vous me le permettez, Monsieur,
 ajoute-t-il, je retournerai sur mes pas
 & je vous accompagnerai pour rap-
 peler à M. le Prince de Conti la pa-
 role qu'il m'a donnée ». Condé n'eut
 garde d'accepter l'offre de Guise; la
 suite de l'un étoit trop différente de
 l'autre, & le Prince auroit eu l'air de faire
 honneur en un jour de triomphe. Seu-
 lement le Chevalier de Guise se dé-
 tache de la troupe & suit le Prince de
 Condé jusqu'à l'Abbaye. Conti renou-
 velle en présence de son neveu les assu-
 rances qu'il avoit données à son beau-
 frere, & le différent fut appaisé.

Le Duc de Guise n'avoit eu, disoit-
 il, d'autre intention que de persuader au
 Prince de Conti de ne pas rompre avec
 son frere, cependant il se fit à lui-
 même une grande affaire avec le Comte
 de Soissons. « Guise, disoit-on, avoit
 à sa suite plus de cent cinquante Ca-
 valiers armés. Il n'a pas sans dessein
 affecté de passer par l'Hôtel de Soissons.
 Il veut braver les Princes du Sang; il
 a cru nous intimider & nous faire voir
 que si la Maison de Guise est pour le

Prince de Conti son allié, notre parti sera beaucoup inférieur. Jaloux des grands avantages que l'héritière de Joyeuse portoit dans une Maison ennemie, le Comte de Soissons croyoit tous ces rapports. Le Prince de Condé, piqué peut-être de la différence qu'on avoit remarquée entre lui & le Duc de Guise, donnoit dans les mêmes sentimens & y entretenoit le Connétable de Montmorenci qui se souvenoit encore des anciens démêlés de son frere le Maréchal avec les Guise. La foule de Seigneurs & de Gentilshommes qui accouroient alors de toutes parts à l'Hôtel de Guise, servit beaucoup à irriter les deux Princes & le Connétable. On vit avec étonnement les petits-enfans de l'Amiral de Coligny, le Duc de Sully & de Rohan, le Maréchal de Bouillon & les plus considérables du parti Protestant, oublier la journée de la Saint-Barthelemi & aller offrir leurs services aux enfans du *Balafré*, contre le fils du brave Louis, Prince de Condé.

La Régente & les Ministres craignirent que cette affaire n'eût de facheuses suites. On ordonna aux Bourgeois des

allié, notre parti
 eur. Jaloux des
 e l'héritiere de
 ne Maison enne-
 Soissons croyoit
 Prince de Condé,
 différence qu'on
 e lui & le Duc
 les mêmes feu-
 it le Connétable
 e souvenoit en-
 és de son frere
 Guise. La foule
 tilshommes qui
 toutes parts à
 it beaucoup à
 & le Conné-
 nement les pe-
 le Coligny, le
 han, le Maré-
 plus considéra-
 t, oublier la
 elemi & aller
 nfans du Ba-
 Louis, Prince
 itres craigni-
 de facheuses
 ourgeois des

quartiers voisins du Louvre de pren-
 dre les armes, & on tint les chaînes des
 rues prêtes à être tendues en cas de
 besoin. On envoya le Maréchal de Bris-
 fac au Comte de Soissons pour l'empê-
 cher de sortir de son Hôtel. Le Marquis
 de Vitry, Capitaine des Gardes, eut
 ordre de demeurer auprès du Duc de
 Guise & de ses freres. On ne voulut
 pas refuser à Soissons la permission de
 parler à la Reine, mais Guise n'obtint
 pas la même faveur. Trop légère dis-
 tinction pour contenter la délicatesse
 des Princes du Sang. Dans le Conseil,
 Montmorenci demanda justice à la Reine
 contre le Duc de Guise qui avoit bravé,
 disoit-il, le Comte de Soissons. Le Duc
 de Sully défendit Guise avec force :
 « Est-ce offenser M. le Comte, dit-il,
 que de passer près de son Hôtel ? N'é-
 toit-ce pas le chemin de M. de Guise
 pour aller exécuter l'ordre de Sa Ma-
 jesté ? Plusieurs de ses amis & de ses
 serviteurs l'accompagnoient : cela s'est
 fait sans dessein. Ils l'ont suivi jusqu'à
 l'Abbaye Saint - Germain : est-ce une
 chose si extraordinaire ? les Princes &
 les Seigneurs viennent tous les jours
 au Louvre, accompagnés de la Noblesse

qui leur est attachée. M. de Guise est serviteur de M. le Comte, il est disposé à rendre aux Princes du Sang ce qui est dû à leur naissance. M. le Comte l'auroit éprouvé lui-même, si M. de Guise Peût rencontré en son chemin. Peut-on exiger autre chose de M. le Duc de Guise »? Le Maréchal de Bouillon & le Duc d'Epéron confirmèrent tout ce qu'avoit dit le Duc de Sully.

La Reine envoya demander au Comte de Soissons s'il étoit content de ces excuses. Bien loin de s'en payer, il refusa quatre personnes du Conseil, amis ou parens de la Maison de Guise. Il fallut donc entrer en négociation. Ennuyé d'être si long-temps renfermé dans son Hôtel, le Duc de Guise avoit déjà consenti à rendre visite au Comte de Soissons & à lui faire des excuses assez humbles; mais le Duc de Mayenne, oncle de Guise, lui ayant mis sous les yeux les conséquences d'une démarche qui donneroit de si grands avantages à l'ennemi juré de leur Maison, il retire sa parole. Soissons en est extrêmement piqué; il menace la Régente de sortir de Paris, si on ne lui fait pas la satisfaction qui lui a été

M. de Guise est
 mte, il est dif-
 ces du Sang ce
 e. M. le Comte
 ème, si M. de
 en son chemin.
 chose de M. le
 échal de Boul-
 on confirmerent
 Duc de Sully.
 nder au Comte
 content de ces
 s'en payer, il
 es du Conseil,
 aison de Guise.
 n négociation.
 emps renfermé
 Duc de Guise
 endre visite au
 à lui faire des
 mais le Duc
 uise, lui ayant
 conséquences
 nneroit de si
 emi juré de
 prole. Soissons
 il menace la
 si on ne lui
 ui lui a été

promise. Cependant on obtient de lui qu'il se contentera que le Duc de Mayenne aille faire des excuses à la Reine, de ce que le Duc de Guise avoit marché dans les rues de Paris avec un si grand cortège. « M. de Guise, dit encore le Duc de Mayenne, n'a jamais eu l'intention de causer aucune brouillerie. Il aimeroit mieux mourir que de rien entreprendre qui pût déplaire à Votre Majesté. Quant à M. le Comte de Soissons, ceux de notre Maison demeureront toujours dans les termes de l'honneur & de la civilité qu'ils lui doivent; dès que M. le Comte voudra bien vivre avec MM. de Guise, ils l'honoreront & feront ses serviteurs ».

Marie de Médicis dit qu'elle feroit savoir au Comte de Soissons ce que le Duc de Mayenne avoit représenté. « Je souhaite, ajouta-t-elle, qu'il oublie ce qui s'est passé & qu'il se contente de cette satisfaction ». Le Prince de Condé alla donc trouver son oncle de la part de la Reine, & lui dit que Sa Majesté désiroit que les choses en restassent là. Le Comte de Soissons promet de se conformer à la volonté de la Régente.

Mayenne par son adresse & sa fermeté tira ainsi son neveu d'un pas extrêmement délicat ; car s'il est vrai que le Duc de Guise n'ait jamais eu aucune intention de braver les Princes du Sang, il fit du moins paroître une ostentation propre à leur donner de l'ombrage.

Un certain Abbé Dubois prêchoit à Saint-Eustache de Paris. Il entreprit dans un de ses sermons de réfuter les dogmes du Jésuite Mariana. Par une figure de rhétorique assez vive il adresse la parole aux bons Peres & les exhorte seulement à prendre soin désormais que dans les livres publiés au nom de la Compagnie & avec l'approbation des Supérieurs, il ne se glisse rien qui puisse offenser la France. Le sermon fait impression sur l'esprit des Auditeurs. Ils sortent indignés contre la Société, & le peuple paroît extraordinairement animé. Les Jésuites se plaignent à la Régente du Sermon de l'Abbé. L'affaire est envoyée par elle à l'Archevêque de Paris. Dubois proteste devant le Prélat qu'il ne veut point de mal à la Société. « L'amour de la vérité, dit-il, la douleur que me cause la mort du feu

Roi, la juste crainte que tout bon Chrétien doit avoir des funestes effets que la doctrine de Mariana peut produire encore, voilà les sentimens raisonnables qui m'ont fait parler de la sorte ». L'Archevêque de Paris n'eut rien à répliquer, il se contente d'exhorter le Prédicateur à vivre bien avec tous les serviteurs de Dieu, & particulièrement avec les Jésuites. Cette affaire sembloit être oubliée, mais je ne fais comment l'Abbé Dubois eut l'imprudence d'aller à Rome l'année suivante. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne manqua pas de prétexte pour l'enfermer dans une étroite prison.

Cet Abbé Dubois avoit déjà donné des preuves de son antipathie contre les Jésuites. Un jour dans une conférence avec le Pere Cotton, Confesseur du Roi, laquelle se tenoit devant la Régente, le Pere, dans le dessein de surprendre l'Abbé, lui demande s'il pensoit que les Jésuites fussent les auteurs de la mort de Henri IV, s'il étoit persuadé qu'ils l'eussent tué ? *Non*, répond l'Abbé ; *car si je te croyois je vous sauterois tout à cette heure à la gorge, je vous étrangleroïs & jetteroïs par*

ces fenêtres. Le Pere lui demande ensuite s'il ne croyoit pas que les Jésuites fussent Catholiques? *Comme le Diable,* répond l'Abbé Dubois. Le Pere Cotton voulant persuader à la Reine de chasser cet Abbé: « Non, dit la Reine, je ne le veux pas chasser, car il est mon ferviteur; mais bien je désire vous accorder ». Suivant les apparences cet Abbé Dubois étoit un disputeur de la premiere force, car on le trouve toujours à la tête des querelles théologiques de ces temps-là; & comme elles étoient fort à la mode alors, il ne faut pas s'étonner s'il avoit autant de partisans que de détracteurs.

L'arrivée du Duc de Pastrana à Paris occasionna de grandes contestations à la Cour. Cet Ambassadeur de Philippe III avoit été reçu dans toutes les villes de son passage avec des honneurs extraordinaires. Les Ducs de Nevers & de Luxembourg allerent au-devant de lui hors des portes de la Capitale, accompagnés de quatre à cinq cents Cavaliers. Son entrée fut magnifique. Le Roi lui donna sa premiere audience le 26 Août 1612. Les Princes du Sang,

Les grands Seigneurs & les Cardinaux de Sourdis & de Bonzi furent invités à cette cérémonie. Ceux-ci tâchèrent de s'excuser sous prétexte que leur dignité ne leur permettoit pas d'être au-dessous des Princes du Sang. Marie de Médicis qui vouloit que les Espagnols vissent la Cour de France dans toute sa splendeur, souhaita que les Cardinaux fussent présens à l'audience. On leur dit de sa part qu'il n'y auroit point de distinction de place. Cependant les Princes du Sang prirent la droite du Roi, & les Cardinaux exclus de cet honneur allèrent se mettre du côté de la Reine. Ils n'y demeurèrent pas long-temps. La Princesse douairiere de Condé ne voulut pas les souffrir au-dessus d'elle ; & la Régente craignant de choquer les Princes du Sang qui n'auroient pas manqué de soutenir le droit des Princes, laissa sortir les Cardinaux avec la confusion qu'ils s'étoient attirée.

Il y eut un différent plus éclatant du côté du Roi. Le Duc de Nevers s'étoit placé sur le banc des Princes du Sang. Le Comte de Soissons occupé à parler avec le Prince de Conti

son frere, ne prit pas garde que Nevers s'étoit mis immédiatement après lui. Dès que le Prince de Condé, qui étoit au-dessus de ses deux oncles, s'en apperçut, le voilà qui presse & qui pousse Conti. Celui-ci en fait autant à Soissons qui ne manque pas de pousser le Duc de toute sa force. « Je ne fais pas, dit-il alors, pourquoi vous me poussez de la sorte? — Parce que ce n'est pas ici votre place, réplique fièrement Condé ». On se dit de part & d'autre quelques paroles piquantes. « Nous nous en expliquerons mieux en un autre endroit, dit enfin Condé en faisant signe à Nevers de le suivre ». Le Maréchal de Bouillon courut vite pour arrêter le Prince qui en passant devant le Duc lui avoit fait comprendre que c'étoit un appel. L'affaire fut accommodée sur le champ par ordre du Roi : la Régente blâma le Duc de Nevers de ce qu'il avoit pris une place destinée aux seuls Princes du Sang.

Quelques jours après la signature des articles de mariage entre Louis XIII & l'Infante d'Espagne, le Duc de Mayenne, notre Ambassadeur à Madrid,

prit congé de la Princesse, en lui demandant si elle n'avoit pas quelque chose à lui ordonner pour le Roi son Maître. « Affurez-le, dit l'Infante, que j'ai une grande impatience de le voir ». Cette réponse ne parut pas assez grave à la Comtesse d'Altamira sa gouvernante : « Eh Madame ! s'écria l'Espagnole, que pensera le Roi de France quand M. le Duc lui rapportera que vous avez une si grande passion pour le mariage ? — Vous m'avez appris, répliqua l'Infante avec vivacité, qu'il faut toujours dire la vérité, & je m'en tiens à cette leçon ».

Le 2 Octobre 1614, Louis XIII fut déclaré majeur au Parlement avec les cérémonies ordinaires. Il y eut en cette occasion une dispute assez vive entre les Cardinaux & les Pairs Ecclésiastiques pour la préséance. Les Pairs soutenoient qu'avant l'Ordonnance de Henri III, de l'an 1577, ils précédoient au sacre des Rois les Princes du Sang même, lorsqu'ils n'étoient pas Pairs ; que l'Ordonnance avoit adjudgé à ceux-ci la préséance, mais que comme elle ne faisoit nulle mention des Cardinaux &

des Princes étrangers, ils n'avoient point droit de prétendre le pas, surtout au Parlement de Paris qui est la Cour des Pairs. Les Cardinaux répondirent qu'étant Princes de l'Eglise Universelle, il n'y avoit pas d'apparence qu'ils marchassent après ceux qui n'étoient pas Princes du Sang; & le Roi décida en leur faveur pour cette cérémonie, dans laquelle les Maréchaux de France prirent la place des Pairs Ecclésiastiques, qui ne voulurent pas s'y trouver pour ne pas préjudicier à leurs droits.

Le Parlement de Paris eut un démêlé avec le Duc d'Epéron qui fit grand bruit dans le monde. Deux soldats du Régiment des Gardes s'étant battus en duel dans la Juridiction de l'Abbaye Saint-Germain-des-Près, l'un d'eux fut tué, & l'autre arrêté sur le champ. On transporta le vivant & le mort dans les prisons de Saint-Germain, & le Bailli commençoit le procès pour juger les coupables selon les Ordonnances contre les duels. Le Duc d'Epéron, Colonel général de l'Infanterie Française, prétendoit que selon les privi-

Règles de sa charge, il lui appartenoit de juger souverainement avec les Officiers du Régiment dans lequel les coupables se trouvoient enrôlés, toutes les affaires de soldat à soldat. En conséquence le Duc ordonne au Prévôt du Régiment des Gardes d'aller demander au Bailli de Saint-Germain le prisonnier & le corps du soldat tué. Le Bailli refuse de les livrer & soutient que l'affaire étoit de sa compétence. D'Epéron, selon les lois, devoit se plaindre au Roi & attendre un ordre qui enjoignît au Bailli de cesser sa procédure & de remettre, tant le prisonnier que le corps mort, entre les mains du juge naturel de l'affaire; mais l'humeur fière & entreprenante du Duc ne pouvoit souffrir aucune contradiction. Se soumettre aux formes ordinaires de la justice lui paroïssoit une bassesse indigne d'un homme qui ne se croyoit pas inférieur aux Princes du Sang. Le voilà donc qui détache deux compagnies du Régiment des Gardes, avec ordre d'enlever de force le prisonnier & le corps mort, en cas que le Bailli persiste à ne vouloir pas les livrer de bonne grace. Sur le nouveau refus du Bailli, les Gardes enfon-

cent les portes de la prison, emmènent leur camarade & transportent le corps du mort dans l'endroit que le Duc d'Épernon avoit marqué.

Le Bailli de Saint-Germain porte incessamment ses plaintes au Parlement. Indignés d'une pareille violence & de l'outrage fait à l'autorité du Roi, les Magistrats ordonnent prise de corps contre le Lieutenant aux Gardes qui avoit exécuté les ordres de son Officier général, & un ajournement personnel contre le Duc d'Épernon. Pour braver le Parlement avec plus de hauteur, le 19 Novembre 1614, il entre au Palais accompagné de cinq à six cents Gentilshommes & suivi d'un grand nombre de Cadets aux Gardes, tous bottés & éperonnés. « Allons, disoit le Duc d'un air gascon & moqueur, allons purger le décret d'ajournement personnel que le Parlement a ordonné contre nous ». L'acte de comparution effraya le Parlement, car enfin, les galeries, la cour & la salle du Palais étoient pleines de gens armés, & les Magistrats leverent la séance. Quelques jeunes étourdis s'étant rangés à la porte par laquelle sortent les Présidens à

mortier, ils embarrasserent à plaisir leurs éperons dans les robes des Huitiers, des Procureurs & des Avocats. Le Parlement ne douta point que le Duc d'Epéron ne fût venu l'insulter de dessein prémédité. Après avoir délibéré sur l'affaire, les Magistrats résolurent de ne faire aucune plainte, mais de suspendre leurs fonctions jusqu'à ce que le Duc eût fait au Parlement une réparation publique & solennelle. Marie de Médicis se trouva dans un extrême embarras. Les affaires se brouilloient à la Cour & dans l'assemblée des Etats généraux. Condé & les autres mécontents s'intriguoient pour fortifier leur parti & pour traverser les desseins de la Reine. D'Epéron le voyoit bien. Persuadé qu'on avoit besoin de lui dans la conjoncture présente, il étoit plus fier que jamais. Sa Majesté ne savoit comment elle pourroit le disposer à faire une satisfaction convenable. On craignoit de mécontenter le Parlement & de faire crier la Chambre du Tiers-Etat. D'un autre côté, d'Epéron étoit nécessaire; sans lui on auroit eu de la peine à résister au Prince de Condé. Cependant l'injure faite au premier

Tribunal du Royaume étoit si criante, qu'il eût été d'une pernicieuse conséquence pour l'autorité du Roi & pour les Magistrats de laisser une entreprise de cette nature sans aucune punition apparente. Après quelques négociations on convint que le Roi enverroit une lettre de cachet au Parlement pour ordonner la surseance des informations sur ce qui s'étoit fait aux prisons de Saint-Germain & au Palais ; que le Duc d'Epéron iroit se disculper au Parlement où il prendroit sa place de Duc & Pair ; que le prisonnier seroit remis dans l'endroit où il avoit été enlevé , & que le Roi témoigneroit être content de ce que le Parlement avoit interrompu ses séances jusqu'à ce que l'injure faite à l'autorité souveraine eût été dûment réparée. La fierté du Duc d'Epéron ne s'accommodoit point de ces mots *d'excuse* & de *satisfaction* ; aussi eut-il soin de les éviter dans le discours qu'il fit à la Grand'Chambre : cependant il fallut plier & les entendre dire , trop heureux de ne pas comparoître en suppliant & en criminel. Le 24 Novembre le Duc de Ventadour se rend à la

Grand'Chambre sur les sept heures du matin ; il dit de la part du Roi à la Compagnie : « Que Sa Majesté étoit fort contente de ce que le Parlement avoit fait , qu'Elle le remerciéroit plus amplement , & que M. d'Epéron viendrait incontinent faire ses *excuses & satisfactions* ». Le Prince de Condé entre quelque temps après , & le Duc d'Epéron paroît enfin , accompagné du Duc de Bellegarde , grand Ecuyer , & d'un nombre considérable de Gentilshommes. D'Epéron fait un discours où il vante ses services passés , & après avoir protesté qu'il étoit venu au Palais les jours précédens pour rendre raison de sa conduite au Parlement , il fit entendre qu'on le blâmoit de deux choses : D'avoir enlevé un soldat des prisons de Saint-Germain , & d'avoir voulu faire outrage au Parlement en venant au Palais avec grand nombre de gens armés. « Quant à la première , dit-il , j'en laisse le jugement au Roi ; & pour ce qui est de la seconde , si vous avez pris quelque mauvaise opinion , je vous supplie bien humblement de la perdre. Si quelqu'un trouve mon style un peu rude pour des oreilles aussi fines &

aussi délicates que les vôtres, je vous prie, Messieurs, d'excuser un pauvre Capitaine d'infanterie qui s'est plus appliqué à bien faire qu'à bien dire ». Il y avoit dans ce discours plus d'ironie & de vanité, que de raison & de justice. Verdun, premier Président, répliqua d'une manière grave & capable de rabattre l'orgueil d'un homme qui abusoit de son crédit & du besoin que la Cour croyoit avoir de lui dans un temps de cabale & de factions. « Puisque le Roi a voulu vous faire grace, dit le premier Président, & nous commander expressément de recevoir vos excuses & vos satisfactions, la Compagnie interprete bénignement ce qu'un Officier de la Couronne, de votre âge & de votre mérite, a fait au faubourg Saint-Germain & dans le Palais. En conséquence des ordres précis de Sa Majesté, la Cour reçoit vos excuses & vos satisfactions. Elle se souviendra de vos services, & nous espérons que vous & vos héritiers obéirez désormais aux lois & à la justice. C'est dans cette vue que la Cour oublie ce qui s'est passé dans votre affaire ». Cette réponse ne fut pas fort du goût du Duc,

Duc, mais les choses n'en restèrent pas moins là.

L'assemblée des Etats-généraux, tenue en 1614, fut des plus orageuses. Nous avons déjà remarqué à l'article de Marie de Medicis, que le résultat de cette assemblée fut de très-médiocre importance pour le bien général du Royaume. L'Université, ce Corps si considérable lorsque la rareté des hommes savans faisoit distinguer ceux qui avoient la réputation de l'être, prétendit avoir séance & voix dans la Chambre Ecclésiastique des Etats-généraux. Elle s'adresse d'abord au Conseil. Sa requête ayant été renvoyée au Clergé, elle la lui fit signifier le 14 Septembre 1614. L'Université implore par la voie de Fayet, Curé de Saint-Paul, *la faveur, protection & bonne grace des Prélats, à ce qu'il leur plaise la recevoir dans leur Assemblée.* La harangue n'eut pas un succès très-favorable. Le Cardinal de Sourdis fut le premier à blâmer extrêmement la hardiesse que l'Université avoit eue de donner une assignation au premier Ordre du Royaume. Le Recteur eut alors recours au Tiers;

Etat, auquel il représenta, le 21 Janvier suivant, d'une manière fort touchante, la situation pitoyable où se trouvoit alors l'Université, *cette fille aînée de nos Rois*, qui donnoit autrefois ses cahiers & faisoit ses remontrances. Renvoyé de nouveau à la Chambre du Clergé, le Recteur ne jugea pas à propos d'y retourner. On peut regarder ce coup comme le dernier porté à la puissance & à la grandeur de l'Université. Depuis ce moment elle est entièrement déchuë de son ancienne gloire, elle a perdu tout son éclat & n'a pu rien conserver de l'influence qu'elle avoit dans les siècles antérieurs dans toutes les affaires publiques.

Entre les aventures qui firent éclat dans les Etats-généraux, nous rapporterons les deux suivantes comme dignes de remarque. Bonneval, Député de la Noblesse du Haut Limousin aux Etats-généraux, avoit donné des coups de bâton à Chayaille, Lieutenant d'Uzerche, Député du Tiers-Etat du Bas Limousin. Ceux de sa Chambre crurent devoir se plaindre au Roi d'un pareil attentat. Sa Majesté renvoya la con-

noissance de l'affaire au Parlement. La Noblesse choquée de cette démarche se plaignit au Clergé de ce que le Tiers-Etat épousoit la querelle d'un particulier, & de ce qu'il avoit porté ses plaintes au Roi sans en donner avis aux autres Chambres qui auroient pu accommoder le différent & contenter les parties. Gélas, Evêque d'Agen, eut la commission d'aller dire au Tiers-Etat, que la Noblesse demandoit la jonction du Clergé, pour supplier le Roi qu'il lui plût d'évoquer l'affaire à son Conseil ou bien de la renvoyer aux Etats, afin qu'ils la terminassent à l'amiable. Ribier, Lieutenant à Blois, & cinq autres Membres du troisieme Ordre furent chargés de représenter au Clergé qu'un des principaux soins de l'Assemblée étant de travailler au rétablissement de la justice, il seroit d'une pernicieuse conséquence qu'une si grande indignité, commise dans la capitale du Royaume, sous les yeux du Roi, des Etats-généraux & du Parlement, demeurât impunie; qu'à la vérité, s'agissant seulement d'une mésintelligence entre deux Chambres, pour des paroles dites

ou mal interprétées de part & d'autre , ou bien pour quelque sujet de peu d'importance , il auroit été raisonnable de recourir à la troisieme pour terminer le différent ; mais que s'agissant d'un particulier qui en avoit outragé un autre & violé la sureté des Etats , le troisieme Ordre espéroit que MM. du Clergé voudroient bien poursuivre conjointement avec lui la réparation d'un attentat si criant. Le Cardinal de Sourdis , Président , répondit : « Que la Chambre Ecclésiastique n'étant pas encore informée du fond de l'affaire , elle avoit appréhendé que l'altération qu'un différend particulier causoit entre la Noblesse & le Tiers-Etat, n'eût des suites fâcheuses : c'est dans cette vue , ajouta Sourdis , que le Clergé a voulu s'entremettre pour arrêter la mésintelligence & procurer la paix ». Le Tiers Etat ayant continué ses poursuites au Parlement , Bonneval qui avoit eu la précaution de se cacher ou de s'enfuir , fut condamné par contumace. à être décapité , & l'Arrêt fut affiché au bout du Pont Saint-Michel.

L'autre aventure fit encore plus d'éclat que celle-ci , à la Cour , dans l'As-

semblée des Etats & au Parlement. Le Prince de Condé avoit eu à son service deux Gentilshommes nommés Marcillac & Rochefort. Ce dernier étoit un des plus intimes confidens de Son Altesse. Soit qu'il y eût de la mésintelligence entre eux, soit que la Reine eût offert un meilleur parti à Marcillac, il quitta l'Hôtel de Condé pour entrer dans la Maison de Sa Majesté. Le Prince s'imagine alors que Marcillac le desert auprès de Marie & qu'il lui a découvert quelques secrets importants. Son Altesse ordonne aussitôt à toutes ses Domestiques de maltraiter ce Gentilhomme quand ils le trouveroient en leur chemin & de ne l'épargner en aucune maniere. Rochefort se charge volontiers de la commission, quelque indigne qu'elle fût d'un homme d'honneur. Le voilà donc qui se fait suivre de cinq hommes à cheval & d'un pareil nombre de Valets de pied. On rencontre Marcillac dans la rue Saint-Honoré; on le charge à coups d'épée & de bâton. Leurs Majestés averties de l'outrage fait à un de leurs Domestiques, mandent le Procureur général, lui ordonnent de faire informer & de pour-

suivre Rochefort comme un lâche assassin. Le Prince de Condé va le lendemain au Conseil & se plaint à la Reine de l'ordre donné au Procureur général. « Je trouve fort étrange, dit-il, qu'on prétende me traiter comme le moindre sujet de l'Etat. J'avoue tout ce qu'a fait Rochefort, c'est par mon ordre que Marcillac a été puni de son insolence & de son infidélité. — J'ai meilleure opinion de votre cœur, répartit la Reine, vous voulez prendre sur vous la faute d'un Gentilhomme que vous protégez, afin de le mettre à l'abri des poursuites de la justice ». On se dit ensuite des paroles assez aigres de part & d'autre. Le jeune Roi qu'on avoit rempli de soupçons & de défiance sur les desseins du Prince, voulut prendre la parole & dire quelque chose d'humiliant à Condé, mais la Reine eut la prudence d'arrêter son fils. Le Prince sort du Conseil transporté de colère. Cet emportement hors de saison acheve de lui faire perdre le crédit & la considération qu'il avoit encore dans l'Assemblée des Etats. Habile à profiter de l'occasion, Marie de Médicis fait informer les trois Chambres de ce qu-

Sétoit passé. On y dit de la part de **L**eurs Majestés, qu'elles ne souffriroient **P**oint que les grands Seigneurs & les **P**rinces mêmes usassent de voies de fait, & que le Roi se faisoit une loi indispensable de protéger tous ses sujets, & particulièrement les gens de sa Maison. Les trois Ordres écouterent avec indignation le récit qu'on leur faisoit. Chaque Membre résolut d'aller en corps au Louvre & de prier le Roi d'ordonner aux Magistrats de faire justice au-plutôt, nonobstant la déclaration du Prince de Condé. Les Gentils-hommes offrirent en peu de mots leurs services à Sa Majesté, & le Clergé fit, par la bouche du Cardinal de Sourdis, des protestations étudiées de la douleur que cet événement lui caufoit & de son attachement inviolable à suivre les ordres du Roi. Miron, Président du Tiers-Etat, parla avec beaucoup de dignité. « Cette nouvelle nous a causé, dit-il, la douleur & l'émotion qu'éprouvent de bons serviteurs quand ils voient leur maître ou le pere de famille courroucé contre les enfans ». Il ne pouvoit prendre un tour plus

respectueux pour le Roi & moins choquant pour le Prince de Condé.

Cependant on informoit contre Rochefort, à la poursuite du Procureur-général. Condé qui vouloit sauver son Domestique à quelque prix que ce fût, présente requête au Parlement. On y rapportoit différens sujets de mécontentement que Marcillac avoit donnés à Son Altesse. Elle déclaroit ensuite qu'ayant ordonné à tous ses Domestiques de bâtonner Marcillac quand ils le rencontreroient, Rochefort qui l'avoit trouvé le premier, ne pouvoit être coupable que d'avoir exécuté les ordres précis de son Maître. De peur que cette déclaration n'arrêtât les poursuites des Magistrats, la Reine mande les Présidens de la Cour & leur expose fort au long l'origine & la suite de l'affaire. Le Parlement décrète prise de corps contre Rochefort, & le Prince qui s'étoit fort mal à propos compromis, fut réduit à la nécessité d'ouvrir toutes les portes de son Hôtel aux Huissiers chargés par un ordre exprès de la Cour d'y aller faire perquisition. Cette conduite respectueuse rendit Leurs Majestés plus faciles à écouter les soumis-

sions que la Reine Marguerite & la Comtesse de Soissons firent de la part de Condé : on lui permit de venir au Louvre, & il y fut assez bien reçu. Content d'avoir mortifié son ennemi secret & de lui avoir fait sentir qu'il n'avoit ni dans l'Assemblée des Etats ni au Parlement tout le crédit qu'il s'imaginait, Marie de Médicis ne se mit plus en peine des coups de bâton que Marcellac n'avoit peut-être reçus que pour l'avoir trop bien servi. Rochefort eut des lettres d'abolition, & le Parlement les entérina sans aucune opposition de la part d'un Gentilhomme offensé, qui dès que ses blessures furent guéries fit appeler Rochefort en duel; mais Condé avoit défendu à ce dernier d'accepter le cartel d'un homme qu'il n'avoit maltraité que pour obéir à Son Altesse. L'affaire en resta là & tout fut assoupi, parce qu'il suffisoit à la Reine d'avoir fait plier le premier Prince du Sang.

Les Maréchaux de la Châtre & de Lavardin moururent dans la tenue des Etats-généraux. Le premier fut un des quatre Maréchaux de France que les

Duc de Mayenne, Lieutenant-général de la Ligue, avoit créés pour soutenir son parti : quelqu'un lui dit à ce sujet qu'il venoit de faire des bâtards qui se feroient légitimer à ses dépens. La prédiction se trouva vraie. Dès l'année suivante la Châtre conclut son traité avec Henri IV, à condition que Sa Majesté lui conserveroit le Gouvernement d'Orléans & du Berry dont il étoit en possession, & que le Roi lui donneroit une promesse secrète de le faire Maréchal de France dans les formes. Lavardin avoit obtenu le bâton de Maréchal d'une manière plus honnête ; il fut pour lui la juste récompense des services qu'il avoit rendus à Henri IV, contre ceux qui vouloient lui enlever la Couronne. Souvré, Gouverneur du jeune Louis XIII, obtint la place de la Châtre, & Roquelaure eut celle de Lavardin.

On a vu à l'article de Marie de Médicis, combien cette Princeesse prenoit à cœur le mariage de Louis son fils avec Anne d'Autriche. Elle le conclut contre l'avis de tout son Conseil, & dans le cours de l'année 1615, le Roi &

L'Infante étant à Bordeaux, ils y reçurent la bénédiction nuptiale des mains de l'Evêque de Saintes, premier Suffragant du Cardinal de Sourdis, Archevêque de Bordeaux, qui devoit faire la cérémonie; mais le jour précédent il lui arriva un événement qui l'obligea de s'absenter, ce qui lui causa une grande mortification. Le Parlement de Bordeaux poursuivoit avec vigueur l'Archevêque à l'occasion du fait que nous allons rapporter.

Haut-Castel, Gentilhomme de la Province, avoit été condamné à perdre la tête, & ses amis prétendoient l'enlever avant qu'on le conduisît au supplice: le Cardinal qui étoit du nombre se montra l'un des plus zélés. Il sort de son Palais, fait porter sa croix archiepiscopale devant lui & marche vers la prison, accompagné de plusieurs gens armés. Comme ils étoient résolus d'emmener le criminel à quelque prix que ce fût, ils enfoncerent les portes qu'on leur avoit fermées, tuèrent le Geolier & enleverent Haut-Castel. L'entreprise révolta tout le monde, & l'on parloit avec indignation d'un Prélat qui avoit osé commettre une violence presque

B. 6.

inouïe contre l'Arrêt d'une Cour souveraine & sous les yeux du Roi qui se trouvoit à Bordeaux. Le Parlement ne manqua pas de porter ses plaintes à la Cour. Il pria Sa Majesté de trouver bon qu'on poursuivît dans les formes un homme qui, oubliant sa qualité d'Archevêque & de Cardinal, avoit ouvertement violé le droit public, attenté contre le droit du Souverain & fait tuer injustement un Officier que sa charge obligeoit de résister à la violence. L'affaire étoit si criante, que les privilèges des Evêques & des Cardinaux furent allégués inutilement en faveur de Sourdis. La Cour ne put se dispenser de permettre aux Magistrats de faire de moins quelques procédures. Un décret de prise de corps lancé contre le Cardinal le força de s'enfuir & de se cacher en un lieu de sûreté. On l'avoit déjà cité; le Parlement se préparoit à le condamner par contumace, lorsque le Roi évoqua l'affaire. La Cour de France ne voulut pas se brouiller avec celle de Rome, qui prétend qu'il n'appartient qu'au Pape de faire le procès à un Cardinal. Pour éviter les embarras d'une contestation entre les

deux Cours, on finit par accorder la grace de Sourdis, en faveur, disoit-on, du mariage de Sa Majesté. Le crime ne fut pas puni comme il devoit l'être, mais le Roi parut du moins conserver sa juridiction sur un Cardinal son sujet.

Ce Cardinal avoit les inclinations plus guerrieres que dignes de son état, il étoit remuant, ambitieux, avide d'honneurs & de richesses. Il fut longtemps le protecteur de Richelieu, son ami & sa créature. Ces deux Prélats se ressembloient assez du côté du caractère bouillant, vindicatif & emporté; mais Richelieu avoit un génie plus profond que Sourdis, & possédoit d'ailleurs à un très-haut degré l'art de la parole. Sourdis n'avoit que les vices de Richelieu sans en avoir les talens & les bonnes qualités. Le Cardinal de Sourdis étoit proche parent de la Duchesse de Beaufort.

Marguerite de France, première femme de Henri IV, mourut fort peu de temps après la clôture des Etats-généraux en l'année 1615. Elle étoit la dernière de l'infortunée Maison de Valois, qui a régné en France plus de deux siècles & demi. Fille & petite

filles de deux puissans Rois , sœur de trois , épouse de celui qui parvint à la Couronne après le décès de ses freres morts sans enfans , Marguerite se vit réduite à souffrir qu'une Princesse qui lui étoit bien inférieure par sa naissance , montât à sa place sur un Trône que sa Maison avoit occupé & que son époux remplissoit si glorieusement. Elle fut long-temps reléguée dans le Château d'Usson en Auvergne , sans vouloir consentir à la dissolution de son mariage , dans la crainte que Henri IV n'épousât Gabrielle d'Estrées. Après la mort de cette favorite , elle fut la première à solliciter le divorce. Pour colorer sa honteuse démarche , elle prétextait le bien public & le repos de l'Etat qui sollicitoit avec ardeur que le Roi laissât des enfans capables de lui succéder. Mais quelque chose qu'elle pût dire , il y eut plus que de la foiblesse à faire les premières démarches pour descendre du Trône de ses ancêtres. Elle devoit du moins suivre en partie l'exemple de Jeanne de France , qui souffroit avec dignité une disgrâce dont tous les gens de bien murmurerent. Quoique Louis XII ne l'abandonnât que

pour épouser l'héritiere de Bretagne, veuve de Charles VIII son frere, Jeanne s'enferma dans un Monastere à Bourges, pour ne pas voir celle qui tenoit sa place. Marguerite au contraire acheta indignement la liberté de venir chercher des amans à Paris dans un âge déjà fort avancé. On lui en accorda la permission quatre ans après le second mariage du Roi. Elle y loua d'abord l'Hôtel des Archevêques de Sens; mais un de ses amans y ayant été tué à la portiere de son carrosse, la Princesse ne put soutenir long-temps la vue d'une maison qui lui renouveloit la douleur de cette perte: elle se rapprocha de la Cour & fit bâtir un Hôtel dans le faubourg Saint - Germain vis-à-vis du Louvre, où elle auroit tenu le premier rang, si sa conduite eût été plus décente & sa vie moins décriée. Ce fut dans cette maison, dit un Historien, que Marguerite tint sa petite Cour: elle y faisoit un mélange bizarre des plaisirs & de la dévotion; de l'étude des lettres & de l'application aux vains amusemens du siecle, de la charité & de l'injustice; pendant qu'elle entretenoit toujours quelque galanterie.

qu'elle inventoit de nouveaux divertissemens & qu'elle faisoit souffrir ses créanciers mal payés. La bonne Princesse affectoit d'entendre beaucoup de Messes & de saluts, de gratifier les Savans & de donner libéralement aux Moines.

L'Hôtel bâti par la Reine Marguerite de Valois, fait le coin de la rue de Seine, en face de la rue Mazarine, & le coin du Quai. Il a été long-temps occupé par MM. Gilbert de Voifins, & est passé après eux à M. le Marquis de Mirabeau, qui en a fait l'acquisition. Il porte encore le nom de ce dernier, qui vient de mourir en laissant deux fils propriétaires de cet Hôtel, plus vaste que commode & brillant. Henri IV passoit souvent l'eau pour aller du Louvre rendre visite à Marguerite, qu'il traita assez bien dès qu'elle ne fut plus sa femme. Cette Princesse mourut dans cette maison, que l'Etoile appelle magnifique pour son temps, & qui suffit à peine aujourd'hui pour loger de simples Citoyens. Il est vrai que le luxe a fait depuis cette époque de terribles progrès.

Le Comte du Lude étoit assez bien venu à la Cour du jeune Roi Louis XIII. Luines & ses freres se mirent d'abord sous sa protection. Nous verrons à l'article du Connétable, que ce Seigneur, distingué autant par ses qualités personnelles, que par la faveur dont Louis XIII l'honoroit, n'avoit pas grande opinion de l'esprit & des talens de ce même Luines, qui ne tarda pas à devenir un des plus importans personnages du Royaume & le premier Favori du Monarque. Mais le caractère froid & mélancolique de Louis & la vie fort retirée qu'il menoit, le forcoient à s'attacher aux personnes qui s'offroient de bonne grace à partager sa solitude, qui n'étoit pas du goût de tout le monde.

Louis, encore trop jeune pour gouverner par lui-même, quoiqu'il fût déclaré majeur depuis près de deux ans, abandonnoit les rênes du Gouvernement à la Reine sa mere, & aux créatures de cette Princesse : son ennemi le plus déclaré étoit le Prince de Condé. Le Jeudi 1.^{er} Septembre 1616, la Reine-Mere se leve dès trois heures du matin & donne les

ordres nécessaires pour arrêter le Prince de Condé & plusieurs Seigneurs de son parti. Sur les dix heures du matin, Son Altesse vient en grande pompe au Conseil. Elle s'applaudissoit intérieurement en voyant la foule de ceux qui lui présentoient des Placets. La Reine-Mere regardoit le Prince avec indignation & s'abandonnoit à la joie d'une vengeance prochaine. » Voilà maintenant le Roi de France, dit-elle à Bassompierre; mais il en fera de sa Royauté, comme de celle de la fève; elle ne durera pas longtemps ». Le Duc de Mayenne avoit mis des espions par-tout. On lui rapporta bientôt les mouvemens extraordinaires qui se faisoient au Louvre. Ne doutant plus alors qu'il n'y eût un dessein formé contre le Prince de Condé, il lui envoie Thianges afin de l'avertir que s'il alloit au Louvre on l'y arrêteroît infailliblement; mais il étoit trop tard, Son Altesse étoit déjà dans la Chambre du Conseil. Thianges l'attendit à la porte, & s'approchant du Prince lorsqu'il sortoit, il lui dit ce que le Duc de Mayenne avoit appris ou conjecturé. » Si la résolution

en est prise , repart Condé , je ne puis plus me retirer du mauvais pas où je me suis engagé ». Il alloit à la chambre de la Reine-Mere : deux Gardes du Corps placés extraordinairement à la porte , lui firent penser que ce qu'on lui avoit rapporté n'étoit que trop véritable : il entre , & le jeune Roi qu'on avoit grand soin de former à la dissimulation , l'invite à une partie de chasse. Condé prie Sa Majesté de l'en dispenser. Louis fait semblant d'aller trouver la Reine sa mere , qui s'étoit retirée dans son cabinet , & Thémises s'avancant avec ses deux fils arrête le Prince de la part du Roi. Quoique averti par Thianges , Son Altesse n'en parut pas moins étonnée. » Monseigneur , lui dit Thémises , le Roi ayant été bien informé que vous écoutez de mauvais conseils contre son service , & qu'on tâche de vous engager dans une faction contraire au bien de l'État , Sa Majesté m'a ordonné de m'assurer de votre personne , de peur que vous ne tombiez en quelque fâcheuse affaire.— De qui ? de moi , répondit le Prince fort étonné ? — Oui , de vous , Monseigneur , reprit Thémises.—

Ignorez-vous, réplique Son Altesse, que je suis le premier Prince du Sang ?
 — Je fais, Monseigneur, dit Thémines, tout le respect que je vous dois, mais j'exécute les ordres de Sa Majesté ». Ce fut inutilement que Condé demanda à lui parler. On n'avoit pas envie de le voir, ni d'écouter ses défenses. » Allons, Monseigneur, où le Roi m'ordonne de vous conduire, lui dit fièrement Thémines ».

On rapporte que Son Altesse émue de colere, se tourna vers ceux qui se trouvoient avec lui dans la chambre où on l'arrêtoit & qu'elle demanda s'il n'y avoit personne qui eût le courage de se déclarer en sa faveur. Ayant apperçu Duvair, Grade des Sceaux, » Monsieur, lui dit Condé, je fais que vous êtes un homme de bien : avez-vous conseillé qu'on violât ainsi les paroles solennelles qu'on m'a tant de fois données ? — Duvair répondit courageusement qu'on ne lui avoit pas demandé son avis & qu'il ne tiendrait pas à lui qu'on ne réparât bientôt la faute que l'on faisoit ; car enfin, ajouta-t-il, les plus courtes folies sont les meilleures ». La Reine-Mere déjà prévenue contre le Garde des Sceaux,

ne tarda pas à punir cette généreuse réponse. Le Duc de Sully ne fut ni moins sincère, ni moins courageux que Duvair. Quand Marie de Médicis lui demanda ce qu'il pensoit de l'emprisonnement du Prince de Condé, le vieux Ministre témoigna qu'il ne pouvoit approuver une pareille entreprise.

Dès qu'on fut dans la Ville ce qui venoit de se passer au Louvre, tous les grands Seigneurs unis au Prince de Condé contre le Maréchal d'Ancre pensèrent à sortir de Paris, & les Gentilshommes, attachés à la Maison de Lorraine, courent les uns à l'Hôtel de Guise, les autres à l'Hôtel de Mayenne. Le Duc de Vendôme est un des plus habiles à s'enfuir. Saint-Geran s'en va chez lui avec ordre de l'arrêter de la part du Roi : mais le Duc bien averti n'y étoit déjà plus. Mayenne & Bouillon tournerent du côté de Soissons ; mais à peine ont-ils fait une lieue, qu'ils envoient des gens à Paris avec ordre de s'aboucher avec le Cordonnier Picard, qui avoit un grand crédit parmi le peuple depuis que le Maréchal d'Ancre lui

avoit fait donner des coup de bâton. Mayenne & Bouillon lui firent dire que s'il vouloit amener la populace, ils rentreroient dans Paris avec cinq cents Cavaliers bien armés pour soutenir ce qu'il auroit commencé. Le Cordonnier fit de son mieux, mais il ne fut pas plus heureux que la Douairiere de Condé & quelques Domestiques de son fils. La Princesse & ses gens tâcherent d'exciter le peuple, en criant : *Aux armes ; Le Maréchal d'Ancre fait tuer le premier Prince du Sang dans le Louvre.* Les Parisiens ne se remuerent pas beaucoup, on ferma seulement les boutiques. La populace attroupée dans le Faubourg Saint-Germain alla fondre sur la maison du Maréchal d'Ancre ; les portes furent enfoncées & il y eut pour deux cent mille écus de meubles pillés. On tâcha d'arrêter le désordre, mais le peuple échauffé ne respectoit personne. Liancourt, Gouverneur de Paris, fut obligé de retourner sur ses pas. La Cour n'étoit pas fâchée que la populace déchargeât sa fureur sur l'Hôtel de Concini, & sur la maison de Corbinelli son Secrétaire.

Ce jour en fut un de triomphe pour la Reine-Mere, & le soir même elle crut devoir récompenser ceux qui l'avoient bien servie dans sa glorieuse expédition. Thémynes fut fait Maréchal de France pour avoir arrêté prisonnier le premier Prince du Sang, désarmé & sans défense, dans la chambre de la Reine-Mere. Montigny, ancien & brave Officier, arrivé heureusement pour lui ce jour-là même à Paris, se met à crier qu'il mérite mieux le bâton que Thémynes. Pour l'appaiser, on le fait Maréchal. Bien lui en prit que Marie de Médicis ne fût pas qu'ayant rencontré le Duc de Vendôme dans son chemin, il lui avoit prêté des chevaux frais pour s'enfuir plus vite en Picardie. Saint-Géran voyant qu'il ne tenoit qu'à crier pour se faire grand Seigneur, commence à crier à son tour, dit Bassompierre : on lui ferme la bouche avec un brevet, par lequel Sa Majesté lui promet de le faire Maréchal de France à la première promotion. Enfin Créqui obtient le brevet de Duc & Pair : il avoit gardé la porte du Louvre pendant qu'on arrêtoit le Prince de Condé. Bassom-

pierre voyoit avec indignation un si infame manége : il étoit révolté de cette maniere basse & ridicule d'obtenir les premieres dignités de l'État. » Qu'est-ce que cela, Bassompierre, lui dit Marie de Médicis, tu ne me demandes rien aujourd'hui ?—Madame, lui répond-il avec une noble fierté, je n'ai pas rendu un service si considérable que je doive en demander la récompense à Votre Majesté. J'ai fait mon devoir; j'ai obéi aux ordres que vous m'avez donnés, en ce qui concerne les fonctions de ma charge de Colonel général des Suisses; quand j'aurai mérité par quelque action plus belle & plus éclatante les premieres dignités de l'État, j'ose espérer que le Roi voudra bien m'en gratifier sans que je les lui demande ».

La journée du 24 Avril 1617, si triste pour les uns & si joyeuse pour les autres, finit par la distribution des charges, emplois & dignités, dont le Maréchal d'Ancre, tué par ordre de Louis XIII, avoit été revêtu : le Roi la fit à son coucher. Vitry eut le bâton de Maréchal de France, & du Hallier son frere fut nommé à sa place

place-Capitaine des Gardes. Sous le Regne suivant, les Maréchaux de France briguerent cette dignité, qui du temps de Louis XIII paroissoit au-dessous de leur rang. De Luines se fit donner la charge de premier Gentilhomme de la Chambre, de Lieutenant pour le Roi en Normandie, avec le Gouvernement du Pont de l'Arche: le Chevalier de Vendôme rentra dans celui du Château de Caen, qu'il avoit fallu céder à Concini; enfin le Roi disposa de l'Archevêché de Tours & de l'Abbaye de Marmoutiers, dont Galigai, frere de la Maréchale d'Ancre, étoit pourvu dans les formes. On ne pouvoit pas le dépouiller de ses bénéfices sans lui faire son procès, & il n'étoit pas responsable des prétendus crimes de son beau-frere avec sa sœur; mais de Luines avoit résolu de le contraindre à les résigner malgré qu'il en eût. Cet homme pour lequel on briguoit peu de jours auparavant le chapeau de Cardinal, fut encore trop heureux d'obtenir deux mille écus de pension sur ses deux bénéfices, pour s'en aller plutôt vivre hors du Royaume: il ne

fut plaint par personne. Cet homme, comme nous l'avons ci-devant observé, étoit aussi disgracié de la nature du côté du corps que du côté de l'esprit, & il ne falloit rien moins que le crédit absolu de sa sœur auprès de la Reine-Mere, pour avoir élevé un pareil être à des places si distinguées.

Le Roi donne ordre au Maréchal de Praslin, en 1620, de s'avancer avec quelques troupes du côté de Caen, qui étoit au pouvoir d'un Officier, nommé Prudent, qui y commandoit pour le Grand-Prieur de France. Prudent ayant refusé de rendre ce Château, Praslin se mit en devoir de l'assiéger dans les formes, & Louis encouragé par le Prince de Condé, voulut aller à la tranchée; le Duc d'Anjou son frere l'y accompagna: il y eut beaucoup de murmures à ce sujet. » Non-content, disoit-on, d'exposer les deux jeunes Princes aux incommodités d'un pénible voyage, leur héritier les mene encore à la tranchée: il n'a pas envie que la couronne lui échappe ». Condé dominoit alors dans le Conseil; personne n'osoit s'opposer

à ce qu'il faisoit pour réduire Marie de Médicis à la condition de simple particulière : on se contentoit de murmurer. » M. le Prince , remarquoient ceux à qui sa puissance donnoit de l'ombrage , ne cherche pas tant à servir le Roi , qu'à se venger de la Reine-Mere , & à se rendre maître des affaires : le Favori s'y trouvera lui-même attrapé ». Louis , impatient de la longue résistance de Prudent , fit sommer pour la troisième fois la garnison du Château ; on les menaça tous de la corde , s'ils ne se rendoient autrement. Cela n'effrayoit point le brave Prudent. Un Valet de chambre du Roi , chargé de faire la sommation , s'avisa de crier aux soldats que s'ils vouloient jeter par-dessus les murailles un Commandant rebelle & opiniâtre , Sa Majesté leur feroit distribuer dix mille écus de récompense : la bravoure de Prudent ne fut point à l'épreuve de cet artifice ; il fit demander sur le champ à capituler. Louis charmé de n'être plus arrêté devant ce Château , accorde des conditions honnêtes. Si l'on trouvoit étrange que le Prince de Condé eût mené le Roi à la tranchée ,

ou fut encore plus surpris que le Duc de Luines n'y suivît jamais son jeune Maître. On se moquoit hautement de la poltronnerie du Favori. » Mon Dieu, dit un Plaissant, n'a-t-il pas raison de se précautionner autant contre les mousquetades de l'armée du Roi, que contre celles de la garnison du Château? Il y a plus de gens qui lui veulent du mal dans l'une que dans l'autre : M. de Luines peut se garantir d'un ennemi déclaré, mais il ne sauroit démêler un ennemi secret ».

Pendant le siège de Montauban, il y avoit à Paris un Carme Espagnol, appelé Dominique, dont le Duc de Baviere s'étoit servi utilement à la bataille de Prague. Il se disoit envoyé par le Duc, pour assister le Roi de France : c'étoit un Saint à miracles; on l'appeloit communément *le bienheureux Pere*, & les bonnes gens lui coupoient ses habits pour avoir de ses reliques. Les Carmes déchauffés eurent ordre de faire exécuter à leur Confrere la commission que le Duc de Baviere lui avoit donnée: Dominique part sur le champ, & arrive bientôt au camp.

le D^e devant Montauban. Louis lui fait de grands honneurs, il l'entretient en particulier; il entend dévotement sa Messe, & les Seigneurs de la Cour reçoivent avec respect les chapelets & les *agnus* que ce Carme leur distribue gravement; on s'imaginoit déjà que les bastions de Montauban s'écrouleroient, & que les bras des Hérétiques qui défendoient cette Ville, alloient s'engourdir à la vue du bienheureux Pere. Le Connétable de Luines attendoit un miracle aussi éclatant que celui des murailles de Jéricho renversées. Inquiet de ce que le mauvais succès du siège retomboit sur lui, & de ce que sa faveur diminueoit, il croit bonnement que Dieu lui envoie un nouveau Josué: il s'adresse donc humblement au Saint qui, disoit-on, avoit fait gagner la bataille de Prague, & lui demande comment il faut s'y prendre pour réduire Montauban? La question embarrasse le Pere Dominique; mais il alloit de son honneur de répondre quelque chose. « Faites tirer quatre cents coups de canon sur la Ville, dit-il à Luines, les habitans intimidés se rendront certainement ». Le Con-

nétable va porter au Roi cette agréable nouvelle, & Louis aussi crédule que son Favori, ordonne à Bassompierre de faire tirer les quatre cents coups de canon: mais les ennemis ne se rendirent pas pour cela, dit plaisamment Bassompierre.

Le lendemain de l'assassinat du Maréchal d'Ancre, la première action de Louis fut de rendre les Sceaux à Duvair, que Marie de Médicis lui avoit ôtés à la sollicitation de Concini pour les donner à Mangot. Duvair s'étoit retiré dans la Maison des Bernardins de Paris; il y vivoit en Philosophe, uniquement occupé des Lettres saintes & profanes: dégoûté des intrigues d'une Cour orageuse & corrompue, le nouveau Caton répondit à la première invitation du Monarque, qu'il prioit très-humblement Sa Majesté de lui permettre de goûter la douceur de la retraite, après laquelle il soupiroit depuis long-temps, & de donner les Sceaux à quelqu'autre plus capable que lui de remplir une place pénible & importante. Meaupou, qui succédoit à Barbin dans l'emploi de Contrôleur

général des Finances, eut ordre d'aller faire de nouvelles instances à Duvair, & de lui représenter que Sa Majesté vouloit être obéie; qu'Elle trouveroit mauvais qu'il l'abandonnât dans la situation présente des affaires publiques; qu'en un mot, il falloit reprendre les Sceaux, qu'on lui rapporteroit dans une heure ou deux. Léoménie, Secrétaire d'Etat, avoit eu la commission d'aller prendre les Sceaux chez Duvair, quand on les lui avoit ôtés. Le même Léoménie brigua celle de les lui rapporter: il protesta à Duvair que cette seconde commission lui donnoit autant de joie, que la première lui avoit causé de douleur. Duvair reçut les Sceaux avec une profonde reconnoissance, & sa complaisance pour Luines fit tort dans la suite à la belle réputation de ce Magistrat. On auroit désiré qu'il montrât moins d'empressement à se ménager les bonnes grâces du Favori; mais c'est lui seul alors qui régnoit sous le nom de Louis XIII, & ce Monarque foible n'approuvoit que les idées & les projets de Luines qui le gouvernoit entièrement.

Après les courts adieux de Louis

& de sa mere, cette infortunée Princesse répandit un torrent de larmes : sa douleur étoit si grande, qu'elle ne jeta pas les yeux sur les Seigneurs qui étoient venus lui faire la révérence ; elle monta presque aussi-tôt en carrosse, accompagnée des deux Filles de France, des Princesses & des premières Dames de la Cour, qui la conduisirent une ou deux lieues hors de la ville : on apperçut qu'elle fit détourner son carrosse au bout du Pont-neuf, pour s'épargner la vue du magnifique Palais qu'elle avoit fait bâtir dans le faubourg Saint-Germain. Louis eut plus de fermeté ; il se mit aux fenêtres pour voir partir sa Mere. Il courut même au balcon de la galerie du Louvre, afin de la suivre des yeux le plus long temps qu'il seroit possible. Le spectacle du nombreux cortège que toute la Cour faisoit à cette Reine affligée, parut donner du plaisir au Roi son fils. Quand il eut tout-à-fait perdu de vue les carrosses, se retournant d'un air satisfait vis-à-vis de ses Courtisans : *Allons-nous-en*, dit-il avec une joie facile à remarquer, *allons-nous-en à Vincennes.*

Les manieres dures & inflexibles de

Louis XIII à l'égard de Marie de Médicis paroîtront moins surprenantes, si l'on se rappelle l'anecdote que nous a conservé Bassompierre. Le Roi qui devoit si bien gouverner par lui-même quand sa Mere ne seroit plus à la Cour, revint promptement à ses divertissemens puérides, dont les plus ordinaires étoient de battre du tambour, de donner du cor, & de faire de petits jets d'eau avec des tuyaux de plumé. Ayant dit un jour à Bassompierre qu'il vouloit se remettre à sonner du cor & passer une journée entiere à ce bel exercice, « Prenez garde, Sire, lui répondit le Courtisan, cela pourra vous faire beaucoup de mal ; on dit que le Roi Charles IX se rompit une veine en sonnant du cor, & qu'il mourut de cet accident.—Vous vous trompez, réplique Louis, la brouillerie qu'il eut avec la Reine Catherine sa mere, fut la véritable cause de sa mort. S'il n'eût pas suivi le mauvais conseil que lui donna le Maréchal de Retz de retourner auprès de sa Mere à Monceaux, il ne seroit pas mort si jeune ». Hé bien, Monsieur, dit alors Monpouillan applaudissant à Louis d'un air bas & flatteur, vous ne vous at-

tendiez pas que Sa Majesté en fût tant ? — Sans doute, Monsieur, reprit Bassompierre fort étonné, je ne croyois pas le Roi si savant ». Voilà comme on entretenoit Louis dans une crainte habituelle des mauvais desseins de sa mere. Monpoullan & les autres la lui peignoient comme une femme dénaturée & capable de l'empoisonner, à l'exemple de Catherine de Médicis qui avoit fait mourir Charles IX. Si on vouloit en croire les calomniateurs, Bassompierre & les autres Courtisans n'osèrent plus nommer la Reine-Mere en présence du Roi. Ils craignoient que la haine du jeune Prince ne rejaillît contre eux, s'il alloit s'imaginer qu'ils conservoient quelque attachement pour une Princesse qu'on lui représentoit avec les couleurs les plus noires.

Peu de temps avant sa déposition, le Sultan Mustapha avoit fait un sanglant outrage à M. Achille de Harlai-Sancy, Baron de la Molle, Ambassadeur de France à la Porte. Les Turcs ayant su que Martin son Secrétaire avoit facilité l'évasion d'un homme enfermé au Château des sept Tours, & s'étoit sauvé

en Pologne avec lui, firent d'abord maltraiter quelques Domestiques de l'Ambassadeur. Le Grand Visir lui envoya demander peu après le prisonnier, fit fouiller dans sa maison & le menaça de le faire mourir, s'il ne rendoit Korceki. Vingt mille piastrès tirèrent M. de Sancy d'affaire. Louis XIII demanda réparation de l'insulte faite à sa Personne dans celle de son Ambassadeur. Osman, le nouveau Sultan, envoya un Chiaoux en France avec une lettre, dans laquelle il donnoit au Roi les titres les plus magnifiques. Il le qualifioit de plus glorieux & plus puissant Prince de la croyance de Jesus-Christ, d'arbitre des différens qui naissoient entre les Princes Chrétiens, & d'Empereur de France. Sa Hauteffe l'assuroit qu'Elle observeroit religieusement les traités faits avec ses prédécesseurs & qu'Elle auroit soin de faire rendre à son Ambassadeur tout l'honneur qui lui étoit dû. Il fallut se contenter de cette espece de satisfaction. Louis XIII rappela le Baron de la Molle & envoya à sa place le Comte de Cezy. Dans le temps que le Baron étoit Ambassadeur à Constantinople, le bruit couroit que les

Grand-Seigneur avoit dans sa Bibliothèque un Manuscrit complet de Tite-Live, où l'on trouvoit toutes les Décades qui manquent, & que le Grand-Duc en avoit offert cinq mille piastres à celui qui gardoit la Bibliothèque, sans pouvoir l'obtenir. Sancy qui étoit savant & curieux offrit d'en donner dix mille écus. Le Garde consentit à livrer le Manuscrit à ce prix; mais après l'avoir cherché pendant quelques mois, il assura qu'il n'avoit jamais pu le trouver.

Milord Hay étoit venu trouver Louis pendant le siège de Montauban. Il avoit ordre d'intercéder au nom du Roi son Maître en faveur des Réformés de France. Sa Majesté qui venoit d'écouter l'Ambassadeur Anglois, s'aperçut qu'il alloit chez le Connétable. « Il va prendre son audience du Roi Luines, dit-elle, en montrant Hay du doigt à Puisseux & à Bassompierre ». Ce dernier inquiet de ce que le Roi lui parloit ainsi devant un tiers, fit semblant de ne l'avoir pas entendu. Quand le Secrétaire d'Etat se fut retiré: « Il n'y a point, dit Louis, le moindre danger à s'expliquer

devant Puisieux, il est de notre secret. — Vous le croyez, Sire, qu'il n'y a pas de danger, répond Bassompierre, & cependant je suis un homme perdu: M. de Puisieux est aussi timide que M. le Chancelier son pere; il confessera tout au premier coup de fouet que M. le Connétable lui donnera, & les gens du secret seront disgraciés. — Demeurez en repos, reprit le Roi, je réponds de Puisieux, & il se mit ensuite à déclamer fortement contre Luines, qui non-content d'avoir obtenu l'épée de Connétable, vouloit encore exercer la charge de Garde des Sceaux ». Ce qu'il y a de singulier ici, c'est que Louis XIII qui cherchoit à rassurer les autres contre l'énorme puissance de son favori; la craignoit lui-même, & qu'il avoit quelquefois la foiblesse de céder à celui qui le gouvernoit.

Bassompierre qui ne pensoit qu'à se faire des amis & à vivre agréablement à la Cour, crut devoir avertir le Connétable de prendre garde à lui. « Permettez-moi, Monsieur, dit-il, de vous représenter, comme votre très-humble serviteur, que vous ne ménagez pas

assez la faveur du Roi : il croît en âge, il acquiert tous les jours une plus grande connoissance des affaires; il devient plus attentif, plus défiant, & par conséquent vous devez cultiver ses bonnes graces avec plus d'affiduité que jamais; d'ailleurs il vous comble sans cesse de nouveaux bienfaits, cela demande une plus grande reconnoissance: prenez-y garde au nom de Dieu, & permettez-moi cette liberté. Vous voyez que c'est un effet du zele que j'ai pour votre service »! Luines remercie Bassompierre de sa franchise & témoigne lui en savoir gré. « Je vous dirai seulement, ajoute le Connétable, que je connois bien le Roi: j'ai su gagner ses bonnes graces & je n'ignore pas le moyen de les conserver: il faut de temps en temps que je lui donne de petits chagrins, cela sert à redoubler l'amitié qu'il a pour moi ».

La Connétable, femme adroite & spirituelle, s'étoit assez bien insinuée dans l'esprit de Louis; il paroissoit touché de la beauté & des manieres agréables de cette Dame, quoique d'ailleurs il fût chaste & même scrupuleux. La bonne volonté de Louis pour la Connétable se changea tout à coup en aver-

sion; & par un dépit puéril il alla dire en confidence à Luines que le Duc de Chevreuse étoit amoureux de sa femme & qu'elle n'étoit pas insensible au mérite de ce Seigneur. En effet elle épousa Chevreuse après la mort du Connétable. Louis fort content du beau coup qu'il croyoit avoir fait, s'en vante à Bassompierre. « C'est un fort grand péché, répond le Courtisan qui connoissoit le scrupule du Roi: est-il permis de troubler la paix d'un ménage & de donner des soupçons à un mari sur la conduite de sa femme? — Dieu me le pardonnera, reprit le Roi: j'ai pris grand plaisir à me venger d'un ingrat en lui donnant du chagrin: en moins de six mois je lui ferai bien readre gorge de tout ce qu'il m'a pris ». Le Roi terminoit toutes ces conversations avec Bassompierre par jurer qu'il ne parleroit point qu'il lui eût fait part de son mécontentement. Peut-être lui tint-il parole; mais il n'avoit pas fait le même serment au Pere Arnoux son Confesseur. De Luines, sur ce que lui avoit dit Bassompierre en termes généraux, va trouver le Roi, le querelle, le flatte, le caresse, l'amuse: les voilà

raccommodés mieux que jamais. Louis avoue qu'il a fait part de ses chagrins à son Confesseur, & trouve bon qu'il soit chassé de la Cour ; c'est le sceau de la réconciliation. Voilà jusqu'où alloit la foiblesse de Louis.

Pendant que Sa Majesté étoit à Cognac, après le siège de Saint-Jean-d'Angely, Luines entre un jour en grande pompe dans le Château : ses Gardes & Suisses marchaient devant lui, & les principaux Officiers de l'armée les suivoient. Louis, presque seul dans sa chambre, aperçut par la fenêtre ce nombreux cortège. » Voyez, dit-il à Bassompierre qui se trouvoit auprès de lui, voyez, c'est le Roi qui entre. — Vous me pardonnerez, Sire, reprit adroitement le Courtisan, c'est un Connétable aimé de son Maître, qui étale aux yeux du monde les bienfaits & la puissance du Prince qui l'a élevé. — Vous ne le connoissez pas, repart brusquement Louis, il croit que je lui en dois de reste : ébloui de sa fortune il veut faire le Roi ; mais je l'en empêcherai bien. — Vous êtes bien malheureux, Sire,

de vous mettre ces fantaisies en tête, dit alors Bassompierre avec un air libre & naïf qu'il affectoit : M. le Connétable ne l'est guere moins de son côté, puisque vous prenez de pareils ombrages; & je le suis encore plus, de ce que vous me faites cette confiance : vous vous querrellerez un de ces jours l'un contre l'autre, vous vous raccommoderez ensuite. A quoi tout cela aboutira-t-il ? à ce qui arrive entre un mari & une femme qui sont brouillés : on convient de chasser les domestiques témoins du différent. Vous avouerez à M. de Luines que vous m'avez déconvert votre mécontentement & à quelques autres, & nous en serons les victimes. Votre Majesté peut se souvenir que la seule pensée qu'il eut de la bonne volonté que vous aviez pour moi, fut presque cause de ma perte l'année dernière. Que ne fera-t-il pas, s'il vient à savoir ce que vous me dites contre lui ? Le Roi promit avec serment à Bassompierre de ne rien dire de leur conversation au Favori. Tint-il parole ? c'est ce qu'on ignore. La confiance du Roi étoit si périlleuse, que Bassompierre fut charmé que Sa. Majesté lui

donnât la commission d'aller incessamment à Paris pour les formalités de la ratification du Traité qu'il venoit de négocier à Madrid, sur les affaires de la Valteline.

Bassompierre avoit tellement gagné les bonnes grâces du Roi, que le Duc de Luines en conçut de l'ombrage; il craignoit un rival plus habile & plus estimé que lui: il fit tant auprès du Roi, que Louis fut obligé de témoigner de la mauvaise humeur à Bassompierre. Ce changement subit étonna fort le Courtisan; mais il ne se déconcerta pas. « Est-ce tout de bon, Sire, ou pour vous moquer de moi, que vous faites la mine? dit-il un jour à Louis avec son enjouement ordinaire. — Je ne vous fais point la mine, répondit le Roi d'un ton grave & se tournant d'un autre côté ». Bassompierre va sur le champ se présenter à Luines, & il en est si mal reçu, qu'il ne peut plus douter qu'on ne trame quelque chose contre lui. Tout ceci se passoit à Bordeaux, lorsque le Roi revenu de Pau se dispoit à prendre la route de Paris. Le Cardinal de Retz, le Comte de Schomberg

ffion d'aller incessa
ur les formalités
Traité qu'il veno
drid, sur les affa

roit tellement gag
du Roi, que le De
nt de l'ombrage;
plus habile & pa
l fit tant auprès
t obligé de témo
e humeur à Bassom
ment subit étou
mais il ne se déco
tout de bon, Sire
quer de moi, que
dit-il un jour
enjouement or
mais point la mine.
n ton grave de
e côté ». Bassom
amp se présenter
est si mal reçu.
outer qu'on ne
contre lui. Tout
aux, lorsque le
se dispoit à
is. Le Cardinal
de Schomburg

& l'Abbé de Rucelai avertirent alors Bassompierre qu'il avoit fort mécontenté le Duc de Luines. Quand il fallut en venir au détail des griefs, on trouva que le plus grand de tous étoit le progrès que ce Courtisan faisoit chaque jour dans les bonnes graces du Roi. Cela donnoit trop d'inquiétude au Favori; il avoit résolu de perdre Bassompierre, s'il ne conjuroit par une prompte retraite l'orage dont il étoit menacé. Dans le mortel chagrin qu'un si fâcheux contre-temps dut causer à celui-ci, il eut du moins la consolation de reconnoître que c'étoit à contre-cœur que le Roi en usoit de la sorte avec lui. » Ne t'ennuie point, dit un jour Louis à Bassompierre, & ne fais semblant de rien ». Cependant ses amis l'avoient averti que le Favori ne pouvoit plus le souffrir à la Cour, & qu'il falloit s'en éloigner incessamment. Bassompierre rejeta d'abord la proposition avec beaucoup de hauteur & de fierté, mais ces mêmes amis lui ayant remontré vivement qu'il valoit mieux céder pour un temps à un Favori impérieux, que de se perdre sans

ressource, Bassompierre voulut bien entrer en composition avec le Duc de Luines. Une ambassade extraordinaire en Espagne fut le prétexte honnête qu'on lui fournit pour donner satisfaction au Favori: ils se virent ensuite l'un & l'autre. » Je vous l'avoue franchement, dit Luines à Bassompierre; je suis comme un mari qui craint d'être cocu, je ne puis souffrir qu'un galant homme fasse la cour à ma femme. J'aurai toujours de l'estime & de l'inclination pour vous, mais c'est à condition que vous ne tâcherez plus de vous insinuer trop avant dans les bonnes grâces du Roi ». Luines mena ensuite son rival réconcilié à l'appartement de Sa Majesté, & Bassompierre en fut très-bien reçu. Vit-on jamais une pareille foiblesse? Louis XIII n'osoit regarder qui que ce soit de bon œil, à moins que son premier Ministre ou Favori ne lui en eût donné la permission. Le Monarque étoit alors dans sa vingt-unième année.

Ce Prince avoit cependant de l'amour-propre. Quelque temps après la mort de Concini, le Cardinal de la Rochefoucault voyant qu'un grand

nombre de gens venoient pour prendre les ordres du Roi , crut bien faire sa cour en lui disant que désormais Sa Majesté auroit beaucoup plus d'occupation que ci-devant. Louis prit mal la flatterie du Cardinal , qui jusqu'alors avoit toujours paru fort attaché aux intérêts de Marie de Médicis. Il s'imagina que la Rochefoucault vouloit lui faire entendre qu'il étoit plus heureux & plus tranquille , lorsque la Reine-Mere avoit l'administration des affaires. « Je ne serai pas tant embarrassé que vous vous l'imaginez ; répondit le Roi ; j'avois beaucoup plus de peine à faire l'enfant ». Il étoit bien aise qu'on mît sur le compte de son adresse & de sa dissimulation le goût qu'il avoit toujours montré pour certains amusemens puérils. Ce qu'il répondit aux complimens d'un autre Courtisan , donna lieu de croire que le jeune Roi vouloit passer pour un nouveau Brutus. « Pendant six ans , dit-il , j'ai été obligé de m'occuper aux Tuileries à mille choses qui ne me convenoient pas : désormais je veux faire le Roi ». S'il y avoit de l'esprit dans ces reparties ,

il y avoit auffi plus d'ostentation que de vérité. Louis revint bientôt à ses premières habitudes, tandis que Luines son Favori fut véritablement Roi sous son nom, & après Luines, Richelieu.

Le Comte de Montgomery, auffi connu dans l'Histoire par ses malheurs, que par sa naissance, l'une des plus illustres du Royaume, étoit Lieutenant-général de Jeanne d'Albret, Reine de Navarre. Non-content de persécuter les Catholiques à outrance, il fit saisir par ordonnance du 2 Octobre 1569, tous les biens Ecclésiastiques situés dans le Béarn, persuadé que c'étoit le moyen le plus sûr d'éteindre en peu de temps une Religion que les préjugés de la naissance & de l'éducation lui faisoient envisager comme une secte impure & corrompue. Henri IV, sollicité par les Catholiques de cette Principauté, de les rétablir dans leurs biens & prérogatives, donne en leur faveur divers Edits que l'opiniâtreté du Parlement de Pau rend inutiles. Le Clergé recommence ses plaintes sous Louis XIII son successeur, sur-

tout pendant & après la tenue des Etats-Généraux. Dinet, Evêque de Mâcon, haranguant le Roi, le 2 Juin 1617, lui représente que les Catholiques étoient plus maltraités en Béarn que les Chrétiens en Turquie, puisque ceux-ci à Constantinople même, le siège de l'Empire & le centre du Mahométisme, avoient leurs églises, leurs prêtres, l'usage de la parole de Dieu & des sacremens, & généralement tous les moyens de faire leur salut; au lieu qu'il ne restoit aux Catholiques Béarnois que le triste souvenir des maux qu'ils avoient soufferts. Louis, touché de son discours, l'assura qu'il auroit égard à ses remontrances. Le Clergé ne pouvoit guere souhaiter de conjoncture plus favorable. La plupart de ceux qui approchoient le plus près la personne du Roi, avoient du zele pour la Religion, & le Prince en avoit infiniment lui-même. Les Députés généraux des Eglises Prétendues-Réformées, ayant appris que cette affaire alloit être jugée, présentent, le 21 Juin, une requête tendante à faire différer le jugement jusqu'à ce que les Béarnois eussent produit leurs titres, & apporté leurs rai-

sons. La Force , Seigneur de grande distinction , & Gouverneur de la principauté , accourt à Fontainebleau : mais malgré tous les mouvemens qu'il se donne , la cause ayant été rapportée le 23 , en présence du Roi , de plusieurs Princes , Ducs & Pairs , & Officiers de la Couronne , du Chancelier , du Garde des Sceaux & du Président Jeannin , il intervient le même jour un Arrêt qui ordonnoit que l'exercice de la Religion Catholique , Apostolique & Romaine seroit rétabli dans le Béarn , où les Ecclésiastiques , tant séculiers que réguliers , rentreroient dans la possession de leurs biens & privilèges , de quelque nature qu'ils fussent. Cette nouvelle ayant été portée dans la province , les Ministres & quelques Seigneurs s'assemblerent , le 20 de Juillet , à Ortez , où ils convinrent de faire des remontrances. Lescure fut député à cet effet en Cour ; mais tout fut inutile. Le Gouverneur eut ordre de faire exécuter la volonté du Roi. La Force avoit tout le crédit nécessaire pour faire recevoir l'Edit sans difficulté , & l'affaire étoit terminée si on lui eût tenu parole. Malheureusement ses deux fils , Aimet & Montpouillan

Montpouillan commençoient à faire ombrage à M. de Luines , qui appréhenda d'augmenter leur faveur en faisant le pere Maréchal de France. La Force s'en apperçut , & outré au dernier point de se voir amusé , il emploie son autorité pour réunir toutes les villes de la Principauté qui conspirerent à s'opposer aux ordres de la Cour ; en sorte que le 29 Juin 1618 , le Conseil Souverain de Béarn rend un Arrêt , par lequel il déclare ne pouvoir procéder à la vérification de l'Édit de main-levée. Les lettres de jussion expédiées à Saint-Germain-en-Laie , le 25 Juillet , n'aboutissent à rien , quoique le Roi eût marqué qu'il prendroit le délai de l'enregistrement pour une défobéissance formelle. L'opiniâtreté des Réformés étoit d'autant moins concevable , que les remontrances étoient presque les seules armes qu'ils pussent opposer alors aux ordres réitérés de la Cour ; car , quelques lettres que l'Assemblée de la Rochelle , qui se tenoit sans permission du Roi , eût écrites à tous les Grands du parti , il n'avoit pas été possible de les réunir , & d'ailleurs la situation des affaires de l'Europe ne permettoit pas

de compter sur aucun secours étranger. Le Roi le savoit, & sur cette connoissance il avoit déjà ordonné au Duc de Mayenne de pénétrer dans le Béarn & de se saisir des places. Mais le Conseil fut d'avis de tenter la voie de la négociation pour ne pas pousser les choses aux dernières extrémités.

L'évasion de la Reine-Mère contribua beaucoup à faire prendre ce parti. La guerre civile paroïssoit alors inévitable. On ne poussa point l'affaire du Béarn dans la crainte de grossir le parti de Marie de Médicis, déjà assez puissant pour donner de l'inquiétude. Ainsi les Députés que les Calvinistes avoient envoyés en Cour y furent bien reçus, & l'on s'appliqua à chercher des biais propres à terminer les différens & à pacifier les troubles. Ceux qu'avoit excités la sortie de la Reine-Mère du Château de Blois, furent terminés le dernier Avril 1619, ce qui n'empêcha pas que le Roi ne permit aux Prétendus-Réformés de s'assembler à Loudun le mois de Septembre suivant. Le résultat de l'Assemblée fut de demander, entre autres choses, la révocation de l'Arrêt de main-levée, ou du moins une sus-

penſion d'exécution juſqu'à ce qu'on eût entendu les Béarnois, la continuation des Places de ſuret , l' rection de deux charges de Conſeillers de leur communion au Parlement de Paris, & d'une de Subſtitut du Procureur-G n ral dans ce Parlement & dans celui de Grenoble. Ces demandes  toient de nature   ne permettre pas d'en attendre autre choſe qu'un refus ; cependant on ſe contenta de r pondre au Marquis de la Mouffaye, qu'il falloit joindre ces articles au cahier g n ral de l'Aſſembl e. Pendant qu'on travailloit   la confection du cahier, les D put s, qui  toient   Loudun, s'aviferent, le 20 Octobre, de faire un r glement, par lequel il  toit d fendu aux Gouverneurs des Places de ſuret  d'y laiffer pr cher aucun Religieux. Rien n' toit plus propre   irriter les Catholiques ; auffi en furent-ils extr mement piqu s. L'Ev que de Saintes ſe plaignit au Parlement de Bordeaux qu'on avoit ferm  les portes de Saint-Jean-d'Angely au Pere Teſſier, J ſuite, fameux controverſiſte, qu'il y avoit envoy . Sur quoi ce Parlement rendit un Arr t, le 4 D -

cembre , par lequel il étoit ordonné aux Habitans de cette ville de permettre au Prédicateur d'y exercer toutes les fonctions de son emploi , à peine d'être déclarés perturbateurs du repos public, & défendu à toutes les autres villes du Parlement de troubler les Prêtres séculiers ou réguliers dans leur ministère.

Cependant l'Assemblée fit présenter ses cahiers au Roi, le 10 Décembre, par trois Députés, qui eurent l'insolence de dire à Sa Majesté qu'elle ne se sépareroit pas qu'on n'eût répondu à ses plaintes & à ses demandes. Louis XIII lui répondit sur le champ qu'il lui alloit faire courir sus, si chacun ne se retiroit chez soi: mais cette menace n'étonna point l'Assemblée, qui écrivit lettres sur lettres dans toutes les provinces, pour disposer les Calvinistes à une révolte ouverte. Néanmoins après quelques réflexions, ils jugerent à propos de tenter un accommodement par le moyen du Maréchal de Lesdiguières & de Châtillon, qui étoient alors à Paris. Ces deux Seigneurs convinrent avec le Prince de Condé & de Luines qui avoit toute la faveur depuis la mort de Concini,

que l'Assemblée se sépareroit avant la fin de Février ; qu'on ôteroit incessamment le Gouvernement de Lectoure à Fontrailles qui s'étoit fait Catholique ; qu'on laisseroit encore pour quatre ans aux Prétendus-Réformés la garde des places de sûreté ; qu'on feroit recevoir au Parlement de Paris deux Conseillers de leur Religion ; enfin qu'à l'égard du Béarn, on leur accordoit sept mois pour apporter leurs raisons. Le traité étoit trop avantageux aux Calvinistes pour n'être pas accepté par l'Assemblée de Loudun, qui le devoit aux nouvelles brouilleries survenues dans le Royaume.

Après son évafion de Blois, la Reine-Mère s'étoit réconciliée avec son fils ; on lui avoit donné en échange du Gouvernement de Normandie les Villes & Châteaux d'Angers & de Chinon avec le Pont-de-Cé qu'elle devoit avoir comme places d'assurance ; & quelque passion qu'elle eût de suivre le Roi à Paris, on lui avoit fait entendre qu'il étoit à propos qu'elle demeurât quelque temps dans son nouveau Gouvernement. Luines qui ap

préhenoit que les sentimens de la nature venant à reprendre le dessus, la mere n'occupât bientôt la premiere place dans le cœur du fils, étoit bien aise de la voir éloignée ; mais il apprend bientôt qu'on cabale contre lui à Angers, & que tout ce qu'il y avoit de Mécontens offrent leurs services à Marie de Médicis : cette raison le détermine à la rapprocher, afin d'être plus à portée d'éclairer ses actions, & de veiller sur les démarches de ceux qui lui faisoient ombrage à lui-même. On la sollicite inutilement ; son parti étoit si fort, qu'avec un peu de confiance elle s'imagina qu'elle viendroit à bout de ruiner ceux qui l'avoient perdue dans l'esprit de son fils. On en vint bientôt aux hostilités ouvertes, & ce fut dans cette circonstance qu'on accorda aux Calvinistes des conditions si avantageuses : cependant la Reine-Mere trahie par ceux en qui elle avoit le plus de confiance, fut obligée d'avoir recours aux supplications pour faire la paix, après l'action du Pont-de-Cé où ses troupes furent si maltraitées. Le Roi libre de ce côté donna son application aux affaires du

Béarn Les Prétendus - Réformés n'avoient apporté nulle raison de l'opposition qu'ils faisoient à l'exécution des Édits, & marquoient toujours la même opiniâtreté. Louis jugea que sa présence seule les feroit obéir : la difficulté des chemins, la longueur du voyage, la rigueur de la saison, les représentations de La Force, rien ne fut capable de l'arrêter ; il avoit des troupes sur pied, il résolut d'en profiter. Il s'apperçut à Grenade que son expédition avoit tout le succès qu'il en avoit espéré, car on lui annonça en ce lieu que le Parlement de Pau avoit enregistré les huit Édits & les Arrêts touchant la main-levée. Cette nouvelle ne servit qu'à l'animer davantage, quelques instances que pût faire le Gouverneur du Béarn pour l'empêcher de passer outre. Etant arrivé le jour suivant à cinq lieues de la Capitale, on lui demanda l'ordre qu'il vouloit qu'on y observât à son entrée : à quoi il fit une réponse digne de la piété d'un petit-fils de Saint Louis ». Je descendrai à l'Eglise, dit-il, s'il y en a une, & s'il n'y en a pas, je veux entrer sans cérémonie. Il ne me sié-

roit pas de recevoir des honneurs dans un lieu où je ne puis glorifier Dieu avec décence ». Toute la journée du 15 se passa à écouter des harangues : le 18, Sa Majesté fit célébrer solennellement la Messe dans Navarins où Elle s'étoit rendue la veille, & le 19, étant retournée à Pau, Elle fit divers Réglemens pour le rétablissement de la Religion : le lendemain, les Catholiques furent remis en possession de la grande Eglise, où l'Evêque célébra la Messe avec toute la pompe imaginable, près de soixante ans après que Jeanne d'Aibret l'y avoit interdite.

Le Cardinal de Guise & Gonzague Duc de Nevers, plaidoient avec une extrême chaleur l'un contre l'autre au Grand Conseil pour le Prieuré de la Charité, riche bénéfice dépendant de l'Abbaye de Cluny : le Cardinal y avoit des prétentions, & le Duc soutenoit que celles de son fils étoient mieux fondées. L'animosité des deux parties paroissoit si grande, que le Roi crut devoir leur défendre de se trouver ensemble chez leurs Juges, lorsqu'ils solliciteroient leur

affaire. Guise piqué de certains termes que Gonzague avoit employés dans ses écritures, ne cherchoit qu'une occasion pour insulter son adversaire. Ayant su que le Duc de Nevers étoit chez le Rapporteur du procès, le Cardinal s'y rendit en habit court & en bottes, avec une épée sous le bras qu'il cachoit dans son manteau: le Duc de Chevreuse son frere l'accompagnoit, & il étoit suivi d'un grand nombre de Gentilshommes, de Pages & de Valets. Gonzague avoit mené peu de Domestiques & quelques gens de Robe qui le servoient de leurs conseils dans son affaire: les Domestiques l'attendoient dans la cour, & les autres étoient avec lui dans la salle du Rapporteur. Les deux freres y entrent brusquement, suivis de leurs Gentilshommes & de leurs Pages.

» Monsieur, dit le Cardinal au Duc de Nevers, vous m'avez offensé dans une de vos productions, je saurai bien vous en faire repentir.

La menace fut accompagnée d'un soufflet. Gonzague sans épée ne peut faire autre chose que de repousser le Cardinal de la main. Ils se

D 5)

feroient peut-être colletés, si le Duc de Chevreuse & les gens de la suite des deux freres n'eussent défendu le Cardinal en mettant l'épée à la main : Gonzague environné de tous côtes ne cherche qu'à se débarrasser, & reçoit une légère blessure : les Domestiques du Duc étant accourus, son Ecuyer se fait jour au travers de ceux qui enveloppent Gonzague & lui présente son épée afin qu'il pût attaquer ou se défendre ; mais les Guise étoient si bien entourés, que Nevers ne songea qu'à se retirer ; ce qu'il fit, en disant au Cardinal : » Il faut, Monsieur, que vous renonciez à votre dignité & que vous me fassiez raison. — Je ne suis plus Cardinal, réplique fièrement Guise, & j'ai déjà quitté le Chapeau : je vais de ce pas à la campagne, & nous pourrons nous y rencontrer ».

Deux Domestiques de Gonzague furent grièvement blessés en voulant le secourir, & le Duc de Chevreuse voulant faire insulte à Marescot, Conseiller d'État, qui accompagnoit le Duc de Nevers, le blessa légèrement d'un coup d'épée. Cette action parut indigne

d'un homme de son rang. Dès que le Duc de Nevers fut dans son Hôtel, il envoya un Gentilhomme au Roi, pour demander à Sa Majesté la permission de tirer raison par toutes les voies de l'honneur, de l'outrage qu'il avoit reçu. Le Cardinal & Chevreuse s'étoient retirés à Chailli. Nevers & le Duc de Mayenne son beau-frere, qui s'offroit à lui servir de second, leur envoyèrent le cartel dans les formes par le Duc de Roonuez & par le Marquis de Nesle. Les deux freres éludent le défi & s'en vont à Fontenai : Mayenne & Nevers les y suivent & les provoquent une seconde fois. Les deux Guise évitent encore de se battre: ce n'est pas que le Cardinal n'en eût bonne envie, il ne manquoit ni de bravoure ni de courage, mais on ne le laissoit pas maître de ses actions. Le Duc de Guise son frere & ses autres parens ne vouloient pas qu'il renonçât au Chapeau & qu'il prît l'épée. Cette étourderie lui eût fait perdre plusieurs riches bénéfices qui étoient fort à la bienséance de la Maison de Guise. Du Hallier, Capitaine des Gardes, eut ordre du Roi d'aller

prendre les deux freres à Fontenai, & de les amener avec une bonne escorte à l'Hôtel de Guise à Paris. Le Cardinal mouroit d'envie de se battre, & le Duc de Guise ne fa-voit plus comment s'y prendre pour le retenir. Sa ressource fut de prier le Roi de faire conduire son frere à la Bastille. On l'y garda quelque temps, & Sa Majesté le fit ensuite transférer à Vincennes. Les Ducs de Nevers & de Mayenne, mécontents de ce que le Roi les empêchoit de tirer raison des Guise, s'en allerent à Mezieres en Champagne, place forte dont Gonzague étoit Gouverneur. Leur retraite donna de l'inquiétude à la Cour; on craignoit qu'il ne se formât un nouveau parti, si ces deux Seigneurs se joignoient au Comte de Soissons qui cherchoit à se lier avec l'Assemblée de la Rochelle.

Dès que le Cardinal de Guise eût été conduit à la Bastille, Louis dépêche promptement un Courrier au Marquis de Cœuvres, son Ambassadeur à Rome. Sa Majesté donnoit ordre à Cœuvres d'informer le Pape des raisons qu'Elle avoit eues de prévenir,

comme Elle l'avoit fait, le scandale qu'un Cardinal étourdi auroit donné en quittant son Chapeau pour aller se battre en duel. Quand l'Ambassadeur eut fait part à Sa Sainteté de l'emprisonnement du Cardinal de Guise, il fut question de nommer une Congrégation de Cardinaux, afin d'examiner si le Roi Très-Chrétien ne devoit pas demander l'absolution qu'on nomme *ad Cautelam*, comme l'Empereur l'avoit demandée après avoir fait arrêter le Cardinal de Clefel. Cœuvres répondit que son Maître, bien loin d'avoir besoin d'absolution, méritoit des éloges pour avoir su ménager l'honneur du sacré Collège, que la folie d'un de ses Membres alloit flétrir. Le Cardinal Neveu ne se payoit point de ces raisons, il insistoit sur la tenue d'une Congrégation. « Le Roi mon Maître, dit Cœuvres avec vivacité, ne se soumettra jamais au jugement d'un pareil Tribunal. Sa Majesté ne prend point l'Empereur pour son modèle, & ne suivra jamais le mauvais exemple que Ferdinand n'a pas craint de donner aux Têtes couronnées. Les plus sages d'entre les Cardinaux con-

feillerent au Pape d'affoupir cette affaire : il n'en fut point parlé dans le Consistoire, & le Cardinal de Guise fut mis en liberté quelque temps après.

Il mourut l'été suivant à Saintes, dans la résolution de renvoyer son Chapeau rouge ; il vouloit, dit-on, se faire Chevalier de Malthe. Touché de quelques sentimens de repentir, le Cardinal mourant déclara qu'il demandoit pardon au Duc de Nevers. Cela rendit l'accommodement plus facile avec le Duc de Chevreuse ; le Roi le conclut au mois de Mars de l'année suivante, par un acte qu'il fit dresser & que Puisieux signa. Sa Majesté y déclaroit au Duc de Nevers, que Chevreuse ne savoit rien du dessein du Cardinal son frere, lorsqu'il l'accompagna chez le Rapporteur du procès ; qu'il avoit désapprouvé l'action, & tâché d'en détourner le Cardinal ; que si Chevreuse avoit tiré l'épée en cette occasion, son intention étoit de prévenir un accident fâcheux pour les deux Maisons de Guise & de Gonzague ; enfin, qu'il reconnoissoit que le Duc de Nevers avoit pris

toutes les voies de l'honneur pour tirer raison de l'outrage que le Cardinal lui avoit fait , & qu'il auroit mis l'épée à la main contre son agresseur , si les ordres précis du Roi ne l'en avoient empêché. Il y eut une autre circonstance singuliere dans cet accommodement : Chevreuse ne pouvoit nier l'offense qu'il avoit faite à Marescot ; mais attendu l'inégalité des conditions , le coupable fut seulement condamné à déclarer , qu'en considération du Duc de Nevers il étoit bien fâché d'avoir blessé le Conseiller d'État. C'est ainsi que l'arbitraire le plus absurde se jouoit encore alors de l'honneur & de la vie des Citoyens. Ces temps d'ignorance & de despotisme sont enfin passés , & nous voyons heureusement aujourd'hui la Loi être la regle générale & invariable de tous les membres de l'Empire , & que tous doivent également craindre & respecter. Le plus grand Seigneur , un Prince même , qui se rendroit aujourd'hui coupable de pareils excès , seroit , comme le dernier particulier , jugé à la dernière rigueur , & apprendroit par sa juste punition que tous les

hommes sont égaux aux yeux de la Loi.

Le Peuple de Paris, autrefois si zélé pour la Ligue, conservoit encore quelque chose du respect & de la considération qu'il avoit eus pour le fameux Duc de Mayenne, chef de ce puissant Parti contre Henri IV. On aimoit beaucoup à Paris le fils unique de celui qui fut l'idole des Ligueurs. A la première nouvelle de la mort du Duc de Mayenne, tué devant Montauban, la populace s'irrite & menace hautement de venger le sang de Mayenne, en répandant celui des ennemis de la Religion que le pere & le fils ont défendue. L'émotion devint si grande, que le Duc de Montbazon, Gouverneur de Paris, prit de concert avec le Parlement quelques mesures pour empêcher que les Réformés ne fussent insultés par le peuple, lorsqu'ils iroient le Dimanche suivant faire leur priere à Charenton. Les précautions de Montbazon furent inutiles; on se jeta sur les Réformés, & il y eut quelques gens de tués de part & d'autre. Le désordre fut sur-tout

considérable vers la porte & dans la rue Saint-Antoine où étoit l'Hôtel de Mayenne : à la rue de la maison du Duc, ce peuple fanatique se livra sans mesure à toute sa fureur ; le Temple de Charenton fut brûlé, & le lendemain il y eut au Faubourg Saint-Marceau une nouvelle émeute où plusieurs personnes furent massacrés. On rechercha les principaux auteurs du désordre, & quelques misérables subirent la peine de leur crime ; mais ces châtimens ne mirent pas la vie des Réformés en sûreté : la populace continua de crier contre eux, & quoique moins ouvertement, se permit à diverses reprises les voies de fait les plus criantes. Enfin on crut la sédition apaisée ; mais les alarmes redoublèrent bientôt, & voici à quelle occasion. Le feu prit à une maison ; il se communiqua promptement à quelques autres, & deux ponts de bois furent consumés dans le voisinage. Le peuple prétendit que c'étoit l'ouvrage des Réformés qui, disoit-il, vouloient brûler Paris, pour se venger de l'embrasement de leur Temple. Ce bruit répandu de toute part les exposoit au

danger d'un massacre général. Mais le Parlement fut prévenir ce malheur par de promptes recherches des auteurs de l'incendie , & en déclarant que les Réformés étoient sous la protection du Roi & des Magistrats.

La bravoure de Louis XIII se signala en plusieurs occasions , & particulièrement au siège de Royan , comme on le voit par ce récit simple & naïf de Bassompierre : « J'irai demain à la tranchée , lui dit le Roi , & j'y serai à quatre heures du matin : attendez-moi à l'entrée ». Je fis hauffer toute la nuit une longue ligne , poursuit Bassompierre , afin que Sa Majesté pût arriver en sûreté : Elle vint en effet , accompagnée du Duc d'Epéron & du Comte de Schomberg. C'étoit pour la première fois que le Roi se trouvoit à pareille scène. « Bassompierre , me dit-il , je suis encore un novice , apprenez-moi ce que je dois faire ». Je n'eus pas de peine de lui donner de grandes leçons : plus brave , plus intrépide qu'aucun de nous , il monta trois ou quatre fois sur la banquette des tranchées pour reconnoître à découvert l'ennemi. Il y de-

meura fort long-temps. Nous frémissons tous du danger auquel le Roi s'exposoit , aussi froid, aussi tranquille qu'un vieux Capitaine. Il ordonna le travail de la nuit suivante comme un habile Ingénieur l'auroit pu faire. En retournant à son quartier, il fit une action qui me plut extrêmement. Les ennemis tirèrent un coup de canon à un certain passage qu'ils connoissoient fort bien. Le boulet passa par-dessus la tête du Roi , qui parloit à M. d'Epéron. Sa Majesté ne s'étonna point ; elle ne baissa pas même la tête. « Mon Dieu , Sire , lui dis-je , peu s'en est fallu que cette balle ne vous ait tué. — Non pas moi , répondit-il froidement , mais bien M. d'Epéron ». Quelques-uns de ceux qui accompagnoient le Roi s'étant alors écartés : « Comment ! leur dit-il en souriant , avez-vous peur ? Il faut recharger le canon avant qu'il tire une seconde fois ». Louis s'exposoit si courageusement , que Lachau , Archevêque de Tours & son premier Aumônier , fut chargé de lui faire des remontrances à ce sujet. « Tous vos Officiers , dit le Prélat à Sa Majesté , sont enfin obligés , Sire , de vous faire la prière que les Ca-

pitaines de David lui firent autrefois : *Vous ne viendrez plus*, lui dirent-ils, *à la guerre avec nous, de peur que la lumière d'Israel ne s'éteigne avec vous* ».

Le Roi s'avança vers Negrepelisse, ville fort jolie qui appartenoit au Duc de Bouillon ; il vouloit la prendre, & punir les Habitans de ce qu'ils avoient égorgé quatre cents hommes du Régiment de Vaillac, qu'on y avoit mis en garnison l'hiver précédent. La place ne fut pas assiégée dans les formes : outre qu'elle étoit mal fortifiée, Louis vouloit l'emporter d'affaut, & faire passer tous les hommes au fil de l'épée. « Je vous ordonne, dit-il à ses Officiers, de ne point faire de quartier aux Habitans de Negrepelisse ; ces gens-là m'ont irrité : je veux que vous les traitiez comme ils ont traité les autres ». Ceux de Negrepelisse défendirent l'entrée de leur ville avec beaucoup de courage ; ils résisterent autant qu'ils purent aux Troupes du Roi animées du désir de la vengeance & de l'espoir du butin. Borcés de tous côtés, les Assiégés demanderent enfin quartier. On le leur refusa inhumainement ; tache ineffaçable dans l'Histoire de Louis. « Nous

mourrons donc en gens d'honneur, répondirent-ils, & nous vendrons chèrement notre vie ». Ils continuerent à se défendre avec tant de bravoure & d'opiniâtreté, qu'ils périrent presque tous les armes à la main. Un Officier présent au siège fait la réflexion suivante au sujet de ce massacre. « Il me semble, dit-il, qu'un tel exemple doit servir à modérer la juste colere des Princes : en pardonnant au plus grand nombre des rebelles, ils épargneroient leurs propres Soldats, dont un grand nombre est égorgé en de pareilles circonstances ». Si Louis eût été jaloux de ressembler à Henri son pere, il se fût fait un devoir de pardonner : mais Henri étoit un grand homme, un grand Prince, & Louis ne fut jamais qu'un homme ordinaire, & un foible Monarque.

Le Cardinal de Retz avoit essayé de détourner le Roi de sa résolution violente. « Sire, lui disoit-il, la clémence est la vertu favorite des illustres Potentats ; au milieu de leurs plus belles victoires, ils n'ont pas honte de céder à la compassion & à l'humanité. Quand vous voyagez dans vos provinces, vous devez ressembler, autant qu'il est pos-

fible, à ces rivières bienfaisantes qui portent en tous lieux l'abondance & la fertilité. A Dieu ne plaise que votre passage se puisse comparer à celui des torrens, dont les eaux impétueuses & violentes ravagent tout ce qu'elles rencontrent. Rien n'est plus avantageux à un Prince qui veut régner par lui-même, que la réputation d'être humain & clément ». Louis gardoit alors le lit, à cause d'un rhume qui l'incommodoit extrêmement ; il sembloit se rendre aux remontrances du Cardinal. Mais le Prince de Condé le fit changer de sentiment, en lui représentant qu'il falloit user de sévérité dans cette occasion, & qu'il étoit bon que ceux de Negrepelisse servissent d'exemple aux autres rebelles.

• Louis venoit d'entendre la Messe dans sa chambre, & il avoit un Breviaire au pied de son lit. Condé ouvrit le livre, & fit remarquer à Sa Majesté que dans les leçons du jour, tirées de l'Ancien Testament, le Prophete Samuel reprochoit à Saül d'avoir épargné les Amalécites. Quelle fausse application de ce passage faisoit ce Prince du Sang ! & quel rôle déshonorant il jouoit ! N'étoit-ce pas

celui d'un vil bourreau ? Un Prince peut-il ainsi s'oublier !

La Ville fut réduite en cendres ; les hommes furent presque tous égorgés ou pendus. On en avoit épargné dix à douze , qui promettoient rançon. Le Roi voulut qu'on les lui amenât. « Vous méritez tous la corde , leur dit-il ». Ces pauvres gens n'osoient pas même implorer sa clémence ; ils lui demanderent seulement , par je ne sais quelle bizarrerie , qu'il leur fît la grace d'ordonner qu'ils fussent pendus aux arbres de leurs jardins. Le Roi la leur accorda , & ils furent remis entre les mains du Grand Prévôt , qui les fit mourir comme ils l'avoient demandé. L'honneur des femmes & des filles ne fut pas respecté , dans une ville abandonnée à la licence & à la brutalité des Soldats. Rendons justice à la générosité de quelques-uns des vainqueurs : il y en eut qui , touchés de compassion pour ces infortunées , en racheterent plusieurs en donnant de l'argent aux Soldats qui les enlevoient. La générosité du Duc de Chevreuse se signala particulièrement en cette occasion. Pontis , encore jeune Officier , sauva l'honneur d'une fille de dix-huit

ans , parfaitement belle , qui s'étoit jetée à ses pieds pour lui demander la conservation de ce qu'elle avoit de plus cher que la vie. Un exemple si rare de continence fut admiré dans l'armée ; on en parla au Roi , qui envoya chercher Pontis , pour lui demander si la chose étoit véritable. « Je jure au Roi , devant Dieu , répondit Pontis , que j'ai conservé l'honneur de cette fille ». J'en suis bien aise , dit le Roi , & je t'en estime davantage : c'est une des plus belles actions que tu feras jamais , & je la regarde comme un service signalé que tu m'as rendu ». Puisque Louis aimoit tant la continence , devoit-il exposer ses Officiers & ses Soldats à la dangereuse tentation de manquer à cette vertu ? Pour châtier un crime d'inhumanité d'une partie des habitans , falloit-il tous les faire massacrer sans pitié ? falloit-il faire pendre de sang froid une douzaine que le Ciel même sembloit avoir voulu épargner ? falloit-il livrer à la férocité & à la débauche infame du Soldat , des vierges innocentes & pures , des épouses intactes , des meres explorées ? falloit-il . . . Mais Louis étoit bon , sur-tout Louis étoit juste ! Dieu nous préserve d'un
second

second Souverain aussi bon & aussi juste que Louis XIII, que ses Favoris ont toujours fait trembler!

Le Marquis de la Vieuville, Surintendant des finances, prévoyoit une disgrâce prochaine. Pour en éviter l'éclat, il voulut remettre sa charge entre les mains du Roi, & se retirer sans bruit. Il va donc trouver Sa Majesté à Ruel, la prie de recevoir sa démission, & de lui permettre de ne plus retourner à Saint-Germain. « Demeurez en repos, lui dit le Roi, & ne vous mettez en peine de rien; quand je ne voudrai plus me servir de vous, je vous le dirai moi-même, & vous aurez la permission de venir prendre congé de moi ». Ces paroles consolèrent un peu le Surintendant, mais ses inquiétudes redoublèrent bientôt. Cette nuit-là même, les laquais, les marmitons, toute la canaille de la Cour s'attrouperent & prirent des poêles & d'autres instrumens de cuisine pour faire un *charivari*, sur je ne fais quel mariage bizarre. Le jeune Gaston, Duc d'Anjou, bien informé de la disgrâce prochaine de la Vieuville, qu'il haïssoit mortellement,

envoie dire à tous ces fous de faire beaucoup de bruit sous les fenêtres du Marquis ; & cette canaille, échauffée par les émissaires de Gaston , vomit mille injures contre le Ministre. Le Surintendant prend l'alarme, s'imagine que ces gens veulent l'assassiner , & envoie implorer la protection du Cardinal de Richelieu , son plus dangereux ennemi. Richelieu court à la chambre de la Vieuville en souriant, & le rassure de son mieux , quoique dans le fond de son cœur il jouit plus qu'aucun autre du malheur de celui qui l'avoit long-temps éloigné du Ministère. Le lendemain matin on rappelle la Vieuville au Conseil. « Je m'acquitte , lui dit Sa Majesté, de la promesse que je vous ai faite de vous dire moi-même quand je ne voudrois plus me servir de vous , & vous pouvez prendre congé de moi ». La Vieuville se retire confus & consterné. Le Marquis de Thermes l'arrête au sortir du Conseil , & le conduit au Château d'Amboise.

Louis XIII envoie sur le champ une Lettre de cachet au Parlement de Paris, pour informer les Magistrats du changement arrivé dans l'administration des

affaires, par l'éloignement du Marquis de la Vieuville. On lui reprochoit dans la lettre d'avoir changé, à l'insçu du Roi, les résolutions prises dans le Conseil; d'avoir traité avec les Ambassadeurs des Souverains étrangers, contre les ordres de Sa Majesté; d'avoir supposé de faux avis, dans l'intention de donner de l'ombrage contre ceux en qui le Roi avoit placé sa confiance; enfin, d'avoir tenté de rejeter sur Sa Majesté la haine qu'il s'attiroit par ses vexations. La Vieuville demeura longtemps prisonnier au Château d'Amboise, sans qu'on lui fît jamais connoître pour quoi il y avoit été conduit. On croit que ses ennemis, ne pouvant pas le faire condamner dans les formes, favorisèrent son évasion. Quoi qu'il en soit, le Marquis s'échappa, & vint s'établir dans sa maison, où on le laissa vivre en pleine liberté.

Villon, qu'on appeloit communément *le Philosophe-Soldat*, & un Médecin-Chimiste, nommé de Claves, s'étoient avisés de combattre les sentimens d'Aristote, sur le nombre des élémens & sur la matière & la forme des substances

corporelles. Ces deux aventuriers, qui pensoient à se signaler & peut-être à gagner de l'argent, font afficher des Theses, que Biraut, leur disciple, devoit soutenir dans la salle de l'Hôtel de la Reine Marguerite, au Faubourg Saint-Germain : déjà plus de mille personnes s'y étoient rassemblées, lorsqu'on vint défendre de la part du premier Président du Parlement de Paris d'ouvrir la dispute. Il n'y avoit rien de fort dangereux, ni même de bien extraordinaire dans la doctrine proposée : ce n'étoit qu'un jargon de Chimistes, aussi peu intelligible que celui des Sectateurs d'Aristote qu'on entreprenoit de réfa-
 ter; mais il suffisoit que les opinions avancées fussent inconnues dans l'Université de Paris & contraires à la philosophie des Docteurs, pour soulever des gens toujours prêts à crier à l'hérésie. L'Université présente requête au Parlement, & remontre aux Magistrats que certaines conséquences, tirées des Theses affichées, sont directement contraires aux articles fondamentaux du Christianisme. Sans attendre que la Faculté de Théologie ait examiné les Theses, le Parlement défend de les

soutenir ; & en conséquence de la censure des Docteurs de Sorbonne, on les condamne ensuite à être lacérées en présence de Claves, qui moins prévoyant que Villon s'étoit laissé prendre prisonnier. Le Parlement ordonne encore que dans vingt-quatre heures Villon, de Claves & Bitaut sortiront de Paris ; leur défend de séjourner dans aucune Ville ; ni d'enseigner la Philosophie dans les Universités de son ressort ; & à quelque personne que ce soit, de publier, vendre ou débiter les Theses condamnées, sous peine de punition corporelle. Il fut défendu par le même Arrêt, sous peine de la vie, de soutenir ou d'enseigner une doctrine contraire à celle des anciens Auteurs, & de se permettre aucunes disputes qui ne seront point approuvées par les Docteurs de la Faculté de Paris.

Le 30 Octobre de l'année suivante 1625, le Parlement de Paris condamne au feu un Libelle Latin, intitulé : *Admonitio ad Regem Christianissimum, Autore G. G. Theologo, cum Facultate Theologici Magistratus*. Ce Libelle fit d'autant plus de bruit, que le Cardinal de Richelieu

y étoit fort maltraité ; il étoit alors entré au Ministère. On publia d'abord que cet Ouvrage venoit des Jésuites. Les uns l'attribuoient au Pere *Edmon Joanès*, favant homme de la Société, né en Grece, & que le Cardinal Barberin avoit amené avec lui en France. Les autres, au Pere *Garasse*, homme ardent & très-propre à risquer une pareille impertinence. *Rauphan*, Chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, soutint dans un Écrit imprimé qu'il étoit de ce Pere. Ferrier, autrefois Ministre à Nîmes, que le Cardinal paya pour réfuter l'avertissement, en fit autant. Carin en fit imprimer les principales propositions, sous ce titre : *Capita doctrinæ Jesuiticæ, collecta & edita de mandato Illustrissimi Rectoris*. Cet illustissime Recteur, qu'on avoit vu valet avant que de le voir suivi des quatre Facultés, réparoit avec honneur ce qu'il y avoit d'humiliant dans sa première condition, en faisant guerre de Turc à More à ceux qui l'avoient sans doute peu ménagé lorsqu'il les servoit dans sa jeunesse. Du matin au soir il invectivoit contre eux avec une voix qui répondoit parfaitement à sa taille gigantesque ; & tout Paris retentissoit

de ses déclamations ; elles étoient appuyées par les amis du Poète Théophile , & qui plus est , par l'Avocat-Général Servin , homme d'un tout autre caractère , mais qui n'étoit pas mieux intentionné pour les Jésuites. Les Peres Cotton , Suffren , Caussin & Garasse eurent beau défavouer l'*Avertissement au Roi* , dans le premier Sermon qu'ils prêcherent l'Avent à Paris , on ne les crut pas sur leur parole , & le désaveu fut inutile. Heureusement pour la Société , l'Auteur fut découvert. Le Roi & le Ministre en rendirent un témoignage très-public.

Il n'en fut pas de même d'un autre Libelle contre le Cardinal de Richelieu , qui parut le 20 Janvier 1626 ; il étoit composé en forme de These , & avoit pour titre : *Quæstiones politicæ quæ libeticè agitandæ in majore aulâ Sorbonicâ , diebus Saturnalitiis , manè & vesperè , Præsidente Illustrissimo Domino Cardinali de Richelieu , suâ de Rupellâ , anno 1626 , cum facultate Superiorum.* On supposoit que le Maréchal de Bassompierre étoit l'approbateur : *Bassompetrus vidit & approbavit.* Cette satire , qui n'avoit que quinze à seize pages , venoit d'Alle-

magne, & l'on n'en apporta que deux cents exemplaires à Paris, dont on fit bientôt une infinité de copies; & le Lieutenant-Civil en remit une au Cardinal. Ce ministre étoit naturellement très-sensible, & il le parut infiniment dans cette occasion. *L'Avertissement au Roi* lui avoit déjà fort échauffé la bile: les *Questions politiques* le mirent de si mauvaise humeur, qu'il jura que l'Auteur en mourroit s'il pouvoit le découvrir. Son serment n'étoit pas nécessaire, on l'en auroit cru sur une simple parole. Le Pere Garasse étoit si convaincu que le Cardinal n'entendoit pas raillerie sur l'article des Satires, que dès qu'il fut qu'on lui attribuoit celle-ci, il courut chez son Eminence, accompagné du Pere Cotton son Provincial. Je ne fais s'ils persuaderent le Ministre, mais l'Avocat-Général Servin compta pour rien toutes leurs protestations; car en demandant au Parlement un Arrêt qui condamnât au feu les *Questions politiques*, il requit que le Pere Garasse fût décrété de prise de corps: sur quoi un Conseiller-Clerc se leva, & dit que le Jésuite en mourroit s'il étoit un de ses Juges. Mais MM. Deslandes, doyen

de la Cour, & d'Osémbray, parlerent si fortement contre le Réquisitoire de l'Avocat-Général, qu'il n'eut pas de suite. Cependant le Cardinal faisoit faire sourdement de grandes perquisitions, il ne manquoit pas de gens empressés à le servir; leurs soins n'aboutirent qu'à le convaincre qu'il lui étoit encore plus aisé de ne point faire de fautes dans son poste, que de fermer la bouche aux critiques; & Garasse en fut quitte pour la peur. Cet homme étoit mordant & satirique, donnant furieusement dans les allusions & les quolibets; ce fut apparemment ce qui fut cause qu'on lui attribua les *Questions politiques*, qui n'étoient qu'un ramas de mauvaises plaisanteries. L'Assemblée du Clergé, qui se tenoit alors, se trouva impliquée dans l'affaire des deux Libelles dont nous venons de parler.

Louis XIII se rendit au Camp d'Aytré devant la Rochelle, le 10 Octobre 1627. Gaston, son frere, lui céda son logis, & s'en alla au Château de Dampierre, à deux lieues de là. Il y eut d'abord une grande contestation entre le Duc d'Angoulême & les Maréchaux

de Bassompierre & de Schomberg. Selon l'ancienne coutume, les Rois qui commandent l'armée en personne, prennent des Maréchaux de France pour Lieutenans-Généraux, qui donnent les ordres, de la part du Roi, à tous les Officiers subalternes, quand bien même ils seroient Princes du Sang Royal. Louis choisit les Maréchaux de Bassompierre & de Schomberg; mais le Duc d'Angoulême, qui commandoit l'armée de Poitou sur une simple lettre de cachet avant l'arrivée du Duc d'Orléans, & qui fut depuis Lieutenant-Général de son Altesse Royale, prétendoit servir sous le Roi avec la même qualité. Bassompierre & Schomberg s'y opposent, & l'affaire est agitée dans le Conseil de Sa Majesté. Le Cardinal de Richelieu appuie d'Angoulême, & pour ne pas déplaire à l'impétueux Ministre, Schomberg cede après une foible résistance. Bassompierre est plus ferme, & soutient les droits de sa dignité avec la plus grande vigueur: voyant que le Roi favorise d'Angoulême, le Maréchal demande la permission de se retirer de l'armée. Il avoit suivi Sa Majesté, à condition que le Duc n'auroit point un

commandement égal à celui des Maréchaux de France. Louis eut beau reprocher à Bassompierre qu'il étoit un opiniâtre, pour le retenir il fallut lui donner une armée séparée à commander dans le Fort-Louis, aux environs.

Les gens de cœur louerent la fermeté de Bassompierre, & blâmerent la complaisance de son collègue Schomberg. « Je vois bien, dit un jour ce dernier à Bassompierre mécontent, que le Roi ne veut pas nous appuyer contre M. d'Angoulême: un bon Courtisans'accommode au temps & aux inclinations du Prince; suivez mon exemple. Voulez-vous que je vous parle franchement? Le Roi m'appelle à son Conseil secret, & j'ai beaucoup à perdre. Je ne veux point déplaire à Sa Majesté par une résistance trop opiniâtre. — Le Roi peut m'abandonner, réplique Bassompierre indigné d'une telle mollesse; mes amis peuvent me trahir; un collègue qui a le même intérêt que moi, peut céder avec infamie; mais le Maréchal de Bassompierre ne s'abandonnera pas lui-même; il ne trahira jamais sa dignité; il en soutiendra toujours les droits avec honneur ».

Je ne fais comment le Duc d'Angou;

E 6

lême, qui ne manquoit pas d'esprit ; s'avisa de dire, en défendant sa prétention dans le Conseil du Roi, une pauvreté que Bassompierre releva d'une manière assez plaisante. Le Maréchal, amoureux d'une d'Entrague, sœur utérine du Duc, lui avoit fait un enfant à la faveur de je ne fais quelle promesse de mariage. Il y eut ensuite un grand procès sur ce que Bassompierre refusoit d'épouser la Demoiselle, dont il connoissoit les diverses galanteries. « Si M. le Maréchal me forme aujourd'hui cette contestation, dit d'Angoulême, c'est qu'il me veut du mal à cause de ma sœur.— M. le Duc, répliqua Bassompierre avec son enjouement ordinaire, a grand tort de dire que je lui veux du mal à cause de sa sœur : au contraire, je dois vouloir du bien à M. d'Angoulême ; je recherche toujours l'amitié de la famille des Dames dont je me déclare l'amant : peut-être que je voudrois du mal à M. le Duc, s'il avoit fait à ma sœur ce que j'ai fait à la sienne ; mais il ne cherche pas volontiers de pareilles aventures, de peur de s'attirer un trop grand nombre d'ennemis ».

Le Maréchal dit un autre bon mot

dans la même occasion. Le Duc d'Angoulême se vançoit de porter les armes depuis quarante ans, & d'avoir commandé les armées. De ces quarante ans il en falloit du moins retrancher douze que le Duc passa à la Bastille; & depuis son élargissement, il n'obtint jamais que des commandemens passagers. « Le feu Comte de Fuentes venant en Flandres, répondit Bassompierre d'un ton railleur, prit le Comte Ernest de Mansfeld, mon grand-oncle, à témoin s'il n'y avoit pas quarante ans qu'il portoit les armes? Oui, répondit M. de Mansfeld, mais il y en a trente-huit que vous ne les portez plus. Je voudrois bien demander à ce vieux guerrier, ajouta Bassompierre, ce qu'on demande quelquefois à certains chasseurs: Montrez-nous le pied de la bête que vous avez prise »?

Les Courtisans de Louis XIII paroissent quelquefois manquer au respect qu'ils lui devoient; ce qui venoit peut-être de l'habitude de ce ton familier qu'on avoit pris sous Henri IV. Quoi qu'il en soit, un pou s'étant trouvé sur l'habit de Bassompierre, le Roi le badina long-temps sans que ce Seigneur,

répondit rien : mais Louis continuant la même plaisanterie , & la poussant un peu trop loin sans doute , Bassompierre impatienté lui répondit enfin :
 » Sire , ne craignez-vous pas qu'on ne pense qu'il n'y a que des poux à gagner à votre service » ?

Ce même Courtisan racontant devant Sa Majesté que dans son Ambassade à Madrid en 1621 , il avoit fait son entrée sur une assez méchante mule : le Roi lui dit qu'il faisoit beau voir un gros âne comme lui sur une mule.
 » De grace , Sire , réplique Bassompierre , épargnez-moi , j'avois l'honneur de vous représenter. Bon mot dont on a fait l'épigramme suivante :

Bassompierre disoit au Roi ,
 Que dans sa premiere Ambassade
 A Madrid , il fit cavalcade
 Sur une mule en défarroi :
 Fi , la chose étoit ridicule ,
 Lui répondit Sa Majesté :
 Il faisoit beau de voir monté
 Un gros âne sur une mule !
 Plus de grace , dit le matois ,
 Sire , je vous représentois.

Louis XIII informé que les Anglois songeoient à secourir la Rochelle , se

préparoit à les repouffer vigoureuſement ; il prétendoit aller lui-même en Poitou, avec Gaſton Duc d'Orléans, ſon frere, & prendre les Maréchaux de Baſſompierre & de Schomberg pour Lieutenans-Généraux de l'armée que Sa Majeſté commanderoit en perſonne. Avant que de ſortir de Paris, Elle voulut aller au Parlement déclarer les raiſons du voyage qu'Elle entreprenoit, & y faire enregiſtrer un certain recueil d'Ordonnances. Elles avoient été drefſées par Marillac, Garde des Sceaux, ſur les cahiers des États-généraux & ſur les avis donnés par les deux Aſſemblées des Notables à Rouen & au Palais des Tuileries. Les Magiſtrats du Parlement de Paris n'en furent pas contens ; ils demanderent au Roi la permiſſion de lui faire leurs très-humbles remonſtrances ſur divers réglemens contenus dans cette compilation. Le Garde des Sceaux, naturellement viſ & hautain, eſt choqué de la difficulté qu'oppoſoient les Magiſtrats, & ceux-ci donnent tout le ridicule qu'ils peuvent à l'ouvrage de Marillac ; on l'appela par dériſion le *Code Michau* ; le Garde des Sceaux s'appeloit Mi-

chel. Le Roi va donc au Parlement le 28 Juin & s'y trouve mal. « J'ai la fièvre, Maréchal, dit-il à Bassompierre qui l'aïdoit à descendre; je n'ai fait que trembler sur mon lit de Justice. — C'est pourtant un endroit, Sire, d'où vous faites trembler tous les autres, lui réplique agréablement Bassompierre ». Louis devoit coucher ce jour-là même hors de Paris; le Maréchal tâcha de l'en détourner, mais Sa Majesté voulut absolument se mettre en chemin. Elle s'imaginait que la foule de ceux qui vinrent le saluer avant son départ, étoit la cause de cet accident & que le mal se dissiperoit à la campagne. Il redoubla tellement, lorsque Louis fut à Villeroi, qu'on ne put aller plus loin: les Médecins craignirent quelque temps pour sa vie. Le Cardinal de Richelieu, alors mécontent de Bassompierre, fit donner au Duc d'Angoulême le commandement de l'armée de Poitou, afin de chagriner & d'éloigner un Seigneur qui prétendoit se soutenir indépendamment du Ministre. *Voyez les articles de Richelieu & de Bassompierre.*

Le Roi étant à Suse en 1629, la République de Gênes y envoya des Ambassadeurs extraordinaires, lesquels trouverent de grandes difficultés sur le cérémonial; & Bassompierre ayant tâché de les servir, se vit en danger de perdre les bonnes graces de son Maître. Racontons ce que le Maréchal rapporte lui-même de cette affaire qui fait assez connoître le génie de Louis XIII.

» Herbault, Secrétaire d'État, dit Bassompierre, demanda si les Ambassadeurs se couvroient à l'Audience? Le Roi qui en doutoit voulut savoir mon avis. J'ai vu couvrir quelques Ambassadeurs de Gênes, lui dis-je; cette République n'est pas inférieure à celle de Venise; les Ambassadeurs de Modene, de Mantoue & d'Urbino ne se couvroient pas autrefois devant Votre Majesté, on le leur permet maintenant. La République de Gênes passe devant ces Princes & même devant Florence: je crois que Votre Majesté doit faire couvrir les Génois. M. de Châteauneuf arrive sur ces entrefaites, & le Roi lui demande son sentiment. Les Génois sont vos sujets, répond-il sans hésiter; si Votre Majesté permet à leurs

Ambassadeurs de se couvrir, c'est reconnoître la Souveraineté de la République & leur donner un titre qui détruit vos prétentions sur l'Etat de Gênes. Il n'en fallut pas davantage pour détourner le Roi de faire couvrir les Génois. M. d'Herbaut eut ordre de leur déclarer que Sa Majesté ne vouloit pas les recevoir comme Ministres d'une République libre & souveraine.

« Le Nonce Bagni me vint parler de cette affaire. Le Pape, me dit-il, a de grands égards pour les Génois. Il m'ordonne d'appuyer les intérêts de leur République & de faire en sorte que cette Ambassade soit bien reçue : cependant la voici en danger d'essuyer un affront, à cause de la difficulté que le Roi fait de permettre aux Ambassadeurs de se couvrir à l'Audience. Cela n'est point raisonnable, car enfin les derniers Ambassadeurs ont parlé couverts au Roi : la République est considérable en Europe ; elle a rang avant tous les Princes d'Italie & immédiatement après les Rois, comme le Sénat de Venise. J'en ai parlé à M. le Cardinal ; il m'a promis d'accommoder le différent, mais il ne veut

pas s'ouvrir le premier. De toutes les personnes du Conseil du Roi, vous êtes le plus propre à entamer l'affaire; je puis vous répondre que M. le Cardinal vous appuiera; vous obligerez la République de Gênes, & Sa Sainteté vous saura bon gré de ce que vous ferez en faveur d'un Etat dont elle prend les intérêts à cœur. Monsieur, répondis-je au Nonce, je me tiendrois fort honoré de pouvoir rendre ce petit service à Sa Sainteté & à la République de Gênes, mais je crains de n'y être pas bien propre. Je me suis ouvert au Roi, & il a pris en meilleure part l'avis contraire au mien. C'est un Prince opiniâtre, quand il est une fois prévenu, & fort prompt à se mettre en colere contre ceux qui lui contestent la moindre chose. Cependant je veux bien donner à Sa Sainteté cette marque de mon respect; je vais trouver M. le Cardinal: nous verrons quel tour il me conseillera de donner à cette affaire. Je pars, M. le Cardinal m'exhorte à faire la première ouverture; il me promet de m'appuyer, de gagner des voix & de persuader à M. de Châteauneuf de

ne pas trop insister sur son premier sentiment. On tient Conseil. M. d'Herbault rapporte qu'il a les Mémoires fournis par les Ambassadeurs de Gênes; qu'il paroît que les Ministres précédens se sont couverts, & que ceux-ci ne demandent audience qu'à cette condition. Le Roi persiste; & je jugeai que j'aurois à faire à forte partie. M. le Cardinal lui ayant proposé de demander les avis, Sa Majesté m'interroge le premier afin d'avoir occasion de répondre à ce que j'alléguerois en faveur des Génois: Elle m'arrête même lorsque j'ouvris la bouche pour parler. » Je vous demande votre avis, me dit le Roi, mais je ne le suivrai pas; je fais bien que vous opinerez à faire couvrir les Ambassadeurs de Gênes. Augustin Fiesque est avec vous, & c'est à sa recommandation que vous êtes si favorable aux gens de son pays. Cela me piqua. « Sire, répondis-je, si Votre Majesté veut bien réfléchir sur ma conduite passée, Elle trouvera que j'ai toujours préféré son service & sa gloire particulière à toute autre chose; je n'ai aucune raison de ménager la République de Gênes, & quand j'en

auerois, vos intérêts me feroient plus chers que les siens. Dom Augustin Fiesque est mon ami, mais il m'a plus d'obligation que je ne lui en ai : je ne suis pas si étourdi, ni si imprudent que de vouloir vous tromper pour lui faire plaisir ; le serment que j'ai fait en entrant à votre Conseil, m'engage à parler selon ma conscience ; mais puisque vous jugez si mal de ma droiture & de ma probité, je m'abstiendrai de dire mon sentiment, s'il plaît à Votre Majesté. — Et moi, reprit le Roi avec colere, je vous forcerai à le déclarer, puisque vous êtes de mon Conseil & que vous en tirez les gages. Au nom de Dieu, me dit le Cardinal de Richelieu ; au-dessous de qui j'étois, donnez votre avis & ne contestez plus.

« Sire, poursuivis-je en m'adressant au Roi, puisque Votre Majesté veut que je dise mon sentiment, je crois que vous donneriez atteinte aux droits de votre Couronne, si vous reconnoissiez la République de Gênes comme un Etat libre & souverain, en permettant à ses Ambassadeurs de vous parler couverts : ils doivent demeurer

tête nue, puisqu'ils sont vos sujets. Le Roi se leve furieux. « Vous vous moquez de moi, dit-il, mais je vous ferai bien sentir que je suis votre Roi & votre Maître ». Je ne répliquai pas. M. le Cardinal le remet. On recueille les opinions, & tout le monde est d'avis que les Ambassadeurs se couvrent à l'Audience. Le Roi sort du Conseil & va faire faire l'exercice aux Gardes. Nous nous trouvâmes le soir à sa musique ; il ne parle à qui que ce soit, de peur d'être obligé de me dire quelque chose, & ne fait que gronder ».

Les regles de la bienséance ne s'observent pas toujours dans les Conseils des Rois ; on y conteste aussi mal à propos que par-tout ailleurs : les Ambassadeurs de Gênes se couvrirent enfin à l'Audience. Louis devint plus calme, & confus de la maniere dont il avoit traité Bassompierre, il demanda que le Maréchal ne lui fit ni excuses ni reproches. Qui doutera après ce trait de la foiblesse excessive du caractère de ce Monarque ?

Huit jours après la fameuse journée des Dupes, le Roi étoit allé de Ver-

faillies à Saint-Germain-en-Laie : les deux Reines l'y vinrent trouver. Louis, dit le Maréchal de Bassompierre, leur fit beaucoup d'honneur, mais il témoigna peu de privautés. Richelieu n'avoit pas manqué de réveiller les anciens soupçons du Roi contre ces deux Princesses. Le Cardinal donna l'air le plus odieux aux démarches de la Comtesse de Forgis, Dame d'Atour & confidente de la Reine Anne d'Autriche, lors de la maladie du Roi à Lyon, pour tirer parole du Duc d'Orléans qu'il épouserait sa belle-sœur en cas que Louis vînt à mourir. Comme les deux Reines qui n'avoient pas été fort unies les années précédentes, vivoient alors dans une parfaite intelligence, Richelieu n'oublia pas d'insinuer au Roi qu'il y avoit un complot formé entre elles, pour donner plus de crédit & d'autorité à Gaston, qu'elles regardoient, disoit-il, comme devant bientôt succéder à la couronne. La Comtesse du Forgis & le Marquis de Mirabel Ambassadeur d'Espagne, s'étant beaucoup intrigués avec les ennemis du Cardinal, il fit entendre au Roi que ces deux personnes donnoient à la jeune Reine

de fort mauvais conseils , qu'elle suivoit aveuglément.

Vers la fin de cette année, Louis envoie dire à Mirabel, que Sa Majesté désiroit que l'Ambassadeur d'Espagne vécût en France comme le sien vivoit à Madrid, c'est-à-dire que les Ministres du Roi Catholique ne vinssent point à la Cour, sans avoir demandé premièrement audience, & que Mirabel & la Marquise son épouse ne rendissent pas de si fréquentes visites à la Reine Anne d'Autriche, & qu'ils la vissent seulement en cérémonie & en public. Mirabel choqué de ce nouvel ordre, s'en plaint au Roi & demande une réparation dans les formes de l'affront fait, disoit-il, au Roi son Maître. « On ne vous en doit aucune sur cet article, lui dit Louis: il ne vous appartient pas de venir si souvent au Louvre. Dites-moi, je vous prie, auroit-on souffert pendant un seul jour en Espagne ce que je souffre depuis plusieurs années » ? Mirabel n'eut rien à répliquer. Il n'ignoroit pas que l'Ambassadeur de France à Madrid sollicitoit depuis plusieurs mois la permission de
voir

voir la Reine d'Espagne, sans pouvoir l'obtenir.

Louis résolut dans le même Conseil, d'éloigner la Comtesse du Fargis & quelques autres Domestiques de la Reine son Epouse. Richelieu, qui les regardoit comme ses ennemis, les rendoit suspects au Roi. Anne d'Autriche fut extrêmement chagrine de ce qu'on lui ôtoit son intime confidente; elle menaça de se venger du Cardinal. Elle pria le Duc d'Orléans d'agir auprès de Richelieu, avec lequel il s'étoit réconcilié à la persuasion de Puy-Lauras & du Président le Coigneux, & d'obtenir qu'on laissât la Comtesse du Fargis auprès d'elle. « Je n'ai pu refuser à la Reine de faire faire cette démarche, dit Gaston au Cardinal, mais je ne crois pas qu'on lui doive accorder ce qu'elle demande. Cela signifie, répondit le Ministre dissimulé, que je dois être chargé de toute la haine des ordres que le Roi donne : je ne m'en soucie pas, pourvu que le Roi & l'Etat soient bien servis, & que votre Altesse Royale soit contente de moi.

Anne d'Autriche, irritée de ce qu'on n'avoit aucun égard à ses prieres, se mit

à déclamer hautement contre Richelieu. « Je n'ai plus, disoit-elle, de mesures à garder avec cet homme ; il m'a fait tout le mal dont il étoit capable. Je suis bien informée qu'il travaille à engager le Roi à me renvoyer en Espagne, je ne crains plus rien : je fais comment je dois me conduire, & personne ne m'empêchera désormais de suivre mon juste ressentiment ; ayons seulement un peu de patience, & voyons ce que le temps fera ». Danse, Apothicaire de la Reine, étoit un de ceux que le Cardinal vouloit éloigner ; elle en fut tellement choquée, qu'elle dit plus d'une fois dans le transport de sa colere : *Je crois qu'on me veut empoisonner, afin de mettre le Roi en état d'épouser la Combalet.* Le Cardinal rapporte que la Comtesse du Fargis faisoit tant de mal auprès de sa maîtresse, que Bagny, encore Nonce en France, conseilla d'éloigner cette Dame, & que l'Ambassadeur d'Espagne pria le Roi de ne pas lui imputer les mauvais conseils que cette Dame donnoit à la Reine.

Quoi qu'il en soit, la Dame d'atour, extrêmement galante, eut l'adresse d'engager plusieurs de ses amans dans les intrigues formées contre Richelieu. Le

Comte de Cramail fut de ce nombre. Le Cardinal lui rend ce témoignage qu'il étoit homme d'honneur & de mérite : j'eusse souhaité, ajoute-t-il, l'avoir pour ami, & ne pas le compter au nombre de mes ennemis. Un autre amant de la Comtesse fut chassé comme elle de la Cour, & même du Royaume : je parle de Beringhen, premier Valet de chambre du Roi ; il avoit mieux aimé se dévouer aux deux Reines qu'à Richelieu. Toutes deux le confidéroient beaucoup, & se fioient à sa discrétion & à sa probité ; ce qui lui attira la haine du Cardinal. Puyfégur rapporte la maniere dont Beringhen fut disgracié ; elle est assez singuliere. Mais cet Auteur confond l'ordre des temps ; ce qui me confirme dans la pensée qu'il a bien pu commettre la même erreur dans l'affaire du Maréchal de Marillac. Nous voyons que Beringhen étoit auprès du Roi à la *journee des Dupes* ; qu'il y demeura depuis, & qu'il ne fut exilé que dans les derniers jours de cette année, comme Bassompierre le raconte. Cependant Puyfégur met la disgrâce de Beringhen avant celle de Marillac.

Le Cardinal de Richelieu, dit-il, fit

accroire à Beringhen qu'il seroit dans l'armée d'Italie en qualité de Maréchal-de-Camp. On lui expédie son Brevet & ses Lettres de service. Il arrive en Italie le plus content du monde, & chacun se réjouit de sa fortune, parce que c'étoit un homme de mérite & fort obligeant. De quel coup de foudre fut-il frappé, quand on lui déclara qu'il avoit apporté lui-même l'ordre de son exil & de sa disgrâce ? Le Maréchal lui ordonna de sortir au plutôt de France, & de n'y revenir jamais. Cet exil fut glorieux à Beringhen. Le Roi croyant mourir à Lyon, lui avoit confié un secret important, & défendu de le révéler avant la mort de Sa Majesté. Richelieu voulut savoir ce que c'étoit, mais Beringhen refusa de le lui dire. Irrité d'une fidélité qu'il devoit estimer, le Cardinal donne des préventions au Roi contre son premier Valet de chambre à cause de ses liaisons avec la Comtesse du Fargis, & de son attachement aux deux Reines. La Comtesse se retire d'abord en Lorraine, & continue ses intrigues auprès de la Reine sa Maîtresse, & avec le Comte de Cramail : pour ce qui est de Beringhen, il se retire dans son Pays, je

veux dire en Hollande , & sert sous le Prince d'Orange , qui lui donne des emplois considérables. C'est ce même Berlinghen que nous avons vu un des plus riches Gentilshommes du Royaume : il trouva le moyen de revenir à la Cour de France , d'épouser une fille de la Maison d'Uzelles , & de se faire premier Ecuyer du Roi , & Chevalier des Ordres de Sa Majesté. Cette charge de premier Ecuyer a été héréditaire dans sa famille jusqu'à nos jours ; il étoit bifaïeul de celui que nous avons vu mourir , il y a quelques années.

La réponse que le Roi fit au compliment du Duc de Lorraine , qui vint saluer Sa Majesté à Châlons-sur-Saône , lorsqu'Elle alloit en Piémont , dans l'année 1629 , & lui présenter une belle meute de chiens , mérite d'être conservée à la postérité. » Mon Cousin , dit Louis , je n'ai plus la même ardeur pour la chasse ; je m'y divertis lorsque mes affaires me le permettent. Mes occupations sont plus sérieuses , & je pense à faire voir au monde que les intérêts de mes Alliés me sont chers. Après que j'aurai secouru le Duc de Mantoue , je

reprendrai mes divertissemens ordinaires, jusqu'à ce que quelque autre de mes Alliés ait besoin de moi ».

On trouve dans les Mémoires du regne de Louis XIII, que les intrigues de ce regne étoient souvent fondées sur les prédictions de certains Astrologues; gens, dit un Ancien, qui trompent également & ceux qui remplissent les premières places de l'Etat, & les ambitieux qui cherchent à y parvenir; gens que les Princes bannissent de leur Cour, & qu'on y retient toujours; gens enfin dont le monde voit les impostures, & ne cesse d'y ajouter foi. Fabroni, fameux Astrologue d'Italie, avoit assuré Marie de Médicis que Louis devoit bientôt mourir. Ce fut sur cette prédiction qu'elle se donna de si grands mouvemens pour marier son second fils à une Princesse de Toscane, qui lui étant redevable de la Couronne, auroit dépendu absolument de l'ambitieuse Reine-Mere. Le Cardinal, aussi follement crédule qu'une femme sur cet article, se reposa sur une prédiction contraire de Campanelle, qu'on croyoit plus habile que Fabroni. Du moins il rencontra mieux. Ce Moine-Astrologue, faisant

allusion à ce que l'Empereur Tibere dit d'un de ses successeurs qui régna peu de temps, assura Richelieu que le Duc d'Orléans *ne goûteroit jamais de l'Empire.* Fondé sur cette prédiction, le Cardinal ne se mit jamais trop en peine de ménager Gaston, quoique la mauvaise santé du Roi dût faire peur à un ambitieux, dont la fortune ne pouvoit durer plus long-temps que le regne du Monarque. Un Médecin, nommé Duval, trompa encore plusieurs domestiques du Duc d'Orléans, & peut-être Gaston lui-même. Après avoir tiré l'horoscope du Roi, Duval prononça hardiment qu'en 1630, *le Roi diroit adieu au monde, avant que le soleil eût parcouru le signe de l'Ecrevisse.* Duval fut doublement malheureux dans sa fausse prophétie. Le Cardinal, averti qu'il flattoit le Duc d'Orléans de l'espérance de succéder bientôt à la Couronne, fait arrêter l'Astrologue. On saisit ses papiers, & la figure du Roi s'y trouve avec la prédiction écrite de la main de Duval. Il est mis entre les mains de la Justice, & condamné aux galeres, en conséquence des anciennes lois Romaines, qui défendent de rechercher combien de temps

le Prince doit vivre. Un homme de Marseille eut la curiosité de voir ce fameux galérien, & de l'entretenir plus d'une fois sur une science dont l'étude & la pratique lui furent si funestes. Il lui demanda si tous les galériens de Marseille étoient nés sous la même constellation. « J'ai tiré l'horoscope de plusieurs, dit l'Astrologue, & je trouve que le signe d'Andromede présidoit à leur naissance ».

L'Astrologue Morin avoit prédit que tel jour le Roi étoit menacé de quelque grand malheur. On respecta sa prédiction, jusqu'à recommander au Monarque de ne pas sortir ce jour-là. Il garda effectivement la chambre toute la matinée; mais s'ennuyant l'après-midi, il voulut prendre l'air, & il fit une chute. « Qu'on ne parle pas de cela à Morin, dit le Monarque, cet accident le rendroit trop glorieux ».

Louis XIII, dans sa guerre contre le Duc de Savoie, avoit intention de s'avancer jusque dans le Montferrat, pour en chasser les Espagnols. Quelques accès de fièvre qu'il eut à Saint-Jean-de-Maurienne l'obligèrent de s'y arrêter. Son

mal augmenta , & il se trouva si accablé qu'il déclara lui-même qu'on le feroit mourir, si on l'obligeoit à demeurer plus long-temps dans cette Ville. Il prit le parti de retourner à Lyon, quoique la peste fût déjà répandue dans tous les lieux par où il devoit passer. Il coucha plus d'une fois au milieu des campagnes, pour éviter les lieux infectés ; & lorsqu'on ne pouvoit s'empêcher d'y entrer, on tâchoit du moins de loger dans des maisons où la contagion ne s'étoit pas encore déclarée. On avoit pris cette précaution dans la ville d'Argentiere ; mais à peine le Roi se fut-il mis au lit, qu'on avertit Saint-Simon que l'hôteffe qui logeoit dans la maison venoit d'être attaquée de la peste. On fut fort alarmé de cet accident, & l'on ne savoit si on devoit le dire au Roi ou le lui cacher. Il remarqua que ses Courtisans & ceux qui le servoient se parloient à l'oreille, & il s'apperçut de leur trouble & de leur embarras : il voulut absolument en savoir la cause. On lui dit ce qu'on venoit d'apprendre. Il n'en parut pas effrayé, & fit paroître en cette occasion un courage & une tranquillité dignes du fils d'Henri IV.

« Retirez-vous, dit-il, à ceux qui se trouvoient dans sa chambre ; priez Dieu que vos hôtes ne soient pas attaquées de la peste, comme la mienne ; qu'on tire les rideaux de mon lit, je tâcherai de reposer, & nous partirons demain tranquillement de bon matin ». Il partit en effet pour Lyon, où il tomba dangereusement malade, mais ce ne fut pas de la peste.

Au siège de Casal, en 1630, un sieur Baradas, qui avoit été favori du Roi, homme plein de bravoure & d'intrépidité, soupant chez le Commandeur de Souvré avec plusieurs Officiers, propose d'aller danser sur une demi-lune, & d'y boire à la santé des Princes Chrétiens & du Marquis de Spinola, qui commandoit dans Casal. On se leve aussi-tôt de table, & on se rend sur la demi-lune avec un Trompette & un Joueur de vielle. On se met à danser & à boire. Mais lorsqu'on y pensoit le moins, les Espagnols mirent le feu à deux fourneaux pratiqués sous la demi-lune. Le Trompette & plusieurs Officiers sautèrent en l'air, & furent ensevelis dans la terre. Le Joueur de vielle,

qui étoit aveugle , s'enfuit sans guide , & passa le fossé sans se faire aucun mal , sur une petite planche , où ceux qui voyoient le plus clair ne marchaient qu'en tremblant.

On désespéra pendant quelque temps de la vie du Roi , dans la maladie qu'il fit à Lyon. Ce Prince dit au Pere Suffren, son Confesseur : « Quand vous verrez que je serai en danger , ne manquez pas de m'avertir de bonne heure , & ne pensez pas que cela me rende mélancolique , car je ne crains aucunement de mourir ; c'est une cruauté à ceux qui attendent , d'avertir de l'éternité quand on n'en peut plus : pour moi , je désire d'avoir au moins six jours pour me préparer à bien mourir ». Son mal allant toujours en augmentant , il envoya chercher le Duc de Montmorenci , & lui dit : « Je vous demande deux choses ; l'une , que vous ayez toujours la même affection que vous avez témoignée jusqu'à présent pour le bien de l'Etat ; & l'autre , que pour l'amour de moi , vous aimiez le Cardinal de Richelieu ». Il chargea ce Duc de dire à Monsieur , qu'il lui recommandoit son Etat & son Peuple , la

Reine sa femme & M. le Cardinal, dont il lui conseilloit de se servir : qu'à l'égard de la Reine-Mere, il ne croyoit pas devoir la recommander à son frere, parce qu'il étoit persuadé qu'il rempliroit envers elle tous les devoirs d'un bon fils. Tout le monde fonda en larmes : les deux Reines, le Cardinal de la Valette, le Cardinal de Richelieu & les principaux Officiers de Louis étoient à genoux autour de son lit : le Roi leur ayant demandé pardon, après avoir reçu le Viatique, tous s'écrierent : « C'est à vous, Sire, à nous pardonner ; vous ne nous avez jamais offensés ». Heureusement le Roi en revint au bout de quelque temps, & contre toute espérance.

Monsieur, Frere du Roi, s'étant retiré assez précipitamment de la Cour, après avoir maltraité de paroles le Cardinal, dès que Louis en fut informé, il partit aussi-tôt de Versailles, revint en poste à Paris, & alla descendre chez le Cardinal. « Ne craignez rien, lui dit-il en l'abordant, je serai votre second contre tout le monde, sans en excepter mon Frere : mon honneur y,

est engagé. Le mal que l'on vous fera, je le regarderai comme fait à moi-même, & je saurai vous venger ».

Louis XIII déterminé à reléguer sa Mere à Blois, part de Compiègne où il étoit, & fait dire à Anne d'Autriche son épouse de venir le joindre au plutôt aux Capucins. Anne, surprise d'être éveillée presque avant le jour, envoie sa femme de chambre à Marie de Médicis, qui, de son côté, lui envoie la sienne. Anne d'Autriche se rend chez la Reine-Mere en robe de chambre, & la trouve dans son lit assise sur son séant, & qui tenoit ses genoux embrassés. « Ah ! ma fille, s'écrie-t-elle en voyant arriver la femme de son fils, je suis morte, je suis prisonnière : le Roi me laisse-t-il ici ? & que veut-il faire de moi ? » Anne l'embrasse en pleurant ; elle lui raconte tout ce que le Garde des Sceaux étoit venu lui dire de la part du Roi ; & après lui avoir marqué sa douleur & sa tendresse, elle retourne à sa chambre où elle acheve promptement de s'habiller pour aller trouver le Roi, qui l'attendoit avec impatience.

Suivant les apparences , Louis XIII étoit assez habile dans l'art de dissimuler. La veille qu'il fit arrêter le Maréchal de Bassompierre , il lui dit en le voyant arriver à Senlis où il étoit alors : *Voilà bonne compagnie* , & lui montra un visage riant. Bassompierre s'approche du Roi , qui l'entretint fort au long de ce qui venoit de se passer à Compiègne. « J'ai fait ce que j'ai pu , lui dit-il , pour engager la Reine ma mere à se raccommoder avec le Cardinal , mais je n'ai jamais rien pu gagner sur son esprit ». Bassompierre profita de ce moment d'ouverture pour dire à Louis , qu'il avoit appris que Sa Majesté avoit dessein de le faire arrêter ; qu'il étoit venu la trouver , afin qu'on n'eût point de peine à le chercher ; - & que s'il savoit où on vouloit l'envoyer , il iroit lui-même sans qu'on l'y menât. « Comment , reprit le Roi , aurois-tu la pensée que je le voulusse faire ; tu fais bien que je t'aime » ? Et certes , dit le Maréchal dans ses Mémoires , je crois qu'à cette heure-là il le disoit comme il le pensoit. Tout prouve cependant que la résolution étoit déjà prise de faire arrêter le Maréchal : il le fut en effet , le lendemain 25 Février

de Henri IV & de Louis XIII. 135

1631. Bassompierre ayant revu le Roi après le souper de la veille , dans l'appartement de la Reine , il ne dit pas un mot de la soirée ; il se mit à jouer de la guitare , & ne regarda personne.

Monfieur, toujours inquiet, toujours turbulent & brouillon, s'étant de nouveau déterminé à s'élever contre l'autorité de son frere, & à quitter le Royaume, écrivit à Louis, avant que de sortir du Royaume, une Lettre si pleine d'aigreur & de malignité, que le Roi envoya prisonnier dans le Château de Dijon le Comte de Briançon, cadet de la Maison du Lude, pour avoir eu l'audace de la lui présenter. Cette Lettre fut imprimée avec des apostilles de la main du Cardinal : il répondoit avec autant de force que de solidité à toutes les plaintes de Monfieur, ou plutôt du Président le Coigneux, qui écrivoit pour lui. Quant au Comte de Briançon; il ne demeura pas long-temps en prison; il en sortit peu de jours après, à la sollicitation du Maréchal de Schomberg.

Le 11 Mai 1631, l'Ambassadeur d'Es

pagne se présente devant Louis XIII, & demande à Sa Majesté la permission d'aller voir la Reine-Mere, qui s'obstinoit à ne pas vouloir quitter Compiègne. Le Roi, à qui elle avoit avoué que cet Ambassadeur étoit instruit de tout ce qu'elle avoit fait contre le Cardinal, déclare au Marquis de Mirabel qu'il ne peut lui accorder la permission qu'il demande. L'Ambassadeur paroît fort surpris d'un pareil refus, & répond qu'il semble par-là que la Reine-Mere est prisonniere. Le Roi est si piqué de cette réponse, qu'il ne peut retenir sa colère : il dit au Marquis de Mirabel, qu'il n'y avoit que des méchans & des ignorans qui pussent tenir un semblable propos ; qu'il trouvoit étrange que le Roi d'Espagne voulût se mêler de cette affaire, dont aucun Prince étranger n'avoit droit de prendre connoissance ; qu'autrefois les Ambassadeurs de Charles IX. à la Cour d'Espagne ayant demandé la permission de voir la Reine Elisabeth, Fille de France, on la leur avoit refusée, & qu'il ne devoit pas être étonné de ce qu'on en fait de même avec lui. L'Ambassadeur sort, en affectant le plus grand mécontentement : il paroissoit

disposé à faire une plainte publique au Nonce & aux autres Ambassadeurs ; mais il en fut détourné par son Secrétaire , *qui en cela , dit Richelieu , paroît-
soit plus sage que lui.*

Le Roi ayant exilé trois Membres du Parlement de Paris, Gayaut & Barillon, tous deux Présidens aux Enquêtes, & Laisné, Conseiller, les gens du Roi furent envoyés au Louvre pour demander le rappel des exilés. Ils eurent audience dès qu'ils furent arrivés, & supplierent Sa Majesté de vouloir bien leur pardonner, en l'assurant que les trois Magistrats dont ils venoient solliciter le rappel, lui donneroient en toute occasion les mêmes marques d'obéissance qu'il avoit toujours reçues de la Compagnie. « Qu'on ne me parle point ici d'obéissance, reprit le Roi avec vivacité; si j'avois envie de former quelqu'un à cette vertu, ce n'est pas dans votre Compagnie que je voudrois l'envoyer, mais dans la Compagnie de mes Gardes, où il y a bien une autre obéissance. Si on me donnoit une demi-douzaine de ces jeunes Conseillers qui font tant de bruit, je les dresserois bientôt à cette

vertu en les mettant avec nos Mousquetaires ». Talon , qui portoit la parole , répondit que ceux qu'on avoit exilés n'étoient pas moins bien intentionnés que les autres pour le service de Sa Majesté ; mais qu'étant des plus habiles & des mieux instruits , leur éloquence naturelle les avoit portés à s'étendre davantage dans leur opinion ; que les faux freres qui avoient trahi le secret des délibérations pour les accuser par intérêt ou par mauvaise volonté , pouvoient bien n'avoir pas rapporté fidèlement leurs discours ; qu'on exagéroit toujours lorsqu'on vouloit nuire , & qu'ils n'étoient pas aussi coupables qu'on les avoit représentés. « Dites plutôt , répliqua brusquement le Roi , qu'il y en a qui parlent peu & disent moins de choses déraisonnables ; d'autres qui parlent beaucoup & disent plus de choses mal à propos , qui ne sont propres qu'à augmenter le trouble & la confusion ». Après bien des contestations , les trois Magistrats furent rappelés , & ils eurent la permission de revenir au Parlement pour y reprendre l'exercice de leurs charges.

Dans le temps que la Reine-Mere résistoit le plus opiniâtrément aux vovontés du Roi, le Pere Suffren prêcha dans une Eglise de Compiègne un Sermon qui fit beaucoup du bruit. On prétendoit qu'il y avoit clairement désigné la Reine-Mere & le Cardinal de Richelieu; l'une comme une personne injustement persécutée, l'autre comme un persécuteur. Le Roi qui en fut bientôt informé, lui en fut très-mauvais gré; & quoiqu'il se défendit d'avoir eu l'intention qu'on lui attribuoit, & qu'il rejetât sur la malignité de quelques-uns de ses Auditeurs l'application que l'on avoit faite de ses paroles, le Cardinal déterminâ le Roi à renvoyer ce Confesseur & à s'en choisir un autre. Ce que fit Sa Majesté; elle congédia le Pere Suffren, & prit le Pere Maillan, Jésuite. Pour le Pere Suffren, on le laissa auprès de la Reine-Mere, en faisant savoir toutefois à ce Pere, qu'on n'étoit pas trop satisfait de sa dernière prédication.

Le Roi s'affermissoit de plus en plus dans la résolution de soutenir le Car-

dinal contre les entreprises de ses adversaires. Le 23 Juillet 1631, ce Monarque tint le discours suivant aux Députés du Parlement qui l'étoient venus saluer : « Vous avez entendu comme la Reine ma mere est sortie de mon Royaume pour aller trouver mon frere, & se mettre tous deux entre les mains des Espagnols ; mais je ne les crains pas, & j'empêcherai bien qu'ils ne me fassent du mal. Ils disent que M. le Cardinal veut chasser la Maison Royale ; cela est faux, je me suis toujours bien trouvé de ses conseils ; & si j'eusse cru ceux que l'on me vouloit donner, mes affaires seroient ruinées : quiconque m'aimera, l'aimera, & je saurai bien le maintenir. J'ai eu avis par mes Ambassadeurs des pratiques & des menées que l'on avoit faites contre moi envers les Espagnols pour empêcher mes desseins ; & vous, M. le Président, on a présenté des requêtes contre vous, parce que vous me servez bien ; je vous maintiendrai.

Vers le commencement de l'année 1632, le Parlement se rendit en Dé-

putation à Metz où le Roi étoit alors. Il y alloit pour se justifier : on lui refusa long-temps audience ; enfin il l'obtint. Le premier Président répondit au discours du Roi, prononcé par le Garde des Sceaux : « Sire, le commandement que nous fait Sa Majesté de ne point nous mêler des affaires, nous prouve assez son courroux : cela m'arrête, car il n'est pas permis à un sujet de se justifier en la présence d'un Roi irrité : nous espérons par notre obéissance à vos ordres, lever les mauvaises impressions qu'on vous a données de nous ». Il parla ensuite en faveur de ceux qui étoient interdits de leurs charges ; dit que le public étoit scandalisé des procédures de la Chambre établie à l' Arsenal (contre le Maréchal de Marillac & autres) & des augmentations sur les droits du Sceau : il ajouta que le Roi Louis XI s'étoit repenti d'avoir maltraité son Parlement. Alors le Roi changea de couleur, & parut enflammé de colere. « Je ne suis pas préparé pour vous répondre , lui dit-il ; je veux seulement vous dire que vous entreprenez sur mon autorité. Bellievre, Président, répondit que le Parlement

étoit la meilleure école où l'on pût apprendre la fidélité & l'obéissance que l'on devoit à Sa Majesté ». Vous avez donc bien mal profité, reprit le Roi, des leçons qu'on vous y a données; vous n'êtes établis que pour rendre la justice à mes sujets: si vous continuez vos entreprises, je vous rognerai les ongles de si près, qu'il vous en cuira ». Ils se retirèrent en faisant une profonde révérence, & n'obtinent rien de ce qu'ils étoient venus demander.

Au Siège de Pignerol, il se passa une aventure fort triste pour son Héros, puisqu'elle lui coûta la vie: le récit que nous en allons faire, peut avoir son utilité pour les Militaires; c'est ce qui nous engage à la rapporter ici d'après Pontis, ami de l'infortuné Comminges, Capitaine aux Gardes, Gentilhomme d'un mérite distingué, & qui se fit tuer par sa faute dès les premiers jours du siège de Pignerol. Je me servirai des propres expressions de Pontis. « Comme j'étois allé recon-
» noître, dit-il, deux ou trois fois un
» travail avancé, pour voir si on ne

» pouvoit pas le pousser encore plus
» avant , & se faire un logement plus
» près de la Ville ; M. de Comminges
» voulut l'aller reconnoître aussi , & en
» demande la permission au Maréchal
» de Créqui. Je ne vous conseille pas
» de vous aller faire tuer sans nécessité,
» lui dit le Maréchal. Pontis a vu tout
» ce qui se peut voir. Comminges ne
» se rend pas , & presse tant M. de
» Créqui , qu'on lui donne enfin la
» permission d'aller se faire casser la
» tête. Ambitieux de signaler mal à
» propos sa bravoure , il ne songeoit
» pas que Dieu punit assez souvent
» l'ostentation & la témérité de ceux
» qui recherchent le péril : M. de
» Comminges me prie de lui montrer
» le chemin ; je ne puis le lui refuser , &
» il s'avance plus que moi. En reve-
» nant il arrive , je ne fais comment ,
» que je demeure derriere lui ; il mar-
» choit assez doucement dans un lieu
» découvert. Je l'avertis de doubler le
» pas , de ne point tant faire le brave , &
» que je voyois un homme qui le cou-
» choit en joue. Par une vaine affecta-
» tion , il va son pas ordinaire , brave la
» mort qui le menace & tombe dans

» le même moment, percé d'un coup
 » de mousquet qui lui passoit au tra-
 » vers du corps. Le pauvre homme
 » vécut assez pour reconnoître qu'il
 » avoit eu tort de ne pas suivre le
 » conseil du Maréchal de Créqui &
 » le mien. C'est à regret que je con-
 » damne une conduite si peu sage dans
 » un brave Officier mon ami. Il est
 » juste & même nécessaire de ne pas
 » craindre la mort lorsqu'il s'agit d'être
 » fidelle à son devoir ; mais la braver
 » à contre temps, c'est la dernière
 » folie. J'ai toujours méprisé cette ridi-
 » cule intrépidité, & n'ai jamais fait
 » gloire de m'exposer à un coup de
 » mousquet sans nécessité. Il n'y a
 » rien de plus sot que d'être tué de
 » la sorte : en voulant acquérir une
 » fausse gloire, on s'attire le blâme &
 » le mépris des personnes sages & judi-
 » cieuses ». Braves Militaires, c'est un
 brave Officier qui parle ainsi.

La bravoure d'une paysanne de
 Montferrat, nommée *Francesca*, est infi-
 niment plus belle & plus estimable que
 celle de Comminges. Cette pauvre
 fille & quelques autres alloient hors
 de la Ville couper de l'herbe qu'elles
 vendoient

vendoient pour gagner leur vie ; voyant que les assiégeans ne cessoient de tirer sur elle & sur ses compagnes, sans aucun égard à leur sexe, Francesca demande un mousquet à quelques soldats de la garnison : munie de cette arme, la paysanne se défend pendant quinze jours, tue deux ennemis & en blesse quelques autres. Francesca enhardie par ce succès, s'avance plus qu'à l'ordinaire, escarmouche tout de bon & reçoit un coup de mousquet dans le visage ; elle poursuit l'Allemand qui l'a blessée, l'atteint près de la tranchée, lui appuie le mousquet, le tue & revient triomphante. Toiras charmé du courage de la paysanne, lui fait donner la paye de quatre soldats dans un Régiment & une de Cheveau-Léger dans sa compagnie. Boissac, Gentilhomme fort généreux, la récompense de quelques pistoles ; libéralité considérable à cette époque, vu la rareté de l'argent au siège de Casal. Voilà de ces traits qu'on ne sauroit trop mettre sous les yeux de la jeunesse, pour lui apprendre en quoi consistent le vrai courage, la solide gloire & la véritable vertu.

Le 14 Octobre 1632, Louis partit de Beziers pour se rendre à Narbonne: sur les quatre heures du soir, son carrosse & celui de la Reine ayant passé la riviere d'Aude à gué, à une demi lieue de Narbonne, il s'éleva un orage si furieux, accompagné de tonnerres & d'éclairs, & sur-tout d'une telle abondance de pluie, qu'en moins de deux heures la riviere & tous les ruisseaux voisins se débordèrent; toute la plaine fut inondée. Le Roi & la Reine arriverent heureusement à Narbonne; mais la plupart des carrosses & des fourgons qui venoient à leur suite resterent en chemin: l'orage dura trois heures sans discontinuer. L'inondation devint si considérable, qu'il y eut plusieurs personnes de noyées & entre autres deux filles de la Reine; on alla chercher les autres en bateau. Le bagage du Roi, de la Reine & celui d'un grand nombre de Seigneurs & de Dames de la Cour furent submergés & emportés par les torrens: les Régimens d'Infanterie qui étoient alors en marche perdirent quantité de soldats.

On prétend que Louis XIII, quoique naturellement porté à la sévérité, fut plus d'une fois tenté de pardonner au Duc de Montmorenci, & qu'il se reprocha même d'avoir résisté aux prières & aux larmes de toute sa Cour, pour ne pas lui accorder sa grâce. C'est du moins ce qu'assure le Laboureur, à qui le Prince de Condé raconta que Louis XIII étant au lit de la mort lui avoit protesté qu'on lui avoit fait violence dans ce malheureux voyage de Toulouse, où il étoit allé contre son gré; qu'il avoit eu dessein de sauver la vie au Duc de Montmorenci, mais qu'il s'étoit laissé entraîner par une foule de prétextes qu'on lui représentoit comme des raisons d'Etat; qu'il lui en étoit toujours resté un déplaisir cuisant, qu'il avoit tenu caché dans son sein: il ajouta que les Rois étoient bien malheureux de n'entendre que de sinistres rapports, de se défier de leurs plus proches parens, de leurs principaux Officiers & de ceux même qu'ils affectionnent le plus, & d'être obligés de régler leur conduite sur des fantômes de politique qui ne sont bien souvent que l'intérêt d'autrui.

Louis XIII imbu des maximes de Ri-

chelieu n'avoit que l'autorité du despotisme, & n'avoit aucune idée du pouvoir monarchique, qui ne doit être que tutélaire & bienfaisant. Il ne cessoit de répéter à ses Ministres, aux Compagnies, à ses Favoris: Je veux, j'entends qu'on obéisse; & toute sa vie il ne cessa, comme nous l'avons déjà remarqué, de se laisser gouverner par des hommes bornés, des intrigans & des valets; car c'est ainsi qu'on doit appeler ces hommes féroces & cruels, ces oppresseurs, qui firent sous son regne le malheur des peuples & le désespoir de la Nation. Oh! que ces fougoux despotes n'ont-ils vécu de nos jours!

Louis qui savoit tout faire, excepté son métier de Roi, faisoit aussi des relations pour la Gazette de France: il se donna la peine, dit le Pere Griffet, Auteur de sa vie, de composer une Relation de son entrevue avec le Duc de Lorraine en 1633. Cette relation est écrite de sa propre main dans le recueil des Manuscrits de Béthune, avec une infinité de ratures & de corrections; elle fut ensuite imprimée dans la Gazette de Septembre 1633, sous le

titre de *Relation très-particulière de ce qui s'est passé depuis que le Cardinal-Duc est arrivé à Charmes pour traiter avec le Duc de Lorraine, jusqu'à présent.* Le Roi en racontant le discours du Duc de Lorraine, le 23 au matin, avoit ajouté que ce Ministre lui dit encore : *Que pour montrer qu'il n'étoit point arrêté & qu'il étoit libre ; s'il vouloit s'en aller, il le pouvoit faire ; que Sa Majesté le feroit conduire d'où il étoit venu.* Mais ces paroles se trouvent effacées au crayon & à la plume dans l'ouvrage de Louis XIII, quoiqu'on les lise encore très-facilement, & elles sont entièrement supprimées dans la Gazette ; ce qui prouve, ou que le Cardinal ne les avoit pas dites, ou que l'on ne jugea pas à propos de les rendre publiques. Il ne sera pas inutile d'observer ici que ce Papier nouvellement connu sous le nom de *Gazette*, venoit de prendre naissance en France. Théophraste Renaudot, Médecin, fit paroître les premières Gazettes en 1631. Louis composoit souvent des articles qu'il y faisoit insérer.

Le Continuateur de l'Histoire de France du Pere Daniel, nous apprend

qu'au siège de la Motte en Lorraine, un Capucin, nommé Eustache, frere d'un sieur Iche, qui commandoit dans la Place avec beaucoup de valeur & d'habileté, & qui y fut tué d'un coup de canon, animoit les soldats par ses discours & par ses exemples; il lançoit & continuellement, d'un bras vigoureux, des pierres d'une grosseur énorme sur les assiégés. On prétend qu'un jour il en jeta une si prodigieuse quantité, dans l'espace de six heures, sur le Régiment de Tonneins, qu'il lui fit un mal incroyable; car quelques-unes de ces pierres pesoient jusqu'à cent vingt-quatre livres. Le canon n'auroit pas pu faire plus d'effet. Ce Capucin fut cause que la garnison se défendit jusqu'à la dernière extrémité. Le Vicomte de Turenne, qui servoit au siège dans l'armée du Maréchal de la Force en qualité de Mestre-de-Camp, fut un des premiers qui se logea sur un des bastions de la Place. Le Pere Eustache, qui soutenoit presque lui seul la constance des assiégés, ayant eu le bras cassé d'un coup de mousquet, la Ville capitula le 26 Juillet.

Voici encore un trait qui prouve que

Louis n'avoit ni caractère, ni principes décidés. Ce Prince ayant appris la fin tragique du Duc de Fridland, assassiné par ordre de l'Empereur, dit publiquement qu'il espéroit que tous les traîtres à leur Souverain auroient le même fort, & il loua ceux qui avoient exécuté l'ordre de l'Empereur. Ces paroles furent rapportées au Cardinal qui étoit pour lors à Ruel. Le Ministre jugea qu'il ne convenoit point au Roi d'approuver une action si barbare. *Le Roi*, dit-il, *auroit bien pu se dispenser de déclarer si librement ses pensées.* Il vint ensuite retrouver Louis, & lui représente qu'un assassinat étoit toujours odieux; qu'un Prince ne devoit jamais employer, ni même approuver une action si contraire aux Lois de l'humanité; que même en la louant il couroit risque de passer pour cruel, au lieu qu'il ne devoit aspirer qu'à la gloire d'être juste; que lorsqu'il s'agissoit de punir un sujet rebelle, il falloit se servir des voies ordinaires de la Justice, sans avoir recours à des meurtres qui étoient toujours d'un dangereux exemple. Le Roi fut si frappé de ces réflexions, qu'il changea bientôt de langage & de

sentimens; il affecta de blâmer la conduite de l'Empereur dans l'affaire du Duc de Fridland, en disant qu'on auroit dû lui faire son procès, s'il étoit coupable de rebellion.

Arnauld, Mestre-de-Camp-Général des Carabins de France & Gouverneur de Philipsbourg, s'étant laissé surprendre avec la Place par les Impériaux, fut conduit en prison dans une Citadelle du Duché de Wirtemberg: quoiqu'il fût gardé avec assez de soin, il trouva cependant le moyen de se sauver en usant d'un stratagême assez singulier. Il engagea tous ses Gardes à jouer tous les soirs avec lui au rat, qui est un jeu où il faut beaucoup de cordes; quand le jeu étoit fini, il avoit soin de faire mettre de côté les cordes qui avoient servi, & feignant qu'on les avoit égarées, le lendemain il en faisoit acheter d'autres: quand il en eut amassé une assez grande quantité pour exécuter le dessein qu'il méditoit, il s'en servit pour descendre par la fenêtre de sa chambre, à la faveur de la nuit, dans les fossés de la Ville, accompagné du sieur de Séricourt, frere du célèbre Avocat le Maître,

avec lequel Séricourt se retira dans la fuite à Port-Royal. Arnauld s'étant rendu à Paris, supplia le Roi de nommer des Commissaires pour examiner son affaire, & offrit de se rendre à la Bastille : le Roi lui accorda la permission de s'y rendre, & nomma des Commissaires pour entendre ses raisons, qui furent jugées très-plausibles : on ne pouvoit en effet l'accuser que de négligence & d'un défaut d'attention. Le crédit du fameux Pere Joseph dont il étoit parent, ne lui fut pas inutile en cette occasion. Arnauld sortit de la Bastille pleinement justifié, le 26 Octobre 1635 ; il étoit de la famille célèbre des Arnauld d'Andilly & de Pomponne.

Les troupes Françoises, commandées par le Cardinal de la Valette, ayant fait lever le siège de Mayence avec Veymar, se trouverent réduites à la plus affreuse détresse ; les soldats furent quelquefois quatre jours sans manger de pain : ces soldats murmuroient hautement & menaçoient de quitter le service. Le Comte de Guiche & le Vicomte de Turenne étoient continuellement occupés à les appaiser : ont

craignoit à tout moment une sédition générale : faute de pain ils étoient obligés de se nourrir de choux, de raves & d'autres racines des champs : des feuilles d'arbres & de vigne étoient la seule nourriture des chevaux : la livre de pain coûtoit un écu. Le Vicomte de Turenne ayant donné aux soldats tout l'argent qu'il avoit, fut obligé de vendre sa vaisselle pour se mettre en état de les soulager. Une si grande générosité lui attira des louanges qu'il s'efforça d'éviter, en disant qu'il ne la vendoit que pour payer des dettes qu'il avoit faites au jeu : mais on savoit tout le contraire.

Louis, impatienté du peu de succès de ses armes en Flandres, en Allemagne & en Lorraine, en faisoit des reproches au Cardinal qui avoit toutes les peines du monde à l'appaiser. Ce Prince ne manquoit pas de capacité dans les affaires de la guerre; il s'en faisoit rendre compte, & lorsque les événemens ne répondoient pas à ses desirs & aux espérances qu'on lui avoit données, il en témoignoit son chagrin au Cardinal avec beaucoup d'aigreur.

Quand le Cardinal avoit envie de le faire aller à la guerre & de l'y accompagner, il ne manquoit pas de lui dire que sa seule présence étoit capable de retenir les troupes & les Officiers dans le devoir; que les Généraux même admiroient sa haute capacité dans l'art militaire, & qu'ils ne répondoient pas du succès de leurs entreprises, s'il n'alloit lui-même les diriger & les conduire. Ces discours avoient été si souvent répétés à Louis XIII par le Cardinal & les autres Ministres ou Courtisans, que ce Monarque s'accoutuma bientôt à les regarder comme autant de vérités incontestables. Quand il apprit que ses Généraux n'avoient pu empêcher le Duc de Lorraine & les Impériaux de pénétrer dans la Lorraine, il s'imagina que s'il y eût été, ce malheur ne seroit pas arrivé. Plein de cette idée, il déclare qu'il veut y marcher en personne pour les en chasser; mais le Cardinal qui ne pouvoit l'y accompagner, vu les infirmités auxquelles il étoit sujet, entreprit de le détourner de ce voyage, dans la crainte d'être trop long-temps séparé du Roi & que

quelqu'autre ne vînt à bout de le débusquer. Pour réussir dans son projet, il cherche à persuader à Sa Majesté qu'Elle étoit malade. Le Roi s'aperçut de l'artifice, soutint qu'il se portoit très-bien; qu'il connoissoit mieux que personne l'état de sa santé, & que tout ce qu'on pourroit lui dire là-dessus, ne le feroit pas changer de sentiment. Il avoit ordonné que l'on envoyât cent chevaux à Châlons pour conduire l'artillerie. Cet ordre ne fut pas exécuté aussi promptement qu'il le désiroit; il crut que cette lenteur étoit affectée, & que le Cardinal avoit donné sous main des ordres contraires pour l'empêcher de partir. Il en conçut un chagrin si vif, que dans le premier moment de sa colere il lui écrivit un billet dans lequel il le traitoit fort durement: mais le Cardinal qui effuyoit souvent de pareils orages & qui connoissoit parfaitement l'humeur de son Maître, ne fut aucunement alarmé. Il écrivit à Louis, & ce Prince hon-teux de sa promptitude, lui répondit par un autre billet, dans lequel il le prie de vouloir bien oublier sa vivacité, & lui promet de suivre en tout désormais

ses bons avis. Quel triomphe pour le Cardinal!

Louis étoit convenu avec Richelieu qu'il l'avertiroit de tous les rapports que l'on feroit contre lui, & qu'il lui en nommeroit les auteurs. Quel rôle pour un Roi de France, & sur-tout pour un Roi qui n'étoit ni plus éclairé, ni plus ferme que Louis! Ce Prince ayant manqué son expédition de Lorraine, s'en revint à Paris : à peine y fut-il de retour, que le Comte de Cramail, de la Maison de Montluc, fut arrêté & conduit à la Bastille. C'étoit un vieux Seigneur qui avoit beaucoup d'esprit & de très-grandes qualités. Le Cardinal eut bien désiré de l'avoir pour ami, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans son Journal. Ses liaisons avec la Comtesse du Fargis l'avoient fait exiler de la Cour, où il eut la permission de revenir après quelques années. Le Cardinal, qui cherchoit à s'attacher les gens de mérite, lui avoit fait donner l'emploi de Maréchal-de-Camp dans l'armée du Roi : cette charge lui donnoit de fréquentes occasions de parler en particulier à Sa Majesté ; il s'aperçut qu'Elle

étoit peu satisfaite du succès de ses armes. Lorsque ce Monarque se livroit à son humeur, il lui arrivoit souvent, comme nous venons de le dire, d'exhaler sa bile contre le Cardinal, & de s'en prendre à lui du mauvais succès de ses affaires. Un jour qu'il se plaignoit ouvertement de son Ministre en présence du Comte de Cramail, celui-ci crut avoir trouvé une occasion favorable de le dégoûter du Cardinal, & de se venger de tous les chagrins que ce Prélat lui avoit causés. Il entreprit d'éclairer le Roi sur la conduite de son Ministre, & de lui découvrir les fautes qu'il croyoit avoir remarquées dans son Gouvernement. Louis XIII, loin de s'offenser de cette liberté, parut y prendre plaisir; mais il ne manqua pas de rapporter à Bouthillier, espion de Son Eminence, tout ce que le Comte de Cramail lui avoit dit : il chargea même Bouthillier d'en donner avis au Cardinal; & le Comte porta aussi-tôt la peine de son imprudence, vu que M. le Cardinal trouvoit tout à la fois dans son Prince un délateur & un vengeur.

Dans la guerre d'Italie, en 1636, le

Roi avoit permis au Duc de Savoye de prendre le Maréchal de Toiras pour son Lieutenant-général ; & en cette qualité, M. de Toiras prétendoit commander M. de Créqui, ou du moins partager avec lui le commandement. Le Maréchal de Créqui soutenoit au contraire que c'étoit à lui à commander M. de Toiras. Le Roi décida que le Maréchal de Créqui étant son Lieutenant-général dans son armée d'Italie, ne recevrait les ordres que du Duc de Savoye qui avoit la qualité de Capitaine-général ; & que le Maréchal de Toiras qui n'étoit Lieutenant-général que de M. de Savoye, céderoit le commandement à M. de Créqui ; que celui-ci commanderoit seul en l'absence de M. de Savoye ; que si l'on se trouvoit dans la nécessité de séparer l'armée en deux corps, ce qu'il falloit éviter autant qu'il seroit possible, le Maréchal de Créqui choisiroit celui des deux qu'il lui plairoit, & laisseroit l'autre au Maréchal de Toiras ; & que dans l'armée des Confédérés, celui-ci n'auroit jamais que la seconde place.

Le Duc de Savoye avoit chargé Toiras d'assiéger le Château de Fonta-

nelle dont la garnison empêchoit les convois de venir à l'armée. Le Maréchal ayant fait dresser une batterie de quatre pieces de canon, s'approcha fort près du Château, le 14 Juin 1636, pour en voir l'effet; il reçut en revenant un coup de mousquet dans le dos: les balles lui passerent au travers du corps & sortirent par la mamelle droite: il en mourut sur le champ, au grand regret, dit le Marquis de Montglat, du Duc de Savoye, de toute son armée, du Roi même & de toute la France, mais non du Cardinal de Richelieu, qui s'en consola facilement. Toiras avoit toutes les qualités d'un honnête homme & tout le mérite d'un grand Capitaine: on ne lui connoissoit qu'un seul défaut; c'est qu'il étoit sujet à la colere. Louis XIII, dont il avoit été favori, s'étoit apperçu plus d'une fois de ses emportemens, & il en plaisantoit, en disant: *Que la calotte de Toiras n'étoit pas toujours dans une bonne assiette.* Les Courtisans rendoient justice à ses grandes qualités, mais ils n'osèrent en parler après sa mort, dans la crainte de déplaire à Richelieu.

Ce premier Ministre n'avoit cessé de

donner des preuves de mauvaise volonté contre le brave Maréchal, intrépide défenseur de l'Île de Rhé : on prétend même que le Cardinal craignoit Toiras, parce que le Roi le traitoit avec beaucoup de distinction. Le Garde des Sceaux Marillac, l'un des vils flatteurs du Cardinal, voulut sans doute lui faire sa cour, en repoussant avec dureté la priere de Toiras, qui lui parloit en faveur d'un Gentilhomme dont les services méritoient quelque récompense.

» Monsieur, dit le Magistrat, vous entreprendrez bientôt de recommander ceux qui vous ont aidé à défendre le Fort Saint-Martin : j'avoue que vous avez bien servi le Roi, mais pensez aussi que cinq cents Gentilshommes en auroient fait autant que vous, s'ils eussent été à votre place. — Monsieur, repartit Toiras, la France seroit bien malheureuse, s'il n'y avoit pas plus de deux mille Gentilshommes capables de servir aussi bien que moi : cependant ils ne l'ont pas fait, & graces à Dieu, je n'ai pas mal rempli les devoirs de l'emploi dont Sa Majesté m'a honoré. Il y a en France plus de quatre mille personnes capables de tenir les Sceaux

tout aussi bien que vous, s'ensuit-il de-là que vous ne devez pas recommander ceux dont vous connoissez le mérite » ! Le brave Toiras mourut à l'âge de 51 ans ; il fut enterré dans l'Eglise des Capucins de Turin, où Christine de France, Duchesse de Savoie, lui fit faire des obseques magnifiques.

Le 5 Août 1636, le Roi donna audience sur les cinq heures du soir, dans la grande galerie du Louvre, aux Députés des Corps de métiers, qui vinrent lui offrir leurs biens & leurs vies, pour lui aider à chasser les ennemis de son Royaume. Ils y furent conduits par le Lieutenant Civil & par le Procureur du Roi du Châtelet. Le Roi les embrassa tous sans en excepter les Jurés du Corps des Savetiers ; *tant l'adversité humilie les hommes*, dit le Marquis de Montglat, & même les plus grands Potentats ! A cette époque les Espagnols, entrés en Picardie, menaçoient cette province & même la Capitale.

Richelieu s'étant rendu au camp de l'armée de Picardie, toutes les troupes

se rangerent en bataille pour lui faire honneur. Les Gendarmes de la garde du Cardinal ayant voulu prendre la droite sur ceux du Comte de Soissons, on en vint à faire le coup de pistolet; mais le Cardinal se hâta de terminer la querelle, en ordonnant à sa Compagnie de céder la droite à celle du Comte de Soissons. Louis XIII, informé de cette dispute, ne put s'empêcher de dire: » Voilà une dispute qui paroît coûter bon à M. le Cardinal; il se feroit bien passé de se trouver là: sa Compagnie ne doit point marcher devant celle de M. le Comte: les Gendarmes des Princes du Sang vont immédiatement après ceux de mon Frere ». Le lendemain Sa Majesté vint au camp, & en dînant chez le Comte de Soissons, Elle affecta de lui parler avec plus d'amitié qu'à l'ordinaire. Louis se plaisoit à donner quelquefois de pareilles mortifications à son Ministre.

Louis XIII avoit conçu une inclination assez vive, quoique innocente, dit le Pere Caussin son Confesseur, pour Mademoiselle de la Fayette, une des Filles d'honneur de la Reine son épouse.

Au bout de quelque temps de liaison, cette Demoiselle voulut absolument se faire Religieuse; le Roi y consentit avec peine: mais comme il ne pouvoit s'opposer à sa vocation, il la laissa maîtresse. Etant venue prendre congé de lui dans la chambre de la Reine, ce Prince fit un effort sur lui-même pour vaincre sa douleur. » Allez, lui dit-il, où Dieu vous appelle; il n'appartient pas à un homme de s'opposer à sa volonté: je pourrois de mon autorité Royale vous retenir à ma Cour & défendre à tous les Monasteres de mon Royaume de vous recevoir; mais je connois cette sorte de vie si excellente que je ne veux pas avoir à me reprocher un jour de vous avoir détourné d'un si grand bien ». Elle se retire aussitôt, monte en carrosse, accompagnée de quelques Filles de la Reine Anne d'Autriche & de leur Gouvernante, qui la conduisent au Couvent de la Visitation de la rue Saint-Antoine à Paris, où elle entre le 19 Mai 1637. Dès qu'elle est partie, le Roi tombe dans une profonde mélancolie; il se fait conduire à Versailles, & en y arrivant il est obligé de se mettre au lit: il lui prend

un dégoût & une tristesse qui font craindre pour sa santé: le Cardinal l'étant venu voir, le trouve si abattu, qu'il en est effrayé; & pour paroître sensible à son affliction, il se met à blâmer le départ de Mademoiselle de la Fayette, en disant qu'on avoit trop précipité cette affaire. Le Roi fit retomber toute sa mauvaise humeur sur son premier Valet de chambre, nommé Boisival: l'ayant vu quelques jours après dans les appartemens, il lui dit en présence de toute la Cour: « Boisival, je vous donne votre congé; vous êtes un traître, je ne veux plus vous voir » ! Boisival avoit été un de ceux qui avoient le plus déterminé Mademoiselle de la Fayette à entrer au Couvent; l'on ne put jamais déterminer le Roi à souffrir que ce bon serviteur revînt à la Cour.

Le 17 Août 1737, le Cardinal de Richelieu ayant en quelque façon forcé la Reine régnante de faire une confession de ce qu'il appeloit des fautes, & la lui ayant fait signer, il envoya le papier au Roi, & Sa Majesté écrivit de sa propre main au-dessous de ladite confession :

» Après avoir vu la franche confes-
» sion que la Reine, notre très-chère
» Épouse, a faite de ce qui nous a pu
» déplaire depuis quelque temps en sa
» conduite, & l'assurance qu'elle nous a
» donnée de sa conduite à venir, selon
» son devoir envers Nous & notre
» Etat, Nous lui déclarons que Nous
» oublions entièrement tout ce qui
» s'est passé; n'en voulons jamais avoir
» souvenance; ains voulons vivre
» avec Elle comme un bon Roi & un
» bon mari doit faire avec sa femme:
» en témoin de quoi j'ai signé la pré-
» sente, & icelle fait contresigner par
» l'un de nos Conseillers Secrétaires
» d'Etat. *Signé de la propre main du Roi,*
» LOUIS. *Et plus bas, BOUTHILIER.*»
Le Roi monta ensuite dans la chambre
de la Reine, qui lui demanda pardon en
présence du Cardinal de Richelieu. Le
Roi lui dit qu'il lui pardonnoit, & tous
deux s'embrassèrent à la prière du Car-
dinal. Sa Majesté continua à voir la Reine
tous les soirs, mais il ne la voyoit qu'en
public, sans lui donner aucune marque
d'affection & de confiance. On lui rendit
dans la suite la permission qu'on lui
avoit ôtée d'entrer dans tous les Cou-

vens, à l'exception de celui du Val-de-Grace, où l'on avoit supposé qu'elle se retiroit pour intrigues : mais la Reine s'abstint scrupuleusement d'aller dans celui-là, ni dans aucun autre. Au surplus cette paix ne fut, comme toutes les autres, qu'une paix plâtrée, & Leurs Majestés n'en vécurent pas en meilleure intelligence que par le passé.

Le Duc d'Halluyn, fils du célèbre Maréchal de Schomberg, se comporta si bien auprès de Louis dans la campagne de 1637, que le Roi créa pour lui un office de Maréchal de France. Le Roi lui envoya les provisions de cet Office, avec la lettre suivante écrite de sa propre main :

» Mon Cousin, vous avez su si à propos vous servir de votre épée, que je vous envoie un Bâton, tant pour marque du contentement que j'en ai, qu'afin qu'une autre fois vous ayez à choisir les armes dont vous voudrez vous servir, si mes ennemis se présentent en lieu où vous puissiez de nouveau leur faire connoître ce que vous valez. Je n'accordai jamais grace de meilleur cœur que je fais celle-ci, pour

perpétuer en votre personne le nom du Maréchal de Schomberg , qui , m'ayant été fort agréable en celle du pere , ne me le fera pas moins en celle du fils. Sur ce , je prie le bon Dieu , mon Cousin , qu'il vous tienne en sa sainte garde . Halluyn prit par la suite le nom de Maréchal de Schomberg.

Au commencement de Décembre de cette année , le Roi partit de Versailles pour aller coucher à Saint-Maur. En passant par Paris , il s'arrêta au Couvent des Filles Sainte-Marie , rue Saint-Antoine , pour rendre une visite à Mademoiselle de la Fayette , qu'il y venoit voir assez souvent. Pendant qu'ils s'entretenoient , il survint un orage si violent , qu'il ne lui fut pas possible de retourner à Versailles , ni d'aller à Saint-Maur , où sa chambre , son lit & ses affaires de bouche étoient arrivés : il attendit que l'orage cessât ; mais voyant qu'il augmentoit au lieu de diminuer & que la nuit approchoit , il parut embarrassé. Son appartement au Louvre n'étoit point tendu , & il ne savoit où se retirer. Guitaut , Capitaine aux Gardes , qui étoit dans l'habitude de

de lui parler avec assez de liberté, lui dit que la Reine demeurant au Louvre, il trouveroit chez elle un souper & un logement tout préparés. Il rejeta cette proposition, en disant que le temps changeroit. On attendit encore, & l'orage ne cessant d'augmenter, Guitaut lui propose encore d'aller au Louvre. Il répondit que la Reine soupoit & se couchoit trop tard pour lui. Guitaut l'assura qu'elle se conformeroit volontiers à sa maniere de vivre. Le Roi prit enfin le parti d'aller chez la Reine. Guitaut y courut à toute bride, pour avertir cette Princesse de l'heure où le Roi vouloit souper. Les ordres furent donnés en conséquence; ils souperent ensemble: le Roi passa la nuit avec elle, & neuf mois après Anne d'Autriche mit au jour un fils surnommé *Dieu-donné*, & qui régna après son pere sous le nom de LOUIS XIV. La Reine eut au bout de vingt-deux ans de stérilité.

Le Pere Caussin, Confesseur de Louis XIII, alloit jusqu'à blâmer ouvertement la conduite du Cardinal dans le

gouvernement de l'État. Louis, d'après les idées que lui donnoit son Ministre, étoit persuadé que la guerre vigoureuse qu'il faisoit alors à l'Espagne étoit juste & nécessaire ; que les sollicitations du Pape & de ses neveux devoient être comptées pour rien dans une affaire de cette nature ; que la Reine sa femme étoit stérile ; qu'elle n'avoit aucune affection pour lui ; que la Reine-Mere vouloit le détrôner pour mettre la Couronne sur la tête de Monsieur ; que la plupart des Grands du Royaume & des Seigneurs de sa Cour ne lui étoient point attachés ; que plusieurs étoient disposés à le trahir pour secouer le joug de l'autorité Royale, qui leur étoit insupportable ; qu'ils soulevoient le peuple contre lui, & que sans le Cardinal, il auroit peine à se maintenir sur le Trône ; qu'enfin, son peuple n'étoit pas aussi malheureux, ni aussi surchargé d'impôts que des gens mal-intentionnés pour le Gouvernement affectoient de le publier ; qu'après tout, l'on n'étoit ni plus riche ni plus heureux dans les autres États de l'Europe, & qu'il y avoit même du danger à laisser le

peuple dans une trop grande abondance.

Telles étoient les idées dont se berçoit Louis pour s'en tenir à son système de gouvernement. Le Pere Caussin, qui avoit passé sa vie dans l'étude des Belles-Lettres & dans l'exercice de la chaire, sans avoir acquis la moindre connoissance de ce qu'on appelle affaires d'Etat, tâchoit d'inspirer au Roi d'autres sentimens. Louis l'écontoit volontiers, & quand ce Prince étoit mécontent du Cardinal de Richelieu, il étoit le premier à parler contre lui : il dit un jour au Pere Caussin : « C'est un étrange fait, que M. le Cardinal ne se contente pas de tyranniser mon peuple, il veut aussi tyranniser ma personne. La misere & la pauvreté sont par-tout, & dans sa maison l'or & l'argent y sont à pelle-rées. Il a quantité de Bénéfices, & ne dit point son Bréviaire ; il dit qu'il en est dispensé en récitant les Heures de la Croix (petit Office fort court), & encore je crois qu'il ne les dit pas. Il veut m'affujettir à demeurer toujours à Saint-Germain-en-Laie à cause de son Ruel. Je n'aime plus la chasse : je voudrois bien lui donner un logement dans

mon Château pour tenir un Conseil tous les jours, & je n'en puis venir à bout ».

Le Cardinal, à qui les entretiens du Roi avec le Pere Cauffin donnoient de la jalousie & de l'inquiétude, venoit souvent les interrompre. Comme on ne lui refusoit jamais l'entrée du cabinet, dès qu'il savoit que le Roi s'y étoit enfermé avec son Confesseur, il arrivoit brusquement sous prétexte de quelque nouvelle ou de quelque affaire importante, dont il falloit entretenir Sa Majesté; le tout pour rompre la conversation; ou du moins y prendre part, & juger par la maniere dont il seroit reçu, si le Pere Cauffin avoit parlé contre lui au Roi. Ce Monarque n'osant lui faire fermer la porte, dans la crainte d'augmenter ses soupçons, prit un autre moyen pour s'en délivrer. Il savoit assez de latin pour entendre celui de l'Écriture Sainte: il en tiroit divers passages dont il composoit de petits Offices pour son usage particulier, sur les principales Fêtes de l'année, sur les Saints les plus renommés de la France, sur le précieux Sang de Jesus-Christ, sur les graces qu'il vouloit en obtenir, comme la paix du

cœur, la vraie pénitence, la pureté de l'ame & les dispositions pour mourir chrétiennement. Il y en avoit un très-grand nombre; & quand il eut achevé cet ouvrage, il le fit imprimer au Louvre, en 1640. Lorsqu'il avoit composé quelque Office nouveau, il le monroit au Pere Caussin; ce qui ne l'empêchoit pas de suspendre les examens qu'ils en faisoient ensemble, par des discours sur le gouvernement de l'Etat, & sur la conduite du Cardinal de Richelieu. Si-tôt que ce Ministre ouvroit la porte du cabinet, ils reprenoient la lecture de l'Office comme si c'eût été là leur unique occupation. Richelieu les voyant fort occupés à chercher des passages dans la Bible, ou à corriger quelque endroit de l'Office qu'ils examinoient, se retiroit fort content de savoir que le Roi, au lieu de critiquer sa conduite, employoit son temps à un pareil travail; & quand il étoit sorti, le Roi disoit au Pere Caussin: « Voilà de petits Offices qui nous rendent un grand office ».

Charles de Beaumanoir, Evêque du Mans, étant mort le 21 Novembre 1637, le Pere Caussin propose au Roi

de donner cet Evêché à l'Abbé de la Ferté, qui étoit un de ses Aumôniers. Le Roi le nomme sans en parler au Cardinal, qui en est promptement averti. Il part aussi-tôt de Ruel pour travailler avec le Roi sur les Bénéfices; & au lieu de se plaindre à lui de ce qu'il avoit donné, contre l'usage, l'Evêché du Mans sans le consulter, il fait semblant d'ignorer que le Roi eût pourvu à ce Bénéfice, & il propose, comme de lui-même, l'Abbé de la Ferté pour le remplir, en disant qu'il étoit juste que Sa Majesté récompensât les Officiers de sa Chapelle, & que cet Abbé lui paroïssoit très-propre à remplir cette place. Le Roi n'osant avouer au Cardinal qu'il en avoit disposé de sa propre autorité, feint d'approuver le choix qu'on lui propose, comme si la nomination n'eût pas été déjà faite, & le Cardinal en eut encore tout l'honneur aux yeux du Public; mais il en conserva un vif ressentiment contre le Confesseur, qu'il soupçonna d'avoir parlé au Roi en faveur de l'Abbé de la Ferté. Ce premier succès persuade au Pere Cauffin qu'il réussiroit à faire prendre au Roi des résolutions contraires à

celles de son Ministre dans des affaires beaucoup plus importantes. Mais il se trompoit ; & quel fond pouvoit-il faire sur un Prince qui lui répond , après que ce Pere le supplie de faire seulement payer le douaire de Marie de Médicis sa mere , qui ne demande qu'un asile & un modique revenu : « Je voudrois bien lui donner contentement , mais je n'oserois en parler à M. le Cardinal : si vous pouviez obtenir cela de lui , j'en serois bien aise ». O foiblesse ! ô pusillanimité ! Et c'est un Roi qui parle ainsi ! un Roi de France ; & ce Monarque est le fils de Henri IV ! Quoi qu'il en soit , le Pere Caussin n'e tira d'autre profit de tous ces bons avis , qu'un exil à Quimper-Corentin en Bretagne , où il resta jusqu'à la mort de Louis.

Le 3 Février 1639 , tous les Présidens du Parlement & le Doyen Pinon , eurent ordre de se trouver à Saint-Germain , sans qu'on leur dit la raison pour laquelle on les y appeloit. Ils s'y rendirent le lendemain 4 , & après un superbe dîner que le Roi leur fit donner , le Sieur de la Ville-aux-Clercs , Conseiller d'État , vint leur apprendre :

que Sa Majesté ne les avoit appelés qu'en qualité de Conseillers du Conseil, & qu'ils prendroient place avec les autres Conseillers d'État, suivant l'ordre & l'ancienneté de leurs Brevets. Ils répondirent qu'étant en Corps, ils ne pouvoient se séparer. Cette difficulté les arrêta si long-temps, que le Roi se lassa de les attendre, & qu'il leur fit dire par le Comte de Nogent de se rendre sans différer dans la salle du Conseil. Mais ils ne partirent point, jusqu'à ce que le sieur de la Ville-aux-Clercs, qui étoit allé trouver le Roi, fût revenu pour leur dire que Sa Majesté leur permettoit de ne point se séparer, pour cette fois seulement; mais qu'à la prochaine séance ils seroient assis parmi les Conseillers d'État, suivant l'ancienneté de leurs Brevets. Ils ne laisserent pas de conserver à la seconde séance le rang qu'ils avoient eu à la première. Le Roi prit place au haut de la table, ayant à sa droite le Cardinal-Duc de Richelieu, le Duc d'Uzes, le Duc de la Rochefoucault, Bouthillier, Surintendant des Finances, Brulart-de-Léon, Aubri, le Bret & Jacques Talon, Conseillers d'État; à sa gauche,

le Chancelier, le Duc de Montbafon, le Maréchal de Saint-Luc, les Présidens du Parlement & le Doyen Pinon : les deux Rapporteurs s'affirent au bas de la table ; le Capitaine des Gardes & le premier Gentilhomme de la Chambre étoient debout devant le fauteuil du Roi ; les quatre Secrétaires d'Etat furent pareillement debout pendant toute la séance, suivant l'usage de ce temps-là. « Je vous ai mandé, dit le Roi, pour le procès du Duc de la Valette ; vous en apprendrez le sujet par le rapport qui vous en sera fait ».

» Sire, reprend aussi-tôt le premier Président le Jai, nous supplions très-humblement Votre Majesté de nous dispenser d'opiner ici ; nous ne pouvons dire nos avis que dans le Parlement : s'il plaît à Votre Majesté d'y rappeler l'affaire suivant les ordonnances, on y procédera dans les formes contre l'accusé. — Je ne le veux pas, répond le Roi ; vous faites les difficiles, & il semble que vous vouliez me tenir en tutelle ; mais je suis le maître, & je saurai me faire obéir : c'est une erreur grossière que de s'imaginer que je n'ai pas le pouvoir de faire juger les Pairs de

mon Royaume où il me plaît : qu'on ne m'en parle plus , contentez-vous d'opiner au procès ». Ces idées étoient suggerées au Roi par Richelieu , le plus grand de tous les despotes. Le Chancelier osa en cette occasion appuyer le discours de Louis par un exemple, « On lit dans les Registres du Parlement, dit-il, qu'en 1458 , lorsqu'il s'agissoit de faire le procès au Duc d'Alençon , le Roi consulta le Parlement pour savoir comment & à quel Tribunal il devoit être jugé , & que cette Compagnie , toutes les Chambres assemblées , répondit : Que le Roi pouvoit lui faire faire son procès par tels Juges qu'il voudroit choisir ». Le Chancelier ajouta « que MM. du Parlement n'avoient ni titres , ni ordonnances , ni possession certaine , qui leur assurât le droit exclusif de juger les Pairs , & qu'en plusieurs occasions on s'étoit écarté de cet usage ». Personne n'ayant osé lui répliquer , on fit le rapport des informations contre le Duc de la Valette , & ce rapport dura plus de deux heures : on lut ensuite les conclusions du Procureur-général , qui réquéroit que le Duc de la Valette fût décrété de prise de corps pour

être conduit à la Bastille. On alla aux opinions, & Sa Majesté ayant commencé par demander l'avis du Sieur Pinon, Doyen du Parlement, ce Magistrat adressant la parole à Sa Majesté, lui dit : « Sire, puisque M. le Duc de la Valette est Duc & Pair de France, je supplie Votre Majesté de le renvoyer au Parlement. — Opinez, lui dit le Roi. — Je suis d'avis, reprit tranquillement Pinon, que M. de la Valette soit renvoyé au Parlement, pour y être jugé. — Je ne le veux pas, reprit le Roi; ce n'est pas là opiner. — Sire, continua modestement Pinon, un renvoi est un avis légitime. — Opinez sur le fond, réprend le Roi tout en colère, autrement je fais bien ce que j'aurai à faire. — Sire, dit alors Pinon, puisque Votre Majesté me l'ordonne, je suis de l'avis des conclusions ». La plupart des Présidens & autres Conseillers, après quelques légères observations, opinèrent de même suivant les conclusions. Novion ayant fait observer au Roi que la procédure étoit défectueuse. « Cela est vrai, dit le Roi. — Ma conscience ne me permet pas d'opiner ici, ajoute le même Président.

H. G.

mais puisque j'y suis forcé par l'express commandement de Votre Majesté, je suis d'avis que M. de la Valette soit ajourné personnellement». Le Président Bellievre fut, dit-on, bien plus loin. Il osa dire à Sa Majesté « qu'il étoit étrangement surpris de voir un Roi donner son suffrage dans le procès criminel d'un de ses sujets; que jusqu'alors les Rois s'étoient réservées les graces, & qu'ils renvoyoient à leurs Officiers la condamnation des coupables. Votre Majesté, Sire, ajouta-il, pourroit-Elle soutenir ici la vue d'un Gentilhomme sur la sellette, & qui ne sortiroit de votre présence que pour aller périr sur un échafaud? Cela est incompatible avec la Majesté Royale. Le Prince porte partout les graces avec soi : s'il entre dans une Eglise interdite, la censure est aussitôt levée selon les regles de Droit; tous ceux qui paroissent devant lui doivent se retirer contents & joyeux.— Opinez sur le fond, lui dit le Roi.— Sire, reprit Bellievre, je ne puis être d'un autre avis ». Le Chancelier ayant pris la parole pour lui faire quelques instances: « Monsieur, lui dit-il, si vous prétendez me donner des instructions,

vous y perdez votre temps ; je persiste dans mon sentiment ».

Le premier Président le Jai , après avoir insisté sur le renvoi au Parlement , fut de l'avis des conclusions. Les Ducs & Pairs , & autres Grands Officiers & Magistrats conclurent aussi au décret de prise de corps. On accusa le Sieur le Bret d'avoir en cette occasion proposé au Roi l'exemple des Sophis de Perse & des Sultans de Turquie , pour lui montrer toute l'étendue de son autorité ; & le Sieur de Léon , d'avoir allégué , pour appui de son avis , les procédures violentes & par conséquent injustes qui se pratiquoient encore en Allemagne. Quand la séance fut finie , le Roi appela les Présidens & le Doyen du Parlement. « Je suis fort mécontent de vous , leur dit-il ; vous me désoberisiez toujours : ceux qui disent que je ne puis pas donner les Juges qu'il me plaît à mes sujets , quand ils m'ont offensé , sont des ignorans indignes de posséder leurs charges ». En conséquence de cette forme étrange , employée contre le Duc de la Valette , son procès lui fut fait , & il fut condamné à

avoir la tête tranchée, ses biens confisqués & ses terres, mouvantes de la Couronne, réunies au Domaine du Roi. Cet Arrêt fut remis au Procureur-général Molé, avec une commission par laquelle il lui étoit enjoint de le faire exécuter en effigie, car le Duc avoit heureusement pris la fuite. Molé représente que le soin de veiller à ces sortes d'exécutions n'étoit pas de son ministère, & il obtient avec peine qu'on adresse la commission au Lieutenant-criminel du Châtelet de Paris. Le tableau qui représentoit le Duc de la Valette sur l'échafaud, fut porté par le bourreau de la Bastille à la Greve : cette même exécution fut faite le 8 Juin 1639 à Paris, à Bordeaux & à Bayonne. Tout le monde n'approuva point ce jugement inique, au moins quant à la forme ; on le regarda avec raison comme le renversement de toutes les Lois. Après la mort du Roi, le Duc de la Valette revint en France, où il n'eut pas de peine à obtenir un Arrêt du Parlement, en date du 16 Juillet 1643, qui casse le jugement rendu contre lui dans un temps où tout ployoit sous l'autorité d'un Ministre

absolu , qui vouloit effrayer par des exemples de sévérité les Seigneurs dont la fidélité lui étoit suspecte.

Après la prise d'Heftin , le Roi voulut faire Maréchal de France la Meilleraye, Grand-Maître de l'Artillerie , à la valeur de qui on étoit redevable de la prise de la Ville. Comme le Roi étoit à dîner à son quartier , il se trouva presque seul avec Puyfégur , les Lieutenans des Gardes & les Tapissiers qui tendoient son appartement ; il dit à Puyfégur : « Voyez s'il y a quelqu'un dans ma garde-robe ». Puyfégur y entre , & lui dit qu'il n'y avoit que M. de Cinqmars qui dormoit sur un lit. « Il ne dort pas , répond le Roi , mais il fait semblant de dormir pour écouter ce que nous disons ». Ce Prince s'étant retiré dans la ruelle de son lit , pour n'être pas entendu , dit tout bas à Puyfégur : « Je veux que vous me disiez la vérité : quel homme est-ce que ce Grand-Maître ? — C'est un homme qui sert Votre Majesté avec beaucoup d'affection , repart Puyfégur ; il est très-soigneux & très-vigilant d'apprendre ce qu'il ne fait pas ; il s'informe des uns & des autres de ce qu'il faut

faire. Quand il est dans un Conseil, il reçoit fort bien les avis d'un chacun, il en fait un résultat dans sa tête, & prenant ce qu'il y voit de meilleur, il opine fort juste & fort bien.—Je crois, ajoute le Roi, qu'il vaut bien nos barbons.—Oui, Sire, & s'il continue à avoir de l'emploi, il en fera autant que les autres.—J'ai résolu, dit le Roi, d'entrer dans Hesdin par la brèche, sur le haut de laquelle je veux le faire Maréchal de France. Il n'en fait rien, n'en parlez à personne ».

Puyfégur représente alors à Sa Majesté que l'on aura bien de la peine à monter jusque-là, parce que le chemin est rempli de pierres, & qu'Elle étoit travaillée de la goutte. « Je m'appuierai, dit Louis, sur toi & sur d'autres, & j'y passerai bien : vois si les Gendarmes & les Cheval-Légers sont devant le logis, je monterai à cheval & nous partirons ». Puyfégur lui ayant dit que tout étoit prêt, il part aussi-tôt & arrive près de la Ville ; il descend de cheval, & s'appuyant d'une main sur l'épaule de Puyfégur, & de l'autre sur celle de Lambert, il monte sur la brèche : il y trouve le Grand-Maitre qui

l'attendoit & qui le prit par le bras pour lui aider à monter jusqu'au haut : quand il y est arrivé, il prend une canne que Puyfégur avoit à la main & dit au Grand-Maître : « La Meilleraye, je vous fais Maréchal de France ; voilà le Bâton que je vous en donne : les services que vous m'avez rendu m'obligent à cela, vous continuerez à me bien servir ». Le Grand-Maître ayant reçu la canne, se jette aux pieds du Roi, & lui dit qu'il n'est pas digne d'un aussi grand honneur ; qu'il ne l'a point mérité & qu'il n'en est redevable qu'à la seule bonté de Sa Majesté. « Treve de complimens, repart le Roi, je n'en ai pas fait un de meilleur cœur que vous ». Il est bon de remarquer que la Meilleraye étoit cousin-germain du Cardinal de Richelieu ».

Charles-Louis, Eleéteur Palatin, fils du Roi de Bohême, voulant se rendre de la Cour de Londres où il étoit, à celle de France, & ayant négligé de demander des passe-ports, ou d'attendre leur arrivée, s'embarque & prend la route de Lyon, déguisé en laquais. Bullion, Surintendant des Finances, qui

étoit demeuré à Paris pendant l'absence du Roi, ayant appris par des Maîtres de Poste qu'il interroge, que ce Prince étoit sur le chemin de Lyon, le fait poursuivre en diligence par ceux qui le connoissoient & qui l'arrêtent à Moulins en Bourbonnois sur la fin d'Octobre: il est amené à Paris & conduit au Château de Vincennes. L'Ambassadeur d'Angleterre vient chez Bullion pour le réclamer. On lui répond que les précautions singulieres & le déguisement de ce Prince le rendent justement suspect, & que *tout Prince Souverain qui entre dans les États d'un autre sans sa permission, s'expose au même traitement.*

Louis XIII étoit accoutumé depuis assez long-temps à causer tous les soirs avec Madame d'Hautefort, nouvelle inclination qu'il avoit faite depuis la retraite de Mademoiselle la Fayette. Le Roi ne parloit à cette Dame que de sa chasse, de ses chiens & de ses oiseaux de proie. Madame ou Mademoiselle de Hautefort, qui étoit fort attachée à la Reine, ne manquoit pas de lui rapporter toutes les conversations qu'elle

avoit avec le Roi. Anne d'Autriche l'exhortoit sans cesse à parler contre le Cardinal, & lui suggéroit ce qu'elle devoit lui dire pour l'en dégoûter. Louis, pour ne pas paroître esclave de son Ministre, étoit quelquefois le premier à blâmer sa conduite : il applaudissoit dans certains momens aux discours de Madame de Hautefort. Il lui donna un jour 4000 livres de pension, en l'assurant que le Cardinal n'en favoit rien, & que c'étoit à lui seul qu'elle en avoit obligation. Elle ne craint pas de lui avouer qu'elle se défie extrêmement de sa discrétion ; qu'elle n'ignoroit pas qu'il rapportoit au Cardinal tout ce qu'il entendoit dire contre lui, & qu'elle craignoit d'être bientôt la victime de sa confiance & de la liberté qu'elle prenoit de lui découvrir ses véritables sentimens. Il tâcha de la rassurer, en lui promettant que le Cardinal ne saura jamais rien de tout ce qu'elle pouvoit lui dire, ajoutant qu'elle feroit la seule personne au monde à qui il vouloit faire une semblable promesse, qu'elle devoit regarder comme la plus grande marque d'amitié qu'il pouvoit lui donner. En d'autres occasions, il

prenoit hautement contre elle le parti de son Ministre ; il lui disoit qu'il aimoit le Cardinal ; qu'il ne pouvoit se passer de ses conseils , & que quelque chose que l'on pût lui dire , il étoit résolu de le conserver & de lui donner toute sa confiance. Je vois bien , lui répond-elle , que je ne dois compter ni sur vos promesses ni sur votre amitié : vous me sacrifierez au premier jour à la jalousie du Cardinal ; vous n'aurez jamais la force de lui résister : il vous obligera à me chasser , & je m'attends à sortir d'ici incessamment par un ordre signé de vous. Le Roi lui proteste qu'elle n'a rien à craindre ; que le Cardinal ne viendra jamais à bout de lui faire signer un pareil ordre , & qu'elle ne devoit pas croire ceux qui viendroient le lui signifier en son nom , parce qu'il les défavoueroit.

Le Cardinal voyant que Madame de Hautefort prenoit un certain ascendant sur l'esprit du Roi , tâche de la mettre d'abord dans ses intérêts : il lui dit que certain de la confiance que le Roi lui témoigne , bien loin de s'y opposer , il cherchera plutôt à l'augmenter , & qu'il la fera Duchesse si elle

veut s'attacher sincèrement à lui : il lui donne même des conseils sur la manière dont elle devoit se conduire pour conserver l'amitié du Roi ; & lorsqu'ils avoient quelque dispute ensemble, il travailloit à les réconcilier. Le Roi n'étoit pas fâché que son Ministre parût s'intéresser pour Madame de Hautefort, & quand elle s'opiniâtroit à le contredire, il la menaçoit du Cardinal comme d'un homme bien plus redoutable que lui. Un jour, après avoir long-temps disputé avec elle, il sort pour aller écrire au Cardinal le sujet de leur contestation : il revient ensuite chez la Reine, tenant sa lettre à la main, & la montrant à Madame de Hautefort, il lui dit : *« Voilà votre sauce que je fais à M. le Cardinal. Elle lui arrache à l'instant la lettre. Louis veut aussi-tôt la reprendre, elle la met dans son sein, & l'on remarque qu'il aime mieux la lui abandonner, que d'aller la reprendre dans un endroit si scabreux. Le Duc d'Angoulême lui dit qu'il étoit trop modeste, & qu'en sa place il n'auroit pas poussé si loin le scrupule : mais Louis étoit, dit-on, trop chaste pour s'accommoder d'une pareille leçon*

Le Cardinal étant venu à bout de déguster le Roi de Madame de Hautefort, lorsqu'elle vint saluer le Roi à Fontainebleau, au voyage de 1639, Sa Majesté la reçut avec beaucoup de froideur & d'indifférence; & dans un certain entretien particulier qu'ils eurent ensemble, il lui reprocha de dire du mal de Cinqmars, qu'il l'aimoit beaucoup plus qu'il ne l'avoit jamais aimée. (Le compliment n'étoit rien moins que galant.) Quelques jours après, M. de Brienne vint chez elle, & lui ordonna de la part du Roi de se retirer de la Cour. Elle lui répond qu'elle ne le pouvoit croire, vu que le Roi lui a promis de ne point la renvoyer. Cette réponse ayant été rapportée au Roi par le Secrétaire d'Etat: « Il est vrai, dit-il, je l'ai promis; mais c'étoit à condition qu'elle seroit sage & qu'elle ne me donneroit aucun sujet de me plaindre de sa conduite: s'est-elle imaginée qu'il suffisoit d'être reconnue pour une femme de vertu, pour avoir part à mon amitié? Il faut encore éviter d'entrer dans les cabales, & c'est ce que je n'ai pu gagner sur elle ». Il lui fait donner une lettre de cachet dont-elle se moque, en disant

Le Roi lui avoit défendu de croire
aux qui viendroient lui apporter un
pareil ordre, & qu'elle n'y obéiroit
point, à moins qu'elle ne le reçût de
sa propre bouche de Sa Majesté. On
lui dit qu'Elle a déclaré qu'Elle ne vou-
loit pas lui parler. Elle se détermine à
l'aller trouver; & tenant sa coiffe baissée,
pour n'être pas reconnue, elle l'attend
dans la salle des Gardes où il devoit passer
pour aller à la Messe. Dès qu'elle l'aper-
çoit, elle se présente devant lui; & levant
sa coiffe, elle lui dit qu'elle n'avoit
point ajouté foi à ceux qui étoient venus
lui signifier l'ordre de quitter la Cour,
& qu'après les paroles qu'il lui avoit
données, elle ne croiroit jamais que
cet ordre vînt de lui, à moins qu'il
ne l'en assurât lui-même. Louis décon-
certé & confus, ne peut lui cacher son
trouble & son embarras; & après lui
avoir comme bégayé quelques mots,
il la quitte brusquement sans autre ex-
plication. Madame de Hautefort se
retire & est exilée peu de jours après
à quarante lieues de Paris.

Nous avons déjà eu occasion de re-
marquer que Louis, quoique d'un ca-

raçtere timide, étoit cependant sujet aux emportemens quand on faisoit ce qui lui déplaisoit : en voici une nouvelle preuve. Fabert étant venu rendre compte à Sa Majesté des travaux du siège de Lens, le Grand-Ecuyer, qui étoit alors avec le Roi, se mit à plaisanter sur les raisonnemens de cet Officier. « Vous avez sans doute passé la nuit à visiter les ouvrages, lui dit le Roi, puisque vous en parlez si savamment ? — Non, Sire, répond froidement Cinqmars. — Allez, reprend le Roi avec emportement, vous m'êtes insupportable ; vous voulez que l'on croie que vous employez une partie de la nuit à régler avec moi les affaires de mon Royaume, & vous la passez dans ma garde-robe à lire des Romans avec mes Valets de chambre : allez, orgueilleux, il y a six mois que je vous vomis ». Le Grand-Ecuyer se retire, en disant à Fabert : « Monsieur, je vous remercie. — Que vous dit-il ? s'écrie aussitôt le Roi ? je crois qu'il vous menace ! — Non, Sire, répond Fabert en véritable Romain ; on ne fait point de menaces en présence de Votre Majesté, & ailleurs on ne les souffriroit pas ».

Le

Le Roi ayant été pendant quelque temps sans voir le Cardinal, fut lui rendre visite à Tarascon, où Son Eminence étoit alors. Ce Prince étoit à Montfrin, qui n'est pas éloigné de cette dernière ville : il se fit porter jusque dans la chambre du Cardinal qu'il n'avoit pas vu depuis le commencement du siège de Perpignan, au commencement de la campagne de 1642. Le Cardinal étoit couché à cause de sa maladie. Le Roi étoit si foible & si languissant, qu'il fut obligé de se mettre sur un petit lit qu'on avoit placé à côté de celui du Cardinal. Avant que de se parler l'un & l'autre, ils commencèrent à verser des larmes. On n'a point su ce qui se passa dans leur conversation, où ils n'eurent pour témoins que Chavigny & Desnoyers, qui étoient venus avec le Roi. Les uns disent que le Cardinal se plaignit amèrement de ce que Sa Majesté avoit souffert si longtemps les calomnies & les entreprises de Cinqmars contre un Ministre qui l'avoit toujours servi avec tant de zèle ; d'autres assurent que Richelieu étoit trop habile courtisan pour se plain-

dre : il savoit que le Roi s'attendoit à des reproches qui lui faisoient craindre cette entrevue ; & au lieu d'éclater en plaintes , il prit le parti de le tromper agréablement , en ne lui faisant que des remercimens sur la bonté qu'il avoit eue de ne point ajouter foi aux calomnies que ses ennemis avoient inventées pour le perdre. Le Roi, ravi de se voir délivré de la peine qu'il auroit eue à se justifier, se mit à déchirer le Grand-Ecuyer sans aucun ménagement : il découvrit au Cardinal tous les moyens que ce Favori avoit employés pour s'élever sur ses ruines ; il le dépeignit comme le plus ingrat , le plus léger & le plus déraisonnable de tous les hommes ; & il ne quitta le Cardinal qu'après lui avoir donné toutes les marques de confiance & d'amitié les plus capables de flatter sa vanité & de satisfaire son ambition. Le lendemain , il lui écrivit ce billet : « Je ne me trouve jamais que bien de vous voir : je me porte beaucoup mieux depuis hier & ensuite de la prise de M. de Bouillon , qui est un coup de partie (il venoit d'être arrêté) ; j'espère qu'avec l'aide de Dieu tout ira bien , & qu'il me donnera une parfaite

santé : c'est de quoi je le prie de tout mon cœur. *Signé LOUIS* ».

La Reine-Mere avoit demandé , par son testament , que son Corps fût inhumé dans l'Eglise de Saint-Denis en France , auprès de celui de Henri IV. Elle supplie ensuite le Roi son Fils , par grace spéciale , & la dernière qu'elle lui demandera jamais , de mettre en liberté ceux qui se trouvoient emprisonnés pour l'amour d'elle , & d'annuler toutes les procédures faites contre ceux de ses serviteurs qui étoient hors du Royaume. Ce testament demeura sans exécution pendant la vie du Cardinal de Richelieu , par rapport à tous les articles qui ne pouvoient avoir lieu sans le consentement de la Cour de France. Ce ne fut qu'après le décès de Son Eminence , que le Roi envoya le Pere Pecci à Cologne pour faire transporter en France le Corps de sa Mere , qui y fut conduit avec beaucoup de pompe. On lui rendit de grands honneurs à Liège , & dans les autres Villes par où il passa , & il fut déposé dans l'Eglise de Saint-Denys , le 8 Mars 1643. Le Cardinal n'eut pas plutôt appris la mort de Marie

de Médicis , qu'il ordonna qu'on lui fit un Service magnifique à Tarascon , où il se trouvoit. Quelle reconnoissance !

On ne peut s'empêcher d'être faisi d'un mouvement d'indignation , en lisant ce qui se passoit à Saint-Germain dans le moment où le Grand-Écuyer & de Thou perdoient la vie sur l'échafaud. On fait que Louis XIII avoit eu pour Cinqmars un attachement qui à la vérité alloit jusqu'à la foiblesse. Ce Prince, instruit du jour où il devoit être exécuté, ne cessoit de regarder à sa montre, en disant avec un certain sang froid qui approchoit beaucoup de la satisfaction : *Dans une heure d'ici, M. le Grand passera mal son temps.* Ne se souvenant plus, dit le Marquis de Montglat, de l'amitié qu'il lui avoit portée, & sans aucun sentiment de compassion. Certes, une pareille indifférence dépose contre le caractère moral de Louis, & prouve que chez ce Monarque, il n'y avoit qu'un pas de l'attachement le plus vif, à la haine la plus envenimée : au surplus, qui ne reconnoît en cette terrible circonstance le

doigt sanguinaire de l'implacable Richelieu ?

Après la mort du Grand-Ecuyer & peu de temps avant celle du Cardinal, l'aigreur & la défiance entre Louis & son Ministre, ne cessèrent d'augmenter. Cinqmars avoit appris à l'un à sentir son esclavage, & l'autre ne songeoit qu'à se prévaloir de l'ascendant qu'il avoit pris. La Reine étant allée lui rendre visite à Ruel, il ne quitta point son fauteuil devant elle, & au lieu de s'excuser sur sa maladie, il lui dit qu'elle ne devoit pas s'en étonner, puisque à la Cour d'Espagne où elle étoit née, les Cardinaux avoient le fauteuil devant les Reines. Cette Princesse qui le craignoit trop pour le blâmer ouvertement, se contenta de lui répondre qu'elle étoit devenue Françoisise, & qu'elle avoit entièrement oublié les coutumes d'Espagne. Le Roi se tint très-offensé du peu de respect que le Cardinal avoit témoigné à la Reine en cette occasion, & il n'en devint que plus ferme à refuser à Son Eminence l'éloignement de quatre Officiers que le Cardinal exigeoit, parce qu'ils avoient eu quelque liaison avec Cinqmars. Richelieu, trop impérieux

pour céder à son Roi, résolut de le forcer en quelque sorte à lui accorder cette grace, s'il ne pouvoit l'y engager : il déclara donc qu'il aimoit mieux abandonner la conduite des affaires, que de vivre dans de continuelles alarmes, & qu'il alloit se retirer au Havre, dont il étoit Gouverneur, pour y mettre sa vie en sûreté : il affecta même de refuser audience aux Ambassadeurs, & de laisser sans réponse les dépêches qu'il recevoit des Généraux & des Ministres du Roi dans les Cours étrangères. Cette conduite lui réussit. Louis consentit enfin à l'exil des quatre Officiers avec tant de regret, qu'il en versa, dit-on, des larmes de dépit. Tailladet, la Salle & des Effarts eurent ordre de se retirer ; mais le Roi leur fit dire que leurs emplois seroient exercés par leurs Lieutenans, & qu'ils recevraient toujours leurs appointemens. Tuéville, qui partit le dernier, fut exilé à Monstier-en-Der, riche Abbaye de Champagne que possédoit un de ses fils. Le Roi lui envoya un Gentilhomme pour lui dire de sa part qu'il avoit été forcé d'accorder son éloignement aux instances réitérées du Cardinal, mais qu'il auroit toujours pour lui la même

bienveillance ; que son exil ne seroit pas long, & qu'en attendant qu'on le rappelât à la Cour, il auroit soin qu'il fût exactement payé de ses pensions, & qu'il vouloit même qu'elles fussent augmentées de moitié. Sa Majesté fut mauvais gré au Cardinal de l'avoir contraint à un si grand sacrifice : au surplus, ce fut le dernier acte de despotisme du Ministre. Il mourut peu de temps après.

Le Roi parut recevoir avec assez d'indifférence la nouvelle de sa mort ; quand on vint la lui annoncer, il se contenta de dire froidement : *Voilà un grand politique de moins.* Il avoua même à ses Courtisans qu'il n'étoit pas fâché d'en être délivré. Les Courtisans le furent, & ils s'imaginèrent que cet événement alloit produire un grand changement dans le Ministère ; mais ils y furent trompés. Le Roi manda aussitôt le Cardinal Mazarin, le Chancelier & Bouthillier Surintendant des Finances. Quand ils furent arrivés, il leur déclara qu'il avoit toujours reconnu dans Monsieur le Cardinal de Mazarin tant de zele pour son service, qu'il l'appeloit dans son Conseil ; qu'il vouloit que MM. de Chavigny & Desnoyers

demeuraissent toujours auprès de sa Personne & qu'ils le suivissent par-tout ; qu'il auroit la même confiance en eux que le Cardinal leur avoit témoignée pendant sa vie, & qu'il comptoit qu'ils continueroient à le servir avec la même fidélité : il ajouta même qu'il les en prioit. Ensuite adressant la parole au Chancelier & au Surintendant, il leur fit la même priere, leur ordonnant de rester à Paris, & de ne venir à Saint-Germain que pour y prendre ses ordres dans les occasions extraordinaires. Il finit en les avertissant qu'il n'y auroit aucun changement dans la conduite des affaires, & qu'il feroit voir par la protection qu'il accorderoit aux parens & amis du Cardinal de Richelieu, combien il l'avoit aimé & estimé. Louis fut en cette occasion fidelle à sa promesse, comme dit Corneille dans son Sonnet. Ce Monarque ne commença à régner que lorsqu'il fut sur le point de quitter la vie ; il étoit devenu encore plus défiant, plus soupçonneux, & disoit hautement qu'il ne vouloit plus avoir de gouverneur.

Louis paroissoit affectionner particulièrement Desnoyers, l'un des quatre

Secrétaires d'Etat, parce qu'il étoit plus dévot que les autres; il ne l'appeloit jamais *que le petit bon homme*. Ce Ministre voulut se faire valoir, & quand il avoit quelque mécontentement, il menaçoit de se retirer. Louis, fatigué de ce ton, dit un jour à un de ses Confidens: « Le petit bon homme semble me menacer de se retirer, quand je ne suis pas de son avis; je laissois prendre ces tons-là au Cardinal de Richelieu, parce que je n'aurois jamais pu trouver un Ministre capable de le remplacer; mais pour celui-ci, j'en trouverai cent qui vaudront autant que lui, quand je voudrai ». D'autres disent que ce fut à Desnoyers lui-même qu'il tint ce discours. Effectivement, Louis regardoit le Cardinal de Richelieu comme un génie du premier ordre, & Desnoyers comme un homme fort ordinaire. Le jugement du Roi étoit fort juste. Peu de temps après la mort de Richelieu, Desnoyers se retira dans sa terre de Dangu en Normandie, conservant deux de ses charges; savoir, celle d'Intendant des Bâtimens & celle de Concierge de Fontainebleau, avec les bonnes grâces de Sa Majesté.

Dans la dernière maladie de Louis ; le Pere Dinet, son Confesseur, lui représenta qu'il agiroit en Roi très-Chrétien, si pour l'édification & la satisfaction publique, il déclaroit à tout le monde de vive voix ou par écrit, qu'il mourroit avec un sensible regret du traitement rigoureux qu'il avoit fait souffrir à la feuë Reine sa mere. Il le fit même souvenir que dans le temps que cette Princesse, étant sortie des terres d'Espagne, ne recevoit plus aucun secours de cette Couronne ennemie, & qu'elle ne prenoit aucune part aux troubles de l'Etat, on l'avoit laissé manquer du nécessaire, en refusant de lui payer son douaire & ses pensions : il ajouta que les Officiers & Domestiques de sa maison, qui n'avoient point commis d'autres crimes que de lui avoir été attachés dans ses disgraces, demandoient avec justice les gages & les appointemens qui lui étoient dûs, ainsi que les legs qu'elle leur avoit faits par son testament. « Vous avez raison, lui dit le Roi ; j'ai toujours eu du scrupule de la conduite que j'ai tenue à l'égard de la Reine ma mere ; j'en demande pardon à Dieu & à elle ;

même : j'ordonnerai à Chavigny que j'ai chargé de mettre par écrit mes dernières volontés, d'exprimer dans mon testament la douleur que j'en ressens, dans des termes qu'il aura soin de concerter avec vous ; & je veux que toute la France & toute l'Europe en soient informées. A l'égard des Officiers qui ont servi ma mere dans le temps de ses malheurs, ils seront payés de ce qui leur est dû, & tous les legs qu'elle leur a laissés par son testament seront acquittés». Sur la représentation du Pere Dinet, Louis rendit aussi la liberté à plusieurs personnes qui étoient détenues dans les prisons d'Etat, & qui revinrent à la Cour, dans l'espérance d'y voir une révolution prochaine. Ce Monarque s'apercevant un jour que la foule des Courtisans intéressés qui venoient le voir, augmentoit de plus en plus, dit à un de ses Confidens : « Ces gens-ci viennent ici pour voir si je mourrai bientôt ». Il étoit piqué du peu d'affection qu'ils paroissent avoir pour sa Personne. « Ah ! si j'en puis revenir, » ajouta-t-il, je leur ferai payer bien cher le désir qu'ils ont que je meure ». Il se

reprocha bientôt ces paroles & en demanda pardon à Dieu.

Son Confesseur l'exhortant à faire la paix pour se mettre en état de soulager son peuple : « Ah ! mon pauvre peuple, s'écria-t-il, je lui ai bien fait du mal à raison des grandes & importantes affaires que je me suis vu sur les bras, & je n'en ai pas toujours eu toute la pitié que je devois & telle que je l'ai depuis deux ans, ayant été par-tout en personne & ayant vu de mes yeux toutes ses misères : mais si Dieu veut que je vive encore, ce que je n'ai pas grand sujet de croire, & beaucoup moins de souhaiter, la vie n'ayant rien qui me semble aimable, j'espère qu'en deux autres années, je le pourrai mettre à son aise ; car l'année prochaine il aura la paix, & l'année suivante je licencierai mes Troupes, & par-là j'épargnerai des sommes considérables ». Ce Prince étoit en effet résolu de faire la paix.

Louis, dans ses derniers instans ; ayant fait approcher Bouvart, son premier Médecin, qui le gouvernoit & le médicamentoit au gré du Cardinal, lui fut en présence de tous ceux qui l'entou-

roient : « Vos remedes m'ont ruiné le corps, tant en santé qu'en maladie : j'ai eu le malheur des Grands qui se livrent indiscretement à la conduite des Médecins ». Jamais vérité ne fut plus certaine, & Louis ne fût pas mort si jeune, s'il eût toujours pensé de même : il décéda, le 14 Mai 1643, âgé de quarante-deux ans accomplis.

Le Pere Griffet, Jésuite, qui a écrit la vie de Louis XIII, la termine par ce portrait qu'il en fait : Louis eut peu de défauts & beaucoup de vertus sans éclat. La défiance qu'il avoit de lui-même l'empêchoit de les faire valoir : il n'étoit pas capable de former de grands projets & d'imaginer les moyens de les faire réussir, mais il en connoissoit le prix & employoit volontiers toute son autorité pour en assurer le succès. S'il manquoit en quelque occasion de génie & de capacité, il avoit au moins dans les affaires d'Etat la résolution & la fermeté d'un grand Roi ; il aimoit la guerre, il en savoit les regles, & il donna souvent des preuves de sa valeur. Il connoissoit tous les Officiers qui se distinguoient par leurs belles actions : il

étoit attentif à récompenser leurs services. Les emplois militaires furent presque les seules graces dont il se réserva la disposition. Quoiqu'il se fît rendre compte de toutes les affaires, il écoutoit avec peine le détail des négociations : les longs raisonnemens l'ennuyoient, & discret jusqu'à la dissimulation, il étoit impossible de le pénétrer. Il connoissoit parfaitement toute l'étendue de son pouvoir, mais sa grandeur ou sa timidité naturelle, l'empêchoient souvent d'en user. Le Pere Cauffin, son Confesseur, disoit en parlant de lui : « Il ne dit pas tout ce qu'il pense, il ne fait pas tout ce qu'il veut, il ne veut pas tout ce qu'il peut ». Sobre, chaste, réglé dans ses mœurs, ennemi du faste & de la dépense, il ne connoissoit d'autre plaisir que celui de la chasse ; & lorsque le mauvais temps ou les maladies ne lui permettoient pas de le prendre, il s'enfermoit seul dans son cabinet ; il s'occupoit à peindre ou à dessiner & à composer de la musique. Il faisoit quelquefois des portraits fort ressemblans : il mit un jour en musique l'Office des ténèbres, qu'il fit exécuter dans sa Chapelle, un Mercredi Saint. On

n'aura pas de peine à croire que tous les Courtisans applaudirent à son ouvrage. Il avoit une espece de sécheresse dans la conversation , qu'il tenoit , dit-on , de la Reine sa mere. Il se communiquoit à peu de personnes , & il n'avoit de longs entretiens qu'avec ses Ministres ou ses Favoris. Plein de zele pour l'honneur de la Religion & le bien de l'Etat , il se portoit avec ardeur à tout ce qui pouvoit y contribuer. Quand il donnoit audience aux Ambassadeurs , il leur parloit ordinairement avec beaucoup de justesse & de dignité. Naturellement sévere , il reprenoit avec force ceux qui s'écartoient de leur devoir ; il étoit le premier à vouloir qu'on les punît. Si l'autorité presque sans bornes qu'il laissa usurper au Cardinal de Richelieu fit la gloire de son regne , elle obscurcit en même temps le mérite de sa personne : on ne le regarda jamais comme un grand Roi , parce qu'il avoit un grand Ministre. Cependant sa fermeté inébranlable à le soutenir contre sa propre inclination , est une marque de sagesse , de discernement & peut-être de grandeur d'ame qui fait honneur à sa mémoire. Il n'étoit pas aveugle sur

les défauts de son Ministre , mais il aimoit mieux les souffrir que de se priver des avantages qu'il retiroit de ses talens : content de lui faire sentir de temps en temps qu'il étoit son maître , il cédoit presque toujours à la supériorité de ses lumières ; & ceux qui l'accusent de n'avoir fait aucun usage de l'autorité Royale qui lui appartenoit , sont obligés de reconnoître que c'est sous son regne qu'elle a été le plus solidement établie , parce qu'il fut au moins la confier à l'homme du monde le plus capable de la faire respecter.

Louis aimoit la raillerie pourvu qu'elle fût délicate & fine ; il n'en pardonnoit point d'insipides. Le Cardinal de Richelieu pensa être disgracié pour en avoir fait une qui n'avoit rien de coupable que d'être fort mauvaise. Le trait suivant prouve que Louis se connoissoit en bonne plaisanterie , & qu'il railloit quelquefois fort ingénieusement. Son frere , Gaston de France , Duc d'Orléans , étoit si jaloux des droits attachés à sa qualité , que sur cet article il ne faisoit grace à personne : pour se donner le plaisir de voir les Princes cha-

peau bas en sa présence, il les retenoit le plus long-temps qu'il lui étoit possible quand il trouvoit occasion de leur parler, & ne se découvroit jamais, tant il avoit peur d'oublier ce qu'il étoit. Louis XIII alloit un jour de Paris à Saint-Germain par une chaleur excessive : Monsieur l'accompagnoit, & les Seigneurs qui étoient nu-tête aux portieres du carrosse avoient beaucoup à souffrir de la violence du soleil qui dardoit sur eux. Le Roi, qui s'en apperçut, leur dit avec autant d'esprit que de bonté : *Couvrez-vous, Messieurs, mon frere le permet.*

Les chagrins & la foiblesse de son tempérament rendirent les cheveux gris de très-bonne heure à Louis. Il se regardoit un jour dans un miroir, & surpris de la blancheur de sa tête, il dit assez plaisamment à ceux qui étoient auprès de sa personne : « Ce sont apparemment les harangues qu'on m'a faites depuis mon avènement à la Couronne, & en particulier celle de M. L**, qui m'ont fait blanchir de si bonne heure ». En effet, Roi ne fut jamais si souvent ni plus longuement complimenté, & nous n'avons guere de

harangues plus ennuyeuses que celles qui se prononcèrent sous son regne, qu'on peut dire avoir été celui de la fausse éloquence.

On disoit de Louis XIII, qu'il n'étoit amoureux que depuis la ceinture jusqu'en haut, parce que malgré la passion violente qu'il avoit eue pour les Demoiselles Hautefort & de la Fayette, il les avoit toujours singulièrement respectées. Un Auteur a dit assez plaisamment que *les amours de ce Monarque étoient vierges.*

Ce Prince étant à Dijon, étoit allé à la Sainte-Chapelle pour y faire ses dévotions. Une Demoiselle demanda au Capitaine des Gardes la permission de se placer auprès de Sa Majesté pour la voir à son aise. La politesse alloit y déterminer cet Officier, lorsqu'il s'aperçut qu'elle avoit la gorge découverte. « Ou mettez un mouchoir, lui dit-il, ou retirez-vous; le Roi ne vous verroit pas de bon œil, il n'aime pas ces nudités. Le lendemain le Roi dîna en public, & une autre Demoiselle se trouva placée près de Sa Majesté; elle avoit aussi la gorge presque toute nue.

Le Roi, qui s'en apperçut, tint son chapeau enfoncé & rabattu pendant tout le temps de son dîner, & la dernière fois qu'il but, il retint une gorgée de vin dans sa bouche, & la rejeta sur la gorge de cette Demoiselle, qui se retira fort confuse. Louis XIII eût pu mettre plus de modération dans la leçon. C'est un grand avantage d'être vertueux, mais c'en est un autre de faire aimer la vertu. Le Jésuite Barri, qui a rapporté ces deux traits dans la seconde de ses Lettres de Paulin & d'Alexis, a dû approuver sans réserve l'action du Roi; il le fait assez singulièrement, en disant dans son style bizarrement naïf: « Pourquoi paroïssoit-elle en cet état devant Louis-le-Chaste? Sa gorge méritoit bien cette gorgée ». Cette platitude s'appeloit alors de l'esprit. Quelques-uns de nos plus fameux beaux esprits en font encore du pareil.

Ce Monarque étoit fort économe: il en donna une preuve assez singulière pour être rapportée. Après la mort de Richelieu, Louis rendit à sa mémoire ce qu'il ne pouvoit refuser aux services d'un si grand Ministre, quoiqu'il se vît, comme nous l'avons observé, débarrassé

avec plaisir d'un homme qu'il regardoit comme un rival incommode de son pouvoir. On l'entendit même chanter quelques Vaudevilles & lire quelques Ecrits satiriques qui se répandirent contre le Ministre. Cependant, ceux qui avoient été disgraciés, exilés ou renfermés à la Bastille, ayant sollicité leur retour ou leur liberté, il fut d'abord bien moins accessible qu'on ne pensoit. Il se conduisit en cette circonstance comme s'il eût lui-même & de son propre mouvement puni ceux pour lesquels on sollicitoit; & quoique parmi ceux qui étoient éloignés de la Cour, il y en eût qu'il aimoit véritablement, il fit tout ce qu'il auroit fait s'il eût été mécontent. Ce fut en cette occasion qu'on chercha à le prendre par le foible qu'on lui connoissoit pour une certaine épargne, qu'on appelle d'un autre nom dans un Souverain. « Pourquoi, Sire, lui dit-on, employer les sommes prodigieuses que vous coûtent les Prisonniers que vous retenez à la Bastille, pouvant les épargner en les renvoyant dans leurs maisons » ? MM. de Vitry, de Bassompierre & de Cramail, furent redevables de leur liberté à cette considération,

qui frappa plus le Roi qu'aucune autre raison.

Le Dauphin fut baptisé à Saint-Germain-en-Laie, le 21 Avril 1643, à l'âge de quatre ans sept mois & quelques jours. Louis XIII ne put assister à cette cérémonie, il étoit malade. Au sortir du Baptême, on mena M. le Dauphin au Roi, à qui il apprit qu'il venoit d'être baptisé. « J'en suis bien aise, mon fils, répondit le Roi; comment vous appelez-vous? — Je m'appelle Louis XIV, répondit ce jeune Prince, sans penser à ce qu'il disoit ». Cette réponse chagrina le Roi, dans l'état où il étoit; il la prit pour un mauvais augure, & se tournant d'un autre côté : *Pas encore*, dit-il, *pas encore*. Les flatteurs, car les Princes ont le malheur d'en avoir même avant que de savoir parler, avoient déjà entêté cet auguste Enfant du grand nom qu'il devoit bientôt porter & furent cause de la petite mortification qu'il donna au Roi son pere. Louis XIII y fut d'autant plus sensible, qu'il voyoit toute la Cour se tourner du côté de la Reine, dont il croyoit avoir de grands sujets de se plaindre, & du côté du

Dauphin , qui devenoit le Soleil naissant. Tout échappoit à ce Prince ; le pouvoir , la Couronne , la vie & jusques au respect dû à la Majesté Royale : presque abandonné de ses Courtisans & même de ses Domestiques , il manquoit quelquefois des choses les plus nécessaires : on l'a vu long-temps attendre un bouillon dont il avoit besoin. Dans une si triste situation , il se livroit souvent aux réflexions les plus mélancoliques. Il dit un jour à quelques Courtisans qui étoient dans sa chambre & qui l'empêchoient de jouir de la vue du soleil qui donnoit dans les fenêtres de son appartement : « De grace , rangez-vous ; laissez-moi la liberté de voir le soleil & qu'il me soit du moins permis de profiter d'un bien que la Nature accorde à tous les hommes ». Dans les derniers jours de la maladie dont il mourut , Louis XIII , en jetant la vue sur ses mains & sur ses bras maigres & décharnés , dit par réflexion sur son état : « Voilà les bras d'un Roi de France » !

La constance de Louis XIII étoit le plus souvent opiniâtré. Il donna , dès son enfance , des marques de ce défaut.

Étant un jour à la promenade avec le Roi son pere, il se trouva un ruisseau que Henri lui dit de sauter. Le Dauphin refusa d'obéir, & les ordres réitérés ne purent rien gagner sur lui. Henri qui étoit d'un caractère vif & d'une grande agilité de corps, se mit si fort en colere de cette résistance, qu'il prit son fils par le bras & voulut le jeter dans le ruisseau; ce qu'il eût fait, si les Seigneurs de sa suite ne l'en eussent empêché.

N'étant encore que Dauphin, Louis donna des indices de la valeur qui devoit lui être naturelle. On étoit venu lui annoncer que le Connétable de Castille, Ambassadeur d'Espagne, s'approchoit avec une grande suite de Seigneurs pour lui faire la révérence: « *Des Espagnols*, dit aussi-tôt le jeune Prince; *çà, çà, qu'on me donne mon épée* ». Malgré le Traité de Vervins, la haine des deux Nations n'étoit pas encore éteinte: elle subsista jusqu'à l'heureuse époque qui les réunit par l'élévation d'un Bourbon sur le Trône d'Espagne.

Louis, en prenant les armes contre les Protestans du Languedoc & les Rochelois, donna des preuves de sa tendresse pour eux. « Je souhai-tero-
is,

disoit-il souvent, qu'il n'y eût de places fortifiées que sur les frontières du Royaume, afin que le cœur & la fidélité de mes Sujets servissent de citadelle & de garde à ma Personne ».

Il fit voir une autre preuve de clémence & de bonté dans la manière dont il traita M. de Soubise, réduit à se jeter à ses pieds, après la prise de Saint-Jean-d'Angely, & à lui faire des protestations de sa fidélité & de son obéissance pour l'avenir. « Je serai bien aise, lui dit le Roi, en lui mettant la main sur l'épaule, que vous me donniez dorénavant plus d'occasions d'être satisfait de vous, que je n'en ai eu de sujets par le passé. Levez-vous, ajouta-t-il, & me servez mieux désormais ». Il n'y a pas de doute que telle fut toujours la façon de penser de Louis XIII, & que si on ne le reconnoît pas dans le traitement qu'éprouverent par la suite le Maréchal de Marillac, MM. de Cinqmars, de Montmorency, Saint-Preuil & de Thou, c'est que ces illustres coupables trouverent le cœur du Souverain fermé par la politique trop sévère de l'implacable Richelieu.

ANNE

ANNE D'AUTRICHE,

REINE DE FRANCE,

FEMME DE LOUIS XIII.

ANNE D'AUTRICHE, fille de Philippe, Roi d'Espagne, naquit en 1600: elle avoit quinze ans quand elle épousa Louis XIII, qui étoit du même âge à cinq jours près. Malgré cette convenance, leur mariage ne fut point heureux: les deux époux se plurent au premier coup d'œil, mais leur union fut traversée par les personnes qui aspiraient à la confiance exclusive du Roi, & qui appréhendoient que son amour pour la jeune Reine ne diminuât leur crédit. On vint à bout d'inspirer à Louis des ombrages sur l'attachement qu'Anne d'Autriche conservoit pour sa famille; on insinua à la Reine que son époux ne l'aimoit pas. Ainsi ils vécurent comme dans un divorce continuel, qui ne fut interrompu que par quelques réünions passageres, dûes plutôt aux circonstances, qu'à la tendresse.

Tome III.

K

Louis partit le 17 Août 1615, pour aller au-devant de son épouse : la marche de ce jeune Monarque à travers son Royaume n'auroit dû être accompagnée que de plaisirs ; mais la bizarrerie des circonstances força de joindre aux divertissemens l'appareil de la guerre ; & la pompe des Fêtes en tiroit quelquefois un nouvel éclat. Le Monarque s'avançoit au milieu d'une Cour leste & brillante ; derrière lui, marchoit son armée. La Cour arriva tranquillement à Bordeaux, le 7 Octobre de la même année : le mariage fut célébré le 20 Novembre. Le Duc de Guise, à la tête d'un détachement de la grande armée, avoit été conduire sur la frontière la Princesse Elisabeth destinée à l'Infant d'Espagne Don Carlos, & avoit ramené la jeune Reine de France.

Cette Princesse vit d'abord avec chagrin les troubles qui agitoient le Royaume. Elle en désiroit la fin avec ardeur pour se rendre dans la Capitale, où elle n'ignoroit pas qu'elle étoit attendue par des Fêtes dont l'idée enlaidissoit encore à ses yeux le spectacle effrayant de la guerre : toute la jeunesse de la Cour pensoit comme elle.

Il se fit un accommodement, & pendant que le traité se négocioit, le Roi revint à Paris, où il fit son entrée avec la Reine son épouse, le 18 Mai 1616. Les graces & la jeunesse de la nouvelle Reine séduisirent les Parisiens, qui donnerent en cette occasion les témoignages les plus éclatans de leur amour & de leur inviolable attachement à la personne de leurs Souverains. Les Fêtes durèrent plusieurs jours, & Leurs Majestés eurent lieu d'être satisfaites de ces preuves parlantes du contentement de leurs peuples : Anne d'Autriche y parut très-sensible.

La Reine-Mere s'étant raccommodée avec le Roi son fils, revint à Paris au commencement de l'automne en 1620, où elle réunit sa Cour à celle de sa belle-fille: ces deux Reines vivoient extérieurement en assez bonne intelligence ensemble. Anne d'Autriche avoit plus de liant dans le caractère que Marie de Médicis. Pendant le temps que l'une & l'autre se livroient aux amusemens que la Cour leur offroit, Louis subjugoit le Béarn. Son retour à Paris mérite d'être remarqué; ce fut la seule fois de sa vie que ce Prince montra un peu de galanterie:

il arriva le 7 Novembre de grand matin, accompagné de cinquante-quatre Seigneurs, courant à bride abattue, précédé de quatre Maîtres de Poste donnant du cor; il traverse ainsi la Ville où il n'avoit pas été annoncé. Le bruit que faisoit cette troupe leste & gaillarde tire les Bourgeois de leurs lits; les fenêtres se remplissent de curieux: si-tôt qu'ils reconnoissent Louis, ce jeune guerrier qui revenoit en vainqueur de la rebellion, ils font retentir l'air des cris de *Vive le Roi*. Le peuple l'accompagne en foule jusqu'au Louvre: la Garde voyant venir cette troupe mêlée de cavaliers & de fantassins qui pouvoient des cris confus, s'étoit mise en défense: à la vue du Roi, les barrières s'ouvrent, les Gardes joignent leurs acclamations à celles du peuple: il traverse rapidement les appartemens, va embrasser sa mere; il passe de là chez la jeune Reine son épouse, à laquelle il cause la même surprise & le même plaisir. Ce jour fut un des plus beaux & des plus heureux du mariage d'Anne d'Autriche. Les diverses intrigues & cabales de la Cour lui causerent par la suite une foule de chagrins, qui firent naître sans doute

beaucoup de froid dans son cœur pour la personne du Roi; mais c'est moins à la Reine qu'il faut en faire un crime, qu'aux Courtisans ambitieux qui, pour gouverner Louis, cherchoient à l'éloigner tout-à-fait & de sa mere & de son épouse, ainsi qu'on le voit clairement par tous les témoignages de l'Histoire du temps.

Le mariage de Madame, sœur de Louis XIII, avec Charles I, Roi d'Angleterre, fut non-seulement une affaire d'Etat, mais une affaire de Cour. Chaque incident qui se présentoit, remuoit une infinité de personnes: les femmes vouloient donner leur avis, & monstroient une curiosité que le Cardinal de Richelieu Ministre ne jugeoit pas à propos de satisfaire. Peu accoutumées à cette réserve, elles la trouvoient fort étrange, ce qui leur donna du dépit contre le Cardinal: ce dépit augmenta quand le Duc de Buckingham, favori du Roi d'Angleterre, vint en France pour épouser la Princesse au nom de son Maître. Ce Favori, dit Madame de Motteville, *étoit bien fait & beau de visage; il avoit l'ame grande, étoit*

magnifique & libéral. Confident d'un grand Roi, il avoit à sa disposition tous ses trésors à dépenser & toutes les pierrieres de la Couronne d'Angleterre pour se parer. Buckingham amena avec lui la plus belle jeunesse des trois Royaumes. Les François peu jaloux, les Françaises nées galantes, virent avec un égal transport arriver cet essaim folâtre & brillant; bientôt tous les cœurs furent d'intelligence: les plaisirs formerent des liaisons que Richelieu ne vit pas sans ombrage. L'air suffisant de Buckingham l'avoit déjà choqué; son amour pour Anne d'Autriche, qu'il fit éclater follement, acheva d'indisposer contre lui le Ministre & les gens les plus sensés de la Cour. En effet, non-seulement Buckingham se présenta vis-à-vis la Reine, en homme qui veut plaire, mais il parla & accompagna sa déclaration des imprudences ordinaires à la passion; soupirs, distractions, empressemens inconsiderés, langueur affectée, joie subite, départ précipité, retour imprévu; tout le monde, le Roi lui-même s'en apperçut: il en conçut des soupçons contre sa jeune épouse: cependant les langues les plus malignes

n'ont pu lui reprocher que de n'avoir pas repoussé avec assez de hauteur les galanteries d'un homme dont elle voyoit peut-être l'amour avec une secrète complaisance, mais sans autre retour de sa part que le penchant ordinaire des plus honnêtes femmes à ne pas défobliger ceux qui les aiment. Au commencement de la Régence d'Anne d'Autriche, Voiture lui présenta les vers suivans, qu'elle lut & reçut avec plaisir, & garda long-temps dans son cabinet:

Je pensois que la destinée ,
Après tant d'injustes malheurs ,
Vous a justement couronnée
De gloire, d'éclat & d'honneur.
Mais que vous étiez plus heureuse ,
Lorsque vous étiez autrefois ,
Je ne veux pas dire amoureuse ,
La rime le veut toutefois !

.
.

Je pensois, car nous autres Poëtes,
Nous pensons extravagamment ,
Ce que, dans l'humeur où vous êtes ,
Vous feriez , si dans ce moment
Vous aviez en-cette place

K 4

Venir le Duc de Buckingham ;
 Et lequel seroit en disgrâce
 De lui ou du Pere Vincent.

Mémoires de Motteville, Tome I, page 236.

Richelieu, pour complaire à son Maître & pour se satisfaire, donna des mortifications à l'Ambassadeur. On prétend que ce Cardinal étoit lui-même amoureux de la Reine, qui ne pouvoit, dit-on, le souffrir.

Lorsqu'il fut question du mariage de Gaston, frere du Roi, avec Mademoiselle de Montpensier, la plus riche héritiere du Royaume, Louis XIII fit tout ce qui dépendoit de lui pour éloigner cette alliance. L'idée de voir une postérité à son frere, pendant qu'il n'en avoit pas, le faisoit sécher de jalousie, & on lui en vit quelquefois verser des larmes. Par la crainte d'être moins considérée, lorsque son beau-frere auroit des enfans, Anne d'Autriche s'efforçoit de son côté d'empêcher le mariage de *Monsieur*. Elle avoit alors pour Surintendante de sa Maison la Duchesse de Chevreuse, autrefois la Connétable de Luines, presque aussi jeune qu'elle, vive, passionnée pour les plaisirs, pour

la domination, & plus capable de conseiller selon son goût & ses intérêts, que selon la raison. En folâtrant avec la jeune Reine & en courant sans discrétion dans les appartemens, cette Duchesse occasionna une chute à la Reine qui lui fit faire une fausse couche qu'on eut grand soin de cacher au Roi. Ce fait est encore consigné dans les Mémoires de Madame de Motteville, qui vécut très-familièrement à la Cour de la Reine Anne. C'est peut-être ce même fait qui a donné lieu à la conjecture hasardée dans un Ecrit moderne, qu'Anne d'Autriche avoit eu un fils, frere aîné de Louis XIV, & que cet enfant fut par la suite l'homme si célèbre, connu sous le nom du *Masque de fer*. Ce point si problématique de notre histoire semble aujourd'hui cesser d'être un doute pour bien des personnes: mais ces mêmes gens sont-ils mieux instruits que les autres? c'est ce dont il est bien permis de douter.

La Reine-Mere faisoit quelquefois des reproches à la Duchesse de Chevreuse sur sa conduite, & la Duchesse qui les souffroit impatiemment vouloit s'en venger pour mortifier Marie de Médicis. & avec elle toutes les femmes.

K. 5

de la vieille Cour qui critiquoient la jeune : elle confirme Anne d'Autriche dans l'intention de faire manquer le mariage de *Monsieur* : elle a soin à cet égard de faire la leçon à toutes les subalternes de sa dépendance, qui ne parlent d'autre chose à la Reine jour & nuit : il y en eut même qui poussèrent la hardiesse, au point de dire à la jeune Reine qu'elle avoit intérêt à faire rester Gaston libre, parce que si le Roi, dont la santé étoit très-foible, venoit à mourir sans enfans, elle pourroit épouser son beau-frere. L'histoire ne dit point de quelle maniere Anne d'Autriche écouta ces discours étranges & qui auroient terriblement irrité Louis XIII déjà fort jaloux, s'il en avoit eu la moindre connoissance. Une justice qu'on doit rendre à Anne d'Autriche, c'est que née sans goût pour les intrigues de Cour, elle n'en forma jamais aucune, & ne parut que par complaisance & bonté de caractère dans toutes celles où son nom fut mêlé par ses favorites ou confidentes, telles que la Duchesse de Chevreuse & autres.

L'entreprise formée pour faire avorter le Mariage de *Monsieur*, n'ayant

eu qu'une fin tragique, comme on le verra à l'article de ce Prince, tous ceux qui y avoient eu part furent punis. Anne d'Autriche ne fut point épargnée par le Cardinal de Richelieu, qui ne pouvoit douter de la haine que lui portoit cette Princesse : il fit faire de grandes réformes dans sa Maison pour se venger de Sa Majesté. Plusieurs de ses femmes les plus affidées furent congédiées : l'entrée de ses appartemens, même à l'heure du cercle, fut interdite aux hommes quand le Roi n'y seroit pas présent, & on établit une étiquette sévère, très-gênante pour les plaisirs & pour une jeune Reine qui les aimoit. Anne en fut outrée; mais ne pouvant prendre sa revanche contre le Cardinal, elle fut contrainte à dissimuler & à passer ses plus beaux jours dans un ennui dont rien ne pouvoit la distraire.

La Reine n'avoit jamais cherché à plaire qu'à son époux: elle y auroit sans doute réussi, sans l'affreuse politique de la Reine-Mere & du Cardinal. Un trait que rapporte Mademoiselle de Motteville suffit pour prouver cette accusation, Louis XIII avoua un jour

à un de ses Favoris, qu'il trouvoit la Reine belle ; » Mais je n'ose, ajouta-t-il, lui montrer de la tendresse, de peur de déplaire à la Reine ma mere & au Cardinal, dont les conseils & les services me sont plus nécessaires que de me plaire avec ma femme ». O étrange & déplorable condition des Souverains ! être forcé d'étouffer les sentimens les plus doux & les plus sacrés de la nature, de chagriner sans cesse une épouse jeune, belle, sensible & vertueuse, pour ne pas déplaire à un Ministre altier, jaloux & vindicatif !

La Reine soupiroit avec ardeur après le moment qui devoit la rendre mere. Pour avoir des enfans, elle faisoit assez souvent des pélerinages. Un jour qu'elle revenoit d'un de ces pélerinages, *Monsieur*, l'ayant rencontrée, s'arrêta & lui dit : « Madame, vous venez de solliciter vos Juges contre moi ; je consens que vous gagniez votre procès, si le Roi a assez de crédit pour cela ». Anne fit un grand soupir, & se retira sans répondre.

Le Duc de Buckingham, toujours ou réellement épris des charmes d'Anne d'Autriche, ou emporté par la vanité de

faire croire qu'il avoit réussi à plaire, n'omettoit rien pour se faire rappeler en France : il offrit d'y venir comme ami négociier une paix durable ; mais la jalousie de Louis XIII lui ferma toujours les portes de son Royaume.

Une preuve qu'Anne d'Autriche aimoit sincèrement Louis XIII, c'est qu'elle étoit très-jalouse de lui. Ce Prince ayant formé une liaison avec Mademoiselle de Hautefort, petite-fille de Madame de la Flotte, Gouvernante des Filles d'honneur de la Reine-Mere, cette inclination se fortifia à un point, pendant le voyage du Roi à Lyon en 1628 ou 1629, que la jeune Reine en étoit au désespoir. Elle menaça la favorite de lui faire couper le nez, si elle ne renonçoit au plutôt à son entreprise sur le cœur du Roi. Mais les déférences & les attentions de Mademoiselle de Hautefort calmerent le courroux de la Reine, & depuis elles devinrent bonnes amies, *Voyez les Mémoires de Montglat, Tom. I.* Anne d'Autriche, dit M. Anquetil, avoit une forte raison de s'attacher à tous les pas de son mari. Depuis quelque temps le froid, l'indifférent Louis, montrait un goût fort vif pour

la compagnie de Mademoiselle de Haute-
fort : cet empressement qui avoit tous
les dehors d'une inclination de cœur ,
alarmoit singulièrement Anne d'Autri-
che ; elle craignoit , si elle perdoit le
Roi de vue , qu'il ne lui échappât. Sans
paroître blâmer l'envie qu'elle faisoit
paroître de ne point quitter le Roi
son époux , Madame du Fargis , sa
Dame d'atour , lui conseilla de ne point
le fatiguer par des démonstrations de
jalousie. *S'il est capable d'aimer*, lui dit-
elle , *c'est à vous seule qu'il est capable*
de le marquer ; distinction qui explique
assez bien la galanterie de Louis XIII.
Ce Prince permit à son épouse de l'ac-
compagner , plus par politique que par
amour. Les soins pressés que cette
Princesse lui rendit pendant sa maladie
dangereuse à Lyon , ne contribuerent
pas peu à son prompt rétablissement.

L'année 1630 amena encore de nou-
veaux changemens dans la maison de
la jeune Reine , qui s'étoit jointe à sa
belle-mere contre le Cardinal de Riche-
lieu. Son époux lui ôta plusieurs femmes
qu'elle aimoit & qui s'étoient entre-
mêlées de l'union contre Son Eminence.
L'Ambassadeur d'Espagne , qui avoit

conseillé Anne d'Autriche, fut prié de ne point paroître si souvent à la Cour, sur-tout auprès de la Reine. Cette Princesse versoit tous ses chagrins dans le sein de Marie de Médicis, & lorsqu'elles s'entretenoient ensemble sur leur commune disgrâce, elles cherchoient leurs motifs de consolation dans les *Pseumes* dont elles citoient des passages latins. Ce fut à ce sujet que Nogent, oyant réciter ces passages, dit à la Reine-Mere, en style de mauvais bouffon : » Madame, que vous êtes docte ! pour moi je ne fais qu'un verset : *Nolite considerare in principibus* ». *Journal de Richel.*

Henri de Talleyrand, Comte de Chalais, Maître de la garde-robe du Roi, fut décapité à Nantes, par Arrêt de la Chambre de Justice établie à cet effet. Chalais avoit continué ses intelligences avec *Monsieur*, & n'avoit pas peu contribué à lui mettre dans la tête de sortir de la Cour ; ce qu'il auroit exécuté, si le Gouverneur du Havre ou de Mets avoient voulu lui donner retraite. Cependant ce Prince l'oubia bientôt, & il fut si content de son mariage avec Mademoiselle de Montpen-

fier & de l'apanage qu'on lui donna, qui fut le Duché d'Orléans & de Chartres, qu'il vit fort tranquillement travailler au procès du prisonnier. Comme on l'a dit, il fut accusé de quelque chose de plus que d'avoir voulu débaucher *Monsieur* : on prétendit qu'il avoit conspiré contre la vie du Roi, dans la vue de faire épouser la Reine au Duc d'Orléans. Cette accusation ne fut jamais prouvée : ce qu'il y a de certain, c'est que le Maréchal d'Ornano étant sur le point de recevoir le Viatique, le 4 Septembre, au Château de Vincennes, jura sur le salut de son ame que *Monsieur* n'en avoit jamais voulu à la personne du Roi, & qu'aucun de ses confidens ne lui avoit jamais donné un si détestable conseil. Ce Prince étoit d'ailleurs peu capable d'un pareil crime. La Reine, qu'on fit entrer dans le complot, l'étoit encore moins. Quelque innocens que fussent Gaston & Anne d'Autriche, le Roi ne laissa pas d'ajouter foi aux bruits qui coururent, comme il parut par ce qu'il dit dans sa dernière maladie à M. de Chavigny, qui lui demandoit pardon de la part de la Reine de ce qui lui avoit déplu dans sa

conduite, le priant sur-tout de ne pas croire qu'elle eût eu aucune part dans l'affaire de Chalais, ni pensé à épouser *Monsieur*, après qu'on auroit ôté la vie à Sa Majesté. » *En l'état où je suis*, répondit ce Prince en mourant, *je lui dois pardonner, mais non pas la croire* ». Un Historien récent assure que ce fut le véritable Comte de Rochefort, qui découvrit la conjuration & de la manière qu'on le voit dans les Mémoires qui portent son nom. Selon cet Auteur, le Pere Joseph, qui étoit le bras droit & l'agent du Cardinal de Richelieu, entreprit de pénétrer ce qui se tramoit contre cette Eminence. Comme il ne doutoit pas que la Duchesse de Chevreuse, qui s'étoit retirée à Bruxelles après son éloignement de la Cour, ne fût du secret, il prit le parti d'envoyer en Flandres un homme affidé & capable de percer le mystere. On jeta les yeux sur Rochefort. Le Pere Joseph lui fit endosser un habit de son Ordre & le garda quelques jours dans le Couvent de la rue Saint-Honoré, pour l'emboucher & lui apprendre à jouer son personnage. Le Capucin masqué part, arrive à Bruxelles & fait bientôt con-

noissance avec le Marquis de **Laignes**, qui avoit contracté un mariage de confiance avec Mademoiselle de **Chevreuse**. A force de pester contre la Cour de France, il gagne la confiance du Marquis, qui le prie de porter quelques Lettres à Paris & de les rendre en main propre. Il s'en charge, & prend la route de France, comme s'il alloit aux eaux de Forges. A moitié chemin, il met son paquet entre les mains d'un homme aposté par le Cardinal, qui le lui renvoie bien fermé, pour le rendre à son adresse. Un Avocat, nommé **Lapierre**, étoit le correspondant de **Laignes**. Rochefort lui donne ses lettres & l'Avocat les porte à **Chalais**; la réponse suivit de près. Le Cardinal reconnut qu'elle étoit de la propre main du Maître de la garde-robe; il la rendit à son Capucin, qui la porta à **Bruxelles**. Cependant **Chalais**, qui ne se défioit de rien, envoya un Courrier en Espagne pour achever son Traité : mais le Courrier fut arrêté au retour, & les pieces dont il étoit chargé ne permirent plus de douter de la conjuration. *L'Auteur du véritable Pere Joseph*, qui rapporte cette Histoire, dit qu'il l'auroit

passée sous silence, s'il ne l'avoit pas trouvée dans des Mémoires plus fidelles que ceux qu'on attribue au Comte de Rochefort. Il auroit fait plaisir d'indiquer ces Mémoires, faute de quoi l'on ne peut pas faire grand fond sur une aventure aussi romanesque. Je voudrois encore qu'il eût prouvé le prétendu mariage de Madame de Chevreuse avec le Marquis de Laignes. Elle étoit en France dans le temps qu'on la suppose à Bruxelles : elle n'en sortit qu'à l'occasion de l'affaire de Chalais & même après son exécution, comme on le peut voir dans les Mémoires de Bassompierre & de Rohan, & dans toutes les Relations de ce temps-là. Elle étoit à Paris lorsqu'elle apprit qu'on avoit été la chercher au Verger, maison considérable en Anjou, pour lui donner ordre de n'en pas sortir ; & sur cette nouvelle, prenant son parti, elle quitta le Royaume de crainte de pis : elle alla à grandes journées, non pas à Bruxelles, mais en Lorraine. Ce fait certain prouve du moins pour cette circonstance, la fausseté des Mémoires sur lesquels l'Auteur du véritable Pere Joseph a travaillé.

M. Anquetil, dans son Ouvrage intitulé : *L'Intrigue du Cabinet*, production aussi estimable par son style que par l'importance du sujet, rapporte d'après d'autres Auteurs, que Louis étoit disposé à faire grace à Montmorenci ; mais lorsqu'il fut pris, ce Prince fut informé qu'on avoit trouvé au bras de cet illustre coupable, un portrait dont on ne nomme point l'original & qui apparemment intéressoit singulièrement le Roi, puisque cette découverte, dit-on, le rendit inflexible. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le Duc de Montmorenci, pris au combat de Castelnaudari, étoit très-affidu auprès d'Anne d'Autriche : il fit même le passionné auprès de cette Princesse qui n'y faisoit point attention ; & il pourroit être arrivé que ce Duc, jeune encore, se fût paré de son portrait par une galanterie Espagnole assez à la mode en ce temps-là. Si cette jalousie du Monarque a pu influencer sur sa rigueur envers un homme que tout le Royaume auroit voulu sauver, il faut convenir que Louis ne rendoit guere justice aux sentimens d'attachement de la Reine son épouse, à laquelle d'ailleurs il avoit déjà donné

des sujets de se plaindre de ses goûts pour d'autres personnes qu'elle. Mais il vaut mieux dire, avec l'Écrivain que nous avons cité, que Louis & son Ministre jugerent cet exemple nécessaire à la tranquillité de l'Etat. *Voyez l'article Montmorenci.*

On a soupçonné long-temps que Richelieu aimoit la Duchesse de Chevreuse, qui le détestoit; mais elle paroïssoit flattée de la préférence qu'il lui donnoit, & elle lui témoignoit en public des égards dont elle se dédommageoit en particulier avec ses confidens: il étoit leur jouet sans le savoir. Anne d'Autriche, liée à cette troupe badine, triomphoit de tout ce qui jetoit du ridicule sur le Prélat qu'elle haïssoit: ce fut elle qui ménagea l'agrément de cette Eminence pour le retour de la Duchesse après ses aventures avec Buckingham & Montaignu, pendant son séjour à Londres; & le public malin remarqua que le Ministre, inexorable pour tous les autres, avoit facilement accordé à la jeune Reine la grace de Madame de Chevreuse, lui qui n'avoit jamais connu le mot de pardon.

Le Commandeur de Jars , de la Maison de Rochouart , fut décrété , mis en prison , subit la question à raison de la haine qu'il portoit au Cardinal comme la jeune Reine , Madame de Chevreuse , & en général toutes les personnes de la Cour. Les questions qu'on lui fit dans ses divers interrogatoires qu'il subit sur la sellette , roulerent principalement sur le commerce qu'Anne d'Autriche pouvoit entretenir avec sa famille ; si elle faisoit passer des lettres à Madrid ou ailleurs ; ce qu'elles contenoient ; s'il n'y étoit pas parlé d'affaires d'Etat , du Roi & du Ministre. On prétend que Richelieu désiroit fortement de la trouver en défaut à cet égard , afin de la rendre suspecte à son Epoux , & qu'elle eût besoin de recourir à son crédit pour se réconcilier avec le Roi. Étrange manière de se faire valoir auprès des personnes que l'on veut gagner ! Mais c'étoit celle du Cardinal. Malgré toute l'adresse insidieuse de la Feymas , Juge du Commandeur , & qu'on nommoit le bourreau de Son Eminence , il échoua contre la fermeté & la présence d'esprit de l'intrépide de Jars. Ce Militaire res-

peçtable ne dit point un seul mot à la charge de la Reine ; il ne fit que braver le Juge , lui reprocher hardiment ses mensonges & ses duplicités , qu'il nommoit lâchetés.

Duval & Senelle , Médecins , convaincus d'avoir fait des prédictions sur le Roi , furent condamnés tous deux aux Galeres. Senelle avoit été arrêté en revenant de Lorraine ; on le trouva chargé de diverses lettres que Madame du Fargis , qui s'étoit retirée auprès de Gaston , écrivoit à la Reine régnante , au Comte de Cramail , à la Demoiselle du Tillet , fille intrigante , & à la Marquise de Sourdis. Quelques-unes de ces lettres sont imprimées dans le Journal de Richelieu. On en voit un bien plus grand nombre à la Bibliothèque du Roi , renfermées en un seul volume. Le style en est mystérieux , & tous les noms y sont défigurés. On y a joint quelques-unes des réponses que la Reine Anne d'Autriche faisoit à Madame du Fargis , qui , pour l'ordinaire , ne contiennent rien de fort particulier. Celles de Madame du Fargis , dont Senelle étoit porteur , entroient dans un plus grand détail. Ce Cardinal , qui avoit pris soin

de les déchiffrer , assure que ces lettres contenoient plusieurs crimes. Il y étoit parlé de la mort de ce Ministre , & du projet de marier *Monsieur* avec la Reine régnante , après le décès du Roi , que l'on supposoit devoir arriver avant peu : on y disoit que la Reine-Mere empêchoit *Monsieur* de se marier en Lorraine , afin qu'il pût épouser Anne d'Autriche : on donnoit avis au Comte de Cramail , amant de la Comtesse du Fargis , des Mémoires que l'on envoyoit à la Reine régnante contre le Cardinal : on y parloit en termes couverts d'un grand dessein qui demandoit un homme extrêmement fidelle , à qui l'on promettoit de faire tenir tout ce qui seroit nécessaire pour l'exécution ; il y étoit fait mention du commerce que la Reine régnante entretenoit secrètement avec *Monsieur*. Le Roi ordonna au Cardinal de faire voir ces lettres à la Reine son épouse , en présence du Garde des Sceaux , de Châteauneuf , & des Maréchaux de Schomberg & d'Effiat : ils se rendirent tous ensemble dans son appartement , & s'acquitterent de cette commission avec tout le respect possible. La Reine reconnut les lettres , & leur

leur expliqua quelques termes énigmatiques qu'ils n'entendoient pas. Quand on lui lut l'endroit où il étoit question de son mariage avec *Monsieur*, au cas que le Roi vînt à manquer, elle s'emporta contre Madame du Fargis, & dit qu'elle avoit toujours eu tant d'aversion pour *Monsieur*, qu'elle ne croyoit pas qu'on pût jamais la déterminer à l'épouser. Lorsqu'on vint à l'endroit où Madame du Fargis mandoit au Comte de Cramail d'envoyer des Mémoires à la Reine contre le Cardinal, il prit aussi-tôt la parole, en disant qu'il ne falloit pas aller chercher des Mémoires si loin; que la vérité étoit par-tout, & que si elle avoit quelque plainte à faire contre lui, il la supplioit très-humblement de le déclarer. Elle n'avoit garde d'irriter le Cardinal dans le temps qu'il avoit en main la preuve de ses liaisons secrètes avec ceux qui étoient dans la disgrâce du Roi. La Reine répondit : « Qu'elle seroit bien méchante de dire quelque chose contre le sieur Cardinal, n'en ayant aucun sujet ».

Le Cardinal ne chercha point à aigrir l'esprit du Roi contre la Reine régnante

pour lui attirer de nouveaux chagrins, il tâcha au contraire de l'excuser, dit le Jésuite Griffet, dans son Histoire de Louis XIII; il étoit alors de l'intérêt de cette Eminence qu'Anne d'Autriche eût des enfans qui ôtassent à Monsieur l'espérance de monter sur le Trône. La Reine fut bon gré au Cardinal de la conduite qu'il tint en cette occasion; elle avoua qu'on auroit pu la traiter autrement, & qu'on en avoit sujet, sans qu'elle pût raisonnablement s'en plaindre. Elle dit au Cardinal, & ensuite à Madame la Princesse de Condé & à d'autres personnes, qu'elle croyoit que Madame du Fargis avoit écrit ces lettres inconsiderées pour la perdre, parce qu'elle n'avoit pas voulu suivre aveuglément les conseils qu'elle lui avoit donnés. La Comtesse du Fargis fut condamnée à être décapitée, par jugement des Commissaires de la Chambre établie à l' Arsenal, & cet Arrêt fut exécuté en effigie. Pour le Comte de Cramail, il fut exilé.

En revenant de voir la belle maison de Cadillac, appartenante au Duc d'Epéron, Gouverneur de Guienne, la Reine se rendit à Bordeaux. Le Ma-

réchal de Schomberg, qui l'accompagnoit dans sa route, mourut d'apoplexie en arrivant à Bordeaux, à l'âge de cinquante-neuf ans, & le Cardinal de Richelieu y fut attaqué d'une rétention d'urine dont il pensa mourir. Le mal devint si violent, que l'on désespéra de sa vie pendant quelques jours. Malgré la fâcheuse extrémité à laquelle il étoit réduit, on ne laissa pas de faire les réjouissances que l'on avoit préparées dans la Ville pour l'arrivée de la Reine. Le Cardinal revenu en santé, apprit avec beaucoup d'humeur qu'on avoit donné un bal dans le temps qu'il se mouroit, & que le Garde des Sceaux, Châteauneuf, y avoit dansé. La Reine ne fit pas un long séjour à Bordeaux, elle voulut aller à la Rochelle, qui ne paroissoit plus qu'un village en comparaison de ce qu'elle avoit été. Le sieur Delescale, Lieutenant-Criminel au Bailliage de cette Ville, en prit occasion de lui faire un compliment qui mérite d'être remarqué. Nous allons le transcrire. Le voici :

» Madame, cette Ville, si toutefois on peut l'appeler ainsi, le reste des fléaux de Dieu & de l'indignation du

Roi, l'ombre & le fantôme de la Rochelle, ressuscite à l'arrivée de Votre Majesté, pour se jeter à ses pieds, & pour lui rendre par ma bouche les premiers hommages de sa fidélité & de son obéissance. Elle rougit, Madame, après avoir été l'une des plus magnifiques Villes de votre Royaume, de paroître un village aux yeux de la plus grande & de la plus belle Princesse de l'Univers. Elle a sujet de croire maintenant que la ruine de ses bastions, la révocation de ses privilèges & cette prodigieuse faim, qui ne trouve point d'exemple dans les siècles passés, & qui l'avoit presque toute entière réduite en cimetière, n'ont point encore été une expiation proportionnée à la grandeur de ses crimes, & sur-tout de celui qu'elle a particulièrement commis contre vous, lorsqu'elle a tant de fois ravi de vos bras, & retenu si long-temps autour de ses murailles, le plus parfait & le plus incomparable de tous les Rois, Toute abattue & toute misérable qu'elle est, elle ne laisse pas de se croire encore heureuse, puisque non-obstant sa punition & son péché,

vosre bonté Royale ne dédaigne pas de la regarder & de jeter les yeux sur cet amas de cendres qui formoient autrefois la plus forte place de la Chrétienté. Vosre Majesté n'y verra que des marques de la puissance & de la valeur de notre grand & victorieux Monarque, non gravées sur le marbre & sur le bronze, mais imprimées en caracteres éternels sur tous les objets qui se présenteront à Vosre Majesté. Elle verra d'un côté la chute de ces effroyables remparts sur lesquels la charrue passe à présent tous les jours, & qui, par la grandeur de leurs ruines, font assez connoître la force du bras qui les a réduits en poudre. Elle verra des montagnes de pierres élevées au milieu de la mer en dépit des vents, des flots & de toute la nature. Elle verra cette mer qui a si souvent rougi du sang des ennemis de la France, & qui, s'approchant avec soumission aux pieds de Vosre Majesté, semble par un doux murmure adorer avec nous vos yeux, qui seuls ont été capables de vaincre son vainqueur, & de lui faire perdre le titre d'invincible..... Voilà, Madame, les trophées, les pyramides &

les principaux arcs de triomphe de la Rochelle. La justice du Roi & ses fautes passées lui ont fait perdre sa communauté, ses armes & ses canons. La guerre, la peste, les garnisons, les impôts l'ont entièrement dépouillée de toutes les choses nécessaires pour recevoir la petite-fille de Charles-Quint & la femme de Louis-le-Juste, plus illustre encore par ses vertus que par la grandeur de son alliance & celle de son extraction. Il ne lui reste plus que le cœur, qu'elle présente à Votre Majesté, avec les vœux & les acclamations de cette multitude qui me suit, & qui attend de votre pitié la délivrance de ses misères. Elle vous supplie de croire, Madame, que si elle est contrainte de souffrir à présent que les moindres villages de votre Royaume la surpassent dans la pompe de votre réception, elle surpasse aussi tout le reste de vos Sujets en zèle & en attachement pour le service de Votre Majesté ». Cette harangue prouve, ainsi que nous l'avons déjà dit, que le siècle de Louis XIII fut celui du plus mauvais goût en ce genre.

En 1636, le Roi Louis XIII, se ren-

dant au siège de Corbie à la tête de son armée, fait expédier, avant son départ de Paris, des Lettres patentes, par lesquelles il déclare la Reine son épouse Gouvernante de Paris pendant son absence; elles furent enregistrées au Parlement, le 6 Septembre, & Bullion, Surintendant des Finances, qui jouissoit alors de la plus haute faveur, eut ordre de rester auprès d'Anne d'Autriche pour lui servir de conseil. Cette confiance du Roi dans son épouse, prouve que Sa Majesté & Son Eminence reconnoissoient dans cette Princesse les talens nécessaires pour bien gouverner, & que Louis, malgré le froid qu'il conservoit pour sa femme, ne pouvoit s'empêcher de rendre justice à ses bonnes qualités. Ce fut dans ce temps que Louis prit de l'inclination pour Mademoiselle de la Fayette, Fille d'honneur de la Reine son Épouse.

La Reine éprouva cette année des mortifications auxquelles Sa Majesté fut très-sensible. Le Cardinal de Richelieu, qui avoit une armée d'espions à ses gages, fit cette découverte qui causa tant de chagrins & d'inquiétudes à la Reine. Cette Princesse entretenoit un

commerce de lettres secret & continuel avec les Ministres d'Espagne qu'elle avoit vus en France, avec la Reine d'Angleterre, le Cardinal-Infant, le Duc de Lorraine & les autres Princes ses parens ou ses amis, quoiqu'ils fussent alors en guerre avec la France. Elle écrivoit à Madame de Chevreuse, reléguée à Tours, qui entretenoit pareillement des correspondances secrètes à la Cour d'Espagne & à celle d'Angleterre. La Reine confioit ses lettres à un de ses domestiques nommé Laporte, homme sûr & sincere, qui les faisoit passer à Tours à la Duchesse de Chevreuse, ou à Paris au Secrétaire de l'Ambassadeur d'Angleterre. Ces lettres arrivoient ensuite par des voies détournées à ceux à qui la Reine les adressoit. Elle avoit obtenu la permission d'écrire quelquefois par la poste à Madame de Chevreuse, & quand elle usoit de cette permission, elle avoit soin de ne mettre dans ses lettres que des compliments & des nouvelles indifférentes. Anne d'Autriche se retiroit souvent au Val-de-Grace avec celles de ses Filles d'honneur dont elle se défoit le moins : elle y passoit de temps en temps.

plusieurs jours de suite , parce qu'elle y étoit plus libre & moins observée qu'à la Cour : c'étoit là sur-tout qu'elle écrivoit à Madame de Chevreuse & aux Princes étrangers les lettres dont elle vouloit dérober la connoissance au Cardinal , & qu'elle en recevoit les réponses. Quoique Richelieu fît épier toutes ses actions , il ignora long-temps cette correspondance cachée ; il n'en fut instruit que sur la fin de Juillet 1637, par un paquet intercepté , dans lequel il trouva une lettre que le Marquis de Mirabel , qui avoit été Ambassadeur d'Espagne à la Cour de France , écrivoit à cette Princesse , en réponse à celle qu'il en avoit reçue. Il ne jugea pas à propos de faire du bruit de cette découverte : il ne songea d'abord qu'à en profiter pour savoir ce que la Reine écrivoit dans les Cours étrangères : ainsi , au lieu d'éclater contre elle , il lui fit rendre la lettre qu'il avoit surprise , après qu'on en eût tiré une copie , sans qu'elle pût s'appercevoir ni qu'elle eût été ouverte , ni qu'elle fût tombée entre les mains du Cardinal. Il prit en même temps des mesures pour avoir la réponse que la Reine feroit au Mar-

quis de Mirabel, dans l'espérance qu'avec le temps il sauroit par-là les secrets de la Cour d'Espagne & qu'il auroit en main de quoi convaincre la Reine d'entretenir, à l'insçu du Roi, des liaisons criminelles avec les ennemis de l'Etat : mais il y fut trompé ; la réponse de la Reine lui échappa, & malgré la vigilance & l'activité de ses espions, il ne put jamais en avoir aucune connoissance. Il fit de nouvelles recherches ; il voulut être informé de ce que la Reine faisoit au Val-de-Grace, & il apprit, au commencement du mois d'Août, que l'on avoit mis une cassette sur la terrasse d'un jardin qui tenoit au cabinet de la Reine, afin que l'on pût la porter dans ce cabinet sans que les Dames qui étoient dans sa chambre s'en apperçussent, & qu'ensuite elle s'étoit enfermée seule avec l'Abbesse du Val-de-Grace & une autre Religieuse pour ouvrir cette cassette.

Mademoiselle de Chemeraut, Fille d'honneur d'Anne d'Autriche, qui étoit alors avec elle au Val-de-Grace, fut soupçonnée d'avoir donné cet avis au Cardinal de Richelieu : il ne douta point que cette cassette ne renfermât beaucoup de mystères qu'il étoit important de dé-

couvrir. Il fit entendre au Roi, qui étoit alors à Chantilly, que sa femme écrivoit à son insçu dans les pays étrangers, & qu'elle étoit en commerce de lettres avec ses ennemis. Il lui montra la copie de la lettre du Marquis de Mirabel : il lui raconta ce qu'il venoit d'apprendre de Mademoiselle de Chemeraut : il lui dit que tous les papiers de la Reine étoient cachés dans le Couvent du Val-de-Grace ; que l'Abbesse étoit dans sa confiance, & qu'un de ses domestiques, nommé Laporte, qui demeuroit à l'Hôtel de Chevreuse, étoit chargé de porter secrètement les lettres qu'elle écrivoit à la Duchesse de Chevreuse & dans les Cours étrangères ; qu'il étoit très-important de savoir le contenu de ces lettres, & qu'il falloit commencer par saisir tous les papiers de la Reine, qui se trouveroient être au Val-de-Grace. Le Roi donna ordre au Chancelier & à l'Archevêque de Paris de s'y transporter & de fouiller dans tous les endroits où il pouvoit y avoir des papiers, sans excepter les chambres, le cabinet, l'oratoire & les cassettes de la Reine ; de faire un inventaire exact de ce que l'on y trouveroit & de lui ap-

porter toutes les lettres qu'elle avoit reçues de Madame de Chevreuse ou des Princes étrangers, avec les copies ou les originaux des réponses qu'elle y avoit faites. L'Archevêque reçut en même temps un ordre particulier d'interroger l'Abbesse, de la déposer & de l'envoyer dans un Couvent éloigné de Paris. On dit que le Chancelier fit avertir sous main la Reine de la visite qu'il avoit eu ordre de faire au Val-de-Grace; mais il y a apparence que si la Reine en reçut l'avis, ce fut plutôt par le canal de l'Archevêque, qui n'avoit pas tant à perdre dans cette indiscretion que le Chancelier. Il est certain qu'Anne d'Autriche eut le temps de brûler tous ses papiers ou de les mettre en sûreté: on prétend que tous ceux qu'elle vouloit conserver furent confiés à la Marquise de Sourdis, fille du Comte de Cramail, qui haïssoit extrêmement le Cardinal, depuis qu'il avoit fait mettre son pere à la Bastille.

Le Marquis de Montglat, sans parler de l'Archevêque, dit que le Chancelier ayant fait ouvrir la porte du Couvent, alla droit à la chambre de la Reine; que cette Princesse alarmée de sa ve-

me donna vîtement ses papiers de conséquence à serrer à la Mere Supérieure, qui étoit cousine-germaine du Cardinal & qui, malgré cette parenté, conserva une fidélité inviolable pour la Reine, & par son secret la sauva d'une perte inévitable. Montglat fait à ce sujet une histoire, que dément le Pere Griffet, dans la Vie de Louis XIII, en citant des pieces originales qui se trouvent dans la bibliotheque du feu Maréchal Duc de Richelieu. Les voici :

« Le Roi, dit le Cardinal de Richelieu dans un Mémoire écrit de sa main, ayant appris qu'un nommé Laporte, Porte-manteau ordinaire de la Reine sa femme, faisoit divers voyages dont on ne savoit pas la cause, & qu'il étoit dans une confiance assez étroite pour un valet avec la Reine, résolut de le faire arrêter lorsqu'on auroit lieu de croire qu'on le trouveroit saisi de quelque lettre particuliere de cette Princesse. Pour cet effet, Louis donna ordre, le 11 Août, au sieur Goulard, Enseigne de ses Mousquetaires, d'arrêter le sieur de Laporte, aussi-tôt que la Reine seroit partie pour venir trouver le Roi à Chantilly. Cet ordre fut exécuté le jour sui-

vant. Laporte fut conduit à la Bastille, & l'on trouva qu'il avoit actuellement sur lui une lettre que la Reine écrivoit secrètement à la Duchesse de Chevreuse.

Le même jour, le Chancelier, accompagné de Charles Leroi, sieur de la Poterie, Conseiller d'Etat, se rend à l'Hôtel de Chevreuse, où Laporte étoit logé, pour autoriser par sa présence la visite que le sieur de la Poterie devoit faire de ses papiers. Le Chancelier entra d'abord dans l'appartement du Duc de Chevreuse, auquel il présenta une lettre du Roi, qui lui faisoit part des ordres qu'il avoit donnés à la Poterie. Celui-ci monte dans la chambre de Laporte, il y visite ses papiers & y trouve quelques chiffres dont il se fait.

Le lendemain 13 Août, sur les huit heures du matin, le Chancelier se transporte au Val-de-Grace avec l'Archevêque de Paris. Dès qu'ils furent entrés, les Religieuses leur dirent que l'Abbesse étoit à l'Infirmierie, malade d'une fièvre continue depuis cinq jours, mais qu'elle feroit ses efforts pour se lever & venir recevoir leurs ordres. Elle parut en effet, & l'Archevêque lui ordonna de conduire le Chancelier dans sa cellule,

où il se rendit avec lui. On lit dans la Vie de la Mere d'Arbouse, Réformatrice du Val-de-Grace, que l'Archevêque défendit à toutes les Religieuses de se parler l'une à l'autre, sous peine d'excommunication. Lorsqu'ils furent arrivés dans la cellule de l'Abbesse, l'Archevêque lui dit qu'il avoit ordre du Roi de lui commander, en vertu de la sainte obéissance, de répondre avec sincérité à toutes les questions qui lui feroient faites par M. le Chancelier. Ensuite ce Magistrat prenant la parole, lui dit : « Que le Roi savoit que la Reine envoyoit des lettres en Flandres au Marquis de Mirabel ; qu'elle en avoit écrit à Madame de Chevreuse une, le 23 de Juillet, & une le 24, à Madame du Fargis, pour la prier de lui faire savoir s'il étoit vrai que l'Angleterre étoit sur le point de rompre avec l'Espagne, ce qui lui feroit beaucoup de peine ; que la Reine elle-même en avoit fait l'aveu au Roi, & que pour marquer davantage son repentir & sa sincérité, elle désiroit que la Supérieure du Val-de-Grace fît une pareille déclaration, & qu'elle la sommoit, de la part du Roi & de la Reine, par le serment

qu'elle avoit fait d'obéir à l'Archevêque, de lui découvrir tout ce que la Reine avoit écrit dans son Monastere ».

L'Abbesse lui répondit qu'elle n'en avoit aucune connoissance, & qu'elle n'avoit jamais vu la Reine écrire ou recevoir aucune lettre dans le Couvent. Le Chancelier l'ayant pressée plus d'une fois de dire la vérité, puisque la Reine le désiroit pour sa satisfaction, elle fit toujours la même réponse & la soutint avec beaucoup d'assurance & de fermeté. Il est certain que la Reine n'avoit encore rien avoué; & si la Religieuse évitoit de dire son secret au Chancelier, ce Magistrat n'étoit pas plus sincère, quand il la sollicitoit de la part de la Reine de le découvrir, & qu'il prétendoit l'y engager par son exemple. On lui demanda les chiffres dont la Reine se servoit : elle nia qu'elle en eût jamais vu aucun. Toutes les cassettes qui étoient dans la cellule de l'Abbesse furent ouvertes en sa présence. Comme nous ne suivons ici que le procès-verbal, piece plus authentique que toutes les autres, nous voyons qu'il y est dit que l'on trouva dans ces cassettes une lettre de la Reine & une de Madame de Vendôme ;

adressée à la Supérieure ; elles ne contenoient que des choses indifférentes : le Chancelier lui ayant demandé si elle en avoit reçu d'autres , elle lui avoua qu'elle en avoit encore reçu quelques-unes en 1630 , pendant que la Reine étoit à Lyon , & qu'elles étoient toutes entre les mains de la Dépositaire. Le Chancelier ne fait aucune mention dans son procès-verbal d'un fait rapporté dans la Vie de la Mere d'Arbouse & qui paroît certain. Il fit plusieurs questions à l'Abbesse sur la cassette que l'on avoit fait passer furtivement dans le Monastere par la terrasse du petit jardin. Elle déclara que cette cassette venoit de la Reine d'Angleterre & qu'elle n'étoit remplie que de rubans , de dentelles & d'autres garnitures à la mode en Angleterre , que cette Reine envoyoit à la Reine de France sa belle-sœur , qui en avoit fait présent à leur Sacristie où l'on pouvoit les aller voir. On conserve encore cette même cassette au Monastere du Val-de-Grace.

Le Chancelier & l'Archevêque se transporterent au dépôt pour voir les lettres de la Reine , dont la Supérieure leur avoit parlé : la Dépositaire les re-

mit entre les mains du Chancelier : il y en avoit dix ou onze , toutes écrites en 1630 , à l'exception d'une seule de 1632. Le feu Maréchal de Richelieu , dernier mort , les avoit toutes en original. La Reine y témoigne beaucoup d'affection à la Supérieure , & la prie de faire tenir à sa parente le paquet ou la lettre qu'elle lui envoie. Elles étoient convenues entre elles de se servir du terme de *parente* , pour désigner Madame de Chevreuse. Le Chancelier ayant remarqué que toutes les lettres qu'on lui donnoit étoient de 1630 , dit à la Supérieure qu'il n'y avoit aucune apparence que la Reine qui lui marquoit tant de bonté , ne lui eût pas écrit une seule lettre depuis 1630 & 1632. Elle assura qu'elle n'en avoit point reçu d'autres que celles qu'on venoit de lui présenter. Séguier lut toutes ces lettres , & il somma la Supérieure de lui déclarer quelle étoit cette parente à qui la Reine envoyoit si souvent des lettres & des paquets. Elle répondit que c'étoit une parente qu'elle avoit eue en Franche-Comté , qui se nommoit Marguerite Cassi & qui étoit morte ; que cette fille désiroit être placée dans la Maison de la

Reine, qui lui avoit écrit plusieurs fois qu'elle feroit son possible pour lui procurer cette satisfaction. Le Chancelier lui ayant répliqué qu'il étoit difficile de se persuader que la Reine eût pris la peine d'écrire si souvent à une Demoiselle qu'elle ne connoissoit pas, la Supérieure persista dans sa réponse.

L'heure du dîner des Religieuses étant venue, l'Archevêque & le Chancelier se retirèrent dans la première Cour, où ils attendirent qu'elles fussent forties du Réfectoire; ils rentrèrent ensuite dans le Couvent. L'Archevêque ayant mandé la Supérieure dans sa cellule, lui ordonna en vertu de la sainte obéissance de sortir à l'heure même du Val-de-Grace, & de se rendre à la Charité-sur-Loire dans un petit Couvent de son Ordre, appelé le Mont-de-Piété; on avoit fait venir un Médecin pour savoir si elle étoit en état de faire le voyage, & il avoit décidé que sa maladie n'étoit pas assez considérable pour l'en empêcher. Elle partit sur les deux heures après midi, accompagnée de trois Religieuses, d'un Ecclésiastique & du Lieutenant du Chevalier du Guet, avec quatre Archers sans casaque. Après

son départ, l'Archevêque fit assembler la Communauté dans le Chapitre, & après avoir déclaré qu'il déposoit l'Abbesse, il fit procéder à l'élection d'une nouvelle, qui fut la Maîtresse des Novices, sœur de M. de Pontchâteau.

La Reine, pendant tout ce temps, étoit dans de terribles angoisses; lorsqu'elle fut arrivée à Chantilly, le Roi ne voulut point la voir; tous les Courtisans l'abandonnerent, & elle demeura trois jours enfermée dans son appartement presque seule avec ses femmes. Dès qu'elle fut que Laporte étoit à la Bastille, elle envoya le sieur Leyrás, Secrétaire de ses commandemens, au Cardinal, pour en savoir la raison, & pour lui protester en même temps de sa part qu'elle ne s'étoit servie de lui que pour écrire à Madame de Chevreuse, & qu'elle n'avoit jamais envoyé aucune lettre en Flandres, ni en Espagne, par lui ni par aucune autre voie que ce pût être. Le Cardinal fit entendre au Secrétaire qu'il étoit trop bien informé pour croire que cette protestation fût sincère. Le Chancelier étant venu à Chantilly pour rendre compte au Roi de ce qui s'étoit passé au Val-de-Grace,

reçut ordre d'aller interroger la Reine. Elle répondit d'abord *qu'elle n'avoit jamais eu aucune mauvaise intelligence avec les ennemis de l'Etat.* Le Chancelier lui ayant présenté la copie de la lettre qu'elle avoit reçue du Marquis de Mirabel, elle avoua qu'elle avoit écrit dans les pays étrangers, & qu'elle en avoit reçu des lettres, mais elle nia constamment qu'il eût jamais été question des affaires d'Etat dans celles qu'on lui écrivoit, ni dans ses réponses. Là-dessus, dit M. de Brienne dans ses Mémoires, on lui exagéra la grandeur de sa faute, en ajoutant : » Que l'on répudioit les Reines en Espagne pour un moindre sujet ». Elle tâcha de s'excuser, en versant beaucoup de larmes. Les ennemis du Cardinal affectoient de dire que la Reine étoit innocente, & que le Cardinal ne la persécutoit que parce que, l'ayant rencontré au Cours, elle n'avoit pas fait arrêter son carrosse devant le sien; que ce n'étoit pas la première calomnie qu'il eût inventée pour la chagriner; & l'on citoit les mortifications qu'il lui avoit fait essuyer à l'occasion des lettres supposées de la Dame du Fargis. Patrocle, Ecuyer ordi-

naire de la Reine , ayant été parler au Pere Caussin & à d'autres, en faveur d'Anne d'Autriche , le Roi en donne aussi-tôt avis au Cardinal par la lettre suivante, datée de Chantilly, le 16 Août 1637.

» Patrocle arriva hier ici, lequel a tenu de fort mauvais discours de vous & de moi; je vous en dirai davantage à la premiere vue: je vous prie de ne dire ceci qu'à M. Desnoyers. Je crois qu'il le faudra envoyer hors Paris, comme on a fait la Supérieure, ou le mettre à couvert, c'est-à-dire en prison: le plutôt que l'on pourra le faire sera le meilleur, donnant, je crois, de mauvais conseils à Chenelle. Je m'en vais courre le loup à Merlou. *Signé LOUIS* ». Deux jours après, Patrocle eut ordre de se retirer à Bourges avec sa femme. Mais cet ordre fut révoqué à la sollicitation du Pere Caussin, qui écrivit au Cardinal en faveur de Patrocle.

Le Comte de Brienne vint exprès à Chantilly pour voir la Reine, dans un temps où la plupart des Courtisans n'osoient approcher de son appartement; il la trouva plongée dans une

profonde tristesse; son trouble & sa consternation paroissoient sur son visage : elle lui raconta les réponses qu'elle avoit faites au Chancelier. Il prit la liberté de lui dire qu'elle avoit eu tort de ne pas nier qu'elle eût écrit au Marquis de Mirabel, & qu'elle en eût reçu des lettres, puisqu'on ne lui avoit représenté que des copies qui pouvoient être falsifiées. » J'exposois à la question, répondit-elle, celui à qui je les avois confiées, & j'aime mieux, pour l'en garantir, m'exposer à tout ce qui peut m'arriver. »

Elle tâchoit de persuader au Cardinal qu'elle n'avoit jamais écrit aucune lettre qui eût le moindre rapport aux affaires d'Etat. Le sieur Leyras vint encore trouver ce Ministre pour renouveler les mêmes protestations qu'il lui avoit déjà faites de sa part. Le Cardinal lui déclara que le Roi en savoit beaucoup plus que la Reine n'en déclaroit. Elle eut recours au Pere Caussin, qu'elle fit solliciter par le Pere Faure, Cordelier, son Confesseur, pour engager le Roi à lui rendre ses bonnes grâces. Le Pere Caussin se chargea volontiers de cette commission; il

exhorta le Roi à la traiter avec moins de rigueur. Il lui représenta qu'elle étoit beaucoup moins coupable qu'on ne lui avoit dit ; que la plupart des lettres qu'elle écrivoit à Madame de Chevreuse & à ses parens ou amis , ne contenoient que des complimens qui ne pouvoient la rendre criminelle ; qu'après tout , si elle avoit commis quelque faute , elle en étoit assez punie par les peines & les humiliations qu'elle avoit souffertes.

Dans le même temps , Laporte interrogé à la Bastille par la Poterie , avoua que la Reine écrivoit quelquefois à Madame de Chevreuse ; mais il soutint toujours , premièrement , qu'il avoit mis à la Poste toutes les lettres qu'elle lui avoit confiées , sans qu'il eût pris jamais aucune voie détournée pour les faire tenir ; secondement , qu'on ne lui en avoit donné aucune pour le pays étranger. Le Cardinal piqué de ce que ses ennemis publioient qu'il engageoit le Roi à persécuter des personnes innocentes pour satisfaire ses animosités particulières , résolut de tirer à quelque prix que ce fût , de la Reine , de Laporte & de la Supérieure du Val-

Val-de-Grace, des aveux capables de justifier les traitemens rigoureux qu'on leur faisoit souffrir. Voici les moyens dont il se servit pour avoir d'abord l'aveu de la Reine.

Le Roi lui ayant répété le discours du Pere Caussin, Richelieu l'affura que la Reine avoit usé de déguisement dans les protestations qu'elle avoit faites, ainsi que son confident Laporte en niant des faits dont on étoit sûr, & dont on avoit la preuve en main; qu'il avoit été plus d'une fois question des affaires d'Etat dans les lettres qu'elle avoit écrites, & qu'il y avoit beaucoup moins d'inconvénient à lui pardonner, à moins qu'elle n'avouât elle-même ses fautes, & qu'elle n'ordonnât à Laporte de parler plus sincèrement qu'il n'avoit fait jusqu'à lors; sans quoi, ceux qui cherchoient à décrier le Gouvernement, ne manqueroient pas de dire qu'on avoit traité une Reine de France en criminelle d'Etat, pour avoir écrit des lettres de complimens à ses freres & à une Dame de ses amies. Il entendoit par cette Dame, la Duchesse de Chevreuse.

La Reine, de son côté, ayant ap-

pris du sieur Leyras que le Cardinal en favoit beaucoup plus qu'elle n'en avoit dit, résolut de s'ouvrir davantage : elle avoua d'abord au sieur Leyras une partie des faits, niant toujours les principaux ; & elle le chargea de dire au Cardinal qu'elle vouloit lui parler, pour lui dire tout ce qu'elle favoit. Richelieu se rend chez elle par ordre du Roi, le matin, avant qu'elle fût levée, avec le Pere Caussin, le Pere Faure, Chavigny, Desnoyers & Madame de Sénecé. Le Cardinal commence par déclarer à Sa Majesté, que le Roi étoit fort en colere de ce qu'elle avoit écrit plusieurs lettres dans les pays étrangers sans sa permission, pendant que la Reine d'Espagne n'avoit pas la liberté d'écrire en France : il ajouta qu'elle n'ignoroit pas que ses freres étoient en guerre avec le Roi, & qu'il étoit étroitement défendu d'entretenir aucun commerce avec les ennemis de l'Etat ; qu'il importoit extrêmement au Roi de savoir ce que contenoient les lettres qu'elle leur avoit adressées & celles qu'elle en avoit reçues, & qu'il lui répondoit que si elle vouloit lui dire dans le plus grand détail

& dans la plus exacte vérité, le contenu de ces lettres, dont elle avoit fait jusqu'alors un si grand mystère, le Roi oublieroit tout ce qui s'étoit passé & lui rendroit infailliblement ses bonnes graces. La Reine qui n'étoit pas disposée à faire une déclaration si ample & si détaillée, répondit qu'il étoit vrai qu'elle avoit écrit en Flandres, à M. le Cardinal-Infant, des lettres qui n'avoient point passé par les voies ordinaires, mais qu'elles ne contenoient que des complimens & des choses indifférentes, qui n'avoient aucun rapport aux affaires de l'État. Le Cardinal lui réplique qu'elle ne dit là qu'une partie de la vérité; que le Roi en fait davantage; que si elle désire se servir de sa médiation auprès du Roi, il faut qu'elle avoue tout, & qu'il alloit se retirer, si elle continuoit à user de dissimulation: elle le prie de rester, & lui promet de lui dire tout, pourvu que ce ne fût pas en présence de Madame de Senece & des deux Secrétaires d'Etat qui étoient venus avec lui. Ils sortirent aussi-tôt, & la Reine lui avoua tous les faits qu'elle avoit niés jusqu'alors; elle témoigna par ses larmes beaucoup de déplaisir & de confusion d'avoir fait

tant de protestations contraires à la vérité. Le Cardinal tâche de la consoler, en lui faisant espérer un parfait retour de la part du Roi; il lui parloit avec tant de douceur, que la Reine s'écria plusieurs fois: *Quelle bonté faut-il que vous ayez, M. le Cardinal!* Elle l'assura qu'elle lui auroit une obligation éternelle, s'il employoit son crédit pour la tirer d'une si mauvaise affaire; elle lui promit de ne plus commettre de pareilles fautes à l'avenir, & lui dit: *Donnez-moi la main, M. le Cardinal,* en lui présentant la sienne. Le Cardinal la refusa par respect, & il s'éloigna même de quelques pas; il alla ensuite rendre compte au Roi de tout ce que la Reine lui avoit dit, & ils convinrent ensemble qu'elle signeroit un écrit dans lequel, après avoir exposé en détail tout ce qu'elle avoit avoué, elle en demanderoit pardon au Roi, avec promesse d'éviter avec soin tout ce qui pourroit lui déplaire; & que le Roi de son côté lui marqueroit dans un autre écrit, signé de sa main, la conduite qu'elle devoit tenir. Ces deux écrits furent dressés par le Cardinal de Richelieu. Nous avons rapporté celui

du Roi à l'article précédent. Le Jésuite Griffet semble applaudir à la conduite du Cardinal en cette occasion; mais on ne peut nier que ce cruel despotisme du Ministre ne dût révolter & la Reine & tous les honnêtes gens. La foiblesse du Roi sur-tout est digne de remarque: s'il eût eu le courage d'en imposer à son Ministre, au lieu de ployer sous lui, qu'il se seroit épargné de chagrins, qu'il en auroit épargné à son auguste épouse!

Si l'on en croit le récit du Pere Griffet, la Reine est réellement coupable. Mais écoutons ce que dit M. Anquetil, Ecrivain plus judicieux à coup sûr, & par conséquent plus digne de confiance que le Continuateur du Jésuite Daniel. L'objet de l'inquiétude du Cardinal étoit la Reine régnante. Cette princesse n'eut que des désagrémens dans son mariage. Comme Marie de Médicis connoissoit son fils capable de se laisser conduire par une personne qui obtiendrait sa confiance, elle eut soin de lui rendre suspecte la capacité de son épouse: en lui enlevant ainsi l'estime de son époux, elle lui enleva son amour. Le Connétable de Luines

prit des mesures plus honnêtes pour s'assurer de la personne du Roi : il lia intimement sa femme avec Anne d'Autriche , de sorte qu'il domina par l'insinuation & en soutenant la bonne intelligence entre les époux. Richelieu, n'ayant pas la même ressource , reprit la marche de Marie de Médicis ; il donna un corps aux ombrages de Louis : les légèretés d'une jeune personne qui parle sans précaution des choses possibles , furent représentées comme des résolutions & des projets ; & quelques imprudences prirent , sous la main du malin Cardinal , l'air & l'apparence du crime d'Etat ; il crut la forcer par-là à dépendre de lui. Quelques Ecrivains l'accusent d'avoir eu l'audace de désirer plus que des égards & des déférences. Anne d'Autriche a conté elle-même à Madame de Motteville , qu'un jour le Cardinal lui parla d'un air trop galant pour un ennemi , & qu'il lui fit un discours très-passionné. Cette Princesse se vit souvent dans le cas d'être forcée de recourir à cette Eminence , pour se sauver des pièges qu'elle lui avoit tendus. Gênée de tous côtés , cette Princesse cherchoit de la consolation dans le com-

merce de ses proches : elle écrivoit au Roi d'Espagne son frere , à l'Archiduc & à plusieurs autres personnes des Cours de Madrid & de Bruxelles. On imagina que dans ces lettres il pouvoit être question de la paix générale qui étoit le vœu de toute l'Europe, & du retour de la Reine-Mere ; deux choses que le Cardinal redoutoit également. Le Roi se persuada facilement un mystere dangereux dans ce qu'Anne d'Autriche faisoit à son insçu , & résolut , à l'instigation du Ministre , de surprendre son épouse.

La Reine alloit souvent au Monastere du Val-de-Grace ; elle s'y étoit construit un joli appartement , & elle passoit avec des Religieuses choisies des journées que la tristesse de la Cour lui faisoit trouver très-agréables. Le Chancelier s'y transporte par ordre du Roi , fait ouvrir les armoires , fouille les tiroirs , examine les papiers qui s'y trouvent ; il interroge des Religieuses & la Reine même , & la force de lui remettre une lettre qu'elle vouloit cacher dans son sein. Pendant ce temps , on arrête & on jette dans différentes prisons ses plus fidelles serviteurs. Anne est con-

trainte de fuivre son mari à Chantilly, où elle demeura resserrée dans sa chambre, réduite aux gens absolument nécessaires pour son service. Comme la disgrâce est contagieuse, les Courtisans évitoient ceux qui passoient pour lui être attachés. On remarqua qu'en traversant la cour, ils n'osoient même tourner les yeux vers son appartement : on disoit publiquement qu'elle alloit être renvoyée en Espagne. Cette menace, qui parut singulière après plus de vingt-ans de mariage, n'étoit peut-être pas sans fondement de la part du Cardinal, auquel les partis extrêmes ne coûtoient rien, & qui n'auroit pas été fâché d'entretenir la haine des deux Maisons de France & d'Autriche : sa mauvaise volonté, s'il la poussa à cet excès, fut sans effet. On croit que le Chancelier fit avertir la Reine de la recherche qu'il devoit faire. Il ne se trouva au Val-de-Grace que des papiers inutiles, & dans les armoires, des haïres & des disciplines qu'on regarda comme mises en dérision du Cardinal.

Les agens de la Reine nierent constamment d'avoir servi dans le commerce clandestin qu'on lui imputoit; & mal

gré les promesses, malgré les menaces, quoique Richelieu les interrogeât lui-même en homme qui veut trouver des coupables, quoiqu'il cherchât à les épouvanter, & qu'on mît à quelques-uns les instrumens de la torture sous les yeux, ils furent inébranlables: enfin, chose étonnante! resserrés dans des prisons impénétrables, sous des geoliers choisis par le Ministre, & gardés à vue dans des cachots par des soldats renfermés avec eux, on trouva moyen de leur faire savoir ce qu'ils devoient faire & avouer, afin que leurs réponses cadraissent avec celles de la Reine; & ces avis leur parvenoient par le canal même des parens du Cardinal; tant étoit générale l'indignation contre le despotisme hautain d'un Ministre tyrannique, qui vouloit dominer même les inclinations. La Reine qui avoit été réprimandée en plein Conseil, du temps de Chalais, fut obligée dans cette circonstance de signer un écrit par lequel elle se reconnoissoit coupable d'imprudence. Selon sa coutume, Richelieu fit encore valoir à Anne d'Autriche le retour du Roi vers elle, comme une grace qui étoit le fruit de ses sollicitations. Il y a apparence

M. 5

ajoute M. Anquetil, que la Reine dut plutôt sa réconciliation aux remontrances de la tendre la Fayette, dont la conduite est un modèle de vertu, peut-être unique dans l'Histoire. C'est à cette illustre personne, comme nous l'avons déjà dit, que la Reine dut le retour de son époux: le fruit de cette réconciliation fut un fils qui porta depuis le nom de Louis XIV. Anne d'Autriche, reconnoissante des bons offices de la Fayette, fit tous ses efforts pour l'engager à revenir à la Cour; mais ils furent inutiles.

Il paroît que de tous les griefs qui soutenoient l'indifférence du Roi contre son épouse, celui qui l'affectoit davantage, étoit la part qu'elle avoit eue dans l'affaire de Chalais. Si la Reine, à l'occasion de la foible santé de son mari, a réellement eu le projet d'épouser Gaston, après la mort de son frere, on ne pourroit l'exempter de blâme; mais la Reine a toujours soutenu qu'elle étoit innocente, & qu'elle ne s'étoit soumise à l'humiliation de reconnoître sa faute en plein Conseil, que parce qu'il l'avoit menacée, si elle ne le

faisoit , de la renvoyer en Espagne. Cependant Louis lui reprocha toujours au fond du cœur d'avoir désiré sa mort : mais suivant toute apparence , Louis étoit dans l'erreur. Avec ce préjugé , fortifié par l'accession de la Reine à plusieurs intrigues subséquentes , & d'après la persuasion où étoit le Roi , de l'incapacité de sa femme & de sa partialité pour l'Espagne sa patrie , il n'est pas surprenant qu'il ait voulu l'exclure de la Régence ; il en chercha long-temps les moyens : ne les ayant pu trouver , après bien des combinaisons politiques , il nomme la Reine Régente ; & son frere, Lieutenant-général du Royaume ; crée un Conseil souverain , & défend à Anne d'Autriche & à Gaston de le changer : il en établit chef, le Prince de Condé ; & le 19 Avril, ayant fait jurer à son épouse & à son frere de se conformer à ses dispositions, il signe sa déclaration, & met au bas, de sa main : *Ce que dessus est ma très-expresse & dernière volonté, que je veux être observée.* Il mourut sans être regretté, comme il avoit vécu sans être aimé.

Il étoit naturel qu'Anne d'Autriche

M. 6

comptât par préférence sur les anciens confidens de ses peines , confidens dont quelques-uns furent martyrs de leur attachement pour elle. Le principal d'entre eux étoit le Duc de Beaufort, fils de César de Vendôme. Ce Duc resta toujours inaccessible aux offres du Cardinal, qui voulut l'attirer dans son parti, & il aima mieux quitter le Royaume que d'y rester exposé à dire franchement ce qu'il pensoit. Quand il revint, la Reine le reçut avec la plus grande distinction, & dit publiquement : *Voilà le plus honnête homme de la France.* Elle lui donna, la veille de la mort du Roi, une marque non équivoque de son estime. Le Duc d'Orléans & le Prince de Condé eurent alors quelque différent, & précisément le même jour, le Maréchal de la Meilleraye, Grand-Maître de l'Artillerie, reçut un faux avis, qu'au moment de la mort du Roi, on devoit l'arrêter avec tous les parens & amis de Richelieu : il manda pour se défendre les gens dépendans de sa charge. Anne d'Autriche avertie de leur arrivée, s'imagina que c'étoient des troupes appelées par le Duc d'Orléans ou par le Prince de Condé, dans le

dessein d'enlever le Dauphin & le Duc d'Anjou : elle fit venir le Duc de Beaufort, lui remit ses fils entre les mains, en présence de toute la Cour, & ordonna aux troupes de la Garde de lui obéir comme à elle-même. Cette confiance en un homme si étroitement lié avec les anciens disgraciés, marquoit assez de quel côté alloient désormais pencher la faveur & le crédit. Anne d'Autriche en effet parut d'abord ne penser & n'agir que par l'inspiration de ceux des ennemis de l'ancien Ministre, qui se trouverent auprès d'elle à la mort de son mari. Saint-Ibal & Montrésor, qui tinrent autrefois le poignard levé sur Richelieu, furent comme les représentans d'un parti qui se forma alors & qu'on appela la *Cabale des Importans* ; parce que fiers de la confiance de la Reine, ils se donnoient des airs de suffisance & de protection.

Augustin Potier, Evêque de Beauvais, dont la Reine voulut d'abord faire un Ministre, n'avoit aucun principe de Gouvernement, ni aptitude pour les acquérir. C'étoit un homme avantageux & borné, qui croyoit tout facile, qui

tranchoit , décidoit & ne se doutoit seulement pas qu'il y eût des expédiens à employer pour assurer le succès. Il déclara à l'Ambassadeur de Hollande qu'ils ne devoient plus compter sur le secours de la France , à moins qu'ils ne se fissent Catholiques : il disoit encore que le Royaume n'étoit pas plus difficile à gouverner que ses Curés.

A peine le Roi fut mort , que Poirier & toute sa troupe s'écrierent que la Régence appartenoit de droit à la Reine ; que les restrictions mises à son autorité par la création d'un Conseil , étoient injurieuses à Sa Majesté , & qu'il n'y avoit pas d'autre moyen d'en effacer la honte que de les détruire. Anne applaudit à ce transport de zele , & résolut de faire casser la Déclaration qu'elle avoit jurée à son mari d'observer ; mais quand elle voulut mettre la main à l'oeuvre , elle se trouva très-embarrassée. Cependant la Reine , après avoir négocié avec autant d'adresse que de bonheur , parvint à faire annuler la Déclaration. Anne d'Autriche fut déclarée Régente & Tutrice sans restriction , & maîtresse de former son Conseil à sa volonté : ainsi fut respectée la très-ex-

presse & dernière volonté de Louis XIII.

On a soupçonné Anne d'Autriche de n'avoir pas été insensible aux qualités aimables de Mazarin. Cette Princesse étoit coquette, à prendre ce terme dans l'acception la plus favorable ; c'est-à-dire, qu'elle aimoit à être louée, & à s'appercevoir qu'on ne la regardoit pas sans intérêt. Ce penchant fit croire qu'Anne pouvoit être de ces femmes qui, vers le milieu de l'âge, prennent pour des personnes d'un certain état un goût qu'elles prétendent déguiser sous le nom d'estime. Si elle crut en imposer aux Courtisans, elle se trompa, & la Majesté du Trône ne la garantit pas des propos malins.

Le Marquis de Châteauneuf avoit présidé à la condamnation de Montmorenci, quoiqu'il fût dans les ordres sacrés, & qu'il eût été auparavant Page dans la maison de ce Seigneur. Ce Marquis & la Duchesse de Chevreuse, ancienne amie de la Reine, se flatterent, en revenant de leur exil, après la mort de Louis, de conduire le Royaume. Mais on remontra à la Régente que ces deux personnes promettoient déjà des grâces, affuroient de leur protection,

se vantoient de distribuer seuls les emplois, les dignités, & de gouverner Sa Majesté même : on ajouta qu'elle se trompoit sur la cause de leur ancienne disgrâce ; que Châteauneuf & Madame de Chevreuse n'avoient pas été punis de leur attachement pour elle, mais d'une intrigue galante entre eux deux. Ces observations parurent plausibles à la Régente ; elle fit écrire en conséquence à Châteauneuf, qui revenoit d'un air triomphant à la Cour, de rester jusqu'à nouvel ordre dans sa maison de Mont-Rouge près de Paris : quant à Madame de Chevreuse, Anne la reçut publiquement comme une égale & une amie ; mais en particulier, elle lui conseilla de se retirer à la campagne. La Duchesse, très-étonnée, combattit les raisons de sa Souveraine, & obtint pour toute grace, sinon de rester à la Cour, du moins d'y paroître quelquefois.

La Cour d'Anne d'Autriche n'étoit ni sombre ni triste : les Dames admises à sa familiarité, privées des graces de la première jeunesse, possédoient celles de l'âge mûr, la variété des connoissances, la justesse du raisonnement, le

fel de la conversation ; on n'étoit pas , dans ce cercle , ennemi des amusemens. La Reine elle-même laissoit souvent percer la gaieté à travers les crêpes lugubres du veuvage. Anne d'Autriche étoit bonne , familiere dans son domestique , disposée à obliger , mais elle ne vouloit pas que ses amies prétendissent la dominer , & elle se roidissoit contre la contradiction. Madame de Hautefort , Madame de Chevreuse , & les autres personnes attachées à la Reine pendant la vie de son mari , n'avoient pu saisir ce caractère , parce qu'elles ne l'avoient connue alors que dans l'oppression. Devenue maîtresse de suivre ses goûts , elle leur déclara , même fermement , qu'elle prétendoit n'être pas gênée dans sa confiance , ni exposée aux remontrances & aux critiques. Malgré ces avertissemens , ces personnes s'imaginèrent qu'en ne laissant pas ignorer à la Reine les bruits qui se répandoient , elles l'engageroient à congédier celui qui la rendoit l'objet des observations malignes de ses domestiques & du Public ; & cet homme , c'étoit le Cardinal Mazarin. Madame de Hautefort lui dit un jour que ce Cardinal étoit

trop jeune pour qu'il ne se fît pas de mauvais discours d'elle & de lui : Anne répondit : *Il n'aime pas les femmes , il est d'un pays à avoir des inclinations d'une autre nature.* Ce ton léger d'Anne d'Autriche fait croire qu'elle étoit plus curieuse d'étouffer les soupçons, que de ne pas y donner lieu. Laporte, son Valet de chambre ou Porte-manteau, lui fit, tant en face que par écrit, & lui fit faire par ses autres domestiques, hommes & femmes, des représentations qu'on trouvera bien vives & bien libres. Anne rougissoit, se fâchoit, & ne se corrigeoit pas. Aussi Cotignon, beau-pere de Laporte, dit un jour tout crument à la Reine, à l'occasion des remontrances que l'on fait quelquefois assez inutilement aux femmes sur leur conduite : *Vous êtes toutes faites comme cela : si vous vouliez vous jeter par la fenêtre, il ne seroit pas permis de vous retenir par votre robe ; il faut vous laisser noyer.* Voyez les *Mémoires de Laporte*, page 233.

Le bon temps de la Régence, comme on l'appeloit alors, sont les trois années 1644, 1645 & 1646. Saint-Evremont nous a assez bien décrit ces temps, dans des Stances dédiées à Ninon de l'Enclos,

& qui sont peut-être les meilleures qu'il ait faites. En voici la première & la dernière :

J'ai vu le temps de la bonne Régence ,
Temps où régnoit une heureuse abondance ,
Temps où la Ville aussi bien que la Cour
Ne respiroient que la paix & l'amour.

Que ne mourut alors son Eminence ,
Pour son bonheur & pour notre repos !
Elle eût fini ses beaux jours à propos ,
Laisant un nom toujours cher à la France.

Le souhait n'étoit pas fait pour flatter
Mazarin , dont Saint - Evremont avoit
à se plaindre.

Anne d'Autriche , pendant la vie de
Louis XIII , n'avoit pas eu de plus
grande consolation dans ses peines ,
que la liberté de s'en plaindre avec ses
domestiques , ses femmes & les autres
personnes qui l'environnoient. Lors-
qu'elle eut pris en main les rênes du
Gouvernement , elle continua de parler
de ce qui l'affettoit ; de sorte qu'à son
exemple tout le monde s'entretenoit
des affaires d'Etat. Mazarin fit sentir à

la Régente les inconvéniens de cette habitude, & elle s'en corrigea; mais les familiers de la Reine, privés de ces confidences qui satisfaisoient leur curiosité & qui leur donnoient un air d'importance, conçurent un extrême ressentiment contre ce Ministre. Mazarin se moqua de tout, & les murmures augmentèrent. Ils ne furent pas moindres contre la Reine. L'Avocat Général Talon dit : « Le mépris général & universel s'est répandu sur les Chefs : la personne du Roi a été honorée à cause de l'innocence de son âge ; mais celle de la Reine sa mere a reçu toutes sortes d'opprobres & d'indignités : le peuple s'est donné la liberté d'en parler avec insolence & sans retenue ». En effet, on noircissoit la Régente par des soupçons injurieux à son honneur : on ne l'épargnoit pas non plus sur sa conduite politique : on la blâmoit ouvertement de donner toute sa confiance à un étranger qui à peine savoit la Langue, qui ne connoissoit ni le génie, ni les lois, ni les usages de la Nation.

La Reine avoit conservé à la tête du Ministère le Chancelier Séguier, homme habile, ami des Savans & des Lettres,

exercé dans le travail , employé avec succès sous Richelieu , & capable de donner de bons avis ; *mais si souple , dit encore Talon , si déferant , si abaissé dans sa conduite à l'égard de la Reine & des Ministres , qu'il en étoit ridicule & sans estime dans le Cabinet.* Il n'étoit pas en meilleure odeur auprès d'un certain public , parce qu'il passoit pour l'homme de la Cour contre le Parlement. Il lui étoit échappé de dire en pleins Etats : *Qu'il y avoit deux sortes de consciences ; l'une d'Etat , qu'il falloit accommoder à la nécessité des affaires ; l'autre , à nos actions particulières.* Cette proposition scandaleuse à juste titre , sur-tout dans un Magistrat , Chef de la Justice , ôta au Chancelier la confiance du public , qui est le plus bel apanage d'un homme en place. *Intrigues du Cabinet, Tom. III.*

Le Chancelier Séguier disoit que si on vouloit le séduire , il n'y avoit qu'à lui offrir des Livres. Etant jeune , il entra chez les Chartreux , & y prit l'habit. Comme il étoit tourmenté de tentations que la solitude n'amortissoit pas , le Supérieur lui permit , lorsqu'il se sentiroit pressé , de tinter la cloche du chœur , afin d'avertir ses Confreres de

se mettre en prières pour lui obtenir la victoire sur l'Esprit immonde ; mais le jeune Moine recourut si souvent à cet expédient, que le voisinage fatigué s'en plaignit, & on fut obligé de lui interdire ce singulier exercice. *Mémoires d'Arragnan & Menagiana, Tom. IV.*

Au premier soulèvement du peuple, du temps de la Fronde, les femmes qui composoient la Cour d'Anne d'Autriche étoient toutes tremblantes : quant à elle, rien ne paroissoit l'intimider, & son air d'affurance se communiquoit aux hommes qui faisoient les plaisans. « Il faut que Votre Majesté soit bien malade, lui disoit Beautru à demi-voix, puisque le Coadjuteur vous apporte l'Extrême-Onction ». Le Coadjuteur, suivi d'une foule de femmes, d'enfans & de toutes les Harangeres du Marché-neuf, qui crioient *Broussel & liberté*, venoit d'entrer au Palais-Royal où la Cour étoit alors. Les plaisanteries que l'on faisoit, bonnes ou mauvaises, étoient accompagnées de mots à l'oreille, d'éclats de rire, de gestes moqueurs. La Meilleraye ayant voulu persuader que la révolte étoit sérieuse : *Il y a*

de la révolte, répondit séchement la Reine ; *oui il y a de la révolte à croire qu'on puisse se révolter.* Cependant le bruit alloit en augmentant ; le peuple menace de forcer les Gardes : on quitte alors le ton plaisant pour délibérer sur le parti à prendre. Guitaut, Capitaine des Gardes, est d'avis qu'on remette en liberté Broussel : le Coadjuteur ajoute que c'est le seul moyen de faire cesser le trouble. La Régente rougit & s'écria : *Je vous entends, M. le Coadjuteur ; vous voudriez que je remette Broussel en liberté ; je l'étranglerai plutôt de mes deux mains & ceux qui... ajouta-t-elle, en me les portant au visage.*

Anne, loin de céder à l'orage du moment, déploya une fermeté qui pensa devenir funeste. Le Coadjuteur voyant qu'il ne pouvoit se faire aimer à la Cour, résolut de s'y faire craindre. La Régente, comme si elle eût voulu seconder les mauvais desseins de Retz, au lieu d'apaiser la fureur du peuple, l'irrite par de nouvelles entreprises. On n'a jamais su précisément ce qu'elle avoit résolu : les uns disent qu'elle vouloit casser tout ce qu'avoit fait le Parlement depuis l'établissement de la Chambre de Saint-

Louis ; les autres , qu'elle prétendoit casser le Parlement lui-même , l'interdire où l'exiler. Le Coadjuteur faisoit répandre les bruits les plus effrayans. On devoit, disoit-il , emprisonner tout le Parlement , décimer les Conseillers & les Bourgeois , pour les faire pendre avec Broussel & les autres prisonniers. On assuroit encore de sa part que la Reine devoit tirer le Roi de Paris & faire mettre ensuite le feu aux quatre coins de la Ville , qui seroit pillée & saccagée sans miséricorde. Que l'on compare cette circonstance à ce que nous venons de voir , à ce que nous entendons encore à l'heure où j'écris , & l'on verra que tous ces propos incendiaires sont dans tous les temps semés par les ennemis jurés du repos & du bien public. Il est certain toutefois que dans ce temps-là , comme de nos jours , on avoit des desseins violens , & qu'on prit , pour en assurer l'exécution , les pires de tous les moyens.

Dès que les barricades furent fermées , le Parlement , ignorant jusqu'où les choses pourroient aller , se mit à délibérer sur le parti qu'il falloit prendre pour ramener l'ordre. Toutes
les

les voix se réunirent à aller supplier la Reine de rendre sur le champ la liberté aux prisonniers. C'étoit peut-être légitimer la violence du peuple, que de demander juridiquement ce qu'il exigeoit par la force : mais il est des momens où on n'a que le choix des fautes. Le Corps entier du Parlement se mit en marche ; mais autant il fut reçu avec acclamation & respect de la part du peuple, autant il fut maltraité à la Cour. La Régente les reçut de l'air le plus sévère, leur imputa la sédition. « La postérité, ajouta-t-elle, regardera avec horreur la cause de tant de désordres, & le Roi mon fils vous en punira un jour ». Après plusieurs autres reproches très-graves, Anne d'Autriche les quitte brusquement. Molé la poursuit d'appartement en appartement, & parvient enfin à en arracher la liberté des prisonniers, à condition que sa Compagnie ne se mêlera plus des affaires d'Etat.

Le Parlement s'en revenoit assez content, lorsque le peuple, s'imaginant que les Prisonniers qu'il réclamoit étoient détenus au Palais-Royal, & qu'on n'avoit pas voulu les rendre, força les Magistrats d'y retourner &

de ne pas revenir sans eux. Ce fut un grand sujet de colere pour la Reine, de voir rentrer le Parlement. La patience pensa lui échapper. Dans son dépit, elle sembloit ne méditer que des desseins violens. Tantôt elle vouloit envoyer couper la tête à Broussel & la jeter au peuple ; tantôt elle vouloit faire pendre pour l'exemple quelques Conseillers aux fenêtres du Palais, ou du moins de retenir les plus modérés & de livrer les autres à la rage de la populace ; projets aussi dangereux qu'odieux, qu'appuyoient néanmoins quelques Courtisans encore imbus des principes sanguinaires de Richelieu. On eut beaucoup de peine à calmer la Régente & à lui faire sentir les redoutables conséquences de la moindre violence. Le premier Président, qui ne parloit jamais si bien que dans le péril, y employa toute son éloquence. Le Duc d'Orléans la supplia de céder aux circonstances ; les Princesses se jeterent à ses pieds, & enfin on lui arracha ces paroles : » Eh bien, Messieurs du Parlement, voyez donc ce qu'il est à propos de faire » ! & sur le champ on se mit à délibérer, en présence même de la Reine. Il en coûta

beaucoup à la fierté d'Anne d'Autriche de céder en cette circonstance.

Loin de lui être favorable, cette facilité ne servit qu'à enhardir le peuple. La Reine comptoit beaucoup sur les vacances du Parlement qui approchoient, pour voir renaître le calme ; mais le Parlement demanda une prolongation de service, sous prétexte d'affaires urgentes & qui ne permettoient aucun délai. La Régente refuse : le Parlement insiste, & comme il laissa appercevoir qu'il se continueroit de lui-même, la Reine accorda quinze jours. L'assurance de conserver ses protecteurs augmenta la hardiesse du peuple, toujours prêt à s'échapper. Il osa manquer de respect à Anne d'Autriche dans les promenades : en passant par les rues, elle eut la mortification d'entendre des chansons faites contre elle & de se voir poursuivre avec des huées. Persévérance du Parlement dans ses entreprises, insolence de la populace, ces deux motifs déterminèrent Anne d'Autriche à quitter Paris ; elle en sortit le 13 Septembre & emmena le Roi à Ruel. (1648.)

La Reine en vouloit toujours au Parlement, qu'elle regardoit comme l'uni-

que instigateur des troubles, M. Amelot, premier Président de la Cour des Aides, ayant dit à la Reine que le Parlement étoit disposé à donner les marques les plus soumises de son obéissance, tant qu'on ne les exigeroit que dans les formes prescrites par les Ordonnances, le Chancelier releva ces mots d'un air mécontent. Le Président Amelot reprit devant toute la Cour : « Qui, Monsieur, suivant toutes les formes prescrites par les Ordonnances : vous avez assez vieilli dans le Parlement pour ne pas ignorer que les Compagnies Souveraines n'ont point d'obéissance aveugle : ceux qui les composent se sont obligés par serment d'exécuter celles qui sont vérifiées par liberté de suffrage & non d'autorité absolue : mais parce que vous avez cessé de les pratiquer depuis que vous êtes sorti du Parlement, vous les avez oubliées, & il faut vous en ressouvenir », *Journ. du Parlem. p. 117.*

La Régente avoit si mal pris ses mesures, qu'en quittant Paris elle n'avoit pas songé à s'affurer de la Bastille, qui auroit pu tenir la Ville en bride. Elle laissa ce fort sans pain, sans munitions, avec vingt-deux Soldats, sous le commandement du sieur Dutremblai, frere

du fameux Pere Joseph. La Bastille fut sommée de se rendre le 11 Janvier, & on tira deux coups de canon, qui firent brèche ; c'est-à-dire, apparemment que les boulets emporterent quelques éclats de pierre. Le Gouverneur promit de se rendre, s'il n'étoit pas secouru dans vingt-quatre heures, & il sortit en effet le 13 à midi. Ainsi il abrégéa les plaisirs des Dames de Paris, qui pendant le siège eurent le courage de se promener dans le jardin de l'Arsenal : plusieurs d'entre elles poussèrent l'intrépidité jusqu'à visiter la batterie. Nous avons vu se renouveler de nos jours cette scene ; & la Bastille prise en deux ou trois heures de temps, par une poignée de soldats & d'ouvriers, n'offre plus aujourd'hui que la place maudite, où étoit élevé le plus affreux monument du Despotisme ministériel.

Cependant Anne d'Autriche, toujours plus en colere contre le Parlement, ne cessoit de répéter au Prévôt des Marchands & aux Echevins : « Chassez, chassez le Parlement, & en même temps qu'il sortira par une porte, je rentrerai par l'autre ». Mais les choses prirent enfin une tournure, & il se fit du

moins une paix qui dura quelque temps.

Un certain Marquis de Jarfay, qui étoit à la Cour, homme avantageux & frivole, s'avifa de vouloir mettre Anne d'Autriche au nombre de ses conquêtes : elle avoit alors près de cinquante ans, & étoit encore belle femme. La folie de Jarfay étoit héréditaire dans sa famille : le Maréchal de Lavardin, son grand-pere, s'étoit donné pour amant public de Marie de Médicis, & il en avoit été puni : le petit-fils le fut aussi, mais foiblement, puisque la Régente, après s'être amusée quelque temps de ses galanteries, qu'elle croyoit sans conséquence, voyant que le Marquis en prenoit avantage, se contenta de lui défendre de paroître devant elle. Condé voulut forcer la Reine à le recevoir ; mais lui-même fut bientôt arrêté par ordre de la Régente.

Ceux qui veulent connoître tous les divers événemens de *la Fronde*, ne peuvent lire à ce sujet un Ouvrage plus instructif & plus sensément écrit, que *l'Intrigue du Cabinet*, par M. Anquetil. Il y dévoile les fautes sans amertume, & accorde des éloges sans flatterie. Anne d'Autriche, nourrie dans les

principes de l'autorité arbitraire, fut plus d'une fois exposée à devenir la victime des funestes conséquences qu'elle entraîne. Dès que le Roi son fils fut parvenu à l'âge de majorité, cette Princesse lui remit entre les mains le timon du Gouvernement, & lui choisit pour compagne de son Trône une Princesse du Sang Autrichien, sa proche parente. Elle gouverna pendant quelque temps encore, conjointement avec Mazarin. Dès que ce Ministre, abhorré du peuple & méprisé des Grands, fut mort, Anne d'Autriche parut renoncer entièrement aux grandeurs de ce monde, pour ne plus s'occuper que des affaires de son salut. Elle se fit dévote : elle fonda des Couvens, se fit recevoir dans diverses Confréries, s'imposa des exercices de pénitence, fit quelques charités, & mourut à l'âge de 66 ans, peu regrettée de son peuple, dont elle ne s'étoit pas toujours fait connoître avantageusement. Il faut espérer qu'un jour, avec une éducation plus analogue au grand rôle qu'ils doivent représenter, les Chefs des Nations se rendront à la fois plus dignes de leur estime, de leur amour & de leurs regrets.

GASTON DE BOURBON ,
DUC D'ORLÉANS ,
FRÈRE DE LOUIS XIII.

CHAVIGNY, Ministre d'Etat, écrivait au Cardinal de Richelieu, que la peur étoit le plus habile Orateur à persuader Monsieur ; mais sa crainte n'avoit pour objet que sa personne. Il traîna presque tous ses amis à la prison ou sur l'échafaud, sans les plaindre. Mêlé dans toutes les affaires, il sacrifia presque toujours ceux qu'il y avoit fait entrer ; & il n'est guere connu dans notre histoire, que par ses cabales continuelles contre un Ministre qui avoit un tout autre génie que le sien, sans avoir le cœur meilleur. La vie de Gaston fut un reflux perpétuel de brouilleries & de raccommodemens avec Louis XIII, son frere, & le Cardinal, son premier Ministre. Après avoir entraîné Montmorenci dans le piège, il l'abandonna à la discrétion de l'impitoyable Riche-

lieu, qui lui fit trancher la tête. Le Duc d'Orléans, mêlé dans la conjuration de Cinquars & Bouillon, ne se tira d'affaire qu'en accusant ses complices & en s'humiliant. Il répara en partie sa réputation après la mort de son frere, par la prise de Gravelines, de Courtrai & de Mardick; mais il la perdit de nouveau en cabalant contre Mazarin. En général ses mœurs étoient fort dissolues, & nous en donnerons quelques preuves. Il fut relégué à Blois, où il mourut, dans l'année 1660, regardé comme un Prince pusillanime & lâche; il étoit né en 1608.

Quand ce Prince eut atteint l'âge de dix-huit ans, Marie de Médicis sa mere, voulut absolument le marier avec la Princesse de Montpensier, & le Roi son frere, quoique assez ennemi du mariage de Gaston, l'engageoit cependant à terminer. Gaston répondoit presque toujours qu'il aimeroit mieux être diable que marié. Richelieu le pressant un jour de conclure enfin l'affaire, qui traînoit trop en longueur, « J'épouserai Mademoiselle de Montpensier, répondit-il, mais ce ne sera pas si-tôt; il faut d'abord-que je sois guéri d'un certain

mal que je ne nomme pas ». Le Cardinal, déconcerté par cette réponse, ne fait plus où il en est. Persuadé que les confidens du Prince continuoient de le détourner de ce mariage, Richelieu leur demandoit, lorsqu'ils venoient lui parler de la part de leur Maître, s'ils n'étoient pas aussi tourmentés de la maladie de Monsieur. Une autre fois, après avoir embrassé le Roi & la Reine-Mere avec beaucoup de tendresse & d'affection, le Duc d'Anjou (il portoit encore ce titre) s'emporta, se donna des contorsions & contrefit l'enragé. Marie de Médicis lui demande la raison d'un si prompt changement, & il répond en jurant qu'il n'est pas content & qu'il en a grand sujet. « Cela vient, lui répond la Reine-Mere, de ce que vous êtes mal avec Dieu : il y a long-temps que vous ne vous êtes confessé, & les remords de votre conscience vous tourmentent — Laissez-moi en repos, dit Gaston, je ne me soucie pas plus de Dieu que du Diable ». Louis & Marie de Médicis demeurèrent tellement étourdis, que le Cardinal de Richelieu, qui vouloit faire l'homme de bien, avertit leurs Majestés

qu'elles ne devoient pas souffrir que le Duc d'Anjou blasphémât de la sorte en leur présence. Le Roi & sa mere n'osant encore ouvrir la bouche, Richelieu prend la parole d'un ton grave & sérieux, & dit au Prince, qui avoit alors dix-huit ans : « Vous oubliez, Monsieur, que vous êtes devant le Roi : à quoi pensez-vous de proférer ainsi des choses qui ne doivent jamais sortir de la bouche d'une personne de votre rang, & que le Roi ne doit pas souffrir » ? Gaston rentre en lui-même, & se tait. « Je vous prie, Madame, dit-il seulement à la Reine sa mere, en sortant du Conseil, d'avertir M. le Cardinal qu'il ne se donne jamais la liberté de me faire des leçons ; je ne suis plus d'âge à souffrir un pédant derrière moi ».

Le Colonel d'Ornano étoit accusé depuis quelque temps de donner à Monsieur, dont il étoit gouverneur, des conseils tendans à le brouiller avec le Roi. Sa Majesté, pour le gagner entièrement, le fit Maréchal de France, au commencement de l'année 1626 ; & ne croyant pas, après cette grace, avoir à se louer de lui, elle le fit arrêter à Fontainebleau & conduire à Vincennes.

Monfieur fe trouva fort offensé du traitement qu'on faisoit à un homme qui avoit toute sa confiance, & trouvant le Chancelier en son chemin, il lui demande s'il avoit part à cet emprisonnement. D'Aligre l'assure qu'il n'en avoit rien su que quand la chose avoit été faite. Le Prince alla faire la même demande au Cardinal, qui dit qu'il ne répondroit pas comme avoit fait le Chancelier, & que l'un & l'autre avoient conseillé au Roi de s'assurer du Maréchal. Le Ministre profita de cette occasion pour faire ôter les Sceaux à M. d'Aligre & les donner à Marillac, qu'il jugea devoir être entièrement dévoué à ses intérêts, parce qu'il étoit créature de la Reine-Mere. Cette tempête ne fut pas seulement fatale à d'Ornano, elle enveloppa la plupart de ceux qui approchoient Gaston, parce qu'on prétendit qu'ils avoient eu dessein de tuer le Cardinal; ce qu'ils auroient exécuté à Fleury, si Chalais qui étoit du complot ne l'eût pas découvert, dans la crainte d'être trahi par Valencé, à qui il en avoit fait part. Ce dessein, vrai ou supposé, fit que le Roi donna des Gardes à son Ministre.

Depuis l'emprisonnement du Maréchal d'Ornano, son ancien gouverneur, Gaston, encore Duc d'Anjou, avoit conçu le dessein de se défaire du Cardinal de Richelieu, son plus dangereux ennemi; & pour mieux cacher son projet, il feint de vouloir se raccommo-der avec lui. Peu de temps après le Duc d'Anjou & huit de ses confidens conviennent entre eux d'aller, sous prétexte d'une partie de chasse, dîner à Fleury, chez le Cardinal : leur dessein véritable étoit de lui mettre le poignard sur la gorge, & de tirer parole de lui qu'il ne traverseroit plus le frere du Roi, & que le Maréchal d'Ornano seroit remis en liberté. Alexandre de Bourbon, Grand-Prieur de France & fils naturel de Henri IV & de Gabrielle d'Etrées, fut, dit-on, l'auteur de ce conseil violent. Chalais, Maître de la Garde-robe du Roi, promit d'être de la partie : mais soit qu'il se fût déjà laissé gagner par Richelieu, soit que le Commandeur de Valencé, auquel il fit part du complot, lui représentât que c'étoit une chose infame pour un Officier de la maison du Roi, d'entrer dans une conspiration contre un Ministre de Sa

Majesté, & qu'intimidé par la menace que lui fit le Commandeur de tout révéler, Chalais pris le parti de trahir ses complices & de sauver ainsi sa vie & sa fortune. Valencé & lui vont donc trouver incontinent le Cardinal à Fleury, & l'avertissent du dessein formé contre sa personne. Il remercie les deux Gentilshommes & les prie d'aller informer le Roi de ce nouveau complot; ce qu'ils font.

Sur les onze heures du soir, Louis XIII fait partir soixante Cavaliers pour Fleury, & la Reine-Mere y envoie la Noblesse qui est à sa dévotion. Les Officiers du Duc d'Anjou ne manquent pas d'arriver le lendemain matin, entre trois & quatre heures : ils disent que leur Maître doit revenir au retour de la chasse, & se mettent en devoir de préparer son dîner. Le Cardinal leur cede sa maison, prend le chemin de Fontainebleau, y arrive, & se rend droit à la chambre du Duc d'Anjou. « En vérité, Monseigneur, lui dit Richelieu en entrant, j'ai raison d'être un peu piqué de ce que vous n'avez pas voulu me faire l'honneur de me commander de vous donner à dîner : je vous aurois régalé :

de mon mieux : mais vous fouhaitez apparemment d'être en liberté ; je vous abandonne ma maison , vous pouvez en disposer comme il vous plaira ». Gaston surpris de voir le Cardinal qu'il n'attendoit guere , balbutie quelques mots & dissimule de son mieux en répondant à ses honnêterés. Richelieu continue d'entretenir Son Altesse Royale avec autant de liberté que s'il n'eût rien appris de ce qui se tramoit , lui donne la chemise & prend congé d'elle en la laissant dans la derniere surprise. Cependant , inquiet du danger qu'il court à tous momens de perdre la vie , le Ministre pense sérieusement à se mettre à couvert de pareilles entreprises , & recherche avec soia les principaux auteurs de la conspiration formée contre lui.

L'emprisonnement d'Alexandre , Grand-Prieur de France , suivit de très-près cette découverte , & Gaston ne douta plus que le dessein de perdre ses amis & ses serviteurs ne fût entièrement formé. Chalais , l'intime ami du Grand-Prieur , n'hésite plus à se donner de bonne foi au Duc d'Anjou. C'étoit un grand imprudent , que ce Comte de Chalais. Empressé de servir le Prince

dans sa retraite , il s'engage à tromper Richelieu auquel il s'est livré ; & dans le temps même qu'il fait l'espion du Duc d'Anjou auprès du Cardinal , il parle à celui-ci comme s'il continuoit d'être le sien auprès de Gaston. Mais le Ministre clair-voyant reconnut bientôt le manège. Informé des fréquens & longs entretiens de Chalais avec le Duc d'Anjou , il demande au Président le Coigneux , en souriant : « Quel homme est-ce que Chalais » ? On pouvoit bien lui répondre que c'étoit le plus léger & le moins sensé de tous les Courtisans. Soit que les paroles du Cardinal , qui paroissent signifier beaucoup , eussent intimidé Chalais , quand le Coigneux les lui rapporta ; soit que ce fût un effet de sa légèreté naturelle , il se repent de son engagement avec Gaston , il s'offre encore à Richelieu. On le prend au mot , on le caresse , on lui fait promettre de révéler tous les projets du Duc d'Anjou. Chalais n'est plus dans les mêmes dispositions quelques jours après , il ne veut plus rien dire. Il prie le Commandeur de Valencé d'aller trouver le Cardinal & de retirer la parole qu'il lui avoit donnée de le servir au-

près de Gaston. Valencé refuse de se charger d'une pareille commission, & avertit son ami qu'il prend le chemin de la prison & peut-être de l'échafaud. L'avis étoit bon, mais Chalais n'en profita pas. Il s'opiniâtre, & envoie une autre personne faire le compliment au Cardinal : on le reçoit avec indignation. Richelieu se rappelle la partie de Fleury, croit que la Duchesse de Chevreuse a regagné son amant, qui étoit Chalais, & dès cet instant jure sa perte. Il ne faut pas oublier que Richelieu lui-même étoit un des soupirans de cette belle Duchesse.

Louvigny, cadet de la Maison de Grammont, fournit bientôt au Cardinal de quoi faire trancher la tête au jeune imprudent. Le Duc de Candale, fils aîné du Duc d'Epéron, & Louvigny, aimoient la Duchesse de Rohan. Elle suivoit la Cour, afin d'examiner ce qui s'y passoit, pendant que le Duc son époux s'occupoit en Languedoc à fortifier le parti Réformé. Soit que Louvigny ne pût souffrir que son rival fût mieux que lui auprès de la Duchesse, soit qu'il eût quelque autre sujet de chagrin contre Candale, il lui chercha

dispute à Saumur , lors du voyage de Sa Majesté de Blois à Nantes. Chalais, Boutteville , quelques autres de leurs amis communs tâcherent de les raccommoder. Mais Louvigny , selon la coutume de ceux qui ont tort , se refusoit absolument à toute réconciliation. Ses amis le menacent de se déclarer contre lui ; il se moque de l'avis , & recommence ses querelles tant à Saumur qu'au Pont-de-Cé. Chalais, Boutteville l'abandonnent & offrent leurs services à Candale. Louvigny en fut tellement piqué , qu'il révéla plusieurs choses qu'il favoit , & d'autres qu'il ne favoit pas. Furieux contre Chalais & suborné ensuite par le Cardinal de Richelieu , auquel il se livra d'une maniere indigne , il va dire au Duc d'Elbœuf que Chalais a envoyé la Loubiere son Domestique à Metz, proposer au Duc de la Valette d'y recevoir le Duc d'Anjou. Il pouvoit savoir cette circonstance. Elle est incontestable ; mais voici ce qu'il inventa , & la calomnie est infame. Louvigny ajoute que Chalais a promis de tuer le Roi ; que Gaston & ses confidens sont de la conspiration , & qu'ils doivent se trouver tous à la porte de

Sa Majesté, afin d'appuyer & de sauver l'assassin. D'Elbœuf, ennemi déclaré de Chalais, va tout dire à Baradas, Favori du Roi. Baradas effrayé avertit son Maître de la prétendue conspiration. La Cour étoit alors à Ancenis. Sa Majesté mande aussi-tôt Louvigny, qui confirme tout ce qu'il a dit au Duc d'Elbœuf.

Dès que la Cour est arrivé à Nantes, Chalais est arrêté, & le Roi nomme des Commissaires choisis dans le Parlement de Bretagne, pour travailler au procès de l'accusé. Incertain entre la crainte du supplice dont il est menacé, & l'espoir de sa grace dont le flatte Richelieu, Chalais avoue tout ce qu'on veut, & accuse ceux que le Cardinal lui indique. Il dépose qu'on a parlé de faire déclarer le Roi impuissant, de l'enfermer dans un Monastere, & de marier le Duc d'Anjou avec la Reine Anne d'Autriche. Richelieu alloit secrètement déguisé, tantôt seul & tantôt avec quelques-uns de ses plus intimes confidens, voir son prisonnier : on lui promettoit de le sauver, pourvu qu'il persistât à confirmer la déposition de Louvigny, qu'il y avoit une noire conspiration contre le Roi, & que suborné par Gaston, il

avoit promis d'affassiner Louis. C'est du moins ce que le Duc d'Anjou soutint dans une lettre écrite au Roi son frere, & envoyée au Parlement de Paris. Ce Prince ajoute que Richelieu disoit à Chalais de ne point s'effrayer quand bien même il y auroit un Arrêt de mort prononcé contre lui. « Foi de Prêtre, lui disoit-il, vous aurez votre grace, & je répons de votre vie sur la mienne ». Gaston proteste qu'il a des preuves incontestables de la vérité de tout ce qu'il avance. Etrange embarras d'un Historien qui veut être sincere & désintéressé ! Disons-nous qu'un Cardinal que tant d'Ecrivains respectables ont exalté comme le premier homme du monde, n'étoit qu'un grand scélérat ? rejeterons-nous le témoignage d'un Héritier présomptif de la Couronne de France, comme celui d'un lâche calomniateur ? Gardons-nous de prononcer & suspendons notre jugement, en convenant toutefois que Gaston, Prince inconsistant, facile, imprudent & quelquefois emporté jusqu'à la fureur, avoit un excellent cœur ; qu'il est mort dans de grands sentimens de Religion ; que ses Confesseurs furent d'honnêtes gens, &

qu'on ne voit pas qu'il ait rétracté ce qu'il avance ici contre le Cardinal de Richelieu.

Le Duc d'Orléans avoit du goût pour la Peinture & pour les Beaux-Arts, aimoit les médailles & les antiques, & se plaisoit aux questions de politique & de morale. On dit que Gaston brilloit dans ces conversations & qu'il y faisoit paroître beaucoup d'esprit & de pénétration. Ces sortes de délassemens sont louables, même chez les Princes; mais Gaston n'observoit pas toujours dans les plaisirs les regles de la bienséance & de l'honnêteté; il forma chez lui je ne sais quelle assemblée qu'on appeloit le *Conseil de la Vauriennerie*. On y dressa le plan d'un ridicule Royaume, dont on a eu honte de nous marquer le nom: c'étoit apparemment quelque obscénité. Le Duc en faisoit la carte, donnoit des noms aux villes, aux fleuves, aux provinces & aux officiers qu'il imaginoit. Sa Cour devoit ressembler, disoit-il, à celle de Norlingue, où les *Courtisans ne s'occupent qu'à des sottises*. Le Comte de Moret, dernier fils naturel de Henri IV, fut nommé Grand-Prieur de ce Royaume. L'Abbé de la Riviere,

cet homme dont Mademoiselle d'Orléans, dite la Duchesse de Montpensier, fille aînée de Monsieur, disoit plaisamment qu'il devoit savoir mieux que personne ce que valoit Gaston, puisqu'il l'avoit vendu tant de fois; la Riviere, dis-je, eut la charge de *Grand Monacal* du Royaume; & Patrix, connu dans le monde par quelques poésies ingénieuses & par ses bons mots, fut fait *Grand-Vicaire* de l'Abbé. Gaston aimoit encore à se déguiser, à courir les bals & à chercher des aventures plaisantes ou bizarres. Le Comte de Rochefort dit de plus que ce Prince se livroit volontiers à des parties de débauches, & en cite une faite chez *la Neveu*, fameuse Courisane de ce temps-là, où Gaston, accompagné de ses Favoris, mena assez mal le Commissaire & les Alguazils qu'on étoit allé chercher pour l'arrêter, parce qu'on ne le connoissoit pas. Le Commissaire lui-même y fut trompé. Il ajoute enfin qu'un des plaisirs de ce Prince étoit d'aller détrouffer les passans sur le Pont-Neuf, & d'enlever des manteaux. Il faut convenir que ces sortes de plaisirs étoient bien étranges & bien indignes d'un grand Prince, du frere

d'un Roi de France. Mais ces anecdotes sont-elles vraies ? Nous n'osons les garantir telles. Quoi qu'il en soit, la Duchesse d'Orléans ne paroissoit ni inquiète ni jalouse de la conduite de son époux, soit qu'elle se crût sûre de sa fidélité, soit qu'elle espérât de le ramener enfin avec un peu de complaisance : peut-être y auroit-elle réussi ; mais étant accouchée d'une fille, elle mourut quatre jours après. Le Duc en parut extrêmement affligé : on lui entendit dire qu'il ne méritoit pas d'avoir une épouse si vertueuse, & que Dieu la lui ôtoit pour le punir de ses péchés. Ces bons sentimens ne durèrent pas. Cependant, lorsque la Reine-Mère lui parla d'un second mariage, il la conjura de ne point le presser sur cet article.

Le Roi parut fort touché de la mort de sa belle-sœur : il ordonna qu'on lui fit des obseques royales ; mais on crut qu'il y avoit plus de dissimulation que de réalité dans la tristesse de Louis. Il est bien aise, disoit-on, de voir son frere veuf, & plus content encore de ce que la Duchesse d'Orléans ne laissoit qu'une fille. Il est certain qu'il pria Marie de Médicis de ne point encore son-

ger à remarier Gaston ; & les confidens du Duc furent avertis de la part du Roi que Sa Majesté désiroit qu'ils insinuaient à leur Maître , qu'ils feroient plaisir au Roi d'éloigner pour un temps toutes les propositions d'un second mariage. Ils s'acquitterent de cette commission , en faisant entendre à Monsieur que cela ne l'engageoit point à la continence. C'est alors que ce Prince , qui n'étoit pas homme à vivre long-temps sans femme , s'abandonna à la débauche sans paroître en redouter les trop funestes suites. Le Roi & la Reine-Mere informés de sa conduite scandaleuse , lui en font souvent des reproches. » *C'est la faute, réplique-t-il, de ceux qui ne veulent pas que je me remarie* ». Le Jésuite Suffren , son Confesseur , s'épuisoit inutilement à lui donner de bons conseils sur la chasteté. Gaston étoit insensible à toutes les raisons de conscience : jamais on ne vit deux freres d'une humeur plus différente. Louis étoit dévôt jusqu'au scrupule , & extrêmement chaste ; Gaston portoit l'amour du plaisir jusqu'au libertinage. Malgré sa dévotion & la peine extrême que lui faisoit la conduite de son frere , le Roi ne vouloit point entendre

dre parler de le marier. La Reine-Mere se trouvoit étrangement embarrassée entre ses deux fils ; elle eût bien voulu marier le Duc d'Orléans, dans la crainte que l'abus des plaisirs ne le rendît incapable d'avoir des enfans. Mais la répugnance que Louis oppose à ce dessein est presque insurmontable. Elle se contente donc de recommander aux confidens de Gaston d'empêcher du moins qu'il ne se livre indifféremment à toutes les femmes ; elle leur témoigne même qu'elle ne seroit pas fâchée que son fils eût une maîtresse. Après une telle ouverture, beaucoup de gens se mirent en campagne pour contenter la Reine-Mere. Un des principaux Officiers du Duc d'Orléans donna des fêtes, où il invita de jeunes Dames, capables d'inspirer de l'amour à son Maître. Gaston s'apperçoit du piège, & se moque de celui qui veut l'y attirer.

Malgré les prieres de Louis à la Reine sa mere d'éloigner l'instant de remarier le Duc d'Orléans, elle ne laissa pas de faire des propositions. Ferdinand II, Grand-Duc de Toscane, avoit deux sœurs, Marguerite & Anne. La première étoit belle & remplie de graces,

Tomme III.

O

L'autre laide & contrefaite. Marie de Médicis fouhaitoit ardemment d'avoir une belle-fille de sa Maison; mais le Grand-Duc avoit promis Marguerite à Edouard, Duc de Parme; & Gaston n'étoit pas d'humeur à épouser la Princesse Anne, dont il connoissoit la laideur. La Reine-Mere se met dans la tête de rompre les engagements pris avec le Duc de Parme, & demande le consentement de Louis pour le mariage du Duc d'Orléans avec la Princesse Marguerite. Le Roi n'ose le refuser dans la crainte de chagriner sa mere. On fait quelques démarches afin d'obtenir le consentement d'Edouard & l'agrément du Grand-Duc; mais le premier demeura inflexible, soit qu'il fût véritablement amoureux de Marguerite, soit que Louis, de concert avec Richelieu, fît insinuer au Duc de Parme qu'on ne lui sauroit pas mauvais gré s'il refusoit de céder Marguerite au Duc d'Orléans. Richelieu, jaloux de son autorité, craignoit que celle de la Reine-Mere ne devint trop grande, si le Duc d'Orléans épousoit une Princesse de la Maison de Médicis. C'est pourquoi le Cardinal traversa l'affaire par dessous

main autant qu'il lui fut possible. La Reine Anne d'Autriche, comme nous l'avons remarqué à son article, ne s'épargna pas dans cette occasion : elle s'opposa de tout son pouvoir au mariage de Gaston, parce qu'elle craignoit que la Reine-Mere ne la négligeât entièrement, si Son Altesse Royale épousoit une Princesse de la Maison de Toscane. Toutes ces raisons furent cause que cette alliance n'eut point lieu, quoique Gaston la désirât.

La Déclaration du Roi, publiée à Dijon contre ceux qui suivirent le Duc d'Orléans hors du Royaume, & qu'on prétendoit criminels de Lese-Majesté, sous prétexte que l'héritier présomptif de la Couronne, séduit par leurs mauvais conseils, se jetoit entre les bras des étrangers, fut envoyée à tous les Parlemens de France pour y être vérifiée, aussi bien qu'à celui de Bourgogne. Les Magistrats des Provinces obéirent sans difficulté ; mais il y eut plus de vigueur dans le Parlement de Paris : la Déclaration y ayant été portée, plusieurs représenterent que les domestiques de Gaston étoient condamnés

comme criminels de Lese-Majesté, sans avoir commis aucune violence contre l'autorité du Roi, ni fait le moindre acte d'hostilité, & qu'on ne pouvoit leur reprocher autre chose, sinon d'avoir suivi leur Maître; d'où ces Magistrats concluoient qu'il étoit à propos de faire des remontrances au Roi avant que de prendre aucune résolution sur une affaire de cette importance, qui concernoit le frere unique de Sa Majesté, héritier présomptif de la Couronne. D'autres dirent qu'il étoit injuste de condamner les gens, sans examiner auparavant s'ils étoient coupables ou non des crimes qu'on leur imputoit, & qu'avant de procéder à la vérification de la déclaration, il falloit informer contre ceux qui avoient suivi le Duc d'Orléans hors du Royaume; & faire droit selon les preuves, au cas qu'ils eussent commis quelque faute contre l'Etat. Guyant & Barillon, Présidens des Enquêtes, & Lainé, Conseiller, au rare mérite & à l'intégrité desquels les Historiens flatteurs de Richelieu n'ont point refusé de justes louanges, parlèrent fortement contre la violence d'une Déclaration suggérée par un Ministre

qui abusoit du nom du Roi pour se venger de ses querelles particulieres.

Le courage des trois Magistrats que nous venons de nommer fut d'autant plus marqué, que Lejai, devenu premier Président d'une Compagnie où il avoit prétendu autrefois se distinguer par son zele à demander la réformation des abus du Gouvernement, & par ses plaintes contre les entreprises du Maréchal d'Ancre, qui le fit mettre en prison & proscrire ensuite, dans une déclaration à peu près semblable à celle dont il s'agissoit, se devoit bassément à Richelieu, sollicitoit les affaires du Cardinal comme les siennes propres, & s'attachoit ouvertement à la fortune d'un Ministre plus odieux que Concini. Un motif secret de vengeance animoit encore le premier Président en cette occasion. Pouffé par Richelieu, il ne craignit pas d'outrager la Reine-Mere dans son propre Palais, de la menacer qu'on la chasseroit du Royaume si elle persistoit à refuser de reprendre dans sa maison la Dame de Combalet & ses autres domestiques, parens du Cardinal, qu'elle avoit congédiés : insolence dont le Duc d'Orléans fut telle-

ment irrité, qu'il menaça le premier Président de le faire punir exemplairement. Quelque chose que fit ce Magistrat pour obtenir que la déclaration fût vérifiée, il trouva moins de voix qu'il ne lui en falloit : les plus timides du Parlement furent d'avis de consentir à la vérification, en *opinant du bonnet*, c'est-à-dire, en témoignant par le silence affecté de la Compagnie, qu'elle cédoit à l'arrogance du Ministre, & qu'il seroit inutile de lui résister après l'oppression de la mere & du frere unique du Roi, dont on refusoit d'écouter les justes plaintes. Les opinions se trouvant différentes & le nombre des voix égal de part & d'autre, le Parlement donna, le 25 Avril, ce qu'on appelle un *Arrêt de partage*; c'est-à-dire, qu'il déclara ne pouvoir procéder à la vérification demandée par les Gens du Roi, puisque la pluralité des voix ne se trouvoit pas pour eux.

Pendant ces contestations entre les Magistrats, un nouvel incident causa les plus grands mouvemens dans leur Compagnie, & fit un étrange bruit à la Cour & à la Ville. Roger, Procureur-Général du Duc d'Orléans, avoit pré-

senté au Parlement une Requête signée de la main de Gaston , par laquelle il se portoit partie contre Richelieu , & demandoit que son procès lui fût fait pour les crimes énoncés dans ladite Requête. La piece mérite d'être conservée comme un témoignage authentique de l'ancienne autorité du Parlement de Paris , auquel la mere & le frere du Roi demanderent justice contre leur persécuteur qui abusoit du nom de Sa Majesté. Voici comment cette fameuse Requête fut dressée dans le style ordinaire du Palais :

« Supplie humblement GASTON , fils de France , frere unique du Roi : disant qu'encore qu'il soit notoire qu'Armand-Jean Dupleffis , Cardinal de Richelieu , ait entrepris à force ouverte sur sa personne , ensuite de la détention de la Reine sa mere , & qu'ainsi il soit coupable de sa sortie hors du Royaume , néanmoins il a été si artificieux & si méchant , que de faire expédier une déclaration adressante au Parlement de Bourgogne , remplie de divers faits qu'il a supposés contre l'honneur & la réputation dudit Seigneur Duc , par laquelle il l'a fait blâmer d'être sorti volontairement de France , afin de trou-

bler le repos public, & fait déclarer en conséquence ceux qui sont auprès de lui, même ses principaux domestiques qui doivent être inséparables de sa personne, criminels de Lese-Majesté, pour rejeter sur autrui le crime qu'il a commis par cette violence, & pour couvrir ainsi & acheminer par ce moyen le dessein qu'il a d'entreprendre sur la personne dudit Seigneur Duc, sur celle de la Reine sa mere & ensuite sur celle du Roi, & finalement envahir la France ou la meilleure partie d'icelle : & d'autant qu'il importe grandement que le ministère de la Justice ne serve point par surprise à avancer les sinistres intentions du Cardinal, & qu'au contraire, il doit être employé principalement pour les détruire, vu qu'elles tendent à la ruine de la Maison Royale & de l'Etat. Ce considéré, Messieurs, il vous plaise donner acte audit Seigneur Duc de ce qu'il déclare que l'entreprise & violente persécution du Cardinal contre sa personne est la cause de sa sortie hors du Royaume, & qu'il n'y a un seul des nommés en ladite déclaration, ni aucun autre, qui par conseil ou autrement y ait contribué; ensemble lui

donner acte de la protestation qu'il fait que la déclaration ci-dessus mentionnée, ne puisse nuire ni préjudicier à ceux qui sont compris en icelle, non plus qu'à lui, & de ce qu'il s'est opposé, comme de fait il s'oppose, tant à l'exécution de ladite déclaration, qu'au registrement de toute autre semblable qui pourroit vous être présentée du même sujet. Et pour arrêter le cours des pernicieux desseins dudit Armand-Jean Duplessis, Cardinal de Richelieu, demande ledit Seigneur Duc, de ce qu'il se rend partie formelle contre lui, ses auteurs & adhérens, pour leur faire faire leur procès sur les faits mentionnés en la présente Requête, circonstances & dépendances: requérant à cet effet permission d'en informer & d'obtenir monition, & la jonction du Procureur-général du Roi: Et vous ferez justice. *Signé GASTON* »

On dira sans doute que cette Requête est outrée, & qu'il n'est pas vraisemblable que Richelieu songeât à entreprendre sur la personne du Roi, & à envahir une grande partie de la France: mais on ne peut douter que le Cardinal n'eût conçu de vastes desseins, & beaucoup de gens pensent en-

coré qu'il voulut s'ériger en *nouveau*
Maire du Palais, tenir le Roi dans une
 entière dépendance, & le mettre hors
 d'état de détruire son propre ouvrage.
 Voilà ce que le Duc d'Orléans appeloit
 entreprendre sur la personne du Roi.
 Pourquoi Richelieu s'affuroit-il de toutes
 les forces de terre & de mer? Pour-
 quoi vouloit-il avoir tant de places
 maritimes à sa disposition? Pourquoi
 se fit-il donner cette année le Gouverne-
 ment de la Bretagne? Ne seroit-ce point,
 que regardant la santé de Louis XIII,
 comme foible & incertaine, il pro-
 jetoit de se rendre formidable à son
 successeur? On ne peut affurer qu'il ait
 songé à mettre la Couronne dans sa
 famille, mais en pressant la cassation
 du mariage de Gaston avec la Princesse
 Marguerite de Lorraine, il donna lieu
 de penser qu'il ne fatiguoit ainsi le Duc
 d'Orléans, que dans l'intention de le
 réduire enfin à la nécessité d'épouser
 Madame de Combalet. Lorsque le
 Duc, plus constant que Richelieu ne se
 l'imaginait, parut inébranlable dans sa
 résolution, de n'avoir jamais d'autre
 épouse que Marguerite, le Cardinal
 affecta de le tenir éloigné d'elle, & de

l'empêcher ainsi d'avoir des enfans. Richelieu se mit alors en tête de marier sa niece au Comte de Soissons: il fit, dit-on, sentir à ce Prince qui ne manquoit pas d'ambition, que si Louis & son frere ne laissoient point d'enfans capables de succéder à la Couronne, Soissons pouvoit aspirer à tout, en s'alliant avec un homme qui lui mettoit entre les mains les plus grandes forces du Royaume. Quoi qu'il en soit des projets ambitieux que Marie de Médicis, le Duc d'Orléans & plusieurs autres ont imputés à Richelieu, Roger, Procureur-général de Gaston & chargé de la Requête de Son Altesse Royale, fut arrêté prisonnier. Le premier Président empêcha que la piece ne fût présentée au Parlement; & Louis séant dans son Conseil, ordonna, dit-on, de l'avis des Princes, des Ducs & Pairs, des Maréchaux de France & de tous ceux qui furent appelés, que la Requête de son frere seroit supprimée, comme calomnieuse & contraire au bien du service du Roi, au repos de ses sujets & à la sûreté de l'Etat.

Louis XIII étant venu de Fontaine-

bleau à Paris, extrêmement irrité contre le Parlement de Paris, à cause du refus de vérifier la déclaration sous prétexte du partage des voix, » Votre Majesté, dit Richelieu au Roi, n'a point envoyé sa déclaration afin que les Magistrats fissent des informations sur une chose certaine, & dont tout le monde connoît la vérité : lorsqu'ils vinrent prendre congé de vous, avant votre départ pour Orléans, vous leur dites vous-même tout ce qui est contenu dans la déclaration : votre lettre envoyée dans les Provinces, exprime encore plusieurs entreprises que les gens de Monsieur n'ont pu faire sans se rendre coupables du crime de Lese-Majesté : refuser de vérifier une déclaration fondée sur des causes que vous énoncez vous-même, c'est douter de votre sincérité, & contester la vérité de ce que vous assurez.

Délicat & sensible au dernier point sur le chapitre de son autorité, Louis assemble extraordinairement son Conseil, y appelle les Princes, les Ducs & Pairs, les Maréchaux de France, les Officiers de la Couronne, & les principaux Conseillers d'Etat; déclare son

mécontentement sur l'Arrêt de partage, & montre les suites dangereuses qu'il peut avoir. Châteauneuf, Garde des Sceaux, expose amplement les intentions de Sa Majesté. De Mesmer de Roissy, Doyen des Conseillers d'Etat, ayant eu ordre de parler le premier, ce Magistrat dit que le Parlement de Paris ne devoit pas faire plus de difficulté que les autres Cours Souveraines, de vérifier la déclaration; que ces Tribunaux uniquement établis pour rendre la justice aux particuliers, n'avoient droit de connoître des affaires d'Etat qu'après une commission expresse de Sa Majesté. Roissy tâcha d'appuyer son sentiment de plusieurs exemples, sans considérer que le premier Président de Verdun & le Parlement en corps auroient solidement réfuté les inductions semblables que le Chancelier de Sillery en voulut tirer, lorsque les Magistrats presserent la réformation des abus du Gouvernement après la dissolution de l'Assemblée des Etats-généraux.

Les autres ayant opiné comme Roissy, Louis ordonna que le Parlement viendroit, le lendemain 23 Mai, au Louvre, en corps & à pied, & que

le Greffier apporteroit le Registre où la délibération du 25 Avril étoit rédigée. Le peuple courut en foule au triste spectacle des Magistrats qui alloient deux à deux, le bonnet carré sur la tête, recevoir le coup mortel qu'un Ministre arrogant faisoit porter à ce qui restoit de liberté dans le plus auguste Tribunal du Royaume. Les Magistrats furent conduits dans la galerie du Louvre. Louis y parut sur un Trône relevé, autour duquel se rangerent le Comte de Soissons, les Cardinaux de la Valette & de Richelieu, les Ducs de Nemours, d'Angoulême, de Longueville, de Montmorenci, de Chevreuse, & les Maréchaux de Créqui, de Schomberg, de Saint-Luc & d'Effiat. On obligea les Magistrats de se tenir à genoux en présence du Roi; & Châteauneuf, Garde des Sceaux, répéta gravement ce que Sillery & Marillac avoient dit en pareille circonstance. Le premier Président Lejai oubliant ce qu'il avoit fait autrefois pour soutenir les prétentions de la Compagnie, à la tête de laquelle il se trouvoit, Lejai garda le silence, & vit avec une joie secrète l'Arrêt de partage déchiré & mis en

pieces par le Roi, qui ordonna qu'on insérât à la place dans les Registres du Parlement, l'Arrêt du Conseil qui cassoit la résolution prise le 29. Avril. Guyant, Barrillon & Lainé furent ensuite suspendus de l'exercice de leurs charges, & relégués en diverses Provinces éloignées.

« Le jour même, dit un des Historiens de Louis XIII, que le Parlement fut mandé pour recevoir des reprimandes, Sa Majesté m'ayant apperçu dans son cabinet, me fit l'honneur de s'approcher de moi & de me dire, en me mettant la main sur les épaules, que je n'oublie point de rapporter dans mon Histoire ce que je venois de voir. Talon, Avocat-général, suppliant très-humblement Sa Majesté, de la part du Parlement, de modérer la rigueur de la peine ordonnée contre trois Magistrats distingués par leur vertu & leurs lumieres; Talon, dis-je, protesta, pour appaiser la colere de Louis, que les exilés, & le reste de leur Compagnie demeureroient désormais dans l'obéissance dont le Parlement avoit toujours fait profession. — Ne me parlez pas de l'obéissance de vos gens, reprit brus-

quement le Roi ; si je voulois former quelqu'un à cette vertu, je l'enverrois dans une compagnie de mes Gardes, & non pas au Parlement ». Voyez l'article LOUIS XIII. Richelieu, content d'avoir fermé la bouche au Parlement par une mortification si éclatante, adoucit l'aigreur du Roi contre les Magistrats. Guyant, Barillon & Lainé furent rappelés de leur exil, & obtinrent peu de temps après la permission de revenir faire les fonctions de leurs charges.

Le 5 Septembre 1634, le Parlement de Paris rend un Arrêt qui déclare nul le mariage que Monsieur avoit contracté au commencement de l'année 1632, avec la Princesse Marguerite de Lorraine, & bannit à perpétuité Albin Teblier, Religieux de Cîteaux, qui les avoit mariés. Le Duc d'Orléans étant arrivé à Bruxelles, avoit déclaré devant l'Archevêque de Malines, qu'il tenoit son mariage pour bon & valable, puisqu'il l'avoit contracté avec une pleine liberté : mais on prétendoit en France que les Princes du Sang ne peuvent disposer d'eux que du consentement du

Roi, & que leur mariage conclu sans sa participation, bien plus contre son gré & sa défense, étoit nul & invalide. Le Clergé se déclara en effet pour ce sentiment, comme on le peut voir dans les Procès-verbaux de ses Assemblées : cependant Louis XIII ne laissa pas d'agréer dans la suite le mariage de Monsieur, son frere, parce que ce Prince refusa constamment de consentir à sa dissolution. Cette constance inaltérable de Gaston, malgré toutes les persécutions qu'il essuya à ce sujet, est un des plus beaux traits qui dépose en faveur de la franchise & de la délicatesse de ses sentimens.

Le Duc d'Orléans éloigné des affaires & des emplois, passoit son temps à faire l'amour : sa fidélité pour Marguerite son épouse, à laquelle il ne pouvoit procurer la permission de venir en France, quoique le Roi la lui eût promise, alloit bien jusqu'à ne pas vouloir consentir à la dissolution de son mariage, mais non point jusqu'à garder une exacte continence. » *Monsieur*, dit Chavigny, dans une lettre du Cardinal de la Valette, *est présentement à Tours, où il a une petite inclination : il semble*

être en assez bonne disposition. Ce qui signifie qu'il laissoit faire Richelieu & qu'il témoignoit avoir entièrement abandonné le Comte de Soissons. La *petite inclination* désigne la fameuse *Louison*, fille d'un Magistrat de Tours; elle eut un fils que Gaston ne voulut jamais reconnoître, soit qu'il eût de bonnes raisons de la soupçonner d'infidélité, soit que l'Abbé ou quelque autre confident lui eût rendu de mauvais offices auprès de son amant. Elle se retira depuis dans un Monastere des Filles de la Visitation, où elle acquit de la réputation : elle fut fort connue dans le monde sous le nom de la *Mere Louise*. La Princesse, fille aînée du Duc d'Orléans, prit soin de ce frere naturel, & lui permit de porter le nom de *Marquis de Charri*; piqué de ne pouvoir tenir en France le rang dû à sa naissance, quoique illégitime, il se retira en Espagne & y obtint de l'emploi.

Gaston depuis quelque temps paroissoit fort tranquille & ennemi de toute conspiration, soit contre le Cardinal son ennemi, soit contre l'Etat. Le Comte de Soissons lui ayant écrit en 1641 pour l'engager dans son parti, le Duc

d'Orléans, jaloux de donner au Roi son frere des preuves de sa fidélité, lui envoya les lettres du Comte. Louis en témoigna sa satisfaction au Duc; mais cette bonne disposition ne dura pas. Cinqmars fut bientôt mettre le Duc d'Orléans dans son parti, en assurant à Son Altesse Royale que Richelieu travailloit sans cesse à la perdre dans l'esprit du Roi; qu'il n'y avoit que trop bien réussi, puisque Sa Majesté se défioit de Son Altesse, & qu'on vouloit qu'elle fit le voyage de Roussillon sans charge, ni commandement, afin de s'assurer de sa personne au cas que le Roi vint à mourir; qu'il devoit d'ailleurs être indigné de la maniere dont le Cardinal le traitoit; qu'on lui refusoit tout; qu'on le laissoit mourir de faim, & que lorsqu'on lui donnoit vingt mille francs, on croyoit lui avoir fait présent d'un million d'or; que pour lui, s'il parvenoit jamais à se rendre maître de l'esprit du Monarque, il en useroit autrement envers Son Altesse Royale; que son premier soin seroit de payer toutes ses dettes, d'augmenter ses apanages, & de lui faire donner des Gouvernemens qu'il n'ob-

tiendrait jamais tant que Richelieu seroit en place. Gaston, qui recevoit toutes les impressions qu'on vouloit lui donner, consentit à tout ce que Cinqmars exigea de lui.

Quand Cinqmars fut arrêté, on avoit prévu que son emprisonnement causeroit de vives alarmes au Duc d'Orléans, & qu'elles pourroient l'engager à se jeter dans les bras des Espagnols. On n'oublia rien pour le rassurer, jusqu'à ce que les ordres qu'on envoyoit de toutes parts pour empêcher son évafion, fussent arrivés sur les frontieres. On tâcha de lui persuader que l'on ignoroit absolument les liaisons qu'il avoit avec Cinqmars; & l'artifice que l'on employa pour lui donner le change, ne pouvoit être plus spécieux: son frere lui manda qu'il le nommoit pour commander l'armée de Champagne qui avoit été défaite à la bataille d'Honnecourt, afin qu'il ranimât le courage des troupes par sa présence. Gaston ne pouvoit pas s'imaginer que le Roi le mît à la tête d'une de ses armées, si l'on avoit su qu'il venoit de conclure un nouveau traité avec les Espagnols: son frere lui donna encore une autre

marque de confiance qui n'étoit pas moins capable de l'aveugler. Cinqmars avoit été pris à Narbonne. Louis envoya un Gentilhomme à Monsieur avec cette lettre datée du jour même de son arrivée à Beziers, c'est-à-dire du 13 Juin 1642.

« Depuis ma lettre écrite ce matin, M. le Grand a été trouvé caché dans un logis à Narbonne, où je l'ai fait arrêter. Les insolences extraordinaires qu'il a commises en mon endroit, m'ont contraint d'en user de la sorte; je m'assure que vous approuverez que je châtie ainsi ceux qui perdent le respect qu'ils nous doivent. Je vous ai voulu donner cet avis aussi-tôt, & à notre première entrevue je vous en dirai toutes les particularités ». On voulut faire accroire au Duc d'Orléans que Cinqmars n'étoit puni que pour avoir manqué de respect au Roi. Gaston le crut ou feignit de le croire, à en juger par la lettre suivante qu'il écrivit à Richelieu.

« Mon cousin : Le Roi, mon Seigneur, m'a fait l'honneur de m'écrire quelle a été enfin la suite de la conduite de ce méconnoissant M. le Grand. C'est l'homme du monde le plus coupable

de vous avoir déplu après tant d'obligations: les graces qu'il recevoit de Sa Majesté m'ont toujours fait garder de lui & de tous ses artifices; & vous avez bien vu, je m'assure, que si je l'ai considéré, ce n'a été que jusqu'aux autels: aussi est-ce pour vous, mon Cousin, que je conserve mon estime & mon amitié toute entière; & comme je connois que vous m'y avez tout nouvellement obligé, par l'honneur que Sa Majesté m'a fait, de me donner le commandement de son armée de Champagne, je vous prie de croire que vous ne sauriez avoir de plus véritable ni de plus sincere ami que moi, ni qui soit avec plus de sincérité & de passion, mon Cousin, votre très-affectionné,
Signé GASTON. Ce Prince croyoit tromper le Cardinal par cette lettre, & il s'aperçut bientôt qu'on l'avoit trompé lui-même; & lorsqu'il vit que tout étoit découvert, & qu'on l'avoit empêché de chercher un asile chez les Espagnols, il trembla & chargea l'Abbé de la Riviere de ménager son accommodement avec le Roi & le Cardinal: il implora le secours de Desnoyers & de Mazarin; il écrivoit à Chavigny: « Il me faut

tirer de la peine où je suis, vous l'avez déjà fait deux fois auprès de Son Eminence : je vous jure que ce sera la dernière fois que je vous donnerai de pareils emplois : je ne vous fais point de complimens, je les réserve pour quand vous m'aurez tiré de l'embaras où je suis ». *Mémoires de Montrésor.*

Le Cardinal de Richelieu vouloit que Cinqmars fût confronté à Monsieur, & que ce Prince, en l'accusant, le forçât de convenir de toute la conjuration. On voit que Richelieu, persuadé que la peur faisoit tout faire à Monsieur, lui avoit fait entendre par l'Abbé de la Riviere, qu'il méritoit la mort pour avoir conspiré tant de fois contre son frere, & qu'il n'avoit pas d'autre moyen pour sortir de ce mauvais pas, que d'accuser tout devant Cinqmars, & de le forcer d'en convenir. Mais quelque noble que cette maniere d'être confronté parût au Cardinal, Monsieur ne put jamais se résoudre à faire le personnage d'accusateur & de témoin en présence d'un homme qui n'avoit pris aucun engagement avec lui, que sur la parole qu'il lui avoit donnée de toujours garder un secret inviolable. Il crut avec

raison qu'il ne seroit pas facile d'accoutumer le public à regarder comme un acte de bonté une démarche qui ne devoit servir qu'à conduire le Grand-Ecuyer sur l'échafaud. En attendant qu'on eût pris une dernière résolution sur ce qui concernoit le Duc d'Orléans, ce Prince fut de nouveau obligé de sortir du Royaume. Il se retira à Anneci en Savoye, sans avoir vu le Roi ni le Cardinal. Son Altesse se vit alors abandonnée de tout le monde, & la Duchesse de Savoye sa sœur n'osa l'envoyer saluer de sa part, ni lui faire aucun offre de service, pour ne pas déplaire au Cardinal de Richelieu.

L'accommodement de Monsieur précéda celui du Duc de Bouillon. Son Altesse Royale obtint la permission de revenir en France, à des conditions exprimées dans un écrit que nous allons rapporter : ce Prince fut forcé de le signer. On va juger par sa lettre à quel point d'humiliation Gaston fut réduit.

«GASTON, fils de France, Duc d'Orléans : Après avoir donné une ample déclaration au Roi du crime auquel le Sieur de Cinqmars, Grand-Ecuyer de France, nous
nous

nous a fait tomber par ses pressantes sollicitations, recourant à la clémence de Sa Majesté, nous déclarons que nous nous tiendrons extrêmement obligé & bien traité, s'il plaît à Sa Majesté nous laisser vivre comme simple particulier dans le Royaume, sans Gouvernement, sans compagnie de Gardes ni de Cheval - Légers, ni sans prendre pareilles charges ni administration, telles qu'elles puissent être, & à quelles occasions qu'elles puissent arriver. Nous consentons encore à la vie particulière que nous supplions le Roi de nous laisser mener; à n'avoir jamais aucun train que celui qu'il plaira à Sa Majesté nous prescrire, & à ne pouvoir tenir auprès de nous aucune personne que Sa Majesté nous témoigne lui être désagréable: le tout sous peine de déchoir pour la moindre contravention à tout ce que dessus, de la grace que nous supplions Sa Majesté de nous accorder, ensuite de la faute que nous avons commise. »

Monsieur fut encore obligé de remercier le Cardinal de l'avoir traité avec tant de douceur & de ménagement.
» Mon cousin, lui écrit-il dans une

Tome III. P

lettre datée de Chambord du 21 Octobre 1642, je désirerois pour votre satisfaction & la mienne, que vous pussiez voir l'état de mon ame, & lire dans mon cœur les véritables sentimens de la reconnoissance qu'il conserve pour vous : vous devez être assuré que le temps & ma conduite vous en donneront des preuves très-fidelles, & que la parfaite estime que je vous dois, & la sincere affection que je vous promets, sont les choses du monde dont vous serez un jour le mieux persuadé. Je vous envoie l'Abbé de la Riviere, que je vous prie d'écouter sur ce sujet: je lui commande aussi de vous parler de certains autres intérêts que j'espère que vous favoriserez en considération de la priere très-affectionnée qu'il vous en fera de ma part: je vous prie de prendre créance aux choses qu'il vous dira, & sur-tout aux assurances très-sinceres qu'il vous donnera, que rien à l'avenir ne me sera si cher que votre personne & votre contentement: étant véritablement, mon cousin, votre très-obligé & très-affectionné cousin.

Signé GASTON ».

Louis XIII, d'après le sentiment

du Cardinal, étoit bien éloigné de vouloir établir Gaston Co-Régent avec la Reine Anne d'Autriche : Sa Majesté ne pouvoit se résoudre à donner aucune autorité à l'un ni à l'autre, & cependant elle se voyoit dans la nécessité de confier le Gouvernement à l'un des deux ou à tous les deux ensemble. Le Cardinal Mazarin vint à bout de fixer ses irrésolutions, en lui proposant de faire enregistrer au Parlement une déclaration signée de la Reine & de Monsieur, par laquelle, en donnant à cette Princesse la qualité de Régente, on limiteroit tellement son pouvoir, qu'il lui seroit impossible d'en abuser. Le Roi ayant approuvé cet expédient, la déclaration fut dressée avec toutes les précautions qu'on put imaginer, pour ne laisser à la Reine que le titre de Régente, en lui ôtant toute l'autorité. La première clause de cette déclaration est que la Reine sera Régente du Royaume. 2.^o que Monsieur sera Chef du Conseil & Lieutenant-général du Roi mineur, sous l'autorité de la Reine Régente. 3.^o On a vu à l'article d'ANNE D'AUTRICHE, que toutes ces

positions furent annullées si-tôt après la mort du Roi,

Quoique ce Prince eût depuis plusieurs années donné son consentement au mariage de Monsieur avec la Princesse Marguerite de Lorraine, cette affaire n'étoit pas encore entièrement terminée : il résolut de la finir ; & non content, d'accorder à son frere les passeports nécessaires pour faire venir cette Princesse en France quand il jugeroit à propos, il signa le 5 Mai un Acte, par lequel il donnoit un nouveau consentement à leur mariage, à condition qu'il seroit célébré dans le Royaume avec toutes les formalités qui seroient requises pour sa validité, par six Docteurs de la Faculté de Paris, quatre Peres Jesuites & trois Peres de l'Oratoire : cet Acte fut contresigné par les quatre Secrétaires d'Etat. L'Abbé de la Riviere fut chargé de choisir & d'assembler les Docteurs & les autres Ecclesiastiques dont on voulut avoir l'avis ; ils le donnerent deux jours après, & décidèrent que le mariage seroit célébré de nouveau sous condition, & en tant que besoin seroit, dans la forme prescrite par le Concile de Trente, en

présence de témoins accoutumés, avec une dispense de publication de bans. La Princesse Marguerite n'ayant voulu venir en France qu'après la mort du Roi, le mariage ne fut célébré sous condition que le 25 Mai 1643, dans la Chapelle de Meudon.

Le Duc d'Orléans assista le Roi son frere dans ses derniers momens, & parut pénétré de sa perte. Mais ayant recommencé à cabaler contre Mazarin sous la minorité de Louis XIV, il fut relégué à Blois, où il termina ses jours avec la réputation du Prince le plus inconstant qui ait jamais existé.



HENRI II DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ,

SOUS HENRI IV & LOUIS XIII.

HENRI II, Prince de Condé, étoit neveu de Henri IV, fils de Henri I.^{er}, Prince de Condé, & de Charlotte de la Trémouille. Cette Princesse avoit élevé son fils, né en 1593, dans la Religion Protestante; mais Henri IV, dès qu'il fut paisible possesseur de ses Etats, fit venir le jeune Prince à sa Cour, & le fit élever dans la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, que lui-même ne cessa de professer depuis son abjuration à Saint-Denis en 1593. L'éducation du jeune Condé fut très-soignée; il possédoit l'Italien, l'Espagnol & le Latin, comme sa mere-langue, & étoit plus instruit de la littérature, & plus versé dans les hautes Sciences, que les Princes n'ont coutume de l'être. Bentivoglio, Nonce à Bruxelles, qui l'avoit connu & cultivé, rapporte

qu'il avoit les traits du visage saillans, qu'il étoit petit & maigre, trop blond, c'est-à-dire un peu roux; vif, dit-il, comme sont les François; plein d'esprit, donnant facilement sa confiance; parlant agréablement & beaucoup, & parlà très-aisé à pénétrer.

Henri IV voulant faire épouser la jeune Charlotte de Montmorenci, beauté dont tous les Ecrivains du temps vantent les charmes avec une espee d'enthousiasme; le Prince de Condé, à qui les attentions très-galantes du Roi pour la fille du Connétable, n'avoient pas échappé, hésita long-temps de s'engager, & fit dire au Roi par le Président de Thou son tuteur, qu'il ne se sentoit pas du goût pour ce mariage. Le Roi qui sentit très-bien le motif de sa répugnance, le fit venir, & lui dit en présence du Duc de Bouillon: *Vous pouvez l'épouser sans aucun soupçon sur mon compte.* Sur cette parole, Condé conclut & se maria. Après les fêtes des noces qui furent très-brillantes, les présens de toute espee abonderent dans la maison du Prince de Condé, de sorte que tant de générosité devint suspecte à l'époux. Il commence par

éloigner sans affectation sa femme de la Cour. Le Roi s'apperçoit de la précaution ; il en marque quelque peine , mais sans faire plus mauvais visage au mari : il tâche au contraire de le gagner par de nouveaux bienfaits. Cette ruse tourna contre lui-même : les confidens du Prince qu'apparemment le Monarque n'avoit pas soin de gagner , empoisonnerent ces dons , & font voir à Condé dans les libéralités du Roi , un dessein de séduction , à laquelle sa jeune épouse ne résisteroit peut-être pas toujours. Henri donna lui-même lieu à ces imputations par les imprudences qui lui échapperent : non content de montrer trop de chagrin de son absence de la Cour , il se travestit plusieurs fois & entreprit des courses nocturnes pour se procurer le plaisir de rester seulement quelques momens avec elle. Pendant qu'elle étoit à Chantilly , il se fit annoncer comme un Seigneur Flamand. L'Huissier le reconnut & lui refusa la porte : il s'en retourna tout de nuit , escorté seulement de la Varenne & Beringhen ; leur train , tant médiocre qu'il étoit , réveilloit chiens & gens dans les villages , & on les poursuivit

comme des malfaiteurs. Pendant que la jeune Charlotte étoit au Château de Verteuil, sur la Frontiere de Picardie, surveillée par sa belle-mere, le Roi gagna la Dame de Trigny qui avoit un Château dans le voisinage, & elle engagea les Princesses à accepter une fête chez elle. Le Roi s'y rendit, comptant trouver quelque occasion de plaire & de parler; mais son indiscretion le trahit : la Douairiere le surprit; & très-courroucée, elle fit repartir sur le champ sa belle-fille : elle promit pour lors de n'en rien dire à son fils; mais dès le soir même elle lui conta tout, & ce fut cette aventure qui lui fit prendre la résolution d'emmener sa femme en Flandres.

La jeune-Princesse de Condé fut moins flattée, dans le commencement, de l'amour du Roi, que des agrémens qui en étoient la suite, tels que des présens sans nombre, tous plus précieux les uns que les autres, des fêtes dont elle étoit l'héroïne, des préférences distinguées, des louanges, des respects, des hommages qui approchoient de l'adoration. Quand les ombrages de son

mari l'eurent retirée de la Cour & privée de ces plaisirs, elle regretta celui qui les faisoit naître sous ses pas, & aux regrets succéda une inclination qui lui donna de l'éloignement pour son époux. L'Archiduchesse Claire-Eugénie, épouse de l'Archiduc Albert, qui tenoient alors leur Cour à Bruxelles, où Condé chercha d'abord un asile, disoit, en parlant de la Princesse sa femme : *C'est un caractère angélique, dans lequel il n'y a à reprendre que sa passion pour le Roi qui est son sortilège.* Ce sortilège n'avoit rien de surnaturel; la magie consistoit dans les conseils des femmes qui l'environnoient à Bruxelles, & qui étoient toutes gagnées : elles faisoient parvenir entre ses mains les lettres du Roi, lui dictoient les réponses, enflammoient son imagination, & persuadoient facilement à une femme de seize ans, accoutumée au style des romans, d'employer des termes de tendresse, des allusions amoureuses, qu'elle pouvoit ne regarder que comme des jeux d'esprit, mais qui redoubloient la passion du Roi, parce qu'il les regardoit comme des expressions d'un cœur tout à lui. Dans ces lettres, le Roi étoit

appelé le Berger Céladon, & elle, la Nympe Galathée. Elle nommoit Henri, *mon Cœur, mon Chevalier*, & il se fit faire une cotte d'armes, sur laquelle son chiffre étoit entrelacé avec celui de la Princesse.

Spinola, aussi âgé pour le moins que Henri, étoit l'homme de l'Espagne à Bruxelles. L'Archiduc désiroit fort l'accommodement; l'Espagne désiroit tout le contraire, se flattant que cette nouvelle brouillerie pourroit rallumer la guerre civile en France, & Spinola seconçoit les vues de sa Cour: il affectoit à la vérité les plus grandes attentions pour des hôtes si précieux; & sous prétexte de veiller à ce qu'il ne leur fût fait aucune violence, il prenoit toutes les précautions nécessaires afin qu'ils ne pussent s'échapper. On soupçonna qu'à la politique Spinola joignoit un intérêt plus puissant, savoir, un goût vif pour la Princesse. Elle s'en aperçut elle-même; & dans la suite, racontant cette aventure, elle disoit naïvement: *Mon étoile me destinoit à être aimée par des vieux.*

D'Etrées, Marquis de Cœuvres, tenta d'enlever la Princesse : elle logeoit au Palais d'Orange à Bruxelles ; de ce Palais au fossé de la Place il n'y avoit qu'une rue. Elle s'étoit engagée à sortir à une heure marquée, couverte d'une faille, grand voile que portoient les Flamandes. D'Etrées l'auroit attendue à la porte du palais avec quinze soldats qu'il tenoit cachés aux environs. Manicamp, à la tête de vingt-cinq hommes, devoit la prendre en croupe sur les bords du fossé qu'elle auroit descendu & remonté par des échelles ; à six lieues de là, ils trouvoient la garnison de Rocroy, & on se flattoit d'être sur les terres de France, avant que l'Archiduc eût envoyé à la poursuite ; ou s'il envoyoit, comme dans un premier moment de surprise il ne pouvoit pas détacher beaucoup de monde, la résolution étoit prise de faire face, pour donner à la Princesse le temps de gagner l'avance. Cette entreprise étoit infallible : le Roi à qui on fait parvenir le plan, le croit si sûr, qu'il dit à la Reine : *Tel jour, à telle heure, vous verrez ici la Princesse de Condé.* La Reine

fait sur le champ avertir l'Ambassadeur d'Espagne : celui-ci dépêche un Courrier qui fait tant de diligence, qu'il précède l'heure fixée pour l'enlèvement. Tout est découvert, & l'entreprise absolument manquée : sans l'indiscrétion du Monarque, tout étoit dit. Condé ne se croyant pas en sûreté à Bruxelles, s'enfuit à Milan. Siri rapporte que le Roi voulut engager la Reine sa femme d'écrire à l'Archiduc, dans le temps que la Princesse de Condé étoit encore à Bruxelles, de la renvoyer en France. Marie de Médicis, ajoute le même Auteur, le refusa, en disant à Henri : *Je veux bien souffrir vos amours, mais jamais je ne serai votre complaisante.* Henri se fâcha, la menaça d'empêcher le couronnement ; il s'apaisa néanmoins, & le permit.

Dès que Henri IV fut mort, le retour du Prince de Condé occupa le Conseil : il n'y avoit pas d'avantages auxquels ses partisans ne crussent pouvoir prétendre pour lui & pour eux, en dédommagement des désagrémens qu'ils avoient éprouvés. *Il faudra voir, disoit d'un air de suffisance la Princesse*

d'Orange sa sœur , il faudra voir comment mon frere sera reçu en France. De Milan où il se trouvoit à la mort du Roi, il se rendit tout à coup à Bruxelles. Son épouse , désolée du tragique accident qui lui enlevoit son soutien, fut consternée de l'arrivée de son mari ; elle n'eut pas à se louer de ses égards : il déclara publiquement qu'il vouloit rompre son mariage , & en particulier il s'expliqua d'une maniere très-désobligeante sur l'humeur volage de sa jeune épouse. Le ton ironique du mari & son mécontentement se soutinrent plusieurs jours : plusieurs personnes intéressées à brouiller les Maisons de Condé & de Montmorenci fomentoient la division ; mais deux époux, l'un de vingt-deux à vingt-trois ans, l'autre de dix-sept , ne pouvoient pas rester brouillés en se voyant tous les jours. Bientôt les deux époux , après quelques explications , se réunirent ; la Princesse s'attacha sincèrement à son mari , & devint même par la suite la compagne volontaire de ses infortunes. Pendant que ce raccommodement se traitoit , Condé faisoit aussi négocier son rappel en France : il vouloit mettre

son retour à prix ; mais Marie de Médicis ne voulut rien entendre , elle se contenta de lui ouvrir les portes du Royaume , & de le recevoir malgré les craintes qu'on lui inspiroit sur les projets du Prince contre la tranquillité de sa Régence.

Marie de Médicis désiroit ardemment le mariage du Roi son fils avec l'Infante d'Espagne , & celui de la Fille aînée de France avec l'Infant. Dans son particulier , la Régente l'avoit décidé ; mais voulant le faire approuver par le Conseil, elle l'assembla le 25 Avril 1641. Le Prince de Condé , alors de retour , est chargé de porter la parole pour le Comte de Soissons , le Connétable & ceux de leur parti ; il s'éleva fortement contre la proposition , il dit que Henri IV avoit promis sa fille au Prince de Piémont , & qu'il se reprocheroit de manquer à la mémoire de ce grand Roi , en consentant à une alliance contre laquelle Henri s'étoit si fort déclaré. Ceux qui savoient que ceux qui parloient ainsi étoient brouillés avec le feu Roi , à sa mort , ne furent pas dupes de cette prétendue délicatesse ; ils crurent

plus vraisemblablement que cette cabale cherchoit par son opposition à s'attacher les Calvinistes, auxquels cette double alliance faisoit le plus grand ombrage. Condé finit par demander qu'on allât aux voix. Guise, héritier de l'audace de sa famille, se leve, & regardant fièrement le Prince : « Qu'est-il besoin, dit-il, de délibérer ? La chose est si avantageuse qu'il ne faut plus remercier Dieu que de l'avoir permise, & la Reine de l'avoir procurée. Les Ministres applaudissent confusément à l'opinion de Guise : les opposans restent muets ; l'alliance est conclue à la pluralité des suffrages, & Condé, avec les siens, sortent très-mécontents du Conseil, n'ayant su, dit le Connétable son beau-pere, *ni fuir ni combattre*. Ce Connétable étoit celui qui ne savoit ni lire ni écrire. Il étoit bien Gentilhomme celui-là ! Condé ayant témoigné un très-grand mécontentement de ce que son avis avoit été mépris lors de la paix générale qui eut lieu en 1613, il obtint, pour prix de la bonne envie qu'il témoigna de se réconcilier, une somme de six cent mille livres, qui en valoient quinze cents.

d'aujourd'hui, & on lui conserva son Gouvernement de Guienne, sans toutefois lui abandonner le Château-Trompette, réserve qui engendra bientôt de nouvelles brouilleries.

Le Duc de Bouillon, le même dont nous avons précédemment donné l'article, qu'on n'offendoit pas impunément, s'appercevant, en 1614, que la Régente ne l'employoit que dans le besoin, en conçoit un secret dépit; & voyant à cette époque qu'il y avoit de grandes dispositions à la révolte, concerta un soulèvement général qui fassent repentir les Ministres de l'avoir négligé, & force la Régente à le rechercher. Il s'abouche avec le Prince de Condé, lui représente qu'il est honteux à lui & aux autres Princes & Seigneurs, de se laisser conduire par un Etranger (le Marquis d'Ancre), par quelques Gens de robe & une femme aveuglée (la Reine); il l'exhorte à secouer le joug, lui fait voir la principale Noblesse prête à le seconder, lui trace un plan d'opérations éblouissant qui devoit le rendre maître en peu du gouvernement. Condé, sûr d'avoir pour compagnons de fortune, les Seigneurs les plus accrédités

auprès de la Milice & du Peuple , consent de tenter l'aventure. Les mesures se prennent dans le plus grand secret , & après l'hiver , presque tous les Grands , le Prince de Condé à leur tête , quittent la Cour & se retirent chacun dans les Provinces où ils avoient de l'autorité. Le seul Duc de Bouillon garde le rôle le plus difficile pour lui , le soin de veiller aux intérêts des Révoltés en restant auprès de la Régente , sous prétexte d'attachement pour elle. On ne peut se diffimuler que la Monarchie courut alors les plus grands risques. Outre les Princes & les plus grands Seigneurs , le Duc de Sully lui-même , son fils , le Duc de Rohan son gendre , & beaucoup d'autres étoient secrètement de la confédération. Ils avoient pour eux la Guienne entiere , la Picardie , la Normardie , le Poitou , & beaucoup de Places & de partisans dans la Champagne , la Bretagne , le Berry , la Sologne , la Beauce , la Tourraine , l'Anjou , le Maine & les Calvinistes répandus & encore forts dans tous le Royaume. On arme d'abord des deux côtés. La Reine , qui avoit de l'argent , leve facilement des troupes :

les Princes n'en purent lever, parce qu'ils étoient sans argent; mais la défection de tous les partisans de la Régente, qui embrasserent le parti des Princes, la forcent de recourir à son moyen ordinaire, la négociation que lui conseilloit le Maréchal d'Ancre. Marie, en femme extrême, veut tout accorder aux Révoltés. Mais les Ministres font intervenir l'Ambassadeur d'Espagne, qui déclare que si la Régente affoiblit ainsi le Trône, & accorde tout à la faction de Condé, son Maître ne sera pas disposé à livrer sa fille entre les mains de ses ennemis. La Reine fut donc obligée de se montrer plus ferme dans la négociation. Le Duc de Bouillon joue alors son rôle. Marie de Médicis est contrainte à recourir à lui : il devient l'homme nécessaire comme il le désiroit, & tire parti de la circonstance pour se donner de l'importance, & faire connoître à la Reine & aux Ministres qu'il étoit dangereux de le négliger. Le Traité de Sainte-Menehould, petite Ville sur la frontière de Champagne, termina tous ces mouvemens le 15 Mai 1614. Cette paix fut aussi appelée *Mabotruie*, expression qui fait voir qu'on l'estimoit

fort peu. En effet, le Traité mal digéré laissoit subsister les prétentions des Mécontents, ajoutoit à leur état des dignités & des pensions, sans qu'il fût question du soulagement des peuples que leurs manifestes avoient si solennellement promis de procurer : on donna seulement des espérances que les Etats-Généraux y pourvoiroient, & la Reine s'engagea à les convoquer.

Il est à propos de remarquer que le vieux & malin Duc de Bouillon, comme l'appelle à juste titre M. *Anquetil*, fut l'ame du Prince de Condé dans toutes ces cabales & brouilleries de Cour ; mais comme le Prince étoit fort attaché à l'argent, il ne manquoit jamais son but, qui ne tendoit qu'à se faire accorder des graces, tantôt nécuriaires, tantôt en charges lucratives & honorifiques ; & on compte que depuis son retour en France jusqu'en 1616, il reçut de la Cour plus de 1500,000 livres en argent seulement.

Il y eut en 1620 une contestation très-vive entre le Prince de Condé & le Comte de Soissons. En voici le sujet : Condé ayant voulu donner, en qua-

sité de Prince du Sang, la serviette au Roi, le Comte de Soissons s'en faisoit, prétendant que c'étoit une des prérogatives de sa charge de Grand-Maître de la Maison du Roi. Chacun des deux Princes fort échauffés, tiroit la serviette de son côté; & la contestation augmentoit de manière à faire craindre des suites fâcheuses, lorsque le Roi les mit tous deux d'accord en faisant venir le Duc d'Anjou son frere à qui cet honneur fut dévolu. Les deux Princes céderent d'assez mauvaise grace, & ce ne fut pas sans se dire l'un à l'autre des paroles hautes & menaçantes. Les plus grands Seigneurs de la Cour allerent incontinent offrir leurs services à celui des deux Princes qu'ils considéroient le plus. Guise & les amis de Luines, Favori du Roi, se déclarerent pour Condé. Mayenne, fils du Ligueur, Longueville & plusieurs autres prirent parti pour Soissons. Ce dernier étoit le fils de celui qui vécut sous Henri IV; il n'avoit que dix-sept ans, & la Princesse sa mere, femme d'un bon esprit & du plus grand courage, le conduisoit dans toutes ses démarches à la Cour. Elle se servit habilement de

cette querelle pour faire entrer dans le parti de la Reine-Mere beaucoup de gens indisposés contre le favori & contre le Prince de Condé qui les soutenoit. La Comtesse ambitionnoit de marier son fils à Madame Henriette de France, troisieme fille de Marie de Médicis & de Henri IV; bien persuadée que le Prince de Condé s'opposeroit de tout son pouvoir à une alliance qui pouvoit donner de grands avantages à un cadet de sa Maison, qui ne l'aimoit point. La Douairiere de Soissons fondeoit toutes ses espérances sur la Reine-Mere, qui n'eut pas été fâchée d'élever le second Prince du Sang, & de l'opposer au premier qui la vouloit perdre. La Comtesse employoit donc tout son crédit & toute son adresse à ménager des amis puissans à Marie de Médicis. Le Duc de Mayenne fut un des premiers qu'elle gagna; il avoit à se plaindre du Favori qui ne le ménageoit point assez, & de ce qu'on ne lui payoit pas certaines sommes dont le Roi lui avoit promis le remboursement. La Comtesse étoit assurée du Duc de Longueville son beau-fils. L'Evêque de Luçon profite des nouvelles brouilleries pour

réunir les esprits chagrins du Gouvernement, & les attacher aux intérêts de Marie : en fort peu de temps le Comte & la Comtesse de Soissons, le Duc de Vendôme, & le Grand-Prieur son frere, les Ducs de Mayenne, de Longueville, de Rohan & de Retz éclaterent contre le Favori. La difficulté étoit de mettre d'Epernon de la partie : on craignoit qu'il ne refusât, à cause des grands Seigneurs qui en étoient déjà ; il ne vouloit céder à personne, & les autres n'aimoient pas à dépendre de lui. On surmonta cet obstacle : Marie de Médicis lui fit de riches présens ; elle lui écrivit de la maniere la plus obligeante une lettre qu'elle lui envoya avec une montre garnie de pierreries ; elle disoit au Duc dans cette lettre : « Les diamans que j'ai fait mettre à la montre qu'on vous remettra de ma part, ne sont pas plus à l'épreuve du marteau, que l'affection que j'ai pour vous est à l'épreuve de tout ce qui seroit capable de la diminuer : la générosité avec laquelle vous m'avez servie repasse aussi souvent & aussi régulièrement dans mon esprit, que l'aiguille marque les heures différentes

sur le cadran ». Ces expressions recherchées, qui sont plus du génie Italien que de la simplicité Françoisé, firent moins d'impression sur le Duc, que le plaisir de songer que la Reine-Mere ne pouvoit rien faire sans lui ; quoique d'ailleurs elle eût les plus grands Seigneurs du Royaume à sa dévotion, c'étoit flatter la vanité du Duc d'Epéron que de recourir à lui comme au garant des promesses du Roi, & il pensa dès-lors tout de bon à servir Marie de Médicis.

Quoique Richelieu ne se fût pas toujours montré l'ami du Prince de Condé, qu'il avoit fait emprisonner au commencement de son Ministère, cependant le Prince, loin de lui en vouloir, lui témoignoit les plus grands égards. Le Cardinal avoit son frere aîné qu'il avoit fait Archevêque d'Aix : Condé, étant à Avignon, envoya un exprès en toute diligence faire ses complimens à cet Archevêque, avec un ordre précis de ne voir absolument que le Prélat, & de lui faire entendre qu'on ne venoit que pour lui seul. Ce frere aîné du Cardinal lui avoit cédé autrefois l'Evêché de Luçon pour s'enfermer dans
une

une Chartreuse , où il vécut sous le nom de *Dom Alphonse*. Le Cardinal l'en tira pour le mettre à la tête du Diocèse d'Aix : on ne fait si Dom Alphonse , ennuyé de la vie austere des Chartreux , demanda le premier à sortir de son Cloître & à rentrer dans le monde ; ou si son frere , ambitieux d'avancer toute sa famille , le pressa d'accepter cette dignité Ecclésiastique , en attendant l'occasion d'en obtenir une plus éclatante encore : il fut par la suite élevé sur le Siège de Lyon. On parut surpris des honneurs extraordinaires que le Prince de Condé rendoit au frere d'un Ministre qui avoit fait mettre Son Altesse à la Bastille. « Je veux , dit-elle alors , que tout le monde sache que j'ai de grandes obligations à M. le Cardinal de Richelieu : il est vrai que j'ai eu autrefois quelque ressentiment contre lui , mais enfin j'ai trouvé sa conduite juste & estimable ; il a regagné mon amitié en me procurant l'emploi que j'ai maintenant , & je lui en témoignerai ma reconnoissance dans toutes les occasions ». Reste à savoir si la reconnoissance nous oblige à trouver bon ce qui est mauvais , & juste ce qui

ne l'est pas. Parce que l'Eminence avoit favorisé l'Altesse, cette dernière trouvoit la conduite de la première fort équitable. Ce témoignage est assez équivoque, & ne prouve tout au plus qu'une ame intéressée de la part de celui qui le donne. Quoi qu'il en soit, l'Archevêque d'Aix, prévenu d'une manière si obligeante par le premier Prince du Sang, courut de son côté rendre ses devoirs à Son Altesse avant qu'elle partit d'Avignon. Dès que le Prince apprit l'arrivée du Prélat, il sortit de son logis, l'alla chercher au sien, l'embrassa, & voulut que dans l'entretien qu'ils eurent ensemble, l'Archevêque & lui ne fussent point distingués par la différence des sièges.

Condé gagna sur-tout les bonnes grâces du Cardinal-Ministre, en faisant vérifier des Edits au Parlement de Languedoc, en obtenant une somme considérable des Etats de la Province, & en s'opposant aux desseins & aux progrès du Duc de Rohan, chef des Huguenots depuis la mort du vieux Bouillon. Son Altesse étoit arrivée les derniers jours de l'année précédente 1626 à Aigues-Mortes; le Duc de Mont-

morenci, accompagné d'un grand nombre de Gentilshommes, l'y reçut, & la conduisit à Toulouse, où se rendirent les Ducs d'Épernon & de Ventadour. Condé n'avoit point eu une aussi belle Cour depuis son voyage en Italie & son éloignement des affaires. On ne fait si Montmorenci & Ventadour soutinrent aussi bien qu'Épernon leur rang & leur dignité. Celui-ci ne voulut jamais recevoir la commission de Lieutenant-Général sous le Prince de Condé : quand Son Altesse la lui présenta, le fier d'Épernon lui répondit que sa charge de Gouverneur de Guienne lui donnoit assez d'autorité pour faire exécuter dans la Province les ordres que le Prince lui enverroit de la part du Roi. « Mais, ajoute d'Épernon, je n'ai servi en qualité de Lieutenant-Général que sous les Rois nos Maîtres; je vous prie, Monsieur, de trouver bon que je ne perde pas dans les dernières années de ma vie un privilège que j'ai si long-temps conservé ». Le Prince n'insista pas, mais il n'en garda pas moins du ressentiment contre le Duc, dont il devint le plus

Q 2

grand ennemi. *Voyez l'article du Duc D'EPERNON & de son fils.*

Peu de jours après son arrivée à Toulouse, Condé se rend au Parlement, & demande la vérification des deux Edits pécuniaires ; l'un augmentoit le prix du sel, l'autre créoit un plus grand nombre de Trésoriers de France. Les Magistrats voyoient avec peine ces nouvelles impositions, & tous ces Officiers inutiles qui chargeoient extraordinairement l'Etat. On eût bien voulu s'exempter de la vérification des deux Edits ; mais Masuyer, homme avare & esclave de la Cour, étoit d'intelligence avec les Princes pour faire passer ces deux Edits. Le Procureur-Général s'y oppose courageusement, & demande que Masuyer ne soit point admis à la délibération de la Compagnie, parce que, de notoriété publique, il reçoit des présens de la part des Traitans & des Maltotiers. Le premier Président se défend mal du reproche, & Condé tâche de lui épargner un affront si sanglant ; mais les Magistrats déclarent la récusation du Procureur-Général légitime & recevable, On résolut encore que la Caminade, second

Président , feroit une sévère réprimande à Masuyer , & qu'il lui diroit en pleine assemblée que c'est une chose honteuse au premier Président d'entrer dans une espèce de société avec des misérables qui s'engraissent du sang du peuple ; qu'aucun de ses prédécesseurs n'a rien fait de semblable , & que les Magistrats du Parlement de Languedoc se sont toujours distingués par leur intégrité & leur modération. Le Prince de Condé fit de si grandes instances , que la réprimande n'eut pas lieu ; mais la chose devint publique , & la mémoire du lâche Magistrat n'en fut pas moins flétrie.

Quant à la vérification des Edits ; Son Altesse s'apercevant que les Magistrats n'y étoient pas généralement disposés , tâcha d'intimider les uns par des gestes & des regards menaçans , & de gagner les autres par des applaudissemens tacites , adressés à ceux qui opinoient à son gré. « Monsieur , lui dit alors le Président de la Caminade , la Compagnie leverá le siège , si vous continuez de gêner ainsi la liberté des opinions ». Condé s'excuse sur sa vivacité naturelle & sur l'ardeur de son zèle

à faire exécuter les ordres du Roi ; proteste qu'il ne veut contraindre personne & s'emporte contre la Caminade, n'ayant pu rien obtenir dans cette séance. Il fait venir une lettre de cachet, par laquelle Sa Majesté défend à tous les Présidens de se trouver aux délibérations qui se feront désormais sur la vérification des deux Edits. Le Doyen des Conseillers de la Grand'Chambre devoit donc y présider quand l'affaire y seroit portée de nouveau. Condé prétendit que cette prérogative lui appartenoit : mais les Parlemens ne souffrent jamais à leur tête qu'un membre de la Compagnie, quand le Roi est absent. Son Altesse fut obligée de céder & de prendre sa place au-dessous du plus ancien Conseiller, chose qu'un Prince de son Sang n'avoit peut-être jamais faite. Les deux Edits furent enfin vérifiés après de grandes contestations. (*Année 1627.*)

Le Prince de Condé se trouvoit encore à Toulouse, lorsqu'il reçut la nouvelle d'une lâche trahison qui déshonora son auteur, aux yeux mêmes de ceux qui en profitèrent. Voici le fait, tel qu'il se trouve dans les Mémoires du Duc de Rohan : Le Baron

de Meslai, second Capitaine du Régiment de Normandie, ayant pris une épouse parmi les Réformés, fut ou du moins feignit d'être mécontent du service : il témoigna même quelques dispositions à embrasser la Religion de sa femme, & à suivre la fortune du Duc de Rohan, soit que la Dame de Meslai lui eût inspirés ces sentimens, soit qu'il méditât déjà, dans l'espérance d'obtenir quelque gratification de la Cour, d'être le *Perpenna* d'un grand homme qui ne ressembloit pas mal à *Sertorius*. Brétigni, Officier du Duc & parent de Meslai, fut celui auquel ce dernier fit la première confidence de son prétendu mécontentement & de ses dispositions feintes ou véritables en faveur du parti Réformé : on fortifie Meslai dans cette pensée ; on lui insinue que s'il peut se rendre maître de Montpellier comme il le proposoit, il doit prétendre à tout dans le parti, en y entrant avec une Ville de cette importance. Meslai demande du temps pour se résoudre tout-à-fait, & dit qu'il va songer aux moyens d'exécuter l'entreprise. Bientôt il déclare que sa résolution est prise, & traite des conditions auxquelles

il consent d'embrasser le parti Réformé. On lui offre la qualité de Lieutenant-général de l'armée du Duc de Rohan, ou bien la somme de deux cent mille écus, au payement desquels Rohan s'obligera. Quant aux moyens de livrer Montpellier, Messai dit qu'étant tous les jours de garde avec sa compagnie dans la Citadelle, & y commandant, il lui sera facile de faire entrer autant de gens qu'il voudra; il offre de donner sa femme pour otage de sa fidélité, & de venir au temps de l'exécution se mettre entre les mains de Brétigni, avant qu'il entre dans la Citadelle.

Quand cette intrigue fut liée, le Duc de Rohan n'avoit pas encore pris les armes; il refuse de donner son consentement jusqu'à ce que les murailles de la Ville & de la Citadelle fussent abattues, ou du moins qu'il y eût de grandes breches. Le Duc vouloit surprendre la Ville & la Citadelle en même temps: cela étoit d'autant plus faisable, qu'on devoit abattre les murailles comme Rohan le souhaitoit, parce que les lignes de communication de l'une à l'autre étoient achevées. Le Duc prend les armes, & demeure

quelque temps autour de Montpellier, en attendant l'effet des promesses de Meslai; mais la démolition des murailles ne commençant pas assez promptement, il quitte le Bas Languedoc, & pense à l'exécution de ses autres projets.

Soit que Meslai, désespérant du succès de son entreprise, voulût se dédommager de ce qu'il perdoit du côté des Réformés, en offrant à Desfossez, Gouverneur de Montpellier, de lui livrer la meilleure partie de l'armée, & peut-être la personne même du Duc de Rohan; soit que le Baron n'eût jamais pensé véritablement qu'à tendre un piège à Brétigni & à son Général, il découvre l'intrigue à Desfossez, & tous deux s'appliquent à tromper le Duc le plus subtilement qu'il est possible. Meslai écrit à Brétigni que tout est bien disposé pour l'exécution de leur dessein, pourvu qu'on fasse un peu de diligence, parce que la garnison de la Citadelle sera bientôt changée & qu'alors il ne sera plus en état de tenir sa parole. Le Duc de Rohan envoie un Ingénieur que Meslai reçoit comme soldat dans sa compagnie: on affecte de lui tout montrer; on abat

une partie des murailles, dont le Duc attendoit la démolition : la garde se fait exprès avec négligence : enfin, on n'oublie rien pour tromper l'Ingénieur ; mais il n'étoit pas aussi facile de surprendre un Général d'une prudence consommée. Quand le Duc de Rohan fut de retour dans le Bas Languedoc, Meslai lui fit proposer d'attaquer la Ville avec deux mille hommes, & d'escalader les murailles au même instant qu'on entrera dans la Citadelle. Rohan craignit alors qu'il n'y eût de la fraude & de la trahison de la part de Meslai ; il jugea qu'on pouvoit songer à l'enfermer dans l'esplanade qui est entre la Ville & la Citadelle : rejetant donc la nouvelle proposition, il se tint constamment au premier projet. Brétigni se plaignoit souvent au Duc de ce qu'il n'avoit plus la même ardeur pour une entreprise avantageuse aux Réformés ; mais Rohan lui fit comprendre que la seconde proposition ne pouvoit s'exécuter sans le plus grand danger, au lieu que la Ville devoit se prendre infailliblement dès qu'on seroit maître de la Citadelle.

Desfossez & Meslai déconcertés à demi par la fermeté du Duc, revien-

nent au premier projet: enfin, tandis que Rohan s'avance jusqu'à la portée du canon de Montpellier, Brétigni e. voie un brave soldat à Meslai qui joue si bien son personnage, que l'homme de Brétigni rapporte que le succès de l'entreprise est sûr & indubitable: le Général avoit donné ordre à cet Officier de ne point entrer dans la place, à moins que Meslai ne vînt au-devant de lui, & ne se remit entre ses mains comme il l'avoit promis. Emporté par son ardeur, Brétigni oublie de prendre la précaution que Rohan lui avoit commandée; il entre avec quarante hommes, car enfin on n'osa pas en recevoir davantage dans la Citadelle. Le pont-levis se hausse; incontinent un trébuchet s'abaisse: Brétigni & la plupart de ses gens tombent dans le fossé où ils sont tués à coups de mousquet, & les autres demeurent prisonniers. Montredon, qui devoit commander au défaut de Brétigni, fait retirer les troupes & avertit le Duc de Rohan de ce qui étoit arrivé. Le Général remet tout en ordre, & se porte entre Montpellier & Lunel, sans que l'ennemi paroisse ni pour le suivre, ni pour observer sa contenance.

Pontis , dont le récit ne s'accorde pas entièrement avec celui du Duc de Rohan , fut tellement indigné de la lâcheté de Meslai son ancien ami , qu'il rompit absolument avec ce traître. Rapportons ce que l'Ecrivain , qui a prêté sa plume à Pontis , lui fait dire à cette occasion : la réflexion est judicieuse & très-instructive. » L'attachement inviolable que j'avois aux intérêts & au service du Roi , ne put me faire approuver dans mon ami , ce que j'eusse condamné en moi-même. La trahison qu'on vouloit lui inspirer ne devoit pas l'engager dans une autre ; c'étoit entendre fort mal les regles de l'honneur & de la fidélité , que de prétendre se faire un mérite auprès de son Roi , en trahissant ceux qui portoient Meslai à le trahir. La perfidie ne change pas de nature en changeant d'objet ; on est toujours infidelle & coupable , quand on manque à sa parole pour le service du plus grand Prince du monde. Le Baron de Meslai étoit louable de préférer son devoir aux offres avantageuses du Duc de Rohan ; mais il manquoit à ce même devoir en surprenant un Seigneur auquel il donnoit une parole qu'il ne vou-

loit ni ne pouvoit légitimement lui tenir. Croit-on que si le Marquis de Lau- nay, Gouverneur de la Bastille, eût connu ce trait, il se fût lâchement déshonoré par l'infame action à peu près semblable qu'il a commise de nos jours, & qui l'a exposé à la vengeance terrible d'un peuple justement irrité contre sa trahison ?

Le 8 Février 1636, Louis ordonne au Prince de Condé d'aller au Parle- ment pour y faire recevoir de nouveaux Magistrats que les anciens ne vouloient pas admettre, & de parler en son nom avec toute la force & toute la dignité dont il étoit capable pour les y con- traindre. Le Prince ayant concerté tout ce qu'il devoit dire à l'Assemblée des Chambres, y vint prendre sa place sans dire qu'il fût chargé d'aucune mis- sion de la part du Roi. Le Prince, voyant qu'après l'interrogation des nou- veaux Candidats, la pluralité des voix alloit être pour le refus, interrompit les opinions, pour dire que trois choses l'avoient obligé de venir à l'Assemblée : 1.^o l'ordre absolu du Roi : 2.^o le bien de l'Etat : 3.^o l'estime & l'affection

qu'il avoit toujours eu pour le Parlement dont il étoit venu lui donner des marques en cette occasion ; qu'il étoit bien aise d'avertir la Compagnie que de l'événement de cette journée dépendoit le bonheur ou le malheur du Parlement ; que si le Roi n'étoit pas obéi, Sa Majesté se porteroit infailliblement à des extrémités, dont on auroit à se repentir ; que la nécessité de ses affaires l'avoit obligée de créer des charges nouvelles pour en tirer les secours dont il avoit besoin ; qu'il vouloit donner la paix à son peuple , mais que pour l'avoir honorable , il falloit absolument faire la guerre ; que la résistance du Parlement étoit regardée dans les provinces comme une opposition formelle aux volontés du Roi, qui décrédoit son Gouvernement , & dont les ennemis pouvoient tirer un grand avantage ; qu'il étoit temps qu'elle finît ; qu'il pouvoit assurer que si le Roi étoit obéi, la Compagnie recevrait de lui toutes les grâces qu'elle lui demanderoit, & qu'il étoit déjà question d'accorder aux Présidens & aux Conseillers les privilèges du Franc-salé avec la continuation du Droit annuel ; que Sa Ma-

jesté consentiroit même à diminuer le nombre des charges nouvellement créées dans le Parlement, mais qu'il falloit avant tout que le Roi fût obéi, & qu'il étoit juste que la soumission du Parlement précédât les graces qu'il avoit lieu d'en espérer.

Le discours du Prince fut écouté avec beaucoup d'attention, mais il ne fit pas changer de sentiment à ceux qui étoient résolus d'exclure les nouveaux récipiendaires. Le premier Président ayant continué à prendre les voix de MM. des Enquêtes, Son Altesse eut le désagrément de les entendre encore opiner pour le refus. Elle interrompt pour la seconde fois les opinions, & prenant un ton plus haut: » Je suis venu, dit-elle, de la part du Roi pour voir ce qui se passeroit, afin que la Compagnie ne fût point en peine comme aux précédentes Affemblées, de découvrir ses Espions & ses Rapporteurs. Sa Majesté m'a chargé de noter les auteurs du refus; & vous, M. Perrot, ajoute le Prince, êtes celui que j'accuserai & à qui je signifie de la part du Roi que vous serez déjeté du Parlement avec plusieurs de vos Compagnons;

partant , je vous conseille de revenir à une autre opinion , & de donner au Roi le contentement d'être obéi. Rien ne seroit plus désavantageux aux affaires de Sa Majesté , que de souffrir une telle désobéissance dont il faut qu'Elle fasse une punition exemplaire ». Ces menaces excitent un grand murmure dans l'Assemblée , & plusieurs étoient d'avis qu'on se retirât puisqu'on leur ôtoit la liberté des suffrages.

Le Président Perrot , adressant la parole à M. le Prince , lui dit « qu'il avoit opiné suivant sa conscience & sans concert avec aucun autre ; que le consentement de ceux qui l'avoient suivi , ne devoit point lui être imputé ; que chacun avoit le droit de suffrage libre comme lui ; qu'il supplioit M. le Prince de rabattre déjà le point qu'il fût chef de parti & de désobéissance : que celui qu'on refusoit dans le moment , n'étoit point refusé à titre de nouvel Officier , mais comme personnellement incapable : il ajouta que dans le cas où il s'en présenteroit de plus méritans , il leur donneroit volontiers sa voix , & qu'il savoit bien que ses Confreres en feroient autant ».

M. le Prince réplique de nouveau que le Roi veut être obéi, & que le nommé Colombel, qu'ils s'obstinoient à refuser, fût reçu. « C'est pour vous faire favoir la volonté de Sa Majesté, que je suis ici. — Le Roi, reprend Perrot, a coutume d'envoyer des Lettres patentes à la Compagnie pour lui déclarer ses intentions. — Je suis assez confidérable, dit le Prince, pour porter la parole, & pour être cru ». Le Président se voyant si vivement pressé, dit qu'il étoit d'avis de députer au Roi pour favoir ses intentions, & en attendant de surseoir à la réception. Le Prince de Condé reprend aussi-tôt la parole, & dit : « Puisque M. le Président change d'avis, voyons maintenant qui sera le premier à opiner pour le refus » ? Gillerin, Conseiller-clerc, étoit un des premiers opposans ; mais quand il vit que Perrot abandonnoit son opinion, il n'osa soutenir la sienne ; il dit qu'il falloit accommoder cette affaire, remettre la réception à un autre jour, & avoir des lettres du Roi. Le Prince relève encore ces dernières paroles, en disant que la volonté du Roi étoit assez connue ; qu'il étoit venu la signi-

fier à la Compagnie, & que son témoignage devoit lui suffire. Enfin, après bien des contestations, les Enquêtes se déterminent à recevoir le sieur Colombel avec cette clause : *Du très-exprès Commandement du Roi, porté par M. le Prince de Condé.* Quand il fut agréé, les principaux Magistrats supplièrent Son Altesse de ne pas les dénoncer au Roi comme désobéissans, & de rendre au contraire le meilleur témoignage de leur conduite. Le Prince les loua, les caressa, les combla d'éloges & de politesses, leur dit qu'il ne pouvoit se lasser d'admirer la sagesse de leur conduite, & qu'il en rendroit compte au Roi; qu'il ne doutoit pas que Sa Majesté n'en fût très-satisfaite, & qu'Elle ne leur accordât toutes les graces qu'on leur avoit fait espérer; ajoutant qu'il seroit le premier à les solliciter.

Vers le milieu de la même année 1636, le Prince de Condé part pour Auxonne, à l'effet de se mettre à la tête d'une armée de vingt mille hommes environ, que Louis envoyoit en Franche-Comté: il avoit déclaré la guerre aux Comtois. Le Prince avoit ordre de for-

mer le siège de Dôle. Avant de commencer les hostilités, il entame quelques négociations qui, n'ayant pas réussi, le déterminèrent à agir offensivement. En entrant dans la Franche-Comté, les François prennent quelques petites places qui, n'étant pas assez fortes, se rendent à la première sommation. Toute l'armée s'étant approchée de Dôle, on forma le blocus. Ganion ayant fait attaquer les Fauxbourgs, les emporte & y fait mettre le feu. Condé envoie alors sommer les habitans de se rendre; & ceux-ci répondent au Trompette qui vient faire la sommation: *Rien ne nous presse; après un an de siège, nous délibérerons sur la réponse que nous avons à vous faire.* Le siège dura près de quatre mois: au bout de ce temps, le Prince n'étant point avancé, fut obligé de le lever assez promptement & de repasser en Bourgogne, où il alla s'enfermer dans Dijon, tandis que le Duc Charles de Lorraine qui étoit entré dans le Duché de Bourgogne, y mettoit le feu de tous les côtés. Le Prince de Condé, dit à cette occasion le Pere Griffet, étoit plus habile négociateur que grand guerrier; non

qu'il manquât de courage, mais il n'avoit pas le génie de ce métier, dans lequel son fils acquit tant de réputation sous le regne suivant.

Après avoir échoué dans le siège de Dôle, ce Prince eut la mortification d'essuyer un nouvel échec au siège de Fontarabie. Le 7 Septembre 1638, l'Amirante & le Marquis de Montare, Généraux de l'Armée Espagnole, attaquent les retranchemens de Son Altesse près de cette dernière place, qui étoit sur le point de se rendre après deux mois de tranchée ouverte. Ils n'étoient point en état de les forcer, & depuis vingt jours qu'ils étoient campés devant nous, ils n'avoient pas osés'y présenter: cependant à la première charge nos Troupes prirent la fuite avec tant de désordre, qu'il y eut huit cents hommes tués sans même se défendre, & deux mille noyés; trois jours auparavant, on avoit fait jouer une mine sous un bastion qui l'avoit entr'ouvert. Le Duc de la Vallette qui devoit donner l'assaut, le différa jusqu'au lendemain, & les ennemis travaillèrent toute la nuit à se retrancher sur la breche. Le Prince de Condé en fut indigné, & donna son

poste à l'Archevêque de Bordeaux qui se flatta d'emporter la place le jour de la Notre-Dame ; mais il fut prévenu. Tout le monde cria contre le Duc de la Vallette, & chacun se déchargea sur lui du malheur & de la honte de cette journée, dont il paroît qu'il étoit fort innocent, où du moins qu'il n'étoit pas plus coupable que les autres. Il se peut faire qu'il ne fût pas content, comme on le publia alors, de ce qu'on ne l'avoit point chargé de cette expédition qu'il croyoit lui convenir préférablement à tout autre, en qualité de Gouverneur de Guienne : il est fort probable encore qu'il n'aimoit point le Prince de Condé, qui haïssoit toute sa Maison. *Voyez l'article de D'EPERNON.* Cependant il ne paroît par le témoignage d'aucun Historien qu'il eut part à la déroute ; & la place n'auroit point été secourue, si l'on avoit fait aussi bonne contenance dans tous les quartiers, qu'il fit dans le sien, d'où il ne sortit qu'assez long-temps après la fuite précipitée de la plus grande partie de l'armée. C'est ce qu'il prouva dans sa défense imprimée ; & je ne vois pas qu'on ait rien dit de solide pour la réfuter : toutefois

il n'osa se rendre à la Cour, parce que les rieurs n'étoient point de son côté, comme le dit Bassompierre, & que le Cardinal de Richelieu prévenu, quoique son allié, lui auroit fait un mauvais parti. En effet, il lui fit donner des Commissaires tirés du Conseil & du Parlement, qui le condamnerent, le 24 Mai de l'année suivante, comme ayant lâchement & perfidement abandonné le service du Roi & le Royaume, contre les ordres de Sa Majesté, à avoir la tête tranchée en Greve, s'il pouvoit être pris; en effigie, s'il étoit absent. Ce qui fut exécuté ainsi que nous l'avons ci-devant rapporté.

Dans le temps que l'on travailloit aux informations, le prince de Condé jouoit un rôle fort au-dessous de lui, en déclamant publiquement dans la province contre le Duc d'Épernon, contre tous ses enfans, sans en excepter le Cardinal de la Valette & le Duc de Candale: il renouvela contre le pere, vieillard de quatre-vingt-cinq ans, les anciennes accusations dont on l'avoit chargé au sujet de l'assassinat de Henri IV, & il releva tout ce qu'il y avoit jamais eu de reprehensible dans la conduite des en-

fans. Ces discours lui attirerent la réponse très piquante que nous avons citée, & dans laquelle la Valette se justifie avec beaucoup de force. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'incontinent après la mort du Cardinal-Ministre, la Valette vint facilement à bout de faire casser le Jugement prononcé contre lui; & nous ne voyons pas que Condé s'y soit opposé;



LOUIS DE BOURBON,
COMTE DE SOISSONS ,
PRINCE DU SANG.

Sous Louis XIII.

APRÈS la mort du Comte de Soissons, pere de celui dont nous allons parler, la Marquise d'Ancre marqua à la Comtesse Douairiere un attachement & un respect dont toute la Cour fut étonnée de la part d'une personne qui ne prodiguoit pas les égards. Le motif des attentions de Léonore étoit le désir de marier sa fille au jeune Comte de Soissons, pour s'en faire un appui dans un revers de fortune. Cette alliance avoit été proposée dès le vivant du feu Comte de Soissons, & ce Prince y trouvoit tant d'avantages, que malgré sa fierté il ne s'en éloignoit pas absolument. La veuve se prêta aux mêmes vues ; mais quand il fut question des articles, elle porta ses prétentions si haut, que le Marquis & sa femme se refroidirent. Fâchée de s'être abaissée
inutilement,

inutilement, la Comtesse résolut de se rendre assez considérable pour se faire regretter & désirer de nouveau. Quoique mere d'un fils prêt à marier, la Comtesse n'étoit pas encore dépourvue d'attraits ; elle en essaie le pouvoir sur le Duc de Mayenne, fils de celui qui avoit disputé la Couronne à Henri IV. L'intention de la Comtesse étoit de l'enlever à la Reine. Comme il étoit chef de la Maison de Lorraine, qui mettoit un poids dans les affaires, elle ne pouvoit douter que sa désertion ne fût très-désagréable à Marie de Médicis, protectrice de la Galigai & du Marquis d'Ancre son époux, dont elle vouloit se venger, parce qu'ils lui avoient manqué.

Au commencement du regne de Louis XIII, les jeunes Princes vivant dans la Capitale se faisoient un point d'honneur de n'y paroître que superbement équipés, & ils n'alloient pas d'un lieu à un autre sans un cortége de Gentilshommes montés sur des chevaux richement caparaçonnés, dont le bruit & l'éclat attiroient le peuple. Comme les rues furent long-temps mal pavées, c'étoit une déference de céder le côté des maisons,

qu'on appeloit *le haut du pavé*, & l'exiger étoit une prééminence sujette à contestation, pour peu que les personnes eussent entre elles de l'égalité. Nous avons vu à l'article de MARIE DE MÉDICIS, que le Comte de Soissons eut une dispute si vive à ce sujet, avec le Prince de Conti son frere, qu'ils s'appellerent en champ clos. Dans les querelles qui survenoient fréquemment entre de braves pointilleux & souvent aigris par d'autres motifs, la populace prenoit parti, & il en arrivoit des émeutes qui faisoient craindre pour la Ville. On tendoit alors des chaînes; on battoit le tambour: les principaux Bourgeois se mettoient sous les armes, à la tête de leurs quartiers, pour contenir les ouvriers & artisans que la curiosité arrachoit à leurs travaux. Ce temps de trouble & de confusion dura jusqu'au Ministère de Richelieu.

Le Comte de Soissons n'aimoit pas ce Ministre; le trait qui suit le prouve; il est tiré d'un *Recueil de Lettres* imprimées à Rouen en 1657, & des *Mémoires de Montrésor*. Au commencement de l'année 1636, le Cardinal fit donner le commandement de l'Armée aux deux Princes ses plus grands ennemis, Gas-

ton, Duc d'Orléans, & le Comte de Soissons. Ce dernier, dit Montglat, avoit l'ame haute, & ne pouvoit s'abaisser à faire sa cour à d'autres qu'au Roi. Nous avons vu que le feu Comte de Soissons, son pere, avoit toujours vécu en assez mauvaise intelligence avec Sully, Ministre favori de Henri IV. Richelieu avoit eu intention de faire épouser la belle Combalet sa niece, au jeune Comte de Soissons; & pour y réussir, il avoit gagné Senneterre son Gouverneur, & Mademoiselle de Senneterre sa sœur, qui avoit un pouvoir absolu sur l'esprit de M. le Comte & sur celui de la Comtesse de Soissons sa mere. Le Comte s'étant apperçu de leurs liaisons secretes avec le premier Ministre, avoit chassé le frere & la sœur de sa maison. Le Cardinal, pour les consoler, & aussi pour se venger de ce que le Comte de Soissons avoit refusé sa niece, avoit fait donner l'ambassade au Marquis de Senneterre. C'est lui dont se plaint Clarendon dans son Histoire, & qu'il nomme M. de la Force.

Soissons avoit eu soin de prendre d'autres confidens, & il avoit choisi exprès des gens incapables de se laisser

gagner par le Cardinal, tels que Batdonville, Champion, Saint-Ibal & Varicarville. On soupçonne que Champion, Gentilhomme de Normandie, est auteur du Recueil de Lettres imprimées à Rouen en 1657, dans lesquelles on trouve diverses particularités des affaires les plus secrètes du Comte de Soissons. Ce Prince ne s'étoit pas trompé dans le choix de ses nouveaux confidens, car ces quatre Gentilshommes abhorroient le gouvernement du Cardinal, qu'ils traitoient de tyran, & ils avoient pour leur maître un attachement à l'épreuve de tout. Saint-Ibal, en particulier, étoit un homme ferme, hardi, secret, bon ami, & qui avoit une telle aversion pour les Ministres, que si le meilleur de ses amis fût entré dans le Ministère, il se feroit brouillé avec lui dès le lendemain. Il conserva ce caractère jusqu'à sa mort, & joua un des premiers rôles dans la cabale des *Importans*, dirigée contre Mazarin, sous la minorité de Louis XIV. Les trois autres confidens de Soissons avoient à peu près le même caractère & les mêmes principes, quoiqu'ils ne fussent tous également capables de les soutenir

avec autant de constance & d'exactitude. Le Cardinal ne les regardoit pas comme ses amis, mais il ignoroit à quel point il en étoit haï. Monsieur étoit celui des deux Princes dont il se défioit le plus, à cause des grands démêlés qu'il avoit eus avec lui & ses favoris; mais il n'y avoit jamais eu d'inimitié déclarée entre lui & Soissons, & il étoit bien éloigné de croire qu'il fût capable de se porter contre lui aux dernières extrémités. Après la prise de la Capelle, au commencement de la Campagne de 1636, le Cardinal se trouva dans une espece de nécessité d'avoir recours à Soissons, qui commandoit une petite Armée en Champagne. On n'avoit point d'autres Troupes à envoyer sur la Somme, & c'eût été un affront cruel à un Prince du Sang, que de lui ôter le commandement de cette Armée pour le donner à un autre. Le Comte de Soissons venoit de faire la guerre en Champagne avec beaucoup de valeur & d'activité, & même avec assez de succès.

Le Roi parut fort mécontent du Comte son cousin, lorsqu'il fut que les Espagnols avoient passé la Somme. Le

Cardinal auroit pu alors lui ôter le commandement de l'Armée , mais il fit réflexion que le Prince étoit aimé des Troupes , & qu'il y auroit du péril à le chagriner dans les circonstances critiques où l'on se trouvoit : auffi , au lieu d'appuyer le mécontentement du Roi , il travailla lui-même à l'appaiser. Quand on eut mis sur pied la grande Armée , qui devoit être employée à chasser les Espagnols de la Picardie , le Cardinal n'osant en prendre lui-même le commandement , le fit donner à Monsieur , & il résolut de mener le Roi en Picardie , pour mortifier le Comte de Soissons , qui ne vouloit pas reconnoître d'autre supérieur que le Roi & son frere. Le Cardinal se flattoit qu'en veillant de près sur la conduite des deux Princes du Sang , dont le pouvoir seroit borné par la présence du Roi , ces deux Princes ne pourroient rien faire de contraire à ses vues : peut-être même n'étoit-il pas fâché de montrer aux Espagnols qu'il étoit venu à bout de rétablir l'union dans la Famille Royale , en mettant à la tête d'une Armée destinée à les chasser du Royaume ce même Duc d'Orléans dont ils s'é-

foient servis tant de fois pour en troubler la paix ; & en leur faisant voir un Prince qui avoit tant crié contre lui , contribuant lui-même , par ses conquêtes ou par ses victoires , à l'affermissement de son Ministère. Il ne soupçonnoit aucune intelligence entre le Duc d'Orléans & le Comte de Soissons ; il se flattoit même que la jalousie du commandement seroit pour eux une perpétuelle semence de discorde , & qu'unique-ment occupés à se nuire l'un & l'autre , ils ne songeroient pas à se liguier contre lui.

Si l'on en croit Montrésor , il rapporte , dans ses Mémoires , que Chavigny avoit eu ordre de travailler à les désunir , afin de les tenir toujours dans la dépendance du Cardinal , par le besoin qu'ils auroient de lui pour terminer leurs querelles. Le Continuateur du Pere Daniel , dit que ce Ministre , en confiant à ses ennemis le commandement de l'Armée , se tendit à lui-même un piège , qu'il n'évita que par sa bonne fortune , qui le servit mieux en cette occasion que sa prudence ; à moins qu'on ne dise pour le justifier , qu'il connoissoit assez le caractère des deux

Princes, pour se persuader avec raison qu'ils n'étoient pas capables d'un coup hardi, & que la foiblesse de leur caractère, plutôt que la crainte de commettre un crime, le mettroit à couvert de leurs attentats. Monsieur n'avoit aucune confiance en son Chancelier Chavigny, qu'il regardoit comme l'espion du Cardinal; il souffroit avec peine les airs de hauteur & de familiarité qu'il osoit prendre avec lui. Il raconta lui-même au Cardinal de Retz, qu'un jour Chavigny lui arrachant un bouton de son pourpoint, lui dit : « Je veux bien que vous sachiez que M. le Cardinal vous fera sauter quand il voudra, comme je fais sauter ce bouton ». Gaston ne se confioit qu'à Montrésor, qui le gouvernoit avec un empire d'autant plus sûr, qu'il étoit mieux caché. Saint-Ibal, confident intime de Soissons, étoit cousin germain de Montrésor. Ces deux favoris voyant qu'on mettoit toutes les forces de l'Etat entre les mains de leurs maîtres, résolurent de profiter d'une occasion si favorable pour se défaire du Cardinal de Richelieu. Ils convinrent ensemble d'engager les deux Princes à se réunir pour perdre leur ennemi

commun. Le Comte de Soissons joint le Duc d'Orléans à Péronne, & là ils délibèrent avec leurs confidens, sur les moyens qu'ils prendront pour réussir dans une entreprise si difficile. On propose plusieurs partis plus ou moins violens : Saint-Ibal & Montrésor se réunissent à dire qu'il falloit se servir de toutes les forces qu'on avoit en main, pour se rendre maître de la personne du Cardinal-Ministre, c'est-à-dire, pour le faire assassiner; car la suite du récit de Montrésor & l'entreprise faite contre la vie de Richelieu, ne permettent pas, dit le Pere Griffet, de donner un autre sens à ces paroles.

Les deux Princes ayant approuvé les résolutions de leurs favoris, on prit deux résolutions. La première, de gagner le plus grand nombre de Seigneurs qu'il seroit possible; la seconde, de tuer le Cardinal à la première occasion. On convint que le projet de l'assassiner seroit tenu fort secret, & qu'on n'en parleroit pas même à aucun de ceux qui entreroient dans le parti. Les deux Princes s'engagerent à travailler eux-mêmes à le former. Ils y attirerent le Duc de la Valette, qui promit d'y at-

tacher son pere le Duc d'Epéron. Ils gagnerent aussi Blérancourt, Gouverneur de Péronne, Montdidier & Roye qui détestoit le Cardinal de Richelieu : il paroît que l'on comptoit beaucoup sur lui, puisque Montrésor assure qu'il n'avoit point vu d'homme procéder à toutes les occasions, avec plus d'aigreur contre le Cardinal, ni avec plus de franchise. Mais il quitta peu de temps après ce Gouvernement, qui fut donné au jeune Marquis d'Hoquincourt. Il y avoit près de vingt ans que Blérancourt possédoit ce Gouvernement, ce qui prouveroit qu'il fut forcé de donner sa démission.

Pendant le siège de Corbie, le Roi étoit logé au Château de Demuyn; le Cardinal demeuroit à Amiens, & les deux Princes campoient avec l'Armée. Quand il vouloit tenir Conseil, le Roi se rendoit à Amiens, dans une maison qu'on lui avoit préparée. Après le Conseil, le Roi alloit coucher au Château de Demuyn; les Princes & les Officiers Généraux qui avoient assisté au Conseil, retournoient au Camp, & le Cardinal se retiroit chez lui. Les Gardes de Son Eminence n'entroient point dans la

maison où le Conseil s'assembloit ; il ne pouvoit y avoir d'autre Garde que celle du Roi.

Le Duc d'Orléans, le Comte de Soissons & le Cardinal, attendoient pour sortir de cette maison, que le Roi fût parti ; ainsi le Cardinal y demeueroit encore quelque temps à s'entretenir avec eux. Montrésor & Saint-Ibal firent observer à leurs maîtres que c'étoit là le moment le plus favorable à poignarder le Cardinal, qui se trouvoit seul au milieu des Gentilshommes qui accompagnoient les Princes, pendant que les Gardes se tenoient dans les rues voisines. Il fut donc résolu qu'après le premier Conseil qui se tiendroit, Monsieur & le Comte de Soissons affecteroient d'entretenir le Cardinal plus long-temps qu'à l'ordinaire lorsque le Roi seroit sorti ; que Montrésor & Saint-Ibal s'approcheroient des deux Princes, accompagnés de Varicarville & de Campion, qui étoient dans le secret ; qu'au premier signal que Monsieur donneroit, par un simple coup d'œil, on feroit main-basse sur le Cardinal ; que l'on diroit ensuite, pour justifier cette action, qu'étant survenu

quelque dispute entre les Princes & lui ; ce Prélat avoit manqué de respect à Monsieur, qui ne pouvant souffrir une pareille insolence, avoit ordonné qu'on le tuât, & que le Comte de Soissons n'avoit pu s'empêcher de prendre le parti de Monsieur, & de venger en sa personne l'injustice faite au frere de son Roi, auquel il avoit l'honneur d'être uni par les liens du sang.

Montrésor & Champion assurent, l'un dans ses Mémoires, & l'autre dans ses Lettres, que ce complot ne fut su que de six personnes seulement ; savoir, Monsieur, & d'un seul de ses Gentilshommes (c'étoit Montrésor) & du Comte de Soissons ainsi que de trois de ses Gentilshommes ; savoir, Saint-Ibal, Champion & Varicarville : le Marquis de Montglat, dans ses Mémoires, en cite un septieme, qu'il nomme Bardouville.

Le Roi ayant fait savoir aux deux Princes le jour où il viendrait à Amiens pour y tenir Conseil, le Comte de Soissons dit la veille à ses Gentilshommes, que le Roi lui avoit envoyé ordre de le venir trouver le lendemain à Amiens. « Je crains, ajouta-t-il, que

l'on en veuille à ma personne ; tenez-vous toujours auprès de moi, & avertissez sans bruit tous ceux que vous croyez de mes amis, afin qu'ils n'en soient pas éloignés ». Il prenoit cette précaution sans leur découvrir le complot, afin d'être le plus fort en cas que quelques Officiers ou amis du Cardinal entreprissent de venger sa mort. Le jour du Conseil venu, les deux Princes se rendent à Amiens avec une suite d'environ cinq cents Gentilhommes & les principaux Officiers de l'Armée. Ce nombreux cortège ne donna aucun soupçon, parce que les Officiers étoient dans l'usage de suivre les Généraux lorsqu'ils alloient chez le Roi. A peine le Conseil est fini, que Sa Majesté se retire à son quartier, suivi des deux Princes & du Cardinal, qui l'accompagnent jusqu'à son carrosse. Un des conjurés saisit ce moment pour demander tout bas au Duc d'Orléans & au Comte de Soissons s'ils persistent toujours dans leur résolution. Ils répondent *oui*, sans hésiter. Le Roi monte en carrosse, part avec tous ses Gardes, & laisse le Cardinal seul dans la cour, avec Monsieur & le Comte de Soissons,

accompagnés de leurs Gentilshommes. Montrésor regade fixement le Duc d'Orléans, comme pour lui demander le signal qui doit décider à l'instant de la vie du Cardinal. Saint-Ibal, Varicarville & Campion s'étoient approchés de Son Eminence, tous prêts à la poigner au premier coup d'œil. Monsieur fut saisi de frayeur en ce moment décisif, & au lieu de faire le signe que l'on en attendoit, il se retourne brusquement, & remonte l'escalier avec une extrême vitesse. Montrésor le suit; & l'arrêtant par son collet de buffle : *Vous voulez vous perdre*, lui dit-il. Monsieur ne lui répond rien, & entre dans la salle du Conseil : il étoit si éperdu, qu'à peine il avoit la force de parler. Montrésor lui dit que son ennemi étoit en son pouvoir; qu'il n'avoit qu'à dire un mot, qu'il en seroit débarrassé pour jamais. Il tâche de lui faire sentir le danger qu'il y avoit de ne pas exécuter un projet de cette nature, quand on l'avoit formé. Il n'en peut tirer que des paroles confuses, qui lui font comprendre que ce Prince ne pouvoit se résoudre à ordonner un assassinat.

Pendant ce temps, le Comte de

Soissons s'entretenoit tranquillement au milieu de la Cour avec Richelieu , qui ne se doutoit aucunement de l'extrême péril qu'il couroit. Saint-Ibal avoit sans cesse les yeux fixés sur ceux du Comte de Soissons , pour voir s'il ne donneroit pas le signal que l'on ne pouvoit plus attendre que de lui ; & s'il l'eût donné , c'en étoit fait du Cardinal. Montréfor revient , se montre au Prince , mais il ne fait aucun signe ; & le Cardinal étant remonté dans son carrosse , échappe , sans le savoir , au plus grand danger qu'il ait couru de sa vie. Lorsque les ennemis de ce Prélat reprocherent dans la suite au Comte de Soissons de n'avoir pas suppléé à ce qu'ils appeloient la foiblesse de Monsieur , il tâchoit de s'excuser , en disant que le respect qu'il devoit au Duc d'Orléans ne lui permettoit pas d'entreprendre rien de considérable en sa présence sans son exprès commandement.

Malgré que les favoris des deux Princes eussent manqué leur coup , ils n'abandonnerent pas leur dessein ; ils engagent leurs Maîtres à faire massacrer le Cardinal lorsqu'il viendroit au camp pour visiter les travaux : mais il

étoit alors accompagné de tous les Gardes, & il y avoit dans l'Armée un très-grand nombre d'Officiers qui lui étoient redevables de leurs emplois, & qui faisoient profession de lui être attachés. Ainsi l'on jugea que ce lieu & les circonstances rendoient la chose impraticable. Un jour cependant le Cardinal étant venu dans le camp, Saint-Ibal crut avoir trouvé un moment propice pour s'en défaire. Toute l'Armée fut mise en bataille pour lui faire honneur, & les Gendarmes du Cardinal voulant prendre la droite sur ceux de M. le Comte de Soissons, ceux-ci refuserent nettement de leur céder cette place. La dispute s'échauffe, & de part & d'autre on met le pistolet au poing. Saint-Ibal conseille au Comte de Soissons de faire charger les Gendarmes du Cardinal, & lui offre d'aller droit à lui avec les autres conjurés, & de le tuer pendant que les deux Compagnies seroient aux prises. Puyfégur prétend que Soissons répondit à Saint-Ibal : *Je n'en ferai rien, le Cardinal est prêtre.* Il paroît certain que le Comte refusa son consentement à la proposition de Saint-Ibal, mais il est difficile de se persuader

qu'il ait allégué cette raison pour la rejeter. Ne savoit-il pas que le Cardinal étoit prêtre lorsqu'il approuva le complot formé pour l'assassiner dans les Confeils secrets qui s'étoient tenus à Péronne? On dit que ce Cardinal fut averti dans le camp même , que les Gens du Comte de Soissons vouloient attenter à sa vie ; que loin d'en paroître intimidé , il parla à ce Prince avec beaucoup de hauteur , & lui fit même quelques réprimandes pour lui prouver qu'il ne le craignoit point. Il se hâta cependant de terminer au plus vite la contestation survenue entre ses Gendarmes & ceux du Prince , en ordonnant à sa Compagnie de céder la droite à celle de M. le Comte de Soissons.

Le Roi ayant été informé de cette querelle , ne put s'empêcher de dire : « Voilà une dispute qui pourroit coûter bon à M. le Cardinal ; il se seroit bien passé de se trouver là. Sa Compagnie ne doit pas marcher devant celle de M. le Comte de Soissons. Les Gendarmes des Princes du Sang vont immédiatement après ceux de mon frere ». Le lendemain le Roi vint au camp , &

il dîna chez le Comte de Soissons , à qui il affecta de témoigner plus d'amitié qu'à l'ordinaire. Le Cardinal étoit assistant , & c'étoit sans doute pour mortifier son excessive hauteur que Louis se plaisoit à lui donner quelquefois de pareilles mortifications. Monsieur ayant quitté le commandement de l'armée vers la fin d'Octobre , l'honneur de ce commandement fut dévolu au Comte de Soissons. Ces deux Princes ne penserent plus à faire assassiner Richelieu , mais ils ne perdoient pas de vue le projet de former un parti en France pour l'attaquer ouvertement. Malgré ces secousses , plus ou moins violentes , Richelieu tint bon dans le Ministère , & mourut très paisiblement dans son lit , comme on peut le voir à son article. On peut conclure de ce détail que les deux Princes n'étoient pas nés pour se porter à d'aussi lâches atrocités qu'un assassinat , & que les confidens & flatteurs des premières personnes de l'Etat en sont toujours les corrupteurs , & qu'eux seuls doivent être responsables des crimes qu'ils font commettre à leurs Maîtres.

Immédiatement après la prise de

Corbie , le Roi ordonne au Comte de Soissons de le venir trouver pour conférer avec lui sur la séparation de l'Armée , & sur le choix des Villes où on mettroit les troupes en garnison. Quand ils ont pris ensemble les arrangemens que le Roi juge les plus convenables , Sa Majesté dit au Comte de Soissons qu'il étoit temps qu'il vînt se reposer à Paris , & qu'il avoit assez travaillé. Soissons répond que sa présence est nécessaire en Champagne. Le Roi lui réplique que ce qu'il y avoit à faire , se bornant à mettre les troupes en garnison , cela ne valoit pas la peine qu'il y allât , & le pressa très-fort de revenir à Paris ; ce qui devint un ordre formel. L'obstination du Roi à refuser au Comte la permission d'aller en Champagne , lui donne de l'inquiétude : il se sentoit coupable des complots formés à Péronne contre le repos de l'Etat , & à Amiens contre la vie du premier Ministre ; il craint que le Cardinal n'en ait quelque connoissance ou soupçon , & que Roi ne l'empêche en conséquence d'aller dans son Gouvernement , que pour s'assurer plus aisément de sa personne aussitôt après le retour du Cardinal.

Plein de ces idées , le Comte se rend à Paris , où il trouve le Duc d'Orléans auquel il fait part de ses alarmes. Gaston , loin de le rassurer , lui déclare que leur secret avoit été mal gardé , & que le Cardinal savoit tout. Il lui montre des billets , par lesquels on le prévenoit que la résolution étoit prise de les arrêter , & de les punir des conspirations qu'ils avoient tramées : tous deux concluent qu'ils n'ont pas d'autre parti à prendre que celui de quitter la Cour avant que le Cardinal y fût arrivé ; ce qu'ils firent. Le Cardinal craignant qu'ils n'allassent se faire un parti en Guienne , où commandoit d'Épernon son ennemi , députa un Gentilhomme au Duc d'Épernon & à la Valette qui détestoit Son Eminence , pour les engager à bien faire leur devoir , & à persister dans la résolution d'être fidelles au Roi , & sur-tout de ne rien faire contre son service en recevant en Guienne les deux Princes fugitifs. *La malice du Comte de Soissons , leur disoit-il , & la facilité de Monsieur sont inexprimables.* Quoique les deux Princes n'eussent point pris le parti de chercher un asile dans leur Province , ils ne dé-

sefpéroient pas de la faire soulever ; ils comptoient sur la parole que le Duc de la Valette leur avoit donnée à Péronne, & sur les intrigues de Montréfor qu'ils avoient envoyé à Bordeaux. Cet intrigant ayant reconnu une grande irrésolution dans la Valette, s'adresse à d'Epernon, qui le reçoit très-froidement & s'excuse sur son âge. Montréfor insiste. *Vous êtes bien zélé*, reprend d'Epernon ; *vous vous êtes chargé d'une commission fort délicate, & vous auriez mieux fait de profiter de l'exemple de Chalais.* Tout ce qu'il peut obtenir de d'Epernon, c'est qu'il gardera le secret sur sa promesse ; il le quitte & revient à Blois, où Monsieur l'attendoit avec impatience.

L'intention du Cardinal étoit d'engager le Duc d'Orléans à faire un accommodement particulier, & à séparer ses intérêts de ceux du Comte de Soissons, que l'on laissoit à Sedan sans que la Cour parût s'occuper de lui : on ne vouloit traiter qu'avec le Duc d'Orléans. Soissons en fut extrêmement piqué : il fait qu'on avoit député Beautru au Duc d'Orléans à Blois, de la part de Sa Majesté, sans que l'on eût daigné

lui envoyer ni lettre ni exprès de la Cour, à Rheims ou à Sedan; il se crut méprisé. Ce fut peut-être pour s'en venger qu'il adressa une lettre aux Maire, Echevins, Bourgeois & Habitans de la Ville de Troye, dans laquelle il leur donnoit avis qu'après avoir servi toute la Campagne avec un zele qui n'étoit ignoré de personne, on lui avoit ôté le commandement de l'Armée, & qu'il avoit reçu ordre de se rendre à Paris. « J'y ai obéi, ajoutoit-il, & là j'ai trouvé Monsieur qu'on y avoit fait venir en même temps; & y ayant reçu des avis de lieu très-certain de la résolution qu'on avoit prise d'ôter sa liberté & la mienne, il s'est résolu de se retirer, ce que j'ai aussi fait pour ma sureté, qui est la seule chose que j'ai à rechercher. Etant ce que je suis, je souhaite la paix & le repos du Royaume, & particulièrement de cette Province, de laquelle je suis Gouverneur & je tiendrois ma vie bien employée pour un si bon sujet. Le seul déplaisir qui me reste, c'est de ne pouvoir servir à votre soulagement ainsi que je le désirerois. Je crois que vous considérerez le traitement que je reçois, & que vous

me conserverez vos bonnes volontés ,
comme étant , Messieurs , votre très-
affectionné ami. *Signé* LOUIS DE BOUR-
BON ».

Cette lettre fut regardée à la Cour
comme une espece de manifeste contre
le Gouvernement ; on en répandit un
grand nombre de copies dans la Cham-
pagne. Le Comte de Soissons y étoit
aimé. Cette Province avoit ressenti
tous les malheurs de la guerre ; le
peuple en étoit las , & il s'imaginoit
que si les Princes venoient à bout de
renverser la fortune du Cardinal , ils
ne se serviroient de leur pouvoir que
pour leur procurer les douceurs de la
paix. On craignit un soulèvement dans
la Province de Champagne , qui eût
été d'autant plus dangereux , qu'elle
étoit plus voisine du pays ennemi. Le
Cardinal se repentit alors d'avoir né-
gligé le Comte de Soissons , & il con-
seilla au Roi de lui envoyer le Marquis
de Liancourt ; premier Gentilhomme
de la Chambre , à qui M. le Comte
avoit toujours témoigné une affection
singuliere.

Gaston & le Comte de Soissons
étoient convenus de ne jamais consentir

à aucun accommodement particulier. Cette convention fut d'abord fidèlement observée de part & d'autre, & elle contribua beaucoup à prolonger la négociation; il falloit qu'ils se communiquassent réciproquement toutes les offres qu'on leur faisoit de la part du Roi, & l'un ne pouvoit rien rejeter ou approuver sans le consentement de l'autre. On voyoit des Gentilshommes & des domestiques des deux Princes, qui alloient & revenoient continuellement de Blois à Sedan & de Sedan à Blois. Ces fréquens voyages, qui retardoient la conclusion de l'accocommodement, impatientoient le Cardinal de Richelieu; & les deux Princes, qui le haïssent, se faisoient un plaisir secret de le mettre dans l'embarras & de lui causer de l'impatience. Cependant le Marquis de Liancourt arrive à Sedan, & présente à Soissons une lettre du Roi, qui lui promet sa protection, pourvu qu'il se comporte en bon & fidelle sujet. Louis ne le blâmoit pas de s'être retiré à Sedan. Liancourt ayant prié le Comte de Soissons de lui déclarer ses intentions, ce Prince répondit qu'il désiroit qu'on accordât premièrement

ment à Monsieur les conditions qu'il demandoit. Saint-Ibal, qui étoit présent, ajouta quelque chose, en disant que M. le Comte exigeoit une place de sureté, & il ajouta que les Généraux de l'Empereur lui offroient déjà des troupes & de l'argent. Liancourt pressa inutilement Son Altesse de lui nommer ceux qui lui avoient persuadé que le Roi avoit dessein de le faire arrêter: il refusa nettement de violer le secret qu'il leur avoit promis, & il renvoya Liancourt avec une lettre pour le Roi, laquelle contenoit des protestations de fidélité.

Sur ces entrefaites, Gaston fait sa paix avec son frere; toutefois ce Prince ne pouvoit en honneur abandonner les intérêts du Comte de Soissons, après la parole qu'il lui avoit donnée de ne conclure aucun accommodement sans sa participation. Le Duc signa encore un écrit, par lequel il supplioit Sa Majesté d'oublier la faute de son cousin le Comte de Soissons, de lui rendre ses bonnes graces, de le laisser jouir de ses biens & de ses pensions, & de faire expédier une déclaration pour défendre toute sorte de poursuites contre ceux

de ses serviteurs qui avoient eu part aux intrigues passées. Cette piece si nécessaire pour leur sureté, ne fut publiée & enregistrée au Parlement que le 12 Mars 1637. Dès le commencement de la négociation, le Comte de Soissons avoit envoyé le Comte de Fiesque à Blois, pour y ménager ses intérêts auprès de Monsieur; il partit dès que l'accommodement fut conclu, pour informer M. le Comte de ce qui s'étoit passé dans cette affaire. Monsieur lui envoya de son côté le Comte de Brion de la Maison de Lévi, son premier Ecuyer, & le sieur Duguay, un de ses Chambellans, avec les articles dont il étoit convenu. Le Comte de Soissons en fut très-mécontent; il se plaignit hautement de ce que Monsieur l'avoit abandonné, & il lui renvoya le Comte de Brion, avec un écrit où il lui exposoit les raisons qu'il avoit de ne point accepter l'accommodement: il remarquoit que dans la déclaration du Roi, qui en étoit le fondement, on lui pardonnoit une faute qu'il n'avoit pas commise, puisque le Roi avoit approuvé formellement sa retraite à Sedan, comme il étoit en état de le

prouver par la lettre que Liancourt lui avoit apportée, & dont il donna une copie au Comte de Brion. Cependant malgré toute l'humeur que témoignoit Soissons, le Cardinal vint à bout de l'appaiser pendant quelque temps, à l'aide d'un Pere Capucin, nommé *le bon Pere Hilarion*, dont le Comte de Soissons estimoit singulièrement la probité & la vertu. Mais la plupart des confidens du Prince, ennemis jurés du Cardinal, firent si bien que cet accommodement ne fut pas de longue durée.

Le Cardinal de la Valette, frere du Duc, ayant été averti qu'il y avoit dans son armée un Garde du Comte de Soissons qui cherchoit à engager des soldats pour le service de son Maître, au cas qu'il levât l'étendard de la révolte, il le fit arrêter; mais il ne voulut pas qu'il fût jugé par l'Intendant de son armée, parce qu'étant brouillé avec le Comte de Soissons, il craignoit qu'on ne l'accusât d'avoir cherché à satisfaire sa haine personnelle contre ce Prince. Il envoya le prisonnier à Saint-Quentin, & la Cour adressa une commission au sieur de Bellejambe, Intendant de Pi-

cardie , pour lui faire son procès. Tout le monde crut que cette découverte & le supplice du coupable mettroient un obstacle invincible à l'accommodement du Comte de Soissons. Je crois , disoit Chavigny , que cela achevera de ruiner l'accommodement de M. le Comte , qui est déjà en assez mauvais état. Sedan ne va pas bien , écrivoit Desnoyers au Cardinal de la Valette ; il y a beaucoup de conjectures qui font croire que celui qui y est , levera le masque ; de sorte qu'il importe beaucoup de considérer toute cette frontiere. Mais dans le temps que l'on regardoit l'accommodement du Comte de Soissons comme une affaire désespérée , Richelieu lui fit faire des propositions si avantageuses , que ce Prince aima mieux violer l'engagement qu'il avoit pris quelques jours auparavant avec la Reine-Mere , que de ne pas les accepter. Il faut convenir que les Princes jouoient d'étranges rôles à cette époque. Leurs Alteffes mettoient l'Etat à contribution , pour réparer leurs sottises ou pour en faire de nouvelles, La fin de toutes ces intrigues étoit toujours de fortes sommes d'argent qu'ils extorquoient en quelque façon au Roi & à ses Ministres.

Richelieu , ayant découvert par ses espions , que le Comte de Soissons avoit dans le Royaume des émissaires secrets qui cherchoient à répandre partout l'esprit de mécontentement & de révolte , voulut tout approfondir ; & pour y parvenir , il résolut de proposer au Colonel Gassion de s'engager en apparence dans le parti du Prince , afin de l'avertir de tous ses projets qu'il ne manqueroit pas de lui communiquer. Il lui manda que le Roi souhaitoit qu'il vînt à la Cour pendant le quartier d'hiver de 1641. Gassion qui n'étoit point courtisan ne se pressa point de partir , & le Cardinal impatient lui écrit une seconde lettre plus pressante que la première. Gassion jugea à son style que de pareilles avances de la part du premier Ministre devoient lui paroître suspectes ; il se souvenoit d'une querelle assez vive qu'il avoit eue après le siège d'Arras avec le Maréchal de la Meilleraye , parent de Son Eminence , & il craignit qu'elle ne cherchât à l'attirer à la Cour que pour le faire arrêter : il communiqua ses soupçons à son frere Bergeré ; celui-ci en fit part au sieur Desnoyers , qui écrivit aussi-tôt à Gaf-

tion la lettre suivante : « Votre attachement à votre quartier est trop grand, sur-tout à l'égard de vos amis. Après les deux lettres de Son Eminence, vous deviez tout quitter & revenir. Je n'ai pas voulu hasarder un ordre exprès, de peur que votre opiniâtreté ne vous jette dans la défobéissance, & j'ai mieux aimé vous écrire de mon chef, pour savoir par votre réponse les raisons que vous avez de ne pas venir ici, où le Roi & M. le Cardinal aimeroient mieux vous voir que tout le reste de la Cour. Croyez-moi, quittez toutes vos alarmes frivoles & mal fondées, & ne manquez pas de vous rendre à Ruel : je vous réponds de tout événement, & l'on ne veut que votre bien ; je suis certain même que l'on veut conférer avec vous sur certaines choses qui concernent le service, & dont le fonds ne peut s'écrire : enfin, tenez pour certain que si jamais vous fîtes nécessaire à vous-même, c'est présentement & à la Cour. A votre arrivée à Ruel, vous connoîtrez la vérité de ce que je vous dis ; abandonnez-vous aux désirs de Son Eminence ; & sur ma parole, attendez-vous à des choses qui vous

surprendront & qui porteront votre fortune au-delà de votre espérance. Je vous attends vous-même au lieu de réponse, & si vous me croyez votre ami comme je le suis, croyez-moi surtout en ce point. M. de Bergeré a tort de vous brouiller ainsi avec vous-même, & je ne lui pardonnerai jamais s'il ne vient avec vous se défabuser & excuser : voilà toute la réponse qu'il aura de moi ».

Sur cette lettre, les deux freres partent ensemble & viennent à la Cour. Gassion, après avoir salué le Roi à Saint-Germain, se rend à Ruel auprès du Cardinal; il y trouve Desnoyers qui lui dit : « Mon cher ami, voilà un coup d'Etat & de fortune ; donnez-vous à M. le Cardinal sans examiner & approfondir quoi que ce soit sur tout ce qu'il vous proposera. — *Quoi*, répond Gassion qui étoit Protestant, & *la Messe aussi!* — *Non, non*, réplique Desnoyers; *il ne s'agit ici que d'une action & d'une foi humaine, où vous trouverez votre compte* ». Desnoyers l'introduit aussi-tôt dans le cabinet de Son Eminence, avec laquelle le Colonel a un entretien particulier. Le Cardinal commence par lui deman-

der un secret inviolable sur tout ce qu'il alloit lui dire ; & quand Gassion le lui eût promis avec serment , Richelieu lui dit : » J'ai des ennemis , M. de Gassion , que vous connoissez & qui vous connoissent ; ils ne manqueront pas de vous révolter contre moi , & sous de faux prétextes vous envelopper dans les desseins qu'ils ont formés contre moi & contre l'Etat. Je serois au désespoir de vous voir dans un si mauvais parti , & j'ai bien voulu vous avertir de vous précautionner contre leurs pièges : ouvrez-moi votre ame , & dites si vous êtes libre & si vous pouvez vous engager à moi pleinement , nettement & entièrement ». Gassion l'assure qu'il n'avoit pris aucun engagement avec personne ; qu'il étoit prêt de se vouer sans réserve à Son Eminence , & qu'il n'y avoit aucun péril capable de l'arrêter quand il s'agiroit de son service. Le Cardinal l'assure que s'il se donnoit sincèrement à lui , il auroit soin de sa fortune , & ne mettroit point de bornes à sa reconnoissance ; en même temps , il lui présente un diamant de grand prix qu'il tire de son doigt , en lui disant : *Ce ne sont là que des arrhes , vous verrez*

comme j'aime mes amis, quand ils sont gens de mérite. Il ne lui en dit pas davantage dans cette première entrevue. Dans la seconde, il lui parle des intrigues du Comte de Soissons qui travailloit sourdement à se faire un parti pour troubler l'Etat, & entrer à main armée dans le Royaume. « J'avois crain, ajoute-t-il, que ces rebelles, connoissant votre bravoure & de quoi vous êtes capable, ne vous eussent proposé de vous joindre à eux pour priver le Roi des grands services que vous pouvez lui rendre, quand il s'agira de battre cette faction ».

Gassion l'assure qu'on ne lui avoit fait aucune proposition de la part du Comte de Soissons; que les rebelles connoissent trop ses sentimens pour tenter de le séduire; & pourvu qu'on lui donnât du canon & des Troupes, il les auroit bientôt mis à la raison. Le Cardinal dit qu'il falloit consulter le Roi là-dessus; qu'il le meneroit à Saint-Germain, où il vouloit le présenter lui-même à Sa Majesté, & qu'il se souvint de tenir le même langage en présence du Roi. Gassion s'imagine dès-lors qu'on veut lui donner une armée à

commander. Le Cardinal le conduit à Saint-Germain avec Desnoyers : quand ils y sont arrivés, Richelieu entre d'abord seul dans le cabinet du Roi, & quand il lui eut parlé pendant une demi-heure, on fait entrer Gassion & le Secrétaire d'Etat. Le Roi étoit couché sur un lit de repos & le Cardinal assis auprès de lui. Louis dit à Gassion qu'il étoit fort content de lui, & qu'il acceptoit volontiers les offres de services qu'il avoit faites à M. le Cardinal. Desnoyers s'étant ensuite approché pour lui parler d'affaires, Gassion est obligé de se retirer sans savoir encore à quoi on vouloit l'employer : il ne l'apprit qu'au retour de Saint-Germain. « Le Roi, lui dit le Cardinal, prétend se servir de vous dans l'affaire du Comte de Soissons, & moi, je me suis rendu garant de votre secret, de votre zèle & de votre fidélité. Les Princes ligués ont déjà tâché d'attirer quelques personnes dans leur parti. — Je tuerais le premier qui osera m'en parler, reprend Gassion en jurant. — Ce n'est pas là ce qu'on vous demande, réplique le Cardinal : au contraire, il faut paroître zélé pour les intérêts des mécon-

tens, leur promettre vos Troupes afin de les empêcher d'en chercher d'autres, entrer dans leur ligue à de certaines conditions, écouter tout ce qu'on vous dira pour en donner avis; & lorsqu'il s'agira de combattre, vous déclarer bon serviteur du Roi.

Le Cardinal qui fixoit Gassion, s'aperçoit que cette proposition l'embarasse, & qu'il tomboit dans une espece de rêverie qui marquoit sa peine & son inquiétude: il ajoute pour l'encourager, que c'étoit là l'ordre du Roi, & qu'il n'étoit pas à son pouvoir d'y rien changer; qu'après tout, le bien de l'Etat demandoit souvent qu'on employât ces sortes d'artifices pour déconcerter les projets des factions, & que toutes les actions devenoient légitimes & même glorieuses, quand il s'agissoit de garantir le Royaume d'une guerre civile. Gassion continuoit à témoigner par son air, que cette morale n'étoit point de son goût. Le Cardinal fit un dernier effort pour le persuader, mais il fut inutile. Le Capitaine, après avoir longtemps réfléchi sur les propositions de Son Eminence, rompt enfin le silence & lui dit: » Monseigneur, comptez sur

moi à la vie & à la mort, quand il faudra vous servir., mais donnez-m'en l'occasion sans intrigue & sans trahison. Je vous rendrai bon compte de vos ennemis, mais je veux leur faire une guerre ouverte. — Monsieur, lui répond le Cardinal d'un air chagrin, le Roi veut être servi à sa manière, & il a de quoi payer les services qu'on lui rend ». Après ces derniers mots, ils se séparent assez mécontents l'un de l'autre. Desnoyers s'efforce de déterminer Gassion à entrer dans les vues de Richelieu, mais il ne put le faire changer de sentiment; Gassion lui déclare toujours qu'il seroit dévoué sans réserve au Cardinal, pourvu qu'il ne le forçât pas à jouer le honteux personnage d'un traître. Malgré toute sa fermeté, il étoit fâché de se trouver réduit à la nécessité de résister au Cardinal. Ce Ministre l'ayant envoyé chercher, fut frappé du trouble qui paroïssoit sur son visage. « Je vous donne bien de la peine, lui dit-il, mon pauvre Colonel, mais aussi je vous en suis bien obligé; vous êtes plus à moi que vous ne pensez, & vous êtes peut-être plus mal satisfait que moi, de ce que vous me dites hier ». Gassion lui avoue qu'il

étoit fort chagrin de se trouver dans le seul cas de ne pouvoir contenter Son Eminence. « Monseigneur, lui dit-il, je ne puis rien vous donner de plus que ma vie, je la perdrai volontiers pour votre service; mais il ne m'est pas possible de lui sacrifier mon honneur. — C'est assez, Monsieur de Gassion, votre fortune en pourra souffrir, mais vous ne perdrez pas mon estime ».

Le Comte de Soissons avoit eu la permission de se retirer pendant quatre années à Sedan, place forte appartenante au Duc de Bouillon. Ces quatre ans étoient sur le point d'expirer, lorsque Richelieu écrivit au Duc de Bouillon pour savoir s'il ne forceroit pas le Comte à sortir de chez lui, au cas qu'il y voulût prolonger son séjour contre la permission du Roi. Bouillon répondit qu'on ne pouvoit exiger qu'il usât d'un pareil procédé vis-à-vis d'un Prince du Sang, auquel il avoit promis asile sans fixer de terme. La réponse du Duc jointe aux avis que Richelieu recevoit de toutes parts, lui persuada que le Comte & le Duc s'entendoient pour en venir à une guerre déclarée. Jus-

que-là , le Comte de Soissons, quoique absent, avoit fait les fonctions de sa charge de Grand-Maitre de la Maison du Roi ; il envoyoit ses ordres pour le service , il dispoſoit des charges , & on alloit traiter de tout avec lui à Sedan. Le Roi déclare qu'il ne veut plus qu'on aille prendre les ordres de M. le Comte & qu'il diſpoſe des charges de ſa Maison : on ceſſe en même temps de lui payer ſes penſions , & l'on ſaiſit tous ſes revenus. La Comteſſe Douairiere va trouver le Cardinal avec le Duc de Longueville , & tâche d'excuser ſon fils auprès du Miniſtre , en lui demandant la permiſſion pour lui de demeurer quelques années de plus à Sedan. Richelieu lui répond que le Roi ne voulant pas demeurer plus long-temps dans l'incertitude de la fidélité de M. le Comte , il devoit au plutôt revenir à la Cour , avouer ſa faute , s'il étoit coupable , ou faire preuve d'innocence , s'il ne l'étoit pas ; qu'il ne lui ſuffiſoit point d'être exempt de crime , qu'il devoit encore l'être de tout ſoupçon. Tous ces raisonnemens & ceux que le Duc de Bouillon lui-même ajouta , ne firent aucune impreſſion ſur l'eſprit du Comte de Soif-

sons, dont la haine contre le Cardinal étoit à son comble : il se prépara à entrer en France les armes à la main.

Le Duc de Bouillon n'ayant pu vaincre l'opiniâtreté du Prince, après lui avoir fait pressentir en vain les suites si dangereuses de sa démarche, se détermine à la partager ; il va en conséquence trouver le Comte à Sedan, après avoir rassemblé ses Troupes dans un même camp avec celles du Général Lamboy que l'Empereur lui avoit donné. Bouillon dit au Comte de Soissons qu'il étoit temps d'attaquer le Maréchal de Châtillon que le Roi avoit chargé du siège de Sedan. Soissons en convient, & veut se mettre à la tête de l'armée. Le Duc fait tout son possible pour l'engager à demeurer dans Sedan avec une autorité absolue : il lui représente qu'il trouvera assez d'autres occasions de signaler son courage dans cette guerre ; que dans le commencement, il étoit de la plus haute importance de ne pas exposer sa personne ; que pour lui, s'il étoit tué dans le combat, ce lui seroit une grande consolation de le savoir en sûreté, & en état d'empêcher que sa femme & ses enfans demeurassent sans appui, exposés

à la vengeance de leurs ennemis. Ces raisons ne persuadent pas le Comte ; non-seulement il refuse de rester à Sedan, mais il propose au Duc d'y demeurer lui-même & de le laisser seul exposé aux hasards d'une guerre qu'il n'avoit entreprise qu'à sa considération. Cette généreuse contestation finit par la résolution qu'ils prirent de se mettre tous deux à la tête de l'armée : ils y furent à peine arrivés, qu'il s'entame une action générale auprès de Sedan, à la portée d'un village qu'on appelle Chaumont & du Bois de la Marsée. Si l'on s'en rapporte à la relation du Maréchal de Châtillon, les commencemens de l'action furent très-heureux pour les Troupes du Roi ; on repoussa d'abord les ennemis jusqu'au-delà de leur canon ; & sans une terreur panique qui faisoit tout à coup l'armée du Maréchal, il auroit infailliblement remporté la victoire : les ennemis étoient tellement resserrés dans leur champ de bataille, qu'ils ne pouvoient faire aucun mouvement, & l'armée du Maréchal étoit postée très-avantageusement. Puysegur prétend au contraire que le Maréchal de Châtillon, au lieu de s'avancer dans

la plaine , auroit dû attendre derrière un bois les ennemis qui venoient à lui , mettre deux gros bataillons au passage , avec six pieces de canon , & garnir de Mousquetaires les deux côtés du bois : il en fit l'observation au Maréchal qui voulut absolument combattre dans la plaine : il eut tout lieu de s'en repentir. Toute la Cavalerie prit la fuite , l'Infanterie se dissipa ou fut taillée en pieces : il n'y eut que les Carabins d'Arnaud & les Gendarmes de la Reine , commandés par le sieur de Franquetot , & celle des Gendarmes de Monsieur qui firent quelque résistance. Le désordre commença par l'aile droite , dont la Cavalerie ne put soutenir le feu de quelques Troupes que les ennemis avoient postées derrière les buissons. Puyfégur raconte que les Cavaliers disoient en fuyant : *En voilà pour leur cinquante écus.* C'étoit une somme qu'on leur avoit retenue sur leur montre. Le Marquis de Praslin , Mestre-de-camp général de la Cavalerie , fut tué dans l'action. *Il ne voulut jamais de quartier* , dit Puyfégur , *quoique Beauregard lui en offrit , refusant d'être prisonnier de M. le Comte pour des raisons que je ne dis pas.* Ces raisons

étoient relatives à une querelle qu'il avoit eue avec Beauregard, sur ce que le Comte de Soissons accusoit le Marquis de Praslin d'avoir manqué à la parole qu'il lui avoit donnée de se déclarer pour lui; & la crainte de tomber entre les mains d'un Prince irrité lui fit préférer la mort à une prison, où il eût été sans cesse accablé de reproches & de mauvais traitemens. Le Marquis de Sénéce, Mestre-de-camp du Régiment de Piémont, ayant été pris à la tête de son bataillon, fut tué de sang froid par ceux qui vouloient se l'arracher. La victoire fut complete du côté des ennemis, mais ils perdirent plus par la mort du Comte de Soissons, qu'ils ne gagnèrent par cette victoire.

Le Maréchal de Châtillon assure dans sa relation, que ce Prince fut tué au commencement de l'action, dans le temps que sa Cavalerie prenoit la fuite: il vint, dit-il, avec dix de ses Domestiques arrêter les fuyards, & il fut tué dans la mêlée par un des nôtres sans le connoître: il ajoute à la fin de cette relation, qu'un des Gendarmes de l'Armée du Roi alla choisir M. le Comte qui étoit armé, lui appuya son pistolet

sur la visiere de son casque, & lui donna un coup dans la cervelle dont il tomba mort. Ses Gentilshommes assurent, dit-il, que celui qui le tua, fut à son tour tué par tous ceux qui environnoient le Prince. Le Comte de Rouffillon, dans une lettre écrite le lendemain de la bataille, assure positivement que le Comte de Soissons fut tué par un des Gendarmes de Monsieur, auquel il demanda quartier & promit vingt mille écus de rançon; mais que ce Gendarme ne le connoissant pas, lui donna un coup de pistolet dans la tête. Enfin, Fabert dit que Soissons se trouva en un moment enveloppé par les Gendarmes, dont *il fut tué d'un coup de pistolet au-dessous de l'œil droit.*

On voit encore dans le recueil d'Aubery un billet daté du 9 Juillet 1641, que Desnoyers écrivit de Péronne au Maréchal de Châtillon, en ces termes : « Le Roi a résolu de donner un Gouvernement & une pension pour sa vie durant au Gendarme qui a tué le Général des ennemis; M. le Maréchal l'enverra à Rheims trouver Sa Majesté aussi-tôt qu'il y sera arrivé ». Il est évident que par *le Général des ennemis*, on ne peut

entendre que le Comte de Soissons. On étoit donc persuadé à la Cour, le 9 Juillet, c'est-à-dire trois jours après la bataille, que ce Prince avoit été tué par un homme connu que l'on vouloit récompenser. On a même dit que le meurtrier avoit été aposté par le Cardinal de Richelieu; mais tout cela n'est que conjecture, dit le Père Griffet, dans son Histoire de Louis XIII. Il n'est pas même certain que ce Prince ait été tué dans la mêlée par un Gendarme; quoique l'Historien Aubery l'assure positivement: on en fut d'abord persuadé; on en douta ensuite, & quelques-uns crurent que le Comte s'étoit tué lui-même. Montglat dit dans ses Mémoires, en parlant de cette mort: « Elle n'a jamais pu être bien éclaircie, & a donné sujet à bien du monde de gloser pour démêler une affaire si extraordinaire ». Puyféguur dit tout simplement, que M. le Comte étant monté sur un cheval blanc, fut tué au milieu de ses Gentils-hommes, sans qu'on ait pu savoir par qui cela avoit été fait.

L'Auteur des Mémoires du Duc de Bouillon entre dans un plus grand détail, « La destinée de ce Prince, dit-il,

est d'autant plus malheureuse, qu'il perdit la vie sans avoir combattu, & qu'il la perdit même après la victoire, environné de ses Gardes & de plusieurs Gentilshommes, sans que véritablement on ait pu savoir par qui, ni comment il fut tué. Pour moi, après avoir recueilli tout ce qu'en ont dit ceux qui se trouverent auprès de lui, je suis persuadé qu'il se tua lui-même; c'étoit aussi l'opinion du Duc de Bouillon, car il est certain qu'il leva deux fois la visière de son casque avec le bout d'un de ses pistolets; & même Riquemont, un de ses Ecuyers, l'avertit du malheur qui pourroit lui en arriver; il est constant aussi que son coup étoit dans le milieu du front, & qu'il avoit été tué de si près, que le papier lui en étoit resté dans la tête. Cependant, parce que dans le moment qu'il se le donna, le hasard voulut que personne n'avoit les yeux sur lui, la honte & le désespoir de ceux qui étoient auprès de sa personne, & sur-tout leur grande préoccupation contre le Cardinal, leur fit dire que c'étoit lui qui l'avoit fait assassiner par un traître qui s'étoit glissé parmi ses Gardes. Quoi qu'il en soit,

Richelieu fut très-satisfait de se voir débarrassé d'un ennemi dangereux qui en vouloit bien plus à ce Ministre terrible & implacable, qu'à son Souverain, auquel il n'auroit jamais manqué de fidélité, sans la haine qu'il portoit à Richelieu.

Le judicieux M. Anquetil, qui se plaît à puiser la vérité dans toutes les sources, après avoir rapporté les différentes versions ci-dessus, paroît adopter le sentiment de ceux qui pensent que le Cardinal avoit trop d'intérêt à la mort du Comte de Soissons pour n'y avoir pas contribué. «Ce Prélat, dit-il, ne régnoit que par la crainte ; il n'ignoroit pas que tous les Ordres de l'Etat étoient révoltés contre lui ; il avoit traité le Clergé avec hauteur, la Noblesse avec fierté, les Parlemens avec mépris : les soldats étoient mal payés, les peuples écrasés d'impôts. Dans cet instant critique, il ne falloit qu'une victoire pour ouvrir au Comte de Soissons le chemin jusqu'à Paris, parce que les Armées qui auroient pu suppléer à celle de Châtillon étoient occupées sur la frontière & trop éloignées. Le Roi lui-même paroissoit peu s'embarrasser des suites : à la première

nouvelle de la défaite de ses Troupes, il se dispose à regagner tranquillement Paris, sans montrer ni chagrin, ni inquiétude; comme un homme qui avoit pris son parti & qui étoit sûr de tout pacifier en sacrifiant son Ministre. La mort du Comte de Soissons étoit donc nécessaire au Cardinal, & cette nécessité a fait croire qu'il l'avoit procurée ».

Arnauld applique à cet événement le fait suivant qu'il tenoit d'un Com-mis de M. Desnoyers : « Trois ou quatre mois après la bataille de Sedan, M. Desnoyers, dit-il, me donna une grosse somme en or & beaucoup plus en lettres de change, & me dit : Allez-vous-en sur la montagne de Donchery, au pied d'une croix d'où on découvre toute la Ville. Vous en verrez sortir un homme en deuil sur un cheval noir; il vous abordera, & vous lui donnerez tout l'argent qu'il vous demandera ». Le Com-mis, selon ses ordres, voulut marchander; mais l'inconnu exigea la somme entière & il l'eut. L'Abbé Arnauld ajoute : « Cette aventure à mon avis peut faire penser & deviner bien des choses; & une si grande récompense ne pouvoit être que pour un service très-import-

tant ». Mais il est vraisemblable que cette grande récompense étoit plutôt pour un service à rendre , que pour un service rendu. Sans la circonstance de Donchery , Ville voisine de Sedan , on n'auroit pas imaginé que cette somme fût le prix de l'assassinat du Comte de Soissons. Nous ne rapportons pas ce fait comme en étant une preuve , mais comme un exemple des manières mystérieuses du Cardinal de Richelieu & de ses gens , dont on peut voir beaucoup d'autres actions semblables dans les Mémoires du Comte de Rochefort. *Voyez Mémoires de Montglat , Mémoires d'Aubery & ceux de l'Abbé Arnauld.* Quoi qu'il en soit , de toutes les conjectures formées sur la mort du Comte de Soissons , & malgré les irrésolutions du caractère de ce Prince , moins *peureux* cependant que le Duc d'Orléans , il fut regretté de tout son Domestique , comme un excellent Maître , & de tous ceux qui eurent l'honneur d'être admis à sa confiance , comme un Prince qui possédoit plusieurs qualités excellentes.



CONCINI ,

CONCINI,

MARQUIS D'ANCRE;

MARÉCHAL DE FRANCE,

Sous HENRI IV & LOUIS XIII.

CONCINI naquit à Florence, d'un pere roturier, qui, de simple Notaire, devint Secrétaire d'Etat. Ce Florentin suivit la Reine Marie de Médicis, épouse de Henri IV. D'abord Gentilhomme ordinaire de cette Princesse, il s'éleva de cette place à la plus haute faveur, par le crédit de sa femme *Léonore Galigai*, fille de la Nourrice de Marie de Médicis. Après la mort de Henri, Concini achete le Marquisat d'Ancre, est fait premier Gentilhomme de la Chambre, obtient le Gouvernement de la Normandie, devient enfin Maréchal de France, sans avoir jamais tiré l'épée, & Ministre, sans connoître les Loix du Royaume.

Le pere de la Galigai, Marquise d'An-

Tome III.

T

cre, étoit Menuisier à Florence. Concini épousa la Galigai, plus par intérêt que par amour, car elle étoit à la fois fort laide, fort impérieuse, & même méchante; mais cette femme devint amoureuse de Concini, & la Reine voulut les marier. Henri IV s'y opposa tant qu'il put; il ne les aimoit point, & se défoit beaucoup d'eux. Plus d'une fois la Galigai avoit eu l'insolence de lui manquer, de le brouiller avec la Reine; mais comme ce bon Prince connoissoit le foible de son épouse pour cette intrigante, il ferma les yeux sur les abus qu'elle faisoit de son empire sur l'esprit de sa Maîtresse, & laissa Concini épouser cette femme de chambre de Marie de Médicis. Henri forma plus d'une fois la résolution de les renvoyer dans leur patrie, mais la crainte d'essuyer des plaintes & des reproches de la part de sa femme, lui fit toujours différer l'exécution de cette idée, & il mourut malheureusement sans l'avoir exécutée.

Concini ayant un jour été envoyé à Henri IV par la Reine son épouse, pour l'instruire de quelques affaires & en converser avec lui; dès qu'il se fut retiré, Henri dit aussi-tôt à tous ceux

qui l'environnoient en ce moment :
« Vous voyez bien cet homme-là , c'est
lui qui gouvernera quand je n'y serai
plus, & les affaires n'en iront pas mieux ».
Matthieu, Vie de Henri IV.

Concini avoit du mérite , mais encore plus de suffisance & de vanité que de talens & de capacité. Si-tôt qu'il se vit le maître de gouverner , il crut en avoir le talent ; il se jeta , tête baissée , dans les affaires , & quoique sans caractère public , il prétendit tout voir & tout régler. Les Ministres eurent la complaisance de l'instruire chacun de ce qui concernoit leur Département. Il n'y eut que Sully qui refusa de lui laisser prendre aucune autorité dans les Finances , & qui voulut exiger non-seulement que le favori ne s'en mêlât pas , mais encore qu'il ne sollicitât jamais , sans l'en prévenir , des gratifications ni pour lui ni pour les autres. A ce sujet , M. Anquetil fait la remarque suivante : « En Août 1610 , environ trois mois après la mort de Henri IV , le Marquis d'Ancre perdit au jeu six cent mille pistoles , & le premier Août il y avoit déjà cinq millions tirés de la Bastille. Concini , à la proposition du Duc , répondit :

« M. de Sully prétend-il gouverner ? c'est la Reine qui est la maîtresse, j'accepterai les dons qu'elle nous fera pour les services que nous lui avons rendus. M. de Sully ne doit pas compter nous faire la loi, il a plus besoin de notre assistance que nous de la sienne ; il en conviendrait s'il savoit ce qu'on nous propose contre lui, & il nous rechercheroit, en voyant qu'il n'y a ni Seigneur ni Prince qui ne le fasse ». Nous rapportons cette réponse dans les termes mêmes de Sully, afin qu'on en voie mieux la suffisance du favori, ses vues intéressées, la persuasion de son crédit, son adresse à semer des soupçons, & la flexibilité rampante des Courtisans.

Pendant que le mari dispoſoit de l'Etat, la femme se mêloit de toutes les entreprises lucratives, elle vendoit les graces & les privilèges ; elle appuyoit les sollicitations justes ou injustes, pourvu qu'elles fussent payées ; elle obtenoit des assignations sur le Trésor Royal, & remplissoit sa maison de richesses. Pour un homme qui jouoit un si grand rôle que Concini, ce nom étoit trop simple à porter ; il acheta le Marquisat d'Ancre, & la Reine permit qu'il en prît le titre ;

elle trouva bon aussi, afin de lui donner un rang à la Cour, qu'il traitât avec le Duc de Bouillon, de la charge de premier Gentilhomme. Enfin cet étranger, nous le répétons, qui n'avoit jamais porté les armes, obtint, au grand étonnement de tout le monde, le bâton de Maréchal de France, les Gouvernemens de Bourg-en-Bresse, de Dieppe & du Pont-de-l'Arche; & son beau-frere, Etienne Galigai, qui n'avoit pas rendu plus de services à l'Eglise que Concini à l'Etat, homme d'ailleurs ignorant, de mauvaises mœurs, le jouet de la Cour, fut nommé Archevêque de Tours & Abbé de Marmoutiers, comme nous avons eu occasion de le remarquer ailleurs. A chaque grace qui tomboit sur cette famille, il s'élevoit un cri d'indignation à la Cour. Le Marquis d'Ancre ne trouva pas d'autres moyens d'appaïser les mécontens, que de les combler eux-mêmes: mais quand on vit que pour obtenir il ne falloit que murmurer & se plaindre; quand l'exemple de quelques favorisés eut éveillé la cupidité des autres, il n'y eut plus de bornes aux demandes & aux prétentions.

La bonne intelligence qu'occasionnoit

cette société de pillage ne dura pas. Les Grands, qui profitoient des dons immenses que la prodigalité de la Régente leur faisoit par le Marquis d'Ancre, n'étoient pas encore contens d'être enrichis; ils auroient voulu de plus être les seuls puissans, & gouverner l'Etat à l'exclusion des Ministres. La confiance que Marie marquoit à ces derniers leur déplaisoit, & comme ils supposoient que Concini avoit tout pouvoir sur l'esprit de la Reine, c'étoit à lui qu'ils s'en prenoient de leur peu de crédit. Cette disposition à l'égard du favori & de sa maîtresse, les portoit à blâmer & à contredire le Ministère, soit ouvertement, soit en secret, toutes les fois qu'ils en trouvoient l'occasion.

Les Princes n'ayant pu réussir à empêcher le mariage de Louis XIII avec l'Infante d'Espagne, s'en prirent à Silvery & au Marquis d'Ancre. Ils demandent l'éloignement du premier, & veulent forcer le second à se retirer de lui-même, en lui faisant dire par-dessous main, qu'on pourroit très-bien l'assassiner. Mais ni les menaces ni les murmures des mécontents ne réussirent. La Reine soutint le Chancelier; & Con-

cini , au lieu de quitter la partie , se mit en posture de résister si on l'attaquoit. Il se fit alors des entreprises que la Régente n'auroit jamais dû souffrir. Le Marquis s'empara par surprise de la Citadelle d'Amiens , Ville voisine d'Ancre : il mit une forte Garnison dans cette place , dont il comptoit se faire un asile en cas de besoin.

Le sort du Baron de Luz , qui fut tué en duel par le Chevalier de Guise , parce que le premier avoit dit hautement que ce Chevalier avoit eu dessein de tuer le Marquis d'Ancre , afin de n'avoir plus de rival , jeta une frayeur mortelle dans l'ame de Concini. Exposé aux fureurs jalouses d'un rival si dangereux , il trembloit pour lui-même. Il est bon de remarquer qu'alors la Reine témoignoit de grands égards , & même des distinctions au Chevalier de Guise. C'est à ce temps qu'on rapporte les premières idées que le Marquis d'Ancre eut de quitter la France & d'aller jouir tranquillement dans sa patrie des richesses qu'il avoit acquises. Cependant , avant que de lâcher prise , il voulut voir s'il n'y auroit pas encore moyen de

rapprocher les esprits & d'obtenir une paix durable. On favoit qu'il ne falloit pour cela que de l'argent & des graces; & la Régente, devenue plus complaisante que jamais pour son favori, en épuisa le réservoir, & tout se pacifia encore pour quelque temps.

Concini connut les mauvaises dispositions des Parisiens à son égard, par la mortification la plus sensible qu'un homme de son rang pût recevoir. Il étoit à Paris dans le temps de la Conférence de Loudun, & les habitans continuoient de faire la garde aux portes de la Ville, nonobstant la suspension d'armes. Tous ceux qui entroient dans Paris ou qui en sortoient, étoient obligés de prendre des passe-ports. Le Maréchal d'Ancre, qui vouloit passer les Fêtes de Pâques dans sa maison du Faubourg, monte dans son carrosse le samedi, accompagné des Gentilshommes ordinaires de sa suite. Un Cordonnier, nommé *Picard*, étoit de garde à la porte de Buffi : il arrête la voiture du Maréchal, en demandant le passe-port. Concini ordonne à son cocher & à ses gens d'avancer; on leur présente

la hallebarde & le mousquet. « Coquin, dit le Maréchal au Cordonnier, en mettant la tête hors de la portiere, fais-tu qui je suis ? — Je vous connois fort bien, Monsieur, répond Picard d'un ton hardi & méprisant ; cependant vous ne sortirez point, à moins que vous n'ayez un passe-port ». Concini étoit furieux, mais il n'osoit faire violence ; la populace qui s'attroupoit l'auroit assommé sans miséricorde : il fallut aller trouver le Commissaire du quartier, qui donna ordre à ceux qui étoient de garde de laisser sortir M. le Maréchal. Il dissimule cet affront jusqu'au retour du Roi. Quelques jours après, Concini commande à son Ecuyer de prendre deux valets, & de faire donner des coups de bâton au Cordonnier Picard : l'ordre fut si bien exécuté, que le pauvre homme demeura presque mort sur la place. Mais les gens de Concini, se reposant un peu trop sur le crédit de leur maître, se laisserent arrêter, ils furent pendus devant la porte de Picard. On faisoit le procès à l'Ecuyer, & les Magistrats l'auroient condamné par contumace au même supplice, si le Maréchal de France n'eût promptement composé avec le Cordon-

nier de Paris, trop heureux encore que Picard voulût bien se désister de ses poursuites moyennant une somme d'argent que Concini lui fit compter.

Cette affaire mortifiante pour le Maréchal, étoit le présage assuré de sa perte. Pour s'y soustraire, il songe sérieusement à grossir la Cour du Prince de Condé; mais craignant de n'être pas en sûreté dans une Ville dont les habitans le haïssoient mortellement, il écrit à Bassompierre, son ami, de venir au-devant de lui avec quelques Cavaliers, jusqu'à la porte Saint-Antoine. Concini rentre dans Paris escorté d'environ cent chevaux, & passant avec fierté devant l'Hôtel de Mayenne, il va faire une révérence au Prince de Condé, & prendre quelques mesures avec son nouveau protecteur. Le Cordonnier Picard, non content d'avoir vu pendre devant sa porte les deux valets qui l'avoient battu, & contraint un Maréchal de France à racheter honteusement la vie de son Ecuyer, vouloit encore se venger sur la personne même de Concini. Il tâcha de soulever son quartier contre le Maréchal qui passoit près de là; mais pour cette fois, les efforts de Picard furent

inutiles. Cet artisan étoit le plus déterminé des ennemis du favori. Les grands Seigneurs, ligués contre lui, tenoient des assemblées secrètes ; mais ils ne prenoient aucune résolution , parce qu'ils ne s'accordoient pas entre eux. Cependant le Prince de Condé se joignit ou feignit de se joindre au Duc de Guise & de Mayenne, & au Maréchal de Bouillon , pour concerter avec eux les moyens de perdre Concini. Son Altesse les vit à différentes fois pendant la nuit , mais leurs sentimens se trouvoient toujours partagés. Les uns étoient d'avis de présenter requête au Parlement , & de lui demander de faire le procès au Maréchal d'Ancre ; mais les autres , qui n'aimoient pas les longues procédures de la Justice , & qui craignoient l'autorité de la Reine-Mere dans ce Tribunal , proposerent d'enlever le Maréchal & de le conduire dans quelque place forte qui fût à leur disposition. Enfin il y en eut d'assez lâches pour insinuer qu'il étoit plus à propos de finir l'affaire d'un seul coup , & de tuer leur ennemi commun. Le Duc de Mayenne s'offrit dans une conférence , à laquelle ce Prince n'assista pas , de pas-

fer lui-même son épée au travers du corps de Concini, si Condé vouloit être présent à cette belle action. « Parlons-en à M. le Prince, dit Mayenne. — Gardez-vous en bien, réplique Bouillon; il faut faire le coup, & je me charge ensuite d'obtenir l'approbation de Son Altesse ». L'avis du Duc de Mayenne l'emporta sur les raisons du Maréchal de Bouillon; le dessein fut communiqué au Prince. Bouillon, qui le connoissoit mieux qu'aucun autre, n'avoit pas tort de soutenir qu'il étoit dangereux de se découvrir trop à Son Altesse : dans ce temps-là même, elle donnoit sa parole à Concini de le garantir de toutes les entreprises qu'on voudroit faire contre sa personne. Quels Seigneurs, quels Princes, que des gens qui propoisoient de lâches assassinats d'un aussi grand sang froid, & qui couroient s'égorger de même les uns & les autres ! O férocité du siècle & de l'éducation de ces temps-là !

Le Marquis d'Ancre s'étoit mis depuis long-temps tous les grands Seigneurs à dos, en traitant fort lestement avec eux, & en affectant un ton de supériorité qu'ils n'étoient point dans

l'intention de lui laisser prendre. Dans le temps que Concini entra dans l'exercice de sa charge de premier Gentilhomme de la Chambre, Bellegarde, qui avoit servi l'année précédente dans la même qualité, étoit bien aise de ne point céder l'appartement marqué dans le Louvre pour le premier Gentilhomme. Le Marquis d'Ancre étoit déjà logé au Louvre par le moyen de sa femme, mais il n'étoit pas assez bien avec le Grand-Ecuyer pour lui rien céder de ses avantages. Il fait donc demander au Duc de Bellegarde la clef de l'appartement ; le Duc diffère de la lui remettre sous divers prétextes. Ennuyé de ces délais affectés, le Marquis d'Ancre la demande lui-même au Grand-Ecuyer dans le cabinet de la Reine. Après un refus déclaré, on se dit des paroles offensantes de part & d'autre. Concini ne manquoit pas de courage ; il sort du Louvre pour éviter les défenses de se battre, & dans le dessein de tirer raison de l'injustice & de l'affront que lui faisoit le Duc de Bellegarde. La querelle fait grand bruit à la Cour : chacun prend parti selon sa passion ou ses intérêts particuliers. Le Comte de Soissons, ancien ami du Grand-

Ecuyer, oublioit déjà ses nouvelles liaisons avec le Marquis d'Ancre ; il menaçoit Concini de lui faire abandonner la Cour ; & sa passion, dont il étoit rarement le maître, l'auroit emporté plus loin, si le Marquis de Cœuvres, son confident, ne l'eût pas arrêté. Le Comte commençoit à rentrer en lui-même, lorsqu'un Gentilhomme vint dire à Cœuvres que le Marquis d'Ancre demandoit à l'entretenir dans l'Hôtel d'Estrées. Cœuvres s'y rend sur le champ, & exhorte Concini à se prêter à un accommodement. « M. le Prince & le Duc d'Epéron m'ont offert leur médiation, dit Concini ; mais s'il en faut venir là, celle de M. le Comte de Soissons me sera plus agréable ». Cœuvres profite de cette ouverture, & le Comte se fait un mérite auprès de la Reine de l'accommodement d'une querelle qui donnoit de l'inquiétude à Sa Majesté.

Si-tôt que le Prince de Condé eut été arrêté en 1616, la Princesse Douairiere de Condé se mit à parcourir les rues, toute en larmes, criant qu'on assassinoit son fils, & exhortant les Parisiens à s'armer ; mais ses tentatives n'abou-

tirent qu'à soulever la plus vile populace, qui alla en fort grand nombre au magnifique hôtel du Maréchal d'Ancre ; elle en enfonce les portes, brise les fenêtres, pille ses meubles somptueux & ceux de Corbinelli son Secrétaire, le tout sans la moindre effusion de sang. La Cour fut charmée que la fureur du Peuple s'épuisât sur des meubles & des bijoux, elle en avoit appréhendé des effets plus redoutables ; & pendant qu'on arrêtoit Condé, la Reine faisoit tenir dans sa basse-cour du Louvre ses équipages chargés de ballots qui contenoient l'argent & les pierreries de la Couronne, tout prêts à emmener le Roi, si le coup eût manqué ou s'il eût eu des suites dangereuses.

Concini étoit absent lorsque Condé fut arrêté. Le Maréchal revint de la Normandie où il étoit, tel qu'un Despotte qui rentre dans son empire. Il fit ôter les Sceaux à Duvair & les donna à Mangot, homme plus qu'obscur. Richelieu prit un grand ascendant dans le Conseil, & les anciens Ministres se retirèrent ; quant aux nouveaux, ils eurent ordre de travailler sous le Maréchal : dès-lors sa puissance n'eut point de

bornes. La Reine-Mere se reposa sur lui du soin de tout le Royaume, & trouva bon qu'il se mêlât de la conduite du Roi, dont il eut la mal-adresse de contrarier les goûts & de vouloir borner les plaisirs; contrainte qui inspira au jeune Roi la haine la plus violente contre ce favori. Cependant sa fortune ne l'aveugloit pas; on en a la preuve dans une conversation qu'il eut vers ce temps avec Bassompierre. Il lui peint toute l'impatience qu'il a de quitter la France & de s'en retourner en Italie jouir de sa fortune. « Je n'avois pas un sou, dit-il, quand je suis venu en France; je me suis enrichi à l'aide de mon mariage. Tous les malheurs sont tombés à la fois sur moi; je perds mes amis; on me chasse de mon Gouvernement; la populace me déteste & m'insulte; mes gens sont pendus; je suis forcé de fuir; on pille ma maison; ma fille chérie meurt & ma femme ne veut point partir. J'ai de quoi faire le Souverain: j'ai offert au Pape six cent mille écus pour l'usufruit du Duché de Ferrare: je laisserai encore plus de deux millions à mon fils ! Quelle déprédation n'a-t-il pas fallu commettre pour amasser cette

fortune ! & aux dépens de qui ? L'infortuné n'eut pas l'avantage d'en jouir long-temps ! Le Lundi 24 Avril 1617, le Maréchal d'Ancre, que Louis avoit ordonné d'arrêter, entre au Louvre pour le Conseil. Vitry l'aborde & lui demande son épée. Concini fait un mouvement ; on ne fait si ce fut pour la rendre ou pour se défendre ; il reçoit trois coups de pistolet, il tombe & à l'instant expire.

Au moment de l'assassinat du Maréchal d'Ancre, la Reine-Mere étonnée d'entendre les coups de pistolet tirés dans le Louvre, avoit dit à une de ses femmes de chambre de mettre la tête à la fenêtre & de s'informer de ce qui étoit arrivé. La femme voyant un Capitaine des Gardes qui se promenoit dans la cour & qui paroissoit être là pour donner des ordres, lui demande ce qu'il y avoit de nouveau. « Le Maréchal d'Ancre est tué, répond froidement Vitry. — Et qui a fait le coup, dit la femme ? — Moi, réplique-t-il avec la même tranquillité ; le Roi me l'a commandé ». On rapporte qu'à cette première nouvelle, Marie de Médicis s'écria : « J'ai régné sept ans, il ne faut plus

penfer à d'autre couronne qu'à celle du Ciel ». D'autres la font parler avec autant de modération, & plus de vraisemblance. « Je ne suis pas fâchée, lui font-ils dire, que le Roi ait fait tuer le Maréchal d'Ancre, s'il le juge à propos pour le bien du Royaume; mais la défiance qu'il m'a témoignée en me cachant sa résolution, me cause un sensible déplaisir ». Il est possible que Marie de Médicis ait parlé de la sorte, après qu'elle fut revenue de son premier trouble, & quand elle voulut se raccommoder avec son fils, qui commençoit d'agir en maître; mais il est certain qu'en apprenant la mort de Concini, la Reine-Mère, échevelée, se mit à courir en battant des mains. Elle étoit encore toute étourdie de ce coup inattendu, lorsqu'un domestique imprudent lui vint dire qu'on ne savoit comment apprendre une si triste nouvelle à la Maréchale d'Ancre. « Votre Majesté, ajouta-t-il, voudroit-elle bien la lui annoncer elle-même? — J'ai bien d'autres choses à faire maintenant, répond Marie d'un air courroucé. Si on ne peut dire à la Maréchale que son mari est tué, il faut le lui chanter aux oreilles.

Qu'on ne me parle plus de ces gens-là : je leur avois dit , il y a long-temps , qu'ils feroient bien de s'en retourner en Italie ». La Reine-Mere se mit alors à déclamer contre le mari & la femme. Elle racontoit à la Duchesse Douairiere de Guise , à la Princesse de Conti & à d'autres Dames , comment le Maréchal avoit refusé de quitter le Royaume , sous prétexte que le Roi lui faisoit meilleur visage que jamais. « Ne vous y fiez pas , lui disoit Marie de Médicis , le Roi ne dit pas tout ce qu'il pense ».

Dès que le Maréchal d'Ancre fut étendu mort sur la place , quelques-uns des assassins apostés se saisirent de ce qu'il avoit de plus précieux sur lui. L'un prit son diamant , & l'autre son épée. Celui-ci emporta l'écharpe , celui-là le manteau. Le corps fut porté ensuite dans une petite chambre qui servoit de retraite aux soldats de la garde. Sur le soir on en fit la visite. On a prétendu que le Maréchal avoit dans ses poches pour deux millions ou environ de rescriptions sur le Trésor Royal & de billets ou obligations des Fermiers ou des revenus publics. Cela ne paroît pas vraisemblable : à quoi bon ces papiers

bien cachetés dans ses poches ? Ce n'étoit pas de l'argent comptant ; quel usage en pouvoit-il faire s'il craignoit d'être surpris ? Quoi qu'il en soit , il portoit sur sa chemise une chaîne d'or qui soutenoit je ne fais quel reliquaire , dans lequel il n'y avoit qu'un petit morceau de toile blanche ; on s'écria sur le champ *au charme , au sortilège*. Quelques-uns craignirent d'y toucher , de peur que le diable ne s'emparât d'eux. C'étoit apparemment quelque espece de relique , car enfin Concini étoit superstitieux. On apperçut ensuite deux cauterés & deux ruptures en deux endroits du corps , ce qui prouve que le Maréchal étoit usé par les excès de la jeunesse. Je me souviens à ce sujet d'avoir lu quelque part , que Marie de Médicis voulant dissuader Galigai d'épouser Concini , lui disoit que son amant étoit perdu de débauche. Enfin , le corps fut mis dans un drap acheté cinquante sous. On l'enterra la nuit sans aucune cérémonie , au-dessous des orgues de Saint-Germain-l'Auxerrois. Un Prêtre de la Paroisse voulant entonner un Pseaume qui se chante ordinairement en pareille occasion , ceux

qui avoient fait apporter le corps par ordre du Roi, sautent au visage du Prêtre & lui ferment la bouche. « Ce scélérat, disent-ils, ne mérite pas qu'on prie Dieu pour lui ». Les fossoyeurs avoient eu soin de rejoindre si promptement les pierres levées pour faire la fosse, qu'il étoit difficile de s'apercevoir qu'il y avoit là un corps nouvellement enterré. Cependant le peuple en eut bientôt connoissance ; quelques gens de néant, informés du lieu de la sépulture, s'attroupent à l'instant dans l'Eglise. Un d'entre eux s'étant avisé de gratter autour des pierres, on reconnut bientôt qu'elles avoient été levées & remises la nuit précédente ; le bruit redoubla pour lors d'une telle manière, que des Prêtres vinrent chasser la canaille dont les clameurs interrompoient le service. Mais enfin le Clergé de cette Eglise étant sorti pour la Procession solennelle qui se fait tous les ans le 25 Avril, la populace qui accourut de toutes parts se mit à déterrer le corps, & à crier *vive le Roi*. Le Clergé, revenu de la Procession, ne put arrêter le tumulte, & il fallut cesser le service Divin.

Le Grand-Prévôt eut ordre d'aller à l'Eglise avec quelques soldats , & de tirer le cadavre des mains de ces forcenés ; ils menacerent cet Officier de l'enterrer lui-même tout vivant. Il parut dans la suite que les ennemis de Concini étoient bien aises de laisser faire le peuple ; une seule Compagnie du Régiment des Gardes suffisoit pour le dissiper. Il en passa une dont les soldats fournirent leur meche pour servir de corde lorsqu'on voulut pendre le corps du Maréchal. Tiré hors de l'Eglise , il fut exposé pendant quelque temps devant la porte de Barbin , qui logeoit dans le voisinage. Ses Gardes le contraignirent à regarder par la fenêtre le corps de son protecteur , qui fut ensuite traîné jusqu'au Pont-Neuf , où il y avoit une potence que le Maréchal d'Ancre avoit fait dresser lui-même depuis quelques temps pour effrayer ceux qui auroient voulu exciter quelque trouble. Un laquais , plus insolent & plus audacieux que les autres , s'offre d'attacher par les pieds à cette potence le corps d'un homme qui , disoit-il , l'avoit menacé de le faire pendre il n'y avoit pas longtemps.

La Galigai, étonnée du bruit qu'elle entend autour du Louvre, en demande la cause à ses Gardes : *C'est votre mari qu'on pend*, lui dit brutalement un d'entre eux. Elle parut plus émue qu'à l'ordinaire ; mais ce nouvel accident ne tira pas une larme de ses yeux. Pour achever un tableau d'horreur, nous ajouterons qu'on creva les yeux au corps du Maréchal, qu'on lui coupa le nez, les oreilles, les marques de son sexe, les bras & la tête. Enfin, la populace s'étant partagée en diverses troupes, chacun traîna dans les rues quelque partie du cadavre. Un homme assez bien mis, en ouvrit le ventre, y mit sa main, la tira teinte de sang, la lécha ensuite. Ce n'est pas tout, un autre prit le cœur, le fit griller sur les charbons, le mangea, en trempant chaque morceau dans du vinaigre. Le tronc du corps fut traîné à la Greve, à la Bastille, devant l'hôtel du Prince de Condé, & jusqu'à la porte de la maison même du Maréchal. La grande fureur de la populace s'étant enfin assouvie, on brûla une partie du corps à la Greve, & le reste sur le Pont-Neuf. Quelques misérables ramassèrent les cendres qu'ils vendirent à

l'once. Le laquais qui avoit attaché le corps à la potence, tendoit son chapeau, en demandant quelque chose pour avoir pendu M. le Maréchal, & les plus pauvres lui donnoient.

La nouvelle de la mort de Concini fut reçue dans les Provinces avec de grands applaudissemens ; on y alluma des feux de joie, on y pendit le Maréchal en effigie. Louis XIII fit écrire aux Gouverneurs, que le Maréchal & sa femme abusant de son bas âge & de l'ascendant qu'ils avoient sur l'esprit de la Reine sa mere, ne laissoient au jeune Monarque que le nom de Roi ; qu'il s'étoit vu forcé de cacher ses bonnes intentions, en feignant de penser à toute autre chose qu'au gouvernement de l'Etat ; que diverses personnes ayant pressé instamment la Reine sa mere de trouver bon que le Roi prît désormais l'administration des affaires publiques, le Maréchal d'Ancre, accouru de Normandie, s'étoit efforcé d'empêcher l'exécution des bons & justes desseins de Sa Majesté ; que dans la nécessité indispensable de mettre sa personne en sûreté, & de prévenir l'embrasement général dont la France étoit menacée,

il

il avoit ordonné au Capitaine des Gardes d'arrêter Concini prisonnier ; mais que le Maréchal étant venu au Louvre, bien accompagné, voulut faire de la résistance ; qu'il y eut des coups de pistolet tirés, dont quelques-uns l'éten- dirent mort sur la place ». Louis finit sa lettre en avertissant qu'il veut dé- formais gouverner par lui-même, & retirer son Royaume du péril extrême où l'ont précipité les funestes & dan- gereux conseils que la Reine sa mere a suivis.

La mort de Concini effraya telle- ment le nouveau Ministre & les créa- tures, qu'aucun d'eux ne se crut en sureté chez lui. Mangot, Garde des Sceaux, l'Evêque de Luçon & Barbin allerent d'abord se cacher aux écuries de la Reine-Mere ; ils y demeurèrent quelque temps, incertains du parti qu'ils avoient à prendre : après une longue délibération, ils envoyerent Bragelone implorer pour eux le secours de Marie de Médicis. Assez embarrassée pour elle-même, Marie donna de bonnes paroles à Barbin ; « Mais, ajouta-t-elle, je ne fais que dire au Garde des Sceaux & à l'Evêque de Luçon ». La Reine,

Mere aimoit plus son Intendant que les deux autres ; elle jugeoit bien par la rigueur que son fils commençoit à lui témoigner, que son crédit, mort en un instant, ne seroit peut-être pas capable de sauver Barbin. En effet, ses prieres & ses larmes ne purent y réussir. Mangot & Richelieu n'ayant plus rien à espérer du côté de Marie de Médicis, prirent la résolution de tout hasarder, & d'aller voir au Louvre quelle seroit la décision de leur sort. Mangot entre le premier, & va droit vers l'appartement de la Reine-Mere. Vitry l'ayant apperçu, vient lui dire de ne pas avancer plus loin, & d'attendre l'ordre du Roi. Le Garde des Sceaux fit deux ou trois tours dans la cour à côté de celui qui venoit de renverser le grand appui de sa fortune. Vitry le laissa bientôt seul, & personne ne s'empressa de tenir compagnie à ce Garde des Sceaux. Ennuyé de se voir montrer au doigt & d'essuyer les regards insultans de ceux qui se réjouissoient de sa disgrâce, Mangot envoie demander la permission d'aller faire la révérence à Sa Majesté. Le jeune Loménie, fils du Secrétaire d'Etat, vient lui dire de la part du

Roi, d'aller chercher les Sceaux & de les rapporter sur le champ. Mangot obéit : le voilà donc qui revient pour la dernière fois au Louvre, pour y remettre les marques de sa dignité. Vitry le rencontre au bas de l'escalier, & lui dit d'un ton moqueur : « Où allez-vous donc, Monsieur, avec votre robe de satin ? Le Roi n'a plus besoin de vous ». Mangot répond humblement qu'il rapportoit les Sceaux que le Roi lui avoit fait demander : on lui permet de monter à la grand'salle ; il y demeura long-temps exposé aux railleries de tout le monde. De Luines vient enfin lui demander les Sceaux de la part du Roi. « A ce coup, nous avons les Sceaux, dit Louis fort content ; nous aurons aussi les finances ». Le désolé Mangot passa encore quelques mauvaises heures au Louvre : son inquiétude redoubla lorsqu'il se vit conduire à la chambre de Vitry par quatre Gardes, qui ne le quitterent plus jusqu'au soir ; trop heureux d'en être quitte à si bon marché, il s'en retourna enfin chez lui assez gaiement, quand on lui en eut donné la permission.

Richelieu, Evêque de Luçon, reçut

V 2

d'abord une grande mortification ; plus hardi que Mangot , il s'étoit d'abord présenté chez Sa Majesté. « Hé bien , M. de Luçon , lui dit le Roi toujours assis sur son billard dont il s'étoit fait une espece de trône , je suis enfin délivré de votre tyrannie ». (*Voyez l'article de Richelieu.*) Le Prélat fut déconcerté ; comme il se préparoit à répondre quelque chose pour sa justification , le Roi lui ordonna brusquement de se retirer. Sa Majesté avoit oublié les bonnes espérances qu'Elle avoit données quelques jours auparavant à Richelieu ; on l'en fit souvenir , & Elle envoya dire à l'Evêque de Luçon que la charge de Secrétaire d'Etat étoit rendue à Villeroy , mais qu'il seroit toujours un des Conseillers d'Etat de Sa Majesté ; en effet , un Officier le conduisit de la part du Roi à la porte du cabinet où le Conseil étoit assemblé. Dès que Villeroy & les anciens Ministres apprirent qu'on alloit faire entrer l'Evêque de Luçon , ils formerent tant de difficultés , que le Prélat n'osa pas se montrer ; il demeura toujours à la porte , sous prétexte de s'entretenir avec le Président Miron , Richelieu feignit même de renoncer

généreusement à ses prétentions , ce qui n'empêcha pas ses ennemis de lui reprocher que cette marque apparente d'un reste de faveur étoit une preuve certaine qu'il avoit trahi Marie de Médicis & Concini , pour gagner les bonnes grâces de Luines.

Barbin fut plus maltraité que les deux autres. Le Président Aubri , & Castille Intendant des Finances , eurent la commission d'aller l'arrêter , & de faire l'inventaire de ses papiers & de ses meubles. Les Commissaires ne trouvèrent pas Barbin chez lui , il étoit encore aux écuries de la Reine-Mere. Des Archers eurent ordre de l'aller prendre & de l'amener. Tous ses papiers furent inventoriés & bien scellés. Dans l'espérance de se tirer de ce mauvais pas , Barbin se mit à déclamer contre le Maréchal d'Ancre , dont il avoit toujours été le plus intime confident. Tel est le génie des gens de Cour , & particulièrement de ceux qui doivent leur élévation à la fortune. De Procureur à Melun , Barbin s'étoit avancé par degrés dans les fermes publiques : ayant ensuite trouvé le moyen d'entrer dans

la Maison de la Reine-Mère, il avoit obtenu, à la sollicitation de Concini & de sa femme, la charge de Contrôleur-Général des Finances. Le crédit de ce Barbin étoit si grand, que l'Evêque de Luçon lui offrit une de ses sœurs en mariage. Cette mésalliance n'eut pas lieu, parce que la disgrâce du favori éclata dans cette circonstance. Ce fut très-heureux pour la Dame, qui devint mère de la première Princesse du Sang (l'épouse du grand Condé). Barbin fut gardé chez lui jusqu'à ce qu'on le transférât dans les prisons du *Fort-l'Evêque*.

Dès que la Maréchale d'Ancre fut instruite de la mort de son mari, elle cacha, dit-on, ses pierreries dans un de ses matelas : elle espéroit de les sauver, en les cachant ensuite ; mais des gens envoyés par Vitry la firent lever, ils fouillèrent par-tout, & les pierreries furent trouvées. Les soldats enleverent jusqu'aux bas de la Galigai : elle n'en avoit point quand on lui ordonna de s'habiller ; & comme on lui avoit pris tout son argent, elle envoya demander quelque monnoie à son fils. Ce qu'il donna fut employé à acheter

des bas de toile à cette Maréchale de France. On la conduisit dans la chambre où le Prince de Condé fut d'abord enfermé dans le Louvre ; elle essuya en s'y rendant les outrages des soldats insolens , & les insultes de quelques-uns de ses ennemis qui affectèrent de se trouver sur son passage. Tout le monde rend ce témoignage à la Galigai , qu'elle souffrit sa disgrâce avec beaucoup de courage. On ne la vit jamais pleurer ; elle parloit de sang froid & sans emportement. « On a tué mon mari, disoit-elle à ses Gardes ; n'est-ce pas assez ? Que le Roi me permette de sortir de France ». Mais ce n'étoit point l'intention de Luines : pour se faire donner les biens de l'homme & de la femme, avec quelque apparence de justice, il falloit que la Galigai mourût par la main du Bourreau : elle fut transférée du Louvre à la Bastille.

Lorsqu'on la transféra , cette infortunée étoit si dépourvue de tout, que la femme de Persan , Capitaine de la Place , fut obligée de donner une chemise à cette Maréchale de France. Le Prince de Condé , son ennemi, enfermé dans cette même prison à sa sollicita-

tion, eut pitié d'elle, quand il apprit l'état malheureux où cette femme si riche & si puissante se voyoit réduite. « La Galigai, disoit Condé, n'est pas coupable des désordres de l'Etat; la faute ne doit être imputée qu'à l'ambition de son mari ». On la transféra bientôt de la Bastille dans les prisons de la Conciergerie au Palais. *Hélas! je suis perdue*, s'écria-t-elle en y entrant. On dit qu'elle n'apportoit avec elle qu'un petit paquet de linge & environ quatre-vingts écus. Son argent lui fut volé à la porte de la prison. Une Italienne qui la servoit, & son Apothicaire dont elle avoit besoin à cause de sa mauvaise santé, l'avoient suivie à la Bastille; on ne lui permit pas de les garder à la Conciergerie. Sa constance & sa fermeté devant ses Juges, rappellerent la pusillanimité du Maréchal de Biron, condamné sous le feu Roi, quinze ans environ auparavant. *Biron, disoit-on par-tout, est mort en femme, & la Galigai meurt en homme.*

Quelques-uns des Juges de la Galigai crurent qu'il suffisoit de la condamner au bannissement & à une amende. Mais les sollicitations & les intrigues de

Luines entraînent le plus grand nombre : il vouloit que le Maréchal & la Maréchale fussent déclarés impies & forciers. C'étoit un moyen de confirmer Louis XIII dans son aversion pour Marie de Médicis , & dans le dessein de tenir éloignée de sa personne une mere dont les plus intimes confidens étoient convaincus de fortilége , de Judaïsme & des impiétés les plus abominables. On dit que la Galigaï se voyant condamnée , assura qu'elle étoit grosse ; cette malheureuse femme vouloit gagner du temps , dans l'espérance que la fureur de ses ennemis se ralentiroit , & que Marie de Médicis , qui l'avoit aimée dès son enfance , pourroit obtenir quelque adoucissement en sa faveur. « Vous n'y pensez pas , Madame , dit quelqu'un de ses Juges ; vous avez déclaré que votre mari n'a point couché avec vous depuis deux ans ; que croira-t-on dans le monde , s'il est vrai que vous soyez grosse » ? Cela fit rentrer la Maréchale en elle-même. Sans attendre la visite des Sages-femmes , elle avoua que le dessein de prolonger sa vie lui avoit fait avancer un mensonge. L'Arrêt qui la condamnoit à mort comme forcier.

fut prononcé & exécuté le huit Juillet : jamais il n'y eut un si grand concours de peuple à la Grève. La Maréchale d'Ancre but le calice dans toute son amertume ; on ne lui épargna rien de l'infamie du supplice. Elle fut traînée dans un tombereau , comme la plus grande malfaitrice du monde. Lorsqu'elle fut sur l'échafaud , elle protesta qu'elle mouroit innocente des crimes pour lesquels ses Juges l'avoient condamnée. Sa piété & sa résignation attendrirent tous les spectateurs ; & ces mêmes Parisiens , qui avoient traité le corps du Maréchal d'Ancre avec tant de barbarie & d'inhumanité , versèrent des larmes à la mort de sa veuve : ils oublièrent les imprécations dont ils avoient chargé la femme & le mari trois mois auparavant. Le corps de Léonora Galigai fut brûlé , & les cendres en furent jetées au vent.

De Luines obtint la confiscation de tout ce que le Maréchal & la Maréchale d'Ancre possédoient en France & en Italie. Par une nouvelle Jurisprudence , le Parlement déclara que tous leurs biens situés hors du Royaume , étoient confisqués au profit du Roi , comme

provenant des deniers tirés du trésor de Sa Majesté. Duvair, Garde des Sceaux, s'opposa d'abord au don que le Roi faisoit à son favori, des Fiefs acquis en France par le Maréchal. Ce Magistrat soutenoit que selon les lois, ces biens étoient réunis au Domaine de la Couronne, & par conséquent inaliénables. Le refus que Duvair fit pendant quelque temps de sceller les Lettres que de Luines avoit obtenues, parut digne de la probité du Garde des Sceaux, & tout le monde l'en estimoit davantage. Heureux s'il ne se fût point démenti ! mais il se laissa tenter & gagner par le riche Evêché de Lisieux, que le favori lui présenta. Ceux qui avoient le plus loué Duvair, le blâmerent alors publiquement. « Il est homme aussi-bien qu'un autre, disoient-ils ; la vertu de ce nouveau Caton n'est pas à l'épreuve d'un Bénéfice de quarante ou cinquante mille livres de rente ». La récompense qui fit succomber son austère vertu, ne lui convenoit en aucune manière. Un Magistrat, imbu des maximes sévères des Parlemens de France, qui prêchent sans cesse l'exacte observation des anciens

Canons & qui crient contre les dispenses abusives, devoit-il prendre, à la fin de ses jours, un Evêché dont il toucha le revenu sans faire jamais aucune fonction Episcopale? Mais l'ambition & l'intérêt l'avoient corrompu, & l'on prétend que le bon homme songea quelque temps à se faire Cardinal, ce qui ne pouvoit arriver sans le secours de Luines, dont il fut désormais le très-humble serviteur.

Nous ne voyons pas que la Reine-Mere ait rien tenté en faveur de la Maréchale d'Ancre, qu'elle avoit en quelque façon conduite au supplice, en favorisant sa cupidité, son avarice & son ambition démesurées. Il est vrai que Marie de Médicis ne fut guere plus respectée à cette époque que la Maréchale. On entra dans sa chambre sans sa permission. Des Officiers allerent jusque dans son cabinet, ils chercherent sous son lit & dans ses coffres. La Dame d'honneur de Marie de Médicis, étonnée d'une pareille recherche, en demande la raison. « J'ai ordre, répond un Officier, de voir s'il n'y a point ici quelque baril de poudre, pour faire sauter le Roi qui couche au-dessus de

cet appartement ». Une porte en fut incontinent murée : on rompit le pont-levis qui conduisoit au jardin de la Reine. Tous les discours , tous les mouvemens du visage de Marie , étoient rigoureusement observés. « Madame , lui dirent ses Filles d'honneur effrayées, nous venons d'apprendre qu'on a rasé la Maréchale d'Ancre ». (C'étoit un faux bruit répandu dans le Louvre.) « Laissez-les faire , dit froidement la Reine à ses Filles , ces gens-là sont capables de tout. J'ai eu l'honneur d'épouser le plus grand Roi de l'Europe ; j'ai gouverné sept ans la France , durant le bas âge de mon fils : si Dieu me donne encore quelque temps de vie , je tâcherai de parvenir à une couronne & plus brillante & plus solide ». Ces sentimens si louables. n'étoient pas gravés assez profondément dans le cœur de Marie de Médicis, & bientôt on la vit s'ennuyer de son état , quand il ne lui resta plus d'autre occupation que celle de dire son Chapelet & de réciter ses Heures.

La Maréchale d'Ancre laissoit de son mariage un fils. Il seroit injuste de croire le Maréchal d'Ancre tel que l'ont dépeint

les Historiens du temps : la plupart vendus au nouveau Gouvernement, emportés par les préjugés qu'on a toujours contre les malheureux, le peignent comme un homme capable des plus grandes scélératesses. Mais des hommes qui avoient long-temps vécu avec lui, le jugeant après sa mort, nous en donnent une toute autre idée, qu'aucun fait notoire ne dément. Bassompierre & le Maréchal d'Estrées disent que Concini étoit un galant homme, d'un bon jugement, d'un cœur généreux, libéral jusqu'à la profusion, de bonne compagnie, & d'un accès facile. Avant les troubles, il étoit aimé du peuple, auquel il donnoit des fêtes, des spectacles, des tournois, des carroufels, des courses de bague dans lesquelles il brilloit, parce qu'il étoit adroit & beau cavalier. Il jouoit beaucoup, mais noblement. Il avoit l'esprit folide & enjoué, d'une tournure agréable; sa conversation étoit pleine de faillies; naturellement bienfaisant, jamais désobligeant à personne; de sorte qu'en examinant les circonstances de sa mort, on ne peut, dit Bassompierre, attribuer qu'à un mauvais destin.

Le Marquis de Bonnivet, Flamand, étant prisonnier de guerre dans la Citadelle d'Amiens, dont Concini étoit Gouverneur, imagina d'être malade, pour ensuite faire le mort, être emporté hors de la Citadelle & se sauver. Concini instruit de ce dessein, va le voir. Le Prisonnier prend le ton plaintif d'un homme accablé par la maladie, dit au Gouverneur qu'il se sent attaqué mortellement, & que sans doute il le voit pour la dernière fois. Le Gouverneur entre dans sa peine, l'interroge sur la nature de son mal; & n'en tirant rien de satisfaisant: « Il seroit fâcheux, dit-il à Bonnivet, que vous mourussiez sous ma garde; car comme on fait passer les Italiens en France pour de grands empoisonneurs, je serois obligé de vous faire ouvrir ». Cette plaisanterie, dit Siri, fut un excellent élixir pour le malade, qui ne tarda pas à le guérir.

En qualité de Gouverneur de la même Citadelle d'Amiens, le Maréchal d'Ancre avoit souvent des démêlés avec la Ville, que le Prince de Joinville, Gouverneur de la Province, soutenoit.

contre lui. Prouville , l'homme de Joinville , non content de s'opposer au Maréchal , affectoit à son égard des airs de mépris. Concini charge quelques gens de main de punir le Major de ses bravades. On peut juger des ordres qu'il donna , par son étonnement lorsqu'il apprit que Prouville avoit été tué. *Ventre-Saint-Paul* , s'écria-t-il , *c'est trop ; il falloit seulement lui donner les étrivieres & non l'assassiner.*

Le Maréchal laissa un fils , comme nous venons de le dire ; il étoit âgé de quinze ans , doué de qualités aimables , qui promettoit beaucoup. Au moment de la mort de son pere , il fut inhumainement donné en spectacle , & servit de jouet aux Bas-Officiers de la Cour. A cette humiliation succéda une captivité de quelques mois dans le Château de Nantes , d'où il fut enfin envoyé à Florence. Il y traîna , avec une fortune médiocre , une vie languissante que le chagrin abrégea.



FRANÇOIS LECLERC
DU TREMBLAY,
DIT LE PERE JOSEPH, CAPUCIN,
Sous le Regne de Louis XIII.

LECLERC DU TREMBLAY, plus connu sous le nom du PERE JOSEPH, dut les commencemens de sa fortune à Antoinette d'Orléans de Longueville, laquelle avoit pris le voile de Religieuse après la mort de Charles de Gondi, Marquis de Belle-Isle, son époux. Le Capucin devint le directeur de cette Dame, & la seconda dans l'entreprise d'une nouvelle réforme des Religieuses Bénédictines qu'on appelle communément *les Filles du Calvaire*. Je ne fais d'où vint l'étroite liaison du Pere Joseph avec Charles, Duc de Nevers & puis de Mantoue. Ces deux esprits inquiets & chimériques conçurent le dessein d'instituer une nouvelle Chevalerie, ou plutôt de former une Croisade contre les Infidelles. Le Duc s'intrigua à cet effet dans plusieurs Cours

de l'Europe , & le Capucin fit des voyages à Rome & en Espagne , & composa divers Ouvrages , afin de prouver l'utilité du projet , & la facilité de l'exécuter. L'Auteur de la Vie du Pere Joseph vante fort un Poëme intitulé *la Turciade* , où il exhortoit tous les Princes Chrétiens à se liguier contre les Musulmans. Le Pape Urbain VIII , qui se piquoit d'être grand connoisseur en poésie , fut si charmé , dit-on , de ce Poëme , qu'il ne le croyoit pas inférieur à l'Enéide. Si cela est , on ne doit pas avoir une grande idée du goût de Barberin. Le Capucin Joseph se mêloit aussi de versifier en François. Dans je ne sais quelle Prosopopée de sa façon ; la Grece s'adressoit au Roi Louis XIII , & le conjuroit de travailler à l'affranchissement d'un pays autrefois si célèbre.

Qu'un Moine ambitieux de se produire dans le monde , forme le chimérique projet d'une Croisade universelle , cela n'est pas fort extraordinaire ; mais que le Duc de Nevers & d'autres personnes aussi distinguées aient donné dans cette extravagante vision , c'est , à mon avis , une chose fort surpre-

nante. Cette entreprise fut poussée assez loin. Nevers & plusieurs autres se croiferent solennellement ; des Seigneurs Allemands & Polonois en firent de même. Le Pere Joseph projetoit de lever cinquante mille hommes , & de les entretenir deux ans , avec ce que le Pape , les Princes Chrétiens , les Croisés & tous les Fidelles lui fourniroient. En ce temps-là on espéroit de conquérir l'Empire Ottoman , ou du moins d'y entrer fort avant , & d'y vivre à discrétion. Les Valaques , les Moldaves & d'autres peuples impatiens de secouer le joug , devoient , au compte du Capucin , se joindre aux Croisés. Enfin , les Allemands & les Polonois auroient attaqué les Turcs par terre , pendant que les François , les Espagnols & les Italiens feroient une descente dans la Morée. Après de sérieuses méditations & des mouvemens extraordinaires , on ne peut armer que sept vaisseaux pour la nouvelle Croisade. Le Pere Joseph , fondé sur certaines révélations , ne perd point courage : avec cette flotte , il se flatte de prendre le Grand-Seigneur & de l'amener en triomphe dans la place Royale ; ce fut du moins le re-

proche que les ennemis du Capucin lui firent publiquement ; on le traita comme un franc visionnaire. Quoi qu'il en soit , la Croisade se dissipa en moins de six mois. Elle lui fut cependant d'une grande utilité : il avoit eu l'adresse de se faire charger de quelques négociations secrètes à Rome , à Madrid , dans le voyage qu'il y fit sous prétexte d'avancer le projet de la conquête de l'Orient ; & comme il avoit de la souplesse & de la dextérité , il ménagea si bien les affaires qui lui furent confiées , qu'il acquit de la considération à la Cour de France. Le Cardinal de Richelieu le goûta beaucoup & résolut de se servir de lui. Dès que le Pere Joseph se vit bien auprès d'un grand Ministre d'Etat , il ne pensa plus à la Chevalerie ni aux Croisades. Le bon Pere conserva cependant toujours son goût pour la guerre. On dit qu'il voulut aller à l'attaque des barricades de Suze , & qu'il mit une grande écharpe blanche autour de son capuchon , ce qui lui faisoit une espece de turban qui prêta beaucoup à rire. Au siège de Privas , formé quelque temps après , le Capucin eut encore la fantaisie de

se donner un air guerrier. Il monte un cheval entier de l'écurie du Cardinal de Richelieu ; mais le cheval sent bientôt que son homme n'est pas bon écuyer : une jument s'étant présentée , le cheval du Révérend Pere lui saute sur la croupe. Le Capucin effrayé fit vœu de ne monter plus désormais l'impudent & luxurieux coursier , qui le mettoit en danger de se casser la tête. L'accident du Pere fut un sujet de plaisanterie pour toute l'armée , & le nom d'impudent demeura au cheval. Mais si le Cardinal de Richelieu s'amusoit quelquefois aux dépens du Pere Joseph , il l'entretenoit ordinairement de choses fort sérieuses , & concertoit avec lui les moyens de renverser les projets de ses ennemis. Il le choisit pour la Diète de Ratisbonne , comme le négociateur le plus propre à former une étroite liaison entre la France , la Suede & les Princes Protestans d'Allemagne , & à semer la défiance & la jalousie entre les Princes Catholiques & l'Empereur. Le bon Pere s'acquitta fort bien de sa commission. Son voyage à Ratisbonne causa d'étranges embarras à la maison d'Autriche.

Le traité de Ratisbonne, conclu le 13 Octobre 1620, entre l'Empereur d'une part, & le sieur Brulart de Léon & le Pere Joseph de l'autre, au nom du Roi qui les avoit envoyés à la Diète pour y justifier ses intentions, ne partit d'abord satisfaire aucune des parties contractantes. Louis XIII n'en approuva que les articles qui concernoient les affaires d'Italie: ses Envoyés avoient passé leurs pouvoirs, en ôtant au Roi la liberté de secourir ses alliés; mais les nouvelles qu'ils reçurent de l'état où se trouvoit Sa Majesté à Lyon, des divisions de la Cour & de la disette qui étoit dans Casal, leur fit juger le traité nécessaire. Le Cardinal ne laissa pas de crier fort haut, & il reçut si mal le Pere Joseph à son retour d'Allemagne, qu'on le crut disgracié. On ne sait si la politique n'eut pas beaucoup de part à ce traitement, & s'il ne fit pas le mal beaucoup plus grand qu'il n'étoit, pour persuader au Roi qu'il avoit besoin de lui pour le réparer. En effet, sa colere passa bientôt, & il continua à employer le Pere Joseph dans les plus importantes affaires. Ce

Religieux avoit exécuté le point capital de sa commission à Ratisbonne. On lui avoit commandé de travailler sur-tout à empêcher que la Diète n'élût le fils de l'Empereur pour Roi des Romains ; Ferdinand ne l'avoit convoquée que dans la vue de cette élection : le Pere Joseph agit si adroitement auprès des Electeurs, qu'il leur persuada de la différer, en leur remontrant qu'elle ne pouvoit qu'augmenter la puissance de l'Empereur & affoiblir la leur. Il remontra de même au Duc de Baviere que l'autorité que Wallstein s'étoit acquise dans l'Empire ; où il régloit tout à sa fantaisie, étoit infiniment honteuse au Collège électoral ; & il le persuada si bien, que la Diète demanda qu'on ôtât le généralat au seul homme de ce temps-là, capable de soutenir la ligue Catholique en Allemagne : l'Empereur y consentit & ne fut pas longtemps à s'en repentir. On l'entendit dire plus d'une fois : *Qu'un pauvre Capucin l'avoit désarmé avec son chapelet, & que tout étroit qu'étoit son coqueluchon, il avoit su y faire entrer six bonnets électoraux.* D'autres attribuent cette plaitanterie au Cardinal de Richelieu.

Après que Gaffion eut quitté le service de la Suede pour entrer dans celui de France , Richelieu qui connoissoit son mérite , n'oublia rien pour s'en faire une créature. « J'aime les gens comme vous , lui dit-il ; en me servant bien , vous aurez toute la satisfaction que vous pourrez désirer ». Le Pere Joseph parut d'abord fort content de Gaffion , mais l'Officier protestant fit mal sa Cour à ce Pere Capucin. Soit que Gaffion ne pût modérer en certaines occasions la grande vivacité de son esprit , soit qu'il eût conçu du mépris pour un Moine qui se mêloit des affaires de la guerre sans y rien entendre , Gaffion lui fit certaines reparties qui jamais ne purent bien s'oublier. Joseph avoit proposé d'incorporer dans l'armée Françoisise deux ou trois mille chevaux des débris de l'armée de l'Electeur de Saxe , que plusieurs Officiers & leurs Régimens abandonnoient depuis son accommodement particulier avec l'Empereur. Gaffion remontre là-dessus au Capucin , qu'il seroit presque aussi facile de débaucher toute l'armée Saxonne , que d'en tirer trois mille hommes ; que
ce

ce n'étoit pas la peine d'aller chercher si loin & à si grands frais un petit nombre de gens qui se pouvoit trouver si facilement en France. Si on veut, ajoute-il, augmenter mon Régiment de six compagnies de cent Maîtres chacune, je m'engage à tirer de l'armée ennemie, avant la fin de la campagne, les deux ou trois mille chevaux. Le Pere Joseph ne goûte point l'expédient, & dit en souriant au Colonel Protestant : » Je vois bien que nous ne sommes pas de même créance.—Encore moins de même métier, réplique brusquement Gassion ». Le moine fut piqué jusques au vif d'une repartie qui le renvoyoit à sa Regle & à son Bréviaire. « C'est assez, reprend-il en dissimulant sa colere, que je sache les intentions du Roi. On ne veut que trois mille chevaux, vous devez vous en tenir là ». Joseph congédie gravement Gassion, & le Colonel continue avec la même vivacité de vouloir prouver à Servien, présent à la conversation, que la remontrance faite au Capucin est raisonnable. Toute la Cour rit du démêlé de l'Officier & du Pere Joseph. Bautru, attentif à chercher un nouveau conte pour divertir le

Roi, va demander des Gardes à Sa Majesté, afin d'arrêter deux gens qui vont se faire un appel. « Qui sont-ils, demande Louis ? — *Le Pere Joseph & un huguenot* », répond Beautru ; & il se met à contrefaire un Capucin qui voudroit se battre. La chose parut si plaisante, que Louis en parla tout le reste de la journée. Joseph, irrité au dernier point du ridicule qu'on lui donne, prend la résolution de se venger de Gassion, & de traverser son établissement en France. Si ce Pere eût réussi, il auroit privé son pays d'un des plus grands Officiers qu'il ait jamais eu ; il eut heureusement le dessous dans cette occasion.

Entré au service de France, dans l'armée que le Maréchal de la Force commandoit en Lorraine, Gassion n'y demeure pas long-temps sans signaler sa bravoure. Au commencement de Septembre, il taille en pieces un escadron de Coureurs du Duc Charles, laisse quatre-vingts morts sur la place, fait cinquante prisonniers, & prend deux cents chevaux. Son Lieutenant lui ayant demandé où il vouloit que son butin fût conduit, Au Pere Joseph, répond le Colonel,

J'ai promis de lui envoyer quelque chose. — Les Capucins ne vont point à cheval, répond le Lieutenant. — Hé bien, dit Gassion, quand nous prendrons des sandales & des bâtons, nous les lui enverrons ». Cette raillerie fut rapportée à Joseph; on en rit beaucoup à la Cour, & le bon Pere en devint plus furieux contre Gassion, qu'il trouva le moyen de desservir auprès de Richelieu. Le Cardinal vouloit faire du Colonel son Capitaine des Gardes. Ayant fait confiance de ce projet au Capucin, celui-ci lui répond en ces termes: » De tels braves sont plus propres à tuer les gens, qu'à bien garder un Maître. Ce sont des lions qui ne s'appriivoisent jamais bien; il est toujours dangereux de se mettre entre leur pattes. On ne doit pas même les retenir trop longtemps à la Cour, ils sont mieux dans un camp ou dans un quartier ». Le Cardinal qui déferoit beaucoup au sentiment du Pere Joseph, ne voulut ou n'osa pas le contredire dans cette occasion. « Bon homme, lui dit-il à sa maniere, nous serons tous deux contents: Gassion ne sera point à la tête de mes Gardes, mais cela n'empêchera pas qu'il ne soit à

moi». On a vu ci-dessus, à l'article *Soissons*, le service qu'en voulut exiger Son Eminence, & le généreux refus du Colonel de se prêter à ses vues.

Le Pere Joseph essuya plusieurs autres mortifications de la part des Officiers & Généraux, sans se corriger. Ce Pere avoit la fureur de faire l'entendu dans un art qui lui étoit entièrement étranger, & ne disoit que des sottises. Au commencement du printemps de l'année 1636, on attendoit à la Cour le Cardinal de la Valette pour régler, avec le Cardinal de Richelieu, le Duc de Weymar, le Maréchal de la Force, le Marquis de Feuquieres & le Pere Joseph (voilà un Capucin bien placé), le plan de la campagne qui devoit commencer du côté de la Lorraine. Le Pere Joseph qui n'avoit jamais vu la guerre, n'étoit pas le dernier à donner son avis & à combattre quelquefois celui des plus habiles Généraux: sa hardiesse à décider ou à contredire déplut singulièrement au Duc de Weymar. Ce Pere avoit l'imagination vive, dit *le Continuateur de Daniel*, & il excelloit principalement à former des projets. Un jour il en proposa un au Duc de Weymar, en lui

montrant sur la carte les Villes qu'il falloit prendre. « Monsieur Joseph, lui dit le Duc, tout cela seroit fort bien, si l'on prenoit les Villes avec le bout du doigt » ; & il lui tourne le dos. Ce Duc s'étoit acquis une si grande réputation par ses exploits, que tous les Seigneurs de la Cour s'empressoient de le voir & de le connoître : on aimoit à l'entendre parler du Roi de Suede & des principaux événemens de la guerre d'Allemagne. Un Courtisan qui lui étoit inconnu, vint un jour lui faire une question à laquelle il ne s'attendoit sûrement pas. « Monseigneur, lui dit-il, comment avez-vous fait pour perdre la bataille de Norlingue ? — Monsieur, répond Weymar, je croyois la gagner » ; & s'adressant ensuite à ceux qu'il connoissoit : « Quel est le sot, leur dit-il, qui vient me faire une pareille question ? ».

« La fidélité que je dois à l'histoire, dit l'Auteur de la Vie du Maréchal de Guébriant, ne me permet pas de dissimuler que jamais la France ne fût dans une plus grande consternation, qu'en l'année 1636, qu'on appelle vul-

gairement l'année de Corbie, à cause de la frayeur que la prise de cette Ville répandit par tout le Royaume : c'étoit la seconde campagne d'une guerre dont nous avons cueilli les premiers fruits, mais sans autre profit que l'honneur d'une bataille gagnée ; avantage qui put bien donner à nos ennemis quelque estime de notre courage, mais ils eurent juste sujet de douter de notre prudence. Je rougis de dire qu'après une victoire qui nous ouvroit tous les Pays-Bas, où devoit être le théâtre du reste de la guerre, nous vîmes les Espagnols dans le Royaume ; & l'effroi d'un grand nombre de Parisiens qui, ne connoissant pas les forces de leur Ville, méditoient une lâche fuite, me fait encore plus de honte. L'épouvante ne fut pas plus grande à Rome, lorsque César passa le Rubicon & prit les Villes de Rimini & de Corfinium. On faisoit courir dans Paris le même faux bruit de plusieurs autres places conquises : l'armée ennemie fut d'abord de quarante mille hommes ; mais quand on commença de s'épouvanter, elle augmentoit chimériquement selon la frayeur de chacun. On croyoit plus aux rodo-

montades des Espagnols, qu'on n'avoit confiance dans les forces effectives & naturelles de la France. Je trouve ailleurs qu'un grand nombre de gens déménagoient: ceux-ci faisoient emporter leurs meubles les plus précieux; ceux-là méditoient de se retirer à Orléans; d'autres plus timides penserent à mettre la Loire entre eux & les ennemis, en se réfugiant à Tours ».

« Le grand nombre d'Ordonnances politiques & militaires publiées chaque jour, & tous les autres préparatifs de guerre qui se faisoient avec une extrême diligence, augmentèrent encore la frayeur: il sembloit que Paris fût menacé d'un siège inévitable, & qu'on se défiât de pouvoir résister aux forces des ennemis ailleurs que dans l'enceinte de ses murailles: les auvents des boutiques furent abattus, & les soupiraux des caves fermés; les ateliers cessèrent: on enrôla les domestiques & les apprentifs; on forma comme de nos jours une *contribution patriotique*. Tous les corps des arts & métiers eurent une audience du Roi dans la grande galerie du Louvre, le 5 Août: les députés de tous ces Corps & de toutes ces Communautés,

conduits par le Lieutenant Civil & le Procureur du Roi du Châtelet, vinrent offrir à Sa Majesté leurs biens & leurs vies pour lui aider à chasser les ennemis de son Royaume; ils y furent bien reçus. Le Roi les embrassa tous sans en excepter les Jurés du Corps des Savetiers. *Tant l'adversité humilie les hommes*, dit le Marquis de Montglat, & même les plus grands Rois! » (*Mémoires du Marquis de Montglat, année 1636.*)

Dans cette alarme générale, quelques-uns, dit l'Historien de Richelieu, l'accusoient de trahison, & se plaignoient hautement de ce que sous prétexte d'agrandir Paris du côté du Faubourg Saint-Honoré, il en avoit fait abattre les remparts & les murailles, afin d'exposer la Ville, qui restoit sans défenses & sans munitions, au pillage & à la merci des Espagnols. L'Auteur désigne véritablement une harangue du Président de Mesmes, mais il donne une interprétation ridicule aux reproches du Magistrat. On ne prétendoit pas accuser le Cardinal d'intelligence avec les Espagnols, la calomnie auroit été grossière & impertinente. Le Président de Mesmes insinua seulement que

si Richelieu, qui prévoyoit la rapture prochaine entre les deux Couronnes, n'eût pas abattu les murailles & les remparts de Paris pour faire des jardins, bâtir des Monasteres, on n'auroit pas un si grand sujet de craindre pour la Capitale du Royaume. Quoi qu'il en soit du sens véritable de ce reproche fait au Cardinal, le déchaînement étoit si grand contre lui, plus d'un mois après la prise de Corbie, qu'il avoua de bonne foi à son ami le Cardinal de la Valette, qu'il sembloit alors qu'il y eût *bénédiction à crier contre le Gouvernement.*

Le Pere Joseph parut moins consterné que Richelieu, qui n'osoit se montrer; il fut même si alarmé, & des discours que l'on tenoit, qui venoient jusqu'aux oreilles de Sa Majesté, & de l'air sombre & rêveur qu'il remarqua chez Elle, qu'il fut sur le point de quitter le ministère; mais le Capucin, son bras droit, qui avoit l'esprit aussi ferme que fertile en expédiens, le rassure & lui fait voir que l'on peut mettre incessamment sur pied une armée assez nombreuse pour éloigner les Espagnols de nos frontieres. Les murmures des Parisiens en im-
soient sur-tout à Son Eminence; elle

X 5

n'osoit fortir de son Palais, dans la crainte de se voir insultée par un peuple qu'il avoit accoutumé à trembler devant lui. Le Pere Joseph lui dit qu'il falloit au contraire se montrer plus souvent & plus hardiment que jamais, & que le meilleur moyen d'effrayer la multitude étoit de lui faire voir qu'on ne la craignoit pas. Il convint cependant qu'il seroit bon que Bullion, Surintendant des Finances, allât auparavant par les rues pour sonder la disposition des esprits & pour voir jusqu'à quel point le peuple étoit capable de porter son insolence & sa fureur. Bullion qui n'étoit pas timide & qui ne vouloit pas manquer une occasion si favorable de faire sa Cour à Son Eminence, monta aussi-tôt à cheval & se promene dans la Ville sans autre cortége que deux laquais : on lui dit quelques injures, qu'il écouta d'un air tranquille & assuré ; mais bientôt le peuple surpris de sa fermeté lui donna par-tout des marques de respect. Le Cardinal encouragé par son exemple, alla se promener en carrosse sans Gardes & sans Mousquetaires, sur le Pont-Neuf & dans les rues les plus fréquentées, suivi seulement de quelques valets de

piéd ; il saluoit tout le monde , parloit aux plus petits Bourgeois & les exhortoit à témoigner leur zele pour le service du Roi. Le peuple le combla de bénédictions ; & quand il fut rentré dans son Palais : « Eh bien ! lui dit le Pere Joseph , ne vous avois-je pas bien dit que vous n'étiez qu'une poule mouillée , & qu'avec un peu de courage & de fermeté ; vous rassureriez le peuple de Paris , & que vous rétabliriez les affaires ? il n'y a point de temps à perdre , profitez des offres que vous font les Parisiens ».

On croit que si , après la conquête de Corbie, les Espagnols eussent marché droit à Paris , ils y seroient entrés. Le Cardinal pensa d'abord à conduire Louis & sa Cour à Orléans ou à Blois ; mais pendant que les ennemis s'amusaient à ravager la Picardie , Richelieu toujours secondé par son Capucin , a le temps de se reconnoître & de prendre des mesures pour arrêter leurs progrès. Il change tout à coup de système ; il ne parle plus que de diminuer les impôts : on exhorte le peuple à prendre les armes , on lui en fournit même : on conseille au Roi de donner le commandement des armées au Duc d'Orléans

& aux Princes du Sang : on fait revenir les Seigneurs chassés de la Cour.

Tous les Corps de la Capitale se taxent chacun à l'entretien d'un certain nombre de soldats. Le Parlement promet deux mille cinq ou six cents hommes de pied ; la Chambre des Comptes, sept cents ; la Cour des Aides, quatre cents ; les Secrétaires du Roi, un pareil nombre ; le Chancelier, les deux Surintendans des Finances & leurs Commis, cinq cents chevaux : la Ville de Paris offre de bonne grace, ou autrement, six mille cinq cents hommes ; les gros Bourgs & les petites Villes du voisinage, quatre mille cinq cents. Dans le grand nombre des riches Monasteres fondés en France, ceux des Célestins & des Chartreux furent les seuls qui signalerent d'abord leur zele : chacun de ces deux Ordres offrit de l'argent pour la levée & la subsistance de quatre cents hommes ; l'Université de Paris en promit autant. Le Lundi 17 Août, dit Bassompierre, le Parlement de Paris, qui avoit promis la veille d'entretenir à ses dépens deux mille six cents hommes de pied, s'étant assemblé pour aviser au moyen de trouver l'argent nécessaire, on proposa

d'envoyer deux Conseillers à l'Hôtel-de-Ville, afin de donner ordre à la Garde de Paris, & d'avoir l'œil à ce que les sommes fournies au Roi fussent bien employées; à quoi le premier Président le Jai s'opposa & dit que la Compagnie n'étoit pas assemblée pour cela: mais le Président de Mesmes obtint par une longue harangue qu'on en parleroit. Le premier Président sortit alors. Le Président de Bellievre qui le vouloit suivre, est arrêté pour tenir le Parlement comme second Président: on lui permet de sortir, sur la parole qu'il donne de ramener le premier Président: ils reviennent l'un & l'autre; mais l'heure à laquelle la séance devoit finir étant sonnée, les délibérations sont remises au lendemain. Dès le jour même, le Roi envoie quérir les Présidens à mortier, un Président & le Doyen de chaque Chambre des Enquêtes; c'étoit pour défendre au Parlement de délibérer sur l'affaire proposée & de se mêler d'autre chose que du Jugement des procès.

Grotius rapporte dans une de ses lettres au Chancelier Oxenstiern, que le Président de Mesmes parla fortement contre Richelieu, qui élevoit ses parens

aux premiers emplois, dont ils n'étoient pas capables; qui ne prenoit aucun soin de l'administration des Finances; qui, pour faire de spacieux jardins, avoit abattu, comme on l'a dit, les murailles & les remparts de la Capitale, de maniere qu'elle demeuroit sans défense & ouverte aux ennemis déjà fort avancés dans la Picardie, & qui transportoit à sa Citadelle du Havre-de-Grace, des sommes immenses; & une quantité prodigieuse de munitions & d'artillerie. De Mesmes reprocha encore à le Jai de sacrifier le bien public à sa fortune & à ses intérêts particuliers. « Mêlez-vous uniquement des choses de votre ressort, dit Louis en présence de son Ministre, aux gens du Parlement mandés au Louvre; je saurai bien sans vous gouverner mon Royaume: que si vous avez quelques avis à me donner, je les écouterai volontiers; vous pouvez aussi vous adresser à M. le Cardinal, il les recevra fort bien; mais je vous défends de parler tumultuairement & d'une maniere séditieuse, des affaires d'Etat dans vos assemblées. Si on a envoyé quelque chose au Havre-de-Grace, ç'a été par mon ordre ». Richelieu prit alors la

parole, & dit que si Sa Majesté ne l'avoit iuffisamment justifié, il rendroit si bon compte de toutes ses actions, qu'aucune personne équitable n'y trouveroit à redire. Les Magistrats intimidés répondent de la maniere du monde la plus soumise & se retirent en tremblant. Le Cardinal trouvoit encore des flatteurs qui lui donnoient publiquement de l'encens. Je ne fais quel misérable Sorboniste avança qu'un homme si extraordinaire étoit une espece de Divinité à laquelle il falloit sacrifier. Un autre de la même société dit qu'on ne devoit pas le nommer *Richelieu*, mais *Riche-dieu*, parce qu'il n'y avoit qu'un Dieu qui pût donner d'aussi sages conseils au Roi.

Cependant Louis regarda quelque temps son Ministre de mauvais oeil : celui-ci parut entièrement découragé, il voulut renoncer à son emploi. Le Pere Joseph lui rendit alors le bon office que le Cardinal de la Valette lui avoit rendu à la fameuse journée *des Dupes*. « Le Cardinal, dit l'Auteur des Mémoires manuscrits du Capucin, sentit plus qu'aucun autre les conséquences de la perte de Corbie; mais

les ennemis n'en furent pas profiter : Paris eût été pris, s'ils eussent poussé leur pointe comme Jean de Wert le conseilloit. La consternation y fut si grande, comme nous l'avons dit, que Richelieu lui-même se cachoit : abattu de corps & d'esprit, si le Pere Joseph, auquel il ouvrit son cœur, ne l'avoit soutenu, ç'en étoit fait, il abandonnoit le Ministère. Il paroît que l'*Eminence grise* avoit plus de courage & de force d'esprit que l'*Eminence rouge*. C'est ainsi que les plaisans distinguoient le Cardinal & son Capucin qui avoit des prétentions au Cardinalat.

Le Pere Cauffin, Confesseur de Louis XIII, se mêla de vouloir faire disgracier le Cardinal de Richelieu, & offrit sa place au Pere Joseph, qui la refusa. Ce choix se faisoit par le conseil de Mademoiselle la Fayette, proche parente du Capucin. Celui-ci, fidelle à Richelieu, ne voulut jamais se parer des dépouilles de son ami ; mais sensible à ces offres obligantes, il garda un secret inviolable. On ajoute que Richelieu, informé par d'autres, ne pardonna pas cette réticence & conçut une jalousie qui devint funeste au Capucin. Mais il

est bien difficile de savoir ce qui se passoit entre deux hommes si intéressés à ne pas se laisser pénétrer. Ceux qui les examinoient de près, dans ces derniers temps, ont cru appercevoir un mécontentement mutuel. Richelieu étoit railleur, il avoit un flegme orgueilleux. Le Pere Joseph étoit brusque & peu enduring. On remarqua que ces défauts, malgré lesquels ils avoient toujours vécu en bonne intelligence, commençoient à leur peser réciproquement, & occasionnoient des mots & des réparties aigres. Des gestes, des paroles échappées au Pere Joseph, donnerent à connoître qu'il n'approuvoit pas l'inflexibilité de Richelieu envers la Reine-Mere & les Peuples qui demandoient la paix à grands cris, & que les Espagnols offroient à des conditions avantageuses. Le Roi encore attaché à la Fayette, quoiqu'elle fût Religieuse, parloit au Capucin plus qu'à l'ordinaire. Richelieu lui offre l'Evêché du Mans, pour l'éloigner de la Cour; Joseph le refuse & redouble en cette occasion ses instances pour obtenir le Chapeau rouge qui lui étoit promis depuis deux ans. De toutes ces circonstances, les poli-

tiques concluent que le Capucin cherchoit à s'égalier au Cardinal par cette dignité, pour le supplanter ; que du moins le Prélat eut lieu de le croire, & que la maladie qui peu de temps après conduisit Joseph au tombeau, fut l'effet de la jalousie de Richelieu. Mais, comme le remarque fort sensément M. Anquetil, c'est encore là une de ces noires imputations, qu'on ne doit pas croire sans les plus fortes preuves. Il est aisé au contraire de prouver que ces deux hommes restèrent unis jusqu'à la fin, puisque Richelieu, pendant la maladie de Joseph, montra toutes les inquiétudes que doit donner un malade chéri : il voulut l'avoir sous ses yeux, le fit transporter à Ruel dans sa litiere & soigner avec la sollicitude d'un véritable ami. Le Pere Joseph, de son côté, donna au Cardinal la preuve la moins équivoque de son attachement, en faisant passer au Roi un écrit, dans lequel il justifie sur tous les points le ministère de Richelieu, & le représente comme le seul homme capable de gouverner le Royaume ; aussi le Cardinal s'écria-t-il au moment de sa mort : *J'ai perdu mon bras droit.* Cet écrit dont parle ici l'Au-

teur de l'*Intrigue du Cabinet*, ne seroit-il pas le même que celui dont parle le *Continueur de Daniel*, en disant : « Le Pere Joseph avoit composé pour le Roi un Traité intitulé : *L'Unité du Ministre & les qualités qu'il doit avoir* ». L'Auteur de la Vie du Pere Joseph assure qu'il en avoit vu le manuscrit *in-folio*, qui n'a jamais été imprimé. Le Capucin établit dans ce Traité, comme autant de vérités Chrétiennes & Politiques, les maximes suivantes :

1.^o Qu'un Prince doit avoir un Conseil pour gouverner ses Etats, & un premier Ministre à la tête de ce Conseil. Absurdité premiere.

2.^o Qu'un Ecclésiastique étoit plus propre qu'un autre à remplir la place de premier Ministre. Seconde absurdité.

3.^o Que le Prince, après l'avoir choisi, devoit l'aimer parfaitement, ne le changer jamais, lui donner une souveraine autorité sur son Peuple, le combler d'honneurs & de richesses, n'ajouter aucune foi à tout ce que l'on diroit contre lui, & l'en avertir, quand même on auroit promis le secret, & enfin le préférer à ses plus proches parens.

Peut-on abuser à ce point de la foi :

blesse & de la crédulité d'un Monarque ? Le Pere Joseph se jouoit de la pusillanimité de Louis XIII ; Richelieu s'en jouoit également, car la plupart de ces maximes sont répandues dans son Testament politique. L'Ouvrage du Capucin ne tendoit au surplus qu'à persuader au Roi qu'il étoit obligé en conscience de maintenir le Cardinal dans ce haut degré de grandeur & de puissance où il l'avoit élevé.

Le Pere Joseph a eu tant de part aux intrigues de ce regne, qu'on ne peut s'empêcher de faire connoître au moins la fin de ce Moine. Soit que Richelieu & Olivarès fussent las d'une guerre dont les pertes & les avantages se balançoient de part & d'autre ; soit que les deux Ministres voulussent seulement contenter leurs Maîtres, ennuyés de se battre & d'épuiser inutilement leurs Royaumes d'hommes & d'argent ; ou que le Cardinal & le Comte-Duc cherchassent à se surprendre l'un & l'autre, on fit cette année de grandes propositions de paix, & l'affaire parut être sur le point de se conclure. Un François nommé Pugeol, domestique du Prince Thomas de Savoie, étant allé à Madrid

pour les affaires de son Maître, s'insinua si bien dans l'esprit d'Olivarès, qu'il lui persuada de se réconcilier avec Richelieu. On ne nous dit point si Pugeol étoit un émissaire secret du Cardinal; si celui-ci fit les premières avances, ou s'il répondit seulement à celles du Comte-Duc. Quoi qu'il en soit, les deux Ministres s'écrivirent réciproquement, par l'entremise de quelques amis, & convinrent d'envoyer des Négociateurs secrets sur les frontières des deux Royaumes. Dom Michel de Salamanque devant aller à Bruxelles en qualité de Secrétaire d'Etat, Olivarès jugea plus à propos de le faire passer par la France *incognito*, & de lui donner ordre de voir Richelieu & de conférer avec lui ou avec quelqu'autre Ministre de France. Salamanque vint en effet à Paris, vit d'abord Chavigny, Secrétaire d'Etat, & fut conduit secrètement à Ruel, où il y salua le Cardinal, lui rendit une lettre du Comte-Duc & entretint Son Eminence. La Cour étant allée à Compiègne, Dom Michel l'y suivit & eut là plusieurs conférences avec le Pere Joseph, qui prenoit ou faisoit semblant de prendre fort à cœur la conclusion de la

paix , afin de fléchir le Pape , toujours opiniâtre dans son refus d'admettre la nomination de ce Pere Capucin au Cardinalat , que sollicitoit hautement Richelieu & qu'il traversoit , dit-on , par-dessous main. Mais une attaque d'apoplexie survenue au mois de Mai , commença à faire sentir à l'ambitieux Joseph la vanité des grandes espérances de fortune qu'il avoit conçues. Il ne prétendoit rien moins qu'à joindre à son Chapeau rouge la qualité d'Archevêque de Rheims & de premier Duc & Pair de France.

Depuis cet accident , disent les Auteurs ou plutôt le même Auteur des deux Vies du Capucin , sa santé s'affoiblit tellement , qu'il ne pensa plus qu'à mourir. Vers la fin de l'automne , Richelieu l'invite à venir à Ruel , où il seroit mieux que dans son Couvent. Joseph accepte l'offre ; preuve évidente que son cœur n'étoit point encore détaché du monde & de la Cour. Le 15 Décembre , il eut une nouvelle attaque d'apoplexie , qui fut bientôt suivie de la paralysie de la moitié du corps. On craignit alors que le Pape , averti de cet accident , ne fit la promotion de Car-

dinaux si ardemment sollicitée, & qu'il n'y comprît le Pere Joseph, réduit à un si mauvais état, qu'on désespéroit de sa vie, ou du moins qu'il ne pût jamais recouvrer une assez bonne santé pour s'appliquer aux affaires; artifice par lequel Urbain auroit rendu la nomination du Roi inutile & se seroit assuré d'une place qui devoit bientôt vaquer dans le Sacré Collège. Louis XIII révoque aussitôt la nomination du Pere Joseph; & dépêche un Courier au Maréchal d'Estrées, son Ambassadeur à Rome, pour lui ordonner de signifier incessamment cette révocation à Sa Sainteté. La précaution fut sagement prise; mais elle n'étoit pas nécessaire, le malade fut emporté trois jours après sa rechute. « Le Pere Joseph est mort, écrit Grotius au Chancelier de Suede; il n'étoit rien moins qu'un Capucin. Les Grands Seigneurs, le Peuple & les Religieux de son Ordre, le haïssent tous également: cela paroît dans les Libelles qui se publient contre sa mémoire. La passion de parvenir au Cardinalat l'a porté à nuire aux Protestans autant qu'il lui a été possible; avec tout cela, on peut dire qu'ils perdent à sa mort: les gens

qui rempliront sa place feront encore pire ». Grotius désignoit le Secrétaire d'Etat Desnoyers, qu'on soupçonnoit d'aspirer au Chapeau de Cardinal, que Richelieu destinoit à Mazarin. On fait que ce dernier avoit trouvé le moyen de s'insinuer fort avant dans les bonnes grâces du premier Ministre.

« Richelieu, dit encore le même Ambassadeur de Suede, est le seul homme qui regrette le Pere Joseph. Il a perdu le grand artisan de ses finesse. Le Capucin pensoit, un peu avant sa mort, à se faire Archevêque de Rheims. Le Duc de Baviere en doit être affligé plus qu'aucun autre : les Anglois s'en réjouissent, parce qu'ils le soupçonnent d'avoir fomenté les mouvemens de l'Ecosse : il se servoit pour cela d'un autre Capucin, nommé Jacinthe, son confident ». Tout cela ne s'accorde guere avec ce qu'on nous dit ailleurs de la maniere Chrétienne dont le Pere Joseph se préparoit à la mort. Quelques-uns ont cru que Richelieu, jaloux & inquiet, la lui avança ; mais c'est une calomnie. Richelieu avoit-il trouvé un poison capable de causer à un homme deux attaques d'apoplexie en six ou sept mois ?

mois? On prétend, avec plus de raison, qu'il fut fort aise de se voir délivré d'un homme qui étoit son rival secret, & dont l'ambition & la dureté lui cau-
soient de l'ombrage & de la défiance. Si cela est, Richelieu fut bien cacher ses sentimens : il versa des larmes sur le tombeau du Pere Joseph pendant tout le temps du Service qu'on lui fit dans l'Eglise des Capucins de la rue Saint-Honoré. Louis XIII croyoit les regrets de son Ministre sinceres. « Je perds un de mes plus fidelles sujets, disoit-il de son côté; & M. le Cardinal, son confident & son intime ami ». Les Religieuses du Calvaire, dont le Capucin s'étoit fait Instituteur, s'imaginèrent avoir perdu un autre Moïse. Elles demanderent son cœur avec instance : on le leur accorda, & Cospeau, Evêque de Lisieux, prononça dans leur Eglise une Oraison funebre, le cœur du mort à la main. Elles conserverent long-temps son manteau comme une relique précieuse, avec autant de vénération qu'Elisée garda celui du Prophete Elie son maître.

Voici quelque chose de plus singulier. On prétend que le Roi lui-même avoit une si grande opinion du Pere

Joseph, qu'il le regardoit comme un Saint divinement inspiré. Richelieu l'entretenoit avec soin dans ce préjugé, & persuada au Monarque de presser un homme aussi extraordinaire de lui donner par écrit des Maximes pour bien gouverner son Royaume. Ce Capucin joua, dit-on, fort-bien son rôle dans cette Comédie ; il composa ce petit Traité de Politique dont nous venons de faire mention, & le remit modestement entre les mains de Sa Majesté. « L'artifice étoit si grossier, qu'on a de la peine à croire, dit l'Auteur de cette anecdote, que Louis XIII ait pu s'y laisser prendre ». Cependant, ce qui rend moins incrédule sur ce point, c'est que Richelieu avoit insinué la plupart des Maximes du Pere Joseph à son foible Maître. Le Pere Jacinthe, compagnon & confident du Pere Joseph, se flatta de lui succéder ; mais ce Religieux intrigant déplaisoit fort au Cardinal, qui lui fit signifier l'ordre de demeurer dans son Couvent.

Nous avons dit que le Pere Joseph étoit proche parent de Mademoiselle de la Fayette, cette beauté si célèbre sous Louis XIII. La mere du Capucin étoit

Marie de la Fayette , niece de Gilbert de la Fayette , Maréchal de France : son pere , Jean le Clerc du Tremblai , Président aux Requêtes du Palais , Ambassadeur à Venise & Chancelier du Duc d'Alençon. Son nom de baptême étoit François , auquel on ajouta celui de Joseph , lorsqu'il prit l'habit de Capucin , le 2 Février 1599.

Il avoit l'air doux & insinuant , & quoiqu'il épousât avec une extrême vivacité les intérêts du Cardinal de Richelieu , il n'en parloit jamais qu'avec modération ; mais quand ils délibéroient ensemble sur les affaires du Gouvernement , il proposoit toujours les avis les plus fermes & les plus rigoureux. Chavigny , dans ses lettres au Cardinal de la Valette , le désignoit tantôt par le nom de *Patelin* , & tantôt par celui de *Nero*. Sans doute il vouloit désigner par l'un , la douceur apparente de son maintien , & par l'autre , la rigueur inflexible de son caractère. Il n'étoit attaché qu'au Cardinal de Richelieu , & quoiqu'il se déclarât ami particulier du Cardinal de la Valette , il fut sur le point de l'abandonner , lorsque ce Prélat , après le siège de Landrecy , demeura

dans une inaction qui paroïssoit contraire au bien de l'Etat, & par conséquent aux intérêts de Richelieu, qui en étoient inséparables. Chavigny eut soin d'en avertir le Cardinal de la Valette. « Prenez-garde, Monseigneur, lui dit-il, à ce que vous écrirez à *Patelin*, & à ce que vous direz à son parent qui est auprès de vous. Ne changez cependant pas tout à coup de façon d'écrire, mais marchez plus réservé. Je ne vous dis point cela sans raison. Ecrivez pourtant toujours audit *Patelin* avec grande amitié ».

« *Nero*, dit-il, dans une autre lettre; m'affure tous les jours qu'il est votre serviteur; je ne fais si c'est avec autant de vérité que moi ».

Ceux qui ont parlé du Pere Joseph comme d'un esprit inférieur & subalterne, qui ne traitoit qu'avec des Espions, tandis que Richelieu négocioit avec les Ambassadeurs & les Souverains, se sont manifestement trompés. Il est constant que ce Moine avoit le secret des plus importantes affaires, & qu'il traitoit directement, non-seulement avec les Espions, mais encore avec les Princes, les Ministres, les Am-

bassadeurs & les Généraux d'armée. Il ébauchoit les affaires, dit Grotius, & le Cardinal y mettoit la dernière main. « Il fut employé dans les plus grandes négociations, dit le Marquis de Montglat, principalement en Allemagne, où il avoit fomenté la Ligue des Princes contre l'Empereur, & la Conspiration de Walftein, qui auroit détruit la Maison d'Autriche, si elle n'eût été découverte. Il avoit aussi traité de l'entrée du Roi de Suede: enfin c'étoit un fort habile homme, qui avoit mis le feu dans toute l'Europe, (quelle habileté!) & qui, tout Capucin qu'il étoit, avoit fait tout son possible pour rendre les Luthériens maîtres de l'Allemagne.

D'autres ont trop relevé le mérite du Pere Joseph, en le mettant au-dessus du Cardinal de Richelieu, qui ne faisoit, selon eux, que suivre les projets qu'il lui suggéroit. Le Cardinal l'ayant perdu, fit voir dans toute la suite de son ministère, que si les conseils de ce confident lui furent souvent utiles, ils ne lui étoient pas nécessaires, & qu'après s'en être servi pendant sa vie, il pouvoit s'en passer après sa mort. Ce raisonnement du Pere Griffet n'est pas fort

concluant sur le point dont il s'agit ici. Il ne s'est écoulé que quatre ans ou environ depuis la mort du Pere Joseph à celle du Cardinal ; ainsi toute la suite de son Ministère n'a pas été fort longue , & Richelieu a pu suivre les errements que lui avoit laissés le Capucin , & ne battre que la route qu'il lui avoit tracée. Je ne dis pas que cela soit , mais il est possible que cela ait été ; la preuve de Griffet , en faveur du mérite transcendant de Richelieu , est donc équivoque. « Le Pere Joseph , dit M. Anquetil , étoit un homme infatigable , portant dans les entreprises l'activité , la souplesse , l'opiniâtreté propres à les faire réussir. Il s'étoit familiarisé avec les obstacles & les fatigues , dans les discussions & les réformes des Maisons Religieuses , travaux auxquels il se livra dès sa jeunesse. Il prit aussi dans ces occupations l'habitude de ne compter pour rien les volontés , les goûts , les inclinations des hommes , & de les forcer quand il ne pouvoit les persuader. Un Officier qu'il venoit de congédier pour l'Allemagne , revient sur ses pas & le trouve disant sa Messe : il s'approche & lui dit tout bas : *Mais mon*

Pere, si ces gens-là se défendent? — Qu'ont les tue tous, répond le Pere, & il continue sa Messe. Ce fait est consigné dans les Mémoires de l'Abbé Arnould. Le Pere Joseph pénétra dans les Cabinets des Princes en se présentant hardiment, se mêlant de tout & fournissant des expédiens pour toutes les affaires. Sa vie sobre & dure, son exactitude à s'assujettir aux devoirs pénibles de son état, son attention à ne se servir que dans le besoin pressant des aises & des commodités du monde, lui conserverent l'estime des Grands : il les traitoit sans ménagement quand ils ne se rendoient pas à son avis, & il leur parloit avec l'audace d'un homme qui brave les événemens & qui n'a rien à perdre. Hardi, absolu, peu sensible lui-même à la dureté du commandement, il ne s'adoucissoit pas pour les autres. On ne lui remarqua de tendresse que pour sa congrégation des *Religieuses du Calvaire* qu'il avoit instituée, mais on ne lui reprocha aucun attachement particulier. Les courtisans trouvoient singulier qu'il distribuât les graces sans en retenir pour lui ni pour sa famille. Les dévots ne conceyoient pas qu'il envoyât des

Missionnaires prêcher l'Évangile ; & des Armées inonder l'Europe de sang ; qu'il composât des constitutions Monastiques , & qu'il s'occupât de Traités d'alliance avec les Hérétiques : mais les personnes qui ont l'expérience du monde , n'ignoroient pas que tout s'allie dans certaines têtes. Il faut entendre par cette phrase , que tous les moyens sont bons entre les mains de l'ambitieux qui veut en imposer & réussir : tel étoit , ce me semble , le Pere Joseph. Viser au Cardinalat , à l'Archevêché de Rheims , à la premiere Duché-Pairie du Royaume , c'étoit suffisamment prouver que s'il ne retenoit pas pour lui les graces subalternes , c'est qu'en effet il portoit ses vues sur les places du premier ordre & les plus éminentes dignités.

Richelieu savoit tout cela , & il le voyoit plus affecté , au moment de sa mort , du succès des opérations politiques , que des exhortations qu'on fait aux moribonds. Il vint le voir lorsqu'il agonisoit , & toute la consolation qu'il lui donna fut de lui crier à pleine tête : *Courage , Pere Joseph ; courage , Brisach est à nous ;* croyant par cette joie réveiller ce Capucin , qui ne l'étoit point

par les *Jesus Maria* vivement redoublés à ses oreilles. (*Vie du Pere Joseph.*)

Il expira sur les dix heures du matin ; le 18 Décembre 1638. Le jour même de sa mort , le Cardinal fit transporter son corps aux Capucins de la Rue Saint-Honoré , dans un de ses carosses à six chevaux , environné d'une grande partie des gens de sa maison qui portoient des flambeaux. Le 22 , on lui fit un Service dans ce Couvent ; l'Auteur de sa Vie dit que le Parlement y assista en Corps. Cette circonstance n'est point marquée dans les registres du Parlement , ni dans la Gazette de France , où il est dit seulement que Richelieu vint de Ruel exprès le 22 , pour assister au Service célébré pour le Pere Joseph , dans l'Eglise des Capucins du Faubourg Saint-Honoré , où se trouverent le Cardinal Bichi , l'Archevêque de Bordeaux , les Evêques de Chartres , de Séès , de Lavour , d'Auxerre & de Sarlat , Desnoyers Secrétaire d'Etat , & plusieurs autres Seigneurs de la Cour. Il semble que si les Compagnies y avoient assisté en Corps , cette circonstance n'auroit pas dû être omise , non plus que celle de l'Oraison funebre prononcée par le Pere Léon , Carme déchaussé , dont

la Gazette ne fait aucune mention.

Entre autres Epitaphes , on lui fit la suivante , qui ne dut pas trop plaire au Cardinal de Richelieu :

Ci-git, au chœur de cette Eglise,
Sa petite *Eminence grise* ;
Et quand au Seigneur il plaira,
L'*Eminence rouge* y gira.

Comme le Pere Joseph est enterré aux Capucins de la Rue Saint-Honoré auprès du Pere Ange de Joyeuse , on fit cette autre Epitaphe , qui est encore assez mauvaise , mais que nous devons cependant rapporter , parce qu'elle peint la maniere de penser de ses contemporains sur son compte :

Passant, n'est-ce pas chose étrange,
Qu'un Démon soit auprès d'un Ange?

(*Voyez la Vie du Pere JOSEPH.*)

On a quelquefois rejeté sur le Pere Joseph la sévérité du Cardinal de Richelieu , implacable quand il se croyoit offensé ; mais on n'apperçoit pas qu'il soit devenu plus indulgent après la mort de son confident : il semble au contraire que , dans la persuasion qu'on

seroit plus tenté de lui manquer en le voyant privé de cet appui, il ait affecté de punir jusqu'à l'apparence des fautes, afin de prévenir les comp'ots par la terreur. Au surplus, comme Richelieu savoit que les gens du caractère & du tempérament du Capucin sont ordinairement volontaires & entiers dans leurs opinions comme dans leurs sentimens, il laissoit à ce Pere la liberté de réformer ses propres plans, & de conduire selon ses idées les affaires dont il le chargeoit. On ne peut conclure autre chose de toutes ces particularités, sinon que Joseph étoit un Capucin très-ambitieux; que Richelieu ne l'étoit pas moins, & que ces deux hommes durent souvent s'entre-choquer, malgré l'apparence d'union qui régnoit entre eux; car il ne peut y avoir ni amitié ni union réelle par-tout où il entre de la défiance. Or, quoi qu'en dise le Jésuite Griffet, grand partisan de Richelieu, elle étoit extrême entre lui & le Pere Joseph, ou il faut révoquer en doute le témoignage des Ecrivains les plus accredités.

Fin du troisieme Volume.



T A B L E

De ce qui est contenu dans ce
troisieme Volume.

<i>LOUIS XIII, Roi de France & de Navarre,</i>	Page 1
<i>'Anne d'Autriche, Reine de France, femme de LOUIS XIII,</i>	217
<i>Gaston, Duc d'Orléans, frere de LOUIS XIII,</i>	296
<i>Le Prince de Condé, premier Prince du Sang, sous HENRI IV & LOUIS XIII,</i>	342
<i>Le Comte de Soissons, Prince du Sang, sous LOUIS XIII,</i>	384
<i>Concini, Maréchal d'Ancre, sous HENRI IV & LOUIS XIII,</i>	433
<i>Le Pere Joseph, Capucin,</i>	473

Fin de la Table du troisieme Volume.

GALERIE

~~DE 280 L 4~~

L'ANCIENNE COUR

OU

MÉMOIRES ANECDOTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES REGNES

DE HENRI IV ET DE LOUIS XIII.

TOME QUATRIÈME.



M. DCC. XCI.



MÉMOIRES ANECDOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES REGNES DE HENRI IV
ET DE LOUIS XIII.

ALBERT DE LUINES.

CONNÉTABLE DE FRANCE,

FAVORI DE LOUIS XIII.

LE premier interprète des sentimens du jeune Roi Louis XIII & d'Anne d'Autriche son épouse, tous deux mariés à l'âge de quinze ans, fut Albert de Luines, Gentilhomme Provençal, qui fut plaire au Roi par le talent de la vénerie, & par son adresse à inventer des amusemens proportionnés à l'âge

Tome IV,

A

de ce Prince. La famille de Luines est originaire de Provence ; son frere , très-brave Officier , étoit Chevalier de l'Ordre du Roi , Gouverneur de Beaucaire , du Pont-Saint-Esprit & de Bagnols. Henri IV avoit été parrain de Luines le favori , en 1592. (*Mercur de France , Tome V.*) Louis envoya le jeune Luines porter à son épouse la première lettre de compliment , dans laquelle il lui mandoit que Luines étoit son ami , & qu'elle eût à croire ce qu'il lui disoit de sa part. Cette commission flatteuse marquoit la faveur dont ce courtisan jouissoit ; faveur qui n'alarmoit pas la Reine-Mere , persuadée qu'elle se renfermoit dans la sphere des divertissemens , & que son fils réservoir pour elle seule la connoissance des affaires dont Marie étoit uniquement avide. Le favori l'entretint habilement dans cette idée , mais il se servit de la liberté des plaisirs , pour faire appercevoir à Louis le foible du gouvernement de sa Mere , & sur-tout son aveugle prévention pour le Maréchal d'Ancre & sa femme. On entendit quelquefois Louis , fidelle à la discrétion qu'exigea sans doute son favori , dire

à ses autres confidens : « Ce Maréchal fera la ruine de mon Royaume ; mais on ne peut pas dire cela à ma mère , parce qu'elle se mettroit en colere ».

Le Comte du Lude , à la suite duquel Luines & ses freres se mirent d'abord , leur disoit souvent qu'ils n'étoient bons qu'à dénicher des geais verts. Voici sur quoi ce propos étoit fondé. Luines avoit au suprême degré le secret de dresser des pies-grièches à prendre des moineaux & d'autres petits oiseaux , comme les éperviers & les faucons prennent le gibier. Ayant donc trouvé de l'accès auprès du jeune Louis , qui avoit naturellement beaucoup d'inclination pour la chasse , & sur-tout pour le vol des oiseaux , il fit présent à Sa Majesté de deux pies-grièches admirablement bien dressées. Le Roi goûtoit un extrême plaisir à les faire voler dans le jardin des Tuileries , & à les voir se saisir de leur proie. Mais Luines ne songeoit pas seulement à divertir le Prince , il avoit encore d'autres moyens adroits de s'insinuer dans son esprit. Le Maréchal d'Ancre , attentif sur toutes les inclinations du

Roi, remarqua bientôt qu'il avoit plus d'amitié pour Luines que pour tous ceux qui l'approchoient. Concinné résolut donc de le gagner, & de se servir de lui contre Souvré & Courtanvaux son fils, qui avoient beaucoup de crédit auprès de Sa Majesté, & qui n'aimoient pas l'Italien. Ce fut ainsi que Luines obtint le Gouvernement d'Amboise, à la recommandation d'un favori qui vouloit le mettre dans sa dépendance, Preuve évidente, dit un homme de qualité, dont nous avons les Mémoires, de l'incertitude & de la foiblesse de la prévoyance des hommes : d'Ancre se verra détruit par celui-là même dont il espéroit des secours contre deux hommes qui ne furent jamais en état de lui causer beaucoup de mal, & de lui faire même essuyer des mortifications.

Le favori, orné de toutes les qualités avantageuses & aimables que ce nom pris dans le meilleur sens suppose, ne se sentit pas plutôt affermi à la Cour, qu'il appela auprès de lui Brant & Cadenet ses deux freres, très-capables de seconder leur aîné : ils se firent un portége de la jeunesse, qui, malgré le

avoit plus.
pour tous
cinté résolut
e servir de
nvaux son
de crédit
n'aimoient
que Luines
'Amboise,
favori qui
dépendance,
homme de
Mémoires,
blessé de la
d'Ancre se
ême dont il
deux hom-
état de lui
de lui faire
tions,

es les qua-
bles que ce
ns suppose,
à la Cour,
Brant &
ès-capables
e firent un
, malgré la

férieux du Roi, rendoit sa Cour assez vive & assez gaie. Devant la Reine-Mere, on ne parloit que de plaisirs; de sorte qu'elle ne soupçonnoit pas que cette troupe folâtre pût s'occuper d'autre chose : mais dans le particulier, on apprenoit au Roi les affaires de son Royaume, dont Marie ne l'entretenoit jamais que brièvement & comme malgré elle. D'après cette maniere d'agir, il étoit aisé de persuader au jeune Monarque que sa mere vouloit le tenir dans l'ignorance, afin de gouverner seule. Il paroît qu'à ces insinuations on en joignit d'autres aussi fâcheuses pour Marie de Médicis; insinuations qui firent croire à Louis que sa mere aimoit mieux Gaston son frere, & qu'elle auroit voulu le voir monter sur le trône, afin de régner plus long-temps elle-même sous son nom.

Déageant, premier commis de Barbin, Contrôleur-Général des Finances à la place du Président Jeannin, fut un des instrumens dont Luines se servit pour déterminer le Roi à l'éloignement du Maréchal d'Ancre. Ce Déageant, homme d'esprit, mais fourbe & am-

bitieux au suprême degré, s'étoit laissé gagner par le favori du Roi, qui lui promit un grand établissement pourvu qu'il voulût faire auprès du jeune Louis le personnage d'un homme que l'honneur & sa conscience obligeoient à découvrir à Sa Majesté les secrets desseins de la Reine-Mere & de Concini, dont Barbin étoit le dépositaire & le plus intime confident. Louis, jaloux de son autorité qu'il ne connoissoit pas, & plus enclin à croire le mal que le bien, écou-
toit avidement tout ce que Déageant, conduit par Luines, venoit lui raconter des prétendus desseins de Marie & du Maréchal. L'imposteur ne manquoit pas d'affurer qu'il avoit tout appris de Barbin son maître, qui se fioit à lui. Voici un des artifices qu'employa Luines pour augmenter les préventions du Roi, & que Déageant ne craint pas de raconter dans ses Mémoires. Il nous apprend qu'il vint une nuit trouver Sa Majesté avec un empressement extraordinaire : il avoit entre ses mains un paquet de trois lettres, dont une étoit adressée à la Reine-Mere, l'autre aux Seigneurs mécontents, & la troisième à Déageant ; car on juge aisément

étoit laissé
i, qui lui
ent pourvu
eune Louis
que l'hon-
oient à dé-
ets desseins
ncini, dont
& le plus
oux de son
pas, & plus
bien, écou-
Déageant,
lui raconter
Marie & du
anquoit pas
appris de
fioit à lui.
qu'employa
réventions
e craint pas
es. Il nous
ait trouver
ement ex-
e ses mains
, dont une
re, l'autre
& la troi-
ge aisément

par son écrit, qu'il étoit lui-même le particulier qu'il feint de ne vouloir pas nommer, par je ne fais quelle affectation de modestie. Les trois lettres sans date & sans soucription, étoient écrites en assez bons termes, à cela près qu'il y en avoit quelques-uns qui sentoient le cloître. Ce n'étoit pas sans dessein : on y faisoit parler l'Auteur en homme inspiré ; il exhortoit ; il menaçoit de la part de Dieu : on vouloit faire accroire au Roi & à la Reine sa mere que les lettres étoient de quelques bons Religieux favorisés des plus intimes communications avec le Ciel. Les deux lettres adressées à Marie de Médicis & aux Seigneurs retirés à Soissons, contenoient de puissantes raisons, soutenues de plusieurs passages de l'Écriture Sainte & de certains exemples tirés de l'Histoire profane ; la fourbe sautoit aux yeux. Ce langage prophétique, mêlé de choses prises des Auteurs Païens, étoit d'une bizarrerie & d'un ridicule qui ne pouvoient échapper qu'aux yeux d'un enfant. La lettre écrite à Déageant, ou, si l'on veut, qu'il s'écrivoit à lui-même, lui enjoignoit, sous peine d'attirer sur sa tête la colere du Ciel dont le pré-

tendu Prophete le menaçoit , de faire tenir la lettre adressée aux Seigneurs par la voie la plus sûre ; de rendre l'autre en main propre à Marie de Médicis ; de supplier Sa Majesté de la lire en particulier ; de n'en point parler à celui qui en étoit le sujet principal ; d'en considérer l'importance avec attention ; en un mot , de ne la communiquer à personne , sur-tout au Maréchal d'Ancre qui étoit cet objet principal ; enfin , de la rendre à Déageant après l'avoir lue. Quelque grossier que fût l'artifice , c'étoit pourtant une des plus belles machines de la tragédie , dont la catastrophe fut si funeste à Concini & à la Galigai.

Dans la lettre adressée aux Seigneurs réfugiés à Soissons , l'homme de Dieu tâchoit de les convaincre par de fortes raisons qu'ils avoient injustement pris les armes ; que leur guerre civile diminuoit les forces de l'Etat , qu'elle donnoit de l'avantage à ses ennemis ; que la révolte des mécontents fournissoit aux Réformés des prétextes & des moyens d'avancer leurs affaires aux dépens de la religion Catholique. « Si ces réflexions , disoit-on aux Seigneurs , ne sont pas

capables de vous faire rentrer en vous-mêmes, du moins que l'intérêt de votre propre salut vous arrête : vous périrez tous dans votre injuste rébellion : Dieu prend un soin particulier de la personne du Roi ; il promet de grandes prospérités à un Prince dont la candeur & l'innocence lui sont agréables ».

Luines ne manque pas d'insinuer à son Maître, simple & crédule, qu'il n'étoit pas à propos d'envoyer à Soissons une lettre, qui, dans le vrai, n'étoit écrite que pour un Roi enfant & sans expérience. Déageant n'insista pas pour que la lettre fût envoyée, & ne dit rien des peines dont le Prophete le menaçoit en cas de défobéissance ; le fourbe savoit bien que l'Auteur n'étoit rien moins qu'inspiré de Dieu. On parla bien autrement à Louis de la lettre écrite à la Reine sa mere. Luines espéroit que Marie de Médicis donneroit dans le panneau, & que la peur du diable dont elle étoit menacée la feroit consentir à l'éloignement du Maréchal & de Galignani sa femme. Le Saint inconnu remontreroit à Sa Majesté le peu de soin qu'elle avoit eu de répondre aux graces extraordinaires dont Dieu l'avoit comblée, le

mépris qu'elle avoit témoigné pour les avis salutaires qu'on lui donnoit depuis long-temps , & sa déférence aveugle & criminelle pour les conseils de certaines personnes qui ne pensoient qu'à élever leur fortune sur les ruines de l'Etat , & sur celle de la Reine-Mere elle-même que ces gens trahissoient. On ne les nommoit point , mais Concini & la Galigai étoient si bien caractérisés , qu'on ne pouvoit s'y méprendre. L'Auteur représentoit encore plusieurs fautes commises dans l'administration des affaires , les désordres qu'elles avoient causés , & les grands maux qui suivroient infailliblement , à moins qu'on ne les prévînt par des remedes prompts & efficaces. On les marquoit ensuite ces remedes si nécessaires ; & pour mieux cacher la fraude , on conseilloit à Sa Majesté de redoubler ses actes de dévotion , d'être plus fervente dans les bonnes œuvres , de faire ordonner des prieres de quarante-heures , particulièrement dans les Eglises de Paris ; d'employer de petits enfans à fléchir la colere de Dieu , en levant au Ciel leurs mains innocentes , & de les faire marcher bien dévotement dans une pro-

né pour les
noit depuis
aveugle &
de certaines
qu'à élever
e l'Etat, &
elle-même
On ne les
ini & la Ga-
rifés, qu'on
e. L'Auteur
leurs fautes
tion des af-
elles avoient
qui suivroient
qu'on ne les
prompts &
ensuite ces
pour mieux
seilloit à Sa
tes de dévo-
te dans les
rdonner des
, particulie-
Paris; d'em-
léchir la co-
u Ciel leurs
s faire mar-
s une pro-

cession publique & solennelle ; enfin, de veiller à ce que le Saint-Sacrement fût conservé avec plus de propreté & de décence dans les Bourgs & Villages du Royaume. « Si vous faites cela, Madame, lui disoit Déageant d'un style prophétique, Votre Majesté détournera les malheurs dont sa personne est menacée : que si vous négligez les avis que je vous donne de la part de Dieu, vous sentirez les terribles effets de sa colere, justement irritée contre vous : faites attention sur-tout à ce que je vous ai dit du Saint-Sacrement, c'est le moyen le plus sûr d'attirer les bénédictions du Ciel sur vous & sur toute la France ». Quelque ridicule que tout cela paroisse, la chose n'étoit pas mal imaginée pour ébranler une femme timide, ignorante & superstitieuse.

Il y avoit deux autres remedes bien plus convenables aux desseins secrets des Auteurs de cette comédie, que les bonnes œuvres proposées à Marie de Médicis : on l'avertissoit que Dieu vouloit qu'elle remit incessamment l'administration des affaires entre les mains du Roi son fils. « C'est, lui disoit-on, la chose que le Roi désire avec le plus

d'ardeur, quoiqu'il n'en fasse pas semblant. Si Votre Majesté n'obéit point à l'ordre du Ciel, Elle se précipitera dans les derniers malheurs. Le Royaume se souleve déjà de tous les côtés, sous prétexte qu'on ôte au Roi la connoissance des affaires : craignez, Madame, que tout ne se bouleverse de fond en comble ». Enfin, ce dernier remède étoit de renvoyer en Italie Concini & sa femme, comme deux sujets de scandale qui faisoient soulever les Grands & le Peuple, & causoient un mécontentement général dans le Royaume. Le prétendu interprète des ordres du Ciel tâcha d'adoucir la douleur qu'une si grande sévérité devoit causer à la bonne Reine ; il lui permettoit de laisser le Maréchal & la Maréchale d'Ancre en possession de leurs immenses richesses, & de leur faire même de nouvelles gratifications, pourvu qu'ils allassent en jouir hors du Royaume.

Déageant alla, de concert avec le Roi & Luines son favori, dire en grande confiance à la Reine-Mère qu'il avoit un papier à lui donner, qu'elle devoit tenir exactement secret. Marie de Médicis lui répondit de venir un peu

ne pas fema
pôit point à
cipitera dans
Royaume se
côtés, sous
la connoif
, Madame,
de fond en
nier remede
Concini &
jets de scan-
les Grands
t un mécon-
Royaume. Le
dres du Ciel
ur qu'une fi
er à la bonne
de laisser le
e d'Ancre en
ses richesses,
ouvelles gra-
allassent en
cert avec le
ri, dire en
e-Mere qu'il
ner, qu'elle
cret. Marie
venir un peu

avant le souper, lorsqu'elle se seroit retirée dans son cabinet. Il ne lui avoit lu qu'une partie de la lettre lorsque le Roi parut : « J'acheverai de la lire en me couchant, dit-elle à Déageant qu'elle congédie ». Sa Majesté ne crut pas violer le secret qu'on lui avoit demandé en faisant lire le papier à son Confesseur & à la Galigai sa confidente; ils se douterent de l'artifice, & la Reine fut bientôt guérie de ses scrupules & de la peur qu'on avoit prétendu lui donner. Mais l'aveugle Princesse ne voyoit pas que son fils étoit de l'intrigue, & qu'il s'étoit mis en tête d'accomplir les prophéties. Il ordonne à Déageant de preser Marie de Médicis de vouloir bien réfléchir sur la lettre qu'on lui avoit mise entre les mains. Luines faisoit craindre au jeune Prince que Dieu ne le punît lui-même, s'il négligeoit d'exécuter ce que la Souveraine Majesté avoit bien voulu déclarer par la bouche d'un de ses ferviteurs. La Reine-Mere & ses confidens continuerent à se moquer des prédications. Il n'en fut pas de même du Roi : la chose lui paroissoit d'autant plus sérieuse, qu'elle étoit conforme à ses dispositions présentes; il songeoit

tout de bon à faire cesser les troubles du Royaume, en éloignant le Maréchal d'Ancre. On tint plusieurs conférences, auxquelles il assista, sur les moyens d'exécuter le projet, & d'ôter à la Reine-Mere l'administration des affaires. Louis en pressoit l'instant, à l'instigation de son favori, qui prétendoit gouverner à son tour sous le nom du Roi.

Luines trembloit de peur qu'on n'eût donné des avis à Concini, & qu'il ne se doutât de ce qu'on tramoit contre lui. On essaya de le faire expliquer, en lui envoyant un homme de confiance, & qu'il croyoit de ses amis. « M. de Luines, dit celui-ci au Maréchal, fait venir maintenant plus de Gentilshommes au Louvre, parce qu'il s'imagine, Monsieur, que vous avez quelques mauvais desseins contre lui ». Chose étrange ! répond Concini d'un ton de mépris : Luines se persuade que je songe à lui & que je le crains ; il faudroit l'avertir une bonne fois qu'il est si fort au-dessous de moi, que je ne le crois pas en état de me nuire. On peut penser à tuer les gens quand on les voit en posture de faire du mal. Cette présomption fut la cause véritable du malheur de cet Ita-

lien : il ne put jamais se mettre dans la tête que Luines fût assez hardi & assez puissant pour entreprendre la moindre chose contre lui. Ne devoit-il pas craindre un ennemi qui avoit l'oreille d'un Roi majeur ? Quelqu'un avoit offert au Maréchal d'Ancre de faire tuer Luines, lorsqu'il se transportoit la nuit chez une Dame qu'il aimoit. « Il ne vous en coûtera que six mille pistoles, disoit-on à Concini, & vous serez délivré d'un homme qui anime sans cesse le Roi contre vous ». Le Maréchal rejeta la proposition. Cette action trop lâche & trop noire lui inspiroit-elle de l'horreur ? Ne croyoit-il point aussi que son ennemi ne méritoit pas qu'on dépensât vingt mille écus pour prévenir ses foibles entreprises ? Quoi qu'il en soit, Luines fut plus méchant que Concini.

On savoit généralement à la Cour de France que Déageant s'étoit avancé auprès de Luines par la fourbe & l'imposture, & que Luines s'étoit utilement servi des mêmes moyens pour se défaire du Maréchal d'Ancre, éloigner la Reine-Mere, & se rendre maître absolu des affaires. Un Gentilhomme

servant de la maison du Roi, nommé Gignier, se mit en tête qu'en suivant la même méthode, il pourroit faire sa fortune aussi bien que les autres. Cet artificieux intrigant s'insinue d'abord auprès de César, Duc de Vendôme. Dès qu'il fut une fois connu d'un des principaux Seigneurs mécontents, il le fut bientôt des autres, parce qu'ils entretenoient des correspondances d'affaires ou de plaisirs. Gignier commence par leur faire accroire que de Luines avoit beaucoup de confiance en lui, & leur promet de les instruire des plus secrets desseins du favori; il ne leur dit pas qu'il n'en recevoit quelque accueil qu'à la faveur des espérances dont il le berçoit de lui découvrir les prétendus complots de ces Messieurs. Pendant quelque temps il conduisit si bien sa trame, que le Duc de Vendôme & les autres Seigneurs prirent de l'ombrage, tandis que Luines de son côté entroit en défiance. Quand Gignier vit que l'esprit du favori étoit suffisamment disposé à recevoir toutes sortes d'impressions, « Monsieur, lui dit-il, je viens vous découvrir enfin une des plus grandes conspirations qui ait jamais été

formée ; mais comme le service que je vais vous rendre doit m'attirer un grand nombre d'ennemis puissans , vous trouverez bon que je vous prie de me promettre d'abord que j'aurai , pour la sûreté de ma personne , le Gouvernement de Calais , & cent mille écus pour l'établissement de ma famille ». De Luines promet tout , tant il est effrayé. « Monsieur , reprend alors l'impos- teur , on a résolu de se défaire de vous & de M. Déageant ; de se saisir de la personne du Roi , & de l'engager à rap- peler la Reine-Mere. Le Cardinal de Guise , les Ducs de Vendôme , de Nevers , de Longueville , de Mayenne & de Chevreuse , le Président le Jai & plusieurs autres sont du complot. Ces Messieurs prétendent s'emparer de toute l'autorité : ils partagent déjà les Gouver- nemens de Provinces entre eux ; ils des- tinent les premières charges de l'Etat à leurs amis & à leurs créatures. Il y a quelque chose de plus atroce , & je ne puis vous le révéler sans frémir : la réso- lution est prise de se défaire du Roi , en cas qu'il fasse la moindre résistance. N'en dites rien aux anciens Ministres , défiez-vous d'eux ; ils ont tous des

liaisons étroites avec les conjurés : si les Seigneurs s'apperçoivent que le complot se découvre, ils hâteront l'exécution de leur projet ». Gignier recommande même à Luines de cacher la chose à Déageant, dont il redoutoit la pénétration.

Pendant plusieurs jours cet imposteur fut persuader au favori que les Seigneurs s'assembloient secrètement : il rapportoit les prétendues résolutions qu'ils prenoient entre eux ; & pour rendre ses mensonges plus vraisemblables, il dit à Luines d'aposter des gens sûrs qui verroient les mécontents entrer l'un après l'autre dans une maison qu'il désigna. Le fourbe savoit que les Seigneurs s'y rendoient certains jours marqués pour des parties secretes de plaisir. Dans ces sortes d'occasions, les gens viennent seuls ; ils mettent pied à terre à quelque distance du rendez-vous, ils entrent par différentes portes. Toutes ces circonstances servoient à confirmer Luines dans ses soupçons. Le favori n'avoit ni assez de pénétration pour voir clair dans cette affaire, ni assez de courage pour prendre son parti de lui-même. Dans son extrême embarras, il résolut enfin,

conjurés : si
vent que le
âteront l'exé-
gnier recom-
de cacher la
il redoutoit la

cet imposteur
e les Seigneurs
nt : il rappor-
olutions qu'ils
z pour rendre
semblables, il
s gens sûrs qui
ns entrer l'un
aison qu'il dé-
e les Seigneurs
jours marqués
de plaisir. Dans
gens viennent
erre à quelque
s, ils entrent
outes ces cir-
nfirmen Luines
vori n'avoit ni
voir clair dans
courage pour
même. Dans
résolut enfin,

contre l'avis de Gignier, de consulter Déageant son oracle. Cet habile connoisseur en impostures dit à Luines que la chose avoit quelque vraisemblance, mais qu'il étoit prudent de se défier du délateur. « Dans une affaire de cette importance, ajouta Déageant, on doit marcher la sonde à la main, & ne plus douter avant de faire un coup d'éclat; cependant on peut se tenir sur ses gardes, & ne donner aucun signe de défiance. Permettez-moi de parler à Gignier; je le tournerai en tant de manières, qu'à la fin je découvrirai peut-être la vérité ».

Quelque délié que fût Déageant, il ne put trouver Gignier en défaut; tout ce qu'ajoutoit l'imposteur, paroissoit de la plus grande vraisemblance. Chaque jour il rapportoit quelque chose de nouveau. « Les conjurés, disoit-il à de Luines, ne doivent plus s'assembler ni s'écrire, ils craignent de trahir leurs secrets; on se parlera désormais par l'entremise de quelques personnes affidées. Tous ceux qui sont du complot doivent porter une bague à pierre verte, sur laquelle il y a certains caractères gravés : voici celle de M. de Vendôme,

ajoute Gignier ; je l'ai prise sur sa toilette , je dois la remettre avant que M. le Duc se leve. La bague est le signal auquel on doit se reconnoître ; on ne s'ouvrira qu'à ceux qui en auront une : vous pouvez remarquer que certains Seigneurs en portent déjà de semblables ». La chose étoit véritable , soit que ce fût un effet du hasard , soit que ce fût un signe auquel ces compagnons de plaisirs aimoient à se reconnoître.

Une autre fois Gignier faisoit si bien ; que ces prétendus conjurés étant ensemble au Louvre , il leur parloit en confidence devant certaines gens apostés par le favori , puis il revenoit promptement donner avis à de Luines de quelque nouvelle circonstance de la conspiration. Cependant Gignier avoit beau représenter que le favori , Déageant & le Roi lui-même étoient dans le plus grand danger , si l'on ne s'assuroit au plutôt des conjurés. On vouloit avoir de nouveaux éclaircissemens , & il fut décidé qu'on ne parleroit de rien au Roi jusqu'à nouvel ordre : de Luines le pria simplement de trouver bon que pour plus grande sureté de sa personne , on choisît six Gentilshomme de confiance ,

dont trois suivroient par-tout Sa Majesté.

Cependant Gignier brûloit d'impatience d'obtenir la récompense qu'on lui avoit promise : il s'en tenoit si bien assuré, qu'il s'étoit déjà vanté à son oncle, Lieutenant de la Compagnie des Gardes du Duc de Vendôme, qu'il feroit bientôt une fortune considérable, & qu'on lui donneroit le Gouvernement d'une bonne place ; mais il falloit qu'au-paravant les Seigneurs accusés fussent mis en prison. On ne fait que penser de cette affaire ; ce Gignier paroît ne pas manquer d'esprit, il conduit son intrigue avec beaucoup d'adresse ; cependant ce devoit être le plus extravagant des hommes. Pouvoit-il s'imaginer que les Seigneurs une fois arrêtés, on ne le confronteroit pas avec eux ; qu'on ne lui demanderoit pas des preuves des accusations atroces qu'il avançoit contre des personnes de ce rang ? & comment espéroit-il les convaincre d'un crime auquel ils n'avoient jamais pensé ? Gignier se flattoit sans doute que le favori retiendroit à la Bastille cinq ou six ans un Cardinal, un Maréchal de France, & quelques autres personnes

de qualité, sans faire aucune procédure de justice. Quoi qu'il en soit, le fourbe crut peu de temps après avoir trouvé une belle occasion de faire enfin exécuter son projet.

César, Duc de Vendôme, avoit prié le Roi de présenter un de ses enfans au baptême; il devoit y avoir ensuite une collation magnifique à l'hôtel du Duc, & Sa Majesté avoit promis à César de se bien divertir chez lui. Gignier ne douta pas qu'en donnant de nouveaux soupçons au favori, on ne prît enfin la résolution de s'assurer du Duc de Vendôme & des autres Seigneurs accusés. Il vient trouver de Luines, à qui il dit que dans ce repas on doit empoisonner le Roi & son favori, & que s'ils s'abstenoient de boire & de manger, on avoit résolu de les faire assommer à coups de hallebardes par des soldats déguisés en Suisses. Gignier appuya ce nouvel avis de toutes les apparences de la frayeur la mieux fondée, & il finit par assurer que si on ne s'affuroit pas des conjurés la nuit prochaine ou le lendemain matin, il s'éloigneroit de Paris pour n'être pas témoin des malheurs qu'il annonçoit. Luines & Déageant

consultèrent ensemble ; & comme Duvair, Garde des Sceaux, étoit le seul de tous les Ministres que Gignier n'avoit pas rendu suspect, on prit la résolution d'engager ce délateur à tout dire à ce Magistrat. Gignier joue si bien son personnage, qu'il persuade Duvair, que Déageant s'oppose à ce qu'on emploie toute la diligence nécessaire pour prévenir une si dangereuse conspiration. Le Garde des Sceaux alarmé s'en plaint au favori, qui le rassure en disant qu'on veille avec plus de soin à la sûreté de la personne du Roi ; mais que c'est trop hasarder, que d'attenter à la liberté d'un si grand nombre de Seigneurs sur une simple délation.

Luines & Déageant résolurent enfin d'avertir le Roi de tout ce qui se passoit. « Il faut, lui dit le favori, que vous feigniez d'avoir envie d'aller au baptême, & que vous supposiez une indisposition un moment avant de vous y rendre ». Louis ne savoit pas mal dissimuler quand il vouloit ; il se transporte aux Feuillans, à l'heure de Vêpres, & vers le milieu de l'Office, il affecte de se sentir incommodé. On lui demande s'il se trouve incommodé. « Ne dites

rien , répond-il adroitement, je veux aller au baptême & à la collation ; ce que je sens n'aura pas de suite ». Luines envoie chercher le premier Médecin, qu'on avoit prévenu ; il tâte le pouls à Sa Majesté, & se fâche de ce qu'on l'a laissée si long-temps sans secours. Grand bruit au Louvre & ailleurs. Le Duc de Vendôme accourt un des premiers : il prie le Roi de trouver bon que la partie soit remise à un autre jour ; mais il ne tarde pas à s'appercevoir que la maladie du Roi pouvoit bien être feinte, & que Sa Majesté le reçoit plus froidement qu'à l'ordinaire. Plus il fait attention à ce qui se passe à son égard, plus il se persuade qu'on veut le perdre dans l'esprit du Roi. Sur quelques indices, César soupçonne Gignier de trahison ; il n'en doute plus en observant certaines allures du personnage. Vendôme vient trouver Luines & Déageant au Louvre, dans le dessein de s'éclaircir avec eux. « J'ai de grandes raisons de croire, leur dit-il, que Gignier a quelque mauvais dessein contre moi, & qu'il me calomnie ; je prétends me justifier devant le Roi, au Parlement, & par-tout où il sera besoin. Je viens me remettre entre les mains de

Sa

ment, je veux
collation; ce
suite ». Luines
mier Médecin,
tâte le poulx à
de ce qu'on l'a
recours. Grand
rs. Le Duc de
es premiers : il
on que la partie
our; mais il ne
que la maladie
feinte, & que
lus froidement
fait attention à
gard, plus il se
erdre dans l'es-
s indices, César
ahison; il n'en
certaines allures
e vient trouver
ouvre, dans le
c eux. « J'ai de
e, leur dit-il,
mauvais dessein
e calomnie; je
ant le Roi, au
ù il sera besoin.
e les mains de
S.

Sa Majesté; je la prie seulement de faire arrêter le délateur, & d'ordonner qu'il me soit confronté ». Luines découvre tout au Duc de Vendôme, & Gignier est mis en prison. Au premier interrogatoire, il avoue toute son imposture, & le Parlement condamne le calomniateur à être décapité; ce qui fut exécuté peu de temps après la fourberie découverte.

Luines vécut avec les anciens ennemis du Royaume, après la mort du Maréchal d'Ancre, comme on doit vivre avec des ennemis réconciliés: sans leur laisser aucune puissance dans le Conseil, il leur inspira de la confiance; de sorte qu'ils ne se mêlèrent point des cabales qui commencerent à exercer la patience du Favori. La jalousie fut la première passion qui éclata contre lui. Selon quelques-uns, elle l'empêcha d'obtenir en mariage Mademoiselle de Vendôme, fille naturelle de Henri le Grand; selon d'autres, il se refusa de lui-même à ce mariage que Louis XIII désiroit, & préféra Mademoiselle de Rohan-Montbason qu'il aimoit. Il trouva de grands avantages dans cette alliance;

l'appui d'une famille nombreuse, puissante & intéressée à le soutenir; la ressource d'un beau-pere politique & guerrier, & aussi propre au conseil qu'à l'exécution; enfin, le concours d'une épouse adroite quoique jeune, & qui, décorée du titre de Surintendante de la Maison de la Reine, prit autant d'ascendant sur le mari que sur la femme. Pour Luines, on ne peut avoir plus d'empite qu'il en acquit sur le foible Louis XIII, destiné dès ce moment à être plutôt asservi que gouverné par ses Ministres. Cet asservissement étoit si visible, qu'on en fit des railleries publiques. Les envieux firent redoubler les murmures contre lui par une maniere de pasquinade assez commune en France. Le favori & ses deux freres Brant & Cadenet logeoient au Louvre dans un même appartement; on met la nuit au-dessus de leur porte un tableau qui représente les Mages dans l'étable de Bethléhem, avec cette inscription: *Aux trois Rois*. Toute la Cour applaudit à sa plaisanterie. Luines suivoit la meilleure méthode qu'un Favori puisse adopter, il laissoit dire & plaisanter, pourvu qu'on le laissât faire; & par cette méthode,

il parvint à tout ce qu'il ambitionnoit.

Cependant la Nation parut inquiète de se voir sous la domination d'un jeune homme qui commençoit à concentrer en lui toute l'autorité ; & ce fut autant pour calmer ces inquiétudes que pour décrier le Gouvernement de la Reine-Mère, que l'on convoqua avec grand appareil une assemblée des Notables à Rouen, pour la fin de l'année 1617. Elle fut composée de tous les Ordres de l'Etat, présidés par Monsieur, frère du Roi & encore enfant. Tous les Députés étoient choisis par la Cour, qui traça aussi à l'Assemblée l'ordre des délibérations, & qui fixa pareillement les décisions. Au bout de vingt-deux jours, l'Assemblée se sépara, & tout ce qui en résulta, fut la liberté au Conseil du Roi de gouverner souverainement sous l'autorisation de quelques Réglemens équivoques, qu'il lui fut désormais permis d'interpréter selon ses besoins. Il faut néanmoins avouer à l'honneur du Duc de Luines, qu'il n'étoit pas homme à abuser de cette liberté. Le peuple auroit été tranquille & heureux sous son mi-

nistere , si on avoit pu le sauver des contre-coups des cabales qui s'entrechoquoient à la Cour,

On disoit assez publiquement que le Roi étoit véritablement prisonnier , puisque le Duc de Luines & ses freres l'assiégeoient perpétuellement , & ne souffroient pas que personne l'approchât qu'eux ou leurs amis. Pour arrêter ce mécontentement dans son principe , le Duc de Luines cherche à appaiser la Reine, ou du moins de suspendre ses plaintes. Mais il lui fut impossible de contenter Marie de Médicis, qui vouloit absolument revenir auprès de son fils , reprendre l'empire qu'elle avoit eu sur lui pendant sa grande jeunesse, & chasser d'auprès de lui les personnes qui pouvoient balancer son crédit. Il faut que l'on connût à Marie un caractère bien opiniâtre & bien vindicatif pour que le Duc de Luines, qui étoit doux & accommodant, n'ait osé la mettre à portée d'abuser contre lui de la faveur qu'il lui auroit procurée. Déageant, confident du favori, lui conseilloit de ne pas la ménager ; & puisqu'on ne pouvoit sévir contre elle-même , de

punir du moins exemplairement ceux de ses domestiques & de ses partisans qui lui inspiroient des projets, & qui s'engageoient à l'aider. Il disoit que ce seroit le moyen de la subjuguier elle-même par la crainte, & de lui ôter, sinon le désir, du moins le pouvoir de mal-faire, faute de personnes qui la secondassent. Mais Luines préféra les voies de conciliation, & il en chargea le Duc de Montbason son beau-pere, négociateur habile, qui y échoua. Cadenet, frere du favori & homme d'un esprit souple & insinuant, n'eut pas un meilleur succès; c'est qu'ils ne pouvoient employer auprès d'elle que des raisons politiques contre lesquelles elle s'armoit de pareilles raisons, & son opiniâreté la rendoit victorieuse. Enfin, on met en campagne des Docteurs, des Evêques, des Jésuites, des Oratoriens, renforcés par le Confesseur du Roi & celui de sa mere, qui parvinrent, non sans peine; en la menaçant de l'Enfer & du Diable, à la faire consentir à se relâcher de ses demandes.

Tandis qu'on ne s'occupoit à la Cour que de divertissemens & de plaisirs; que la jeune Reine Anne d'Autriche, qui

otes
le sauver des
qui s'entre-
nement que le
t prisonnier,
s & ses freres
ment, & ne
ne l'approchât
our arrêter ce
on principe, le
à appaïser la
suspendre ses
impossible de
cis, qui vouloit
ès de son fils,
elle avoit eu
de jeunesse, &
s personnes qui
crédit. Il faut
e un caractère
vindicatif pour
qui étoit doux
sé la mettre à
ui de la faveur
e. Déageant,
conseilloit de
puisque'on ne
lle-même, de

n'étoit pas née sans coquetterie & qui aimoit la danse , passoit son temps à former des ballets , dans lesquels Louis XIII. malgré le sérieux de son caractère , ne laissoit pas que de figurer , & passoit le reste de son temps à la chasse , qu'il aimoit avec passion ; le Duc de Luines son favori ne s'occupoit que du soin de rendre sa fortune solide. Toutes les affaires rouloient sur lui , & il s'appliquoit avec une assiduité soutenue au Gouvernement. Le Roi le payoit de ses travaux par des dignités aussi honorables que lucratives. Déjà le favori avoit été gratifié de la confiscation des biens du Maréchal & de la Maréchale d'Ancre. (Ce trait n'est certainement pas celui qui fait le plus d'honneur à Luines , il s'en faut.) Cette libéralité de Louis envers son favori n'éprouva aucune contradiction en France ; mais les Banques & les Monts-de-Piété de Gênes , de Venise , des Pays-Bas , d'Allemagne , de Florence & de Rome , sur lesquels les proscrits avoient placé plus de neuf cent mille écus , refuserent de se dessaisir de leurs fonds. Les Souverains de ces Banques prirent leur défense , & soutinrent que la confiscation prononcée en

etterie & qui
n temps à for-
els Louis XIII,
caractere, ne
, & passoit le
chasse, qu'il
Duc de Luines
que du soin de
. Toutes les
, & il s'appli-
e soutenue au
e payoit de ses
ussi honorables
vori avoit été
n des biens du
chale d'Ancre.
ent pas celui
r à Luines, il
é de Louis en-
a aucune cor-
is les Banques
Gênes, de Ve-
llemagne, de
ur lesquels les
plus de neuf
t de se dessaisir
erains de ces
se, & soutin-
prononcée en

France ne pouvoit donner aucun droit
sur les biens situés hors de ce Royaume;
& que puisqu'il ne se présentoit pas d'hé-
ritiers, ses biens appartenoient aux
pauvres, au profit desquels ces Banques
& ces Monts-de-Piété avoient été éta-
blis. Les prétentions furent soutenues de
part & d'autre avec toutes les raisons,
les subterfuges & les détours de chicane
qu'un si grand intérêt pouvoit fournir.
Plusieurs fois on mit l'affaire en arbi-
trage; on parla d'établir un Tribunal qui
prononceroit définitivement. Enfin,
les Parties s'accorderent comme il
arrive ordinairement quand on dispute
sur le bien d'autrui avec envie & pou-
voir de se l'approprier, c'est-à-dire
qu'elles le partagerent. Les différentes
Banques rendirent plus ou moins, selon
le plus ou moins d'égards qu'eurent
leurs Souverains par les sollicitations &
les menaces de la France que Luines
employoit. Pour lui, tirant de chaque
côté, il eut la plus forte part, qui lui
servit à acheter des terres & à former
pour sa famille de grands établissemens
dans le Royaume.

Cette affaire dura plusieurs années,
& comme elle intéressoit des Souve-

rains , elle fit dans le monde un éclat qui ne fut pas avantageux au Duc de Luines. On dit & on écrivit, comme nous l'avons dit déjà ailleurs , que la condamnation du Maréchal d'Ancre n'avoit été poursuivie avec tant de chaleur , que pour autoriser la confiscation de ses biens , dont le favori vouloit s'emparer. Quelques faiseurs de Libelles furent punis très-sévèrement, mais leurs malignes insinuations ne furent pas détruites par les supplices. Le 16 Juillet 1618 , un Italien & un François, anciens domestiques du Maréchal d'Ancre , auteurs de plusieurs Libelles contre le Duc de Luines, dans lesquels le Roi étoit peu respecté , furent rompus vifs & brûlés. Un homme qui les avoit copiés & répandus , fut pendu. Ces exécutions n'empêcherent pas qu'on ne s'obstinât à écrire que les poursuites contre le Maréchal d'Ancre n'avoient point été, de la part du Duc de Luines , exemptes d'un sordide intérêt , & cette imputation produisit plusieurs maux : elle suspendit long-temps la remise des fonds étrangers, par l'espérance qu'elle donna aux Puissances que le donataire de la confiscation se désisteroit, pour ne pas

onde un éclat
 ux au Duc de
 rivit, comme
 leurs, que la
 échal. d'Ancre
 ec tant de cha-
 la confiscation
 favori vouloit
 urs de Libelles
 ent, mais leurs
 furent pas dé-

Le 16 Juillet
 nçois, anciens
 d'Ancre, au-
 contre le Duc
 Roi étoit peu
 vifs & brûlés.
 copiés & ré-
 es exécutions
 ne s'obstinât
 contre le Ma-
 point été, de
 es, exemptes
 te imputation
 elle suspendit
 fonds étran-
 le donna aux
 e de la con-
 our ne pas

continuer à se rendre odieux ; elle
 nourrit entre les partisans de l'ancien
 Gouvernement une haine violente
 contre le favori, & elle entretint dans
 le cœur de la Reine-Mere un dépit mor-
 tel de ne pouvoir se venger, & le désir
 de rompre des fers qui tous les jours lui
 pesoient davantage. (*Intrigues du Ca-
 binet, Tome II.*)

A peine la Reine-Mere fut-elle sauvée.
 de Blois où Luines l'avoit confinée, que
 ce favori voulut d'abord la poursuivre.
 Son intention étoit d'envoyer sur le
 champ un corps de Troupes vers An-
 goulême où Marie s'étoit retirée, de
 l'investir elle & ses défenseurs, & de
 faire ensuite grace & justice à qui on
 auroit voulu. Ce conseil paroïssoit le
 meilleur dans la circonstance ; car,
 malgré ce qu'on publoit de la puissance
 des amis de la Reine, de leur nombre,
 de leur résolution, personne ne remua
 à la Cour ni dans les Provinces. Il sem-
 bloit qu'on attendoit le parti que pren-
 droit le Ministère, & qu'on se seroit
 soumis s'il avoit été rigoureux ; mais
 quand on vit qu'il fléchissoit, & qu'il
 n'étoit question que d'un accommodement.

ment , chacun se rassura , & les plus timides ne défespérèrent pas de tirer avantage de l'événement. Forcé par l'inclination du Roi de se réduire à un Traité , le Duc de Luines établit pour base de la négociation , que Marie abandonneroit le Duc d'Epéron , afin qu'on pût en faire un exemple. Marie répondit que jamais elle n'abandonnera un homme qui a tout risqué pour la tirer de captivité ; & que loin de le laisser exposé au ressentiment de ses ennemis , elle se jetteroit au-devant des coups qu'on voudroit lui porter. D'Epéron alléguoit des raisons ; il présentoit pour sa défense la lettre par laquelle le Roi avoit permis à sa mere d'aller dans quel endroit du Royaume qu'elle jugeroit à propos. La Reine , disoit-il , m'a témoigné le dessein de se retirer dans un de mes Gouvernemens ; je n'ai pas cru devoir me refuser au désir de la mere de mon Roi , munie d'une permission si respectable & si authentique. Luines ne fut pas arrêté par cette défaite ; il persista dans la résolution de pousser à bout le Duc d'Epéron , & il fit avancer des Troupes : elles commirent quelques hostilités , entre autres contre Uzerche ,

petite Ville du Limoufin, qui fit quelque résistance, & qui fut livrée au pillage. Aussi-tôt à la Cour, à la Ville & dans les Provinces il s'éleve un cri contre cette guerre, qu'on regarde comme odieuse dans son principe, & déshonorante pour le Roi. Les propos analogues à cette façon de voir & de penser qui paroissoit assez juste, se débitoient hautement à la Cour: les Prédicateurs en chaire ne cessoient de triompher sur les charmes de la paix dans les familles, & sur les avantages de l'union dans la Maison Royale. Quelque entouré que fût le jeune Monarque, & pour ainsi dire gardé à vue par les Luines, on trouvoit moyen de lui faire parvenir ces discours, & il montrait un grand désir que cette brouillerie se terminât sans violence. Le favori trouvoit aussi des obstacles à ses projets de vengeance éclatante, dans les intérêts divers des courtisans. Ceux même qui n'aimoient pas d'Epéron ne vouloient point sa ruine, qui auroit augmenté la puissance de Luines; les uns ne faisoient que lentement les levées dont ils étoient chargés, les autres s'y opposoient sourdement, Il arriva même que le Roi étant

es
& les plus
pas de tirer
forcé par l'in-
réduire à un
s établit pour
e Marie aban-
on, afin qu'on
Marie répond
era un homme
tirer de cap-
laisser exposé
nemis, elle se
coups qu'on
ernon alléguoit
t pour sa dé-
le le Roi avoit
dans quel en-
elle jugeroit à
bit-il, m'a té-
retirer dans un
je n'ai pas cru
de la mere de
e permission si
que. Luines ne
défaite; il per-
pouffer à bout
fit avancer des
rent quelques
ontre Uzerche,

sur le point de s'emparer de Metz par une secrète intelligence, la Valette, qui y commandoit pour son pere, en fut averti par quelqu'un du Conseil même, & l'entreprise échoua. On fit aussi remuer la faction de Condé, qui alternativement pria & menaça; enfin toute la Cour se remplit de cabales. Instruit par son expérience de l'embaras que la diversité mettoit dans les affaires, Luines employa ce même moyen contre ses adversaires. Il sema ou fomenta des divisions dans la Cour de la Reine: avec de l'argent, des promesses, des marques flatteuses de confiance, il fut aisé de gagner les principaux domestiques de cette Princesse, qui l'avoient suivie: par leur canal on fit passer jusqu'à elle les sentimens qu'on vouloit lui inspirer. Luines se flatta un moment de lui faire abandonner d'Epéron; mais ni les promesses ni les menaces ne purent ébranler Marie, qui jura qu'elle étoit déterminée à subir les dernières extrémités avant que de céder sur ce point. La paix paroissoit plus éloignée que jamais, lorsque la présence d'un seul homme, de Richelieu, délégué à Avignon, & que le Pape Paul V. regardoit comme un

edores

arer de Metz
nce, la Valette,
r son pere, en
l'un du Conseil
échoua. On fit
de Condé, qui
menaça ; enfin
plit de cabales.
nce de l'embaras
dans les affaires,
ne moyen contre
ou fomenta des
e la Reine : avec
esses, des mar-
ance, il fut aidé
ux domestiques
l'avoient suivie :
ster jusqu'à elle
loit lui inspirer
ment de lui faire
mais ni les pro-
purent ébranler
toit déterminée
trémities avant
nt. La paix par-
e jamais, lors-
ul homme, de
gnon, & que
dit comme ua.

de Henri IV & de Louis XIII. 37

intrigant dangereux, ramena les esprits par sa médiation, qui fut acceptée. Voyez l'article ci-après.

Lors de l'entrevue de la Reine-Mere avec son fils, le Duc de Luines alla au-devant d'elle la veille, & en fut gracieusement reçu. Le favori, peu de temps après, le 20 Novembre 1619, se rend au Château de Vincennes, & en vint tirer le Prince de Condé qui y languissoit depuis trois ans, sans qu'on sût trop pourquoi. Et ce qui mit le comble à la satisfaction du favori en cette occasion, c'est qu'il eut l'avantage d'abaisser l'orgueil du Duc d'Epéron, de ce Duc qui ne fut jamais fléchir ; il fut cependant contraint de recevoir la loi en cette circonstance, & de la recevoir d'un jeune Gentilhomme élevé par le hasard au poste éminent de premier Conseiller & de Ministre du Roi son maître. L'année suivante ne fut pas si heureuse à beaucoup près pour le favori. Luines vit malgré lui la Cour de la Reine-Mere grossir considérablement aux dépens de celle de son fils ; il eut beau employer les prieres & les menaces, si-tôt que la défection fut commencée, elle devint

en peu de jours presque générale, & fut comme une épidémie qui se communiqua, une fureur de mode qui tournoit toutes les têtes. Ce n'étoit pas à la dérobée qu'on s'échappoit de la Cour, on se communiquoit les projets de départ, on en faisoit publiquement les préparatifs; c'étoit la matière des conversations & des plaisanteries. Un Evêque envoyé au grand Commandeur pour l'engager à rester auprès du Roi, le trouva occupé de son départ, & n'en tira que cette réponse: *Vous de ce côté, en montrant le Louvre, & moi de cet autre, en montrant le chemin d'Angers.* Roquelaure, enrichi des bienfaits de Henri IV, répond gaillardement aux reproches de son fils: « Je ne suis point le Duc de Mayenne, mais je cours après mon argent que je lui ai prêté, & j'aurois un bien mauvais créancier si je ne le ferrois de près ».

Dans cette nouvelle brouillerie de la mere & du fils, le Duc de Luines prit le parti mitoyen, celui de ne pas pousser les choses à la dernière extrémité, mais de disposer les esprits à terminer à l'amiable. Il appréhendoit, dit Siri, qu'il arrivât pendant le siège d'Angers.

tes

générale, & qui se commu-
e qui tournoit
pas à la dé-
de la Cour,
projets de dé-
liquement les
rière des con-
ries. Un Evê-
Commandeur
uprès du Roi,
départ, & n'en
ous de ce côté,
, & moi de ce
emin d'Angers.
es bienfaits de
ardement aux
e ne suis point
s je cours après
prêté, & j'au-
ancier si je ne

rouillerie de la
de Luines prit
ne pas pousser
xtrémité, mais
à terminer à
oit, dit Siri,
siège d'Angers

ce qui étoit arrivé pendant celui de Soissons ; c'est-à-dire, qu'on ne persuadât au Roi que pour avoir la paix il ne falloit qu'abandonner son favori, & que ce Prince jaloux & peu fidelle à ses attachemens, ne le sacrifiat à sa tranquillité comme il avoit sacrifié le Maréchal d'Ancre. Du sombre Louis, tout étoit à craindre ; c'est pour cela que Luines aimoit mieux aplanir les difficultés que tenter de les vaincre. En Normandie, il avoit acheté la soumission de Matignon par un brevet de Maréchal de France : il paya par des présens & des pensions celle de Beauveau, de Montgomery & de beaucoup d'autres qu'il n'avoit pu réduire à force ouverte ; enfin, il prévint d'offres & de promesses les principaux mécontents, afin de les désunir. Ceux-ci de leur côté n'osèrent se mettre à trop haut prix, de peur d'être prévenus les uns par les autres. Ainsi depuis que le Roi fut entré dans l'Anjou, il s'entama une infinité de petits Traités particuliers, qui cependant n'eurent point de suite. Condé, pour hâter la conclusion du principal, fit attaquer le Pont-de-Cé ; il y eut quelques soldats de tués. Cette brusque

expédition ne fut pas du goût de tout le monde : des Ministres même du Roi la blâmerent, & remontrèrent au Duc de Luines qu'on auroit bien pu se dispenser de répandre du sang, pendant qu'il n'y avoit peut-être qu'une heure à attendre pour conclure la paix. Sans laisser au favori le temps de prendre la parole, Condé répond brusquement que ce n'est pas au Roi à attendre. Le Duc de Luines, pour accélérer la conclusion de la paix, ne voulut point user du droit du plus fort. Le Roi fut déterminé par son Conseil à profiter des Troupes qu'il avoit sur pied pour réduire les Calvinistes du Béarn, qui refusoient toujours de rendre les biens au Clergé. Le Prince de Condé appuie fortement ce projet de guerre, parce qu'il espéroit y gagner la confiance du Roi en s'y rendant utile. Le Duc de Luines au contraire ne s'y prête qu'à regret, dans la crainte que le jeune Louis, prenant plaisir aux expéditions militaires, ne s'attache au Prince qui lui en aura inspiré le goût.

En 1621, la France se trouvoit sans Connétable : depuis sept ans il n'y avoit eu que des guerres passageres, qui

sembloient ne pas exiger qu'on donnât un pouvoir si étendu aux Généraux qu'on employoit pour la guerre du Bas Poitou & de la Saintonge ; le Ministère crut devoir borner toute l'autorité dans un seul Chef, afin d'être plus sûr de la subordination & du secret. Quand on pensa à chercher un Connétable, les suffrages se réunirent d'eux-mêmes sur le Duc de Lesdiguières, qui avoit fait toute sa vie la guerre avec le plus grand succès ; mais il étoit Calviniste. Louis lui fit parler de conversion : il résista moins, dit-on alors, par attachement à sa religion, que pour ne pas désobliger Luines dont il connoissoit les vues secrètes ; il poussa même la complaisance jusqu'à dire au Roi qu'il ne pouvoit choisir personne qui convint mieux à la place, que le Duc de Luines. Sur ce témoignage, le Roi donne l'épée de Connétable à son favori, qui fit sur le champ nommer Lesdiguières Maréchal général des Camps & Armées du Roi ; conduite qui peut faire conjecturer que Luines désira cette première charge de la Couronne, moins pour en avoir l'autorité ; qu'afin qu'un autre n'en eût pas le titre. Même désir d'une puissance excessive le

otes
oût de tout le
me du Roi la
ent au Duc de
pu se dispenser
ndant qu'il n'y
ure à attendre
Sans laisser au
dre la parole,
ent que ce n'est
Duc de Luines,
sion de la paix,
droit du plus
é par son Con-
pes qu'il avoit
Calvinistes du
oujours de ren-
Le Prince de
t ce projet de
oit y gagner la
rendant utile.
ontraire ne s'y
la crainte que
plaisir aux ex-
e s'attache au
spiré le goût.
e trouvoit sans
ans il n'y avoit
assageres, qui.

détermina sans doute, lorsque Duval, Garde des Sceaux, mourut, à ne pas souffrir qu'ils passassent en d'autres mains que dans les siennes. Enfin, pour mettre dans le même cadre tout ce qui put montrer la facilité du Prince & l'empire du favori, Luines chassa de la Cour le Pere Arnoulx, Confesseur du Roi, que ce Prince aimoit & estimoit; il le chassa, parce qu'il s'aperçut que ce Jésuite donnoit à son Pénitent des conseils qui n'étoient pas concertés avec lui, & il en substitua un autre de son choix, sans que le Monarque, qui avoit à peine été prévenu, marquât ni regret de son Confesseur, ni dépit de se voir ainsi maîtrisé.

Avec une pareille influence dans toutes les parties de l'Administration, dans l'Epée, dans la Robe, dans l'intérieur de la Cour, il falloit, dit l'Auteur de *l'Intrigue du Cabinet*, ou réussir toujours, ou s'attendre à voir tomber sur soi tous les traits de la malice & de l'envie, tous les reproches & le blâme des mauvais succès; c'est ce qui arriva au Duc de Luines. Après une suite de victoires, l'Armée du Roi vint échouer devant la ville de Montauban. Aussi-tôt

dots.
orsque Duvaix,
urut, à ne pas
t. en d'autres
es. Enfin, pour
dre tout ce qui
Prince & l'em-
massa de la Cour
esseur du Roi,
estimoit ; il le
erçut que ce lé-
tent des conseils
rtés avec lui, &
de son choix,
qui avoit à peine
ni regret de son
de se voir ainsi

influence dans
Administration,
obe, dans l'inté-
oit, dit l'Auteur
ou réussir tou-
voir tomber sur
la malice & de
ches & le blâme
est ce qui arriva
près une suite de
oi vint échouer
tauban. Aussi-tôt

ce ne fut plus qu'un cri général contre le Connétable : on l'accusoit d'incapacité dans la guerre. On a poussé plus loin les reproches ; on a prétendu qu'il s'exposoit très-peu aux coups pendant le siège de Montauban, & l'on en citoit en preuve cette lettre de son Chirurgien à sa femme : « Sachez que je ne cours aucun hazard, Monseigneur le Connétable me faisant l'honneur de m'affectionner, & de me tenir toujours auprès de sa personne ». On sent que c'est une pure naïveté qui a été tournée en malice. Quoi qu'il en soit, on accusoit encore le Connétable d'être cause des mauvaises résolutions qu'on prenoit dans le Conseil, de l'indiscipline des Troupes, de la déprédation des finances, de la création de nouveaux impôts, du renouvellement des anciens, de tous les accidens, en un mot, de tous les malheurs, fussent-ils une suite nécessaire du cours ordinaire des choses, tels que les inondations, les frimats & les neiges qui empêcherent la prise de Montauban. Pendant ce déchainement presque général, le Duc de Luines, cet homme chargé de biens & de dignités, qu'on admiroit & qu'on envioit,

luttoit contre une fièvre maligne, qui le surprit dans un Village du Quercî nommé Lonquetil ; il n'y résista que quatre jours , & mourut le 15 Décembre 1621 , à l'âge à peu près de trente-deux ans. Cinq jours auparavant le Roi prit Montheur, petite Ville qu'il abandonna au pillage , & dont il fit passer la Garnison au fil de l'épée. Le Connétable étant malade ne participa point à cette horrible cruauté ; ce fut , dit-on , le Prince de Condé qui y déterminâ le Roi , en lui citant l'exemple de Saül qui avoit attiré sur lui la malédiction de Dieu en épargnant les Amalécites dévoués à la mort par le Prophete Samuel. (*Mémoires de Brienne , Tome I , p. 145 , en note.*)

On publia lors de la mort du Connétable de Luines , que Louis XIII commençoit à s'en dégoûter , & qu'il n'auroit pas tardé à le disgracier. Il est vrai que ce favori étoit au plus haut de la roue de fortune , & dans ce degré d'élévation , on est ordinairement assez près de tomber en bas. Cependant , malgré quelques traits d'humeur qu'on dit être échappés à ce Prince contre le favori (il l'appeloit quelquefois *le Roi Luines*) ,

re maligne, qui
lage du Querci
n'y résista que
ut le 15 Décem-
près de trente-
uparavant le Roi
Ville qu'il aban-
ont il fit passer
pée. Le Conné-
participa point à
ce fut, dit-on,
i y détermina le
mple de Saül qui
malédiction de
Amalécites de-
prophete Samuel.
Tome I, p. 145,

mort du Conné-
Louis XIII com-
r, & qu'il n'au-
acier. Il est vrai
plus haut de la
ns ce degré d'éle-
ement assez près
endant, malgré
r qu'on dit être
contre le favori
s le Roi Luines),

on ne peut pas dire qu'il se fût tout à
coup privé de ses services : il est cer-
tain qu'il en rendit un essentiel au Roi
en abrégéant le Gouvernement de Marie
de Médicis, qui auroit pu devenir fatal
au Royaume ; s'il eût pour lors quelque
part aux cruautés commises contre le
Maréchal d'Ancre & sa femme, il effaça
cette tache par la douceur de son minist-
tere. Il étoit affable & conciliant, porté
à la paix & à la négociation, qu'il trait-
oit habilement : à sa mort, il eut le
sort des personnes enviées, dont on ne
dit pas de bien lorsqu'on ne peut pas
en dire de mal : on goûta alors cette
Epitaphe, plus plaisante que méchante :

Montheur est pris, & la Garonne

Est remise en sa liberté :

Toutefois le peuple s'étonne

Du *Te Deum* qu'on a chanté,

Pour cette victoire notable,

Vu, dit-on, que le Connétable

A trouvé sa mort en ce lieu :

Mais pour dire ce qu'il m'en semble ;

La perte & le gain mis ensemble,

On a sujet de louer Dieu,

(*Mémoires de Brienne, Tome I.*)

Les freres du Connétable n'effuyèrent aucun revers , & resterent à la Cour dans une situation très-brillante. Pour cette fois Lesdiguières hérita de l'épée de Connétable : elle fut , comme nous l'avons dit plus haut , la récompense de sa conversion ; & le prix de son changement en rendit la sincérité suspecte.



nétable n'effuye-
& restèrent à la
on très-brillante.
guieres hérita de
elle fut , comme
haut , la récom-
on ; & le prix de
endit la sincérité

N O T I C E

S U R

BARADAS, GENTILHOMME

BOURGUIGNON,

Favori de LOUIS XIII.

BARADAS fut le premier qui succéda à Luines dans la faveur de Louis. On ne fait trop de quel canton de la Bourgogne il étoit originaire ; tout ce qu'on nous apprend , c'est qu'il fut reçu Page de la petite Ecurie , présenté par le Comte de Saint-Géri. Nous ne savons rien non plus des moyens qu'employa Baradas pour plaire à son Maître , mais il y réussit à tel point , que Louis XIII ne pouvoit un instant se passer de sa compagnie. Ce Prince étoit même jaloux des politesses qu'on pouvoit faire à son favori , & vouloit qu'il n'acceptât rien d'autre personne que de lui. Un jour Louis lui demande où il a dîné : *A l'auberge* , répond aussitôt Baradas. Baffompierre présent à la conversation , lui offrit sa table avec un reproche obligeant de ce qu'il n'en avoit pas usé



plutôt. Louis répond séchement : *Je ne veux pas que mon ami ait obligation à personne.* (*Mémoires de Bassompierre.*)

En six mois de temps, Sa Majesté fait Baradas premier Ecuyer, premier Gentilhomme de la Chambre, Capitaine de Saint-Germain-en-Laie, & Lieutenant de Roi en Champagne. En moins de temps encore on dépouille ce favori de tout, & à peine des débris de sa grandeur lui reste-t-il de quoi payer ses dettes; de sorte que pour signifier une grande fortune dissipée aussi promptement qu'acquise, on disoit communément en proverbe : *Fortune de Baradas.* Ce Gentilhomme étoit, dit-on, peu souple, peu complaisant, & monroit trop ouvertement son dégoût pour la vie molle & oisive de la Cour, & surtout pour les amusemens puérils de Louis XIII. On dit aussi qu'il étoit fier & peu endurant, & qu'il eut un jour la hardiesse de faire un appel au Marquis de Souvré en présence du Roi, ce qui occasionna sa disgrâce. On se trompe. La véritable cause de son renvoi de la Cour, c'est que voyant, dit M. Anquetil, la répugnance du Monarque à souffrir

nement : Je ne
 ait obligation à
 assompierre.)

Sa Majesté fait
 , premier Gen-
 e, Capitaine de
 & Lieutenant
 En moins de
 aille ce favori de
 ébris de sa gran-
 quoi payer ses
 our signifier une
 e aussi prompte-
 disoit communé-
 orte de Baradas.
 t, dit-on, peu
 ant, & monroit
 n dégoût pour la
 la Cour, & sur-
 mens puérils de
 ssi qu'il étoit fier
 u'il eut un jour la
 appel au Marquis
 e du Roi, ce qui
 . On se trompe
 e son renvoi de
 yant, dit M. An-
 e du Monarque à
 souffrir

souffrir le mariage de Gaston son frere,
 en bon courtisan il conseilla à son Maître
 de ne pas le permettre ; par-là il se
 trouva lié à la cabale contraire à Riche-
 lieu, quoiqu'il fût ennemi personnel de
 Chalais, son rival en faveur. Louis XIII
 fut pendant quelque temps sans révéler
 au Cardinal la conduite de son favori ;
 mais enfin ce secret lui échappa, dans
 quelque instant d'humeur sans doute ;
 & le Ministre, qui n'avoit pas pu plier
 Baradas à dépendre de lui, & qui voyoit
 dans son caractere altier un éloignement
 invincible pour cette soumission, lui fit
 vite donner son congé. S'étant quelques
 années après présenté à Louis qui pas-
 soit par sa Province, le Monarque lui
 fit un accueil obligeant, & lui permit
 de le suivre ; mais le Cardinal témoigna
 que ces nouvelles apparences de faveur
 lui déplaisoient. Baradas ne voulut pas
 courir les risques que cet avis indirect
 lui faisoit pressentir ; il disparut de la
 Cour, & alla chercher du service chez
 l'Etranger, où sa valeur seule, sans
 considération de ce qu'il avoit été,
 l'éleva aux grades militaires. Ce qu'il y
 a de plus étrange, & ce qui prouve
 complètement & sans réplique la

dépendance de Louis XIII de son premier Ministre , c'est qu'il ne témoigna aucun mécontentement , pas même de la surprise , en apprenant la disparition de son *ami* , ainsi qu'il appeloit Baradas.

Quoi qu'il en soit , ce Gentilhomme , en Province comme à la Cour , faisoit profession d'être toujours le plus dévoué des ferviteurs de Louis XIII , & il avoit mis sur ses drapeaux ces mots latins , tirés de l'Oraison Dominicale : *Fiat voluntas tua*. Le Monarque le rappela après la mort du Cardinal de Richelieu ; & comme il étoit Chevalier de Malte , Sa Majesté lui donna une Abbaye , dont Baradas alla tranquillement manger le revenu au sein de sa famille. *Mémoires de l'Abbé Arnauld , Tome I , page 51. Voyez aussi les Mémoires de Duplessis , page 205.*



ARMAND-JEAN DUPLESSIS,

CARDINAL DE RICHELIEU,

Premier Ministre de LOUIS XIII.

CE trop fameux Ministre naquit le 5 Septembre 1585, de François Duplessis, Seigneur de Richelieu, Chevalier des Ordres du Roi & Grand-Prévôt de l'Hôtel, & de Susanne de la Porte, fille d'un célèbre Avocat au Parlement de Paris. Il fut tenu sur les fonds de Baptême par Armand, Prince de Conti, qui lui donna son nom. Le jeune Richelieu annonça dès son plus bas âge un génie supérieur; aussi son pere, homme instruit pour son siecle, ne négligea-t-il rien dans son éducation. Son fils brilla dans le cours de ses études: quoique né avec un goût très-vif pour toutes les sciences, la Politique est celle qui parut toujours avoir le plus d'attraits pour lui. Il y fit les plus grands progrès dès qu'il s'y fut livré: né avec une ambition démesurée, qu'il

C 2

eut l'art de cacher d'abord , cet homme profondément diffimulé ne visoit rien moins qu'aux premières places : tout lui parut convenable pour y parvenir , & dès qu'il les eut obtenues , tout lui parut également permis pour les conserver.

Les commencemens de la haute fortune de Richelieu sont dus au hasard. Voici ce que Montglat nous dit de la naissance & de l'entrée de Richelieu dans le monde : « Barbin étoit Procureur du Roi à Melun ; lorsqu'il alloit à Paris , il logeoit chez un Avocat au Parlement , nommé Bouthilier , qui avoit été Clerc d'un autre Avocat très-célebre & très-riche , nommé Laporte. Celui-ci avoit pour client un Gentilhomme du Poitou , dont les affaires étoient en fort mauvais état : il sut plaire à Laporte son Patron , & épousa sa fille. De ce mariage vint , entre autres enfans , le Cardinal de Richelieu. Il dut son entrée dans le Ministère à Barbin ; celui-ci le voyoit souvent chez Bouthilier , à qui Laporte avoit recommandé en mourant les enfans de sa fille. Barbin , pendant les voyages que la Cour faisoit à Fon-

ord, cet homme
 é ne visoit rien
 s places : tout lui
 r y parvenir, &
 enues, tout lui
 s pour les con-

de la haute for-
 dus au hafard
 nous dit de la
 e de Richelieu
 étoit Procureur
 Il alloit à Paris,
 au Parlement,
 avoit été Clerc
 élebre & très-
 Celui-ci avoit
 me du Poitou,
 en fort mau-
 Laporte son
 e. De ce ma-
 enfans, le
 at son entrée
 ; celui-ci le
 ilier, à qui
 en mourant
 , pendant
 oit à Fon-

de Henri IV & de Louis XIII. 53

tainbleau, s'étoit immiscé dans l'amitié
 de Galigai par des présens de fruits &
 des fêtes qu'il lui donnoit dans une
 petite maison située entre Melun &
 Fontainebleau; il admit à ces fêtes le
 jeune Abbé de Richelieu, qui étoit
 déjà nommé à l'Evêché de Luçon. Ga-
 ligai lui trouva de l'esprit & de l'apti-
 tude aux affaires; elle le présenta à la
 Reine Marie de Médicis, qui porta le
 même jugement de sa capacité & lui
 donna sa confiance. Ainsi débuta le
 Cardinal. Dès l'année 1616, on voit
 qu'il prit un très-grand ascendant dans
 le Conseil, où on lui avoit donné ses
 entrées ».

« La Reine-Mere, à laquelle Richelieu
 s'étoit d'abord attaché, ayant éprouvé
 la disgrâce de son fils en 1617, l'Evê-
 que de Luçon fut le seul qui parût dé-
 terminé à partager son infortune. On
 le soupçonna par la suite d'avoir cher-
 ché dans cette apparence de fidélité
 plutôt ses avantages que ceux de sa
 protectrice. Voici le Maréchal d'Ancre
 tué, la Maréchale prisonniere, Mangot
 Garde des Sceaux réduit à être homme
 privé, Barbin arrêté, & l'Evêque de
 Luçon estimé & conservé en sa place

dans le Conseil : il faudroit être bien passionné pour le Cardinal de Richelieu, pour accorder à son avantage tous ces rencontres ». (*Lumieres pour l'Histoire de France*, page 787.)

Après la mort du Maréchal d'Ancre, le supplice de sa femme & l'exil de la Reine-Mere, survint la disgrâce de presque toutes leurs créatures. Richelieu, ménagé d'abord jusqu'à être admis au Conseil, eut ordre bientôt après de quitter Marie de Médicis qu'il avoit suivie à Blois ; il se retire dans un petit Bénéfice qu'il possédoit en Anjou, nommé Coursai, ensuite dans son Evêché de Luçon, & est enfin relégué à Avignon. Louis XIII lui dit, le jour même de la mort du Maréchal d'Ancre : *Monseigneur, nous sommes aujourd'hui, Dieu merci, délivrés de votre tyrannie.*

Richelieu, suivant M. Anquetil, paroît avoir trouvé le germe de sa conduite envers la Reine-Mere, & en avoir puisé les principes dans les Mémoires de Déageant, favori & confident du Connétable de Luines. Déageant composa ces Mémoires à la Bastille par ordre de Richelieu, qui lui avoit fait

anecdotes
droit être bien.
nal de Richelieu,
avantage tous ces
pour l'Histoire de

réchal d'Ancre,
& l'exil de la
ifgrace de préf
es. Richelieu,
être admis au
ntôt après de
cis qu'il avoit
dans un petit
t en Anjou,
dans son Evê-
fin relégué à
dit, le jour
chal d'Ancre:
aujourd'hui,
tyrannie.
nquetil, pa-
de sa con-
re, & en
ans les Mé-
& confident
Déageant
Bastille par
avoit fait

demandeur pour son instruction l'histoire des choses dont il avoit eu connoissance pendant qu'il étoit attaché au Duc de Luines.

On prétend que Richelieu fut sacré Evêque de Luçon sur l'extrait baptistere de son frere aîné, qu'il donna pour son propre extrait de baptême, parce qu'il n'avoit pas l'âge requis pour être sacré Evêque, lorsqu'il fut pourvu de son Siége. Le Pape fut instruit de ce faux; mais il n'étoit plus temps, Richelieu étoit sacré. Si ce fait, rapporté par des Ecrivains dignes de foi, & même par M. Anquetil, est aussi vrai qu'ils nous l'annoncent, que penser d'un homme capable d'une pareille supercherie? (*Mémoires d'Aubery, page 37 & suivantes.*)

Marie de Médicis avoit écrit au Roi son fils pour lui témoigner sa joie de leur raccommodement. Le Comte de Brenne, premier Ecuyer de la Reine-Mere, fut porteur de la dépêche. Par une fierté déplacée, ce Gentilhomme encore jeune donna de l'ombrage au Roi & au favori; il affecta de ne faire

aucunes civilités à Luines, qu'il ne daignoit pas même saluer lorsqu'il le rencontroit dans son chemin. On s'imagina que la Reine-Mere avoit ordonné à son envoyé d'en user de la sorte. Brenne fut obligé de s'expliquer & de déclarer que la Reine-Mere ne lui avoit point ordonné de braver le favori. Quand Brenne se présente pour avoir la réponse de Louis, on lui dit de la part du Roi de ne plus paroître devant Sa Majesté. « Elle choisira quelqu'un, ajouta-t-on, qui soit plus affectionné que vous à son service, quand il sera question d'envoyer la lettre qu'Elle a dessein d'écrire à la Reine ». Un Gentilhomme ordinaire du Roi fut dépêché pour cet effet, & Marie de Médicis avoua hautement le procédé fier & incivil de son Ecuyer. Pendant que Brenne se brouilloit à la Cour, le Marquis de Mouy son frere se raccommodoit avec le favori, qui le reçut à bras ouverts. Mouy s'étoit flatté que la Reine-Mere lui donneroit le Gouvernement d'Angers : cette récompense paroissoit due aux services qu'il avoit rendus à Marie de Médicis ; mais Richelieu, chef du Conseil de la Reine-

Mere; Surintendant de sa Maison, & tout-puissant alors auprès d'elle, l'emporta. Le Duc d'Epéron se joignit à lui pour faire donner le Gouvernement d'Angers au Marquis de Richelieu, frere aîné de l'Evêque. Mouy, outré de cette préférence, quitte le service de Marie de Médicis, & se donne au favori du Roi. Le Duc de Montbazon, beau-pere de Luines, conduit Mouy à la Cour d'une maniere triomphante. Le Marquis de Thémînes, intime ami de Mouy, crie beaucoup contre l'Evêque de Luçon; il résout de le venger du tort que le Prélat lui faisoit. Comme il n'y avoit pas moyen de se battre contre un Ecclésiastique, il cherche l'occasion de faire une querelle au Marquis de Richelieu; elle ne tarde pas à se présenter. Thémînes prétend que l'Evêque de Luçon lui avoit manqué de parole en certaine affaire, il en demande l'éclaircissement à son frere aîné; ceux qui ont envie de quereller en trouvent aisément le moyen dans une pareille conversation. Thémînes & Richelieu se disent des paroles aigres; on veut se battre de part & d'autre, mais les amis communs s'y opposent autant qu'ils

peuvent. Enfin Thémines aborde Richelieu, qu'il rencontre dans une rue d'Angoulême; après quelques paroles injurieuses, ils tirent l'épée, & Thémines, plus adroit que son adverfaire, le tue. Un Prélat moins ambitieux que l'Evêque de Luçon auroit quitté la Cour pour aller pleurer dans son Diocèse une mort qu'il pouvoit se reprocher; mais uniquement occupé de l'avancement de sa fortune, Richelieu dissimule sa douleur. Marie de Médicis obtient la grace de Thémines; & le Roi ayant remis la confiscation des biens du défunt, qui devoit appartenir à Sa Majesté en conséquence de la loi publiée contre les duels, l'Evêque de Luçon; le dernier des trois freres, recueillit la modique fortune de sa maison. Alphonse, qui suivoit le Marquis, s'étoit enfermé dans une Chartreuse. Laporte, Chevalier de Malte, leur oncle maternel, eut le Gouvernement d'Angers. L'Evêque de Luçon avoit intérêt de mettre un homme à sa dévotion dans la Ville où la Reine-Mere prétendoit se retirer, en cas qu'elle ne pût pas retourner avec honneur auprès du Roi son fils.

Pendant le séjour de la Reine-Mere à Angoulême, on découvrit dans cette Ville une conspiration capable de rompre toutes les mesures prises à cette époque pour mettre un terme aux malheurs de cette Princeesse. Par un désir mal-entendu de s'avancer auprès du favori, le Comte de Schomberg avoit suborné un Limoufin, qui promit de s'infinuer dans le Château d'Angoulême & de mettre le feu au magasin des poudres : il y en avoit une si grande quantité, que la Ville auroit été détruite aussi-bien que le Château ; mais ce misérable fut arrêté précisément au moment où il alloit exécuter son affreuse entreprise. La Reine-Mere voulut que l'affaire fût promptement étouffée, pour prévenir de nouveaux embarras qui pouvoient naître de l'importance des complices du Limoufin. Cependant la chose ne demeura pas si secrète, qu'on ne fût dans le monde que ce scélérat avoit été mis en œuvre par le Comte de Schomberg : cela fit le plus grand tort à ce Seigneur dans l'esprit de tous les honnêtes gens, qui ne pouvoient approuver qu'un Gentilhomme, qui se

piquoit d'avoir de l'honneur & de la probité, eût formé une entreprise capable de renverser une Ville, & de faire perdre la vie à la Reine-Mere, tandis que les premiers Seigneurs du Royaume & les plus attachés à la personne du Roi, témoignioient le servir à regret contre une Princesse dont ils plaignoient le malheur.

En 1619., Richelieu languissoit à Avignon, où le Pape Paul V ne le souffroit qu'à regret; ce Pontife l'avoit vu à Rome, & il le regardoit comme un intrigant dangereux, pour l'avoir trompé lors de son sacre en produisant l'extrait baptistere de son frere aîné, celui qui avoit été tué par Thémises. L'embarras où l'Evêque de Luçon favoit qu'étoit la Cour, lui donna lieu de conjecturer que ses services pourroient n'être pas rejetés; il les fit offrir par le Marquis de Pontcourlai son cousin. On les accepta, & il reçut permission de se rendre auprès de la Reine. Avant que le Prélat arrivât à Angoulême, ce mystere de Cour fut ébruité par l'indiscrétion du Roi; il demanda publiquement au Marquis de Villeroy si le Seigneur

d'Alincour son pere étoit assez bien servi dans son Gouvernement pour être sûr d'y arrêter l'Evêque de Luçon qui y devoit passer *incognito*. Villeroy écrivit sur le champ à son pere : celui-ci mit tant d'espions en campagne , qu'il découvrit Richelieu ; & quoique le Prélat eût un passeport en bonne forme , il le retint à Lyon avec toute sorte d'égarde. Le Roi , qui n'avoit voulu que plaisanter & qui avoit cru que l'Evêque seroit passé quand d'Alincour en auroit la nouvelle , ne fut pas plutôt sa détention , qu'il envoya ordre de lui laisser continuer sa route. Cette aventure devoit la collusion de Richelieu avec la Cour.

Le Duc de Richelieu auprès de la Reine fut très-prudent ; il ne se présente point en important qui , fier de la confiance des deux partis , prétend se rendre le centre des affaires , l'organe des moyens , & le conciliateur exclusif. Il écoute tout le monde & ne paroît désirer aucun avantage , aucune prééminence sur les habitans de cette Cour , tant anciens que nouveaux. Il se fait introduire auprès de la Reine.

par le Duc d'Epéron ; lui-même affecté de rechercher son estime & son amitié , & dit qu'il ne vouloit devoir qu'à lui la bienveillance de la Princesse. Cette déférence gagne tous les cœurs. à Richelieu , & dispose les esprits à la persuasion. L'Evêque de Luçon , secondé par le Marquis de Bethunes , négociateur du plus grand mérite , eut l'honneur de faire & de conclure l'accommodement de la Reine-Mere & celui du Duc d'Epéron qui , sans les négociateurs , auroit été livré à la justice comme criminel de Lese-Majesté ; ce qui auroit entraîné sinon la perte de la vie , du moins celle de ses charges & la confiscation de ses biens. Quoi qu'il en soit , d'Epéron , pour avoir trop bien servi la Reine-Mere dans son évafion , fut celui qui perdit le plus dans cette conjoncture ; cependant Bassompierre dit qu'il gagna plus qu'il ne perdit , à cause de l'argent qu'on lui avoit donné pour les levées qu'il ne fit pas , ce qui n'est point sans vraisemblance. Richelieu précéda la Reine auprès du Roi , & reçut des remerciemens proportionnés au service qu'il venoit de rendre.

Richelieu n'étoit retourné auprès de

Marie que de l'agrément du Roi. La Reine tenoit alors sa Cour à Angers. L'Evêque ne restoit auprès d'elle que sous la condition de faire entrer la Princesse dans toutes les vues du Roi son fils. Richelieu représente qu'il ne peut remplir ses engagemens, qu'autant qu'il ne restera personne auprès d'elle, capable de contredire ses avis. C'est pour cela qu'on prit soin de faire passer toutes les propositions agréables par le canal de l'Evêque. On fait naître à Marie des soupçons contre ceux de ses serviteurs qui auroient pu partager sa confiance avec le Prélat ; on leur suscite des dégoûts de la part de la Reine , & quand ils veulent quitter son service , on leur fait un pont d'or à la Cour.

Quand on connoît l'ascendant que Richelieu avoit sur cette Princesse , il est permis de croire , comme le disent les Ecrivains les plus modérés , que s'il ne l'exhorta pas à appeler les mécontents, du moins il ne fut pas fâché de les voir accourir auprès d'elle , dans l'espérance que la fin de ces troubles seroit la réunion volontaire ou forcée de la mere & du fils , & seroit aussi , par une conséquence nécessaire , un

moyen pour lui de rentrer dans le Ministère. Soit inspiré par le Prélat, soit forcé par les circonstances, le Duc de Luines propose à la Reine de revenir à la Cour, & lui insinue qu'elle occuperoit auprès de son fils la place qu'elle y tenoit autrefois; mais les offres les plus avantageuses, les sollicitations les plus pressantes ne peuvent obtenir de Marie ce qu'elle eût accepté comme une grace quelques mois auparavant. Les mécontents, qui ne pouvoient rien sans elle, lui inspiroient une frayeur insurmontable du crédit du Prince de Condé son ennemi mortel.

Richelieu, qui avoit été un des agens de la paix d'Angers entre Louis & sa mere, en fut mal récompensé : on lui avoit promis le chapeau de Cardinal. Au lieu de lui tenir parole, des ennemis & des envieux l'accuserent d'avoir bien plutôt songé à ses intérêts qu'à ceux du Royaume; & de n'avoir pas même hésité de sacrifier sa maîtresse pour obtenir le chapeau; mais quel qu'ait été le motif secret de sa conduite, motif sur lequel on ne pourra jamais prononcer sûrement, on peut assurer que sa con-

duite elle-même fut sage , conforme aux principes d'une saine politique , & avantageuse à la France qu'elle tranquillisa , & à Marie de Médicis qu'elle satisfit. Tout ce que cette Princesse pouvoit désirer , c'étoit de revenir auprès de son fils avec les mêmes honneurs & la même autorité dont elle avoit joui autrefois ; d'y revenir non comme forcée & suppliante , mais triomphante & priée. Les mécontents tâchoient de lui persuader que pour parvenir à ce but , il falloit se faire craindre en usant de leurs forces. Richelieu au contraire vouloit que Marie se servît de l'appui de ces Seigneurs & de l'ostentation de leur puissance , non pour lutter contre son fils , mais pour s'en faire rechercher. Il y réussit , en ôtant même à Marie , contre les devoirs de sa charge & ses promesses , le pouvoir de se rendre redoutable , & en l'engageant à rentrer dans Angers. Ainsi l'Évêque de Luçon termina en un instant une guerre civile qui pouvoit devenir dangereuse ; service essentiel rendu à la mere , au fils , au favori & à toute la France. Aussi en parut-on fort reconnoissant. Luines rechercha le futur Cardinal , & le

mariage d'un de ses parens avec la niece de Richelieu , fut le sceau de cette nouvelle réconciliation. On prit à tâche de persuader que le Roi avoit extrêmement à cœur la promotion du Prélat au Cardinalat. Le Ministère dépêcha courrier sur courrier , & écrivit les lettres les plus pressantes dont on donnoit communication à Richelieu. Le Marquis de Cœuvres , Ambassadeur à Rome , eut ordre de faire de vives instances auprès du Pape , & il s'y porta avec zele. Le souverain Pontife dissimula quelque temps ; mais à la fin fatigué des importunités de l'Ambassadeur , il lui déclare qu'on le joue , & lui montre des lettres du Roi lui-même , qui lui marque de n'avoir aucun égard aux démarches publiques qu'on feroit en faveur de l'Evêque de Luçon ; de sorte que la promotion de 1620 passa sans que Richelieu y eût part. Il fut ceux qui l'avoient desservi ; c'étoient les Ministres , le Pere Arnoux , Confesseur du Roi , & Luines lui-même. Tout autre que l'Evêque de Luçon auroit pris les choses avec hauteur , & auroit forcé ces faux amis de lever les obstacles que leur jalousie mettoit à son avancement :

mais instruit du manége de la Cour, il tint une conduite plus politique ; il ne murmura ni ne se plaignit : il affecta de dire que son malheur étoit une suite de la mauvaise volonté du Pape & des envieux. Il remercia ses amis de France, & continua à vivre avec eux comme s'il n'avoit eu qu'à s'en louer ; par-là il leur ôta la pensée de lui nuire, pratique ordinaire dans les Cours, où il est rare qu'on haïsse à demi, & qu'on ne s'efforce pas de perdre entièrement ceux qu'on a une fois offensés.

Ce fut en l'année 1624 que la Vieuville contribua beaucoup à ouvrir à Richelieu la porte du Conseil ; mais il ne tarda pas à se repentir de s'être donné un pareil collègue, & il montra par la suite qu'il le craignoit plus qu'il ne l'aimoit. Non-seulement il lui cachoit les affaires & ne lui montrait qu'une demi-confiance, mais encore il s'efforçoit de prévenir le crédit que le Prélat pouvoit obtenir auprès de Louis XIII. « Le Cardinal, lui disoit-il, étant créature de votre mere, doit lui être entièrement dévoué ; & si vous l'écoutez, attendez-vous à rentrer sous la tutelle dont vous

vous flattez d'être délivré ». En insinuant ces soupçons , la Vieuville a la mal-adresse de laisser à Richelieu l'occasion de développer sous les yeux du Monarque les grands talens qui lui méritèrent pour toujours l'estime de son Prince , estime qui fut son plus sûr rempart contre les entreprises de ses envieux , & contre les ombrages du Roi lui-même.

« Cette estime , dit M. Anquetil , naquit & s'accrut tout à coup dans les entretiens que Louis eut avec Richelieu au sujet de deux affaires importantes dont la Vieuville lui avoit laissé la direction ; savoir , la conduite à tenir avec les Espagnols pour la Valteline , & avec les Anglois pour le mariage entre Madame Henriette de France sœur du Roi & l'héritier de la Couronne d'Angleterre , qui fut depuis Charles I. A l'occasion de quelques cessions que ces deux Nations exigeoient , le Cardinal fait voir au Roi que son Conseil étoit trop mou , trop craintif , ce qui donnoit une supériorité singulière aux étrangers. Louis voulut excuser la timidité de son Conseil , en répétant les discours qu'on ne cessoit de tenir sur la

foiblesse de son Royaume. Le Prélat détruit toutes les objections de Sa Majesté, en lui faisant le portrait le plus avantageux de ses peuples, & le tableau le plus imposant des forces de son Royaume. Louis ne peut s'empêcher de témoigner sa surprise de ce que son Royaume, fait pour donner la loi, la recevoit lâchement. Le Cardinal lui explique les raisons de l'état de décadence où se trouvoit la France, & les moyens qu'il falloit prendre pour la relever. Dès ce moment il s'établit entre le Monarque & le Ministre une correspondance d'idées & d'actions, qui soutint le Ministre par la suite contre tous les efforts domestiques & étrangers, contre la lassitude même de Louis & de Richelieu, qui souvent dégoûtés par le contraste de leur caractère & prêts à se quitter, furent toujours ramenés l'un à l'autre par la nécessité de s'aider dans l'exécution des plans qu'ils avoient formés ».

Peu de temps après l'entrée de Richelieu au Conseil, le système de la Cour change entièrement. Il falloit du secret dans le Conseil, dont les Espa-

gnols savoient auparavant toutes les résolutions, tant par les Ministres qui leur étoient attachés, que par les Emis-faires qu'ils entretenoient auprès des autres. Le systême changea entièrement ; au lieu de ruses, de fineses, de délais affectés que les Ambassadeurs de France dans les autres Cours avoient coutume d'employer, ils eurent ordre de parler & d'agir avec fermeté. Celui de Rome voyant un Ministre nouveau, lorsque le Cardinal se rendit maître du Conseil, s'imagina lui rendre service en lui écrivant une longue lettre, par laquelle il lui indiquoit le circuit des détours qu'il falloit prendre dans les négociations de cette Cour. A ces documens, Richelieu répond en deux mots : *Le Roi ne veut plus être amusé ; vous direz au Pape qu'on enverra une armée dans la Valtelline.* La menace fut suivie de l'effet ; & de crainte que l'Ambassadeur qui avoit des prétentions au Cardinalat, ne fût exposé à la séduction, Richelieu met à sa place le Comte de Bethunes, qui étoit Calviniste.

Le Nonce du Pape se plaignoit de l'expédition de Louis en faveur des Grisons

contre le Pape , expédition , disoit-il , faite par un Prince Catholique , conseillée par un Cardinal , contre le Pape lui-même , pour un peuple hérétique : « Vous devez , disoit ce Nonce à Richelieu , être bien embarrassé dans le Conseil , quand il s'agit de délibérer sur la guerre. — Point du tout , reprend le Cardinal ; quand j'ai été fait Secrétaire d'Etat , le Pape m'a donné un bref qui me permet de dire & de faire en sûreté de conscience tout ce qui est utile à l'Etat. — Mais s'il s'agissoit d'aider les Hérétiques , ajoute le Nonce. — Je pense , repart tranquillement Richelieu , que le bref s'étend jusque-là ».

Pendant que la fortune & le crédit du Cardinal excitoient tant d'envie , il éprouvoit les plus vives alarmes , & pour l'une & pour l'autre & même pour sa vie : il se plaignoit amèrement au Nonce Spada , qu'il avoit , du côté de la fortune , affaire à un Prince peu généreux ; que la récompense de ses travaux n'avoit été jusqu'alors qu'une petite Abbaye , & qu'accablé de dettes , s'il venoit à quitter le Ministère en cet état , il seroit obligé de se cacher pour se soustraire à la poursuite de ses

créanciers. « Mon crédit , ajoutoit-il , n'est pas mieux établi. Placé entre la Reine-Mere & son fils , tous deux diamétralement opposés de sentimens , j'ai toutes les peines du monde à diminuer la répugnance de l'un , & à modérer l'empressement de l'autre ; il s'en est peu fallu que dans cet embarras je n'aie perdu les bonnes graces de tous deux ». Le Roi sur-tout , au moindre penchant qu'il appercevoit dans le Prélat pour les sentimens de sa mere , s'imaginait qu'elle avoit la préférence dans son esprit ; il en concevoit de l'ombrage , & dans un de ses momens de soupçon , conseillé par quelques jeunes favoris , il fut prêt à reléguer le Cardinal à Rome. A l'égard du danger de perdre la vie , on peut voir ci-après l'article du Comte DE CHALAIS.

Charles I, Roi d'Angleterre , avoit mis depuis peu quatre Dames Protestantes auprès de la Reine son épouse , la Duchesse de Buckingham , la Marquise de Hamilton , & les Comtesses de Dembigh & de Carlile ; mais il ne parloit point de lui ôter celles qui étoient venues de France avec elle , ni ses autres

autres domestiques François. Sans la préparer à une séparation qui doit lui causer une extrême douleur, on envoie tous les étrangers de sa maison à l'Hôtel Sommerfet, & ils reçoivent en même temps ordre de se préparer à retourner en France dans vingt-quatre heures. Le Roi les va voir, leur déclare sa volonté & leur fait quelques présens. On les embarque au-plutôt, & leurs remontrances pour obtenir quelques délais ne sont point écoutées. Henriette désolée écrit en France, se plaint de l'infraction faite à ses articles de mariage, & demande la protection & l'appui du Roi son frere. Louis & son Conseil se trouvent embarrassés; on craint une rupture avec l'Angleterre. Richelieu propose d'envoyer le Maréchal de Bassompierre en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, afin d'accommoder à l'amiable une affaire dont le Cardinal appréhende les suites. L'expédient est d'autant mieux reçu, que Louis & ses Ministres sont d'avis d'éviter une guerre étrangere, capable de renverser leurs projets contre la Rochelle. On dresse à Nantes, où le Roi se trouvoit alors, l'instruction du Maréchal de

Bassompierre, & Sa Majesté lui ordonne de se préparer à partir incessamment. Louis est informé en même temps que Montaigu est en route pour venir à Nantes faire des complimens du Roi d'Angleterre sur le mariage du Duc d'Orléans avec la Princesse de Montpensier, qui fut célébré le 5 Août 1626. Le Cardinal de Richelieu fait signifier à Montaigu qu'il ait à s'en retourner promptement sur ses pas. Carleton paroît immédiatement après, & prie Louis, de la part de Sa Majesté Britannique, d'agréer ce qu'Elle a fait à l'égard des domestiques de Henriette. Le compliment est fort mal reçu, & Bassompierre a des ordres plus pressans de hâter son départ. Ces mécontentemens réciproques des deux Cours sembloient devoir aboutir infailliblement à une rupture. Je ne fais pourtant si le Duc de Buckingham avoit déjà conçu le dessein d'engager le Roi son maître à se brouiller avec la France. Entêté de folles amours en France, le favori de Charles I.^{er}, (dit le Duc de Rohan dans ses *Mémoires*,) prétend se servir de l'occasion des brouilleries qu'il cause lui-même, afin de voir la Reine

Anne d'Autriche dont il se déclaroit l'amant. Buckingham offre de venir à Paris en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, & d'arranger bientôt tous ces différens au gré de Sa Majesté Très-Chrétienne. A la suggestion du Cardinal de Richelieu, Louis n'y voulut jamais consentir. La vanité du favori fut extrêmement choquée de ce refus : il s'abandonne à tout ce que son dépit lui inspire, & désespérant de voir l'objet de sa passion, il forme la résolution de lui montrer du moins que s'il n'est pas né Roi, sa puissance n'est guere inférieure à celle des Têtes couronnées. « Puisqu'on refuse, dit-il, de me recevoir en France comme un Ambassadeur qui veut porter la paix, j'y entrerai malgré les François, en Général d'Armée qui porte la guerre ». Dès-lors il se prépare sérieusement à l'exécution de son projet. « Voilà, remarque fort bien le Duc de Rohan, comme des sottises de Cour causent de grands mouvemens dans les Royaumes. Les intérêts des favoris sont ordinairement l'origine des maux dont le peuple est affligé ; souvent ils se jouent de leurs maîtres, pour maintenir ou pour augmenter.

leur fortune, & quelquefois pour venger leurs querelles particulières ».

Henriette, sœur de Louis XIII & femme de Charles I.^{er} Roi d'Angleterre, voulut gagner, cette même année, les indulgences du Jubilé, que le Pape Urbain VIII accordoit aux gens de sa communion; & dans cette intention, elle fit une de ses stations, c'est-à-dire une espèce de pèlerinage de dévotion à *Tyburn*, lieu où les criminels condamnés, subissoient le dernier supplice. C'est, lui disoit-on, un endroit consacré par le sang de plusieurs Martyrs. Le Maréchal de Bassompierre nie la vérité de ce fait; mais outre que les Ecrivains Anglois qui l'annoncent ne sont pas moins croyables que lui, il répond au reproche d'une manière qui donne à penser que les Anglois ne le firent pas sans fondement. » S'il y eut, dit-il, quelques prières offertes à Dieu devant *Tyburn*, ce fut pour le repos des âmes des pendus; mais on ne les invoqua point comme des Martyrs ».

Guyton, Maire de la Rochelle, homme d'un bon esprit & d'un cou-

rage extraordinaire, s'appliquoit autant à bien défendre la Place, que le Cardinal de Richelieu à la réduire; il animoit les Rochelois, par ses paroles & ses actions, à effuyer toutes les rigueurs d'un long siège plutôt que de perdre leurs privilèges & leur liberté. Il fut élu depuis l'arrivée du Roi devant la Ville, & il refusa d'abord d'accepter la charge qu'on lui offroit. Vaincu par les instantes prières des habitans, il prend un poignard, & leur adresse ces paroles: « Je suis Maire puisque vous le voulez, mais c'est à condition qu'il me sera permis d'enfoncer ce poignard dans le sein du premier d'entre vous qui parlera de se rendre; je consens qu'on en use de même contre moi dès que je proposerai de capituler. Le poignard demeurera tout exprès sur la table de la chambre où nous nous rassemblons dans la Maison-de-Ville ». Il n'y eut jamais une fermeté pareille à celle de Guyton durant le siège de la Rochelle. Un de ses amis lui montrant une personne de leur connoissance qui mouroit de langueur faute d'alimens, le Maire lui répond avec tranquillité: « Etes-vous surpris de cela? il faudra bien que

nous en venions là vous & moi, si nous ne sommes point secourus ». Un autre lui représentant, quelques jours après, que tous les habitans mouraient de faim : « Eh bien, dit-il avec le même sang froid, c'est assez qu'il en reste un pour fermer les portes ».

La Rochelle ne recevoit plus depuis long temps aucun rafraîchissement par mer ni par terre ; la disette y devint si grande, que le peuple fut réduit à chercher sa subsistance dans les alimens les plus vils & les plus mal-sains. Cependant le plus grand nombre des habitans ne perdoit point courage ; les vives exhortations de quelques Ministres, la prudence & la fermeté du Maire Guyton, l'exemple de la Duchesse de Rohan & de sa fille, qui, renfermées dans la Ville, vécurent pendant plus de trois mois de la chair de cheval, soutenoient le courage des plus abattus, & ranimoient les plus foibles. Mais il est bien difficile de contenir long temps une populace affamée : ni les soins ni la sévérité de Guyton n'empêcherent pas que ceux qui avoient moins de confiance & de zèle pour la Religion ne remuassent à la fin. Le Roi

averti de ce qui se passoit, fomentoit la division par de fréquentes sommations aux habitans, auxquels on promettoit de sa part d'assez bonnes conditions. Le Présidial s'assemble, & les Magistrats sont d'avis d'accepter les offres du Roi.

« Nous n'avons pas de vivres pour six semaines, dit l'un d'eux; ne sommes-nous pas trop heureux si le Roi veut bien nous accorder la jouissance de nos biens, les murailles de notre Ville, & la liberté de nos consciences? Nous avons grand sujet d'espérer cette grace de Sa Majesté, & nous ne devons plus rien attendre des Anglois rebutés du mauvais succès de leurs entreprises. Ils n'ont pas eu la résolution de combattre ni de tenter à la dernière expédition le passage, pouvons-nous croire qu'ils le forceront au retour de leur flotte dont on nous amuse; cela est désormais impossible, la digue est à l'épreuve de tout. Guyton étoit présent à l'assemblée: le discours du Conseiller l'indigne tellement, qu'il s'oublie jusqu'à lui donner un soufflet, en lui disant que sa harangue ne mérite pas une autre réponse.

• Un autre Conseiller, ami de celui-ci, s'approche du Maire, lui porte quelques

gourmades, & Guyton les lui rend. Le Prédial en corps se plaint de l'injure faite à deux de ses Membres, & donne une Sentence de prise-de-corps contre le Maire. Les Magistrats commirent trop légèrement leur autorité. Guyton anime le peuple, & va suivi d'une grande troupe de gens armés dans le dessein de se défaire des deux Conseillers, qui sont regardés comme des traîtres. Heureusement ils n'étoient plus à la Rochelle : on les auroit mis en pieces, s'ils n'eussent trouvé le moyen de s'échapper & de se réfugier dans le camp du Roi; de pareils transfuges y étoient bien reçus. Il n'en fut pas de même de ceux qui sortirent de la Ville, parce qu'ils ne pouvoient plus souffrir les rigueurs de la faim, ou qui furent mis dehors comme bouches inutiles; on les forçoit à grands coups de fouet ou de fourche à retourner sur leurs pas : pour ce qui est des malheureux qui furent pris pendant la nuit, on les pendit tous sans pitié, sous prétexte qu'on en trouva deux ou trois qui portoient des lettres en Angleterre.

La conjoncture de la mésintelligence du Prédial & du Maire de la Rochelle

parut favorable. Louis résolut de faire sommer les habitans de la maniere la plus solennelle. Breton, Roi d'armes de France, au titre de *Montjoie-Saint-Denis*, reçoit un ordre signé du Roi & du Secrétaire d'Etat d'Herbant, par lequel il lui enjoint de revêtir sa cotte d'armes, de mettre sa toque sur sa tête, de prendre son sceptre à la main, & de s'en aller, suivi de deux Trompettes, faire dans les formes accoutumées une sommation au Maire, & l'autre au Conseil de la Ville. Voici comme la premiere étoit conçue: « *A toi Guyton, Maire de la Rochelle; je te somme de la part du Roi mon Maître, mon unique & souverain Seigneur & le tien, de faire présentement une assemblée de Ville, où chacun puisse entendre de ma bouche ce que j'ai à signifier de la part de Sa Majesté* ». Que si Guyton eût obéi à l'ordre d'assembler la Ville, alors Breton auroit fait la sommation suivante: « *A toi Guyton, Maire de la Rochelle, à tous les Echevins, Pairs, & généralement à tous ceux qui ont part au gouvernement de la Ville; je vous somme de la part du Roi mon Maître, mon unique & souverain Seigneur & le vôtre, de quitter votre rebellion, de lui ouvrir vos*

portes, & de lui rendre promptement l'entière obéissance que vous lui devez, comme à votre seul Souverain & naturel Seigneur. Je vous déclare qu'en ce cas il usera de sa bonté en votre endroit, & vous pardonnera vos crimes de félonie & de rebellion; au contraire, si vous persistez en votre dureté, refusant la clémence d'un si grand Prince, je vous déclare de sa part que vous n'avez plus rien à espérer de sa miséricorde, mais que vous devez attendre de son autorité, de ses armes & de sa justice la punition que vos fautes ont méritée; bref, toutes les rigueurs qu'un si grand Roi peut & doit exercer sur d'aussi méchans sujets. Les Rochelois ayant refusé d'écouter le Roi d'armes, il laissa tomber à terre une feuille de papier où les deux formations étoient écrites, puis fait ce qu'on appelle en termes de procédure son Procès-verbal, & revient au camp des assiégeans.

Après la prise de la Rochelle, Guyton vient faire la révérence au premier Ministre. Charmé de s'entretenir avec un homme dont il admiroit secrètement la prudence & le courage, Richelieu lui demande ce qu'il pensoit du Roi de France & du Roi d'Angleterre, dans

L'intention sans doute de s'attirer quelque éloge. « Monsieur, lui répond Guyton, il vaut mieux se rendre à un Roi qui a su prendre la Rochelle, que de se donner à celui qui n'a pas su la secourir ». Le Maire dissimuloit son chagrin le mieux qu'il lui étoit possible ; on lui avoit fait espérer que les marques de sa dignité lui seroient conservées. Un de ses privilèges étoit de marcher dans la Ville accompagné d'un certain nombre de Hallebardiers revêtus de ses livrées. Cependant lorsqu'il se présenta chez le Cardinal avec cet appareil, on vint lui dire de la part de Richelieu de renvoyer ses Hallebardiers, parce que tous les droits du Maire de la Rochelle étoient tacitement supprimés dans les articles de sa capitulation. Cét ordre piqua tellement Guyton, qu'il déclara, quelques jours après, que s'il eût prévu qu'on dût lui manquer ainsi de parole, il auroit soutenu le siège jusqu'à la fin, de manière que Louis n'eût pas trouvé un seul habitant lors de son entrée à la Rochelle. « En ce cas, dit Pontis, le Roi se seroit peut-être vu dans la nécessité de lever le siège, à cause de l'hiver & des tempêtes qui s'éleverent

incontinent après la réduction de la Ville. Le beau temps finit le jour même de la capitulation. Le 7 Novembre suivant, la mer fut tellement agitée qu'elle rompit quarante toises de la digue. Si Guyton se fût entêté de tenir encore un mois, nous étions en grand danger de perdre en un jour le fruit de tant de travaux & d'un si long siège. Le mauvais temps joint à la rupture de la digue, auroit infailliblement procuré du secours aux assiégés ».

Les Grands apprirent à trembler en voyant conduire sur l'échafaud François de Montmorenci, Duc de Bouteville, & François de Bermades, Comte Deschappelles. Ils furent tous deux décapités le 21 Juin 1627, pour s'être battus en duel dans la Place Royale malgré les défenses qui avoient été renouvelées au mois de Février de l'année précédente. Le Comte de Bouteville avoit, selon la pernicieuse coutume de ce temps-là, une fureur pour les duels que rien n'avoit pu arrêter; il suffisoit d'être en quelque réputation pour être obligé de tirer l'épée contre lui. Après la querelle avec le Sieur de la Frete, il

se retira en Flandres , où il trouva le Marquis de Beuvran dans la disposition de venger la mort du Comte de Thorigny son cousin. L'Infante les raccommoda en apparence ; mais Beuvran étant retourné à Paris , Bouteville l'y fut chercher , & ils se battirent le 12 Mai 1627 , trois contre trois à la Place Royale. Le Comte de Buffy d'Amboise fut tué par Deschappelles , qui prit aussitôt la fuite avec Bouteville ; mais ils furent arrêtés à Vitry-le-François , & toutes les prieres du Duc de Montmorenci , soutenues de celles du Prince de Condé , ne purent sauver la vie à son cousin. Cet acte de justice eut plus d'effet que tous les Edits n'en avoient eu jusque-là , & paroissoit nécessaire. M. de Montmorenci , que le Cardinal avoit obligé quelques mois auparavant à se défaire de sa charge d'Amiral pour s'en revêtir lui-même sous un autre nom , fut d'autant plus piqué , qu'il crut qu'on en vouloit à toute sa maison : mais il dissimula son chagrin , & vécut même assez bien avec le Ministre jusqu'au temps que son malheur l'entraîna dans la révolte ; il n'oublia pas alors de mettre la mort du Comte de Bou-

teville au nombre des sujets qu'il avoit de se plaindre du Cardinal.

L'Evêque de Nantes, qui avoit obtenu la permission de voir Bouteville & Deschappelles dans leur prison, parvint à les détacher par degrés des choses de ce monde, & les disposa à faire une mort chrétienne. « Madame, (écrivit le Comte de Bouteville à la Présidente de Mesmes, mere de Buffy d'Amboise,) Si je n'avois un véritable sentiment de la faute que j'ai commise envers Dieu & du tort que je vous ai fait, je ne prendrois pas la hardiesse de vous demander un acte de piété, le plus grand qui puisse partir d'une ame chrétienne & généreuse, qui est, Madame, de vous avoir ravi votre cher & unique enfant, non par haine ni vengeance, n'ayant jamais eu sujet que de l'honorer, mais par un vain & faux honneur du monde, contraire, je le confesse, à la foi de Dieu & de la raison naturelle. Soyez satisfaite, Madame, de mon sang que je verserai bientôt pour l'expiation de mon crime; j'espère que la justice Divine le fera, & que vous ne demanderez point au Ciel vengeance contre moi, tandis que par mes prieres je

tâche de réparer le mal que vous avez reçu de la part d'un malheureux qui meurt, Madame, votre très-humble serviteur. *Signé BOUTEVILLE* ». Il envoyoit en même temps la lettre suivante à Madame de Bouteville son épouse. « M. de Nantes vous dira, Ma Femme, de quelle sorte je vais mourir maintenant ; je m'affure que cela vous servira de consolation dans la perte que vous faites. Vous aviseriez avec lui ce qui sera le meilleur pour le salut de mon ame, & prendre le soin de payer ce que je dois dans le monde ; les prieres pour moi me peuvent beaucoup servir, mais le principal c'est de satisfaire mes créanciers. Adieu : je ne veux point vous faire connoître combien je vous aime, de peur que cela n'augmente votre affliction ».

Le 11 Juin Bouteville & Deschappelles furent menés au Palais : Bouteville parut le premier dans la Grand'Chambre, où il fut interrogé. On fit ensuite entrer Deschappelles qui, après avoir répondu à quelques questions que lui fit le premier Président, pria ses juges de vouloir bien entendre ce qu'il avoit à leur dire, & leur parla de la sorte :

« Messieurs , puisque vous m'avez fait la faveur de vous assembler pour mon sujet , & que mes fautes m'ont amené en votre présence , j'ai à vous supplier de deux choses : l'une , que vous fassiez une action de justice en ma personne ; l'autre , de clémence envers mon cousin : il n'est pas que vous ne connoissiez sa générosité , toute la France le fait ; mais comme j'ai l'honneur de la connoître plus particulièrement , je puis avec plus de raison lui rendre ce témoignage , qu'il a plus de mérite encore que l'applaudissement public ne lui en donne. La considération de sa maison , les services que ses Ancêtres ont rendus dans tous les temps à ce Royaume , doivent aussi vous faire pencher du côté de la miséricorde ; il semble que sauvant en sa personne un excellent Capitaine , un généreux courage , vous contribuerez au bien public , & vous épargnerez des regrets à la postérité , qui ne pourroit qu'être bien sensible à cette perte. Cette passion du duel s'amortissant avec l'âge , on pourra se servir en toute occasion d'un homme comme lui , qui n'a d'autre but que la gloire de l'Etat & de son Prince. Quant à moi , j'attends de vous

justice ce qui est dû à l'action que j'ai faite. Je ne prétends pas m'excuser, mais seulement vous supplier de considérer la maison, le mérite & les actions de mon cousin Bouteville ».

Le lendemain, vers les onze heures, le Greffier leur lut l'Arrêt qui avoit été rendu la veille, & qui les condamnoit à avoir la tête tranchée. La Princesse de Condé, les Dames de Montmorenci, d'Angoulême, de Ventadour & de Bouteville coururent au Louvre pour parler au Roi, qui consentit à les voir, non sans beaucoup de peine : toutes les Dames se jetterent à ses pieds en criant : « Miséricorde, Sire, miséricorde ». Madame de Bouteville étoit évanouie, & les autres fondoient en larmes ; sur quoi le Roi, plus importuné qu'attendri, dit à la Princesse de Condé : « Leur perte m'est aussi sensible qu'à vous, mais ma conscience me défend de leur pardonner ».

Vers les cinq heures du soir les deux criminels étant arrivés à la Place de Grève, le bourreau coupa par derriere les cheveux de Bouteville, qui portant la main à sa moustache, l'Evêque de Nantes lui dit : « Vous m'aviez promis,

mon fils, de ne plus penser au monde ; eh quoi ! vous y pensez encore » ? On lui demanda s'il vouloit qu'on lui bandât les yeux ? Il répondit que non ; & l'instant d'après le bourreau lui abattit la tête.

Deschappelles, qui étoit resté dans la charrette, & qui avoit le dos tourné à l'échafaud, ayant compris que Bouteville avoit cessé de vivre : « Mon cousin est mort ! s'écria-t-il ; prions Dieu pour son ame ». Etant monté sur l'échafaud, & apercevant le corps de Bouteville : « C'est donc là, dit-il, le corps de mon cousin . . . » ? De là s'appuyant sur un Prêtre fort jeune qui étoit auprès de lui, il se mit à genoux & se releva ; puis s'étant placé sur le bloc, le bourreau lui enleva la tête.

Après la mort du Comte Deschappelles, il courut dans Paris beaucoup de lettres qu'il avoit écrites à différentes personnes la veille de son exécution. Voici celle que reçut Madame de Bouteville : « Madame, ma chere cousine, si vous aviez moins de vertu je n'entreprendrois pas de vous donner des consolations ; vous avez perdu tout ce que vous pouviez perdre ; mais toute

la France perd avec vous. Votre époux étoit jeune encore, mais il ne pouvoit plus acquérir d'honneur en ce monde. Que pouviez-vous attendre de son courage, qu'une fin précipitée qui eût perdu le corps & l'ame ? Vous ne l'avez possédé que dans des alarmes & des périls continuels ; & Dieu qui, comme par miracle, avoit toujours conservé sa vie, vous donne cette puissante consolation qu'il vous l'ôte^l pour l'attirer à lui. Réjouissez-vous-en, Madame ; au moins si vous l'aimez, comme j'en suis assuré, que votre déplaisir ne vous fasse pas abandonner vos enfans, qui ont besoin d'être élevés sous votre aile : apprenez-leur ce que vous savez si bien, à vivre dans le monde au sein de la vertu. Ne changez pas votre condition, si vous voulez être la femme la plus estimée de votre siècle, comme Monsieur votre mari étoit le plus estimé des hommes. Chere cousine, je lui fais part de la consolation que j'ai de lui faire compagnie, & vous recommandé de toute mon ame ma pauvre petite mere.... Dieu la veuille bénir & consoler..... Je suis, Madame, &c.

Signé DESCHAPELLES. »

A propos de l'inflexibilité de Louis XIII, qui refusa constamment la grace de ces deux Seigneurs, vainement implorée par la Cour entière, un duelliste piqué fit le quatrain suivant :

Peu fait pour tout autre renom,
 S'il ne faut pour celui de *juste*,
 Qu'être aussi dur & froid qu'un buste ;
 Louis a mérité ce nom.

Cette sévérité ne ralentit pas sous le gouvernement de Richelieu la fureur des duels, qui fut portée à un excès ridicule. Voyez dans les *Mémoires de Buffi-Rabutin*, année 1638, la Relation d'un duel de cinq contre cinq; il est fondé sur ce qu'on peut appeler *une querelle d'Allemand*: ceux qui se battent n'en savent pas le sujet. L'un apprenant qu'il a une querelle, vient offrir ses services à Buffi; & se voyant refusé, parce que Buffi a son nombre de combattans, il va les offrir à son ennemi. Un Mousquetaire est rencontré sur le Pont-Neuf; on lui propose de venir faire le cinquième; il accepte & remercie sincèrement de ce qu'on lui offre l'occasion de se couper la gorge avec

quelqu'un qu'il ne connoît pas. Les Mémoires de Buffi , ceux d'Artagnan & d'autres , présentent une infinité d'exemples de pareils traits de férocité folle , qu'on érigeoit alors en actions de bravoure. Au sujet de la décollation des deux Seigneurs ci-dessus , M. Anqueril observe fort judicieusement que c'est presque le seul exemple de deux grands Seigneurs punis sans crime d'Etat , & pour avoir uniquement manqué non au Prince , mais aux Loix.

Il est dit dans les *Mémoires de Pontis* , que le Cardinal de Richelieu , lors du siège de la Rochelle , s'étant approché du quartier du Roi , dont il étoit auparavant fort éloigné , demanda à Sa Majesté quelques Compagnies pour faire garde devant son logis , parce qu'il se trouvoit plus exposé aux sorties des assiégés. Le Roi lui destina pour cet effet certaines Compagnies de son Régiment des Gardes , & je fus le premier envoyé , dit Pontis , avec la mienne à la porte du Cardinal : dans le dessein qu'il avoit de me gagner & de m'attirer à son service , il donna ordre qu'on me préparât une belle chambre

où rien ne manquât ; mais je ne voulus seulement pas me coucher pendant la nuit , pour mieux remplir les devoirs de ma charge. Richelieu prit de cela même occasion de me flatter , il affecta de me louer extrêmement devant quelques personnes de la Cour , afin qu'elles me le rendissent : ayant résolu ensuite de me tenter tout de bon , le Pere Joseph fut choisi pour cela ; homme fort propre à exécuter les desseins du Cardinal , il avoit l'esprit tout aussi délié , tout aussi pénétrant que lui. Voici pourquoi Richelieu voulut s'assurer de ma disposition. Beauplan, Capitaine de ses Gardes, étoit fort malade ; on avoit dessein de me gratifier de cette charge en cas qu'il mourût & que je consentisse à l'accepter & à me donner au Cardinal sans aucune réserve. Le Pere Joseph me le fit entendre fort clairement. Richelieu prétendoit que ses Officiers le regardassent comme leur Souverain, & que dans les troubles & les révolutions de la Cour, ils fussent toujours pour lui envers tous & contre tous sans exception. C'étoit à cette condition seule qu'on entroit à son service, & c'étoit aussi une chose, je l'avoue, qui me

choquoit au dernier point ; je ne pouvois voir sans indignation qu'on obligeât ainsi les gens à renoncer à quelque sorte par un nouveau serment , à celui qu'ils avoient fait d'obéir au Roi.

Le Pere Joseph passant donc un jour devant mon logis , ou plutôt faisant semblant de passer de peur que je ne crusse qu'il venoit exprès , demande assez haut si j'y suis. On m'avertit ; je descends au-devant de lui : nous montons ensemble à la chambre ; tout le monde se retire pour faire honneur au Capucin devenu courtisan , Ministre du premier Ministre , & non guere moins redouté que Richelieu. Nous voilà enfermés tête à tête. « J'ai parlé plusieurs fois de vous à M. le Cardinal , me dit le Pere dans la suite de l'entretien ; il vous estime beaucoup , & j'ai reconnu qu'il étoit disposé à vous faire du bien : son discernement à connoître le mérite est exquis , & il récompense la vertu par-tout où il la trouve. — Mon Pere , lui répondis-je , je ne mérite pas que vous parliez de moi à M. le Cardinal , & je crains que tous les bons offices que vous avez eu la bonté de me rendre ne tournent à mon désavantage. Un

génie supérieur n'estime que les choses éminentes ; & n'y ayant rien en moi que de médiocre & de fort commun , c'est faire tort en quelque façon au jugement de M. le Cardinal, que de vouloir lui donner de l'estime pour une personne qui n'en est pas digne ; je ne puis me vanter que d'une seule chose , c'est la fidélité inviolable que j'ai toujours gardée au Roi , & je puis dire sans vanité que sur cet article je ne le cede à personne du monde. — Voilà justement , reprit le Pere , ce que M. le Cardinal estime le plus en vous. Il cherche des Officiers fidelles , & qui soient à lui sans exception & sans réserve ; il ne veut point de ceux qui servent deux maîtres. (Ce furent les propres termes du Capucin.) M. le Cardinal fait bien qu'on ne peut jamais compter sur la fidélité de ces gens-là , c'est ce qui l'a porté à jeter les yeux sur vous , persuadé qu'il est , que lorsque vous vous donnez à un maître , vous ne servez que lui seul après Dieu ; qu'il est rare de trouver des hommes de cette trempe dans le siècle présent : M. le Cardinal les acheteroit au poids de l'or ».

On

On ne pouvoit guere pouffer les choses plus loïn, ni se déclarer plus ouvertement; aussi ne croyant pas devoir garder plus de mesures avec une personne qui en gardoit si peu avec moi, je ne craignis pas de parler avec la même franchise au Capucin. « Je fais, mon Pere, lui dis-je, que ce m'est un trop grand honneur que M. le Cardinal ait jeté les yeux sur moi, & je suis persuadé que je ne puis entrer à son service sans être assuré de ma fortune; mais puisqu'il estime principalement la fidélité dans les serviteurs, ne seroit-il pas le premier à m'accuser d'infidélité si, après l'honneur qu'il a plu au Roi de me faire, en m'approchant de sa personne par la Lieutenance d'une Compagnie aux Gardes dont il m'a gratifié, je quittois le service de Sa Majesté pour me donner à un autre? Ce seroit une légéreté & une ingratitude inexcusables: il n'y a personne qui ne crût qu'ayant été si mauvais serviteur du Roi de France, je ne fusse indigne de l'être du plus grand Prélat de l'Eglise. J'ai tout sujet de penser, mon Pere, que M. le Cardinal veut éprouver ma fidélité, & j'espere que vous aurez la bonté de lui

en rendre témoignage ; c'est une nouvelle grace que vous ajouterez à plusieurs autres dont je vous suis obligé ». Le Pere se sauvant par l'ouverture que je lui donnois , feignit d'être content de ma réponse ; après avoir loué ma reconnoissance des bienfaits du Roi , il fortit aussi satisfait en apparence , qu'il avoit de dépit au fond de l'ame de voir ses complimens si mal payés.

Le Cardinal ne témoigna pas moins de contentement ; & quoique très-offensé de ce qu'un simple Officier osoit refuser d'entrer à son service , il affectoit de louer ma fidélité. On ne peut s'imaginer combien sa passion de venir à bout de ce qu'il entreprenoit lui fit user d'adresse pour me gagner. Si on parloit de quelques Officiers , il me relevoit au-dessus de tous les autres , & ne laissoit jamais échapper l'occasion de me louer en présence du Roi & des Grands de la Cour. On venoit souvent me dire que j'étois bien obligé à M. le Cardinal , qui rendoit à toute heure des témoignages avantageux de ma conduite. Je recevois en apparence ces complimens avec beaucoup de reconnoissance & de modestie , mais dans le

fond de l'ame, j'étois insensible aux louanges affectées d'un homme dont je connoissois les prétentions. Richelieu ne pardonna pas à Pontis : après avoir employé toutes les voies de douceur dont un courtisan délié peut s'aviser, il en vint à la fin à la rigueur & à la violence. Pontis perdit en un jour & ses appointemens & sa liberté. Il est inutile, je crois, d'ajouter d'autres couleurs à ces traits, pour bien faire reconnoître quel homme étoit cet ambitieux Prélat.

On lit dans les *Mémoires du Seigneur du Maurier*, que l'an 1628, après la prise de la Rochelle, le Cardinal de Richelieu qui gouvernoit la France, s'étoit mis en tête de détruire toutes les retraites de l'hérésie; ayant une passion démesurée de se faire un jour canoniser; & que pour parvenir plus sûrement à cette fin, il faisoit dire à ses Confesseurs qu'il n'avoit jamais commis un péché véniel. « Je l'ai oui répéter bien des fois, continue du Maurier, à M. Lescot de Saint-Quentin, son Confesseur, qu'il fit Evêque de Chartres. C'étoit un Picard aussi fin qu'il en fut

jamais, & qui, sous une franchise & une simplicité apparentes, cachoit beaucoup de ruse & d'artifice ». Pour s'acquérir de la réputation parmi les zélateurs de la foi Catholique, cette Eminence avoit donc traité sous main avec Jean d'Osmaël de Walkembourg, Gouverneur d'Orange, pour qu'il livrât cette Place. Cet homme nourri dans la maison d'Orange, à qui le Prince Henri avoit confié sa Principauté, fut gagné par la promesse qu'on lui fit de 400,000 l. d'argent comptant, & d'une terre de 20,000 liv. de rentes, en Provence, où il faisoit état de se retirer & de renoncer au Calvinisme, n'ayant point d'autre Religion que son intérêt; mais cette affaire traîna assez long-temps, & Walkembourg ne voulant pas livrer la Place qu'on ne lui eût remis tout l'argent entre les mains, le Prince fut assez heureux pour être averti à temps de cette trahison. Il dépêcha donc le Sieur Knuth, Zélandois, homme résolu & en qui il avoit toute confiance, avec ordre exprès de le défaire de ce traité. Ce Knuth, qui étoit aussi adroit que hardi, après s'être assuré des principaux habitans de la Ville & de plu-

seurs Gentilshommes de la Principauté d'Orange, épie l'occasion de surprendre le Gouverneur qui, étant un jour descendu du Château dans la Ville, peu accompagné contre sa coutume, fut attaqué & tué dans la maison de Lapise, Greffier, où il s'étoit retiré. Puis Knuth alla droit au Château, où le Lieutenant, après avoir d'abord tiré le canon contre la Ville, & un peu balancé, le reçut enfin, à l'inspection de l'ordre du Prince, & fit avec toute la Garnison un nouveau serment de fidélité à Henri-Frédéric de Nassau, qui envoya ensuite le Baron de Dona son beau-frere commander dans la Place.

Walkembourg avoit épousé la fille du Sieur de Brie, Trésorier des Etats : elle avoit fait son possible pour lui ôter de l'esprit ces desseins pernicieux, mais elle eut la douleur, aussi bien que ses filles, de le voir expirer ; car il fut contraint de se rendre à Knuth après avoir été blessé grièvement au-travers de la porte d'une chambre où il se défendit long-temps. Knuth avoit rendu un service important à son Maître ; il en fut récompensé par un présent & une pension de 2000 livres. On

conçoit bien que le Prince d'Orange voulut le plus grand mal à Richelieu d'avoir essayé de lui ravir une Souveraineté ; mais il cacha son repentiment, & pour le manifester, il attendit une occasion favorable qui ne tarda pas à se présenter ; car peu de temps après, M. le Cardinal s'étant brouillé avec Marie de Médicis, qui étoit soutenue de toute la puissance d'Espagne & d'Allemagne, il fut contraint de recourir à des alliances étrangères, & de rechercher ceux qu'il avoit méprisés jusqu'alors. La tempête qui se forma contre lui, tant au-dedans qu'au-dehors du Royaume, l'obligea de mendier l'appui du Prince d'Orange, qui, sans avoir le titre de Souverain, dispofoit de tout dans les Provinces-Unies. Il se fit un Traité entre la France & les Etats, par lequel on devoit attaquer puissamment les Espagnols, & diviser la conquête des Pays-Bas Catholiques, qu'on avoit déjà dévorés en imagination. Le Prince d'Orange devoit entrer dans le Brabant avec l'Armée de Hollande. La France le devoit joindre avec une Armée de trente mille hommes ; & nos Généraux, en cas de jonction, avoient ordre du

Roi d'obéir au Prince, tant le besoin qu'on avoit de lui étoit pressant. En effet, au printemps suivant, en 1635, l'Armée de France, sous le commandement des Maréchaux de Châtillon & de Brézé, étant entrée dans les Pays-Bas, défait à plate couture les forces d'Espagne à Avein, commandées par le Prince Thomas de Savoie, qui depuis prit le nom de Prince de Carignan. Tout le bagage, tout le canon demeura au pouvoir des François, avec quantité de prisonniers, dont plusieurs de qualité furent menés à Mastricht. Ces Généraux, après cette victoire, se joignirent au Prince d'Orange, & saccagerent une partie du Brabant; mais le Prince qui avoit toujours sur le cœur l'affaire d'Orange, & qui n'aimoit pas mieux le voisinage des François que celui des Espagnols, faute de vivres & de subsistances fit ruiner notre Armée victorieuse, qui, s'étant retirée en Hollande après la levée du siège de Louvain, sous prétexte de l'approche de Picolominy avec une Armée d'Allemagne, y périt en grande partie de faim, de misere & de maladie, le sixieme n'en étant pas retourné dans le Royaume.

Le Prince d'Orange regardoit le Cardinal de Richelieu comme un ennemi réconcilié, qui ne le recherchoit que parce qu'il avoit le plus grand besoin de lui; en conséquence, il lui faisoit tous les déplaisirs & lui donnoit toutes les mortifications dont il étoit capable, recevant tous ceux qui étoient disgraciés en France, les honorant des plus beaux emplois & de sa confiance même, ce qui fut bien marqué à l'égard de MM. de Hauterive & de Beringhen, qu'il confidéroit autant pour narguer le Cardinal, que parce qu'ils le méritoient. Richelieu, tout puissant qu'il étoit, se voyoit forcé d'avalier ces pilules, ayant besoin de la diversion de la Hollande pour le bien de ses affaires. Tout cela fit connoître au Cardinal qu'il ne faisoit pas bon offenser les hommes de courage; mais il sut dissimuler en bon politique, & ne parut point s'irriter de ces mauvais traitemens, qui se peignirent à son esprit plutôt comme des ressentimens de justice très-naturels, que comme des offenses faites de gaieté de cœur. Ainsi il continua de rechercher l'amitié du Prince d'Orange, & il fut arrêté que dorénavant chacun attaque-

roit de son côté l'ennemi commun. Il entretint depuis une fidelle & parfaite correspondance avec le Prince, qui s'étant assez vengé, & voyant qu'il tiroit un grand avantage de son alliance avec la France, exécuta depuis les Traités de bonne foi.

Tout le monde fait que la Reine-Mere ayant recouvré son crédit, quelque temps après la mort du Connétable de Luines, elle l'avoit employé à pousser l'Evêque de Luçon sa créature : il lui étoit redevable du chapeau de Cardinal, de son entrée au Conseil, de sa faveur, de sa puissance presque sans bornes : il oublia tant de bienfaits. Marie de Médicis crut du moins qu'il les avoit oubliés, & se les reprocha à elle-même. Leur mésintelligence éclata immédiatement après le siège de la Rochelle. M. de Richelieu étant entré dans la chambre de cette Princeesse, elle lui demanda comment il se porte : je me porte mieux que beaucoup de gens qui sont ici ne voudroient, répond le Cardinal enflammé de colere, le front ridé, le nez affilé & les levres tremblantes, au rapport d'un Ecrivain qui prend Dieu à

témoin de la vérité de ce qu'il avance. La Reine rougit & sourit presque en même temps, en voyant entrer le Cardinal de Bérulle en habit court & avec des bottes blanches. « Je voudrois, dit aussi-tôt le Ministre du ton d'un homme qui ne se possédoit pas, je voudrois être aussi avant dans vos bonnes graces comme est celui dont vous vous moquez ». Il parle ensuite avec beaucoup de vivacité contre la Princesse de Conti & la Duchesse d'Elboeuf, qu'il savoit n'être pas dans ses intérêts. La Reine-Mere, qui les aimoit fort, lui dit qu'il est insupportable. Le Roi qui survient est instruit de toute la conversation, & blâme son premier Ministre dont il condamne l'emportement ; car dès le lendemain, il écrivit une lettre à Marie de Médicis, dans laquelle il lui demandoit pardon ; & au défaut du Pere Sufren, qui étoit malade, il voulut en être le porteur. Les larmes dont il accompagne sa lettre lui méritent sa grace. La querelle recommence huit jours après, & la Reine saisit cette occasion pour lui ôter la surintendance de sa Maison. Le Cardinal fait voir au Roi le billet qu'elle lui écrivoit, & proteste

qu'il ne peut perdre cette charge sans se retirer de la Cour, où il ne pouvoit demeurer avec honneur après une pareille flétrissure. Louis se charge de la réconciliation, & la fait avant le voyage d'Italie, où il force le Pas-de-Suze. Pendant ce temps-là, Monsieur, qui étoit veuf de la Princesse de Montpensier, qu'il avoit perdue au bout de neuf mois de mariage, fait paroître de l'inclination pour la Princesse Marie de Mantoue. La Reine-Mere qui désiroit qu'il s'alliât dans la Maison de Florence, fit arrêter la Princesse, qui fut conduite au bois de Vincennes, dans la crainte que Monsieur ne l'enlevât. Le Cardinal désapprouva cette conduite; & la Reine, qui le fut, en fut extrêmement piquée. Assez de gens s'appliquoient à l'aigrir, parce que le Cardinal avoit une infinité d'ennemis. La Princesse de Conti, la Duchesse d'Elboeuf & la Comtesse d'Ornano le haïssoient mortellement. Le Duc de Bellegarde & le Duc de Guise ne l'aimoient pas davantage; l'un, parce qu'il avoit fait nommer Tavannes à la Lieutenance générale de Bourgogne; l'autre, parce qu'il vouloit lui ôter l'Amirauté du Levant, prétendant qu'elle

n'étoit qu'une dépendance de celle du Ponant. Monsieur se plaignoit qu'il le trouvoit toujours opposé à ses desseins, soit qu'il pensât à commander les Armées, soit qu'il voulût se marier : la Reine-Mere, qu'il entretenoit à son service quarante Gentilshommes qu'elle ne voyoit point, tant ils étoient assidus à faire leur cour au Cardinal. Bassompierre dit que deux autres hommes, que M. de Richelieu avoit élevés *de la terre aux plus hautes dignités, par une ingratitude signalée avoient tâché de le détruire ; à savoir, M. de Bérulle, que de simple Prêtre, il avoit fait Cardinal ; & M. de Marillac, à qui il avoit fait d'abord donner en main les finances, & ensuite les Sceaux.* Il est vrai que le Ministre avoit contribué à leur élévation, mais il est certain que c'étoit en considération de la Reine-Mere ; ainsi c'étoit proprement à elle qu'ils en étoient redevables. Des ennemis aussi puissans pouvoient se flatter de culbuter aisément le Cardinal ; il en avoit cependant un autre beaucoup plus dangereux, le Roi lui-même. Ce Prince, qui étoit fatigué de l'empire qu'il avoit laissé prendre à son Ministre, étoit souvent tenté de s'en défaire ; &

le Cardinal qui connoissoit ses incertitudes, ne trouvoit point de meilleur moyen pour les fixer, que de le menacer de se retirer. Louis se déterminâ néanmoins à la fin : ce fut à Lyon, après sa grande maladie, pendant laquelle il fut assiégé de tout ce que le Cardinal avoit de plus redoutables ennemis ; il pria cependant la Reine sa mere d'attendre jusqu'à son retour à éclater contre lui. Leurs Majestés y arriverent au commencement du mois de Novembre. Les affaires étoient alors dans une espece de crise, & l'incertitude de ce qui se passoit en Italie, d'où l'on attendoit à chaque moment la nouvelle d'une bataille donnée pour délivrer Casal, fit que le Roi conjura sa mere de dissimuler encore son ressentiment pendant quelques semaines. Ce fut le 10, veille de la Saint-Martin, qu'il lui fit cette priere dans un entretien secret qu'il eut avec elle au Luxembourg ; ils en étoient là-dessus, lorsque le Cardinal, qui avoit passé par la petite Chapelle, entre dans le cabinet dont on avoit oublié de fermer la porte de ce côté-là. Il juge au cri que fait le Roi, qu'on parle de lui ; la Reine le nie d'abord, & n'en fait

l'aveu que pour l'accabler de reproches , & lui défendre de se présenter devant elle. Louis alla dîner , & peu après ayant fait appeler *Monsieur* son frere , il lui présente le Cardinal , le prie de l'aimer , & de le tenir pour son serviteur. Cette démarche , dont Bassompierre nous apprend qu'il fut témoin , prouve , ce me semble , invinciblement que le Monarque n'avoit pas encore pris le parti d'éloigner le Prélat , & justifie ce qu'ont écrit plusieurs Historiens , que Marie de Médicis n'avoit jamais demandé qu'il sortît de la Cour , mais qu'il ne se mêlât plus de sa maison & de ses affaires. Il est certain cependant qu'il se regardoit le lendemain comme un homme disgracié , & qu'il se disposa à partir pour Pontoise , pour gagner de là le Hâvre-de-Grace , pendant que le Roi de son côté s'en alloit à Versailles.

Plusieurs ont dit que si la Reine-Mere avoit suivi son fils à Versailles , le Ministre étoit perdu ; que le Cardinal de la Valette ayant conseillé à Richelieu d'y aller pour faire une nouvelle tentative sur l'esprit du Roi , il suivit ce conseil qui lui réussit. Cependant il paroît certain que le Roi avant de partir

pour Versailles, avoit ordonné à Saint-Simon son favori d'envoyer dire de sa part au Cardinal de Richelieu de se rendre auprès de lui. Cet ordre fut porté au Cardinal par un Gentilhomme que Saint-Simon lui envoya, & dès-lors ce Ministre comprit que le Roi étoit résolu de le maintenir dans sa place malgré la Reine-Mere : il se rendit à Versailles, où le Roi lui déclara qu'il le soutiendrait contre tous ses ennemis ; ce jour fut appelé la *journée des dupes*, parce que les ennemis du Cardinal y furent pris pour dupes. Les Sceaux furent ôtés le lendemain à Michel de Marillac, qu'on mena prisonnier à Châteaudun, où il mourut deux ans après, le 7 Août 1632. Le Maréchal son frere fut ensuite arrêté en Piémont, d'autres furent exilés ; dès ce moment le Ministre fut tout-puissant, & tout plia devant lui. Il voulut bien pourtant faire une espece de paix avec la Reine-Mere, & elle fut négociée par le Cardinal Bogny & le Confesseur de Leurs Majestés. Le Pere Suffren l'alla chercher, & dès qu'il arriva, tous trois se mirent à pleurer. On entra ensuite en matiere. Le Ministre assura la Reine de son entier

dévouement, & la Reine lui promit de se comporter à son égard selon qu'il se gouverneroit avec elle. On verra par la suite que cette paix fut de courte durée.

Ce morceau si intéressant de l'Histoire de Louis XIII offre plusieurs traits trop curieux, concernant le caractère du Roi, de la Reine sa mere & de Richelieu, pour ne pas le rapporter dans son entier, d'après les meilleurs Ecrivains contemporains. La Reine-Mere instruite à son arrivée de Lyon à Paris de l'état des affaires d'Italie, se résout, à la sollicitation des ennemis du Cardinal, de le chasser de sa maison, ainsi que la Dame de Combalet sa niece & tous ses parens, bien persuadée que le Roi éloigneroit bientôt après Richelieu des affaires; ou que, privé de l'appui de celle qui l'avoit fait entrer au Conseil, il prendroit de lui-même le parti de la retraite, & n'attendroit pas un ordre exprès du Roi. On a cru que la perte du Ministre avoit été concertée entre les deux Reines & Marillac, Garde des Sceaux, dans le Couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques. Marie de Médicis y descendit avant que d'aller à son Palais du

Luxembourg, où elle se propoſoit de loger déſormais. Cependant les apolo-giſtes de cette Princeſſe ſoutiennent qu'on ne s'occupa que de dévotion chez les Carmélites; que les deux Reines étant entrées dans le Monaſtere, Marillac n'eut pas un long entretien avec Marie de Médicis, & qu'elle réſolut d'écarter le Cardinal, ſes parens & ſes créatures, parce que l'arrogance d'un domeſtique ingrat & infidelle devoit tous les jours plus inſupportable à ſa maîtreſſe, dont il pouſſoit la patience à bout. Mais quelque choſe que puiſſent dire les défenſeurs de la Reine-Mere, il paroît évident que la ruine du Cardinal étoit projetée depuis long-temps; qu'Anne d'Autriche, Gaſton, & pluſieurs Seigneurs & Dames de la Cour y travailloient de concert avec Marie de Médicis, & que les Miniſtres du Roi d'Eſpagne furent du complot. Quoi qu'il en ſoit, Louis arrivé dans ſa Capitale quelque temps avant la Reine ſa mere, vint de Verſailles pour la voir, & ſe logea dans l'Hôtel des Ambaſſadeurs extraordinaires, afin d'être plus près du Palais du Luxembourg, & de conférer ſouvent avec elle. On trouve de

la diversité dans les Auteurs qui racontent la fameuse aventure que je vais rapporter. Après les avoir soigneusement comparés, j'ai pensé que cette contrariété apparente vient de ce que les uns rapportent des circonstances de la même affaire, que les autres omettent. Voici, suivant quelques-uns, comment la chose a pu se passer :

Le 9 Novembre, le Roi vient à Paris dans le dessein de prier la Reine sa mere de trouver bon que Richelieu demeurât encore six semaines ou deux mois auprès d'elle. « Le bien de mes affaires le demande indispensablement, dit le Roi à Marie de Médicis ; elles sont maintenant dans une espece de crise. J'ai ordonné aux Généraux de mon Armée en Italie de hasarder une bataille en cas que Casal ne puisse être autrement secouru ». La Reine-Mere parut consentir à ce que le Roi lui demandoit. Louis l'ayant prié ensuite de permettre au Cardinal & à la Dame de Combalet sa niece de lui rendre leurs respects, & de les recevoir bien, du moins en apparence, elle ne put s'en défendre. Le Roi fait dire à Richelieu & à sa niece de venir l'un après l'autre au cabinet de Marie de Médicis,

à une certaine heure où il s'y trouveroit. Madame de Combalet entre la première, se jette aux genoux de la Reine-Mere & la remercie très-humblement de ce qu'elle vouloit bien lui rendre ses bonnes graces. Soit que la vue d'un objet qui lui étoit odieux réveillât le ressentiment de Marie de Médicis, soit qu'elle imaginât qu'après avoir éclaté contre Richelieu & contre ses parens, Louis la dispenseroit de lui tenir la parole qu'il lui avoit extorquée d'attendre encore deux mois, bien loin de faire un accueil favorable à cette Dame, qui s'étoit prosternée à ses genoux, la Reine-Mere lui dit les choses du monde les plus dures & les plus désobligeantes. Déconcertée au dernier point, & fondant en larmes, la Dame de Combalet se leve, se retire, & Saint-Simon lui donne la main. Louis fait alors de grands reproches à la Reine sa mere. « Du moins, Madame, lui dit-il en réitérant ses instances, tâchez de tout raccommoder en parlant plus doucement à M. le Cardinal qui s'avance ».

Richelieu entre dans le cabinet immédiatement après sa niece; les larmes de cette Dame & la désolation qu'elle

témoignoit , avoient fait juger à ce Prélat que ses affaires n'étoient point dans une aussi bonne situation que le Roi lui avoit dit. Il se présente en tremblant , & Marie de Médicis se déchaîne contre lui sans garder aucune mesure ; elle le traite d'ingrat , de perfide , de scélérat , de perturbateur du repos public de l'Europe. « Voyez ce méchant homme , ajoute-t-elle en s'adressant au Roi ; il ne pense à rien moins qu'à mettre votre Couronne dans sa famille ; voilà pourquoi il ménage le mariage de sa niece avec le Comte de Soissons. — Que dites-vous-là , Madame , s'écria le Roi tout étonné , que dites-vous ? La colere vous emporte trop loin ; M. le Cardinal est un honnête homme , il me sert fidèlement , & je suis fort content de ses services. Vous m'affligez si sensiblement que je ne me remettrai jamais du chagrin que vous me causez ». Louis tâche en vain d'appaïser sa mere irritée ; plus il la conjure de se souvenir de ce qu'elle lui a promis , plus elle s'emporte. Le Roi dit enfin au Cardinal de se retirer , & fait de nouveaux reproches à Marie de Médicis , & la prie d'avoir un peu de patience & de ne point pousser

si-tôt les choses à la dernière extrémité.

Cependant Sa Majesté, outrée de ce qu'on lui a manqué de parole, prend Saint-Simon son favori par la main, & lui dit en sortant : « Hé bien, que penses-tu de tout ce que tu viens d'entendre ? — Je vous avoue, Sire, que je croyois être dans un autre monde, répond le favori, entièrement dévoué au Ministre ; mais enfin, vous êtes le maître. — Oui, oui, je le suis, reprend le Roi, & je le ferai bien sentir aux gens ». Le bon Prince se rappeloit les promesses tant de fois réitérées à Richelieu de ne point l'abandonner, il ne prévoyoit pas que la Reine sa mere le feroit changer encore. Une personne de qualité s'étant approchée pour dire quelque chose au Roi, Saint-Simon se servit de l'occasion, & envoya un Gentilhomme dire au Cardinal que ses affaires n'étoient pas si désespérées, & qu'il recevroit bientôt de bonnes nouvelles. Dès que Louis est de retour à l'Hôtel des Ambassadeurs, il s'enferme dans sa chambre, déboutonne son pourpoint, & se jette sur son lit. « L'obstination insurmontable de la Reine ma mere me fera mourir, dit-il à Saint-

Simon ; elle veut que je chasse un Ministre qui me sert utilement , & que je confie l'administration de mes affaires à des gens mal-habiles. Sa prévention contre le Cardinal est telle , qu'il n'y a pas moyen de lui faire entendre raison. Qu'on m'apporte à boire , je sens une ardeur qui me dévore ; tu me diras ensuite ton avis sur le parti que je dois prendre. — Je ne doute point , Sire , repart Saint-Simon , que Votre Majesté ne protege M. le Cardinal contre une cabale de gens acharnés à le perdre dans votre esprit , parce qu'ils voudroient remplir sa place. Il vous sera facile de confondre les méchans qui suggerent toutes ces choses à la Reine-Mère , & qui s'opposent mal à propos au bon gouvernement de votre Royaume ».

Pendant un ou deux jours on ne fut rien à la Cour du nouvel éclat de la Reine-Mère contre Richelieu. Le 10 Novembre , Marie de Médicis fit de nouvelles instances au Roi son fils ; elles furent si vives & si pressantes , que malgré ses dernières résolutions , le foible Louis promit enfin de se défaire au-plutôt de son Ministre. Averti que le Roi & la Reine sa mère sont enfermés

depuis assez long-temps , le Cardinal vole à l'appartement de Marie ; il en trouve toutes les portes fermées , sans excepter celle de l'antichambre. Il entre dans la galerie , & ose frapper à la porte du cabinet ; on ne répond point. Comme il connoît les êtres , il tâche de s'ouvrir un passage par une petite chapelle dont Marie de Médicis a oublié de fermer la porte. Il pénètre ainsi jusqu'au cabinet où elle est avec le Roi. « Ah ! Madame , le voici , s'écrie Louis en voyant son Ministre , à la disgrâce duquel il vient de consentir à regret. — Je crois que vous parliez de moi , leur dit Richelieu. — Non , réplique froidement la Reine-Mère. — Avouez la chose , Madame , réplique le Cardinal ; vous étiez sur mon chapitre. — Cela est vrai , dit enfin la Reine , offensée de cette hardiesse importune , & au même instant elle se déchaîne de nouveau contre lui , déclare qu'elle ne veut plus le voir , & s'abandonne tellement à sa fureur , qu'elle oublie le projet qu'elle avoit formé d'engager le Roi à faire arrêter Richelieu par le Capitaine des Gardes. Louis , chagrin de ce nouvel éclat , se retire incontinent ; &

pour sortir d'embarras , prend la résolution de retourner à Versailles.

La Reine-Mere ne put le retenir qu'un seul jour à Paris ; mais avant son départ , elle lui fait signer une lettre par laquelle il donnoit seul au Maréchal de Marillac le commandement de l'Armée , & la direction des affaires d'Italie. Ces nouvelles mesures que prend le Roi sans la participation de Richelieu , achevent de persuader le Cardinal que sa disgrâce est absolument résolue , & que les Marillac , ses ennemis jurés , deviennent maîtres des affaires. Il n'hésite plus à se retirer au Havre-de-Grace , & il ordonne qu'on fasse partir ses mulets chargés de ce qu'il a d'argent , & de ses effets les plus précieux.

Ses ennemis lui ont reproché plus d'une fois qu'un de ses Domestiques dit sans y penser , que cent sacs de pistoles d'Espagne , qui pouvoient faire environ quatre millions de livres , furent alors emballés. Si nous en croyons les mêmes gens , Richelieu avoit perdu la tramontane ; il paroïssoit absolument déconcerté. Ses flatteurs parlent tout autrement. « Richelieu , dit l'un d'eux , reçut le coup de foudre sans effroi ,
mais

mais avec beaucoup de douleur. Il se défendit devant Leurs Majestés avec le même courage qu'il avoit témoigné en les servant. Durant ce conflit , ajoute le même Auteur , Marillac , Garde des Sceaux , fit dire à sa porte qu'il étoit malade , & qu'il ne verroit personne ce jour-là. Il alla pourtant au Luxembourg sans y être appelé. L'agitation de son esprit & la part qu'il avoit dans une si grande intrigue , ne lui permirent pas de demeurer dans sa maison. Il s'adressoit à ceux qu'il croyoit affectionnés au Cardinal , demandoit aux uns ce qui pouvoit causer un si grand silence , & l'étonnement extraordinaire qui paroïssoit sur les visages des premières personnes de la Cour ; s'informoit auprès des autres de ce qui s'étoit passé dans la conférence du Roi avec la Reine-Mere , & prétendoit par cette ignorance affectée se mettre à couvert des soupçons & de la vengeance de Richelieu , en cas que l'entrevue n'eût pas le succès que le Garde des Sceaux en espéroit». Je fais bien que l'Ecrivain dont je rapporte les paroles est ennemi de Marillac ; mais le personnage qu'il fait jouer au Garde des Sceaux , est si naturel & si convenable à

la situation où ce Magistrat devoit se trouver alors, que je ne puis m'empêcher de trouver ce récit au moins fort vraisemblable. Toutes ces circonstances prouvent à mon avis que le Roi abandonna véritablement son Ministre au ressentiment de Marie de Médicis, quoi qu'en dise un Auteur judicieux & bien informé en général des affaires de ce temps là. « Quand on parloit, dit cet Auteur, de la retraite du Roi à Versailles, & de la faute que fit la Reine-Mere de ne pas le suivre afin d'achever ce qu'elle avoit commencé, cette Princesse répondoit qu'elle se repentoit seulement d'avoir oublié de pousser le verrou d'une porte de son cabinet, & que si elle l'eût bien fermée, Richelieu étoit perdu sans ressource. Mais l'opinion commune est que le Cardinal s'étoit assuré du Roi dès Lyon, & que tous deux jouoient la bonne Reine. La fuite de l'affaire confirme cette conjecture, car enfin Marie de Médicis en sentit incontinent le contre-coup ». J'avoue que le concert qui parut deux jours après entre le Roi & son Ministre, peut faire naître cette pensée, qu'ils étoient l'un & l'autre d'intelligence

contre la Reine-Mere ; mais la lettre de Louis à Marillac & plusieurs autres circonstances me persuadent que le foible Monarque abandonna réellement Richelieu, & que le Cardinal se crut perdu. *Vous ne ferez plus de cas d'un homme disgracié comme moi,* dit-il le 1^r Novembre, à Bassompierre qui le conduisoit à l'appartement de la Reine-Mere. Richelieu alloit faire une nouvelle tentative pour la fléchir, il se met à ses genoux, & lui demande humblement pardon en présence du Roi ; mais l'inexorable Princesse ne voulut point l'écouter. « Bon, bon, disoit-elle à ceux qui lui parloient de la douleur & de l'abattement de Richelieu, il change de visage & de contenance comme il lui plaît ; lorsqu'on le trouve le plus gai & le plus content du monde, il paroît en un instant triste & demi-mort, si l'état de ses affaires le demande ».

Après ce dernier & inutile effort, le Cardinal déclare publiquement qu'il ira à Pontoise ce jour-là même, & que de là il se rendra au Havre-de-Grace. Son bagage étoit déjà en chemin sous l'escorte de quelques Soldats, & ses mulets allèrent jusqu'à

trente-cinq lieues au-delà de Paris, sans entrer dans aucune Ville, de peur qu'ils ne fussent arrêtés & que le Peuple ne s'avisât de piller le trésor qu'ils portoient. Le Cardinal de la Valette, fâché de ce que son ami Richelieu prend une résolution extrême & abandonne trop tôt la partie, fait une action, dit un Auteur, plus généreuse qu'utile au bien & au repos de sa maison. Il va trouver son confrere, & emploie toute son éloquence à le détourner d'un projet mal conçu. « Vous n'y pensez pas, dit la Valette à Richelieu; le plus mauvais parti que vous puissiez prendre, c'est la retraite. Une fortune portée aussi loin que la vôtre, ne se maintient qu'en la poussant toujours plus avant: si vous reculez une fois, vous ne trouverez que des précipicès; le premier pas que vous ferez en arriere, fera une chute dont vous ne vous releverez jamais. Vous vous trompez étrangement si vous croyez que vos ennemis vous laisseront à demi-renversé, ils craindront toujours le retour de la faveur du Roi à votre égard; & ce retour leur sera d'autant plus redoutable, qu'ils sont bien persuadés que si vous rentrez jamais en

place, vous ne manquerez pas de vous venger. Allez hardiment trouver le Roi, il est seul à Versailles : vos services ne sont pas encore oubliés ; il faut profiter de l'ouverture favorable que vos ennemis, aveuglés de leurs bons succès, vous donnent pour renverser leurs projets ; le commencement d'une disgrâce n'en est pas la fin & la consommation. Je m'offre à vous accompagner à Versailles, & je m'expose volontiers à courir une partie du danger, s'il y en a le moindre dans le conseil que je vous donne. Je vous ai juré une éternelle amitié ; vous connoîtrez la sincérité de mes protestations, dans l'adversité aussi bien que dans votre plus haute fortune ». On dit que Châteauneuf, Conseiller d'Etat, & Le Jai, Président au Parlement de Paris, joignirent leurs instances à celles du Cardinal de la Valette. Ils furent bientôt amplement récompensés de leur fidelle attachement à un Ministre chancelant & déjà abandonné de la foule des courtisans. Il n'en fut pas tout-à-fait de même de la Valette. Si Richelieu témoigna quelque reconnoissance en faisant donner à son confrere de l'emploi analogue à l'incli-

nation guerrière d'un Seigneur qui n'étoit entré dans l'Eglise que par des considérations humaines & politiques, le Ministre, devenu plus puissant que jamais, persécuta cruellement le pere & le frere de l'amir le plus généreux & le plus désintéressé qu'il eût jamais eu.

Cependant tout Paris crut Richelieu absolument ruiné. Selon l'usage, les courtisans tournèrent le dos au Cardinal, & chacun d'eux accourut au Luxembourg briguer l'appui & la protection de la triomphante Marie de Médicis. Le Garde des Sceaux dépêche son Secrétaire en Italie, & lui donne la lettre obligeante du Roi au Maréchal de Marillac. Les Ministres étrangers envoient des courriers à leurs Maîtres, & les informent de la révolution arrivée à la Cour de France. Enfin, le bruit de la disgrâce de Richelieu est bientôt répandu dans toute l'Europe. On trouve dans un certain *Mémoire* attribué au Cardinal, que Charles I, Roi d'Angleterre, ayant appris cette nouvelle, alla trouver Henriette son épouse, & qu'il lui dit : « La Reine votre mere a tort. Le Cardinal de Richelieu a rendu des services trop signalés au Roi son

Maître. Cette aventure me remet dans l'esprit l'accusation intentée contre Scipion devant le Peuple de Rome : il l'écouta patiemment, & au lieu d'y répondre ; Je me souviens, dit-il, qu'à pareil jour je défis l'Armée Carthaginoise : Romains, allons au Capitole en rendre grâces aux Dieux. Si j'avois été à la place du Cardinal, j'aurois écouté les plaintes de la Reine votre mere avec la même tranquillité, & me serois contenté de dire au Roi votre frere : Depuis deux ans la Rochelle est prise ; trente-cinq Villes Huguenotes sont réduites & rasées ; Casal a été secouru deux fois ; la Savoie & une grande partie du Piémont sont entre vos mains : ces avantages, Sire, que vos armes ont remportés par mes soins, vous répondent de mon application & de ma fidélité ».

Ce n'est pas sans raison que le jour de la Saint-Martin 1630, a été nommé *la journée des dupes*. Au lieu de suivre le Roi son fils à Versailles, & de ne point s'en séparer jusqu'à ce que Richelieu soit au Havre-de-Grace, l'imprudente Marie de Médicis laisse au Cardinal le moyen de parler à Louis, & de le faire

changer de résolution ; faussement persuadée que le Roi ne songera plus qu'à prendre le divertissement de la chasse , elle s'amuse à recevoir les hommages des courtisans qui se rendent en foule à son Palais , s'empare des applaudissemens des confidens & de quelques Dames de la Cour , & dispose de tout comme seule maîtresse des affaires. Le Duc d'Epéron , qui hait autant le Ministre disgracié que son fils le Cardinal de la Valette lui est dévoué , court au Luxembourg dès qu'il apprend une nouvelle qui flatte son ambition & son humeur vindicative. Les services importans qu'il a rendus à la Reine-Mere font espérer au crédule vieillard qu'il sera désormais plus distingué , & qu'elle donnera quelques marques de bienveillance & de gratitude à celui qui l'a tirée de la dure prison où le Duc de Luines l'avoit confinée. Quelle fut la mortification du fier d'Epéron , lorsqu'il vit que bien loin de répondre à son empressement , on le laissoit dans la foule , & que la Reine-Mere montrait plus d'égards à des personnes d'un rang très-inferieur au sien !

Le Duc de Montmorenci, le Duc de Créqui, avertis sous main par Saint-Simon de ne pas se laisser entraîner au torrent, vont à Versailles, & font leur Cour au Roi; mais Bassompierre, tout délié & circonspect qu'il étoit d'ailleurs, fut une des plus grandes dupes dans cette fameuse journée; il demeura trois à quatre jours à Paris; & négligea de se montrer au Roi & au Cardinal qui déjà triomphoit de ses ennemis. Quand le Maréchal vint ensuite à Versailles, il eut le chagrin d'être mal reçu, & d'entendre lire au Roi, qui éleva la voix en d'apercevant: *Le voilà qui vient après la bataille.*

Mais il ne suffit pas de rapporter comment Marie de Médicis & ses courtisans furent pris pour dupes; disons encore ce qui se passa entre Louis & son Ministre à Versailles. Richelieu suivit d'autant plus volontiers le conseil de son ami la Valette, que Saint-Simon lui avoit envoyé dire secrètement que tout alloit le mieux du monde, & qu'il pouvoit en sûreté se présenter devant le Roi. Les deux Cardinaux parurent sur l'heure. La Valette se présente le premier, affi-

de: connaît par lui même les dispo-

sitions de Sa Majesté. M. de Monsieur le Cardinal, lui dit, le Roi en se tirant d'un part, je crois que vous êtes surpris de tout ce qui se passe. — Plus que Votre Majesté ne peut se l'imaginer, répond la Valette. — M. de Richelieu a un bon Maître, reprend le Roi; allez lui dire qu'il vienne incessamment ici. La Valette ne cache pas à Louis que Richelieu étoit venu de lui-même dans le dessein de se jeter aux pieds de Sa Majesté, & il sort pour aller chercher son confrere, Saint-Simon, premier Ecuier & favori du Roi, le Marquis de Montemar, premier Gentilhomme de sa Chambre, & Beringhen, premier Valet de Chambre de Sa Majesté, se trouvoient auprès d'Elle lorsque Richelieu, conduit par la Valette, embrasse les genoux du Roi, en le remerciant de la faveur extraordinaire que lui accordoit le meilleur des Maîtres. — Et moi, répond Louis, j'ai en vous le plus fidelle & le plus affectionné des Serviteurs. Je me crois d'autant plus obligé à vous protéger, que je suis témoin du respect & de la reconnoissance que vous avez pour la Reine ma mere. Je vous aurois abandonné si vous aviez eu d'autres senti-

mens ; soyez sûr désormais de ma protection. Je faurai dissiper les cabales de vos ennemis , ils abusent de la crédulité de la Reine ma mere qui se laisse aisément prévenir ; continuez à me bien servir , & je vous maintiendrai contre tous ceux qui ont juré votre perte ».

Le Cardinal , qui favoit pleurer quand il vouloit , ne s'oublie pas en cette occasion ; il fônd en larmes , se jette de-rechef aux pieds de Sa Majesté , & la conjure de trouver bon qu'il n'accepte pas la grace qu'Elle veut lui faire. « Au nom de Dieu , Sire , que je ne sois pas la cause innoçente de la mésintelligence que mon séjour auprès de Votre Majesté occasionne entre Elle & la Reine sa mere. Permettez que j'aïlle m'ensevelir dans une profonde solitude , & déplorer le malheur de passer pour ingrat dans l'esprit d'une Reine qui m'a comblé de ses bienfaits ». Richelieu embrasse encore plus tendrement les genoux de Louis , qui lui déclare plus formellement la résolution irrévocable qu'il avoit prise de le laisser au timon des affaires. Le Cardinal continue de lui représenter que le monde le regardera

toujours comme un ingrat, & qu'il demeurera exposé aux traits les plus envenimés de la médifance & de l'envie. « Ce n'est pas la Reine ma mere, reprend Louis, qui excite ce grand orage contre vous, des esprits brouillons en sont les premières causes. Je les connois, & je saurai les punir de leur entreprise criminelle. Il suffit que je sois content de vous, ajoute le Roi en hauffant la voix; demeurez auprès de moi, je vous protégerai contre tout le monde ».

Soit que Sa Majesté l'eût ordonné à Richelieu, soit qu'il crût par-là faire encore mieux sa cour, il écrivit peu de temps après son arrivée à Versailles, une lettre extrêmement soumise à Marie de Médicis. La piece mérite d'être rapportée, & rien ne nous découvre mieux la trempe d'esprit du Cardinal. « Madame, je fais bien que mes ennemis, ou plutôt ceux de l'Etat, non contents de m'avoir décrié auprès de Votre Majesté, veulent encore lui rendre ma demeure à la Cour suspecte, comme si je n'approchois le Roi que pour l'éloigner de vous, & pour diviser ce que Dieu & la nature ont uni. Mais j'espere de la divine Bonté, que le monde connoitra

bientôt leur malice ; que mes démarches seront pleinement justifiées , & que l'innocence triomphera de la calomnie. Ce n'est pas , Madame , que je ne m'estime malheureux & coupable , puisque je cesse de plaire à Votre Majesté. La vie me sera odieuse tant que je serai privé de l'honneur de vos bonnes grâces , & de cette estime qui m'est plus précieuse & plus chère que toutes les grandeurs de la terre. Comme je les tiens toutes de votre main libérale , je les porte & les remets volontiers aux pieds de Votre Majesté. Excusez , Madame , votre ouvrage & votre créature ; tout ce qui viendra de vous , je le recevrai sans murmure , & je n'y répondrai que par des bénédictions. Mais de grace , Madame , que cette piété qui vous est naturelle épargne la pourpre de l'Eglise dont vous m'avez revêtu ; elle perdra son éclat & son lustre , si Votre Majesté y imprime une tache si noire. Quelle apparence y a-t-il que celui de vos Serviteurs que vous avez comblé de vos bienfaits , les plus signalés , soit le plus ingrat de tous les hommes , & que ma conscience , mes intérêts & ma première inclination

m'attachant à votre service, je veuille m'en séparer pour acquérir le nom infame de traître à la meilleure & à la plus grande Reine de l'Univers. Ces considérations, Madame, devroient m'absoudre de crime & même de soupçon devant le tribunal de Votre Majesté, qui m'a presque condamné sans m'entendre. Je n'en appelle pas; entièrement résigné à toutes vos volontés, je souscris à l'arrêt que vous prononcerez. A Dieu ne plaise que je conteste contre ma Souveraine; que je lui demande raison de ce qu'elle fait, & que je me fortifie de la protection du Roi & de l'appui de ses Officiers, & même de la mémoire de mes services passés, contre le cours de votre indignation. La pensée en seroit criminelle & contraire à l'honneur d'un homme qui ne veut point d'autre gloire que celle d'être fidelle, & ne cherche pas d'autre sûreté que celle de son innocence. Je ne prétends point trainer ma mauvaise fortune dans les Provinces éloignées de la Cour, encore moins la porter à Rome, où je verrois des débris plus lamentables que ceux de l'ouvrage de votre bonté vraiment royale.

Je m'ennuierai par-tout où Votre Majesté ne sera point ; & si je n'obtiens pas la permission de vous voir , il ne me reste plus qu'à demander à Dieu la grace de mourir. Je voudrois seulement que ce fût après avoir prouvé mon innocence, & , si ce n'est pas trop d'audace , après avoir recouvré l'honneur de vos bonnes graces. Quand ce bonheur m'arrivera , je sortirai sans regret de la Cour. Que dis-je ? dès ce moment même je meurs mille fois le jour , depuis que Votre Majesté semble croire que je ne suis plus son très-humble , très-fidelle & très-obéissant serviteur.

Dans le temps que Richelieu fait toutes ces protestations à Marie de Médicis, il travaille de toutes ses forces à perdre sans ressource ceux qu'elle chérit le plus. Les premiers coups de foudre tombent sur les deux Maris. Le 12 Novembre on vient de la part du Roi dire au Garde des Sceaux que Sa Majesté vouloit tenir conseil ; qu'Elle lui ordonnoit de se rendre à Clatigny. Le Magistrat averti de la bonne réception faite à Richelieu, jugea bien que le Ministre devenoit supérieur à Ra-

ennemis va lui jouer un mauvais tour; il revoit promptement ses papiers, en brûle quelques-uns, & en met d'autres en sureté chez ses amis. Fût-ce par négarde ou par malice qu'il en laissa un qui contenoit un compte exact de l'argent du Roi, que Richelieu avoit détourné pendant son Ministère: quoi qu'il en soit, ce Mémoire coûtera bien cher au Maréchal de Marillac. Dès que son frere fut à Glatigny, Loménie de la Ville-aux-Cleres, Secrétaire d'Etat, vint lui demander les Sceaux de la part du Roi; un Exempt des Gardes arrête le Magistrat & le conduit à Lisieux; on lui fit faire de si grandes journées, qu'il en eut la fièvre. Marillac demanda de séjourner un jour dans je ne sais quel village & d'y prendre un peu de repos; l'Exempt s'y refuse de la maniere du monde la plus dure. C'est ainsi que les exécuteurs des violens conseils de Richelieu tâchoient de lui plaire, & de se rendre dignes de ses gratifications. La Ville-aux-Cleres ayant rapporté les Sceaux eut ordre d'annoncer à la Reine-Mere l'éloignement de Marillac, & de l'assurer en même temps que le Roi prendroit son avis avant que de remplir

la place de ce Magistrat. Le Cardinal fut détourner son Maître de rendre cette déférence à Marie de Médicis ; il étoit trop important au Ministre d'avoir un Garde des Sceaux à sa dévotion.

Dès le lendemain de la disgrâce de Marillac, les Sceaux furent donnés à Charles de l'Aubespine, Conseiller d'état & Chancelier des ordres du Roi. C'est celui que nous avons vu employé dans plusieurs ambassades considérables sous le nom de l'Abbé Depreaux, & puis sous celui de Châteauneuf. Telle fut la récompense qu'il reçut pour le bon avis donné à Richelieu de ne point précipiter sa retraite, & de voir au moins une fois Sa Majesté. Le Ministre triomphant obtint encore un bienfait signalé pour Nicolas Le Jai, Président à mortier du Parlement de Paris, qui lui avoit donné le même conseil que le Cardinal de la Valette & Châteauneuf. La charge de premier Président de cette Compagnie étoit alors vacante ; Le Jai en fut revêtu. Bacqueville, successeur de Verdun, en avoit joui quelques mois seulement. Après la mort de celui-ci elle fut donnée à Jean Bochard de Champigny, décédé le 30 Avril 1630. On dit

à la gloire de ce Magistrat, qu'ayant été Contrôleur général & Surintendant des finances, il n'augmenta point sa fortune : éloge au-dessus de tous ceux qu'on peut faire d'un excellent Citoyen.

Le Jai avoit un grand mérite auprès de Richelieu : la Reine-Mere n'aimoit point ce Président, qui fut de tous les partis formés contre elle, durant & après la minorité de Louis XIII. Pour inspirer à Le Jai un plus grand éloignement de cette Princesse, le Cardinal lui dit malignement qu'il auroit rempli plutôt la première place du Parlement, si Marie de Médicis ne s'y fût pas opposée. Enfin la charge de Secrétaire d'État, vacante par la mort de Beauclerc, fut donnée à Servien, créature de Richelieu. Il avoit fait quelque temps les fonctions d'Intendant à l'Armée & négocié quelques affaires importantes à la Cour de Savoye. La Reine-Mere irritée du traitement fait à l'ancien Garde des Sceaux, & de l'ordre envoyé d'arrêter le Maréchal de Marillac, chassa sur l'heure Combalet sa Dame d'atour, la Meilleraye, Capitaine de ses Gardes, & tous les parens du Cardinal. Ne désespérant pas encore

d'obtenir l'éloignement de Richelieu: « Il faut absolument que l'un de nous deux sorte de la Cour, dit Marie de Médicis ». Mais plus assuré que jamais de sa faveur & de sa protection du Roi, il entre de son côté en furie, ne veut pas souffrir l'affront fait à sa nièce & à son cousin, & prétend obliger la Reine-Mère à les reprendre dans sa maison. Il seroit inutile de raconter les moyens employés par la Reine & par le Cardinal pour se supplanter. On présume assez ce que peuvent une femme opiniâtre qui malgré les déboires de toute espèce ne perd jamais l'espérance de l'emporter, & un homme impérieux qui ne veut pas même être soupçonné de souffrir de bornes à sa puissance. Marie prétendoit gouverner sa maison à sa volonté, donner ou retirer sa confiance, admettre à son service telle personne ou l'en éloigner, sans qu'on eût droit d'y regarder: le Cardinal au contraire, siant son intérêt à celui de l'Etat, persuade au Roi qu'il importe au succès des affaires que de la conduite de sa mère dans son domestique même, & de celle de ses serviteurs, on ne pût pas induire qu'il fût possible à quelqu'un de se rendre sans risque indé-

pendant du Ministre. En conséquence de ce principe, il retint fièrement la Surintendance de la Maison de la Reine-Mere, & y soutint ses créatures. La Princesse, pour ne pas paroître plier entièrement sous son autorité, le contarioit en tout, principalement dans le Conseil où elle affectoit de combattre son opinion, souvent en termes peu mesurés. Ses partisans dans les conversations décrioient sans cesse le Ministère, triomphoient du moindre désavantage, & sembloient épier le moment de faire échouer les projets. Tout cela ne pouvoit s'exécuter sans qu'on ne violât le secret, sans qu'il n'y eût des connivences suspectes, que le Prélat avoit grand soin de faire remarquer au Roi. Ces observations confirmoient Louis dans la persuasion que sa mere étoit capable de sacrifier non-seulement le bonheur du Royaume, mais son Fils même au désir effréné de se venger. Il s'en attachoit davantage à un Ministre dont il estimoit les lumieres.

On reproche à Madame de Combalet, niece du Cardinal, d'être devenue infidelle à Dieu en quittant le service

de Marie de Médicis. Cette Dame avoit fait vœu, depuis la mort de son mari, d'embrasser la vie austere des Religieuses Carmélites ; & en attendant que le Cardinal son oncle & la Reine-Mère lui permissent de remplir cet engagement, elle promet donc à Dieu de ne porter ni perles, ni diamans, ni habits somptueux ; de ne point découvrir sa gorge ; de ne jamais se farder, de ne pas mettre même de la poudre sur ses cheveux. Tant que Madame de Combalet fut auprès de Marie de Médicis, elle fit la dévote. On parloit déjà de ses extases & de ses communications intimes avec Dieu dans l'Oraison. Cette grande régularité ne tarda pas à s'évanouir : fiere du pouvoir & de la bonne volonté de son oncle qui prétend la marier au Comte de Soissons, elle se charge de pierreries, invente de nouvelles modes, & se montre au Cours montée sur une haquenée blanche avec une capeline de plumes & un habit doublé d'hermine. Enfin on la voit au bal, à la comédie & aux promenades des Tuileries : cette conduite annonçoit assurément une vocation bien suspecte pour le cloître.

Son Eminence reçut au commencement de l'année 1631, une mortification qui lui fut extrêmement sensible. Le Comte de Soissons que la Priacesse sa mere pressoit d'épouser Madame de Combalet, se rendit enfin, à condition que le Roi le lui ordonneroit expressément, & que Sa Majesté reconnoîtroit, dans un écrit signé de sa main, qu'Elle souhaitoit ce mariage, comme utile à son service & au bien de l'Etat. Richelieu qui ne croyoit pas possible que Louis osât lui refuser quelque chose, regarde l'affaire comme terminée. Il en parle au Roi, qui lui répond d'abord en termes généraux : le Cardinal redouble ses instances, fait agir ses plus intimes confidens, & les oblige à insinuer au Monarque qu'un Ministre qui sert Sa Majesté avec une application infatigable, mérite bien qu'on lui accorde cette grace. Las de ces importunités, Louis s'explique enfin en ces termes : « J'ai souvent réfléchi sur cette affaire ; la prudence ne me permet pas d'y consentir. M. le Comte a déjà beaucoup de crédit par son rang & par ses alliances ; lui donner la niece de M. le Cardinal, c'est

le mettre en état d'aspirer à tout, & le rendre autant & peut-être plus puissant que moi. M. le Prince jaloux de l'agrandissement du cadet de sa maison, se jettera du côté des mécontents, & moi je résisterai seul avec M. le Comte : nous serons l'un & l'autre perpétuellement en garde contre les ennemis de M. le Cardinal ».

Ce refus causa beaucoup de chagrin à Richelieu, mais il fallut dissimuler & répondre en termes soumis & respectueux. Louis écoutoit quelquefois certaines gens qui lui faisoient remarquer les manèges de son Ministre. Ils représentoient au Roi qu'il ne devoit pas non-seulement éloigner de lui sa mere & son frere, mais encore que la bonne politique ne permettoit pas de les irriter en élevant trop haut leurs ennemis. Richelieu convaincu que Louis prêtoit l'oreille à ces insinuations, parut irrité & plus rêveur ; on eut beau dire que loin de penser au mariage de Madame de Combalet, celle-ci pressoit vivement son oncle de lui permettre d'accomplir le vœu qu'elle avoit fait de prendre le voile chez les Carmélites ; le monde n'en voulut rien croire, & dès que le Prince de Condé fut qu'il étoit question de ce

mariage, & que pour le conclure on n'attendoit que le consentement de Sa Majesté, il fit le mécontent & se retira dans son Gouvernement du Berri ; mais le Cardinal l'observa de si près & tenta si adroitement l'avarice de ce Prince, qu'il n'en fut pas moins attaché au Ministre.

Louis XIII faisant cette même année 1631 une promotion de Chevaliers du Saint-Esprit, & le Comte de*** sollicitant pour en être, le Cardinal l'éconduisit en lui disant : « Vraiment, Monsieur, je m'étonne que n'ayant jamais servi ni le Pere ni le Fils vous prétendiez avoir le Saint-Esprit ». Le Comte en effet n'avoit embrassé ni le parti de Henri IV, ni jamais été à la guerre sous Louis XIII.

Dans un bal qu'on donnoit à la Cour, le Roi qui s'y ennuya voulut sortir dans le temps même que Richelieu se retiroit. Le crédit du Ministre étoit déjà très-bien établi, & chacun se rangeoit pour lui faire place. Le Roi ne reçut pas même en cette occasion tous les respects dus à sa personne. Le Cardinal qui ne s'aperçut que Sa Majesté vouloit sortir, qu'au

qu'au mouvement de quelques-uns de ses Pages, se range pour la laisser passer. « Hé bien, lui dit Louis XIII, pourquoi ne passez-vous pas, M. le Cardinal; n'êtes vous pas le maître » ? L'expression dont se servit le Roi n'échappa point à Richelieu le plus pénétrant de tous les hommes & celui qui connoissoit mieux le foible du Souverain : au lieu de répondre, il prend lui-même un flambeau de la main d'un Page & passe devant le Roi. Quelle démonstration plus convaincante pouvoit donner cet adroit Ministre que, quel que fût son pouvoir, il n'oublioit pas qu'il avoit un Maître ? (*Continuateur de Daniel, Histoire de Louis XIII.*)

Marie de Médicis entreprit, à la suggestion du Pere Chanteloube, Prêtre de l'Oratoire & l'un de ses plus intimes confidens, de faire enlever Madame de Combalet. Le complot, dont un neveu de l'Oratorien & un valet de chambre de Marie de Medicis se rendirent les chefs, fut poussé assez avant. Les relais étoient déjà mis en plusieurs endroits entre Paris & Bruxelles; mais un nommé Rouvré & je ne sais quel

Florentin ayant tout découvert, neuf ou dix complices furent pris & menés à la Bastille. Louis irrité d'un pareil attentat, ordonna qu'on travaillât incessamment à leur procès : il écrivit de Toulouse où il étoit alors en 1632, à Madame de Combalet pour la féliciter de ce qu'elle avoit échappé à un si grand danger : Sa Majesté ajoutoit que si le complot eût réussi, Elle seroit allée dans les Pays-Bas demander la Dame prisonniere, à la tête de cinquante mille hommes. Pour chagriner encore plus la Reine-Mere, le Cardinal persuada au Roi de presser l'Infante Isabelle de lui livrer le Pere Chanteloube & l'Abbé de Saint-Germain, auteurs des écrits violens qui donnoient tant d'inquiétude à Richelieu. L'Infante s'excusa sur ce que ces deux Ecclésiastiques étant de la maison de la Reine, on ne pouvoit les lui enlever de force. Le Cardinal ne se rebuta pas ; il les fit demander aux Etats de Brabant alors assemblés. On répondit que cette affaire regardoit uniquement la Gouvernante des Provinces, & qu'il falloit s'adresser à elle. La Dame Combalet, moins emportée que son oncle, pria instamment le Roi qu'on cessât de

pour fuivre les gens du complot, emprisonnés à la Bastille, & il lui accorda sa demande.

Cette Dame quitta pors lors le petit Luxembourg que le Cardinal lui avoit cédé, alla demeurer au Palais de son oncle, & sortit désormais plus rarement & avec de grandes précautions. Marie de Médicis souffroit, dit-on, impatiemment que la Dame de Combalet logeât dans son Palais, & que toutes les personnes de la Cour n'y allassent que pour rendre leurs hommages à la niece de son ennemi. Cette Princesse libérale avoit autrefois donné à Richelieu, Surintendant de sa Maison, le petit Luxembourg, contigu au grand Palais, à condition qu'elle pourroit le reprendre quand il lui plairoit, moyennant la somme de trente mille livres. Le Cardinal s'étant brouillé avec sa bienfaitrice, elle voulut ravoir le petit Luxembourg. Richelieu produisit l'acte de donation, & montra qu'au lieu de trente mille livres, la Reine-Mere le devoit rembourser de trente mille écus, & qu'elle s'étoit seulement réservée le droit de retirer sa maison quand il plairoit au Roi, & non quand elle en auroit la volonté. Marie de

Médecis se retire en protestant que ce ne fut jamais là son intention & soutient que l'acte est falsifié. Quoi qu'il en soit, Louis déclare que le petit Luxembourg demeurerait à Richelieu. Il fallut que cette Princesse, déjà si fort affligée, devrât encore le chagrin d'apprendre qu'on faisoit des changemens dans son Palais, au gré du Cardinal & de sa niece; que les appartemens s'exhaussoient; qu'on y bâtissoit des bains; que les escaliers étoient changés, & qu'on y touchoit même à la maîtresse muraille du grand Palais; choses qui ne purent se faire sans témoigner le dernier mépris à la Reine, & sans lui marquer qu'on ne se mettoit plus en peine de la ménager.

Si l'on en croit les *Mémoires* de la Porte, *la Feymas*, Intendant de Champagne, Grand-Gibecier de France & Conseiller d'Etat, étoit le *bourreau du Cardinal*; c'étoit le nom qu'on lui avoit donné. Cet homme étoit un de ces esclaves de la fortune, qui ne connoissent d'autre droit que la volonté du maître. Indifférent sur les moyens de remplir les intentions du Ministre, il s'abaissoit à tout pour le servir. S'agissoit-il d'arra-

cher un aveu à un accusé, il employoit les promesses, les menaces, les mensonges, les questions captieuses. Si l'adresse ne suffisoit pas, le traître en venoit aux prieres & aux larmes. Il s'attendrissoit sur le sort de l'infortuné; il l'embrassoit affectueusement, le conjuroit de ne pas se perdre par son obstination à se taire. Puis reprenant l'air sévère d'un Juge inexorable, il présentoit les instrumens de la torture, les faisoit toucher au prisonnier, en expliquoit les usages & les douloureux effets, & n'avoit pas honte d'invoquer le témoignage du bourreau, dont il partageoit ainsi l'odieux ministere. Voilà l'homme auquel Richelieu livroit les victimes coupables ou seulement soupçonnées, & peut-être innocentes, dont il vouloit se défaire.

Le Concile provincial de la Province de Sens, composé du Cardinal du Perron, Archevêque de Sens, & des Evêques de Paris, d'Auxerre, de Meaux, d'Orléans, de Troyes, de Nevers & de Chartres, avoit condamné, à Paris, un Ecrit intitulé : *De ecclesiasticâ & politicâ Potestate*, dont Ed.

mond Richer , Syndic de Sorbonne , étoit l'auteur. Sa condamnation n'empêcha pas qu'il n'eût beaucoup de partisans parmi les Docteurs. Il trouva des apologistes très-ardens , & l'on eut tout lieu de craindre un schisme. M. Duval , dont la piété ne fit pas moins d'honneur à la Faculté de Paris que son érudition , disoit à cette occasion , qu'il seroit à désirer , pour le bien de la Religion , qu'il n'y eût point de Sorbonne. Comme cette querelle duroit depuis long-temps , & que les esprits s'aigrissoient de plus en plus , le Cardinal de Richelieu n'oublia rien pour engager Richer à se rétracter. Ce Docteur se soumit enfin , de gré ou de force , en 1629. L'anecdote qu'on va lire répand au moins quelque doute sur la sincérité de cette rétractation. Parmi les lettres du sieur Morisot , imprimées à Dijon , il y en a une (c'est la neuvième de la seconde Centurie) adressée au sieur Curet , Chanoine de Langres , en date du 27 Avril 1633 , dans laquelle l'Auteur déplore vivement la mort toute récente de Richer , & sur tout l'indigne supercherie qui en avoit été l'occasion. La voici : Le Docteur , qui n'avoit cédé jusque-là ni aux

menaces ni aux promesses, fut invité à dîner, aux fêtes de Pâques de l'année 1633, par le Pere Joseph : il mangeoit rarement hors de chez lui; mais un homme de toute autre conséquence qu'un ancien Syndic de Sorbonne, se feroit fait honneur que le Pere Joseph daignât seulement penser à lui. Il y alla donc. On le mit sur son Ouvrage : on lui parla de satisfaire Rome & les Catholiques scandalisés; & comme il étoit inébranlable à son ordinaire, quatre scélérats apostés, qui sortirent de dessous une tapifferie, lui mirent le poignard sur la gorge, en lui présentant à signer la rétractation qui étoit toute prête. Le bon Vieillard succomba à la crainte d'une mort qui étoit présente; mais il ne l'évita que pour mourir de douleur deux jours après. Telle fut, si l'on en croit la lettre, la fin tragique de Richer, semblable en quelque façon à celle de l'infortunée Lucrece, qui se tua elle-même pour n'avoir pas eu le courage de mourir en sauvant son honneur.

Le siège de la Mothe, rendue le 28
Juillet 1634 au Maréchal de la Force,

dura cinq mois , quoique la garnison ne fût que de quatre cents hommes. Personne ne se signala plus dans la défense de cette petite ville , qu'un Capucin. Le sieur d'Yche ayant été tué , ce Religieux parut tout à coup Capitaine & Soldat ; & prenant la place du feu Gouverneur son frere , il se met à la tête de la garnison , qui se crut invincible , ayant pour Chef un homme de ce caractère. Il fit des sorties avec succès , & se disposa à soutenir l'assaut. On le vit sur la brèche , animant les Lorrains encore plus par son exemple que par ses paroles. Un coup de mousquet qui lui cassa le bras , termina ses exploits militaires , & fut apparemment l'unique récompense d'une bravoure que sa profession ne demandoit pas. Mais à cette époque les Cardinaux-Prêtres commandoient les Armées , malgré cet axiome : *Ecclesia abhorret à sanguine.* Joyeuse , la Valette , tous deux Cardinaux , avoient obtenu le commandement des Troupes ; & Richelieu lui-même n'avoit-il pas ambitionné le grade de Général ?

Le 18 Août 1634, Urbain Grandier,

Curé de Saint-Pierre de Loudun & Chanoine de Sainte-Croix de la même ville, fut brûlé vif comme impie & magicien, & sur-tout comme auteur de la possession des Ursulines & de quelques autres filles de Loudun. Cette possession commença à éclater le 11 Octobre 1632. Quelques Religieuses eurent d'abord des visions la nuit, elles en eurent bientôt le jour; ce n'étoit dans leur maison que spectres & fantômes. Grandier se présentoit à elles sous les plus horribles figures, & elles en tomboient en d'étranges convulsions. Le Curé se plaint qu'on veut le perdre, & prend des mesures pour se défendre. Cet homme avoit beaucoup plus d'esprit & de feu que de religion. M. de la Rocheposay, Evêque de Poitiers, l'avoit condamné, le 3 Janvier 1630, à jeûner au pain & à l'eau tous les vendredis pendant trois mois, & interdit à *Divinis* dans le Diocèse pendant cinq ans, & pour toujours dans la ville de Loudun, où il menoit une vie scandaleuse. Il y avoit quelques années qu'il entretenoit une fille, assez heureuse encore dans ses dérèglemens pour sentir les remords de sa conscience. Ce fut pour calmer

ses scrupules, que Grandier composa un *Traité contre le Célibat des Prêtres*, qu'on trouva parmi ses papiers lorsqu'il fut arrêté, écrit de sa main, & qu'il avoua être de lui. La reconnoissance de ses désordres ayant extrêmement prévenu contre lui, il ne put persuader l'Evêque de Poitiers de son innocence sur le nouveau crime dont on l'accusoit. Le Prélat crut sans peine qu'un mauvais Prêtre pouvoit être un bon magicien, & il fit continuer les procédures. L'Archevêque de Bordeaux ayant nommé d'autres Exorcistes, à la requête du Curé qui avoit appelé de tout ce qui s'étoit fait à l'Officialité de l'Ordinaire, les démons parurent assez tranquilles. Malheureusement quelque temps après, M. de Laubardemont, Conseiller d'Etat, se trouve à Loudun, dont il venoit faire démolir le Château. Mignon, Directeur des Ursulines, l'entretient fort au long de la possession, en quoi il fut secondé par plusieurs des principaux habitans qui n'aimoient pas le Curé; & pour lui faire mieux comprendre jusqu'où alloit la méchanceté de Grandier, ils dirent qu'il étoit l'Auteur de la *Cordonniere de Loudun*. C'étoit un Libelle fort inju-

rieux, composé contre le Cardinal de Richelieu, publié sous le nom de Hammon, fille née à Loudun de la lie du peuple, mais qui avoit trouvé le secret de s'introduire auprès de la Reine-Mere. M. de Laubardemont étant retourné à Paris, le Cardinal lui fait expédier une ample commission, en date du dernier Novembre 1633, pour examiner la possession. Muni de ce pouvoir, le Magistrat se rend secrètement à Loudun le 6 Septembre. Le lendemain, Grandier est arrêté & conduit à Angers. Les diableries recommencent aussi-tôt. Astarot, Sabolon, Asmodée, Elimi, & plusieurs autres qu'on avoit chassés, revinrent si bien accompagnés, qu'une seule fille logeoit jusqu'à sept de ces nouveaux hôtes. Les exorcismes reprennent alors leur train, & l'on y emploie toutes sortes de Prêtres, séculiers & réguliers. Grandier fut condamné sur le témoignage constant du Pere du mensonge. La question qu'on lui donna fut si violente, qu'elle lui fracassa les jambes, en sorte que la moëlle lui sortoit des os. On le conduisit ensuite au lieu du supplice, & il aimâ mieux mourir sans confession, que de

se confesser à un Religieux de Saint-François qu'on avoit nommé pour l'affister, prétendant qu'ils étoient ses parties. On assure qu'on lui refusa le Gardien des Cordeliers de Loudun en qui il avoit confiance; dureté ou plutôt barbarie sans exemple en France, si le fait est certain. C'est ainsi que la justice Divine le suivit de près, & se servit des passions de ses ennemis, qui lui imposerent un crime qu'il n'avoit pas commis, pour lui en faire expier un grand nombre d'autres.

Écoutez ce que dit sur ce sujet l'estimable & véridique Auteur de l'*Intrigue du Cabinet*. C'est sans doute un défaut à reprocher à Richelieu, vindicatif comme il devoit le connoître, de ne s'être pas tenu assez en garde contre le danger d'abuser de la puissance souveraine, & d'avoir souvent enhardi la complaisance intéressée des subalternes à des excès qu'il ne se feroit peut-être pas permis lui-même. On croit appercevoir cette conduite dans l'affaire des *Possédés de Loudun*; événement monstrueux dont le Cardinal, dit-on, encouragea les auteurs, soit pour punir un satirique insolent, soit pour jeter

dans l'ame du Roi des terreurs qui le rendroient plus facile à gouverner. Cette dernière opinion est celle des personnes qui cherchent toujours de grands motifs dans les grands hommes. Marie de Médicis étoit très-superstitieuse, elle ne le cédoit guere sur ce point à Catherine. Louis XIII tenoit de sa mere & sa *sé-*
chère, comme dit Richelieu, & son penchant à la crédulité. La Cour de Bruxelles inondoit la France de révé-
lations faites à des Béates, qui prédi-
foient toutes sortes de malheurs au
Royaume, en punition des mauvais trai-
temens qu'une grande Princesse éprou-
voit de la part de son fils. Richelieu qui
connoissoit la puissance de ces moyens
sur l'esprit de son Maître, y eut aussi
recours; il combattoit les Inspirées de
la Reine-Mere par d'autres auxquelles
on prêtoit aussi des extases & des mou-
vemens surnaturels. Les prétendues
Possédées de Loudun firent du bruit à
cette époque. Le Cardinal veut essayer
d'en tirer parti suivant ses vues; il
envoie le Pere Joseph son confident
examiner par lui-même ces prestiges.
Le Capucin n'y vit que des fourberies
mal-adroites, qu'il seroit trop difficile

de faire servir aux vues politiques du Prélat ; il est donc vraisemblable qu'elles ne servirent qu'à sa vengeance. S'il restoit , ajoute le même Ecrivain , des couleurs noires après celles que nous avons employées au portrait de *la Feymas* , il faudroit les épuiser pour peindre Laubardemont , homme sans pitié , toujours disposé à trouver des crimes , cruel avec réflexion , comptant pour rien la mort d'un coupable , s'il ne la rendoit plus affreuse par les tortures. Les premiers de la Ville s'empressent de recevoir ce Conseiller d'Etat envoyé par le Ministre. On l'invite à manger ; on parle dans ce repas de la nouvelle courante , qui étoit l'affaire du Curé de Saint-Pierre. L'animosité qui se plaît à rappeler les faits presque oubliés , apprend au flatteur du Cardinal une chose qui fit peut-être le plus grand crime de Grandier.

Le premier bénéfice de Richelieu fut le Prieuré de Coursay , peu distant de Loudun. Au titre de Prieur étoient attachés quelques titres honorifiques dans la Collegiale de Sainte-Croix , que le jeune bénéficiaire voulut faire valoir. Grandier les lui disputa. Cette alter-

cation donna un fond de prévention au Chanoine contre le Prieur, & le disposa à écouter volontiers les anecdotes malignes auxquelles un homme en place, comme fut ensuite l'Evêque de Luçon, ne peut manquer d'être exposé. Malheureusement il se trouva à Loudun une femme du commun, nommée la Hammon, de ces femmes intrigantes qui, à l'aide de beaucoup de hardiesse & d'une tournure d'esprit plaisante, se mêlent entre les bas-Officiers des Cours, & quelquefois parviennent jusqu'aux Maîtres. Pendant la guerre d'Angers, la Hammon avoit été soufferte dans les cuisines de la Reine-Mere, qui daigna lui parler elle-même. Cette espece de faveur lui donna un air d'importance, & fit recevoir avidement les particularités vraies ou fausses qu'elle débite à son retour aux curieux de Loudun. Grandier n'est pas le dernier à prendre part à ce plaisir des désœuvrés de la Ville; & comme il étoit caustique, il ajoute aux narrations de la Hammon des réflexions piquantes, qui amusoient le cercle. Il paroît dans le temps des démêlés de Richelieu avec la Reine-Mere, un Ecrit satirique intitulé : *Le*

Cordonniere de Loudun. On croit y reconnoître le style épigrammatique de Grandier, qui assaisonna les faits de la Hammon. Richelieu se voyant le principal objet de ces sarcasmes, en est vivement piqué. Il est vraisemblable que l'infame Laubardemont réveille sa colere & croit gagner ses bonnes graces, en lui présentant dans l'événement étrange qui se passoit à Loudun, le moyen de se venger.

Quinze Juges des environs, tels qu'on en trouve aisément dans les petits Sièges de Province, tous intimidés, gagnés, prévenus ou ignorans, composerent le Tribunal devant lequel fut amené le Curé de Loudun : les Possédés fournirent la matiere des interrogatoires ; les Exorcistes donnent les preuves & les conclusions ; des Chirurgiens cruels nommés par les Juges lui enfonçoient des aiguilles dans la chair pour chercher des endroits dont l'insensibilité étoit, disoit-on, des signes de ses pactes avec le démon. On proposa même de lui arracher les ongles, pour voir si ces signes ne seroient pas cachés dessous. Un de ces Chirurgiens avoit une sonde à ressort ; en pressant

un bouton il faisoit rentrer la pointe dans le manche ; quoiqu'il parût piquer alors , il ne faisoit point de mal , & Grandier ne laissoit échapper aucun signe de douleur ; ensuite il laissoit agir la pointe , & le malheureux pouffoit des cris aigus. Les Exorcistes concluoiert de cette différence , qu'il y avoit des parties insensibles rendues telles par des pactes avec le démon. Le Pere Lactance , un des Exorcistes , avoit fait chauffer un Crucifix de fer ; il l'appliquoit presque rouge sur les levres de Grandier pour le lui faire baiser : celui-ci se retiroit , & Lactance prenoit les assistans à témoin que le Curé avoit en horreur le signe de notre Rédemption. On trouve dans l'Histoire des diables de Loudun une multitude de faits affreux , & qui malheureusement paroissent trop vrais. Tant d'horreurs font ouvrir les yeux à plusieurs des ennemis même de Grandier , qui crurent qu'on ne poufferoit pas les choses si loin. Ils voulurent adoucir & même rétracter leur première déposition ; mais Laubardemont les menace de les poursuivre comme coupables de faux témoignages ; il fait lever & enfermer les plus repentans ,

qui n'auroient peut-être pu s'empêcher de montrer leurs regrets. En même temps on afficha une défense, sous peine de mille livres d'amende & de punition corporelle, de parler mal des Juges, de la procédure, des Exorcistes & des Possédés.

Malgré les douleurs de la question qu'on lui donna, comme on vient de le voir, de la manière la plus terrible, il refusa de s'avouer coupable de forcelerie, & ne se démentit pas sur le bûcher. Attaché au fatal poteau, les Exorcistes eurent l'inhumanité de l'injurier & de le faire expirer dans les flammes. Quand le bourreau voulut serrer la corde pour l'étrangler, il la trouva arrêtée par un nœud, méchanceté atroce dont on soupçonna violemment le Pere Lactance. Comme le feu gagnoit, l'Exécuteur fut obligé de se sauver & le laissa brûler vif. Jusqu'à la fin, Grandier protesta de son innocence, & il cita ses persécuteurs au Tribunal de Dieu, devant lequel ils ne tarderent pas de comparoître. Le plus opiniâtre mourut dans le mois comme Grandier l'en avoit menacé; les autres vécurent à peine un an, bourrelés de remords & dévoués

à l'exécution publique. Les Juges ou autres qui prêterent leur ministère à cette malheureuse affaire & qui s'attendoient à être récompensés par le Cardinal, en furent méprisés ; on les priva même assez brusquement des pensions qu'on avoit commencé à leur payer. Richelieu fut un barbare, s'il voulut être vengé si cruellement ; & si on passa ses intentions, il n'est pas excusable d'avoir ôté toute espece de frein aux haines subalternes qu'il employoit.

La mort de Grandier ne rétablit pas le calme dans le Couvent de Loudun, & il fallut continuer long-temps les exorcismes ; car quoique Asmodée, Amon & Grésil se fussent retirés au premier ordre qu'on leur en avoit donné, il en restoit assez d'autres qui donnoient d'autant plus de peine que, résolus de ne désespérer qu'à la dernière extrémité, ils disputèrent le terrain tant qu'ils purent. La Prieure appelée Jeanne de Belfiel, fille du Baron de Coffe en Saintonge, logeoit *Léviatan*, chef de la bande, qui avoit choisi pour demeure la tête de cette fille. Il se défendit jusqu'au 5 Novembre 1635. Ce

n'est pas, comme il le dit lui-même, qu'il ne se fût repenti plus d'une fois d'être venu faire la Religieuse à Loudun, où il avoit eu beaucoup à souffrir ; mais il n'avoit pas été le maître de s'en aller comme il étoit venu. Balaam prit congé de la Compagnie le 29 du même mois ; Isacarum, le jour des Rois 1636. Behemot fut celui de tous qui se maintint le plus long-temps dans son poste, il tint bon jusqu'au 15 Octobre 1637 ; mais il quitta la place après un vœu que fit la Prieure d'aller en pèlerinage au tombeau de Saint François de Sales. Voilà en abrégé l'histoire de la possession de Loudun, qu'on regarde en général comme une pure momerie & affaire préparée de loin par Mignon & Barré son Adjoint, pour perdre Grandier, faire parler d'eux & attirer des aumônes au Couvent qui étoit très-pauvre. Beaucoup de gens avancement que les diables se contredisoient souvent ; qu'ils manquoient de parole ; qu'ils savoient si peu de latin, qu'ils répondoient tout de travers aux interrogations qu'on leur faisoit, faute de les entendre ; qu'ils faisoient même un grand nombre de solécismes, tant ils avoient mal retenu

leur leçon. On ajoute que quelques filles séculières qui avoient fait les possédées, avouerent leur friponnerie quand elles virent qu'on ne parloit plus de leur donner des maris, ainsi qu'on le leur avoit fait espérer, mais qu'on n'eût aucun égard à leur déposition, dans la vue de faire la cour au Pere Joseph, Capucin, qui s'étoit fait un point d'honneur de réaliser cette chimere. (Nous avons vu précédemment qu'il méprisa d'abord cette supercherie.) Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il se passa bien des choses dans cette affaire, qu'on a de la peine à expliquer. Par exemple, les diables en sortant du corps de la Prieure, écrivirent sur sa main à différentes fois les noms de Jesus, de Marie, de Joseph & de Saint François de Sales, en caracteres si bien gravés, qu'une infinité de personnes de la Cour, de Paris & des Provinces les virent. Ces noms changerent de place pour laisser celui de Jesus au lieu le plus éminent. Le fait est si avéré, que personne ne l'a nié. S'il y eut de l'artifice en tout ceci, comme il n'est guere possible d'en douter, il faut convenir qu'il fut bien caché, puisque qui que ce soit ne l'ap-

perçut ; qu'il dura long-temps , & que la Sœur Jeanne des Anges porta les caracteres le reste de ses jours. Il faut dire encore que cette fille & les autres qu'on exorcisa, n'eurent ni conscience ni remords jusqu'au dernier soupir, car il ne paroît pas qu'aucune ait jamais fait réparation au malheureux Grandier, brûlé vif sur leur déposition ; mais le trait suivant prouve invinciblement qu'il y eut de la supercherie dans cette malheureuse affaire.

La curiosité ayant amené à Loudun le Comte de Lude, Seigneur goguenard & railleur, il feignit d'être convaincu de la possession des Religieuses Ursulines. « Je n'en doute non plus, dit-il, que de la vérité de l'Évangile ; j'ai apporté avec moi une boîte de reliques, elles ont été données à un de mes ancêtres, & depuis ce temps-là nous les conservons dans notre maison. Que les reliques authentiques méritent la vénération des Chrétiens, il n'y a que les Huguenots qui le nient, mais vous savez aussi-bien que moi qu'on en débite beaucoup de fausses. Avant que de faire enchâsser les miennes dans un beau reliquaire que je veux placer à côté de mon lit, je voudrois bien savoir si elles

font bonnes. Je ne puis les mettre à une épreuve plus certaine, que de les faire appliquer sur quelqu'une des Possédées; si mes reliques sont authentiques, le diable en sentira la vertu & l'efficacité ». Les Religieux approuverent la pensée du Comte, & un d'eux fait à la Prieure des Ursulines un signe que de Lude apperçut fort bien. C'étoit la plus fameuse des Possédées; elle avoit, disoit-on, sept diables dans le corps. L'Exorciste s'approche de la Prieure & lui applique la boîte: la voilà qui pousse des hurlemens épouvantables; elle paroît agitée des plus violentes convulsions: on ôte la boîte, & l'énergumene devient un peu plus tranquille. « Je ne crois pas, Monsieur, dit alors l'Exorciste au Comte, que vous doutiez maintenant de la vertu de vos reliques. — Non plus que de la réalité de la possession, reprend gravement de Lude. — De grace, Monsieur, permettez-nous de voir un don si précieux. — Très-volontiers ». On ouvre la boîte devant un grand nombre de personnes invitées à ce spectacle, & il ne s'y trouve que du poil & de la plume. » Ah! Monsieur, dit le Moine confus, pourquoi vous êtes-vous

moqué de moi ? Et vous , mon Pere , réplique de Lude avec un sourire d'indignation , pourquoi vous moquez-vous de Dieu & des hommes » ?

Antoine de l'Aage , Seigneur du Puy-Laurens , fut un des favoris les plus en crédit auprès de Gaston. Le Cardinal qui avoit besoin du ministère de ce Gentilhomme , chercha à se l'attacher. Pour mieux l'enchaîner à ses intérêts , il lui fait compter le prix d'un Duché qu'il lui avoit promis depuis quelque temps. L'achat s'en fit , & le mariage avec la Demoiselle de Pontchâteau , cousine du Cardinal , ne tarde pas à se célébrer. Voilà donc Puy-Laurens qui se trouve tout à coup possesseur de deux cent mille écus de rentes, Duc & Pair, & proche parent de Richelieu, dont il s'étoit toujours montré jusqu'alors l'ennemi déclaré. On remarqua que Richelieu, pendant la négociation qui finit par faire revenir en France Puy-Laurens avec le Duc d'Orléans son maître , qui s'étoit retiré chez les Espagnols, disoit quelquefois : « Avec le temps j'aurai de l'âge. (*Vérité défendue*, page 598.) La brillante fortune de ce Duc ne fut pas de longue durée :

durée : Richelieu croyant avoir à se plaindre de lui, le fit arrêter le premier Février 1635, comme il arrivoit au Louvre pour répéter un ballet dans lequel il devoit danser, & le fit conduire à Vincennes. Le Duc d'Orléans fut on ne peut pas plus sensible à la détention de Puy-Laurens. Il ne montra pas d'abord tout son ressentiment, parce qu'il craignoit pour lui-même; il se contenta de dire au Roi, qu'il ne demandoit pas de grace pour son favori s'il étoit coupable, mais qu'il le conjuroit de ne pas se laisser prévenir; & après avoir recommandé le prisonnier aux bontés de son frere, il reprend tristement le chemin de Blois. Puy-Laurens ne put long-temps survivre à sa disgrâce, il mourut au mois de Juillet de la même année d'une maladie causée par l'ennui de sa prison. Gaston le regretta sincèrement. Tant qu'il vécut, le Prince ne voulut pas entendre à recevoir un autre favori de la main du Cardinal, encore moins à recevoir le Cardinal lui-même, qui tâchoit par toutes sortes de souplesses de s'insinuer dans la confiance de Monsieur, afin de gouverner le cadet comme il gouvernoit l'ainé.

A Dieu ne plaise que je prétende blâmer le goût de Richelieu pour les belles-lettres, ce goût est honnête & digne d'un grand Ministre ; mais le Cardinal devoit s'y livrer lui-même avec plus de bienséance & de dignité : le divertissement du Théâtre fut presque le seul qu'il goûta. « Non-seulement il assistoit avec plaisir aux Comédies nouvelles, mais il étoit bien aise d'en conférer avec les Poètes, de voir leur dessein dans sa naissance & de leur fournir lui-même des sujets ; que s'il connoissoit un bel-esprit qui ne se portât pas de lui-même à travailler en ce genre, il l'y engageoit incessamment par toutes sortes de caresses ». Desmarêts, entêté de son Poème de *Clovis*, ne put s'empêcher de l'abandonner & de faire quelques Comédies pour divertir son Eminence. « Elle témoigna pour l'une d'elles, ajoute l'Historien de l'Académie, des entrailles de pere : une partie du sujet & des pensées étoit de Richelieu ; la représentation lui en coûta deux ou trois cent mille écus, & ce fut pour cette piece qu'il fit bâtir la grande salle de son Palais, qui servit long-temps à ces

ſpectacles. Il y eut juſqu'à cinq cents vers de ſa façon dans une autre, mais elle ne fut point imprimée; en voici la raiſon. Lorſqu'il fut dans le deſſein de la publier, il voulut que Chapelain la revît & qu'il y fit des obſervations exactes. Ces obſervations lui furent rapportées par Boisrobert, & bien qu'elles fuſſent écrites avec beaucoup de diſcrétion & de reſpect, elles le choquerent tellement, ou par le nombre ou par la connoiſſance qu'elles lui donnerent de ſes fautes, que ſans achever de les lire il les mit en pieces. Mais la nuit ſuivante, comme il étoit au lit & que tout dormoit chez lui, ayant penſé à la colere qu'il avoit témoignée, il fit une choſe ſans comparaiſon plus eſtimable que la meilleure Comédie du monde, c'eſt qu'il ſe rendit à la raiſon. Les pieces du papier déchiré furent ramaffées & collées enſemble par ſon ordre. Après l'avoir lu & y avoir fait grande attention, il envoie éveiller Boisrobert pour lui dire qu'il voyoit bien que MM. de l'Académie ſ'entendoient mieux qu'un Miniſtre d'Etat en ces matieres, & qu'il ne falloit plus parler d'impreſſion.

Voici un trait qui , dit-on , fait le plus grand honneur à la libéralité de Richelieu. Après avoir écouté le Monologue d'une Comédie composée par Colletet , Son Eminence lui donna de sa propre main cent pistoles. Le présent fut accompagné de ces paroles obligantes : « C'est seulement pour ces deux vers que je trouve extrêmement beaux , dit le Cardinal en se faisant répéter l'endroit ; le Roi ne seroit pas assez riche pour payer tout le reste. Il n'y a rien d'extraordinaire dans les deux vers dont Richelieu parut charmé , on y trouve même une expression basse & dégoûtante : le Poète étoit assez bien payé. Mais si le Cardinal n'a pas voulu se moquer d'un homme pauvre & lui insulter peut-être en faisant semblant de le louer , le compliment n'est qu'une excuse frivole d'une gratification très-modique vu l'opulence de Richelieu : regardoit-il Colletet comme un autre Virgile ? ce seroit une marque de son mauvais goût. Mais quel que fût le Poète François , le nouveau Mécène devoit au moins lui donner de quoi vivre honnêtement.

Puisque l'Histoire doit rendre justice

à tout le monde , n'omettons point une action louable de Colletet en cette rencontre. Le Cardinal s'avise de vouloir corriger un mot dans les deux vers qu'il admiroit , mais ce fut en y ajoutant une expression plus basse que celle du Poëte. Malgré sa pauvreté , Colletet se défend de suivre le mauvais goût d'un Ministre, dont les gratifications, quoique légères , lui sont d'un grand secours. Quand il fut de retour chez lui , il écrit sur ce sujet à Richelieu une lettre où il s'explique avec beaucoup de liberté. Le Cardinal achevoit de la lire lorsqu'il survient quelques-uns de ses courtisans qui lui font compliment sur l'heureux succès des armes du Roi , & qui lui disent que rien ne peut résister à Son Eminence. « Vous vous trompez, leur répond-il ; je trouve dans Paris même des personnes qui me résistent ». Quand on lui eut demandé quelles étoient ces personnes audacieuses , » Colletet, reprit-il : après avoir combattu hier avec moi sur un mot , il ne se rend pas encore , voilà une grande lettre qu'il vient de m'en écrire ». Fût-ce vanité dans le Poëte , ou bien un refus honnête de pousser la complaisance au-delà de la

vérité? Quoi qu'il en soit, il y a quelque chose de noble dans cette conduite qui ne paroît qu'une bagatelle.

Richelieu avoit composé le Prologue d'une Comédie. N'osant s'en déclarer l'Auteur, il pria Chapelain de lui prêter son nom. *Je vous prêterai ma bourse dans une autre occasion*, dit le Cardinal à son bel-esprit. Le mot seroit joli dans la bouche d'un particulier, mais un Cardinal-Ministre qui s'occupe à faire des Prologues de Comédie, se rendra toujours ridicule & passera pour un homme à qui la vaine démangeaison de s'ériger en Auteur fait étrangement oublier son caractère & son rang. Mais ces puérités de Richelieu ne sont rien en comparaison de la jalousie que lui inspira le succès extraordinaire de la Tragi-Comédie du *Cid*. « Il est mal aisé de s'imaginer, dit l'Historien de l'Académie Française, avec quelle approbation cette Piece fut reçue de la Cour & du Public. On ne se pouvoit lasser de la voir; on n'entendoit autre chose dans les compagnies: chacun en favoit quelque partie par cœur; on la faisoit apprendre aux enfans, & en plusieurs

endroits de la France il étoit passé en proverbe de dire : *Cela est beau comme le Cid*. Il ne faut pas demander si la gloire de cet Auteur donna de la jalousie à ses concurrens. Plusieurs ont voulu croire que le Cardinal lui-même n'en avoit pas été exempt, & qu'encore qu'il estimât fort Corneille & qu'il lui donnât une pension, il vit avec déplaisir le reste des travaux de cette nature, & sur-tout ceux où il avoit quelque part, entièrement effacés par celui-là ».

Le voilà donc qui se met en tête de faire critiquer le *Cid* par sa nouvelle Académie, & qui prend cette affaire autant à cœur que si c'étoit la chose la plus importante à l'Etat. On lui apporta les premières ébauches de ce qu'on appela depuis : *Les sentimens de l'Académie Française sur le Cid*. Le Médecin citoit les apostilles sous lui, & Son Eminence y met quelques mots de sa propre main. Le jugement de Richelieu est que la substance en étoit bonne, mais qu'il falloit y jeter quelques fleurs. C'est ainsi qu'il s'expliqua. Les Académiciens relisent leur ouvrage, l'examinent dans diverses assemblées ordinaires

& extraordinaires , le retouchent & le donnent enfin à l'Imprimeur. Le Cardinal leur demande les premières feuilles, mais elles ne le contentent nullement : soit qu'il en jugeât bien , dit-on ; soit qu'on le prit en mauvaise humeur ; soit qu'il fût préoccupé contre l'Abbé de Cerisy , principal Auteur de la Piece , il trouva qu'on avoit passé d'une extrémité à l'autre ; qu'on y avoit apporté trop d'ornemens & de fleurs , & renvoie à l'heure même en toute diligence dire qu'on arrête l'impression. Trois Académiciens ont ordre de le venir trouver , afin qu'il puisse mieux leur expliquer son intention. Chapelain tâche d'excuser Cerisy , mais il reconnut d'abord que Richelieu ne vouloit pas être contredit , car il le vit s'échauffer & se mettre en action , jusque-là que s'adressant à lui , il le prit & le retint assez long-temps par ses glands , comme on fait sans y penser quand on veut parler fortement à quelqu'un & le convaincre de quelque chose. La conclusion fut qu'après leur avoir expliqué de quelle façon il croyoit qu'il falloit écrire cet ouvrage , il en donna la charge à Sirmond. Celui-ci ne le satisfit point en-

core. Il fallut que Chapelain reprît tout ce qui avoit été fait tant par lui que par les autres.

Ainsi furent mis au jour, après environ cinq mois de travail, les sentimens de l'Académie Française sur le *Cid*, sans que durant ce temps-là le Ministre qui avoit toutes les affaires du Royaume sur les bras & toutes celles de l'Europe dans la tête, relâchât rien de ses soins pour cet ouvrage. Il eût souhaité, ajoute-t-on, qu'on traitât la Piece plus durement; mais on lui fit entendre avec adresse qu'un Juge ne doit pas parler comme une partie, & que plus on témoigne de passion, plus on perd d'autorité. Le Public se moqua de la jalousie de Richelieu & de la critique de son Académie, quoiqu'elle fût raisonnable dans le fond.

Tout Paris pour *Chimere* a les yeux de *Rodrigue*, dit fort bien Boileau dans sa belle Epître à Racine. Voici comme on fait parler Corneille dans une lettre qui parut alors sous son nom. « Le *Cid* sera toujours beau, & gardera sa réputation d'être la plus belle Piece qui ait paru sur le Théâtre, jusqu'à ce qu'il en vienne une autre qui ne l'asse point les

spectateurs à la trentième représentation». J'aurois omis toutes ces petiteſſes du Cardinal de Richelieu, ſi je n'avois cru dans un ouvrage fait pour peindre les hommes, qu'il étoit utile de faire connoître que les plus grands ſe montrent quelquefois tout auſſi petits que les autres, quand ils agiſſent ſans contrainte & qu'ils ſuivent leurs paſſions & leurs caprices.

Le Cardinal de Richelieu, jaloux de toute eſpece de gloire, ayant fait placer dans une galerie du Palais-Royal les portraits de pluſieurs hommes illuſtres, entre leſquels étoit celui de Blaiſe de Montluc, Maréchal de France, en fit lui même l'éloge qui devoit être mis au bas du Tableau. Il étoit conçu en ces mots : *Multa fecit, plura ſcripſit, vir tamen magnus fuit.* Mais il voulut avant que de ſ'en déclarer l'Auteur, ſavoir ce qu'en diroit Bourbon, Profefſeur en Langue Grecque à Paris. Bourbon l'ayant lu, dit : « Voilà ce qu'on appelle latin de Bréviaire. Si on y ajoutoit un *Alleluia*, ceci pourroit figurer en qualité d'Antienne dans un *Magnificat* n. Ce qui étant rapporté au

Cardinal : « Il a raison , dit - il ; aussi est-ce un Prêtre qui l'a faite ». Cependant la pension que le Roi faisoit à Bourbon , ne lui fut pas payée cette année-là. Quelle misérable vengeance , & voilà Richelieu ! Il fut plus courtois envers M. Godeau , Evêque de Grasse & puis de Vence. Ce Prélat n'étoit point encore élevé sur le Siège Episcopal , lorsqu'il présenta à Richelieu un *Benedicite* en vers. « Monsieur , lui dit le Cardinal , vous me donnez un *Benedicite* , & moi je vous donne *Grasse* ». Ne fit-il point ce cadeau pour avoir le plaisir de faire un calambourg , assez mauvais ?

Louis XIII partit pour la Lorraine dans les derniers jours du mois d'Août de cette année , accompagné du Comte de Soissons , de Séguier , Garde des Sceaux , de Bouthillier , Surintendant des Finances , & de Chavigny , Secrétaire d'Etat. « M. de Bullion & moi , dit Servien , dans une lettre du 21 Août 1635 , avons l'honneur & le contentement de demeurer auprès de Monseigneur le Cardinal ». L'expression est remarquable. Nous aurions pensé que ces

deux Messieurs devoient être mortifiés de ne pas suivre Sa Majesté. Il n'en étoit pas ainsi du temps de Louis XIII ; on se trouvoit & plus content & plus honoré de demeurer auprès du Ministre, que d'accompagner le Roi. Quoi qu'il en soit, on raisonna beaucoup dans le monde sur ce que Richelieu ne suivoit pas son Maître : les uns disoient qu'il craignoit pour sa vie à l'Armée, où ses ennemis y pouvoient attenter plus aisément qu'ailleurs ; ceux-ci, que n'y ayant pas de grandes choses à entreprendre, il faisoit semblant de vouloir laisser au Roi toute la gloire de l'expédition ; ceux-là, que le Ministre prévoyoit que Sa Majesté ne trouvant pas sur la frontière toutes les forces dont il l'avoit amusée, s'en reviendrait bientôt. « Il est arrivé, dit encore Servien dans une lettre du 28 du même mois, un accident qui m'épouvanteroit, si tout le monde ne favoit qu'il a toujours été le présage de quelque grand bonheur. Le Roi étant hier à la chasse dans sa petite brouette, le tonnerre tomba si près de lui, qu'il renversa & blessa un peu le Cocher qui étoit sur le derrière, où il se met toujours quand Sa Majesté

tient les rênes des chevaux comme Elle faisoit alors ; deux furent renversés sur le devant , aussi bien que deux Valets de pied qui étoient à côté du Roi ; il n'a reçu aucune incommodité. Vous pouvez croire qu'on fait bien des discours sur cette aventure. Avec la grace de Dieu , nous en rendrons la suite heureuse ». Ce fut entre Monceaux & Triport, que le tonnerre tomba si près du Roi. Beautru , ce fameux diseur de bons mots, vint de la part de Richelieu faire des complimens à Sa Majesté. Soit qu'il fût l'Auteur de l'interprétation du présage , soit que le Cardinal la lui eût suggérée , il allégua fort à propos , dit-on , l'exemple de l'Empereur Auguste , qui eut un de ses gens tué d'un coup de tonnerre près de sa litiere en marchant contre l'Espagne , dont il triompha peu de temps après. Le courtisan adulateur inféroit de là que l'accident arrivé à Louis étoit de bon augure , & que le Ciel sembloit mettre ses armes entre les mains de Sa Majesté pour exterminer les Espagnols , s'ils n'avoient bientôt recours à la clémence du Roi , au lieu de provoquer plus long-temps sa valeur.

La belle & curieuse recherche de

Beautru n'empêcha pas que Louis ne se chagrinât un ou deux jours après contre Richelieu. Quelqu'un ayant rapporté que tous les chevaux nécessaires à l'Artillerie de l'Armée n'étoient pas encore arrivés, Louis s'imagina que le Cardinal qui avoit été contraire au voyage de Lorraine, rompoit secrètement les mesures prises, afin que le Roi n'avançât pas au-delà de Monceaux. Dans le premier moment de colere, il écrit à Richelieu un billet rempli de reproches & peut-être de menaces, mais il s'en repent dès le lendemain; c'est dommage que nous n'ayons pas ce billet. On a seulement conservé une petite lettre où Louis demande humblement pardon à son Ministre, & les deux réponses du Cardinal. Ces pieces sont curieuses; on y découvre la souplesse avec laquelle un Ministre artificieux ménage les caprices de son Maître, & en même temps l'empire qu'il fait prendre sur un esprit foible & timide. « Au commencement, dit Richelieu en répondant au premier billet perdu, je n'ai pas approuvé le voyage à cause de l'incertitude de votre santé, & de cette impatience naturelle dont Votre Majesté veut bien s'accuser,

Elle-même. Mais depuis que vous m'avez fait savoir par diverses personnes votre désir d'aller à l'Armée ; que vous me l'avez témoigné vous-même, & que vous m'avez assuré que vous êtes en fort bonne disposition, & que bien loin de recevoir quelque préjudice du voyage, le déplaisir de demeurer à Paris ou aux environs altéreroit votre santé bien plutôt, j'ai consenti de fort bon cœur à ce que vous souhaitiez. Je reconnois même que si Votre Majesté peut se garantir de ses ennuis & de ses inquiétudes ordinaires, le voyage sera fort avantageux à vos affaires. Tel est mon sentiment. Au lieu de vous arrêter, je vous exhorte à vous avancer vers la frontière, puisque le voyage a été publié par votre ordre dans Paris, dans les Provinces & dans vos Armées. Après cela, Votre Majesté voudra bien permettre à un ancien serviteur & fidelle confident, de lui remontrer avec le respect dû à un Maître, que si Elle s'accoutume à penser que les intentions de ses plus dévouées créatures ne sont pas telles qu'on les lui représente, on appréhendera tellement vos soupçons à l'avenir, qu'il sera difficile de vous

servir aussi utilement qu'on le désire. Je puis répondre à Votre Majesté que la liberté qu'Elle donne à ses serviteurs, fait qu'ils lui disent librement ce qu'ils croient le plus avantageux à son service. Comme ils tâcheront de vous agréer dans toutes les choses indifférentes, leur complaisance n'ira pas aussi jusqu'à vouloir faire ce qui pourroit vous être préjudiciable. Je vous conjure, au nom de Dieu, de continuer gaiement votre voyage & de ne pas vous fâcher, si mille choses peu importantes ne sont pas exécutées au temps & au point que vous le désirez. Il n'y a que Dieu qui puisse prévenir tous les inconvéniens. Je supplie encore très-humblement Votre Majesté d'être bien persuadée que telle que puisse être son humeur, rien ne sera jamais capable de fâcher ou de dégoûter une personne qui est plus à vous qu'à soi-même, & qui aura toujours plus d'ardeur à vous complaire & à vous servir, qu'à conserver sa propre vie ». Que cette lettre est finement tournée ! qu'elle prouve bien la dépendance de Louis ! Le bon Prince se laissoit conduire par Richelieu comme un écolier par son maître.

Dans cette lettre, le Cardinal paroît fort tranquille. N'avoit-il point déjà le second billet du Roi, quoiqu'il n'en fasse pas semblant ? « Mon cousin, y disoit Sa Majesté, je suis au désespoir de la promptitude que j'eus hier à vous écrire le billet sur le sujet de mon voyage ; je vous prie de le vouloir brûler & oublier, & en même temps ce qu'il contenoit. Croyez que comme je n'ai pas eu dessein de vous fâcher en rien, je n'aurai jamais d'autre pensée que de suivre ponctuellement vos bons avis en toutes choses. Je vous prie encore une fois d'oublier... (Sans doute qu'il y avoit ici quelques termes d'une trop grande soumission & indignes de la Majesté d'un Souverain ; on n'a pas jugé à propos de les publier.) Ecrivez-moi par ce porteur, ajoutoit Louis, que vous n'y pensez plus, cela me mettra l'esprit en repos. Soyez assuré que je ne serai point content jusqu'à ce que je puisse vous témoigner encore l'extrême affection que j'ai pour vous ; elle durera jusqu'à la mort ». Richelieu répondit à ce second billet aussi délicatement qu'au premier.

« Je n'ai garde, dit-il, d'oublier la lettre

qu'il vous plut de m'écrire hier. Je proteste à Votre Majesté que je n'y ai pas pensé, c'est-à-dire que je n'ai été aucunement fâché de ce qui étoit dedans. Continuez, s'il vous plaît, de me découvrir vos secrets sentimens, & je continuerai de vous déclarer librement les miens sur le bien de votre service. Ce qui m'a porté à m'opposer d'abord au voyage, c'est la connoissance que j'ai de votre tempérament. Il vient de la Nature & ne dépend pas absolument de vous. L'ardent désir que vous témoignez d'acquérir encore de l'honneur & de la gloire par les armes, m'a fait consentir à un dessein digne de vous : j'y applaudis. Mais depuis que j'ai vu la dépêche de M. de Vaubecour, je crois qu'il faut différer votre départ jusqu'à ce qu'on ait nettoyé Saint-Michel, & que vos Troupes soient amassées.... Je supplie Votre Majesté, au nom de Dieu, de ne s'ennuyer point, de ne se fâcher jamais contre Elle-même, & de croire que ses serviteurs ne se peuvent charger de quelque promptitude qu'Elle a. Je me sens extraordinairement obligé de ce qu'il vous a plu m'écrire sur la dernière qui vous est arrivée ; si Votre

Majesté m'avoit outragé, ce qu'Elle ne fit jamais par sa bonté, les termes de sa lettre sont si obligeans, que la satisfaction, s'il est permis d'user de ces mots en parlant d'un grand Roi, surpasseroit de beaucoup l'offense. La lettre dont vous vous plaignez, ne blesse vos serviteurs en aucune maniere, & la dernière les oblige extrêmement ». Ce petit incident découvre admirablement bien l'inégalité de l'humeur & de l'esprit de Louis XIII; elle étoit si grande, que Richelieu avouoit franchement que cela l'embarassoit infiniment plus que les affaires les plus épineuses de son Ministère. Il est certain que cette humeur inconstante le déconcerta plus d'une fois : ajoutez à cela que Louis étoit d'une jalousie singulière contre sa mere, contre son frere; enfin, il étoit jaloux de son Ministre lui-même.

On a prétendu que le Cardinal de Richelieu n'avoit pas ignoré la conspiration faite contre sa vie par le Duc d'Orléans & le Comte de Soissons, dans le cours de l'année 1636. (*Voyez l'art. SOISSONS*); mais ce Ministre n'en fut pas troublé. Toujours crédule aux

vaines prédictions de ses Astrologues, il se fioit dans la bonne fortune dont ces imposteurs lui promettoient la continuation. Sa confiance superstitieuse étoit portée si loin, qu'il les consultoit dans les entreprises les plus difficiles. Ce fut par leur conseil que ne sachant où trouver de l'argent pour l'entretien de l'Armée de Picardie, il prêta l'oreille à un misérable souffleur *qui remplissoit la Cour de fumée*, dit agréablement Grotius par un jeu de mots qui a beaucoup de grace dans la langue latine. Ce personnage s'appeloit *Bois-Maillé*; il se vantoit d'avoir seul la pierre philosophale, & promettoit de fournir deux cent mille écus par semaine. Louis & son Ministre firent travailler Bois-Maillé : on le regardoit comme un homme envoyé du Ciel; mais la vanité de ses promesses fut bientôt reconnue. A la sollicitation des Capucins, qu'il avoit quittés autrefois pour se faire Protestant, & contre lesquels il vomissoit mille horribles calomnies, l'imposteur fut mis à Vincennes; mais on lui fournit les moyens de souffler dans sa prison, tant on avoit de peine à se désabuser. D'autres disent que pendant le siège de

Corbie on s'accommodoit si bien de ce Bois-Maillé chez le Cardinal, que le Pere Joseph renvoya durement ses confreres & tous ceux qui offroient de prouver les impostures de ce souffleur. On a dit que pour amuser Louis XIII, fort inquiet de l'épuisement de ses finances, Richelieu fournit sous main de l'or à cet Alchimiste, & qu'on fit accroire à Sa Majesté que le souffleur en avoit procuré des sommes considérables.

Richelieu, toujours sur ses gardes, présentoit volontiers la main à ceux qui l'abordoient; on assure qu'il s'y étoit accoutumé pour se guérir de la crainte qu'il avoit que ceux qui l'abordoient de près ne l'approchassent pour jouer du poignard.

Le Duc Charles de Lorraine avoit épousé la Princesse Nicole en 1624; mais quoiqu'elle fût fort aimable & qu'il tint ses Etats de son mariage avec elle, il ne put fixer son cœur ni ses affections. Il cessa de l'aimer dès qu'elle fut sa femme; il ne garda pas même les mesures de bienséance que les Grands observent avec soin en pareille occasion.

Toute la Cour fut bientôt témoin de son mépris & de son indifférence : ce fut bien pis quand il eut connu Béatrix de Cufance , Princesse de Cantecroix ; toutes ses inclinations portèrent de ce côté-là , il parut oublier qu'il avoit une femme : Béatrix de son côté agit comme si elle n'avoit point eu de mari. Heureusement le Prince de Cantecroix mourut , & les deux amans penserent à s'unir par des liens qu'ils croyoient que l'amour seul étoit capable de rompre. Charles soutint que son premier mariage étoit nul parce que le Comte de Vaudemont, son pere , l'y avoit forcé, & que de plus Nicole ayant été baptisée par un forcier, elle n'étoit pas chrétienne ni lui conséquemment son époux. Il est vrai qu'un nommé le Chantre , Aumônier du feu Duc Henri , qui avoit administré le baptême à Nicole , avoit été exécuté à mort comme coupable de sortilège ; mais les preuves de son crime étoient bien foibles , & quand il auroit été avéré, Nicole n'en auroit pas été moins bien baptisée. Cependant ces raisons furent trouvées très-bonnes par le Duc , & encore meilleures par son Hélène. Elle le suivit depuis dans ses courses & ses

expéditions, ce qui la fit appeler en France la *femme de campagne*. Ce bon mot passa jusqu'à la Cour de Charles & coûta cher, dans le voyage qu'il fit en 1641 en Lorraine, à un de ses valets de pied qui le répéta en badinant à Epinal. La Princesse qui en fut avertie le fit pendre pendant que le Duc étoit à la chasse & attacher à une potence. Le mariage auroit subsisté selon les apparences, si Charles avoit été aussi fidelle à l'alliance de France qu'il l'étoit à sa maîtresse. Mais le Cardinal de Richelieu, piqué au vif de ce qu'il n'accomplissoit point les traités conclus avec lui, engagea la Princesse Nicole à demander justice au Pape; elle fut appuyée par le Duc François qui avoit un intérêt capital à faire casser le mariage. Sur leurs plaintes, le Pape ordonne au Duc de se séparer de la Princesse de Cantecroix, jusqu'à la décision du procès. Sur le refus qu'il en fait, Urbain VIII l'excommunie le 13 Février 1642, & la Sentence est affichée à Rome, le 24 Avril même année. Le Prince à qui l'Archevêque de Malines la fait signifier à Bruxelles, proteste contre, le 5 de Juin, & ne laisse pas

ensuite de solliciter son absolution ; laquelle lui fut accordée sous la condition expresse qu'il se sépareroit de corps & d'habitation de sa femme prétendue ; il obéit sur la séparation de demeure. Il ne fut pas docile sur le point essentiel, & soutint toujours que l'excommunication étoit nulle. Enfin Innocent X, successeur d'Urbain VIII, rend une Sentence définitive contre les parties, & déclare le mariage invalide. Le Duc ne laisse pas pour cela de la regarder comme sa femme jusqu'au temps de sa prison. Alors il se racomode avec Nicole qui étoit à Paris, parce qu'il la crut plus en état d'agir efficacement pour sa liberté. L'ayant recouvrée à la paix des Pyrenées, & Nicole étant déjà morte, il ne tenoit qu'à lui d'épouser sa Maîtresse ; mais celles qu'il fit à Paris & dans ses propres Etats, changerent si fort son cœur, qu'il refusa de la voir & de lui parler. Il l'obligea même de se retirer dans une de ses terres en Bourgogne, où le chagrin la réduisit bientôt à l'extrémité. Comme il appréhenda qu'elle ne disposât de ses biens en faveur de quelque autre que de ses enfans, il l'envoya visiter par le Prince
de

de Lillebonne à qui il donna une procuration pour renouveler leur mariage, sous la condition toutefois qu'il n'y auroit aucune espérance qu'elle en pût réchapper, & sous la restriction encore que le Pape leur accorderoit la dispense nécessaire. La cérémonie qui s'en fit, rendit la mort moins amère à cette Princesse qui expira quelques heures après. On trouva étrange que le Duc qui aimoit passionnément ses enfans, ne poursuivit point à Rome la dispense qui pouvoit assurer leur état en revalidant leur mariage.

Ce Duc vint à Paris traiter avec le Cardinal en 1641: Richelieu le présenta au Roi. Lorsque Charles parut devant Sa Majesté, il se mit à genoux comme Vassal de la Couronne, & dit qu'il ne se releveroit que Sa Majesté ne lui eût pardonné le passé. Le Roi l'ayant assuré qu'il lui pardonnoit, Charles se relève & se couvre en qualité de Prince Souverain. Il eut ensuite plusieurs conférences avec le Cardinal, & le 27 Mars il signe un Traité, par lequel il renonce à tous ceux qu'il avoit faits avec les ennemis de l'Etat, pour s'attacher uniquement aux intérêts de la France. ¶

fait serment d'en observer les articles, tenant la main sur le Livre de l'Évangile & le canon de la Messe, dans la Chapelle de Saint-Germain-en-Laie; & huit jours après, il part pour retourner dans ses États. Il y fut reçu avec des transports de joie qu'il seroit difficile d'exprimer. Ses Sujets oublièrent, en le voyant, tous les maux qu'ils avoient soufferts. Le Peuple venoit en foule au-devant de lui, en disant: *Dieu conserve & bénisse Monseigneur le Duc, ses deux femmes & sa fille.* Ce Prince, toujours inconstant, viola peu de temps après le Traité qu'il avoit signé à Saint-Germain-en-Laie, quoiqu'il l'eût ratifié le vingt-un Août par un nouveau serment. Malgré son caractère si peu stable, Charles étoit un très-bon Prince, qui faisoit tout le bien possible à ses Sujets, & qui en étoit fort aimé.

Tandis que Richelieu déployoit sa magnificence fastueuse, pour récompenser des talens assez médiocres, nous ne voyons pas qu'il accordât des grâces à des actions aussi courageuses que patriotiques. En voici une de ce genre que je trouve dans l'Histoire de l'année

1637 : elle est trop belle , trop intéressante pour ne pas trouver sa place ici. Barri , Gouverneur de *Leucate* , petite ville du Bas Languedoc , se préparoit à la défendre vigoureusement contre les Espagnols qui l'assiégeoient : un exemple domestique l'animoit , il est vrai , à donner des preuves éclatantes de son courage & de sa fidélité : ce fait mérite d'autant plus d'être rapporté , qu'il est nécessaire de le savoir pour bien entendre la réponse de Barri aux Généraux Espagnols qui voulurent le tenter. Durant les troubles de la Ligue , le pere de Barri , Gouverneur de *Leucate* , demeura inviolablement attaché au service du Roi Henri IV : ayant été fait prisonnier par je ne sais quel accident , on le conduisit à Narbonne dont les Ligueurs étoient maîtres ; ils le presserent de leur livrer *Leucate* ; ce fut inutilement. Après diverses tentatives , on le menace enfin de le condamner à la mort , sur je ne sais quel prétexte , à moins qu'il n'oblige sa femme , demeurée à *Leucate* , d'en ouvrir les portes aux Ligueurs. Cela ne l'ébranle point. On avertit la Dame du danger de son époux ; on promet sa vie , pourvu

qu'elle livre Leucate. Autant & peut-être plus courageuse que Barri, son épouse répond, que si les Ligueurs veulent commettre une injustice, elle ne croit pas les devoir arrêter par une lâcheté, & qu'elle ne rachetera jamais la vie de Barri en livrant une Place pour la conservation de laquelle il se feroit gloire de mourir. Irrités d'une constance que d'autres auroient admirée, les Ligueurs exécutent leur cruelle menace. Un si rare exemple méritoit bien que le gouvernement de Leucate fût conservé au fils de deux personnes comparables aux héros & aux héroïnes les plus vantés dans l'Histoire.

Après que le Général *Serbellon* eut investi la Place, il tenta de corrompre Barri par le canal d'un Marchand François nommé *Rouch*, que le Gouverneur connoissoit. Cet homme, pressé par ses créanciers, s'étoit retiré à Barcelone, & servoit d'espion aux Espagnols : pour mieux couvrir son jeu, ou plutôt pour attraper de l'argent des deux côtés, il feignoit de servir aussi la France, & la trahissoit par de faux avis, qu'il rendoit plausibles en y mêlant quelque chose de véritable. Cet infame commerce le fit

rechercher par Barri, qui, voyant sa Place menacée, souhaitoit d'être averti des desseins, & de la position des ennemis. Un Trompette apporte, au commencement du siège, une lettre, où Rouch demande à Barri la liberté de l'aller trouver, de la part de Serbellon. Le Gouverneur de Leucate fait d'abord quelque difficulté de l'accorder; mais venant à réfléchir que dans son entretien avec Rouch il découvrira peut-être les desseins de l'ennemi, il donne un passeport; & pour prévenir tout soupçon, il ne parle à l'espion qu'en présence d'un ou de deux Officiers de la garnison. Dans un discours artificieux & concerté avec ceux qui l'envoient, Rouch insinue à Barri que Leucate ne pouvant manquer de tomber bientôt sous la puissance du Roi d'Espagne, le Gouverneur doit penser à trouver quelque ressource à sa fortune, que cet accident ruinera; qu'il se présente une belle occasion de l'augmenter & de l'établir solidement; que s'il veut rendre une Place incapable de résister long-temps, Sa Majesté Catholique lui donnera dès-à-présent la somme de cinquante mille écus, & lui en assurera deux mille de pension; qu'outre

cette gratification , & la protection d'un Monarque reconnoissant , Barri pourra , par sa bravoure & par son expérience dans le métier de la guerre , obtenir de Sa Majesté Catholique des bienfaits encore plus considérables.

Offensé d'une pareille proposition , le Gouverneur est tenté de faire arrêter le double espion , & de le faire pendre ; mais craignant de violer les lois de la guerre , dans sa juste indignation il se contente de lui parler de la sorte : « Tel est donc maintenant le trafic que vous faites ; après avoir fraudé vos créanciers en France , vous cherchez à corrompre la fidélité de vos compatriotes , & à les acheter avec l'argent de l'Espagne. Que vous me connoissez mal ! l'honneur me sera toujours plus cher que toutes les richesses du monde , & que la vie même. A Dieu ne plaise que je dégénere de la vertu de mon pere & de ma mere , & que je ne suive pas le grand exemple de courage qu'ils ont laissé dans leur famille ; l'un aima mieux mourir , que de livrer Leucate aux ennemis de son Roi , & l'autre refusa constamment de racheter par une trahison la vie d'un époux tendrement aimé.

Donneroit pour quelques pistoles ce que ma mère n'a pas voulu donner pour une chose qu'elle estimoit sans prix ? Je suis préparé à tout, le qu'on peut arriver : si j'ai le malheur de ne pouvoir conserver Leucate, j'en conserverai du moins mon honneur & ma réputation ; j'aime mieux être pauvre dans ma Patrie, qu'être riche chez ses ennemis. — Hé bien, Monsieur, reprend Rouch en dissimulant sa surprise & sa confusion, puisque des offres obligantes & avantageuses vous offensent, on ménagera désormais votre délicatesse ; pensez seulement que le Roi d'Espagne aura bientôt Leucate à meilleur marché. — Je viens vous sommer de rendre une Place que vous ne pouvez défendre ; si vous persistez dans votre opiniâtreté déraisonnable, préparez vous à la voir demain battre en ruine. — J'aime à vous entendre parler de la sorte, réplique Barric : si les Espagnols m'attaquent fortement, ils me donneront occasion d'acquiescer une double gloire ; j'aurai résisté à leurs promesses & à leurs vains efforts contre une Place mieux défendue qu'attaquée. — Rouch s'en retourna déconcerté ; le traître s'étoit flatté

d'avoir une partie de la récompense promise à Barri. Les intrigues différentes qui se formerent à la Cour contre le Cardinal, ne lui donnerent pas moins d'inquietude que l'irruption des Espagnols dans le Languedoc; dont il reçut la nouvelle en même temps qu'il fut informé qu'on cabaloit contre lui. En vain se flattoit-il de goûter un peu de repos, & de jouir plus tranquillement de sa fortune; après avoir dissipé le parti du Duc d'Orléans & du Comte de Soissons, il se vit successivement attaqué par la Fayette, Fille d'honneur de la Reine, par le Père Caussin, Jésuite, Confesseur du Roi, & peut-être par la Reine Anne d'Autriche. Si la Fayette & Caussin n'agirent pas de concert avec elle, l'un & l'autre crurent du moins la servir. Louis XIII enchanté de l'esprit & des autres agrémens de la Fayette, l'aimoit depuis quelques années; mais, comme nous l'avons dit à l'article du Roi, *d'un amour Platonique*, & ce d'après Grotius, qui s'exprime ainsi dans une de ses lettres. Soit que la Demoiselle, convaincue de l'injustice de la guerre allumée par Roche-

lieu , & de la longue & violente persécution qu'il faisoit souffrir à la Reine-Mere , agît par un mouvement de droiture & de conscience ; soit que le Pere Joseph, charmé de plaire au Pape , de se rendre agréable à la Famille Royale, & peut-être d'éloigner adroitement le Cardinal, excitât sous main sa parente, elle parla librement au Roi contre la guerre , & tâcha de lui donner des scrupules sur ses liaisons avec les Protestans , & sur sa déference aveugle aux conseils du Cardinal.

On prétend que Richelieu découvrit tout ce qui se passoit entre Louis & la Fayette , par le moyen d'un certain Boizenval que le Roi avoit tiré de sa garde-robe pour en faire un de ses premiers Valets de chambre. Attentif aux moindres actions de son Maître , le Cardinal jugea bien que si on donnoit une place considérable à Boizenval, ce n'étoit que pour avoir auprès du Monarque un homme indépendant du Ministre , auquel on pourroit confier certaines affaires secretes dont le Roi ne vouloit pas que Richelieu fût informé. « Vous voilà donc premier Valet de chambre , lui dit un jour le Car-

dinal d'un air chagrin & menaçant, & vous avez obtenu cette place sans que j'en aie rien su, nous verrons si vous la garderez long-temps». Persuadé que l'effet suivra de près la menace, Boizenval va trouver le Ministre, lui demande sa protection, & promet de se dévouer entièrement au service de Son Eminence. «Vous pouvez tout attendre de moi, répond-elle, si vous me rapportez fidèlement ce qui se passe entre le Roi & Mademoiselle de la Fayette. Donnez-moi les billets qu'ils s'écriront l'un à l'autre, avant que de les rendre : je fais bien qu'on ne vous a pris que pour se servir de vous en de pareils messages ».

Le lâche & traître Boizenval n'obéit que trop ponctuellement au Ministre impérieux. Il ne dit & ne fait rien par ordre de Louis & de la Fayette, sans en avertir Richelieu, & lui remet les billets que le Roi & sa vertueuse amie s'écrivent mutuellement. Je dis *vertueuse amie*, car à Dieu ne plaise que je flétrisse la mémoire de cette Demoiselle, dont un Historien équitable ne doit parler qu'avec éloge, en lui donnant le nom odieux de maîtresse du Roi. Ce

fut ainsi que le Cardinal découvrit tout ce qui se tramait contre lui, ou plutôt tout ce qui se faisoit pour le bonheur de la France & pour le repos de la Famille Royale. La première chose qui lui vient dans l'esprit, est de ne rien négliger, afin d'éloigner de la Cour une fille qui, bien loin d'abuser de la faveur & de la bonne volonté du Roi, ne s'en servoit qu'à faire triompher la vérité, & à démasquer l'injustice. Pour mieux réussir dans son dessein, Richelieu persuada à Boizenval de rapporter les choses autrement que Louis & la Fayette ne les lui ont dites, afin de leur inspirer un dégoût & un mécontentement réciproque. Le Cardinal ouvre les billets qu'ils s'écrivent l'un à l'autre, garde ceux qui ne lui plaisent pas & en substitue d'autres bien contrefaits. Il y faisoit dire au Roi des choses capables de chagriner son amie, & à la Fayette tout ce qu'on jugeoit propre à dégoûter le Monarque. Je n'ai rien à opposer contre la vérité de ce fait consigné dans les *Mémoires de Vittorio Siri*. On doit seulement supposer qu'il arriva, lorsque Louis, éloigné de la Reine son épouse, auprès de laquelle la

Fayette étoit obligée de demeurer, ne pouvoit s'entretenir avec son amie. En un quart d'heure de conversation, l'imposture auroit été découverte. L'Historien que je cite, rapporte que Louis & la Fayette la reconnurent enfin, & que le Roi chassa honteusement Boizenval, sans que Richelieu, satisfait de ce que la Demoiselle prenoit le parti de se faire Religieuse, osât rien dire en faveur de ce traître. Le Cardinal eut peur d'irriter Sa Majesté & de s'attirer quelque sanglant reproche. On ne sauroit disconvenir qu'il étoit le plus coupable, par la raison que le séducteur l'emporte en malice sur le traître.

On remua encore un autre ressort pour éloigner la Fayette de la Cour. Richelieu menace la Marquise de Senecey, première Dame d'honneur de la Reine, & l'Evêque de Limoges, oncle de la Demoiselle, de les perdre sans ressource, s'ils n'engagent l'un & l'autre la Fayette à quitter le service d'Anne d'Autriche. La Marquise & le Prélat intimidés font si bien, que la pauvre fille, déjà dégoûtée par les faux rapports de Boizenval & par les billets supposés qu'il lui a rendus de la part

du Roi, prend enfin la résolution de se jeter dans le Couvent de la Visitation, rue Saint-Antoine, près la Bastille. Elle y finit ses jours, généralement estimée de tous les honnêtes gens qui ont rendu justice à son rare mérite. J'ai lu quelque part que le Pere Joseph, qui l'avoit peut-être excitée sous main, fut le premier à la pousser dans le Monastere, de peur que le Cardinal ne le soupçonnât d'avoir eu part à l'intrigue. Quoi qu'il en soit, la Fayette exécute sa résolution avec autant de constance que de fermeté. Elle déclare au Roi qu'elle est déterminée à quitter le monde pour se consacrer au service d'un plus grand Seigneur que tous les Monarques de la terre, & conjure Sa Majesté les larmes aux yeux de donner la paix à son peuple. Louis s'attendrit & pleure autant que son amie qui prend congé de lui. Sensiblement touché de l'avoir perdue, il la va voir plus d'une fois à la grille. On dit même qu'il se fit ouvrir les portes du Couvent, & qu'il en revint toujours plongé dans une profonde mélancolie. La Reine son épouse craignit alors que sa santé ne s'altérât : assurée

de la vertu d'une fille qu'elle ne regarda jamais comme sa rivale, Anne d'Autriche tâche de la détourner de sa résolution & va la prier de revenir à la Cour. Toutes ces tentatives furent inutiles. Inébranlable aux instances du Roi & de la Reine, la Fayette se dispose à prendre le voile.

Le même Auteur Italien prétend que dans une visite que Sa Majesté lui rendit vers la fin de l'année 1637, ils s'éclaircirent l'un & l'autre sur les mensonges & les faux rapports de Boizenval; que la conversation dura quatre heures & jusqu'à la nuit; qu'un violent orage survint, & que le Roi, comme je l'ai remarqué à cet article, ne pouvant s'en retourner à Vincennes ou à Grosbois où il chassoit alors, alla coucher au Louvre avec la Reine qui devint grosse immédiatement après. Je n'ose pas donner cette circonstance comme certaine. S'il est vrai que la Fayette ait pris l'habit de Religieuse avant le 24 Juillet, comme Grotius le dit dans une de ses lettres au Chancelier de Suede, il y a peu d'apparence que Louis ait eu depuis cette époque de longs entretiens avec Mademoiselle de la Fayette. L'exacte

& scrupuleuse régularité des Filles de la Visitation , rend cette particularité peu vraisemblable. Cependant Grotius marque dans une autre lettre , qu'au mois de Septembre le Roi alla voir son amie à l'insçu de Richelieu , & qu'il s'entre-tint long-temps avec elle. Il n'est pas impossible que l'Ambassadeur de Suede , Protestant , & peu informé des coutumes monastiques , ait cru que la Fayette prit l'habit de Religieuse dès l'instant qu'elle entra dans le Couvent. Cette cérémonie n'a lieu qu'après que la Postulante a été éprouvée quelque temps sans quitter ses habits du monde. *La Fayette travaille toujours , & sa cabale subsiste encore* , dit Chavigny dans une lettre du 22 Octobre au Cardinal de la Valette : ce qui semble supposer que la Demoiselle n'avoit pas encore pris l'habit de Religieuse , & qu'elle agissoit & faisoit même agir contre Richelieu auprès du Roi.

Si Anne d'Autriche eut quelque part aux avis que la Fayette donna au Roi , la bonne Reine sentit bientôt un terrible effet de l'humeur vindicative du Cardinal qui la haïssoit depuis long-temps. L'affaire dont je dois parler maintenant , est différemment racontée.

Après avoir rapporté ce qui s'en trouve dans quelques Mémoires, je dirai mes conjectures, & laisserai à chacun la liberté de juger si elles sont bien ou mal fondées : on pourra s'arrêter à ce qui paroîtra le plus vraisemblable. « Il y a depuis deux jours un peu de désordre à la Cour, dit Chavigny dans une lettre du 15. Août au Cardinal de la Valette : le Roi a fait arrêter un nommé Laporte ; c'étoit l'entremetteur entre la Reine & Madame de Chevreuse. Sa Majesté a voulu que M. de Paris transférât la Supérieure du Val-de-Grace dans un autre Monastere. La Reine se trouve un peu embarrassée de toutes ces affaires-là. (*Bassompierre les a légèrement touchées.*) Je ne parlerai point, dit-il, de la brouillerie du Roi & de la Reine à l'occasion de quelques lettres surprises : la Reine les avoit écrites au Cardinal Infant & au Marquis de Mirabel, Ambassadeur. On les envoyoit par le moyen de l'Agent d'Angleterre, que Madame de Chevreuse avoit adressé à Anne d'Autriche ». Je ne dis rien non plus des Religieuses du Val-de-Grace chassées, de la fuite de Madame de Chevreuse & de son voyage en Espagne. (*Voyez*

(*Article de la Reine Anne d'Autriche.*)
Ceci est plus amplement raconté dans une autre lettre au même Chancelier de Suede. « On parle fort à la Cour de l'affaire de la Reine: Les gens disent communément qu'en voyant les lettres qu'elle écrivoit en Espagne par l'Angleterre surprises & déchiffrées, elle a demandé pardon au Roi, & qu'en présence de neuf témoins, entre lesquels on compte son propre Confesseur, celui du Roi, & Desnoyers, Secrétaire d'Etat, elle a confessé avoir écrit à Madrid sur les moyens de traverser la Ligue projetée entre la France & l'Angleterre, marqué les endroits foibles par où le Royaume peut être attaqué, & averti le Roi d'Espagne & son Conseil, de se défier d'un certain Bassier, Religieux Minime, envoyé de France à Madrid, sous prétexte d'acquitter un vœu de la Reine à Saint Isidore; mais en effet pour découvrir, s'il est possible, la disposition du Roi d'Espagne & de ses Ministres au regard de la paix ou de la continuation de la guerre. On ajoute que la Reine n'a pas seulement avoué ces circonstances, mais qu'elle les a confirmées par son seing ». Il est

parlé dans le même acte d'une autre
faute commise l'an 1631. contre le bien
de l'Etat, à la persuasion de la Dame
de Sargis. « *Tout cela, Madame, lui dit
le Roi, ne se pardonneroit pas en Espa-
gne, cependant je veux bien le pardonner;
mais j'entends que Madame de Senecey
voie désormais toutes les lettres que vous
écrirez dans les pays étrangers.* » C'est
ainsi qu'on fait parler Louis à son
épouse. Si nous en croyons ceux qui
n'aimoient pas Richelieu, tout ce que
je viens de rapporter est faux. Ces ca-
lommies sont, disent-ils, de la façon du
Cardinal. Non content d'avoir rendu
les Princes du Sang odieux & suspects,
& éloigné de la Cour Mademoiselle de
la Fayette que le Roi aimoit, le Mi-
nistre veut porter maintenant la division
jusque dans le lit de Sa Majesté. Il pré-
tend perdre la Reine de réputation,
engager le Roi à la répudier & à lui
substituer la Combalet. Laissez faire ce
méchant homme, on trouvera le moyen
que sa niece ait des enfans mâles de
quelque manière que ce soit. « Cepen-
dant, ajoute Grotius, la consternation
qui paroît sur le visage de la Reine, sa
santé altérée par le chagrin qui la

dévore , les visites moins fréquentes qu'elle reçoit des Dames de la Cour , donnent à penser que prévenue par des Moines elle a fait quelque chose de mal , croyant rendre un service important à la Religion Romaine. Son domestique mis à la Bastille , a déjà subi quatre interrogatoires , & plusieurs autres ont été chassés de la maison ».

Telles furent les conjectures particulières de l'Ambassadeur de Suede , qu'il entendit dire à la Cour & à Paris. Voyons maintenant ce que raconte l'Auteur Italien qui nous a donné plusieurs volumes extraits des Mémoires secrets qui lui ont passé par les mains. Il prétend que Richelieu ayant découvert que la Reine Anne d'Autriche entretenoit un commerce de lettres avec son frere le Cardinal-Infant , crut avoir trouvé une occasion favorable à l'exécution de son dessein , formé depuis long-temps, de perdre entièrement cette Princesse dans l'esprit de Louis XIII. Sensiblement touchée des maux infinis que causoit la guerre alumée entre son époux & son frere , Anne d'Autriche se persuada que la meilleure chose qu'elle pouvoit faire pour la gloire de

Dieu & pour le bien public , c'étoit de travailler au rétablissement de la paix dans la Chrétienté. Tel fut le véritable sujet des lettres qu'elle écrivoit au Cardinal-Infant. Un certain Laporte , ancien domestique de la Duchesse de Chevreuse , & que cette Dame avoit donné à la Reine & recommandé comme habile & fidelle , prenoit soin de les envoyer secrètement à Bruxelles. Anne d'Autriche mettoit ces dépêches dans une cassette ou dans un cabinet de son Oratoire au Val-de-Grace , où elle se retiroit pour ses dévotions : une Religieuse sa confidente les remettoit entre les mains de Laporte , qui donnoit ensuite à la Religieuse les réponses de l'Infant , & la Reine alloit les lire dans son oratoire & les y gardoit. Richelieu averti de ce commerce , résolut de le rompre avec éclat & d'une manière défavantageuse à la Reine , qu'il regarda toujours comme son ennemie depuis qu'elle étoit entrée dans les cabales formées contre lui.

L'Auteur que je transcris ajoute que le Cardinal , également ambitieux & vindicatif , conçut alors le dessein de porter insensiblement son Maître à ré-

puhier Anne d'Autriche , & à prendre une autre épouse qu'on sauroit bien rendre féconde. Je ne crois point que Richelieu ait jamais donné dans cette chimere. Pouvoit-il se flatter que sous prétexte d'une stérilité imaginaire qu'il causoit lui-même en dégoûtant le Monarque de son épouse , le Pape cassât un mariage validement contracté avec une fille d'Espagne. Les obstacles insurmontables que Richelieu avoit trouvés à la Cour de Rome quand il se mit en tête la dissolution du mariage du Duc d'Orléans avec une Princesse de la Maison de Lorraine, devoient l'avertir qu'il en rencontreroit encore de plus grands quand il seroit question d'un divorce avec la seconde sœur du Roi d'Espagne & de l'Impératrice. Richelieu espéroit-il de persuader jamais à son Maître de suivre l'exemple de Henri VIII, Roi d'Angleterre ? La différence de l'humeur & du génie de ces deux Princes ne promettoit rien de semblable. S'il étoit vrai pourtant que le Cardinal eût jamais formé le projet de se faire Patriarche en France , comme on le lui a souvent reproché , il ne seroit pas impossible qu'il eût été capable de

L'une ou l'autre folie ; mais elles me paroissent toutes deux incroyables.

Quoi qu'il en soit , Louis , imbu d'une maxime que Joseph & Richelieu lui avoient souvent répétée , savoir , qu'un Roi est tellement lié à son Etat , qu'il lui doit sacrifier mere , épouse & frere , crut tout ce qu'on lui dit des prétendues intelligences d'Anne d'Autriche avec le Roi d'Espagne & le Cardinal-Infant. Richelieu avoit espéré de tirer beaucoup de choses des dépositions de Laporte. Afin de le faire mieux parler , le Cardinal voulut , dit-on , l'interroger lui-même ; mais ce fut d'une maniere si étrange & si peu capable de produire l'effet qu'il en attendoit , qu'on a de la peine à se persuader qu'il ait pris des mesures si fausses & si contraires au bon sens. Chavigny , Secrétaire d'Etat , fait venir Laporte dans sa chambre : le Cardinal s'étant mis auparavant sur le lit dont les rideaux furent soigneusement tirés ; de là , contrefaisant sa voix , il interroge Laporte sur les lettres reçues & envoyées , & sur les réponses. Laporte reconnoît incontinent l'homme à sa parole : persuadé qu'on le fera perdre sans misé-

ricorde s'il confesse la moindre chose, dont les Juges iniques qu'on ne manquera pas de lui donner, puissent tirer avantage contre lui, Laporte se tient sur ses gardes, & n'avance rien dont on puisse conclure qu'il ait été l'entremetteur d'un commerce lié avec les ennemis de l'Etat. Que Richelieu se fût mis sur le lit pour entendre ce que Laporte répondroit au Secrétaire d'Etat, cela ne me surprendroit nullement; mais que le Cardinal contrefasse sa voix & que sans se montrer il interroge Laporte, la circonstance me paroît si bizarre, si extraordinaire, que je ne la croirai jamais à moins qu'on ne la justifie par des témoignages incontestables. L'Auteur, contre sa coutume, n'allègue ni le Mémoire ni la Dépêche où il l'a trouvée. N'est-ce pas une preuve qu'il rapporte seulement une histoire qu'on lui a contée? Voyons la suite de son récit, elle contient des particularités plus recevables.

Richelieu, chagrin d'avoir manqué son coup, fait ordonner au Chancelier Séguier d'aller de la part du Roi au Val-de-Grace, lorsque la Reine ira pour ses dévotions, de l'interroger, de

visiter exactement son appartement , de faire ouvrir tous les cabinets , les armoires , les cassettes , & de prendre tous les papiers qu'il y trouvera. Séguier , esclave du Ministre , n'ose refuser une si étrange commission. Mais craignant d'irriter une Reine qui pourra se venger tôt ou tard d'un si cruel affront , il prend le parti de la faire avertir sous main ; les uns disent par le Marquis de Coaslin , gendre du Chancelier , les autres par la Mere Jeanne , Religieuse Carmélite de Portoise , sœur de Séguier & fille fort habile. La maniere dont ce Magistrat se maintint depuis sous la régence d'Anne d'Autriche , prouve , à mon avis , qu'il ne la déobligea pas en cette rencontre. Surprise au dernier point de Pavis qu'on lui donne secrètement , la Reine envoie la Marquise de Sénecey , sa premiere Dame d'honneur , à Puyfieux , ancien Secrétaire d'Etat , retiré depuis sa disgrâce dans une de ses terres près de Paris , & le prie de lui donner quelque bon conseil dans une affaire si délicate. Aussi embarrassé qu'Anne d'Autriche , Puyfieux hésite quelque temps & ne fait s'il doit s'expliquer.

Sa

Sa perte lui paroïssoit inévitable , si jamais Richelieu venoit à savoir qu'il eût aidé la Reine de ses conseils. Il franchit le pas à la fin , & croit devoir plutôt s'exposer au ressentiment d'un ennemi violent & implacable , que d'abandonner une Reine désolée qui a recours à lui. On ne nous dit point quel avis il donna. Ce fut apparemment d'écouter les interrogations du Chancelier qui paroïssoit bien intentionné pour elle , de concerter si bien ses réponses , & de prendre si bien ses précautions , que le Cardinal fût couvert de confusion. (*Voyez l'article de la Reine Anne d'Autriche , au troisieme Volume.*)

S'il eût été question uniquement d'une intelligence criminelle de la Reine-Mere avec les ennemis de l'Etat , pourquoi la Duchesse de Chevreuse est-elle envoyée de Tours à Loches ? pourquoi s'alarme-t-elle si fort ? Elle s'enfuit par le Béarn en Espagne , déguisée en Cavalier ; qu'y a-t-il à craindre pour elle ? On ne la rendra pas responsable de ce qu'Anne d'Autriche écrit à Bruxelles & à Madrid. La Duchesse est absente , & la Reine ne concerte point ses lettres avec elle. Tout ce qu'on

peut lui reprocher en cette occasion ; c'est d'avoir donné Laporte, son ancien domestique, à la Reine. Doit-elle craindre d'être tourmentée pour un sujet si léger ? Son épouvante & sa fuite précipitée prouvent évidemment, à mon avis, qu'elle fût la véritable occasion de l'éclat fait par Richelieu. Elle craignit que certaines lettres écrites à la Reine contre le Cardinal, ne tombassent tôt ou tard entre ses mains. Ce Ministre impérieux & inquiet voulut absolument savoir ce que la Reine & la Duchesse s'écrivoient. Il crut d'abord découvrir quelque chose par le moyen de l'entremetteur ; mais l'ayant trouvé trop habile & trop fidelle à son gré, il se mit en tête d'avoir les lettres à quelque prix que ce fût. Pour en venir à bout & pour se venger de la Reine avec éclat, il fallut faire accroire au Roi qu'elle entretenoit avec le Cardinal-Infant un commerce préjudiciable à l'Etat. Le crédule Louis ordonne sur le champ à son Chancelier d'aller visiter les cabinets & les cassettes de la Reine au Val-de-Grace. Richelieu se trouve couvert de confusion, & ses émissaires de concert avec lui tâchent de sauver

son honneur aux dépens de la réputation d'Anne d'Autriche. Voilà ce que je pense de cette affaire.

On crut d'abord que la Duchesse de Chevreuse se réfugieroit en Angleterre. Peut-être que ses amis en firent courir le bruit, afin qu'elle passât plus sûrement à Madrid. Elle prit un habit de Cavalier, & eut, dit-on, d'assez plaisantes aventures dans son voyage. Elle arrive enfin par le Béarn en Espagne, & trouve le carrosse de Philippe sur la frontière. Fut-ce générosité de la part du Roi en faveur de l'épouse fugitive d'un cadet de la Maison de Guise ? fut-ce galanterie pour une Dame dont la beauté se faisoit par-tout des adorateurs du premier rang ? Le Prince de Marillac, fils du Duc de la Rochefoucault, soupçonné d'avoir aidé la Duchesse dans son évasion, fut mis à la Bastille. Elle n'étoit point si coupable, puisque Richelieu lui envoie l'année suivante une abolition de son crime prétendu, mais c'étoit à condition qu'elle iroit à Tours & qu'elle y résideroit. Cela ne la contenta point, elle vouloit avoir la permission d'aller par-tout où le Roi & la Reine ne seroient pas. Le

Cardinal demanda qu'elle s'avouât coupable d'être entrée avec Anne d'Autriche dans quelque intrigue contre lui. La Duchesse le refusa hautement, soit qu'elle craignît de compromettre la Reine, soit qu'elle s'imaginât que Richelieu n'exigeoit cette condition que pour avoir en main de quoi justifier l'éclat qu'il faisoit si mal à propos. Elle écrivit à ce sujet une lettre de reproches au Cardinal. Toujours galant & poli, sur-tout à l'égard d'une Dame aux charmes de laquelle il ne fut pas insensible, il ne répondit point à sa lettre, mais il exposa ses raisons en ces termes à l'Abbé de Dorat qui sollicitoit pour elle :

« La dernière lettre que j'ai reçue de Madame de Chevreuse est plutôt un reproche de ce que je ne la fers pas à son gré, qu'une approbation de ce que j'ai pu faire pour sa satisfaction. La civilité due aux Dames m'empêche de lui répondre, parce que je crains de lui déplaire ; mais son intérêt me fait prendre la plume, afin de vous marquer ce que je crois devoir lui être présenté pour son avantage. Elle trouve mauvais qu'on la veuille obliger à

quelque reconnoissance de ce qu'elle a négocié avec certains étrangers. On n'a point encore vu de malade qui ait voulu & pu être guéri du mal dont il ne veut pas seulement qu'on le croie attaqué. Comme la connoissance des maux est nécessaire aux Médecins, leur discrétion est telle, qu'ils doivent les cacher aux autres. Vous savez mieux qu'aucun autre qu'en ce qui touche Madame de Chevreuse j'ai gardé le secret & de Confesseur & de Médecin en diverses choses qui lui sont assez importantes & dont j'ai la preuve entre les mains. J'ose même vous dire que depuis l'affaire de M. de Châteauneuf, il m'en est tombé quelque autre dont je ne vous ai jamais raconté le détail, quoique je vous aie parlé en général d'un nouveau chiffre découvert. Graces à Dieu, je n'ai pas moins de discrétion que par le passé, & j'aurai à l'avenir dans tout ce qui regardera Madame de Chevreuse autant de soin que j'en ai eu autrefois. Quelque passion qu'elle puisse avoir sur ce qui la touche, elle est trop raisonnable pour vouloir que je choque les sentimens du Roi, & pour ne trouver pas bon qu'en servant

l'Etat, je la serve dans tout ce qui ne peut lui porter préjudice. Cependant, pour lui complaire, j'ai obtenu une abolition pure & simple comme elle le désire; M. de Chavigny vous l'envoie. Madame de Chevreuse témoigne être fort surprise de ce qu'on ne lui permet pas d'aller & de demeurer en tout endroit de la France qu'il lui plaira, lorsque le Roi & la Reine n'y sont pas actuellement. Avant qu'elle fit la promenade qu'elle a faite depuis un an, Tours étoit sa demeure. Si depuis ce temps-là elle a fait quelque chose qui mérite une meilleure condition, j'ai grand tort de ne travailler pas à la lui obtenir; mais si ses actions n'ont pas été de cette nature, il me semble qu'elle a tort de vouloir que contre toutes les regles de la bonne politique on augmente les graces en proportion de l'augmentation des fautes. Le temps & sa bonne conduite peuvent lui donner tout le contentement qu'elle désire; mais mon pouvoir n'est pas assez grand pour l'opposer à celui de la raison, ni ma volonté assez déréglée pour vouloir des choses aussi préjudiciables à l'Etat, qu'inutiles au service de Madame

de Chevreuse , quoiqu'elles lui fussent agréables. Vous l'assurerez qu'en tout ce qui lui sera avantageux , je la servirai toujours avec une affection sincere. Mais conjurez-la de trouver bon que tandis qu'elle sera de l'humeur dont elle est , on mesure plutôt ce qui lui sera utile par le jugement de ses serviteurs & de ses amis , que par le sien. Je déférerai toujours volontiers à son esprit lorsqu'il ne sera point prévenu de passion à son préjudice ».

Il y a dans cette lettre une raillerie fine & piquante. Parce que Richelieu est bien aise de tirer la Duchesse de Chevreuse hors du Royaume où elle peut lier de grandes intrigues & être la correspondante d'Anne d'Autriche , du Duc d'Orléans , & des Princes ou Seigneurs mécontents , le Cardinal obtient pour elle une abolition pure & simple. Le Roi permet qu'elle revienne de *sa promenade* en Espagne , mais c'est à condition qu'elle ne demeurera point à la Cour de France , & que Tours sera encore le lieu de sa résidence. La Duchesse voudroit autre chose. Richelieu se moque d'elle , non pas dans une lettre adressée à elle-même , le Cardinal

fait trop bien les regles de la civilité due aux Dames, il craint de déplaire à une personne qu'il a, dit-on, beaucoup aimée. Cependant il ne dissimule pas au confident de la Duchesse que ses demandes ne sont pas raisonnables, & qu'elle est un malade qu'il faut traiter, non pas suivant sa fantaisie, mais comme la raison & son propre avantage le demandent. On déférera toujours volontiers à son esprit lorsqu'elle se trouvera d'une autre humeur, & quand une passion préjudiciable à ses intérêts l'occupera moins. Le grand défaut de Madame de Chevreuse étoit son naturel intrigant; il la faut donc éloigner des occasions. Richelieu la presse en charitable Médecin de découvrir les derniers symptômes de sa maladie, afin qu'on y remédie: il promet un secret inviolable; en un mot, il se moque de la Duchesse de la manière du monde la plus enjouée. Ceux qui liront cette lettre avec réflexion, jugeront, comme moi, qu'il y est seulement question d'intrigues de Madame de Chevreuse avec Châteauneuf, autrefois Garde des Sceaux, & avec quelques personnes de l'intérieur du Royaume. Par les certains étrangers dont parle

Richelieu, il faut donc entendre quel-
qu'un que le respect ne lui permet pas de
nommer, & ce ne peut être que la
Reine ; car enfin, l'éloignement de la
Cour & la nécessité de résider à Tours,
sont les grands remèdes que le Cardinal
croit devoir apporter à la prétendue
maladie de Madame de Chevreuse.

Peu s'en fallut qu'à la fin de cette
même année, la Reine ne fût vengée
de Richelieu par deux Jésuites ; je parle
du Pere Cauffin, Confesseur du Roi,
& du Pere Monod, Directeur de la
Duchesse de Savoie. Celui-ci, homme
extrêmement délié, avoit acquis un si
grand crédit auprès de Victor-Amédée
& de Christine son épouse, sœur de
Louis XIII, que le Cardinal persuada
le Roi de gagner Monod par quelque
gratification. Louis y consentit, & son
Ministre écrivit au Jésuite, en lui en-
voyant une Chapelle de la part de Sa
Majesté. Voici la lettre de Richelieu :
« Le Roi voulant donner quelques mar-
ques de sa bonne volonté à ceux qui
sont particulièrement attachés au ser-
vice de M. & de Madame de Savoie,
m'a commandé de vous faire faire une
Chapelle. Vous la recevrez par les mains

de Madame , que le Roi confidere non-seulement comme une personne qui lui est fort proche , mais en laquelle Sa Majesté a encore une étroite confiance. En mon particulier , je voudrois avoir quelque meilleure occasion de vous témoigner l'estime singulière que j'ai toujours eue pour votre mérite ». Ni le présent , ni la maniere obligeante dont il fut fait à l'instigation du Cardinal , ni la lettre honnête que Richelieu y joignit , ne purent gagner le Pere Monod. Soit qu'il agît par principe de conscience & d'équité , soit qu'il fût poussé par Christine sa Pénitente , qui voyoit avec un extrême déplaisir les maux que souffroit la Reine Marie de Médicis sa mere , le Jésuite continua toujours de haïr le Cardinal. Je ne fais quelle occasion il eut de faire un voyage à Paris ; insensible aux caresses du Ministre , il trouva le moyen d'engager Caussin son confrere à presser vivement le Roi sur ses devoirs envers la Reine-Mere , & à lui faire sentir l'énormité des fautes qu'il commettoit en suivant aveuglément les conseils de Richelieu.

Si nous en croyons le Cardinal , le Pere Caussin avoit autant d'ignorance

& de simplicité, que le Pere Monod avoit d'esprit & de malice. Le premier se laissa bientôt persuader, & les Directeurs du frere & de la sœur formerent entre eux une si grande intelligence, que Victor-Amédée, chagrin de la déférence que Christine avoit pour le sien, avertit Richelieu de prendre garde à lui, parce qu'il y avoit entre les deux Jésuites quelque intrigue liée à son préjudice. Le Duc de Savoie ne découvrit apparemment que des choses générales, ou le Cardinal laissa couler deux ou trois mois sans travailler à débusquer le Confesseur de Louis; ce qui n'est pas vraisemblable. Victor-Amédée mourut le 7 Octobre 1637, & Caussin ne fut exilé que le 8 ou le 9 du mois de Décembre. Quoi qu'il en soit des lumieres que Richelieu eut sur cette intrigue par le canal du Duc de Savoie, Louis parut fort chagrin pendant tout l'été, & causa des alarmes mortelles à son Ministre. Si celui-ci eût connu la cause véritable de la mauvaise humeur du Roi, auroit-il manqué d'éloigner au-plutôt le Confesseur? Je trouve seulement que Caussin s'étant expliqué librement à certaines personnes sur ce qu'il pensoit

de Richelieu, on en informa le Cardinal, qui commençoit à se défier du Jésuite. D'où vient une si longue patience? Richelieu n'a jamais perdu de temps quand il a été question de prévenir ceux qui ont entrepris de le faire éloigner des affaires : n'osoit-il rien dire au Roi, fortement persuadé de la droiture & de la probité de son Confesseur? C'est ainsi que je nomme ce que le Cardinal traite *d'ignorance & de simplicité*. On avoue que Monod ne manquoit pas *d'esprit*; l'étrange inquiétude qu'il causera bientôt à Richelieu, en est une preuve incontestable. Mais à cet esprit, dit-on, le Jésuite mêloit beaucoup de malice. N'en croyons point son ennemi mortel. Monod avoit de la pénétration & de la dextérité. Chacun donne à ces qualités les noms d'esprit & de malice, quand il parle de celui qui traverse habilement ses desseins.

Grotius rapporte que Mademoiselle de la Fayette déclara un jour au Roi qu'elle s'étoit retirée de la Cour par le conseil du Pere Caussin. Donna-t-on ce conseil par principe de conscience ou par adresse, afin que le Roi fût plus sensible à ce que la Demoiselle lui diroit

au moment de leur séparation, & que pour la détourner de son dessein, il lui promît de chasser Richelieu? Quoi qu'il en soit, Louis XIII eut depuis ce temps-là quelque indisposition contre le bon Pere. Cependant, Caussin ne cessoit point de lui faire de véhémens sermons sur les secours fournis aux Suédois hérétiques, & à des Provinces qui joignoient à l'hérésie une rébellion criminelle contre leur Souverain légitime. Le Confesseur avoit fait d'amples recueils sur cette matiere; on les trouva parmi ses papiers saisis après sa disgrâce. Dans le temps que le Pere Caussin insinuoit secrètement ces maximes au Roi, un autre Jésuite en prêcha publiquement de contraires dans l'Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois. « Il n'y a que de petits esprits, dit celui-ci dans un Sermon, qui puissent condamner la déclaration de guerre faite à l'Espagne: jamais armes ne furent plus justement prises; je le soutiens dans la chaire de vérité, & je le signerois de mon sang, que le Roi combat pour la religion, & que ses sujets sont obligés en conscience de l'aider de leurs biens & de leurs personnes dans sa sainte entreprise. Si le

Roi n'avoit pas opposé la puissance des armes aux projets de la Cour de Madrid, le Pape alloit devenir l'Aumônier du Roi d'Espagne ».

Si dans les fréquens entretiens avec son Pénitent, le Confesseur avoit seulement exagéré le danger auquel Richelieu exposoit la Religion Catholique en permettant, sous le spécieux prétexte d'abaisser la Maison d'Autriche, que les Protestans devinssent puissans & redoutables, ce seroit tout au plus une bigoterie bien excusable dans un homme de son état; mais Caussin joignit à cela d'autres considérations. Les scrupules de Louis n'étoient que trop bien fondés, & sa conscience fut justement troublée. Le scandale que l'exil d'une mere réduite à la mendicité causoit dans toute la Chrétienté, devoit lui paroître affreux; & l'oppression de ses sujets accablés tous les jours de quelque nouvel impôt, lui causoit sans doute de cuisans remords. Le Confesseur insista sur ces deux articles: il parla si fortement, que le Roi craignit que Dieu ne lui demandât un compte terrible de l'abus que Richelieu faisoit de l'autorité Royale. Troublé par les réflexions

du Jésuite , il déclare en soupirant que le Cardinal sera bientôt éloigné, pourvu qu'on indique à Sa Majesté une personne capable de l'aider à soutenir le poids des affaires. Caussin reconnut alors qu'il avoit eu tort d'amener le Roi à ce point, sans avoir premièrement songé à lui proposer un nouveau Ministre.

On a prétendu, ainsi que nous l'avons ci-devant rapporté dans le choix d'anecdotes concernant le Pere Joseph, que Caussin pressa ce Pere d'accepter la place de Richelieu, & que le Capucin aussi prévoyant qu'ambitieux, ne voulut point s'embarquer dans une affaire que le Jésuite n'auroit jamais l'habileté de faire réussir. Ce fut dans ce temps qu'on offrit au Pere Joseph l'Evêché du Mans : il le refusa, quoique ce fût un moyen d'obtenir le chapeau de Cardinal. Caussin ne donna-t-il point lui-même cette ouverture de faire Joseph Evêque, puis Ministre d'Etat, & enfin Cardinal ? Le Pape n'auroit plus osé rejeter sa nomination si vivement sollicitée. A cette époque, Richelieu fit une chose dont ses ennemis durent se prévaloir pour le rendre sus-

pest & odieux au Roi. Dans les obsèques faites au Duc de Savoie , mort le 7 Octobre , le Cardinal vint à Notre-Dame de Paris , accompagné de ses Gardes & précédé par leur Capitaine. On lui avoit préparé un *Prie-Dieu* & un fauteuil semblable à celui de Sa Majesté. Richelieu s'y place ayant ses Gardes rangés autour de lui. Il ne manquoit qu'une chose à cet appareil royal , le tapis & les carreaux de velours violet n'étoient pas semés de fleurs de lis. Tout le monde fut surpris d'une telle nouveauté : « Ce n'est donc pas assez , dirent quelques-uns , que cet arrogant ait usurpé toute l'autorité Royale ; bientôt il ne laissera pas au Roi la moindre marque de distinction ».

Si le Pere Caussin offrit véritablement au Pere Joseph de remplir la place de Richelieu , le Duc d'Angoulême n'eut que le refus du Capucin. J'aurois de la peine à me persuader que la proposition ayant été faite à ce dernier , il n'eût pas averti le Cardinal de ce qui se tramoit contre lui , si je ne voyois qu'il n'est pas impossible que sans entrer dans cette intrigue il en ait attendu le succès pour laisser éclater son am-

bition. Un Auteur Italien raconte , & c'est l'opinion commune , que le Pere Cauffin nomma le Duc d'Angoulême au Roi comme le plus capable de servir utilement Sa Majesté dans l'administration des affaires. Louis en convient. Dans le même temps le Duc va prier Cauffin de l'aider à obtenir une Abbaye de Filles pour l'une de ses protégées. « Je, le ferois de tout mon cœur , répond le Jésuite en lui ferrant la main , mais vous aurez bientôt plus de part qu'aucun autre à la distribution des Bénéfices ; le Roi pense à quelque chose de grand pour vous ». L'énigme en barrasse d'Angoulême , il veut en savoir l'explication. Cauffin croit devoir profiter de l'occasion pour sonder les sentimens du Duc. Après un long détail de ce qui s'est passé entre le Roi & lui sur le chapitre du premier Ministre , le Confesseur exhorte d'Angoulême à ne pas refuser l'emploi important que Sa Majesté lui destine. Surpris de la hardiesse du Jésuite & flatté de l'espérance d'une haute fortune , le Duc hésite quelque temps , donne enfin sa parole , fait mille protestations de reconnoissance , & laisse Cauffin le plus content du monde.

On ne fait pas bien si le Duc d'Angoulême conçut d'abord le dessein de trahir un homme qui lui vouloit procurer un poste aussi brillant, ou si ce ne fut qu'après avoir sérieusement réfléchi sur la proposition, & s'être enfin persuadé que si l'intrigue venoit à la connoissance de Richelieu avant qu'elle pût réussir, le Cardinal sacrifieroit non-seulement le Jésuite à sa vengeance, mais encore le Duc & sa famille. Quoiqu'il en soit, d'Angoulême va trouver Richelieu, lui découvre tout, & revient comblé de caresses & de remerciemens. « J'aurois bientôt su tout cela, dit le Cardinal, & je suis surpris que le Roi soit si long-temps à m'en faire un mystère. Cependant, Monsieur, je vous serai obligé toute ma vie de cette marque de votre amitié ». On ne fait pas bien si le Comte d'Aleth, fils du Duc d'Angoulême, obtint le Gouvernement de Provence avant ou après ce service rendu au Ministre. L'Historien qui raconte cette intrigue dans un plus long détail, insinue que tout se passa en peu de jours avant le 8 Décembre. Mais il ne paroît pas vraisemblable qu'on ait si-tôt ruiné le Confesseur. Il

fallut écrire au Roi, offrir de quitter le Ministère, & remuer peut-être plusieurs autres ressorts. Il y a donc quelque apparence que le Gouvernement de Provence fut la première marque de reconnaissance de Richelieu. Le Duc eut beau dire pour sa justification que l'expérience du passé lui donnant sujet de croire que Louis ne seroit pas plus ferme dans cette occasion qu'en plusieurs autres, il devoit craindre d'être perdu sans ressource dès que le Cardinal apprendroit, & peut-être de la bouche du Roi, que la proposition du Confesseur avoit été acceptée; on détestoit la perfidie de ce Duc. « Rien ne l'obligeoit, disoit-on, à donner sa parole au Pere Caussin. Il pouvoit refuser l'offre du Jésuite, le détourner d'une entreprise si périlleuse, lui demander & lui promettre le secret. Mais de quoi n'est pas capable un homme du premier rang, quand une basse & criminelle avarice l'aveugle tellement, qu'il fait battre de la fausse monnoie ? Après avoir été quatorze ans à la Bastille pour une conspiration contre le feu Roi, il craint d'y rentrer pour une chose qui auroit effacé la honte de sa vie ».

Richelieu embarrassé au dernier point, cherche les moyens de rompre cette intrigue, & n'en trouve pas de meilleur que d'offrir sa démission au Roi. Il prend la plume & écrit une lettre qui, appuyée des insinuations de ses créatures, produit tout l'effet qu'il pouvoit désirer. Les scrupules de Louis diminuent, & il propose au Pere Caussin de soutenir en présence du Cardinal que ses exhortations sont raisonnables & conformes à la Religion. « J'ai parlé, ajoute le Roi, à quelques-uns de vos Peres, ils ne sont pas de votre sentiment. — *Ne les croyez pas, Sire, réplique le Confesseur, ils ont une Eglise à bâtir. Voilà pourquoi Ségueran & quelques autres font la cour à M. le Cardinal.* — Fort bien reprend le Roi, venez le jour de la Conception à Saint-Germain, M. le Cardinal y sera. Le Pere Caussin se forme un triomphe imaginaire; & attend avec impatience le 8 de Décembre. « Je me représentois, dit-il après sa disgrâce, que le Cardinal furieux comme un dragon me sautoit au visage dès que je commencerois à découvrir l'énormité des péchés que le Roi avoit commis à la suggestion de

son Ministre ; mais cela ne m'effrayoit point ».

Tous les soins que le bon Pere se donna pour le combat furent inutiles. Richelieu ne voulut pas entrer en lice : il persuade à son Maître de chasser le Confesseur sans l'écouter davantage. Cauffin arrive à Saint-Germain le jour du rendez-vous. A peine entré dans l'antichambre du Roi, il apprend que Sa Majesté s'est enfermée avec le Cardinal ; & que la conférence duroit depuis long-temps. Agité de diverses pensées, le bon Pere attend qu'on l'appelle, & Desnoyers vient lui dire que le Roi ne voulant pas faire ses dévotions, il n'a pas besoin de son Confesseur. Cauffin ne doute pas qu'il ne soit perdu. Il s'en retourne à Paris, & se prépare à recevoir chrétiennement la nouvelle de sa disgrâce. Dès le soir même un Exempt des Gardes se rend à la Maison Professe des Jésuites, & présente au Confesseur du Roi un ordre de remettre tous ses papiers & de s'en aller à Quimper-Corentin. L'unique but de Cauffin avoit été de rétablir la paix & l'union dans la Famille Royale ; mais les Jésuites le désavouèrent, dans la crainte que le

Cardinal qui ne les aimoit pas ne persuadât au Roi de prendre un autre Confesseur ailleurs que chez eux. On a prétendu qu'ils avoient offert à Son Eminence de chasser Cauffin de leur Compagnie. Quoi qu'il en soit, voici la réponse de Richelieu à la lettre que leur Supérieur général lui avoit écrite en cette occasion. « Je n'ai pas été moins touché de la mauvaise conduite du Pere Cauffin, que vous me représentez l'être vous-même. Tous ceux de votre Compagnie qui ont pris la peine de me voir depuis que le Roi l'a éloigné de sa personne, sont aussi fidelles témoins de cette vérité que du peu de sujet que le Pere Cauffin avoit de se comporter comme il l'a fait. La faute dans laquelle son imprudence l'a fait tomber ne regardant point le général de votre Compagnie, mais un de ses particuliers, je puis vous assurer qu'elle n'a point diminué la bonne volonté que le Roi a pour vous, & qu'il n'en a pas moins que par le passé. Pour moi, qui ai tous les sujets du monde de m'en louer, j'aurai toujours un contentement particulier de trouver des occasions de servir votre Compa-

gnie & de procurer ses avantages ».

Soit que Louis XIII ne voulût point avoir d'autre Confesseur qu'un Jésuite, soit que Richelieu affectât de donner une marque de sa modération, l'affaire du Pere Cauffin ne fit aucun tort à la Société, & elle ne perdit pas une place dont la conservation lui fut toujours extrêmement chere. Mais le Cardinal ne voulut y admettre qu'un homme déjà fort avancé en âge, & qui, satisfait d'écouter le Roi dans son confessionnal, ne se mêlât ni des affaires d'Etat, ni des intrigues de la Cour. On parla d'abord du Pere Binet, à qui le célèbre Pascal a donné tant de ridicule dans ses Lettres provinciales. Mais l'illustre Pere Sirmond lui fut justement préféré. Il avoit alors quatre-vingts ans.

On ne fait pas au juste ce qui déterminâ la Duchesse de Chevreuse à quitter Madrid : soit que cette Dame dont le Roi d'Espagne devint bientôt amoureux, craignît de causer trop de jalousie à la Reine épouse de Philippe, & de s'en faire une ennemie, ou qu'Elisabeth témoignât déjà son chagrin

& son inquiétude , soit que la Duchesse projetât de lier quelque nouvelle intrigue à la Cour de Londres , ou qu'elle se flattât de ménager plus facilement sa réconciliation avec Richelieu quand elle seroit dans un pays neutre , elle passa en Angleterre sans déclarer le motif de son voyage. Quelques-uns disent que naturellement inquiète & remuante , Chevreuse vint proposer un mariage entre le Prince d'Espagne & la fille aînée du Roi de la Grande-Bretagne. Quoi qu'il en soit , elle fut reçue à la Cour de Londres avec une si grande distinction , que la Reine Henriette lui permit de s'asseoir devant Sa Majesté , honneur qui n'appartenoit pas à la Duchesse suivant l'usage établi en Angleterre. Pour empêcher qu'il ne tirât à conséquence , & pour répondre aux plaintes que l'Ambassadeur de France en faisoit , on dit que Henriette accordoit cette faveur à une Dame alliée de la Maison d'Angleterre extraordinairement abattue d'un long voyage fait sur mer. Mais Louis XIII , ou plutôt son Ministre , ne se paya point de cette défaite. On déclara que l'Ambassadrice d'Angleterre n'auroit plus le *tabouret* chez

chez la Reine de France , à moins que Henriette ne le donnât pareillement à la femme de l'Ambassadeur de Louis.

Beaucoup de gens se trompent en faisant honneur à Richelieu de la révolution qui plaça le Duc de Bragance sur le Trône de Portugal. Tout se trama sans lui, & le Duc n'entra en négociation avec la France , qu'après qu'il eût été proclamé Roi. Le Chancelier & le Capitaine Axevedo instruisirent seulement la Cour de France de la disposition des Portugais. Saint-Pé fut dépêché là-dessus, & son voyage servit tout au plus à faire connoître aux mécontents, que les secours de la France ne leur manqueroient pas au besoin. L'Auteur des deux Vies du Pere Joseph prétend nous donner des anecdotes du ministère de Richelieu ; mais celles qu'il n'a pas puisées dans les ouvrages déjà imprimés, sont ordinairement fausses ou du moins fort incertaines. En voici deux de ce genre. « Il est sûr, dit-il, que le Cardinal conféra en Novembre 1638 avec le Pere Joseph, dans la chambre, au couvent des Capucins, sur ce soulèvement du Portugal. Un Frere qui prêtoit l'oreille à la

Tome IV. L

porte entendit plusieurs fois le mot de *Portugal* & de *Bragance*. Sur cela on ne douta point qu'ils ne parlassent des moyens d'aider le Duc de Bragance de se faire déclarer Roi de Portugal. Richelieu y devoit envoyer de l'argent. Il falloit un Résident incognito pour le distribuer aux autres & aux complices de la conjuration. Le Cardinal y dépêcha le sieur de Saint-Pé, qui lui parut propre à conduire l'intrigue. Le Pere Joseph s'étoit opiniâtré pour le sieur de Feuquieres, son parent. Son Eminence qui ne pensoit qu'à faire réussir la chose, ne vouloit pas y mettre un homme aussi connu que Feuquieres. Voilà le sujet de leur brouillerie ». Je ne nie pas que Richelieu n'ait pu conférer avec le Capucin sur l'affaire du Portugal, mais les circonstances de la prétendue anecdote ne paroissent pas vraisemblables. L'entretien que l'Auteur suppose ici, se fit au mois de Novembre 1638, & Saint-Pé étoit parti le 15 Août de la même année. Le Cardinal ne faisoit point alors que le Duc de Bragance voulût se faire Roi ; & comment Richelieu auroit-il pu le savoir ? Le Duc étoit lui-même fort irrésolu. Enfin

Saint-Pé ne fut envoyé ni pour conduire l'intrigue, ni pour distribuer de l'argent, mais afin de porter des lettres à quelques particuliers, de leur faire des propositions, & de rapporter au-plutôt des réponses positives.

Je ne fais pas plus de cas d'une autre anecdote qui a tout l'air d'un conte populaire. La voici telle que je l'ai entendu raconter plusieurs fois : « Le Cardinal, trente-trois jours avant que d'apprendre des nouvelles de la conjuration de Portugal qu'il attendoit à tout moment, reçut un paquet de Lisbonne. En l'ouvrant il fut surpris par un Seigneur de la Cour qui avoit toutes les entrées libres chez lui. Il jette précipitamment le paquet sur la table. Une Princesse entre dans le même instant, & le Cardinal ne peut se dispenser de la reconduire. Après l'avoir quittée, il fait signe au Capitaine de ses Gardes d'arrêter ce Seigneur. On le mène à la Bastille, & le Gouverneur reçoit ordre de ne permettre à qui ce soit de lui parler. Au bout de trente-trois jours le Cardinal apprend enfin que le Duc de Bragançe étoit sur le Trône de Portugal. Comme il n'y avoit plus de secret à garder, le

Seigneur fut retiré de la Bastille, & le Cardinal lui envoya autant de milliers d'écus qu'il avoit resté de jours en prison sans savoir pourquoi ». Encore une fois tout ceci a l'air d'un conte fait à plaisir. Sans m'arrêter à plusieurs circonstances qui ne paroissent guere croyables, je remarquerai seulement que Saint-Pé étant revenu en France sans conclure un Traité tel que Richelieu l'avoit proposé, & ayant rapporté tout au plus ce qu'il avoit reconnu de la disposition des Portugais, il fut renvoyé au mois de Mars de l'année 1641, avec une nouvelle instruction. En voici l'extrait qui prouve bien, à mon avis, la fausseté de la prétendue anecdote :

« Le sieur de Saint-Pé se rendra le plus diligemment qu'il sera possible à Lisbonne pour connoître en quel état les affaires y sont & pour en faire une relation sincere qu'il enverra ici. Il fera entendre au nouveau Roi de Portugal & aux principaux du pays qui l'assistent & ont part à ce qui s'y passe présentement, que Sa Majesté a voulu que l'Envoyé y retournât promptement pour les assurer de la bienveillance du Roi & de son entiere disposition à les

assister, & pour apprendre plus particulièrement en quoi ils peuvent avoir besoin de secours dont l'Envoyé a charge de lui rendre compte au-plutôt». Cela ne supposeroit-il pas manifestement qu'avant la révolution le Duc de Bragance & ceux de son parti eurent peu de relation avec la Cour de France ?

Fut-ce par un sentiment aussi noble que celui d'un Consul Romain, ou par la crainte assez bien fondée d'un piège tendu par Richelieu, que Nicole, Duchesse de Lorraine, découvrit la proposition que lui faisoit un inconnu de tuer le Cardinal ? Quoi qu'il en soit, vers la fin du mois de Mars de l'année 1638, la Princesse affligée & retournant comme prisonnière en France, trouve dans sa chambre un billet anonyme où quelqu'un offre de lui procurer la liberté & de délivrer le Duc son époux de la longue persécution qu'il souffre, si elle veut donner mille pistoles nécessaires pour l'exécution du projet. Trop généreuse pour entrer dans un noir complot, ou incertaine si on ne cherche point à la surprendre, la Duchesse montre le billet au Cardinal.

Répondez, s'il vous plaît ; Madame ; lui dit-il après un ample remerciement, que vous n'avez pas tant d'argent maintenant, & que si on veut se contenter de cinq cents écus, vous engagerez quelques-unes de vos pierres pour les avoir, mais que vous prétendez savoir le projet, afin de pouvoir en juger. — Cette réponse fut portée dans un champ que l'inconnu avoit marqué près Saint-Denis. Nicole trouve quelques jours après dans sa chambre un second billet qui l'avertit que si elle veut faire mettre les cinq cents écus au lieu indiqué, on louera une maison vis-à-vis du Palais du Cardinal, & que de là on attendra que Richelieu sorte dans son carrosse pour y jeter deux pétards. Averti de tout par la Duchesse qui lui envoie le second billet, le Cardinal ordonne à quelqu'un de porter les cinq cents écus sous des pierres dans le champ, & à huit hommes bien robustes de se tenir aux aguets & éloignés les uns des autres, mais à telle distance qu'ils aient le temps de se saisir de sa personne. C'étoit un Officier de Maréchaussée assez vieux, nommé François Sorbès ou Sorbesse. Il se dé-

fendit si bien , qu'il tua trois des hommes apostés à coups de poignard , & qu'il ne fut possible de le prendre qu'après l'avoir mis hors de combat par deux ou trois grandes blessures. On l'amene presque mourant en prison. Ses blessures sont pansées soigneusement , & Richelieu fait nommer incontinent des Commissaires pour travailler à l'instruction du procès. On interroge le prisonnier malade , & il répond que son intention n'a jamais été de tuer le Cardinal , mais seulement d'attraper quelque argent à la Duchesse de Lorraine , & que cela paroît assez par la proposition qu'il a faite d'une chose impraticable. Les Commissaires dévoués à Richelieu ne se payent point de cette réponse : le prisonnier est condamné le jour même à être roué vif. On le porte dans son lit au supplice , & il reçoit onze coups de barre , après lesquels il expire. Par cette grande sévérité , dit Grotius dans sa lettre du 2. Avril à Oxenstiern , le Cardinal espere d'empêcher qu'on ne fasse & même qu'on ne promette de faire de pareilles entreprises quand on n'auroit pas envie de les exécuter ».

Le Maréchal de Châtillon leva le siège de Saint-Omer le 15 Juillet 1638, après sept semaines de tranchée ouverte. La Place étoit sur le point de capituler dès le commencement de Juin ; mais le 8, le Prince Thomas trouva moyen d'y faire entrer deux mille hommes. Si on en croit un Auteur Italien, le Cardinal de Richelieu avoit compté d'emporter cette Place ; & cela, moins parce que la Garnison en étoit très-foible au commencement de la campagne, qu'à cause d'une révélation qu'avoit eue une Religieuse du Mont Calvaire. Cette bonne fille s'étoit mise en prieres pour demander à Dieu qu'il voulût bien lui découvrir quel seroit le succès de nos armes. Au bout de trois jours elle fut ravie dans une extase, pendant laquelle elle vit distinctement Saint-Omer & l'Armée du Roi auprès mettant en fuite ses ennemis. Le Pere Joseph qui, dit-on, l'avoit mise en besogne, fut aussi-tôt averti, & le Cardinal, sûr de l'événement, regle là-dessus les opérations de la campagne. C'est Vittorio Siri qui rapporte cette anecdote qu'on ne garantit point.

Nous avons déjà eu occasion de remarquer que le Cardinal de Richelieu étoit superstitieux & un peu enclin à croire aux discours de bonne-aventure, aux forciers & à tous ces imposteurs infatués de l'Astrologie judiciaire ; mais croire que ce Ministre ait entrepris une seule opération sur la foi d'une prédiction que lui fait une béate, c'est d'un grand homme d'un génie supérieur en faire un homme d'une ignorance & d'une crédulité qui va jusqu'à la sottise. Richelieu avoit assez de vices sans avoir encore ce défaut-là, ou au moins sans le pousser à un si haut degré de folie. Cette remarque n'est pas de moi, mais de plusieurs Auteurs qui m'en paroissent avoir assez bien jugé le Cardinal, entre autres l'Auteur de l'*Intrigue du Cabinet*.

Il s'éleve en 1639 une sédition en Normandie elle commence d'abord à Rouen. On s'y plaint, comme on a toujours fait ailleurs, des vexations des Commis préposés pour percevoir les deniers que le Roi demande à la Province. Ensuite on pille les bureaux & quelques maisons de Partisans. On en fait autant à Caen, à Avranches &c.

en quelques autres endroits. Le mal passant des Villes à la Campagne, les payfans s'attrouperent sous le nom de *Va-nu-pieds*, tout propre à marquer leur misere, & commettent beaucoup de désordres. Le Cour donna ordre au Colonel Gassion de se rendre incessamment en Normandie avec les Troupes qui avoient servi sur la frontiere d'Artois, pour étouffer la rebellion dans sa naissance. On ne pouvoit jeter les yeux sur un homme plus capable d'exécuter une pareille commission. Il marche droit à Caen, dont il désarme les habitans le 16 de Novembre. Après quoi il se met en campagne avec cinq cents chevaux & douze cents Fantassins pour en aller faire autant à Avranches. Ce fut sur sa route qu'il rencontra les *Va-nu-pieds*, proche le Pont de la Pierre; il en tua trois cents, & ceux qui échappèrent de ses mains tombèrent entre celles du Comte de Tourville, qui ne leur fit pas plus de quartier. Les Bourgeois d'Avranches ayant été désarmés, Gassion s'avance vers Rouen, où la terreur de son nom avoit jeté l'épouvante. Il y fut reçu sans résistance. Le dernier jour de cette année, M. le

Chancelier s'y rendit peu après pour faire exécuter la Déclaration du 17 Décembre, par laquelle le Roi interdisoit le Parlement, la Cour des Aides, le Bailliage & les Officiers du Bureau des Finances, comme n'ayant pas agi assez fortement contre les séditieux. Ce fut ainsi que le Cardinal Ministre arrêta tout à coup le feu qui commençoit à s'allumer dans une Province accoutumée depuis long-temps à porter la plus grande partie des charges de l'Etat sans murmurer ni se plaindre. L'interdit ne dura qu'un an. Le Parlement fut rétabli au mois de Janvier 1641; mais il fut d'abord partagé en deux semestres, sans doute à dessein de perpétuer dans le cœur des Magistrats le repentir de la faute qu'on leur imputoit, & de les précautionner contre les révoltes.

L'humeur du Maréchal d'Éstrées fut une des raisons pour lesquelles Richelieu le fit envoyer une seconde fois Ambassadeur à Rome. Le Cardinal s'imagina que l'impétueuse fierté de l'Ambassadeur emporteroit hautement beaucoup de choses que la modération de son prédécesseur n'avoit pu obtenir.

Mais le premier Ministre connut enfin cette année que les gens de ce caractère ne sont nullement propres aux ambassades , & que bien loin de réussir ils causent des embarras & souvent des ruptures préjudiciables aux intérêts de leurs Maîtres qui se trouvent engagés par eux à soutenir de fausses démarches. En voici deux exemples :

Cinq Turcs , esclaves du Duc de Montalte , Seigneur Napolitain , se firent Chrétiens , & l'Ambassadeur d'Espagne voulut être leur Parrain. Ces pauvres gens voyant que malgré leur changement de Religion ils étoient étroitement renfermés dans la vigne de Médicis , où l'Ambassadeur d'Espagne demuroit alors , craignirent qu'on ne leur accordât pas la liberté qui leur avoit été promise. Ils prennent donc la résolution de s'échapper , & se jettent par une fenêtre dans le jardin d'un Couvent de Religieux François , appelé *de la Trinité du Mont*. Le Cardinal Barberin averti de leur évasion , crut devoir prévenir les suites d'un différent entre les deux Couronnes. L'un auroit infailliblement demandé ses Esclaves , & l'autre les auroit voulu protéger , puis-

qu'ils s'étoient réfugiés dans un lieu qu'il prétendoit être sous la protection du Roi son Maître. Pour obvier aux inconvéniens d'une pareille contestation, Barberin envoie des Sbires & des Corfes au Couvent de la Trinité du Mont, fait enlever les cinq Esclaves, leur donne la liberté sans les mettre entre les mains de l'Ambassadeur d'Espagne. Grand bruit incontinent de la part de celui de France. Il crie que son Maître est offensé, demande réparation, & ne veut plus aller à l'audience du Cardinal neveu. Les gens équitables jugerent qu'il n'y avoit pas là de quoi faire tant de vacarme. « Qu'est ce que le Maréchal d'Estrées, disoit-on, pouvoit prétendre en faveur des Esclaves auxquels il avoit accordé sa protection ? leur procurer la liberté ? Le Cardinal Patron la leur a donnée, & ne les a point remis à leur premier Maître, preuve évidente que son intention n'est pas mauvaise ; qu'on eut égard aux privilèges d'un Couvent François ? Mais il faut considérer aussi que le Pape, Seigneur spirituel & temporel de l'endroit, a pu par des raisons à lui connues s'assurer des Esclaves fugitifs, &

prévenir par ce moyen une querelle entre les deux Nations, où il y auroit certainement eu du sang répandu. Enfin puisque toutes les immunités du Couvent viennent originaiement de l'autorité du Pape, il a pu en tirer les Esclaves & les prendre sous sa protection »

Le Cardinal Barberin offrit cependant quelque satisfaction sur cet enlèvement, & le Maréchal d'Éstrées après toutes ses clameurs auroit été obligé de s'en contenter, si une affaire de plus grande importance ne fut survenue dans le même temps qu'on parloit d'accommodement. Un certain *Biazone*, sujet du Pape, s'étoit mis au service de l'Écuyer du Maréchal, & entretenoit un Brelan public, contre la défense expresse qu'Urbain VIII avoit faite depuis peu de donner publiquement à jouer. Pour empêcher que les Officiers du Pape ne visitassent une maison suspecte où Rouvrai avoit encore logé deux courtisanes parentes de *Biazone*, on mit les armes de l'Ambassadeur de France au-dessus de sa porte. Informé du Brelan qui s'y tient, d'Éstrées ordonna qu'elles soient ôtées, & *Biazone* continue d'y

donner à jouer, quoique le Cardinal l'eût averti de cesser. Quelqu'un l'ayant juridiquement dénoncé comme réfractaire aux Ordonnances du Pape, les Magistrats le font arrêter: il est condamné aux Galères & mis à la chaîne. Lorsqu'on le conduisoit avec les autres Galériens, Rouvrai, homme brave, mais emporté, prend deux ou trois domestiques du Maréchal, attend la chaîne sur le chemin, présente le pistolet à celui qui la conduit, l'oblige à relâcher Biazone, & emmene son valet condamné. Un pareil attentat contre l'autorité du Souverain & des Magistrats, fut blâmé généralement. D'Estrées le défavoue hautement, & déclare que si Biazone se trouve dans l'Hôtel de l'Ambassadeur, il le fera remettre entre les mains de la Justice. Cependant il garde chez lui Rouvrai, quoique plusieurs personnes sages lui conseillent de l'envoyer promptement hors de l'Etat Ecclesiastique, parce que les Barberins, intéressés à soutenir leur autorité, ne laisseroient pas une telle action impunie. D'Estrées n'eut point égard à cette judiciaire remontrance; soit par fierté, soit par vanité. Il étoit orgueilleux, disoit

quelques-uns, d'être obligé de payer ce qui étoit dû à Rouvrai, & de lui donner quelque récompense avant que de le renvoyer en France.

Cependant, le Cardinal Bichi, Mazarin & d'autres s'entremettoient de l'accommodement sur l'affaire des cinq esclaves. D'Estrées défavouoit celle de Biazone, & Barberin ne disoit rien de Rouvrai; il prétendoit cependant le faire punir dans les formes, en cas qu'il ne se retirât pas au-plutôt. Barberin offroit d'aller rendre visite à d'Estrées, dès que Rouvrai ne seroit plus chez lui. Pour faciliter les choses, les Cardinaux Antoine & Bichi proposèrent de feindre une partie de chasse, de prendre Rouvrai dans leur carrosse, & de le conduire jusqu'à Ronciglione. L'accommodement ne s'étant pas conclu à cause des difficultés sur le point d'honneur, le Maréchal continue de faire le fâché, se retire à Frescati, & emmène avec lui Rouvrai, qu'on poursuivoit criminellement pour la violence commise contre celui qui conduisoit les Galériens. L'affaire fut poussée avec tant de chaleur, que l'Ecuyer du Maréchal se vit condamné par contumace à la mort, & se

tête fut mise à prix comme cela se pratique à Rome en pareil cas. Lorsque d'Estrées voulut revenir de Frescati pour voir le Pape , on l'avertit de ne point amener Rouvrai, de ne lui permettre pas même de sortir de la maison sans être bien accompagné , parce que certains bandits se préparoient à le tuer pour avoir la récompense promise à celui qui apporteroit sa tête. Le Maréchal & son Ecuyer ayant négligé cet avis, le 28 Octobre Rouvrai fut jeté par terre d'un coup de mousquet tiré derrière une haie, lorsqu'il étoit sur le grand chemin. Sa tête est incontinent portée chez le Gouverneur de Rome ; on l'expose en public : le bourreau la prend, & crie à haute voix , que c'est la tête de l'Ecuyer de l'Ambassadeur de France ; accompagné de cinquante Corfes , il la porte au Pont Saint-Ange , & la jette en un lieu destiné à recevoir celles des bandits & des criminels décapités. On auroit de la peine à croire la circonstance suivante, si l'Auteur Italien qui la raconte ne protestoit l'avoir apprise de la bouche même du Cardinal Antoine , qui la répéta deux fois. Ce Prélat, partisan déclaré de la France ,

& jaloux du crédit de François Barberin son frere, qu'il étoit bien aise de chagriner, avoue sans détour que c'est à son instigation que le Bourreau eut ordre de crier à haute voix : *Voici la tête de l'Ecuyer de l'Ambassadeur de France.* L'intention d'Antoine étoit d'engager François dans une démarche si violente, que le Roi, grièvement offensé, ne pût s'empêcher de demander une réparation authentique, & que les Barberins fussent contraints de la lui accorder.

Il y eut différens écrits de part & d'autre sur cette affaire. Le Médecin du Maréchal, dont je ne fais pas le nom, lui prêta sa plume; afin de publier ces pamphlets avec plus de facilité, on fit venir de France des caracteres & des Imprimeurs, qui travailleroient chez l'Ambassadeur. Les personnes impartiales jugerent que les privilèges des Ministres étrangers ne s'étendent pas jusqu'aux Serviteurs de leurs Domestiques. Le Pape avoit d'autant plus de droit de faire punir Biazone, qu'il étoit son sujet. L'affaire de Rouvrai paroissoit plus délicate. « C'est une chose incontestable, disoit-on, que la personne &

la maison d'un Ambassadeur sont sacrées : les Ambassadeurs prétendent à la vérité que la même immunité s'étend à leurs enfans, à leurs parens & à leurs domestiques ; mais les Princes n'en conviennent pas. Si quelques Ambassadeurs en ont joui, ç'a été plutôt par tolérance que par droit. Accorder un pareil privilège à toute la Maison d'un Ministre étranger, souvent fort nombreuse, c'est ouvrir la porte à la licence & au désordre dans une ville capitale. Suivant l'usage ordinaire, l'Ambassadeur fait évader son domestique coupable, & les Magistrats ferment les yeux. Le Maréchal d'Estrees devoit prendre cette précaution ; il en a eue le temps & la liberté. Son humeur altière l'a porté à insulter trop hautement au Pape & à ses neveux. Cependant, ajoutoit-t-on, cela ne dispense pas le Cardinal Barberin ; il paroît avoir embrassé avec trop de chaleur une occasion de se venger de l'Ambassadeur de France, qui l'a chagriné en certaines rencontres. Le cas de Rouvrai n'étoit pas si noir : il n'a tué personne en sauvant son serviteur ; proscrire un homme pour si peu de chose, & le faire assassiner par des gens postés derrière une

haie, c'est en vérité une action qui ne s'accorde guere avec la vertu & la religion dont se pique le Cardinal Barberin. Dans l'ordre donné au bourreau de porter la tête de Rouvrai en plein jour, & de la jeter parmi celles des bandits, il y a une passion manifeste, & un dessein prémédité d'outrager l'Ambassadeur & toute la Nation Françoisé ».

Brachet son Secrétaire, fut envoyé à la Cour de France, où il apporta le détail de ce qui s'étoit passé dans l'affaire des esclaves & dans celle de Rouvrai. Louis & Richelieu furent extraordinairement fâchés de ces divers accidens. Sa Majesté ne vouloit point rompre avec le Pape dans la conjoncture présente, ni s'en faire un ennemi déclaré. D'un autre côté, il sembloit que l'honneur l'engageât à soutenir son Ambassadeur, & à demander réparation des offenses qu'Elle prétendoit avoir reçues dans l'enlèvement des cinq esclaves, dans l'assassinat de Rouvrai, & dans la maniere dont sa tête fut portée par le bourreau dans un lieu destiné au supplice des criminels condamnés. Le Cardinal François Barberin désavouoit en apparence l'action du

bandit. Quand il se présenta pour recevoir sa récompense, on refusa de le voir. Barberin se mit ou fit semblant de se mettre en colere, & lui ordonna de se retirer : celui qui l'avoit amené fut maltraité ; mais la Cour de France ne se payoit pas de ces grimaces. L'outrage fait à la mémoire & à la tête de Rouvrai prouvoit manifestement qu'il avoit été tué par ordre du Cardinal Barberin, ou du moins de Dom Thadée son frere, Préfet de Rome, qui haïssoit mortellement le Maréchal d'Estrées. De quelque maniere que le coup se soit fait, les Barberins, voyant que le monde croiroit toujours qu'il venoit de quelqu'un de leur Maison, avouerent depuis que la mort de Rouvrai leur coûta deux mille écus. Le Nonce Scoti voulant disculper François Barberin du reproche que Chavigny faisoit à cette Eminence d'avoir commandé cet assassinat, répondit, qu'on ne pouvoit attribuer sans calomnie une action aussi noire à un Cardinal d'une *intégrité reconnue & d'une vie angélique*. Tout le monde avoue que les mœurs de ce Prélat furent plus réglées que celles de plusieurs autres Cardinaux neveux. Mais enfin, il

n'étoit pas un si grand Saint, qu'il n'ait pu en cette occasion se laisser emporter à son humeur vindicative; & d'autant plus aisément, qu'il croyoit faire un acte de justice, & réprimer ainsi la liberté que les Ambassadeurs se donnoient à Rome de protéger leurs domestiques, quelques violences qu'ils eussent commises. Si François ne mit pas le bandit en besogne, ce fut du moins Thadée; & quelle apparence y a-t-il que celui-ci, gouverné par son frere, eût ôsé entreprendre une telle action sans la participation du Cardinal?

Après quelques délibérations dans le Conseil de Louis XIII, on ne jugea pas à propos de rappeler d'Estrées, c'eût été donner trop d'avantage aux Barberins, ni de commander au Nonce de sortir de France. Urbain auroit envoyé un ordre pareil au Maréchal, & Richelieu étoit bien aise de le conserver quelque temps à Rome, afin de chagriner le Pape & ses neveux. Il fut seulement résolu que l'Ambassadeur seroit savor au Souverain Pontife qu'il n'auroit point à son audience ni à celle des Barberins, & qu'il ne leur parleroit

d'aucune affaire jusqu'à ce que les offenses faites au Roi fussent dignement réparées. Que si le Pape entreprenoit de donner atteinte en quelque chose aux libertés de l'Eglise Gallicane, d'Estrées avoit ordre d'en appeler au Concile futur. On lui enjoignoit encore de continuer ses visites, mais *incognito*, chez tous les Cardinaux ; les parens d'Urbain furent seuls exceptés : de ne point faire arrêter son carrosse à la rencontre de ceux-ci, selon le cérémonial de la Cour de Rome ; de n'aller point souhaiter *les bonnes fêtes* à Sa Sainteté, & de n'inviter aucun des Barberins aux solennités des François dans certaines Eglises. Que si le Pape venoit à faire une promotion de Cardinaux où il donnât le chapeau à des sujets désagréables à la Cour de France, le Maréchal ne devoit leur rendre aucune visite ni en recevoir de leur part ; mais avec cette protestation que s'il en usoit de la sorte, ce n'étoit point par humeur contre la personne de ces Prélats, mais pour obéir au commandement exprès du Roi son Maître, qui ne vouloit rien approuver de ce que feroit Urbain. Richelieu, avec de tous ces conseils, s'imaginait que sans

en venir à une rupture ouverte, ce mépris affecté chagrinerait tellement les Barberins, qu'ils parleroient bientôt d'un accommodement, où il obtiendrait un Chapeau en faveur de Mazarin, & les Bulles des Abbayes de Cîteaux & de Prémontré, deux graces qui lui tenoient presque également à cœur.

Le premier Ministre s'étoit d'ailleurs mis en tête un autre dessein qui flattoit davantage son ambition. M. de Marca lui avoit proposé un moyen pour faire que toutes les Eglises Cathédrales donnassent au Roi le pouvoir qu'elles avoient avant le Concordat d'élire les Evêques, après quoi l'on auroit fait casser le Concordat comme abusif, & Sa Majesté auroit nommé de plein droit aux Prélatures. Ensuite on auroit tenu un Concile National, où le Cardinal auroit été fait Patriarche. Par ce moyen, il auroit été le maître absolu dans l'Eglise comme il l'étoit dans l'Etat. Il parloit hautement de la nécessité d'assembler un Concile de cette nature, mais il n'alléguoit que le besoin extrême qu'il y avoit de régler les différens qui naissoient chaque jour entre les Evêques, leurs Chapitres & les Religieux.

MM.

MM, Meunier, Gallier, & quelques autres Docteurs, dresserent là-dessus d'amples Mémoires. Il vouloit confier la direction du Concile aux Prélats les plus savans & les plus affectionnés au Saint Siège, pour mieux cacher sa marche, bien sûr d'y avoir la pluralité des suffrages. L'Archevêque de Sens fut chargé d'en faire les préparatifs, & de conférer sur cela avec M. l'Archevêque de Toulouse, & le Pere Morin, de l'Oratoire, qu'on fit revenir exprès de Rome. Pour les animer à ce travail, le Cardinal leur représentoit le service qu'ils rendroient à Dieu en rétablissant l'uniformité & la discipline dans tous les Dioceses. Ainsi, avec les meilleures intentions du monde, ils devenoient tout autant de funestes instrumens du schisme qui auroit peut-être été inévitable, si la mort de celui qui les mettoit en œuvre n'eût fait avorter ce projet. Pendant qu'on travailloit à le faire réussir, le Cardinal faisoit un bruit horrible sur les moindres sujets de plaintes que donnoit la Cour de Rome, pour accoutumer le peuple à crier & rompre insensiblement les liens qui attachent les vrais Catholiques au centre

de l'Unité. Le Roi qui n'avoit garde de pénétrer dans des vues si profondes, les secundoit néanmoins sans le favoir, & croyant n'agir que pour soutenir les intérêts de sa dignité, il faisoit tout pour achever de se donner un maître dans son Ministre. Non content d'avoir défendu au Maréchal d'aller à l'audience du Pape, il défendit aux Evêques de France de voir le Nonce extraordinaire, auquel il interdit en même temps l'audience jusqu'à ce qu'Urbain VIII eût donné toutes les satisfactions qu'on souhaitoit. De Berlize, Introduceur des Ambassadeurs, s'étant transporté à l'Hôtel de M. Scoti avec un Huissier pour lui intimer l'ordre de Sa Majesté, le Prélat ne voulut ni recevoir la lettre du Roi, ni en entendre la lecture. Quatre jours après, le Cardinal fait donner un Arrêt du Parlement, portant défense de faire des informations de vie & mœurs devant le Nonce pour ceux qu'on nommoit aux Bénéfices, ce qui alloit directement contre un Décret fait il y avoit plusieurs années en Cour de Rome, de ne point recevoir pour ce sujet les informations des Ordinaires, & qui a toujours subsisté depuis, l'Arrêt du Par-

lement n'ayant point eu d'effet. Enfin, sur la Requête des Agens généraux du Clergé, qui s'étoient plaints que le Parlement de Bourgogne avoit ordonné l'enregistrement de quelques Brefs sans Lettres patentes, le Roi déclara l'enregistrement nul, comme fait au préjudice de la loi du Royaume. Tant de mortifications données coup sur coup à la Cour de Rome, ne lui firent point prendre le change, & jamais Pape n'a montré plus de sagesse qu'Urbain VIII dans une conjoncture si délicate, comme le remarque M. de Montchal, Archevêque de Toulouse. Tous les écarts du Cardinal de Richelieu ne lui firent rien perdre de sa modération; & plus le Ministre fit de démarches pour l'obliger à rompre avec la France, plus il se tint sur ses gardes pour ne rien faire qui pût occasionner la rupture. Une conduite pareille, tenue vis-à-vis de Henri VIII, auroit peut-être sauvé l'Angleterre.

Quoi qu'il en soit de l'affaire du Maréchal d'Estrées, elle s'accommoda à la fin. Cet Ambassadeur, soutenu dans sa fierté par Richelieu lui-même, eut ordre de revenir en France, & on lui donna

pour successeur le Marquis de
personnage très-agréable à la Cour
Pontificale. Ce nouvel Ambassadeur se
conduisit avec tant de prudence &
de dextérité, sans nuire en rien aux
intérêts de la France, qu'il fut même
soutenir avec beaucoup de fermeté en
plusieurs occasions, que tous les sujets
de débats furent entièrement éteints.
Pendant ce temps Richelieu, distrait
par d'autres grands projets, fut obligé
de renoncer au moins pour le moment
à celui qu'il paroît avoir formé de
rompre avec la Cour de Rome, & de
se faire élire Patriarche en France. Nous
avons remarqué ci-devant que la con-
juration de Portugal étoit formée avant
qu'il en eût connoissance ; cependant
nous trouvons maintenant dans le Re-
cueil d'Aubery, intitulé : *Mémoires pour
servir à l'Histoire, année 1640*, une longue
instruction donnée au sieur de Saint-Pé,
que le Cardinal de Richelieu envoyoit
en Portugal avec des lettres adressées
aux principaux Seigneurs du pays, pour
les exhorter à secouer le joug des Es-
pagnols, & à mettre sur le Trône le
Duc de Bragance, en cas qu'il voulût
accepter la Couronne, & s'il la refusoit

on leur offroit de leur envoyer de France un Prince du Sang pour être leur Roi Cette instruction prouve clairement que la conjuration de Portugal fut préparée & ménagée par les intrigues du Cardinal de Richelieu.

Saint-Simon succéda à Baradas dans la place de favori de Louis XIII. Ce dernier avoit encouru la haine du Cardinal encore plus que celle du Roi ; il fut congédié. Tant que le Ministre fut injustement persécuté selon lui par la Reine-Mere & ses adhérens, Saint-Simon prit son parti auprès du Prince ; mais quand ce même Ministre devint persécuteur à son tour , le favori ne put s'empêcher de se montrer sensible au sort des persécutés. Richelieu craignit les insinuations d'un homme qui avoit l'oreille du Maître ; il fait entendre au Roi que Saint-Simon étoit bien plus attaché à sa mere & à son frere qu'à lui , crime irrémissible auprès de Louis. Un événement fâcheux vint à l'appui de la mauvaise volonté du Prélat. Saint-Léger , oncle du favori , & Gouverneur de la Capelle lors de l'invasion des Espagnols , rendit cette ville trop promp-

tement au gré du Ministre ; Saint-Léger disoit qu'il n'avoit ni munitions ni Troupes suffisantes. Richelieu voulut lui faire faire son procès, mais le Gouverneur se sauva. Le Cardinal prétendit qu'il avoit été averti par son neveu, & demande son éloignement au Roi qui n'a pas la force de le lui refuser, en lui conservant toutefois sa fortune & son estime. Bassompierre parle assez mal de Saint-Simon, mais il avoit visé à sa place. Le favori disgracié se retire à Blaye dont il étoit Gouverneur. Le Roi lui écrivit souvent avec le style de la confiance & de l'amitié : il fut un des premiers rappelés après la mort de Richelieu. Louis XIII, quelques jours avant sa mort, lui donna la place de Grand-Ecuyer, mais le Garde des Sceaux eut la malice de faire signer le brevet en blanc, & quand le Roi fut mort, on le remplit du nom du Duc de Harcourt. Saint-Simon se retire encore à Blaye, peu content de la Reine & de son Ministre. Les Anglois menaçant cette Place & faisant au Gouverneur, dont ils savoient les sujets de plainte, les propositions les plus avantageuses, Mazarin lui envoie offrir, de la part de la Reine,

des honneurs & des dignités qui lui feroient oublier leurs torts, s'il vouloit se défendre. Saint-Simon répondit : « Je me croirois trop humilié, si, après avoir reçu tant de bienfaits du Roi Louis XIII, j'étois assez lâche pour vendre ma fidélité au fils de mon bienfaiteur ». Il repoussa les ennemis, & la Cour le laissa dans sa retraite. Saint-Simon paroît avoir été le plus honnête homme des favoris de Louis XIII & le plus mal récompensé. C'est l'ordinaire.

Quand Richelieu ne pouvoit pas trouver les personnes assez criminelles, c'étoit sa politique de se procurer contre elles des titres en cas de récidive. Entre plusieurs exemples frappans de cette conduite infidieuse, on peut citer l'écrit qu'il força la Reine à signer, & par lequel elle se reconnoissoit coupable d'imprudence dans l'affaire du Val-de-Grace. En voici un second exemple aussi criant. Sachant que Bullion, Surintendant des Finances, étoit regardé par le Roi comme un homme qui pouvoit le remplacer en cas de besoin, Richelieu voulut lui faire un jour signer l'aveu qu'il avoit mal versé dans les

finances. Bullion s'y refuse. Le Cardinal entre dans une si grande colere, qu'il prend les renailles de son feu pour lui en porter un coup sur la tête. Le Surintendant intimidé signe, & Richelieu, en serrant ce papier, dit : *Voilà le procès de Bullion tout fait quand il me plaira.* Bullion mourut de chagrin peu de temps après cette aventure. (*Mémoires de Monglat, Tome I, page 372.*)

Richelieu donna bientôt un compagnon d'exil à la Reine-Mere qui venoit de se réfugier à Londres, dans la personne du Duc de Vendôme frere du Roi. Ce Prince vivoit tranquille dans ses terres avec la Duchesse son épouse, & les Ducs de Mercœur & de Beaufort ses fils, lorsqu'il apprend qu'on écoute contre lui les dépositions de deux malheureux déjà fletris par la Justice, qui l'accusent de les avoir sollicités d'empoisonner le Cardinal. Vendôme se moque d'abord de cette calomnie, aussi méprisabile par la maniere dont elle étoit conçue, que par ses auteurs. Mais sachant qu'on lui donnoit quelque importance, il envoie à la Cour sa femme & son fils remontrer, tant au Roi qu'au Ministre, l'absurdité d'une pareille im-

putation, & il offre de venir se justifier lui-même. Le Roi le prend au mot, & lui ordonne de se rendre auprès de lui au jour indiqué. Vendôme fait alors des réflexions, il se rappelle ce qu'il a souffert autrefois dans sa prison : le sort de son frere, qui y est mort assez brusquement pour qu'on ait soupçonné du poison ; la résolution du Duc de la Valette & de tant d'autres, qui ont mieux aimé tout perdre, que de risquer leur liberté & leur vie. Tout examiné, Vendôme abandonne sa justification, qui auroit été aisée s'il n'eût pas cru qu'on vouloit le trouver coupable, & se sauve en Angleterre. Louis établit contre son frere une Commission pareille à celle qu'il avoit créée contre son beau-frere. (Le Duc de la Valette, executé en effigie.) Les juges s'assemblent, on instruit l'affaire ; & lorsqu'on étoit près d'aller aux opinions, le Cardinal, qui avoit eu la délicatesse comme offensé de ne pas se mettre au nombre des Juges, envoie au Chancelier une lettre, par laquelle il le prioit de demander au Roi la grace du coupable. Louis refuse quelque temps ; & faisant enfin semblant de céder aux instances du Tri-

bunal : « Je m'avise, dit-il, d'un expédient, c'est de retenir le procès criminel de M. de Vendôme à ma personne, & d'en suspendre le jugement définitif; selon qu'il se conduira, j'aurai des bontés envers lui, & je lui pardonnerai ». Toutes les prières n'en purent tirer davantage. Si cela ne suffisoit pas pour l'accusé, c'étoit assez pour le Cardinal; car en même temps qu'il faisoit parade de bonté, il laissoit au Roi des préjugés, non-seulement contre ceux qui étoient nommément attaqués, mais encore contre leurs parens & amis qu'il pouvoit faire soupçonner de complaisance. (*Année 1640 à 1641.*)

Les nouvelles de la levée du siège de Barcelone, & de l'épouvante donnée à l'Empereur & à la Diète de Ratisbonne, augmentèrent la joie de la Cour de France, alors occupée de ballets & d'autres divertissemens pour le mariage de Louis de Bourbon, Duc d'Enguien, fils aîné du Prince de Condé, avec Claire-Clémente de Maille, fille du Maréchal de Brezé & nièce du Cardinal de Richelieu. Le Duc d'Enguien fut depuis le Grand Condé. Dès le mois de

Décembre 1640, on disoit que la dépense du ballet qui se préparoit dans la maison de Son Eminence à Paris, monteroit à plus d'un million, & que les machines envoyées d'Italie coûtoient seules plus de cent mille écus. « Richelieu, dit l'Auteur de la Vie du Prince marié, le 13 Février 1641, souhaita de lui donner une de ses nieces, & en fit faire la proposition au Prince de Condé son pere; mais celui-ci qui méprisoit une pareille alliance & qui avoit donné sa parole ailleurs, ne répondit pas comme on le vouloit. Le Cardinal, naturellement fier & accoutumé depuis long-temps à voir tout plier sous lui, ne put souffrir ce refus. Dès-lors il forme le dessein de perdre Condé, & met tout en usage pour en venir à bout. Les prétextes ne lui manquerent pas. On avoit déjà soupçonné le Prince d'avoir reçu de l'argent des Espagnols pour lever le siège de Dole, & quelques-uns disoient qu'il auroit pu mieux faire à Fontarabie. Ces discours passerent just qu'au peuple par l'artifice du Cardinal qui les faisoit répandre. Le Prince surpris & en même temps averti de se garder de Richelieu qui lui veut jouer

un mauvais tour , traite d'abord l'avis de bagatelle , mais il en reconnoît bientôt l'importance. Etant allé trouver le Cardinal , il en fut fort mal reçu. Richelieu le voyant entrer , parte à l'oreille du Capitaine de ses Gardes , & le Prince se souvient de ce qu'on lui a dit ; la crainte le saisit aussi-tôt ; il prend congé du Cardinal , apperçoit quelque mouvement parmi les Gardes , & s'imagine qu'on veut l'arrêter : l'ordre en étoit donné , dit-on. Dans cet embarras , Condé rentre dans la chambre de Richelieu , & lui fait excuse de ce qu'il n'a pas reçu avec empressement l'honneur qu'il lui faisoit de vouloir donner sa nièce au Duc d'Enguien : « Je m'étois engagé ailleurs , dit-il , j'ai voulu retirer ma parole auparavant ». Richelieu satisfait montre meilleur visage à Condé , s'entretient deux heures avec lui , & le reconduit jusqu'à l'escalier. Tout le monde blâme & avec raison l'action du Prince. Le soin qu'il a pris de stipuler des conditions fort avantageuses , fit juger que dans cette affaire il agissoit plus par intérêt que par crainte ».

Ce conte fait à plaisir est des plus mal imaginés. On n'arrête point un

premier Prince du Sang chez un Ministre d'Etat. Quand on en vient à de pareilles extrémités ; cela s'exécute au Louvre par ordre exprès du Roi & par ses Officiers : c'est ainsi que le même Condé fut autrefois arrêté. Quelque impérieux, quelque absolu que pût être Richelieu, on ne croira jamais qu'il ait osé concevoir le dessein de faire arrêter chez lui & par son Capitaine des Gardes, le premier Prince du Sang. Il est ridicule d'avancer que le Cardinal néglige insolument de conduire le Prince & de lui rendre les honneurs dus à son rang. Enfin on met à la bouche d'un homme qui ne manquoit ni d'esprit ni d'adresse, l'excuse du monde la plus impertinente. Il ne retira pas sa parole donnée ailleurs dans le temps qui se passa depuis sa sortie de la chambre du Cardinal jusqu'à ce qu'il s'avisât d'y rentrer : cela devoit être fait avant la visite rendue. Mais voici de meilleures preuves de la fausseté du conte. On rapporte une lettre du Prince au Cardinal, écrite deux ans auparavant : on y voit que le mariage du Duc d'Enghien avec la fille du Maréchal de Brézé étoit déjà conclu. *Pen trouve encore*

deux autres datées de la fin de 1639 :
 « Vous savez, dit le Prince à Richelieu dans celle du 4 Décembre, que je n'ai au monde qu'un désir, c'est de mettre dans votre maison ce que j'ai de plus cher. J'espère que vous rabattrez auprès du Roi ce qu'on lui a dit du secours de Salses, & que vous continuerez de m'aimer, c'est mon seul bonheur ». Et dans une autre du 13 du même mois :
 « Je suis sans nul dessein, & je n'ai qu'une seule prétention au monde, c'est d'entrer dans votre alliance ».

Pour achever de prouver la fausseté de la supposition, j'ajouterai que, l'année précédente, Condé tint à Toulouse les États de Languedoc au mois de Novembre 1638. Dans sa harangue à l'ouverture de l'Assemblée, il inséra, selon la coutume, cet éloge de Richelieu : « La conduite miraculeuse de M. le Cardinal, nous donne des arches continuées que rien n'est impossible sous cette divine, heureuse, courageuse & prudente direction ». Il ne revint à Paris avec son fils le Duc d'Enguien qu'au commencement de cette année, lorsque les préparatifs des divertissemens pour le mariage étoient presque fins. Si la peur donnée

de 1638
Richelieu
que je n'i
de mettr
i de plus
ez auprès
cours de
erez de
ar. Et
mois
qu'unt
d'ar

au Prince de Condé en fut la cause, il la faut placer deux ou trois ans plutôt; & comment accordera-t-on ce fait avec ce que des Mémoires indubitables nous apprennent de l'application servile du Prince durant plusieurs années à se mettre bien auprès du Ministre? On a reproché à Son Altesse en plein Parlement, de s'être jeté aux genoux de Richelieu pour lui demander Mademoiselle de Brézé. Condé donna hautement un démenti à l'Avocat qui avançoit ce fait, fourni par les parens du Cardinal dans leurs Mémoires. Croyons-en le Prince sur sa parole. Cependant la manière dont il s'exprime dans ses lettres à Richelieu, rend la chose assez vraisemblable.

elle
nait
de
No
ur
i

Le Cardinal avoit d'autant plus ardemment désiré ce mariage, qu'on le regardoit comme un grand acheminement à l'exécution du projet de se faire déclarer Régent du Royaume, en cas que Louis XIII, dont la santé paroissoit toujours foible & incertaine, vint à mourir avant la majorité de ses enfans. Richelieu avoit besoin pour cela d'un puissant appui contre Marie de Médicis qui auroit retrouvé ses partisans, contre

la Reine Anne d'Autriche qui n'en devoit pas manquer, enfin contre Gaston, Duc d'Orléans. Quoique chacune de ces trois personnes divisées d'intérêt eût tâché de faire valoir ses prétentions, elles se seroient du moins réunies pour chasser un Ministre haï des Grands & du Peuple. Quel autre crédit pouvoit-il leur opposer que celui des deux premiers Princes du Sang? N'ayant aucune raison de demander la régence au préjudice de la grand-mère, de la mère & de l'oncle du Roi, ils devoient souhaiter de la voir entre les mains de leur allié, sous l'administration duquel ils auroient eu grande part aux affaires & aux premiers emplois. Le Prince de Condé songeoit à s'enrichir. Ce Prince, comme nous l'avons remarqué à son article, étoit d'une avarice indigne d'un particulier ordinaire, & à plus forte raison d'un premier Prince du Sang Royal. Quant au Duc d'Enguien, il se flattoit d'obtenir bientôt le commandement général des Armées de terre. Richelieu les laissoit se repaître de leurs vastes espérances, & ménageoit habilement le vice honteux du père & la noble ambition du fils; cependant il travailloit sour-

dement à l'établissement de sa propre fortune. Le Marquis de Brézé son neveu promettoit beaucoup, & se formoit si bien aux fonctions de la charge d'Amiral, le Duc d'Enguien faisoit paroître tant de valeur & de si grands talens pour le commandement des Armées, que le Roi venant à mourir, les deux beaux-frères étoient plus que capables de maintenir leur oncle contre leurs ennemis. Soutenus l'un & l'autre par son génie & par son expérience, ils auroient pu se rendre maîtres des plus grandes forces de l'Etat, & se seroient mutuellement appuyés. Tels furent, à mon avis, les véritables motifs du Prince de Condé, du Duc d'Enguien & du Cardinal de Richelieu dans l'alliance qu'ils contractèrent ensemble. Celui-ci, plus fier & plus délié, fut se faire rechercher par Condé, toujours timide & toujours empressé de mettre de grands biens dans sa maison.

Après la mort du Comté de Soissons, le Duc de Bouillon prit enfin le parti de se réconcilier, du moins en apparence, avec Richelieu. Dans cette pensée, il va se jeter aux genoux du Roi

à Mézïeres. On le reçut fort bien ; parce que le Cardinal craignoit que Bouillon ne se mît en tête de défendre Sédan jusqu'à ce qu'il pût être secouru. Pour emporter cette Place , il auroit fallu lever le siège d'Aire. Louis XIII ne pouvoit entreprendre ces deux sièges à la fois , ni faire tête aux Troupes Espagnoles qui viendroient au secours d'Aire & de Sédan ; les siennes n'étoient pas assez nombreuses. Le Duc ne doutoit pas que ce ne fût le motif du Cardinal. Ils se défioient donc l'un de l'autre d'un accommodement que la nécessité des affaires leur extorquoit. S'ils pensèrent dès-lors à se tromper réciproquement , ils jouèrent très-bien leur personnage. Bouillon garda toujours les bienséances : il rendit les soumissions dues au Roi , & soutint son rang avec dignité. Ni trop fier , ni trop rampant , il fut tellement plaire à Louis XIII , que Sa Majesté le loua d'avoir pris ce juste milieu : « Il n'y en avoit ni trop , ni moins qu'il ne falloit , dit-il à Puyfégur ».

Le Duc alla rendre visite à Richelieu qui le retint à dîner : le Cardinal ne paroïssoit pas moins content que son Maître. « S'il n'y avoit eu , dit-il

à quelqu'un , ni désobéissance , ni rébellion dans l'entreprise de Bouillon , je l'estimerois autant qu'aucune action du fameux Spinola , tant elle a été bien conduite depuis le commencement jusqu'à la fin ». Le discours tenu au Roi en présence du Duc , ne fut pas moins obligeant , s'il étoit sincere. « Sire , dit le Ministre , il faut donner à M. de Bouillon le commandement d'une de vos Armées : s'il a battu les François avec des Troupes Espagnoles , que ne fera-t-il point quand vous le mettrez à la tête des vôtres contre les Espagnols » ? Nous avons l'acte par lequel Louis , touché du repentir & des soumissions du Duc , promet de faire expédier une abolition en bonne forme , afin qu'il ne puisse être recherché sur son crime. On dressa ensuite certains articles particuliers , où le Cardinal accorderoit , au nom du Roi , les demandes faites par le Duc , & se rendit garant de la fidélité de Bouillon , articles que celui-ci ratifia en ces termes : « Je conjure M. le Cardinal de Richelieu de répondre de ma fidélité au Roi , lui promettant sur ma foi & sur mon honneur que je mourrai plutôt que d'y manquer en

quoi que ce puisse être ». Dans ce temps-là même il prêtoit l'oreille aux propositions que les plus grands ennemis du Ministre lui faisoient , ce qui ne donne pas une haute idée de la probité de Bouillon. Les lettres d'abolition furent expédiées tant pour le Duc que pour ses complices.

Le Duc de Guise y fut seul excepté avec le Baron Dubec qui avoit été condamné pour avoir trop tôt rendu la Capelle au Cardinal-Infant. Il étoit venu joindre le Comte de Soissons. Bouillon ne demanda rien d'abord pour le Duc de Guise , à l'insçu duquel la négociation s'entamoit. Mais Puyfégur en parla de lui-même en ces termes à Richelieu : « Monseigneur , j'ai eu l'honneur d'être Page de feu M. le Duc de Guise , je vous prie très-humblement que son fils soit compris dans le Traité ; si je pouvois lui rendre ce service , je me croirois fort heureux : le monde s'imagine que Votre Eminence le veut perdre pour avoir ses Bénéfices , & que M. Desnoyers obtiendra l'Archevêché de Reims. — Je vous fais bon gré de la demande que vous me faites en faveur de M. de Guise , répond le dissimulé

Richelieu en embrassant Puyfégur : le Roi lui accordera volontiers de revenir en France, & de demeurer en celles de ses maisons qu'il voudra choisir, pourvu que ce ne soit ni Guise ni Reims; & pour vous témoigner que je n'ai aucun mauvais dessein contre lui, le Roi souffrira qu'il garde ses bénéfices après avoir épousé la Princesse Anne ».

Puyfégur remarque dans sa lettre au Duc de Bouillon, ce qui s'étoit passé à l'égard du Duc de Guise, & le prie de la lui montrer s'il le jugeoit à propos. Mais Guise n'avoit nulle envie de se raccommoder avec la Cour; sans rien dire à Bouillon, dont il paroïssoit mécontent, parce qu'on ne l'avoit pas attendu pour livrer la bataille, il sort de Sedan & retourne à Bruxelles. Bouillon envoie incontinent un Gentilhomme après lui, & le prie de lui vouloir donner un rendez-vous, afin qu'ils puissent concerter ensemble ce qui regarde leurs intérêts communs, Guise répond qu'il sera dans trois jours à Sedan, & depuis ce temps-là on n'entend plus parler de lui. Cela n'empêcha pas que le Duc de Bouillon ne demandât, par bienséance ou autrement, qu'il

fût compris dans l'accommodement ; ce qu'on voit par cet article : « Sa Majesté ne trouve point mauvais que M. de Bouillon s'emploie en faveur de M. de Guise ; mais ayant encore témoigné depuis la mort de M. le Comte sa mauvaise volonté pour la France , il n'y a personne qui ne doive juger que la raison veut que Sa Majesté fasse distinction entre la conduite de M. de Bouillon & celle de M. de Guise, en pardonnant au premier & non au second ».

Le Parlement de Paris recommence donc ses procédures criminelles contre le Duc de Guise. Le 6 Septembre 1641, il est condamné par contumace de la manière la plus infamante. Le 30 du même mois, on lui tranche, comme on dit, la tête en effigie dans la Place de Greve. On n'avoit garde d'omettre des formalités qui donnoient au Roi le droit de disposer de plusieurs riches Bénéfices. Pendant que toute la France plaignoit le malheur du Duc, il fait à Bruxelles une action qui le perd de réputation, & qui par la suite le jeta en de terribles embarras : épris des charmes d'une Dame, veuve du Comte

de Bossu, il en vint au point d'oublier son engagement avec la Princesse Anne de Gonzague; il épousa secrètement la Comtesse vers le mois de Novembre, & publia son mariage peu de temps après. La Duchesse d'Orléans, la Princesse de Phaltzbourg, la Duchesse de Chevreuse, le Duc d'Elbeuf & les premières personnes de Bruxelles, se récrièrent; les uns, contre la mésalliance avec une personne d'une naissance inférieure; les autres, contre l'infidélité commise à l'égard d'une Princesse de Maison Souveraine. Le Duc d'Elbeuf crut que son âge lui donnoit le droit de faire des reproches au chef de sa maison qui se déshonoroit dans le monde. Guise les reçoit fort mal, & veut voir d'Elbeuf l'épée à la main. Ceux qui gouvernoient les Provinces depuis la mort du Cardinal-Infant, avertis de la querelle & du rendez-vous donné, eurent soin d'empêcher le combat, & donnerent des Gardes aux deux cousins. Le Roi d'Espagne avoit promis soixante mille écus de pension à Guise, & l'Empereur le devoit nommer Général de ses Troupes, commandées par le Baron de Lamboi. Tout cela fut

arrêté ou suspendu pour faire rentrer le jeune étourdi en lui-même ; mais rien ne fut capable de l'ébranler. Insensible aux reproches de sa mere accablée de douleur , aux remontrances de ses plus proches parens , à la perte de l'unique ressource qui lui restoit après la confiscation de tous ses biens en France , & à la flétrissure de sa réputation dans toute l'Europe , il continua de vivre avec la Comtesse jusqu'à ce que , dégoûté d'elle , il s'aperçut à la fin de la folie qu'il avoit faite.

Par la mort de ses deux freres aînés , Henri de Lorraine , revêtu de l'Archevêché de Reims & de plusieurs riches Bénéfices , se trouva héritier du Duché de Guise & des grands biens de sa maison. Il avoit quitté Florence, quelques années auparavant, dans le dessein de venir en France jouir de ses revenus ; mais n'osant se montrer à la Cour ni à Paris sans l'agrément du Roi , il pria le Duc de Bouillon de le recevoir à Sedan , ville dont le séjour lui étoit plus commode que toute autre , à cause du voisinage de la Champagne où il avoit de riches possessions : de là il écrit à Richelieu , & le prie de lui obtenir la permission d'aller
rendre

rendre ses devoirs à Louis XIII. On lui accorde celle de venir à Paris, mais on lui défend de paroître à la Cour. Amoureux d'Anne de Gonzague, seconde fille de Charles, Duc de Nemours & ensuite de Mantoue, Henri, qu'on nommoit alors l'Archevêque de Rheims, découvre au Cardinal de Richelieu son éloignement pour l'état ecclésiastique, & le dessein qu'il a formé de se défaire de ses Bénéfices à de certaines conditions, & demande qu'on lui laisse la permission d'épouser la Princesse Anne de Mantoue. « Cette affaire, Monsieur, répond Richelieu, mérite que vous y pensiez sérieusement. Avez-vous assez réfléchi sur la conséquence de la démarche que vous voulez faire ? Prenez encore du temps ». Toujours plus épris de sa maîtresse, l'Archevêque revient à la charge, & redouble ses instances auprès du Cardinal. « Vous nous faites, Monsieur, des offres fort avantageuses, réplique celui-ci : quoi ! vous jouissez de 400,000 livres de rente en Bénéfices, & vous renoncez pour une femme à un morceau si friand ? Je vous admire. D'autres sacrifieroient quatre cent mille femmes, s'ils les avoient, pour ce

que vous prétendez quitter : la Princesse Anne n'est pas riche ; où trouverez-vous de quoi vivre ? Votre pere, irrité de la démarche que vous voulez faire, ne vous donnera rien ». On croit, & c'est avec beaucoup de vraisemblance, qu'il y avoit plus de dissimulation & d'artifice que de sincérité dans les avis de Richelieu ; il étoit bien-aïse que l'Archevêque en fit la folie. La Maison de Guise perdoit un revenu considérable, & devenoit beaucoup moins puissante. Le Cardinal le souhaitoit depuis longtemps ; il espéroit encore d'avoir plusieurs Bénéfices pour enrichir ses parens, pour récompenser ses créatures & pour s'en faire de nouvelles.

Toutes les difficultés formées par le Cardinal ne servoient qu'à irriter la passion de l'Archevêque ; on s'y attendoit bien. La négociation s'entame tout de bon, & l'Archevêque s'apperçoit que l'ennemi mortel de sa Maison ne pense qu'à le dépouiller de ses Bénéfices, en ne lui assurant que des pensions assez modiques, & sans en donner aucun à ses freres cadets. Quelqu'un lui ouvrit-il les yeux ? La confiance d'amener un jeune homme imprudent & amoureux

à tout ce qu'on voudroit, ne trompait-elle point le Cardinal ? Quoi qu'il en soit, l'Archevêque s'enfuit de Paris, se dérobe aux pièges qu'on lui tend, & revient à Sedan. Là il apprend la mort du Prince de Joinville son frere aîné, & se voit héritier de la Maison de Guise. L'envie de se marier redouble, & la Princesse Anne, dont l'amant est devenu un des meilleurs partis du Royaume, ne s'oublie pas dans une si belle occasion ; elle fait de son mieux afin d'engager davantage le nouveau Prince de Joinville. Le Chevalier Cornaro, Ambassadeur de la République de Venise en France, fut chargé de ménager l'affaire auprès de Richelieu. Les remontrances du Duc de Guise encore vivant modérèrent un peu l'aveugle ardeur de son fils. « La face des affaires peut changer en un moment, lui disoit-on, de la part de son pere : la santé du Cardinal n'est pas trop bonne, il paroît ne devoir pas vivre encore long-temps : en tout cas, on lui connoît un assez grand nombre de puissans ennemis ; que fait-on ce qui peut arriver ? C'est un avantage considérable pour vous-même, que ces Bénéfices demeurent dans votre Maison ;

& passent à un de vos freres ». Charles de Lorraine meurt sur ces entrefaites ; & de Prince de Joinville , Henri devient Duc de Guise ; titre que nous lui donnerons désormais.

La négociation du mariage avec Anne de Gonzague & de la renonciation aux Bénéfices se renoue incontinent , & fut sur le point d'être conclue par le Ministre Vénitien. Selon toutes les apparences il en auroit eu l'honneur , si Richelieu n'eût pas tant insisté sur une trop prompte sortie de Sedan , & s'il eût voulu promettre une partie des Bénéfices au frere du nouveau Duc , & à la Duchesse-Mere , la liberté de revenir en France. Le Duc de Bouillon profite alors de la dureté du Ministre ; il anime tellement de Guise contre leur ennemi commun , & lui inspire une si grande défiance , qu'il entre dans le Traité entamé avec le Cardinal-Infant , & qu'il va lui-même à Bruxelles en presser la conclusion. Richelieu se repentit alors ; il voulut , mais trop tard , gagner le Duc de Guise à quelque prix que ce fût , & ne craignit pas pour cela d'exposer la réputation d'Anne de Gonzague. Son Amant , plus passionné que jamais , avoit

demandé qu'il lui fût permis de la voir en quelque endroit de la Champagne, & paroïssoit disposé à faire tout ce qu'elle voudroit. La Princesse témoignoit un aussi grand empressement de parler au Duc. Peu scrupuleuse sur l'article des bienséances, elle l'avoit conduit assez loin de Paris, lorsqu'il en sortit secrètement; on ne savoit si la fantaisie ne lui prendroit pas de l'aller joindre à Sedan. C'est pourquoi Richelieu lui fit défendre cette année de sortir de Nevers, où elle s'étoit retirée. Au mois d'Avril, Anne s'échappe déguisée en homme. La chose ne fut point si secreta que le Vicomte de Tavannes, Lieutenant de Roi en Bourgogne, n'en eût connoissance; il arrête à son passage la nouvelle héroïne de roman, & se hâte d'écrire en Cour. Quelle fut sa surprise, lorsqu'il reçut ordre de la laisser en liberté, & de lui fournir un carrosse & des chevaux! Le Vicomte dut juger qu'elle étoit sortie de Nevers à l'instigation de Richelieu, qui l'envoyoit secrètement à Sedan afin de détacher son Amant des liaisons prises avec le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon. Guise vint au-devant d'elle à

deux journées de Sedan. L'unique fruit de cette équipée fut la perte entière de la réputation d'Anne de Gonzague. Le mariage , comme nous venons de le dire , ne se fit point , & le Duc demeura uni aux mécontents. Mais si elle n'eut point alors l'avantage de se faire Duchesse de Guise , les filles qu'elle eut depuis du Prince Edouard Palatin son époux ont hérité des biens de cette grande Maison , après la mort des neveux & de la sœur de celui qu'elle avoit aimé si éperdument.

Pierre Scaron , Evêque de Grenoble & de la même famille que le Poète , fut complimenté le Cardinal de Richelieu ; & ce compliment intitulé : *Harangue en forme de très-humble remerciement fait à Monseigneur l'Eminentissime Cardinal* , étoit rempli de louanges , de flatteries ou plutôt de fadeurs en style du temps : il lui dit « que la nature a donné tant de pointe & de vivacité à son esprit , qu'il connoît en un instant les effets à venir par les causes présentes ; que l'admirable conduite de Son Eminence dans une si prodigieuse diversité d'affaires , fait juger que sa prudence est sem-

blable au balancier d'une horloge ; que sa prévoyance surnaturelle qui roule & qui agit sur tout le monde , ressemble aux étoiles qui demeurent durant le jour sur nos têtes sans que nous les puissions découvrir ; que le Roi , avec la chaîne des vertus de Son Eminence , soutient & affermit le bâtiment de son Etat. Quel amphigouri ! Le Prélat , après avoir prodigué tous ces complimens à l'Eminence , lui recommande en ces termes les intérêts des Eglises de France : « Maintenant, Monseigneur, le Sauveur de nos ames, notre souverain Pontife , présente à Votre Eminence , par les vœux de cette Compagnie , l'Eglise Gallicane sa fille aînée , afin que par vos soins elle croisse de biens, d'honneurs & d'autorité ; c'est la faveur que nous voulons espérer de la bonté de Votre Eminence : nous promettant aussi qu'Elle balancera toujours ses graces entre les avantages de la France & les intérêts de l'Eglise , puisque sa qualité l'oblige à l'une , & son caractère à l'autre. Cependant , nous tâcherons de mériter l'honneur de votre affection par la gloire de notre obéissance ». Voilà un compliment bien tourné !

Mazarin fut compris dans la nomination des Cardinaux faite par Urbain VIII, le 16 Décembre 1641, à la sollicitation de Louis & de Richelieu. Quelques jours auparavant sa nomination, il avoit obtenu la riche Abbaye d'Orcan, qu'avoit ci-devant possédée le Duc de Guise qui venoit d'épouser *la Comtesse de Bossu*. La promotion de Mazarin au Cardinalat fit naître une difficulté sur le rang qu'il prendroit avec les Princes du Sang. Le jeune Duc d'Enguien (depuis le Grand Condé) qui à l'exemple de son pere cédoit toujours le pas au Cardinal de Richelieu, refusa d'avoir la même complaisance pour le Cardinal Mazarin. Celui-ci en porta ses plaintes au premier Ministre, qui voulut engager le Duc d'Enguien à ne pas frustrer Mazarin des honneurs qu'il prétendoit être attachés à la dignité de Cardinal. « Vous me cédez bien à moi, lui dit Richelieu : or, il faut bien que ce soit comme Cardinal ; car sans cela je ne suis qu'un simple Gentilhomme, & vous êtes un grand Prince. — Monsieur, lui répond le Duc d'Enguien ; quand je vous cede, je ne considère en vous

que vos excellentes qualités & les grands services que vous avez rendus à ma Maison ». Une réponse si polie ne satisfit point le Cardinal de Richelieu, qui dans le haut degré de puissance où il étoit élevé, ne pouvoit souffrir qu'on lui résistât. Il s'aperçut que le Duc d'Enguien étoit capable de soutenir avec fermeté les avantages de sa naissance sans se laisser ébranler ni par la crainte de la disgrâce, ni par l'espérance de la faveur. Il ne jugea pas à propos de le presser davantage, & il aima mieux attendre le retour du Prince de Condé, pour qui le Duc d'Enguien avoit un respect infini. Dès qu'il fut arrivé, le Duc d'Enguien lui raconta tout ce qui s'étoit passé entre lui & le Cardinal de Richelieu au sujet de la prétention de Mazarin. Le Prince approuve d'abord la conduite de son fils; mais quand il eut parlé au Cardinal de Richelieu, il change de sentiment, & veut absolument qu'on donne la droite au Cardinal Mazarin. Le Duc d'Enguien obéit, & il eut au moins la satisfaction de s'être roidi contre l'autorité du premier Ministre & de n'avoir fléchi que sous celle de son pere; mais il évita toujours

autant qu'il lui fut possible de se rencontrer avec la nouvelle Eminence. L'année suivante, ayant appris en passant à Lyon, que les Cardinaux Bichi & Mazarin étoient dans cette ville, il aima mieux partir sans voir le Cardinal de Lyon, que d'être obligé de leur donner la main. Le Cardinal de Richelieu fut piqué de ce qu'il avoit manqué de rendre visite à son frere. Le Prince de Condé, qui ne craignoit rien tant que de déplaire au premier Ministre, en fit des reproches à son fils, qui fut encore obligé, pour contenter son pere, d'envoyer un Gentilhomme au Cardinal de Lyon, avec une lettre plus que polie, dans laquelle il lui dit, entre autres choses, que s'il n'eût craint de rencontrer chez lui les Cardinaux de Bichi ou Mazarin, il auroit eu l'honneur d'aller le voir, & qu'il n'auroit pas manqué à lui rendre ce qu'il lui doit & lui devra toute sa vie, les mêmes devoirs qu'il rend à M. le Cardinal son frere. Il promet à M. de Lyon d'aller le voir lors de son voyage en Bourgogne, qui doit avoir lieu l'année suivante. Il finit par ces mots : « Conservez-moi, je vous prie, votre amitié, & faites-moi la fa-

veur de croire que je suis , Monsieur ,
votre très-humble & très-affectionné ser-
viteur. *Signé* LOUIS DE BOURBON». Voilà
qui est bien humble pour un premier
Prince du Sang ! Le Duc d'Enguien tint
sa parole. Il fit l'année suivante le
voyage de Lyon , pour voir le Cardinal
frere du Ministre ; & ne l'ayant point
trouvé dans son Archevêché , il alla
jusqu'à l'Abbaye de Saint-Victor de
Marseille où ce Prélat s'étoit rendu ,
quoiqu'il fût , à ce qu'on prétend , que
ce Prince étoit sur le point d'arriver à
Lyon pour lui rendre visite.

Les soupçons & la défiance commen-
çoient ou plutôt n'avoient point cessé
entre Louis XIII & Richelieu. Les lettres
obligeantes qu'ils s'écrivirent récipro-
quement après la disgrâce de Cinquars ,
étoient pleines d'artifice & de dissimu-
lation. Le Cardinal , inquiet du refroi-
dissement continuel du Roi à son égard ,
a recours à cet artifice usé. Il fait encore
semblant de vouloir se retirer des af-
faires , & d'être dans la résolution de
ne penser plus qu'à prendre du repos
& à rétablir sa santé. Mais dans le même

temps il engage sous main Frédéric-Henri, Prince d'Orange, à faire exprès, récommander à l'Ambassadeur des Etats-Généraux des Provinces-Unies en France, d'insinuer à Sa Majesté, qu'effrayés de ce qu'Elle sembloit, il y a quelques mois, disposée à éloigner Richelieu, ils écouteront les propositions que la Cour de Madrid leur faisoit d'une paix particulière ou d'une treve avec le Roi d'Espagne. Cela réussit parfaitement. Louis intimidé résolut de conserver son Ministre à quelque prix que ce fût, & de lui accorder les demandes extravagantes qu'il faisoit pour lors à Sa Majesté. La Cour s'étoit rendue de Fontainebleau à Saint-Germain-en-Laye, sous prétexte de conseils fréquens qu'exigeoit alors la situation des affaires de l'Europe. Richelieu presse le Roi de venir demeurer au Louvre, ou au Château de Madrid dans le Bois de Boulogne, ou à Saint-Maur-des-Fossés un peu au-delà de Vincennes. Il s'imaginait que Saint-Germain étant un lieu trop ouvert & trop exposé, certains Officiers de la Maison du Roi, complices, disoit-il, des mauvais desseins de Cinqmars, y

pouvoient aisément venger la mort de leur ami (qu'il venoit de faire périr sur un échafaud) par un attentat contre la personne de celui qu'ils en croyoient l'auteur. Le Cardinal nomme ensuite quatre Officiers de la Maison du Roi, dont il demande l'éloignement ; Troiville, Lieutenant des Mousquetaires, Tailladet, de la Salle & des Effarts, Capitaines aux Gardes. Soupçonnoit-il ces Gentilshommes d'avoir offert leurs services au Grand-Ecuyer pour le défaire de son ennemi, ou du moins de le leur avoir promis quand il les leur demanda? L'arrogance fut encore poussée plus loin de la part de Richelieu : il prétendit entrer au Louvre accompagné de ses propres Gardes qui demeureroient mêlés avec ceux du Roi. Pouvoit-il témoigner plus clairement sa peur d'être assassiné dans le Louvre comme le Maréchal d'Ancre son ancien patron? Louis avoit consenti qu'on le défit d'un Ministre de sa mere; Richelieu craignoit qu'il ne trouvât un nouveau Luines qui dissipât encore les scrupules du Roi sur l'article de l'assassinat.

Louis XIII fit d'abord difficulté d'accorder ces demandes extravagantes &

injurieuses à sa personne ; mais le Cardinal persuadé que les insinuations des Etats-Généraux ont tellement intimidé Sa Majesté , qu'Elle n'osera plus rien refuser , fait encore semblant de vouloir abandonner le timon des affaires. Lorsqu'incertain du parti qu'il doit prendre , Louis craint d'un côté de mécontenter ses alliés , & pense de l'autre à punir l'audace d'un Ministre qui veut lui faire la loi , Chavigny arrive à Saint-Germain , & présente à Sa Majesté un Mémoire où l'artificieux Cardinal demande à quitter le Ministère , puisqu'il ne plaît plus à Louis d'éloigner des Officiers suspects au Ministre , dont ils ont juré la perte , parce qu'il sert trop utilement son Prince. « Sortez d'ici , dit le Roi justement indigné , & rapportez à celui qui vous envoie , qu'il a continuellement auprès de lui certaines gens dont je me défie avec plus de raison qu'il ne se défie du Lieutenant de mes Mousquetaires & des trois Capitaines qu'il me nomme : je parle de vous , Chavigny , & de votre ami Desnoyers. S'il faut que Troville & les autres soient éloignés , je vous chasserai tous deux de la Cour au même instant ».

Mazarin paroît ensuite avec sa souplesse italienne, & ménage avec tant de dextérité l'esprit de Louis XIII, que la crainte de donner aux Etats-Généraux le moindre prétexte de conclure leur accommodement particulier avec l'Espagne, le détermine enfin à contenter un Ministre dont il redoute lui-même l'esprit altier & vindicatif.

Le congé des sieurs de Tailladet, de la Salle & des Effarts fut donné le 26 Novembre 1642, dit l'Auteur d'une Relation imprimée dans les *Mémoires de Montrésor*. Le Roi ayant souffert que le Cardinal lui fit cette violence, eut néanmoins le courage de vouloir que pendant leur éloignement leurs charges fussent exercées par leurs Lieutenans, & que leurs pensions leur fussent payées dans le lieu de leur retraite. Comme des Effarts étoit beau-frere de Troville, il fallut que Sa Majesté l'envoyât servir en Italie, pour contenter le Cardinal. Mais la peur de celui-ci ne s'arrêta pas là. Troville qui en étoit le principal objet, devoit être éloigné de la Cour, afin de mettre l'esprit de Son Eminence en repos. Après une forte résistance, le Roi fut

contraint *d'obéir*. Le premier Décembre, le Roi envoie un des parens de Troiville lui donner son congé, & peu après le fait visiter par un des Gentilshommes de Sa Majesté. « Je suis expressément chargé, dit celui-ci au Lieutenant des Mousquetaires, de vous assurer de la continuation de la bonne volonté du Roi : s'il accorde votre éloignement aux importunités du Cardinal ; Sa Majesté vous conserve toute sa bienveillance ; Elle vous laisse partir, mais ce ne sera que pour peu de temps ; le Roi veut que vous vous retiriez à Moustiers ; vos pensions vous y seront payées avec une augmentation de la moitié ». Troiville partit le jour même sans voir le Cardinal, déjà attaqué de la maladie qui devoit bientôt le mettre au tombeau. Richelieu se flattoit de disposer à sa fantaisie de la charge de cet Officier & de celles des trois autres, mais le Roi s'opiniâtra toujours à ne pas le souffrir. L'exil de ces trois Gentilshommes n'eut donc pas le succès que Son Eminence espéroit : elle n'y compta plus quand elle apprit avec quelle hauteur le Roi avoit répondu à Chavigny qui le pressoit d'agréer ceux que le Cardinal vou-

loit mettre dans les places vacantes , & de quel ton il avoit commandé au Secrétaire d'Etat de sortir de Saint-Germain. Sa Majesté montra encore plus d'humeur à Desnoyers ; Elle lui dit mille choses dures , & lui ordonna de les reporter toutes à Richelieu. Peu de temps après le Cardinal Mazarin étant venu pour adoucir les choses & pour tenter l'accommodement de Chavigny qui l'accompagnoit, Louis XIII les reçut l'un & l'autre très-froidement , & témoigna le plus grand mépris au dernier. La défiance que le Monarque & le Ministre eurent l'un de l'autre depuis la mort de Cinqmars , altéra tellement leur santé , qu'ils en perdirent tous deux la vie.

L'Historien du Maréchal de Gassion , rapporte que ce dernier arrivé à Paris huit ou neuf jours avant la maladie dont mourut Richelieu , observa que le Cardinal avoit la voix assez dégagée , mais que c'étoit plutôt un effet de son courage que de sa vigueur naturelle. Il affectoit d'en témoigner , & se déguisoit à lui-même & aux autres les approches de la mort. Durant plusieurs

années , il fut tourmenté des hémorroïdes. Un Médecin les arrêta mal à propos. « Guérissez-moi promptement , disoit le Marquis de Louvois à son Docteur , je n'ai pas le temps d'être malade ». Richelieu n'avoit-il pas la même impatience ? Quoi qu'il en soit , on a cru que le sang trop âcre du Cardinal se répandit depuis sur toutes les parties du corps. Il se forme bientôt sur son bras droit une fluxion , puis un ulcere qu'on ferme en employant des caustiques : l'humeur se répand dans sa poitrine , & cause des abcès au-dessus du poumon : de là cette douleur au côté , cette difficulté de respirer qu'il sentit dans les derniers jours de sa vie. De toutes les relations que nous avons de la mort de cet homme extraordinaire ; la plus exacte me paroît celle qui se trouve dans les Mémoires de Montrésor. On y voit que le Cardinal fut saisi de la fièvre & d'une grande douleur de côté , le 28 Décembre ; l'une & l'autre redoublèrent tellement le dernier jour du mois , qu'il fallut recourir aux remèdes. Il fut saigné deux fois dans la nuit & autant le lendemain ; le mal augmente au lieu de

diminuer ; un crachement de sang survient ; on fait , par ordre du Roi , des prieres publiques dans toutes les Eglises de Paris , pour la guérison d'un Ministre dont Sa Majesté se voyoit avec plaisir au moment d'être délivrée.

Le 2 Décembre , après de longues sollicitations , Louis alla voir Richelieu. Il entre dans sa chambre accompagné du Marquis de Villequier , Capitaine de ses Gardes. « Sire , lui dit le Cardinal , voici le dernier adieu : en prenant congé de Votre Majesté , j'ai la consolation de laisser son Royaume plus puissant qu'il n'a jamais été , & vos ennemis abattus : la seule récompense de mes peines & de mes services que j'ose demander à Votre Majesté , c'est la continuation de sa bienveillance & de sa protection à mes neveux & à mes parens : je ne leur donnerai ma bénédiction qu'à condition qu'ils vous serviront toujours avec une fidélité inviolable. Votre Majesté a dans son Conseil plusieurs personnes capables de la servir utilement ; je lui conseille de les retenir auprès d'Elle ». On dit que le Ministre mourant recommanda Mazarin comme le sujet le plus propre à remplir sa place. Desnoyers fut nommé

particulièrement. Louis promet d'avoir égard aux recommandations & aux bons avis de Richelieu ; & pour lui témoigner plus d'affection qu'Elle n'en avoit réellement , Sa Majesté lui fait prendre de sa main deux jaunes d'œuf ; Elle passe ensuite de la chambre dans la galerie , s'y promene , considere les tableaux dont elle est remplie , & ne peut s'empêcher de rire , ce qui fut remarqué. Voullant voir de près le cours de la maladie , il va coucher au Louvre , & y demeure jusqu'à la mort du Ministre.

Cependant Richelieu demande avec beaucoup de fermeté à ses Médecins , combien sa vie peut encore durer ; les prie de lui parler sincérement , & proteste qu'il est bien préparé à la mort. « Monseigneur , lui répondent ces flatteurs , il n'y a rien encore à désespérer : la vie de Votre Eminence est si nécessaire à l'Etat , que Dieu fera un coup de sa main pour la lui conserver : il faut attendre jusqu'au septieme jour ; avant cela nous ne pouvons porter aucun jugement , suivant les regles de notre art ». Puis appelant un des Médecins du Roi , « Monsieur Chicot , lui dit le Cardinal , je vous conjure , non comme Médecin ,

mais comme ami , de me parler à cœur ouvert. — Monseigneur , reprit Chicot , après s'en être défendu quelque temps , je crois que dans vingt-quatre heures vous serez mort ou guéri. — C'est parler comme il faut , reprend le Cardinal , je vous entends ». Aussi-tôt il fait appeler Lescot son Confesseur , nommé à l'Evêché de Chartres. Le Curé de Saint-Eustache , sa Paroisse , apporte le Viatique à une heure après minuit ; le Cardinal le reçoit avec un grand extérieur de dévotion : « Voilà mon Juge , dit-il , lorsqu'on eut posé le Ciboire sur la table ; je le prie de me condamner si j'ai eu d'autre intention que de bien servir la Religion & l'Etat ». Il demande ensuite l'Extrême-Onction ; le Curé la lui administra deux heures après. Avant cette cérémonie , « Mon Pasteur , dit le malade , parlez-moi , je vous prie , comme à un grand pécheur ; traitez-moi comme le dernier de la Paroisse ». Après qu'il eut récité , suivant la coutume , l'Oraison Dominicale & le Symbole des Apôtres , en baisant un Crucifix qu'il tenoit à la main , le Curé lui demande s'il croyoit tous les articles de foi. « Oui , sans aucune restriction , répond-il ; si j'avois

mille vies, je les donnerois toutes pour la Foi & pour l'Eglise. — Monseigneur, reprend le Curé, pardonnez-vous à vos ennemis & à ceux qui vous ont offensé? — De tout mon cœur, & comme je prie Dieu de me pardonner ». Sur la demande, en cas que Dieu lui rendit la fanté, s'il le serviroit avec plus de fidélité que jamais? — Qu'il m'envoie plutôt mille morts, s'écrie-t-il, s'il prévoit que je doive jamais consentir à un seul péché mortel ». Quelques dévots dirent sérieusement au Roi que son Ministre étoit mort comme un Saint; & à quelques jours de là, Sa Majesté en fit le conte à Troiville, rappelé à la Cour immédiatement après la mort de Richelieu : « *Si l'ame de Richelieu va au Ciel,* reprit cavalièrement le Gentilhomme en son patois Gascon, que Louis XIII entendoit fort bien, *par ma foi, Sire, il faut que le Diable se soit laissé dévaliser en chemin ».*

Pendant sa maladie, Richelieu parla souvent à la Duchesse d'Aiguillon. Quand on en vint aux derniers adieux, il lui défendit très-expressément, mais en des termes pleins d'affection, d'accomplir le vœu qu'elle avoit fait depuis plusieurs

années de se retirer dans un Couvent. « Si vous voulez me déplaire après ma mort, vous n'avez, ajouta-t-il, qu'à y penser : vous êtes plus nécessaire dans le monde : je vous prie d'avoir soin de l'éducation des jeunes Pontcourlai, vos neveux & les miens. Vous êtes la personne que j'ai le plus aimée, reprit-il, après lui avoir baisé la main ; je suis bien mal ; retirez-vous, ma niece, je vous en prie, votre tendresse m'affecte trop, épargnez-vous la douleur de me voir mourir ». La Duchesse, fondant en larmes, sort d'elle-même ; on fut obligé de la saigner au pied, & on eut beaucoup de peine à lui tirer du sang. Les Médecins ayant abandonné le malade, on le mit entre les mains d'un Empirique, dont les remèdes parurent le soulager un peu. Desnoyers court en porter la nouvelle au Louvre, entre dans la chambre du Roi & crie d'un air content : « Sire, M. le Cardinal est ressuscité ! Louis, à qui son Médecin avoit dit que la chose étoit impossible, ne croit pas le Secrétaire d'État, & ne témoigne ni joie ni tristesse. Peu de temps après, deux personnes viennent consécutivement annoncer au Roi que

son Ministre est expiré. *Voilà un grand politique mort*, dit froidement Sa Majesté à quelques-uns de ses courtisans. Cette courte oraison funebre, dit M. Anquetil, renferme tout ce qu'on peut dire de lui.

Armand-Jean Dupleffis, Cardinal Duc de Richelieu, Pair, Grand-Maitre & Intendant de la Navigation & Commerce de France, Commandeur des Ordres du Roi, Chef du Conseil & principal Ministre d'Etat de Sa Majesté, termina ainsi sa vie, le 4 Septembre 1642, dans la cinquante-huitieme année de son âge, presque à la vue de son Prince, qui ne fut jamais si content d'aucune chose arrivée sous son regne, dit l'Auteur de la Relation que j'ai principalement suivie. Le Cardinal, ajouta-t-il, eut beaucoup de bonnes & de mauvaises qualités; il avoit de l'esprit, mais du commun; il aimoit les belles choses sans les bien connoître, & n'eut jamais le goût fin & délicat pour les choses d'esprit. Sa jalousie contre ceux qu'il voyoit en réputation fut extrême. Les grands hommes, de quelque état qu'ils fussent, ont été ses ennemis. Ceux qui eurent le malheur ou la hardiesse de
le

les choquer; sentirent la malignité de son hameur vindicative. Les gens qu'il ne put faire mourir, passèrent du moins une partie de leur vie dans l'exil, ou languirent dans les prisons. Il y eut plusieurs conspirations tramées contre lui; son Maître y entra lui-même. Par un excès de bonne fortune, il triompha de la vie de ses ennemis, & laissa le Roi mourant; enfin, on le vu dans un lit de parade, pleuré de peu de gens, méprisé de plusieurs, & regardé de tous les badauds de Paris qui accouroient en si grande foule, que durant un jour entier, à peine put-on aborder aux environs du Palais-Cardinal.»

Richelieu, dit M. Anquetil, est l'auteur de l'équilibre établi entre les Puissances de l'Europe, sur lesquelles la Maison d'Autriche avoit eu jusqu'alors trop de prépondérance: Il a aussi réduit les Réformés François à un état d'impuissance qui ne leur a plus permis de se faire redouter. Voilà les deux chef-d'œuvres de son Ministère, mais ils coûtèrent bien du sang à la France. On joint à ces chef-d'œuvres politiques d'abaissement des Grands qu'il tira de leurs Châteaux, où ils jouissoient d'une

force & d'une considération souvent nuisibles à la tranquillité du Royaume, & qu'il rendit de simples courtisans. Il est accusé communément d'avoir travaillé à abattre la haute Noblesse, plus par intérêt personnel, que pour le bien des peuples; & de n'y avoir réussi qu'en tendant des pièges à ceux qu'il vouloit perdre. Cette imputation n'est pas dépourvue de vraisemblance. Mais un éloge qu'on peut lui donner sans mélange de blâme, c'est que la marine, la discipline militaire, le commerce étranger & plusieurs branches d'administration commencèrent à fleurir sous son gouvernement. Il protégea les lettres, & ne négligea rien de ce qui pouvoit illustrer la Nation. Cependant, on ne croira pas qu'il ait eu à cœur de la rendre heureuse, si on considère la multitude des Edits burlesques qui parurent de son temps, & les coups d'autorité qui exciterent souvent les murmures du Clergé, de la Magistrature & des autres Ordres de l'Etat. Ainsi son Ministère fut brillant, mais oppressif. Cette conduite impérieuse à l'égard de tout le monde, même des Souverains, étoit une suite de son car

factere tranchant & ferme jusqu'à l'opiniâtreté; persuadé de sa capacité & de la supériorité de ses lumieres, il prétendoit à tous les genres de réputation. Richelieu écrivit un livre de controverse Théologique, s'exerça dans la poésie dramatique, s'érigea en juge des Auteurs, dont les plus célèbres encoururent sa jalousie & sa disgrâce, quand ils n'eurent pas la complaisance de lui céder à propos. La confiance dans ses talens lui persuadoit non-seulement qu'il faisoit tout bien, mais qu'aucune chose n'étoit bien faite que par lui; en conséquence, il se permettoit les plus étrangères à son état, comme de commander les Armées en personne, d'instruire les procès criminels, de faire amener les prisonniers en sa présence, & de les interroger lui-même. A la vérité, peu de personnes eurent autant que lui l'esprit de détail joint aux grandes vues & à la connoissance des moyens propres à les faire réussir; c'est ce qu'on peut remarquer dans ses dépêches, dans ses instructions aux Ambassadeurs, & sur-tout dans ses lettres au Roi. Le style en est noble & sentencieux: il y regne une adresse singuliere.

à présenter ce qu'il veut insinuer , à prévenir & à détruire toutes les objections ; de sorte que , soit qu'il parlât soit qu'il écrivît , il étoit sûr de faire adopter ses idées à son Maître. Plusieurs Evêques & Cardinaux s'étant mêlés sans le Ministère de Richelieu de prendre en main , à son exemple , le commandement des Troupes de terre ou de mer , on fit à ce sujet les vers suivans :

- Un Archevêque est Amiral , . . . de Bordeaux.
- Un gros Evêque est Caporal , . . . de Chartres.
- Un Prélat préside aux frontieres , . Evêq. de Nantes.
- Un autre a des Troupes guerrieres , Evêq. de Mende.
- Un Capucin pense aux combats , . Le Pere Joseph.
- Un Cardinal a des Soldats , . . . La Valette.
- Un autre est Généralissime ; . . . Richelieu.
- Mais , France ! jé crois qu'ici-bas ,
- Ton Eglise si magnanime
- Milite & ne triomphe pas.

On ne vit point au moment où le Cardinal alloit mourir , ce qu'on a coutume d'apperevoir en pareilles circonstances ; des projets ; des intrigues ; des démarches de la part de ceux qui ambitionnoient sa place ; tout étoit si bien

ubjugé, que personne ne remua. Le Cardinal disposa souverainement du Ministère, de la faveur du Roi, de sa confiance, lui indiqua ceux qu'il devoit préférer; & le Monarque docile ne s'écarta en rien de ses volontés; de sorte qu'on peut dire que Richelieu régna même après sa mort. Il montra beaucoup de fermeté dans ce dernier moment, & reçut les Sacremens avec piété & résignation. On remarqua qu'il ne demanda point pardon aux assistans, des fautes qu'il avoit pu commettre, tant dans son administration que dans sa conduite particulière, soit que sa conscience ne lui reprochât rien, soit qu'il ne voulût pas accorder à ses ennemis le petit triomphe de dire qu'il s'étoit rétracté en quelque chose.

Le Pere Léon ferma les yeux du Cardinal; puis se tournant vers ceux qui étoient dans la chambre: « Messieurs, leur dit-il, ainsi passe la gloire du monde: vous venez de perdre le meilleur Maître de la terre; demandez à Dieu la grace d'imiter non les grands de sa vie, mais les exemples de sa mort ». Son corps fut ouvert, & on lui trouva tout le poumon gâté & deux

abcès dans la poitrine. On lui trouva aussi, dit Auberi, tous les organes de l'entendement doubles ou triples; ce qui passa dans l'opinion des plus habiles Anatomistes, pour un prodige de la nature & comme une cause nécessaire de cette force de jugement extraordinaire que l'on avoit admiré en sa conduite. Il est étonnant qu'on ait osé rapporter sérieusement un fait de cette nature. On n'a jamais su, & l'on ne fait point encore, quels sont les véritables organes de l'entendement; ainsi aucun habile Anatomiste n'a pu dire que le Cardinal de Richelieu les avoit doubles ou triples. C'étoit apparemment un bruit populaire, fondé peut-être sur ce que les Chirurgiens disoient qu'ils avoient trouvé toutes les parties de son cerveau en très-bon état.

Richelieu donne de lui-même au Marquis de la Vieuville, dans une lettre qu'il lui écrit, une idée de son caractère, que quelques Ecrivains trouvent assez juste. « Je n'ose rien entreprendre, lui dit-il, sans y avoir bien pensé; mais quand une fois j'ai pris ma résolution, je vais à mon but, je renverse tout, je fauche tout, & ensuite

je couvre tout de ma soutane rouge ». Il n'étoit pas aimé du peuple ; & j'ai connu des vieillards qui se souvenoient encore, dit le Pere Griffet, d'avoir vu les feux de joie que l'on fit dans les Provinces quand on y reçut la nouvelle de sa mort. Pierre Corneille, dit le même Père, qui ne pouvoit pardonner au Cardinal de Richelieu la critique du *Cid*, fit un portrait affreux de ce Ministre dans un Sonnet qu'il composa peu de temps après la mort de Louis XIII, comme pour lui servir d'épithaphe. Cette Piece n'a jamais été imprimée du vivant de Corneille, qui se contentoit de la réciter à ses plus intimes amis, en leur faisant promettre qu'ils lui garderoient le secret. On ne sera sans doute pas fâché de la trouver ici :

ÉPITAPHE DE LOUIS XIII.

S O N N E T.

Sous ce marbre repose un Monarque François ;
Que ne sauroit l'envie accuser d'aucun vice ;
Il fut & le plus juste & le meilleur des Rois ;
Son regne fut pourtant celui de l'injustice.

Sage en tout, il ne fit jamais qu'un mauvais choix,
 Dont long-temps nous & lui portâmes le supplice :
 L'orgueil, l'ambition, l'intérêt, l'avarice,
 Revêtus de son nom, nous donnerent des Loix.

Vainqueur de toutes parts, esclave dans sa Cour,
 Son Tyran & le nôtre à peine sort du jour,
 Que dans la tombe même il l'oblige à le suivre.

Jamais pareils malheurs furent-ils entendus ?
 Après trente-trois ans sur le trône perdus,
 Commencant de régner, il a cessé de vivre.

N'en déplaise au Pere Griffet, grand admirateur de Richelieu, le portrait que Corneille en fait est peu flatté, mais il est assez ressemblant. Qui fut jamais plus orgueilleux, plus ambitieux, plus intéressé que ce Prélat ? Si Corneille a été offensé de la Critique du *Cid*, il avoit raison ; & il convenoit mal à Richelieu, à un Prêtre, à un Cardinal, de se mêler de Pièces de Théâtre & de concevoir une basse jalousie contre un homme qui dans son genre étoit plus grand, plus élevé encore, que Richelieu ne l'étoit dans le sien.

M. de Turenne, qui avoit vécu sous le Ministère de Richelieu & sous celui de Mazarin, & qui étoit plus capable

que personne d'apprécier leur mérite, disoit que le Cardinal Mazarin étoit plus sage que le Cardinal de Richelieu ; que les desseins du premier étoient justes & réguliers, & ceux de l'autre, plus grands & moins concertés, parce que son imagination avoit trop d'étendue. Le jugement de M. de Turenne est sans doute d'un grand poids ; mais si Mazarin savoit conduire une négociation avec plus d'art, & s'il formoit le plan d'une campagne avec plus de sagesse, ce qui étoit sans doute les seuls objets que Turenne eût en vue, on ne peut nier que Richelieu n'ait été fort supérieur à Mazarin dans ce qu'on appelle l'art de gouverner ; & quiconque étudiera le caractère & la conduite de ces deux Ministres, aura de la peine à se persuader que les troubles de la Fronde fussent arrivés pendant la Régence d'Anne d'Autriche, si le Cardinal de Richelieu s'étoit trouvé à la place du Cardinal Mazarin. Le premier créa pour ainsi dire un système de gouvernement qui servit à préparer la gloire du regne de Louis XIV, & qui a procuré à la France une supériorité qu'elle a eue depuis sur les autres Puissances de l'Europe : enfin, il a laissé dans tous les

Q 5

esprits une si haute idée de sa capacité dans le Gouvernement, que le Czar Pierre le Grand, étant venu voir son Tombeau dans l'Eglise de la Sorbonne, après avoir considéré quelque temps sa figure, lui adressa ces paroles : « O grand homme ! si tu étois encore vivant, je te donnerois tout à l'heure la moitié de mon Empire, à condition que tu m'apprendrois à gouverner l'autre ». Le Pere Griffet, qui rapporte cette rodomontade ou jactance de Pierre le Grand, semble vouloir en conclure que le Ministère de Richelieu a été l'un des plus admirables connus dans les Annales des peuples. Oui, ce Ministère, comme le remarque judicieusement M. Anquetil, a été *brillant, mais oppressif* ; & si opprimer un peuple peut s'appeler le bien gouverner, Richelieu doit à coup sûr passer pour le premier Ministre de l'Univers ; personne ne peut lui disputer ce titre.

Le Cardinal étoit infatigable au travail, quoiqu'il eût une santé délicate & des maladies presque continues : il se couchoit ordinairement sur les onze heures ; il ne dormoit d'abord que trois ou quatre heures de

suite. Quand son premier sommeil étoit passé, il se faisoit apporter de la lumière & son porte-feuille, pour écrire lui-même, ou pour dicter à un Secrétaire qui couchoit dans sa chambre. Il se rendormoit ensuite sur les six heures, & se levoit entre sept & huit. Quand il faisoit transcrire par ses Secrétaires quelques dépêches importantes, il ne leur donnoit que le temps juste qu'il falloit pour en faire une seule copie, dans la crainte qu'il ne leur prît l'envie d'en faire deux & d'en garder une. Il s'étoit démis de l'Evêché de Luçon en 1624, & il le fit donner au sieur de Bragelogne, Doyen de Saint-Martin de Tours, qui lui céda son Doyenné : il eut dans la suite plusieurs autres Bénéfices, tels que les Abbayes de Cluni, de Cîteaux, de Prémontré, de Marmoutier, de Saint-Lucien de Beauvais, de Fleury, de Saint-Médard de Soissons, de la Chaise-Dieu, de Saint-Riquier, de Ligny, &c. &c. &c. ; & ce Prélat n'étoit pas intéressé, lui qui réunissoit sur sa tête les plus riches Bénéfices de l'Eglise de France ! Le saint homme disoit la Messe aux grandes Fêtes de l'année ; & à moins qu'il ne fût malade.

il communioit tous les dimanches de très-grand matin , en présence de son Confesseur , de son Aumônier , de son Maître de chambre , de quelques Officiers de ses Gardes & de ses Valets de chambre , & il se plaignoit souvent de ce qu'il n'étoit pas assez touché de ses fautes & des sentimens de l'amour de Dieu ; c'étoit bien dit , car pour celui du prochain , on ne sauroit trop dire s'il l'a jamais connu.

Quoiqu'il fût naturellement haut & impérieux , il avoit l'air doux , & recevoit tout le monde avec beaucoup de politesse. M. Talon dit même qu'il étoit *civil à l'excès* ; il tendoit ordinairement la main à ceux qui venoient lui parler , de peur qu'on ne jouât du poignard vis-à-vis de lui , comme nous l'avons remarqué. Lorsque ce Prélat vouloit gagner quelqu'un , il le combloit de louanges & de caresses ; on pouvoit compter sur sa parole en bien comme en mal. Il étoit ardent à rendre service à ses amis , & libéral à récompenser ses domestiques. Tous les Officiers de sa Maison le regardoient comme le meilleur de tous les Maîtres. Ils se croyoient heureux de le servir : il ne leur donnoit

que des marques de bonté; & lorsqu'il lui échappoit quelque mouvement de colere ou d'impatience, ce qui ne lui étoit pas ordinaire, il cherchoit à les en dédommager par des caresses & des bienfaits.

Il dit un jour au sieur de Saint-Georges, son Capitaine des Gardes, qu'il alloit dans sa galerie avec Desnoyers, & qu'il ne vouloit y voir personne. Il fut fort étonné en y entrant d'y trouver deux Peres Capucins : il leur donne audience sans laisser appercevoir son mécontentement; & quand M. Desnoyers fut parti, il fit une réprimande fort sévere au sieur de Saint-Georges, & lui dit quelques paroles assez dures, en lui déclarant qu'il vouloit être obéi, & que s'il lui arrivoit encore de contrevenir à ses ordres, il n'en seroit pas quitte à si bon marché. Saint-Georges, piqué au vif, ne crut pas pouvoir rester plus long-temps avec honneur dans la Maison du Cardinal; il prend de lui-même son congé, & se retire, sans dire adieu à personne, dans une hôtellerie de la rue Saint-Honoré. Le Cardinal ne le voyant plus, demande où il est. On lui dit qu'il a quitté

le Palais dans un mouvement de dépit & de colere. Il prie auffi-tôt le Commandeur de la Porte de l'aller trouver de sa part, & de le ramener. Le Commandeur y va, mais il ne peut le déterminer à revenir. Le Cardinal charge M. de la Meilleraie d'y aller à son tour, & de le ramener à quelque prix que ce fût. Saint-Georges se laisse gagner, & le Cardinal le voyant entrer dans sa chambre, s'avance cinq à six pas au-devant de lui, & lui dit en l'embrassant : « Saint-Georges, nous avons été tous deux bien prompts ; mais si vous faites comme moi, vous ne vous en souviendrez jamais : à Dieu ne plaise que ma promptitude ruine la fortune d'un Gentilhomme comme vous ; au contraire, je veux vous faire tout le bien que je pourrai ».

On lit dans plusieurs Mémoires, que le Cardinal de Richelieu disposa par son testament de ses Charges, de ses Bénéfices & de ses Emplois en faveur de ses parens & de ses créatures, en y ajoutant seulement cette clause : *sous le bon plaisir du Roi*. Sa Majesté approuva toutes les dispositions qu'il avoit faites, à l'exception d'une seule. L'intention

du Cardinal étoit que l'aîné des enfans du Marquis de Pontcourlai, qui devoit être Duc de Richelieu, eût la charge de Surintendant des Mers & de la Navigation, avec le Gouvernement du Brouage, & que le Marquis de Brézé son autre neveu eût le Gouvernement du Havre, avec la charge de Général des Galeres. Le Roi donne au contraire la Surintendance des Mers & le Gouvernement du Brouage au Marquis de Brézé, & le Généralat des Galeres avec le Gouvernement du Havre au fils du Marquis de Pontcourlai.

Dans le cours de l'année 1636, Richelieu, pour faire cesser les plaintes trop publiques & trop bien fondées que l'on faisoit de son faste & de ses dépenses, avoit cédé à perpétuité à Sa Majesté & à tous ses successeurs, le magnifique Palais qu'il avoit fait bâtir rue Saint-Honoré, à l'endroit où étoit la maison de son pere, sur un terrain beaucoup plus vaste que celui de cette maison où le Cardinal étoit né. (Ce Palais est aujourd'hui le Palais-Royal, appelé auparavant le *Palais-Cardinal*, & dont l'inscription a été ôtée de nos jours.) Dans l'acte de donation faite

au Roi, il est appelé l'*Hôtel de Richelieu*. Bouthillier fut autorisé en 1636, par un ordre spécial du 1.^{er} Juin, de recevoir cette donation au nom du Roi, sous les clauses dont Sa Majesté étoit convenue avec le Cardinal. L'acte qui en fut dressé & signé donnoit au Roi non-seulement l'*Hôtel de Richelieu*, mais encore sa Chapelle de diamans, qui consiste en une grande croix d'or émaillée, enrichie de diamans; un ciboire d'or, enrichi de quelques rubis & diamans; une statue d'or de Saint Louis, ornée pareillement de rubis & de diamans. Il n'est point parlé dans l'acte, des chandeliers ni du calice. Il donne encore au Roi & à ses successeurs son grand buffet d'argent ciselé, pesant trois mille marcs, & son grand diamant en forme de cœur, pesant plus de vingt carats : le tout à condition : 1.^o qu'aucun de ces effets ne pourra être aliéné de la Couronne pour quelque occasion, raison ou prétexte que ce soit ; 2.^o que le Cardinal en conserveroit l'usage sa vie durant, à l'exception de la Chapelle de diamans qui avoit déjà été livrée par ordre du Roi à son grand Aumônier. Il y eut des

clauses particulieres par rapport à l'Hôtel de Richelieu. Le Cardinal en donnoit la propriété au Roi, pour n'en conserver que l'usufruit pendant sa vie; & après sa mort, il devoit revenir à Sa Majesté, & lui appartenir comme un bien à jamais inaliénable de la Couronne, sans pouvoir être donné à aucun Prince, Seigneur, ou autre personne pour y loger sa vie durant, ni même pendant un temps limité: l'intention dudit Seigneur Cardinal étant qu'il ne serve que pour le logement de Sa Majesté, quand Elle l'aura agréable, de ses successeurs Rois de France, ou de l'héritier de la Couronne seulement, & non d'autre, en faveur duquel Sa Majesté ou ses successeurs ne pourront jamais disposer que de l'usage & de l'habitation seulement. Il fut encore stipulé qu'après la mort du Cardinal, son principal héritier Duc de Richelieu, & ses successeurs Ducs de Richelieu, seroient à perpétuité Capitaines & Concierges dudit Hôtel; qu'ils y auroient un logement, & qu'ils conserveroient la propriété des maisons & des emplacements situés autour du jardin. Le Cardinal ajoute: qu'il n'avoit fait bâtir cette maison avec tant de dépense, qu'afin

qu'elle servit à la première ou du moins à la seconde Personne du Royaume. On a vraisemblablement oublié les conditions de cette donation; & ce que nous avons vu, ce que nous voyons de nos jours, prouve que les volontés des donateurs morts ne sont pas plus respectées que celles des vivans.



DE TALEYRAN,
COMTE DE CHALAIS,
MAITRE DE LA GARDE-ROBE,
Sous LOUIS XIII.

VIALART remarque une chose qui peut servir à expliquer la conduite de Richelieu en plusieurs circonstances; c'est que les Seigneurs à qui leur naissance ou leur mérite pouvoit permettre des prétentions, il avoit pour système de leur accorder au-delà même de leurs droits & de leurs espérances; mais aussi une fois comblés, s'ils ne s'en contentoient pas, si au lieu de reconnoître ses services ils s'élevoient contre lui, il les traitoit sans miséricorde. L'infortuné Comte de Chalais, Maître de la Garde-robe, éprouva le premier cette rigueur inexorable. Issu de l'illustre & ancienne Maison de Taleyran-Périgord, à la fleur de son âge, jouissant de la faveur du Roi & d'une belle charge à la Cour, il

auroit pu se faire un fort digne d'envie ;
 si, amant trop ardent, amant trop
 tendre, il ne se fût passionné pour des
 projets bizarres dont la réussite ne
 pouvoit lui procurer aucun avantage
 personnel. L'intrigue qui conduisit
 Chalais sur l'échafaud, ressemble, dit
 M. Anquetil, à ces événemens de fa-
 mille dans lesquels se mêlent les voisins,
 les étrangers & jusqu'aux valets. Par
 malice, par curiosité, ou par un zèle
 inconsideré, ils examinent les démar-
 ches & les jugent mal, recueillent les
 propos & les rapportent altérés ou
 chargés ; ils font par-là d'une bagatelle
 une affaire importante, qui expose la
 fortune, l'honneur & quelquefois la
 vie des personnes compromises. Ainsi
 dans cette malheureuse aventure, à côté
 des premiers de l'Etat, on vit figurer des
 gens obscurs, de condition servile ; des
 duellistes, des femmes affichées & une
 multitude d'intrigans, qui furent éloi-
 gnés avec mépris pendant qu'une tête
 illustre paya pour tous les autres.

On avoit persuadé à MONSIEUR que
 c'étoit Richelieu qui l'empêchoit d'avoir
 un libre accès auprès de son Frere &

d'en obtenir les graces qu'il défireit. Si le Cardinal n'y étoit plus, lui disoit-on, vous deviendriez tout-puissant par l'ascendant que vous prendriez sur le Roi: il faut donc s'en défaire; & Louis, fatigué de la tyrannie du Prélat, ne sera pas fâché qu'on l'en ait débarrassé, & s'apaisera aisément. Dans cette supposition, une troupe de jeunes gens forme le complot d'aller assassiner le Cardinal à Limours, maison de campagne peu éloignée de Fontainebleau, où il se retiroit quelquefois. Chalais devoit porter le premier coup, & fuir en Hollande jusqu'à ce qu'on eût obtenu du Roi son pardon. Pressé peut-être de quelques remords, il dit son secret au Commandeur de Valencé. Celui-ci lui en fait honte, & lui rend le service d'en avertir le Cardinal comme de la part de Chalais. Sous prétexte de vouloir dîner à Limours, dit-il au Prélat, Monsieur enverra ses Officiers qui s'empareront de la maison; quand il sera arrivé lui-même, on élèvera une querelle dont on profitera pour consommer l'entreprise. Richelieu eut peine à croire à ce projet; mais il n'en douta plus quand il vit arriver dès le matin l'espece de

garnison annoncée. Aussi-tôt le Cardinal monte en carrosse, court à Fontainebleau où étoit Gaston, se présente hardiment devant lui, & lui dit que dans le dessein où étoit Son Altesse Royale de prendre un divertissement dans sa maison, il auroit été flatté qu'elle lui eût accordé la satisfaction d'en faire les honneurs; mais que puisqu'elle veut être libre, il la lui cede. Ce peu de paroles prononcées, le Cardinal n'attend pas la réponse, salue, se retire, & laisse Monsieur & ses complices dans la dernière confusion.

Effrayé d'une si noire entreprise, Richelieu tâche d'en approfondir les motifs; il interroge plusieurs personnes, intéresse la famille de Chalais avec laquelle il entretenoit des liaisons d'amitié, & le questionne lui-même. Il obtient plus d'excuses que d'aveux, assez cependant de ces derniers pour arracher du coupable des paroles de repentir, & être en droit de lui prédire un sort funeste s'il se méloit davantage d'intrigues. Vaine menace pour un jeune homme, également enthousiaste d'amour & d'amitié. On a des preuves qu'il aimoit Madame de Chevreuse, veuve du

Connétable de Luines ; que celle-ci détestoit le Cardinal , qui par jalousie , dit-on , l'avoit gênée dans son commerce amoureux avec Buckingham qu'elle idolâtroit : d'autres disent qu'elle aimoit le Comte de Hollant , intime ami de Buckingham , & qui étoit venu en France avec lui. Il n'est donc pas sûr que cette Dame payât Chalais d'un sincere retour ; mais elle montra à ce jeune homme assez de complaisance pour lui inspirer sa haine , & l'engager dans sa vengeance contre le Cardinal son tyran.

Chalais étoit aussi l'ami sans réserve du Chevalier de Vendôme , Grand-Prieur de France. Celui-ci l'avoit gagné en s'offrant à lui pour second dans une querelle : or , le Grand-Prieur professoit une inimitié publique contre Richelieu , qu'il accusoit de détourner les graces que le Roi vouloit verser sur sa Maison. Il avoit engagé dans son mécontentement le Duc de Vendôme son frere , Gouverneur de Bretagne , comme lui fils de Henri IV. , & souffloit sa haine à tout ce qui l'approchoit. Ce fut en effet la seule passion qui enfanta la conspiration dont il s'agit

ici. On y voit à la vérité paroître un Agent d'Angleterre, un Abbé Scaglia, Ambassadeur de Savoie ; mais il faut les regarder moins comme des Représentans politiques, que comme des Ministres de haine : le premier, instrument de l'animosité de Buckingham ; le second, caractère altier, ennemi personnel de Richelieu, & qui se vantoit d'être le seul Mardochée qui ne fléchissoit pas le genou devant ce superbe Aman.

Vers les premiers jours du mois de Juillet 1526, la Cour se rend à Nantes où se célébra le mariage de Monsieur avec Mademoiselle de Montpensier, la plus belle & la plus riche héritière de l'Europe, que ce Prince volage avoit long-temps refusé d'épouser. Arrivé à Nantes, on y vit, avec étonnement, joindre les fêtes de l'hymen avec le lugubre appareil d'un Jugement criminel. Il faudroit, dit l'auteur de *L'Intrigue du Cabinet*, avoir des Mémoires plus détaillés que ceux qui nous restent, pour savoir que c'étoit un grand Seigneur qui, de retour à la Cour après plusieurs années d'absence, trouva sa Maîtresse attachée à un Gentilhomme nommé Louvigni,

Louvigni, confident de Chalais. Celui-ci, pour gagner cet homme important, voulut forcer Louvigni de renoncer à cette femme, qu'on dit aussi de haute qualité. Louvigni refuse & est forcé de se battre contre le Duc de Candale, fils du Duc d'Epéron ; & l'on soupçonne, avec assez de vraisemblance, que Candale étoit précisément cet Amant supplanté. L'Amant favorisé se voit, à l'occasion de cette querelle, menacé de mauvais traitemens par des personnes puissantes, & il s'imagine n'avoir d'autre moyen pour s'y soustraire, que de se mettre sous la protection du Cardinal de Richelieu auquel il raconte tout ce qu'il savoit des projets vrais ou faux du Maître de la Garde-robe. C'est ainsi que la chose est racontée par Montglat, Madame de Motteville & Bassompierre dans *ses Observations sur Duplex*.

Louvigni implique dans sa déposition beaucoup de personnes des premières de la Cour ; mais le seul Comte de Chalais est arrêté le 8 de Juillet. Louis XIII, de la plus forte amitié pour ce favori, étoit passé, comme il lui arriva presque toujours dans sa vie ; à la plus forte haine. On lui avoit

persuadé que Chalais le détestoit ; que dans l'exercice de sa charge , il ne pouvoit s'empêcher de laisser échapper des gestes méprisans ; qu'il devoit , quand toutes ses batteries seroient prêtes , arrêter le Roi ; qu'après cela , on le feroit déclarer inhabile au mariage , & qu'on donneroit son trône & sa femme à Monsieur. Il se trouva dans les lettres du Maître de la Garderobe à Madame de Chevreuse , qui furent saisies , des choses peu respectueuses pour Louis , que ces Amans railloient sur la froideur & sur les autres défauts naturels. Enfin , outre beaucoup de légèreté qu'on peut lui reprocher dans ses propos , beaucoup de témérité dans ses desseins , Richelieu assuroit au Nonce Spada que Chalais avoit engagé Gaston à des éclats qui auroient pu devenir très-préjudiciables à la paix du Royaume , comme de quitter la Cour , de se retirer à la Rochelle , & de soulever les Huguenots ; d'avoir aussi tramé une intrigue pour procurer à Gaston une retraite à Metz , une autre pour lui faire livrer la Bastille ; d'avoir conseillé au Duc de Montmorenci de se laisser battre par les Rochelois ; enfin ,

de s'être appliqué sans relâche à lui nuire, & d'avoir armé contre lui une cabale de vingt-cinq personnes des plus distinguées de la Cour.

Richelieu employa dans la malheureuse affaire de Chalais l'inique procédé dont il ne fut pas l'inventeur, mais dont il se servit plus qu'aucun autre, de faire instruire son procès par une Commission; elle fut composée de Conseillers d'Etat, de Maîtres des Requêtes, de Conseillers au Parlement de Bretagne, présidée par Michel de Marillac, Garde des Sceaux. Les amis du Cardinal répandirent qu'il avoit pris ce biais pour ménager l'honneur des familles, & afin que les noms des accusés ne restassent pas notés dans les Greffes d'un Tribunal ordinaire: mais le Public crut avec plus de raison, qu'il n'avoit pris cette voie que pour être vengé plus promptement & plus sûrement; car nous avons vu ailleurs que les personnes qui composoient ces sortes de Commissions, étoient ordinairement ou des créatures du premier Ministre, ou des personnes qui lui étoient toutes dévouées.

Les procédures furent précédées par une démarche bien étrange de la part

de Richelieu ; il se rend lui-même à la prison , & interroge le Comte de Chalais. On ne fait ce qui se passa dans cette entrevue ; les Ecrits publics en faveur du prisonnier portent que le Cardinal lui promit sa grace , s'il convenoit des griefs dont on l'accusoit ; & que dans cette espérance , il avoua des choses fausses , qu'il rétracta sur l'échafaud. Les partisans du Cardinal disent au contraire que ce fut par pitié qu'il se chargea de tirer la vérité de ce jeune homme qu'il aimoit ; qu'il auroit obtenu sa grace , si ses aveux avoient été sans réserve ; & qu'il ne fut puni que parce qu'il dissimula dans cette espece de confession des faits dont on trouva des preuves. Si cette visite , qui auroit dû être d'un favorable augure , donna de l'espérance au prisonnier , cette espérance ne dura pas au-delà du temps dont on avoit besoin pour calmer les frayeurs de Gaston. A la premiere nouvelle de l'emprisonnement de Chalais , le Prince avoit voulu fuir , mais on le retint ; on fit plus , on le maria , le 5 Août de la même année , avec Mademoiselle de Montpensier , qu'on lui donnoit avec trois cent mille écus de

rente, un apanage de plus d'un million, les Duchés d'Orléans & de Chartres, le Comté de Blois, la Seigneurie de Montargis, les Droits Régaliens de son apanage, d'autres biens évalués à deux cent mille livres de rente, & une pension de six cent mille. Mademoiselle de Montpensier apportoit la Souveraineté de Dombes, la Principauté de la Rochefur-Yon, les Duchés de Montpensier & de Châtellerault, la Terre de Saint-Fargeau, & beaucoup d'autres Comtés, Vicomtés, Baronnies, & de grosses sommes portant rentes dans les Monts-de-Piété. (*Mercur de France, année 1626.*)

Chalais apprit ce mariage par le bruit du canon. Il ne dit mot, & attend tristement le sort que cet événement lui annonce : il y étoit déjà préparé par le traitement qu'il éprouvoit depuis le premier du mois. On l'avoit mis au cachot ; c'est de là qu'il fut amené le 11 devant les Commissaires. On ne fait ce qu'ils lui demandèrent, s'il y eut des témoins, s'ils furent confrontés ; enfin, il ne nous reste aucun détail de cet étrange procès, dont les piéces ont été enlevées & soustraites à la connoissance

du Public : on y verroit peut-être ~~les~~ choses qui le rendroient moins coupable. Ses défenseurs disent qu'on se servit des plaintes & des regrets qui lui échappèrent pendant sa captivité, qui furent recueillis par les Gardes dont on admit le témoignage contre lui. Le mardi 18 Août, sur la sellette, il persista à dire qu'il avoit été treize jours de la Faction ; mais il dit qu'il n'y étoit resté que par l'ordre du Roi & de M. le Cardinal, pour y servir le Roi. (*Mémoires d'Aubery.*)

Il paroît que cet infortuné ne fut pas appliqué à la question. Les uns disent qu'il prononça sur l'échafaud ces paroles : *Ce n'est pas là ce qu'on m'avoit promis ; maudit Cardinal, tu m'as trompé.* D'autres assurent qu'il dit expressément : *Ce n'est pas sur l'espérance qu'on m'a donné de ma grace que j'ai avoué, mais parce que la conviction étoit entière.* Dans ce chaos de contradictions, tout ce qu'on peut appercevoir de certain, c'est que si Chalais fut condamné justement, il le fut au moins très-illégalement. Sa Sentence rendue le 19, fut exécutée le même jour. Les efforts de ses amis pour différer sa mort, dans l'espérance d'ob-

tenir la grace , ne firent que prolonger son supplice : ils avoient fait cacher l'Exécuteur; mais on prit un criminel inexpert dans cet horrible métier , qui le fit souffrir au-delà de l'expression. Le malheureux Comte de Chalais reçut un coup d'épée & trente-quatre coups d'une doloire de tonnelier , & il cria jusqu'au vingtième. On ne peut lire cette circonstance , sans concevoir contre Richelieu la plus vive & la plus juste indignation. On est presque tenté de s'écrier avec l'Auteur du Tartufe :

Voilà , je vous l'avoue , un abominable homme!

La mere de Chalais , issue de la Maison de Monthuc , fit dans cette triste conjoncture ce qu'on devoit attendre d'une mere sensible & désolée. Elle demande la grace de son fils avec toute l'éloquence de la douleur. Mais Louis , Marie de Médicis & Richelieu se montrèrent inflexibles à ses larmes. Gaston fit aussi de vaines démarches en faveur de Chalais ; il envoya le Président le Coigneux prier le Cardinal , que conformément à la parole du Roi portée à Son Altesse Royale par le même le Coigneux ,

l'exécution fût du moins surſiſe pour quelques jours. *Je n'y puis rien*, répondit froidement Richelieu. Outré de ſe voir joué de la forte, Monſieur fait mettre les chevaux à ſon carroſſe, ordonne à ſon Miniſtre de ſ'oppoſer à l'exécution de Chalais juſqu'à ce qu'il ait été entendu en préſence de Louvigni, & ſe retire à Château-Briant pour éviter d'être ſpectateur de la ſanglante tragédie qui ſe prépare. Chalais & Louvigni furent confrontés devant le Garde des Sceaux & d'autres Juges. Le premier nia tout. On demande à l'autre de qui il a appris la conſpiration contre la vie du Roi. « Etant à la chafſe, » répond Louvigni confuſ & interdit, j'ai entendu des gens vêtus de gris, que je ne connois point, qui diſoient, derrière un buiſſon, ce que j'ai rapporté à quelques Seigneurs de la Cour ». Sur cette miſérable déſaite, toutes les perſonnes judicieuſes penſerent que Louvigni avoit été ſuborné par le Cardinal de Richelieu.

Après la mort de Chalais, le Comte de Soiſſons, ſage aux dépens des autres, ſe retire d'abord à Turin, & fit un tour en Italie. On fut bien aife de le voir loin du Duc d'Orléans, & telle-

ment alarmé , qu'il n'osoit plus revenir en France sans une permission expresse du Roi. Sa Majesté voulut le mortifier , en empêchant qu'on ne lui donnât de l'*Altesse* à la Cour de Rome. Louis en fait écrire à Bethune son Ambassadeur. « Si M. le Comte est coupable , répond Bethune avec sagesse , le Roi doit le punir en France , & non pas le chagriner d'une manière où l'honneur de la Couronne seroit intéressé ; j'aime mieux quitter mon emploi , que d'avoir part à une indignité qu'on me reprocheroit éternellement ».



LOUIS DE MARILLAC ,
MARÉCHAL DE FRANCE ,

DÉCAPITÉ EN 1632.

L'ARTICLE précédent nous offre un exemple terrible du pouvoir arbitraire, qui, pour sacrifier un Citoyen à sa passion, anéantit toutes les regles. L'exemple malheureux que présente Louis de Marillac, objet de cet article, est plus odieux & plus effrayant encore. Le Maréchal de Marillac étoit neveu de Charles de Marillac, Contrôleur-général des Finances du Duc de Bourbon, puis Ambassadeur en diverses Cours sous François I, qui en faisoit le plus grand cas. Il devint Abbé de Saint-Pierre de Melun, Maître des Requêtes, Evêque de Vannes, & enfin Archevêque de Vienne, & Chef du Conseil privé. Louis étoit aussi frere de Michel de Marillac, Garde des Sceaux de France. Ces deux freres devoient leur fortune à Richelieu; mais entraînés

par les intrigues de Cour, si communes sous des Rois foibles, & sur-tout sous Louis XIII, ils se flatterent de perdre le Cardinal & de succéder à son crédit. Le Maréchal de Marillac, dont nous parlons ici, fut un des principaux acteurs de *la journée des dupes*; il offrit, dit-on, de tuer Richelieu, son bienfaiteur, de sa propre main. S'il est vrai que le Maréchal se soit présenté pour assassiner le Cardinal, il étoit donc réellement coupable; cependant les Historiens semblent tous le regarder comme un infortuné, victime de la vengeance implacable de Richelieu. Quoi qu'il en soit de cet assassinat projeté, il est sûr que Marillac fut condamné par un Tribunal composé de Commissaires vendus au Cardinal qui étoit déterminé à faire périr ignominieusement son ennemi.

Pendant que le Maréchal, qui ne pensoit à rien moins qu'à devenir, ainsi que le Garde des Sceaux son frere, Ministre d'Etat, se remplissoit l'imagination de grandeurs & de dignités, Espine, Huissier du Cabinet, qui portoit l'ordre de l'arrêter, arrive au Château de Fouys où étoient les trois Généraux de l'Armée de France. Le len-

demain du jour que le Secrétaire du
Garde des Sceaux a rendu au Maréchal
la dépêche qui lui apprend la disgrâce
de Richelieu, tout le monde la crut si
certaine le jour de la Saint-Martin 1630,
appelée *la journée des dupes*, que chacun
s'en faisoit compliment à Paris. La
Force, Schomberg & Marillac alloient
se mettre à table pour dîner, lorsque
l'Epine, Huissier du Cabinet, entre &
remet à Schomberg la lettre du Roi.
Impatient de l'ouvrir, il se retire dans
l'embrasure d'une croisée & la lit. Cette
lettre est si singulière, que nous jugeons
à propos de la rapporter ici; elle n'est
imprimée ni dans le Recueil de Dupin,
ni dans celui d'Aubery. Bouthilier, Se-
crétaire d'Etat, avoit été chargé de
l'écrire; elle étoit conçue en ces
termes :

« MON COUSIN,

» Mon Cousin le Maréchal de Ma-
» rillac a écrit ici des lettres très-info-
» lentes contre vous; mais il y a bien
» pis, je désire m'en assurer: j'écris au
» sieur Duhallier qu'il l'arrête dans la
» Savoie s'il y passe, & que je me suis

» confié en lui comme en vous de cette
» affaire : si vous jugez qu'il prit un
» autre chemin, je vous prie de le faire
» arrêter vous-même. Je m'assure qu'il
» n'y a personne en mon Armée qui ne
» vous obéisse quand ils verront la
» présente. Prenez garde qu'en venant
» il ne s'accompagne de ses Gardes &
» Compagnies qui sont sous son nom,
» lesquelles il faut laisser en Italie ; car
» sachant en sa conscience sa détoyauté,
» il pourra peut-être prendre garde à
» lui, ou son frere pourra l'avertir. En
» un mot, je vous prie de faire en sorte
» que vous ou le sieur Duhallier ne
» manquiez pas d'exécuter ma volonté ;
» priant sur ce Dieu qu'il vous ait, mon
» Cousin, en sa sainte garde. Écrit à
» Versailles, le 12 Novembre 1630.
» P. S. Le Porteur ne fait aucune chose
» de ce qu'il vous porte. Mon Cousin,
» je vous prie, sur tous les plaisirs que
» vous me sauriez faire, ne manquez à
» exécuter ce que dessus. Signé LOUIS.
» Et plus bas, BOUTHILLIER ».

La Force ayant suivi Schomberg,
jette par hazard les yeux sur la lettre,
& y voit ces mots écrits en marge de

la propre main de Sa Majesté : « *Monsieur Cousin, vous ne manquerez pas d'arrêter le Maréchal de Marillac, il y va de mon service.* Le Continuateur de Daniel, chez qui nous avons pris la lettre que nous avons ci-dessus transcrite, ne parle point de cette apostille. Quoi qu'il en soit, la Force arrache la lettre des mains de Schomberg, le tire dans un passage qui conduit à son appartement, & lui dit : « *Monsieur, lisez votre lettre en particulier, il y a quelque chose de plus important que vous ne croyez.* Schomberg le fait, & dissimulant l'étrange surprise que lui causent deux nouvelles si différentes en deux jours, il rentre dans la Salle, & dit au Maréchal de Marillac & à tous les Officiers qui s'y trouvent : « *Messieurs, s'il y a quelqu'un de vous qui veuille dîner, il peut se mettre à table, on a servi : pour moi je ne mangerai pas : puis se tournant vers Marillac, Monsieur, lui dit Schomberg, nous irons voir Conseil chez vous après le dîner, & nous lirons les dépêches de Sa Majesté.* Marillac prend congé de ses deux confrères, & va manger dans son appartement.

Schomberg s'approche alors de Buye

Puyfégur, Officier aux Gardes, & lui dit :
« Monsieur, vous êtes bon serviteur
du Roi, voici un ordre surprenant que
je reçois. Sa Majesté m'enjoint d'arrêter
M. de Marillac ; il est Maréchal de
Camp & Général d'Armée comme moi :
de plus, c'est aujourd'hui son jour de
commandement. Vous savez qu'il est
venu à l'Armée avec six ou sept mille
hommes amenés de Champagne. Les
Officiers de ces Régimens sont presque
tous ses parens ou ses créatures. Les
nouvelles troupes n'ont ni la considé-
ration ni les sentimens des vieilles, qui
savent bien qu'elles sont plus au Roi
qu'à celui qui les commande, & qu'on
doit obéir aveuglément aux ordres de
Sa Majesté. Si ces gens qui sont à la
dévotion de M. de Marillac s'avisent
de faire quelque résistance, ils se trou-
veront presque aussi forts que nous.
Envoyez dire, de ma part, à tous les
Capitaines aux Gardes, qu'ils viennent
me trouver au plutôt : cependant,
tenez-vous à la porte de M. de Marillac,
& prenez garde qu'il ne sorte ; c'est
un homme d'esprit, s'il découvre l'af-
faire, il pourra bien nous échapper ».

Puyfégur obéit, & prend même la

précaution de faire visiter un grand panier couvert, où les gens de Marillac mettoient ce qui se desservoit de la table de leur Maître : cela seul lui pouvoit donner quelque soupçon. Averti d'une chose qui paroît extraordinaire, Marillac envoie chercher Puyfégur, qui commandoit la Garde du Château où étoient les trois Maréchaux de France, & lui demande pourquoi on fouille dans les paniers de ses gens : *M. le Maréchal de la Force*, répond Puyfégur avec assez de présence d'esprit, *se plaint qu'on lui a volé quelque vaisselle d'argent, c'est pourquoi il ordonne de fouiller sous ceux qui sortent.* Marillac se contente apparemment de cette réponse puisqu'il ne réplique rien.

Cependant Schomberg avoit commandé à Pontis, autre Officier aux Gardes, de faire entrer sa Compagnie dans le Château immédiatement après les Officiers du Régiment, & de lever les ponts-levis. Cela étoit encore capable de causer de l'ombrage à Marillac, à l'insçu duquel ces ordres se donnoient, quoique ce fût à lui de commander alors. Mais ce jour ayant été pris pour faire la montre, Marillac

avoit été d'avis d'enfermer les Officiers pour empêcher *les passes-volans* ; de maniere que, bien loin de se défier de quelque chose, il approuve ce que Schomberg faisoit. Quand tous les Officiers du Régiment des Gardes font entrés dans sa chambre, il ferme la porte aux verroux, & leur parle de la sorte : « Messieurs, le Roi vous a fait l'honneur de vous confier la gloire de ses armes, & il vous a confié aujourd'hui la sureté de sa personne & de l'Etat. Je ne doute point que vous ne soyez surpris de l'ordre que j'ai reçu de Sa Majesté, mais il ne nous appartient pas de pénétrer les raisons secretes de la volonté du Prince, nous devons respecter ses commandemens, & les exécuter ponctuellement. Le Roi m'enjoint d'arrêter M. de Marillac. C'est assez que je vous déclare la volonté de Sa Majesté, vous êtes trop bien intentionnés & trop fidelles, pour manquer à lui obéir dans une occasion de cette importance. Suivez-moi jusque dans l'appartement de M. de Marillac, & de peur que l'entretien secret que j'ai avec vous ne donne quelque soupçon, en sortant de ma chambre, feignez de

vous plaindre de moi comme si je refusois de vous payer vos montres ». Les Officiers promettent de faire ce que M. de Schomberg ordonne de la part du Roi , & se mettent à crier contre la dureté du Maréchal , qui promet tous les jours de payer & ne donne à la fin que des paroles.

La Force & Schomberg , suivis des Officiers aux Gardes, vont à l'appartement de Marillac , qui n'avoit pas encore achevé de dîner ; ils attendent quelque temps , & le Maréchal se présente. Voyant un si grand nombre d'Officiers , « Messieurs, leur dit-il par deux fois , nous allons tenir Conseil , retirez-vous, s'il vous plaît. — Ils ne doivent pas se retirer , Monsieur , réplique Schomberg, je leur ai ordonné de venir ici. — Mais, Monsieur, reprend Marillac , les Capitaines aux Gardes n'entrent pas au Conseil de guerre. — Cela est vrai, reprit Schomberg ; cependant il faut que ces Messieurs soient ici présens , & qu'ils m'aident à exécuter les ordres du Roi ».

Le Maréchal de la Force prend alors la parole , & parle ainsi à Marillac : « Monsieur , je suis votre ami , vous

n'en devez pas douter : je vous conjure en cette qualité de lire & de recevoir les ordres du Roi , sans murmurer & sans vous emporter : peut-être que ce ne fera rien. Voyez, s'il vous plaît , cette apostille écrite & signée de la main de Sa Majesté ». Schomberg ouvre la lettre , la montre à Marillac , & le prie de lire l'endroit où le Roi ordonnoit de l'arrêter.

On trouve ici une des grandes preuves de l'incertitude de l'histoire , lors même qu'elle est écrite par des témoins oculaires des événemens. Puyfégur & Pontis, tous deux Officiers aux Gardes, & présens quand le Maréchal de Marillac fut arrêté, nous rapportent bien différemment la situation de son esprit en cette circonstance. Le premier le fait parler avec une extrême modération , & l'autre de la manière du monde la plus emportée. Puisque je ne vois pas le moyen de concilier deux narrations qui semblent si contradictoires, je me contenterai de les rapporter & de laisser la chose dans l'incertitude qui m'embarrasse. Voici le récit de Puyfégur : » Monsieur , dit Marillac à Schomberg, il n'est pas permis au sujet

de murmurer contre son Souverain, ni de lui dire que les choses qu'il allègue sont fausses. Je puis affurer avec vérité que je n'ai rien fait contre le service du Roi, & que je n'ai rien dit de vous ni d'aucun autre, qui demande la moindre justification : mon frere le Garde des Sceaux & moi avons toujours été serviteurs de la Reine-Mere, il faut qu'elle ait du dessous, & que M. le Cardinal de Richelieu l'emporte contre elle & contre ses serviteurs : quand mon frere & moi avons été de ce nombre, le Roi nous l'a permis; mais il n'y a plus de remede. On peut m'arrêter fort aisément & je n'ai pas besoin de Gardes, je me rendrai en telle place & en telle prison qu'il plaira au Roi m'indiquer ». On continua de lire la dépêche de Sa Majesté; elle ordonnoit de faire passer les Troupes en France dans quinze jours pour leur donner le temps d'achever une quarantaine commencée à cause de la peste. La Force & Schomberg sortirent ensuite de la chambre de Marillac qui les accompagna jusqu'au bas de l'escalier. Quelques Officiers suivirent le Prisonnier, qui rentra dans sa chambre *sans témoigner le moindre emportement.*

Marillac demande qu'on fasse venir le Marquis d'Attichi son neveu, & promet de ne lui rien dire qu'en présence de ceux qui le gardoient. « J'en allai demander la permission au Maréchal de Schomberg, continue Puyfégur, & je l'obtins. On m'ordonna seulement que nous fussions six Officiers à garder le Prisonnier, entre lesquels il y auroit un Capitaine, & que nous demeurassions vingt-quatre heures auprès de lui. Vennes, Capitaine, me dit ensuite : = Lui demanderons-nous son épée ? — Monsieur, lui répondis-je, ne donnons point ce chagrin à un Maréchal de France ; il la quittera ce soir en se couchant, nous la prendrons alors. Attichi, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, arrive sur ces entrefaites, & le Maréchal lui parle ainsi : = Mon neveu, je vous ai envoyé chercher pour vous dire que le Roi m'a fait arrêter prisonnier : ne foyez point en peine de moi ; souvenez-vous seulement que je vous ai toujours exhorté à servir le Roi avec une fidélité inviolable, quelque chose qui vous arrive. Je vous prie de dire à tous ces Messieurs qui commandent les Troupes que j'ai amenées de Cham,

pagné, de bien servir le Roi ; s'ils me veulent obliger, ils seront toujours fidèles à Sa Majesté ». Après cela, il dit adieu à son neveu, & l'embrassa. Si-tôt que le Marquis d'Attichi fut parti, Dumefnil, Capitaine des Gardes du Maréchal, vint demander à lui parler ; il étoit accompagné d'un Garde de Schomberg, qui nous dit de permettre à Dumefnil d'entretenir son Maître en particulier. J'ai su depuis de Marillac même, que Dumefnil proposa de le faire sauver. « Quand cela se pourroit, lui répondit le Maréchal, je m'y refuserois : j'ai été bon serviteur du Roi, & je ne crains rien ; servez bien Sa Majesté, & dites de ma part à tous mes amis qu'ils fassent de même ».

« Marillac soupa dans sa chambre, & quatre Officiers se mirent à table avec lui. On fut servi par les gens du Maréchal de Schomberg. Après le souper, Marillac nous fit voir l'ordre de l'attaque de Casal peint & bien accommodé ; il nous dit qu'on le porteroit le lendemain de sa part à Schomberg, afin de l'envoyer au Roi. Le Maréchal se coucha, & nous prîmes son épée. Il y avoit deux paillasses dans la chambre ;

quatre de nous y couchèrent , les deux autres veilloient avec une chandelle allumée. Nous nous relevions de deux heures en deux heures. Ceux qui avoient veillé faisoient voir le Prisonnier dans son lit aux deux autres qui les relevoient , & se jetoient ensuite sur la paille. Cela dura quinze jours de suite , au bout desquels le Roi envoya ordre de le conduire à Sainte-Menehould en Champagne ».

On désireroit pouvoir donner comme certaine cette modération & cette égalité d'ame attribuée par Puyfégur à l'illustre malheureux dont je parle. La postérité y trouveroit une belle instruction , chose qu'un Historien ne doit jamais perdre de vue ; mais peut-être qu'il n'y aura pas moins à profiter dans l'emportement de Marillac , s'il est vrai qu'il ait été tel que Pontis le raconte. « On peut s'imaginer , dit l'Auteur des Mémoires , quel effet dut produire un si étrange & si prompt renversement de fortune & d'espérance ; mais il est comme impossible de se figurer la violence de la colere qui le transporta hors de lui-même , lorsqu'il lut les fausses accusations dont ses ennemis le char-

gerent, & sur lesquelles le Roi le faisoit arrêter. Ne se possédant plus, il perdit tout respect & toute crainte, s'emporta contre le Cardinal de Richelieu de la maniere la plus outrageante, & dit tout haut, sans nommer personne, que celui qui avoit insinué ces choses au Roi en avoit menti, & que c'étoit un fourbe, un traître, un parjure. Le Maréchal de la Force voyant ce violent transport, & jugeant que cela pourroit nuire au Prisonnier si ses ennemis venoient à le savoir, s'efforça de l'adoucir, en lui disant avec beaucoup de sagesse : « Il n'y a rien encore de perdu, Monsieur : vous savez que j'ai moi-même tiré l'épée contre mon Prince ; non content de me pardonner, il me confie la conduite de ses Armées. Si vous êtes faussement accusé, votre innocence en fera plus glorieuse quand le Roi l'aura reconnue : que si vous êtes coupable, pensez que la clémence du Roi est grande ; il vous pardonnera si vous implorez sa miséricorde ». Mais rien n'étoit capable d'arrêter la juste indignation de Marillac. Quoique je ne puisse approuver son emportement, j'avoue néanmoins que si jamais il y eut une occasion légitime de

de repousser avec force l'injustice de la calomnie, ce fut lorsqu'un homme aussi irréprochable sur le chapitre de la fidélité que le Maréchal de Marillac, se vit malicieusement accusé d'avoir voulu attenter à la liberté, à la couronne & à la vie du Roi. Ces horribles accusations, dont il se sentoit fort innocent, le firent sortir hors de lui-même, & parler sans aucun égard contre ceux dont il devoit du moins redouter la puissance.

Le Maréchal de Schomberg voyant que rien n'étoit capable de calmer son confrere, lui dit enfin : « Monsieur, je ne crois pas pouvoir remettre votre personne à une meilleure garde qu'à celle à qui le Roi se confie lui-même ». Comme Marillac avoit encore l'épée au côté, quelqu'un avertit Schomberg qu'il falloit le prier de la quitter, & de se mettre dans l'état de prisonnier. Schomberg lui dit donc à l'oreille : « Monsieur, puisque vous êtes malheureux, il vaut mieux quitter votre épée de vous-même ; retirez-vous dans la garde-robe voisine ». Si son sang eût été plus raffiné, il auroit pu se sauver par la fenêtre de la garde-robe ; une charretée

de soixante se trouvoit immédiatement au-dessous, & le Maréchal n'avoit que six à sept pieds de haut à sauter. Mais il étoit si occupé de sa douleur, & tellement transporté, qu'il ne songeoit qu'à l'injustice qu'on lui faisoit, sans penser à s'en délivrer. Je le gardai tout le reste du jour & toute la nuit suivante.

Puyféguur nomme ceux qui furent chargés de garder le Prisonnier, & Pontis n'en est point. Il semble que l'une des deux Relations doit être absolument fautive : tout ce que j'en puis dire, c'est que Puyféguur donne un caractère bien stoïque au Maréchal, homme naturellement emporté, & qui n'étoit pas autrement philosophe ; au lieu que Pontis nous le peint tel qu'il devoit être. Continuons le récit de celui-ci. Au surplus, nous observerons ici que le Continuateur de Daniel concilie les deux Relations, sans suivre ni l'une ni l'autre, mais bien les pièces manuscrites du procès. Il résulte de ces pièces, que tantôt le Maréchal prisonnier étoit fort modéré, fort tranquille, & tantôt fort emporté & indigné de la manière dont on se comportoit à son égard. Mais voici la suite du récit de Pontis, que j'ai commencé.

« Le Marquis d'Attichi , parent de Marillac , eut la permission de s'entretenir avec lui. Après quelques conversations , le Maréchal lui ordonne d'écrire à diverses personnes , & de ne point fermer les lettres , afin d'éviter les soupçons. Marillac me pria ensuite d'aller trouver Schomberg , & de lui demander s'il voudroit bien mettre dans son paquet une lettre que le Prisonnier désiroit d'écrire au Roi. « De tout mon cœur , répondit Schomberg après avoir rêvé quelque temps ; mais le Courier étant à M. le Cardinal , je ne répons pas que la lettre soit rendue à Sa Majesté ». Je l'avois bien cru violent , ajouta-t-il en parlant de Marillac , mais je ne pensois pas qu'il le fût à ce point. . . . On trouve plus facilement à redire aux plaintes qu'une douleur excessive arrache de la bouche des autres , qu'on ne supporte la sienne propre. Il n'en est pas moins vrai que le Maréchal de Marillac fit une faute en cette occasion ; il ne se contenta pas assez pour ses propres intérêts. Le Courier ayant entendu une partie de ce qu'il dit contre le Cardinal , on ne peut guere douter que Marillac n'ait contribué lui-même à rendre sa cause

plus mauvaise auprès de cette Eminence ».

S'il faut en croire le Cardinal de Richelieu, le récit de Pontis est plus véritable que celui de Puyfégur. Le Cardinal rapporte que Marillac se voyant arrêté, dit, en jurant, au Maréchal de La Force & à quelques autres : *Mes ennemis me traitent de la sorte : ils peuvent bien ne m'épargner pas tandis qu'ils me tiennent ; si jamais je sors de cette affaire, je ne les épargnerai pas à mon tour.* Le même Richelieu reconnoît qu'on rendoit cette justice à Marillac, qu'il devint plus modéré trois jours après sa disgrâce. *J'implore la clémence du Roi, disoit-il, & je ne lui demande pas justice.* Cela ne pourroit-il point servir encore à concilier Puyfégur & Pontis ? Le premier a peut-être confondu l'ordre des temps, & fait dire au Maréchal dans le moment qu'il fut arrêté, ce qu'il dit quelques jours après ; au lieu que l'autre raconte ce qui se passa le jour & la nuit même de l'emprisonnement. Quoi qu'il en soit, voici ce que le Cardinal ajoute après avoir rapporté les paroles modérées que l'on vient de citer : *Je le crois trop fier pour avoir parlé de la sorte.*

Pourquoi Richelieu ne voulut-il point ajouter foi à ce rapport qu'on lui faisoit ? il n'ignoroit pas que le Maréchal disgracié rabattit beaucoup de sa fierté. Je n'en veux point d'autre preuve que sa lettre écrite au Cardinal peu de temps après l'emprisonnement ; elle est datée du 22 Novembre 1630. « Monseigneur, dit Marillac à son irréconciliable ennemi, j'appelle Dieu & le monde à témoin, & j'oserois bien vous y appeler vous-même, que je n'ai jamais cessé de mériter que vous m'honorassiez de votre protection : quelque exacte réflexion que je fasse sur ma vie passée, je trouve que je n'ai jamais manqué à la fidélité que je dois au Roi, & que j'ai toujours le même zele pour son service, & la même affection pour vous. Cependant je me vois abandonné tout d'un coup, sans en pouvoir reconnoître d'autre cause que mon propre malheur. Il me reste pourtant encore quelque consolation, quand je pense que vous avez eu la générosité de me garantir de plusieurs dangers ; cela me fait espérer que vous voudrez bien encore me garantir de vos bons offices. Je vous en supplie très-humblement ; mon inno-

cence vous en conjure , & je vous puis affurer qu'elle est toute entiere ». Comment le Maréchal pouvoit-il parler de la sorte à Richelieu , s'il est vrai qu'il eût offert d'affaffiner lui-même cette Eminence quelque temps avant *la journée des dupes* ? projet dont le Cardinal pouvoit fort bien avoir connoissance. « Oui, Monseigneur (c'est le Maréchal qui continue) , j'ose croire que l'intégrité de ma vie passée doit vous faire connoître jusqu'à quel point je vous ai été fidèlement attaché ; & quand même toutes ces choses ne feroient aucune impression sur votre esprit , la générosité que vous témoignez dans toutes les occasions , & dont j'ai souvent senti les effets , vous doit porter à me secourir. J'attends tout de votre bonté , persuadé que je suis que vous ne serez point insensible aux plaintes d'un malheureux qu'on veut rendre coupable à la fin de ses jours. C'est beaucoup faire pour un Gentilhomme disgracié que de sauver sa réputation. La mienne , Monseigneur , court risque d'être perdue , si le Roi continue de me donner des marques de son indignation ; chacun en jugera selon sa fantaisie & à mon pré-

judice. Je vous supplie donc très-infamment, ou plutôt je vous en conjure par vous-même, par notre ancienne amitié, & sur-tout par l'honneur que j'ai eu d'être dans vos bonnes graces, d'avoir compassion de mon malheur, & de dissiper cet orage prêt à fondre sur la tête du plus affectionné, ou pour mieux dire du plus infortuné de tous ceux qui ont eu l'honneur d'être aimés de vous. Conservez-moi de grace une réputation acquise depuis longtemps par le travail, par la vertu & par les voies les plus justes & les plus honorables que peut prendre un fidelle serviteur du Roi. Après Dieu, je vous suis redevable de la plus grande partie de cette distinction; c'est ce qui doit vous porter à me la conserver. Je joindrai ce nouveau bienfait au grand nombre des obligations que je vous ai déjà, & dont je conserverai une parfaite reconnoissance ».

Le Maréchal rampe beaucoup dans cette lettre, & n'y paroît pas sincere. Comment s'imaginer qu'il n'a pas travaillé à la disgrâce de Richelieu? On voit le contraire dans tous les Auteurs du temps. Au reste, ces déguisemens

sont peut-être excusables dans un malheureux qui veut appaiser un ennemi puissant & vindicatif. Marillac avoue dans cette même lettre qu'il a de grandes obligations au Cardinal : quel moyen de disculper le Maréchal sur l'article de l'ingratitude ? Voici, à mon avis, ce qu'on peut dire de plus favorable à la mémoire des deux frères. Les Apologues de Marie de Médicis ont protesté de sa part après la mort du Garde des Sceaux & du Maréchal, & par conséquent lorsqu'il n'étoit plus question de les sauver ni de ménager leur persécuteur, que ces Messieurs n'avoient jamais rendu de mauvais offices à Richelieu auprès de la Reine-Mère ; qu'ils ne la portèrent jamais à le chasser de sa Maison, ni à demander son éloignement des affaires ; & qu'il s'étoit perdu de lui-même dans l'esprit de sa Bienfaitrice par ses hauteurs, ses fourberies & la tyrannie qu'il exerçoit chez elle. Cela paroît d'autant plus vraisemblable, que le Cardinal, qui a si bien recueilli toutes les imputations de la Reine-Mère, nous apprend qu'elle n'alléguoit contre lui, pour justifier sa constance à presser l'éloignement de Richelieu, sinon que

c'étoit un ingrat qui, non content de la mépriser, la desservoit auprès du Roi. Il a fort bien pu se faire que les Marillac voyant que Marie de Médicis se dégoûtoit du Cardinal, ont laissé agir cette Princesse, dans l'espérance de posséder un jour toute sa faveur, & l'ont même servie dans certaines choses contraires aux intérêts de Richelieu, parce qu'elle l'exigeoit, & qu'ils étoient plus obligés à leur première Bienfaitrice qu'au Cardinal, qui ne les avoit avancés qu'en considération de la Reine-Mere. Quoi qu'il en soit de la solidité de ces réflexions, j'ajouterai que tout autre que Richelieu auroit été sensible aux prières & aux larmes d'un ennemi ainsi abattu à ses pieds. Mais bien loin d'y avoir égard, l'inexorable Ministre prend la résolution de chercher d'autres prétextes pour perdre le Maréchal, en cas que celui du crime de Lese-Majesté ne paroisse pas assez plausible aux Juges de son choix qu'il va lui donner.

Dès que le Maréchal de Marillac fut arrêté en Piémont, ses ennemis crièrent qu'il étoit criminel de Lese-Majesté, & que ses intelligences avec les ennemis de l'Etat seroient clairement prouvées.

Q 5.

Mais après de grandes recherches dans tous ses papiers , on se réduisit à l'accusation de péculat & de vexations exercées sur les Sujets du Roi. On avoit déjà porté quelques plaintes semblables contre le Maréchal , & Richelieu offrit alors son crédit pour lui obtenir une abolition ; mais Marillac rejette la proposition avec hauteur , soit qu'il se crût innocent , soit qu'il craignît que ce ne fût un piège de son ennemi secret qui cherchoit à le perdre de réputation en lui persuadant d'implorer comme criminel la clémence du Roi. Richelieu recueille ses anciennes plaintes , met ses créatures en campagne , & ordonne de grandes perquisitions. Les Commissaires ennemis du Maréchal ramassant des témoins , grossissent les écritures , montrent plusieurs sacs remplis d'informations , & publient qu'ils ont trouvé de quoi faire couper la tête à quatre Maréchaux de France. Voici à quoi se réduisirent les chefs d'accusation produits contre Marillac : Malversations & profits illicites dans la construction de la Citadelle de Verdun ; mauvais gouvernement de l'Armée du Roi ; malversation dans l'emploi des deniers de Sa

Majesté ; abus & profits illicites sur le pain de munition ; fausseté des quittances avec les comptables ; divertissement de la somme de 400,000 livres, fournie par le Roi au dédommagement de ceux dont les maisons furent prises & démolies pour bâtir la Citadelle de Verdun ; application à son profit des deniers provenus de la vente de certains offices ; vexation du peuple de l'Evêché de Verdun, & de quelques pays voisins.

Après qu'on eut tout préparé pour l'instruction du procès, Marillac fut transporté du Château de Sainte-Menehould à la Citadelle de Verdun ; il se plaint que ce lieu reculé à l'extrémité du Royaume, est choisi tout exprès pour mieux cacher les procédures iniques de ses Juges, & les violences de Vaubecour son ennemi déclaré, qui commandoit dans la Citadelle & dans la Ville. Je ne fais si cette plainte est mal fondée. Quoi qu'il en soit, la Commission expédiée le 13 Mai de l'année 1631, fut composée de quatre Maîtres des Requêtes, de deux Présidents, de douze Conseillers au Parlement de Dijon. La nouvelle Chambre devoit

s'assembler dans cette Ville. Mais les ennemis du Maréchal, qui enlevoient la connoissance de son affaire au Parlement de Paris, contre l'ancienne jurisprudence du Royaume, crurent que la Capitale d'une Province seroit encore un trop grand théâtre où l'on pourroit éclairer de trop près la conduite des Juges. Verdun, où l'accusé se trouve tout transporté, leur paroît plus convenable ; peu de gens y abordent, & Vaubecour, lâche ministre des passions de Richelieu, y commande. Maître des portes & des environs de la Ville, cet Officier en pouvoit défendre l'entrée à tous ceux qui viendroient au secours du Maréchal ; & les gens du pays, capables d'aider Marillac de leurs conseils ou de leur plume, trembloient à la moindre menace de Vaubecour.

Le Maréchal réfuse les deux Commissaires choisis pour l'instruction du procès, les prend même à partie, se pourvoit au Parlement de Paris, & y obtient quelques Arrêts en sa faveur. Richelieu en empêche l'exécution ; la prise à partie & les récusations sont déclarées nulles au Conseil du Roi, où le Cardinal domine. On menace Marillac

de le condamner comme contumace & convaincu de tous les faits contenus dans les dépositions des témoins produits contre lui, s'il persiste dans son refus de répondre aux interrogatoires des Commissaires. Craignant alors, avec juste raison, que ses ennemis ne se prévalussent de son silence, le Maréchal se décide à répondre, après une protestation juridique contre l'injustice qu'il croit souffrir. Il est interrogé sur cent soixante articles, & environ cent trente témoins paroissent. Dans une oppression si violente, il implore la clémence du Roi par une très-humble Remontrance; elle n'alla point jusqu'à Sa Majesté. L'instruction du procès se continue de la même manière. Le Maréchal se plaignoit vivement des deux Commissaires qui travailloient à l'instruction du procès, & sur-tout de la conduite de Vaubecour. Nous lisons dans cette pièce que les plus proches parens de Marillac & la Maréchale son épouse qui sollicitoient pour lui à Paris, eurent ordre de sortir de la ville : celle-ci se présente au Louvre dans l'intention de se jeter aux pieds du Roi; on lui refuse l'entrée : elle va chez Richelieu, il lui fait dire

qu'il ne peut l'écouter sans un ordre exprès de Sa Majesté.

Ce que Marillac représente à Louis sur la maniere dont un Officier de la Couronne est jugé, contre les formes ordinaires, par des Juges choisis au gré de ses ennemis, mérite d'être rapporté. « Le suppliant, dit-il, ne doit pas être blâmé de ce qu'il ne veut répondre que devant ses Juges naturels; & Votre Majesté, qui fait profession de chérir la justice par-dessus toutes les autres vertus, a grand intérêt de lui accorder sa demande. Quoiqu'on dise à Votre Majesté que des personnes de la qualité du suppliant ont été jugées autrefois par des Commissaires, & qu'on puisse alléguer l'exemple du Maréchal de Biez & de quelques autres, Elle doit considérer que dans les siècles passés on a commis des injustices; pareille chose est toujours arrivée par faction, & lorsque des personnes puissantes ont abusé de leur autorité, pour perdre ceux qu'elles haïssent. Les Lettres patentes qui réhabilitent la mémoire du Maréchal de Biez sont fondées en partie sur ce qu'il fut condamné par des Commissaires & non par ses Juges naturels. Si Votre Majesté

veut bien se faire lire ce que le Maréchal de Montluc écrit de cette affaire , Elle y trouvera que l'envie & la jalousie des ennemis du Maréchal de Biez furent la cause de son malheur ; que telle procédure a toujours été blâmée , & que la vraie justice consiste non-seulement dans la droiture du jugement rendu , mais encore dans la forme , qui ne permet pas d'ôter aux accusés leurs Juges naturels & légitimes , pour leur en substituer d'autres qu'on peut soupçonner d'être choisis au gré des ennemis de celui qu'on veut perdre ».

Marillac avoit raison de croire que les Commissaires qu'on lui donnoit étoient de ce caractère. « On ajoute , dit-il , au nombre des Juges du suppliant le sieur Duchâtelet , plus réculable que quelques autres ; il fait profession d'inimitié ouverte contre M. de Marillac , ci-devant Garde des Sceaux , frere du suppliant. Outre que la plupart des Présidens & des Conseillers au Parlement de Dijon sont parens , au degré de l'Ordonnance , des ennemis & des véritables accusateurs du Maréchal , ils ont encore de la haine contre lui , contre son frere , tant pour des intérêts

particuliers , qu'à cause du passage de l'Armée de Votre Majesté que le suppliant mena de Champagne en Italie. Les Soldats furent obligés de loger dans les maisons de MM. du Parlement de Dijon , & entre autres dans celles de ceux qu'on donne pour Juges au suppliant. A cette occasion , ils ont conçu une haine mortelle contre lui ; c'est pourquoi on les a choisis sans suivre l'ordre du tableau , mais selon qu'on a cru qu'ils seroient plus animés & plus passionnés contre le suppliant & contre son frere ». Je ne m'arrêteroie pas tant à ce que dit Marillac dans sa propre cause , si le choix de ce Duchâtelet , Maître des Requêtes , qu'il refuse particulièrement , ne donnoit sujet de croire que les plaintes de l'accusé n'étoient pas sans fondement.

Duchâtelet , nommé Commissaire d'un certain Lopez , Syndic des Mores chassés d'Espagne , & prisonnier à la Bastille pour crime d'Etat , reçut un diamant de 15,000 livres , & fit absoudre Lopez. La corruption vint à la connoissance de Marillac , Garde des Sceaux , & Duchâtelet fut seulement chassé du Conseil par l'indulgence

de Marillac. Sans considérer que le Garde des Sceaux lui avoit épargné la plus grande partie de la confusion & de la peine que son action méritoit, Duchâtelet se déclare l'ennemi irréconciliable des Marillac. Adulateur aussi rampant que vif & piquant railleur, il faisoit souvent des satires, & les lisoit à Richelieu pour divertir son Eminence. Un Prince contre lequel Duchâtelet en avoit composé une, le voulut faire mourir sous le bâton. Le Garde des Sceaux détourna cette violence. Un si bon office sembloit devoir diminuer le ressentiment de l'injure que Duchâtelet croyoit avoir reçue de ce Magistrat; mais l'envie de faire rire un Ministre, duquel on attend des gratifications, aux dépens de ses ennemis, est une violente tentation. Après la fameuse *journee des dupes*, Duchâtelet s'avise de composer une Prose rimée en mauvais latin, à l'imitation des Hymnes du Bréviaire Romain. La piece étoit sanglante contre les deux Marillac & contre la Comtesse du Fargis. Le Cardinal de Bérulle, à qui l'Auteur étoit redevable d'un bienfait signalé, y fut cruellement déchiré. La dévotion de ce Prélat, mort en odeur de

sainteté , y est traitée d'hypocrisie. On y reproche au Garde des Sceaux un commerce criminel avec la Comtesse du Fargis. Le grave & pieux Magistrat, y disoit-on, interrompt souvent la récitation de son Bréviaire pour aller se divertir avec la *sainte Fargis*. La simplicité du Cardinal de Bérulle, qui les croyoit l'un & l'autre purs comme des Anges, y est tournée en ridicule aussi bien que la crédulité de MM. de l'Oratoire, qui parloient de leur Instituteur comme d'un Saint à miracles, & dont ils se préparoient à demander la canonisation. Enfin, le Maréchal de Marillac étoit traité de séditieux, de brigand, qui méritoit d'être pendu en Greve. Je ne rapporterois pas ces calomnies atroces d'un faiseur de libelles, si cela n'étoit nécessaire pour l'intelligence d'un discours excellent que le Maréchal fit à ses Juges, & d'un incident arrivé lorsqu'on travailloit le plus fortement à sa condamnation. En faut-il davantage pour prouver que toutes les regles de la justice & de la bienséance furent violées dans le choix des Commissaires qui devoient juger Marillac ? Le Cardinal n'ignoroit pas que Duchâtelet

étoit l'Auteur de la Prose rimée. On l'avoit composée pour mettre son Eminence en belle humeur.

Averti de ce que les gens de bien crient de ce qu'on laisse un Officier de la Couronne à la discrétion de plusieurs Juges qu'il réfuse, & de ce qu'on ne lui permet pas d'avoir un Avocat, Richelieu accorde enfin un Avocat à Marillac ; mais cet Avocat fut obligé de parler à haute voix à l'accusé, de manière que les Juges se préparoient à détruire ce qu'il devoit dire pour sa défense, avant même qu'il eût rien allégué. Le Maréchal ayant demandé à être reçu à la preuve de ses faits justificatifs, les Commissaires n'osèrent lui refuser une chose si raisonnable. Cela déplut tellement au Cardinal, qu'il fit révoquer la Commission, & établir une nouvelle Chambre près de Paris. Le nouveau Tribunal devoit juger sur les informations faites à Verdun, & il ne s'agissoit plus que d'employer certaines subtilités pour infirmer les moyens de défense qu'il opposeroit. J'ai lu quelque part que le Cardinal informé que le plus grand nombre des Commissaires tirés du Parlement de Dijon lui étoient moins

dévoués qu'on ne croyoit, il prit la résolution d'avoir d'autres Juges. Voici donc une nouvelle Commission expédiée le 11 Mars 1632. Des anciens Juges on ne retient que ceux dont les ennemis de Marillac sont assurés, on en substitue d'autres qui sont à la dévotion de Richelieu; & pour en imposer au Public, on met parmi eux trois ou quatre Magistrats d'une intégrité connue. Châteauneuf, Garde des Sceaux à la place du frere aîné de Marillac, & qui étoit redevable de son élévation au Cardinal, tenoit le premier rang dans cette Chambre; il étoit Sous-Diacre & revêtu de plusieurs Bénéfices. Richelieu lui fait venir de Rome une dispense de l'irrégularité qu'il auroit encourue dans un jugement criminel. On dit que le Pape forma d'abord quelque difficulté sur l'expédition du Bref; il fallut lui promettre que le Maréchal ne seroit pas condamné à mort. La Reine-Mere & le Duc d'Orléans qui agissoient en sa faveur autant qu'il leur étoit possible, employèrent quelqu'un à la Cour de Rome pour empêcher que Châteauneuf, ennemi des Marillac, ne fût le premier Juge du frere de son prédécesseur.

Quoi qu'il en soit, dès que Marie de Médicis & Gaston apprennent qu'il y a une seconde Commission contre un Officier de la Couronne, dont le plus grand crime est de les avoir servis l'un & l'autre, ils font menacer tous les Juges de les prendre un jour à partie en leurs propres & privés noms s'ils condamnent Marillac à la mort. Le Duc d'Orléans envoie dire aux deux Rapporteurs du procès qu'il leur casseroit la tête d'un coup de pistolet s'ils s'éloignoient tant soit peu des regles de la justice dans les fonctions de leur charge. On assure même que la Reine-Mere & Gaston projeterent de faire enlever quelqu'un des plus proches parens de Richelieu, afin d'arrêter l'emportement de ce Ministre par la crainte qu'on ne vengeât la mort de Marillac sur celui qu'on auroit entre les mains. Mais le Cardinal persuade au Roi d'ordonner à tous les domestiques de Marie de Médicis & du Duc d'Orléans de sortir incessamment de Paris, & de défendre à qui que ce soit, sous de grieves peines, de les recevoir dans sa maison. La nouvelle Chambre devoit s'assembler d'abord au Château de Pontoise; le Maréchal

y fut amené de Verdun. Puyfégur , Officier aux Gardes , reçoit l'ordre d'accompagner le Prisonnier avec cent hommes de son Régiment. On lui offre jusqu'à cent mille écus s'il veut aider Marillac à se sauver. La proposition fut généreusement rejetée plus d'une fois. Voici ce que Puyfégur raconte lui-même de l'arrivée de Marillac à Pontoise. « Le Maréchal m'aperçut en descendant de carrosse , m'embrassa , & me dit : Monsieur de Puyfégur , vous étiez présent lorsque je fus arrêté , vous assisterez encore à ma mort ; ce n'est pas que je la mérite , mais mon persécuteur ne m'épargnera pas. Je mourrai de glaive ou de poison. Vous voyez un Avocat auprès de moi : je ne m'en fers pas pour sauver ma vie , je suis assuré de la perdre ; je pense seulement à mettre mon honneur à couvert. Quatre jours après un des Commissaires nommé Bretagne & deux autres Députés vinrent voir la salle où le Maréchal devoit être jugé ; ils trouverent tout en bon ordre , & me demanderent si la Garnison sortiroit toutes les fois qu'on s'assembleroit pour interroger l'accusé. Le Roi ne me l'a pas ordonné , répondis-je , & je ne ferai

pas sortir les Soldats sans un commandement exprès de Sa Majesté. Ecrivez-en donc en Cour, reprirent les Magistrats. Je refusai de le faire, & leur dis d'écrire eux-mêmes ». Puyfégur leur ayant demandé pourquoi ils exigeoient que la Garnison fortît. « La Justice, reprirent ces Messieurs, doit se rendre en un lieu libre; où les gens de guerre ne soient pas les maîtres. On n'y souffre personne qui ait plus de force & d'autorité que les Juges ».

La remontrance des Magistrats & la crainte qu'une Religieuse Carmélite de Pontoise, niece du Maréchal & fort considérée dans la ville, ne trouvât moyen de faire échapper son oncle, furent cause de la translation de la Chambre à Ruel, maison du Cardinal entre Paris & Saint-Germain-en-Laie. Marillac y fut conduit. « Je le trouvai dans l'assurance & la fermeté qu'inspire une bonne conscience, dit Pontis à qui le Roi commanda d'aller à Ruel garder le Maréchal qui souffroit avec peine auprès de lui Desreaux, Lieutenant des Gardes du Corps. Il me disoit souvent : De quoi peuvent-ils me convaincre, sinon d'avoir été fidelle à mon Roi?

Pourvu que les regles de la justice soient observées, on ne me fera aucun mal ». Il dresseoit lui-même ses écritures, & paroissoit tellement persuadé de son innocence, qu'il ne crut jamais que ses Juges pussent le condamner à mort. Un jour que je le conduisois à leur Chambre, il s'appuya sur moi, & me dit d'un air gai : « Voyez-vous, Monsieur; dans tout ce dont je me sens coupable, il n'y a pas de quoi fouetter un Page ». Mais quel fut son étonnement quand, étant entré dans la Chambre, il reconnut à la disposition de ses Juges qu'ils prenoient pour regle de leur Arrêt la volonté du Cardinal son ennemi! Le Maréchal sortit, convaincu qu'il porteroit sa tête sur un échafaud. Dès ce moment il changea de telle sorte, qu'il n'étoit plus reconnoissable. La mort étoit peinte sur son visage & dans ses yeux. Son esprit n'étoit occupé que de l'horrible injustice qui prévaloit sur son innocence. Son corps s'affoiblit tellement, qu'il ne pouvoit presque plus se soutenir : appuyé sur moi, il disoit tout haut, mais d'un ton bien différent de celui dont il parloit en venant : « Où est le Dieu de la vérité qui connoît mon innocence? Seigneur,

Seigneur , où est ta providence ? où est ta justice ? Mon Dieu , venez à mon secours ». On ne peut rien imaginer de plus touchant ; mais il falloit faire bonne contenance , & digérer cruellement au-dedans de moi la douleur dont je me sentoïis dévoré ».

Les informations faites contre Mairillac à Verdun étoient dressées de maniere qu'il paroïssoit du moins coupable de certaines actions qu'on ne pouvoit excuser de péculat en prenant les choses à la rigueur & dans la dernière précision. Mais comme la plupart des Officiers se permettoient souvent les mêmes désordres , on ne les regardoit dans le monde ni comme des crimes capitaux , ni comme un péculat véritable. De là vient que le Maréchal protestoït toujours de son innocence. Mais en le supposant légitimement convaincu de ce que des témoins qu'il prétendoit récusables ou subornés déposeroient contre lui sur les faits qui paroïssent plus criminels , il étoit question de savoir s'il méritoit la mort. L'original de l'ancienne loi alléguée ne se trouvoit point. Bullion , vendu à Richelieu , fit de si grandes recherches qu'il trouva cette loi ; ce fut

apparemment dans les Registres de la Chambre des Comptes. L'Ordonnance porte que le péculat commis par quelque personne que ce soit, sera puni par la confiscation de corps & de biens. Outre qu'elle ne paroïssoit pas avoir été mise en exécution contre des Officiers militaires, si ce n'est dans l'affaire du Maréchal de Biez, dont la mémoire fut ensuite réhabilitée, on ne convenoit pas bien de la véritable intelligence des mots dans lesquels la peine est énoncée. Les créatures du Cardinal se mettent à feuilleter les vieux registres & les anciens livres de Jurisprudence Française. Ils trouvent que par la confiscation de corps & de biens, on entend la mort ou le bannissement perpétuel, & que souvent ces termes se prennent dans le premier sens. Des Juges équitables & désintéressés auroient donné à une loi équivoque l'interprétation la moins rigoureuse : mais le Garde des Sceaux & les autres Commissaires qui vouloient faire leur cour au Cardinal, se crurent d'autant mieux fondés à condamner Marillac à mort, que suivant les informations de Laffemas & de Moriq ses ennemis qu'il récusoit, il paroïssoit punis-

Table du dernier supplice , conformément à l'Ordonnance de Blois, qui défend à tous les Officiers de guerre & à tous les Soldats de prendre & d'exiger de l'argent pour ne pas loger dans les villages ou dans les autres endroits qu'on leur a marqués. Cette loi ne fut point exécutée , parce qu'il auroit fallu pendre tous les Soldats , & faire couper la tête aux Généraux & aux Officiers subalternes d'une Armée , même en supposant Marillac coupable de tout ce que ses ennemis lui imputoient. On ne pouvoit donc disculper les Juges de malignité , de corruption , d'injustice , & d'une lâche & sanguinaire complaisance pour un Ministre vindicatif. Achéons de rapporter le détail d'un jugement qui fit le plus grand bruit en France & dans toute l'Europe.

Le 28 Avril même année , les Commissaires envoyèrent chercher , de grand matin , Marillac , afin de l'interroger dans les formes : il demande qu'on lui laisse le temps d'entendre la Messe & de communier ; cela lui ayant été accordé , il se présente dans la Chambre , & salue respectueusement tous les Magistrats. Le Garde des Sceaux lui

R 2

montre la sellette sur laquelle il doit s'asseoir , & lui demande le serment ordinaire. « Messieurs, dit alors le Maréchal d'une voix ferme & d'un air grave & tranquille , je fais tout ce qu'on doit d'honneur à cette illustre Compagnie , où il y a plusieurs personnes d'un mérite distingué ; mais étant , par la grace de Dieu , né Gentilhomme dans le reffort du Parlement de Paris , & le Roi m'ayant élevé à la dignité de Maréchal de France , je ne puis vous reconnoître pour mes Juges naturels , ni vous honorer en cette qualité , après les protestations que j'ai faites & que je réitere encore. J'espère , Messieurs , que vous ne trouverez pas mauvais que je veuille me servir des droits que me donnent mon rang & ma naissance. Si j'ai proposé plusieurs récusations générales & particulières , ce n'est pas à dessein d'offenser votre Compagnie , ni aucun de ceux qui la composent ; je cede seulement à la nécessité d'une juste défense. Il n'est pas impossible que , surpris par de mauvais Mémoires , je n'aie avancé quelque chose de faux dans mes causes de récusation ; si cela est , je le défavoue , & je n'en excepte pas même

ce que j'ai allégué contre M. Bretagne : il m'est suspect pour plusieurs raisons. Mais je suis naturellement ennemi des injures & des calomnies ; c'est pourquoi je ne rougis pas de le prier encore une fois de me pardonner ce que je puis avoir dit de faux contre mon intention ».

« Quant à vous, Monsieur , ajoute Marillac en se tournant vers le Garde des Sceaux, je connois votre mérite & votre habileté autant que personne du monde ; je respecte votre naissance, & je puis me vanter d'avoir eu des liaisons particulieres avec quelques-uns de vos proches parens. Je veux croire que vous n'avez pas accepté sans répugnance la commission de présider dans cette Chambre, & que vous n'avez pu résister aux pressantes sollicitations de mes ennemis, que vous connoissez, & que je n'ose nommer ; cependant pardonnez-moi la liberté que je prends de vous dire que nonobstant la droiture & l'intégrité dont vous vous piquez, ce choix affecté des Juges, ces procédures irrégulieres & inouïes, cette dispense extraordinaire que vous avez obtenue sans nécessité, donneroient à

l'homme du monde le plus irréprochable, sujet de craindre qu'il n'y ait ici de la contrainte & de la violence dans les opinions, & que la présence d'un Magistrat de votre rang ne retienne ceux qui voudroient suivre les lumieres de leur conscience. Et vous, Monsieur de Ballion, vous n'ignorez pas qu'outre ce qui est allégué dans mes Requêtes de récusation, j'aurois encore plusieurs choses à vous reprocher; mais à quoi me serviroit ce vain effort contre la puissante & artificieuse cabale de mes ennemis? Je ne suis point écouté, ce seroit vous irriter à plaisir, & animer encore plus mes persécuteurs ».

» Quoi qu'il arrive, je ne puis dissimuler que je vois avec horreur un certain homme assis sur les fleurs de lis dans cette Compagnie. La postérité le croira-t-elle, Messieurs, que l'Autheur de cette Prose où la Religion est tournée en ridicule, où l'on insulte aux cendres d'un Prélat plus éminent par la sainteté de sa vie que par sa dignité, d'un Cardinal dont la mémoire sera toujours en bénédiction dans l'Eglise, où M. de Marillac mon frere est impieusement calomnié, où je suis mis au rang des

brigands & des *pendards*, paroles dignes de la passion & de la rage de l'Auteur ; la postérité, dis-je, le croira-t-elle, que celui qui a composé cette infame satire ait reçu le pouvoir de m'ôter & l'honneur & la vie ? Je parle de vous, Duchâtelet ; vous vous êtes vanté publiquement, & en présence de plusieurs personnes illustres, & vous l'avez confessé à quelques-uns de ces Messieurs, qui me permettront de les interpeller & de les prendre à témoins, que la Prose est de votre composition. Cependant vous avez eu le front de le nier, par un lâche parjure, devant la personne sacrée du Roi. Grand Dieu ! si pour le comble de l'oppression que je souffre, il faut encore qu'un tel homme soit mon Juge, usez du pouvoir souverain que vous avez sur le cœur des hommes ; faites que celui-ci soit aussi modéré sur le tribunal, qu'il a été malheureusement furieux en d'autres occasions ».

Le Maréchal expose ensuite la violence exercée dans l'instruction de son procès, la subornation des témoins par Moriq & par Laffemas, Commissaires ; les menaces & les emprisonnemens pour intimider ceux qui refusoient de parler

contre leur conscience ; la rejection de ceux qui le disculpoient ; l'altération & le déguisement des dépositions ; l'enlèvement de ses papiers sans inventaire ; la soustraction de ceux qui servoient à sa justification , & particulièrement des lettres du Roi ou de ses Ministres ; la cassation inouïe & sans exemple de l'Arrêt de la Chambre de Verdun qui le recevoit à la preuve des faits justificatifs ; le changement de ses premiers Juges , & l'affectation de le transférer successivement en divers endroits : il n'oublia pas les refus faits à la Maréchale son épouse , à qui on ne voulut jamais permettre de parler au Roi ni au Cardinal de Richelieu , & l'ordre inhumain envoyé à cette Dame de se retirer dans un village , où elle étoit morte de chagrin. « Je ne me présente point , Messieurs , pour défendre ma vie , conclut Marillac ; elle doit être à charge , quand on se trouve à mon âge dans un si triste état : je l'ai si souvent exposée aux yeux de mon Roi , que je ne dois pas être soupçonné de craindre la mort ; soumis & résigné aux volontés de Dieu , je la souffrirai constamment de quelque part & de quelque maniere

qu'elle vienne. Je pense uniquement à mettre mon honneur & ma réputation à couvert des calomnies de mes ennemis, & à rendre sans aucune flétrissure, au Roi, s'il le désire, le bâton que j'ai reçu de lui comme une marque de la droiture de mes actions, & de mon inviolable fidélité à le servir ».

Ce discours achevé, il présente une Requête de récusation générale, fondée sur ce que la Commission des Juges nommés n'est vérifiée dans aucune Cour Souveraine, & il demande qu'on lui fasse droit. Dès le lendemain, il y eut un Arrêt du Conseil du Roi, par lequel Marillac fut débouté de sa Requête de récusation générale, & de toutes celles qu'il a données ou qu'il pourra donner dans la suite. On lui enjoit de répondre à ses Commissaires, faute de quoi ils passeront outre au jugement du procès. Le voilà donc réduit à subir trois interrogatoires. Le secours du Conseil qu'on lui avoit permis d'appeler, étoit plus nécessaire que jamais dans cette extrémité : on ne voulut pas souffrir qu'il eût la moindre communication avec son Avocat. Lorsque les Juges se préparèrent à passer aux opinions, le

Conseil & deux des plus proches parens de l'accusé présentent une nouvelle Requête de récusation contre Duchâtelet : elle paroît si bien fondée, que les Commissaires n'osent la rejeter ; mais ne pouvant d'un autre côté contrevenir à la volonté du Roi qui leur avoit défendu de recevoir aucune récusation, il fut résolu que le Garde des Sceaux iroit trouver Sa Majesté à Saint-Germain. Le nouvel incident fut examiné au Conseil, & Duchâtelet, qui avoit suivi Châteauneuf, fut arrêté prisonnier. Nous n'en savons pas bien les raisons. Duchâtelet fit répandre dans la suite que désirant se récuser, il avoit suggéré lui-même cette Requête, & que son artifice ayant été découvert par le Garde des Sceaux qui ne l'aimoit pas, le Roi irrité l'avoit fait conduire au Château de Tours. D'où lui venoit ce scrupule ? Eut-il honte de condamner un homme qui lui avoit fait publiquement de sanglans reproches ? Ne fut-ce point aussi une adresse de Richelieu ? Confus de voir tous les gens de bien indignés de ce qu'après une récusation si légitime, on laissoit encore un scélérat au nombre des Juges de Marillac,

Le Cardinal crut peut-être appaiser le monde en feignant de punir Duchâtelet comme Auteur de la Prose dont Son Eminence s'étoit pourtant divertie.

Cette grande affaire, dont la discussion est si longue & si difficile, fut enfin terminée le samedi 8 Mai. Treize Juges, à la tête desquels étoient le Garde des Sceaux & Bullion Conseiller d'Etat, condamnerent Marillac à être décapité. Les dix autres, entre lesquels Nesmond & Barillon Maître des Requêtes tiennent le premier rang, opinent les uns à l'absolution, & les autres à des peines si légères qu'elles supposent tacitement une décharge en faveur de l'accusé. L'Arrêt ne lui fut prononcé que le lundi suivant. On lui cacha même sa condamnation. Ses parens l'ayant apprise, courent à Saint-Germain, implorer la clémence du Roi. Ils s'adressent d'abord à Richelieu, & le prient d'intercéder auprès de Sa Majesté en faveur du Maréchal condamné. « Vous m'apprenez-là une chose que je ne savois pas, répond le Cardinal en faisant le surpris, quoiqu'il fût très-bien informé de tout. Je suis bien fâché de ce que M. de Marillac s'est mis en

cet état par sa faute. Voyez le Roi, il est bon. — Monseigneur, reprit un des parens, n'aurez-vous pas la bonté de vous employer pour M. le Maréchal? — Je vous dis de voir le Roi, répond froidement le Maréchal ». On va se jeter aux pieds de Louis; les parens le supplient de rendre la vie à un Officier qui l'a souvent exposée pour Sa Majesté. *Je verrai ce que j'aurai à faire*, répond gravement l'insensible Louis; *pendant retirez-vous*. Ils retournent à Richelieu. « Hé bien, Messieurs, leur dit-il, avez-vous parlé au Roi? — Oui Monseigneur, s'écrient les parens; mais Sa Majesté nous a dit seulement qu'Elle verroit ce qu'Elle auroit à faire, & nous a commandé de nous retirer. — Je vous conseille de lui obéir, réplique froidement le Cardinal ». Un des parens ayant voulu faire encore quelques instances, Richelieu s'émeut, & dit d'un ton aigre & impérieux : « Je vous avois conseillé de vous retirer, puisque le Roi vous l'a dit; maintenant, je vous l'ordonne de sa part ». Ces Gentilshommes confternés, désespérant de la vie du Maréchal, reviennent à Paris, où tout se prépare pour l'exécution de l'Arrêt.

Desfréaux, Lieutenant des Gardes du Corps, vint prendre Marillac le lundi 10 Mai, comme pour le transporter dans une autre prison. Certaines choses qu'il remarque en entrant dans le carrosse, & le chemin qu'on prend, lui font connoître qu'on le conduit à la Greve, lieu destiné à son supplice. Il se met alors à prier Dieu, en passant dans la Rue Saint-Honoré devant le Palais-Cardinal. *Voilà, dit-il, une maison où l'on m'a promis bien des choses qu'on ne me tient pas aujourd'hui.* Quand il fut arrivé à l'Hôtel-de-Ville, le Prévôt des Marchands, les Echevins, & les Lieutenans Civil & Criminel le suivirent à la Chambre qui lui étoit préparée. « Messieurs, leur dit Marillac, après s'être un peu reposé, c'est une chose étrange qu'un homme de mon rang ait été poursuivi avec tant de rigueur & d'injustice. Dans tout mon procès, il ne s'agit que de foin, de paille, de bois, de pierre & de chaux; on n'y trouveroit pas en tout de quoi faire fouetter un Page. Il y a quarante ans que je sers deux Rois; j'ai suivi continuellement Henri le Grand, & me suis trouvé auprès de lui en plusieurs sièges & on

plusieurs combats à pied & à cheval. Je porte sur mon corps des marques honorables de mon courage & de ma fidélité ; on les verra quand je serai dépouillé. J'ai servi le Roi son fils en beaucoup d'occasions importantes & périlleuses. J'ai commandé ses Armées, & il a témoigné publiquement plus d'une fois qu'il étoit satisfait de ma conduite. Enfin, j'ai été honoré du bâton de Maréchal de France. Je fais bien que je suis redevable de cette promotion glorieuse à la bonté du Roi ; mais je puis dire aussi sans vanité que mes services méritoient quelque distinction. Bien loin de m'enrichir, j'ai dépensé la meilleure partie de mon patrimoine, & je puis jurer en vérité qu'il s'en faudra beaucoup que je ne laisse autant que j'avois quand j'ai commencé de servir le Roi. Comment est-il arrivé que je sois accablé de dettes après les concussions & le péculat qu'on me reproche ? A la vérité, je me suis vu dans la nécessité de faire quelques levées sur le peuple pour nourrir l'Armée que je commandois en Champagne ; sans cela elle se fût dissipée, & je n'aurois jamais pu la maintenir. Mais je

n'en ai usé de la sorte qu'en vertu du pouvoir que le Roi m'avoit donné dans ses lettres : je les ai produites pour ma justification ; mes Commissaires n'ont pas voulu y avoir égard. Pécumat ! bon Dieu ! bon Dieu , pécumat ! s'écria plusieurs fois à la fin de ce discours l'infortuné Maréchal ».

Son Arrêt lui fut prononcé immédiatement après. La cassation de quelques autres Arrêts rendus en sa faveur, tant au Parlement de Paris qu'à la Chambre de Verdun, s'y trouvoit énoncée. Marillac interrompt la lecture en cet endroit, & dit : « On ne devoit pas renouveler la mémoire de la cassation de ces Arrêts, elle ne fait pas honneur au Roi ; combien de violences & d'injustices a-t-on commises en conséquence » ? Et quand le Greffier vint à lire que le Maréchal étoit duement atteint & convaincu de pécumat, de concussions, de levées faites sur le peuple. *Cela est faux ! s'écria-t-il, je ne fis jamais rien de pareil ; un homme de ma qualité accusé de pécumat !* Enfin, quand il entendit prononcer que ses biens étoient acquis & confisqués au Roi, la somme de cent mille livres préalablement prise :

pour être employée à des restitutions ; *Tout mon bien*, dit-il, *ne monte pas à cent mille livres*. Il demanda à n'être point lié selon la coutume ; on le lui refusa. Ses ennemis qui lui insultoient publiquement voulurent qu'il fût traité avec la dernière rigueur. Après que le Bourreau lui eut lié les mains : *Quand je me considère*, dit-il, *en cet état, je me fais presque pitié à moi-même ; je ne sais si je ne fais pas aussi pitié aux autres*. Monsieur le Chevalier du Guet, n'êtes-vous pas touché de quelque sentiment de compassion ? — Monsieur, répond cet Officier au Maréchal, j'ai un extrême regret de vous voir en ce triste état. — *Ayez-en regret pour le Roi, & non pour moi*, réplique Marillac. — C'est pour vous, Monsieur, & non pour le Roi, ajoute le Chevalier du Guet ; il ne fait que justice. — Je le fais bien, dit le Maréchal ; les intentions du Roi sont bonnes : mes ennemis m'ont noirci dans son esprit ; on m'impute des crimes que je n'ai jamais commis, & que je ne suis pas capable de commettre : Dieu m'en est témoin. Ils ont abusé du nom & de la facilité du Roi pour me perdre. Je leur pardonne de bon cœur

la mort qu'ils me font souffrir. J'avoue, à ma confusion, que mes péchés la méritent devant Dieu ; mais pour dire la vérité dans un état où je ne veux ni ne dois mentir, je ne la mérite point devant les hommes. Je suis obligé de parler de la sorte pour défendre mon innocence ; le droit naturel me le permet, & la Religion ne me le défend pas ».

Le Maréchal employa le peu de temps qui lui restoit aux actes de dévotion ordinaires en pareilles circonstances. Il avoit déjà fait quelques pas pour aller au supplice, lorsque Testu, Chevalier du Guet, l'avertit que le Roi, par une grace particulière, lui épargnoit la confusion d'être conduit dans une charrette à l'échafaud, & qu'on l'avoit dressé de manière qu'il pourroit monter quand il seroit au bas du perron de l'Hôtel-de-Ville. « Dites au Roi, répond gravement le Maréchal, que je le remercie très-humblement de cette faveur, & de plusieurs autres que j'ai reçues de lui : assurez-le que je meurs son serviteur, que je lui demande pardon des déplaisirs que je puis lui avoir donnés contre mon intention, & que

je suis bien fâché du chagrin que les mauvais offices de mes ennemis lui ont peut-être causé ». Après ce peu de paroles, Marillac monte sur l'échafaud, attend & reçoit, avec autant de confiance que de fermeté, le coup qui sépara la tête de son corps.

Les flatteurs de Richelieu insultèrent au Maréchal mort ; on n'oublia rien pour le décrier comme poltron, factieux & voleur. Les défenseurs de la Reine-Mere en font le modele de toutes les vertus : c'étoit, disent-ils, un bon Chrétien, un grand homme d'Etat, un parfait Chevalier, un habile Général. Il y a un milieu à prendre entre ces deux portraits si peu ressemblans. Tous les Gens de bien plainquirent la fin tragique de ce Seigneur opprimé à l'âge de soixante ans. La Reine-Mere en fut si fort irritée, qu'elle menaça de faire un pareil traitement à Richelieu, si jamais elle revenoit en France avec l'autorité qu'elle y avoit exercée avant sa disgrâce.

Michel de Marillac, Garde des Sceaux, frere aîné du Maréchal, mourut trois ou quatre mois après relégué à Châteaudun, & accablé d'infirmités.

La pauvreté de ce Magistrat est une bonne preuve de son désintéressement & de son intégrité dans l'administration des Finances, dont il fut chargé quelque temps. Il vécut dans sa disgrâce des libéralités de sa belle-fille, qui l'assista généreusement. On eut la dureté d'obliger cette Dame à payer la dépense des Gardes que le Roi avoit mis auprès du Magistrat exilé. Enfin, elle fit les frais de ses modestes funérailles. Le Garde des Sceaux est Auteur du Code appelé de son nom le Code *Michau*, & qui est assez estimé des Jurisconsultes. Il eut, ainsi que le Maréchal son frere puîné, plus de bonnes que de mauvaises qualités. Les mœurs de Michel furent sur-tout irréprochables, quoi qu'en ait dit le libelliste Duchâtelet.

A l'égard de ce satirique impudent, il obtint son élargissement aussi-tôt après la mort du Maréchal. Ce fut la récompense d'un misérable Libelle qu'il composa pour justifier la condamnation du Maréchal de Marillac; il y insulte de la manière du monde la plus lâche & la plus sanglante au malheur des deux freres. Voici une des circonstances qui

sert à prouver que son emprisonnement ne fut qu'une grimace pour en imposer au Public. *Je mets une grande différence*, dit-il au Cardinal de Richelieu, qui vouloit s'excuser de la détention de sa créature, *entre le mal que Votre Eminence fait & celui qu'elle laisse faire ; je n'en serai pas moins attaché à son service.* Ayant été conduit à la Messe du Roi quelque temps après, Sa Majesté ne daigna pas d'abord jeter les yeux sur lui ; Elle affecta même de tourner la tête d'un autre côté, comme si elle eût senti quelque honte de voir un homme qu'Elle avoit maltraité sans raison. Duchâtelet, habile courtisan, s'approche de Saint-Simon, favori de Louis XIII, & lui dit à l'oreille ce peu de mots : « Je vous prie, Monsieur, de dire à Sa Majesté que je lui pardonne de tout mon cœur ; mais qu'Elle me fasse l'honneur de me regarder ». Cette plaisanterie bouffonne fit rire le Monarque si froid & si indifférent d'ailleurs, & Mons Duchâtelet est caressé au sortir de la Messe. A quoi tient l'accueil gracieux & l'amitié des Souverains ! Le satirique fut mieux que jamais à la Cour, & il obtint par la

suite des graces importantes & des emplois des plus considérables. Il devoit le tout à la faveur du Cardinal de Richelieu, qui ne se faisoit, quoique Prêtre, Evêque & Ministre, aucun scrupule de s'amuser de ses plaisanteries, souvent aussi obscenes qu'impies & scandaleuses. Voilà tout ce que nous cachent les Apologistes de Richelieu.

Le Maréchal de Marillac, dit M. Anquetil, mourut en Chrétien résigné, sans impatience, quoique dans l'exécution de son jugement on n'omît rien de ce qui pouvoit le rendre dur & humiliant. Pendant qu'on tranchoit la tête au Maréchal, Richelieu entroit dans Paris avec deux cents chevaux, trompettes sonnantes, comme en triomphe ou en Roi. On remarqua qu'en persévérant jusqu'à la fin à se dire innocent des crimes dont on l'accusoit & dont l'Arrêt le chargeoit, le Maréchal avoua que sa conscience lui en reprochoit d'autres qui méritoient que la justice Divine s'appesantît sur lui. Cet aveu réitéré avec amertume, fit croire que les remords dont cet infortuné étoit déchiré venoient de la conduite qu'il

tint lorsque , pour faire échouer le Cardinal en Italie , il différa d'envoyer les secours que Richelieu demandoit , & de ce qu'il causa , par ces délais affectés , la mort de beaucoup de François. Les écrits publiés alors en faveur du Ministère , autoriserent cette conjecture ; ils insinuerent que ce crime étoit le vrai motif de sa condamnation , & qu'on l'avoit tenu secret par respect pour la Reine-Mere qui se seroit trouvée impliquée dans le procès. Ménagement meurtrier , qui rend l'exemple de la punition du Maréchal de Marillac inutile pour ceux qui , se jouant de la vie des hommes , seroient tentés de les sacrifier à leurs passions. Sa famille eut part à son malheur ; sa femme mourut de chagrin dans un village , où elle s'étoit retirée en attendant le sort de son trop infortuné mari. Tous leurs parens & amis éprouverent de mauvais traitemens à la Cour , & furent obligés de s'en éloigner ; & le Cardinal leur ennemi , plus puissant que jamais dans le Royaume , en imposoit par la crainte à la cabale , à l'indignation & à l'envie , sans en être plus heureux.

On trouve dans un Ouvrage inti-

tulé : *La Vérité défendue*, page 561, que le Cardinal de Richelieu voulut faire obtenir des lettres d'abolition à Louis de Marillac, sous la condition toutefois qu'il s'avoueroit coupable. Le Maréchal refusa constamment de souscrire à une condition trop flétrissante pour lui. Si jamais on veut offrir un exemple frappant des abus du pouvoir Ministériel, c'est sur-tout celui du procès & du jugement de Marillac qu'il faut citer.



HENRI II DE MONTMORENCI,

DUC ET PAIR,

ET MARÉCHAL DE FRANCE,

Sous LOUIS XIII.

LE supplice du Duc de Montmorency fut juste, disent les Auteurs du *nouveau Dictionnaire historique*, ou plutôt il fut moins inique que celui de tant d'autres que le Cardinal de Richelieu sacrifia à son ambition & à sa vengeance. Mais la mort d'un homme qui promettoit tant, la terreur des ennemis & les délices de la France, rendit le Cardinal plus odieux que n'avoient fait tous les attentats précédens de son esprit vindicatif. En effet, il est impossible de lire l'histoire des malheurs de ce Seigneur, sans en être attendri jusqu'aux larmes & sans concevoir contre le Cardinal une sorte d'indignation qui va jusqu'à la colere & à la haine. Il
pouvoit

pouvoit le sauver même sans contrarier les vues de son cruel despotisme : il ne l'a pas fait ; c'est un barbare digne du mépris auquel il n'a pu échapper dans un siècle aussi éclairé que le nôtre.

Henri II, fils de Henri I, Duc de Montmorenci, naquit en 1595 ; il étoit petit-fils du célèbre & illustre Anne de Montmorenci, Connétable de France. Dès l'âge de dix-huit ans, Henri II.^e du nom, fut fait Amiral de France, après avoir battu les Calvinistes en Languedoc, & leur avoir enlevé diverses places : il les vainquit sur mer près de l'Isle de Rhé, & reprit cette Isle dont ils s'étoient emparés. Loin de profiter de cette conquête, il abandonna pour plus de cent mille écus de munitions qui lui appartenoient légitimement comme Amiral. On voulut lui représenter que c'étoit un trop grand sacrifice : « Je » ne suis pas venu, répondit-il avec » fierté, pour gagner du bien, mais » pour acquérir de la gloire ».

Au commencement de l'année 1629, Montmorenci parut à la Cour avec

tous les avantages d'une haute naissance, soutenus par tous ceux d'un extérieur imposant, magnifique & fastueux : il éclipsa d'abord tous les Courtisans, & fit grand nombre de rivaux qui le virent d'assez mauvais œil. Les émissaires de Richelieu, qui peut-être rouloit déjà contre lui de sinistres projets, firent courir le bruit qu'il étoit amoureux de la Reine ; & cela fut au point que le sombre & foible Louis en parut alarmé. Les amis du Duc lui conseillèrent de s'absenter, & Marie de Médicis se chargea du soin de convaincre son fils, que ce bruit injurieux à la jeune Reine n'étoit qu'une imposture des ennemis de Montmorenci, qui cherchoient à le perdre. Les Soupçons du Roi se dissipèrent assez heureusement. Suivant la chronique du temps, il eut tort de prendre de l'ombrage sur le compte d'un Seigneur bien fait à la vérité, & capable en apparence d'inspirer de grandes passions, mais dont beaucoup de gens disoient publiquement, qu'il faisoit plus de jaloux que de c...

Le Duc de Montmorenci ayant quitté la Cour, alla chercher de la

gloire dans les Provinces. Il avoit remporté l'année précédente des avantages considérables sur le Duc de Rohan, Chef des Huguenots : il s'en alla cette fois en Piémont en qualité de Lieutenant-Général. Il y attaqua près de Veillanne les Espagnols, commandés par le Prince *Doria*, & quoique avec des forces très-inférieures aux siennes, il les mit en déroute. Le Comte de *Cromail* lui demanda si parmi les hasards du combat il avoit envisagé la mort : « J'ai appris, lui répondit-il généreusement & avec une grandeur d'âme admirable, dans l'histoire de mes ancêtres, que la vie la plus glorieuse est celle qui finit au gain d'une bataille ; & que l'homme ne l'ayant que pour peu de temps, il doit la rendre la plus éclatante qu'il lui est possible ». Cette victoire fut suivie du siège de Casal, & lui mérita le bâton de Maréchal de France. Cette prospérité enfla son courage, le porta à braver Richelieu, & de là vient la source de ses malheurs & de sa fin tragique.

On remarque assez souvent dans la

vie des plus grands hommes , des traits de foiblesse qui, bien qu'ils nous étonnent, ne nous déplaisent pourtant pas. Ne seroit-ce point que ces mêmes foiblesse, en les rapprochant un peu des autres hommes , consolent tacitement notre amour - propre de cette extrême supériorité qui jusque - là n'avoit produit qu'un sentiment d'admiration? Quoi qu'il en soit, on trouve un exemple de cette espee dans la vie de ce même Henri de Montmorenci, dont le courage intrépide nous dispoit à ne pas l'en croire susceptible. « Le siège de *Prixas*, dit l'Historien de ce Héros François, fut remarquable par la perte de quelques personnes de commandement : deux Maréchaux - de - camp y moururent, savoir : le Marquis d'*Uxelles*, d'une blessure qu'il reçut aux approches, & le Marquis de *Portes*, d'une mousquetade à la tête. Le jour même qu'il fut tué il devoit être fait Maréchal de France. Environ le moment de sa mort, le Duc de Montmorenci, qui dormoit dans sa tente, fut éveillé par une voix semblable à celle du Marquis qui lui disoit tristement adieu. L'attachement qu'il

avoit pour une personne qui lui étoit si proche , fit qu'il attribua l'illusion de ce songe à la force de son imagination ; & le travail de la nuit qu'il avoit passée , selon sa coutume , dans les tranchées , fut cause qu'il se rendormit sans aucune crainte : mais la même voix qui avoit troublé son sommeil , l'interrompt encore un coup , & le fantôme qu'il n'avoit vu qu'en dormant , le contraint de s'éveiller de nouveau & d'ouïr les mêmes mots que le fantôme avoit prononcés , & qu'il répéta avant que de disparoître. Le Duc se ressouvint alors qu'un jour qu'ils entendoient discourir le Philosophe *Pitart* sur la séparation de l'ame d'avec le corps , ils s'étoient promis de se dire adieu l'un à l'autre , si le premier qui viendroit à mourir en avoit la permission ; sur quoi ne pouvant s'empêcher de craindre la vérité de cet avertissement , il envoya promptement un de ses domestiques au quartier du Marquis qui étoit assez éloigné du sien ; mais avant que son homme fût de retour , le Roi , qui commandoit le siège , fit dire au Duc par des personnes

propres à le consoler, l'infortune qu'il appréhendoit. « Je laisse, continue l'Historien, à disputer aux Doctes sur la raison de cet événement, que j'ai ouï plusieurs fois réciter au Duc de Montmorenci, & dont j'ai cru que la merveille & la vérité étoient également dignes d'être rapportées ».

Dans le cours de la maladie assez dangereuse que Louis XIII fit à Lyon en 1630, on craignit pendant quelque temps pour la vie du Monarque. Le Cardinal de Richelieu, qui avoit le plus à redouter de la haine & de la vengeance de la Reine-Mere qui pouvoit devenir toute-puissante par le décès de son fils, supplia Louis de pourvoir à sa sûreté. Le Moribond fit venir le Duc de Montmorenci, & lui dit : « Promettez-moi & donnez-moi votre parole d'honneur, qu'à la première demande de M^r. le Cardinal, vous prendrez une bonne escorte, & le conduirez vous-même à Brouage ». Montmorenci donna sa parole : il n'étoit pas encore opposé au Cardinal ; & celui-ci, tout son ennemi qu'il étoit, avoit cependant confiance en lui.

Quelques Auteurs sont étonnés de voir Montmorenci se déclarer peu de temps après contre le Cardinal. Il ne parut entre eux depuis ce temps-là aucune brouillerie publique, dit M. Anquetil; on remarqua seulement de la froideur, qui servit aux malveillans à les animer l'un contre l'autre. Voici quelques particularités que nous apprennent à ce sujet les Mémoires du temps. Le Duc de Montmorenci avoit demandé la charge de Maréchal général avec le Gouvernement de la Ville & de la Citadelle de Montpellier. Mais Richelieu, toujours occupé de l'abaissement de tous les grands Seigneurs du Royaume, songeoit alors à commander les Armées ou en personne ou par des Officiers qui lui fussent entièrement dévoués; & Montmorenci n'étoit pas disposé à se mettre dans une dépendance aveugle du Ministre. Pour ce qui est du Gouvernement de Montpellier, on n'avoit garde encore de rendre le Duc plus puissant en Languedoc. On élude ses poursuites sur l'un & l'autre article. Il commence alors à s'apercevoir qu'il falloit se résoudre à de-

meurer toute sa vie simple Maréchal de France : il se repent de s'être défait de sa charge d'Amiral. S'il eût voulu s'en tenir au commandement des Armées navales, il n'auroit eu ni supérieur ni égal ; au lieu qu'après avoir quitté un emploi qui ne lui paroïssoit pas digne de sa noble ambition, dans l'espérance de parvenir aussi bien que ses Ancêtres à la première dignité dans les Armées de terre, il se vit réduit à un rang inférieur, où il avoit plusieurs collègues d'une naissance au-dessous de la sienne. Le dépit d'être pris pour dupe augmente alors son chagrin contre Richelieu, qui lui a subtilement enlevé la charge d'Amiral pour s'en revêtir lui-même, aussi bien que de celle de Généralissime des Armées de terre. Montmorenci ne put se soumettre à la fâcheuse alternative de ne point aller à l'Armée quand le Cardinal y traînera le Roi, ou d'obéir à un Prêtre comme les autres Maréchaux de France.

Dans le temps que ces réflexions l'agitoient, la Cour fit un voyage à Montceaux. Il y eut un démêlé avec le Duc de Chevreuse sur une raillerie mal-entendue. L'Ecuyer de celui-ci

tire l'épée contre le Marquis de Praslin, qui demandoit un éclaircissement de la part de Montmorenci. Chevreuse tire la sienne presque en même temps contre son adverfaire. Le Maréchal, qui attendoit la réponse sans songer à se battre en cet endroit, prit son épée des mains du Page qui la portoit. Le combat étoit à peine commencé que les courtisans accoururent en foule, & séparèrent les Ducs & leurs seconds. Personne n'ose arrêter les premiers sans un ordre exprès du Roi; les autres furent conduits au corps-de-garde. Montmorenci va fièrement retirer Praslin; & l'Officier qui commande les Soldats n'ose leur ordonner de se mettre en défense, & s'opposer à l'élargissement du prisonnier. Le Roi trouva fort mauvais qu'on eût tiré l'épée dans sa maison. Cependant il diffimule son mécontentement; il fait embrasser les deux Seigneurs, & leur enjoint de se retirer jusqu'à nouvel ordre, l'un à Chantilli, & l'autre dans ses terres. Quant aux seconds, ils furent envoyés à la Bastille. Presque toute la Cour prit parti dans ce différent. Les amis de la Maison de Guise se déclarèrent pour Chevreuse,

& ceux de la Maison de Montmorenci pour le Maréchal-Duc. On dit que le Roi fut bon gré au Duc de Saint-Simon son favori d'avoir pris le parti de Montmorenci. La Duchesse de Chevreuse en eut tant de chagrin, que, formant dès-lors une cabale contre Saint-Simon, elle jeta les fondemens de la disgrâce du favori dans l'esprit de Richelieu, avec lequel la Dame étoit fort bien depuis son rappel à la Cour.

Montmorenci, dégoûté du monde, eut quelques sentimens de dévotion dans sa retraite de Chantilly. Il aimoit à s'y promener seul : sa forêt eut de nouveaux charmes pour lui ; & il donna des ordres pour l'embellissement d'un lieu où, content de la gloire qu'il avoit acquise, il projeta, dit-on, de mener une vie tranquille au retour du voyage qu'il ne pouvoit se dispenser de faire en Languedoc. Quoi qu'il en soit de cette belle résolution, la philosophie ou la dévotion du Duc ne dura guère plus que sa retraite : il eut la permission de revenir huit jours après ; & avant que d'aller en Languedoc, il vit le Roi à Montceaux. Le Duc d'Angoulême son beau-frère, & le Comte

d'Alais son neveu, s'entretenant avec lui à son retour de Chantilly, reconnurent qu'il avoit une extrême chagrin contre Richelieu; ils tâcherent de lui persuader que le Roi rendroit enfin justice à son mérite. « Les Ministres ne font pas assez bien intentionnés pour moi, répondit-il: je n'attends aucun bon office de leur part; tant que les affaires resteront dans la situation présente, je ne reviendrai point à la Cour. Tout ce qui me regarde en particulier, je le remets entre les mains de Dieu ».

Emporté par le désir de se signaler en se rendant le libérateur de la Reine-Mère & du Duc d'Orléans, & de se venger du Cardinal de Richelieu, le Maréchal-Duc consent à recevoir Gaston en Languedoc, & demande seulement qu'il ne parte de Bruxelles qu'à la fin du mois d'Août 1632. « Les États de la Province, ajouta Montmorenci, ne se peuvent séparer qu'en ce temps-là; il faut leur donner le loisir de prendre leur résolution sur le secours d'argent qu'ils doivent accorder au Roi. On s'en saisira pour le service de *Monsieur*: je le prie instamment de me garder le secret, & de ne point s'étonner s'il

entend dire que j'écris à la Cour des choses contraires à l'engagement que je prends avec lui. Je dois user de dissimulation dans cette affaire : c'est le moyen de servir Monsieur plus efficacement ; qu'il se repose sur ma parole , je la tiendrai ponctuellement ».

La plupart des Auteurs assurent que le Maréchal se laissa fléchir aux instantes prières de son épouse , Princesse de la famille des Ursins , & parente de la Reine-Mere. Ce fait est particulièrement fondé sur le témoignage d'une fille qui couchoit aux pieds de la Duchesse indisposée au temps de cette négociation. « Hé bien , Madame , dit un jour Montmorenci à son épouse avec assez d'émotion , vous le voulez , je le ferai pour contenter votre passion ; mais souvenez-vous qu'il m'en coûtera la vie ». Au rapport de cette même fille , la Duchesse répliqua quelque chose ; mais le Duc l'interrompt brusquement , & ajouta ces paroles : « N'en parlons plus , Madame , la chose est résolue ; je ne serai pas le dernier qui s'en repentira ». La retraite où cette Dame alla finir ses jours , en versant

des larmes continuelles sur le magnifique tombeau qu'elle fit élever à son époux, donne certainement à penser que sa conscience lui reprochoit d'avoir contribué à la fin déplorable du Maréchal son époux. Cependant d'autres Historiens soutiennent qu'il cacha son dessein à la Duchesse, & qu'elle s'efforça de l'en détourner quand elle apprit son engagement. La réponse assez sèche au Duc d'Orléans, qui remercioit cette Dame des bons offices qu'il prétendoit avoir reçus d'elle, peut servir à le disculper. Voici ce qu'elle écrivit à Gaston : « Monsieur, l'affaire étoit trop importante pour être entreprise avec une femme ; je ne m'en suis point mêlée, & je n'ai pensé ni à persuader ni à dissuader M. de Montmorenci ». Quelqu'un rapporte que la Duchesse étonnée des suites périlleuses de l'engagement pris, qu'elle envisageoit mieux qu'auparavant, ne vouloit pas avouer à Monsieur qu'elle y avoit part. Ne pensoit-elle point aussi à laisser à son époux tout le mérite de la généreuse résolution de travailler à la délivrance de la Reine-Mère & du Duc d'Orléans ?

Le Maréchal-Duc n'eut pas plutôt oublié son devoir , qu'un malheur constant s'attacha à ses pas. Il voulut faire révolter le Languedoc ; mais la Cour envoya aux Etats des Agens qui firent échouer son dessein. Ses projets étoient sus & rendus impossibles avant même que d'éclorre. Le Cardinal , en souvenir de leur ancienne amitié , l'avertit , lui envoya des amis communs qui lui firent voir l'inutilité de ses efforts , la difficulté presque insurmontable du succès : ils ne lui cachèrent pas qu'il exposoit sa vie ; & que s'il tiroit l'épée contre son Souverain , il n'y auroit ni grace ni pardon. Malgré tout cela , Montmorenci , esclave d'un faux point d'honneur , resta fidelle aux engagemens criminels qu'il avoit contractés : il sentoit cependant qu'il se précipitoit ; mais il ne pouvoit plus s'arrêter dans sa chute , & ses complices hâterent encore sa perte. A peine eut-il fait quelques pas , qu'il comprit aussi-tôt qu'il s'étoit engagé dans une carrière bien dangereuse ; il voulut en sortir par un accommodement , dit l'Auteur de l'Histoire de Languedoc. Dans ce dessein , il écrit

une grande lettre au Comte d'Alais son neveu, pour tâcher de justifier sa conduite. Le Comte montra cette lettre au Cardinal; mais elle ne fit pas changer de sentiment à ce Ministre : on ne voit pas qu'il ait entrepris sérieusement de se réconcilier avec Montmorenci. Cette lettre n'étoit propre qu'à lui persuader que le Duc se repentoit déjà de sa révolte, parce qu'il ne se croyoit pas en état de la soutenir. Tout sembloit en effet concourir à lui présager le mauvais succès de son entreprise; mais, comme nous venons de le dire, il ne pouvoit plus résister à la force majeure qui l'entraînoit comme malgré lui.

Le Roi arrive le 22 Août à Cosne, où la Reine son épouse vient le joindre avec tout le Conseil. Ce fut dans cet endroit qu'on expédia une déclaration fulminante contre le Duc de Montmorenci & ses adhérens: elle commençoit par un long détail de toutes les démarches que ce Duc avoit faites en Languedoc contre le service du Roi. On le déclaroit ensuite criminel de Lèse-Majesté; & comme tel, privé de tous honneurs, grades & dignités; tous ses

biens acquis & confisqués au Roi ; le Duché de Montmorenci éteint & réuni à la Couronne , avec ordre au Parlement de Toulouse de procéder contre lui selon toute la rigueur des Ordonnances ; & afin qu'il ne pût pas se prévaloir des privilèges de la Pairie pour décliner la juridiction de ce Tribunal , il étoit dit que le Roi lui attribuoit à cet égard toute Cour & Juridiction , & l'interdisoit à tous autres Juges , nonobstant le privilège de Pairie & tous autres que l'on pouvoit alléguer , dont Sa Majesté le déclaroit indigne & déchu. Cette déclaration , qui contenoit plusieurs autres articles , fut envoyée au Parlement de Toulouse , qui l'enregistra le premier Septembre 1632.

Un assez grand nombre d'Auteurs parlent de la rencontre de Castelnau-dary comme d'une bataille dans les formes. Le Baron de Sirot dit qu'il se donna à Castelnau-dary , le premier Septembre , une assez grand combat , où les Ligués furent taillés en pieces. Ce ne fut cependant qu'une escarmouche assez légère qui ne coûta pas la vie à cent hommes , & dans laquelle

le Maréchal de Montmorenci se porta avec son feu ordinaire : il fit à Castelnau-dary à peu près comme il avoit fait à Veillanne ; il voulut aller reconnoître un poste à la tête de soixante ou quatre-vingts maîtres , & les enfans perdus du corps d'Armée de M. de Schomberg. Ayant tiré quelques coups, il se laissa emporter à son impétuosité, franchit un large fossé suivi de cinq ou six personnes seulement , renverse d'abord tout ce qui se présente , & tombe enfin percé de plusieurs coups. L'Armée de *Monsieur* , dont il étoit toute la ressource , ne fit pas le moindre mouvement pour le soutenir ; & Schomberg ne doutant pas que la révolte ne finît avec lui , ne jugea pas à propos d'aller charger les Troupes de Gaston , qui se débanderent peu à près. L'arrivée du Roi , qui étoit parti de Lyon sur la lettre du Cardinal , remit la tranquillité dans le Languedoc ; & le Duc de Montmorenci fut conduit à Toulouse , dont le Parlement eut ordre de travailler à son procès.

Tous les Historiens conviennent que le Comte de Moret , fils de Henri IV &

de Jacqueline de Beuil, Comtesse de Moret, fut tué au Combat de Castelnaudary; & ç'a été une espece de tradition constante & non interrompue jusqu'à la fin du dix-septieme siecle, qu'on s'avisa de donner un démenti à tout ce qu'il y a d'Ecrivains de ce temps-là, dans la *Vie d'un Hermite*, dont l'Auteur, nommé *Grandet*, rapporte un grand nombre de conjectures, qui tendent à prouver que son Héros est le Comte de Moret lui-même. Cet Auteur rapporte que le Frere Jean-Baptiste (c'est le nom de l'Hermite) dit un jour à M. Thomas, Prêtre de Saumur, qu'il étoit à trente pas de M. de Montmorenci lorsque celui-ci fut arrêté prisonnier; qu'après sa prise & la déroute de l'Armée, il se sauva une douzaine de personnes de la premiere qualité; qu'ayant appris que l'Arrêt de mort prononcé contre le Maréchal avoit été exécuté, il crut que le temps étoit venu d'accomplir le dessein qu'il avoit formé de se retirer du monde: sur quoi il me paroît que l'on peut faire les réflexions suivantes: Premièrement, l'Armée du Duc d'Orléans ne fut point mise en déroute,

elle ne se battit même pas ; elle ne quitta son poste qu'après la retraite de l'Armée Royale : le Comte de Moret ne put donc pas être témoin de la fuite, comme on l'avance ici. Secondement, puisqu'il se sauva, qui l'empêcha de regagner le poste où l'Armée rebelle étoit en bataille ? il n'en étoit qu'à deux cents pas. Qui l'empêcha, du moins dans sa fuite, de rejoindre *Monsieur* à Beziers, & de profiter de l'amnistie qui fut accordée au Duc d'Ébeuf, & à tous ceux qui étoient auprès de Gaston ? Le Comte de Moret avoit-il déjà changé d'habit, & sa vocation érémitique se trouva-t-elle assez forte en si peu de jours pour le mettre au-dessus de la tentation de retourner à la Cour ou du moins de faire savoir qu'il étoit inutile de faire pour lui les prières des morts ? C'est ce qui ne se peut dire ; car on avoue qu'il ne prit le parti de la retraite qu'après la mort du Duc de Montmorenci. Or, l'amnistie avoit précédé d'un mois l'exécution du Maréchal, & conséquemment le Comte devoit déjà avoir rejoint *Monsieur* qu'il aimoit tendrement & à qui il étoit infiniment cher. De plus, s'il se sauva

avec une douzaine de personnes de la première qualité, comment le bruit de sa mort se répandit-il si généralement, & ne fut-il pas réfuté par un si grand nombre de témoins & de compagnons de sa fuite ? Comment Bassompierre publia-t-il, qu'ayant voulu aller voir détrouffer les ennemis, il fut rapporté mort ? Comment Dupleix avance-t-il, qu'il reçut une mousquetade dont il mourut trois heures après, ayant été porté hors de la presse dans le carrosse de *Monsieur* qui témoigna un extrême regret de sa perte ? On ne parle pas seulement de sa mort ; on nomme l'Officier qui lui porta le coup : c'étoit un Capitaine appelé *Bideran* : on marque le lieu où il expira ; c'étoit le Monastere de Prouille. Comment, encore une fois, & ces Ecrivains & les Relations qui parurent en ce temps là, ont-ils marqué si précisément le malheur du Comte, sans être démentis par une douzaine de personnes de la première qualité qui savoient qu'il étoit vivant & qu'ils l'avoient accompagné dans sa fuite ? Un seul témoin n'auroit pas été cru sans doute ; mais un si grand nombre

ne pouvant manquer de faire foi, auroit fait taire les bruits publics & forcé les Historiens à changer de langage. Mais, dit-on, le Frere Jean-Baptiste avoit tout l'air de Henri IV : la ressemblance étoit si forte qu'elle se faisoit remarquer encore soixante ans après l'action de Castelnau-dary. Louis XIII, qui eut la curiosité de le voir, en fut frappé, & lui offrit des bénéfices considérables : peu s'en faut que je ne conclue de cela seul, qu'il n'étoit pas le Comte de Moret. Car de tant d'Historiens qui ont parlé de ce Prince, pas un que je sache n'a fait mention de cette parfaite conformité de traits & de ressemblance, particularité assez considérable pour n'être pas omise. Tout ce qu'on en peut inférer avec quelque vraisemblance, c'est qu'il étoit effectivement fils du grand Henri. Ce Prince avoit bien d'autres enfans qu'il n'a jamais légitimés, ni peut-être connus. L'argument tiré des larmes que le bon Hermite versoit au seul nom du pere de Louis XIII, fait encore quelque chose, si l'on veut, pour la filiation; mais il ne conclut rien en faveur du Comte de Moret, & c'est l'unique

point dont il s'agit ici. Peut-être en tireroit-on une conséquence plus favorable, si l'on ajoutoit que le souvenir de Mademoiselle de Beuil faisoit la même impression sur lui : il ne devoit guere moins s'attendrir sur elle que sur Henri, supposé qu'il fût le Comte de Moret ; l'un & l'autre lui avoient donné la vie. Enfin le Pere Grandet nous apprend que le Frere Jean-Baptiste, interrogé sur sa naissance par l'Abbé Danieres, répondit : qu'on en disoit bien des choses vraies & bien des fausses. Sur quoi, voici comme je raisonne. Ce qu'on disoit de ce Solitaire, c'est qu'il étoit fils de Henri IV, & le Comte de Moret. Les faussetés que l'on pubioit de sa naissance tomboient donc évidemment, au moins sur la qualité de Comte de Moret qu'on lui donnoit ; puisque si elle lui eût convenu, l'on n'auroit effectivement rien publié de sa naissance qui ne fût exactement vrai.

Voilà ce qu'on peut dire de plus fort & de plus plausible, pour prouver que le Frere Jean-Baptiste n'étoit pas le Comte de Moret ; mais on ne doit pas dissimuler ce qu'il y a de plus favo-

nable pour établir l'opinion du Pere Grandet : tout dépend d'abord de savoir si le Comte de Moret a été tué au combat de Castelnau-dary ; car s'il y est mort, la dispute est finie ; & à moins qu'il ne fût ressuscité, il est impossible de le trouver dans cet Hermite, qui ne mourut que sous le règne du successeur de Louis XIII. Mais si on n'étoit pas sûr que le Comte fût véritablement mort des blessures qu'il reçut au combat, alors les raisons apportées par le Pere Grandet mériteroient d'être examinées, & deviendroient plus fortes & plus concluantes que bien des gens ne se l'imaginent. Or, rien n'est moins certain que la mort du Comte de Moret au combat de Castelnau-dary. Tout le monde convient qu'il reçut un coup de mousquet au travers du corps dès le commencement de l'action ; mais tous ne conviennent pas qu'il soit mort sur le champ de bataille, quoique le Parlement de Toulouse le dise dans un de ses Arrêts. Les uns prétendent qu'on le mit dans un carrosse de Monsieur pour le conduire à l'Abbaye de Prouille, & ils se partagent encore sur le temps de sa mort. Les uns disent

qu'il mourut dans ce carrosse avant que d'arriver à l'Abbaye ; d'autres, qu'il mourut en y arrivant ; d'autres, qu'il y arriva mourant , & qu'il y vécut encore quelques heures. Le premier Consul de Lodeve , Auteur d'une Vie de M. de Montmorenci , dans le parti duquel il s'étoit engagé, prétend que l'Abbesse de Prouille fut dépouillée de son Abbaye pour y avoir reçu le Comte de Moret. Or, auroit-on pu lui faire un crime de l'avoir reçu lorsqu'il rendoit le dernier soupir ? Cette punition suppose qu'elle l'y avoit non-seulement reçu , mais recélé : il n'étoit donc pas mort sur le champ de bataille , & l'on n'eut garde d'y chercher son corps , puisqu'on savoit qu'il avoit été conduit à l'Abbaye de Prouille dans le carrosse de *Monsieur*. Ne sauroit-on pas ce que son corps seroit devenu s'il fût mort dans cette Abbaye, ou même en y allant ? Toutes ces circonstances prouvent que le Comte de Moret peut bien avoir survécu au combat de Castelnaudary , & ensuite être sorti déguisé du Royaume & avoir pris le parti de se faire Hermite. Ce qui ne seroit pas plus extraordinaire

extraordinaire que de voir le Duc de Joyeuse reprendre l'habit de Capucin, après avoir été fait Maréchal de France. Le Pere Grandet raconte que Louis XIV, ayant su le bruit qui couroit que le Frere Jean-Baptiste étoit le Comte de Moret, chargea M. de la Vrilliere de s'informer du fait : on en écrivit à l'Intendant de Touraine, qui demanda à l'Hermite, de la part du Roi, s'il étoit véritablement le Comte de Moret. A quoi il répondit : *Je ne le nie, ni ne veux l'affurer : tout ce que je demande, c'est qu'on me laisse comme je suis.* Qu'on lise la vie de ce Solitaire, & l'on demeurera convaincu que si le Comte de Moret n'est pas mort au combat de Castelnaudary, ou quelques heures après, il y a tout lieu de croire qu'il devint dans la suite l'Hermite, connu sous le nom de Frere Jean-Baptiste.

Suivant le Pere Griffet, le Comte de Moret, de la mort duquel il semble aussi douter, fut le premier qui engagea l'action de Castelnaudary, où ce Prince fut blessé presque aussi-tôt. Le Duc de Montmorenci, ayant compris par les coups qu'il entendoit tirer, que

le combat commençoit, oublie à l'instant la promesse qu'il avoit faite à *Monsieur* d'attendre, & il propose au Comte de Rieux de marcher à l'ennemi : *Mes amis*, s'écrie-t-il, *donnons à cette Cavalerie*. Le Comte qui étoit bien plus âgé que lui & qui avoit plus d'expérience, lui représente fortement la témérité de ce dessein : il lui fait observer qu'on ne peut aller à l'ennemi sans franchir un large fossé de trois ou quatre toises, dans lequel on couroit risque d'être écrasé sans pouvoir se défendre, & qu'il falloit attendre que le canon, qui n'étoit pas encore arrivé, eût obligé la Cavalerie Royale à s'éloigner de ce fossé : « *Monsieur de Rieux*, mon bon ami, réplique le Duc, il n'est plus temps de temporiser, donnons hardiment. — *Monsieur*, répond le Comte, je mourrai à vos pieds ». Aussi-tôt le Duc se met à la tête d'un Escadron de cent Maîtres, composé de sa Compagnie de Gardarmes, de celle de Ventadour & de plusieurs Volontaires, & il s'avance jusqu'à vingt ou trente pas de l'aile gauche des Royalistes : il effuie une si furieuse décharge, que son Esca-

dron se dissipe en un instant ; il ne laisse pas de franchir le fossé , accompagné du Comte de Rieux , des sieurs de Villeneuve , de Saint-Florens & de son Ecuyer de cuisine , qui ne voulut pas l'abandonner. A peine le fossé est-il franchi , que Montmorenci essuie une seconde décharge , dans laquelle le Comte de Rieux tombe mort à ses pieds , comme il l'avoit prédit. Le Duc lui-même y fut blessé : il tue d'un coup de pistolet un Soldat qui venoit de tirer sur lui , & d'un autre coup , il blesse au bras un sieur de Beauregard , Capitaine d'une Compagnie de Cheval-Légers. Celui-ci porte au Duc un coup de pistolet dans la bouche qui lui perce la joue droite & lui casse deux à trois dents , ce qui fait croire que dans ce moment le Duc ouvroit la bouche pour donner quelque ordre. Le Duc , emporté par sa valeur & sa colere , s'élançe alors au milieu des Ennemis , blesse & tue tout ce qu'il rencontre. Mais il reçoit lui même tant de blessures , qu'il ne peut presque plus avancer. Pour comble de malheur , son cheval , blesé de plusieurs coups , se renverse & tombe sur lui.

T 2

Il étoit affoibli par son sang qu'il perdoit ; & , embarrassé par la pesanteur de ses armes , un autre cheval vient encore tomber sur le sien ; il lui étoit impossible de se dégager. Alors il se met à crier : *Montmorenci*. Un Sergent du Régiment des Gardes s'approche de lui , il s'appeloit Sainte-Marie. Le Duc le prie de lui amener un Confesseur , & de ne pas l'abandonner. Sainte-Marie lui dit qu'un quart-d'heure avant il avoit prié Dieu pour que le Duc d'Orléans & lui ne se trouvassent point dans la mêlée. Le Duc de Montmorenci lui prend la main : *Ne m'abandonne pas* , lui dit-il. Sainte-Marie le lui promet , & le croyant près de sa fin , l'exhorte de penser à Dieu , de lui demander pardon de ses fautes , & particulièrement de celle qu'il avoit commise en prenant les armes contre le service du Roi. Le Duc l'assure que le repentir qu'il en avoit le conduiroit en Paradis. Pendant qu'on étoit occupé à le secourir , survient le Marquis de Brézé qui dit : *Sainte-Marie , qui est-ce là ?* — C'est M. le Duc de Montmorenci , répond le Sergent. Alors le Marquis dit tout

haut au Duc : *Courage , Monsieur , ce n'est rien ,* & en même temps il fait signe à Sainte-Marie de transporter le Duc , au plus vite , dans la crainte sans doute que les ennemis ne fissent les derniers efforts pour délivrer un prisonnier de cette importance.

On le transporta à Castelnau sur une planche couverte de plusieurs manteaux. Ce brave Guerrier avoit dix-sept blessures. Quand il entra dans la ville , tout le peuple s'attroupa pour le voir passer ; la plupart avoient les larmes aux yeux , & lui disoient qu'il étoit leur Gouverneur ; qu'il avoit le pouvoir de leur commander , & qu'ils étoient résolus de lui obéir. Les six Gendarmes qui l'accompagnoient , furent obligés de mettre l'épée à la main pour écarter cette populace. Quand le Duc eut pris un peu de repos , il parut assez tranquille , & dit à Boutillon , autre Sergent aux Gardes qui étoit auprès de lui , que si ceux qui l'accompagnoient & le suivoient dans le combat en eussent fait autant que lui , on eût fait une belle escarre. — Oui , répond Boutillon , si vous aviez eu avec vous les mêmes gens que vous com-

mandiez à Veillanne & qui combattoient à présent contre vous : — Tu as raison, reprit le Duc ». Tous ceux qui l'avoient suivi au-delà du fossé, furent tués, pris ou blessés. On a prétendu que quelques-uns des principaux Officiers de *Monsieur* trahirent le Duc de Montmorenci, sans quoi il eût été facile de le dégager. Il faut avouer cependant que les fondrières & les chemins neufs qui séparaient les deux Armées rendoient le combat très-difficile, & qu'aucune des deux ne pouvoit attaquer l'autre sans un extrême péril. Richelieu, en apprenant la nouvelle de la prise du Duc de Montmorenci, en parut touché, & dit : « Je plains M. de Montmorenci; mais il ne peut éviter une prison perpétuelle. Brienne, à qui il parloit ainsi, eut le courage de lui répondre, que ce Duc étoit proche parent de ceux de Son Eminence, & qu'ils lui seroient tous infiniment obligés, s'il obtenoit du Roi qu'il ne fût condamné qu'à passer en prison le reste de ses jours.

Le Duc de Montmorenci, outre sa haute naissance & ses alliances avec des Princes de la Maison Royale de France, étoit trop aimé à raison de

ses qualités personnelles , pour ne pas trouver de puissans intercesseurs auprès du Roi. Le Prince de Condé, qui avoit épousé la sœur du Duc, écrivit une lettre pressante à Sa Majesté, en faveur de son infortuné beau-frere. Le vieux Duc d'Épernon vint de Guienne à Toulouse, non pas tant pour rendre ses respects au Roi, que pour solliciter en faveur du Duc de Montmorenci, que Schomberg avoit fait conduire dans cette Capitale du Languedoc. D'Épernon avoit toujours fort considéré & chéri le Duc; mais quelque bonnes que fussent ses intentions, quelque étudiée que paroisse sa harangue au Roi, il s'y prit d'une maniere plus propre à gêner les affaires, qu'à obtenir la grace de celui qu'il vouloit sauver. Non content de s'adresser directement à Sa Majesté, sans avoir parlé à Richelieu, d'Épernon inséra dans son Discours plusieurs traits qui déplurent au Cardinal ». Site, dit-il en se jetant aux pieds du Roi qui le releva incontinent, si j'embrasse les genoux de Votre Majesté, ce n'est point dans le dessein d'exténuer la faute de M. de Montmorenci par des excuses re-

cherchées. Son crime est grand & manifeste, & c'est ce qui le rend digne de votre clémence, vertu vraiment royale qui paroît avoir d'autant plus d'éclat dans le pardon des fautes énormes. Je ne fais, Sire, si vous trouverez jamais une plus belle occasion de faire voir que vous êtes le meilleur Roi du monde. Toute l'Europe est attentive à ce que Votre Majesté ordonnera d'un Seigneur si distingué par sa naissance & ses services : je vous demande sa grace avec d'autant plus de confiance, qu'ayant reçu une pareille marque de votre bonté dans une occasion presque semblable, je puis me vanter que Votre Majesté n'a pas eu lieu de se repentir de m'avoir pardonné. Je ne suis pas, Sire, le seul de vos serviteurs qui vous soit redevable d'un si grand bienfait. M. le Cardinal de Richelieu y a eu autant de part que moi ; nous étions l'un & l'autre dans les intérêts de la Reine votre Mere, en un temps où le nom de Votre Majesté nous étoit contraire, quoique nous eussions intention de vous servir ; si vous nous eussiez alors abandonné à la rigueur des lois & de la justice,

vous vous seriez privé des services utiles de M. le Cardinal & de la gratitude que j'ai toujours conservée. La jeunesse de M. de Montmorenci mérite autant d'être excusée que les bonnes intentions de M. le Cardinal & les miennes dans les troubles dont j'ose vous renouveler la mémoire; M. de Montmorenci est entre vos mains, Sire; il ne peut plus rien faire contre le service de Votre Majesté; mais la conservation de ce Seigneur vous acquerra une gloire immortelle. Le grand nom de Montmorenci reste dans sa seule personne. Le mérite de ses ancêtres ne l'emporte-t-il point sur sa témérité? Oubliez-la, Sire, en considération de ceux qui ont bien servi les Rois vos prédécesseurs. Si je suis assez heureux pour obtenir une seconde vie à mon ami, je me rends volontiers caution qu'elle sera désormais uniquement employée au service de Votre Majesté, & que M. de Montmorenci lavera dans son sang, dont il est prodigue au jour d'une bataille, la tache de sa désobéissance ».

Pendant tout ce discours, Louis eut les yeux baissés vers la terre & ne

répondit pas une seule parole. Ce silence, faisant juger au Duc que la perte de son ami étoit résolue, il demande au Roi la permission de s'en retourner en Guienne. « Je vous l'accorde volontiers, dit Sa Majesté; je ne ferai pas ici un long séjour ». Sensiblement affligé de n'avoir rien obtenu, d'Epéron va trouver la Princesse de Condé dans une maison voisine de Toulouse. Elle étoit accourue en Languedoc pour tâcher de sauver la vie à son frere; mais le Roi lui défendit d'entrer à Toulouse: il fallut s'arrêter dans un endroit nommé *le Cluzel*, & se contenter de faire ses sollicitations par des personnes interposées. Richelieu sortoit du logis de la Princesse lorsque le Duc y arriva. Le Cardinal, grand comédien quand il le jugeoit à propos, donna une scene dont on ne put s'empêcher de rire, malgré l'affliction générale que la disgrâce de Montmorenci causoit à la Cour. Un genti'homme envoyé secrètement par Son Eminence, feint de chercher un de ses amis *au Cluzel*, & visite soigneusement la maison; le Cardinal arrive ensuite. En descendant

de son carrosse, il jette les yeux de tous côtés avec inquiétude, & semble craindre qu'on n'ait caché des assassins en quelque endroit. Il entre enfin, accompagné de Bullion son confident, dans la chambre de la Princesse qui fondoit en larmes. Elle se leve incontinent; & oubliant sa qualité, se jette aux pieds de l'ennemi de son frere. Au lieu de la relever, Richelieu se met à genoux de son côté, pleure, & paroît désole de ce qu'il ne peut fléchir la miséricorde du Roi. Il fallut bien promettre de faire une nouvelle tentative. « Afin que je puisse mieux réussir, ajoute-t-il, trouvez bon, Madame, que je vous conseille de vous éloigner encore plus de la ville ». On pénétra le sens de cet étrange compliment; mais, pour ne point irriter davantage un esprit altier & vindicatif, la Princesse se mit sur le champ en route pour la maison du Baron de Saint-Jory, à trois lieues de Toulouse.

Par une faute de jugement presque incroyable, dit Pontis, Saint-Preuil, qui n'étoit que simple gentilhomme, osa mêler ses sollicitations parmi celles de tous les Grands du Royaume. En

présence de Richelieu, il va demander au Roi la vie de Montmorenci. La démarche parut si ridicule, que Saint-Preuil fut le jouet de toute la Cour. Le Roi se moqua de lui, & le Cardinal répondit à son Discours par un compliment à la Richelieu: « Saint-Preuil, dit-il, si le Roi vous faisoit justice, on vous mettroit la tête où vous avez les pieds ». Cela parut un peu cavalier dans la bouche d'un Evêque. Il est vrai qu'il n'appartient pas à un petit Officier de demander une grace que tant de Princes & Seigneurs ne pouvoient obtenir. Tout ce qu'on peut dire pour excuser Saint-Preuil, c'est qu'aimant beaucoup Montmorenci, & l'ayant fait son prisonnier de guerre, il crut que cette circonstance lui donnoit le droit de demander la grace du Duc.

Duchâtelet qui joua un rôle si odieux dans l'affaire du Maréchal de Marillac, en joua un beaucoup plus honnête en cette occasion. Il intercèda fort ingénieusement en faveur de Montmorenci. Cet homme, quoique dévoué à Richelieu, avoit un si grand attachement pour l'illustre Prisonnier,

qu'il ne craignit pas de se joindre à Saint-Preuil, & de solliciter hautement en sa faveur. « Je pense, dit un jour le Roi, en voyant tant d'ardeur & d'empressement, que M. Duchâtelet voudroit avoir perdu un bras pour sauver M. de Montmorenci : — Je voudrois, Sire, répondit Duchâtelet, en avoir perdu deux inutiles au service de Votre Majesté, & en sauver un qui vous a déjà gagné tant de batailles & qui vous en gagneroit encore ».

On fit des Processions publiques, auxquelles plusieurs personnes de qualité assisterent, afin de demander à Dieu qu'il lui plût de fléchir le cœur du Roi. Un jour, on entendit subitement un grand bruit, causé par le peuple attroupé, qui se mit à crier : *Miséricorde, miséricorde ! grace, grace !* Le Roi ayant demandé ce que c'étoit, le Maréchal de Chatillon, qui sollicitoit aussi en faveur de Montmorenci son parent, dit : « Sire si Votre Majesté veut bien mettre la tête à la fenêtre, elle aura compassion de ce pauvre peuple, qui implore votre clémence en faveur de M. de Montmorenci : — Si je suivois les inclinations du peuple &

des particuliers , répondit Louis , je n'agirois pas en Roi ».

Le Duc de Guise, oubliant le différent qu'il avoit eu avec Montmorenci & les anciennes querelles de leurs Maisons, ne se montra pas moins ardent solliciteur que les meilleurs amis du Maréchal. Le Prince de Condé fut presque le seul qui ne fit aucune démarche en faveur de son beau-frere. Son Altesse répondit simplement au Gentilhomme que la Duchesse de Montmorenci lui dépêcha immédiatement après la malheureuse journée de Castenaudary, qu'il n'y avoit rien à craindre pour la vie d'un Seigneur, oncle de deux Princes du Sang, & qu'Elle feroit son possible pour obtenir la permission de s'aller jeter aux pieds du Roi. Mais, content de laisser agir & pleurer son épouse, Condé va faire son entrée à Dijon, comme Gouverneur de la Province de Bourgogne ; & quatre ou cinq jours après qu'on a coupé la tête à son beau-frere, il fait, à l'ouverture des Etats, l'éloge de Richelieu, & se déclare infiniment redevable à la faveur du Cardinal.

Lorsque Puy-Laurens, favori intime de *Monsieur*, fut que les deux Députés du Roi qui venoient pour traiter avec Gaston, n'apportoient aucune parole positive sur M. de Montmorenci, il dit avec emportement qu'on voyoit bien les desseins du Cardinal; mais que s'il étoit assez hardi pour faire mourir M. de Montmorenci, plus de quarante Gentilshommes iroient, le poignard à la main, lui demander raison d'une action si cruelle. Voilà de beaux articles qu'on apporte à *Monsieur*, disoient ses autres confidens: il ne doit point entendre à aucun accommodement, que le Roi ne commence par chasser de la Cour le Cardinal & ses créatures, pour prendre de meilleurs Ministres. Quand il fallut traiter sérieusement, ces Messieurs s'adoucirent, & la foiblesse de leur Maître ne leur permit pas de déployer plus de vigueur. *Monsieur* accepta toutes les conditions qu'on lui fit de la part de son Frere; il n'y eut que la troisième sur laquelle il osa faire quelques difficultés. Quoique le Duc de Montmorenci n'y fût pas nommé, il est évident que *Monsieur* ne pouvoit

la signer, sans abandonner ce Duc à la justice du Roi, puisqu'on y déclaroit qu'à l'exception des domestiques de sa Maison, *Monsieur* n'auroit aucun sujet de se plaindre, quand le Roi seroit subir à ceux qui l'avoient suivi les peines qu'ils méritoient. Ces paroles désignoient évidemment le Duc de Montmorenci. Gaston étoit cependant engagé d'honneur à obtenir sa grace : il avoit juré plus d'une fois à la Duchesse de Montmorenci, qu'il ne consentiroit jamais à aucun accommodement que son mari n'y fût compris ; & le Comte de Brion lui ayant dit qu'on l'avoit averti à la Cour que si le Frere de Sa Majesté signoit le traité, sans être assuré de la grace de M. de Montmorenci, il n'y auroit plus aucun moyen de lui sauver la vie : Gaston parut très-déterminé à exiger cette grace comme une condition très-essentielle.

Le Comte de Brion n'oublia rien pour l'engager à demeurer ferme sur ce point, & il en donna sa parole à la Duchesse de Montmorenci, qui avoit souvent employé ses prieres & ses larmes pour l'affermir dans cette résolution ; mais Bullion vint à bout de la lui

faire abandonner , en lui persuadant qu'il falloit absolument une victime à la justice du Roi : qu'on le laissoit le maître de sacrifier Puy-Laurens ou le Duc de Montmorenci ; qu'il lui étoit impossible de les sauver tous deux à la fois , & que c'étoit à lui de voir si , pour conserver le Duc & Puy-Laurens , il vouloit se résoudre à perdre pour toujours les bonnes graces du Roi , & s'exposer à tous les effets de son juste ressentiment. Il y a lieu de croire que dans cette alternative Puy-Laurens qui le gouvernoit , ne lui conseilla pas de préférer la vie du Duc à la sienne. On peut même dire que dans la situation où *Monsieur* se trouvoit alors , il ne lui restoit presque plus de choix à faire ; & que si on lui eût proposé d'abandonner & Puy-Laurens & le Duc , il n'auroit pu s'empêcher de les sacrifier tous deux ; puisqu'il n'étoit plus en état de se défendre lui-même contre les Troupes du Roi dont il étoit environné. C'étoit encore une espece de grace qu'on lui faisoit de lui proposer des conditions que l'on pouvoit lui prescrire. Il fut donc obligé d'accepter sans aucune modification tous les articles

que les deux Envoyés du Roi lui avoient présentés. Après trois jours de conférence, le traité fut conclu & signé le 29 Septembre 1632. Par la suite, *Monsieur* pour sauver son honneur, nia qu'il eût abandonné le Duc de Montmorenci, & prétendit ne s'être engagé à rien que sous la condition expresse que le Roi feroit grace au Duc, & qu'il seroit rétabli dans ses biens; mais le Roi s'inscrivit lui-même en faux contre les lettres & déclarations publiques de son Frere à ce sujet.

Le Duc de Montmorenci reçut avec beaucoup de civilité le Marquis de Brézé, lorsqu'il vint lui signifier l'ordre qu'il avoit reçu de le conduire à Toulouse: il s'informa avec empressement des nouvelles de la santé du Roi & de celle du Cardinal, & demanda, avant que de partir, de se faire panser par son Chirurgien: il s'attendoit à mourir. L'accommodement de *Monsieur* conclu sans que l'on eût rien stipulé en sa faveur, & l'inutilité des démarches que ses parens avoient faites auprès du Roi & du Cardinal pour obtenir sa grace, ne lui permettoient pas de douter un moment qu'il ne fût perdu sans ressource.

Il en étoit si persuadé, qu'il répondit un jour à son Chirurgien qui lui disoit qu'heureusement aucune de ses blessures n'étoit dangereuse : *Mon ami, vous avez oublié votre métier : car je puis vous assurer qu'il n'y en a pas une seule jusqu'à la plus petite qui ne soit mortelle.* La Princesse de Condé trouva moyen de lui faire tenir un Mémoire, où étoient marquées les raisons qu'il pouvoit proposer pour décliner la juridiction du Parlement de Toulouse. *Mon parti est pris*, dit-il après l'avoir lu, *je ne veux pas chicaner ma vie.* Il le déchire ensuite, pour prouver qu'il étoit bien déterminé à n'en faire aucun usage. D'après cette résignation du Duc, on auroit pu se dispenser d'user des précautions injurieuses que l'on prit vis-à-vis de lui. Le Roi, ou plutôt le Cardinal, voulut qu'on ne lui servît que des viandes hachées, & il fit défense qu'on lui donnât jamais ni couteau, ni fourchette. Il craignoit sans doute qu'il n'aimât mieux se donner la mort à lui-même dans un moment de désespoir, que de périr par la main d'un Bourreau.

Montmorenci subit son premier interrogatoire le jour même de son arrivée

à Toulouse, tant le Cardinal craignoit de laisser languir sa victime. Au moment où on vint prendre Montmorenci, pour le conduire dans cette ville, il s'amusoit à regarder par sa fenêtre une troupe de vendangeurs gais & contents. Son Chirurgien, surpris d'une telle indifférence pour la vie, ne put s'empêcher de lui parler de la sorte : « Est-il possible, Monsieur, qu'étant si près & si assuré de votre malheur, vous n'y pensiez pas plus sérieusement ? — J'y pense, répond Montmorenci ; mais cela ne trouble pas la tranquillité de mon esprit. — Et que savez-vous, Monsieur, si on ne vous fera pas mourir ici même ? Tant mieux, je n'aurai pas la peine d'aller à Toulouse ».

Le 30 Octobre, jour destiné à paroître devant ses Juges & à subir l'exécution de l'Arrêt qu'ils devoient prononcer, Montmorenci se leve tranquillement, après avoir bien reposé pendant la nuit. Le Chirurgien l'ayant pressé de consentir qu'il pansât ses blessures : « Cela n'est pas fort nécessaire, dit le Maréchal, un autre va bientôt les guérir toutes ». Puis, tirant de la ruelle de son lit le Jésuite Arnoux son Con-

fesseur: « Mon Pere, lui dit-il, éclairez-moi sur ce doute: Me contenterai-je d'avouer ingénument devant mes Juges, le crime que je dois expier par ma mort? Justifierai-je en même temps mes intentions par les conseils qu'on m'a donnés sous prétexte du bien public? Laquelle de ces deux choses sera plus agréable à Dieu & la plus avantageuse au salut de mon ame? Je penche davantage à effuyer par mon silence toute la confusion de mon crime & à ne me justifier en aucune maniere. Les Magistrats ne jugent point de l'intention des hommes; cela est réservé à Dieu seul. Quoique je puisse tirer quelque avantage pour ma réputation de ce que je dirois de mes vues & de mes desseins lorsque je me suis déclaré en faveur de *Monsieur*, & de la conservation des privilèges de la Province, n'est-il pas plus sûr, mon Pere, de réparer simplement, par l'effusion de mon sang, les péchés de ma vie passée & la dernière faute que j'ai commise? — Monsieur, répond le Jésuite, la justice divine & humaine vous obligent seulement à dire la vérité. Après cela vous pouvez user du droit que chacun a de se ju-

tifier & de conserver sa réputation. Cependant, comme il plaît à Dieu de vous inspirer des pensées saintes & capables de vous conduire droit au Ciel, je crois que vous ferez mieux de confesser votre crime sans alléguer ce qui peut l'excuser ; cette humilité sera plus agréable à Dieu. — Vous me faites grand plaisir, mon Pere, reprit le Duc en embrassant son Confesseur: Bon Dieu, que votre conseil calme l'agitation de mon esprit ! Il se mit alors à baiser le Crucifix qu'il tenoit à la main, en disant ces paroles touchantes: « Oui, Mon Dieu, j'en userai de la sorte. Vous étiez véritablement innocent, & vous voulûtes être mené à l'autel comme un agneau destiné au sacrifice. Je suis un misérable pécheur, & je mérite mille fois l'enfer ; de quel plâtre pourrai-je couvrir mes crimes ? Quelque grande que soit la confusion que je dois essuyer, elle sera beaucoup moindre que mes péchés. Allons, mon Pere, allons, puisqu'il est temps de rendre compte ».

Montmorenci parut devant ses Juges avec la même grace & la même majesté qu'il avoit dans sa plus grande splendeur. Il s'affit au milieu du parquet sur une

chaîse presque aussi élevée que le siège des Magistrats. Le Garde des Sceaux, Châteauneuf, lui ayant demandé son nom, il eut quelque indignation de ce que cet homme qui avoit été Page du dernier Connétable de Montmorenci, présidoit à la condamnation du fi's de son ancien maître. « Mon nom, Monsieur ? dit le Maréchal-Duc : vous devez le savoir, vous avez mangé assez long-temps le pain de mon pere ». Châteauneuf, confus de ce reproche tacite, ayant reparti que c'étoit la formalité ordinaire, Montmorenci répondit à toutes les interrogations avec autant de douceur que de briéveté. Non content de tout avouer, il s'accusa & se calomnia pour ainsi-dire lui-même, dans le dessein de sauver tous ceux qui se trouvoient embarrassés dans son affaire. L'interrogatoire fini, il fit une profonde révérence aux Magistrats, & sortit de la chambre. Le Maréchal s'étant retiré, ses Juges le condamnerent à mort les larmes aux yeux, & le Garde des Sceaux signa l'Arrêt avant que de sortir du Palais.

Dans le temps que toute la Cour s'intéressoit en faveur de Montmorenci,

la Reine régnaute fut sollicitée par le conseil du Duc d'Epéron de solliciter pour l'illustre infortuné. Elle y étoit assez portée d'elle-même, si l'on en croit les Mémoires du temps. On a même dit que lorsqu'il fut arrêté au combat de Castelnaudary, on trouva sur lui le portrait d'Anne d'Autriche, qu'il portoit en bracelet; que ce portrait fut remis entre les mains de M. Bellievre qui faisoit alors les fonctions d'Intendant de l'armée du Maréchal de Schomberg, & qui ne jugea pas à propos de le dire au Cardinal; mais ce Ministre en fut informé par d'autres, & il rapporta le fait au Roi, pour l'aigrir de plus en plus contre Montmorenci. M. Anquetil observe à ce sujet, que Louis étoit disposé à faire grace au Maréchal; mais qu'aussi-tôt qu'il eut appris par Richelieu qu'on avoit pris au Duc un portrait dont on ne nomme point l'original, mais qui sûrement intéressoit vivement Sa Majesté, Elle fut dès-lors inflexible. L'Auteur ajoute en note : « Le Duc de Montmorenci étoit très-affidu auprès d'Anne d'Autriche; il fit même le passionné, & il pourroit être arrivé qu'il se fût paré

paré de son portrait par une galanterie espagnole, assez à la mode dans ce temps. *Voyez les Mémoires de Motteville.*

Le Pere Griffet, ce grand louangeur du Cardinal, avoue cependant ici que cette Eminence ne rendit compte de cette circonstance au Roi, que pour augmenter son ressentiment & contre le Maréchal & contre Anne d'Autriche. Quelle noirceur de caractère, si cela est vrai! Quoi qu'il en soit, l'Epouse de Louis ayant promis de lui parler pour M. de Montmorenci, elle n'osa le faire sans avoir auparavant consulté Richelieu. Ce Ministre lui répond qu'il ne doute pas que ses prieres ne fissent une grande impression sur l'esprit du Roi, & qu'elles ne fussent capables de le fléchir; mais qu'il étoit à craindre que la violence qu'il seroit obligé de se faire pour changer de résolution, ne fût capable d'altérer sa santé, qui n'étoit pas encore trop bien rétablie, depuis la grande maladie qu'il avoit eue à Lyon. Anne d'Autriche comprit par cette réponse que si elle se mêloit d'intercéder pour Montmorenci, le Cardinal pourroit dire au Roi qu'il avoit averti la Reine, qu'en combattant par ses prieres

les justes résolutions qu'il avoit prises, elle courroit risque d'altérer sa santé, & qu'elle avoit mieux aimé s'exposer à le voir tomber malade, que de laisser périr M. de Montmorenci. Ainsi elle prit le parti de garder un profond silence sur cette affaire, & de ne rien dire au Roi qui pût lui persuader qu'elle y prenoit le moindre intérêt.

On a donné à Louis XIII le surnom de *Juste*; mais plus on lit sa vie avec attention, plus on doit être étonné qu'il ait obtenu un titre qu'il a si peu mérité. Un Prince imbu des maximes barbares de Richelieu, ne pouvoit à coup sûr être un Souverain équitable. Le Comte de Charlus avoit été chargé par Louis, de redemander au Duc le cordon-bleu & le bâton de Maréchal de France. Montmorenci les lui remet, en lui disant : « Monsieur & cher Cousin, je rends volontiers, & le bâton & l'ordre à mon Roi, puisqu'il juge que je suis indigne de sa grace ». Le Comte revient aussi-tôt chez le Roi, qu'il trouve occupé à jouer aux échecs avec M. de Liancourt. Louis avoit le déplaisir de voir que celui qui jouoit

avec lui & tous les courtisans qui entroient dans le cabinet ne pouvoient retenir leurs larmes: « Sire, lui dit le Comte de Charlus, je viens de la part de M. de Montmorenci, vous rapporter son collier de l'Ordre & son bâton de Maréchal de France dont vous l'aviez ci-devant honoré, & vous dire en même temps, qu'il meurt avec un sensible chagrin de vous avoir offensé; & bien loin de se plaindre de la mort à laquelle il est condamné, il la trouve trop douce par rapport au crime qu'il a commis ». En prononçant ces paroles, le Comte se précipite aux genoux du Roi & les lui embrasse. « Ah! Sire, lui dit-il, que Votre Majesté fasse grace à M. de Montmorenci: ses ancêtres ont si bien servi les Rois vos prédécesseurs, faites-lui grace, Sire ». Tous ceux qui étoient dans le cabinet se jettent aussi-tôt aux pieds du Roi, & demandent grace en pleurant. « Non, dit le Roi d'un air sombre & chagrin, il n'y a point de grace, il faut qu'il meure. On ne doit pas être fâché de voir mourir un homme qui l'a si bien mérité, on doit seulement le plaindre de ce qu'il est tombé par sa faute dans

un si grand malheur. Allez lui dire, ajoute-t-il, que toute la grace que je puis lui faire, c'est que le Bourreau ne le touchera point, qu'il ne lui mettra point la corde sur les épaules & qu'il ne fera que lui couper le cou ». Quel langage pour un Roi ! mais faut-il s'étonner d'entendre parler ainsi l'élève & l'esclave d'un Prêtre aussi féroce que Richelieu ? Le Continuateur de *Daniel* dont j'emprunte ce passage, va bientôt faire tenir au Roi un discours bien opposé à celui que je viens de rapporter.

Dès que le Duc fut convaincu qu'il n'y avoit plus de grace à espérer, il prie le Pere Arnoux & trois autres Jésuites qui l'accompagnoient, de l'aider à mourir chrétiennement. Son Chirurgien s'étant approché pour lui couper les cheveux, le Duc s'aperçut qu'il étoit tout en pleurs, & qu'il n'avoit pas la force de lui rendre ce dernier devoir ; Montmorenci lui dit : « Comment, vous qui m'exhortiez si souvent à recevoir tous les maux comme venant de la main de Dieu, vous êtes aujourd'hui plus affligé que moi ! Consolez-vous, Lucante, je veux vous embrasser & vous dire le dernier adieu

pendant que j'ai les mains libres. Il l'embrasse en effet, en le priant de se souvenir de lui. Il tend ensuite ses bras à l'Exécuteur, & veut être lié, quoique le Roi lui eût fait grâce de cette ignominie. Il souffrit patiemment que l'Exécuteur lui coupât les cheveux & lui découvrit le cou & une partie des épaules. Il s'avança ensuite, tenant un Crucifix entre ses mains pour aller à l'échafaud. Les portes de l'Hôtel-de-Ville étoient fermées, & il n'y avoit dans la cour que le Grand-Prévôt, ses Archers, le Greffier du Parlement, les Capitouls & les Officiers du Corps de Ville qui avoient eu ordre d'assister à l'exécution en habit de cérémonie. Le Duc en entrant dans cette cour, remarqua la statue de Henri IV qui est posée au-dessus de la porte inférieure de l'Hôtel-de-Ville de Toulouse; il s'arrêta un moment pour la considérer. Le Pere Arnoux lui ayant demandé s'il désiroit quelque chose : « Non, mon Pere, lui dit-il, je regardois l'effigie de ce grand Monarque qui étoit un très-bon & très-généreux Prince de qui j'avois l'honneur d'être filleul. Allons, mon Pere, voici le seul

& le plus assuré chemin du Paradis. Etant arrivé au pied de l'échafaud, il pria un des quatre Jésuites, de faire en sorte que sa tête ne tombât point à terre & de la recueillir s'il étoit possible. Il salua tous ceux qui étoient présents, & les pria de dire au Roi qu'il mourroit son très-humble sujet, avec un regret extrême de l'avoir offensé. Il monta aussi-tôt sur l'échafaud, se met à genoux, baise le Crucifix que le Pere Arnoux retire de ses mains, reçoit une dernière absolution & se recommande aux prières des Jésuites qui l'accompagnoient. Le billot sur lequel il devoit recevoir le coup mortel, s'étant trouvé trop bas, il eut de la peine à s'y appuyer à cause de la blessure qu'il avoit à la gorge. Il dit à l'Exécuteur d'attendre pour le frapper, qu'il se fît mis dans une situation moins douloureuse ; & lorsqu'il l'eut trouvée : *Frappez hardiment*, lui dit-il, & s'écria aussi-tôt : *Seigneur Jesus, recevez mon ame*. A peine eut-il prononcé ces mots que l'Exécuteur lui trancha la tête d'un seul coup, pendant que tous les assistans fondoient en larmes. Au même instant le Grand-Prévôt fit ouvrir les portes de l'Hôtel-

de-Ville, & le Bourreau montra au peuple qui entroit en foule, cette tête séparée du corps.

Immédiatement après l'exécution, le Pere Arnoux reçut ordre d'aller chez le Roi pour lui rendre compte des circonstances de sa mort : « Sire, lui dit ce Pere, Votre Majesté a fait un grand exemple sur la terre, par la mort de M. de Montmorenci ; mais Dieu, par sa miséricorde, en a fait un grand Saint dans le Ciel ». Le Roi répondit en soupirant : « Mon Pere, je voudrois avoir contribué à son salut par des voies plus douces » :

On prétend, dit le même Pere Griffet que je viens de citer, que Louis XIII, malgré sa sévérité, on pourroit dire ici sa dureté & quelque chose de mieux, fut plus d'une fois tenté de pardonner à Montmorenci, & qu'il se reprocha même d'avoir résisté aux larmes & aux prieres de toute la Cour, pour ne pas lui accorder sa grace. C'est du moins ce qu'assure M. le *Laboureur*, dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, qui dit que M. le Prince de Condé lui a raconté que Louis XIII au lit de la mort lui avoit protesté qu'il s'étoit

fait violence dans ce malheureux voyage de Toulouse, où il étoit allé contre son gré ; qu'il avoit eu dessein de sauver la vie au Duc de Montmorenci ; mais qu'il s'étoit laissé entraîner par une foule de prétextes qu'on lui représentoit comme des raisons d'Etat ; qu'il lui en étoit toujours resté un déplaisir cuisant qu'il avoit tenu caché dans son sein ; il ajouta : « Que les Rois étoient bien malheureux de n'entendre que de sinistres rapports , de se défier de leurs plus proches parens , de leurs principaux Officiers & de ceux même qu'ils affectionnent le plus , & d'être obligés de régler leur conduite sur des fantômes de politique , qui ne sont bien souvent que l'intérêt d'autrui. On voit par-là que Louis XIII sentoit très-bien la faute qu'il avoit faite , en cédant aux avis & représentations de Richelieu ; aussi ce Prince auroit pu ajouter : Le comble du malheur pour un Souverain , est de se laisser gouverner par un Ministre , & sur-tout par un Ministre jaloux , vindicatif & sanguinaire.

Henri de Montmorenci étoit dans sa trente-huitième année lorsqu'il fut décapité à Toulouse. Le Garde des

Sceaux de l'Aubespine - Châteauneuf, qui étoit Sous-Diacre, présida à son jugement, en vertu de la dispense qu'il avoit obtenue du Pape pour présider à celui du Maréchal de Marillac, & qui lui permettoit d'assister, d'opiner & de donner des ordres dans tous les procès criminels. Montmorenci avoit rendu de grands services à l'Etat, & il fut entraîné, contre son inclination, dans l'engagement qu'il prit avec *Monsieur*. Ses amis ne cessent de lui mettre devant les yeux la mort du Comte de Boutteville son cousin, que le Cardinal avoit fait mourir pour une faute pardonnée à cent autres. L'Amirauté dont ce Ministre avoit obligé Montmorenci à se démettre pour s'en revêtir, le chagrin qu'il lui avoit donné pendant la Campagne de 1630, où il l'avoit réduit à servir d'abord sous lui, en qualité de simple Volontaire, après l'avoir leurré de l'espérance d'être Maréchal de Camp général: ces mortifications l'ébranlèrent; mais elles ne le déterminèrent pas. La Duchesse sa femme, l'une des plus vertueuses Dames du Royaume, se mit de la partie, dit l'Auteur que je transcris ici, &

se joignant aux partisans de *Monſieur*, lui fit valoir la gloire qu'il y avoit à tirer de l'oppreſſion une Reine fugitive & le Frere du Roi héritier préſomptif de la Couronne. Perſécuté par le Miniſtre, ennemi mortel de la Mere & du Fils, il ne peut tenir contre cette conſidération, & demande ſeulement du temps pour diſpoſer les choſes & ſe mettre en état de ſe faire craindre. Mais le Duc d'Orléans ne le lui donna pas, & une bravoure mal-entendue précipita ſa perte à Caſtelnaudary. Jamais il ne fut plus grand que dans ſon malheur, & il parut moins admirable au-devant de Rhé & de Veillanne, au milieu des vaiſſeaux ou des bâtimens ennemis, couvert de ſang & de pouſſiere, que dans ſa déſaite ou dans ſa priſon, où, uniquement occupé des penſées de l'éternité, il donna des exemples touchans des plus éminentes vertus. Tranquille ſur ſon ſort, il ſe réſigna, dès le premier moment, à ce que la Providence ordonneroit de lui. Plein d'amour pour ſes ennemis & même pour le plus implacable de tous, il envoie un tableau de prix au Cardinal de Richelieu, & le fait aſſurer qu'il eſt ſon ſerviteur, le ſerviteur de ce même

oppresseur qui l'avoit dépouillé !... Ce fut dans ces dispositions que l'infortuné Montmorenci attendit sa dernière heure.

La Princesse de Condé sa sœur, & *Monsieur* qui envoya un Gentilhomme exprès à Toulouse, sollicitèrent inutilement pour lui faire conserver la vie. Le premier Ministre parut oublier entièrement que dans le temps de sa disgrâce à Lyon, deux ans auparavant, dans ce moment où tout le monde l'abandonnoit, le Duc, par un pur effet de sa générosité, lui offrit une retraite dans son Gouvernement, & sa protection contre tous ses ennemis. Il fallut mourir, Richelieu l'avoit décidé ; Montmorenci avoit, à ses yeux, un crime irrémissible, son mérite personnel qu'il ne démentit pas d'un instant ; car il porta sur l'échafaud le visage & le cœur d'un héros. Toute la Cour pleura sa mort, & les partisans du Cardinal ne purent si bien cacher leur douleur qu'elle ne les trahît. La France entière en fut consternée, comme les Pays-Bas l'avoient été, le siècle précédent, en voyant tomber la tête du fameux Comte d'Egmont sous la main d'un Bourreau. Le Roi seul dissimula ses sentimens, &c.

ne parut pas d'abord touché de la perte du Seigneur le plus aimable & le plus aimé de son Royaume. Mais sa douleur renfermée n'en fut que plus vive à l'article de sa mort, comme nous l'avons remarqué ci-dessus. Nous ne pouvons conclure autre chose de ces divers récits, sinon que ce n'est pas la faute de Montmorenci qui l'a fait périr, mais bien la jalousie du Monarque, stimulée par Richelieu, & l'envie du premier Ministre qui redoutoit un mérite aussi éminent que celui du Duc.

Je rapporterai ici deux circonstances de la vie privée du Duc de Montmorenci, qui marquent admirablement bien ses inclinations nobles & élevées. Un jour qu'il jouoit, on ne dit pas à quel jeu, il se trouve un coup de trois mille pistoles. Un des Gentilshommes présens, ayant dit tout bas à son voisin, que cette somme feroit sa fortune, Montmorenci l'entendit & ne fit semblant de rien. Il joue, gagne & dit au Gentilhomme, en le priant d'accepter ce qui étoit sur le jeu : « Je voudrois, Monsieur, que votre fortune fût plus considérable. Dans un voyage en Lan-

guedoc, quelqu'un de ceux qui accompagnoient le Maréchal-Duc, se mit à parler de ce qui fait le bonheur de la vie & à soutenir que les gens de la plus basse condition peuvent vivre dans un parfait contentement. Montmorenci apperçoit alors dans un champ quatre Laboureurs qui dînoient à l'ombre d'un buisson. « Approchons-nous, dit-il, de ces bonnes gens, & demandons-leur s'ils se croient heureux ». Trois répondirent que, bornant leur félicité à certaines commodités de leur condition que Dieu leur avoit données, ils ne souhaitoient rien autre chose dans le monde. Le quatrième avoua franchement qu'une chose manquoit à son bonheur ; c'étoit de pouvoir acquérir certain héritage que ses peres avoient possédé. » — Et si tu l'avois cet héritage, dit Montmorenci, serois-tu bien content ? — Autant que je puis l'être, Monseigneur, répliqua le paysan. — Combien vaut-il, demande le Maréchal ? — Deux mille francs, repart le bon homme : — Qu'on les lui donne, repart aussi-tôt le Duc, & qu'il soit dit que j'ai fait au moins un heureux dans ma vie ».

Louis XIII. prévenu que la Duchesse

étoit complice de la révolte de son époux, ne voulut jamais permettre qu'elle vînt se jeter aux pieds de Sa Majesté. La douleur constante de cette seconde Artémise est quelque chose de si extraordinaire, & la vertu qu'elle témoigna dans sa disgrâce est si rare, que je ne puis la passer sous silence. Montmorenci écrivit la veille de sa mort une lettre fort tendre à son épouse. Mais ceux qui furent chargés de rendre la lettre, trouverent la Duchesse dans une si affreuse désolation, qu'ils n'osèrent s'acquitter de leur message. Elle avoit pressenti le sort du Maréchal, par le triste & morne silence de tous ses domestiques, & par la consternation & l'abattement qui paroissoient sur leur visage. Dans le premier transport de sa douleur, elle laissa échapper ces paroles contre le Roi : *Bon Dieu ! après cela peut-on l'appeler Juste ?* Mais se souvenant bientôt que son époux allant au supplice lui avoit expressément recommandé de modérer son ressentiment, de pardonner à leurs ennemis & de recevoir cette affliction de la main de Dieu, elle ne chercha plus qu'à se consoler au pied de son Crucifix. *Je n'aimai que lui dans le monde,*

disoit-elle en versant un torrent de larmes, & vous me l'avez enlevé, ô mort Dieu ! afin que je n'aime que vous ! Quelqu'un lui ayant conseillé de sauver ses pierreries & d'autres effets précieux : « Je ne veux pour tout bien que la douleur & la patience, répondit-elle, je ne crains pas qu'on m'enleve jamais ni l'une, ni l'autre ».

Sept ou huit jours après la mort du Maréchal, un Exempt des Gardes eut ordre de conduire la Duchesse prisonnière au Château de Moulins. Elle y fut d'abord assez étroitement gardée. Après un an, le Roi lui accorda la liberté de sortir & de recevoir des visites. Au lieu d'user de cette permission, elle s'enferme dans un cabinet obscur où il n'entre point d'autre lumière que celle de quelques bougies. Son unique consolation étoit de recevoir les pauvres & de les soulager. « Je me crois, disoit-elle, la plus affligée personne du monde ; mais cette pensée ne me rend pas insensible aux miseres d'autrui. Les moyens que j'ai de faire du bien, me tiennent lieu de consolation dans un temps où je n'en puis recevoir de personne ». A la sollicitation de ses amis & de ses parens, elle

quitte cette triste demeure ; mais c'est pour se retirer dans une maison voisine d'un Monastere de Religieuses de Moulins avec lesquelles elle se cache la plus grande partie de la journée. Louis XIII, passant par cette Ville dix ans après la mort de Montmorenci, envoie visiter la Duchesse. « Témoinnez au Roi, dit-elle au Gentilhomme chargé de cette commission, que je suis surprise qu'il se souvienne encore d'une femme malheureuse & indigne de l'honneur qu'il me fait ; mais de grace, n'oubliez pas de lui rapporter ce que vous voyez ». Elle couvrit alors son visage, pour donner un libre cours aux larmes qui lui vinrent aux yeux dès que le Gentilhomme ouvrit la bouche. Le lendemain le Cardinal envoya faire ses complimens à la Duchesse : « Assurez M. le Cardinal, dit-elle au domestique, que je le remercie de l'honneur qu'il me fait ; mais dites-lui que mes larmes ne cessent pas encore ». La Duchesse avoit toujours espéré d'obtenir la réhabilitation de la mémoire du Maréchal : elle y trouva des obstacles insurmontables, & même de la part du Prince de Condé son beau-frere dévoué au Cardinal d'une maniere

indigne d'un premier Prince du Sang. La Duchesse se contenta de bâtir une Eglise & d'y élever un superbe Mausolée. Le Corps de son époux y fut transféré de l'Abbaye de Saint-Saturnin de Toulouse, où il avoit d'abord été inhumé. La Duchesse s'ensévelit avec lui dans le Monastere, y prit le voile de Religieuse, & finit ses jours auprès des cendres qu'elle avoit si long-temps arrosées de ses larmes. Elle ne cessa d'en répandre jusqu'à sa mort, qui ne vint que dans un âge assez avancé terminer sa douleur & ses regrets.



FRANÇOIS DE JUSSAC
D'AMBLEVILLE,

SIEUR DE SAINT-PREUIL,
Maréchal de Camp, Gouver-
neur d'Arras,

Décapité sous LOUIS XIII.

LA mort de ce brave Gentilhomme est encore un de ces attentats du despotisme ministériel dont on ne trouve malheureusement que trop d'exemples dans le ministère du Cardinal Duc de Richelieu. Elle prouve que ce n'étoit pas assez pour se dérober à la vengeance de cet implacable Visir que de plier sous ses volontés, & ramper servilement devant sa personne; il falloit encore conserver les plus grands égards pour ses confidens, pour ses amis & ses proches, & en quelque façon se conduire vis-à-vis d'eux comme des esclaves vis-à-vis leurs supérieurs &c.

leurs maîtres. Cette vérité devient, pour ainsi dire, palpable dès qu'on est instruit des motifs qui firent condamner le malheureux Saint-Preuil.

La Meilleraye, parent du Cardinal, étoit parvenu au grade de Maréchal de France. Sa fierté avoit toujours été en proportion des honneurs que le Cardinal-Ministre avoit fait pleuvoir sur lui. Ce Maréchal exigeoit des soins, des égards, des respects. Saint-Preuil qui avoit débuté avec lui dans le métier des armes, où tous deux avoient commencé par être Enseignes aux Gardes, ne se crut point obligé à ces déférences. Le Maréchal, homme aussi altier que le Ministre, en conçut de l'humeur & du dépit ; il regarda Saint-Preuil comme un ennemi secret : le désir de s'en venger s'empare de son esprit, & il ne se trouve que trop bien secondé par le Cardinal, auquel on ne déplaisoit pas impunément. Dans le temps que Saint-Preuil servoit avec la Meilleraye dans les Gardes, ils offrirent tous deux leurs hommages à la même Dame, qui étoit de très-grande condition. Saint-Preuil l'emporte sur son rival par un strata-

gême bien digne d'un jeune homme passionné & hardi. S'étant un jour comporté vis-à-vis de cette Dame de manière qu'elle le traita d'insolent, il en reçoit l'ordre de ne jamais se présenter devant elle. Saint-Preuil, affectant le plus vif chagrin, se retire. Il n'ignoroit pas que cette Dame alloit presque tous les jours se promener le long d'un fort beau canal, il va l'y attendre, & sortant tout nu de derrière une palissade, il s'écrie: *Adieu, Madame, ce sera pour la dernière fois*; & soudain il se précipite dans l'eau la tête la première. Saint-Preuil, qui étoit très-bon nageur, savoit où il devoit reprendre ses habits; il les reprend & se tient caché pendant quelques jours. Durant cet intervalle, il apprend que cette Dame touchée de son désespoir, le plaint & le regrette. Il ressuscite à point nommé, dit Bussi, & ne perd pas une si favorable conjoncture. Saint-Preuil, amant heureux, ne fut pas modeste dans sa victoire; il plaisanta son rival, & dès-lors la Meilleraye devint son ennemi déclaré. Cette haine se perpétua par la jalousie que celui-ci conçut à son tour contre le Duc de La Meilleraye, qui fut fait Maréchal de

France. Saint-Preuil critiquoit les ordres du Général, blâmoit ses manœuvres, & n'en se présentoit jamais devant lui qu'avec une hauteur équivalente à la fierté du Maréchal. Saint-Preuil avoit tort sans doute; du reste il servoit en brave homme & en très-bon Officier.

La Meilleraye ne fut pas la seule des créatures de Richelieu, avec laquelle Saint-Preuil se brouilla d'une manière irréconciliable. Ce Gentilhomme, d'un tempérament vif & bouillant, eut un jour l'imprudenc de donner des coups de canne à d'Aubray, Commissaire des Guerres & parent du Secrétaire d'Etat Desnoyers, autre confident & ami du Cardinal. Il n'en falloit pas tant pour s'attirer de fâcheuses affaires sur les bras; la plus malheureuse pour lui, quoiqu'elle ne fût qu'une erreur involontaire; celle qui fut la cause, au moins apparente, de sa perte, est l'affaire de la Garnison de Bapaume, que nous allons rapporter d'après les témoignages mêmes des Auteurs les plus dignes de foi, tant contemporains que de ceux qui ont écrit d'après leur récit.

La Meilleraye & le Maréchal de Brézé voulant forcer les Espagnols

qui investissoient la ville d'Aire, à sortir de leur camp pour leur livrer bataille, prirent plusieurs villes de la Flandre, sans que le Cardinal-Infant, qui commandoit les ennemis, sortît de ses retranchemens. Les deux Maréchaux profitent de son inaction pour assiéger la ville de Bapaume qui fut prise en huit jours, quoique la fortification en fût parfaite, qu'elle eût sept bastions, une bonne contrescarpe, six demi-lunes & une palissade dans son fossé. Le Cardinal de Richelieu assure que les assiégés ne voulurent jamais se rendre, qu'après qu'une mine eut fait sauter un de leurs bastions.

Il fut convenu, après la prise de cette Ville par capitulation, que le Gouverneur & la Garnison de la Place sortiroient à huit heures du matin pour se retirer à Douai. On écrivit en même temps aux Gouverneurs des Villes frontières d'empêcher les coureurs & les partis d'inquiéter les gens sortis de Bapaume, afin que ceux-ci pussent arriver sûrement à Douai, environ sur les trois heures après midi. Mais par quelques retardemens survenus, le Gouverneur & la Garnison ne se mirent en route qu'à

quatre heures du soir, & passerent la nuit dans la campagne à une lieue de Douai. L'escorte que la Meilleraye leur avoit donnée, s'en retourna de cet endroit suivant l'ordre du Maréchal, & laissa seulement un Trompette. Sur le soir du même jour, un espion vient rapporter à Saint-Preuil, alors Gouverneur d'Arras, que quatre cents hommes de la garnison de Béthune étoient sur le point de sortir pour quelque dessein. On tient conseil de guerre, & tout le monde juge que les ennemis projettent quelque entreprise sur Arras. A minuit, arrive un autre espion qui dit que les quatre cents hommes sont sortis avec quelque Cavalerie par la porte qui répond du côté d'Arras. Saint-Preuil assemble les Capitaines de la garnison, & tous conviennent d'aller au-devant des ennemis. Six cents hommes de pied & trois cents chevaux sortent de la Ville. Saint-Preuil & Pontis son ami s'étant avancés devant les autres, apperçoivent les feux du campement. « Ce sont les ennemis, dit le premier, il les faut charger & de la bonne maniere. — Mais, demanda Pontis, n'est-ce pas ici le chemin de Bapaume

à Douai ? En ce cas, ce pouroit être la Garnison sortie de la ville. — Il n'y a pas d'apparence, répond Saint-Preuil ; on m'a écrit qu'ils devoient partir hier à huit heures du matin, & se rendre à Douai sur les trois heures après midi ». Saint-Preuil & Pontis rejoignent leur Troupe, & la mettent en bataille. Le Gouverneur de Bapaume, qui les voit venir, en fait autant, & marche aux François, dans le dessein de se défendre. Il leur avoit déjà envoyé le Trompette que le Maréchal de la Meilleraye lui avoit donné pour le conduire. Mais cet homme n'osant se présenter devant les François qui s'avançoient avec une extrême chaleur, gagne le derriere de leur Troupe ; cependant on tire plusieurs coups de part & d'autre. Les Espagnols qui se voient rudement chargés, crient alors : *Bapaume, Bapaume*. Saint-Preuil étonné s'arrête & fait sonner la retraite ; mais ses gens trop acharnés pillèrent le bagage des ennemis sans qu'on pût les retenir. La grande chaleur étant refroidie, Saint-Preuil délibere sur ce qu'il y avoit à faire. « Monsieur, lui dit Pontis, voici une fâcheuse méprise, il

y va de l'honneur de M. de la Meilleraie ; prévenez - en les suites par une prompte satisfaction ». Saint-Preuil, quoique fort brouillé avec le Maréchal, convient de la bonté du conseil de son ami, & se rend sans peine à son invitation.

Il va donc trouver le Gouverneur de Bapaume, & lui parle de la sorte : « Monsieur, je suis au désespoir du malheur qui est arrivé : je vous en demande pardon, & vous proteste en même temps qu'il n'y a eu aucune mauvaise volonté de notre part. On me manda hier que vous deviez arriver à Douai sur les trois heures après midi : il est aujourd'hui six heures du matin ; qui auroit jamais pensé que vous étiez encore en campagne ? Nous vous avons pris pour un parti sorti de Béthune, comme on nous l'avoit rapporté, & nous nous sommes confirmés dans cette pensée, quand nous vous avons vu venir en bataille sans nous envoyer un Trompette. Au reste, Monsieur, je vous assure que ni vous, ni vos Soldats n'y perdrez rien ; on vous rendra tout, à l'heure présente. Vous savez qu'on n'est pas toujours maître de ses

gens, quand ils sont dans la première chaleur ». Le Gouverneur étoit un fort galant homme ; il répond avec beaucoup d'honnêteté à Saint-Preuil, que c'étoit un malheur ; que le Trompette effrayé avoit manqué à son devoir, & qu'il étoit fort obligé à la civilité de l'Officier François. On rend incontinent tout ce qu'on a pillé, & Saint-Preuil donne même de son argent pour dédommager les Soldats de certaines choses qu'ils avoient prises. Générosité, dont le Gouverneur de Bapaume fut si charmé, qu'il en parla par-tout avec éloge. Saint-Preuil, qui prévoit dès-lors que ses ennemis se pourroient malignement servir de ce prétexte pour le perdre à la Cour, prie le Gouverneur Espagnol de vouloir donner par écrit ce qu'il disoit de bouche, & de le signer de sa main ; afin qu'en cas de besoin, le François pût produire ce témoignage pour sa justification. L'Espagnol fit la chose de bonne grace, & voulut que tous ses Capitaines signassent après lui. Telle est la fameuse aventure de la Garnison de Bapaume, qui fit alors tant de bruit. Le récit de Pontis, que le Pere Griffet traite assez indécemment de roman ;

Ce récit, dis-je, de Pontis, témoin oculaire, est d'autant plus croyable qu'en d'autres occasions il avoue sincèrement les fautes dont son ami étoit véritablement coupable, & que dans la sentence de mort rendue contre Saint-Preuil, il n'y est fait aucune mention de l'affaire de la Garnison de Bapaume; preuve certaine qu'il s'en étoit parfaitement disculpé malgré les clameurs du Maréchal de la Meilleraye & de Desnoyers qui avoient fortement irrité le Roi contre lui.

Voilà les deux redoutables ennemis que Saint-Preuil avoit à combattre. Le Maréchal de Brézé, qui faisoit le plus grand cas de sa valeur, auroit voulu le servir, mais il n'osoit se déclarer ouvertement en sa faveur; Richelieu l'auroit vu de mauvais œil. Le Gouverneur d'Arras s'étoit tellement brouillé avec la Meilleraye, que le bruit courut que le Maréchal, choqué de la hauteur & de la fierté de ce Gentilhomme, lui avoit donné un soufflet. Pontis n'en parle point; il dit seulement que la Meilleraye fut très-mécontent du refus que lui fit le Gouverneur d'Arras, d'une partie de la Garnison de la Place.

dont le Maréchal avoit besoin pour quelque expédition. Quoi qu'il en soit, tout le monde convient que la Meilleraye haïssoit mortellement Saint-Preuil, & qu'il fut le principal auteur de sa perte. Quant à Desnoyers, il cherchoit à venger d'Aubray que Saint-Preuil avoit bâtonné, comme nous l'avons dit, dans une querelle survenue entre eux à Arras, sur le payement d'une montre aux Officiers de la Garnison. La sentence qui condamne Saint-Preuil, le charge d'outrages faits aux gens préposés pour les affaires du Roi. Mais condamne-t-on à la mort un Officier de guerre, pour avoir donné, dans un moment de vivacité, des coups de canne à un homme qui n'a point de caractère qui le rende plus respectable que tout autre Financier. L'Archevêque de Bordeaux en avoit reçu du Duc d'Espèron & du Maréchal de Vitry; l'un en fut quitte pour une excommunication, & l'autre pour quelque temps de Bastille. Il y avoit une extrême différence entre d'Aubray & un Prélat de la Maison de Sourdis. Je ne prétends pas excuser la violence du Gouverneur d'Arras, je dis seulement qu'il est fort extraordinaire

que ses Juges l'ayent énoncée parmi les crimes , pour lesquels ils le condamnerent à perdre la tête.

Un Auteur Italien insinue que Richelieu , jaloux de ce que Saint-Preuil étoit trop bien auprès de la Duchesse de Chaulnes , se trouva fort disposé à perdre un rival préféré. Je ne lis rien ailleurs de cette intrigue. Seroit-ce là même que celle que j'ai ci-devant rapportée d'après l'Auteur de *l'Intrigue du Cabinet* ? Le même Historien Italien rapporte qu'on soupçonnoit Saint-Preuil , d'une intelligence secrète avec le Comte de Soissons. Mais outre que dans la sentence de mort , il n'est chargé d'aucun crime de lese-Majesté , la maniere dont cet Officier refusa d'écouter quelques-uns de ses amis qui , voyant sa perte prochaine , lui conseilloyent de se défendre dans Arras , & de mourir plutôt les armes à la main que de porter sa tête sur un échafaud , est une preuve qu'il se croyoit irréprochable , ou du moins qu'on ne pouvoit le convaincre d'aucune infidélité. « A Dieu ne plaise , répondit-il , que je prenne jamais les armes contre mon Roi ! » Le Pere Griffet dit que Saint-Preuil fut averti de

l'ordre donné pour l'arrêter, & qu'il auroit pu fort aisément se sauver sur les terres d'Espagne, s'il eût voulu. Il n'en fit rien ; preuve qu'il ne se sentoit coupable d'aucun délit fort grave. « On m'apprend, dit-il, que M. le Maréchal de la Meilleraye vient m'arrêter ; j'irai au-devant de lui. Il sort effectivement d'Arras, suivi d'un seul valet, pour aller trouver la Meilleraye à l'Abbaye d'Avesne. En sortant par la porte, Rouville, l'Officier qui commandoit la Garde, lui demande s'il veut qu'on laisse entrer les Troupes qui viennent d'arriver. Laissez entrer les honnêtes gens, répond Saint-Preuil, je ne suis plus Gouverneur d'Arras ». Il trouva le Maréchal dans une salle de l'Abbaye, qui lui dit dès qu'il l'aperçut : « Monsieur de Saint-Preuil, j'ai ordre du Roi de vous arrêter. — Monseigneur, répondit Saint-Preuil, je le fais bien, c'est pourquoi je viens exécuter ses volontés ; je ne demande que trois heures pour me justifier devant lui, & devant vous une seule me suffira. — Donnez-moi votre épée, reprit le Maréchal. — Tenez, dit Saint-Preuil, la voilà ; elle n'a jamais été tirée que pour le service du Roi ».

On crut généralement dans le monde que le Cardinal de Richelieu vouloit se défaire d'un Officier dont il se défoit. Avant la condamnation de Saint-Preuil, Grotius écrivoit à un de ses amis, que l'affaire du Gouverneur d'Arras étoit obscure & embarrassée. Après l'exécution, la mort de Saint-Preuil, dit-il dans une autre lettre, justifiera la bonne foi du Roi en ce qui regarde la capitulation de Bapaume, & délivrera certaines personnes puissantes de l'ombrage que leur causoit un homme qui parloit aussi fort librement, & dont la main étoit aussi prompte que la langue. Quelqu'un rapporte qu'il s'étoit déchainé contre le Maréchal de la Meilleraye, à l'occasion du siège d'Aire, qui lui paroissoit mal conduit. Quoi qu'il en soit, le Maréchal ne manqua pas de se récrier sur le droit des gens & de la guerre violé à l'égard de la Garnison de Bapaume; & Desnoyers, comme nous l'avons dit, se mettant de la partie, accuse Saint-Preuil d'être entré dans un Couvent de Religieuses, & d'en avoir violé une; d'avoir fait pendre un Meûnier, afin de jouir librement de sa femme qu'il avoit séduite; d'avoir

commis divers excès à Dourlens quand il en étoit Gouverneur , & depuis à Arras. Les coups de canne donnés au parent du Secrétaire d'Etat ne furent pas oubliés. Il est vrai que Saint-Preuil, averti qu'il y avoit des armes cachées dans un Monastere de Filles , alla trouver l'Abbesse qui lui en ouvrit les portes. Les armes furent trouvées en effet ; soit qu'il eût paru touché de l'extrême beauté d'une des Religieuses , soit que bien aise d'avoir cette occasion de la voir & de s'entretenir avec elle, il témoigna trop d'empressement d'entrer dans le Couvent ; ses ennemis publierent malignement qu'il s'en étoit fait ouvrir les portes , afin de contenter la passion criminelle qu'il avoit conçue pour la belle Religieuse. Pontis le croit fort innocent de cette brutalité. Puisqu'il n'en est pas parlé dans la sentence de mort , c'est une preuve que l'accusation ne parut pas assez bien fondée à des Juges qui n'avoient pas envie de l'épargner.

L'homicide du Meûnier y est énoncé ; cependant Pontis soutint à Desnoyers que Saint-Preuil en étoit innocent. Il avoue bien que son ami en-

tretenoit un commerce scandaleux avec la Meûniere , mais il assure que le mari fut condamné comme coupable d'intelligence avec les Espagnols , par l'Intendant de Justice & par les Magistrats d'Arras ; de maniere que le Gouverneur pouvoit tout au plus être coupable d'avoir corrompu les Juges , ou du moins d'avoir suborné un espion surpris à Arras , qui confessa qu'il étoit venu à l'instigation du Meûnier. Que si les Juges furent iniques , il falloit les punir aussi bien que Saint-Preuil , ou avertir le public que le prétendu espion avoit été corrompu par cet Officier. Mais on se contente de dire que l'accusé est atteint & convaincu de l'homicide commis dans la personne de Fleuri Gilain , Meûnier. Et où est il cet homicide , si l'homme fut condamné par les Juges ordinaires , à être pendu , après avoir été surpris trois fois , & convaincu d'intelligence avec les ennemis , comme Pontis le soutint à Desnoyers ? Pour ce qui est des violences & des concussions reprochées à Saint-Preuil , ce sont des accusations du genre de celles qui furent intentées contre le Maréchal de Marillac. Tous

deux firent ce que les autres Officiers de leur rang faisoient ordinairement ; & ce qu'il y a de plus singulier & de plus favorable à Saint-Preuil , c'est qu'il avoit une permission expresse du Roi , de n'être point si scrupuleux , & de suivre l'exemple des autres. Cela parut dans quelques lettres de Sa Majesté , que l'Accusé produisit pour sa justification. « Brave & généreux Saint-Preuil, vivez d'industrie , plumez la poule sans la faire crier , faites comme les autres dans leurs Gouvernemens ; vous avez tout pouvoir dans notre Empire , tout vous est permis ». Le Continuateur du Pere Daniel , qui rapporte aussi cette lettre, ajoute : « Comme on n'a pu trouver ni les copies ni les originaux de ces lettres, il est impossible de savoir si l'Auteur de la Relation imprimée à la suite du Journal de Richelieu , en a rendu le sens avec beaucoup d'exactitude , vu sur-tout qu'il cherche à justifier Saint-Preuil. Ce qui donne lieu d'en douter , c'est que rien n'étoit plus contraire , dit le même Historien , aux maximes & à l'humeur de Louis XIII , que d'accorder aux Gouverneurs des Villes & des Provinces , la liberté de dépouiller les Peu-

ples, pour se mettre en état de briller par leur dépense; il ajoute : Desnoyers avoit averti nommément le Sieur de Saint-Preuil, quand on le fit Gouverneur d'Arras, de traiter avec une extrême douceur ces Peuples nouvellement soumis à l'obéissance du Roi ». Quoi qu'il en soit, plusieurs soutiennent que Louis répondit comme nous venons de le dire, aux remontrances de Saint-Preuil, qui se plaignoit de n'être pas assez riche pour soutenir la dépense d'un Gouverneur de Doullens & d'Arras.

La Meilleraye & Desnoyers ayant prévenu Richelieu contre Saint-Preuil, & le Cardinal étant bien aise de trouver un prétexte de se défaire de cet Officier, le Maréchal eut ordre de s'affurer du Gouverneur d'Arras, de le faire conduire à Amiens, où son procès lui seroit fait par des Commissaires choisis dans les Présidiaux de la Capitale de la Picardie & d'Abbeville. Le Prisonnier arrive à Corbie. Hodencourt, Gouverneur de cette ville, touché du malheur de Saint-Preuil, ne craignit point de dire à la Meilleraye : « Monsieur, je ne doute pas que M. de Saint-Preuil ne doive concevoir une bonne espérance »

de son salut, puisque c'est vous qui l'avez arrêté, & qu'après avoir été son Prévôt vous ne voudriez pas être son Bourreau. Je crois plutôt que vous ferez son intercesseur ; c'est ce qui me console dans le regret que j'ai de la disgrâce de ce grand Guerrier : j'espère que le Roi reconnoîtra les grands services qu'il lui a rendus & qu'il est encore capable de lui rendre par la suite ». Il falloit avoir du courage, pour parler ainsi au cousin chéri du Cardinal de Richelieu, en faveur d'un homme disgracié. Saint-Preuil, arrivé à Corbie, demande la permission de parler en particulier à son Secrétaire ; on la lui accorde. Quand il fut avec lui : « Hé bien, Monsieur de Franc, lui dit-il, que pensez-vous de mon affaire ? — Que vous êtes perdu. — Quel mal ai-je fait ? Je n'ai jamais fait tort à personne. Car pour l'attaque de la Garnison de Bapaume, tous ceux qui savent les lois de la guerre, avoueront que c'est plutôt la faute du Gouverneur que la mienne, le Trompette qui l'accompagnoit n'ayant parlé qu'après le combat. — Monsieur, tenez pour certain, que le Cardinal vous abandonne, puisque ses Gardes même

servent à vous conduire en prison. — Je ne crois pas qu'il m'abandonne. — Ce n'est que trop vrai ; à la conduite qu'on tient avec vous , il est aisé de juger que vous êtes perdu sans ressource ; car quand vous auriez attenté à la personne du Roi , on ne pourroit s'y prendre avec plus de rigueur & pour vous & pour nous ».

La lettre que Louis écrivit au Duc d'Orléans fut encore un présage certain du malheur de Saint-Preuil ; on y voit comment on avoit tourné l'esprit du foible Prince contre un Officier qu'il aimoit auparavant. « Mon frere , dit le Roi à Gaston , c'est avec déplaisir que j'ai été obligé de faire arrêter le Sieur de Saint-Preuil ; je m'étois apperçu depuis long-temps des fautes que sa violence & son avarice lui faisoient commettre contre mon service & au préjudice des villes dont il étoit Gouverneur. Comme j'avois sujet d'être content de sa vigilance & de son activité à harceler les ennemis , je me suis long-temps bercé de l'espérance qu'il se corrigeroit de ses vices , & qu'il me donneroit enfin lieu d'être entièrement satisfait de sa conduite ; mais la ma-

niere dont il a taillé en pièces la Garnison de Bapaume, m'a si justement déplu, que pour le punir de cette faute énorme, j'ai cru le devoir faire arrêter & conduire à la Citadelle d'Amiens. Son action est d'autant plus criminelle, qu'un Trompette conduisoit le Gouverneur & la Garnison lorsqu'ils ont été attaqués. Je ne puis vous exprimer combien cette affaire m'est sensible, tant à cause de ce que j'avois fait en faveur de Saint-Preuil, que du soin que j'ai toujours pris de tenir exactement ma parole. Le châtiment exemplaire de cette folle témérité convaincra les ennemis de ma justice & de ma sincérité». Et où est la justice d'un Souverain qui fait périr un sujet pour un crime imaginaire ? Ces ennemis ne demandoient pas la punition d'un Officier, dont ils avoient reconnu l'innocence par un acte authentique; pourquoi donc Saint-Preuil fut-il condamné à la mort ? Pour une Religieuse violée ? on n'en dit pas un mot dans la sentence. Pour le meurtre du Meûnier Fleuri Guilain ? ce ne fut pas Saint-Preuil qui le fit pendre. Il ne reste donc que les coups de canne donnés à d'Aubray, & la poule plumée sans l'empêcher de crier.

Tout le monde lui rend ce témoignage qu'il se défendit pendant quatre heures de suite, avec autant de force que de présence d'esprit, devant ses Juges, qui l'auroient traité avec moins de rigueur, si Belle-Jamme ou Belle-Jambe, Intendant de Picardie & Président de la Commission, qui s'étoit déjà rendu le ministre des injustes passions du Cardinal de Richelieu en d'autres occasions, n'avoit pas usé d'un délai artificieux, lorsqu'il vit les Magistrats ébranlés par la force des raisons de Saint-Preuil. Le seul Lieutenant Général du Présidial d'Amiens, Rapporteur du procès, eut le courage de se déclarer ouvertement pour lui, & de résister aux menaces du violent & inique Belle-Jambe. L'accusé usa chrétiennement de sa disgrâce. Touché du vif repentir de ses péchés, il les déplora plusieurs jours avant sa mort, en demanda pardon à Dieu, se soumit aux ordres de sa Providence, & perdit la tête le 9 Novembre 1641 à l'âge de quarante ans. Sa mort fut celle d'un héros. Je crains seulement qu'il n'y ait eu trop d'affectation dans sa fermeté. « C'est grand cas, dit-il au Père

Feuillant son Confesseur, après qu'on lui eut prononcé sa sentence, que Jesus-Christ ait apprehendé la mort & que je n'en aye aucune frayeur. Je ne suis point ému de ce qu'on vient de me lire; tâtez-moi le poux, mon Pere ». Il y a là quelque chose de trop fanfaron & même de trop profane. Un homme sage & éclairé auroit fait une forte réprimande à Saint-Preuil; mais le bon Feuillant n'y entendoit pas finesse; il tâte le poux à son Pénitent, & lui témoigne qu'il n'y trouve aucune émotion extraordinaire. Ce que Saint-Preuil dit en allant à l'échafaud est plus supportable. « Je crois, mon Pere, que l'orgueil me veut accompagner jusqu'à la mort; je fais gloire d'aller au supplice, & je n'en ai honte ni peur: priez Dieu pour moi ». On raconte, qu'en y arrivant, il trouva que l'échafaud n'étoit pas entièrement dressé à cause du mauvais temps, & que regardant froidement les ouvriers qui travaioient encore, il dit: *Voici le reste de ma fortune qui s'acheve de bâtir.*

Telle fut la fin de François de Jussac d'Ambleville, Sieur de Saint-Preuil,

Maréchal des Camps & Armées du Roi , Gouverneur d'Arras. Le Lieutenant Général du Présidial d'Amiens, en rapportant son procès , dit cette phrase bien remarquable : « Le moindre des services de cet Officier , qui a commencé à servir dès l'âge de quatorze ans , est plus que suffisant pour effacer le plus énorme des crimes dont il est chargé ». Ajoutons ici le témoignage que lui rend Puyfégur : « C'étoit , dit-il , un des plus braves & des plus hardis Gentilshommes qui ait été en France depuis plusieurs siècles & l'un des plus libéraux & des plus généreux ». Les Espagnols, qui avoient souvent éprouvé les effets de sa valeur, l'appeloient *Petit-Jean Tête-de-Fer*. Quoiqu'il n'eût jamais commandé que de petits Corps de Troupes, il s'étoit acquis une si grande réputation par la multitude & la singularité de ses belles actions, que le Cardinal lui dit un jour : « Si je n'étoit pas Cardinal de Richelieu, je voudrois être Saint-Preuil ». Il avoit été ami particulier du Duc de Montmorenci ; & quand il le vit condamné, il dit publiquement, que s'il avoit pu prévoir ce malheur, il lui auroit cassé

la tête d'un coup de pistolet sur le champ de bataille. Cette parole déplut au Cardinal de Richelieu ; & déplaire à ce Cardinal , c'étoit presque mériter la mort. Saint-Preuil étoit accoutumé à dire librement , comme le remarque Grotius , ce qu'il pensoit ; & dans sa brusque franchise , on doit croire qu'il n'épargnoit ni les Ministres ni les Généraux d'Armée , quand il croyoit apercevoir quelque défaut dans leur conduite. Cependant Saint-Preuil ne parloit jamais du Cardinal qu'avec un grand respect ; il l'appeloit ordinairement *Monsieur le Cardinal mon Maître* , & il lui donna encore ce nom pour la dernière fois , lorsqu'il entra dans l'Hôtel-de-Ville d'Amiens , où il alloit entendre la lecture de son jugement. « Monsieur , dit-il à l'Officier qui le conduisoit , je vous prie d'assurer le Roi & M. le Cardinal mon Maître que je meurs leur très-humble serviteur : vous en direz autant , s'il vous plaît , à M. le Grand-Maître & à M. Desnoyers ».

Les deux derniers , dit le Continuateur de Daniel , étoient les deux ennemis les plus dangereux de Saint-

Preuil ; & le sort de ce malheureux Gentilhomme parut d'autant plus à plaindre , que l'on vit très-bien que le Cardinal qui n'abandonnoit jamais ceux qui lui étoient attachés , l'avoit sacrifié , contre sa coutume , à la vengeance du Grand-Maitre & du Secrétaire d'Etat. Cet aveu du Pere Griffet est d'autant plus précieux , que , selon lui , le Cardinal n'a jamais tort , & qu'il approuve le sort qu'il a fait subir à toutes les victimes de son despotisme ministériel.

Au surplus , il est si vrai que Richelieu avoit résolu la perte du Gouverneur d'Arras , qu'il ne permit à qui que ce soit de solliciter en sa faveur. Le Chevalier d'Ambleville son frere , Officier de mérite , qui étoit accouru à Amiens pour tâcher de lui sauver la vie , eut ordre d'en sortir promptement , & l'on obligea un Médecin de ses amis , nommé *Dumoulin* , de rester dans sa maison jusqu'à la fin du procès. Richelieu , pour détruire les soupçons odieux qui s'éleverent de toute part contre lui , fit insérer dans la Gazette un Article de sa composition , dans lequel , en rendant compte de la mort

de Saint-Preuil , il dit , après plusieurs autres choses : « Ce Gentilhomme a cet avantage qu'il a été régrété du Roi & de Son Eminence , *qui eût fait de grandes instances pour sa grace , si les considérations de l'Etat ne prévaloi-ent toujours en lui sur ses affections particulières.* Bien que son procès contienne divers faits , la cause de son malheur est venue de la dernière faute qu'il commit en attaquant la Garnison qui sortoit de Bapaume accompagnée d'un Trompette du Roi , & de la rigueur avec laquelle il se conduisoit dans la ville d'Arras , contre les ordres très-précis qu'il avoit de faire le contraire ». Voilà la bonne foi de Richelieu ! Saint-Preuil étoit innocent quant à l'article de la Garnison de Bapaume , nous l'avons prouvé : quant à sa rigueur , en qualité de Commandant & de Gouverneur , il falloit le casser & non pas le faire mourir. Aussi l'article inséré par Richelieu dans la Gazette ne fit revenir personne de l'idée que tout le monde avoit que Saint-Preuil étoit une nouvelle victime sacrifiée à ses passions.

HENRI D'EFFIAT DE CINQMARS,

GRAND-ÉCUYER DE FRANCE,

E T

FRANÇOIS-AUGUSTE DE THOU,

CONSEILLER D'ÉTAT,

S O U S L O U I S X I I I ,

Décapités à Lyon.

LE premier de tous les soins du Cardinal de Richelieu étoit de gouverner Louis XIII, & il avoit besoin pour cela de toute la force & de la souplesse de son esprit. Il disoit quelquefois à ses confidens, qu'il avoit plus de peine à gouverner le Roi que le Royaume. Comme il appréhendoit que le Monarque, s'il venoit à avoir des maîtresses, ne se laissât conduire par elles, & ne lui inspirassent des impressions contre son Ministre, ou ne tramassent quelques complots contre

L'Éminence, il ne s'appliquoit qu'à éteindre les goûts naissans du Roi son maître ; c'est la politique dont il usa quand Louis parut avoir quelque étincelle d'amour pour Mademoiselle de la Fayette, pour Madame de Sencé, de Hautefort, & Mademoiselle de Chemereau. A l'égard même de cette dernière, pour laquelle le Roi paroissoit avoir un goût qu'il n'avoit pas encore éprouvé pour aucune autre, le Cardinal crut devoir l'éloigner de cette Demoiselle. L'absence étant un remède souverain dans les passions naissantes, il inspira au Roi l'idée de visiter les frontières de son Royaume ; & pendant le voyage, il introduit auprès de lui Cinqmars, jeune homme de 19 à 20 ans, qui, par l'avantage de sa taille, les charmes de sa conversation, l'enjouement de son humeur & les graces qui animoient toutes ses actions, gagnoit le cœur de tout le monde. C'étoit une de ces personnes, dit l'Auteur des *Causés Célèbres*, que la Nature a formées avec complaisance, & qui, dès qu'elles se présentent, réunissent en leur faveur les caractères les plus opposés, en faisant sur eux les

mêmes impressions. Le Cardinal prévint fortement le Roi en faveur de Cinqmars par les éloges qu'il fit de ce jeune Seigneur. Son but étoit d'avoir un espion auprès du Monarque, qui lui en rapporteroit fidèlement tous les sentimens; & il promit à Cinqmars d'être son guide dans la voie de la fortune. Ce jeune homme plut tellement au Roi, qu'il devint aussitôt son favori, avec toutes les marques éclatantes que donne ce titre glorieux.

Le Roi, étant de retour de son voyage, fit un accueil très-froid à Madame de Hautefort qui agissoit d'intelligence avec Mademoiselle de Chemereau, dont la beauté surpassoit la sienne, pour l'introduire dans l'esprit du Roi. Il reprocha un jour à Madame de Hautefort qu'il étoit instruit qu'elle avoit mal parlé de Cinqmars: « Prenez garde, dit-il à cette Dame, de ne plus tenir de pareils discours à l'avenir; prenez-y garde, car je saurai punir ceux qui le mériteront ». Ces paroles, qu'il prononça devant toute la Cour, firent connoître les progrès que le jeune favori avoit faits sur l'esprit de son Maître, & le grand

pouvoir que Richelieu avoit sur ce Monarque , puisqu'il avoit fait faire en si peu de temps un chemin si rapide à Cinqmars. Ce n'étoit point en effet à sa naissance que ce Seigneur devoit sa fortune. Son pere n'étoit qu'un simple Gentilhomme d'Auvergne qui ne s'étoit élevé aux premières charges du Royaume , que par le crédit du Cardinal qui lui avoit fait donner le bâton de Maréchal de France & la charge de Surintendant des Finances. Quoi qu'on eût cherché, sans les trouver, les qualités qui pouvoient le rendre digne de son élévation , il n'avoit pas été plus attentif à les justifier depuis sa fortune. On pouvoit même dire que les qualités de Cinqmars n'étoient pas la source de sa faveur , puisque le Roi ne pouvoit le souffrir avant que le Cardinal lui en eût parlé, & qu'il lui avoit fait de très-aigres reprimandes toutes les fois que ce Seigneur vouloit exercer sa charge de Maître de la Garde-robe ; l'antipathie du Roi contre Cinqmars prenoit sa source dans les mœurs peu réglées de ce courtisan , qui, dit-on , avoit un commerce de galanterie avec une certaine *Marion Delorme* ,

de Lorme, femme fort décriée de ce temps-là, & que plusieurs Ecrivains ont donnée pour maîtresse au Cardinal de Richelieu lui-même.

La première marque de bienveillance que Cinqmars. reçut du Roi fut à Mouron où Sa Majesté s'étoit rendue après la prise d'Hesdin en 1639. Ce Monarque le gratifia d'une pension de 1500 écus, à prendre sur sa cassette; grace qu'il ne faisoit qu'aux personnes qu'il chérissoit le plus. Il voulut lui donner encore quelque temps après, la charge de premier Ecuyer; mais le favori, qui avoit une ambition égale à la faveur où il se voyoit élevé, refusa cette dignité, en disant fièrement au Roi qu'il n'y avoit qu'une charge de la Couronne qui pût lui faire envie. Son désir fut bientôt rempli, puisque le Duc de Bellegarde, Grand-Ecuyer de France se démit de cette belle charge entre ses mains, moyennant cent mille écus que le Roi donna au Duc à titre de récompense: dès cet instant, on n'appela plus Cinqmars que M. le Grand tout court, vu que le Roi lui-même ne lui donnoit pas d'autre nom.

Un favori du Roi, dit l'Auteur des *Causes célèbres* qui me fournit ce récit, s'offre aux regards des autres hommes comme un être, dont le mérite a un grand relief. On le voit avec des yeux bien différens que le reste des hommes. Ses bonnes qualités paroissent extrêmement éclatantes. L'autorité du Prince qui rejaillit sur lui, donne du poids à ses moindres actions. Les parens du premier Ministre ne voyoient point cette prodigieuse élévation d'un favori sans être piqués d'une extrême jalousie; &, comme le Cardinal étoit la source de la fortune de Cinqmars, ils le regardoient comme leur ayant dérobé les biens & les charges qu'il possédoit. Le Maréchal de Brézé sur-tout qui devoit ambitieusement la charge de grand Ecuyer, souffroit avec bien de l'impatience de la voir remplie par un jeune homme, avec qui il ne vouloit point entrer en parallele. Le Cardinal ne s'arrêtoit point à ces murmures qu'il sacrifioit à ses vues politiques, il se servit de Cinqmars pour déterminer le Roi à éloigner de la Cour Madame de Hautefort & Mademoiselle de Che-

mereau , qui toutes deux avoient la noble fierté de ne pas vouloir ployer sous lui ; car il ne faut pas s'imaginer que ce fût par délicatesse que Richelieu ne vouloit pas souffrir des goûts & des passions à son Maître ; non : il auroit tout souffert , si les personnes qui auroient été l'objet de ses goûts & de ses inclinations , eussent consenti à dépendre de son Eminence ; c'est ce que Madame de Hautefort , Mademoiselle de Chemereau , & avant elles Mademoiselle de la Fayette avoient constamment dédaigné. Le Cardinal se désoit sur-tout de Madame de Hautefort , dont l'esprit distingué & le courage au-dessus de son sexe étoient capables de lui faire tout entreprendre. Il se forma d'abord entre le Cardinal-Ministre & le favori une parfaite intelligence. Celui-ci révéloit au Ministre les plus secrètes pensées du Roi , qui n'avoit rien de réservé pour lui : le Ministre en faisoit un merveilleux usage , & se servoit de tout l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit du Monarque , pour augmenter de jour en jour la faveur de Cinqmars.

Cette belle harmonie fut presque aussi-

tôt détruite que formée par les artifices de la Chenaye , premier Valet de Chambre du Roi. C'étoit un esprit propre à brouiller les personnes qui s'aimoient le mieux ; & le Cardinal s'étoit déjà servi de lui , pour rompre les nœuds de la tendresse que Louis avoit pour Madame de Hautefort. La Chenaye avoit l'art de s'insinuer dans l'esprit des personnes qu'il vouloit diviser ; & , étudiant la portée de leur esprit , il savoit tout ce qu'il leur falloit dire pour les aigrir. Son ambition le porta à supplanter M. le Grand, parce qu'il se flattoit qu'il rempliroit sa place : il fit de faux rapports au Roi , en abusant des confidences que Cinqmars lui avoit faites ; d'un autre côté, la Chenaye rapportoit à Cinqmars , en faisant semblant d'être dévoué à ses intérêts , des discours que le Roi tenoit contre lui dans sa colere. Ce jeune Seigneur , qui étoit naturellement violent , audacieux & imprudent , & qui voyoit que ses complaisances ne pouvoient être trop recompensées , s'emportoit contre le Monarque dans des termes peu mesurés. Le Roi & le favori ayant le cœur gros l'un contre l'autre , se com-

muniquèrent ce qui les animoit : ils connurent par-là l'auteur de leur mécontentement réciproque, & tournerent toute leur aigreur contre la Chenaye. Le Roi le chassa de son service, en présence de toute la Cour, avec des menaces capables de lui en imposer. Le Cardinal de Richelieu qui protégeoit la Chenaye, ayant appris le traitement ignominieux qu'il avoit reçu, ne voulut plus le voir, quoiqu'il se fût servi plusieurs fois de lui dans ses intrigues. Son Eminence conserva toutefois le souvenir du mauvais office que Cinqmars avoit rendu sans sa participation, à la Chenaye : &, malgré son ressentiment, le Roi s'étant peu de temps après brouillé avec M. le Grand, le Cardinal qui prévint que cette brouillerie ne dureroit pas long-temps, voulut avoir l'honneur de les raccommoder ; il mit si bien ensemble le Monarque & le favori, que jamais l'amitié du Roi pour ceux qu'il avoit honorés de sa faveur, n'étoit arrivée à un tel période. Cette amitié étoit à un point que le Roi, après son coucher, appeloit son favori & le faisoit asseoir au chevet

de son lit , & causoit familièrement avec lui trois heures de suite.

Cette faveur étoit trop grande pour qu'elle pût durer long-temps , surtout étant placée sur un homme qui ne pouvoit pas prendre sur lui d'avoir toutes les complaisances qu'on exigeoit de lui. Le commerce avec la Delorme que Cinqmars renoua , après avoir promis au Roi par serment de ne plus la voir , les brouilla de nouveau. Louis fut si piqué du procédé de son favori , que , prétextant une indisposition , il fut quelques jours sans sortir de sa chambre. On s'apperçut d'un assez plaisant manège du Roi & de son favori , lorsqu'ils étoient brouillés : Cinqmars cachoit avec un extrême soin les mortifications que le Roi lui donnoit , & Louis XIII par bonté ou parce qu'il craignoit de ne pouvoir pas tenir sa colere contre un jeune homme qui avoit un si grand ascendant sur son esprit , étoit bien aise que les Courtisans ne s'apperçussent pas de ce qui se passoit entre lui & le grand Ecuyer. Tous les matins celui-ci entroit dans la Chambre de Sa Majesté au moment qu'elle s'éveilloit , & y

demeuroit seul deux ou trois heures. Quand elle étoit fâchée contre son favori, elle tâchoit de le mortifier, en le privant de cette distinction. Pour empêcher qu'on ne découvrit sa disgrâce, le grand Ecuyer venoit au Louvre à son heure ordinaire; mais, au lieu d'aller droit à la Chambre du Roi, il demeuroit caché tout proche dans un passage étroit & peu fréquenté: là, il s'amusoit à lire des romans jusqu'à ce que le Roi fit appeler ses Officiers privilégiés; alors le premier Valet de Chambre dévoué à Cinquars, le faisoit entrer par une porte de derriere qui donnoit dans le passage, de maniere que les autres Courtisans qui entroient par la porte ordinaire, le trouvant déjà dans la Chambre du Roi, & voyant les mêmes apparences de privautés, jugeoient que la faveur étoit aussi la même.

M. le Grand, suivant les lois de la reconnoissance ou simplement de la politique, qui s'accordoient ensemble en cette occasion, devoit s'attacher inséparablement au Cardinal de Richelieu; mais il ne se piqua ni de reconnoissance ni de politique. Il s'en-

gagea après quelques instances avec le Comte de Soissons dans une conspiration contre le Ministre également haï & des Grands & du Peuple : Cinq-mars, quoique fort ébranlé par les propositions du Prince du Sang qui lui promettoit de lui faire épouser la fille du Duc de Longueville qui étoit sa niece, combattit avec lui-même avant que de céder; mais le Duc de Bouillon & M. de Thou, amis intimes du Grand-Ecuyer, acheverent de dissiper ses craintes, ses irrésolutions, & le porterent à prendre parti dans la conspiration du Comte de Soissons. Mais comme M. de Thou est un des principaux personnages de cette malheureuse affaire, il est à propos de le faire connoître à son tour.

François-Auguste de Thou étoit d'une ancienne famille; Jean de Thou, un de ses ancêtres, vivoit sous le regne de Philippe de Valois; Cristophe de Thou, premier Président du Parlement de Paris, sous les regnes désastreux de Charles IX & de Henri III, étoit bifaïeul de François-Auguste; Jacques de Thou, Président au Parlement, fut son aïeul : celui-ci est

connu par l'*Histoire* qu'il a composée de son temps, depuis l'an 1545 jusqu'en 1607, Histoire admirable même dans la traduction nouvelle, malgré les défauts qu'on y trouve. L'Historien eut pour fils Jacques-Auguste de Thou, Président aux Enquêtes du Parlement, & Ambassadeur en Hollande. C'est de Jacques-Auguste que naquit François-Auguste de Thou, dont nous allons parler ici.

S'il étoit né avec de grandes qualités, il avoit aussi de grands vices. Le Cardinal de Richelieu, à qui le mérite, la naissance, les richesses aussi bien que les qualités bonnes ou mauvaises des particuliers étoient également suspectes, observa de Thou avec une attention toute particulière : il saisit tous les défauts qui se sentoient de la corruption du siècle ; M. de Thou n'avoit rien fait pour s'en préserver. Une humeur inquiète, un esprit de cabale, & la trop grande passion qu'il témoignoit de vouloir, à quelque prix que ce fût, s'élever aux honneurs & aux dignités, ternissoient un peu l'éclat de ses rares talens. Madame de Chevreuse, veuve du Connétable de

Luines , lui donna les premiers accès à la Cour. Cette Dame , obligée de quitter le Royaume pour se mettre à l'abri des persécutions du Cardinal de Richelieu , proposa à la Reine l'entremise de M. de Thou , pour se faire tenir & recevoir mutuellement leurs lettres pendant tout le temps de son éloignement. La Reine , pleine d'estime & d'amitié pour Madame de Chevreuse , défère à sa proposition , & admet de Thou dans sa confiance.

Réduite à manquer d'argent en Angleterre , & de mettre ses pierreries en gage pour s'en procurer , la Duchesse écrit à la Reine que , si elle n'a la bonté de lui envoyer de l'argent , elle court risque de perdre ses pierreries , sur lesquelles on lui a prêté de modiques sommes. Cette Princesse , grace à la dureté de Richelieu , ne put secourir la Duchesse de Chevreuse comme elle l'auroit désiré. Anne d'Autriche s'adresse à M. de Thou , qui tire Madame de Chevreuse d'embarras , en lui envoyant l'argent dont elle a besoin. De Thou est obligé d'écrire , à ce sujet , plusieurs lettres d'un stile fort obscur & fort énigmatique que Richelieu fait inter-

cepter par ses espions. On fait qu'il en avoit une armée à ses gages. A la lecture de ces lettres presque inintelligibles, le Cardinal conçoit de violens soupçons de mysteres impénétrables, de cabales secretes, de complots cachés contre lui. Pour s'affurer de la vérité du fait, il se détermine à faire arrêter de Thou. Celui-ci, averti à temps, va trouver le Ministre redoutable, lui déchifre fans ambiguité le sens de ses lettres; lui fait, pour ainsi dire, toucher la vérité au doigt, si bien que le Cardinal soupçonneux paroissant convaincu, révoque l'ordre qu'il avoit donné de mettre le Magistrat à la Bastille; mais comme il appréhendoit la suite des liaisons de de Thou avec la Reine régnante, il lui défend de voir à l'avenir Anne d'Autriche.

Le Cardinal de la Valette, ami intime de Richelieu & parent de M. de Thou qu'il aimoit, prie Son Eminence de s'employer auprès du Roi pour faire obtenir à son parent la dignité de Conseiller d'Etat. Toutes ses instances sont infructueuses. Le Cardinal ne cesse de lui répondre que le Magistrat est encore trop jeune pour remplir une

place de cette importance ; cette réponse n'étoit qu'une pure défaite : il y avoit alors plusieurs Conseillers d'Etat, qui, quoique plus âgés, n'avoient pas à beaucoup près la capacité & les talens de celui qu'on lui proposoit. Mais ce Ministre jaloux, ne vouloit point donner l'entrée au Conseil à un homme qui avoit d'aussi grands talens que M. de Thou ; il craignoit que le Roi ne les estimât trop. On prétend même qu'il avoit un levain d'averfion pour le pere de François-Auguste, qui dans son *Histoire* ne parle pas fort avantageusement des ancêtres du Cardinal. D'ailleurs, celui-ci voyoit le jeune de Thou, uni d'alliance & d'amitié avec tous ceux qui lui étoient suspects & qu'il regardoit comme ses ennemis : toutes ces raisons l'obligerent à lui barrer le chemin de la fortune ; en sorte que, lors que celui-ci vouloit se frayer une route pour y arriver, il trouvoit toujours le Cardinal qui lui faisoit obstacle. M. de Thou, désespérant à la fin de s'élever sous son Ministère, résolut de tramer la chute de Son Eminence. Voyant que M. le Grand possédoit toute l'affection du Roi, il

se lie intimément avec ce Seigneur, qui, de son côté, sentant l'utilité des conseils d'un homme d'un si rare mérite, lui livre entièrement son esprit & son cœur. Le Prince de Bouillon se joint à eux; & tous trois de concert, forment le hardi projet de précipiter le Cardinal du haut de la roue de fortune où il étoit alors.

On a vu, qu'un des principaux motifs qui avoit obligé ce Ministre à être l'artisan de la grandeur du favori, étoit la nécessité d'avoir un espion auprès de Sa Majesté. Dès que Cinqmars eut formé le dessein de renverser la fortune de Richelieu, il cessa de faire auprès de lui l'odieux personnage de rapporteur; & dès cet instant il devint fort suspect au premier Ministre, qui, de son côté, prit la résolution de le perdre entièrement, & commença par lui donner en public des marques de mépris. Fontrailles, Gentilhomme disgracié par la Nature, mais d'ailleurs plein d'esprit, & qui haïssoit mortellement le Cardinal, qui avoit la petitesse de le railler sans cesse sur ses défauts naturels, ne cessa d'animer Cinqmars contre cette Eminence. Le grand

Ecuyer ne tarde pas à éprouver des marques de l'inimitié de Richelieu. Un jour ce jeune Seigneur, se trouvant à Rhétel dans l'Antichambre du Roi, au moment du Conseil, veut se retirer, en voyant arriver les Conseillers d'Etat; mais Sa Majesté le prenant par la main, l'arrête, & se tournant vers le Cardinal, « *afin*, lui dit-il, *que mon cher ami, c'est ainsi qu'il le nommoit ordinairement, puisse un jour se rendre capable de me bien servir, je veux qu'il ait entrée dans mon Conseil, pour qu'il s'instruise des affaires qui s'y traitent* ». Le lendemain, le Cardinal se trouvant seul avec le Roi, lui fit des remontrances à ce sujet, que Louis trouva apparemment justes, puisqu'il ferma l'entrée du Conseil à son favori.

Cinqmars en fut si irrité, qu'il en devint furieux; dès-lors, ne gardant plus de mesures, il se déclare publiquement l'ennemi juré du Cardinal: Il fallut que le Roi, à son tour, s'entremît & se servît de toute son autorité pour engager son favori à se réconcilier avec son premier Ministre: ce fut un raccommodement couvert de part & d'autre du voile de la dif-

simulation & de la vengeance. A quel-
que temps de là, Cinqmars se trou-
vant obligé de s'adresser à Richelieu
pour obtenir la dignité de Duc & Pair,
afin de pouvoir épouser la Princesse
de Gonzague, Duchesse de Nevers,
dont il étoit alors amoureux, le Car-
dinal le traita avec un mépris si in-
jurieux que M. le Grand, interdit de
l'apostrophe, n'eut pas la force de
lui répondre. Il se fit une telle vio-
lence, pour cacher son ressentiment
dans le moment de l'insulte que l'on
remarqua, qu'en arrivant chez lui, tous
les boutons de son pourpoint saute-
rent en l'air. Il éclate alors en invec-
tives contre le Cardinal; &, après ce
soulagement qui n'étoit pas d'une grande
ame, il se lie de nouveau, mais plus
étroitement, avec tous les ennemis de
Son Eminence; & il montra si peu de
prudence dans sa haine & dans sa ré-
solution d'en faire ressentir les effets
à Richelieu, que ce fut bientôt la nou-
velle publique. Le Roi lui-même en-
venima encore les choses, en rappor-
tant à son favori, que son Ministre
l'accusoit d'avoir manqué de bravoure
dans une occasion où il commandoit.

les Volontaires au Siège d'Arras. Louis avoit fait cette confiance à Cinqmars pour l'engager a ne pas redire au Cardinal les discours qu'il tenoit contre lui dans sa colere. M. le Grand fut assez fidelle sur ce point ; & , le Roi charmé de sa discrétion , ne tarde pas à lui découvrir ses plus secretes pensées , & s'entretient souvent avec lui de l'extrême désir qu'il avoit de voir son Royaume en paix , parce qu'alors il n'auroit plus besoin des conseils du Cardinal , qui n'entretenoit la guerre que pour se rendre nécessaire à se maintenir , malgré son maître , dans l'autorité qu'il lui avoit confiée. Cinqmars profite de cette confiance pour s'ouvrir au Roi sur le compte du Cardinal , qu'il lui peint tel en effet qu'il étoit , injuste , oppresseur , vindicatif. Le Roi goûte ces raisons ; & peut-être M. le Grand fut-il parvenu à l'emporter sur le Ministre , si celui-ci , pour concerter ses mesures , n'eût déterminé Louis à aller faire en personne le siège de Perpignan , capitale de la Catalogne. Cinqmars n'ayant pu dissuader le Roi de cette entreprise , le suit toujours ferme dans la résolution de perdre le

Cardinal. Il écrit à de Thou de venir le trouver; celui-ci se rend auprès de lui: dès que Cinqmars le voit, il lui représente qu'il est temps que M. de Bouillon lui donne des marques des promesses qu'il lui avoit faites. Il engage en conséquence de Thou à aller trouver le Duc, pour le prier de ne pas l'abandonner dans une conjoncture où sa présence & ses amis lui étoient si nécessaires. De Thou, bien convaincu que M. le Grand a besoin de la présence d'un homme aussi puissant & aussi expérimenté que le Duc de Bouillon, va le trouver en diligence pour l'appeler auprès de son ami. A la même époque, Richelieu fait écrire à Bouillon de se rendre à la Cour: après avoir quelque-temps balancé, il y vient, pour ne pas réveiller d'anciens soupçons, & y est très-bien reçu de la part du Roi & du Cardinal. C'est alors que de Thou forme une union plus étroite entre le Duc, M. le Grand, lui & leurs amis communs.

Bouillon, pour donner le change à Richelieu, feignit de se raccommo-der entièrement avec lui. Le premier Ministre qui étoit bien aise de se l'acquérir, lui faisoit mille caresses; mais le Duc

s'en défioit , & craignoit qu'il ne s'en servît comme de voile pour envelopper les projets de vengeance qu'il méditoit contre lui. De Thou , qui avoit un grand pouvoir sur l'esprit de Bouillon , le confirmoit dans cette pensée , & entretenoit sa méfiance par des discours très-artificieux. Le Duc avoit de puissans motifs pour n'entrer dans aucun parti , & garder au Roi une fidélité inviolable. Sa propre réputation , son intérêt particulier , celui de sa Maison en général , la funeste catastrophe qui est la suite ordinaire des rébellions ; voilà les raisons qui devoient le déterminer à rester attaché uniquement à son devoir. Mais le désir de se venger du premier Ministre qu'il détestoit , la croyance de la mort prochaine du Roi , qui devoit entraîner la chute de son Eminence , & rendre le Duc d'Orléans dépositaire de l'Autorité Souveraine , la vanité d'être chef de parti , & de jouer un grand rôle à la face de l'Europe ; voilà les considérations qui prévalurent chez lui. Quand nous avons deux partis opposés à prendre , c'est toujours notre cœur qui nous détermine : les motifs qui peuvent nous détourner du parti

que nous choiſſions alors , nous paroifſent foibles & légers à la lumière de de notre paſſion , qui rarement manque de nous égarer & de nous perdre : ainſi le Duc de Bouillon embrassa un parti qui pensa lui coûter la vie , & le dépouilla de la Souveraineté de Sédan.

De Thou , après avoir formé une liaison intime entre Cinqmars & Bouillon , se détermine à en établir une pareille entre ce dernier & le Duc d'Orléans , quoiqu'ils fussent peu satisfaits l'un de l'autre : il parvient à les rapatrier & à les unir plus étroitement que jamais. Cinqmars fut d'autant plus flatté de l'honneur d'être d'un parti dont le Duc d'Orléans devenoit le Chef , qu'il n'ignoroit pas à quel point Son Altesse Royale détestoit aussi Richelieu , qui n'avoit cessé de le persécuter , pour ainsi dire , dès son berceau. Cinqmars , qui entretint dès ce moment une correspondance secrète avec Gaston , ne cessa de lui insinuer que le Cardinal n'avoit déterminé le Roi au voyage du Roussillon , qu'à dessein de se prevaloir de l'Armée qui étoit à sa disposition pour exclure Son Altesse de la Régence , & s'attribuer toute l'autorité

du Gouvernement. On lui représente que le parti ne s'est formé que pour le maintenir dans tous les droits que lui donne dans le Royaume sa qualité de frere unique du Roi. Son Altesse crut tout, parce qu'on flattoit son ambition. Le Duc de Bouillon & M. le Grand virent plusieurs fois Son Altesse par l'adresse de M. de Thou, sans que le Cardinal, qui avoit cependant bien des Espions, en fût informé. Dans les conférences que le Prince, le Duc de Bouillon & M. le Grand eurent ensemble, & auxquels de Thou n'assista point, il fut question de prendre un parti. Les Chefs, long-temps divisés sur ce point, conviennent enfin de traiter directement avec l'Espagne, au seul nom de *Monsieur*. On fit entendre à ce Prince que si le Traité étoit découvert, M. le grand avoit assez de crédit sur l'esprit du Roi pour mettre Son Altesse à l'abri, à la faveur de son nom, au lieu que tout le crédit de M. le Grand auprès du Roi tomberoit, s'il étoit expressément compris dans le Traité.

Fontrailles fut chargé de négocier ce Traité; & il s'acquitta de sa commission avec tant d'adresse & de célé-

rité, qu'il fut conchu à Madrid, & rapporté à Paris par le Négociateur, sans que le Cardinal de Richelieu en eût la moindre connoissance, preuve qu'il étoit alors fort mal servi par ses Espions. Ce fut à cette époque que le Roi partit de Paris pour se rendre en Roussillon. Dès ce moment le Cardinal ne voulut plus le quitter, & s'arrêta dans tous les endroits de séjour de Sa Majesté. On avoit résolu de se défaire du Cardinal par quelque voie violente; & M. le Grand s'étoit chargé de cette horrible entreprise. On n'a jamais su si le Duc d'Orléans & le Duc de Bouillon étoient entrés dans ce complot. La Cour ayant séjourné à Briare, & la fortune favorisant alors le projet de Cinqmars, il faina du nez, & n'eut pas le courage de consommer son crime, heureusement pour Richelieu. Ce qu'il y a de plus étrange dans la conduite de Cinqmars, c'est que, dans le moment même où il avoit le plus grand intérêt de se ménager les bonnes grâces du Roi & de cultiver son amitié, il faisoit tout ce qu'il étoit en son pouvoir de faire pour dégoûter le Monarque & l'éloigner de lui. On s'apperçut effectivement d'un

grand refroidissement entre eux. Sur ces entrefaites, le Cardinal tombe dangereusement malade. Jamais maladie ne lui fut plus salutaire, parce que M. le Grand abandonna dès-lors le dessein d'attenter à sa vie, se reposant sur la nature, qui ne tarderoit sans doute pas à lui sauver l'infamie d'un si noir attentat.

De Thou arrive vers ce temps à Carcassonne, & y trouve Fontrailles qui revenoit de la Cour; il apprend de lui, pour la première fois, dans un entretien secret, qu'il y avoit un Traité conclu avec l'Espagne. De Thou blâme vivement Fontrailles de s'être chargé d'une pareille commission, & tous les Conjurés de s'être rendus Criminels d'Etat & coupables de trahison envers leur Souverain. Quand il eut appris que M. le Grand, après avoir pris une copie du Traité, en avoit envoyé l'original à *Monsieur*, il jugea que cette négociation alloit être éventée par le grand nombre de Confidens à qui ce Prince en feroit part. De Thou se rend ensuite à Narbonne où, dévoré par des chagrins que lui causoient des pressentimens fâcheux, il tint la meilleure contenance qu'il put.

Le Cardinal tomba malade , comme nous venons de le dire ; à son état déjà assez dangereux , se joignit la plus grande inquiétude , lorsqu'il vit son crédit diminuer , au point que le Roi n'envoyoit pas même demander des nouvelles de sa santé. Richelieu ne douta plus de sa disgrâce , que tout lui annonçoit comme aussi sûre que très-prochaine. On voit même qu'il prit des précautions à ce sujet. Après s'être retiré à Agde , en quittant Tarascon par des chemins de détours , craignant qu'on ne l'arrêtât dans sa route , il se rendit à Beaucaire , où il fit un plus long séjour. Le bruit courut alors dans toute la France , qu'il vouloit se retirer en Italie , & qu'il avoit écrit à Paris qu'on lui envoyât son argent & ses pierreries avec la plus grande diligence. Avant son départ de Narbonne où il étoit tombé malade , le Cardinal avoit écrit au Roi une longue lettre apologétique sur sa personne & son Ministère , & terminoit cette lettre par demander sa démission , comme une chose nécessaire au rétablissement de sa santé.

Cependant le prétendu secret de la

négociation d'Espagne circuloit de l'un à l'autre ; Anne d'Autriche en étoit informée. Fontrailles songe à sa sûreté ; il revient secrètement à l'Armée ; fait part de son dessein à M. le Grand ; l'exhorte vivement à suivre son exemple. Le Conseil étoit , on ne peut pas plus salutaire , puisque , selon les apparences , son exil ne pouvoit être fort long ; la mort prochaine du Roi & du Cardinal annoncée par la langueur où ils étoient tous deux , auroit bientôt permis à M. le Grand de rentrer dans le Royaume , & de jouer le plus grand rôle à la Cour. Mais la fatalité de son destin l'aveugla tellement , qu'il ne vit point le précipice qui s'ouvroit sous ses pieds , & qu'il s'y jeta lui-même lorsqu'il pouvoit l'éviter. Ne voulant pas se priver du conseil d'un homme qui pouvoit lui être aussi utile que Fontrailles , il n'oublie rien pour le détourner de son dessein ; mais celui-ci lui répond en riant : « Vous , Monsieur , vous êtes grand , bien fait ; quand on vous aura coupé la tête , on vous plaindra ; mais moi , qui suis petit & bossu , quand j'aurai perdu la mienne , tout le monde se moquera encore de moi ». Fontrailles persistant dans

dans son heureux dessein, disparut aussi-tôt dans le Camp, & se retira dans le pays étranger. Que l'infortuné Cinqmars n'en faisoit-il autant ! Fontrailles, au surplus, pour ne pas avoir l'air d'abandonner Cinqmars, à qui il avoit les plus grandes obligations, & voulant paroître forcé de s'évader, fait appeler en duel un sieur Despenon, Maréchal de Camp, avec qui il avoit eu une ancienne querelle qui avoit été accommodée : l'appel ayant été public, Fontrailles, sous prétexte qu'on devoit l'arrêter, parce que les duels étoient défendus sous peine de mort, s'exile aussi-tôt lui-même, du Royaume. Le temps ne tarda pas à vérifier la justesse de ses pressentimens & la nécessité de son évasion. Richelieu étoit à peine arrivé à Tarascon, qu'il reçut un gros paquet où étoit la copie du Traité d'Espagne, conclu par Fontrailles.

Pour avoir une juste idée de l'effet que cette heureuse découverte fit sur le premier Ministre, il faut se figurer ce qu'éprouve un homme, dont la ruine est inévitable, & qui se voit sur le point d'être submergé dans un gouffre, dont il ne peut se garantir, sans un miracle

cle évident. On n'a jamais su au juste qui envoya au Cardinal la copie de ce Traité. On a cru que la Duchesse de Chevreuse, alors réfugiée à Bruxelles, lui avoit fait tenir cet avis; mais n'auroit-elle pas reçu des témoignages de la reconnoissance du Cardinal; & ce Ministre, dans la dernière période de sa vie, lui auroit-il donné des marques de la mauvaise volonté qu'il avoit toujours eue pour elle? D'ailleurs, auroit-elle rendu ce mauvais office à M. de Thou, à qui elle étoit très-obligée & qu'elle pouvoit soupçonner d'avoir quelque part à ce Traité, comme ennemi du Cardinal & ami intime de M. le Grand? Cette opinion n'est nullement vraisemblable. Quoi qu'il en soit de la manière dont se fit cette découverte, il est sûr que Richelieu en fut au comble de la joie, puisqu'elle le rendoit maître de la vie de ses plus grands ennemis, & qu'elle prouvoit au Roi que Sa Majesté n'avoit pas dans tout son Royaume de serviteur plus fidelle & plus zélé que Son Eminence.

Sans perdre un moment, Richelieu dépêche Chavigny pour porter au Roi, & lui remettre en main propre la copie

du Traité, & l'instruire de toutes les circonstances de la conjuration & du péril où l'Etat étoit exposé. Chavigny s'acquitté habilement de sa commission; & par les ordres du Cardinal, après avoir dit qu'il étoit environné de Conspirateurs, il le presse vivement, pour sa propre sûreté, de faire arrêter M. le Grand. Le Roi balance, il ne peut se résoudre à jeter dans les fers un favori qu'il a tendrement aimé. Dans la perplexité où il se trouve, Louis se jette à genoux devant le Crucifix qui étoit dans la ruelle de son lit, & prie Dieu avec beaucoup de ferveur de lui inspirer la résolution qu'il doit prendre. Il fait appeler le Pere Sirmond son Confesseur, pour le consulter sur une affaire de cette importance. Ce savant Jésuite lui dit qu'il ne doit pas balancer à faire arrêter M. le Grand, accusé d'un crime si énorme. Le Roi s'y détermine enfin; & comme il ne pouvoit pas facilement exécuter son dessein dans le Camp, tout malade qu'il étoit, il revient à Narbonne, afin d'en venir plus aisément à bout dans cette ville. Il rappela auprès de lui le Cardinal, en lui écrivant deux lettres remplies des expressions les plus

flatteuses & les plus amicales, lui témoignait combien il désiroit qu'il reprît le timon de l'Etat, & se remît à la tête des affaires.

Le Roi est à peine de retour à Narbonne, que Chavigny lui demande quelle étoit sa résolution sur l'affaire des Conjurés. Louis ordonne qu'on ferme les portes, sans les pouvoir ouvrir pour qui que ce soit, & qu'on arrête, la nuit suivante, M. le Grand, M. de Thou & quelques autres personnes soupçonnées d'être entrées dans la conspiration. Il donne un ordre exprès au Comte de Charot, Capitaine de ses Gardes, d'arrêter Cinqmars. Louis ne fut long-temps à s'y déterminer que parce qu'il craignoit de mettre le Grand-Ecuyer dans la nécessité de révéler tout ce qui s'étoit passé entre eux contre Richelieu; & il auroit résisté plus long-temps encore, si le Pere Sirmond, qu'il fit appeler, comme nous venons de le dire, ne fût parvenu à lui arracher cet ordre fatal. Louis XIII chercha plus d'une fois à se défaire de son Ministre; mais il voulut le chasser de son propre mouvement, du moins en apparence. Jaloux avec raison de certains dehors d'autorité,

il ne pouvoit souffrir qu'on entreprît de le contraindre. Sa Majesté se rend donc à Narbonne, où Cinqmars la suit, plus occupé de ses plaisirs que de sa fureté & de l'exécution de ses projets. Ce jeune étourdi, dès le jour même de son arrivée à Narbonne, s'adresse à une créature infame, & l'engage à lui vendre la fille qu'elle avoit eue d'un nommé Burgos, Faiseur de poudre à canon dans la même ville. L'ordre d'arrêter le Grand-Ecuyer est du 13 Juin 1642. Cet ordre ne fut point si secret qu'il ne vînt à la connoissance d'un ami de Cinqmars, qui l'en avertit, lorsqu'il faisoit la débauche chez Beaumont, Gouverneur de Saint-Germain. Il va prendre ses bottes au Palais de l'Archevêque, où il étoit logé près de l'appartement du Roi, monte à cheval suivi d'un seul Valet-de-chambre, & court aux portes de la Ville. Les ayant trouvées fermées, il se refugie chez la Burgos dont le mari étoit absent. Charot voyant son coup manqué, va le dire au Roi, qui ordonne des perquisitions dans toute la Ville, défend, sous peine de la vie, à qui que ce soit, de cacher Cinqmars, & menace de la même peine

ceux qui auront connu le lieu de sa retraite sans le découvrir.

L'infortuné favori auroit pu échapper aux recherches de l'Archevêque créature de Richelieu, du Lieutenant de Roi, & des Consuls de la Ville, si Burgos ne fût pas malheureusement revenu au logis. Quelqu'un l'ayant averti qu'un jeune Gentilhomme, fort bien fait, étoit caché dans la maison, il conjecture que ce pouvoit être le Grand-Ecuyer. On assure, qu'ébranlé par les grandes promesses que lui fit Cinqmars, Burgos consulte un de ses amis qui lui conseille de ne point s'exposer au danger de perdre la vie. Il avertit donc le Lieutenant de Roi, qui vient prendre Cinqmars & le conduit prisonnier à l'Archevêché. De Thou & Chavagnac le père furent arrêtés en même temps au Camp devant Perpignan par Céton, Lieutenant de la Compagnie de la Garde Ecoffoise. Il en usa si bien envers de Thou, dont le mérite étoit généralement connu & estimé, qu'il lui laissa la liberté de brûler les lettres & les papiers dont le prisonnier avoit intérêt de dérober la connoissance à ses ennemis. Le Grand-Ecuyer fut transféré de Nar-

bonne à la Citadelle de Montpellier. On envoya de Thou & Chavagnac à Tarascon, où Richelieu leur fit subir divers interrogatoires.

Le Duc de Bouillon se trouvoit à Cazal, en qualité de Général de l'Armée d'Italie dont Richelieu lui avoit fait donner le commandement, lorsque M. le Grand & de Thou furent arrêtés. D'Affonville, Capitaine des Gardes du Duc & son Agent ou Espion, étoit resté à la Cour pour rendre compte à son Maître de tout ce qui s'y passeroit de nouveau dans son absence. Celui-ci, voyant M. le Grand arrêté, s' imagine aussi-tôt que le Duc peut avoir des relations particulières avec lui, en conséquence, il prend la poste pour aller joindre le Duc, & l'avertir de ce qui se passoit. Un incident apprend au Cardinal de Richelieu que Bouillon trempe dans la conjuration de Cinqmars; &, à l'aide d'un Valet de chambre plus diligent que d'Offonville, le Cardinal fait parvenir à Duplessis-Praslin, Lieutenant-Général de l'Armée d'Italie, l'ordre d'arrêter le Duc de Bouillon.

Le sieur Duplessis en charge un Officier nommé Couonge, Commandant

de Casal : ce dernier se met en devoir de l'exécuter ; mais il s'y prit d'une manière si mal-adroite , en lui disant tout uniment qu'il venoit l'arrêter de la part du Roi. Le Duc lui répond qu'il est prêt d'obéir , pourvu qu'il lui montre cet ordre. Couonge ne l'avoit pas dans les formes : il va trouver Duplessis-Praslin , & le lui demande. Bouillon profite de cet intervalle pour se retirer ; il passe à travers les Corps-de-garde qui ne s'opposent point à son passage , parce qu'ils n'avoient aucun ordre pour l'en empêcher. Le Duc alla dans une rue écartée , où il ne passoit presque jamais personne , avec un domestique qui ne l'abandonna point. Il y passa toute la nuit appuyé contre une muraille sans être découvert. A quelles tristes réflexions ne fut-il pas livré ! Si un conjuré contre l'Etat pouvoit se figurer toute l'étendue du danger auquel il s'expose & les chagrins cuisans auxquels il court risque d'être en proie , s'embarqueroit-il jamais dans une conspiration ? L'ambitieux s'attend bien à acheter cher les honneurs auxquels il aspire ; mais il ne se figure point le prix qu'ils lui coûteront. A la pointe du

jour, le Duc de Bouillon se retire dans une maison obscure. Il voulut exciter la compassion d'un Valet qui en ouvroit la porte, en disant qu'il venoit de se battre en duel, & qu'il cherchoit à se mettre à couvert des poursuites de la Justice. Le Valet le cacha dans un grenier à foin, lui & son domestique. Couonge fait mettre la Garnison sous les armes, prévoyant bien que sa tête répondroit de son imprudence. Il fait faire les perquisitions les plus exactes dans toutes les maisons : deux Soldats armés de hallebardes, montent au grenier à foin ; ils pensent tuer le Duc en enfonçant leurs armes dans le foin : le Duc est obligé de se découvrir ; on se saisit de lui, & on le mene à la Citadelle. Il n'avoit jamais été à Casal, & n'en connoissoit pas les issues ; car, pour peu qu'il eût pratiqué ces lieux, il auroit pu se sauver facilement.

Le Cardinal de Richelieu, qui se voyoit, par la découverte de la conspiration, au comble de la fortune, voulut l'affermir aux yeux de toute la France par un coup d'éclat. Comme il étoit malade & qu'il ne paroissoit pas en état de soutenir les fatigues du voyage ;

il exigea que son Souverain le vînt trouver pour s'aboucher avec lui. Chavigny persuade au Roi de faire tous les frais de cette entrevue, malgré la répugnance qu'il avoit, & malgré l'état de langueur où il étoit. Il hésita même plusieurs fois à faire ce voyage. Enfin, étant arrivé à Montfrin, éloigné de Tarascon d'une lieue & demie, où étoit le premier Ministre, il fut arrêté que cet abouchement se feroit dans la chambre de ce dernier, qui étoit si foible & si abattu, qu'il n'avoit pas la force de se tenir debout. Le Roi se fit donc porter dans la chambre du Cardinal, qui le reçut étant couché.

Ce fut un spectacle assez singulier, dit l'Auteur de *l'Intrigue du Cabinet*, que de voir deux Moribonds couchés chacun sur un lit, occupés, pour ainsi dire, à creuser le tombeau de deux infortunés, pendant qu'ils étoient prêts à y descendre eux-mêmes. Il y eut dans cette entrevue des plaintes très-vives de la part de Richelieu, & des excuses très-soumises de la part de Louis, qui tâcha d'appaîser son Ministre, en lui donnant une autorité absolue dans son Royaume, avec injonction à ses Sujets,

de quelque qualité & condition qu'ils fussent, d'obéir au Cardinal comme à lui-même. Après cet entretien, le Roi regagne Paris, & le Cardinal part pour Lyon, traînant derrière lui les deux Prisonniers dans un bateau attaché au sien. Quant au Duc d'Orléans, contre qui Richelieu avoit habilement dirigé les premières opérations nécessaires à l'instruction du procès, il eut ordre de se rendre à deux lieues de Lyon, afin d'être plus à portée des Juges qui devoient l'interroger. Si *Monsieur* eût eu plus de fermeté, il se seroit retiré à Sedan; de là il auroit été recherché par le Cardinal, qui auroit fait toutes les avances. Le Prince qui étoit dépositaire de l'original du Traité avec l'Espagne, auroit même pu, en l'annullant, comme il le fit d'abord, imposer des conditions, ou du moins sauver la vie à Cinqmars & à de Thou. On dit que Gaston s'étoit avili jusqu'à écrire à ce Ministre des lettres fort soumises; mais, pour être Prince, on n'est pas héros; & l'éducation ne conduit point à l'héroïsme, si la Nature ne s'en mêle.

Il semble, suivant le récit de M. An-

Z 6

quetil, que le Cardinal fit le voyage de Tarascon à Lyon par eau. Suivant l'Auteur des *Causés célèbres* & le Continuateur de *Daniel*, le voyage de Richelieu de la première Ville à l'autre fut non-seulement celui d'un Souverain, mais d'un fastueux Conquérant. Il arriva à Lyon, sans presque changer de place : il fut toujours couché dans son lit, & porté le long du chemin par dix-huit de ses Gardes, qui se relayoient de distance en distance, afin qu'il ne sentît aucun mouvement, & que les cauterés qu'on lui avoit faits au bras, pour faire écouler ses humeurs âcres, pussent se consolider plus aisément. On lui avoit fabriqué une chambre de bois, qu'on couvroit en dehors, quand il faisoit beau, d'un damas rouge, & quand il pleuvoit, d'une toile cirée. Il y avoit dans cette maison ambulante, une table, son lit, une chaise où étoit assise une personne qui lisoit ou qui l'entretenoit pour le désennuyer le long de la route. Il avoit d'abord résolu de se faire porter par des Paysans, gens accoutumés dès leur enfance à des travaux pénibles; mais ses Gardes, quoique la plupart fussent Gentilshommes, ne voulurent jamais souffrir que d'autres

gens lui rendissent ce service , & se chargerent avec joie de ce lourd fardeau , croyant témoigner leur zele & leur fidélité au Souverain même , en la témoignant au Ministre qui en étoit une image si éclatante. Pour lui marquer leur profond respect , ils ne voulurent jamais , quelque temps qu'il fût , mettre leur chapeau , & le porterent ainsi la tête découverte. Par toutes les villes & lieux entourés de murailles où il passoit , on en abattoit un peu , & on pratiquoit un chemin assez large pour le faire passer par cette breche sans l'incommoder & lui faire sentir la moindre secousse.

Le Cardinal avoit envoyé ses ordres de Tarascon au Chancelier , pour instruire & faire le procès des Accusés. Ce Chef de la Justice partit de Lyon accompagné de six Commissaires , & alla à Villefranche recevoir la déclaration que *Monsieur* avoit déjà faite au Roi , à qui il avoit remis la copie du Traité avec l'Espagne. Il ajouta des circonstances qui lui étoient connues , & assura , en foi de Prince , que tout ce qu'il avoit dit étoit véritable , sans y pouvoir ajouter ni diminuer. Il avoit accusé

M. de Thou d'avoir connu l'affaire dès son origine. Ensuite il écrivit à M. l'Abbé de la Riviere , le plus méprisable des hommes & son confident , que sa conscience l'obligeoit de dire que M. de Thou avoit su seulement le projet de sa retraite à Sedan ; mais qu'il avoit absolument ignoré le Traité d'Espagne. Le Confesseur de *Monsieur* avoit , dit-on , porté ce Prince à faire cette déclaration. Le Cardinal l'ayant su , dit : *Voilà un fort habile Confesseur , nous y mettrons ordre.* Peu auparavant , Son Eminence avoit dit aussi au Prince de Condé qui lui alléguoit que rien ne chargeoit M. de Thou : *M. le Chancelier a beau dire que rien ne charge M. de Thou , il faut que M. de Thou meure.* Quel acharnement dans un Ministre de paix & de clémence ! Le Chef de la Justice ayant annoncé lui-même à Richelieu qu'il n'y avoit pas de preuve contre de Thou : « Eh bien , Monsieur le Chancelier , dit le Cardinal , il faudra le condamner à une prison perpétuelle , pourvu que M. le Grand ne dise rien contre lui ».

Laubardemont , ce Magistrat infame dont nous avons déjà eu occasion de parler dans l'affaire du Curé de Loudun ,

alla voir le Grand-Ecuyer. Après lui avoir tenu mille discours artificieux, il lui promit la vie, de la part du Cardinal, au cas qu'il voulût déposer contre M. de Thou, lui faisant accroire que ce Magistrat avoit déposé contre lui. Un Juge trahit lâchement son devoir, quand il fait à un accusé de telles promesses qu'il ne peut pas accomplir. L'artifice étoit d'autant plus indigne, que la promesse étoit fausse. Rien n'étoit plus contraire à la volonté de l'implacable Cardinal. C'est une grande simplicité à un accusé que de donner dans un tel piège. Le Grand-Ecuyer s'y laissa prendre, & chargea M. de Thou, qui fut aussi chargé par *Monsieur*, & le Duc de Bouillon, d'avoir eu connoissance de tout, excepté du Traité avec l'Espagne. Cependant *Monsieur* ajouta que la dernière fois qu'il avoit parlé à M. de Thou, il lui avoit paru être instruit de tout sans exception; & que si jusque là il lui avoit paru n'être pas si savant; c'est parce qu'il se cachoit à ce Prince, qui avoit témoigné qu'il ne désiroit pas que M. de Thou fût le Traité d'Espagne.

L'Auteur d'un Journal de l'Instruction

de ce fameux procès, dit que Séguier, Chancelier, alla visiter M. le Grand au Château de Pierre-Scize où il étoit enfermé. « Monsieur, lui dit Séguier, bien loin d'avoir sujet de craindre, vous devez espérer toutes choses à votre avantage. Vous avez en moi un bon Juge. A Dieu ne plaise que je sois méconnoissant de vos faveurs. Je n'ignore pas que je vous suis redevable de ce que le Roi ne m'a pas ôté les sceaux : une si grande obligation ne demande pas seulement un souvenir immortel, mais encore une reconnoissance infinie ; je vous la témoignerai dans l'occasion ». Votre civilité, Monsieur, répondit Cinqmars, me donne de la confusion ; mais la procédure commencée, me fait juger qu'on en veut à ma vie. Je suis perdu, le Roi m'abandonne, je ne me regarde plus que comme une victime qui doit bientôt être immolée à la passion de ses ennemis, & à la facilité du Roi. — Vos sentimens ne sont pas justes, répond le Chancelier ; je suis persuadé du contraire par diverses expériences. — Dieu le veuille, reprend le Grand-Ecuyer, mais je ne le puis croire ». On lit dans un autre Journal

que le Chancelier s'insinua dans l'esprit du trop crédule Cinquars, de maniere que celui-ci déclara en confidence au Chancelier tout ce qu'il dit depuis sur la sellette; à condition que Séguier ne s'en serviroit pas comme Juge, mais qu'il en parleroit seulement à Richelieu. Facile à donner dans tous les pièges qu'on lui tendit, le Grand-Ecuyer espéra-t-il de fléchir le Cardinal par un aveu sincere de son crime ?

Quoi qu'il en soit, Céton, Lieutenant des Gardes Ecoissoises, chargé de garder Cinquars dans sa prison, l'exhorta plusieurs fois à implorer la clémence du Roi, & à fléchir Richelieu par une confession ingénue. « M. le Cardinal, dit un jour le Prisonnier à Céton, a raison de faire ce qu'il fait contre moi. — Vous vous sentez donc coupable, Monsieur, repart l'Officier ? Que ne recourez-vous à la bonté du Roi, en confessant votre faute. — Je ne veux rien déclarer, reprend le Grand-Ecuyer ; j'ai appris autrefois une chanson, qui dit : *J'aime mieux mourir que parler.* On n'a point de preuve contre moi; veut-on que je me condamne par ma propre bouche ? — Vous

ne savez pas, repartit un autre jour l'imprudent Cinqmars à Céton qui le pressoit d'avouer la vérité, qu'on est pendu pour la dire : sans grace, je n'ai rien à déclarer ; qu'on me la promette, & je déclarerai des choses qu'on ne saura pas autrement. Je vois bien qu'on vient pour me faire parler, mais m'assure-t-on de quelque chose ? Qu'on m'accorde la vie, je donnerai la carte blanche pour le reste. Je me soumettrai à tout ; je ne dirai rien, & n'accuserai personne, répliqua-t-il au Lieutenant des Gardes dans une autre occasion. S'il faut mourir, je mourrai en homme d'honneur : tout le monde me parle de confesser, c'est une vieille chanson ; pourquoi me vient-on prêcher ce que je ne puis espérer ? Puis, oubliant ces sentimens raisonnables, « on veut que je confesse, dit-il, mais on ne me promet rien ; qu'on me donne la moindre assurance par une personne de crédit & d'autorité, je déclarerai des choses qu'on ne découvrira pas autrement. Je puis bien avoir la volonté de confesser, mais on ne me promet rien ; est-il possible que vous n'ayez rien à me proposer ? Cinqmars ayant ainsi témoigné sa

disposition à tout avouer, pourvu qu'une personne de considération lui donnât quelque espoir d'obtenir sa grace, Séguier lui donna des espérances générales; & , sans lui rien promettre de positif, le détermina enfin à tout confesser devant ses Juges; ce qu'il fit deux jours après d'une manière que je dirois judicieuse, s'il n'eût pas dû connoître que son ennemi étoit l'homme du monde le plus artificieux & le plus vindicatif.

Le Duc de Bouillon fut convaincu par la déposition de Gaston & la confession de Cinqmars : celui-ci, par celles des Ducs d'Orléans & de Bouillon. L'infortuné de Thou n'avoit contre lui que l'aveu du Grand - Ecuyer & le sien propre. Pour ne point donner un ennuyeux Extrait des divers interrogatoires que les trois accusés subirent, je transcrirai simplement ce que de Marca, Conseiller d'Etat & depuis Archevêque de Toulouse & de Paris, l'un des Commissaires, écrivit, le 16 Septembre, à Brienne, Secrétaire d'Etat : « après la déposition de *Monsieur*, reçue à Villefranche en forme judiciaire, on a procédé, dit-il, à l'interrogation de M. le

Duc de Bouillon dans le Château de Pierre-Scise. M. le Chancelier, assisté de M. de Laubardemont & de moi, y vaqua une après-dîner. Le Duc demeura d'accord dans ses réponses de ce qui regardoit la liaison avec *Monsieur* & le Traité d'Espagne, quoiqu'il dit ne l'avoir pas approuvé. M. le Grand fut interrogé dans le même Château par M. le Chancelier, assisté de quatre Commissaires. Il nia toutes choses avec beaucoup de fermeté. Deux jours après, on lui confronta M. de Bouillon; cela ne l'obligea point à reconnoître son crime, quoiqu'il parût extrêmement surpris de la confession du Duc; on lui lut ensuite la déposition de *Monsieur*. Après l'avoir interpellé de donner des reproches; s'il en avoit, il dénia; le Procès-verbal fut fait sur cette lecture de la déposition de *Monsieur*, qui s'étoit approché jusqu'à Vimis, aujourd'hui Neuville, Maison de l'Abbé Démai, frere du Marquis de Villeroi & depuis Archevêque de Lyon, à deux lieues de la même Ville, en présence de sept Commissaires. Le Chancelier interrogea de nouveau *Monsieur* sur les contredits des accusés: Son A. R. persista en tout

ce qui étoit contenu dans sa déposition : M. le Grand fut oui enfin sur la sellette dans la Chambre du Présidial de Lyon. Il confessa ingénument la liaison avec Gaston , avec le Duc de Bouillon & le Traité d'Espagne , sur quoi il fut condamné à mort.

Marca s'étend davantage sur l'affaire de M. de Thou. Ce que *Monsieur*, le Duc de Bouillon & le grand Ecuyer déposerent d'abord contre lui , paroissoit si peu criminel , que plusieurs de ses Juges & entre autres le Chancelier lui-même , ainsi que nous l'avons dit plus haut , étoient disposés , dit de Marca , à ne le pas condamner sur ces preuves. « Mais il arriva , continue-t-il , que M. le Grand dit sur la sellette , que M. de Thou avoit su & désapprouvé le Traité d'Espagne. Au lieu de se tenir dans sa dénégation , celui-ci avoua qu'il en avoit eu connoissance par Fontrailles à Carcassonne ; qu'il l'avoit blâmé , sans le découvrir , de peur d'être accusé par les complices ; qu'il avoit résolu d'aller en Italie , & de voir en chemin M. de Bouillon , afin de le détourner de cette entreprise ; qu'il croyoit que ce Traité

ne pouvoit nuire à l'Etat, parce qu'il falloit battre premièrement M. de Guébriant. Cette confession d'avoir eu connoissance du Traité sans le révéler ; les preuves qui sont au procès ; des entremises pour la liaison des complices ; le temps de six semaines & plus, que M. de Thou demeura près de M. le Grand, logeant dans sa maison, près de Perpignan, le conseillant dans ses affaires ; après avoir connu qu'il avoit traité avec l'Espagne, & par conséquent qu'il étoit criminel de Lége - Majesté : tout cela, dis-je, joint ensemble, porta les Juges à le condamner selon les Lois & l'Ordonnance, qui déclarent expressement coupables, ceux qui ont su une conspiration contre l'Etat, sans la découvrir, quoique leur silence ne soit pas accompagné des autres circonstances qui se trouvoient dans l'affaire de M. de Thou ».

Quelles sont ces circonstances si aggravantes ? De Thou s'étoit *entremis par la liaison des complices*. Prétendoit-il les unir dans le dessein de traiter avec les ennemis de l'Etat ? On le lui cacha. Il pensoit seulement à lier les complices, afin d'empêcher que Riche-

lieu ne se fît Régent du Royaume , dans le cas où le Roi viendroit à mourir. Il *logea* chez Cinqmars ; il *le conseilla dans ses affaires*. Et quels conseils lui donna-t-il ? De renoncer aux engagements pris avec la Cour de Madrid , de porter le Roi à faire la paix , & d'éloigner de lui un Ministre odieux à toute la France. Il valoit mieux dire sans détour , que sous le prétexte de je ne sais quelle Loi , une Ordonnance prise trop à la lettre , ait voulu aider le Cardinal à se venger d'un Gentilhomme bien intentionné pour sa Patrie , qui chercha seulement à lui procurer la paix & à se servir de la faveur de Cinqmars , pour persuader à Louis XIII de tout pacifier à l'insu d'un Ministre qui , dévoré par son ambition , avoit allumé la guerre & l'entretenoit ; de peur que son Maître ne se dégoûtât de lui , quand il ne le croiroit plus si nécessaire.

Voici ce qu'on lit encore dans un des Journaux déjà cités. « M. de Thou fut conduit du Château de Pierre-Scise au Palais , & présenté aux Juges pour être interrogé sur la sellette. Après les

demandes ordinaires , M. le Chancelier lui fit celle-ci : « M. de Cinqmars ne vous a-t-il pas découvert la conspiration ? Messieurs, répondit-il , je pourrois nier absolument que je l'aie jamais su : vous ne pouvez me convaincre de faux que par la confession de M. de Cinqmars. Je n'en ai jamais écrit ni parlé à personne ; or , un accusé ne peut valablement en accuser un autre. On ne condamne à la mort , que sur la déposition de deux témoins irréprochables ; ma vie & ma mort , ma condamnation & mon absolution sont dans ma bouche. Cependant , Messieurs , j'avoue que j'ai su la conspiration ; je le confesse pour deux raisons : durant trois mois de prison , j'ai si bien envisagé la mort & la vie , que j'ai clairement connu que quelque vie dont je pusse jamais jouir , elle ne seroit que triste & ennuyeuse ; la mort m'est beaucoup plus avantageuse : je la regarde comme la marque certaine de ma prédestination ; je me suis préparé à mourir , & je ne me trouverai jamais en meilleure disposition. Je ne veux donc pas perdre cette occasion de mon salut. Quoique mon crime soit punissable de mort, il n'est

n'est ni noir ni énorme. Je le confesse ; Messieurs, j'ai su la conspiration, & j'ai fait tout mon possible pour en détourner M. de Cinqmars. Il m'a cru son ami unique & fidelle : je ne l'ai pas voulu trahir, c'est pourquoi je mérite la mort, & me condamne moi-même ; selon la Loi *Quisquis*.

Ce discours remplit d'admiration tous les Juges : il n'y en avoit pas un seul qui n'eût une extrême envie de sauver M. de Thou, & de conserver à la France la plus grande espérance de la Cour. Ses ennemis même le qualifioient ainsi ; mais la crainte de déplaire à un Ministre mourant, les empêcha d'avoir égard aux vertus d'un héros dont les nobles sentimens les ravissoient. Il eut beau leur prouver qu'il n'avoit point passé un seul jour sans dire quelque chose à son ami, pour le détourner de l'exécution du Traité ; que s'il ne l'avoit pas révélé, c'étoit parce que le Grand-Ecuyer l'assuroit qu'une des conditions portoit qu'il n'auroit lieu qu'après que l'armée du Maréchal de Guébriant seroit chassée des postes qu'elle occupoit trop près de Sedan ; que cela paroissant peu praticable, lui de Thou avoit lieu d'espérer

que ce Traité s'en iroit en fumée ; qu'enfin, ne l'ayant jamais vu & n'en pouvant alléguer aucune preuve, il devoit craindre de se perdre lui-même par une accusation intentée en l'air contre le frere unique du Roi, contre un Duc de Bouillon & contre le favori de Sa Majesté. Un des Juges opina, dit-on, aux Galeres, & un autre à toute sorte de peine, excepté la mort. Le plus grand nombre le condamna à perdre la tête. Il y a apparence que les deux Commissaires qui conclurent à des peines, autres que la capitale, furent le sieur de Miromenil & M. Sautereau qui opina pour les Galeres. Le Chancelier s'attacha à réfuter tout ce qu'avoit dit M. de Miromenil, à la décharge de M. de Thou ; & pour engager les Commissaires à ne point lui faire de grace, il leur dit : « Pensez, Messieurs, aux reproches que le Roi vous feroit d'avoir condamné à mort son confident, son favori qu'il avoit tant aimé, & d'avoir sauvé votre confrere revêtu de votre robe. » Quel pitoyable motif ! L'Arrêt étant ainsi déterminé, le Chancelier, sur le Bureau de la Chambre, écrivit au Cardinal par

Picaud son Exempt, & lui manda ce qui s'étoit passé. Picaud arrive dans la chambre du Cardinal, qu'il trouve à deux lieues de Lyon. Ce Ministre lui demande ce qu'il y avoit de nouveau ? Picaud répond : M. le Grand & M. de Thou sont condamnés à avoir la tête tranchée. Le Cardinal, à cette dernière parole, se souleve de sa chaise, & s'écrie par trois fois : *M. de Thou ! ah ! M. le Chancelier m'a délivré là d'un grand fardeau.* Puis il ajoute... *mais, Picaud, ils n'ont point de Bourreau !* Quelle horreur dans un Prêtre !

Rien n'égala la constance avec laquelle MM. le Grand & de Thou se posséderent, lorsqu'ils apprirent que l'Arrêt les condamnoit à mort. M. de Thou dit à M. le Grand, en souriant : « Eh bien, Monsieur, humainement je pourrois me plaindre de vous ; vous m'avez accusé, vous me faites mourir ; mais Dieu fait combien je vous aime : mourons, Monsieur ; mourons courageusement, & gagnons le Ciel ». Ils s'embrassèrent l'un & l'autre avec une grande tendresse, s'entre-disant : « que puisqu'ils avoient été si bons amis pendant leur vie, ce leur seroit une grande

A a 2

consolation de mourir ensemble ». Après la prononciation de l'Arrêt, M. de Thou dit, comme un homme pénétré d'une piété tendre & affectueuse : *Dieu soit béni ! Dieu soit loué !* M. le Grand se leva, & dit : « La mort ne m'étonne point, mais j'avoue que l'infamie de cette question me révolte extrêmement. Je crois que les Lois en dispensent un homme de mon âge & de ma condition ; au moins je l'ai ouï dire. La mort ne me fait point de peur : mais j'avoue ma foiblesse ; je ne puis me résoudre à cette question ». La cruelle politique du Cardinal alla jusqu'à leur donner des Confesseurs sans leur en laisser le choix. Le Pere Malavalle, Jésuite, fut donné à M. le Grand ; & le Pere Montbrun, de la même Compagnie, fut choisi pour M. de Thou. Les Gardes qui étoient auprès de Cinqmars, ayant les larmes aux yeux en le quittant, il leur dit : « Mes amis, ne pleurez point ; les larmes sont inutiles ; la mort ne me fit jamais peur ».

» Il n'est guere possible, dit l'Auteur des *Mémoires de Bouillon*, d'aller à la mort avec plus de courage & de plus grandes marques de piété que Cinqmars

& de Thou en firent paroître. Le premier, sur le point de monter sur l'échafaud, écrivit à la Maréchale d'Effiat sa mere, pour la prier de faire payer les dettes d'un fils enlevé à la fleur de son âge : la Lettre étoit une preuve de la liberté de son esprit & du soin qu'il prenoit de sa conscience. L'autre, plus instruit de sa Religion, fit des discours surprénans & remplis de passages tirés des Pseaumes & du Nouveau Testament. On voit dans toutes ses paroles une foi vive & un entier détachement des choses du monde. Mais enfin, si dans les dernières actions de leur vie ils témoignèrent une constance égale, il est difficile, qu'en considérant l'inégalité de leur âge & de leur fortune, on ne trouve en faveur de Cinquars quelque différence à leur gloire ». Je pense autrement que cet Ecrivain. Il ne faut pas, je l'avoue, attendre d'un jeune homme de vingt-deux ans, toujours rempli de pensées d'ambition & de plaisir, la gravité, la modestie & la piété d'un homme de trente-cinq ans, élevé pour succéder à ses ancêtres dans les premières Magistratures du Royaume ; je pardonne beaucoup de choses à la

jeunesse du Grand-Ecuyer ; mais je ne fais s'il n'y eut pas de l'ostentation & quelque fanfaronnade dans sa contenance. Suivant l'Auteur des *Causes célèbres*, tout est grand, tout est héroïque & chrétien dans les paroles & les actions de M. de Thou ». Ils moururent l'un & l'autre avec beaucoup de résolution & de constance, dit l'Auteur d'une des trois *Relations* que nous avons de la mort de ces deux illustres malheureux. De Thou témoigna plus de dévotion, & le Grand-Ecuyer parut plus résolu aux yeux du peuple, parce qu'il eut moins d'action. Entrons dans quelque détail de ce triste mais instructif événement.

L'Arrêt de mort fut prononcé le 12 Septembre & exécuté le même jour, selon la coutume de France. De Thou voyant venir le Greffier qui venoit leur lire le Jugement, prononça à haute voix ces paroles de l'Ecriture Sainte : « Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui nous apportent l'heureuse nouvelle de la paix, qui nous annoncent le bonheur » ! L'Arrêt portoit que Cinq-mars seroit appliqué à la question ordinaire & extraordinaire, comme nous

venons de le dire ; nous avons aussi rapporté ce que dit à ce sujet l'Auteur des *Causés célèbres* : voici ce que rapportent encore deux Relations , qui ne sont pas tout-à-fait d'accord. On trouve dans l'une de ces Relations , que le Grand-Ecuyer ne changea ni de couleur ni de contenance durant la triste lecture de sa condamnation , qui tiroit les larmes des yeux des Juges & des Gardes ; qu'il ne perdit rien de sa gaieté ordinaire , ni de la majesté qui accompagnoit toutes ses actions ; que sur la fin ayant oui le mot de question , il dit à ses Juges avec la même douceur ce que nous avons rapporté plus haut , & qu'il ajouta : « J'ai tout dit , je le répéterai encore ; je me sou mets de bon cœur à la mort : après cela, Messieurs , la question n'est pas nécessaire. J'avoue ma foiblesse , la torture me trouble l'esprit. Il poursuivit son discours pendant quelque temps , avec tant de grace & de douceur , que la pitié ne permettoit pas à ses Juges de lui répliquer ni de le contredire. L'autre Relation est fort différente. Je la trouve plus naïve : ne seroit-elle point aussi plus vraisemblable ?

« Dès que M. de Cinqmars eut ouï parler de la question ordinaire & extraordinaire, il s'emporta, & dit tout ce que le désespoir peut suggérer. Il fut conduit par Laubardemont, dans la chambre où il devoit y être appliqué. En passant par une de celles où étoient les prisonniers : « Mon Dieu ! s'écria-t-il, où me menez-vous ? ah ! qu'il sent mauvais ici » ! Appercevant les instrumens de la torture qu'on lui préparoit, il se mit encore à détester son malheur. Puis témoignant un peu de tendresse : « N'y a-t-il point un peu de miséricorde, demanda-t-il » ? Un Huissier du Conseil s'étant présenté à ses yeux, il l'envoya prier M. le Chancelier qu'on ne fit point cet affront & cette infamie à une personne de son rang, puisqu'il avoit déclaré tout ce qu'on pouvoit désirer de lui. M. de Laubardemont Rapporteur s'étant approché, Cinqmars demande à lui parler en particulier. Il y consent : alors tous ceux qui étoient dans la Chambre sortent ; Cinqmars & Laubardemont restent seuls. Le Magistrat va ensuite faire la déclaration du criminel aux Commissaires, qui le déchargent de la question. Depuis ce

moment , le Grand-Ecuyer ne fit aucune action qui ne fût pleine de courage & de résolution ». Ne menaça-t-il point le Rapporteur de déclarer à la torture tout ce qui s'étoit passé entre Louis XIII & le favori , lorsque celui-ci proposa de tuer Richelieu ? Le Chancelier & les autres Juges auroient-ils osé décharger le criminel de la question , sans la permission du Cardinal ? Il étoit parti de Lyon ce jour là même. Il faut que le Chancelier ait eu une raison bien pressante , de ne pas exposer Cinqmars à parler trop ouvertement devant un Greffier & des Bourreaux : car enfin , il n'est guère vraisemblable que Richelieu ait voulu épargner celui qui avoit pressé le Roi de le faire assassiner. L'entretien secret de Cinqmars & de Laubardemont , la conférence de celui-ci avec Séguier , & la question relâchée ensuite , donnent beaucoup à penser.

De Thou écouta fort tranquillement la lecture de son Arrêt. Lorsqu'il entendit les mots de *trahison* & d'*infidélité* qu'on y avoit employés : « Cela n'est pas pour moi , dit-il ». Un des Juges dont il n'avoit pas sujet de se louer , entre :

prit de l'exhorter à la patience & à la résignation, il se détourne de lui avec dédain; & s'approchant de Thomé, Prévôt des Maréchaux à Lyon, chargé de garder désormais les deux condamnés: « Monsieur, lui dit de Thou, voulez-vous bien que je vous parle un moment? Vous allez perdre un bon ami, ajouta-t-il, je pouvois mieux défendre ma vie, en chicanant; mais j'ai considéré que des personnes haïes comme moi, ne doivent point espérer de pardon dans le temps où nous sommes. Le meilleur marché que je pouvois obtenir, c'est d'être exposé aux tourmens d'une dure question, & d'être mis ensuite dans une prison perpétuelle. Je me suis tellement ennuyé dans celle que j'ai soufferte, que la mort m'est plus douce que ne me feroit le déplaisir de retomber entre les mains de mon Exempt. Il m'a traité en barbare. Incapable de supporter cela, je serois peut-être mort, ou dans les tourmens ou dans la prison, moins préparé pour le Ciel que je ne le suis. Je ne veux pas perdre une si bonne occasion; la plus grande peine, c'est de s'y résoudre: cela fait, ma mort n'est point une flétrissure

pour ma famille. Qu'y a-t-il de noir dans mon crime? Je vous prie de dire à M. le Cardinal de Lyon (frere du Cardinal de Richelieu), que j'ai vécu & que je meurs son très-humble serviteur, & que je le prie de demander pardon pour moi à M. le Cardinal son frere, non pas pour avoir hai sa personne, j'en prends Dieu à témoin, mais pour avoir hai son gouvernement. Je ne me suis jamais tant aimé moi-même, que j'ai honoré le Roi & chéri la conservation de l'Etat. Je n'ai jamais été Espagnol. Assurez aussi M. le Chancelier, que je meurs son très-humble serviteur. Je suis bien fâché de ce qu'étant issu d'une famille qui a si bien & si fidèlement servi tant de Rois, j'aie failli, en ne révélant pas un secret important ».

Il écrivit ensuite deux Lettres; l'une au savant Dupuy son parent, & l'autre sans souscription, pour une Dame qu'il nomma au Jésuite Montbrun, son Confesseur, avec parole de lui qu'il ne la feroit connoître à personne. On soupçonne que la Dame inconnue, étoit la Reine Anne d'Autriche. De Thou avoit d'abord appris d'elle & non de Fon-

trailles, le Traité d'Espagne; & ce fut pour tranquilliser cette Princesse persécutée, qu'il lui écrivit la Lettre en question. Il l'assuroit, dit-on, qu'il avoit été fidelle au secret, & qu'elle ne devoit rien appréhender.

Son Confesseur l'ayant abordé immédiatement après que son Arrêt lui fut prononcé: « Allons, mon Pere, lui dit-il en le prenant par la main: allons à la mort & au Ciel: allons à la véritable gloire. Qu'ai-je fait pour Dieu, en ma vie, qui m'ait pu obtenir la grace qu'il m'accorde aujourd'hui de mourir avec ignominie, pour passer plutôt à la gloire? » Cinqmars étoit déjà dans la chambre où de Thou fut conduit. Dès que le Grand-Ecuyer l'apperçoit, il court à lui, en s'écriant: *Ami, ami, que je regrette votre mort!* « Ah! que nous sommes, heureux, de mourir de la sorte, répond de Thou, en l'embrassant ». Ils se demandent pardon l'un à l'autre, & s'entretiennent quelques momens. « Cher ami, dit le Grand-Ecuyer, allons employer le reste de notre vie à notre salut. Après s'être confessé, de Thou ne fit plus que réciter les Versets des Pseaumes les

plus applicables à sa situation ; & quelques Gentilshommes étant venus lui dire les derniers adieux : « Ne m'interrompez point , leur dit-il en leur faisant signe de se retirer : je ne suis plus de ce monde , je ne pense qu'au Ciel ».

Ils furent conduits l'un & l'autre au supplice , dans un méchant carrosse de louage ; & quand ils furent arrivés au pied de l'échafaud : « Allez , mon Maître , dit de Thou à Cinqmars : allez , l'honneur vous appartient , montrez que vous savez bien mourir. Le Grand-Ecuyer étant descendu de carrosse avec un habit couleur de noisette , couvert de dentelles d'or , & un chapeau noir retrouffé à la catalane , des bas de soie verts , un bas blanc par dessus bordé de dentelles , & un manteau d'écarlate , monta lui seul sur l'échafaud. Lorsqu'il étoit sur le second ou troisième échelon : *Monsieur, il faut témoigner plus de modestie,* dit un Garde à cheval en enlevant le chapeau de dessus la tête de Cinqmars , qui se détourne si promptement , qu'il arrache son chapeau des mains du Garde ; l'ayant remis sur sa tête , il acheve de monter l'échelle , avec autant de cou-

rage que s'il fût monté à l'assaut. Il fit la révérence à toute l'assemblée ; se tourna des trois côtés de l'échafaud, ayant la main gauche sur le côté, avec la même grace & la même démarche qu'il avoit dans la chambre du Roi. Il se met ensuite à genoux devant le poteau ou billot, l'embrasse, penche la tête dessus, & dit au Bourreau : *Est ce ainsi que je dois me mettre ?* Oui, Monsieur, répondit ce vieux Crocheteur pris au défaut du Bourreau de la Ville, qui se trouvoit alors avoir la jambe cassée. Le Grand-Ecuyer se relève, s'entretient quelque temps avec le Jésuite son Confesseur, & lui donne son manteau ; puis tirant une boîte de portrait, la met entre les mains du Pere, le prie de brûler le portrait qui étoit dedans, & d'employer la valeur de la boîte d'or à des œuvres de charité. L'anneau qu'il portoit à son doigt fut destiné pareillement à des aumônes. Ne voulant pas que le Bourreau lui coupât les cheveux & le touchât en aucune maniere que lorsqu'il en seroit temps, il prit les ciseaux, se coupa lui-même la moustache, dit au Jésuite de la brûler avec le portrait, lui donne les ciseaux

d'un air gracieux, & le prie de lui couper les cheveux. Il se tourne ensuite vers le poteau & l'embrasse étroitement : *Suis-je bien*, dit-il alors au Bourreau ? *Oui, Monsieur*, répond celui-ci. *Frappe*, répond le Grand-Ecuyer. L'Exécuteur, qui, à l'âge de soixante ans, fait encore son apprentissage, tire une hache de son sac, & lui tranche la tête d'un seul coup. L'Auteur des *Causes célèbres* dit le contraire. Elle fit plusieurs bonds en tombant, mais le corps demeura dans la même posture, embrassant le poteau ; il baissa seulement d'un demi-pied par la pesanteur, les mains toujours jointes ; ce qui témoignoît, ajoute l'Auteur de la Relation, le grand calme d'esprit que Henri-Améd'Effiat, Seigneur de Cinqmars, Grand-Ecuyer de France, conserva dans les derniers momens de sa vie ».

La haine que ce jeune & imprudent favori de Louis XIII conçut contre Richelieu, à qui le Maréchal d'Effiat & Cinqmars lui-même furent redevables de leur élévation, le conduisit à cette triste fin. Il haïssoit le Cardinal, & n'aima jamais le Roi, qui le combloit de biens. « Je ne puis souffrir son ha-

leine puante, répondoit-il à ceux qui lui reprochoient son peu de complaisance pour un Maître si affectionné». Plus attentif à la conservation de sa fortune qu'à celle de la vie de Louis, il se lia étroitement avec le Duc d'Orléans, dès que la santé du Roi parut trop altérée. « Vous verrez qu'il traînera encore, dit-il avec quelque chagrin de ce qu'un Maître si bienfaisant se portoit un peu mieux ». Cinqmars déclara au Chancelier Séguier les principaux motifs de son aversion contre Richelieu. Il est bon de rappeler ici,

- 1.° Qu'après le siège d'Arras, le Cardinal avoit parlé de lui comme d'un poltron.
- 2.° Qu'ayant souhaité d'être créé Duc & Pair, il ne le fut pas, parce que Richelieu en détourna le Roi.
- 3.° Qu'ayant fait confidence au Cardinal que la Maréchale d'Effiat ménageoit le mariage du Grand-Ecuyer son fils avec la Princesse Marie de Gonzague, depuis Reine de Pologne, Richelieu en fut indigné. « Votre mere est folle, dit-il; & si la Princesse Marie pense à une telle mésalliance, elle est plus folle que votre mere. Voudroit-elle vous épouser, après que *Monsieur*

l'a recherchée ? Votre prétention est extravagante & ridicule. 4.^o Enfin, que le Cardinal avoit trouvé mauvais que le Roi appelloit Cinquars à son Conseil & qu'il l'en avoit fait sortir.

De Thou, vêtu d'un habit de deuil & suivi de deux Jésuites, monte à l'échafaud, son chapeau à la main & le manteau sur le bras; il voit le billot tout sanglant, & le corps de son ami étendu & couvert d'un drap. Ces objets ne l'effrayèrent point encore. « Nous sommes un spectacle pour les hommes & pour les anges, dit-il en montrant la foule à son Confesseur. Seigneur, fais-moi connoître tes voies, enseigne-moi tes sentiers ». Il demande l'assistance des prières du peuple, & continue de réciter différens passages de l'Écriture. Son Confesseur s'offre à lui couper les cheveux : plus humble que Cinquars, il remercie le Jésuite, & dit que c'étoit au Bourreau à lui rendre cet office; il l'en prie, & lui baise la main, en l'appelant son frere. Ayant demandé qu'on lui bandât les yeux : « Monsieur, je n'ai point de bandeau, répond l'Exécuteur. — Je suis homme, dit M. de Thou; & se tournant vers les assistans : Je crains la

mort. Cet objet me trouble, ajouta-t-il en montrant le corps de son ami, sur les pieds duquel son chapeau étoit tombé; je vous demande pour aumône de quoi me bander les yeux. On lui jette deux mouchoirs, dont l'un tombe dans sa main. Dieu vous le rende dans le Ciel, dit-il à ceux qui le lui avoient jeté». Il voulut encore être lié au poteau. Il prie alors les deux Jésuites de ne pas l'abandonner, & il appuie sa tête sur le billot. Le malheur voulut que le Bourreau, homme vieux & mal-adroit, ne le frappât que sur le haut de la tête; l'ayant repris & mis sur le plancher de l'échafaud, il lui donna deux coups avant que de séparer la tête du corps. Ainsi mourut, à l'âge de trente-cinq ans environ, François-Auguste, fils aîné de l'illustre Jacques-Auguste de Thou, Président au Parlement de Paris, & Auteur de l'excellente *Histoire Universelle* de son temps, que les gens curieux lisent avec admiration. Quelqu'un a dit, dans une épitaphe de François-Auguste, que le Cardinal de Richelieu haïssoit le nom & la postérité du Président de Thou; parce que, dans le dix-septième livre de son Ouvrage, il

ne diffimule pas les mauvaises qualités & les méchantes actions d'Antoine Duplessis de Richelieu, surnommé *le Moine*. Le Cardinal auroit-il porté si loin sa délicatesse & son ressentiment ? C'étoit, je l'avoue, un homme extrêmement vain, & on ne peut plus vindicatif. Cependant il ne descendoit point de cet Antoine Duplessis, qui fut tout au plus son grand-oncle. Voici cette Epitaphe :

En transmettant l'Histoire à nos derniers neveux ;
Si l'on est dans les faits & sincère & fidelle ,
Qu'on craigne d'éprouver l'infortune cruelle
Qu'on fit subir au fils d'un Ecrivain fameux ;
C'est de François de Thou la triste destinée,
Au milieu de ses jours sa course fut bornée.
Un Ministre vengea son aïeul insulté
Dans un tableau tracé d'un pinceau véridique.
Oser sous un Tyran dire la vérité ,
C'est braver les horreurs du sort le plus tragique.
Le pere est immortel par un Ouvrage exquis,
Qui procura la mort à son illustre fils.

Le Cardinal de Richelieu apprit la mort de M. le Grand & de M. de Thou presque en même temps que la prise

de Perpignan ; il écrivit au Roi ce billet :

« S I R E ,

» Vos ennemis sont morts , & Per-
» pignan est à vous ».

La maniere dont le Duc de Bouillon racheta sa vie par la cession de la souveraineté de Sedan , est différemment racontée. « Peu savant dans les lois du Royaume , dit Langlade , le Duc étoit persuadé qu'il n'avoit fait que l'action d'un homme d'honneur , en ne révélant pas le secret de ses amis ; & que pour n'être pas criminel de lese-Majesté , il suffisoit de n'avoir donné aucun pouvoir ni rien signé touchant le Traité d'Espagne. Mais lorsqu'il apprit la condamnation de M. de Thou , il ne douta point qu'il ne fût perdu lui-même. Durant trois jours qu'il demeura sans recevoir aucunes nouvelles , il ne pensa qu'à se préparer à la mort ; néanmoins il n'y eut point d'Arrêt prononcé contre lui , soit par le défaut de preuves , soit par les instances du Vicomte de Turenne son frere. Mais ce qui sans doute contribua le plus efficacement au salut du

Duc de Bouillon, c'est que dès le moment que la Duchesse son épouse fut avertie de sa détention, elle fit partir pour la Cour Mademoiselle de Bouillon sa belle-sœur, Princesse de beaucoup d'esprit & très-capable d'affaires : elle la chargea de déclarer de sa part au Cardinal que si on faisoit mourir le Duc, elle livreroit Sedan aux Espagnols. Afin que Richelieu n'en pût douter, elle avoit déjà envoyé vers eux pour les faire approcher. Mais lorsque Mademoiselle de Bouillon vit de Thou condamné, elle retourne au Cardinal, lui dit qu'elle avoit pouvoir d'entrer en négociation, & de s'engager à toutes choses pour la vie & la liberté du Duc son frere.

Les autres Historiens ne disent rien ni du voyage de Mademoiselle de Bouillon à la Cour, ni de sa négociation avec Richelieu. A mon avis, voici la vérité du fait. Il importoit plus au Roi d'avoir Sedan que de faire mourir le Duc de Bouillon. Une souveraineté indépendante de la Couronne n'étoit pas confiscable au profit de Sa Majesté; le Prince d'Orange auroit bien su la conserver aux enfans de ses petits-

neveux. Richelieu chargea donc Mazarin d'aller voir Bouillon à Pierre-Scise, & de lui proposer de se tirer d'affaire par la cession de Sedan. Le résultat de cette entrevue fut de concerter cette lettre du Duc de Bouillon à Richelieu ; elle mérite d'être rapportée. « Monsieur ayant fait ce matin une ouverture à M. le Chancelier, qu'il n'a pas manqué d'envoyer à Votre Eminence, qui est de remettre ma Place de Sedan au Roi pour obtenir ma grace, & promis de donner par le détail les conditions que je désirerois, si la bonté de Sa Majesté me permettoit de désirer autre chose qu'un effet de sa clémence ; j'ai cru ne pouvoir mieux faire que d'adresser mes pensées à Votre Eminence, que je soumetts non-seulement à Sa Majesté, mais encore à votre Eminence, étant résolu de les changer ou diminuer selon qu'elle le jugera à propos. Mon intention seroit donc de remettre, sans aucune récompense, autre que celle de la vie, & de la liberté que je demande, dans quinze jours au plus tard, le Château & la Ville de Sedan entre les mains du Roi, pour être inséparablement unis à cette Couronne, & possédés par Sa Ma-

jesté, & à l'avenir par ses successeurs, comme leur propre, & ainsi que le sont les autres Places du Royaume qu'ils ont en propriété. J'entends aussi de remettre entre les mains de Sa Majesté tout le domaine de Sedan, & ce dont je jouis aux environs, ne prétendant faire aucun marché avec Sa Majesté, mais me soumettre entièrement à ses volontés & à celles de Votre Eminence; déclarant que si par son entremise Sa Majesté a la bonté de me récompenser des domaines & revenus de Sedan, de quelque façon qu'Elle use, je demeurerai très-satisfait, puisque mes fautes ne me permettoient pas d'espérer seulement la grace de ma liberté, ni celles que j'ai déjà reçues: je déclare de plus à Votre Eminence que je ne prétends rien pour l'artillerie, boulets & autres choses semblables; mais j'ose très-humblement la supplier de considérer les grandes dettes dont ma Maison est chargée, & que les dépenses faites pour mettre la Place de Sedan en bon état & pour la bien munir d'artillerie, en sont la seule cause; me soumettant derechef aux volontés du Roi & de Votre Eminence, desquelles toute ma

vie je dépendrai, comme j'y suis si étroitement obligé; confessant lui être redevable de tout, & qu'aussi je n'ai souhait ni pensée que de faire connoître par toutes mes actions à Votre Eminence que je suis sans réserve, Monseigneur, votre très-humble & très-obéissant serviteur,

Signé BOUILLON ».

« C'est ainsi que la peur de mourir fait prendre un style soumis & rampant aux ames les plus fieres. Quoi qu'il en soit, le Traité fut conclu le 15 Septembre; & les lettres d'abolition furent expédiées peu de jours après, à la priere de notre cousin le Prince d'Orange, dit Louis, & de notre cousine la Landgrave de Hesse. L'enrégistrement ne s'en fit au Parlement de Paris que le 5 Décembre. Faber, Capitaine au Régiment des Gardes, & depuis Maréchal de France, obtint le Gouvernement de la Ville & Château de Sedan. « On arrêta, dit Langlade, que le Roi auroit la Place; qu'il en donneroit la récompense en terres dans le Royaume; que pendant qu'on travailleroit à l'exécution des conditions,

tions, le Duc sortiroit de prison, & que les Troupes du Roi entreroient dans Sedan ». Le Cardinal Mazarin fut envoyé de la part de Sa Majesté. pour prendre & pour donner toutes les sûretés nécessaires. La Duchesse de Bouillon, persuadée que la vie & la liberté de son époux dépendoient de livrer Sedan, la livra du même esprit dont elle auroit pu recevoir une grace considérable, & alla trouver le Duc retiré à Turenne. Chaque jour il y donnoit quelques heures à la lecture des Saints Peres, dit son Panégyriste.

On lit ailleurs que le Comte de Buquoi, Officier du Roi d'Espagne, se mit en embuscade auprès de Donchery avec huit cents Cavaliers & autant de Fantassins en croupe, pour enlever Mazarin avant qu'il entrât dans Sedan; mais le Cardinal, averti de ce projet, échappa au danger en ne marchant que de nuit, & arriva heureusement à Donchery avec onze Compagnies de Gardes Suisses & autant de Gardes Françoises. Après quelques conférences avec la Duchesse de Bouillon, Mazarin va prendre possession de Sedan au nom de Louis XIII. N'oublions pas ici que

Langlade ajoute à la gloire de son Héros : « Dès le moment que le Duc apprit la mort du Cardinal de Richelieu , arrivée deux mois après ou environ , il ordonna qu'on fit des prières publiques dans toutes ses terres pour le repos de l'ame de Son Eminence , soit par le seul motif d'une piété chrétienne , soit parce que la haine personnelle faisant peu d'impression sur les ames élevées , elles ne puissent la porter jusque dans le tombeau de leurs plus cruels ennemis ».



ANECDOTES DIVERSES.

LE BARON DE SIROT.

LE Baron de Sirot rapporte dans ses Mémoires, qu'au combat de Maneuverder, qu'on place au 24 Juin de l'année 1629, ayant été manqué d'un coup de carabine que lui tira le Roi de Suede, il déchargea son pistolet sur ce Prince sans le connoître, & lui brûla les cheveux, & que le mouvement de tête que fit Gustave au passage de la balle fit tomber son chapeau. Sirot s'en saisit, le porta, & les Officiers Suédois prisonniers ne purent le voir après la bataille sans verser beaucoup de larmes, dans la pensée que leur Prince étoit mort. Il falloit que ce chapeau eût quelque chose de bien singulier, puisqu'un Officier de la conséquence de l'Auteur des Mémoires avoit pris la peine de le ramasser dans le temps même d'une bataille, sans savoir quel en étoit le maître, & que les Suédois le recon-

nurent du premier coup d'œil. Personne n'a été plus heureux en pareilles aventures que le Baron de Sirot. Le Roi de Danemarck l'avoit pareillement manqué, deux ans auparavant, d'un coup de carabine, & il en avoit pensé coûter la vie à Christiern, dont le cheval blessé par l'Officier François avoit eu bien de la peine à regagner les retranchemens. Aussi, en deux ans, Sirot eut l'honneur de faire le coup de pistolet avec deux Rois : il démonte l'un, & décoiffe l'autre ; tous deux l'estiment jusqu'à lui faire les propositions les plus avantageuses pour l'attirer à leur service. Un des Auteurs de la Vie du grand Gustave raconte le fait, de maniere qu'il paroît n'avoir fait que copier les Mémoires dont je viens de parler. Il ajoute seulement que le chapeau fut envoyé à Walstein : circonstance que le Baron n'auroit sans doute pas oubliée s'il l'avoit sue ; & il devoit la savoir, s'il est vrai, comme il le dit, qu'il ait porté long-temps ce chapeau. Un autre Historien dit que ce fut un Soldat Allemand qui emporta le chapeau que le Prince laissa tomber ; & selon Puffendorff, dans son Introduction à l'Histoire

des principaux Etats de l'Europe , ce fut un Polonois qui avoit saisi Gustave par le baudrier , & à qui il resta entre les mains , parce que ce Prince eut l'adresse de le faire couer par-dessus sa tête , & de le laisser tomber. Voilà bien des versions différentes sur un fait de nulle considération par lui-même , mais qui prouve à quels dangers Gustave s'exposoit dans les occasions. Au reste , Puffendorff prétend , contre la foi de tous les Historiens , que l'avantage de ce combat resta aux Suédois. Un homme de beaucoup d'esprit , n'a-t-il pas eu raison de dire , en comparant divers récits d'un même fait par différens Auteurs , que l'Histoire n'étoit qu'une mer d'incertitudes ?

G R O T I U S.

Après s'être sauvé du Château de Lœwenstein , où il avoit été enfermé pour la cause de Barneveld , le célèbre Grotius s'en vint à Paris avec plusieurs lettres de recommandation pour les Ministres de France , qui lui firent avoir , en considération de son rare mérite ,

B b 3

une pension de 3000 livres, dont il vécut pendant quelques années, parce que ses biens avoient été confisqués en Hollande. Enfin, cette pension fut rayée par le Cardinal de Richelieu qui gouvernoit l'Etat, & Grotius se vit, après dix ans, dans la cruelle nécessité d'aller chercher du pain ailleurs. Il se retire à Hambourg; son Livre de *Jure pacis & belli* étoit alors en grande réputation dans toute l'Allemagne, où le Roi Gustave de Suede l'ayant lu, résolut de se servir de l'Auteur, qu'il estima dès-lors comme un grand politique. Le Chancelier Oxenstiern, premier Ministre de ce Conquérant, fortoit son Maître dans cette bonne opinion des talens de Grotius, dont il avoit pris lui-même la plus haute idée sur la lecture de l'Ouvrage que nous venons de citer. Ce Prince ayant été emporté à la bataille de Lutzen, en 1632, Oxenstiern, suivant son inclination & le dessein du feu Roi Gustave, nomma Grotius Ambassadeur en France. Ce choix déplut fort à Richelieu, qui vit revenir triomphant dans le Royaume un homme à qui on y avoit refusé la subsistance. Mais on ne peut s'imaginer

quelle étoit alors la réputation des armes Suédoises , & quelle terreur elles inspiroient dans toute l'Europe. En vain , pour détourner ce coup , le Cardinal fit tous les efforts imaginables auprès du Chancelier Oxenstiern , jamais ce Ministre ne consentit à la nomination d'un autre Ambassadeur.

Cependant Grotius qui étoit arrivé à Saint-Denis , y demeura jusqu'au retour d'un Courier dépêché en Allemagne pour savoir la dernière résolution d'Oxenstiern ; le Chancelier de Suede s'étant montré inexorable , on fut contraint de recevoir Grotius. Le Maréchal d'Estrées eut ordre de l'aller chercher dans les carrosses du Roi & de le conduire à Paris avec les honneurs accoutumés. Ensuite le Duc de Mercoeur , depuis Duc & Cardinal de Vendôme , le mena à l'audience du Roi : il fallut que Richelieu avalât cette pilule & qu'il rendît des honneurs à un homme qu'il avoit si fort méprisé. Il fut encore plus piqué de voir le Chancelier Oxenstiern s'opiniâtrer à laisser Grotius Ambassadeur ordinaire à Paris où il resta près de douze ans , sans qu'on eût égard aux prieres des Envoyés , Résidens & Am-

bassadeurs de France à la Cour de Suede , qui tous portoient dans leurs instructions l'ordre de solliciter le rappel de M. Grotius. Mais encore une fois , le Cardinal dissimuloit son ressentiment , parce qu'il avoit besoin en Allemagne de l'assistance des Suédois qui faisoient diversion aux armes de l'Empire , qui autrement nous seroient tombées sur les bras & auroient fait avorter les projets ambitieux du premier Ministre.

Pendant son séjour en France , Grotius ne vit point le Cardinal de Richelieu , sous prétexte qu'il ne donnoit pas la main aux Ambassadeurs ; disant , que quoique les Princes Catholiques souffrissent cet orgueil par la déférence qu'ils avoient pour la Cour de Rome , la Couronne de Suede qui en étoit indépendante ne devoit pas tolérer ce mépris si préjudiciable à sa dignité. Ainsi par un entêtement inconcevable , & pour mieux m'expliquer , par une opiniâtreté Hollandoise , il ne voulut point se réconcilier avec ce puissant Ministre dont il avoit besoin pour ses affaires particulieres : il ne traitoit qu'avec des Ministres Subal-

ternes, c'est-à-dire, avec MM. Bouthillier, de Chavigni, de Bullion & autres.

Lors de son premier séjour à Paris, peu de temps après sa sortie du Château de Loewenstein, Grotius eut lieu de se plaindre des Ministres de Charenton qui, suivant la coutume de la plupart des hommes, de ne point faire état des malheureux & de les abandonner dans leurs infortunes, ne voulurent point le recevoir à leur Communion, sous prétexte qu'il étoit de l'opinion d'Arminius, condamnée par le Synode de Dordrecht. Il fut donc obligé de s'abstenir d'aller entendre leurs Prêches, & se contenta de faire tous les Dimanches des prières avec sa famille. Ces mêmes Ministres, quand il fut Ambassadeur de Suede, ayant considéré que ce leur seroit un grand honneur qu'un Ambassadeur d'une Couronne si considérable assistât à leurs Assemblées, lui députerent un Ministre de leur Corps avec quelques anciens du Consistoire pour le prier d'honorer leurs Sermons de sa présence, ajoutant que les Luthériens même

Bb 5

étoient admis depuis peu à leur Communion par acte du dernier Synode de Charenton : mais il leur répondit qu'ils l'avoient négligé lorsqu'il étoit particulier & fugitif, & qu'il les négligeroit à son tour étant Ambassadeur. Effectivement il ne voulut jamais aller à leurs Prêches ; mais il en faisoit lire à sa maison le Dimanche matin, par un Ministre Suédois nommé le Docteur Ambreus, Luthérien très-opiniâtre, & les après-midi du même jour, par un autre appelé M. d'Ar, attaché aux opinions de Calvin. Ces Ministres, & sur-tout Ambreus, au lieu d'expliquer purement & simplement la parole de Dieu, se jetoient à corps perdu dans la controverse avec tant de passion que leurs Sermons étoient pleins d'invectives, dont Grotius se lassa à la fin. Il les pria d'expliquer l'Evangile sans blesser la charité Chrétienne : sur quoi le Docteur Ambreus lui dit qu'il ne pouvoit taire ce que Dieu lui inspiroit, & Grotius lui ayant enfin ordonné ou de s'abstenir de dire des injures ou de ne plus prêcher, Ambreus le quitte furieux, & s'écrie, en descendant l'esca-

lier, que c'étoit une chose étrange que l'Ambassadeur de la Couronne de Suede voulût fermer la bouche au Saint-Esprit !

Après la mort du Cardinal de Richelieu, Oxenstiern ne se soucia plus de conserver à Grotius l'Ambassade de France. Il avoit considéré trop tard que ce Ministre s'étoit pour ainsi dire retiré de la société des vivans, & que passant des jours entiers & la plupart des nuits avec les morts, pour composer des ouvrages de Littérature ou de Théologie, il ne pouvoit lui mander que des nouvelles du Pont-Neuf en beau latin. Enfin, dégoûté tout-à-fait de Grotius, il députa extraordinairement en France le sieur de Cérifante qui faisoit tout à la Cour sans rien communiquer à l'Ambassadeur ordinaire, soit qu'il en eût reçu l'ordre, soit que s'abandonnant à son humeur trop altière, il voulût faire voir aux François qu'il avoit seul le secret & la confiance de la Cour de Suede. Ce mépris si manifeste ne put être digéré par Grotius qui demanda la permission de se retirer, sur quoi il fut pris au mot.

De retour à Stockholm, Grotius se

retire tout-à-fait du Ministère : il espéroit de jouir à Lubeck des bienfaits que Chrifine avoit accordés à fes talens , lorsqu'il tombe malade en traversant le Meckelbourg. Son mal augmentant , un Ministre vint le voir , & le trouvant à l'agonie , lui récite une priere convenable à son état. Il lui faisoit quelques exhortations , & lui demandoit de temps en temps s'il l'entendoit. Le mourant , après avoir dit plusieurs fois *oui* , fit cette dernière réponse : *Je vous entends bien , mais j'ai de la peine à comprendre ce que vous me dites , & un moment après il expire.*

On a dit que Grotius s'étoit sauvé de la prison de Loewenstein , où le Prince d'Orange l'avoit fait enfermer le 16 Juin 1619. On ajoutera qu'il dut le bonheur de s'en retirer à l'industrie de son épouse. Cette Dame avoit remarqué que les Gardes du Château , lassés de fouiller & de visiter un grand coffre rempli de linge qu'elle envoyoit blanchir à Gorcum , Ville voisine , commençoient à le laisser passer sans l'ouvrir ; elle crut qu'on pourroit tirer parti de cette négligence , & conseilla à son mari de se mettre dans le coffre à la place du

linge ; mais pour ne rien hasarder , elle fait des trous à l'endroit où il devoit tourner le visage , & l'enferme dedans autant de temps qu'il falloit pour aller de Loewenstein à Gorcum. Cet essai ayant parfaitement réussi , elle choisit le jour que le Commandant étoit obligé de s'absenter ; alla rendre visite à la Commandante , & lui parla , dans la conversation , de la santé de son mari qu'elle supposa si foible , qu'elle vouloit , disoit-elle , renvoyer tous ses livres dans un coffre , afin de l'empêcher de travailler. Le lendemain , elle arrange son mari à la place des livres ; deux Soldats viennent prendre ce coffre & l'emportent ; mais l'un d'eux le trouvant plus lourd qu'à l'ordinaire : *Il faut , s'écrie-t-il , qu'il y ait quelque Arminien là dedans.* — *Effectivement* , répond Madame Grotius , *il y a des livres Arminiens.* On descend le fardeau avec beaucoup de peine. Aux soins , aux agitations de la tendre épouse , un des Soldats témoigne encore quelques soupçons : il demande la clef , elle ne se trouve pas : il va prendre les ordres de la Commandante , qui prévenue la veille par Madame Grotius elle-même

qu'elle vouloit faire transporter tous les livrés de son mari , répondit qu'il n'y avoit qu'à laisser passer le coffre , & qu'elle favoit ce qu'il contenoit. Gro-tius fut ainsi transporté , non sans beau-coup d'inquiétudes , jusqu'à Gorcum , chez un de ses amis , où il sortit alors de sa nouvelle prison. Sans perdre un seul instant , il prend un habit de Manœuvre qu'on lui avoit préparé , traverse la Place publique avec une regle & une truelle à la main , gagne les portes de la Ville du côté de la riviere , & se jette dans un bateau qui le conduit à Valerie , où il loue une voiture pour Anvers. Arrivé dans cette dernière Ville , il commence à respirer plus à son aise , & donne des nouvelles à sa femme qui feignoit toujours que son mari étoit fort malade , afin de lui donner le temps de se sauver. Dès qu'elle fut informée par sa lettre qu'il étoit en pays de sureté , elle annonce son éva-sion aux Gardes. Le Commandant , irrité de voir son prisonnier échappé , fait resserrer plus étroitement sa femme , & lui intente un procès criminel. Il y eut des Juges qui conclurent à la retenir prisonniere à la place de son mari ; mais

les Etats-Généraux auxquels elle présenta sa Requête , lui accorderent son élargissement. « Une telle femme , dit Bayle , mériteroit dans la République des Lettres non-seulement une statue , mais aussi les honneurs de la canonisation ; car c'est à elle qu'on est redevable de tant d'excellens Ouvrages que son mari a mis au jour & qui ne seroient jamais sortis des ténèbres de Lœwenstein, s'il y eût passé toute sa vie , comme les Juges choisis parmi ses ennemis l'avoient résolu.

T H É O P H I L E .

Ce Poëte étoit né en Gascogne , d'où il alla s'établir à Paris , le rendez-vous de toutes les personnes qui veulent faire fortune par l'esprit. Il avoit de la littérature ; il faisoit des vers qu'on estimoit alors & qu'on ne lit plus aujourd'hui, en dépit de Scudery qui l'éleve fort au-dessus des Anciens & des Modernes. Il y a en effet de la saillie , de la facilité , de l'imagination dans ses poésies , mais peu de goût & de justesse , & encore moins de jugement. Elles ne

laissèrent pas de lui procurer une pension du Roi ; & ce qui valoit encore mieux pour un homme de son caractère , elles lui donnerent des entrées chez les plus grands Seigneurs. On ne fut pas long-temps à s'appercevoir que sa Muse n'étoit pas une de ces Vierges chastes que l'Antiquité fabuleuse a placées sur l'Hélicon. On prétendit de plus que ses mœurs n'étoient pas plus pures que ses poésies : on alla jusqu'à l'accuser de ne reconnoître point d'autre Dieu que celui qu'il invoquoit dans ses vers , & d'inspirer l'Athéisme à une troupe de jeunes gens de la Cour dont il étoit l'idole. Il dit cependant , à leur honneur , qu'il n'en a point connu qui ne fussent plus corrompus que lui , & à qui son exemple n'eût pu servir de règle ; que depuis que le Pere Athanase , Capucin , & les Peres Arnould & Séguirand , Jésuites , lui avoient ouvert les yeux sur les erreurs du Calvinisme , qu'il avoit abjuré entre leurs mains , il jeûnoit tous les jours prescrits par l'Eglise , & se confessoit & communioit régulièrement. Cela pouvoit être ; mais le public prévenu n'en avoit pas meilleure opinion , ni de ses mœurs , ni de

sa religion. Les choses allerent si loin, que le Parlement de Paris le décréta de prise de corps, & le condamna par contumace comme un libertin déclaré & comme un Athée reconnu. La fuite, dans un procès de cette nature, est la justification de l'Arrêt & une preuve du crime. Théophile se tint caché cinq à six mois, tantôt à la Ville, tantôt à la Campagne, changeant de maison & de pays, selon les nouvelles qu'il recevoit & que sa retraite étoit plus ou moins sûre. Un Prévôt le déterra en Picardie, le saisit, & le mena lié & garrotté comme un voleur à Saint-Quentin, d'où il fut transféré à la Conciergerie de Paris & jeté dans un cachot. La nouvelle de sa détention ne fut pas plutôt répandue, qu'on vit s'enflammer le zele d'un grand nombre de dévots, qui croyoient rendre gloire à Dieu en déclamant contre un homme qui, selon eux, ne le connoissoit pas. On vit non-seulement les maisons particulieres, mais encore les chaires publiques retentir d'invectives & d'imprécations. « Maudit sois-tu, Théophile, s'écria un jour le Pere Guérin, Minime, par une espece d'enthousiasme fort singulier au

milieu d'un de ses Sermons ! maudit soit l'esprit qui t'a dicté tes pensées ! maudite soit la main qui les a écrites ! malheureux le Libraire qui les a imprimées ! malheureux ceux qui les ont lues ! malheureux ceux qui t'ont jamais connu ! & béni soit M. le premier Président , & béni soit M. le Procureur-Général , qui ont purgé Paris de cette peste : c'est toi qui es cause que la peste est dans Paris ! Je dirai , après le Révérend Pere Garasse , que tu es un belître , que tu es un veau : que dis-je , un veau ? d'un veau la chair est bonne bouillie , la chair en est bonne rôtie ; de sa peau on en couvre les livres , mais la tienne , méchant ! n'est bonne qu'à être grillée ; aussi le feras-tu demain. Tu t'es moqué des Moines , & les Moines se moqueront de toi ».

Garasse , que citoit le Prédicateur , n'épargnoit pas plus le prisonnier , comme on peut le voir dans sa *Doctrine curieuse des beaux Esprits de ce temps* ; ouvrage comique & tout-à-fait dans le caractère de son Auteur ; tandis que d'un autre côté , le Pere Voisin , confrere de Garasse , & qui avoit ménagé la capture de Théophile , alloit chez les Juges de

sa connoissance leur recommander la cause de la Vierge & des Saints. Un Historien célèbre, de la Compagnie de Jésus (le Pere d'Orléans, *Vie du Pere Cotton*), reconnoît que ces Peres, qu'il ne nomme pas, mais dont Théophile n'a pas laissé ignorer le nom, faisoient un peu trop leur affaire particuliere d'un intérêt public, dont ils auroient pu se reposer dans les circonstances du temps sur la vigilance du Prince & la conscience des Juges. Il ajoute que leur habit gâtoit leur cause, & que leur zele ne contribua pas peu à sauver le coupable. Tout le monde l'a dit comme lui. Théophile ne fut pas aussi abandonné qu'il le suppose dans sa Requête au Roi : sa prison, & encore plus le décri où il étoit tombé, lui laissa peu d'amis ; mais le peu qui lui resta, le servit bien. Un Poëte, quelque libertin qu'il soit, manque rarement de partisans & de patrons. MM. de Liancourt & de la Roche-Guyon furent les plus déclarés. Par un effet ou de leur prévention pour celui-ci, ou de ce sentiment de pitié que la nature inspire pour les malheureux qu'on voit avec plaisir soustraire au supplice, quelque

avéré que soit leur crime. On fit passer jusqu'au Roi une accusation énorme, que Desbarreaux, si fameux alors par ses débauches, intenta contre le Pere Voisin ; & Sa Majesté en fut si frappée d'horreur, que, sans approfondir davantage, Elle dit qu'il falloit que ce Religieux fût le plus méchant homme de son Royaume, & lui donna ordre d'en sortir. Une femme de qualité appuya ces sollicitations : je ne sais quel intérêt elle prenoit au Poëte, mais son crédit sauva l'accusé. Théophile ne jouit pas long-temps du fruit de sa victoire ; il mourut le premier Septembre de l'année suivante en 1626. Sans doute sa mort ressembloit à sa vie, puisqu'il fallut toute l'autorité de M. de Montmorenci, chez qui il étoit mort, pour obtenir du Curé de Saint-Nicolas la permission de l'enterrer dans le Cimetiere de son Eglise. On pouvoit bien ne pas refuser cet honneur à Théophile, après que Rabelais, qui ne valoit guere mieux, a été enterré dans la nef de Saint-Paul.

Théophile s'étant rencontré à Saintes avec Mitard, & contredisant avec trop de légèreté ce Philosophe : « Mon cher Théophile, lui dit-il, vous me semblez

avoir beaucoup d'esprit ; c'est grand dommage que vous ne sachiez rien. — Monsieur Mitard, réplique sur le même ton Théophile, c'est qu'on ne peut pas tout avoir : vous, par exemple, me paroissez savoir beaucoup, c'est grand dommage que vous manquiez d'esprit ».

Une Dame, dont la vertu n'étoit pas le plus riche apanage, l'ayant plusieurs fois prié de faire une comparaison d'elle avec le Soleil, il la régala de cet impromptu :

Que me veut donc cette importune ?

Que je la compare au soleil &

Il est commun, elle est commune,

Voilà ce qu'ils ont de pareil.

V A U G E L A S.

Le meilleur Ouvrage de Vaugelas, est sa Traduction de Quinte-Curce, sur laquelle il demeura trente ans, la changeant & corrigeant sans cesse. Chaque période étoit souvent traduite à la marge de son manuscrit de cinq ou six manières différentes, toutes assez

bonnes. Ceux qui prirent soin de revoir l'Ouvrage après la mort de l'Auteur, furent souvent embarrassés sur le choix. Voiture, son ami, lui faisoit quelquefois des plaisanteries sur son exactitude trop scrupuleuse, & lui disoit que pendant qu'il poliroit une partie de sa Traduction, la langue Françoisse viendroit à changer, & qu'il seroit obligé de refaire tout l'ouvrage. Il lui appliquoit agréablement l'Epigramme de Martial contre ce Barbier qui étoit si long-temps après une barbe, qu'elle commençoit à revenir avant qu'il eût achevé de raser la personne.

Vaugelas étoit homme de bonnes mœurs, d'un caractère doux & d'un esprit agréable dans la société. Attaché depuis long temps à Gaston, frere de Louis XIII, en qualité de Chambellan, il n'en étoit pas plus riche; il mourut pauvre, & son testament n'en fut pas moins remarquable. Après avoir destiné tous ses effets à l'acquittement de ses dettes, il ajouta : « Mais comme il pourroit se trouver quelques créanciers qui ne seroient pas payés; dans ce cas, ma dernière volonté est qu'on vende mon corps aux Chirurgiens le plus

avantageusement qu'il sera possible, & que le produit en soit appliqué à la liquidation des dettes dont je me trouverai comptable à la société, de sorte que si n'ai pu m'y rendre agréable pendant ma vie, je n'y sois point à charge après ma mort ».

ANECDOTES DIVERSES.

OUTRE une célèbre postérité d'enfans légitimes, Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, laissa un fils naturel nommé Justin de Nassau, qui, avant la paix de Vervins, mena un Corps considérable de Troupes à Henri IV. Dumaurier nous apprend, dans ses Mémoires, que son pere, qui étoit notre Ambassadeur dans les Pays-Bas, ayant dépêché, l'an 1616, à la Cour de France pour une affaire importante un Capitaine Gascon nommé de Lanchere, cet Officier, en revenant, passa par Breda, où Justin de Nassau étoit Gouverneur, & que ce Prince lui ayant demandé ce qu'il y avoit de nouveau en France, l'Envoyé répondit qu'il

n'y avoit rien de considérable , que l'emprisonnement de M. le Comte d'Autvergne , depuis Duc d'Angoulême : Justin lui en demande la cause : Lanchere , qui ne connoissoit point la véritable origine de celui qui l'interrogeoit , lui répond précipitamment , en lui frappant sur l'épaule : « Ne savez-vous pas bien , Monsieur , que jamais fils de P.... ne valut rien » ? faute dont le Gentilhomme Gascon eut à se repentir , ayant su depuis que Justin de Nassau étoit bâtard : ce qui prouve qu'il fait bon savoir les généalogies & les alliances , autrement on est souvent exposé à des méprises , & l'on peut offenser , sans s'en douter , des personnes de la plus haute qualité.

Un Evêque de grand nom , de bonnes mœurs , mais de peu d'esprit , venoit souvent ennuyer le Cardinal de Richelieu , qui ne savoit trop comment s'en défaire , lorsqu'un des courtisans du Ministre qui s'en étoit apperçu , après avoir demandé l'agrément de Son Eminence , s'y prit de la façon suivante : S'étant placé contre le lit du Cardinal , ce Gentilhomme , qui étoit ventriloque ,
prononça

prononça fortement le nom du Prêlat avec un son de voix qui sembloit partir de dernière le lit. Sur quoi le bon Evêque, qui étoit près du feu avec le Ministre, & qui estoit résolu de s'entendre appeler, ne peut s'empêcher de laisser paroître son trouble; mais l'instant d'après s'entendant appeler de nouveau: « Je demande; s'écrie-t-il, pardon à Votre Eminence; mais c'est probablement mon pere que j'ai perdu depuis huit jours; & qui sans doute veut me parler. — Voyez, dit le Cardinal, demandez lui ce qu'il veut ». L'Evêque se jetant alors à genoux avec son chapelet à la main, on pendoit plusieurs médailles d'or: « Parlez, s'écrie-t-il, mon cher pere; hélas! — qu'exigez vous de moi? — Que tu t'occupes mieux de ton salut; qu'au lieu d'abandonner ton Diocèse pour envoyer la Cour, tu y retournes au plutôt pour y remplir tes devoirs de Pasteur; & t'occuper sur-tout de la conversion des Hérétiques; & pour me prouver ton obéissance, commence par celui que tu vois appuyé contre ce lit... Jette lui ton chapelet au cou, & laisse au Ciel le soin du reste ». L'Evêque tout

tremblant , se relève alors , fait l'instant où le Cardinal adressoit la parole au malin courtisan , l'affuble de son chapelet , ainsi que de ses médailles , prend congé de Son Eminence , & part dès le soir même pour son Diocèse , où il fit sa résidence ordinaire.

L'Abbesse de Fontevault , Jeanne de Bourbon , fille naturelle de Henri IV , après avoir perdu un procès à la Grand'Chambre du Parlement de Paris , s'en va trouver le premier Président Molé : elle se plaint vivement à lui. Ce Magistrat lui répond de manière que l'Abbesse se croyant offensée , lui dit : « Savez-vous que je suis du Sang de France ? — Et oui , Madame , répond Molé , & même du plus chaud ».

Les Armées de France & d'Espagne se rencontrèrent sur les côtes de la Catalogne en 1642 , & se battirent pendant deux jours sans grande perte de part ni d'autre : elle fut pourtant plus considérable du côté des Espagnols , qui ne purent sauver un de leurs plus beaux Vaisseaux. On prétend qu'ils auroient aisément obtenu

la victoire , sans la méfintelligence de leur Amiral , Officier peu habile , avec le Général des Galeres. Au commencement du combat , un homme s'avise de partir pour la Cour , comme dépêché par le Duc de Ceindaireal , afin de porter au Roi la nouvelle d'une victoire complete , & d'obtenir la récompense qui se donne en pareille occasion. Le fourbe mal-adroit fait confiance de son voyage à un Capitaine , qui , plus diligent que lui , arrive le premier , & annonce la fausse victoire au Roi & au Duc d'Olivarez. L'auteur de la nouvelle vient ensuite , & passe pour un second Exprès , qui apporte la confirmation de la défaite des François. Olivarez l'écrit incontinent à son épouse , & le porteur de la dépêche reçoit d'elle un riche présent. On allume des feux de joie dans tout Madrid ; & les Ministres étrangers , trompés comme les autres , demandent audience à la Reine , pour lui faire leurs complimens. Elisabeth refuse d'abord de les recevoir , & dit que les lettres qui lui étoient arrivées de la part du Roi , ne disoient rien de positif sur cette nouvelle. Cependant

l'Ambassadeur de l'Empereur & celui d'Angleterre ayant écrit, l'un au Nonce du Pape, & l'autre à l'Ambassadeur de Venise, que la nouvelle se débitoit comme certaine à la Cour de Philippe; on ne parle à Madrid que des heureuses suites d'un si grand avantage: car enfin on prétendoit que les François avoient perdu seize Vaisseaux & dix Galeres: on comptoit déjà sur la réduction de la Catalogne & du Portugal, comme sur deux événemens infailibles. Quelle fut la confusion de la Cour & de la Capitale de l'Espagne, quand on apprit, peu de jours après, par une Barque arrivée à *Vineros* au Royaume de Valence, sur les confins de la Catalogne, que la Flotte Espagnole, assez maltraitée, s'étoit retirée au Port-Mahon, & que celle des François, en bon état, étoit allée à Barcelone! Philippe, honteux & déconcerté, s'effraie, perd courage, désespere de secourir Perpignan, puisque sa Flotte ne peut plus agir par mer, tandis que Torrenese s'avance par terre. On écrit donc à ce Général, de la part de Sa Majesté, de n'aller pas plus loin, & de ne pas hasarder les Troupes qu'on lui a confiées.

Les Espagnols ayant pris Corbie , le Comte de Soissons reçoit l'ordre d'assiéger cette Place. Ce Prince l'ayant fait reconnoître , on lui dit qu'elle ne peut tenir , & qu'il suffisoit de la sommer de se rendre. A quoi le Comte ayant répondu qu'il ne pouvoit se dispenser de l'assiéger , puisque le Roi & le Cardinal le vouloient ainsi. « Monsieur , lui dit le Prince de Guimenée en plaisantant , si Corbie veut bien se rendre , recevons-la toujours , sans à la remettre aux ennemis ; si M. le Cardinal trouve mauvais que nous l'ayons prise sans coup férir ».

Le Cardinal de Richelieu avoit une Troupe de Musiciens , au nombre desquels étoit un Abbé qui jouoit supérieurement de la basse de viole , alors extrêmement en vogue. Cet Abbé , très-borné d'ailleurs , & cependant assez méchant , avoit le front très-étroit : sur quoi l'Abbé de Bois-Robert , qui avoit à s'en plaindre , & qui ne cherchoit que les occasions de divertir le Cardinal , feint un jour de se réconcilier avec le Musicien ; & pour lui

prouver qu'il étoit sans rancune ; l'avertit que s'il vouloit profiter de l'estime que Son Eminence avoit pour lui , il falloit qu'il se hâtât de lui demander l'Abbaye de *Crâne-étroit* , dont le Titulaire venoit , lui avoit-on dit , de décéder. Au cas qu'il vous l'accorde , ajoutez Bois-Robert , vous irez sur le champ chez le Secrétaire de Son Eminence , pour qu'il vous dise dans quelle Province est cette Abbaye. Après beaucoup de remerciemens , de protestations de se ressouvenir du bon avis qu'on lui donnoit , l'Abbé vole chez le Ministre , & lui demande l'Abbaye de *Crâne-étroit*. Le Cardinal , qui se doute dans le moment que cet homme ne peut lui être envoyé que par Bois-Robert , fait effort pour conserver son sérieux , & lui dit : « Oui-dà , Monsieur l'Abbé , je vous accorde avec plaisir l'Abbaye de *Crâne-étroit* , & je ne doute point que vous ne la conserviez le reste de vos jours ». Alors l'Abbé , comblé d'aide , ne perd point de temps , & va du même pas chez le Secrétaire du Ministre , homme très-grave , & n'aimant point à rire , qui , sur la demande de l'Abbé , ima-

gine qu'il est envoyé pour se moquer de lui. Après l'avoir toisé de la tête aux pieds, il lui dit de l'air & du ton le plus méprisant : « Que diable me venez-vous lanterner, avec votre Abbaye de *Crâne-étroit* ; apprenez, M. le Vissonnaire, que cette Abbaye n'existe que sur votre front, & me laissez en paix ». Le pauvre Abbé, voyant alors qu'il étoit joué, se hâte de se retirer chez lui, pour se soustraire, sur-tout dans les premiers momens, à la risée des courtisans du Cardinal.

La belle maison de Bois-le-Vicomte, de l'Abbé Gouvernet, a appartenu au Cardinal de Richelieu. On y voit, dans une chambre, un Chapeau de Cardinal, dont les cordons se détachent pour joindre une Tiare & une Couronne royale, qui sont au-dessus ; on lit ces paroles au-dessus : *Devincius devinciet ambas* : Ce cordon détaché du Chapeau liera les deux Couronnes. Quelle devise fut jamais plus ambitieuse !

Richelieu, quand il étoit mécontent de quelqu'un ; l'envoyoit querir, il lui faisoit une vive mercuriale, &

le renvoyoit ensuite dans une chambre à côté, où celui-ci se croyant seul, parce qu'il n'y voyoit personne, le cœur gros de la réprimande, se fustigeoit en imprécations contre Son Eminence. Souvent il en chapitroit deux à la fois : dès qu'ils étoient tous deux dans cette chambre, ils se faisoient des confidences mutuelles de leur ressentiment : des Espions cachés dans le mur, entendoient le monologue ou la conversation, & les rapportoient au Cardinal, qui prenoit des résolutions violentes contre ces indiscrets. On montre à la maison de Bois-le-Vicomte, des armoires pratiquées dans les murs, où les Espions se cacheoient.

La Duchesse de Chevreuse, qui joignoit à une beauté très-rare un esprit distingué, & qui inspira de l'amour à Louis XIII, en inspira aussi à Richelieu son Ministre. Il lui faisoit de beaux présens; & pour lui plaire davantage, il s'habilloit quelquefois en Cavalier, avec l'épée au côté & des plumes rouges au chapeau. Un jour, la Duchesse, qui n'aimoit point l'Eminence, fit cacher la Reine Anne d'Autriche dans un endroit secret de son appartement, pour lui

donner le plaisir de voir le Cardinal dans cet équipage. Il crut mettre la Duchesse dans ses intérêts, en lui faisant l'amour : elle s'entendoit avec la Reine, & le trahissoit. Ce Cardinal faisoit l'amour en politique : ce grand génie, au comble des honneurs & de Populence, ne put captiver la belle Duchesse. Ce ne sont point les belles qualités du cœur & de l'esprit, & les plus grands avantages de la fortune, qui font naître de l'amour, c'est la jeunesse, ce sont les graces & les talens, qui servent moins à l'utilité qu'à l'amusement.

Richelieu caractérisoit les hommes en peu de mots. Il dit un jour au Cardinal Mazarin : « Si je voulois tromper le diable, je ne me servirois point d'autres finesse que des vôtres ». Richelieu se fit peindre un globe à la main, avec la devise latine qui suit : *Nic stante, cuncta moventur*. En subsistant, il donne le mouvement à l'Univers. Un Satirique répondit ; *Ergo cadente, omnia quiescent*. Lorsqu'il périra, le monde sera donc en repos.

Fin du quatrieme & dernier Volume.



T A B L E

De ce qui est contenu dans ce
quatrième Volume.

<i>ALBERT de Luines , Connétable de France, Favori de LOUIS XIII, Pag. 1</i>	
<i>Notice sur Baradas , Gentilhomme Bourguignon , Favori de LOUIS XIII,</i>	47
<i>Armand-Jean-Duplessis , Cardinal de Richelieu , premier Ministre de LOUIS XIII,</i>	51
<i>De Taleyran , Comte de Chalais , Maître de la Garde-robe , sous LOUIS XIII,</i>	331
<i>Louis de Marillac , Maréchal de France, décapité en 1632 ,</i>	346
<i>Henri II de Montmorenci , Duc & Pair , Maréchal de France , sous LOUIS XIII,</i>	408
<i>François de Jussac d'Ambleville , sieur de Saint-Preuil , Maréchal</i>	

T A B L E. 611

<i>de Camp , Gouverneur d'Arras , décapité sous LOUIS XIII ,</i>	474
<i>Henri d'Effiat de Cinqmars , Grand- Ecuyer de France , & François- Auguste de Thou , Conseiller d'Etat , décapités à Lyon ,</i>	501

ANECDOTES DIVERSES.

<i>Le Baron de Sirot ,</i>	579
<i>Grotius ,</i>	581
<i>Théophile ,</i>	591
<i>Vaugelas ,</i>	597
<i>Anecdotes diverses ,</i>	599

Fin de la Table.